BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

*S
J
103
H63
1880
v.9
ex 2

CANADA. PARLEMENT.

Documents de la session

DATE | NAME - NOM

*S
J
103
H63
1880
v.9
ex.2

DOCUMENTS DE LA SESSION

*S
J
103
H63
1880
v.9
ex.2

VOLUME 9

DEUXIÈME SESSION DU QUATRIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

SESSION 1880

VOLUME XIII

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON, OTTAWA

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOL. XIII.—SESSION 1880.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

A	No.
Agriculture, rapport du ministère de l'	10
Allard, Omer	157
Amidon	132
Annuités payées aux Sauvages	71
Anglo-canadienne, Cie de Prêt	50
Approvisionnements, canal Welland	29
Armstrong, accusations contre M	194
Assurances, compagnies d' (licenciées)	153
Assurances, états des	12
Auditeur-général, rapport de l'	5
B	
Baie Saint-Paul, relèvements de la	118
Baie Georgienne, embranchement de la	19*n*
Baie d'Hudson, terres de la	138
Banques	21
Baptêmes, mariages et sépultures	34
Bassin de radoub, Kingston	115
Bateaux à vapeur, inspection des	9
Battleford, ligne télégraphique de	33 et 203
Beauharnois, canal	41 et 167
Belle Creek, I.P.E.	94
Bibliothécaire, rapport du	14
Blais, L. S.	176
Bonaventure, brise-lames	178
Brasserie à Battleford	78
Brennan, Anse de, Guysborough	180
Brise-lames, Pointe du Nègre	89
do Ile de Pierre	45
do Havre des Trois Brasses	98
do Grande Anse	142
do Bonaventure	178
Brossoit, Thomas	204
Budget, service public	2
C	
Caisse d'épargne de Sydney, C.B	144
Canada Central, chemin de fer du	173 et 208
Canada, Cie de Garantie du	134
Canada et Nouv.-Brunswick, gouvernements	80
do emprunts	75
do dépôts	31
do caisses d'épargnes, C.B	135
do statuts du, distribution des	25
Canadien du Pacifique, chemin de fer	19 et 123
Canaux, statistique des	3
Canaux, rapport sur les	110
do Welland	29
do Williamsburgh	93
Cap du Nègre, Ile du	91
Cap Tourmente, N.-B	160
Cap Traverse, I.P.-E	160
Capelan et New-Carlisle, relèvements de	117
Carillon, digue et canal de	60
Carleton et New-Richmond, relèvements de	90
Cautionnements et obligations	148
Chambre des Communes, dépenses de la	64 et 64*a*
Charbon et coke importés	85
do pour ch. de fer du du gouvernement	172
Charbon admis en franchise	206
Charlevoix, tabac saisi dans	79
Chemins de fer, statistique des	42
Chem. de fer et can., rapport du ministère des	6
Citadelle, Québec	103
Commerce et navigation	1
Commis et messagers surnuméraires	49
Commissaires canadiens	104
Commissaires des Sauvages, N.-B	166
Commissaires des réserves des Sauvages, C.B.	71*b*
Communication d'hiver avec l'I. P.-E	145
Comptes publics	2
Colombie-Britaun., causes instruites	188
do pénitencier	152
do caisses d'épargnes	135
do l'hon. M. Trutch	133
Conflits de réclamations, Manitoba	184
Conseiller privé, traitement attaché à la charge de	68
Côteau-du-Lac, pont du	130
Coupes de bois, T.N.O	147
Credit-Valley, chemin de fer de	137
Currie, J. G. et J. M., honoraires payés à	29*a*
D	
Dépenses imprévues	15
Dépenses et crédit	39
Diable, lae du, digue	187
Dorchester, pénitencier de	109
Douanes, Toronto	74 et 196
Dragueur à vapeur *St. Lawrence*	119
Droits, remise de	32

E

	No.
Ecluse hydraulique	169
Effets publics	23
Emprunts, Canada	75
Ecorce de pruche exportée	48
Entrepôt de vérification, Montréal	88
Esquimalt, bassin de radoub	183
Espagne et la France, négociations avec l'	104
Exploration géologique, Nouvelle-Ecosse	126
Exportations et importations	52
Expropriation de terrains au Manitoba	200 et 201
Etablis. de pisciculture, Rapide des Femmes	106
do do	106*a*
Etats-Unis, thé importé des	63
Etats-Unis, farine importée des	84
Etats-Unis, blé importé des	83

F

	No.
Faillites, nombre de	113
Falsification des substances alimentaires	3
Fonds consolidé, recettes et dépenses	122
Fonds de retraite	20 et 30*b*
Fort-Garry	185
Fort-Blanc, remise de droits sur le	108
France et Espagne, négotiations avec	104

G

	No.
Galt, Sir A. T	105
Glendon, steamer	171
Grain en entrepôt	57
Grande Anse, brise-lames	142
Grande Rivière, passe-migratoire de la Chute de la	141
Gouverneur général, mandats du	16
Grosse-Isle, nominations	202
Grosse-Isle, terres arables	164
Guysborough, New-Harbor	179

H

	No.
Haut commissaire	105
Havre des Sauvages, Guysborough	182
Havre de Montréal, commissaires du	177
do Jeddore	100
do Rondeau	47
Homard, pêche du	81
Honoraires payés à J. G. et J. M. Currie	29*a*
Huile de charbon	162

I

	No.
Ile de Pierre, brise-lames de l'	45
Ile du P.-Edouard et indemnité des pêcheries	37
do embranchement du chemin de fer	189
do communication d'hiver	145
do taux de chemin de fer	159
Immigration, documents sur l'	112
Importations et exportations	52
Impressions confidentielles	72
Ingénieur en chef, C.C.P., rapport de l'	123
Intercolonial, chemin de fer, employés du	54 et *b*
do do accidents sur le	54*e*
do do paraneiges	54*d*
do do billets gratuits	54*g*
Intercolonial, chemin de fer, arrête-noix	54*f*
do do réparat. au matériel	54*c*
do do exploration à Saint-Joseph de Lévis	54*a*
Instructeurs d'agriculture aux Sauvages	69
Instructions royales	51
Intercolonial et de l'I.P.-E., chemins de fer	158
Intérieur, rapport du ministère de l'	4
Inverness, comté d', garde-pêche	56
Irlande, secours	207

J

	No.
Japon, thé importé du	102
Jeddore, havre de	100

K

	No.
Kaministiquia, relevé de la rivière	151
Kingston, bassin de radoub	115

L

	No.
Lavoie, capitaine	27
Letellier de St. Just, l'hon. Luc	18

M

	No.
MacLean, Roger et Cie., réclamations de	43
Maîtres de poste, instructions aux	36
Mandats du gouverneur général	16
Manitoba, conflits de réclamations	184
do expropriation de terrains	200 et 201
do terres publiques	120
Marcus Smith, location, C.C.P.	19*g*
Marine et pêcheries, rapport	9
McGinn, conducteur	150
McNutt, phare de l'Ile	82
Messagers et commis, surnuméraires	49
Milice, rapport sur l'état de la	8
Minerai de fer exporté	174
Miramichi, rets sur la rivière	125
Montréal, entrepôt de vérification	88
do commissaires du havre	177
do police riveraine	114
Murray, canal	55

N

	No.
Navires, remise de droit sur matériaux de	77
Négociations avec la France et l'Espagne	104
New-Carlisle et Capelan, relèvements de	117
New Richmond et Carleton, relèvements de	90
Northern Light, steamer	170
Nord-Ouest, frontière d'Ontario	40
do police à cheval	67 et 195
do territoires, approvisionnements	67
Nouv.-Brunswick, commissaires des Sauvages	166
do réclamations	80
Nouvelle-Ecosse, exploration géologique	126
do commissaires des Sauvages	165

O

	No.
Ontario, commission de la frontière d'	131
do frontière nord-ouest	40

P — No.

Pacifique, chemin de fer Canadien du ... 19
Paiement des annuités ... 71
do aux Sauvages ... 70
Passe-migratoire, Grande-Rivière ... 141
Peaux vertes ... 58
Pénitencier, Colombie-Britannique ... 152
do Dorchester ... 109
do Saint-Vincent-de-Paul ... 76
Pénitenciers, rapport sur les ... 17
Petite Rivière, relèvements ... 101
Phare de l'Ile McNutt ... 82
do du havre Rondeau ... 205
Phare, Pointe du Récif ... 154
do Two Creeks ... 44
Pêcheries ... 9
Pêcheries, indemnités des, à l'I.P.-E. ... 37 et 37*a*
do garde-pêche, comté d'Inverness ... 56
Placements, La Nationale, compagnie de ... 22
Poids et mesures ... 3 et 30
Pointe du Nègre, brise-lames ... 89
Pointe du Ressac et Pointe de Sable ... 154
do phare de la ... 155
Pont du Côteau-du-Lac ... 130
Pont sur la rivière Rouge ... 161
Porter, chenal du lac ... 96
Port-Stanley, revenu du havre de ... 61
do péages ... 87
Postes, rapport du maître-général des ... 7
do instructions aux maîtres de ... 36
do caisses d'épargne, Sydney ... 144
do bureau de, Stratford ... 124
Police riveraine, Montréal ... 114
Prince Arthur, débarcadère du ... 53
Prince, comté de, I.P.E., relèvements ... 97

Q

Québec, citadelle de ... 103
do lieutenant-gouverneur de ... 18
do et du lac St-Jean, chemin de fer de ... 129
do Montréal, Ottawa et Occid., ch. de f. ... 92

R

Rails et vieux fer vendus ... 168
Rapides des Femmes, établissement de pisciculture ... 106
Recettes et dépenses, fonds consolidé ... 122
do ... 24
do poids et mesures ... 30
Réduction de droits ... 32
Relèvements, Baie St-Paul ... 118
do Capelan et New-Carlisle ... 117
do Carleton et New-Richmond ... 90
do Petite Rivière ... 101
do comté de Prince, I.P.E. ... 97
do rivière Yamaska ... 116
do havre Saint-François ... 149
do St-Joseph, pour le ch. de f. Int. 54*a*
do Tourmente et Traverse, caps ... 160
Remise de droits sur produits canadiens ... 38
do matériaux de navires ... 77
do ferblanc ... 108
Remorqueur *Sultan* ... 99
Revenu de l'intérieur, rapports du ... 3
Rivière Rouge, pont sur la ... 161
do expédition de la ... 186
Rivière Saint-François ... 163
do Saint-Jean ... 199
do Sainte-Marie, Guysborough ... 181
Rivière Trent, travaux de la ... 59
Rivière Yamaska, relevé de la ... 116
Rivière St-Jean, construction de ponts sur la ... 199
Rivière Miramichi, rets sur la ... 125
Rondeau, phare du havre de ... 205
do havre de refuge de ... 47

S

Sainte-Anne, rivière Ottawa ... 139
Saint-François, relèvements du havre de ... 149
Saint-Joseph, île ... 66
Saint-Thomas, Grandes Battures de ... 192
Saint-Vincent-de-Paul, pénitencier de ... 76
Sauvages, annuités aux ... 71
do instructeurs d'agriculture aux ... 65 et 69
do Nouveau-Brunswick ... 197
do Territoires du N.-O ... 71*a*
do paiements d'annuités aux ... 70
do Prince Albert, T.N.-O ... 198
Secrétaire d'Etat, rapport du ... 13
Secours aux Irlandais ... 207
Sel importé ... 86
Selkirk, ligne télégraphique de ... 33
Service civil, division intérieure ... 193
Shelburne, havre de ... 154 et 155
do syndic officiel de ... 35
do sifflet d'alarme de ... 107
Shippegan, chenal de la passe de ... 143
Sifflets d'alarme, Shelburne ... 107
Sorel, requête de ... 177
Stark, D., eaux de la Trent ... 140
Statuts du Canada, distribution des ... 25
Steamer *Rimouski* ... 27
Stratford, bureau de poste de ... 124
Statistique criminelle ... 10
Sucre ... 62, 156, 175
Sullivan, T. ou J ... 191
Sultan, remorqueur ... 99
Suprême et de l'Echiquier, cours ... 136
Syndic officiel ... 121
do Shelburne ... 35

T

Tabac saisi à Charlevoix ... 79
Traité No. 1, réserve, Manitoba ... 128
Traités avec les Sauvages ... 127
do contenant les clauses de "la nation la plus favorisée." ... 26
Traités des Sauvages, Forts Carleton et Pitt ... 127
Travaux publics, rapport des ... 11
Télégraphe à Battleford ... 203
do et Selkirk ... 33
Terres publiques, Manitoba ... 120
Thé venant directement de la Chine et du Japon ... 102
Trent, eaux de la, rapport de D. Stark ... 140
Trois-Pistoles, quai de ... 46
Trois-Brasses, brise-lames du havre des ... 98
Toronto, douanes de ... 74 et 196
Trutch, J. W ... 133
Two Creeks, havre de refuge de ... 44

V

No.

Vaux, Calvert, réclamation de..... 95
Vétérans de 1812-15..... 73

W

No.

Wagons à houille, chargements des..... 28
Washington, traité de..... 111
Wassall, M..... 146
Welland, canal..... 29
Williamsburgh, canaux de 93

Y

York, factorerie de, droit d'importation..... 190

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.

MATIÈRES DU VOLUME No. 1.

No. 1... COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

MATIÈRES DU VOLUME No. 2.

No. 2... COMPTES PUBLICS :—Pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

BUDGET :—Des sommes nécessaires au service civil en Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1881.

Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1880.

Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1881.

Autre budget supplémentaire des sommes nécesssaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1881.

MATIÈRES DU VOLUME No. 3.

No. 3... REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Rapports, états et statistique des revenus de l'intérieur du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

SUPPLÉMENT No. 1 :—Statistique de la navigation jusqu'à la fin de la saison de navigation de 1879.

SUPPLÉMENT No. 2 :—Poids et mesures, 1879.

SUPPLÉMENT No. 3 :—Falsification des substances alimentaires, 1879.

No. 4... INTÉRIEUR :—Rapport du ministère, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

MATIÈRES DU VOLUME No. 4.

No. 5... AUDITEUR-GÉNÉRAL :—Rapport de l'auditeur-général sur les crédits ouverts pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

No. 6... CHEMINS DE FER ET CANAUX :—Rapport du ministère, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

MATIÈRES DU VOLUME No. 5.

No. 7... MAÎTRE-GÉNÉRAL DES POSTES :—Rapport pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

No. 8... MILICE :—Rapport sur l'état de la milice du Canada, pour l'exercice 1879.

MATIÈRES DU VOLUME No. 6.

No. 9... MARINE ET PÊCHERIES :—Rapport du ministère, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

SUPPLÉMENT No. 1 :—Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, des examinateurs des capitaines et seconds, etc., pour l'année de calendrier terminée le 31 décembre 1879.

SUPPLÉMENT No. 2 :—Rapport du commissaire des pêcheries, pour l'année terminée le 31 décembre 1879.

MATIÈRES DU VOLUME No. 7.

No. 10... AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'agriculture pour l'année 1879.

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS DES FERMIERS ANGLAIS :—Annexe au rapport du ministre de l'agriculture.

STATISTIQUE CRIMINELLE :—Annexe au rapport du ministre.

MATIÈRES DU VOLUME No. 8.

No. 11... TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du ministre, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

No. 12.... ASSURANCES :—Etats des compagnies d'assurance contre l'incendie et maritimes, pour 1879.

No. 13... SECRÉTAIRE D'ETAT DU CANADA :—Rapport pour l'année 1879.

No. 14.... BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque.

No. 15... DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat des déboursés portés au compte des dépenses imprévues, en vertu d'arrêtés du conseil, du 1er juillet à la date du rapport.

No. 16... MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Etat des mandats spéciaux émis par le gouverneur général durant l'exercice 1879-80, sous l'autorité de l'acte 41 Vic., ch. 7, section 32.

No. 17... PÉNITENCIERS :—Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'année terminée le 30 juin 1879.

MATIERES DU VOLUME No. 9.

No. 18.... LETELLIER DE ST. JUST :—Arrêté de l'honorable Conseil Privé, daté le 25 juillet 1879, et énonçant la cause assignée pour la révocation de l'honorable Luc Letellier de St. Just de sa charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

No. 18*a*.. Documents additionnels concernant la révocation de l'honorable Luc Letellier de St. Just de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE :—Contrats passés entre les entrepreneurs ci-après désignés et Sa Majesté la reine *Victoria* au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir :

No. 19... John Ryan,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de posage de la voie, de ballastage, d'érection de gares, etc., sur le chemin de fer de colonisation, vers le nord-ouest à partir de Winnipeg, Manitoba, environ 100 milles.

No. 19*a*.. Andrew Onderdonk,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de posage de la voie, de ballastage, etc., depuis Emory's Bar jusqu'à Boston Bar, Colombie-Britannique, environ 29 milles (section A).

No. 19*b*.. Ryan, Goodwin et Cie,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de ballastage, etc., entre Boston Bar et Lytton, Colombie-Britannique, à peu près 29 milles (section B).

No. 19*c*.. CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE—Andrew Onderdonk,—pour les travaux d'excavation, etc, entre Lytton et Junction Flat, à peu près 6 milles en amont du pont de Spence, sur la rivière Thompson, C.B., environ 28½ milles, (section C).

No. 19*d*. Andrew Onderdonk,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de posage de la voie, de ballastage, etc., entre Junction Flat et Savona's Ferry, Colombie-Britannique, à peu près 40½ milles (section D).

No. 19*e*.. Miller, frères et Miller,—pour la fourniture de 700 tonnes de carvelles, dont 400 tonnes doivent être livrées à Fort-William, pour le chemin de fer Canadien du Pacifique.

No. 19*f*.. La compagnie dite "Dominion Bolt Co."—pour la fourniture de 35 tonnes d'éclisses, de boulons et d'écrous, à livrer à Fort-William, pour le chemin de fer Canadien du Pacifique.

No. 19*g*.. Correspondance relative à l'adjudication des contrats suivants pour la fourniture de 5,000 tonnes de rails d'acier, etc., savoir: La Cie de fer et d'acier de Cumberland-Ouest (responsabilité limitée),—1,000 tonnes; la Cie Barrow,—1,500 tonnes; la Cie dite "Ebbw Vale Co,"—1,500 tonnes; et la Cie dite "Patent Nut and Bolt Co,"—48 tonnes.

No. 19*h*.. Contrat passé avec R. Dickson pour la construction de gares, etc, etc., sur l'embranchement Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique.

No. 19*i*.. Contrat passé avec Guest et Cie., pour la fourniture de 10,000 tonnes de rails et d'une certaine quantité d'éclisses, etc.

No. 19*k*.. Réponse à adresse; Rapports présentés depuis le 1er mars 1879 relativement à toute partie de la route, ou de la route projetée du chemin de fer du Pacifique; aussi, les rapports d'exploration de toute partie du pays entre Fort-Pelly et l'océan Pacifique, *viâ* la vallée de la rivière à la Paix, ou la Passe de la rivière aux Pins, avec copie de tous les arrêtés du Conseil relatifs à ces explorations ou au choix de la route du dit chemin de fer du Pacifique; et aussi copie de toute correspondance à ce sujet; aussi, copie de tous les rapports faits par le capitaine Brundage sur Port-Simpson, et sur la navigation de Dixon's Entrance.

No. 19*l*.. Contrat entre la Barrow Hœmatite Steel Co. (responsabilité limitée) et Sa Majesté la reine Victoria, pour la fourniture de 30,000 tonnes de rails d'acier, éclisses, carvelles et écrous, pour le chemin de fer Canadien du Pacifique.

No. 19*m*. Réponse à adresse; Copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879; et de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des cautions, etc., ainsi que des arrêtés du Conseil et la correspondance non encore produits.

No. 19*m*. Réponse supplémentaire à adresse; Copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879; et de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des cautions, etc., ainsi que des arrêtés du Conseil et la correspondance, non encore produits.

No. 19*m*. Aussi réponse supplémentaire à adresse; Copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879; et de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des cautions, etc., ainsi que des arrêtés du Conseil et la correspondance, non encore produits.

No. 19*m*. Aussi réponse supplémentaire à adresse; Copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879, ainsi que des arrêtés du Conseil et la correspondance, non encore produits.

No. 19*n*.. Réponse à adresse; Arrêtés du Conseil et correspondance qui ont conduit à l'ajournement ou à la cessation des travaux de construction sur l'embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique à la Baie Georgienne, etc.

No. 19*o*.. Réponse à ordre; Noms et salaires de toutes les personnes employées pendant l'année 1879, à titre d'ingénieurs ou de sous-ingénieurs sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, etc.

No. 19*p*.. CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Réponse à ordre ; Correspondance concernant l'inefficacité du télégraphe du chemin de fer Canadien du Pacifique et celle échangée avec les entrepreneurs au sujet du fonctionnement de la ligne ; aussi, état indiquant les deniers payés pour la construction de chaque section, etc. (*Pas imprimée*).

No. 19*q*.. Réponse à ordre ; Mémoire dressé en 1879 par M. Marcus Smith, sur la localisation du chemin de fer Canadien du Pacifique.

No. 19*r*.. Réponse à ordre ; Liste de tous les navires qui ont transporté des cargaisons au terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique à Fort-William.

No. 19*s*.. Contrat passé entre George Bowie et M. McNaughton et Sa Majesté, pour les travaux d'excavation, etc., sur la deuxième section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'ouest de la rivière Rouge.

No. 20.. RETRAITES :—Relevé des allocations et gratifications accordées en vertu de l'Acte 33 V. c. 4.

No. 21... BANQUES :—Liste des actionnaires des différentes banques du Canada.

MATIÈRES DU VOLUME No. 10.

No. 22... COMPAGNIE DE PLACEMENT NATIONALE :—Etat de la compagnie Canadienne de Placement La Nationale (à responsabilité limitée), dressé jusqu'au 31 décembre 1879. (*Pas imprimé.*)

No. 23... EFFETS PUBLICS :—Réponse à ordre : Etat donnant le montant des obligations six pour cent payables en Canada, en circulation à la date du 1er février 1880.—(*Pas imprimé.*)

No. 24... RECETTES ET DÉPENSES :—Réponse à ordre ; Etat donnant en détail les recettes et les dépenses du Canada pendant les six mois expirés le 1er janvier 1880, et le 1er janvier 1879, respectivement.

No. 25.... STATUTS :—Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada. 42 Victoria, première session du quatrième parlement, 1879. (*Pas imprimé.*)

No. 26... TRAITÉS DE COMMERCE ET DE NAVIGATION :—Réponse à adresse (Sénat) ; Traités de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et les puissances étrangères, contenant la clause de "la nation la plus favorisée," indiquant l'époque à laquelle ces traités prendront fin, et mentionnant s'ils s'appliquent ou non aux colonies britanniques.

No. 27... LAVOIE, CAPITAINE PIERRE :—Réponse à ordre ; Ordres donnés au capitaine Pierre Lavoie durant tout le temps qu'il a eu la charge du steamer *Rimouski*. (*Pas imprimée.*)

No. 28... WAGONS À HOUILLE, CHARGEMENT :—Réponse à ordre ; Etat mensuel du nombre de wagons à houille notés au contrôle comme portant un trop fort chargement sur le chemin de fer du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, entre le 1er juillet 1878 et le 1er mars 1879 ; aussi état indiquant la quantité de charbon vendu par le gouvernement à ses employés et autres. (*Pas imprimée.*)

No. 29... CANAL WELLAND :—Réponse à ordre ; Quantités et prix de tous les articles fournis pour le canal Welland depuis le 1er janvier 1871 jusqu'au 4 novembre 1878. (*Pas imprimée.*)

No. 29*a*.. Réponse à ordre ; Pièces justificatives et autres documents se rapportant au paiement de tous honoraires, frais et comptes à James G. Currie et John M. Currie, en leur qualité de solliciteurs pour le canal Welland, depuis le 1er janvier 1877 jusqu'au 7 avril 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 29*b*.. Réponse à ordre ; Soumissions pour la fourniture du bois de charpente et de construction pour le canal Welland, présentées en réponse à l'annonce du 12 janvier 1880, spécifiant celle qui a été acceptée. (*Pas imprimée.*)

No. 29*c*.. Réponse à adresse ; Soumissions reçues pour les sections 33 et 34 du canal Welland, et délais accordés pour opérer les cautionnements. (*Pas imprimée.*)

No. 30... POIDS ET MESURES :—Réponse à ordre ; Recettes et dépenses en vertu de l'acte des poids et mesures, pendant les derniers six mois de 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 30*a*.. Réponse à ordre ; Noms de tous les inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures nommés sous l'autorité de l'acte des poids et mesures maintenant en vigueur, qui ont subi un examen avant ou après leur nomination. (*Pas imprimée.*)

No. 30*b*.. Réponse à ordre ; Sommes versées au fonds des pensions de retraite par chacun des inspecteurs des poids et mesures, antérieurement au 1er octobre 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 30*c*. Réponse à ordre ; Sous-inspecteurs des poids et mesures révoqués depuis le 1er juillet 1879, et personnes nommées à la charge d'inspecteur ou de sous-inspecteur des poids et mesures depuis cette date. (*Pas imprimée.*)

No. 31... DÉPOTS DU GOUVERNEMENT :—Réponse à ordre ; Etat des diverses sommes d'argent déposées au crédit du Canada, ainsi qu'une liste des différentes banques dans lesquelles ces dépôts ont été faits ; et état de toutes les sommes déposées entre les mains des agents du Canada, ou de toutes autres personnes en Angleterre, à la date du 1er décembre 1879, et du 1er février 1880, indiquant le taux d'intérêt alors payable dans chaque cas.

No 32... RÉDUCTION DE DROITS :—Réponse à adresse ; Ordres en Conseil ou de département, ou autrement, relatifs à une réduction des droits imposés sur les marchandises, l'outillage ou les matériaux à l'usage des entrepreneurs, du 1er janvier 1874 au 1er janvier 1879.

No. 33... TÉLÉGRAPHE DE SELKIRK À BATTLEFORD :—Réponse à ordre ; Contrats pour l'entretien de la ligne télégraphique entre Selkirk et Battleford, etc. (*Pas imprimée.*)

No. 34... BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Relevés généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts de la province de Québec, pendant l'année 1879.

No. 35... SYNDIC OFFICIEL DE SHELBURNE :—Réponse à ordre ; Requêtes adressées au gouvernement pendant les années 1877-78 et 1879, par le syndic officiel du district de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, au sujet de sa démission, avec les réponses à ces lettres. (*Pas imprimée.*)

No. 36.... MAÎTRES DE POSTE :—Réponse à adresse ; Instructions adressées aux maîtres de poste des cités, villes et villages, par le maître-général des postes, sous l'autorité de la section 39 de l'acte 38 Victoria, chapitre 7, concernant les articles frappés de droits qui sont expédiés par la poste en Canada. (*Pas imprimée.*)

No. 37... INDEMNITÉ DES PÊCHERIES, I. P.-E. :—Réponse à adresse ; Documents et correspondance échangés entre le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et celui du Canada depuis le 24 mars 1879 jusqu'à date, concernant la part d'indemnité des pêcheries que réclame l'Ile du Prince-Edouard. (*Pas imprimée.*)

No. 37*a*. Documents soumis au Sénat relatifs à la correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement et certains marchands de l'Ile du Prince-Edouard, au sujet de leurs réclamations pour une certaine partie de la somme accordée par la sentence arbitrale des pêcheries.

No. 38... REMISE DE DROITS —Réponse à ordre ; Etat indiquant quelle remise de droits a été faite sur les articles manufacturés en Canada en 1879 et qui ont été exportés. (*Imprimée pour distribution seulement.*)

No. 39... DÉPENSES ET CRÉDITS :—Réponse à ordre ; Etat indiquant —

1. Le résumé des dépenses comparées à l'estimé budgétaire pour l'exercice 1878-79.
2. Les items auxquels il n'a pas été pourvu, pour la même période.
3. Les balances de crédits périmées, pour la même période.
4. Les balances reportées, pour la même période.
5. Les résumés généraux de la dépense, pour la même période.

No. 40.... FRONTIÈRES D'ONTARIO :—Réponse à adresse ; Décision des arbitres concernant la frontière nord-ouest d'Ontario, et documents et pièces ayant rapport à cette frontière. (*Pas imprimée.*)

No. 40*a*.. Réponse supplémentaire à adresse ; Décision des arbitres concernant la frontière nord-ouest d'Ontario, et documents et pièces ayant rapport à cette frontière. (*Pas imprimée.*)

No. 41... CANAL DE BEAUHARNOIS :—Réponse à ordre ; Documents, rapports d'ingénieurs, etc., se rapportant au choix du tracé et à la construction du canal de Beauharnois. (*Pas imprimée*).

No. 42... STATISTIQUE DES CHEMINS DE FER :—Rapports statistiques des chemins de fer du Canada et états du capital, du trafic et des frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1879.

No. 43... RÉCLAMATIONS DE MACLEAN, ROGER ET CIE :—Réponse à ordre ; Réclamations faites par MM. McLean, Rogers et Cie, contre le gouvernement pour dommages causés par la violation de leur contrat pour les impressions publiques.

No. 44... HAVRE DE REFUGE DE TWO-CREEKS :—Réponse à ordre ; Rapports officiels et plans des relevés faits par ordre du gouvernement canadien, relativement à l'amélioration du havre de *Two Creeks*, dans le comté de Kent, Ont., et à la construction d'un port de refuge pour les navires à cet endroit. (*Pas imprimée.*)

No. 45... BRISE-LAMES DE L'ILE DE PIERRE :—Réponse à ordre ; Rapport des ingénieurs relativement à la requête demandant la construction d'un brise-lames ou d'un port de refuge à l'île de Pierre, comté de Shelburne, N.-E. (*Pas imprimée.*)

No. 46... QUAI DE TROIS-PISTOLES :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur qui a fait les relèvements à Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata, en vue d'y ériger un quai. (*Pas imprimée.*)

No. 47... HAVRE DE RONDEAU :—Réponse à ordre ; Rapports officiels, à dater du 1er janvier, concernant la réparation du havre de refuge à Rondeau, et l'érection d'une ligne télégraphique se rendant à ce point. (*Pas imprimée.*)

No. 48... ECORCE DE PRUCHE :—Réponse à ordre ; Quantité de cordes d'écorce de pruche exportée aux Etats-Unis pendant les dix dernières années expirées le premier janvier dernier. (*Pas imprimée.*)

No. 49... COMMIS SURNUMÉRAIRES ET MESSAGERS :—Réponse à adresse (Sénat) ; Noms et dates de la nomination de tous les commis et messagers surnuméraires qui étaient employés dans les divers départements du service public le 10 octobre dernier, etc.

No. 50... COMPAGNIE DE PRÊTS ANGLO-CANADIENNE :—Etat des affaires et liste des actionnaires de la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique Canadienne (à responsabilité limitée), à la date du 31 décembre 1879. (*Pas imprimé*).

No. 51... INSTRUCTIONS ROYALES :—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui du Royaume-Uni au sujet des instructions royales, antérieurement au 5 octobre 1878. (*Pas imprimée.*)

No. 52... EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS :—Réponse à ordre ; Etat détaillé des importations et exportations du Canada pendant les six mois expirés le 1er janvier 1880 et le 1er janvier 1879, respectivement.

No. 53... PRINCE ARTHUR'S LANDING :—Réponse à ordre ; Correspondance et documents concernant un chemin de fer projeté entre Prince Arthur's Landing et le chemin de fer Canadien du Pacifique, à ou près l'emplacement de ville de Fort-William, et la route que l'on se propose de suivre sur les terres du gouvernement à cet effet. (*Pas imprimée.*)

No. 54... CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Réponse à ordre ; Etat indiquant le nombre d'hommes employés le 1er octobre 1878, le 1er décembre 1878 et le 1er février 1880, dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial à Moncton, N.-B., à Campbellton, N.-B., Richmond, N.-E., et dans les ateliers dans la province de Québec. (*Imprimée pour distribution seulement.*)

No. 54*a*. Réponse à adresse ; Rapport de l'exploration faite en 1879 par ordre du gouvernement, en vue de la construction d'un embranchement du chemin de fer Intercolonial pour relier Saint-Michel ou Saint-Charles à Saint-Joseph-de-Lévis. (*Pas imprimée.*)

No. 54*b*. Réponse à ordre ; Nombre des employés sur la partie du chemin de fer Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et la Chaudière, leurs appointements et leur nationalité. (*Pas imprimée.*)

No. 54*c*. Réponse à ordre :—Etat indiquant quelles locomotives et autre matériel roulant attendaient des réparations dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial le 1er février 1880. (*Pas imprimée.*)

No. 54*d*.. Réponse à ordre ; Noms des ouvriers qui ont été employés à travailler à la construction des paraneiges, etc., sur la section de l'Intercolonial depuis Lévis jusqu'à la Rivière-du-Loup. (*Pas imprimée.*)

No. 54*e*.. Réponse à ordre ; Etat mentionnant le nombre d'accidents arrivés sur l'Intercolonial depuis le 1er janvier dernier. (*Pas imprimée.*)

No. 54*f*.. Réponse à adresse ; Sommes payées pour les arrête-noix en usage sur le chemin de fer Intercolonial, et les noms des personnes auxquelles ces sommes ont été payées ; les deniers payés pour placer ces arrête-noix sur les rails, etc. (*Pas imprimée.*)

No. 54*g* Réponse à ordre ; Nombre de billets de passage gratuits sur l'Intercolonial et ses embranchements donnés pendant les années 1878 et 1879, et les noms des personnes auxquelles ces billets ont été donnés. (*Pas imprimée.*)

No. 55... Canal Murray :—Réponse à ordre ; Rapports faits, depuis 1878, par les ingénieurs du ministère des chemins de fer et des canaux, sur le canal Murray ; et aussi de toutes les autres études faites en aucun temps au sujet du canal qui n'ont pas encore été mises devant le Parlement. (*Pas imprimée.*)

No. 56... Garde-pêche du comté d'Inverness :—Réponse à ordre ; Nombre de surveillants de pêcheries et de garde-pêche qui ont été destitués ou nommés, dans le comté d'Inverness, pendant l'année 1879, et leurs noms. (*Pas imprimée.*)

No. 57... Grain en entrepot :—Réponse à adresse ; Règlements, etc., concernant l'importation en entrepôt du grain de toute sorte, et quantités des différentes espèces de grain ainsi importé.

No. 58.... Peaux vertes :—Réponse à ordre ; Valeur des peaux vertes importées en Canada pendant les dix dernières années expirées le premier janvier dernier. (*Pas imprimée.*)

No. 59... Rivière Trent :—Réponse à adresse ; Arrêtés du Conseil rendus depuis le 1er mai dernier concernant les travaux relatifs à la navigation et à la canalisation de la rivière Trent ; aussi rapports de D. Stark, écr., ingénieur civil, sur ses explorations et études. (*Imprimée pour distribution seulement.*)

No. 60... Canal et digue de Carillon :—Réponse à adresse ; Soumissions reçues en 1878, et postérieurement, pour les travaux du canal et de la digue de Carillon ; aussi, arrêtés du Conseil adjugeant les contrats pour ces travaux, etc.

No. 61... Havre de Port-Stanley :—Réponse à ordre ; Etats se rapportant à la perception et à la dépense des revenus du havre de Port Stanley. (*Pas imprimée.*)

No. 62... Sucre :—Réponse à ordre ; Etat de la quantité de sucre reçue aux principaux ports d'entrée du Canada, pendant les six mois expirés le 1er janvier 1880 et le 1er janvier 1879, respectivement.

No. 63... Thé importé des Etats-Unis .—Réponse à ordre ; Quantités de thés importés des Etats-Unis dans chacune des provinces du Canada depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, sur lesquels un droit additionnel de 10 pour cent a été perçu.

No. 64.. Chambre des Communes :—Réponse à ordre ; Etat détaillé des dépenses portées au compte des dépenses imprévues, et se montant au chiffre de $2,282, tel que mentionné dans le bilan du comptable de la Chambre des Communes pour l'année expirée le 30 juin 1879. (*Pas imprimée*).

No. 64*a*.. Réponse à ordre ; Etat détaillé des dépenses inscrites sous le titre "Divers," et atteignant le chiffre de $5,527.33, dans le compte des recettes et dépenses du comptable de la Chambre des Communes, pour l'année expirée le 30 juin 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 65... Instructeurs des Sauvages :—Réponse à adresse ; Arrêtés du Conseil nommant des instructeurs pour les Sauvages dans les territoires du Canada.

No. 66... Ile Saint-Joseph :—Réponse à ordre ; Produit des ventes de terrains sur l'île Saint-Joseph, jusqu'au 1er juillet 1867. (*Pas imprimée.*)

No. 67... Approvisionnements de la police a cheval :—Réponse à ordre ; Noms de tous les fournisseurs qui ont fourni du bétail et de la viande de boucherie à la police à cheval et au département des Sauvages au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, etc. (*Pas imprimée.*)

No. 68... CONSEILLER PRIVÉ :—Réponse à ordre ; Traitement attaché à la charge de membre de l'Exécutif ou du Conseil Privé dans l'année 1841, etc. (*Pas imprimée.*)

No. 69... INSTRUCTEURS AGRICOLES DES SAUVAGES :—Réponse à ordre ; Nombre d'instructeurs et d'aide-instructeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Sauvages ; montant dépensé pour leurs frais de route et pour l'outillage, etc.

No. 70.... ANNUITÉS AUX SAUVAGES :—Réponse à ordre ; Epoque fixée pour le paiement de l'annuité des Sauvages, l'an dernier, en vertu du traité no. 7 ; la date à laquelle ce paiement a été fait, etc.

No. 71... ANNUITÉS AUX SAUVAGES :—Réponse à ordre ; Etat mentionnant les époques fixées pour le paiement des annuités en vertu des traités nos 4 et 6, pendant l'année courante ; l'époque à laquelle le paiement en a été fait, le montant payé pour fret, etc.

No. 71*a*. Réponse à ordre ; Instructions données au surintendant des Sauvages, à l'inspecteur des instructeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Sauvages, et à tous les agents des Sauvages dans les territoires du Nord-Ouest, relativement à l'achat d'approvisionnements. (*Pas imprimée.*)

No. 71*b*.. Réponse à adresse ; Correspondance, etc., concernant la réorganisation du département des Sauvages dans la Colombie-Britannique, au sujet de la charge de commissaire des réserves des Sauvages dans cette province. (*Pas imprimée.*)

No. 72... IMPRESSIONS CONFIDENTIELLES:—Réponse à ordre ; Sommes dépensées pour impressions confidentielles pendant les exercices 1877-78 et 1878-79, et les derniers six mois de 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 72*a*.. Réponse supplémentaire à ordre ; Sommes dépensées pour impressions confidentielles pendant les exercices 1877-78, et 1878-79, et les derniers six mois de 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 73... VÉTÉRANS DE 1812 :—Réponse à ordre ; Etat indiquant combien de vétérans ont participé au crédit voté par la législature en faveur des vétérans de 1812-15 pour l'année courante, et donnant le nombre des décès connus. (*Pas imprimée.*)

No. 74.... DOUANE DE TORONTO :—Réponse à adresse ; Chiffre des détournements commis dans la douane de Toronto, avec tous les rapports et autres documents à ce sujet. (*Pas imprimée.*)

No. 75... EMPRUNTS CANADIENS :—Réponse à ordre ; Conditions du dernier emprunt de £3,000,000 stg., négocié à Londres, le prospectus et la formule des soumissions, etc.

No. 76... PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL :—Réponse à adresse (Sénat) ; Rapport de J.G. Moylan, inspecteur des pénitenciers, sur les plaintes de certains officiers du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, contre les médecins du dit établissement.

No. 76*a*.. Réponse à adresse (Sénat) ; Rapport des commissaires nommés le 19 juillet dernier pour instituer une enquête et faire rapport sur la condition et l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

No. 77... REMISE DES DROITS SUR MATÉRIAUX DE NAVIRES : Réponse à Adresse ; Arrêtés du Conseil, règlements et correspondance échangés entre toute personne et le gouvernement depuis la dernière session du Parlement relativement au remboursement de droits promis sur les matériaux servant à la construction des navires ; aussi un état indiquant le nom de tous ceux qui l'ont demandé. (*Pas imprimée.*)

No. 78... BRASSERIE À BATTLEFORD :—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest et toute autre personne, au sujet de l'établissement d'une brasserie à Battleford, dans le Nord-Ouest, pour la fabrication de la bière. (*Pas imprimée*).

No. 79... TABAC, COMTÉ DE CHARLEVOIX ;—Réponse à ordre ; Quantité de tabac saisi dans le comté de Charlevoix, depuis le 1er janvier 1877 jusqu'au 1er janvier 1880. (*Pas imprimée.*)

No. 80... RÉCLAMATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK :— Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Canada concernant certaines réclamations présentées par le premier contre les autorités fédérales depuis le 1er mars 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 81.... PÊCHE DU HOMARD :—Réponse à ordre ; Requêtes adressées au département de la marine et des pêcheries, et correspondance échangée avec ce département au sujet de l'arrêté du Conseil réglementant la pêche du homard dans les provinces maritimes.

No. 82... PHARE DE L'ILE MCNUTT :—Réponse à ordre ; Etat détaillé de la dépense encourue pendant les années 1878 et 1879 pour réparer le phare et ériger de nouveaux bâtiments au phare de l'île McNutt, dans le port de Shelburne, Nouvelle-Ecosse ; et état semblable des dépenses encourues pendant ces mêmes années au phare du cap de Sable, dans le même comté. (*Pas imprimée.*)

No. 83... BLÉ, ETC., DES ETATS-UNIS :—Réponse à ordre ; Etat indiquant la quantité de blé, d'avoine, de pois, d'orge et de maïs importées des Etats-Unis, du 15 mars 1879 au 1er février 1880 ; ainsi que les droits perçus sur chaque espèce de grains, et la quantité de blé et d'avoine en entrepôt le 1er janvier 1880.

No. 84... FARINE IMPORTÉE :—Réponse à ordre ; Quantités de farine de blé, de seigle, d'avoine et de maïs, et de blé, orge, maïs et avoine importés dans chacune des provinces (à l'exception de la Colombie-Britannique) depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er fevrier 1880, et les droits perçus sur ces articles.

No. 85... HOUILLE ET COKE IMPORTÉS :—Réponse à ordre ; Quantités de houille et de coke (distinguant les deux espèces) importés dans chaque province du Canada (à l'exception de la Colombie-Britannique) depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, et les droits perçus sur ces articles.

No. 86... SEL IMPORTÉ :—Réponse à ordre ; Etat indiquant la quantité de sel importée de l'étranger en Canada, du 1er juillet 1879 au 1er février 1880.

No. 87.... HAVRE DE PORT-STANLEY :—Réponse à ordre ; Rapports faits par la compagnie de chemin de fer Grand Occidental au sujet des droits de péage et autres recettes provenant du havre de Port-Stanley. (*Pas imprimée.*)

No. 88... ENTREPÔT DE VÉRIFICATION, MONTRÉAL :—Réponse à ordre ; Etat détaillé de toutes les sommes payées en sus des contrats pour la construction de l'entrepôt de vérification de Montréal. (*Pas imprimée*)

No. 89... BRISE-LAMES DE NEGRO POINT :—Réponse à ordre ; Sommes dépensées pour réparations faites au brise-lames de Negro Point, à Saint-Jean, depuis les dommages causés dans l'automne de 1878. (*Pas imprimée.*)

No. 90... RELÈVEMENTS À CARLETON ET NEW-RICHMOND :—Réponse à adresse ; Rapport de l'ingénieur qui a fait les relèvements à Carleton et à New-Richmond, dans le comté de Bonaventure, en vue d'y ériger des quais. (*Pas imprimée.*)

No. 91... ILE DU CAP DU NÈGRE :—Réponse à adresse ; Requêtes et correspondance demandant au gouvernement d'ouvrir un crédit pour l'amélioration de la plage et la protection du havre de l'île du Cap du Nègre, dans le comté de Shelburne, et rapport de l'ingénieur envoyé dans cette localité en 1879 par le ministre des travaux publics. (*Pas imprimée.*)

No. 92... CHEMIN DE FER DE QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL :—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec, concernant l'acquisition par l'administration fédérale du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental (*Pas imprimée.*)

No. 93.... CANAUX DE WILLIAMSBURGH :—Réponse à ordre ; Profondeur de l'eau sur les buscs de chaque écluse des canaux de Williamsburgh, durant la saison de navigation des six dernières années ; nombre des navires ou bateaux à vapeur qui ont été détenus dans ces canaux chaque année, pendant la même période, par suite de l'insuffisance d'eau dans les canaux, et durée de leur détention ; aussi toute correspondance à ce sujet. (*Pas imprimée.*)

No. 94 .. BELLE-CREEK, I.-P.-E. :—Réponse à adresse ; Etudes, rapports d'ingénieurs, etc., se rapportant à certains projets d'amélioration à l'embouchure de Belle-Creek, comté de Queen, I. P.-E. (*Pas imprimée.*)

No. 95... VAUX, CALVERT :—Réponse à ordre ; Plans, correspondance, etc., concernant la réclamation non payée de Calvert Vaux pour services rendus au sujet des terrains situés en face des édifices du Parlement. (*Pas imprimée.*)

No. 96... LAC PORTER :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet l'ouverture d'une passe entre le lac Porter et la mer. (*Pas imprimée.*)

No. 97... RELÈVEMENTS DANS L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Ordre de la Chambre ; Rapports des relevés hydrographiques faits par les ingénieurs à Fifteen Point, Baie d'Egmont, Etang de Skinner et Kildare, dans le comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, pendant l'été de 1879. (*Pas imprimé.*)

No. 98... HAVRE DE TROIS-BRASSES :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet le prolongement du brise-lames commencé en 1878, au havre de Three Fathom. (*Pas imprimée.*)

No. 99.... REMORQUEUR "SULTAN" :—Réponse à ordre ; Correspondance au sujet du contrat adjugé aux propriétaires du remorqueur *Sulton*, de Miramichi, pendant la saison dernière, pour exécuter certains travaux du gouvernement. (*Pas imprimée.*)

No. 100.. HAVRE DE JEDDORE :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet le dragage d'un chenal dans le havre de Jeddore, dans le comté d'Halifax. (*Pas imprimée.*)

No. 101.. RELÈVEMENTS DE LA PETITE-RIVIÈRE :—Réponse à ordre ; Relevés hydrographiques faits à la Petite-Rivière, dans le comté de Lunenburg, N.-E., en vue de la construction projetée d'un brise-lames à cet endroit. (*Pas imprimée.*)

No. 102.. THÉ DU JAPON ET DE LA CHINE :—Réponse à ordre ; Relevé de tous les bâtiments portant des cargaisons de thé, provenant de la Chine ou du Japon, entrés dans aucun port du Canada, ou dans aucun port des Etats-Unis, en transit pour le Canada ; et quantité du thé ainsi importée.

No. 103.. CITADELLE DE QUÉBEC :—Réponse à adresse ; Correspondance en la possession du gouvernement, concernant la falaise dangereuse de la rue Champlain, sur le terrain de la citadelle, à Québec. (*Pas imprimée.*)

No. 104.. COMMISSAIRES CANADIENS EN FRANCE ET EN ESPAGNE.—Réponse à adresse ; Instructions données aux commissaires canadiens au sujet des négociations avec la France et l'Espagne ; et toute la correspondance échangée à ce sujet avec le gouvernement impérial ; aussi, état détaillé des différentes sommes d'argent payées aux commissaires canadiens ou autres, à propos de ces négociations, ainsi que les noms de ceux à qui elles ont été payées, et la nature des services rendus ; aussi tous les rapports faits par ces commissaires.

No. 105.. GALT, SIR A. T. :—Correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Canada, au sujet de la nomination de sir A. T. Galt en qualité de haut commissaire chargé de représenter le Canada en Angleterre, et devant résider à Londres.

No. 106.. SAUMON, RAPIDE DES FEMMES :—Réponse à ordre ; Coût de l'établissement pour la reproduction du saumon, au rapide des Femmes, N.-B. (*Pas imprimée.*)

No. 106*a* Réponse à ordre ; Soumissions reçues par S. Wilmot, écr., au sujet de la construction de l'établissement pour la reproduction du saumon au rapide des Femmes. (*Pas imprimée.*)

No. 107.. SIFFLET DE BRUME DE SHELBURNE :—Réponse à ordre ; Correspondance et requêtes demandant l'érection d'un sifflet de brume à l'entrée du havre de Shelburne, N.-E. (*Pas imprimée.*)

No. 108.. FERBLANC, REMISE DE DROITS :—Réponse à ordre ; Correspondance échangée entre Isaac H. Mathers, d'Halifax, N.-E., et le gouvernement au sujet de la remise de droits sur le ferblanc employé pour la confection des boîtes pour conserves de homard.

No. 109.. PÉNITENCIER DE DORCHESTER, N.-B. :—Réponse à adresse (Sénat) ; Etat détaillé de la dépense, jusqu'au 31 décembre 1879, pour la construction du nouveau pénitencier de Dorchester, Nouveau-Brunswick.

No. 110.. CANAUX :—Rapport de l'ingénieur en chef des canaux, en date du 16 février 1880. (*Pas réimprimé dans les documents de la Session.*)

No. 111.. TRAITÉ DE WASHINGTON :—Réponse à adresse (Sénat) ; Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des Etats-Unis, et le gouvernement Impérial de Sa Majesté, au sujet de l'application à la province de la Colombie-Britannique de cette partie du traité de Washington qui est contenue dans le 21e article de ce traité.

No. 112.. BROCHURES SUR L'IMMIGRATION :—Réponse à ordre ; Etat détaillé de tous livres, brochures ou autres publications mis en circulation, ou commandés depuis le 1er janvier 1875, pour les fins de l'immigration, par le ministère de l'agriculture, celui de l'Intérieur, ou tout autre ministère s'occupant d'immigration ou de colonisation.

No. 113.. FAILLITES :—Réponse à ordre ; Nombre de faillites dans les différentes provinces et dans toute la Confédération, pendant les années 1878 et 1879 respectivement, etc.

No. 114.. POLICE RIVERAINE DE MONTRÉAL :—Réponse à adresse ; Commission nommant le chef actuel de la police riveraine à Montréal ; aussi, rapport constatant le nombre d'officiers agissant sous ce chef, ainsi que le nombre des hommes composant toute la force et le compte détaillé des dépenses de ce corps. (*Pas imprimée.*)

MATIERES DU VOLUME No. 11.

No. 115.. BASSIN DE RADOUB DE KINGSTON :—Réponse à ordre ; Rapports faits par les ingénieurs du gouvernement, et correspondance concernant la construction d'un bassin de radoub à Kingston. (*Pas imprimée.*)

No. 116.. RIVIÈRE YAMASKA, RELÈVEMENTS :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur qui a fait, en 1878, des relèvements dans le but de rendre la rivière navigable. (*Pas imprimée.*)

No. 117.. RELÈVEMENTS À CAPELAN ET NEW CARLISLE :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur qui a fait les relèvements à Capelan et à New Carlisle, dans la baie des Chaleurs, en vue d'y ériger des quais ou brise-lames. (*Pas imprimé.*)

No. 118.. RELÈVEMENT DE LA BAIE SAINT-PAUL :—Ordre ; Rapport de l'ingénieur qui a fait des relèvements à la Baie Saint-Paul, comté de Charlevoix, aux fins d'y ériger un quai. (*Pas imprimé.*)

No. 119.. DRAGUEUR "ST. LAWRENCE" :—Réponse à ordre ; Comptes du cure-môle à vapeur le *Saint-Laurent*, pendant qu'il était employé à Miramichi durant les années 1878 et 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 120.. TERRES PUBLIQUES, MANITOBA :—Réponse à ordre ; Nombre d'acres de terres publiques vendues dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, pendant l'année 1879, etc. (*Pas imprimée.*)

No. 121.. SYNDICS OFFICIELS :—Réponse à ordre ; Etat indiquant les noms, le domicile, l'occupation et la date de nomination de tous les syndics officiels nommés entre le 8 avril 1875 et le 18 octobre 1878, et entre le 18 octobre 1878 et le 16 février 1880. (*Pas imprimée.*)

No. 122.. RECETTES ET DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE FONDS CONSOLIDÉ :—Réponse à ordre ; Etat indiquant les recettes et les dépenses imputables sur le fonds consolidé pendant les sept mois expirés le 1er février 1879 ; et aussi pendant les huit mois expirés le 1er mars 1880. (*Pas imprimée*).

No. 123.. INGÉNIEUR EN CHEF, C.F.P.—Rapport de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, en date du 8 avril 1880.

No. 124.. BUREAU DE POSTE DE STRATFORD :—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement et la corporation de la ville de Stratford concernant la proposition émise par la corporation de faire don d'un emplacement pour y ériger un bureau de poste. (*Pas imprimée.*)

No. 125.. FILETS SUR LA RIVIÈRE MIRAMICHI :—Réponse à ordre ; Nombre de filets saisis sur la rivière Miramichi et ses affluents pendant l'année 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 126.. EXPLORATION GEOLOGIQUE DANS LA NOUVELLE-ECOSSE :—Réponse à ordre ; Correspondance adressée au ministère de l'intérieur, demandant une exploration géologique des comtés de Shelburne, Queen et Lunenburg, dans la Nouvelle-Ecosse. (*Pas imprimée.*)

No. 127.. TRAITÉS AVEC LES SAUVAGES :—Réponse à adresse : Arrêté du Conseil approuvant les traités faits avec les tribus indiennes aux forts Carlton et Pitt, pendant l'année 1876, etc. (*Pas imprimée.*)

No. 128.. TRAITÉ No. 1, MANITOBA :—Réponse à adresse ; Dépêches des lieutenants-gouverneurs du Manitoba concernant la réserve promise en vertu des clauses du traité n° 1, touchant la réserve que ce traité stipule devoir être assignée à la bande de Sauvages du Manitoba, dont la Plume-Jaune était le chef. (*Pas imprimée.*)

No. 129 CHEMIN DE FER DU LAC SAINT-JEAN :—Réponse à adresse ; Documents et correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les directeurs de la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean.

No. 130 PONT PRÈS DE COTEAU-DU-LAC :—Réponse à adresse ; Rapports de C. S. Gzowski, écr., ou d'autres ingéniers, relatifs à la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent près de Côteau-du-Lac.

No. 131.. COMMISSION DES FRONTIÈRES D'ONTARIO :—Réponse à ordre ; Etat détaillé des sommes payées à des procureurs et conseils pour services professionnels se rattachant à la commission des frontières d'Ontario. (*Pas imprimée.*)

No. 132.. AMIDON :—Réponse à adresse ; Arrêté du Conseil autorisant une remise de cinq centins par boisseau sur le maïs importé pour la fabrication de l'amidon.

No. 133.. TRUTCH, J. W. :—Réponse à adresse ; Correspondance, documents et arrêtés du Conseil concernant la nomination de l'honorable J. W. Trutch à une charge publique dans la Colombie-Britannique.

No. 134.. COMPAGNIE DE GARANTIE DU CANADA :—Réponse à ordre ; Etats transmis depuis le 1er janvier 1875, au ministre des finances, par la Compagnie de Garantie du Canada. (*Pas imprimée.*)

No. 134*a* Réponse à adresse (Sénat) : Liste des actionnaires et denier bilan annuel, etc. (*Pas imprimée.*)

No. 135.. CAISSES D'ÉPARGNES DU CANADA, C.B :—Réponse à ordre ; Noms des personnes qui ont déposé de l'argent aux caisses d'épargne du Canada à Victoria, Nanaïmo et New-Westminster, dans la Colombie-Britannique. (*Pas imprimée.*)

No. 136.. COUR SUPRÊME ET DE L'ECHIQUIER :—Réponse à adresse ; Jugements prononcés par les cours Suprême et de l'Echiquier dans des causes portées devant ces cours entre le 8 octobre 1875 et le 1er janvier 1880, etc.

No. 136*a* Réponse à adresse ; Etat indiquant la date et la durée de chaque session des cours Suprême et de l'Echiquier, depuis la création des dites cours en 1875.

No. 137. CHEMIN DE FER DE CREDIT VALLEY :—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement et les promoteurs du chemin de fer de Credit-Valley, concernant le droit de passage depuis les limites ouest de la cité de Toronto jusqu'à son terminus dans la dite cité. (*Pas imprimée.*)

No.138*a*. TERRES DE LA BAIE D'HUDSON :—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie de la Baie d'Hudson au sujet de terrains situés le long de la Baie d'Hudson, et relative à leur acquisition par toute compagnie de chemin de fer ou de vapeurs. (*Pas imprimée.*)

No. 139.. SAINTE-ANNE, RIVIÈRE DES OUTAOUAIS ;—Réponse à adresse ; Soumissions reçues pour la construction des travaux de Sainte-Anne, sur la rivière des Outaouais, qui ont été récemment donnés à l'entreprise, et délais accordés pour opérer le dépôt des cautionnements ; aussi, copie du contrat, de la correspondance et des arrêtés du Conseil y relatifs. (*Pas imprimée.*)

No. 140.. STARK, D. (EAUX DE LA TRENT) :—Réponse à ordre ; Rapports de D. Stark, écr., ingénieur civil, sur les explorations qu'il a faites récemment au sujet de la direction à donner au canal projeté entre Port-Hope et le lac Rice (eaux de la Trent.) (*Pas imprimée.*)

No. 141. PASSE-MIGRATOIRE, GRANDE-RIVIÈRE :—Réponse à ordre ; Correspondance relative à la construction d'une passe-migratoire aux chutes de la Grande-Rivière, dan les comté de Richmond. (*Pas imprimée.*)

No. 142.. BRISE-LAMES DE LA GRANDE-ANSE :—Réponse à ordre ; Rapports d'ingénieurs, etc., concernant la nécessité de faire réparer immédiatement le brise-lames de la Grande-Anse, comté de Gloucester, N.B., qui a été endommagé par la grande tempête de l'automne dernier. (*Pas imprimée.*)

No. 143.. CHENAL DE LA PASSE DE SHIPPEGAN :—Réponse à ordre ; Correspondance, rapports et autres documents relatifs à l'achèvement du brise-lames et autres travaux d'amélioration du chenal à la Passe de Shippegan, dans le comté de Gloucester, N.-B. (*Pas imprimée.*)

No. 144. CAISSE D'ÉPARGNES DU BUREAU DE POSTE, SYDNEY, C.-B.:—Réponse à adresse (Sénat) ; Rapports, correspondance et télégrammes relatifs à la caisse d'épargnes du bureau de poste de Sydney, Cap-Breton, qui ont été présentés et échangés depuis les six dernières années, et plus particulièrement le dernier rapport de l'enquête faite par M. Anderson, inspecteur des postes, sur la défalcation commise au dit bureau, avec mention de la somme détournée et du temps auquel le détournement a été découvert. (*Pas imprimée.*)

No. 145.. COMMUNICATIONS AVEC L'ILE DU PRINCE-EDOUARD EN HIVER :—Réponse à adresse (Sénat) ; Correspondance, rapports et mémoires adressés au gouvernement, pendant les douze mois antérieurs au 17 avril 1879, relativement au service de communication à la vapeur en hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme. (*Pas imprimée.*)

No. 146.. WASSALL, M.:—Réponse à ordre ; Correspondance concernant la réclamation présentée par M. Wassall, pour l'usage, par le gouvernement, de son brevet de pont. (*Pas imprimée.*)

No. 147.. COUPES DE BOIS, TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Liste complète de toutes les demandes de concessions de coupes de bois dans le Manitoba, Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest.

No. 148.. OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS :—Etat détaillé (Sénat) de toutes les obligations et des cautionnements enregistrés au secrétariat d'Etat du Canada. (*Pas imprimé.*)

No. 149.. HAVRE DE SAINT-FRANÇOIS, GUYSBOROUGH :—Réponse à ordre ; Rapports sur les relèvements faits au havre Saint-François, comté de Guysborough, N.-E., antérieurement à 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 150.. MCGINN, CONDUCTEUR, INTERCOLONIAL :—Réponse à adresse (Sénat) ; Correspondance relative à la récente destitution sommaire du conducteur McGinn, de la division nord du chemin de fer Intercolonial. (*Pas imprimée.*)

No. 151.. RIVIÈRE KAMINISTIQUIA :—Réponse à ordre ; Rapport sur la profondeur de l'eau sur la barre située à l'embouchure de la rivière Kaministiquia, et relevé des sondages depuis ce point jusqu'à l'hôtel Neebing. (*Pas imprimée.*)

No. 152.. PÉNITENCIER, C.-B.—Réponse à ordre ; Spécifications et documents se rattachant à la construction du pénitencier de la Colombie-Britannique, depuis novembre 1874 jusqu'à septembre 1878. (*Pas imprimée.*)

No. 153.. COMPAGNIES D'ASSURANCE :—Réponse à ordre ; Noms de toutes les compagnies d'assurance qui ont obtenu un permis le et depuis le 1er avril 1879, etc.

No. 154.. PHARE DANS LE PORT DE LA POINTE-AU-RESSAC :—Réponse à ordre ; Correspondance et requêtes demandant l'érection d'un phare dans le port de la Pointe-au-Ressac et à la Pointe-de-Sable, dans le havre de Shelburne.

No. 155.. PHARE DE LA POINTE-AU-RESSAC :—Réponse à ordre ; Soumissions adressées au ministère de la marine et des pêcheries concernant l'érection d'un phare à la Pointe-au-Ressac, dans le havre de Shelburne. (*Pas imprimée.*)

No. 156.. SUCRE IMPORTÉ :—Réponse à ordre ; Quantité de sucre importée en Canada pendant chaque semestre compris entre le 1er janvier et le 30 juin, et entre le 1er juillet et le 31 décembre, respectivement, depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 31 décembre 1879 ; spécifiant de quel pays il a été importé.

No. 157.. ALLARD, OMER :—Réponse à adresse ; Pièces et documents relatifs à la destitution d'Omer Allard, autrefois employé à la perception des douanes de Sa Majesté, à Montréal, en qualité de surintendant des préposés aux arrivages. (*Pas imprimée.*)

No. 158.. CHEMINS DE FER INTERCOLONIAL ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Réponse à ordre ; Etat comparatif des tarifs imposés pour le voiturage de 20,000 livres d'avoine, etc., par l'Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard. (*Pas imprimée*)

No. 159.. CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Réponse à ordre ; Correspondance au sujet de la réduction du tarif imposé pour le voiturage des produits agricoles, bois de chauffage et de construction, houille et sel, par le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard. (*Pas imprimée.*)

No. 160.. CAP TOURMENTE, N.B, CAP TRAVERSE, I.P.-E. :—Réponse à adresse ; Rapports d'ingénieurs, etc., se rapportant à un projet de voie ferrée pour relier le cap Tourmente, dans la province du Nouveau-Brunswick, à la ligne de l'Intercolonial, et aussi pour relier le CAP Traverse, dans l'Ile du Prince-Edouard, avec le chemin de fer de l'Ile du P.-Edouard. (*Pas imprimée.*)

No. 161. PONT SUR LA RIVIÈRE ROUGE :—Réponse à ordre ; Correspondance échangée entre le conseil de la cité de Winnipeg et le ministère des chemins de fer et des canaux, et entre la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba et le même ministère, au sujet d'un pont sur la rivière Rouge, dans les limites de la cité de Winnipeg. (*Pas imprimée.*)

No. 162.. HUILE DE CHARBON :—Réponse à ordre ; Rapports faits par les officiers du revenu sur l'examen fait par eux de tous les échantillons d'huile de charbon canadienne qui leur ont été soumis ; aussi, rapports faits sur l'épreuve du feu à laquelle ont été soumises les huiles de charbon américaines, lors de leur déclaration à la douane canadienne.

No. 163. RIVIÈRE DES FRANÇAIS :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur E. Bender sur le relèvement de la rivière des Francais fait durant l'été dernier. (*Pas imprimée.*)

No. 164.. GROSSE-ILE :—Réponse à ordre ; Correspondance au sujet de l'affermage de la propriété cultivable que possède le gouvernement à la Grosse-Ile, dans le comté de Montmagny. (*Pas imprimée.*)

No. 165.. COMMISSAIRES DES SAUVAGES, N.E. :—Réponse à ordre ; Etat détaillé des recettes et dépenses des divers commissaires des Sauvages dans la province de la Nouvelle-Ecosse pendant les années expirées le 31 décembre 1877, 1878 et 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 166.. COMMISSAIRE DES SAUVAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Réponse à ordre ; Comptes des commissaires des Sauvages pour la province du Nouveau-Brunswick, pour les années 1877, 1878, et 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 167.. CANAL BEAUHARNOIS :—Réponse à adresse (Sénat) ; Etat indiquant le nombre des baux et des ventes de pouvoirs d'eau et leur dépendances le long du canal Beauharnois. (*Pas imprimée.*)

No. 168.. RAILS ET VIEUX FER VENDUS :—Réponse à ordre ; Vieux rails vendus par le gouvernement depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à ce jour ; aussi, un état semblable pour le fer de rebut vendu durant la même période. (*Pas imprimée.*)

No. 169.. ECLUSE HYDRAULIQUE :—Réponse à adresse ; Rapport du comité spécial de la législature d'Ontario relatif au projet d'écluse, avec sas mobile, que l'on se propose d'adopter sur le canal projeté pour relier les eaux des lacs Huron et Ontario. (*Pas imprimée.*)

No. 170.. STEAMER NORTHERN LIGHT :—Réponse à ordre ; Nombre de sacs de malle, de passagers et de tonneaux de marchandises transportés par le steamer *Northern Light* sur la route de Georgetown à Pictou, du 19 décembre 1879 jusqu'à cette date. (*Pas imprimée.*)

No. 171.. STEAMER "GLENDON" :—Réponse à ordre ; Service fait par le steamer *Glendon* depuis le 1er janvier 1879 jusqu'à ce jour, y compris le nombre de phares et de sifflets d'alarmes approvisionnés par lui ; aussi, état indiquant le temps qu'il a pris pour se rendre à l'Ile-de-Sable et en revenir, lors du naufrage du paquebot *State of Virginia*, aussi état indiquant le service accompli par le steamer *Northern Light* depuis le 1er janvier 1879 jusqu'à ce jour. (*Pas imprimée.*)

No. 172.. HOUILLE, CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT :—Réponse à ordre ; Correspondance échangée avec le ministère des chemins de fer et des canaux, relativement à la prolongation du délai fixé pour l'exécution des contrats passés pour la fourniture de la houille aux voies ferrées du gouvernement. (*Pas imprimée.*)

No. 173.. CHEMIN DE FER DU CANADA CENTRAL :—Rapport que MM. McIntyre et Worthington ont soumis pour approbation, avec formule d'obligation et coupons y attachésque la compagnie du chemin de fer du Canada Central se propose d'émettre, et de l'intérêt desquels le gouvernement est prié d'assumer le paiement, sous l'autorité de l'arrêté du Conseil rendu le 28 mai dernier. (*Pas imprimé.*)

No. 174.. MINERAI DE FER EXPORTÉ :—Réponse à ordre ; Quantité de minerai de fer exportée d'Ontario du 1er janvier au 1er avril 1880. (*Pas imprimée.*)

No. 175.. SUCRE IMPORTÉ :—Réponse à ordre ; Etat comparatif de sucre importé des Antilles, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne en Canada, dans les années 1877, 1878 et 1879, indiquant les quantités et la valeur. (*Pas imprimée.*)

No. 176.. BLAIS, L. S.. :—Réponse à ordre ; Correspondance relative à la destitution ou renvoi d'office de l'ex-maître de poste de Matane, L. S. Blais, écr., marchand. (*Pas imprimée.*)

No. 177.. COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL, REQUÊTE DE SOREL :—Réponse à adresse (Sénat) ; Requête présentée récemment à Son Excellence par certains citoyens de la ville de Sorel, portant plainte contre la conduite arbitraire et injuste de certains employés des commissaires du havre de Montréal, et demandant qu'une enquête soit instituée sur les lieux, à Sorel. (*Pas imprimée.*)

No. 178.. BRISE-LAMES DE BONAVENTURE :—Rèponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur qui a fait les relèvements à Bonaventure, dans la Baie des Chaleurs, en vue d'y ériger un brise-lames. (*Pas imprimée.*)

No. 179.. NEW-HARBOR, GUYSBOROUGH:—Réponse à ordre ; Rapport sur les relèvements à New-Harbor, comté de Guysborough, N.-E., antérieurement à 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 180.. ANSE BRENNAN, GUYSBOROUGH :—Réponse à ordre ; Rapports sur les relèvements faits à l'Anse Brennan, comté de Guysborough, N.-E., en 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 181.. RIVIÈRE SAINTE-MARIE, GUYSBOROUGH :—Réponse à ordre ; Rapports sur les relèvements faits à la rivière Sainte-Marie, comté de Guysborough, N.-E., en 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 182.. INDIAN HARBOR, GUYSBOROUGH :—Réponse à ordre ; Rapports sur les relèvements faits à Indian Harbor, comté de Guysborough, N.-E., en 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 183.. BASSIN DE RADOUB, ESQUIMALT.—Copie d'un procès-verbal du conseil, sur le rapport, en date du 11 février 1880, de l'honorable ministre des finances, au sujet des avances que le gouvernement du Canada se propose de faire pour la construction du bassin de radoub à Esquimalt, C.-B.

No. 184.. CONFLITS DE RÉCLAMATIONS DE TERRES, MANITOBA :—Réponse à ordre ; Rapport fait par le commissaire chargé de la décision des conflits de réclamations pour des terres dans le Manitoba, sur la réclamation No. 223 à 252, qui lui ont été renvoyées par le ministère de l'intérieur. (*Pas imprimée.*)

No. 185.. FORT-GARRY :—Réponse à adresse ; Arrêtés du Conseil concernant les cinq cents acres de terre autour du Fort-Garry (en haut) qui ont été substitués aux dix acres primitivement octroyés à la compagnie de la Baie d'Hudson. (*Pas imprimée.*)

No. 186.. EXPÉDITION DE LA RIVIÈRE-ROUGE :—Adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie de la Baie d'Hudson au sujet des réclamations présentées par cette compagnie pour des pertes qu'elle prétend avoir subies pendant l'insurrection de la Rivière-Rouge. (*Pas imprimée.*)

No. 187.. LAC DU DIABLE, DIGUE DU GOUVERNEMENT :—Réponse à ordre ; Correspondance échangée en 1879 avec le ministère des travaux publics du Canada au sujet de la reconstruction de la digue du gouvernement au lac du Diable, dans le canton de Bedford, province d'Ontario. (*Pas imprimée.*)

No. 188.. COLOMBIE-BRITANNIQUE, CAUSES INSTRUITES DEVANT LES JUGES :—Réponse à ordre ; Relevé des causes et affaires instruites devant les divers juges de la Colombie-Britannique. (*Pas imprimée.*)

No. 189. CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Réponse à adresse ; Mémoires, etc., au sujet d'un projet d'embranchement de voie ferrée pour relier Rustico, comté de Queen, I.P.-E., avec le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, à la station de la rivière Hunter, ou près de ce point. (*Pas imprimée.*)

No 190.. FACTORERIE D'YORK, DROITS D'IMPORTATION :—Réponse à ordre ; déclaration à l'entrée et sommes payées pour droits d'importation à la Factorerie d'York, sur la Baie d'Hudson, et aux divers ports d'entrée dans le territoire du Nord-Ouest, pendant l'été de 1879. (*Pas imprimée.*)

No. 191.. SULLIVAN, TIMOTHY OU JAMES :—Réponse à ordre ; Correspondance touchant la somme transmise par la Chambre de Commerce, de Londres, à Timothy Sullivan ou James Sullivan, de Chatham, N.-B, par l'intermédiaire du ministère de la marine et des pêcheries. (*Pas imprimée.*)

No. 192. GRAND BANC DE SAINT-THOMAS :—Réponse à ordre ; Correspondance échangée depuis 1874 au sujet de la nécessité d'établir, pour les besoins de la navigation, un phare-flottant sur le grand banc de Saint-Thomas, dans le comté de Montmagny. (*Pas imprimée.*)

No. 193.. SERVICE CIVIL :—Réponse à adresse ; Relevé de la division intérieure du service civil, par département, donnant : 1o une liste des employés venant des différentes provinces composant la confédération nommés depuis le 1er juillet 1873 jusqu'à date ; 2o une liste des employés venant de pays étrangers, nommés depuis l'Union, et indiquant la nationalité de chacun d'eux. (*Pas imprimée.*)

No. 194.. ARMSTRONG, M., ACCUSATIONS CONTRE :—Réponse à ordre ; Témoignages et rapports adressés au ministère du revenu de l'intérieur relativement aux accusations portées contre M. Armstrong, de Toronto, inspecteur de cuirs et de peaux crues. (*Pas imprimée.*)

No. 195.. POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST :—Dépenses encourues par le gouvernement fédéral en 1879 relativement au corps de police à cheval du Nord-Ouest, et nombre d'officiers, de constables et de chevaux qui le composent. (*Pas imprimée.*)

No. 195*a* Réponse à ordre ; Plaintes, rapports, etc, ayant trait à l'état disciplinaire et la conduite de la police à cheval dans les territoires du Nord-Ouest, etc. (*Pas imprimée.*)

No. 195*b*. Réponse à ordre ; Noms, âge et origine de tous les officiers, sous-officiers et soldats de la police à cheval du Nord-Ouest. (*Pas imprimée.*)

No. 196.. DOUANE DE TORONTO :—Réponse à ordre ; Etat indiquant la classe et les appointements de tous les employés des douanes, à Toronto. (*Pas imprimée.*)

No. 197.. SAUVAGES DU N.-B. :—Réponse à ordre ; Etat indiquant en détail comment a été dépensée la somme de $4,600 octroyée pour venir en aide aux Sauvages du Nouveau-Brunswick. (*Pas imprimée.*)

No. 198.. SAUVAGES DE PRINCE-ALBERT, T.N.-O :—Réponse à ordre ; Correspondance concernant le bétail tué à Prince-Albert, territoires du Nord-Ouest, par des Sauvages agissant d'après les ordres d'un sergent de la police à cheval. (*Pas imprimée.*)

No. 199.. RIVIÈRE SAINT-JEAN, N.-B :—Réponse à ordre ; Documents et correspondance relatifs à la construction d'un pont pour chemin de fer sur la rivière Saint-Jean, à Saint-Jean, N.-B. (*Pas imprimée.*)

No. 200.. TAYLOR, JAMES, MANITOBA :—Réponse à ordre ; Avis d'expropriation, par le gouvernement, de la propriété de James Taylor, sur le côté ouest de la rivière Rouge, dans la paroisse de Saint-Clément, Manitoba, pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique. (*Pas imprimée.*)

No. 201.. EXPROPRIATIONS, C.F.C.P. :—Réponse à ordre ; Liste des personnes, dans la province du Manitoba, qui ont reçu une compensation pécuniaire pour expropriation de terrains pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique et l'embranchement de Pembina, avec les sommes payées. (*Pas imprimée.*)

No. 202.. GROSSE-ILE, NOMINATIONS :—Réponse à ordre ; Nom des divers employés à la station de la quarantaine de la Grosse-Ile, dans le comté de Montmagny, le 17 septembre 1878 ; et nom de tous ceux qui ont été nommés depuis le 17 septembre 1878 ; avec tous les documents relatifs aux nominations faites par le gouvernement à la Grosse-Ile depuis 1878. (*Pas imprimée.*)

No. 203. TÉLÉGRAPHE DE BATTLEFORD :—Réponse à ordre ; Montant de tous deniers payés durant l'année 1879 pour l'entretien de la ligne télégraphique entre la rivière Rouge et Battleford. (*Pas imprimée.*)

No. 204.. BROSSOIT, THOMAS :—Réponse à ordre ; Documents relatifs à la nomination de M. Thomas Brossoit comme percepteur des péages et comptable du canal de Beauharnois, etc. (*Pas imprimée.*)

No. 205.. PHARE DU HAVRE DE RONDEAU :—Réponse à ordre ; Correspondance relative à la nomination du gardien du phare situé au havre de Rondeau ; aussi toutes communications transmises par le percepteur des douanes et le gardien du phare concernant le mouvement commercial de ce port. (*Pas imprimée.*)

No. 206.. HOUILLE ADMISE EN FRANCHISE :—Réponse à ordre ; Etat détaillé indiquant la houille admise en franchise en Canada, pendant l'année dernière, pour l'usage des bateaux et remorqueurs à vapeur, etc., sur les lacs et rivières de Québec et d'Ontario. (*Pas imprimée.*)

No. 207.. SECOURS A L'IRLANDE :—Message du gouverneur général transmettant une dépêche du Très-Honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, offrant les remerciements du gouvernement de Sa Majesté au Parlement du Canada pour le don de cent mille piastres voté pour venir en aide à l'Irlande.

No. 208.. CHEMIN DE FER DU CANADA CENTRAL :—Réponse à adresse (Sénat) ; Rapports, etc., en la possession du gouvernement, relatifs à la construction d'un chemin de fer du lac Nipissingue, terminus provisoire actuel du chemin de fer du Canada Central, au Sault Sainte-Marie et à la baie Goulais, sur le lac Supérieur. (*Pas imprimée.*)

MESSAGE.

(18

LORNE.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL transmet à la Chambre des communes, en vertu des dispositions du 59ème article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, copie d'un arrêté de l'honorable Conseil privé, en date du 25ème jour de juillet 1879, énonçant les motifs de la révocation de l'honorable Luc Letellier de St. Just de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 16 février 1880.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 25me jour de juillet* 1879.

Le comité du Conseil a pris en considération un mémoire, en date du 23 juillet 1879, de sir John A. Macdonald, auquel a été renvoyée la dépêche du Très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 3 juillet 1879, concernant le renvoi à Sa Majesté de la recommandation faite par les conseillers de Votre Excellence, que M. Letellier, le lieutenant-gouverneur de Québec, devrait être révoqué de sa charge, et sant rapport:—

Que le 14 mars 1879 la Chambre des communes du Canada a adopté la résolution suivante:

" Que l'acte commis par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, le 2 " mars 1878, en renvoyant son ministère, dénotait un manque de sagesse dans les " circonstances et tendait à renverser la position que les conseillers de la Couronne " occupent depuis que le gouvernement responsable a été accordé aux colonies de " l'Amérique Britannique du Nord."

Que quelques jours après, sir John A. Macdonald, en sa qualité de premier ministre, s'est rendu auprès de Votre Excellence et vous a informé qu'après la résolution adoptée par le Sénat durant la dernière session du Parlement, et celle passée par la Chambre des communes, ci-dessus citée, les conseillers de Votre Excellence étaient d'avis que M. Letellier avait cessé d'être utile comme lieutenant-gouverneur de Québec, et soumettaient qu'il était opportun, dans l'intérêt public, de le révoquer de sa charge. Qu'il a plu alors à Votre Excellence de déclarer qu'il n'y avait aucuns précédents pour nous guider, vu que le système fédératif inauguré par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, avait été jusqu'alors inconnu dans la Grande-Bretagne ou ses colonies ; que la décision qui serait prise dans le cas présent règlerait à l'avenir les relations entre le gouvernement fédéral et celui des provinces en ce qui concerne la charge de lieutenant-gouverneur, et qu'en conséquence Votre

Excellence jugeait opportun de soumettre l'avis qui vous avait été donné, ainsi que l'ensemble de la question et les circonstances qui l'accompagnaient, au gouvernement de Sa Majesté et de lui demander des instructions.

Que cette décision de Votre Excellence a été prise avec l'assentiment du Cabinet, qui a assumé alors et qui assume encore la responsabilité du renvoi de la question.

Qu'il désire de plus déclarer que la dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies a été reconsidérée avec soin et que c'est l'opinion ferme et décidée des ministres de Votre Excellence qu'il est opportun et nécessaire que M. Letellier soit révoqué de sa charge de lieutenant-gouverneur de Québec.

Il désire de plus faire rapport que la cause assignée à cette révocation, aux termes du 59me article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, est qu'après le vote de la Chambre des communes, lors de la dernière session, et celui du Sénat pendant la session précédente, M. Letellier, comme lieutenant-gouverneur, avait cessé d'être utile.

Que les conseillers de Votre Excellence sentent parfaitement la responsabilité d'une telle recommandation et qu'ils se pensent tenus de l'accepter dans toute sa portée.

Le comité adhère au rapport qui précède, et le soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ,
Greffier du Conseil privé.

N° 18 A.

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Relatifs à la révocation de l'honorable Luc Letellier de St. Just comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Par ordre,

J C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT,
20 février 1880.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
QUÉBEC, 10 juillet 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une adresse à Son Excellence le gouverneur général du Canada, votée par l'Assemblée législative de Québec, au sujet de la tentative de démission du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et de l'intervention par le gouvernement et par le parlement fédéral dans les droits de la province de Québec.

Je vous transmets en même temps copie de la résolution de l'Assemblée législative, me priant de vouloir bien transmettre son adresse au gouverneur général.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. LETELLIER,
Lieutenant-gouverneur.

A l'honorable secrétaire d'Etat,
Ottawa.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Mercredi, 9 juillet 1879.

Résolu,—Qu'il soit voté une humble adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, informant Son Honneur que cette Chambre a voté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur général, relativement à la tentative de démission de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec par le gouvernement fédéral, et à l'empiètement par ce gouvernement et le parlement fédéral sur les droits de la province de Québec, et priant Son Honneur de vouloir bien transmettre l'adresse ci-dessus à Son Excellence le gouverneur général.

Pour copie conforme,

L. DELORME,
Greffier de l'Assemblée législative.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Mercredi, 9 juillet 1879.

Résolu—Que la province de Québec, par les députés qu'elle a élus pour la représenter dans l'Assemblée législative, proteste de son attachement inaltérable à la Couronnne et à la personne de Sa Majesté.

Que la province est satisfaite de la forme de gouvernement dont elle jouit en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui lui assure son autonomie et le droit de se gouverner elle-même.

Que la province, qui ne cherche pas à empiéter sur la juridiction du gouvernement fédéral, doit s'attendre à ce que ce gouvernement ne cherche pas à empiéter sur ses droits; et c'est le devoir de ses représentants, auxquels elle en a confié la défense, de protester quand ces droits sont menacés.

Que la tentative de la part du gouvernement fédéral, de démettre Son Honneur le lieutenaut-gouverneur de la province de Québec, se basant sur un vote de parti de la Chambre des communes et du Sénat, est, sous les circonstances, un empiètement sur les droits de la province.

Que c'est à la province de Québec, directement intéressée comme elle l'est dans les résultats de la démission du ministère de Boucherville, à juger de l'à propos et de la sagesse de l'acte par lequel le lieutenant-gouverneur a retiré l'administration des affaires de la province des mains de ce ministère pour la confier à d'autres mains.

Que conformément aux principes du gouvernement responsable, la province a été appelée à juger de cet acte en jugeant les nouveaux ministres qui en ont pris la responsabilité.

Que le résultat des élections générales a été un verdict en faveur des nouveaux ministres qui, dans la session convoquée à la suite de ces élections, ont réussi à faire adopter par cette Chambre toutes les mesures introduites par eux.

Que depuis la session, trois des divisions électorales de la province: celles de Saint-Hyacinthe, de Rouville et de Chambly, ont été appelées à se prononcer de nouveau, et toutes trois ont approuvé, par de grandes majorités, l'acte de Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Que ce qui donne encore plus de poids à cette expression réitérée de l'opinion publique, c'est que deux de ces trois divisions, appelées à remplacer des députés dont les cours de justice avaient annulé l'élection, ont renversé le verdict qu'elles paraissaient avoir rendu le premier mai 1878, et ont remplacé des adversaires du gouvernement par des députés ministériels.

Que l'approbation par la province de Québec de l'acte du lieutenant-gouverneur a été trop clairement exprimée pour qu'il soit possible de la mettre en doute plus longtemps, et cette Chambre, représentant l'opinion du corps électoral de la province, remercie Son Excellence le gouverneur général de la fermeté et de la sagesse avec laquelle Son Excelence a agi en arrêtant la tentative d'empiètement faite par le parlement et le gouvernement fédéral sur les droits de la province, et elle a pleine confiance que Son Excellence continuera, avec la même fermeté et la même sagesse, à reconnaître et à protéger ces droits incontestables.

Pour copie conforme,

L. DELORME,
Greffier, Assemblée législative.

QUÉBEC, 25 juillet, 1879.

MONSIEUR,—Je suis chargé par Son Excellence le gouverneur général de vous informer que par arrêté de Son Excellence en Conseil, pris aujourd'hui, vous avez été révoqué de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et conformément aux dispositions du 59e article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, que le motif de cette révocation est qu'après le vote de la Chambre des communes qui a eu lieu dans le cours de la dernière session, et celui du Sénat dans le cours de la session précédente, au sujet de votre conduite comme lieutenant-gouverneur, votre utilité en cette qualité a cessé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant et très humble serviteur,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Sous-secrétaire d'Etat.

A l'honorable
Luc Letellier de St. Just.
Spencer Wood, Québec.

Du gouverneur général à sir M. E. Hicks-Beach.

N° 210.

CITADELLE, QUÉBEC,
28 juillet, 1879.

MONSIEUR,—Relativement à ma dépêche du 9 avril et à votre réponse portant le numéro 208, du 3 juillet 1879, exposant l'opinion du gouvernement de Sa Majesté sur l'affaire de M. Letellier, le lieutenant-gouverneur actuel de Québec, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous adresser pour votre renseignement—

14 juillet 1869, 1. Mémoire que j'ai joint à votre dépêche en la communiquant à mes ministres.

21 juillet 1879. 2. Leur réponse m'informant qu'après avoir considéré la question avec soin et sollicitude, ils persistent dans leur décision première, savoir, que M. Letellier doit être révoqué de sa charge de lieutenant-gouverneur.

23 juillet 1879. 3. Mon assentiment à cette décision que je vous ai communiqué par le télégraphe.

25 juillet 1879. 4. Arrêté du Conseil approuvé, basé sur la résolution adoptée par la Chambre des communes du Canada, le 14 mars 1879, recommandant que M. Letellier soit révoqué de sa charge de lieutenant-gouverneur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LORNE.

Au Très-honorable
Sir M. E. HICKS-BEACH, bar't.

Mémoire au Conseil privé.

Le gouverneur général, ayant du consentement du premier ministre référé au gouvernement impérial la question de la révocation projetée de M. Letellier, lieutenant-gouverneur de Québec, soumet au Cabinet la dépêche dans
No. 208, 3 juillet. laquelle le secrétaire d'Etat pour les colonies expose l'opinion du gouvernement impérial.

Le Cabinet remarquera que l'article 59 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord n'est pas interprété par le gouvernement impérial comme conférant à la personne du gouverneur général le droit de maintenir un lieutenant-gouverneur dans sa charge.

La dépêche fait savoir au gouverneur général que dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté il ne serait pas justifiable " de se départir dans cette affaire de la règle générale, et de refuser d'accepter et de suivre l'avis de ses ministres."

Il lui reste donc de prier le cabinet de déclarer si l'avis déjà exprimé en recommandant la révocation du lieutenant-gouverneur de Québec, est encore l'opinion arrêtée du Cabinet et si celui-ci persiste dans cette opinion après avoir mûrement pris en considération l'appui que la province de Québec a donné à M. Joly, le ministre responsable de l'action du lieutenant-gouverneur selon la pratique constitutionnelle.

En demandant au Cabinet de reconsidérer son avis, le gouverneur général attire particulièrement son attention sur les paragraphes 5, 7, 8 et 9 de la dépêche du secrétaire d'Etat.

Il ne désire rien ajouter de son chef à la dépêche du gouvernement de Sa Majesté, le cabinet ayant déjà été confidentiellement informé de son opinion.

Il est à désirer que l'avis qu'adoptera le Cabinet après reconsidération soit approuvé par tous ses membres et que l'on obtienne au moyen du télégraphe l'assentiment des ministres actuellement en Angleterre.

CITADELLE, QUÉBEC,
14 juillet 1879.

MÉMOIRE *de sir John Macdonald à Son Excellence le gouverneur général.*

Le soussigné, en son nom et en celui de ses collègues, a l'honneur d'accuser réception de la dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 3 juillet courant, et du mémoire adressé à son sujet par Son Excellence au Conseil privé.

Les conseillers du gouverneur général, après avoir examiné la dépêche et le mémoire de Son Excellence, désirent déclarer qu'après mûre réflexion ils persistent dans l'avis déjà donné à Son Excellence par le soussigné en leur nom, conseillant la révocation du lieutenant-gouverneur Letellier. Ils n'ont pas manqué de prendre en

considération l'appui que la province de Québec a donné à M. Joly et de prêter une attention toute particulière aux paragraphes 5. 7. 8 et 9 de la dépêche, suivant le désir de Son Excellence. Ce sujet a été étudié à fond par les conseillers de Son Excellence immédiatement avant le départ de sir Leonard Tilley et de sir Charles Tupper pour l'Angleterre. Ces messieurs ont partagé avec le reste de leurs collègues l'opinion que si le question était renvoyée à ce gouvernement par le gouvernement de Sa Majesté, l'avis déjà donné devait être donné de nouveau, et conséquemment le présent avis est l'avis unanime du Cabinet.

JOHN A. MACDONALD,

OTTAWA, 21 juillet 1879.

Télégramme.

23 juillet 1879.

Consentirai à agir selon l'avis donné par le Cabinet après nouvel examen de la question. L'arrêté du Conseil devra être rédigé de façon à laisser reposer sur le Cabinet seul la responsabilité de la mesure.

LORNE.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le* 25ème *jour de juillet* 1879.

Le comité du Conseil a pris en considération un mémoire, en date du 23 juillet 1879, de sir John A. Macdonald, auquel a été renvoyée la dépêche du Très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 3 juillet 1879, concernant le renvoi à Sa Majesté de la recommandation faite par les conseillers de Votre Excellence, que M. Letellier, le lieutenant-gouverneur de Québec, devrait être révoqué de sa charge, faisant rapport:—Que le 14 mars 1879 la Chambre des communes du Canada a adopté la résolution suivante : " Que l'acte commis par le lieutenant-gouverneur de la province de " Québec, le 2 mars 1878, en renvoyant son ministère, dénotait un manque de sagesse " dans les circonstances et tendait à renverser la position que les conseillers de la Cou- " ronne occupent depuis que le gouvernement responsable a été accordé aux colonies de " l'Amérique Britannique du Nord."

Que quelques jours après, sir John A. Macdonald, en sa qualité de premier ministre, s'est rendu auprès de Votre Excellence et vous a informé qu'après la résolution adoptée par le Sénat durant la dernière session du parlement, et celle passée par la Chambre des communes, ci-dessus citée, les conseillers de Votre Excellence étaient d'avis que M. Letellier avait cessé d'être utile comme lieutenant-gouverneur de Québec, et soumettaient qu'il était opportun dans l'intérêt public de le révoquer de sa charge. Qu'il a plu alors à Votre Excellence de déclarer qu'il n'y avait aucuns précédents pour nous guider, vu que le système fédératif inauguré par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, avait été jusqu'alors inconnu dans la Grande-Bretagne ou ses colonies ; que la décision qui serait prise dans le cas présent règlerait à l'avenir les relations entre le gouvernement fédéral et celui des provinces en ce qui concerne la charge de lieutenant-gouverneur, et qu'en conséquence Votre Excellence jugeait opportun de soumettre l'avis qui vous avait été donné, ainsi que l'ensemble de la question et les circonstances qui l'accompagnaient, au gouvernement de Sa Majesté et de lui demander des instructions.

Que cette décision de Votre Excellence a été prise avec l'assentiment du Cabinet, qui a assumé alors et qui assume encore la responsabilité du renvoi de la question.

Qu'il désire de plus déclarer que la dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies a été reconsidérée avec soin et que c'est l'opinion ferme et décidée des ministres de Votre Excellence qu'il est opportun et nécessaire que M. Letellier soit révoqué de sa charge de lieutenant-gouverneur de Québec.

Il désire de plus faire rapport que la cause assignée à cette révocation, aux termes du 59ème article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, est qu'après le vote de la Chambre des communes lors de la dernière session, et celui du Sénat pendant la session précédente, M. Letellier, comme lieutenant-gouverneur, avait cessé d'être utile.

Que les conseillers de Votre Excellence sentent parfaitement la responsabilité d'une telle recommandation et qu'ils se pensent tenus de l'accepter dans toute sa portée.

Le comité adhère au rapport qui précède, et le soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil privé, Canada.

Sir M. E. Hicks-Beach au marquis de Lorne.

Canada—N° 208.

DOWNING STREET, 3 juillet 1879.

" MILORD,—Le gouvernement de Sa Majesté s'est occupé de votre requête demandant des instructions au sujet de la recommandation faite par vos ministres, que M. Letellier, lieutenant-gouverneur de Québec, soit révoqué.

2. En faisant cette demande il n'a pas dû échapper à votre observation que la question constitutionnelle à laquelle elle a trait touche aux affaires intérieures de la Confédération et tombe complètement dans le domaine du gouvernement et du parlement du Canada. Je remarque avec satisfaction que, grâce à l'habileté et à la patience avec lesquelles le peuple canadien a jusqu'à présent su appliquer sa constitution aux fins qu'on avait en vue en la créant, il a rarement été trouvé nécessaire d'avoir recours à l'autorité impériale dans aucune des complications qui devaient naturellement se présenter dans le cours des premières années de la confédération, et je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'est que dans des circonstances d'une nature tout à fait exceptionnelle qu'il doit en être appelé au gouvernement de Sa Majesté.

3. Je suis néanmoins prêt à admettre que les questions en jeu dans le cas particulier qui nous occupe, sont d'une importance plus qu'ordinaire. On a beaucoup discuté la véritable portée des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, qui s'y rapportent, et comme cette affaire est la première qui tombe sous l'effet de ces dispositions, il n'existe pas de précédent pouvant vous guider. C'est pourquoi, tout en regrettant que cette occasion se soit présentée pour vous d'avoir recours au gouvernement de Sa Majesté, celui-ci approuve la mesure que vous avez prise sous la responsabilité et du consentement de vos ministres, et je vais vous exposer l'opinion qu'il s'est formée sur la question qui lui est soumise.

4. Les diverses circonstances qui se rattachent à l'affaire de M. Letellier ont été pleinement exposées dans le mémoire de sir John A. Macdonald en date du 14 avril, dans la lettre du lieutenant-gouverneur Letellier en date du 18 avril, et dans les communications que j'ai reçues depuis, de M. Langevin, venu ici en compagnie de M. Abbott pour appuyer l'avis soumis par le gouvernement dont il fait partie, et de M. Joly, également revêtu du pouvoir de fournir de la part de M. Letellier les explications qui pourraient être demandées. S'il eût été du devoir du gouvernement de Sa Majesté de décider si M. Letellier doit ou non être révoqué, je suis convaincu que MM. Langevin, Abbott et Joly eussent habilement fait valoir toutes les raisons militant pour ou contre sa révocation. Mais je n'ai eu à faire plaider ni l'un ni l'autre côté de la cause. La loi ne donne pas au gouvernement de Sa Majesté le pouvoir de la juger, et il n'a conséquemment pas l'intention de se prononcer sur son mérite. Vous savez que par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, le pouvoir de révoquer un lieutenant-gouverneur est donné non pas au gouvernement de Sa Majesté

mais au gouverneur général, et si je ne me trompe, ce n'est qu'à cause de l'importance du précédent que va créer votre conduite en cette affaire, et à cause des doutes que vous avez sur le sens du statut, que vous avez demandé au gouvernement de Sa Majesté une expression d'opinion faisant autorité sur la question abstraite de la responsabilité et des fonctions du gouverneur général, relativement à un lieutenant-gouverneur provincial, sous l'empire de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867.

5. Les principes généraux qui déterminent le rôle du lieutenant-gouverneur dans un cas comme celui qui nous occupe, sont clairs. Il n'y a pas de doute qu'il a constitutionnellement le droit de renvoyer ses ministres provinciaux, si, pour une cause ou pour une autre, il croit de son devoir de le faire. Dans l'exercice de ce droit, comme dans celui de toutes ses autres fonctions, il va sans dire qu'il doit se conduire vis-à-vis des partis rivaux avec toute l'impartialité essentielle à l'exécution de ses devoirs d'office; et il est, en vertu de l'article 59 de l'acte, directement responsable au gouverneur général de toute mesure qu'il pourra prendre.

6. Ceci m'amène au seul point que j'aie à examiner, c'est-à-dire à la question de savoir si en décidant si un lieutenant-gouverneur mérite ou non d'être révoqué, le gouverneur général doit ou peut se contenter de suivre simplement l'avis de ses ministres comme dans toute affaire ordinaire d'administration, ou si par les dispositions du statut il est spécialement tenu d'agir suivant son jugement. A ce sujet, on a remarqué que tandis qu'en vertu de l'article 58 de l'acte, la nomination d'un lieutenant-gouverneur est faite par "le gouverneur général en Conseil par instrument sous le grand sceau du Canada," l'article 59 décrète que "le lieutenant-gouverneur restera en charge durant le bon plaisir du gouverneur général," et l'on a beaucoup appuyé sur l'intention que l'on suppose avoir eue la législature en variant ainsi le langage des deux articles. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres pouvoirs conférés, de la même manière, au "gouverneur général" qu'il était clairement dans l'intention de la législature de faire exercer par le gouverneur aidé de ses ministres, et qui, de fait, sont ainsi exercés en pratique; et, bien que la position d'un gouverneur général doive donner un poids particulier à son opinion sur un sujet comme celui-ci, le gouvernement de Sa Majesté ne voit cependant rien dans les circonstances qui le justifie de se départir en cette affaire de la règle générale et de refuser de suivre l'avis bien arrêté de ses ministres, qui sont responsables de la paix et de la bonne administration du pays au parlement, auquel, selon l'article 59 du statut, ils ont à communiquer les causes qu'ils assignent à la révocation d'un lieutenant-gouverneur.

7. Le gouvernement de Sa Majesté ne peut donc que désirer vous voir demander à vos ministres de considérer de nouveau les mesures à prendre dans l'affaire Letellier. Il sera bon que vous les invitiez d'abord à vous informer si leur opinion, exprimée dans le mémoire de sir A. Macdonald, n'aura aucunement été modifiée par l'étude de la présente dépêche et l'examen des circonstances, qui peuvent avoir, depuis la date de ce mémoire, suffisammement changé pour qu'ils ne croient plus nécessaire, dans l'intérêt du bon gouvernement et pour le contentement de la province, d'avoir recours à une mesure aussi sérieuse que la révocation d'un lieutenant-gouverneur. Je n'ai pas de doute que l'on ne perdra pas de vue que dans l'esprit de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, les hautes fonctions de lieutenant-gouverneur doivent en général être remplies pendant la période qui y est spécifiquement mentionnée, et que non-seulement le pouvoir de révocation ne devrait être exercé que pour de graves raisons, mais qu'il ne saurait exister de motifs de révocation dans le fait que les opinions politiques d'un lieutenant-gouverneur n'ont pas été dans sa carrière antérieure, celle des ministres fédéraux qui ont pu monter au pouvoir depuis qu'il exerce sa charge.

8. Les antécédents politiques et la position actuelle de tous les lieutenants-gouverneurs aujourd'hui en exercice, démontrent que la justesse de cette opinion a été jusqu'ici reconnue en pratique, et, sur la foi de leurs professions, je ne puis douter que vos conseillers soient aussi disposés que l'ont été leurs prédécesseurs, à apprécier les objections que peut présenter toute mesure tendant à porter atteinte à ce principe.

9. J'ai attiré votre attention sur ce point d'une façon toute particulière, parce qu'il me paraît important que dans le traitement de cette affaire, que l'on pourra regarder dans l'avenir comme constituant un précédent, l'on doive bien déterminer quelle est la véritable condition faite à un lieutenant-gouverneur par la constitution. Je suis convaincu que toute la question peut maintenant gagner à être remise à l'étude, et ne puis m'empêcher de croire que les délais qui ont eu lieu, et qui pour différentes raisons étaient inévitables, auront eu leur utilité en permettant à plus de lumière de se faire sur une question si pleine de complications, et en donnant à l'acrimonie qu'elle a créée de part et d'autre (et qui, je regrette de le dire, s'est souvent traduite en langage trop amer), le temps de disparaître.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. E. HICKS-BEACH.

Au gouverneur général,

Le Très-honorable marquis de Lorne,

C.C., C.G.M.G., etc., etc., etc.

CONTRATS

PASSÉS POUR LA

CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER

CANADIEN DU PACIFIQUE

Imprimés par ordre du Parlement

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR MACLEAN ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.
1880.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

(19.)

CONTRATS passés entre les entrepreneurs suivants et Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et des canaux, pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

John Ryan—Déblai, nivellement, ponts, pose de la voie, ballastage, bâtiments de station, etc., sur le chemin de fer de colonisation, au nord-ouest de Winnipeg, Manitoba—environ 100 milles.

Andrew Onderdonk—Déblai, nivellement, ponts, pose de la voie, etc., de Emory's Bar à Boston Bar, Colombie-Britannique, environ 29 milles (Section A).

Ryan, Goodwin et Cie.—Déblai, nivellement, ponts, pose de la voie, etc., entre Boston Bar et Lytton, Colombie-Britannique, environ 29 milles (section B).

Andrew Onderdonk—Déblai, nivellement, ponts, pose de la voie, etc., nécessaires entre Lytton et la Junction Flat, à environ six milles au-dessus de Spence's Bridge, sur la rivière Thompson, C.-B., environ 28½ milles de longueur (section C.)

Andrew Onderdonk—Déblai, nivellement, ponts, pose de la voie, etc., entre Junction Flat et la passage d'eau de Savona, Colombie-Britannique, environ 40½ milles de long (section D).

Miller Frères et Mitchell—Fourniture de 700 tonnes de carvelles de chemin de fer livrées à Fort-William, et 300 tonnes à Montréal, pour le chemin de fer canadien du Pacifique.

La "Dominion Bolt Co."—Fourniture de 35 tonnes d'éclisses, de boulons et d'écrous, à Fort-William, pour le chemin de fer canadien du Pacifique.

La correspondance, et aussi

Les contrats résultant des entreprises suivantes pour la fourniture de 5,000 tonnes de rails d'acier, d'attaches, etc.: La "West Cumberland Iron and Steel Co." (à responsabilité limitée) pour 2,000 tonnes,—la "Barrow Co." pour 1,500—la "Ebbw Vale Co." pour 1,500,—et la "Patent Nut and Bolt Co." pour 48 tonnes.

Le contrat avec R. Dickson pour la construction de bâtiments de station, sur l'embranchement de Pembina, chemin de fer canadien du Pacifique, et aussi

Le contrat avec Guest et Cie., pour 10,000 tonnes de rails d'acier, etc.

Les travaux à exécuter par les entrepreneurs, et dont les devis sont ci-annexés, consistent dans le déblai, le nivellement, la construction des ponts, la pose de la voie, le ballastage, les bâtiments de station, et autres ouvrages requis sur cette partie du chemin de fer de colonisation qui commence à Winnipeg, dans la province du Manitoba, et s'étend sur un parcours de cent milles, ou sur quelque étendue moins considérable, nord-ouest ou ouest, qui pourra être déterminé par le ministre des chemins de fer et canaux.

Dès que la ligne de chemin de fer projetée, ou quelque partie de cette ligne, sera construite, le gouvernement canadien aura le droit, soit pour son propre usage, soit pour celui des entrepreneurs des sections avoisinantes de la ligne principale ou des embranchements du chemin de fer canadien du Pacifique, de se servir de tout ou de partie de la dite ligne donnée par les présentes à l'entreprise, lorsque les rails du gouvernement y auront été posés.

Il ne sera fait aucuns travaux de clôturage en vertu du présent contrat, nonobstant tout ce qui pourrait être au contraire dans les devis ou dans la cédule de prix ci-jointe. Et il ne sera fait et payé en vertu du présent contrat que telle partie du ballastage que le ministre pourra ci-après déterminer (mais qui ne devra pas excéder, cependant, la moitié de la quantité projetée d'abord).

H. A. F.

B.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

CHEMIN DE COLONISATION A PARTIR DE WINNIPEG, MANITOBA.

DEVIS SPÉCIAL.

1. Le gouvernement a résolu de construire un chemin de fer de colonisation à l'ouest de la rivière Rouge, dans la province du Manitoba, et afin d'éviter des délais, il a été décidé de demander des soumissions immédiatement, le tracé étant en voie d'exécution.

2. Le chemin de fer commencera à Winnipeg, et suivra une direction nord-ouest, pour aller se souder à la ligne principale dans le voisinage de la 4e ligne de base, d'où il se continuera vers l'ouest, en passant entre le Portage La Prairie et le lac Manitoba, jusqu'à un point situé à 100 milles de Winnipeg, ou toute autre distance moins grande qui pourra être déterminée par le gouvernement.

3. Quelque puissent être plus tard les améliorations à faire, le chemin devra être construit d'abord sur le plan le plus économique possible.

4. Le tracé n'étant pas encore fait, ni l'établissement exact déterminé, il est impossible de fournir les plans et profils. Cependant, les calculs sont faits de manière à donner aux entrepreneurs qui ont l'intention de faire des soumissions quelque idée du travail et permettre une comparaison des offres. Ces quantités pourront être diminuées lors de l'exécution, et les entrepreneurs seront payés en conséquence, mais pour aucune raison le chiffre des dites quantités ne sera augmenté.

5. Le sol, sur le parcours que doit suivre le chemin, est, pour la plus grande partie, uni, et dans beaucoup d'endroits on pourrait presque poser les rails tout simplement sans travaux de nivellement. A d'autres places, il sera nécessaire de faire quelque nivellement. La chaussée sera formée par un léger terrassement, dont la substance se trouvera généralement dans les fossés latéraux. Cette chaussée aura une largeur de quinze pieds, et, à part les travaux de cours d'eau ou des bas-fonds, une hauteur moyenne de six à douze pouces au-dessus du niveau ordinaire de la prairie. Les fossés seront creusés parallèlement à la voie, et ils ne devront en aucun cas être plus rapprochés du centre de la ligne que de quinze pieds, excepté là où il est nécessaire d'établir des voies d'évitement, et alors la distance sera de trente pieds ou telle qu'il pourra être indiqué.

6. Des constructions en charpente, pour franchir des ravins et les cours d'eau, sur le parcours de la ligne, seront parfois nécessaires. Ces constructions seront

faites conformément aux plans généraux que l'on pourra voir au bureau de l'ingénieur, et payées au pied cube pour le bois, mesuré après achèvement, et selon le poids du fer employé. Là où des travaux en pilotis sont nécessaires, ils seront payés de la même manière.

7. La ligne sera bordée de clôtures des deux côtés, excepté aux passages à niveau, où des fosses à bestiaux seront établies. Ces clôtures, cependant, devront être placées selon que l'exigent les fosses à bestiaux et les plans. Elles devront être du genre des bonnes clôtures ordinaires dans la localité.

Des fosses à bestiaux seront établies à tous les chemins de traverse et conformément aux plans.

La voie entre les fosses sera planchéiée, et la route publique convenablement nivellée et empierrée jusqu'à la limite de la ligne de chaque côté. Ceci comprendra la construction de passerelles sur les fossés latéraux, de clôtures entre les fosses à bestiaux et les clôtures de ligne de la voie, comme aussi les poteaux et enseignes et tout ce qui sera nécessaire pour compléter le passage. Les clôtures joignant les fosses à bestiaux aux clôtures de ligne se composeront de poteaux et planches tel qu'indiqué dans les dessins.

9. Des passerelles seront construites partout où elles seront nécessaires et ordonnées. Elles seront en pente douce et disposées de manière à faciliter le passage des voitures et des piétons à travers la voie ferrée, et planchéiées d'un bout à l'autre en dedans des traverses du chemin de fer. Les fossés seront convenablement couverts, et les clôtures seront percées de barrières qui devront être faites d'après un modèle approuvé et munies des armatures nécessaires.

10. Tous les rails et toutes les attaches seront livrés aux entrepreneurs au débarquement, à Montréal. Ils devront recevoir les matériaux, les transporter et les placer sur la ligne du chemin de fer, au Manitoba, payer les droits de port à Montréal, toute main-d'œuvre, assurance, péage de canaux, quaiage et autres frais sur la route. Le gouvernement passera des contrats pour que les rails et attaches soient livrés à Montréal, 5,000 tonnes avant le 15 août et le reste en octobre prochain.

11. Les traverses seront de même qualité que celles qui servent sur les autres parties du chemin de fer du Pacifique. Voir le devis général.

12. La pose de la voie et le ballastage se feront conformément aux devis généraux. Il n'y aura qu'un seul ballastage, qui sera de six ou huit pouces sous les traverses.

13. On devra construire des bâtiments à chaque station. Les endroits où ces constructions devront s'élever seront déterminés ci-après conformément aux plans et devis exposés.

14. Le devis général, en date du 30 novembre 1878, deviendra en force en tant qu'il sera applicable, et le contrat pour l'entreprise sera semblable dans ses dispositions à la formule de contrat annexée au devis général.

15. Une copie du devis général et de la formule de contrat accompagne les présentes, et un exemplaire sera fourni à tous les entrepreneurs se proposant de soumissionner qui en feront la demande. L'attention des intéressés est particulièrement attirée sur ce point.

16. Des soumissions cachetées, avec la suscription "Ligne de colonisation du chemin de fer canadien du Pacifique," et adressées à "F. Braun, écuier, secrétaire, département des chemins de fer et canaux, Ottawa," seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 1er août 1879.

17. Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées, qui seront fournies sur demande, en s'adressant aux bureaux du chemin de fer du Pacifique à Ottawa et à Winnipeg. *Ces formules seules pourront être employées.* Les soumissions devront contenir les quantités imprimées avec leurs prix exactement spécifiés, et aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'un chèque de banque accepté de $3,000 n'y soit joint.

18. Les quantités imprimées, dans la formule de soumission, ne sont pas faites d'après estimation précise,—elles sont données comme *maxima.* Il sera stipulé au contrat que, bien que l'exécution des travaux puisse coûter moins que le montant total de la soumission acceptée, néanmoins ce montant ne devra pas être dépassé.

19. A chaque soumission devront être apposées les signatures ordinaires de deux personnes responsables et solvables ayant domicile en Canada, et consentant à se rendre cautions de l'accomplissement des conditions, comme de l'exécution des travaux prescrits par le contrat.

20. Le gouvernement ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

21. Dès qu'une soumission est acceptée, les parties y concernées doivent être prêtes immédiatement après en avoir reçu avis à passer le contrat, et pour en assurer la fidèle exécution, à faire un dépôt d'argent ou son équivalent, en effets publics du cours actuel ou en actions de banque représentant *cinq* pour cent de la somme ronde du prix du contrat, et dont le montant transmis avec la soumission sera considéré faire partie.

22. Les travaux devront être commencés dans un mois de l'acceptation de la soumission et de la date du contrat. Cinquante milles de la ligne devront être complétés dans les huit mois, et la ligne elle-même dans douze mois de la date du contrat.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef,

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
OTTAWA, 16 juin 1879.

H. A. F.

A

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

DEVIS GÉNÉRAL DES TRAVAUX.

[*S'applique à tous les autres contrats de chemins de fer, sans être réimprimé pour chacun d'eux.*]

1. Ce devis embrasse tous les travaux de construction ainsi que les matériaux nécessaires à la confection du chemin de fer jusqu'au *niveau des remblais*, de même que les ouvrages préparatoires à l'établissement de la voie permanente. Il comprend le déblai, l'abattage à fleur de terre, le déracinement, les clôtures, les excavations, les tunnels, les travaux de dessèchement, les travaux de fondation, la maçonnerie des ponts et canaux souterrains, ainsi que la pose de la voie et tous les autres travaux qu'exigent la construction et l'achèvement de la ligne de chemin de fer auxquels, de l'avis de l'ingénieur, le présent devis pourra s'appliquer.

DÉBLAI, ETC.

2. Le déblai est compris dans le contrat pour la construction du télégraphe; mais dans le cas où il resterait du déblai à faire, l'entrepreneur du nivellement pourra être invité et chargé de finir ce travail; il sera donc nécessaire de proposer un prix pour le déblai.

3. Là où le chemin de fer traverse une région boisée, le sol devra être déblayé sur une largeur de soixante-six pieds de chaque côté de la ligne centrale, ou sur une largeur plus ou moins grande, selon que l'ingénieur pourra, au besoin, l'ordonner.

4. Les travaux de déblai devront être exécutés de manière à ce que les broussailles, troncs d'arbres et autres matériaux épars, dans les limites fixées, puissent être brûlés. L'on ne devra jamais rejeter les broussailles ou troncs d'arbres sur les terres en bois debout voisines de la ligne; immédiatement ils devront être empilés près du centre de l'espace à déblayer et là entièrement consumés par le feu; les broussailles ou les arbres qui auront été accidentellement ou de toute autre manière jetés dans les bois adjacents devront en être retirés et brûlés. Une fois déblayé, le sol devra être laissé dans le même état que s'il était destiné à la culture.

5. Là où il faudra faire des remblais de moins de quatre pieds ou de plus de deux pieds de hauteur, le bois debout, ainsi que les souches, devront être abattus à fleur de terre dans les limites du remblai, et brûlés.

6. Là où les excavations ne devront pas excéder trois pieds de profondeur ou les remblais plus de deux pieds de hauteur, toutes les souches devront être déracinées et brûlées, si possible ; celles qu'il sera impossible de brûler devront être transportées, au-delà des limites des tranchées et remblais, aux endroits désignés, et là empilées. Des instructions seront données en temps utile, quant à l'étendue du déblai, de l'abattage à fleur de terre et du déracinement. Ce dernier travail devra aussi être fait pour les fossés latéraux et d'assèchement, mais il ne sera rien payé pour le déracinement aux endroits où des emprunts sont faits au sol.

CLÔTURAGE.

7. Partout où une clôture sera nécessaire, celle-ci devra être bien et solidement construite d'après un modèle approuvé, et ses palées devront être parfaitement liées aux pieux à l'aide de lisses et d'étais, ou autrement, mais de manière à ce que les gros vents ou les animaux ne puissent la faire tomber.

8. Les barrières, lorsqu'il en faudra sur les fermes, devront être à la fois solides et légères et construites d'après un modèle approuvé semblable à celui adopté pour le chemin de fer Intercolonial.

9. Des clôtures devront être construites le long de toutes les terres défrichées et partout où l'ingénieur pourra l'ordonner.

NIVELLEMENT.

10. Sur les terrains boisés, on commencera le nivellement après que le déboisement, l'abattage à fleur de terre et le déracinement nécessaires auront été terminés au gré de l'ingénieur, et l'entrepreneur sera tenu responsable des dommages causés aux récoltes.

11. La largeur des remblais, au niveau voulu, sera de 17 pieds, et celles des tranchées d'au moins 22 pieds. Le talus du terrassement devra avoir un et demi d'horizontal sur un de perpendiculaire. Pour les tranchées dans le roc, la déclivité devra, en général, avoir un d'horizontal sur quatre de perpendiculaire. Pour les tranchées où le sol se composera de roc et de terre, une berme de six pieds devra être laissée à la surface du roc. La largeur, le talus et les autres dimensions ci-dessus définies pourront en tout temps, et selon que les circonstances l'exigeront, être modifiés au gré de l'ingénieur. Et l'entrepreneur ne devra pas enlever le roc—et il ne sera pas non plus payé pour ce travail,—ni ne fera aucune autre excavation au-delà des talus sans un ordre par écrit de l'ingénieur. Au cas où il surviendrait un éboulement dans une tranchée pratiquée dans le roc, l'entrepreneur devra enlever les matériaux au même prix que pour des pierres détachées ou de la terre, selon que, d'avis de l'ingénieur, l'éboulement sera de pierres ou de terre.

12. Les matériaux destinés aux remblais devront être acceptés par l'ingénieur, et dans les endroits où la surface du sol sur laquelle un remblai doit reposer est couverte de matière végétale que l'on ne peut parvenir à brûler en opérant le déboisement, et si, de l'avis de l'ingénieur, cette matière est de nature à rendre les travaux de quelque manière défectueuse, elle devra être enlevée à son entière satisfaction. Dans le cas où la ligne traversera des marais ou terrains crouliers, l'ingénieur jugera de la nécessité de faire au remblai des fondations en pièces de bois dépassant d'à peu près six pieds le talus. Ces pièces devront être placées à une profondeur en rapport avec l'élévation du remblai. Elles devront être d'un diamètre de six à 15 pouces, placées côte à côte et recouvertes de broussailles. Tout terrain en pente recouvert de végétation devra être labouré à une grande profondeur sur toute la base des remblais avant de commencer ces derniers.

13. Pour les sections qui se trouvent dans les prairies il sera nécessaire d'ouvrir des fossés de dessèchement à de grandes distances, à la droite où à la gauche de la ligne. Ces fossés seront généralement nécessaires dans les bas-fonds, où le sol est fréquemment dur et désigné dans la localité sous le nom de *Gumbo*. Ces fossés devront être faits de la largeur et profondeur qui seront prescrites. La déclivité de leur talus devra être de un sur deux, et la terre provenant de l'excavation devra être jetée assez loin pour laisser une berme d'au moins six pieds entre la terre ainsi déposée et le haut

du talus. Pour les fossés de desséchement un prix distinct devra figurer dans les soumissions, et les quantités comprendront toute excavation nécessitée par ces fossés en dehors des limites du terrain du chemin de fer.

14. Tout terrain situé sur le penchant d'une colline et destiné à recevoir un remblai, devra, au préalable, être parfaitement desséché au moyen d'égoûts souterrains, selon que l'ingénieur pourra le prescrire, et toutes les tranchées pratiquées, ainsi que toutes les déclivités susceptibles d'être détériorées par l'humidité, devront être pareillement desséchées longitudinalement ou transversalement, ou les deux à la fois, selon que les circonstances, à son avis, pourront l'exiger. Ces égoûts souterrains seront construits comme le sont parfois les égoûts ordinaires dans les exploitations agricoles; l'on ouvrira d'abord une tranchée à une profondeur de quatre pieds en moyenne, et au fond l'on placera en premier lieu, à la main et plein sur joint, trois ou quatre perches de cèdre ou d'épinette blanche d'environ deux pouces de diamètre; sur les perches, l'on mettra ensuite au moins trois pieds de pierres cassées de la grosseur de celles qui servent d'ordinaire à l'empierrement des chemins; après quoi, la tranchée sera comblée avec des matériaux trouvés sur les lieux et que l'ingénieur permettra d'employer. L'entrepreneur devra se procurer tous les matériaux nécessaires à la confection de ces égoûts souterrains, exécuter tous les travaux en question et enlever la terre provenant de l'excavation. Ces égoûts souterrains devront toujours avoir une inclination longitudinale, afin de faciliter l'écoulement des eaux; conséquemment, dans les tranchées de niveau, ils pourront être plus profonds à une extrémité qu'à l'autre, mais la profondeur moyenne ne sera pas au-dessous de quatre pieds.

15. Les tranchées et égoûts souterrains exigés par l'article ci-dessus étant terminés, des fossés pour l'écoulement des eaux de surface seront creusés de chaque côté au bas du talus, conformément aux instructions données. Des fossés de ceinture (*catch water ditches*) seront aussi creusés à quelque distance en arrière du sommet des pentes afin d'éloigner des excavations l'eau venant des terres voisines. L'entrepreneur devra également faire tous les autres égoûts et fossés que l'ingénieur pourra juger nécessaire au parfait drainage du chemin de fer et des constructions.

16. Tous les fossés à ciel ouvert, dans les tranchées ou ailleurs, et différents de ceux désignés par le 13e article, et toutes les excavations pour détourner, faire ou changer des cours d'eau, et qui devront être faits selon qu'il sera de temps à autre prescrit, seront mesurés et payés comme excavations et selon leur nature; et toutes autres excavations qui pourront être nécessaires à la confection de chemins publics ou pour faciliter les emprunts de terre ou le nivellement des terrains destinés aux stations, voies d'évitement ou embranchements, et toute partie des excavations pour fondations (*foundation pits*) devant servir à la maçonnerie de ponts et d'égoûts souterrains qui ne sera pas au-dessous du niveau de l'eau, seront considérées comme formant partie des excavations nécessaires à l'établissement de la voie, et devront être faites, et les matériaux déposés conformément aux instructions de l'ingénieur, au même prix par verge que les excavations ordinaires, c'est-à-dire selon leur nature particulière. Dans les travaux ordinaires pour fondations, lorsqu'il faudra ôter l'eau qui s'y trouvera, soit à l'aide d'une pompe, soit en faisant faire la chaîne aux travailleurs, toute excavation au-dessous du niveau de l'eau sera, après, mesurage payée *trois fois* le prix de l'excavation dans la terre, afin de couvrir le surcroît de dépense ainsi encouru.

17. Les excavations seront classées sous trois dénominations, savoir: Excavations dans le *roc solide*, le *roc détaché* et dans la terre, et le prix en sera payé d'après les définitions suivantes:

1° Les pierres et cailloux mesurant plus de 27 pieds cubes, et tout roc solide de carrière, seront dénommés *excavations dans le roc solide;*

2° Les pierres et cailloux mesurant moins de 27 pieds cubes, et tout roc détaché, en place ou non, qui peuvent être facilement déplacés avec la main, la pince ou le pic, sans l'obligation de les faire sauter, seront dénommés *excavations dans le roc détaché;*

3° Toutes les autres excavations, quelle qu'en soit la nature, les fossés de desséchement exceptés, mentionnés dans l'article 13, seront dénommées *excavations dans la terre.*

18. Les prix stipulés au contrat relativement à ces différentes dénominations d'excavations seront censés couvrir tous les frais de charroi, sauf seulement les cas extrêmes où les charrois pourront excéder un parcours de douze cents pieds. Pour chaque cent pieds en sus des douze cents, et jusqu'à concurrence de deux mille cinq cents pieds, un centin par verge cube sera alloué à l'entrepreneur; c'est-à-dire que dans le cas où le charroi serait de deux mille cinq cents pieds, trente centins par verge seront ajoutés au prix de la cédule, et l'on arrivera ainsi à l'allocation la plus élevée qui puisse être accordée pour le charroi. Cet article ne s'appliquera pas au ballastage.

19. Les remblais devront être faits de telle façon pour qu'après tassement ils soient d'une hauteur et d'une largeur suffisantes, et une fois le contrat exécuté, les tranchées et remblais seront laissés à la hauteur, au niveau, à la largeur et dans la forme que l'ingénieur prescrira, la surface des terrassements devant être arrondie pour faciliter l'écoulement des eaux.

20. Le nivellement, dans tout son ensemble, devra être strictement conforme aux niveaux donnés, et la voie, dans les tranchées, devra invariablement être arrondie et avoir de six à huit pouces de plus bas aux côtés que sur la ligne centrale. Dans les tranchées pratiquées dans le roc il suffira de faire une rigole d'environ deux pieds de large et de huit pouces de profondeur de chaque côté. Tous les matériaux trouvés dans les excavations, soit dans les tranchées pratiquées pour le lit du chemin, dans les fossés, canaux, passages à niveau, excavations servant aux emprunts, ou ailleurs, devront être déposés aux endroits indiqués par l'ingénieur. Dans le cas où les excavations pour le lit du chemin ne suffiraient pas pour les remblais, le déficit sera comblé en élargissant les tranchées ou en prenant les matériaux sur les côtés du chemin, ou dans les excavations servant aux emprunts, mais les matériaux ne seront pas ainsi fournis sans l'approbation de l'ingénieur, ni avant l'achèvement des tranchées, sans ses ordres formels. Toutes les excavations servant aux emprunts devront, si l'ingénieur l'exige, être dégagées de leurs aspérités, d'une forme régulière et bien égouttées. Lorsque l'on prendra sur les côtés des matériaux pour faire les remblais, l'on devra laisser intacte une berme d'au moins dix pieds à partir du bas du talus du remblai.

21. Lorsque les excavations d'une tranchée sont plus que suffisantes pour donner aux remblais la largeur voulue, l'ingénieur pourra ordonner que la largeur en soit augmentée au moyen des matériaux de surplus; et cela fait à son gré, le reste, s'il en est, pourra être jeté de côté; mais, dans tous les cas, si l'on a recours à ce dernier moyen ou aux emprunts, les matériaux devront être enlevés et déposés selon qu'il pourra le prescrire.

22. Dans le cas où des travaux en pierre ou en pierres perdues seront nécessaires à la protection des remblais contigus à des cours d'eau, toute la pierre propre à ces ouvrages trouvée dans les tranchées pourra être enlevée et déposée dans quelque endroit convenable jusqu'à ce qu'il en soit besoin; et toute pierre à bâtir de bonne qualité qui se trouvera dans les excavations pratiquées dans le roc pourra, avec l'approbation de l'ingénieur et selon ses instructions, être conservée et empilée le long de la ligne; mais le prix de tous matériaux ainsi trouvés et employés ne sera pas payé deux fois; la quantité, si elle est considérable, sera déduite de l'étendue des excavations telle que mesurée dans la tranchée.

23. Les ouvrages en pierres perdues, lorsqu'ils seront nécessaires et exigés pour la protection du talus des remblais, devront être bien et soigneusement exécutés, de la manière et de telle épaisseur qui pourront être prescrites. Ils seront mesurés et payés à la verge cube.

24. Les chemins construits entre deux points quelconques sur la ligne de la voie ferrée, pour la commodité de l'entrepreneur, le transport des matériaux ou autrement, devront l'avoir été à ses propres risques et frais, mais l'entrepreneur ne sera pas tenu de faire l'acquisition du terrain nécessaire au chemin de fer, aux embranchements ou servant comme terre d'emprunt.

25. Lorsque la ligne sera traversée par des chemins publics ou particuliers, l'entrepreneur devra, à ses propres frais, entretenir des passages convenables, et il sera obligé de tenir toutes les traverses, pendant l'exécution des travaux, dans un tel état que le public puisse les utiliser en toute sûreté et qu'ils ne puissent donner lieu à

aucune juste plainte. Les entrepreneurs seront tenus responsables de tous les dommages résultant de leur négligence ou de celle de leurs employés. A tous les passages publics à niveau, l'entrepreneur sera tenu de placer deux solides barrières à bestiaux (*cattle guards*) en bois, de la dimension que l'ingénieur désignera.

26. Lorsque dans les excavations l'on trouvera des matériaux qui, de l'avis de l'ingénieur, seront nécessaires et propres au ballastage, ces matériaux seront, à sa discrétion, mis à part pour cet objet.

27. Lorsqu'il surviendra des éboulements dans les tranchées après qu'elles auront été convenablement pratiquées, les matériaux devront en être immédiatement enlevés par l'entrepreneur, le talus ramené à son état primitif, et l'on devra également recourir aux précautions que l'ingénieur pourra juger nécessaires. Pour cet enlèvement, l'entrepreneur sera indemnisé tel que plus haut prévu.

28. Si dans le cours de l'hiver l'on avait à pratiquer des excavations dans la terre, ni glace, ni neige ne devra être jetée dans les remblais ni y être recouverte, et toute terre gelée devra être exclue de l'intérieur des remblais.

29. Avant que les travaux ne soient définitivement acceptés, l'entrepreneur devra finir les tranchées et remblais, niveler et égoutter où c'est nécessaire les terrains servant aux emprunts, donner au talus l'angle voulu, réparer tous les dommages causés par la gelée ou autrement, et terminer toute chose se rattachant au nivellement de la chaussée, aux ponts, etc., d'une manière convenable, selon les principes de l'art, et conformément aux instructions et au gré de l'ingénieur.

30. Le mesurage des quantités se fera invariablement dans les excavations, sauf dans les cas exceptionnels où la chose sera impraticable. En ces cas, l'ingénieur constatera les quantités sur le remblai, tout en tenant compte des circonstances dont il sera juge.

31. Les prix stipulés pour les différentes excavations, ainsi que le prix de charroi dans les cas extrêmes et celui des travaux sous le niveau de l'eau dans les tranchées pour fondations, constitueront la totalité des prix pour les excavations, le chargement, l'enlèvement et le dépôt de tous les matériaux; en un mot, les prix stipulés au contrat devront toujours couvrir toutes dépenses imprévues, la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, de la force motrice et de l'outillage, les frais d'achèvement des tranchées et remblais, l'aplanissement et l'asséchement, au besoin, des terrains servant aux emprunts, l'alignement des inclinaisons sur l'angle voulu, et l'achèvement parfait et bien exécuté, selon les principes de l'art, de tout ouvrage en rapport avec le nivellement de la chaussée, d'accord avec les instructions et au gré de l'ingénieur.

TUNNELS.

Il y aura les tunnels de la ligne et les tunnels de cours d'eau. Les premiers devront être faits exactement selon le plan qui sera fourni en temps et lieu. Pour faciliter les soumissions, l'aire des tunnels de la ligne devra être calculé d'après une superficie de 405 pieds, soit 15 verges cubes par pied linéaire du tunnel. Les tunnels de cours d'eau devront être placés dans des tranchées percées dans le roc solide qui, en quelques endroits, forme la pente de ravins. Ils devront être construits selon le devis donné en chaque cas. On devra pratiquer à leur extrémité des tranchées à ciel ouvert pour le facile écoulement des eaux.

Ces tranchées pourront décrire une légère courbe, mais les tunnels devront être droits d'un bout à l'autre et leurs parois aussi unies que possible.

L'extrémité de chaque tunnel où s'introduira l'eau devra généralement être d'un pied plus bas que le lit du cours d'eau, et au tunnel même on devra donner l'inclinaison nécessaire. Il faudra prendre soin de laisser une solide pile de roc entre le tunnel et la paroi du ravin, la dimension de cette pile, sauf dans les cas exceptionnels, devant être d'au moins le double du diamètre du tunnel. L'épaisseur du roc solide sur le tunnel devra être de la même proportion. Les tranchées à l'issue et à l'entrée des tunnels seront mesurées et payées comme excavations ordinaires, selon leur espèce, et les matériaux en provenant serviront aux remblais ou à d'autres fins, selon qu'il sera ordonné.

Les tunnels seront payés au pied linéaire, et le prix devra couvrir tous les frais pour faire pomper ou ôter l'eau, pour drainer, etc.

Les tunnels nécessaires devront avoir les dimensions suivantes :

Aire.				Pieds linéaires.		
Tunnels de 20 pieds—superficie de 324 pieds				=	12	verges cubes.
" 16 "	"	216	"	=	8	"
" 12 "	"	108	"	=	4	"
" 8 "	"	54	"	=	2	"
" 6 "	"	27	"	=	1	"

CONSTRUCTIONS EN BOIS.

33. Les constructions pour le passage de petits cours d'eau pourront être faites avec le bois le plus propre à ce service qui se trouve dans le pays. L'essence et la qualité devront être approuvées par l'ingénieur. Ces travaux seront faits selon le devis suivant et d'après les plans mentionnés, mais ces derniers pourront être modifiés selon que le circonstances l'exigeront.

34. Les plans depuis 1 jusqu'à 9, inclusivement, indiquent le genre des constructions qu'il faudra exécuter pour faire passer les plus petits cours d'eau sous le chemin de fer.

Plan n° 1	pour remblais de	2	pds. d'élévation.
2	"	4	"
3	"	6	"
4	"	8	"
5	"	10	"
6	"	15	"
7	"	20	"
8	"	25	"
9	"	30	"

35. Le n° 1 se compose de deux chevalets liés ensemble et munis de semelles d'assemblage. Ces chevalets devront être placés dans des tranchées à 11 pieds d'axe en axe, et à 5 pieds au moins de profondeur. Lorsqu'ils seront mis de niveau avec la rampe, etc., la tranchée sera remplie et la terre fortement pilonnée. Sur ces chevalets seront placés des longrines de 16 x 12 pouces, maintenues à l'aide de boulons de $\frac{7}{8}$ de pouce appuyés sur rondelle. Les poutres sur la berge seront de 12 x 12 pouces. Le tout sera ensuite recouvert par des traverses de 9 x 8 pouces et de la longueur indiquée sur le plan.

36. Excepté quant à l'élévation des chevalets, le n° 2 est en tout point semblable au n° 1. Voir plan.

37. Le n° 3 se composera de quatre chevalets; chaque chevalet aura un chaperon et des semelles d'assemblage de 12 x 12 pouces, quatre poteaux de 12 x 12 pouces et deux entretoises de 12 x 12 pouces,—le tout devant être assemblé et chevillé tel qu'indiqué. Deux entretoises en sautoir, de 9 x 6 pouces seront posées de la manière indiquée, et clouées aux chevalets à l'aide de boulons de $\frac{7}{8}$ de pouce munis de rondelles aux deux bouts. Chaque entretoise sera maintenue par 7 boulons. Des tranchées seront pratiquées pour y placer ces chevalets à 11 pieds d'axe en axe, et à 5 pieds de profondeur. Après que ces chevalets seront installés et mis de niveau avec la rampe, la tranchée sera remplie et la terre fortement battue. Des longrines de 16 x 12 pouces seront maintenues sur les chevalets à l'aide de boulons à rondelles de $\frac{7}{8}$ de pouce. Sur la berge, les longrines seront de 12 x 12 pouces, et toute la charpente sera recouverte de traverses spéciales de 9 x 8 pouces, tel qu'indiquée.

38. Depuis 4 jusqu'à 9, ces plans sont semblables au n° 3. Le n° 6 aura six chevalets, le n° 7 en aura huit, le n° 8 huit, et le n° 9 dix, et leur élévation variera avec la hauteur des berges. Si l'on ne pouvait se procurer de longrines assez longues pour atteindre tous les chevalets, comme pour les n^{os} 6, 7, 8 et 9, alors on en mettra deux ou trois et on les joindra soit bout à bout, sur un sous-longeron reposant sur le chaperon, soit en superposant leur extrémités, après quoi elles devront être solidement boulonnées aux chaperons des chevalets.

39. Partout où il faudra substituer aux remblais une charpente en tréteaux, celle-ci devra être solidement faite et selon les plans et devis que l'ingénieur fournira de temps à autre.

40. Partout où il sera nécessaire de construire des ponts sur pilotis, ils devront être faits selon le devis suivant ou d'après un autre plan approuvé. On pratiquera d'abord des tranchées à 21 pieds d'axe en axe et jusqu'au niveau du lit du cours d'eau. Chaque pilotis se composera de quatre pieux fichés perpendiculairement et maintenus d'aplomb par deux contre-fiches inclinées tel qu'indiqué sur le plan. A leur plus gros bout, le diamètre des pieux devra être d'au moins 12 mais de pas plus de 17 pouces en dedans de l'écorce. Ces pieux devront être parfaitement sains et droits, et de la longueur exigée par les circonstances. A l'aide d'un mouton du poids de 1,500 livres ou plus, on les enfoncera jusqu'à ce qu'ils atteignent une couche bien ferme. Ce résultat sera constaté en laissant, pour le dernier coup, tomber le mouton de 30 pieds de hauteur. Il faudra prendre soin de les enfoncer d'aplomb, afin de pouvoir les bien lier par des racinaux, lisses et entretoises boulonnés. Un bout des contre fiches devra être biseauté afin qu'il se joigne au pieu auquel elles seront boulonnées une fois qu'elles seront obliquement enfoncées dans le sol. Chaque contre-fiche devra être maintenue par deux boulons. Avant d'être enfoncés, les pieux devront être recépés ou coupés d'équerre au gros bout et taillés en cône à pointe obtuse au petit bout. S'il y a apparence que quelques-uns des pieux vont fendre sous les coups du mouton, il faudra en entourer la partie supérieure de cercles de fer, et ferrer aussi leurs pointes si la chose paraît nécessaire. Les longrines devront être doubles, de 12 x 16 pouces, liées ensemble par des boulons, appuyées sur des sous-longerons et solidement boulonnées avec ces derniers et les racinaux. Les longrines devront être de pièces aussi longues que possible et placées de manière à faire plein sur joint, en dedans et en dehors. Les longrines sur la berge devront être de 16 x 12 pouces. Sur le tout seront posées des traverses spéciales de 9 x 8 pouces, tel qu'indiqué sur le plan.

41. Le chemin de fer franchira les grands cours d'eau sur des ponts. Dans quelques cas leurs culées et piles seront construites en caissons remplis de pierre. Ces caissons devront être faits le plus solidement possible et avec le meilleur bois que l'on pourra se procurer dans les environs. Les pièces extérieures devront être d'au moins un pied carré, taillées en queue d'aronde aux angles et bien liées avec des chevilles de bois dur ou des boulons barbelés, selon que l'ingénieur le spécifiera. Les traverses pourront être en grumes taillées en queue d'aronde s'adaptant aux pièces extérieures auxquelles elles seront chevillées. Les faces arasées en contre-bas des avant-becs des piles devront être en bois carré, taillées en queue d'aronde aux angles et placées de manière à faire pointe d'angle, après quoi les faces des avants-becs recevront un revêtement en bois dur de trois pouces d'épaisseur, bien lié au caisson au moyen de carvelles ou boulons barbelés. Toutes les culées et piles devront être construites selon les plans fournis et de manière à satisfaire l'ingénieur.

42. Lorsque les circonstances feront opter pour les ponts en bois, la superstructure de ceux-ci devra être faite d'après le système le plus perfectionné de Howe. Les bois employés seront le pin et le chêne blanc; les prismes seront en fonte et les tirants, en fer forgé, devront être posés de bas en haut. Tous les matériaux devront être de première qualité et le travail fait selon les principes de l'art. Pendant que les travaux avanceront, l'ingénieur devra dresser des plans distincts et particuliers à chaque ouverture de pont ou à un pont, et à ces plans l'entrepreneur devra se conformer. A part du peinturage, qui n'est pas compris dans le contrat, ces ponts devront être construits selon les règles de l'art et de façon à ce qu'ils soient des plus solides.

43. Le gouvernement se réserve le droit de substituer, dans la superstructure de ces ponts, le fer au bois, et aussi de se charger de l'exécution de cette superstructure. Dans le cas où il exercerait ce droit, même lorsque l'entrepreneur a déjà fait des frais pour se procurer une partie du bois nécessaire, l'entrepreneur ne pourra prétendre à une indemnité excédant la valeur des matériaux et de la main-d'œuvre fournis.

FONDATIONS.

44. Les tranchées pour les fondations seront pratiquées aux profondeurs que l'ingénieur jugera à propos, en vue de la sécurité et de la permanence des ouvrages à exécuter; elles devront, dans tous les cas être pratiquées à une profondeur pouvant mettre la maçonnerie à l'abri de l'action de la gelée. Les matériaux que l'on en extraira devront être employés aux remblais, à moins que l'ingénieur n'en ordonne autrement. Pour les fondations ordinaires, voir le 16me article. Pour la construction des piles dans les grands lacs et rivières, un prix spécial devra figurer dans la soumission pour couvrir la dépense des batardeaux et toute dépense extra que nécessitera cette construction.

MAÇONNERIE.

45. Afin de prévenir les retardements, il faudra d'abord des constructions en bois, mais si sur un ou plusieurs points il est possible de faire les travaux en maçonnerie sans retarder la construction générale, et que la chose paraisse nécessaire, l'ingénieur pourra faire substituer la maçonnerie aux constructions en bois. Dans ces cas, la maçonnerie devra être à la fois solide et durable et sous tout rapport égaler la meilleure espèce d'ouvrages de cette nature exécutés pour les chemins de fer.

46. La maçonnerie ne sera pas commencée à un point quelconque avant que les fondations n'aient été convenablement préparées, ni avant qu'elles n'aient été inspectées et approuvées par l'ingénieur, ni à moins que l'entrepreneur ne se soit procuré une quantité suffisante de matériaux et un outillage convenable pour pouvoir poursuivre les travaux d'une manière régulière et systématique.

47. La pierre employée dans toute maçonnerie sur la ligne du chemin de fer devra être d'une nature durable, grosse, bien proportionnée et propre à la construction d'édifices solides et permanents; les soumissionnaires devront rechercher les localités où les bons matériaux de maçonnerie peuvent être le plus facilement obtenus.

48. La maçonnerie de pont consistera d'ordinaire en assises régulières de grosses pierres bien façonnées et posées avec du mortier sur leurs lits naturels; les lits et joints verticaux seront faits au marteau de manière à former des joints d'un quart de pouce. Les joints verticaux seront taillés jusqu'à neuf pouces du parement; les lits devront être parfaitement parallèles sur toute leur étendue. La maçonnerie présentera la face de la pierre telle qu'extraite de la carrière (*quarry face*), sauf les arêtes extérieures, les cordons de saillie et les couronnements, qui seront taillés au ciseau.

49. Les assises n'auront pas moins de douze pouces, et en dressant les plans, elles seront disposées de manière à concorder avec la nature de la pierre de la carrière; les assises pourront atteindre jusqu'à 24 pouces, et les moins épaisses devront invariablement avoir place vers le somment de l'ouvrage.

50. Des parpaings seront posés dans chaque assise à des distances n'excédant pas six pieds; dans le sens du mur, leur largeur sera d'au moins 24 pouces sur une longueur d'au moins trois fois leur épaisseur, à moins que le mur ne permette pas d'adopter cette proportion; en ce cas, leur longueur devra correspondre à l'épaisseur du mur. Les panneresses, dans le sens du mur, auront une longueur de 30 pouces au moins, et la largeur de leur lit sera d'au moins $1\frac{1}{2}$ fois leur épaisseur. Dans chaque assise, les joints verticaux devront être disposés de manière à déborder ceux de l'assise inférieure de dix pouces au moins. Les dimensions ci-dessus sont pour les moyennes assises d'un pied, et les proportions seront les mêmes pour des assises plus lourdes.

51. Les angles des culées, piles, etc., seront construits avec les pierres les plus grosses et de la meilleure qualité, et leur arête verticale devra être convenablement taillée sur une largeur de deux à six pouces, selon les dimensions et la nature de l'ouvrage.

52. Les pierres de couronnement, les cordons de saillie et les avant-becs seront convenablement travaillés selon les plans et instructions fournis dans le cours de l'exécution des travaux.

53. Les assises pour les longrines seront de la meilleure qualité de pierre saine, exempte de défauts d'aucune espèce; elles ne devront pas avoir moins d'un pied

d'épaisseur pour les plus petits ponts, et une superficie de huit pieds sur le lit. Les plus grands ponts exigeront des assises en pierres proportionnellement plus lourdes. Ces pierres seront solidement et soigneusement mises en place, afin que la longrine puisse reposer juste au milieu de la pierre.

54. Le massif se composera de pierres à lit plat, de forme convenable, avec une étendue de lit égale à quatre pieds ou plus en superficie. Sauf dans les piles ou culées élevées, deux épaisseurs de pierre à massif, mais pas plus, seront admises dans chaque assise, et leur épaisseur réunie ne devra pas excéder celle du parement. Dans les cas spéciaux, lorsque, de l'avis de l'ingénieur, la chose sera nécessaire pour assurer la stabilité, le massif sera d'une seule épaisseur; les lits devront, si c'est nécessaire, être dégrossis de manière à offrir un appui solide. L'insertion de morceaux de pierre au-dessous ne sera pas permise. Entre les pierres du massif et celles du parement il devra y avoir un bon joint carré, n'excédant pas un pouce de large, et les pierres du parement devront être dégrossies à cet effet. Dans les murs de plus de trois pieds d'épaisseur, des parpaings seront posés en avant et en arrière, alternativement, et pendant cette opération l'on devra attentivement veiller à ce que la liaison soit parfaite.

55. La maçonnerie des canaux couverts (culverts) devra être faite avec de la pierre de bonne qualité, saine, grosse, à lit plat et posée par assises horizontales. Elle peut être dénommée gobétis (*random masonry*) ou maçonnerie à assises irrégulières. Les pierres employées dans ce genre de maçonnerie ne devront pas avoir, en étendue de lit, moins de trois pieds en superficie, ni moins de huit pouces en épaisseur, et elles devront être travaillées au marteau de manière à offrir de bons lits avec des joints d'un demi-pouce. Dans les constructions peu considérables, et lorsqu'il est impossible de se procurer des pierres de dimensions et d'une épaisseur suffisantes, elles peuvent, si d'ailleurs elles sont convenables, être employées à une épaisseur de cinq pouces. Toutes les pierres doivent être placées sur leur lit natural.

56. Des parpaings seront posés dans le mur, alternativement de l'avant à l'arrière, un au moins tous les cinq pieds, dans le sens du mur, et fréquemment dans la partie élevée du mur. Dans les constructions les moins considérables, les parpaings n'auront pas moins de 24 pouces de longueur, et le minimum du lit que devront avoir les panneresses sera de douze pouces. Dans les constructions plus considérables, toutes les pierres devront être d'un volume plus grand en proportion. L'on devra veiller attentivement à assurer une liaison parfaite et à donner au tout un fini solide, convenable et conforme aux principes de l'art.

57. Les murs en aile devront généralement se terminer par des gradins formés de pierre saine et durable, de pas moins de 10 à 12 pouces d'épaisseur et d'une superficie de six pieds, les autres murs seront surmontés de couronnements de même épaisseur et d'une superficie de sept pieds ou plus. Ces couronnements, si on l'exige, devront être faits de la même manière qui pourra plus tard être prescrite. Les murs des ponceaux (*box culverts*) seront faits en pierres ayant la largeur de l'épaisseur du mur, et ces couronnements devront avoir de 10 à 15 pouces, selon l'ouverture; ils devront avoir une surface d'appui d'au moins un pied sur chaque mur, et être assez rapprochés pour que la terre ne passe entre.

58. Les *arches de dix pieds et plus d'écartement* seront construites de pierres taillées de manière à ce que, une fois placées, leurs lits rayonnent exactement du centre du cercle; la largeur des pierres devra naturellement varier suivant l'ouverture, mais elle n'excédera jamais 30 pouces; en longueur, elles ne devront pas avoir moins de 27 pouces et elles seront placées de manière à faire plein sur joint d'au moins dix pouces. Entre le soffite, leur épaisseur devra être de neuf pouces au moins, et elles devront être façonnées jusqu'au cercle. Toutes les pierres devront être travaillées jusqu'à la profondeur entière du lit de manière à présenter des joints rayonnants exacts de $\frac{3}{16}$ à $\frac{1}{4}$ de pouce. On devra les poser sans y insérer de morceaux de pierre d'aucune espèce, et à leurs extrémités les joints devront être bien équarris. Chaque pierre sera placée dans un plein lit de ciment, et chaque assise noyée ensuite parfaitement dans le mortier liquide. Les pierres de l'assise extérieure devront être convenablement travaillées autour des arêtes.

59. *Les arches dont l'écartement est de huit ou de moins de huit pieds* seront construites en pierres saines à lit plat variant, selon l'ouverture, de 16 à 24 pouces de profondeur sur une largeur de 16 à 24 pouces au moins, et d'une épaisseur de cinq à six pouces sur le soffite. Invariablement elles devront traverser l'épaisseur entière de l'arche. Chaque pierre devra être bien et solidement ajustée et placée de manière à offrir des joints d'un demi-pouce et à faire un plein sur joint de sept à neuf pouces. Le tout devra être posé dans du mortier clair, et chaque assise noyée dans du mortier liquide immédiatement après qu'elle sera faite. Autant que possible les pierres extérieures de l'arche devront être d'une épaisseur uniforme, de grandes dimensions et convenablement installées à la face perpendiculaire de la maçonnerie. La clef de voûte devra être de 10 ou 12 pouces sur le soffite; elle devra être travaillée autour de ses arêtes et faire saillie de deux à trois pouces.

60. Les arches seront construites avec du ciment, et avant de les recouvrir de terre ou d'en enlever les cintres de charpente, elles devront être parfaitement affleurées au sommet, nivelées et légèrement arrondies avec les matériaux apportés à cette fin.

61. Les cintres des arches devront, dans tous les cas, être bien construits, suffisamment solides, bien mis en place, et faits, sous tout rapport, au gré de l'ingénieur. En aucun cas leur fermes (*ribs*) ne pourront être séparées par plus de trois pieds de distance. Les pièces du cintrage seront de trois pouces carrés. Les montants des cintres seront solides, bien faits et munis de coins pour soulager au besoin cette charpente.

62. Les constructions ayant plus d'une arche auront autant de cintres de charpente que l'ingénieur le jugera nécessaire, et ces cintres ne devront jamais être enlevés sans sa permission.

63. Les cintres de charpente et échafaudages de tout genre seront fournis par l'entrepreneur, et ce qu'ils auront coûté sera convert par le prix de la maçonnerie.

64. Le fond des canaux couverts sera pavé en pierres posées de champ de manière à offrir une surface modérément unie. Ces pierres devront être bien tassées l'une contre l'autre et les interstices bien remplis. L'épaisseur de ce pavage devra être de 12 à 16 pouces.

65. La maçonnerie sera *sèche* ou au *mortier*, selon que les circonstances le prescriront. Pour la maçonnerie sèche, il faudra surtout veiller à ce que la pierre soit massive et bien proportionnée.

66. Le mortier devra être fait avec de la chaux hydraulique ou du ciment et de la chaux commune.

67. A moins d'ordre contraire, l'on devra faire usage de mortier de chaux hydraulique dans la construction de toute maçonnerie, depuis les fondations jusqu'à une hauteur de deux pieds au-dessus du niveau ordinaire du cours d'eau. L'on devra également l'employer à la construction des arches, au posage des longrines, pour les couronnements, le revêtement des murs, le hourdage et pour tirer les joints. La chaux ou le ciment hydraulique devra être frais broyé et de la meilleure qualité possible; il faudra qu'il soit livré sur les lieux et conservé en bon état jusqu'à ce qu'on s'en serve. Avant de s'en servir, on devra donner à l'ingénieur des preuves concluantes de ses propriétés hydrauliques, vu que l'on ne recevra pas de ciment de qualité inférieure.

68. Le mortier de chaux devra être fait de la meilleure chaux ordinaire employée pour toute maçonnerie (sauf celle en pierres sèches) lorsqu'on aura pas l'ordre d'employer du ciment.

69. Le ciment et la chaux devront être parfaitement mêlés avec les proportions prescrites de sable net à gros grains et fin. Les proportions générales pourront être d'une partie de chaux pour deux parties de sable, mais elles pourront être modifiées selon la qualité de la chaux ou du ciment. Le mortier ne sera fait qu'au fur et à mesure qu'il en sera besoin, et il devra être préparé et employé, sous la surveillance immédiate et au gré d'un inspecteur, par les ouvriers de l'entrepreneur, à défaut desquels l'inspecteur pourra en employer d'autres pour préparer le mortier, et tous les frais résultant de cette opération seront à la charge de l'entrepreneur. Le mortier

liquide se fera en ajoutant une quantité d'eau suffisante à du mortier bien délayé et fait avec les substances voulues.

70. Pour la maçonnerie à liaison, chaque pierre devra être noyée et posée d'aplomb dans un lit de mortier; les joints verticaux devront être tirés de manière à bien affleurer, et chaque assise devra être parfaitement de niveau et complètement remplie de coulis.

71. Les parties exposées de tous les murs faits à la chaux commune seront revêtues d'un hourdage de quatre pouces en ciment.

72. Les joints de toute maçonnerie devront être bien tirés, mais si elle avait été faite dans une mauvaise saison, ou que, par quelque autre cause, il devenait nécessaire de la rejointoyer avant l'expiration du terme du contrat, l'entrepreneur sera tenu de faire exécuter cet ouvrage à ses propres frais. Aux risques et aux frais de l'entrepreneur, les travaux qui ne seront pas terminés à l'automne devront être convenablement protégés pendant l'hiver.

73. Un mur en terre battue, d'au moins deux pieds d'épaisseur et embrassant la longueur et la hauteur de la maçonnerie devra être fait entre le massif de la maçonnerie en pierres sèches et le remblai.

74. Quatre ou cinq semaines après que la maçonnerie d'une construction aura été finie, l'on pourra procéder à la formation du terrassement qui doit l'entourer. La terre devra être entassée par couches minces pilonnées à l'entour des murs, et le remplissage devra se faire simultanément de la même manière des deux côtés. L'entrepreneur devra surveiller avec soin la formation des terrassements autour des souterains et des ponts, vu qu'il sera tenu responsable des dommages que les constructions pourront éprouver par suite de sa négligence. Le pilonnage devra être fait avec beaucoup de soin, et tout le remplissage sera invariablement exécuté par couches uniformes de la base au sommet du terrassement, et cela tout en prenant garde de ne pas charger plus que l'autre un côté de la maçonnerie.

POSE DE LA VOIE ET BALLASTAGE.

75. L'entreprise de la pose de la voie et du ballastage comprendra la fourniture de locomotives, de wagons et de l'outillage (à moins qu'il ne soit autrement spécifié au contrat), de la main-d'œuvre et des outils nécessaires au charroi et à la distribution des rails, coussinets, carvelles, croisements, aiguilles et traverses le long de la ligne; la confection, l'exhaussement, le nivellement et le façonnage de la chaussée; aussi, la confection de chemins conduisant aux sablonnières et l'établissement de toutes voies de service; la fourniture du ballast, son charriage, placement et pilonnage sur la chaussée. A l'expiration du contrat, toutes les locomotives et wagons-plateformes que l'ingénieur jugera pouvoir encore servir seront transférés au gouvernement au prix que l'ingénieur les évaluera.

76. Le gouvernement fournira à l'entrepreneur les rails, coussinets, carvelles, aiguilles, croisements, tringles de connexion et cadres d'aiguille.

POSE DE LA VOIE.

77. Le gouvernement fera livrer à l'entrepreneur les rails, conssinets, carvelles, aiguilles, croisements, tringles de connexion et cadres d'aiguilles aux endroits qui seront indiqués, et de ces points l'entrepreneur les fera transporter aux lieux où ils doivent être placés.

78. La pose de la voie comprendra la fourniture et le posage des madriers (les carvelles nécessaires comprises) aux passages à niveau de chemins publics et particuliers, le transport des rails, coussinets, carvelles, aiguilles, croisements et traverses et leur posage sur les voies principale et d'évitement, et le pilonnage, le façonnage et le nivellement. Le travail de la pose de la voie sera payé par mille linéaire de 5,280 pieds.

79. Les rails seront posés à une distance de 4 pieds 8 pouces, dans œuvre, et bien et soigneusement liés à leurs joints—ces derniers devront être aussi rapprochés que possible—sur la même traverse. Aux points où se trouvent des aiguilles et croisements on devra veiller soigneusement à ce que les rails s'ajustent bien et soient soli

dement cloués. Dans les courbes, à moins d'ordre au contraire, le rail extérieur sera plus élevé, selon le degré de la courbe, c'est-à-dire, sur les courbes d'un degré, de 0.05 pied ; sur les courbes de deux degrés, de 0.10 pied ; sur les courbes de trois degrés, de 0.15, et sur celles de quatre degrés, de 0.20 pied. Les rails devront être maniés avec beaucoup de soin, et avant de faire passer dessus une locomitive ou des wagons ils devront être tout-à-fait d'à-plomb sur les traverses. Pendant l'opération du ballastage toute précaution devra être prise pour empêcher que les rails ne se courbent.

80. Les traverses devront être de bois sain, bien dégrossies, sans entailles et coupées ou recépées d'équerre, de 8 pieds de longueur, équarries sur deux faces à une épaisseur uniforme de six pouces, la surface aplanie ne devant pas être de moins de six pouces sur l'un ou l'autre côté du bout le plus étroit. Autant que possible elles devront être posées à une égale distance, à angle droit sur les rails et de manière à ce qu'environ un quart de la longueur du rail soit appuyé sur les traverses. Les traverses de joint, à leur plus petit bout, devront offrir, en dessus et en dessous, une surface d'appui d'au moins huit pouces.

81. Lorsque pour la fourniture des traverses le contrat sera distinct de l'entreprise de la pose de la voie et du ballastage, l'entrepreneur de ces derniers travaux devra en accepter la livraison aux endroits où les inspecteurs du gouvernement les auront reçues.

82. Les entrepreneurs devront poser les rails, aiguilles et croisements de toutes les voies de garage, lesquels comprennent les contre-rails de croisement et d'engrenage, les cadres et tringles d'aiguille et de sémaphore.

83. Les entrepreneurs devront enlever de la voie tous les rails qui seront courbés et endommagés, afin de les remplacer ou redresser, et réparer tout dommage que les constructions auraient pu éprouver avant d'être définitivement acceptées. Ils seront en outre responsables de tous les matériaux qui leur auront été fournis et de la livraison desquels ils devront donner récépissé.

BALLASTAGE.

84. Les terrains des sablonnières et leurs abords seront fournis par le gouvernement et acceptés par l'ingénieur. Dans le choix de ces terrains on devra toujours donner la préférence à ceux qui recèlent les meilleurs matériaux, mais non si tel choix devait être désavantageux aux entrepreneurs. Si pendant que l'on travaille à une sablonnière l'on s'apercevait que ce que l'on en retire est impropre au ballastage, l'ingénieur pourra contraindre les entrepreneurs à l'abandonner et à en ouvrir d'autres.

85. La terre de surface des sablonnières devra être enlevée, s'il y en a, et on ne placera sur la chaussée aucune autre chose que du bon et pur gravier ne contenant ni terre, ni argile, ni marne ni sable marneux, et il en sera de même pour les grosses roches. La grosseur maximum du gravier ne devra pas excéder trois pouces de diamètre. En déchargeant le ballast le train devra opérer un mouvement de va-et-vient afin de bien mêler les différentes qualités de ballast, et cela jusqu'à ce qu'il en ait été déposé une quantité suffisante pour commencer l'opération du finissage (*first lift*). La voie devra alors être soulevée de manière à pouvoir placer sous les traverses un lit d'une épaisseur moyenne de six pouces, et le ballast devra ensuite être bien pilonné sous et entre les traverses. A mesure que l'exhaussement s'opérera on continuera à soulever la voie sur une longueur d'au moins trois rails à la fois, et avant que l'on ne fasse passer des trains sur la portion inclinée de la voie, il faudra que celle-ci soit suffisamment appuyée pour que les rails ne se courbent ou que leurs joints ne se faussent. Après l'exhaussement, la voie devra être redressée de manière à occuper le centre du remblai, nivelée et façonnée de manière à ce que sa largeur soit uniforme.

86. Dans le cas où il serait nécessaire que le ballastage fut de suite fait au complet, il faudra, de la même manière et avec les mêmes précautions, exhausser la voie une deuxième fois, afin d'élever à l'épaisseur uniforme d'un pied le lit des traverses. Dans les tranchées traversant des terrains humides, l'ingénieur, s'il le juge à propos, pourra exiger que l'on pose une plus épaisse couche de ballast.

87. Lorsque les travaux seront suffisamment avancés pour permettre de faire circuler des trains sur la ligne, le gouvernement aura la faculté de réglementer la circulation de ces trains de manière à ne faire que le moins possible obstacle à la régularité du trafic.

88. Les entrepreneurs devront tenir en bon état tous les passages à niveau publics et privés pendant l'exécution des travaux, et en dedans et en dehors des rails ils devront faire poser des madriers de la manière que le prescrira l'ingénieur, et ensuite faire faire un empierrement d'au moins dix pouces d'épaisseur, sur un espace de cinquante pieds, de chaque côté de la voie.

89. Les entrepreneurs ne devront livrer la voie que complètement terminée. Le ballastage devra être fait de la manière indiquée ; en un mot, le tout devra être exécuté d'après les indications et au gré de l'ingénieur en chef ou de tout autre officier régulièrement nommé.

90. Pour tout le ballast placé sur la voie, les entrepreneurs seront payés tant par verge cube, le mesurage sera fait dans la sablonnière ou tranchée, et le prix devra couvrir tous les frais de la pose des voies jusqu'aux sablonnières, du déblaiement de ces terrains, de l'excavation, du charroi du ballast sur la chaussée, et de ce qu'il faudra faire pour donner à celle-ci la forme voulue.

TRAVAUX DIVERS.

91. Si, de l'avis de l'ingénieur, il est exigé quelque ouvrage ou service nécessaire en dehors de la classe des travaux qui doivent être mesurés selon les stipulations du contrat, il pourra ordonner à l'entrepreneur de faire exécuter ce travail à la journée, et à ce travail il devra mettre autant de bras que l'ingénieur voudra. Pour ce travail qu'il devra faire, l'entrepreneur touchera le montant de gages raisonnables et réels pour le temps des travailleurs employés et tel que constaté par le commis et le bordereau de paie, plus 15 pour cent pour l'usage des outils et pour son profit. L'ingénieur sera libre de congédier tous les travailleurs incapables qui seront employés à ce travail, lequel, avant d'être payé, devra être accepté par lui.

92. Il ne sera tenu compte d'aucune soumission si elle n'est faite sur une des formules imprimées à cette fin, si elle ne renferme une liste des quantités avec leurs prix exactement spécifiés, ni si elle n'est accompagnée d'un chèque sur une banque ou de toute autre garantie valable représentant le dépôt exigé, lequel sera confisqué si le soumissionnaire ou ses cautions refusent ou négligent de passer contrat et de signer les cautionnements lorsqu'ils y seront appelés et que la soumission aura été acceptée. Le chèque ou autre garantie sera remis quand la soumission ne sera pas acceptée.

93. Pour le fidèle accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée, soit sous forme de dépôt d'argent soit son équivalent en effets publics ou cours actuel, ou en actions de banque, représentant cinq pour cent de la somme ronde du prix du contrat, et dont le montant transmis avec la soumission sera considéré faire partie, ou toute autre garantie que le ministre des travaux publics du Canada alors en exercice pourra accepter ; et tous les frais et dépenses encourues à l'égard d'aucune garantie offerte par l'entrepreneur, soit pour en constater la validité, soit pour faire faire l'évaluation des garanties et préparer les documents, seront à la charge de l'entrepreneur, que ces garanties soient ou non acceptées.

94. A chaque soumission devront être apposées les signatures ordinaires de deux personnes responsables et solvables ayant domicile au Canada et consentant à se rendre cautions de l'accomplissement du contrat.

95. La ou les personnes dont la soumission sera acceptée, devront immédiatement libeller un contrat sous seing privé, semblable, par ses dispositions, à la formule ci-annexée, et dont elles seront censées avoir pris parfaitement connaissance ; de plus, ce contrat pourra renfermer telles stipulations spéciales que le ministre des travaux publics du Canada pourra juger nécessaires, et la ou les cautions de l'entrepreneur

devront aussi libeller dans le même temps un acte, semblable par ses dispositions à la formule de cautionnement annexée à la présente formule de contrat, et renfermant en outre telles stipulations spéciales que le dit ministre pourra prescrire.

96. Les travaux devront être commencés aussitôt possible après que la ou les personnes dont la soumission sera acceptée auront passé contrat.

SANDFORD FLEMING,

Ingénieur en chef

Bureau du chemin de fer canadien du Pacifique,

Département des travaux publics,

Ottawa, 30 novembre 1878. H. A. F.

LE PRÉSENT CONTRAT conclu le dix-neuvième jour d'août mil huit cent soixante et dix-neuf, entre JOHN RYAN, de Brockville, dans le comté de Leeds, dans la province d'Ontario, entrepreneur, désigné ci-après sous le nom de " l'entrepreneur," de la première part; et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, l'entrepreneur convient et stipule avec Sa Majesté comme suit:

Ouvrage.—Ingénieur.

1. Dans le présent contrat le mot " ouvrage " ou " travaux " devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par l'entrepreneur en vertu de ce contrat. Le mot " ingénieur " devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres, ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qui lui paraîtra à propos.

Parties contractantes.

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs de l'entrepreneur et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où l'entrepreneur sera concerné, ses exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.

3. L'entrepreneur devra, à ses propres dépens, fournir toute et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques et nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, datés du 30 novembre 1878, et marqués A, et dans le devis spécial aussi aux présentes annexés et marqués B, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé daté du 30 novembre 1878, et devra exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté, aux dates ou avant les dates suivantes, savoir: 50 milles de ces travaux dans les huit mois qui suivront la date du présent contrat, et le reste le ou avant le premier jour de juillet, A.D., mil huit cent quatre-vingt. Le dit chemin devra être construit avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complété le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par les présentes déclarés faire partie du présent contrat) ; et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

Les omissions devront être rectifiées.

4. Les devis et le mémoire susdits ainsi que les différentes parties de ce contrat, devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre, et à ce qu'ils forment un tout homogène; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omis ou mal représenté, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, l'entrepreneur, à ses propres frais et dépens, exécutera telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été conve-

nablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage, et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et l'entrepreneur devra immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet, mais l'entrepreneur ne devra faire aucune modification ou addition aux travaux, non-plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'il n'en ait reçu l'ordre de l'ingénieur, et il n'aura droit à aucune indemnité pour toute modification, addition, omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement ordonnée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit à l'entrepreneur, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre, et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et l'entrepreneur devra obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à son droit d'être payé pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause sera finale et obligatoire.

Ces changements n'invalideront pas le contrat.

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

Limites de la dépense en vertu de ce contrat.

7. L'intention étant que le coût des travaux à exécuter en vertu de ce contrat soit limité à la somme de six cent mille cinq cents dollars ($600,500.00,) cours canadien, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non encore exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute cause quelconque, l'entrepreneur sera alors tenu de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et l'entrepreneur n'aura plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront alors en vertu de ce contrat; et l'entrepreneur s'engage par les présentes à exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi,

que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. L'entrepreneur ne pourra dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels il comptait.

L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale ; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit de l'entrepreneur d'être payé pour les dits travaux.

Cédule des prix.

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques et nécessaires à la pleine exécution et à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

Contre-maître.

10. L'entrepreneur devra avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place ; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal de l'entrepreneur, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux, ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas ou quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir l'entrepreneur d'enlever ces choses, et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas ; et l'entrepreneur devra se conformer et se conformera immédiatement à la dite réquisition ; et si après un délai de vingt-quatre heures l'entrepreneur ne s'est pas conformé à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux, ou autres choses ou tel ouvrage ; et dans tous tels cas l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux, ou autres choses, et de tel ouvrage ; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables à l'entrepreneur.

Tout outillage et matériaux deviendront la propriété de Sa Majesté.

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Majesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par l'entrepreneur de tous tels deniers, qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés à l'entrepreneur.

Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par l'entrepreneur sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction et l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux, ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé à l'entrepreneur, requérir ce dernier d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent de l'entrepreneur et pour son compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens de l'entrepreneur, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines ou autre matériel, et matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par l'entrepreneur, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables à l'entrepreneur; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel et matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en son nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par le dit entrepreneur ou en son nom.

Délais dans l'exécution.—L'entreprise pourra être enlevée à l'entrepreneur.

14. Dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut ou retarderait de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur à l'entrepreneur, le mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où l'entrepreneur deviendrait insolvable, ou ferait une cession au profit de ses créanciers, ou négligerait soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux de l'entrepreneur et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage, et sans autre avis prendre possession du chemin et des travaux, et de tous les chevaux, machines et autres outillage, matériaux et choses quelconques qui pourront se trouver sur le chemin, ou même ceux qui pourront avoir été fournis par ou au nom du dit entrepreneur pour les dits travaux; et dans tels cas l'entrepreneur ne pourra réclamer

aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeurera néanmoins responsable de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté aux fins et selon les termes et les dites conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat. Et s'il reste quelque excédant, lorsque la présente entreprise aurait été ainsi achevée par Sa Majesté, et tous frais et dommages étant payés, cet excédant pourra être remis à l'entrepreneur, étant entendu et convenu que Sa Majesté aura plein pouvoir de payer tous tels frais et dommages à même toute balance due à l'entrepreneur pour travaux faits antérieurement, ou matériaux et choses quelconques livrés ou procurés pour les travaux, et à même tous deniers ou autres dépôts placés comme garantie par l'entrepreneur, et que si telle balance n'est pas suffisante pour payer tous tels frais et dommages, l'entrepreneur et ses cautions s'obligent à fournir tout ce qui pourra manquer.

Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par l'entrepreneur.

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, seront aux risques de l'entrepreneur; et si telle perte ou tel dommage arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, l'entrepreneur devra immédiatement, et à ses propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité en cas de retard.

16. L'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande, ou intenter aucune poursuite ou procès ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté pour tous dommages qu'il pourrait éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard l'entrepreneur obtiendra une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

L'entrepreneur ne pourra concéder ou transférer son contrat.—L'entreprise pourra lui être enlevée.

17. L'entrepreneur n'aura le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où l'entrepreneur consentirait toute telle cession ou tout tel contrat, alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consentis sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux à l'entrepreneur, et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeurera néanmoins responsable pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines, et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

Responsabilité des entrepreneurs en cas de dommages.

19. L'entrepreneur sera responsable de tous dommages à raison desquels tout^e personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de sa part, et il devra à ses propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires qu'il jugera nécessaire pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations, durant l'exécution des dits travaux.

Entrepreneur négligeant de payer leurs employés.

20. Si l'entrepreneur manque en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par lui sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner avis à l'entrepreneur d'avoir à payer tels salaire ou gages; et s'il s'écoule deux jours sans que l'entrepreneur paie en entier ce salaire jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personnne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit de l'entrepreneur, et l'entrepreneur convient avec Sa Majesté de rembourser sur le champ toutes les sommes ainsi payées.

Protection des jalons et marques.

21. L'entrepreneur devra protéger et ne devra pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalon, bouées ou autres marques placées sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devra prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

Adresse des entrepreneurs.

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné à l'entrepreneur sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau de l'entrepreneur ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue de l'entrepreneur.

Cédule des prix.

23. Et Sa Majesté, en considération des prémisses, convient par les présentes avec l'entrepreneur, qu'il sera payé pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes suivantes, savoir :

Nombre.	Nature des travaux.	Prix.	
		$ cts.	
1	Déboisement	2 00	Par acre.
2	Déracinement	4 00	do
3	Plateformes de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une profondeur moyenne de 9 pouces	750 00	do
4	Clôturage	0 04	Par pd. l.
5	Excavation dans la terre	0 16	Par vg. c.
6	Culées et piles de ponts en caissons, y compris le remplissage en pierres	2 50	do
7	Ouvrages en pierres perdues	1 50	do
8	Bois carré pour tréteaux, canaux couverts, ponts, etc., pin blanc ou épinette rouge	0 28	Par pd. c.
9	Pilotis—pieux de 12 x 12 pouces, épinette rouge	0 50	Par pd. l.
10	Pièces aplanies de 8 pouces	0 15	do
11	Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc	0 07	Par lb.
12	Fonte	0 07	do
13	Passages à niveau, y compris fosses à bestiaux et leurs clôtures, enseignes, empierrements, etc	145 00	Par passage.
14	Passerelles, y compris leurs barrières, formation de la chaussée, etc	10 00	do
15	Traverses	0 29	Par traverse
16	Charroi des rails et attaches, depuis Montréal	17 75	Par tonneau.
17	Pose de la voie	275 00	Par mille.
18	Ballastage	0 22	Par vg. c.
19	Aiguilles et croisements	20 00	Par jeu.
20	Bâtiments, 60 pieds sur 24, avec plateforme, le tout complet	2,250 00	Par station.

H. A. F.

Paiements.

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés, et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits à l'entrepreneur tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre, alors en office, pour le Canada ; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir ou d'être payé des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

Estimations mensuelles.

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle l'entrepreneur aura justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur ; mais s'il arrive

que l'entrepreneur a en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'il croit n'être pas comprises dans les certificats, il devra faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel d'après ses prétentions telles réclamations auront été omises.

Réclamations des entrepreneurs.

26. L'entrepreneur, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devra les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui lui en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours prescrites, et l'entrepreneur ne pourra plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

Mesurage des travaux.

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux, comme une décharge en faveur de l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes ; mais il devra, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

Suspension des travaux.—Reprise.

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dit travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards à l'entrepreneur, alors il lui sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas, tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et l'entrepreneur ne pourra produire aucune réclamation pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie les dits travaux pourront être encore repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par l'entrepreneur d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, l'entrepreneur devra immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

Allocation votée par le parlement.

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le Parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner à l'entrepreneur avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis l'entrepreneur pourra, s'il le juge à propos, suspendre l'exécution des travaux—mais il n'aura dans aucun cas le droit de recevoir aucun paiement pour les travaux qu'il aura exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le Parlement. Et dans aucun cas l'entre- l'entrepreneur n'aura et ne pourra faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

Boissons enivrantes.

30. L'entrepreneur ne devra permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

On ne travaillera pas le dimanche.

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

L'ingénieur en chef jugera des différends.

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déférée à l'ingénieur, devront être déférés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge, et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenues dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

Annulation du contrat.

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet à l'entrepreneur. L'entrepreneur toutefois, aura le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir tous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada ; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée à l'entrepreneur ou réclamée par lui pour les matériaux qu'il se sera procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels il comptait, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'il se sera ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi l'entrepreneur a apposé aux presentes ses seing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par l'entrepreneur en présence de

H. A. FISSIAULT.

JOHN RYAN, [L.S.]

J. H. POPE,

Ministre intérimaire des chemins de fer et des canaux.

Signé, scellé et délivré par le ministre, et contresigné par le secrétaire, en présence de

H. A. FISSIAULT.

F. H. ENNIS,

Secrétaire intérimaire.

CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT fait et passé le dix-neuvième jour d'août mil huit cent soixante-dix-neuf, entre JAMES MURPHY, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, province d'Ontario, entrepreneur, et JOHN HENEY, du même lieu, marchand de bois, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part.

EN FOI DE QUOI, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs conjointement et solidairement, conviennent avec Sa Majesté et ses successeurs que l'entrepreneur nommé au contrat annexé aux présentes, ses exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et à chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que l'entrepreneur doit exécuter, garder et auxquelles il doit se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, priviléges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leur seing et sceau,

Signé, scellé et délivré en présence de H. A. FISSIAULT. } JAMES MURPHY. [L.S.]

JOHN HENEY. [L.S.]

Le présent CONTRAT fait et passé le vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante et dix-neuf, entre ANDREW ONDERDONK, de San-Francisco, dans l'Etat de la Californie, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, entrepreneur et ingénieur civil (ci-après appelé l'entrepreneur), de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des conventions et stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, l'entrepreneur convient et stipule de son côté avec Sa Majesté de ce qui suit :

Ouvrage.—Ingénieur.

1. Dans le présent contrat le mot " ouvrage " ou " travaux " devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par l'entrepreneur en vertu de ce contrat. Le mot " ingénieur " devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation, et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qui lui paraîtra à propos.

Parties contractantes.

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs de l'entrepreneur et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où l'entrepreneur sera concerné, ses exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.

3. L'entrepreneur devra, à ses propres dépens, fournir toutes et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques et nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, datés du 30 novembre 1878, et marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé ci-annexé marqués B, et devra exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté le ou avant le trente-unième jour de décembre, A.D., mil huit quatre-vingt-trois. Le dit chemin devra être construit avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complété le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par les présentes déclarés faire partie du présent contrat) ; et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

Les omissions devront être rectifiées.

4. Les devis et le mémoire susdits ainsi que les différentes parties de ce contrat, devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'eutre, et à ce qu'ils forment un tout homogène ; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omis ou mal représenté, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, l'entrepreneur, à ses propres frais et dépens, exécutera telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été convenablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage, et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et l'entrepreneur devra immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet ; mais l'entrepreneur ne devra faire aucune modification ou addition aux travaux, non plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'il n'en ait reçu l'ordre de l'ingénieur, et il n'aura droit à aucune indemnité pour toute modification, addition, omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement fixée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit à l'entrepreneur, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre, et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et l'entrepreneur devra obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à son droit d'être payé pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause, sera finale et obligatoire.

Ces changements n'invalideront pas le contrat.

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations de la même manière, et au même degré, que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

Limite de la dépense en vertu de ce contrat.

7. L'intention étant que le coût du contrat soit limité à la somme de deux millions cent vingt-sept mille trois cents piastres cours canadien, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non alors exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute raison quelconque, l'entrepreneur sera alors tenu de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté ; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et l'entrepreneur n'aura plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront alors en vertu de ce contrat; et l'entrepreneur s'engage par les présentes d'exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les dits travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différenee. L'entrepreneur ne pourra dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels il comptait.

L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale ; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit de l'entrepreneur d'être payé pour les dits travaux.

Cédule des prix.

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et chose généralement quelconques et nécessaires à la pleine exécution et à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant au travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

Contre-maître.

10. L'entrepreneur devra avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place ; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal de l'entrepreneur, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.

11. Dans le cas où quelques matériaux, ou autres choses, ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux, ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas où quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir l'entrepreneur d'enlever ces choses, et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas ; et l'entrepreneur devra se conformer et se conformera immédiatement à la dite réquisition ; et si après un délai de vingt-quatre heures l'entrepreneur ne s'est pas conformé à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux, ou autres choses ou tel ouvrage ; et dans tous tels cas l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux, ou autres choses, et de tel ouvrage ; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables à l'entrepreneur.

Tout outillage et matériaux deviendront la possession de Sa Majesté.

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Ma-

jesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par l'entrepreneur de tous tels deniers, qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés à l'entrepreneur.

Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par l'entrepreneur sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction de l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux, ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé à l'entrepreneur, requérir ce dernier d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent de l'entrepreneur et pour son compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens de l'entrepreneur, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines ou autre matériel, et matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par l'entrepreneur, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables à l'entrepreneur; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux non seulement les chevaux, les machines et autre matériel et matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en son nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par le dit entrepreneur ou en son nom.

Délais dans l'exécution.

14. Dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut ou retarderait de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur à l'entrepreneur, le mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où l'entrepreneur deviendrait insolvable, ou ferait une cession au profit de ses créanciers, ou négligerait soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux de l'entrepreneur et prendre telle mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage, et sans autre avis prendre possession du chemin et des travaux, et de tous les chevaux, machines et autres outillage, matériaux et choses quelconques qui pourront se trouver sur le chemin, ou même ceux qui pourront avoir été fournis par ou au nom du dit entrepreneur pour les dits travaux; et dans tels cas l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeurera néanmoins responsable de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté aux fins et selon les termes et les dites conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par l'entrepreneur.

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que

ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, seront aux risques de l'entrepreneur ; et si telle perte ou tel dommage arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, l'entrepreneur devra immédiatement, et à ses propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité en cas de retard.

16. L'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande, ou intenter aucune poursuite ou procès ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté pour tous dommages qu'il pourrait éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard l'entrepreneur obtiendra une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

L'entrepreneur ne pourra concéder ou transférer son contrat.—L'entreprise pourra lui être enlevée.

17. L'entrepreneur n'aura le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes ; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où l'entrepreneur consentirait toute telle cession ou tout tel contrat, alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur ; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux à l'entrepreneur, et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux ; et alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeurera néanmoins responsable pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur ; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines, et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

Responsabilité des entrepreneurs en cas de dommages.

19. L'entrepreneur sera responsable de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de sa part, et il devra à ses propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires qu'il jugera nécessaire pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations, durant l'exécution des dits travaux.

Entrepreneurs négligeant de payer leurs employés.

20. Si l'entrepreneur manque en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par lui sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner

avis à l'entrepreneur d'avoir à payer tels salaires ou gages, et s'il s'écoule deux jours sans que l'entrepreneur paie en entier ces salaires jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit de l'entrepreneur, et l'entrepreneur convient avec Sa Majesté de rembourser sur le champ toutes les sommes ainsi payées.

Protection des jalons et marques.

21. L'entrepreneur devra protéger et ne devra pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placées sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devra prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

Adresse de l'entrepreneur.

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné à l'entrepreneur sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau de l'entrepreneur ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue de l'entrepreneur.

Cédule des prix.

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec l'entrepreneur, et qu'il sera payé pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes quisuivent, savoir :

CÉDULE DES QUANTITÉS ET PRIX.

*Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			$ cts.	$ cts.
250	Acres	Déboisement ..... par acre	30 00	7,500 00
10	do	Abattage à fleur de terre ..... do	40 00	400 00
10	do	Déracinement ..... do	80 00	800 00
10,000	Pds. l.	Clôturage ..... par p. l.	05	500 00
500,000	Vgs. c.	Excavation dans le roc solide ..... par v. c.	1 50	750,000 00
250,000	do	do do détaché ..... do	75	187,500 00
1,500,000	do	do dans la terre, y compris les travaux mentionnés dans la clause 13 du devis ..... do	30	450,000 00
2,000	Pds. l.	Egoûts souterrains ..... par p. l.	40	800 00
		Percement de tunnels (voir clause 32 du devis)		
Soit 6,000	do	"Tunnels de ligne" percés dans le roc, des dimensions suivantes : 300 pds., 50, 150, 105, 240, 400, 360. 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pds..... do	105 00	630,000 00
200	do	"Tunnels de cours d'eau—douze pieds"..... do	36 00	7,200 00
1,000	do	do six pieds..... do	12 00	12,000 00
15,000	Vgs. c.	Maçonnerie de pont ..... par v. c	10 00	150,000 00
10,000	do	do de canaux couverts ..... do	6 00	60,000 00
5,000	do	do sèche (murs de soutènement, etc.). do	4 00	20,000 00
1,000	do	Pavage ..... do	3 00	3,000 00
1,000	do	Béton ..... do	6 00	6,000 00
1,000	do	Ouvrages en pierres perdues ..... do	3 00	3,000 00

CÉDULE DES QUANTITES ET PRIX—*Suite.*

*Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			$ cts.	$ cts.
500	Pds. l.	Tuyaux de fonte, de 3 pieds de diamètre à l'intérieur, d'un pouce d'épaisseur, et posés dans du béton (le prix du béton non compris).....par p. l.	10 00	5,000 00
15,000	Vges. c.	Remblai de roche fait à la main là où le talus a plus de 1 sur 1 (main-d'œuvre seule) .....par v. c.	75	11,250 00
8	No.	Superstruc. de ponts de bois, de 150 p. d'ouvert.. p. arche	7,500 00	60,000 00
1	do	do do 125 do ... do	6,250 00	6,250 00
6	do	do do 100 do ... do	4,000 00	24,000 00
1	do	do do 60 do ... do	2,100 00	2,100 00
3	do	do do 40 do ... do	1,400 00	4,200 00
		(Voir les clauses 42 et 43 du devis.)		
		Pièces de bois, meilleure qualité, pour ponceaux à pièces transversales, etc. :		
2,000	Pds. l.	12 pds. x 16 pds..... par p. l.	0 30	600 00
5,000	do	12 pds. x 12 pds..... do	0 30	1,500 00
1,500	do	8 pds. x 16 pds ..... do	0 25	375 00
1,400	do	8 pds. x 12 pds..... do	0 25	350 00
		Les prix pour pièces d'autres dimensions qui pourraient être requises, devant être en proportion des précédents.		
10,000	do	Pilotis (voir la clause 40 du devis).....par p. l.	0 40	4,000 00
10,000	do	Bois en grume pour caissons de quais, etc., d'au moins 12 pouces de diamètre ..... do	0 20	2,000 00
3,000	do	Pièces aplanies pour les drains de la chaussée, d'une épaisseur de 12 pouces..... do	0 25	750 00
20,000	P.M.P.	Madriers..... par M.	25 00	500 00
3,000	Lbs.	Fer forgé..... par lb.	0 15	450 00
500	do	Fonte ..... do	0 15	75 00
75,000	No.	Traverses..... chaque.	0 30	22,500 00
3,000	Ton'x.	Charroi de rails et ferrures, depuis le bas de la section, tous frais compris..... ton'x.	1 00	3,000 00
30	Milles.	Pose de la voie..... milles.	300 00	9,000 00
100,000	Vges. c.	Ballastage.....par v. c.	0 30	30,000 00
20	No.	Pose d'aiguilles et de croisements..... chaque.	25 00	500 00
4	do	Passages à niveau, avec fosses à bestiaux en bois, planchéiage, petits ponceaux en bois sous les abords, et enseignes, le tout complet .... chaque.	50 00	200 00
		Pour subvenir aux frais des travaux qui pourraient être nécessaires en vertu des clauses 18, 43 et 91 du devis général, soit $250,000.....	.....	250,000 00
		Total.....	.....	2,727,300 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres contenus dans cette colonne sont basés sur des évaluations et un tracé préliminaires, et ne sont qu'approximatifs. D'autres items sont simplement faits sur conjectures, et ne sont insérés ici que dans le but d'obtenir des offres.

Paiements.

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés, et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits à l'entrepreneur tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre, alors en office, pour le Canada; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir ou d'être payé des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

Estimations mensuelles.

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle l'entrepreneur aura justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur; mais s'il arrive que l'entrepreneur a en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'il croit n'être pas comprises dans les certificats, il devra faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après ses prétentions, telles réclamations auront été omises.

Réclamations des entrepreneurs.

26. L'entrepreneur, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devra les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui lui en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours proscrites, et l'entrepreneur ne pourra plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

Mesurage des travaux.

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur de l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes; mais il devra, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

Suspension des travaux.—Reprise.

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards à l'entrepreneur, alors il lui sera allouè pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas, tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et l'entrepreneur ne pourra produire aucune réclamation pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie les dits travaux pourront être encore

repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par l'entrepreneur d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, l'entrepreneur devra immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

Allocation votée par le parlement.

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le Parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner à l'entrepreneur avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis l'entrepreneur pourra, s'il le juge à propos, suspendre l'exécution des travaux—mais il n'aura dans aucun cas le droit de recevoir aucun paiement pour les travaux qu'il aura exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le Parlement. Et dans aucun cas l'entre-l'entrepreneur n'aura et ne pourra faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

Boissons enivrantes.

30. L'entrepreneur ne devra permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

On ne travaillera pas le dimanche.

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

L'ingénieur en chef jugera des différends.

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déférée à l'ingénieur, devront être déférés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge, et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenues dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

Annulation du contrat.

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet à l'entrepreneur. L'entrepreneur toutefois, aura le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de

préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir tous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada ; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée à l'entrepreneur ou réclamée par lui pour les matériaux qu'il se sera procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels il comptait, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'il se sera ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi l'entrepreneur a apposé aux presentes ses seing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par l'entrepreneur en présence de H. A. FISSIAULT. } ANDREW ONDERDONK. [L.S.]

Signé, scellé et délivré par le ministre et contresigné par le secrétaire en présence de H. A. FISSIAULT. } CHARLES TUPPER, *Ministre des chemins de fer et des canaux.* F. BRAUN, *Secrétaire.* [L.S.]

CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT fait et passé le vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, entre DUNCAN MACDONALD, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, entrepreneur, et ANGUS PETER MACDONALD, du même lieu, entrepreneur, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part ;

FAIT FOI QUE, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, conjointement et solidairement, conviennent avec Sa Majesté et ses successeurs que l'entrepreneur nommé au contrat annexé aux présentes, ses exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et à chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que l'entrepreneur doit exécuter, garder et auxquelles il doit se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, priviléges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leurs seing et sceau,

Signé, scellé et délivré en présence de H. A. FISSIAULT. } DUNCAN MACDONALD. [L.S.] A. P. MACDONALD. [L.S.]

LE PRÉSENT CONTRAT conclu le dixième jour de février mil huit cent quatre-vingt, entre PATRICK PURCELL, de Williamstown, HUGH RYAN, de Perth, JAMES GOODWIN, d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, et JAMES N. SMITH, de Brooklyn, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, faisant affaires comme entrepreneurs, en société, sous les nom et raison de "Ryan, Goodwin et Cie," ci-après appelés "les entrepreneurs," de la première part; et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, les entrepreneurs conviennent et stipulent avec Sa Majesté comme suit:

Ouvrage.—Ingénieur.

1. Dans le présent contrat le mot "ouvrage" ou "travaux" devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par les entrepreneurs en vertu de ce contrat. Le mot "ingénieur" devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres, ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qu'il lui paraîtra à propos.

Parties contractantes.

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs des entrepreneurs et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où les entrepreneurs seront concernés, leurs exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.

3. Les entrepreneurs devront, à leurs propres dépens, fournir toute et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques et nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, datés du 30 novembre 1878 et marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé aussi aux présentes annexé et marqué B, et devront exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté, le ou avant le trentième jour de juin, A. D., mil huit cent quatre-vingt-quatre. Le dit chemin devra être construit avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complété le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par les présentes déclarés faire partie du présent contrat); et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

Les omissions devront être rectifiées.

4. Les devis et le mémoire susdits ainsi que les différentes parties de ce contrat, devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre, et à ce qu'ils forment un tout homogène; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omise ou mal représentée, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, les entrepreneurs, à leurs propres frais et dépens, exécuteront telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été conve-

nablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et les entrepreneurs devront immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet, mais les entrepreneurs ne devront faire aucune modification ou addition aux travaux, non-plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'ils n'en aient reçu l'ordre de l'ingénieur, et ils n'auront droit à aucune indemnité pour toute modification, addition omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement ordonnée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit aux entrepreneurs, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre, et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et les entrepreneurs devront obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à leur droit d'être payés pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause sera finale et obligatoire.

Ces changements n'invalideront pas le contrat.

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

Limites de la dépense en vertu de ce contrat.

7. L'intention étant que le coût des travaux à exécuter en vertu de ce contrat soit limité à la somme de deux millions cinq cent soixante-treize mille six cent quarante piastres, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non encore exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute cause quelconque, les entrepreneurs seront alors tenus de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté ; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et les entrepreneurs n'auront plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront alors en vertu de ce contrat ; et les entrepreneurs s'engagent par les présentes à exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat.

Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, les entrepreneurs n'auront pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. Les entrepreneurs ne pourront dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels ils comptaient.

L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale ; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et les entrepreneurs n'auront pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit des entrepreneurs d'être payés pour les dits travaux.

Cédule des prix.

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques nécessaires à la pleine exécution, à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

Contre-maître.

10. Les entrepreneurs devront avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place ; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal des entrepreneurs, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux, ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas ou quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir les entrepreneurs d'enlever ces choses, et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas ; et les entrepreneurs devront se conformer et se conformeront immédiatement à la dite réquisition ; et si après un délai de vingt-quatre heures les entrepreneurs ne se sont pas conformés à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux ou autres choses ou tel ouvrage ; et dans tous tels cas les entrepreneurs devront payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux, ou autres choses, et de tel ouvrage ; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables aux entrepreneurs.

Tout outillage et matériaux deviendront la propriété de Sa Majesté.

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par les entrepreneurs pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Majesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par les entrepreneurs de tous tels deniers, qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés aux entrepreneurs.

Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par les entrepreneurs sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction et l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux, ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé aux entrepreneurs, requérir ces derniers d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où les entrepreneurs ne se conformeraient pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent des entrepreneurs et pour leur compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens des entrepreneurs, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines ou autre matériel, et matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par les entrepreneurs, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables aux entrepreneurs; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel et matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en leur nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par les dits entrepreneurs ou en leur nom.

Délais dans l'exécution.—L'entreprise pourra être enlevée à l'entrepreneur.

14. Dans le cas où les entrepreneurs feraient défaut ou retarderaient de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur aux entrepreneurs, les mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où les entrepreneurs deviendraient insolvables, ou feraient une cession au profit de leurs créanciers, ou négligeraient soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux des entrepreneurs et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage; et dans tels cas les entrepreneurs ne pourront réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeureront néanmoins responsables de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par les entrepreneurs; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par eux pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté aux

fins et selon les termes et les dites conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par les entrepreneurs.

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, sera aux risques des entrepreneurs; et si telle perte ou tel dommage arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, les entrepreneurs devront immédiatement, et à leurs propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

Les entrepreneurs n'auront droit à aucune indemnité en cas de retard.

16. Les entrepreneurs ne pourront faire aucune réclamation ou demande, ou intenter aucune poursuite ou procès, ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté pour tous dommages qu'ils pourraient éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard les entrepreneurs obtiendront une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

Les entrepreneurs ne pourront concéder ou transférer leur contrat.—L'entreprise pourra leur être enlevée.

17. Les entrepreneurs n'auront le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger les entrepreneurs de la responsabilité qu'ils assument par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où les entrepreneurs consentiraient toute telle cession ou tout tel contrat, alors les entrepreneurs ne pourront faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux aux entrepreneurs et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors les entrepreneurs ne pourront faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeureront néanmoins responsables pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par les entrepreneurs; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines, et autre matériel fournis par eux pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

Responsabilité des entrepreneurs en cas de dommages.

19. Les entrepreneurs seront responsables de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de leur part, et ils devront à leurs propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires nécessaires pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations, durant l'exécution des dits travaux.

Entrepreneurs négligeant de payer leurs employés.

20. Si les entrepreneurs manquent en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par eux sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner avis aux entrepreneurs d'avoir à payer tels salaire ou gages; et s'il s'écoule deux jours sans que les entrepreneurs paient en entier ce salaire jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personnne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit des entreprenenrs, et les entrepreneurs conviennent avec Sa Majesté de rembourser sur-le-champ toutes les sommes ainsi payées.

Protection des jalons et marques.

21. Les entrepreneurs devront protéger et ne devront pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placées sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devront prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

Adresse des entrepreneurs.

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné aux l'entrepreneurs sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau des entrepreneurs ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue des entrepreneurs.

Cédule des prix.

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec les entrepreneurs, qu'ils seront payés pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes qui suivent, savoir :

CÉDULE DES QUANTITÉS ET PRIX.

* Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			$ cts.	$ cts.
400	Acres	Déboisement.....par acre	25 00	10,000 00
10	do	Abattage à fleur de terre ..... do	30 00	300 00
10	do	Déracinement ..... do	100 00	1,000 00
10,000	Pds. l.	Clôturage .....par p. l.	0 06	600 00
200,000	Vges. c.	Excavation dans le roc solide.....par v. c.	180 00	360,000 00
300,000	do	do do détaché ..... do	0 75	225,000 00
3,000,000	do	do dans la terre, y compris les travaux mentionnés dans la clause 13 du devis..... do	0 30	900,000 00
2,000	Pds. l.	Egoûts souterrains.....par p. l.	0 40	800 00
		Percement de tunnels (voir clause 32 du devis).		
Soit 600	do	"Tunnels de ligne"..... do	120 00	72,000 00
100	do	"Tunnels de cours d'eau—douze pieds".. ..... do	50 00	5,000 00
500	do	do six pieds..... do	20 00	10,000 00

CÉDULE DES QUANTITÉS ET PRIX—*Suite*.

*Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			$ cts.	$ cts.
25,000	Vges. c.	Maçonnerie de pont.....par v. c.	12 00	300,000 00
10,000	do	do de canaux couverts..... do	8 00	80,000 00
25,000	do	do sèche (murs de soutènement, etc.).. do	3 00	75,000 00
1,000	do	Pavage..... do	2 50	2,500 00
1,000	do	Béton..... do	7 00	7,000 00
30,000	do	Ouvrages en pierres perdues..... do	2 00	60,000 00
500	Pds. l.	Tuyaux de fonte, de 3 pieds de diamètre à l'intérieur, d'un pouce d'épaisseur, et posés dans du béton (le prix du béton non compris).....par p. l.	30 00	15,000 00
1,000	Vges. c.	Remblai de roche fait à la main là où le talus a plus de 1 sur 1 (main-d'œuvre seule).....par v. c.	0 50	500 00
1	No.	Superstruc. de ponts de bois, de 150 p. d'ouvert..par arche	5,800 00	5,800 00
1	do	do do 125 do ... do	4,200 00	4,200 00
34	do	do do 100 do ... do	3,000 00	102,000 00
1	do	do do 60 do ... do	1,500 00	1,500 00
1	do	do do 40 do ... do	1,000 00	1,000 00
		(Voir les clauses 42 et 43 du devis).		
		Pièces de bois, meilleure qualité, pour ponceaux à pièces transversales, etc. :		
200	Pds. l.	12 pds. × 16 pds.....par p. l.	0 60	120 00
2,000	do	12 pds. × 12 pds..... do	0 45	900 00
200	do	8 pds. × 16 pds..... do	0 40	80 00
200	do	8 pds. × 12 pds..... do	0 30	60 00
		Les prix pour pièces d'autres dimensions qui pourraient être requises, devant être en proportion des précédents.		
10,000	do	Pilotis (voir la clause 40 du devis)..... par p. l.	0 50	5,000 00
10,000	do	Bois en grume pour caissons de quais, etc., d'au moins 12 pouces de diamètre..... do	0 30	3,000 00
3,000	do	Pièces aplanies pour les drains de la chaussée, d'une épaisseur de 12 pouces..... do	0 25	750 00
10,000	P. B. M.	Madriers..... par M.	30 00	300 00
1,000	Lbs.	Fer forgé..... par lb.	0 12	120 00
100	do	Fonte..... do	0 10	10 00
75,000	No.	Traverses..... chaque.	0 30	22,500 00
3,000	Ton'x.	Charroi de rails et ferrures, depuis le bas de la section, tous frais compris..... ton'x.	1 00	3,000 00
30	Milles	Pose de la voie.....par mille	250 00	7,500 00
100,000	Vges. c.	Ballastage.....par v. c.	0 40	40,000 00
20	No.	Pose d'aiguilles et de croisements..... chaque.	40 00	800 00
2	do	Passages à niveau, avec fosses à bestiaux en bois, planchéiage, petits ponceaux en bois sous les abords, et enseignes, le tout complet..... do	150 00	300 00
		Pour subvenir aux frais des travaux qui pourraient être nécessaires en vertu des clauses 18, 43 et 91 du devis général, soit $250,000.....	.....	250,000 00
		Total.....	.....	2,573,640 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres contenus dans cette colonne sont basés sur des évaluations et un tracé préliminaires, et ne sont qu'approximatifs. D'autres items sont simplement faits sur conjectures, et ne sont insérés ici que dans le but d'obtenir des offres.

Paiements.

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés, et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux, et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits aux entrepreneurs tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre, alors en office, pour le Canada; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir ou d'être payés des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

Estimations mensuelles.

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle les entrepreneurs auront justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur; mais s'il arrive que les entrepreneurs ont en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'ils croient n'être par comprises dans les certificats, ils devront faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après leurs prétentions, telles réclamations auront été omises.

Réclamations des entrepreneurs.

26. Les entrepreneurs, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devront les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui leur en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours prescrites, et les entrepreneurs ne pourront plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

Mesurage des travaux.

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur des entrepreneurs de la responsabilité qu'ils assument par les présentes; mais ils devront, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

Suspension des travaux.—Reprise.

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards aux entrepreneurs, alors il leur sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et les entrepreneurs ne pourront produire aucune réclama-

tion pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie les dits travaux pourront être encore repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par les entrepreneurs d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, les entrepreneurs devront immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

Allocation votée par le parlement.

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner aux entrepreneurs avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis les entrepreneurs pourront, s'ils le jugent à propos, suspendre l'exécution des travaux qu'ils auront exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le parlement. Et dans aucun cas les entrepreneurs n'auront et ne pourront faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

Boissons enivrantes.

30. Les entrepreneurs ne devront permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

On ne travaillera pas le dimanche.

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et les entrepreneurs devront prendre toutes les mesures necessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

L'ingénieur en chef jugera des différends.

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déférée à l'ingénieur, devront être déférés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge, et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive ; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenues dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

Annulation du contrat.

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet aux entrepreneurs. Les entrepreneurs toutefois, auront le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les

travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir tous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée aux entrepreneurs ou réclamée par eux, pour les matériaux qu'ils se seront procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels ils comptaient, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'ils se seront ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi les entrepreneurs ont apposé aux présentes leurs seing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par les entrepreneurs en présence de F. H. ENNIS, pour signature "PATRICK PURCELL," par H. RYAN, et en présence de H. A. FISSIAULT, pour "HUGH RYAN," "JAMES GOODWIN," et "JAMES N. SMITH, par JAMES GOODWIN, son procureur."	PATRICK PURCELL, [L. S.] par H. RYAN. HUGH RYAN, [L.S.] JAMES GOODWIN, [L.S.] JAMES N. SMITH, [L.S.] par JAMES GOODWIN, son procureur.
Signé, scellé et délivré par le ministre, et contresigné par le secrétaire en présence de H. A. FISSIAULT.	CHARLES TUPPER, Ministre des chemins de fer et des canaux. F. BRAUN, Secrétaire. [L.S.]

CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT fait et passé le dixième jour de février mil huit cent quatre-vingt, entre EDWARD GRIFFIN, bourgeois, et ALEXANDER MORTIMER, relieur, tous deux de la cité d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part.

EN FOI DE QUOI, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, conjointement nommés au contrat annexé aux présentes, leurs exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et à chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que les entrepreneurs doivent exécuter, garder et auxquelles ils doivent se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, priviléges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leurs seing et sceau.

Signé, scellé et délivré en présence de F. H. ENNIS.	EDWARD GRIFFIN. [L.S.] A. MORTIMER. [L.S.]

Le présent CONTRAT fait et passé le vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante et dix-neuf, entre ANDREW ONDERDONK, de San-Francisco, dans l'Etat de la Californie, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, entrepreneur et ingénieur civil (ci-après appelé l'entrepreneur), de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des conventions et stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, l'entrepreneur convient et stipule de son côté avec Sa Majesté de ce qui suit :

Ouvrage.—Ingénieur.

1. Dans le présent contrat le mot " ouvrage " ou " travaux " devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par l'entrepreneur en vertu de ce contrat. Le mot " ingénieur " devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation, et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qu'il lui paraîtra à propos.

Parties contractantes.

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs de l'entrepreneur et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où l'entrepreneur sera concerné, ses exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.

3. L'entrepreneur devra, à ses propres dépens, fournir toutes et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, datés du 30 novembre 1878 et marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé ci-annexé, marqué B, et devra exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté le ou avant le trente-unième jour de décembre, A.D., mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Matériaux et main-d'œuvre.

Le dit chemin devra être construit avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complété le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par le présentes déclarés faire partie du présent contrat), et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

Les omissions devront être rectifiées.

4. Les devis et le mémoire susdits ainsi que les différentes parties de ce contrat devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre et à ce qu'ils forment un tout homogène ; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omis ou mal représenté, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, l'entrepreneur, à ses propres frais et dépens, exécutera telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été convenablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage, et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et l'entrepreneur devra immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet ; mais l'entrepreneur ne devra faire aucune modification ou addition aux travaux, non plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'il n'en ait reçu l'ordre de l'ingénieur, et il n'aura droit à aucune indemnité pour toute modification, addition, omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement fixée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit à l'entrepreneur, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre ; et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux, et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et l'entrepreneur devra obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à son droit d'être payé pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause, sera finale et obligatoire.

Ces changements n'invalideront pas le contrat.

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

Limite de la dépense en vertu de ce contrat.

7. L'intention étant que le coût du contrat soit limité à la somme de deux millions cinquante-six mille neuf cent cinquante piastres, cours canadien, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non alors exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute raison quelconque, l'entrepreneur sera alors tenu de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté ; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et l'entrepreneur n'aura plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront en vertu de ce contrat; et l'entrepreneur s'engage par les présentes d'exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les dits travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. L'entrepreneur ne pourra dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels il comptait.

L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit de l'entrepreneur d'être payé pour les dits travaux.

Cédule des prix.

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques nécessaires à la pleine exécution, à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant au travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

Contre-maître.

10. L'entrepreneur devra avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal de l'entrepreneur, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas où quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir l'entrepreneur d'enlever ces choses et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas, et l'entrepreneur devra se conformer et se conformera immédiatement à la dite réquisition; et si après un délai de vingt-quatre heures l'entrepreneur ne s'est pas conformé à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux ou autres choses, ou tel ouvrage; et dans tous tels cas l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables à l'entrepreneur.

Tout outillage et matériaux deviendront la possession de Sa Majesté.

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Majesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines

ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par l'entrepreneur de tous tels deniers qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés à l'entrepreneur.

Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par l'entrepreneur sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction de l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé à l'entrepreneur, requérir ce dernier d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent de l'entrepreneur et pour son compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens de l'entrepreneur, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines et autre matériel, ou matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par l'entrepreneur, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables à l'entrepreneur; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel ou matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en son nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par le dit entrepreneur ou en son nom.

Délais dans l'exécution.

14. Dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut ou retarderait de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur à l'entrepreneur, le mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où l'entrepreneur deviendrait insolvable, ou ferait une cession au profit de ses créanciers, ou négligerait soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux de l'entrepreneur et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage, et sans autre avis prendre possession du chemin et des travaux, et de tous les chevaux, machines et autres outillage, matériaux et choses quelconques qui pourront se trouver sur le chemin, ou même ceux qui pourront avoir été fournis par ou au nom du dit entrepreneur pour les dits travaux; et dans tels cas l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeurera néanmoins responsable de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté aux fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par l'entrepreneur.

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, seront aux risques de l'entrepreneur; et si telle perte ou tel dom-

mage arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, l'entrepreneur devra immédiatement, et à ses propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité en cas de retard.

16. L'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande, ou intenter aucune poursuite ou procès, ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté, pour tous dommages qu'il pourrait éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard l'entrepreneur obtiendra une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

L'entrepreneur ne pourra concéder ou transférer son contrat.—L'entreprise pourra lui être enlevée.

17. L'entrepreneur n'aura le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où l'entrepreneur consentirait toute telle cession ou tout tel contrat, alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux à l'entrepreneur, et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeurera néanmoins responsable pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

Responsabilité des entrepreneurs en cas de dommages.

19. L'entrepreneur sera responsable de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de sa part, et il devra à ses propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires qu'il jugera nécessaire pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations durant l'exécution des dits travaux.

Entrepreneur négligeant de payer ses employés.

20. Si l'entrepreneur manque en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par lui sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner

avis à l'entrepreneur d'avoir à payer tels salaires ou gages, et s'il s'écoule deux jours sans que l'entrepreneur paie en entier ces salaires jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit de l'entrepreneur, et l'entrepreneur convient avec Sa Majesté de rembourser sur le champ toutes les sommes ainsi payées

Protection des jalons et marques.

21. L'entrepreneur devra protéger et ne devra pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placés sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devra prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

Adresse de l'entrepreneur.

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné à l'entrepreneur sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau de l'entrepreneur ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue de l'entrepreneur.

Cédule des prix.

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec l'entrepreneur qu'il sera payé pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes qui suivent, savoir :

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.

*Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			$ cts.	$ cts.
200	Acres	Déboisement ..... par acre	40 00	8,000 00
10	do	Abattage à fleur de terre ..... do	50 00	500 00
10	do	Déracinement ..... do	100 00	1,000 00
10,000	Pds. l.	Clôturage ..... par p. l.	0 05	500 00
200,000	Vges. c.	Excavation dans le roc solide ..... par v. c.	1 60	320,000 00
100,000	do	do do détaché ..... do	0 80	80,000 00
2,500,000	do	do dans la terre, y compris les travaux mentionnés dans la clause 13 du devis ..... do	0 30	750,000 00
2,000	Pds. l.	Egoûts souterrains ..... par p. l.	0 40	800 00
		Percement de tunnels (voir clause 32 du devis)		
400	do	"Tunnels de ligne" ..... do	105 00	42,000 00
15,000	Vgs. c.	Maçonnerie de pont ..... par v. c	12 00	180,000 00
10,000	do	do de canaux couverts ..... do	7 00	70,000 00
30,000	do	do sèche (murs de soutènement, etc.).. do	4 00	120,000 00
1,000	do	Pavage ..... do	3 00	3,000 00
1,000	do	Béton ..... do	6 00	6,000 00
20,000	do	Ouvrages en pierres perdues ..... do	2 00	40,000 00

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX—*Suite.*

*Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			$ cts.	$ cts.
500	Pds. l.	Tuyaux de fonte, de 3 pieds de diamètre à l'intérieur, d'un pouce d'épaisseur, et posés dans du béton (le prix du béton non compris).....par p. l.	10 00	5,000 00
1,000	Vges. c.	Remblai de roche fait à la main là où le talus a plus de 1 sur 1 (main-d'œuvre seule).....par v. c.	1 00	1,000 00
2	No.	Superstruc. de ponts de bois, de 150 p. d'ouvert.. p. arche	7,500 00	15,000 00
19	do	do do 100 do ... do	4 000 00	76,000 00
1	do	do do 60 do ... do	2,100 00	2,100 00
2	do	do do 50 do ... do	2,100 00	4,200 00
1	do	do do 40 do ... do	1,400 00	1,400 00
1	do	do do 30 do ... do	1,400 00	1,400 00
		(Voir les clauses 42 et 43 du devis.)		
		Pièces de bois, meilleure qualité, pour ponceaux à pièces transversales, etc. :		
1,000	Pds. l.	12 pds. x 16 pds..... par p. l.	0 40	400 00
5,000	do	12 pds. x 12 pds..... do	0 40	2,000 00
1,000	do	8 pds. x 16 pds ..... do	0 30	300 00
1,000	do	8 pds. x 12 pds..... do	0 30	300 00
		Les prix pour pièces d'autres dimensions qui pourraient être requises, devant être en proportion des précédents.		
10,000	do	Pilotis (voir la clause 40 du devis).....par p. l.	0 40	4,000 00
10,000	do	Bois en grume pour caissons de quais, etc., d'au moins 12 pouces de diamètre ..... do	0 25	2,500 00
10,000	do	Pièces aplanies pour les drains de la chaussée, d'une épaisseur de 12 pouces..... do	0 30	3,000 00
20,000	P.M P.	Madriers ..... par M.	25 00	500 00
3,000	Lbs.	Fer forgé..... par lb.	0 20	600 00
500	do	Fonte ..... do	0 20	100 00
75,000	No.	Traverses..... chaque.	0 30	22,500 00
3,000	Ton'x.	Charroi de rails et ferrures, depuis le bas de la section, tous frais compris ..... ton'x.	1 00	3,000 00
30	Milles.	Pose de la voie..... milles.	300 00	9,000 00
100,000	Vges. c.	Ballastage..... par v. c.	0 30	30,000 00
20	Nombre.	Pose d'aiguilles et de croisements..... chaque.	25 00	500 00
7	do	Passages à niveau, avec fosses à bestiaux en bois, planchéiage, petits ponceaux en bois sous les abords, et enseignes, le tout complet .... chaque.	50 00	350 00
.....	.....	Pour subvenir aux frais des travaux qui pourraient être nécessaires en vertu des clauses 18, 43 et 91 du devis général, soit $250,000.....	.....	250,000 00
		Total.....	.....	2,056,950 00

*Note.—Quelques-uns des chiffres contenus dans cette colonne sont basés sur des évaluations et un tracé préliminaires, et ne sont qu'approximatifs. D'autres items sont simplement faits sur conjectures, et ne sont insérés ici que dans le but d'obtenir des offres.

Paiements.

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux, et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits à l'entrepreneur tous les mois sur le certificat par écrit

de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre alors en office pour le Canada ; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir ou d'être payé des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

Estimations mensuelles.

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle l'entrepreneur aura justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur ; mais s'il arrive que l'entrepreneur a en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'il croit n'être pas comprises dans les certificats, il devra faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après ses prétentions, telles réclamations auront été omises.

Réclamations des entrepreneurs.

26. L'entrepreneur, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devra les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui lui en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours proscrites, et l'entrepreneur ne pourra plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

Mesurage des travaux.

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur de l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes ; mais il devra, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

Suspension des travaux.—Reprise.

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards à l'entrepreneur, alors il lui sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et l'entrepreneur ne pourra produire aucune réclamation pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie, les dits travaux pourront être encore repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par l'entrepreneur d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, l'entrepreneur devra immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

Allocation votée par le Parlement.

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le Parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner à l'entrepreneur avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis l'entrepreneur pourra, s'il le juge à propos, suspendre l'exécution des travaux—mais il n'aura dans aucun cas le droit de recevoir aucun paiement pour les travaux qu'il aura exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le Parlement. Et dans aucun cas l'entre- l'entrepreneur n'aura et ne pourra faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

Boissons enivrantes.

30. L'entrepreneur ne devra permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

On ne travaillera pas le dimanche.

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

L'ingénieur en chef jugera des différends.

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déférée à l'ingénieur, devront être déférés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenus dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

Annulation du contrat.

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet à l'entrepreneur. L'entrepreneur, toutefois, aura le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir tous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été

déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada ; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée à l'entrepreneur ou réclamée par lui pour les matériaux qu'il se sera procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels il comptait, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'il se sera ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi l'entrepreneur a apposé aux presentes ses seing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par l'entrepreneur en présence de H. A. FISSIAULT. } ANDREW ONDERDONK. [L.S.]

Signé, scellé et délivré par le ministre et contresigné par le secrétaire en présence de H. A. FISSIAULT. } CHARLES TUPPER, *Ministre des chemins de fer et des canaux.* F. BRAUN, *Secrétaire.* [L.S.]

CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT fait et passé le vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, entre DUNCAN MACDONALD, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, entrepreneur, et ANGUS PETER MACDONALD, du même lieu, entrepreneur, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part ;

FAIT FOI QUE, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, conjointement et solidairement, conviennent avec Sa Majesté et ses successeurs que l'entrepreneur nommé au contrat annexé aux présentes, ses exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que l'entrepreneur doit exécuter, garder et auxquelles il doit se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, priviléges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leurs seing et sceau,

Signé, scellé et délivré en présence de H. A. FISSIAULT. } DUNCAN MACDONALD. [L.S.]
A. P. MACDONALD. [L.S.]

Le présent CONTRAT fait et passé le quinzième jour de décembre mil huit cent soixante et dix-neuf, entre ANDREW ONDERDONK, de San-Francisco, dans l'Etat de la Californie, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, entrepreneur et ingénieur civil (ci-après appelé l'entrepreneur), de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des conventions et stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, l'entrepreneur convient et stipule de son côté avec Sa Majesté de ce qui suit :

Ouvrage.—Ingénieur.

1. Dans le présent contrat le mot " ouvrage " ou " travaux " devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par l'entrepreneur en vertu de ce contrat. Le mot " ingénieur " devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation, et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qu'il lui paraîtra à propos.

Parties contractantes.

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs de l'entrepreneur et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où l'entrepreneur sera concerné, ses exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.

3. L'entrepreneur devra, à ses propres dépens, fournir toutes et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, datés du 30 novembre 1878 et marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé ci-annexé, marqué B, et devra exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté le ou avant le trentième jour de juin, A.D., mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Matériaux et main-d'œuvre.

Les dits chemins devront être faits avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complétés le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par le présentes déclarés faire partie du présent contrat), et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

Les omissions devront être rectifiées.

4. Les devis et le mémoire susdits ainsi que les différentes parties de ce contrat devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre et à ce qu'ils forment un tout homogène ; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omis ou mal représenté, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, l'entrepreneur, à ses propres frais et dépens, exécutera telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été convenablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et l'entrepreneur devra immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet; mais l'entrepreneur ne devra faire aucune modification ou addition aux travaux, non-plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'il n'en ait reçu l'ordre de l'ingénieur, et il n'aura droit à aucune indemnité pour toute modification, addition omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement ordonnée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit à l'entrepreneur, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre; et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux, et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et l'entrepreneur devra obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à son droit d'être payé pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause sera finale et obligatoire.

Ces changements n'invalideront pas le contrat.

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

Limite de la dépense en vertu de ce contrat.

7. L'intention étant que le coût des travaux à exécuter en vertu de ce contrat soit limité à la somme de un million sept cent quarante-six mille cent cinquante piastres, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non encore exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute cause quelconque, l'entrepreneur sera alors tenus de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et l'entrepreneur n'aura plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront en vertu de ce contrat; et l'entrepreneur s'engage par les présentes à exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. L'entrepreneur ne pourra dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels il comptait.

L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit de l'entrepreneur d'être payé pour les dits travaux.

Cédule des prix.

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques nécessaires à la pleine exécution, à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

Contre-maître.

10. L'entrepreneur devra avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal de l'entrepreneur, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas ou quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir l'entrepreneur d'enlever ces choses, et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas, et l'entrepreneur devra se conformer et se conformera immédiatement à la dite réquisition; et si après un délai de vingt-quatre heures l'entrepreneur ne s'est pas conformé à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux ou autres choses ou tel ouvrage; et dans tous tels cas l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables à l'entrepreneur.

Tout outillage et matériaux deviendront la propriété de Sa Majesté.

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins

qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Majesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par l'entrepreneur de tous tels deniers qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés à l'entrepreneur.

Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par l'entrepreneur sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction et l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé à l'entrepreneur, requérir ce dernier d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent de l'entrepreneur et pour son compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens de l'entrepreneur, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines et autre matériel, ou matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par l'entrepreneur, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables à l'entrepreneur; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel ou matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en leur nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par le dit entrepreneur ou en son nom.

Délais dans l'exécution.—L'entreprise pourra être enlevée à l'entrepreneur.

14. Dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut ou retarderait de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur à l'entrepreneur, le mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où l'entrepreneur deviendrait insolvable, ou ferait une cession au profit de ses créanciers, ou négligerait soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux de l'entrepreneur et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage; et dans tels cas l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeurera néanmoins responsable de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté, aux fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par l'entrepreneur.

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, sera aux risques de l'entrepreneur; et si telle perte ou tel dommage

arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, l'entrepreneur devra immédiatement, et à ses propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité en cas de retard.

16. L'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande, ou intenter aucune poursuite ou procès, ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté, pour tous dommages qu'il pourrait éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard l'entrepreneur obtiendra une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

L'entrepreneur ne pourra concéder ou transférer son contrat.—L'entreprise pourra lui être enlevée.

17. L'entrepreneur n'aura le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où l'entrepreneur consentirait toute telle cession ou tout tel contrat, alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux à l'entrepreneur et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeurera néanmoins responsable pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

Responsabilité de l'entrepreneur en cas de dommages.

19. L'entrepreneur sera responsable de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de sa part, et il devra à ses propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires nécessaires pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations durant l'exécution des dits travaux.

Entrepreneur négligeant de payer ses employés.

20. Si l'entrepreneurs manque en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par lui sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner avis à l'entrepreneur d'avoir à payer tels salaire ou gages; et s'il s'écoule deux jours

sans que l'entrepreneur paie en entier ces salaires jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personnne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit de l'entrepreneur, et l'entrepreneur convient avec Sa Majesté de rembourser sur-le-champ toutes les sommes ainsi payées.

Protection des jalons et marques.

21. L'entrepreneur devra protéger et ne devra pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placés sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devra prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

Adresse de l'entrepreneur.

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné à l'entrepreneur sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau de l'entrepreneur ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue de l'entrepreneur.

Cédule des prix.

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec l'entrepreneur, qu'ils sera payé pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes qui suivent, savoir :

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.

* Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			$ cts.	$ cts.
25	Acres	Déboisement.....par acre	30 00	750 00
5	do	Abattage à fleur de terre ..... do	40 00	200 00
5	do	Déracinement ..... do	50 00	250 00
10,000	Pds. l.	Clôturage .....par p. l.	0 06	600 00
100,000	Vges. c.	Excavation dans le roc solide.....par v. c.	1 75	175,000 00
50,000	do	do do détaché ..... do	0 75	37,500 00
3,000,000	do	do dans la terre, y compris les travaux mentionnés dans la clause 13 du devis..... do	0 27	810,000 00
2,000	Pds. l.	Egoûts souterrains.....par p. l.	0 20	400 00
		Percement de tunnels (voir clause 32 du devis).		
Soit 250	do	"Tunnels de ligne". Ce tunnel sera formé dans la terre. Le prix par pied linéaire du tunnel doit couvrir l'excavation, cintrage, maçonnerie et toutes dépenses ..... do	60 00	15,000 00
100	do	"Tunnels de cours d'eau—douze pieds"..... do	20 00	2,000 00
100	do	do six pieds..... do	15 00	1,500 00

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX—*Suite.*

*Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			$ cts.	$ cts.
10,000	Vges. c	Maçonnerie de pont.....par v. c.	10 50	105,000 00
5,000	do	do de canaux couverts ..... do	10 00	50,000 00
5,000	do	do sèche (murs de soutènement, etc.).. do	8 00	40,000 00
1,000	do	Pavage..... do	5 00	5,000 00
1,000	do	Béton ..... do	5 50	5,500 00
15,000	do	Ouvrages en pierres perdues ..... do	2 75	41,250 00
500	Pds. l.	Tuyaux de fonte, de 3 pieds de diamètre à l'intérieur, d'un pouce d'épaisseur, et posés dans du béton (le prix du béton non compris).....par p. l.	18 00	9,000 00
1,000	Vges. c	Remblai de roche fait à la main là où le talus a plus de 1 sur 1 (main-d'œuvre seule) .....par v. c.	2 75	2,750 00
2	No.	Superstruc. de ponts de bois, de 200 p. d'ouvert..par arche	8,000 00	16,000 00
1	do	do do 150 do ... do	6,000 00	6,000 00
1	do	do do 125 do ... do	5,000 00	5,000 00
1	do	do do 100 do ... do	3,500 00	3,500 00
1	do	do do 60 do ... do	2,100 00	2,100 00
		(Voir les clauses 42 et 43 du devis).		
		Pièces de bois, meilleure qualité, pour ponceaux à pièces transversales, etc. :		
1,000	Pds. l.	12 pds. × 16 pds.....par p. l.	0 50	500 00
50,000	do	12 pds. × 12 pds..... do	0 40	20,000 00
15.000	do	8 pds. × 16 pds..... do	0 30	4,500 00
50,000	do	8 pds. × 12 pds ..... do	0 30	15,000 00
50,000	do	8 pds. × 10 pds..... do	0 25	12,500 00
		Les prix pour pièces d'autres dimensions qui pourraient être requises, devant être en proportion des précédents.		
10,000	do	Pilotis (voir la clause 40 du devis)..... par p. l.	0 40	4,000 00
10,000	do	Bois en grume pour caissons de quais, etc., d'au moins 12 pouces de diamètre.. ..... do	0 25	2,500 00
10,000	do	Pièces aplanies pour les drains de la chaussée, d'une épaisseur de 12 pouces..... do	0 30	3,000 00
200,000	P. M. P.	Madriers..... par M.	35 00	7,000 00
50.000	Lbs.	Fer forgé..... par lb.	0 12	6,000 00
10,000	do	Fonte..... do	0 10	1,000 00
100,000	No.	Traverses ..... chaque.	0 25	25,000 00
4,000	Ton'x.	Charroi de rails et ferrures, depuis le bas de la section, tous frais compris..... ton'x.	3 00	12,000 00
42	Milles	Pose de la voie.....par mille	300 00	12,600 00
130,000	Vges. c.	Ballastage .....par v. c.	0 27	35,100 00
25	Nombre	Pose d'aiguilles et de croisements..... chaque.	30 00	750 00
2	do	Passages à niveau, avec fosses à bestiaux en bois, planchéiage, petits ponceaux en bois sous les abords, et enseignes, le tout complet..... do	200 00	400 00
		Pour subvenir aux frais des travaux qui pourraient être nécessaires en vertu des clauses 18, 43 et 91 du devis général, soit $250,000.....	.....	250,000 00
		Total	.....	1,746,150 00

*Note.—Quelques-uns des chiffres contenus dans cette colonne sont basés sur des évaluations et un tracé préliminaires, et ne sont qu'approximatifs. D'autres items sont simplement faits sur conjectures, et ne sont insérés ici que dans le but d'obtenir des offres.

Paiements.

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés, et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux, et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits à l'entrepreneur tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre, alors en office, pour le Canada; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir ou d'être payé des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

Estimations mensuelles.

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle l'entrepreneur aura justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur; mais s'il arrive que l'entrepreneur a en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'il croit n'être pas comprises dans les certificats, il devra faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après ses prétentions, telles réclamations auront été omises.

Réclamations de l'entrepreneur.

26. L'entrepreneur, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devra les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui lui en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours prescrites, et l'entrepreneur ne pourra plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

Mesurage des travaux.

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur de l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes; mais il devra, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

Suspension des travaux.—Reprise.

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards à l'entrepreneur, alors il lui sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et l'entrepreneur ne pourra produire aucune réclamation pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie, les dits travaux pourront être encore

repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par l'entrepreneur d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, l'entrepreneur devra immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

Allocation votée par le parlement.

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner à l'entrepreneur avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis l'entrepreneur pourra, s'il le juge à propos, suspendre l'exécution des travaux—mais il n'aura dans aucun cas le droit de recevoir aucun paiement pour les travaux qu'il aura exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le parlement. Et dans aucun cas l'entrepreneur n'aura et ne pourra faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

Boissons enivrantes.

30. L'entrepreneur ne devra permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

On ne travaillera pas le dimanche.

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

L'ingénieur en chef jugera des différends.

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déférée à l'ingénieur, devront être déférés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge, et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive ; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenus dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 38ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

Annulation du contrat.

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et d'annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet à l'entrepreneur. L'entrepreneur, toutefois, aura le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourront être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourra couvrir tous les

dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée à l'entrepreneur ou réclamée par lui pour les matériaux qu'ils se sera procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels il comptait, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'il se sera ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi l'entrepreneur a apposé aux présentes sesseing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées, par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par l'entrepreneur en présence de A. P. BRADLEY. — ANDREW ODERDONK, [L. S.]

Signé, scellé et délivré par le ministre, et contresigné par le secrétaire en présence de H. A. FISSIAULT. — CHARLES TUPPER, Ministre des chemins de fer et des canaux. F. BRAUN, Secrétaire. [L.S.]

CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT fait et passé le quinzième jour de décembre mil huit cent soixante dix-sept, entre JOSEPH KAVANAGH, de la cité d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, marchand, et DAVID OPPENHEIMER, de Yale, dans la province de la Colombie-Britannique, marchand, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part.

FAIT FOI QUE, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, conjointement et solidairement, conviennent avec Sa Majesté et ses successeurs que l'entrepreneur nommé au contrat annexé aux présentes, ses exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et à chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que l'entrepreneur doit exécuter, garder et auxquelles il doit se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, priviléges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leurs seing et sceau.

Signé, scellé et délivré en présence de A. P. BRADLEY. — JOS. KAVANAGH, [L.S.] DAVID OPPENHEIMER, [L.S.]

19 E.

(A.)

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

SPÉCIFICATION

POUR LA

FOURNITURE DE BOULONS D'ÉCLISSES ET DE CARVELLES.

Le ministre des chemins de fer et des canaux est prêt à recevoir des soumissions pour la fourniture de 35 tonnes de boulons et écrous d'éclisses, et 700 tonnes de carvelles de chemins de fer, par lots de pas moins de 100 tonnes.

2. Des soumissions cachetées portant la suscription "Soumissions pour boulons et carvelles," et adressées "F. Braun, écr., secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, Ottawa," seront reçues jusqu'à midi, mercredi, le 20 août prochain.

3. Le nombre de tonnes sera spécifié dans les soumissions.

4. Les boulons et écrous devront être du meilleur fer affiné. Les boulons auront $3\frac{3}{4}$ pcs. de long moins la tête, et seront en fer rond de trois-quarts de pouce de diamètre, à col carré et à tête de champignon. Leur vis aura deux pouces de long, le filet devant être uni et bien fait pour les boulons et les écrous et un pas d'un dixième de pouce. Les écrous seront d'un pouce et demi carré et de sept-huitièmes de pouce d'épaisseur. Le tout devra avoir été trempé dans l'huile de lin et être empaqueté dans de solides caisses cerclées en fer, du poids d'un quintal chacune.

5. Les carvelles seront aussi du meilleur fer affiné, de cinq-huitièmes de pouce et carrées, et, à l'épreuve, elles devront pouvoir plier en deux sans se casser. Leur tête sera pressée et de forme et grandeur ordinaires, et leur pointe devra être en forme de taillant de ciseau, et de six pouces de longueur en tout. Elles seront empaquetées dans des caisses cerclées en fer et du poids d'un quintal chacune.

6. On peut voir des échantillons de boulons, d'écrous et de carvelles au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa.

7. Des inspecteurs pourront être nommés pour examiner ces articles et en éprouver la qualité; et les fabricants pourront être appelés à leur faire subir telles épreuves qu'ils jugeront à propos.

8. Les 35 tonnes de boulons et d'écrous et les 400 tonnes de carvelles seront livrées à Fort-William, sur le lac Supérieur, et les autres 300 tonnes de carvelles à l'entrepreneur de la "Ligne de chemin de fer de Colonisation, de Winnipeg," sur le quai, à Montréal, ou à quelque autre point convenable du parcours à l'ouest de ce port. Les boulons et les écrous, avec 100 tonnes de carvelles, à destination de Fort-William, et toutes les carvelles destinées à la ligne de colonisation, devront être livrées vers le 1er octobre prochain. Le reste des carvelles, à destination de Fort-William, devra être livré avant la clôture de la navigation.

9. Aucune soumission ne sera reçue si elle n'est faite sur une des formules imprimées à cette fin et si elle n'est accompagnée d'un chèque de banque accepté de *deux cents piastres*, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse ou néglige de passer contrat, lorsqu'il y sera appelé, pour les prix mentionnés dans la soumission. Dans le cas où une soumission ne serait pas acceptée, le chèque sera remis.

10. Pour le fidèle accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée, soit sous forme de dépôt d'argent, soit son équivalent en effets publics, bons municipaux, actions de banque, représentant environ 5 pour cent de la somme ronde spécifiée au contrat.

11. L'entrepreneur fournira les garanties au gré du ministre des chemins de fer et des canaux, lequel devra signer avec lui un contrat comprenant cette spécification et les autres clauses ordinaires.

12. Des paiements au montant de 80 pour cent se feront sur la présentation du certificat de livraison, le reste devant être payé après l'exécution complète du contrat.

13. Le gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

BUREAU DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
OTTAWA, 22 juillet 1879.

Signé par les entrepreneurs et les cautions en présence de

T. W. HARRINGTON,
L. A. LESAGE.

G. A. MILLER.
CHARLES H. MILLER.
JAMES MITCHELL.
HECTOR LeTOURNEUX.
DANIEL WILSON.

Signé par le ministre intérimaire des chemins de fer et des canaux, et par le secrétaire intérimaire, en présence de

H. A. FISSIAULT,
E. BANCE.

J. H. POPE.
F. H. ENNIS,
Secrétaire intérimaire.

Contrat passé le quatrième jour de septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, et fait en *triplicata*, entre GEORGE ANGUS MILLER, CHARLES HERBERT MILLER et JAMES MITCHELL, tous trois de la cité de Montréal, dans la province de Québec, en Canada, faisant affaires ensemble en société comme fabricants, sous les noms et raison sociale de "MILLER FRÈRES et MITCHELL," et représentés aux présentes par GEORGE ANGUS MILLER, un des membres de la dite société, et ci-après appelés "les parties de la première part," de la première part; et SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, de la seconde part; et MM. HECTOR LETOURNEUX, de la dite cité de Montréal, commis, et DANIEL WILSON, du même lieu, marchand de charbon, cautions, de la troisième part,

Fait foi que les parties de la première part s'engagent par les présentes et s'obligent à et envers Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, pour et en considération des conventions, conditions et stipulations ci-après mentionnées, au gré du dit ministre, à fabriquer, fournir et livrer pour servir au chemin de fer canadien du Pacifique, conformément à la spécification y relative ci-annexée et marquée A:—1° La quantité de quatre cents (400) tonnes,—le poids de la tonne pour cette fin étant fixé à deux mille deux cent quarante livres,—de carvelles de chemin de fer, livrées sur le quai du chemin de fer à Fort-William, lac Supérieur; 2° Et la quantité de trois (300) cents tonnes (poids étant le même que ci-dessus,) de carvelles de chemin de fer, livrées sur le quai de la susdite cité de Montréal. Le tout devant être livré comme suit: cent tonnes de carvelles, pour Fort-William, sur le quai du chemin de fer à Fort-William; et toute la masse des carvelles destinée à la "Ligne de colonisation de Winnipeg," soit, trois cents tonnes sur le quai, à Montréal, ou auprès, suivant que pourra l'indiquer l'ingénieur ou l'officier du département en charge des travaux, et en telles quantités qui pourront être requises entre cette date et le premier jour d'octobre (1879) maintenant prochain; et trois cents tonnes, étant le reste des 400 tonnes de carvelles destinées à Fort-William, à être livrées sur le quai du chemin de fer, à Fort-William, à tel endroit ou tels endroits qui pourront être indiqués par le dit officier du département, et avant la clôture de la navigation cette année (1879).

En considération de quoi, Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le dit ministre comme susdit, promet par les présentes et convient de payer aux parties de la première part, ou aux héritiers, ayants-cause ou représentants légaux des parties de la première part, (suivant les dispositions de l'acte de la trente-troisième Victoria, chapitre douze,) savoir:—Le taux ou la somme de cinquante-deux piastres et soixante-quinze centins, cours actuel, pour chacune des quatre cents tonnes de carvelles de chemins de fer, livrées comme susdit sur le quai, à Fort-William ($52.75); et la somme de quarante-sept piastres et soixante-quinze centins par tonne pour chacune des trois cents tonnes de carvelles de chemin de fer livrées comme susdit, sur le quai, à Montréal, ($47.75).

Et les dites parties de la première part, et Sa Majesté, représentée comme susdit, par les présentes déclarent et conviennent que le dit contrat et entreprise sont et seront faits et consentis par les dites parties de la première part et Sa Majesté, représentée comme susdit, selon les conventions, stipulations et conditions expresses qui suivent, savoir:

Premièrement.—Les paiements de la somme ci-dessus mentionnée seront effectués entre les mains des parties de la première part dans les dix jours après que le ministre aura reçu l'estimation de l'ingénieur ou de l'officier en charge, spécifiant la quantité de carvelles livrées, à la satisfaction du dit ministre ou de ses successeurs en office, ou son ingénieur, ou la personne ayant eu la charge des travaux pendant le mois alors finissant; mais néanmoins, il sera loisible à Sa Majesté de retenir et garder des parties de la première part vingt pour cent sur le montant des diverses estimations jusqu'à la complète exécution du contrat, et l'acceptation de l'ouvrage par le ministre, laquelle somme de vingt pour cent ainsi retenue et gardée sera payée dans les dix jours après que l'ingénieur ou l'officier en charge aura livré au ministre son estimation finale des matériaux fournis en vertu des présentes, et un certificat attestant que le

contrat a été fidèlement exécuté et les travaux complétés, si le ministre les accepte et approuve aussitôt; pourvu toujours, et il est convenu que Sa dite Majesté, de temps à autre durant l'exécution des travaux, pourra payer aux parties de la première part tout ou partie des vingt pour cent ainsi retenus et gardés.

Deuxièmement.—S'il appert du rapport de l'ingénieur ou du surintendant chargé de cette besogne par le ministre, que la livraison des carvelles ne se fait pas assez rapidement pour qu'elle puisse s'achever dans le temps prescrit, ou si les parties de la première part persistent à faire quelques actes en violation des dispositions du présent contrat, Sa dite Majesté aura le pouvoir, à sa discrétion, par l'entremise du ministre susdit, ou de ses successeurs en office, sans aucun avis ni protestation préalable, et sans aucune poursuite judiciaire ni procès, soit d'enlever l'entreprise ou quelque partie de l'entreprise aux parties de la première part, et de la réadjuger à quelque autre entrepreneur ou entrepreneurs, sans en publier d'annonce à l'avance; et les parties de la première part seront responsables de tous dommages et de tous frais et dépenses additionnels qui pourront être encourus à cette occasion; et ils encourront la perte de tous les deniers qui leur seront alors dus en vertu des présentes conditions et stipulations ou quelqu'une d'elles.

Troisièmement.—En cas de non-exécution du contrat, les parties de la première part perdront tous leurs droits à la dite somme de vingt pour cent, ou à quelque partie de cette somme qui n'aurait pas encore été payée, ainsi qu'à tous deniers quelconques dus en vertu du présent contrat.

Quatrièmement.—Tous matériaux devront être examinés et acceptés, avant d'être reçus, soit par le ministre ou par telle personne qu'il pourra nommer, et tous matériaux rejetés seront enlevés, et s'ils ne sont pas enlevés par les parties de la première part, sur instruction du ministre, de son ingénieur ou de la personne en charge, alors ils le seront par les ordres du ministre lui-même, de son ingénieur ou de la personne en charge, et ils seront transportés à tel endroit qu'il jugera convenable, aux frais et dépens et aux risques des parties de la première part; mais il est bien compris et convenu que l'inspection et l'acceptation des matériaux n'obligeront en aucune façon Sa dite Majesté à payer pour les dits matériaux ou quelques-uns d'eux, et n'empêcheront pas plus tard le rejet de quelque partie qui pourra être reconnue comme défectueuse ou impropre aux travaux, et cette inspection ne sera pas considérée comme une renonciation à faire des objections plus tard à l'égard des matériaux et à raison de leur défectuosité.

Cinquièmement.—S'il surgit quelque divergence quant à l'interprétation de quelque point des spécifications, la question sera décidée par le ministre seul, et la décision de celui-ci sera finale et conclusive, et elle obligera les parties au présent contrat et chacune d'elles.

Sixièmement.—Tout avis ou autre document relatif au présent contrat, et que les représentants de Sa Majesté désireront ou jugeront nécessaire de faire signifier aux parties de la première part, pourra être adressé à ces parties à leur domicile ou à leur place d'affaires ordinaire, ou à l'endroit où les travaux se font, et laissé au bureau de poste, et tout papier ainsi adressé et laissé au bureau de poste sera considéré à toutes fins et intentions comme ayant été légalement signifié.

Septièmement.—Dans le cas où les parties de la première part ne livreraient pas les matériaux qui font l'objet du présent contrat au temps convenu et mentionné plus haut, les dites parties de la première part seront tenues de payer ou faire payer à la partie de la seconde part tous salaires ou gages qui deviendront dus à la personne ou aux personnes ayant la gérance des travaux au nom du dit ministre pendant la période d'exécution susdite, jusqu'à ce que celle-ci soit achevée et l'ouvrage accepté,

Huitièmement.—Aucune des clauses ou conditions précédentes ne sera considérée comminatoire, mais au contraire chacune d'elles sera strictement observée et mise en vigueur, les dites clauses et conditions étant essentielles dans l'intérêt du public, et exprimant l'intention exacte des parties, et vu que sans les dites clauses et conditions et chacune d'elles, le présent contrat n'eût pas été passé.

Neuvièmement.—S'il arrive que le crédit présentement voté pour ce service par le parlement soit épuisé avant l'exécution complète du présent contrat, les dites

parties de la première part pourront, si elles le jugent à propos, et sur réception d'un avis par écrit de la partie de la seconde part à cet effet, suspendre la livraison des matériaux ; mais, dans aucun cas, les parties de la première part n'auront droit à aucun paiement additionnel pour ces matériaux, après la signification de l'avis ci-dessus mentionné, tant que les fonds nécessaires n'auront pas été votés par le parlement ; et les dites parties de la première part ne pourront réclamer aucune compensation ou dommage à cause de la dite suspension de paiement.

Dixièmement.—Dans ce contrat les mots " partie de la première part " comprendront (lorsque le contrat le comportera) les héritiers, exécuteurs et administrateurs de chacune des parties de la première part.

Et afin d'assurer l'accomplissement de toutes et chacune les conventions et obligations, entreprise et clauses mentionnées aux présentes et de toute partie d'icelles, les parties de la première part s'engagent par les présentes et s'obligent à et en faveur de Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, et les parties de la troisième part pour elles-mêmes, leurs héritiers et ayants-cause s'engagent aussi par les présentes et s'obligent conjointement et solidairement l'une pour l'autre, et pour et avec les dites parties de la première part, à et en faveur de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, pour la bonne exécution et le fidèle accomplissement de toutes et chacune les conventions, obligations et entreprises ci-après mentionnées, devant être ainsi exécutées et remplies par les dites parties de la première part, les parties de la troisième part en faisant leur propre affaire comme si elles étaient elles-mêmes les entrepreneurs, et renonçant au bénéfice des exceptions de division, de discussion et de fidéjussion, et à tous autres avantages accordés par la loi aux cautions dans les cas ordinaires.

En foi de quoi les parties de la première part et le dit ministre représentant Sa Majesté comme susdit, et aussi les parties de la troisième part, ont apposé aux présentes leurs seing et sceau et signé de leurs noms, et le secrétaire a aussi contresigné les présentes. Vingt-deux mots rayés sont nuls et un renvoi en marge bon.

Signé et scellé par les dites parties de la première part et de la troisième part en présence de
T. W. Harrinton.
L. A. Lesage.

G. A. MILLER. [L.S.]
CHARLES H. MILLER. [L.S.]
JAMES MITCHELL. [L.S.]
H. Le TOURNEUX. [L.S.]
DANIEL WILSON. [L.S.]

Signé et scellé par le dit ministre, des chemins de fer et des canaux, et contresigné par le secrétaire, en présence de
H. A. Fissiault.
E. Bance.

J. H. POPE,
Ministre intérimaire des chemins de fer et des canaux.
F. H. ENNIS,
Secrétaire intérimaire.

(N° 19 F.)

CONTRAT PASSÉ le huitième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, et fait en double, entre la " DOMINION BOLT CO.," faisant affaires comme fabricants de boulons, écrous, et carvelles, dans la cité de Toronto, en la province de l'Ontario, ci-après appelés les " parties de la première part," et SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, de la seconde part :

Fait foi que les parties de la première part s'engagent et s'obligent par les présentes à et en faveur de Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, pour et en considération des stipulations, conditions et conventions ci-après mentionnées, à la satisfaction du dit ministre : à fabriquer, fournir et livrer, pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, en conformité de la spécification à cet effet annexée aux présentes, marquée " A ", la quantité de trente-cinq (35) tonnes (le poids de la tonne, pour cette fin, étant fixé à deux mille deux cent quarante livres) de boulons et d'écrous d'éclisses. Le tout devant être livré à tel endroit ou tels endroits sur ou auprès du quai du chemin de fer, à Fort-William, lac Supérieur, que pourra indiquer l'ingénieur ou l'officier du département en charge des travaux, et en telles quantités qui pourront être requises, entre la date indiquée aux présentes et le prejour d'octobre (1879) maintenant prochain.

En conséquence, Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le dit ministre comme susdit, promet par les présentes et s'engage à payer aux parties de la première part, ou aux représentants légaux des parties de la première part, (conformément aux dispositions de l'acte trente-trois Victoria, chapitre douze,) c'est-à-dire : le taux ou la somme de soixante-quinze piastres ($75) par tonne, du poids susdit, de boulons d'éclisses et d'écrous livrés comme susdit suivant la véritable intention et signification de la dite spécification annexée, et sujet aux conventions suivantes :—

Et les dites parties de la première part, et Sa Majesté, représentée comme susdit, par les présentes déclarent et conviennent que le dit contrat et entreprise sont et seront faits et consentis par les dites parties de la première part et Sa Majesté, représentée comme susdit, selon les conventions, stipulations et conditions expresses qui suivent savoir :

Premièrement.—Les paiements de la somme ci-dessus mentionnée seront effectués entre les mains des parties de la première part dans les dix jours après que le ministre aura reçu l'estimation de l'ingénieur ou de l'officier en charge, spécifiant la quantité de boulons d'éclisses et d'écrous livrée, à la satisfaction du dit ministre ou de ses successeurs en office, ou son ingénieur, ou la personne ayant eu la charge des travaux pendant le mois alors finissant; mais néanmoins, il sera loisible à Sa Majesté de retenir et garder des parties de la première part vingt pour cent sur le montant des diverses estimations jusqu'à la complète exécution du contrat et l'acceptation de l'ouvrage par le ministre, laquelle somme de vingt pour cent ainsi retenue et gardée sera payée dans les dix jours après que l'ingénieur ou l'officier en charge aura livré au ministère son estimation finale des matériaux fournis en vertu des présentes, et un certificat attestant que le contrat a été fidèlement exécuté et les travaux complétés, si le ministre les accepte et approuve aussitôt ; pourvu toujours, et il est convenu que Sa dite Majesté, de temps à autre durant l'exécution des travaux, pourra payer aux parties de la première part tout ou partie des vingt pour cent ainsi retenus et gardés.

Deuxièmement.—S'il appert du rapport de l'ingénieur ou du surintendant chargé de cette besogne par le ministre, que la livraison ne se fait pas assez rapidement pour qu'elle puisse s'achever dans le temps prescrit, ou si les parties de la première part persistent à faire quelques actes en violation des dispositions du présent contrat, Sa dite Majesté aura le pouvoir, à sa discrétion, par l'entremise du

ministre susdit, ou de ses successeurs en office, sans aucun avis ni protestation préalable, et sans aucune poursuite judiciaire, ni procès, soit d'enlever l'entreprise ou quelque partie de l'entreprise aux parties de la première part, et de la réadjuger à quelque autre entrepreneur ou entrepreneurs, sans en publier d'annonce à l'avance ; et les parties de la première part seront responsables de tous dommages et de tous frais et dépenses additionnels qui pourront être encourus à cette occasion ; et ils encourront la perte de tous les deniers qui leur seront alors dus en vertu des présentes conditions et stipulations ou quelqu'une d'elles.

Troisièmement.—En cas de non-exécution du contrat, les parties de la première part perdront tous leurs droits à la dite somme de vingt pour cent, ou à quelque partie de cette somme qui n'aurait pas encore été payée, ainsi qu'à tous deniers quelconques dus en vertu du présent contrat.

Quatrièmement.—Tous matériaux devront être examinés et acceptés, avant d'être reçus, soit par le ministre ou par telle personne qu'il pourra nommer, et tous matériaux rejetés seront enlevés, et s'ils ne sont pas enlevés par les parties de la première part, sur instruction du ministre, de son ingénieur ou de la personne en charge, alors ils le seront par les ordres du ministre lui-même, de son ingénieur ou de la personne en charge, et ils seront transportés à tel endroit qu'il jugera convenable, aux frais et dépens et aux risques des parties de la première part ; mais il est bien compris et convenu que l'inspection et l'acceptation des matérieux n'obligeront en aucune façon Sa dite Majesté à payer pour les dits matériaux ou quelques-uns d'eux, et n'empêcheront pas plus tard le rejet de quelque partie qui pourra être reconnue comme défectueuse ou impropre aux travaux, et cette inspoction ne sera pas considérée comme une renonciation à faire des objections plus tard à l'égard des matériaux et à raison leur défectuosité.

Cinquièmement.—S'il surgit quelque divergence quant à l'interprétation de quelque point des spécifications, la question sera décidée par le ministre seul, et la décision de celui-ci sera finale et conclusive, et elle obligera les parties au présent contrat et chacune d'elles.

Sixièmement.—Tout avis ou autre document relatif au présent contrat, et que les représentants de Sa Majesté désireront ou jugeront nécessaire de faire signifier aux parties de la première part, pourra être adressé à ces parties à leur domicile ou à leur place d'affaires ordinaire, ou à l'endroit où les travaux se font, et laissé au bureau de poste, et tout papier ainsi adressé et laissé au bureau de poste, sera considéré à toutes fins et intentions comme ayant été légalement signifié.

Septièmement.—Dans le cas où les parties de la première part ne livreraient pas les matériaux qui font l'objet du présent contrat au temps convenu et mentionné plus haut, les dites parties de la première part seront tenues de payer ou faire payer à la partie de la seconde part tous salaires ou gages qui deviendront dus à la personne ou aux personnes ayant la gérance des travaux au nom du dit ministre pendant la période d'exécution susdite, jusqu'à ce que celle-ci soit achevée et l'ouvrage accepté.

Huitièmement.—S'il arrive que le crédit présentement voté pour ce service par le parlement soit épuisé avant l'exécution complète du présent contrat, les dites parties de la première part pourront, si elles le jugent à propos, et sur réception d'un avis par écrit de la partie de la seconde part à cet effet, suspendre la livraison des matériaux ; mais, dans aucun cas, les parties de la première part n'auront droit à aucun paiement additionnel pour ces matériaux, après la signification de l'avis ci-dessus mentionné tant que les fonds nécessaires n'auront pas été votés par le parlement ; et les dites parties de la première part ne pourront réclamer aucune compensation ou dommage à cause de la dite suspension de paiement.

Neuvièmement.—Dans ce contrat les mots " parties de la première part " comprendront (lorsque le contrat le comportera) les héritiers, exécuteurs et administrateurs de chacune des parties de la première part.

En Foi de quoi les parties de la première part, et le dit ministre représentant

Sa Majesté comme susdit, ont apposé aux présentes leurs seing et sceau et signe de leur noms, et le secrétaire les a aussi contresignées. Vingt-trois mots rayés sont nuls.

Signé et scellé par les dits parties de la première part et de la troisième part en présence de
T. W. HARRINGTON,
L. A. LESAGE.

DOMINION BOLT CO.,
Par JOHN LIVINGSTONE,
Propriétaire.

Signé et scellé par le dit ministre, des chemins de fer et des canaux, et contresigné par le secrétaire, en présence de
H. A. FISSIAULT,
E. BANCE.

H. POPE,
Ministre intérimaire des chemins de fer et des canaux.
F. H. ENNIS,
Secrétaire intérimaire.

(No. 19 G.

TÉLÉGRAMMES TRANSATLANTIQUES, *RE* CONTRAT POUR FOURNITURE DE 5,000 TONNES DE RAILS D'ACIER ET D'ECLISSES.

OTTAWA, 17 juin 1879.

A REYNOLDS, Londres.

Quand et pour quel prix pourrait-on livrer, à Montréal, 5,000 tonnes du type du Pacifique de Sandberg.

FLEMING.

LONDRES, 18 juin 1874.

SANDFORD FLEMING,
Ottawa.

A la fin du mois prochain et en août, cinq livres sterling; si commandées immédiatement, probablement moins.

REYNOLDS,

OTTAWA, 19 juin 1879.

A REYNOLDS, Londres.

Reçu soumission pour 5,000 tonnes, à livrer à Montréal avant le 15 août ; le télégraphe énumère les soumissions et indique la plus basse ; les rails et les attaches devront être du type Pacifique.

FLEMING.

LONDRES, 21 juin 1879.

S. FLEMING, Ottawa.

Onze est le plus bas livré, douane, transport et assurance payés jusqu'à Montréal, 15 août ; cinq pour réponse par le câble ; peu de temps à nous ; vais-je y voir ?

REYNOLDS.

OTTAWA, 21 juin 1879.

A REYNOLDS, Londres.

Commandez rails et attaches; fournissez le type Sandberg; surveillez l'inspection.

FLEMING.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 9 septembre 1879.

F. H. ENNIS, écr.
Secrétaire intérimaire,
Département des chemins de fer et des canaux.

MONSIEUR,—Je demande la permission de vous transmettre ci-joint, pour l'information du département, la correspondance qui a lieu à l'occasion de la passation des contrats suivants pour la fourniture de 5,000 tonnes de rails d'acier, avec les attaches nécessaires, livrées à Montréal, savoir :

Compagnie West Cumberland, 2,000 tonnes de rails d'acier, avec les éclisses nécessaires.
" Barrow . . . . . 1,500 " " "
" Ebbw Vale. . . . 1,500 " " "
" de boulons et écrous brevetés, 48 tonnes de boulons et écrous.

Je suis, etc.,

T. R. BURPEE,
Secrétaire.

STEPHENS ET REYNOLDS,
Marchands de fer et d'acier et ingénieurs,
3 CLEMENT'S LANE, LOMBARD ST., E.C.,
LONDRES, 19 juin 1879.

MESSIEURS,—Veuillez nous dire quel est votre plus bas pris, douane, transport et assurance payés jusqu'à Montréal, pour 5,000 tonnes de rails d'acier, 57¼ livres par verge, avec les éclisses d'acier nécessaires, devant être livrées à Montréal vers le 15 août prochain. Dans le cas où il vous serait impossible de fournir toute cette quantité à la date spécifiée, veuillez dire quelle quantité vous pouvez garantir de livrer à cette date, et si vous ne voulez pas livrer à Montréal, avoir la bonté de nous faire connaître votre prix pour livrer sous mât; les rails seront inspectés pendant la fabrication. Le paiement se fera d'une seule fois et au comptant, aucune commission n'étant exigée.

Votre, etc.,
STEPHENS et REYNOLDS.

La circulaire ci-dessus a été envoyée aux adresses suivantes:

Guest et Cie; Cie Ebbw Vale; Bolckow Vaughan et Cie; Barrow et Cie; Chas. Cammell et Cie; Cie West Cumberland; John Brown et Cie; Cie Moss Bay; Cie Rhefining; Wilson, Cammell et Cie; Brown, Bayley et Dixon.

---

3 CLEMENT'S LANE, LOMBARD ST., E.C.
LONDRES, 2 juillet 1879.

CHER MONSIEUR,—Veuillez nous dire quel est votre plus bas prix pour 96,800 boulons d'éclisses et écrous de ¾ de pouce de diamètre et de 3¾ pouces de long, tête de champignon et cols carrés et écrous, huilés et emballés dans de fortes caisses de deux quintaux, cerclées en fer, livrés à bord du Newport. Le paiement devra se faire comptant avant l'expédition des articles, aucune commission n'étant exigée; la livraison devant se faire sous trois semaines.

Votre, etc.,
STEPHENS et REYNOLDS.

Adressé aux maisons suivantes;

La "Cie de boulons et écrous brevetés"; Bayliss, Jones et Bayliss; Horton et fils.

WEST CUMBERLAND IRON & STEEL CO. (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE),
WORKINGTON, 24 juin 1879.

MM. STEPHENS et REYNOLDS,
3 Clement's Lane, Lombard Street, E. C., Londres.

MESSIEURS,—Nous recevons votre aimable lettre d'hier. Nous vous sommes très obligés. Nous vous avons télégraphié ce qui suit, en réponse: "Avons deux paires de cylindres de laminoirs à tourner, allons essayer de livrer ou expédier trois mille vers le quinze août, par les steamers de Liverpool, pourvu qu'il n'y ait pas d'accidents aux machines, veuillez télégraphier," et nous avons eu votre réponse. "Télégramme reçu, vous dites livrer ou expédier, ne pouvons accepter envoi quinze août; cela étant, vous auriez mieux fait de spécifier la quantité que vous pouvez promettre de livrer à Montréal à cette date ainsi que demandé; répondez-immédiatement par télégraphe." En réponse à cette dépêche, nous vous avons envoyé le télégramme suivant: "Deux mille tonnes livrées le quinze août et mille autres en route à cette date, si vous acceptez et nous communiquez votre décision tout de suite," car nous nous apercevons qu'il nous faut tourner un nouveau cylindre de laminoir pour exécuter votre commande, nous n'aimerions pas à entreprendre plus de 2,000 tonnes, livrées à Montréal vers le 15 août. Il est très possible, cependant, que nous puissions dépasser cette

quantité, et nous serions heureux d'avoir 3,000 tonnes, savoir 2,000 livrées et mille autres devant être en route ; mais si vous ne pouvez accepter cet arrangement, nous serons très satisfaits de conclure pour 2,000 tonnes avec les éclisses nécessaires.

Nous attendons avec hâte la spécification et les modèles.

Nous demeurons,

Vos bien dévoués,

WILLIAM WILSON,
Secrétaire.

LONDRES, 24 juin 1879.

MESSIEURS,—Nous avons reçu ce matin votre télégramme en réponse à notre lettre d'hier soir. Nous ne pouvons accepter rien, pour livrer à Montréal, plus tard que le 15 août prochain ; de fait, si nous pouvions donner jusqu'à la fin d'août nous n'aurions aucune difficulté à placer les cinq mille tonnes d'un seul coup chez un seul fabricant. En conséquence, nous vous avons télégraphié et demandé de préciser la quantité que vous pourriez garantir de livrer au temps requis, et cette après-midi nous avons votre réponse ; copie de vos deux télégrammes et du nôtre incluse.

Pour sauver du temps, nous vous avons envoyé par la poste, ce soir, des modèles de rails et d'éclisses, et nous avons maintenant le plaisir de vous faire la commande de deux mille tonnes de rails, avec les éclisses d'acier nécessaires, devant être livrées à Montréal vers le 15 août, au prix de quatre louis dix-neuf chelins par tonne, frais de douanes, d'assurance et de transport jusqu'à Montréal.

Nous ne comprenons pas bien l'alternative que vous proposez pour les autres mille tonnes, mais nous vous écrirons à ce sujet sur réception de votre lettre confirmant votre télégramme demain matin, et nous enverrons en même temps la spécification, etc. En attendant, nous demeurons,

Vos très humbles serviteurs,

STEPHENS ET REYNOLDS.

La compagnie de fer et d'acier de Cumberland-Ouest (à responsabilité limitée)
Londonderry, Workington.

COPIES DE TÉLÉGRAMMES.

Reçu—Avons deux paires de cylindres de laminoirs à tourner ; allons entreprendre d'avoir trois mille tonnes livrées ou expédiées pour le 15 août, par les steamers de Liverpool, pourvu qu'il n'y ait pas d'accident aux machines ; veuillez télégraphier.

Envoyé—Télégramme reçu ; vous dites livrées ou expédiées, ne pouvons accepter envoi quinze août ; conséquemment, vous auriez mieux fait d'établir la quantité que vous pouvez garantir de livrer à Montréal à cette date, après constatation ; répondez par télégramme immédiatement."

Reçu—" Deux mille tonnes livrées vers le 15 août, et un autre millier en route à cette date, à votre choix, si vous nous avertissez immédiatement."

COMPAGNIE D'ACIER HÉMATITE DE BARROW (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,)
BARROW-IN-FURNESS, 20 juin 1879.

MM. STEPHENS ET REYNOLDS,
Londres.

MESSIEURS,—Nous sommes très obligés pour votre lettre d'hier. Nous avons plusieurs négociations actuellement pendantes pour rails, et ne voyons guère comment nous pourrions entreprendre pour 5,000 tonnes si nous acceptons les autres commandes. Nous saurons peut-être à quoi nous en tenir demain si nous pouvons nous engager pour tous les rails et les éclisses à £5 par tonne livrés à Montréal sur paiement comptant, mais dans le moment nous préférerions n'accepter la commande que pour moitié.

Votre, etc.,

W. H. SILVAR,
Pour la compagnie.

3 Clement's Lane, Lombard St., E. C.,
Londres, 25 juin 1879.

La compagnie de fer et d'acier hématite de Barrow (à responsibilité limitée), Barrow.

Messieurs,—Comme le temps pour effectuer la livraison est court, nous avons résolu de diviser la commande pour 5,000 tonnes de rails d'acier et d'éclisses dont vous nous avez parlé le 20, et nous vous avons envoyé ce matin un télégramme dont nous venons de recevoir la réponse ; copies de ces télégrammes incluses. Il nous fait grand plaisir de vous faire une commande pour 1,500 tonnes de ces rails, avec les éclisses d'acier nécessaires, à livrer à Montréal vers le 15 août, au prix de cinq louis par tonne, douane, assurance et transport payés jusqu'à Montréal.

Nous vous enverrons demain des détails complets avec la specification, etc.

En attendant, nous demeurons, messieurs,
Vos obéissants serviteurs,

STEPHENS et REYNOLDS,
Par E. D. R.

Copie des télégrammes envoyés.

" Proposons de vous envoyer commande pour 1,500 tonnes de rails avec les éclisses nécessaires, livrés à Montréal vers le 15 août. Prix tels que mentionnés dans la vôtre du 20. Cela vous convient-il ? Veuillez répondre par le télégraphe.

Reçu.—Merci du télégramme. Veuillez envoyer la commande ce soir si vous pouvez.

La compagnie d'acier, de fer et de charbon d'Ebbw Vale
(à responsabilité limitée.),
7 Lawrence Pountney Hill,
Londres, C. E., 19 juin 1879.

MM. Stephens et Reynolds,

Chers messieurs,—En réponse à votre faveur d'aujourd'hui, nous livrerons 1,500 tonnes de rails d'acier avec les éclisses nécessaires à Montréal, vers le 15 août prochain, au prix de £5 par tonne, douane, assurance et transport payés jusqu'à Montréal.

Nous sommes, messieurs,
Vos obéissants serviteurs,

JOHN ROBINSON et Cie.
Pour la susdite compagnie.

Londres, 26 juin 1879.

La compagnie d'acier, de fer et de charbon d'Ebbw Vale (à responsabilité limitée)
Ebbw Vale.

Messieurs,—Nous avons le plaisir de vous faire commande pour quinze cents tonnes de rails d'acier, 57¼ livres par verge, avec les éclisses d'acier nécessaires, au prix de £5 (cinq louis) par tonne, livrés, douane, assurance et transport payés, à Montréal, au 15 août prochain.

Devis et modèle vous seront envoyés demain.

Nous demeurons, messieurs,
Vos obéissants serviteurs,

STEPHENS et REYNOLDS.

LA COMPAGNIE D'ÉCROUS ET DE BOULONS BREVETÉS
(À RESPONSABILITÉ LIMITÉE),
24, BUDGE ROW, CANNON STREET,
LONDRES, E. C., 4 juillet 1879.

MM. STEPHENS ET REYNOLDS.

MESSIEURS,—Il nous fait grand plaisir d'accepter votre commande pour 96,000 boulons et écrous, soit têtes à champignon de $\frac{3}{4}$ et $3\frac{3}{4}$, collets et écrous carrés, au prix de £10 (dix louis) par tonne, livrés sous mât à Newport, huilés et empaquetés dans de fortes caisses cerclées en fer de deux quintaux chacune. Conditions de paiement, argent comptant et dans trois semaines de cette date ; la qualité devant être à votre gré et soumise à votre appréciation, et acceptée dans nos usines. Espérant recevoir la commande.

Nous demeurons, Messieurs,
Vos obéissants serviteurs,

CIE D'ECROUS ET DE BOULONS BREVETÉS
(À RESPONSABILITÉ LIMITÉE),
par ALFRED W. JONES.

Clements Lane, E. C.

LONDRES, 4 juillet 1879.

La Compagnie d'écrous et de boulons brevetés (à responsabilité limitée).
24, Budge Row, E. C.

MESSIEURS,—Nous avons maintenant le plaisir de vous faire une commande pour 96,000 boulons d'éclisses et d'écrous, aux conditions de votre soumission datée de ce jour, et nous prenons la liberté d'inclure votre modèle.

Veuillez avoir la bonté de nous transmettre quatre échantillons de boulons, avec la garantie que les autres seront de même qualité, et dites-nous quand vous serez prêts pour l'inspection et l'expédition. Les caisses seront marquées comme plus bas.

Veuillez voir à ce que la livraison se fasse à Newport pas plus tard que le 25 de ce mois, et vous obligerez,

Vos obéissants serviteurs,

STEPHENS ET REYNOLDS.

Marques pour caisses.

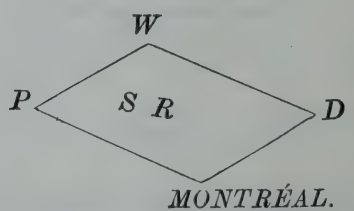

CONTRAT passé ce vingt-neuvième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, et fait en triplicata.

Entre la West Cumberland Iron and Steel Company, à responsabilité limitée, (ci-après appelée la compagnie), de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par l'honorable sir Charles Tupper, ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, (ci-après appelé le ministre), de la seconde part;

FAIT FOI que la compagnie, en considération des conditions et conventions, ci-après mentionnées par le présent, convient avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, de fabriquer, fournir et délivrer, à la satisfaction du ministre, en conformité pleine et entière des termes et de la véritable intention et signification de la spécification ci-annexée, marquée A (qui est par le présent déclarée et convenue être partie intégrante de cette convention, et devoir être prise et lue comme y étant incorporée et qui est ci-après appelée la spécification), cinq mille tonnes de rails d'acier du type du chemin de fer canadien du Pacifique (ci-après appelé le chemin de fer), ainsi que tels nombre et quantité proportionnels d'éclisses d'acier qui peuvent être nécessaires à la pose des rails sur la voie du dit chemin de fer; et aussi conjointement avec tels nombre et quantité proportionnels de boulons et d'écrous de fer qui peuvent être requis pour les rails sur la voie du chemin de fer, la livraison de ces effets respectivement devant être faite en entrepôt sur tel quai dans le port de la cité de Montréal que le ministre indiquera comme suit:—trois mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre proportionnels respectivement d'éclisses d'acier et de boulons et d'écrous de fer nécessaires à la pose des dits rails, le ou avant le premier jour d'octobre de la présente année, mil huit cent soixante et dix-neuf; et la balance ou quantité restante de deux mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre respectivement proportionnels d'éclisses d'acier et de boulons et écrous de fer nécessaires à la pose de la quantité de rails en dernier lieu mentionnée le ou avant le premier jour de novembre de l'année mil huit cent soixante-dix-neuf, la période fixée pour la livraison étant la condition essentielle du contrat. En considération de quoi, Sa Majesté, représentée comme susdit, convient par le présent de payer à la compagnie ou à ses représentants légaux, la somme de quatre louis dix-neuf chelins pour chaque tonne des dits rails et éclisses, pour la même quantité de cinq mille tonnes des dits rails, et une quantité proportionnelle d'éclisses respectivement mentionnée ci-dessus, et la somme de neuf louis quinze chelins pour chaque tonne des boulons de fer et écrous proportionnés et requis pour les rails, tel que mentionné ci-dessus; le poids respectif des rails, éclisses, boulons et écrous en fer étant de deux mille deux cent quarante livres par tonne, le tout payable comme suit, savoir: quatre-vingt pour cent ou environ du prix de chaque envoi sera payé à-compte à la compagnie par l'intermédiaire de la Banque de Montréal dans la cité de Londres, en Angleterre, ou du banquier ou de tout autre agent dûment autorisé du Canada en Angleterre, sur présentation du connaissement de tel envoi, des polices ou papiers d'assurance sur le dit envoi, et des certificats d'inspection signés de l'inspecteur nommé par le ministre à cette fin, et la balance ou somme restante de vingt pour cent du prix du contrat plein et entier, sur le certificat de l'ingénieur en chef du chemin de fer que ce contrat et convention ont été dûment exécutés, et que la quantité, la qualité et le poids stipulés des dits rails ont été délivrés en conformité entière avec la spécification et avec ce contrat sur le quai désigné en la cité de Montréal susdite, en bonne condition et exempts des frais et dépens d'expédition, d'assurance, de transport, de quaiage, de havre, de débarquement et autres droits et dépenses en rapport avec les dits rails; pourvu et il est par le présent convenu que l'acceptation à la cité de Montréal susdite d'aucun nombre de tonnes d'aucun envoi des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer, ou d'aucun de ces articles respectivement, ne constituera pas une acceptation du tout de chaque lot d'aucun envoi ou délivrance à Montréal susdit; mais que le ministre pourra accepter et rejeter partie de chaque lot respectivement, quand celle-ci ne se trouvera pas être en conformité avec cette spécification et ce contrat, et dans ce cas le montant du paiement pour la partie ainsi acceptée sera en conformité avec les conditions de la présente restriction,

et la partie ainsi rejetée sera laissée aux risques, frais et dépens de la compagnie ; et il est de plus convenu que l'inspecteur, en Angleterre, qui doit être nommé par le ministre à cette fin, aura plein pouvoir de rejeter aucuns des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer qui, dans son opinion, ne seront pas complètement et sous tous les rapports en conformité et d'accord avec la spécification et ce contrat ; et de plus que pour garantir la due exécution de ce contrat par la compagnie, la somme de mille deux cents cinquante livres sterling, soit par des reçus de dépôts à la banque ou par des valeurs au montant de la dite somme, ou autres garanties approuvées par le ministre, ou le banquier ou autre agent dûment autorisé du Canada à Londres, Angleterre, sera dans les dix jours de cette date déposée à la banque de Montréal, à Londres, au crédit du ministre des finances du Canada, pour par lui en disposer pour suppléer à aucune faute de la compagnie dans la due exécution de ce contrat et de cette convention ; mais Sa Majesté ou le Canada, ou aucun ministre, officier ou agent ne sera dans aucun cas responsable d'aucun intérêt sur ce dépôt ni d'aucune perte ou diminution dans ces valeurs ; et il est de plus convenu que si par des grèves ou des circonstances extraordinaires en dehors de son contrôle, la compagnie était incapable de compléter les dites délivrances ou aucune d'elles à la date respective spécifiée, un délai n'excédant pas trois mois sera accordé pour telle délivrance incomplète, et après cela, seulement tel autre délai que le ministre pourra accorder par écrit à cette fin.

En foi de quoi la compagnie a mis et apposé au présent son sceau de corporation, et le président et le secrétaire de la compagnie leurs signatures, et le ministre sa signature et apposé son sceau, et le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux du Canada a contresigné le dit acte le jour et l'an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

Le sceau de la West Cumberland Iron and Steel Company, à responsabilité limitée, a été mis et apposé aux présentes par
William Wilson,
secrétaire de la dite compagnie,
et les présentes signées par
Andrew Green Thompson,
directeur, pour le président, et le dit William Wilson, secrétaire de la dite compagnie dans la province
Jos. Hannah,
29 août 1879. [L.S.]

Signé, scellé et délivré par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, en présence de

H. A. Fissiault. CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et des canaux

F. BRAUN, [L.S.]
Secrétaire, ministère des chemins de fer et des canaux,
Canada.

DEVIS (A) AUQUEL IL EST RÉFÉRÉ DANS LE CONTRAT CI-JOINT.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.—SPÉCIFICATION DU TYPE DES LISSES D'ACIER, 57¼ LBS., ET DES ATTACHES.

Rails.

1. Les rails doivent être laminés avec soin, partout uniformes, semblables au gabarit, et de la forme connue comme le rail type du chemin de fer canadien du Pacifique.

2. L'acier employé pour confectionner les rails doit être de première qualité, de telle sorte qu'il produise le meilleur rail fabriqué et le mieux adapté au climat du Canada. Les bouts doivent être coupés droit et perpendiculaires à l'axe du rail. Le champignon doit être parfaitement lisse et sans aucun défaut ; la semelle nette et sans barbures. Il ne faut pas essayer de remédier aux défauts dans les rails après le laminage, soit en les martelant ou en les corroyant ; de même il ne sera pas permis de rechauffer les rails pour les couper.

Le dressement des rails doit être fait à froid par pression.

Chaque rail doit être distinctement marqué sur la tige comme suit : *C. P. R. steel*, avec le nom du fabricant et l'année.

3. Le poids du rail doit être aussi près que possible de 57¼ lbs par verge, et il faut prendre tous les moyens pour lui donner ce poids. Lorsque le laminage aura été commencé, et à d'autres périodes de la fabrication, dix rails parfaitement conformes à la section seront pesés, et s'ils n'ont pas le poids voulu, il faudra faire dans la section les légères modifications nécessaires pour amener le poids à 57¼ lbs. par verge. Aucun rail ne sera accepté s'il varie de plus d'un pour cent en plus ou en moins, du poids normal de 57¼ lbs. par verge, et aucun paiement ne sera fait pour un excédant de poids.

4. La longueur générale des rails sera de 30, 28, 26 et 24 pieds, mais on en acceptera une certaine quantité, n'excédant pas 10 pour cent, de longueurs moindres (22, 20, 19 et 18 pieds. Les rails de 19 pieds doivent être marqués spécialement avec de la peinture rouge.

Les rails courts ne doivent pas être faits ainsi à dessein, mais doivent être coupés de ceux des rails longs dont les bouts peuvent être défectueux. La longueur des rails doit être telle que mentionnée ci-dessus, et on n'admettra aucune déviation de la longueur exacte qui soit plus de $\frac{3}{16}$ de pouce en plus ou en moins ; soit une variation possible entre deux rails de tout au plus de $\frac{3}{8}$ de pouce, l'un pouvant être $\frac{3}{16}$ trop long et l'autre $\frac{3}{16}$ trop court.

5. Deux trous doivent être faits près de chaque bout au foret, mais non au poinçon, ni au poinçon et ensuite alésés. Ces trous doivent être de forme oblongue, de 1 pouce par $\frac{7}{8}$ de pouce suivant le dessin, le centre des trous à $2\frac{1}{2}$ et $7\frac{1}{2}$ pouces respectivement du bout du rail. Deux encoches seront pratiquées dans la semelle à chaque bout du rail avec coins arrondis, et le tout doit être dans la position indiquée au plan.

Il faut prendre tout le soin possible pour faire que chaque rail et chaque attache soit échangeables à volonté.

6. Les rails seront inspectés durant les procédés de fabrication par un ingénieur ou inspecteur nommé par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada. Cet officier aura le droit d'être admis dans l'usine à toute heure, et le pouvoir de rejeter tous les rails qui, dans son opinion, ne sont pas du type voulu quant à la forme ou à la qualité.

Outre l'examen externe fait avec soin, les rails seront sujets aux épreuves suivantes, aux frais du fournisseur.

On choisira un rail sur chaque 100 tonneaux (ou un ou plusieurs rails pris au hasard sur le produit de l'ouvrage de chaque jour) et on l'éprouvera comme suit :—

a. Une partie du rail placée sur des supports éloignés de quatre pieds l'un de l'autre, doit subir sans fracture le choc d'un boulet pesant une tonne et tombant d'une hauteur de vingt pieds.

b. Une autre partie du rail placée sur des supports disposés de la même manière sera soumise aux coups successifs d'un boulet de trois quintaux tombant de trois, de quatre et de cinq pieds, et la flexion ne doit pas excéder $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ pouce respectivement.

Si le premier rail pris sur le lot de 100 tonnes ne résiste pas aux épreuves ci-dessus, le lot sera divisé par moitiés et un rail de chaque moitié (50 tonnes) éprouvé. Si ces épreuves ne réussissent pas, tout le lot doit être rejeté.

L'épreuve des poids tombant sera continuée jusqu'à ce qu'il en résulte une fracture, et les faits seront dûment consignés et rapportés.

Les épreuves se feront aux frais des fabricants. Les épreuves doivent être consignées dans un rapport signé par l'inspecteur chargé de l'acceptation et par l'agent du fabricant présent aux épreuves. Tous les rails rejetés doivent être peinturés en blanc aux deux bouts et des deux côtés de la tige sur les lettres C. P. R. Les rails acceptés seront pesés et chaque rail sera marqué aux deux bouts des initiales de l'inspecteur.

ÉCLISSES D'ACIER.

1. Les éclisses doivent être faites de manière à s'adapter au rail type du chemin de fer canadien du Pacifique, de la même qualité d'acier doux et affiné que les rails, et elles pourront être soumises à telles épreuves que l'on exigera.

2. Il sera fourni un gabarit d'après lequel deux éclisses échantillons seront faites, et lorsqu'elles auront été approuvées par l'ingénieur elles serviront de type pour le fini et le poids.

3. Elles doivent être longues de 20 pouces, carrées aux extrémités, parfaitement droites et lisses sur chaque face, et partout d'une coupe uniforme.

4. Quatre trous tels que désignés sur le dessin seront pratiqués au poinçon, à chaud, dans chaque éclisse. Ces trous doivent être nets et à plomb, coupés carrément dans l'éclisse et exactement au centre de la largeur, exempts d'ébarbures de chaque côté et parfaitement corrects sous le rapport des dimensions et de la position.

5. Il faut prendre tous les moyens de faire les éclisses uniformément semblables au gabarit et exactement conformes au dessin, de sorte qu'elles s'adaptent aux rails parfaitement et sans distinction.

6. Les éclisses doivent être plongées dans une substance qui les empêchera de rouiller, et ensuite attachées par paquets de dix, en la manière usitée pour l'expédition.

BOULONS ET ÉCROUS.

1. Les boulons de $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre, $3\frac{3}{4}$ pouces de long, doivent être faits avec têtes en champignon et cols carrés, suivant le dessin.

Les écrous doivent être carrés.

2. Le fer doit être de qualité flexible et fibreuse, égal au " Best Best Staffordshire," et l'ingénieur-inspecteur peut l'accepter ou le refuser.

3. L'exécution et le fini doivent être parfaits, en ayant grand soin que les faces internes de la tête et de l'écrou soient exactement normales à l'axe du boulon.

4. La tête et le col du boulon doivent être solides. Le filet de vis doit être du type Whitworth, de dix pas au pouce, coupé net, s'adaptant étroitement dans l'écrou et fait de manière à tenir sur toute sa longueur.

5. Des échantillons seront soumis à l'ingénieur-inspecteur avant de commencer la fabrication, et le tout sera sujet à une inspection en aucun temps.

6. Les boulons et écrous doivent être chauffés et plongés dans une substance qui les empêchera de rouiller, et emballés dans de fortes caisses cerclées de fer, chaque caisse ne contenant pas plus de 2 quintaux.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

OTTAWA, 15 juillet 1879.

La West Cumberland Iron and Steel Co., (à responsabilité limitée)
WM. WILSON,
Secrétaire.

29 août 1879.

19.

A.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

DEVIS.

BATIMENT COMMUN POUR LES VOYAGEURS ET POUR LE FRET.

1. Les matériaux servant à la charpente et à l'achèvement des murs, des cloisons, de la toîture, etc., devront être de la meilleure qualité dans l'espèce. Les bois de charpente pourront être en épinette blanche, et les ouvrages de menuiserie et le lambrissage en pin blanc. Les pièces devront être bien équarries, le bois parfaitement sain, exempt de fissure, de gros nœuds, et de tout autre défaut.

2. Les dimensions générales, la hauteur des chambres, et les dispositions intérieures, sont indiquées sur les plans. Les chambres du premier étage ne seront pas terminées à l'intérieur.

3. Les pièces de fondation des bâtiments et plates formes seront en cèdre ou épinette rouge, bien appuyées, et on fera les excavations et les nivellements nécessaires pour cette fin.

4. La charpente consistera dans une sole et une sablière de 6 pouces sur 4, assemblées à mi-bois aux angles et chevillées. On mettra des poteaux de 6 pouces sur 6 à chacun des angles du bâtiment, de chaque côté des portes et fenêtres et sous les alléges. D'autres poteaux de 6 pouces sur 4 seront placés dans les intervalles à des distances d'au plus 4 pieds. Les poteaux, de 6 pouces sur 2, seront placés à environ 2 pieds 6 pouces, et bien cloués aux autres. Les murs extérieurs auront les bois de colombage necessaires au lattis. Le tout devra être convenablement disposé, pour les portes et les fenêtres.

5. Les murs extérieurs de la bâtisse seront recouverts de planches de pin d'un pouce d'épaisseur, de qualité marchande, larges de 9 pouces, assez longues pour aller du bord inférieur de la sablière au bord inférieur, et bien clouées avec des clous découpés à froid de 3 pouces de long.

6. Après que les planches auront été clouées, les joints seront recouverts avec des tringles de pin de première qualité, de trois pouces sur un, de la longueur des planches, et cloués avec des clous découpés à froid, de 2½ pouces.

7. Le toit sera construit de la manière indiquée, les chevrons, de 9 x 2, placés à 2 pieds 6 pouces d'axe en axe, et joints par un entrait de 9 x 2. Les chevrons projetteront de 7 pieds les murs du bâtiment,

8. La projecture du toit sera soutenue par de fortes consoles en pin, d'une seule pièce de 6 pouces sur 6, avec moulure aux extrémités, et solidement chevillées aux poteaux du bâtiment.

9. Les chevrons seront recouverts de planches assorties, d'un pouce d'épaisseur, en pin ou en épinette blanche, larges d'au plus 9 pouces, posées plein sur joint quand la chose sera possible, et bien clouées avec des clous découpés à froid de 3 pouces, et trois de chaque côté pour chaque travée.

10. Les planches du toit seront recouvertes de bardeaux en cèdre ou en pin de première qualité, posés sur une couche de mortier, ne débordant pas de plus de 4 pouces, bien cloués aux planches à environ 6 pouces au-dessus du joint.

11. Le toit se terminera par deux planches de 6 pouces de large faisant angle, et sur leur joint sera posé une lierne de 2½ pouces de diamètre.

12. La saillie du toit sera recouverte en dessous en planches de pin d'un pouce, bien proportionnées, rabotées, rainurées et bouvetées, et larges d'au plus 4 pouces. L'extrémité des chevrons et des planches du toit se terminera en corniches de cloisonnage, avec un soliveau de face débordant, tel qu'indiqué avec plan.

13. Les solives des planchers seront en madriers de 12 pouces sur 3, et placées à 18 pouces d'axe en axe, joint par deux poutres traversières d'un pouce sur 3. Les

solives dans les bureaux et salles d'attente seront recouvertes d'un double plancher. Le premier sera fait de planches d'un pouce clouées de forts clous coupés de 3 pouces; le second, cloué par dessus le premier avec des clous coupés de 4 pouces, aura 1½ pouce, et sera raboté, rainuré et bouveté. Le bureau et la salle d'attente auront un entre-plancher. Les tringles seront de 1 pc. x 1½ bien clouées, recouvertes d'un plancher grossier, sur lequel sera posé une bonne couche de mortier.

14. Le mur de refend, entre la chambre aux bagages et le bureau sera en bois de colombage de 2 sur 6. Les autres cloisons seront placées tel qu'indiqué aux plans: bois de coulombage de 2 pcs. sur 4. Les poteaux pour les montants des portes et les angles sortants auront 4 pouces ou seront doubles.

15. Les cadres des fenêtres et des portes, et le faîte de la base et le lambris d'appui affleureront l'enduit.

16. Les fenêtres auront un double cadre, des montants à poulies de 1½ pouce d'épaisseur, des croisées de 2 pouces d'épaisseur, à renvoi d'eau, une seule étant mobile, fournie de poulies, cordes et poids, et les attaches nécessaires; elles auront une boiserie en dedans et en dehors, et des vasistas aux endroits indiqués sur le plan. Les vitres des fenêtres et dormants de croisée seront de 21 oz. et de la fabrique Chance's Smetwick.

17. Les portes extérieures des salles d'attente seront, telles qu'indiquées au plan, en planches de pin de 2 pouces, avec panneaux et moulures, et munies de fortes pentures et de loquets et serrures acceptés. Les portes intérieures auront 1¾ pouce d'épaisseur, à panneaux et moulures, et munies de toutes les pentures et serrures nécessaires. Les portes des salles du fret seront en pin sec de 2 pouces, avec deux épaisseurs d'assemblage à rainure et à languette, placées diagonalement et bien liées; elles glisseront sur des galets du centre vers les côtés, où elles seront reçues dans un encadrement intérieur, et seront pourvues de galets, fermetures et serrures.

18. Les murs des salles d'attente, bureau, chambre aux bagages et cabinets, auront jusqu'à la hauteur de quatre pieds un doublage en planches de pin rabotées, assorties et quarderonnées, placées verticalement et sans ornements au sommet. Le mur, en dessous du doublage, aura un enduit.

19. Les plafonds, les murs et les cloisons dans le bureau, les salles d'attente, les chambres de bagages et les cabinets seront lattés, plein sur joint, de lattes solides et de bonne qualité, le tout couvert de trois enduits, dont le premier contenant assez de mortier pour bien adhérer. Le mortier sera fait de chaux nouvelle et d'un sable gros mais net, qui devra avoir été accepté auparavant.

20. L'intérieur de la salle du fret sera doublé de planches de pin épaisses d'un pouce et larges de 9, jusqu'à une hauteur de 8 pieds 6 pcs. du plancher. Le tout sera bien fixé avec des clous coupés de 3 pouces aux poteaux, et le plancher sera en bonnes planches saines de 3 pouces, bien fixées aux solives par des clous coupés de 6 pouces.

21. Il devra y avoir un cabinet d'aisance dit "Moulds," construit d'après un plan approuvé, et placé dans un endroit qui sera indiqué. Le siége de ce cabinet sera en la forme ordinaire, et aura un couvercle assujéti en arrière par deux pentures.

22. Une forte plate-forme en planches de 3 pcs. sera construite à un endroit indiqué, pour porter une cheminée, laquelle sera faite en briques de première qualité et se terminera au sommet de la manière indiquée aux plans.

23. Toute la boiserie, intérieure et extérieure, à l'exception des bardeaux, devra recevoir quatre couches, à part de la laque sur les nœuds, de peinture anti-corrosive à l'huile de lin de première qualité, de couleur pâle et d'après indication. Les bardeaux recevront deux couches de peinture anti-corrosive à l'huile de lin, couleur d'ardoise, d'après indication.

24. Les plates-formes auront les dimensions indiquées au plan, et seront posées sur des poutres et des solives aplanies, en cèdre ou en épinette rouge, tel qu'indiqué, le tout planchéié en travers de bons madriers de 3 pouces, l'extrémité, près de la voie, devant être de niveau avec la surface des lisses, et la plate-forme ayant une inclinaison de quatre pouces, en montant, de ce point au plancher de la salle d'attente,

avec lequel elle sera aussi de niveau. En face de la salle du fret, on construira une plate-forme pour le fret, de 8 pieds de large et de 3 pieds 9 pouces au-dessus du niveau des lisses, tel qu'indiqué.

25. Ce devis, ainsi que le plan indiqué, seront considérés comme donnant une idée générale des ouvrages requis, et toute omission dans l'un ou l'autre ne devra pas être considérée comme invalidant le contrat, et les soumissionnaires doivent tout inclure dans leurs soumissions, les choses mentionnées et celles qui ne le seraient pas, attendu qu'ils devront compléter l'ouvrage selon la véritable intention et signification de ce plan et devis pour les prix stipulés au contrat.

26. L'entrepreneur devra de temps à autre prendre à ses frais des assurances contre le feu et transporter les polices au ministre des chemins de fer et des canaux, au montant des sommes qui auront été avancées sur les travaux.

27. L'entrepreneur devra trouver les matériaux et la main-d'œuvre et construire les bâtiments pour le prix stipulé au contrat; il commencera les opérations aussitôt après la signature du contrat, et les poursuivra de façon à assurer leur achèvement et à pouvoir les livrer au temps spécifié dans la soumission.

28. Nulle soumission ne sera reçue si elle n'est pas faite sur une des formules imprimées à cette fin, et si elle n'est accompagnée d'un chèque de banque accepté de *deux cents piastres*, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse ou néglige de passer contrat, lorsqu'il y sera appelé, pour les prix mentionnés dans la soumission. Dans le cas où une soumission ne sera pas acceptée, le chèque sera remis.

29. Pour le fidèle accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée, soit sous forme de dépôt d'argent, soit son équivalent en effets publics, bons municipaux, actions de banque, représentant environ cinq pour cent de la somme ronde spécifiée au contrat.

30. L'entrepreneur fournira les garanties au gré du ministre des chemins de fer et des canaux, lequel devra signer avec lui un contrat comprenant cette spécification et les autres clauses ordinaires.

31 Les paiements se feront à mesure que l'ouvrage avancera, sur certificat de l'ingénieur, moins une retenue de 10 pour cent, jusqu'à la pleine et entière exécution du contrat.

32. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

BUREAU DU CHEMIN DE FER
CANADIEN DU PACIFIQUE.
Ottawa, 15 juin 1879.

Le présent CONTRAT, fait et passé le quinzième jour d'août mil huit cent soixante et dix-neuf, entre RICHARD DICKSON, de Selkirk, dans la province du Manitoba, constructeur et charpentier (ci-après appelé l'entrepreneur), de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des conventions et stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, l'entrepreneur convient et stipule de son côté avec Sa Majesté de ce qui suit :

Ouvrage.—Ingénieur.

1. Dans le présent contrat le mot " ouvrage " ou " travaux " devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par l'entrepreneur en vertu de ce contrat. Le mot " ingénieur " devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation, et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qu'il lui paraîtra à propos.

Parties contractantes.

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs de l'entrepreneur et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où l'entrepreneur sera concerné, ses exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.

3. L'entrepreneur devra, à ses propres dépens, fournir toute et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé ci-annexé, et devra exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté le ou avant le premier jour de novembre, A.D., mil huit cent soixante-dix-neuf.

Matériaux et main-d'œuvre.

Les travaux devront être faits avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complétés le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par le présentes déclarés faire partie du présent contrat), et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

Les omissions devront être rectifiées.

4. Le devis et le mémoire susdits, ainsi que les différentes parties de ce contrat, devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre et à ce qu'ils forment un tout homogène ; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omis ou mal représenté qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, l'entrepreneur, à ses propres frais et dépens, exécutera telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été convenablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et l'entrepreneur devra immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet; mais l'entrepreneur ne devra faire aucune modification ou addition aux travaux, non-plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'il n'en ait reçu l'ordre de l'ingénieur, et il n'aura droit à aucune indemnité pour toute modification, addition, omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement ordonnée par écrit par l'ingénieur et transmise par écrit à l'entrepreneur, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre ; et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux, et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et l'entrepreneur devra obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à son droit d'être payé pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause sera finale et obligatoire.

Ces changements n'invalideront pas le contrat.

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

Limite de la dépense en vertu de ce contrat.

7. L'intention étant que le coût des travaux à exécuter en vertu de ce contrat soit limité à la somme quinze mille huit cent deux piastres et quarante centins, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non encore exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute cause quelconque, l'entrepreneur sera alors tenu de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté ; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et l'entrepreneur n'aura plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront en vertu de ce contrat; et l'entrepreneur s'engage par les présentes à exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. L'entrepreneur ne pourra dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels il comptait.

L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit de l'entrepreneur d'être payé pour les dits travaux.

Cédule des prix.

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques nécessaires à la pleine exécution, à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

Contre-maître.

10. L'entrepreneur devra avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal de l'entrepreneur, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas ou quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir l'entrepreneur d'enlever ces choses et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas, et l'entrepreneur devra se conformer et se conformera immédiatement à la dite réquisition; et si après un délai de vingt-quatre heures l'entrepreneur ne s'est pas conformé à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux ou autres choses ou tel ouvrage; et dans tous tels cas l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables à l'entrepreneur.

Tout outillage et matériaux deviendront la propriété de Sa Majesté.

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins

qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Majesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par l'entrepreneur de tous tels deniers qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés à l'entrepreneur.

Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par l'entrepreneur sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction et l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé à l'entrepreneur, requérir ce dernier d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas en tous points au dit avis dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent de l'entrepreneur et pour son compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens de l'entrepreneur, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines et autre matériel, ou matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par l'entrepreneur, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables à l'entrepreneur; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel ou matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en leur nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par le dit entrepreneur ou en son nom.

Délais dans l'exécution.—L'entreprise pourra être enlevée à l'entrepreneur.

14. Dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut ou retarderait de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur à l'entrepreneur, le mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où l'entrepreneur deviendrait insolvable, ou ferait une cession au profit de ses créanciers, ou négligerait soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux de l'entrepreneur et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage; et dans tels cas l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeurera néanmoins responsable de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté, aux fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par l'entrepreneur.

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, sera aux risques de l'entrepreneur; et si telle perte ou tel dommage,

arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, l'entrepreneur devra immédiatement, et à ses propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité en cas de retard.

16. L'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande, ou intenter aucune poursuite ou procès, ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté, pour tous dommages qu'il pourrait éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard l'entrepreneur obtiendra une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

L'entrepreneur ne pourra concéder ou transférer son contrat.—L'entreprise pourra lui être enlevée.

17. L'entrepreneur n'aura le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où l'entrepreneur consentirait toute telle cession ou tout tel contrat, alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux à l'entrepreneur et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeurera néanmoins responsable pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

Responsabilité de l'entrepreneur en cas de dommages.

19. L'entrepreneur sera responsable de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de sa part, et il devra à ses propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires nécessaires pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations durant l'exécution des dits travaux.

Entrepreneur négligeant de payer ses employés.

20. Si l'entrepreneur manque en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par lui sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner avis à l'entrepreneur d'avoir à payer tels salaire ou gages; et s'il s'écoule deux jours

sans que lentrepreneur paie en entier ces salaires jusqu'à la date de leur paiement, ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personnne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit de l'entrepreneur, et l'entrepreneur convient avec Sa Majesté de rembourser sur-le-champ toutes les sommes ainsi payées.

Protection des jalons et marques.

21. L'entrepreneur devra protéger et ne devra pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placés sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devra prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

Adresse de l'entrepreneur.

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné à l'entrepreneur sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau de l'entrepreneur ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue de l'entrepreneur.

Cédule des prix.

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec l'entrepreneur, qu'il sera payé pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes qui suivent, savoir :

Milles.	Station.	Description et dimensions.	Prix total.
			$ cts.
.....	Emerson.....	Bâtiment de station, 120 pds. sur 24 pds., plateforme, 300 pds. sur 12 pds. de front, et allonges en arrière aux extrémités...	3,340 40
10	Penza.....	Bâtiment de station, 60 pds. sur 24 ; plateforme, 300 pds. sur 12 pds. de front, et allonges en arrière, aux extrémités.....	2,030 40
18	Arnaud.....	Plateforme seule, 100 pds. sur 12, y comp. la partie exhaussée...	200 00
26	Dufrost	Plateforme seule, 100 pds. sur 12, y comp. la partie exhaussée...	200 00
35	Otterburn	Bâtiment de station 60 pds. sur 24pds. ; plateforme, 300 pds. sur 12 pds. de front, et allonges en arrière, aux extrémités.....	2,030 40
43	Niverville'.....	Bâtiment de station, 60 pds. sur 24 pds.; plateforme, 300 pds. sur 12 pds., de front, et allonges en arrière, aux extrémités	2,030 40
54	Saint-Norbert....	Plateforme seule, 100 pds. sur 12, y comp. la partie exhaussée...	200 00
62	Saint-Boniface.....	Bâtiment de station, 120 pds. sur 24 pds. , plateforme, 300 pds. sur 12 pds. de front, et allonges en arrière, aux extrémités..	3,340 40
70	....	Plateforme seule, 100 pds. sur 12, y comp. la partie exhaussée...	200 00
77	Gonor.....	Plateforme seule, 100 pds. sur 12, y comp. la partie exhaussée...	200 00
85	Selkirk.	Bâtiment de station, 60 pds. sur 24 pds. ; plateforme, 300 pds. sur 12 pds. de front, et allonges en arrière, aux extrémités..	2,030 40
		Total	15,802 40

Paiements.

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux, et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du

présent contrat, seront faits à l'entrepreneur tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre alors en office pour le Canada ; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir ou d'être payé des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

Estimations mensuelles.

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle l'entrepreneur aura justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur ; mais s'il arrive que l'entrepreneur a en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'il croit n'être pas comprises dans les certificats, il devra faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après ses prétentions, telles réclamations auront été omises.

Réclamations des entrepreneurs.

26. L'entrepreneur, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devra les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui lui en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours proscrites, et l'entrepreneur ne pourra plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

Mesurage des travaux.

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur de l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes ; mais il devra, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

Suspension des travaux.—Reprise.

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards à l'entrepreneur, alors il lui sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et l'entrepreneur ne pourra produire aucune réclamation pour dommage à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie, les dits travaux pourront être encore repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par l'entrepreneur d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, l'entrepreneur devra immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

Allocation votée par le Parlement.

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le Parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner à l'entrepreneur avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis l'entrepreneur pourra, s'il le juge à propos, suspendre l'exécution des travaux—mais il n'aura dans aucun cas le droit de recevoir aucun paiement pour les travaux qu'il aura exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le Parlement. Et dans aucun cas l'entre- l'entrepreneur n'aura et ne pourra faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

Boissons enivrantes.

30. L'entrepreneur ne devra permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

On ne travaillera pas le dimanche.

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

L'ingénieur en chef jugera des différends.

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déférée à l'ingénieur, devront être déférés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenus dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

Annulation du contrat.

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et d'annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet à l'entrepreneur. L'entrepreneur, toutefois, aura le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir tous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été

déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada ; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée à l'entrepreneur ou réclamée par lui pour les matériaux qu'il se sera procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels il comptait, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'il se sera ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi l'entrepreneur a apposé aux presentes ses seing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par l'entrepreneur en présence de H. A. FISSIAULT. } R. DICKSON, [L.S.]

Signé, scellé et délivré par le ministre et contresigné par le secrétaire en présence de H. A. FISSIAULT. } CHARLES TUPPER, *Ministre des chemins de fer et des canaux.* F. BRAUN, *Secrétaire.* [L.S.]

CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT, fait le quinzième jour d'août mil huit cent soixante-dix-neuf, entre JOHN McKECHNIE, de Winnipeg, dans la province du Manitoba, et WILLIAM W. McMILLAN, du même lieu, faisant affaires comme marchands en général, en société, sous les nom et raison de "McKechnie et McMillan," et JAMES McLENAGHEN, de Winnipeg, marchand, dans la dite province de Manitoba, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part ;

FAIT FOI QUE, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, conjointement et solidairement, conviennent avec Sa Majesté et ses successeurs que l'entrepreneur nommé au contrat annexé aux présentes, ses exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que l'entrepreneur doit exécuter, garder et auxquelles il doit se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, priviléges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leurs seing et sceau,

Signé, scellé et délivré en présence de H. A. FISSIAULT. } JOHN McKECHNIE. [L.S.]
WILLIAM McMILLAN. [L.S.]
JAS. McLENAGHEN. [L.S.]

(19 I.)

CONTRAT passé ce onzième jour de septembre, en l'année mil huit cent soixante-dix-neuf, en triplicata, entre GEORGE THOMAS CLARK, de Dowlais, Galles, seul fidéicommissair een vertu de l'acte de dernières volontés de feu sir John Guest, baronnet, et maintenant faisant affaires comme fabricant aux Usines d'acier et de fer de Dowlais, sous la raison sociale de "GUEST ET COMPAGNIE" (ci-après appelée "la compagnie"), et SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA, représentée aux présentes par l'honorable SIR CHARLES TUPPER, ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, (ci-après appelé "le ministre"), de la seconde part;

FAIT FOI que la compagnie, en considération des conditions et conventions, ci-après mentionnées convient avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, de fabriquer, fournir et délivrer, à la satisfaction du ministre, en conformité pleine et entière des termes et de la véritable intention et signification de la spécification ci-annexée, marquée A (qui est par le présent déclarée et convenue être partie intégrante de cette convention, et devoir être prise et lue comme y étant incorporée et qui est ci-après appelée la Spécification), dix mille tonnes de rails d'acier du type du chemin de fer canadien du Pacifique (ci après appelé le chemin de fer), ainsi que tels nombre et quantité proportionnels d'éclisses d'acier qui peuvent être nécessaires à la pose des rails sur la voie du dit chemin de fer.

Et aussi conjointement avec tels nombre et quantité proportionnels de boulons et d'écrous de fer qui peuvent être requis pour les rails sur la voie du chemin de fer, la livraison de ces effets respectivement devant être faite, quant à la première quantité de cinq mille tonnes, au choix de la compagnie, sur tel quai à la Pointe Lévi, vis-à-vis la cité de Québec, ou en la cité de Montréal, en Canada, et quant à la seconde quantité de cinq mille tonnes sur tel quai à la Pointe-Lévi susdite, en entrepôt, que le ministre indiquera comme suit:—cinq mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre proportionnels respectivement d'éclisses d'acier et de boulons et d'écrous de fer nécessaires à la pose des dits rails, le ou avant le premier jour d'octobre de la présente année, mil huit cent soixante et dix-neuf; et la balance ou quantité restante de cinq mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre respectivement proportionnels d'éclisses d'acier et de boulons et écrous de fer nécessaires à la pose de la quantité de rails en dernier lieu mentionnée, le ou avant le premier jour de juin de l'année mil huit cent quatre-vingt, la période fixée pour la livraison étant la condition essentielle du contrat. En considération de quoi, Sa Majesté, représentée comme susdit, convient par le présent de payer à la compagnie ou à ses représentants légaux, la somme de quatre louis dix-sept chelins six deniers pour chaque tonne des dits rails, pour la dite quantité de cinq mille tonnes des dits rails en premier lieu mentionnés ci-dessus, et la somme de cinq louis dix-sept chelins et six deniers pour chaque tonne d'éclisses en acier, et la somme de douze louis pour chaque tonne de boulons et écrous respectivement proportionnés et requis pour les rails en premier lieu ci-dessus mentionnés, et la somme de cinq louis pour chaque tonne des dits rails pour la quantité de cinq mille tonnes des dits rails en second lieu ci-dessus mentionnés, et la somme de six louis pour chaque tonne d'éclisses en acier, et la somme de douze louis pour chaque tonne de boulons et écrous en fer respectivement proportionnés et requis pour les rails en second lieu ci-dessus mentionnés, le poids respectif des dits dix mille tonnes de rails, et de la quantité proportionnelle et requise d'éclisses en acier et de boulons et écrous en fer ci-dessus mentionnés étant de deux mille deux cent quarante livres par tonne, le tout payable comme suit, savoir: quatre-vingt pour cent ou environ du prix de chaque envoi sera payé à compte à la compagnie par l'intermédiaire de la Banque de Montréal dans la cité de Londres, en Angleterre, ou du banquier ou de tout autre agent dûment autorisé du Canada en Angleterre, sur présentation du connaissement de tel envoi, des polices ou papiers d'assurance sur le dit envoi, et des certificats d'inspection signés de l'inspecteur nommé par le ministre à cette fin, et la balance ou somme restante

19—7

de vingt pour cent du prix du contrat plein et entier, sur le certificat de l'ingénieur en chef du chemin de fer que ce contrat et convention ont été dûment exécutés, et que la quantité, la qualité et le poids stipulés des dits rails ont été délivrés en conformité entière avec la spécification et avec ce contrat sur le quai désigné en la cité de Montréal susdite, en bonne condition et exempts des frais et dépens d'expédition, d'assurance, de transport, de quaiage, de havre, de débarquement et autres droits et dépenses en rapport avec les dits rails ; et il est par les présentes convenu que, pour les fins de paiement de la balance de vingt pour cent, les mots " du prix du courant plein et entier " contenus dans la clause précédente prendront effet et la dite balance de vingt pour cent sera payable sur chaque quantité distincte de rails et d'éclisses et de boulons et écrous de fer en nombre proportionnel, délivrables à chacune des dates qui y sont mentionnées, mais qu'ils n'auront aucun autre effet sur ce contrat comme tout ; pourvu et il est par le présent convenu que l'acceptation à la cité de Montréal susdite d'aucun nombre de tonnes d'aucun envoi des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer, ou d'aucun de ces articles respectivement, ne constituera pas une acceptation du tout de chaque lot d'aucun envoi ou délivrance à la Pointe-Lévi ou à Montréal susdit ; mais que le ministre pourra accepter et rejeter partie de chaque lot respectivement, quand celle-ci ne se trouvera pas être en conformité avec cette spécification et ce contrat, et dans ce cas le montant du paiement pour la partie ainsi acceptée sera en conformité avec les conditions de la présente restriction, et la partie ainsi rejetée sera laissée aux risques, frais et dépens de la compagnie ;

Et il est de plus convenu que l'inspecteur, en Angleterre, qui doit être nommé par le ministre à cette fin, aura plein pouvoir de rejeter aucuns des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer qui, dans son opinion, ne seront pas complètement et sous tous les rapports en conformité et d'accord avec la spécification et ce contrat ;

Et de plus que pour garantir la due exécution de ce contrat par la compagnie, la somme de deux mille cinq cents livres sterling, soit par des reçus de dépôts à la banque ou par des valeurs au montant de la dite somme, ou autres garanties approuvées par le ministre, ou le banquier ou autre agent dûment autorisé du Canada à Londres, Angleterre, sera dans les dix jours de cette date déposée à la banque de Montréal, à Londres, au crédit du ministre des finances du Canada, pour par lui en disposer pour suppléer à aucune faute de la compagnie dans la due exécution de ce contrat et de cette convention ; mais Sa Majesté ou le Canada, ou aucun ministre, officier ou agent ne sera dans aucun cas responsable d'aucun intérêt sur ce dépôt ni d'aucune perte ou diminution dans ces valeurs ;

Et il est de plus convenu que si par des grèves ou des circonstances extraordinaires en dehors de son contrôle, la compagnie était incapable de compléter les dites délivrances ou aucune d'elles à la date respective spécifiée, un délai n'excédant pas trois mois sera accordé pour telle délivrance incomplète, et après cela, seulement tel autre délai que le ministre pourra accorder par écrit à cette fin.

EN FOI DE QUOI le dit George Thomas Clark a mis et apposé aux présentes le sceau de la compagnie, et le président et le secrétaire de la compagnie leurs signatures, et le ministre sa signature et apposé son sceau, et le secretaire du département des chemins de fer et des canaux du Canada a contresigné le dit acte le jour et l'an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

Signé, scellé et délivré par George Thomas Clark, pour la compagnie, en présence de
ALFRED W. HOULSON,
Comptable,
Usines de Dowlais.

GEORGE T. CLARK. [L.S.]

Signé, scellé et délivré par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, en présence de
H. A. FISSIAULT.

CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

Contresigné par Frederick Braun, écuier, secrétaire, ministère des chemins de fer et des canaux, Canada.

F. BRAUN, [L.S.]
Secrétaire.

DEVIS (A) AUQUEL IL EST RÉFÉRÉ DANS LE CONTRAT CI-JOINT.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.—SPÉCIFICATION DU TYPE DES LISSES D'ACIER, 57¼ LBS., ET DES ATTACHES.

Rails.

1. Les rails doivent être laminés avec soin, partout uniformes, semblables au gabarit, et de la forme connue comme le rail type du chemin de fer canadien du Pacifique.

2. L'acier employé pour confectionner les rails doit être de première qualité, de telle sorte qu'il produise le meilleur rail fabriqué et le mieux adapté au climat du Canada. Les bouts doivent être coupés droit et perpendiculaires à l'axe du rail. Le champignon doit être parfaitement lisse et sans aucun défaut ; la semelle nette et sans barbures. Il ne faut pas essayer de remedier aux défauts dans les rails après le laminage, soit en les martelant ou en les corroyant ; de même il ne sera pas permis de rechauffer les rails pour les couper.

Le dressement des rails doit être fait à froid par pression.

Chaque rail doit être distinctement marqué sur la tige comme suit : *C. P. R. steel*, avec le nom du fabricant et l'année.

3. Le poids du rail doit être aussi près que possible de 57¼ lbs par verge, et il faut prendre tous les moyens pour lui donner ce poids. Lorsque le laminage aura été commencé, et à d'autres périodes de la fabrication, dix rails parfaitement conformes à la section seront pesés, et s'ils n'ont pas le poids voulu, il faudra faire dans la section les légères modifications nécessaires pour amener le poids à 57¼ lbs. par verge. Aucun rail ne sera accepté s'il varie de plus d'un pour cent en plus ou en moins, du poids normal de 57¼ lbs. par verge, et aucun paiement ne sera fait pour un excédant de poids.

4. La longueur générale des rails sera de 30, 28, 26 et 24 pieds, mais on en acceptera une certaine quantité, n'excédant pas 10 pour cent, de longueurs moindres (22, 20, 19 et 18 pieds), mais de pas moins de 18 pieds. Les rails de 19 pieds doivent être marqués spécialement avec de la peinture rouge.

Les rails courts ne doivent pas être faits ainsi à dessein, mais doivent être coupés de ceux des rails longs dont les bouts peuvent être défectueux. La longueur des rails doit être telle que mentionnée ci-dessus, et on n'admettra aucune déviation de la longueur exacte qui soit plus de $\frac{3}{16}$ de pouce en plus ou en moins; soit une variation possible entre deux rails de tout au plus de $\frac{3}{8}$ de pouce, l'un pouvant être $\frac{3}{16}$ trop long et l'autre $\frac{3}{16}$ trop court.

5. Deux trous doivent être faits près de chaque bout au foret, mais non au poinçon, ni au poinçon et ensuite alésés. Ces trous doivent être de forme oblongue, de 1 pouce par $\frac{7}{8}$ de pouce suivant le dessin, le centre des trous à 2½ et 7½ pouces respectivement du bout du rail. Deux encoches seront pratiquées dans la semelle à chaque bout du rail avec coins arrondis, et le tout doit être dans la position indiquée au plan.

Il faut prendre tout le soin possible pour faire que chaque rail et chaque attache soient échangeables à volonté.

6. Les rails seront inspectés durant les procédés de fabrication par un ingénieur ou inspecteur nommé par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada. Cet officier aura le droit d'être admis dans l'usine à toute heure, et le pouvoir de rejeter tous les rails qui, dans son opinion, ne sont pas du type voulu quant à la forme ou à la qualité.

Outre l'examen externe fait avec soin, les rails seront sujets aux épreuves suivantes, aux frais du fournisseur.

On choisira un rail sur chaque 100 tonneaux (ou un ou plusieurs rails pris au hasard sur le produit de l'ouvrage de chaque jour) et on l'éprouvera comme suit :—

a. Une partie du rail placée sur des supports éloignés de quatre pieds l'un de l'autre, doit subir sans fracture le choc d'un boulet pesant une tonne et tombant d'une hauteur de vingt pieds.

b. Une autre partie du rail placée sur des supports disposés de la même manière sera soumise aux coups successifs d'un boulet de trois quintaux tombant de trois, de quatre et de cinq pieds, et la flexion ne doit pas excéder $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ pouce respectivement.

Si le premier rail pris sur le lot de 100 tonnes ne résiste pas aux épreuves ci-dessus, le lot sera divisé par moitiés et un rail de chaque moitié (50 tonnes) éprouvé. Si ces épreuves ne réussissent pas, tout le lot doit être rejeté.

L'épreuve des poids tombant sera continuée jusqu'à ce qu'il en résulte une fracture, et les faits seront dûment consignés et rapportés.

Les épreuves se feront aux frais des fabricants. Les épreuves doivent être consignées dans un rapport signé par l'inspecteur chargé de l'acceptation et par l'agent du fabricant présent aux épreuves. Tous les rails rejetés doivent être peinturés en blanc aux deux bouts et des deux côtés de la tige sur les lettres C. P. R. Les rails acceptés seront pesés et chaque rail sera marqué aux deux bouts des initiales de l'inspecteur.

ÉCLISSES D'ACIER.

1. Les éclisses doivent être faites de manière à s'adapter au rail type du chemin de fer canadien du Pacifique, de la même qualité d'acier doux et affiné que les rails, et elles pourront être soumises à telles épreuves que l'on exigera.

2. Il sera fourni un gabarit d'après lequel deux éclisses échantillons seront faites, et lorsqu'elles auront été approuvées par l'ingénieur elles serviront de type pour le fini et le poids.

3. Elles doivent être longues de 20 pouces, carrées aux extrémités, parfaitement droites et lisses sur chaque face, et partout d'une coupe uniforme.

4. Quatre trous tels que désignés sur le dessin seront pratiqués au poinçon, à chaud, dans chaque éclisse. Ces trous doivent être nets et à plomb, coupés carrément dans l'éclisse et exactement au centre de la largeur, exempts d'ébarbures de chaque côté et parfaitement corrects sous le rapport des dimensions et de la position.

5. Il faut prendre tous les moyens de faire les éclisses uniformément semblables au gabarit et exactement conformes au dessin, de sorte qu'elles s'adaptent aux rails parfaitement et sans distinction.

6. Les éclisses doivent être plongées dans une substance qui les empêchera de rouiller, et ensuite attachées par paquets de dix, en la manière usitée pour l'expédition.

BOULONS ET ÉCROUS.

1. Les boulons de $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre, $3\frac{3}{4}$ pouces de long, doivent être faits avec têtes en champignon et cols carrés, suivant le dessin.

Les écrous doivent être carrés.

2. Le fer doit être de qualité flexible et fibreuse, égal au "Best Best Staffordshire," et l'ingénieur-inspecteur peut l'accepter ou le refuser.

3. L'exécution et le fini doivent être parfaits, en ayant grand soin que les faces internes de la tête et de l'écrou soient exactement normales à l'axe du boulon.

4. La tête et le col du boulon doivent être solides. Le filet de vis doit être du type Whitworth, de dix pas au pouce, coupé net, s'adaptant étroitement dans l'écrou et fait de manière à tenir sur toute sa longueur.

5. Des échantillons seront soumis à l'ingénieur-inspecteur avant de commencer la fabrication, et le tout sera sujet à une inspection en aucun temps.

6. Les boulons et écrous doivent être chauffés et plongés dans une substance qui les empêchera de rouiller, et emballés dans de fortes caisses cerclées de fer, chaque caisse ne contenant pas plus de 2 quintaux.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

OTTAWA, 15 juillet 1879.

La West Cumberland Iron and Steel Co., (à responsabilité limitée)
WM. WILSON,
Secrétaire.

29 août 1879.

RÉPONSE

(19K)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880, demandant copie de tous les rapports faits depuis le premier jour de mars 1879, concernant aucune portion du tracé, ou route proposée, du chemin de fer du Pacifique ; aussi, des rapports d'exploration d'aucune partie de la contrée située entre le voisinage de Fort-Pelly et l'océan Pacifique, *viâ* la vallée de la rivière de la Paix ou la Passe de la rivière aux Pins, avec copie de tous les arrêtés du conseil concernant telles explorations ou l'adoption de la route du dit chemin de fer du Pacifique, et de toute correspondance à ce sujet ; aussi, copie de tous les rapports faits par le capitaine Brundige, concernant Port-Simpson et la navigation de la Passe Dixon.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT,
2 février 1880.

N° 5.

OTTAWA, 20 février 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le rapport en réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 février 1880, demandant copie de tous les rapports faits depuis le 1er mars 1879, concernant le tracé des explorations du chemin de fer du Pacifique entre Fort-Pelly et l'océan Pacifique, *viâ* la vallée de la rivière de la Paix ou la Passe de la rivière aux Pins, avec copie de toute correspondance à ce sujet ; aussi, copie de tous les rapports faits par le capitaine Brundige concernant Port-Simpson et la navigation de la Passe Dixon.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

A EDOUARD LANGEVIN, écr.,
Sous-secrétaire d'État,
Ottawa.

N° 5.

RAPPORT

En réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 16 février 1880, demandant copie de tous les rapports faits depuis le premier jour de mars 1879, concernant le tracé des explorations du chemin de fer du Pacifique entre Fort-Pelly, l'océan Pacifique *viâ* la vallée de la rivière de la Paix et la Passe de la rivière aux Pins, avec copie de toute correspondance relative à ce sujet; aussi, copie de tous les rapports faits par le capitaine Brundige concernant Port-Simpson et la navigation de la Passe Dixon.

Documents relatifs aux explorations faites entre Port-Simson, sur la côte du Pacifique, et Edmonton, *viâ* la vallée de la rivière de la Paix et la Passe de la rivière aux Pins, pendant l'année 1879; comprenant les instructions aux ingénieurs et autres, les rapports et les arrêtés du conseil concernant l'adoption du tracé pour le chemin de fer du Pacifique dans la Colombie-Britannique.

Documents.

1. Instructions, 12 mai 1879, Sandford Fleming à H. J. Cambie.
2. do do Sandford Fleming à H. A. F. MacLeod.
3. do do Sandford Fleming à Latouche Tupper.
4. do (supplémentaires) Sandford Fleming à H. J. Cambie.
5. do 13 mai 1879, Sandford Fleming à H. A. F. MacLeod.
6. do 6 juin 1879, Sandford Fleming au capitaine Brundige.
7. Lettre datée de la rivière Skeena, le 7 juin 1879, H. J. Cambie à Sandford Fleming.
8. Lettre datée des Fourches de la Skeena, le 22 juin 1879, H. J. Cambie à Sandford Fleming.
9. Lettre datée de Fort St-James, le 8 juillet 1879, H. J. Cambie à Sandford Fleming.
10. Lettre datée de la tête des Fourches de la Skeena, le 7 juin 1879, H. A. F. MacLeod à Sandford Fleming.
11. Lettre datée des Fourches de la Skeena, le 21 juin 1879, H. A. F. MacLeod à Sandford Fleming.
12. Lettre datée de Fort St-James, le 7 juillet 1879, H. A. F. MacLeod à Sandford Fleming.
13. Rapport télégraphique, Edmonton, 25 septembre 1879, sur les explorations faites par H. J. Cambie, H. A. F. MacLeod, G. M. Dawson et D. M. Gordon.
14. Rapport, 30 septembre 1879, Sandford Fleming à sir Charles Tupper.
15. Extraits de notes, 6 juin 1879, Fort-Simpson, etc., par D. M. Gordon.
16. Extraits de notes, 23 juin 1879, sur la rivière Skeena, par D. M. Gordon.
17. Extraits de notes, 7 juillet 1879, sur la rivière et le Fort St-James, par D. M. Gordon.
18. Extraits d'une lettre, 4 août 1879, du capitaine Brundige, concernant Port-Simpson.
19. Bulletin des variations atmosphériques à Port-Simpson, par Charles F. Morrisson.
20. Extraits d'une lettre, 19 août 1879, du capitaine Brundige, concernant Port-Simpson.
21. Arrêté du conseil du 4 octobre 1879, ratifiant celui du 13 juillet 1878.
22. Arrêté du conseil du 13 juillet 1878, adoptant le tracé de Burrard-Inlet dans la Colombie Britannique.

12 mai 1879.

Instructions données à M. H. J. Cambie, ingénieur chargé des explorations dans la Colombie-Britannique.

1. Le but de l'exploration à entreprendre est de recueillir des données précises afin de voir si l'on peut trouver une route vers le nord par la rivière de la Paix et la rivière Skeena, ou aucun de leurs tributaires, jusqu'à Port Simpson.

2. L'ingénieur en chef a donné personnellement et quelque peu au long, des explications sur ce sujet; et il a fait connaître par le menu ses propres opinions quant à la meilleure manière d'obtenir le résultat désiré

3. M. Cambie connait la nature des mesures prises pour la délivrance des approvisionnements a Fort St. James. Il se rendra lui-même par steamer à Port-Simpson, avec messieurs MacLeod et Gordon.

Il est à désirer qu'il fasse personnellement un examen du port et de Wark-Inlet. S'il peut amener le capitaine du bateau à vapeur à mettre le bateau à sa disposition pour faire cet examen, il sera à désirer qu'il fasse un arrangement à cet effet. Mais serait-il même impossible de conclure cet arrangement, des mesures devront être prises pour connaître parfaitement la nature de la navigation à cet endroit. Il est particulièrement important d'apprendre si l'entrée de Work-Inlet du côté de l'océan est difficile.

4. M. Cambie laissera M. Geo. Keefer et son personnel dans le voisinage de Port-Simpson pour faire certaines inspections mentionnées ci-après, et il (M Cambie) remontera lui-même la rivière Skeena jusqu'à Fort St. James, en compagnie de messieurs MacLeod et Gordon.

5. M. Horetzky a reçu instruction d'explorer la contrée entre Fort-Connelly et Fort-MacLeod—plus particulièrement cette portion située au nord de la rivière de la Nation—et ainsi de s'assurer si on peut trouver un passage d'une nature satisfaisante, pour une ligne de chemin de fer, entre un côté de la contrée et l'autre, soit par la branche de la Skeena qui se trouve dans le voisinage immédiat de Fort-Connelly et l'affluent Finlay de la rivière de la Paix, ou par aucun autre bras ou bras conduisant à travers la contrée jusqu'au district d'Omenica.

6. M. Horetzky étendra son examen à toute la contrée située entre les rivières Skeena et de la Paix dans ce district, jusqu'à la Nation, du côté du sud. Il fera les mesurages nécessaires pour constater la nature du pays et décider quelles sont les routes propres à un chemin de fer qui seraient disponibles.

7. J'ai communiqué à M Horetzky des instructions verbales lui ordonnant de faire des études complètes et approfondies de ce district. S'il en a le temps, après qu'il aura fini ce travail, il explorera la région entre Fort-Connelly et la rivière Nasse jusqu'à l'océan.

8. Bien que M. Horetzky ait été envoyé spécialement sur les lieux pour le service mentionné ci-haut, il devra s'en rapporter à vous dans toute question de doute qui pourra se présenter. Il a été informé qu'il doit vous regarder comme le premier officier chargé de toutes les explorations dans la Colombie-Britannique, et de se laisser diriger suivant vos vues tant pour ce qui regarde les explorations que la question des approvisionnements et des moyens de transport.

9. Le gouvernement désire que la contrée soit entièrement explorée dans un aussi court espace de temps que possible, en sorte que la route la plus courte qui puisse être choisie entre la rivière Skeena et la rivière de la Paix ou son affluent—la rivière aux Pins—soit parfaitement déterminée.

10. MM. MacLeod et Gordon ont reçu instruction d'accompagner M. Cambie et de co-opérer à cette exploration.

11. M. Dawson, de la Commission géologique, prêtera aussi son concours au parti d'exploration du chemin de fer du Pacifique pour les opérations de la saison, et plus spécialement pour celles qui auront lieu dans les Montagnes-Rocheuses et le long du flanc oriental de ces montagnes. M. Dawson recevra toute l'aide possible dans l'exercice des fonctions qu'il accomplira.

12. M. Cambie ayant pris des mesures parfaites pour exécuter les détails tels qu'énoncés, rencontrera probablement M. Dawson à Fort St. James, ou peut-être même avant d'arriver là, et il se rendra avec lui et messieurs MacLeod et Gordon à la rivière de la Paix. M. MacLeod sait ce qu'il devra faire lorsqu'il aura atteint cette localité. M. Cambie lui-même s'en retournera par la passe de la rivière aux Pins, afin qu'il soit fait une exploration complète et parfaite de ce district.

13. Des mesures ont été prises pour envoyer M Tupper de Winnipeg à Elmonton, puis de là, aussi directement que possible, à Dunvegan. Les bêtes de somme du

train de bagage sont disponibles pour rapporter les renseignements qui auront été recueillis jusqu'alors. En conséquence, MM. Cambie et MacLeod prépareront un rapport complet allant jusqu'au jour où il sera envoyé, et ce rapport sera expédié par M Gordon, qui retournera immédiatement à Edmonton par le train de bagage. Il transmettra pareillement à la station de télégraphe la plus proche (peut-être à Edmonton) un résumé des opérations, qui pourra être envoyé à Battleford et de là par le télégraphe à Ottawa sous la forme d'un rapport télégraphique.

M. D. Gordon sera attaché à l'expédition pour lui prêter son concours comme il est dit ci-dessus et mener à bien certaines instructions qu'il a reçues.

M. George Major accompagnera M. Cambie à la Colombie-Britannique comme comptable, et ses services seront utilisés pour les opérations de M. George Keefer, à l'égard desquelles des instructions spéciales seront fournies.

Au cas où il faudrait des aides additionnels, M. Cambie usera de sa discrétion pour employer ou ré-engager aucune personne dans la Colombie-Britannique. Ceux des employés actuels dont on n'aura plus besoin seront relevés de leurs fonctions et remerciés.

M. Cambie fera rapport aussi souvent que possible, à mesure que les explorations avanceront.

SANDFORD FLEMING.

Instructions données à M. H. A. F. MacLeod.

M. H. A. F. MacLeod accompagnera M. Cambie en partant du Canada, et agira de concert avec lui dans les études que l'ingénieur en chef a ordonné de faire entre Port-Simpson et la rivière de la Paix.

1. Wark-Inlet : Sa nature ; celle du courant ; son mouillage ; et la possibilité d'effectuer pour les navires de mer une jonction à l'entrée du bras de mer, avec une ligne de chemin de fer suivant la rivière Skeena, en remontant.

2. Une jonction par chemin de fer entre Port-Simpson et l'isthme, à l'entrée de Wark-Inlet.

3. La possibilité de faire passer un chemin de fer par la vallée de la rivière Skeena jusqu'au plateau central de la Colombie-Britannique, et de là, à travers les montagnes, jusqu'au district de la rivière de la Paix.

4. M. MacLeod restera en compagnie de M. Cambie, agissant de concert avec lui, observant tous les points dont il faudra prendre note, et s'appliquant à connaître le pays jusqu'à ce qu'ils soient rendus à Dunvegan, sur la rivière de la Paix.

5. Des renseignements détaillés ont été fournis à M. Cambie quant aux fonctions de M. MacLeod, qui devra agir de concert avec lui jusqu'à Dunvegan, et aussi par rapport aux instructions qu'a reçues M. MacLeod de se rendre maître de toutes les données connues.

6. M. G. M. Dawson, de la Commission géologique, a reçu instruction de coopérer à l'examen que l'on fait actuellement de ce district du nord, afin de décider s'il est possible d'y faire passer une ligne de chemin de fer.

7. Dunvegan a été choisi comme point de rendez-vous, M. Dawson s'y rendant par la Passe de la rivière aux Pins, MM. MacLeod, Cambie et Gordon par la route de la rivière de la Paix et M. Tupper par celle d'Edmonton.

8. De Dunvegan M. Cambie retournera à la Colombie-Britannique par la route de la Passe de la rivière aux Pins ; M. Gordon se rendra à Edmonton. M. Tupper sera disponible pour les explorations à faire de chaque côté de la rivière de la Paix, au nord du 56° de latitude.

9. A partir de Dunvegan, messieurs Dawson et MacLeod feront une étude aussi complète que possible de la contrée située entre la rivière de la Paix, le petit lac de l'Esclave et les Montagnes-Rocheuses, au sud et à l'ouest, poussant leurs explorations jusqu'à la ligne établie à l'ouest d'Edmonton. On trouvera peut-être à propos de suivre la rivière à la Boucane et les autres affluents de la rivière de la Paix, à partir du sud jusqu'à ce qu'on soit rendu aux montagnes.

10. Il est essentiel que les renseignements recueillis sur le passage à travers la vallée soient complets et dignes de confiance. Ces renseignements doivent comprendre la largeur, la profondeur et les abords de la vallée, le volume et la profondeur du cours d'eau, et toutes les informations ordinaires des explorations de chemins de fer.

11. Cet examen doit se faire à l'aide d'explorations. L'ingénieur en chef, se reposant sur l'expérience, le zèle et le discernement de ceux qui sont engagés dans cette entreprise, n'ajoute pas de détails quant à la manière dont les renseignements seront recueillis; mais bien que devant être complets et embrasser les divers points en vue, les instructions sont que ces renseignements devront être pris rapidement, sans faire pour cela de dépenses extraordinaires.

12. Le but qu'on se propose en faisant ces études ne doit pas être oublié: il s'agit de décider quelle est la route qui serait praticable pour un chemin de fer. En conséquence, si l'on rencontrait des localités où des rampes excessives ou bien de gros travaux seraient à appréhender, on devra examiner ces endroits pour voir si les difficultés qui se présentent sont sérieuses, ou s'il y aurait moyen de les éviter en faisant un détour ou autrement; ou bien si ces empêchements sont insurmontables et sont inhérents à cette route sans qu'il soit possible de les éviter.

13. L'ingénieur en chef a l'espoir que M. MacLeod pourra, avec l'aide de M. Dawson, faire un rapport complet sur toute la région située au sud du cinquante-sixième parallèle, et à l'est des montagnes jusqu'à la 112ème méridienne, en s'occupant surtout de la possibilité qu'il pourrait y avoir de faire passer un chemin de fer par la ligne la plus courte entre le lac la Biche et les Passes de la rivière de la Paix ou de la rivière aux Pins; et aussi depuis la ligne établie à l'ouest d'Edmonton (disons à Southesk) jusqu'à la Passe de la rivière aux Pins dans une direction nord-ouest.

14. M. Tupper a reçu instruction de se rendre par Winnipeg à Edmonton, et de là, directement de Southesk (lac Sale), à travers les rivières MacLeod et Athabaskaw, jusqu'à Dunvegan. Il est à supposer que M. MacLeod rencontrera M. Tupper à Dunvegan, ou entre Dunvegan et la rivière Athabaskaw.

M. MacLeod transmettra les rapports que M. Cambie et lui-même pourront avoir faits des opérations jusqu'à ce jour-là, ainsi qu'un résumé de son rapport pour être envoyé par le télégraphe. M. Gordon portera ces dépêches en profitant du retour du train de bagage, et expédiera le resumé en question de la station télégraphique la plus proche (probablement Edmonton).

M. MacLeod donnera instruction à M. Tupper d'explorer la contrée qui s'étend au nord du 56ème parallèle, des deux côtés de la rivière de la Paix; il pénêtrera dans le pays à droite et à gauche pour voir jusqu'où s'étendent les bonnes terres; et avant de s'en revenir, il usera de tous les moyens en son pouvoir pour acquérir une connaissance aussi complète que possible de la nature du territoire encore inexploré jusqu'à la latitude du lac Athabaskaw, au nord. Il devra faire le tracé de son exploration avec une exactitude raisonnable sur la carte, et il décrira minutieusement tous les traits caractéristiques du pays qu'il aura pu étudier personnellement.

J'ai donné à M. Gordon des instructions verbales à l'égard des devoirs qu'il aura à remplir tant avant d'atteindre Edmonton qu'après y être arrivé.

SANFORD FLEMING.

A. LaTouche Tupper, écr.

Cher monsieur,—M. Fleming m'a donné instruction de vous envoyer en avant pour que vous me rencontriez, en venant de l'est, quelque part dans le voisinage de Fort-Dunvegan, rivière de la Paix.

Vous voudrez bien en conséquence vous rendre aussitôt que possible à Winnipeg, où vous rencontrerez M. John Brown qui vous accompagnera durant le voyage.

A partir de Winnipeg, vous devrez vous rendre par la meilleure piste à Edmonton, et de là au lac Sale (*Dirt Lake*), sur la rivière Lobstick; et ensuite suivre une direction autant que possible nord, 47° franc ouest, ou nord 73° ouest *magnétique*, la variation de la boussole étant d'à peu près 26° est.

Tout en gardant la direction générale ci-dessus d'aussi près que la nature du pays le permettra, vous vous efforcerez, avec l'aide de M. Brown, de trouver la meilleure voie possible pour votre piste en suivant les percées dans les bois lorsqu'elles garderont la direction voulue.

Marquez *bien* votre piste dans les bois au moyen d'entailles sur les arbres, et dans la plaine en plantant des perches de distance en distance, écrivant fréquemment votre nom et la date de votre passage à chaque endroit. Si vous tombez sur quelqu'une de mes pistes, vous les trouverez marquées de la même manière.

Vous calculerez d'aussi près que possible la distance que vous parcourerez, ainsi que l'étendue des diverses hauteurs de collines, et la dimension des rivières et des cours d'eau, tenant un journal régulier de vos opérations de chaque jour. Prenez également note de la nature du sol, du bois et de la contrée en général, ainsi que de l'étendue du pays autant que possible, de chaque côté de la piste.

Ayez l'œil aux traces du parti de M. Dawson ou de tout autre, lorsque vous arriverez dans le voisinage de la rivière de la Paix, et signalez votre présence en tirant des coups de fusils ou en faisant de la fumée lorsque l'occasion s'en présentera.

Apportez avec vous de Winnipeg jusque dans le voisinage de Fort-Dunvegan un approvisionnement intact suffisant pour 15 hommes pendant un mois, et comprenant environ 900 lbs. de farine et 700 lbs. du meilleur lard (bacon), avec une quantité proportionnelle convenable de fèves, de pommes sèches, de thé, de sucre, etc. Et laissez à Edmonton une quantité pareille de chaque chose pour vous en servir au retour. On ne devra se servir d'aucun de ces approvisionnements avant que vous ne m'ayez rencontré, ou M. Dawson, à notre arrivée de l'ouest.

Vous devrez apporter pour vous en servir pendant le voyage, des approvisionnements suffisants pour nourrir disons 5 hommes pendant à peu près cinq mois, et comprenant 1,500 lbs. de farine et 1,200 lbs. du meilleur lard, avec les autres choses nécessaires en proportion. Prenez aussi un nombre suffisant de chevaux et de charrettes avec les appareils d'empaquetage que M. Brown jugera nécessaires pour exécuter le programme ci-dessus.

Si M. Brown jugeait que la contrée par laquelle vous aurez à passer au nord-ouest du lac Sale est trop difficile pour vous permettre d'apporter avec vous les approvisionnements pour un mois, vous les laisserez au lac Sainte-Anne; et lorsque vous verrez que la piste est praticable jusqu'à la plaine dans les environs de la rivière de la Paix, vous les enverrez chercher.

Vous vous efforcerez d'aller de l'avant aussi vite que possible, en ayant égard aux bêtes de somme, et vous vous occuperez activement d'étudier le pays.

Je suis votre dévoué, etc.,

HENRY A. F. MACLEOD.

[*Instructions supplémentaires de la part de l'ingénieur en chef.*

12 mai 1879.

Il est important que M. Tupper atteigne Dunvegan, sur la rivière de la Paix, en même temps que M. MacLeod arrivera de la côte du Pacifique à cet endroit. En conséquence, M. Tupper s'avancera à toute vitesse. Il est également important qu'il suive autant que possible une route directe depuis Southesk (lac Sale) jusqu'à Dunvegan; mais comme cette route n'est pas fréquentée, il devra partir d'Edmonton sans les approvisionnements dont il laissera là la plus forte partie. M. MacLeod a reçu instruction de m'envoyer des dépêches de Dunvegan; en conséquence il renverra Brown jusqu'à Edmonton pour y prendre les approvisionnements qu'il aura laissés là.

SANDFORD FLEMING.

---

12 mai 1879.

Instructions supplémentaires données à M. H. J. Cambie.

1. Avant de quitter la côte, dans le voisinage de Port Simpson, M. Cambie donnera instruction à M. Geo. Keefer de faire un tracé depuis l'embouchure de Wark Inlet, à travers l'isthme, jusqu'à environ six milles de la rivière Skeena. Il choisira pour commencer ce tracé le point le plus facile d'accès pour les bâtiments de mer, en sorte que les matériaux de construction puissent être transportés directement des navires au chemin de fer.

2. Le tracé s'étendra depuis l'isthme, en passant par les endroits les plus favorables, jusque dans la vallée de la Skeena, et devra être fait de manière à faciliter un calcul estimatif des travaux qu'exigera l'établissement d'un chemin de fer.

3. Le tracé sera fait par sections de dix milles ; les plans et les profils seront dressés en camp, et immédiatement après l'achèvement de la première section de dix milles, M. Keefer expédiera au soussigné, à Ottawa, le plan et les profils, ainsi qu'un bordereau approximatif complet des travaux pour cette section. A mesure que le tracé avancera, il sera fait pareillement rapport de chaque dix milles subséquents, et M. Keefer aura soin, en estimant les quantités, d'allouer libéralement pour les cas imprévus.

4. On poussera le tracé en remontant la rivière Skeena aussi loin qu'on aura le temps de le faire, mais M. Keefer se souviendra qu'il est important d'étudier Wark-Inlet pendant la saison et de faire des sondages suffisants pour reconnaître toutes les battures qui pourraient s'y trouver.

5. Il est important d'acquérir une connaissance complète de la nature des courants ainsi que des mouillages de Wark-Inlet et de ses abords.

6. M. Keefer fera également les études nécessaires pour voir s'il est possible de faire passer le chemin de fer le long de Wark-Inlet jusqu'à Port Simpson.

7. M. Keefer prendra tous les renseignements désirables au sujet des brouillards, de la glace, de la pluie, de la neige et autres influences de la constitution climatérique.

8. Pendant que M. Cambie sera absent dans l'intérieur, M. Keefer voudra bien faire rapport au soussigné aussi fréquemment que possible. Il expédiera sans délai les plans, les profils et l'estimation des quantités de la première section de dix milles, et il fera connaître tous les renseignements qu'il pourra recueillir, ainsi que les opinions qu'il pourra se former au sujet de Port-Simpson comme havre et de Wark-Inlet comme point de jonction temporaire avec une ligne de chemin de fer.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

---

13 mai 1879.

Instructions supplémentaires pour M. H. A. F. MacLeod.

Les instructions qui vous ont été envoyées hier avaient été préparées à la hâte ; et de peur que le soussigné n'ait pas exposé pleinement ses vues et le but immédiat de l'exploration, il ajoute ce qui suit :

Il est de la plus grande importance que le gouvernement soit mis au plus tôt en possession de certains renseignements, pour qu'on puisse juger des différentes routes jusqu'à la côte du Pacifique.

Le résultat de l'exploration cette année jouera un rôle important dans l'examen de cette question, et je compte sur M. Cambie et sur vous-même pour avoir des renseignements sans délai sur les principaux points.

1. A l'égard de la carte ci-jointe, nous avons des renseignements propres à démontrer qu'un chemin de fer pourrait passer par la ligne marquée en rouge, depuis

Fort-George jusqu'au point marqué A, sur la rivière aux Pins, du côté est de la Passe de la rivière aux Pins; mais nous avons à établir si un chemin de fer peut être bâti ou non à partir de A, sur la ligne rouge ou près de cette ligne jusqu'au petit lac de l'Esclave; si ce chemin serait dispendieux ou non, et si ses rampes seraient ou non faciles.

2. J'ai tracé une ligne bleue sur la carte, depuis A jusqu'à la ligne établie, dans le voisinage de Southesk ou la traverse de la rivière Pembina. On a quelque raison de penser que ce serait là une localisation avantageuse du chemin de fer, et peut-être que sur cette ligne ou auprès, les vallées profondes qui se rencontrent sur la ligne rouge dont il est question plus haut, depuis A, jusqu'au petit lac de l'Esclave, pourraient être en partie évitées.

3. Nous avons besoin de renseignements précis à l'égard des deux lignes, et le soussigné désirerait qu'avec M. Dawson, vous vous efforceriez de recueillir des informations générales que vous pourrez expédier par M. Gordon.

En supposant que vous arriviez à Dunvegan avant que M. Dawson n'atteigne le point marqué A, vous pourriez peut-être vous mettre en communication avec lui, et l'induire à se tourner du côté de A et à s'avancer vers le sud-est, dans la direction générale de la ligne bleue, jusqu'à ce que vous le rencontriez. Dans l'intervalle, vous pourriez partager avec M. Cambie le travail de l'exploration à faire entre A et le petit lac de l'Esclave (B), sur la ligne marquée en rouge—M. Cambie commençant à un bout et vous à l'autre, vous rencontrant à mi-chemin, puis rejoignant M. Dawson sur la ligne bleue et suivant la direction générale de cette ligne jusqu'à ce que vous ayez atteint la rivière Athabaskaw.

Cette méthode est suggérée pour que les renseignements dont on a besoin soient recueillis aussi vite que possible. Lorsque vous rencontrerez M. Cambie au milieu de la ligne rouge, il ne sera pas nécessaire qu'il continue avec vous vers le sud; il pourra alors, en supposant qu'il ait commencé son exploration près de B, continuer sa route vers l'ouest, à travers la Passe de la rivière aux Pins, suivant les premières instructions qu'il a reçues.

Une copie exacte de la carte ci-jointe sera gardée ici au bureau, et lorsque vous indiquerez la ligne bleue ou rouge à l'est des montagnes, dans le rapport que vous enverrez par M. Gordon, *viâ* Edmonton, vos dépêches télégraphiques seront comprises.

A l'égard de la ligne bleue entre le Fort-St.-James et le Fort-McLeod, vous serez en mesure, j'espère, de dire si cette ligne est praticable ou avantageuse. Peut-être pourrez-vous indiquer s'il y a lieu d'espérer qu'on puisse trouver une route plus courte entre les rivières de la Paix et Skeena.

Nous savons déjà que l'on peut atteindre Fort-Simpson *viâ* la Passe de la Tête Jaune et Fort-George. Le soussigné espère que les explorations actuelles vous mettront en mesure de déclarer par l'entremise de M. Gordon si une ligne serait avantageuse par la route d'Edmonton et de la Passe de la rivière aux Pins, comment elle pourrait soutenir la comparaison par rapport à la distance avec la ligne *viâ* la Passe de la Tête Jaune, et quelle espèce de contrée elle traverserait.

Vous serez aussi en mesure de dire quelque chose à l'égard de la ligne rouge depuis A jusqu'à B; mais à l'est de B, vous n'aurez pas encore de renseignements à l'époque où M. Gordon se séparera de vous.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

P.S.—Une copie de ce mémoire, avec carte, est expédiée à M. Tupper pour son information, en même temps que la note ci-incluse.

Instructions données au capitaine J. C. Brundige.

Ayant représenté à l'honorable ministre des chemins de fer et des canaux la nécessité de recueillir des renseignements additionnels concernant la côte de la Colombie-Britannique, ses abords du côté de la mer et les divers ports qu'on pourrait utiliser

en vue d'un terminus pour le chemin de fer du Pacifique, le ministre vous a désigné pour vous rendre à la Colombie-Britannique et y faire une étude.

Je vous ai procuré des exemplaires de mes rapports concernant le chemin de fer du Pacifique, lesquels renferment le témoignage de diverses autorités maritimes. En les lisant, vous verrez que la connaissance que nous avons des parties nord de la côte de la Colombie-Britannique est imparfaite. Il est important que cette lacune soit remplie autant que la chose peut se faire et aussi vite que possible. En conséquence, vous vous rendrez à la Colombie-Britannique sans perdre de temps et vous vous dirigerez au nord sur les lieux où les études doivent être faites. Dans des entretiens que vous avez eus avec le ministre et moi-même, vous avez été mis au fait des renseignements dont nous avons besoin ; vous ferez tout votre possible pour recueillir ces renseignements. Lorsque vous atteindrez la rivière Skeena, vous reconnaîtrez que des partis d'arpenteurs et d'explorateurs, sous la direction générale de M. H. J. Cambie, ont pénétré dans cette latitude.

Il s'écoulera quelque temps avant le retour de M. Cambie à la côte, mais vous trouverez sur la rivière Skeena, un parti qui est sous les ordres de M. Geo. Keefer. Dans le cas où vous auriez besoin d'aide, vous pourrez vous adresser à ce monsieur ; mais comme ses fonctions sont tout à fait différentes des vôtres, vous n'aurez que faire de vous détourner de votre chemin pour le rencontrer, à moins que vous ne vous trouviez dans la nécessité de le faire.

Vous recueillerez des renseignements partout ; vous aurez particulièrement soin de former vos opinions d'après vos propres observations, sans vous arrêter à aucune idée préconçue ; et, tous les quinze jours, ou aussi fréquemment que vous en trouverez l'occasion après avoir quitté Victoria, vous me rendrez compte des progrès de vos opérations ainsi que de l'opinion que vous pourrez vous former tant au sujet des ports et des abords de la côte que sous le rapport du climat. A Metlahkatlah, et partout où vous pourrez recueillir des renseignements dignes de foi, vous vous informerez spécialement à l'égard des hivers, de leur longueur et de leur rigueur, des vents dominants, des brouillards, de la neige, etc., et vous verrez quelle comparaison l'on pourrait faire du climat avec celui de la Nouvelle-Ecosse, de la côte occidentale de l'Ecosse, celui du Danemark et d'autres parties bien connues du monde situées sous les mêmes latitudes.

SANDFORD FLEMING.
Ingénieur en chef.

CAMP N° 2, SUR LA RIVIÈRE SKEENA,
PRÈS DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SCOTIA.
7 juin 1879.

MON CHER MONSIEUR FLEMING,—Un très beau et rapide steamer nous a conduits à Port-Essington, où nous avons débarqué nos hommes et nos approvisionnements jeudi soir ; le trajet, à partir de Victoria, a duré deux jours et demi. Le même soir, nous avons visité Methlahkatlah afin de retenir des canots et des équipages, et nous eûmes à y jeter l'ancre pour passer la nuit. C'est un port peu propice, étroit et tortueux ; il n'est pas aussi bon qu'on pourrait se l'imaginer d'après un examen rapide de la carte marine. Nous sommes restés à peu près deux heures à Port-Simpson, que nous avons abordé par le chenal au sud-est des récifs du port, et d'où nous sommes sortis par celui qui se trouve au nord de ces récifs. C'est là le meilleur port que j'aie rencontré dans la Colombie-Britannique, tant du côté de l'île Vancouver que de celui de la terre ferme. M'étant trouvé dans ce port à la marée basse, j'ai remarqué que dans le cercle pointillé qui entoure les récifs du port et où la carte indique un lit de caillotis, il se trouvait de grands récifs mis à nu que cette carte n'indique pas du tout, et qu'en conséquence le port se trouve bien protégé contre les vagues de l'océan. Attenant à ce port se trouve aussi une étendue suffisante de terre offrant un excellent emplacement pour une ville sans qu'il soit nécessaire d'utiliser les penchants de montagnes ou même les terrains en pente rapide. Je vous ai expédié une grande carte marine par la dernière malle.

L'entrée du chenal Wark est étroite—environ 1,500 pieds—mais il a des abords faciles, vu que la mer y offre abondamment d'espace, ainsi qu'on le verra en consultant la carte, qui est fidèle, le relevé en ayant été fait dernièrement. A un mille à peu près de l'entrée, le chenal n'a qu'environ 1,000 pieds, et lorsque nous y passâmes à l'instant où la marée en était aux trois quarts du baissant, le reflux sortait avec une vitesse de,—disons quatre milles à l'heure ; mais comme ce chenal est droit il n'y avait pas de remous.

Le plan que vous avez au bureau et qui a été fait par M. Ebarts à l'aide du micromètre, est très fidèle quant au cours et à la longueur du chenal, mais les rivages ne sont pas aussi réguliers qu'il les montre.

Un sondage que nous avons fait au milieu du chenal, à environ quatre milles de son entrée, a donné 38 brasses ; entre ce point et l'extrémité du bras de mer, nous avons essayé quatre sondages, mais nous n'avons pu trouver fond à 76 brasses. A un demi-mille environ de la côte, il y a 53 brasses d'eau, et un peu plus loin nous n'avons pu, comme ailleurs, toucher le fond à 76 brasses. En sorte que, pratiquement, il n'y a là aucun mouillage.

Les rivages se prêteraient favorablement à la construction de quais, leur pente n'est pas trop rapide.

Il n'y a qu'un espace très limité pouvant servir d'emplacement à une ville, vu que les collines s'élèvent abruptement, presque du bord de l'eau, de chaque côté du chenal ; et la vallée qui mène à la Skeena y a moins d'un demi-mille de largeur.

Le rivage du chenal Wark, du côté de Port-Simpson, a plusieurs petites baies ; si l'on y bâtissait un chemin de fer, il faudrait suivre beaucoup de sinuosités. Les excavations seraient ici dans le roc, mais elles ne seraient pas excessives, excepté sur environ trois ou peut être quatre milles, vis-à-vis de l'embouchure, jusqu'au petit bras de mer qui porte le nom de Quetoon sur le plan. On voit plusieurs traces d'avalanches sur la section que je viens de mentionner, mais comme ces points ne s'élèvent qu'à une hauteur de 300 ou 400 pieds, il ne faudrait pas classer ces avalanches avec celles qui se produisent dans les vallées conduisant au chenal de Dean, ou à Bute-Inlet.

L'île Wales, le point méridional d'Alaska (?), se trouve directement vis-à-vis l'entrée du chenal Wark, et les cartes la montrent comme étant à trois milles et demi ou quatre milles de distance.

Je demeure votre dévoué,

H. J. Cambie.

A Sanford Fleming, écr.,
Ingénieur en chef, C. C. P.

Keefer va se rendre lundi dans la vallée conduisant au chenal Wark, et il compte en commencer l'exploration mardi, le 10.

Fourches de la Skeena,
22 juin 1879.

Mon cher M. Fleming,—Je vous ai écrit il y a juste deux semaines, de l'endroit où la marée cesse de se faire sentir, espérant trouver le lendemain un Sauvage qui voulût bien porter une malle à Port-Essington, mais j'ai été trompé dans mon attente. Je n'ai rencontré aucun être humain pendant une semaine ou plus, et par conséquent je n'ai pu suivre vos instructions, qui portaient de " vous écrire avant de quitter la côte," aussi littéralement qu'elles auraient dû l'être.

La description que mon mémoire—publié en même temps que votre rapport pour 1878—donnait des difficultés à vaincre pour construire un chemin de fer en remontant la vallée de la Skeena, depuis la presqu'île conduisant au chenal Wark jusqu'à cet endroit-ci, était correcte en substance. Cette description paraît avoir été juste pour les premiers quatre-vingts milles ; pour les trente milles suivants, j'ai un peu exagéré les difficultés, et pour les derniers trente-cinq milles j'ai fait le contraire. Mais, en somme, j'espère que si on fait le tracé elles se trouveront avoir été assez fidèlement représentées.

M. Horetzky s'est rendu à Port-Essington avec nous, mais il lui a fallu attendre à cet endroit parce que son appareil photographique avait été égaré; il devra être ici demain ou après-demain. M. Keefer devait transporter son camp à l'isthme lundi, le 9, et commencer ses opérations le 10 juin, à la tête du chenal Wark. Il était assez souffrant de la fièvre intermittente, et une fois entre autres j'ai craint qu'il ne pourrait pas continuer la campagne avec nous, mais il se trouva un peu mieux le jour où nous partîmes.

Nous partons demain pour le lac Babine; nous devrons arriver à Fort St-James pas plus tard que le 5 juillet—peut-être le 3—et si les trains de bagages sont arrivés là à notre rencontre, nous nous trouverons alors franchement en route pour la rivière de la Paix.

Il y a une quantité extraordinaire de neige sur les montagnes, en sorte que les rivières sont très gonflées et pourraient retarder nos trains de bagage considérablement.

Nous aurons occasion d'écrire de nouveau de Fort St-James dans deux semaines. En attendant, croyez-moi,

Votre dévoué,

H. J. CAMBIE.

Lorsque j'ai exploré la Skeena en 1877, j'ai fait le calcul estimatif suivant des travaux par mille :—

	Très gros travaux.	Gros travaux.	Moyens travaux.
Ils sont de	60	16	69
Par MacLeod en 1879.	19	50	71

La différence est principalement dans la désignation; M. MacLeod évalue différemment dans la classification.

A SANDFORD FLEMING, écr.;
Ottawa.

FORT ST. JAMES, 8 juillet 1879.

MON CHER MONSIEUR FLEMING,—Depuis ma dernière lettre, nous avons fait un heureux voyage jusqu'ici, et l'espoir que nous avions de trouver une ligne praticable entre la Skeena et la rivière de la Paix s'est agrandi de beaucoup, comparé à nos premières impressions.

La piste, à partir des fourches de la Skeena jusqu'au bas du lac Babine, suit une passe qui est absolument impraticable pour une ligne de chemin de fer à cause de ses pentes raides et de sa nature abrupte.

Cependant, autant que nous avons pu nous en assurer, la vallée de la rivière Babine n'offre aucun obstacle sérieux à la construction d'un chemin de fer, excepté sur un parcours de 18 milles voisin de cette rivière; et même là, les bords de la rivière ne sont pas très élevés, à ce qu'on dit, bien qu'ils soient perpendiculaires de quelques pieds au-dessus de l'eau et qu'ainsi ils forment des canons. Sur une distance de dix ou douze milles, en aval de la décharge du lac, la vallée a une largeur de quelques milles.

A partir de la décharge du lac Babine la contrée ondule légèrement et est favorable à un chemin de fer, mais le lac a une forme très irrégulière; et, pour gagner sur la distance, il est probable qu'on pourrait trouver une bonne ligne en quittant la rivière à environ six milles en aval du lac, et en prenant par une vallée qui mène presque directement à la baie sur les bords de laquelle est bâti le fort. Du côté est de cette baie et vis-à-vis le fort, il y a une vallée qui mène au lac Tachla; le sommet de cette vallée est à 970 pieds au-dessus du lac, et l'on peut y pénétrer sans difficulté sérieuse. J'ai poussé ma visite assez loin pour voir l'eau s'écouler vers le lac Tachla.

A quelques milles plus au sud, il y a une autre vallée ayant la même direction e dont le sommet touche à Tachla ; son élévation serait probablement à peu près la même.

Il y a aussi une passe très profonde et favorable qui mène au lac Trembleur, et le rivage du lac Babine reste favorable jusque là ; mais sa nature change alors complètement, devenant abrupte et rocheuse sur le reste de son parcours vers le sud.

Pour arriver aux lacs de la Nation on dit qu'il y a une passe profonde (par laquelle des embarcations ont été halées) qui part du lac Tachla à environ cinq milles en amont de son embouchure. On rapporte qu'il y en a encore une qui part de la rivière du Milieu vers l'est. Toutefois, il paraît que la plus profonde est celle qui part de l'extrémité orientale du lac Trembleur.

Il est en conséquence très-possible que l'on trouve une ligne favorable depuis les eaux de la Skeena jusqu'à celles de la rivière de la Paix.

Il y a aussi alentour du lac Babine une zone de terrain uni beaucoup plus considérable qu'alentour d'aucun autre lac que j'aie visité dans la Colombie-Britannique.

Nous partons pour Fort-MacLeod ce matin, et j'espère remplir votre attente à l'égard des renseignements à recueillir.

Je suis votre dévoué,

H. J. CAMBIE.

A SANDFORD FLEMING, écr.,
Ottawa.

PRÈS LE POINT DE MARÉE,
RIVIÈRE SKEENA, 7 juin 1879.

MON CHER MONSIEUR FLEMING,—Nous sommes arrivés à Port-Essington, sur la rivière Skeena ; nous y avons débarqué notre chargement, et nous nous sommes rendus à Methlakathla, où nous avons retenu des indiens et des canots pour remonter la Skeena.

Vendredi matin, nous sommes rentrés à Port-Simpson, pénétrant dans le havre à basse marée, par l'entrée du sud. Nous nous sommes ensuite dirigés vers la tête de Wark Inlet, exécutant des sondages à divers endroits, et nous avons débarqué au fond de la baie.

Le havre de Port-Simpson est évidemment bon ; il est bien abrité au sud-ouest, au sud et au nord-ouest. A l'ouest, la mer vient se briser sur de grands récifs de rochers dont plusieurs sont découverts à basse marée.

Entre les récifs et l'île Bernie se trouve l'entrée principale, qui a une largeur de trois quarts de mille à un mille.

Les vents du nord-ouest pourraient souffler avec une violence considérable à travers le port, mais ils ne seraient guère accompagnés de coups de mer.

Les vents qui dominent le plus viennent, dit-on, du sud-est en été, et du nord-est en hiver. Il n'y a pas de forts courants dans le port.

Le capitaine Lewis, du service de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui a vécu à cet endroit pendant quelques temps et qui a eu une longue expérience sur la côte, considère que c'est un très beau port.

L'abord en est facile du côté de l'océan ; les amarques se trouvent un peu au sud de la route, et sur l'un de ces points pourrait être érigé un phare, vu qu'il n'y a pas moyen de faire de sondages que près de l'entrée du port.

L'embouchure de Wark-Inlet est étroite et profonde ; elle s'élargit de un à deux milles en dedans, et la marée en sort avec une vitesse d'environ quatre milles à l'heure. La direction générale ainsi que la longueur du bras de mer, établis par nos calculs, s'accordent de très près avec le relevé qui a été fait d'après les données de M. Ebert.

Un sondage exécuté près de l'entrée a donné 28 brasses ; à trois quarts de mille de la tête, 53 brasses. Entre ces deux points il n'y avait pas de fond à 76 brasses.

A 500 pieds du rivage, à l'extrémité du bras de mer, la profondeur est de 25 brasses, en sorte que nous n'avons pas trouvé d'endroit favorable à un mouillage.

Du côté sud-ouest, les collines sont élevées et à pic en certains endroits; ailleurs, leur déclivité est modérée, et vers l'entrée il y a des terrasses où la ligne pourrait être établie. A trois milles à peu près de l'entrée, il y a un passage profond qui mène au havre de Port-Simpson; et à la tête se trouve une vallée qui descend vers la Skeena, dans la direction sud 70 est, et dont le sommet ne paraît pas très élevé.

Les travaux de construction consisteraient presque entièrement en excavations dans le roc et en remblais; ces travaux seraient très considérables sur un parcours d'environ six milles, près de l'extrémité supérieure du bras de mer, particulièrement à un endroit de ce parcours où il y a cinq éboulements d'arbres de 50 à 200 pieds de large, et s'étendant de 300 à 400 pieds sur le flanc de la colline. La ligne des neiges à l'époque actuelle est à environ 1,500 pieds au-dessus du niveau de la mer du côté du nord, et à 2,000 pieds du côté du sud.

Du côté nord-est, les montagnes sont beaucoup plus hautes qu'au sud-ouest du bras de mer.

Il n'y a presque pas de terrain uni à la tête du bras de mer, mais il y a pour le moins une étendue d'un mille de longueur où des quais peuvent être construits avec avantage. Aux alentours du rivage, à Port-Simpson, le terrain n'est pas élevé, et il est suffisamment uni pour y asseoir une grande ville.

Le temps a été humide et brumeux durant ces derniers jours, mais vendredi après-midi il a fait très beau, et nous avons joui d'une très belle vue de Port-Simpson et de ses environs lorsque nous sommes passés devant cette place en nous rendant à la Skeena. Nous pouvions voir une bonne partie de la côte d'Alaska, les îles situées au sud-ouest, et les vastes abords conduisant de l'océan Pacifique.

Nous sommes retournés à Port-Essington vendredi soir, et ce matin nous avons commencé à remonter la Skeena.

Port-Essington n'est guère plus qu'une rade avec de forts courants à chaque marée. Durant certaines saisons, les glaces qui viennent de la Skeena et d'Exhall-Inlet empêcheraient les navires d'y jeter l'ancre,

En remontant la rivière, nous avons pu examiner à notre aise la vallée qui mène à Wark-Inlet. Cette vallée est large et paraît s'élever uniformément sur une distance considérable.

A partir de cette vallée, sur un parcours d'environ six milles en remontant la rivière, et du côté nord, se trouve généralement une terrasse où le chemin de fer pourrait passer sans nécessiter de gros travaux. Sur les quatre milles suivants, les pentes sont plus prononcées—d'environ un sur deux—et les montagnes sont plus près du rivage; mais près du bord l'eau est généralement peu profonde. Au début de ces quatre milles se trouve un éboulement d'arbres d'environ 500 pieds de large et s'étendant à peu près 800 pieds sur le penchant de la colline.

Sur le mille qui vient ensuite, en face de notre camp, la déclivité est très abrupte et s'élève directement de la mer environ un sur trois quarts; à la base, l'eau est peu profonde. Nous en ferons un examen plus complet lundi matin.

Il y a en face de notre camp de fortes traces d'avalanches au fond d'une anfractuosité des rochers; elles embrassent une largeur d'environ 100 pieds. En plusieurs endroits les rochers sont tout à fait nus et polis.

Un changement favorable s'est opéré dans la température. Dans une vallée que nous avons remontée aujourd'hui jusqu'à environ un mille de la rivière il faisait très chaud.

M. Cunningham, de Port-Essington, dit qu'à l'exception de ces derniers jours, ils ont eu un très beau temps pendant 15 jours.

Partout où nous avons débarqué le sol était humide et froid.

Je suis votre dévoué,

HENRY A. F. MACLEOD.

FOURCHES DE LA SKEENA, 21 juin 1879.

CHER M. FLEMING,—Je vous ai écrit pour la dernière fois le 7 juin, vous donnant une description de 1 milles de la Skeena, à partir de l'isthme, ou chenal Work, en montant. Depuis lors, nous avons remonté la rivière et nous sommes arrivés ici cette après-midi.

Depuis l'extrémité des onze milles dont je vous ai parlé à venir jusqu'aux fourches—environ 132 milles—j'ai calculé qu'il y aura à peu près 15 milles de très gros travaux comprenant de courts tunnels, des excavations très considérables dans le roc et des ouvrages de protection contre les avalanches; puis 48 milles de gros travaux, comprenant des tranchées dans la glaise et le gravier, et 71 milles de travaux passablement légers.

Les plus gros travaux se rencontrent sur les trente premiers milles du parcours ci-dessus, où il y a 13 endroits où se voient des traces d'avalanches, dont sept demandent une attention spéciale. Il y a aussi des pointes de rochers escarpés et des terrasses coupées en gradins saillants, lesquelles exigeront des petits tunnels et des travaux considérables dans le roc. En face de ces endroits, l'eau n'est pas profonde, et il y en a généralement peu dans les baies, en sorte qu'on pourrait empiéter sur la rivière en plusieurs endroits. Il y a aussi de nombreuses îles séparées par des fondrières étroites formées par la rivière, et sur lesquelles la ligne pourrait être établie

Après les 30 premiers milles la contrée s'améliore et la vallée s'ouvre. Les terrains plats au-dessus de la rivière sont larges et unis.

Sur les 30 derniers milles, près des fourches, il y a au-dessus des terrains plats et à diverses hauteurs, des plateaux entremêlés de collines qui s'élèvent d'environ 600 pieds au-dessus de la rivière.

Sur les derniers 18 milles on pourrait éviter de gros travaux et raccourcir la route en quittant la rivière et passant par des terrains bas, en arrière des collines mentionnées ci-dessus.

Il y a, en aval de la rivière, deux autres endroits où l'on pourrait faire de semblables améliorations.

Il faudra construire environ 3,000 pieds de ponts pour traverser les cours d'eau les plus considérables qui se jettent dans la Skeena Il pourrait s'en trouver quelques autres que je n'ai pas remarqué.

Les rampes seront généralement faciles, et les courbes—à part les derniers 30 milles—seront modérées.

Je suis votre très dévoué,

HENRY A. F. MACLEOD.

FORT ST.-JAMES, 7 juillet 1879.

CHER MONSIEUR FLEMING,—Depuis que je vous ai écrit pour la dernière fois, le 21 juin, des fourches de la Skeena, nous avons continué à étudier le pays jusqu'ici, où nous sommes arrivés samedi, le 5.

On peut dire qu'une ligne, entre les Fourches et le lac Babine, dans la direction de la piste que nous avons suivie, est impraticable, vu qu'elle s'élèverait à une hauteur d'environ 3,250 pieds au-dessus des fourches en 35 milles, et descendrait de 1,450 pieds vers le lac Babine en 7 milles.

Le lac Babine est à 1,800 pieds au-dessus des fourches. Nous avons appris que l'on va en canot sur un parcours de 20 milles de la rivière Babine, à partir de l'extrémité inférieure du lac, et que cette partie de la rivière n'est pas rapide. Les plus grandes difficultés pour remonter la rivière se rencontreront sur les 20 milles qui viennent ensuite.

La région autour du rivage du lac Babine, et particulièrement le long de la partie nord-est, est bien plus favorable que nous ne nous y attendions. Les bords en sont généralement bas—de 50 à 200 pieds—et le terrain s'étend en arrière en montant doucement jusqu'aux collines, qui s'élèvent de 400 à 2,000 pieds au-dessus du lac.

A Fort-Babine, la baie a une profondeur d'environ 10 milles, mais à partir du fond de la baie il y a une vallée qui suit parallèlement les bords du lac Babine et qui rencontre une autre vallée suivant à peu près la même direction jusqu'à la rivière Babine.

Le terrain le plus élevé dans cette vallée n'atteint probablement pas plus de 400 pieds au-dessus du lac.

On raccourcirait considérablement la ligne en suivant cette vallée.

La ligne de partage des eaux d'une passe située vis-à-vis Fort-Babine, entre Fort Babine et le lac Tatla, est à 970 pieds au-dessus du lac Babine, et les abords de cette passe ne seraient pas très difficiles du côté de la vallée.

D'après ce que nous avons entendu dire, il sera probablement possible de passer du lac Tatla à la rivière de la Nation. Des embarcations ont été halées depuis le lac Tatla jusqu'à la rivière de la Nation. On dit que les bords du lac sont bas du côté du sud.

Il y a encore deux autres endroits où il pourrait être possible de s'éloigner du lac Babine. L'un de ces endroits se trouve à 14 milles au sud de Fort-Babine, où les collines sont peu élevées, et l'autre est à 17 milles plus au sud. D'après l'apparence du pays, je croirais qu'à ce dernier endroit se trouve la passe la plus basse conduisant à l'est, et que l'on arriverait au lac La Crosse ou au lac Tremblur par cette passe.

Au sud de cette passe, les bords du lac Babine commencent à s'élever, et les collines le long de l'extrémité orientale, au sud du lac, sont abruptes et hautes; elles s'élèvent immédiatement de l'eau.

Les lacs Stewart et Babine ont le même niveau à quelques pieds près; le portage qui se trouve entre les deux et qui sert de route charretière, s'élève à environ 400 pieds, et la distance d'un lac à l'autre est de huit milles et demi.

Près de la tête du lac Stewart il y a une baie longue de 14 milles qui s'avance vers le nord-ouest. La rive nord du lac est inégale et rocheuse vers l'ouest et les extrémités est. Sur cette dernière portion les collines s'élancent abruptement du bord de l'eau. La portion du milieu est légèrement onduleuse.

Les bords de la partie sud du lac Babine et ceux du lac Stewart sont par conséquent défavorables à la ligne du chemin de fer.

Il est probable qu'on trouvera de belles terres propres à la culture à l'entour des lacs Babine et Stewart. Il y a une grande étendue de bons pâturages entre la tête du lac Babine et le fort de ce nom.

Nous nous proposons de partir pour Fort-MacLeod demain matin. Les trains de bagage sont rendus ici depuis quelques jours.

Je suis votre très dévoué,

HENRY A. F. MACLEOD.

RAPPORT TÉLÉGRAPHIQUE CONCERNANT LES EXPLORATIONS DEPUIS FORT-SIMPSON, SUR LA COTE DU PACIFIQUE, JUSQU'A EDMONTON, *VIA* LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET LA PASSE DE LA RIVIÈRE AUX PINS, PAR MESSIEURS CAMBIE, MALEOD, DAWSON ET GORDON.

A Sandford Fleming,
Ottawa.

Du Lac au Foin, 24 septembre 1879.
(Près d'Edmonton.)

Arrivés hier soir. Atteint Dunvegan 1er août; quitté cette place 2 septembre. Parti a pris le mois pour explorer la contrée. Tupper a laissé Edmonton 8 août. Je suis venu par le lac de l'Esclave et Athabaskaw Landing. Contrée excellente des deux côtés du chemin, à partir de 10 milles au sud du point de débarquement à Edmonton; s'améliore vers Edmonton; principalement prairie avec taillis de

tremble, et parfois pin et épinette. Distances : de Dunvegan au poste de la rivière à la Boucane, 50 milles ; de la rivière à la Boucane au poste du lac de l'Esclave, 63 ; lac de l'Esclave. 70 ; de l'extrémité est du lac de l'Esclave à Athabaskaw Landing, par la rivière, environ 120 ; du Landing à Edmonton, 96. Mes lettres toutes expédiées, par erreur, au soin de Tupper ; aucune reçue ; désireux de hâter retour sans autres études spéciales. La contrée alentour d'ici paraît supérieure à celle de la rivière de la Paix pour récolter du grain. Avant de quitter Dunvegan, tous se sont accordés sur le télégramme suivant :

Ligne rouge, lettre A, jusqu'au lac de l'Esclave, directe et généralement facile. Rivière aux Pins, 500 pieds de largeur ; hauteur du pont, 70 pieds. Pente, en laissant la rivière, 1 pied sur 100. Sommet vers l'est, 900 pieds plus bas que celui du Chasseur, et 15 milles plus au nord. Rivière Blanche, 400 pieds de largeur ; hauteur du pont, 60 pieds. Rampes du côté ouest, très faciles ; du côté est, 1 sur 100.

Rivière Déchafaud, 300 pieds de large ; pont, 60 pieds de hauteur. Rampes, moyennes ; gros travaux parfois sur trois milles de chaque côté du pont.

Rivière du Brûlé, 50 pieds de largeur ; pont, 70 pieds de hauteur. Vallée, étroite rampes, douces.

Rivière à la Boucane, 750 pieds de largeur ; pont, 100 pieds de hauteur. Vallée, à environ 500 pieds de profondeur à la traverse ; rampes, dépassant légèrement 1 sur 100. Très gros travaux sur trois milles de chaque côté.

Rivière aux Outardes, 400 pieds de largeur ; vallée, 200 pieds de profondeur ; pont, 50 pieds de hauteur. Rampes de chaque côté, faciles.

A ces exceptions près, région entière très favorable entre rivière aux Pins et lac de l'Esclave.

Rivière aux Pins et lac de l'Esclave paraissent approximativement bien sur plan de 1876, mais la rivière à la Boucane et Dunvegan sont placés environ 50 milles trop à l'ouest.

Ligne bleue, lettre A, jusqu'à Southesk, étudiée jusqu'à traverse favorable de rivière à la Boucane, latitude 55° 10', longitude 118° 40' sur carte de 1876. Lignes bleue et rouge, communes à rivière Déchafaud, 50 milles à l'est de la rivière aux Pins ; de là jusqu'à la rivière à la Boucane, très facile généralement, excepté quatre milles en remontant la rive sud de la rivière d'Echafaud, où il faudrait de gros travaux. Aucuns cours d'eau importants à traverser entre la rivière aux Pins et la rivière à la Boucane. Abord, de la rivière à la Boucane, par vallée d'un grand cours d'eau de chaque côté ; pont, 500 pieds de longueur, 60 pieds de hauteur. Ne pouvons pas faire rapport sur le reste de la ligne, n'ayant rien appris de Tupper. Avons constaté qu'il était encore à Edmonton le 2 août.

Ligne entre fort St-James et Fort-MacLeod présentait des ondulations mais non de grandes difficultés jusqu'au lac Long ; de là à MacLeod, longeant la vallée de la rivière du lac Long. Pentes, longues, 1 par 100 ; très gros travaux, principalement dans le gravier et arrêtes rocheuses. On pourrait trouver une ligne passablement directe entre Fort-Fraser et Fort St-James.

Supposant ligne directe de Southesk à la traverse de la rivière à la Boucane, la route par lettre A à Fort-Fraser serait d'environ 55 milles plus longue que la route localisée.

Contrée assez parfaitement explorée quant à son caractère général, à partir de la rivière aux Pins jusqu'au petit lac de l'Esclave, entre les 55e et 56e parallèles de latitude ; aussi sur 75 milles au nord de Dunvegan. Elévation de plateau, généralement au-dessous de 2,000 pieds. A l'ouest de la rivière à la Boucane, sol fertile presque partout. Grandes étendues de prairie et de pays légèrement boisé au sud de la rivière de la Paix jusqu'auprès du 55e parallèle, aussi 50 milles ou plus vers le nord. A l'est de la rivière à la Boucane, fertile aussi, mais très peu de prairie, et plusieurs savannes et digues de castors, qui pourraient être facilement égoutées en général.

Suivant renseignements reçus les gelées d'été ont lieu parfois en juin, très rarement en juillet. Nous en avons ressenti plusieurs en août, et dans la vallée et sur le plateau. Le blé croît et murit à Hudson's Hope, à Dunvegan et au petit lac de l'Esclave, cette dernière localité étant au niveau du plateau.

Le parti regarde ce rapport comme étant à peu près exact, mais il regrette de n'avoir pas le temps de donner des détails plus complets et plus satisfaisants, vu qu'il se présente une occasion spéciale d'expédier cette dépêche de Dunvegan à Edmonton.

A la date de ce rapport, 2 septembre, tous les membres du parti se portaient bien. Cambie s'en retourne avec le train de bagage par la rivière aux Pins. MacLeod et Dawson continuent les explorations vers l'est et le sud-est.

H. J. CAMBIE,
HENRY A. F. MacLEOD,
GEORGE M. DAWSON,
DANIEL M. GORDON.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 30 septembre 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que quelques-unes des explorations autorisées par vous le printemps dernier à l'égard du chemin de fer Canadien du Pacifique sont en voie d'exécution.

Avant de choisir définitivement une route dans la Colombie-Britannique, il a été jugé à propos de recueillir des renseignements supplémentaires sur les portions occidentales de cette province, ainsi que par rapport au territoire qui s'étend à l'est des Montagnes Rocheuses et qui est situé entre la latitude de la rivière de la Paix et Edmonton.

J'ai reçu des dépêches de plusieurs des personnes qui ont été envoyées en mai dernier, avec des instructions spéciales pour explorer ces régions, et qui ont reçu ordre d'examiner les ports sur la côte occidentale de la Colombie-Britannique ainsi que leurs abords du côté de la mer.

A l'époque des derniers rapports, ces études n'étaient complétées en aucune façon, mais des progrès considérables avaient été faits, et les renseignements recueillis jusqu'ici sont importants.

La contrée au sud de la rivière de la Paix—jusqu'ici inexplorée—entre les Montagnes Rocheuses et le petit lac de l'Esclave, a été traversée dans diverses directions jusqu'au 55e parallèle de latitude sud. La nature générale du district, eu égard à la construction d'un chemin de fer, a été constatée ; et l'on a reconnu que la fertilité du sol embrasse une étendue de territoire plus considérable que ce que nous connaissions antérieurement.

Je n'ai pas eu de nouvelles de tous les partis d'explorateurs ; en conséquence, je ne puis parler des explorations qui peuvent avoir été faites à l'heure qu'il est à l'est des montagnes, entre le 55e parallèle et Edmonton.

Je ne puis rien dire non plus du progrès des explorations faites à l'ouest des montagnes, entre Fort-McLeod et Fort-Connelly, et qui embrassent le bassin de la rivière de la Nation.

Bien que les études soient incomplètes et que les rapports ne soient que partiels, il n'y a presque plus de doute sur la possibilité de construire une ligne de chemin de fer à partir du voisinage d'Edmonton, par la route de la rivière de la Paix et de la vallée de la rivière Skeena, jusqu'à Port-Simpson. L'examen de la côte, aussi, démontre qu'à Port-Simpson il existe un havre qui est probablement sans rival dans la Colombie-Britannique.

La question de la distance importe beaucoup. La route qui se trouve plus au nord n'a pas été mesurée régulièrement ; par conséquent, la distance jusqu'à Port-Simpson ne peut pas encore être établie correctement. Cependant, d'après un calcul approximatif, la ligne en question, partant d'Edmonton comme point commun et passant par la vallée de la rivière de la Paix, se trouvera probablement de 100 milles plus courte si elle aboutit à Port-Simpson plutôt qu'à Esquimalt.

La nature et le coût des travaux d'art seraient en même temps, j'en suis certain, grandement à l'avantage de la ligne aboutissant à Port-Simpson.

En comparant la ligne de Port-Simpson dont je viens de parler avec celle qui aboutirait à Burrard-Inlet par la Passe de la Tête-Jaune, cette dernière paraît être de 160 à 190 milles plus courte, mais un des avantages qu'on pourrait faire valoir en faveur de la route plus au nord, c'est que cette ligne traverserait et desservirait la région de la rivière de la Paix. La ligne par la Passe de la Tête-Jaune pourrait arriver au même résultat à l'aide d'un embranchement, mais pour desservir également bien le district de la rivière de la Paix en y faisant passer la ligne principale, l'embranchement aurait pour le moins 200 milles de longueur. Si on ajoute cette distance supplémentaire à la ligne de Burrard-Inlet, les deux lignes se trouveront presque sur le même pied quant au nombre de milles.

Les rampes de la route vers Port-Simpson supporteraient favorablement la comparaison avec celles de la ligne vers Burrard-Inlet, et j'ai raison de croire que le coût total en serait considérablement moins élevé que pour cette dernière, si l'on tient compte de l'embranchement. Mes précédents rapports donnent des explications détaillées concernant la bonne position géographique de Port-Simpson par rapport au continent de l'Asie.

Il ne saurait être mis en doute que les études faites cette année et dont on n'a reçu jusqu'à présent que des rapports partiels, tendent à démontrer que la route occidentale offre des avantages plus grands que ceux dont on avait connaissance auparavant. D'après ce qui a été mis au jour, je considère qu'il serait imprudent, au point où nous en sommes, d'adopter soit la route de Burrard-Inlet ou celle de Bute-Inlet, et d'en commencer les travaux.

Tout en jugeant prudent d'attendre que nous ayions reçu des renseignements plus précis concernant certaines portions de la contrée que l'on est actuellement à étudier, pour prendre une décision finale à l'égard de l'adoption d'une route quelconque, je n'hésite pas à dire que, la question du climat mise de côté, la route vers Port Simpson se présente avec tant d'avantages qu'à mon avis elle offre une excellente perspective pour la meilleure route à choisir entre la région des prairies et la côte du Pacifique.

J'ai dit que les rapports de nos partis d'explorateurs sont incomplets ; cependant, à en juger par ce que j'ai appris, j'ai assez confiance qu'avant la fin de la saison nous pourrons avoir des données propres à démontrer qu'on peut trouver entre le district de la rivière de la Paix et Port-Simpson une ligne considérablement plus courte que celle dont j'ai parlé plus haut. Dans le cas où cette espérance se réaliserait, la comparaison des routes sera encore plus en faveur de celle aboutissant à Port-Simpson.

Pour ce qui est de la question du climat, j'en ai déjà parlé dans mes précédents rapports. J'ai maintenant l'honneur de renvoyer à des extraits des lettres du capitaine Brundige, un marin distingué qui a été envoyé spécialement sur les lieux pour faire une étude complète et prendre des renseignements à l'égard de la côte, des ports et de leurs abords. J'annexe aussi quelques extraits des lettres de M. D. M. Gordon ; ce monsieur parle tant pour lui-même que pour MM. Cambie et MacLeod, à l'égard des explorations qu'ils ont faites dans la Colombie-Britannique septentrionale.

Tandis que l'intérieur du pays est exempt d'une humidité excessive, il paraîtrait, d'après ces extraits, qu'il pleut beaucoup sur la côte et que le climat peut y être comparé à celui de la côte occidentale d'Écosse et de certaines parties de la Nouvelle-Ecosse. Ces extraits feront voir aussi que Port-Simpson est un havre vaste et sûr et que les transatlantiques ainsi que les navires à voiles peuvent y entrer très facilement de jour et de nuit, quel que soit le point de la marée.

Il est évident que Port-Simpson est un endroit qui possède des avantages naturels, exceptionnels, et dans le cas où l'on choisirait une route au nord pour le chemin de fer, Port-Simpson deviendrait une place de grande importance. En conséquence,

je suggère que l'on prenne sans retard des mesures à l'effet de réserver les terres qui se trouvent dans son voisinage.

J'ai l'honneur d'être,
etc., etc., etc.,
SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C., M.G.,
etc., etc., etc.,
Ministre des chemins de fer et des canaux.

EXTRAITS *de notes sur Port-Simpson et ses alentours. D. M. Gordon, 6 juin* 1879.

"Ce port est très avantageusement situé et d'un accès facile pour les steamers qui peuvent y entrer par le chenal que nous avons suivi, en y abordant par le sud; les navires à voiles ou les bateaux à vapeur peuvent s'en approcher facilement de l'ouest par le détroit de Dixon, qui sépare les îles de la Reine-Charlotte de l'Alaska, et ce port est aussi sûr qu'il est abordable.

* * * * * * *

A partir d'un certain point, vis-à-vis de Quetoon-Inlet, vers l'entrée du chenal, la descente au bord de l'eau est très abrupte, bien que, même ici, il pousse presque partout du petit cèdre. Il se rencontre aussi parfois, entre les collines, des petits peupliers du Canada dont les feuilles sont aussi développées que celles des mêmes arbres aux alentours de Victoria.

* * * * * * *

Comme nous passions devant Port-Simpson en nous dirigeant au sud, nous trouvâmes le port et ses environs beaucoup plus attrayants qu'ils ne nous étaient apparus par la brume désagréable du matin. La mer était calme, et comme le temps clair s'est maintenu toute la journée pendant que nous continuions notre route vers Port-Essington, il nous parut comme si cette partie nord extrême de notre côte du Pacifique eût été aussi belle et favorable, eu égard à la perspective et au climat, que la côte de Vancouver ou les parties sud de la terre ferme. Et pourtant le témoignage de tous ceux que nous avons rencontrés et trouvés capables de nous informer tend à prouver que le climat est ici excessivement humide. M. Duncan, de Metlahkatlah, a tenu compte des variations atmosphériques pendant une saison de sept mois—d'octobre à avril—et il a trouvé qu'en moyenne il ne faisait beau temps que sept jours dans le mois. Après avoir résidé 17 ans dans cette localité, il croit que c'est là une proportion à laquelle on peut s'arrêter pour cette période de l'année, mais que le temps pluvieux n'est pas aussi fréquent pendant les autres mois.

* * * * * * *

M. A. McAlister, qui a bâti un steamer à Port-Essington, et qui est un homme intelligent et digne de foi, dit qu'il y fait quelquefois du beau temps en juillet, mais rarement le reste de l'année. Le capitaine Lewis et les habitants de Port-Simpson disent la même chose; et cependant, d'après ce que nous avons vu nous-mêmes de ce qu'on est convenu d'appeler le temps "pluvieux," ce ne sont pas les fortes pluies qui règnent ici, mais bien plutôt une brume légère et fréquente—avec temps couvert—semblable à celle que l'on voit si souvent sur la côte occidentale de l'Ecosse. Dans tous les cas, quelle que soit la quantité de l'eau qui y tombe, le climat paraît être salubre, si nous pouvons en juger par la mine fraîche et vigoureuse des habitants; et ceux qui résident ici disent que le froid n'est pas plus rigoureux que dans les régions du sud de la province. Les brouillards ne sont pas très fréquents; ils ne le sont pas beaucoup plus qu'à l'extrémité inférieure du détroit de Géorgie, tandis que la fumée provenant des feux dans les bois et dont les pilotes se plaignent quelquefois plus au sud, en été, est tout à fait inconnue ici.

* * * * * * *

EXTRAITS *de notes concernant la rivière Skeena. D. M. Gordon, 23 juin* 1879.

" D'un bout à l'autre de la rivière on trouve du bois de construction en abondance le long des terrains plats et des pentes inférieures des collines avoisinantes. Le peuplier du Canada atteint une grosseur considérable sur les îles ; l'épinette blanche, qui a quelquefois jusqu'à six pieds de diamètre, la pruche, de dimensions et de qualité supérieures, le cèdre, le tremble abondent. On rencontre moins fréquemment le pin Douglas, le bouleau, le cormier, etc. Les terrains plats sont ordinairement riches en pois sauvages ou vesces, en fraisiers, framboisiers et groseillers ; on y trouve aussi une grande quantité de fleurs sauvages, telles que la rose, l'églantine, la linnée, la violette, l'anémone, la saxifrage, etc."

" Il n'y a guère de terre propre à la culture en bas de la rivière, vu que les îles—dont le sol est riche—sont selon toute apparence sujettes à l'inondation ; et les terrains bas, le long de cette partie, n'offrent guère mieux que quelques champs par-ci par-là pour la culture de la pomme de terre. Plus haut que Kitsilas, cependant, c'est-à-dire à partir d'environ 90 milles au-dessus de Port-Essington, les terrains plats ou plateaux sont plus étendus, plus élevés et moins accidentés. Ils sont formés d'une légère marne sablonneuse qui recouvre un fond de sable de deux ou trois pieds d'épaisseur reposant sur une couche de gravier. Partout où ils ont été cultivés, comme par exemple à l'entour des villages indiens dispersés le long de la rivière, ces terrains paraissent donner de bonnes récoltes, principalement en fait de racines. De Kitnougah aux Fourches, sur le côté nord de la Skeena, distance de 21 milles, se trouve une suite presque continuelle de plateaux ; et, selon toute apparence, aussi une vallée qui s'étend presque directement entre les deux places, à quelque distance de la vallée de la rivière. La partie comprise entre ces deux vallées, à l'exception d'une colline qui s'élève à son milieu, paraît être propre à la culture d'un bout à l'autre. Il est évident qu'une grande partie du sol, dans les environs des Fourches, est cultivable bien qu'on n'y récolte que peu de chose à l'heure qu'il est. Près du village, il y a plusieurs champs assez bien cultivés ; et dans un certain rayon autour du village se trouvent des plateaux semblables à ceux dont j'ai déjà parlé. Le blé n'a pas encore été cultivé avec succès dans les environs, mais on y a eu de bonnes récoltes d'avoine et de pommes de terre. Il est probable que cette partie de la contrée pourrait soutenir favorablement la comparaison, pour ce qui regarde les ressources agricoles, avec plusieurs des parties restreintes qui sont en état de culture dans la Colombie-Britannique."

* * * * * * * * *

" Le climat de la vallée de la Skeena n'est en aucune manière aussi favorable que celui de la partie méridionale de la province ; il est cependant bien meilleur que plusieurs pourraient être portés à le croire s'ils en jugeaint par la latitude de cette vallée. Pendant le temps que nous avons mis à nous rendre de Port-Essington aux Fourches (de samedi, 7 juin, à samedi, 21 juin—ces deux jours compris) nous avons eu la plus belle température dont on puisse jouir. Il a plu légèrement le 11, le 12, le 16 et le 20 ; le reste du temps, bien que le ciel fût souvent couvert, le temps a été régulièrement beau. Les gens qui résident près de la côte rapportent que dans le voisinage de Port-Essington le temps est en grande partie pluvieux, mais après avoir dépassé la première chaîne de montagne * * il y a beaucoup moins d'humidité. Près de la côte, il tombe beaucoup de neige ; autant que nous avons pu nous en assurer, l'épaisseur de la couche de neige atteint, en certaines saisons, un niveau moyen de sept ou huit pieds, mais cette couche va en diminuant vers l'intétérieur du pays, et ne dépasse pas deux pieds aux Fourches. Des chevaux ont hiverné dehors ici ; il a été cependant nécessaire d'enlever une quantité de neige avec la pelle pour que ces animaux pussent brouter l'herbe. Cependant, bien qu'il tombe peu de neige aux Fourches, le froid y est rigoureux, tombant fréquemment à 30° au-dessous de zéro, et quelquefois beaucoup plus bas, tandis qu'en été le thermomètre monte à 90° à l'ombre et quelquefois plus haut. C'est là une variation de température qui ne diffère pas de ce que l'on voit dans plusieurs parties de l'est d'Ontario et de Québec, mais elle est beaucoup plus considérable que celle des parties méridionnales de la Colombie-Britannique. Près de la côte la température est bien plus égale.

Près de Kitzigenchloh, environ 12 milles plus bas que les Fourches, nous avons remarqué une veine de schiste carbonifère contenant une légère proportion de véritable charbon. Le charbon a été aussi trouvé sur la Watsonquah, qui se jette dans la Skeena, à environ 20 milles des Fourches. Des recherches plus étendues pourraient révéler l'existence de quelques formations houillères précieuses dans les environs."

* * * * * * * *

EXTRAITS *de notes concernant la contrée située entre la rivière Skeena et Fort St. James. D. M. Gordon, 7 juillet* 1879.

Nous sommes partis des Fourches lundi, le 23 juin * * * Après avoir suivi cette ligne l'espace d'un mille, notre route nous conduisit dans la vallée de la Susquah, qui se jette dans la Watsonquah, un peu plus haut que le point de jonction de cette rivière avec la Skeena, en passant sur les collines peu élevées et séparées par des vallées étroites qui servent de lit à des cours d'eau sauvages et pittoresques. Sur les bords de l'un de ces cours d'eau, nous avons trouvé une veine d'argile schisteuse carbonifère dans laquelle on pouvait apercevoir une petite quantité de charbon, ce qui est un autre indice que des formations houillères pourraient se trouver dans cette partie de la province. On rencontre çà et là de petites étendues de terre qu'il serait impossible de cultiver, et les pentes des collines où il n'y a pas de bois abondent en tiges de pois, en herbes sauvages et en arbustes propres à nourrir des mules ou des bestiaux même dans leur état actuel. Toutefois, la vallée de la Susquah n'est pas aussi riche que celle de la Watsonquah. L'herbe y est particulièrement bonne, mais en dehors de cela et à l'exception des terres qui avoisinent les Fourches, nous n'avons vu que très peu de terrains propres à former des établissements; et nous ne pouvons pas même encore parler de cette partie de la contrée avec certitude, vu le peu d'efforts qu'on a fait jusqu'ici pour la cultiver, et aussi à cause des difficultés probables résultant du climat.

* * * * * * * *

Néanmoins, indépendamment des dépôts aurifères, il est possible que la galène argentifère de ce district offre une source de richesse pour l'avenir. Jusqu'ici, cette région n'a pas encore été explorée par aucun membre de la Commission géologique, mais on a trouvé des échantillons précieux de cette galène.

* * * * * * * *

On a découvert aussi parfois, d'un bout à l'autre de cette partie nord de la province, des indices de charbon, ou pour le moins, de lignite, dans des formations de roche ressemblant quelque peu à celles dans lesquelles on trouve le charbon à l'île Vancouver. Par conséquent, bien qu'on ne puisse en aucune manière espérer de pouvoir y cultiver la terre avec autant de succès que dans la partie méridionale de la province ou dans la vallée de la rivière de la Paix, il y a, cependant, raisonnablement lieu de croire que les ressources minérales de ce district offriront une source de richesse par la suite.

" Nous quittâmes l'extrémité inférieure du lac Babine lundi, le 30, et nous fîmes ce jour-là 25 milles, qui nous amenèrent à Fort-Babine, poste de la compagnie de la baie d'Hudson, qui se trouve sur la rive orientale du lac. Sur cette distance le lac a une largeur moyenne d'un mille; ses rives s'élèvent doucement à partir du bord de l'eau, et tandis qu'on y voit peu ou point de marais, on trouve beaucoup de terrains bas et de niveau qui bordent le lac. Il n'y a pas de bois le long de ses bords, à part le petit peuplier et l'épinette blanche, et les pentes légèrement boisées derrière lesquelles viennent des ondulations formées par des collines, font place parfois à de grandes étendues d'excellents pâturages.

* * * * * * * *

Jeudi, le 3 juillet, nous atteignîmes la tête du lac, et nous traversâmes en partie le portage qui le réunit au lac Stewart, lequel se trouve à environ sept milles de distance. Entre ces deux lacs, la contrée est basse, ondulée et parsemée de pâturages. A la tête du lac Stewart, que nous atteignîmes vendredi, se trouve une ferme possédée et cultivée par un indien qui élève de beau bétail et récolte du foin, de l'avoine et des légumes en abondance.

* * * * * * * *

A l'entour de Fort St. James, il y a considérablement de terre cultivée, tandis qu'immédiatement en arrière du fort se trouve un excellent jardin qui donne une bonne variété de légumes; mais ici comme ailleurs dans la partie nord les gelées de l'été empêchent la culture du blé, quoique l'on réussisse à obtenir de bonnes récoltes de racines, d'avoine et d'orge. On plante généralement les pommes de terre dans la première semaine de mai, et la température moyenne de l'été semble ne pas différer de celle des provinces atlantiques; mais à cause de son élévation au-dessus du niveau de la mer encore plus qu'à cause de sa latitude septentrionale, la contrée, dans ces environs, semble moins promettre au point de vue agricole que quelques-unes des portions méridionales de la province. Il a été fait, cependant, comparativement peu de chose jusqu'ici pour déterminer les ressources agricoles de cette région. La culture heureuse du foin, de l'avoine et des légumes à certains postes de la baie d'Hudson, l'élevage de bons animaux à ces postes et quelquefois aussi sur les fermes tenues par des indiens, comme par exemple à la tête du lac Stewart, les champs de pommes de terre fructueux des Sauvages qui sont ici grandement dépassés par les Lilloets et autres Sauvages de la Colombie-Britannique méridionale dans l'art de la culture; les grandes étendues de terre unie ou ondulée qui bordent les lacs, souvent sur une largeur de plusieurs milles, les vallées et les versants de colline couverts de pois grimpants, de foin sauvage et autre excellente nourriture pour les animaux, tels sont les traits caractéristiques les plus favorables au point de vue agricole. Mais par contre, les gelées de l'été et le retard des saisons qui sont dus à l'élévation du pays au-dessus du niveau de la mer, sont des choses à prendre en considération; et cependant, bien que ce plateau septentrional, si on peut l'appeler ainsi, qui semble correspondre au soi-disant plateau méridional intérieur, ne promette pas tant que plusieurs portions des provinces plus fertiles du Canada, il peut soutenir favorablement la comparaison avec plusieurs parties cultivées de la province de Québec, sinon même de l'est d'Ontario."

* * * * * * * *

EXTRAITS *de lettres concernant Port-Simpson et ses environs. Capitaine Brundige, 4 août* 1879.

" En arrivant à Port-Simpson, je trouve un bon port qui peut convenir aux navires de mers de toute grandeur. Il est facile d'y aborder. Sa longueur est d'environ 3½ milles sur 2 milles de largeur; sa profondeur varie entre 6 et 20 brasses à basse marée, et les ancres mordent bien sur le fond. Il n'y a pas un pareil port dans toute la Colombie-Britannique; il vaut celui de Queenstown, en Irlande. J'ai étudié les abords de la Passe Dixon, que je trouve supérieure au chenal au nord de d'Irlande. Il faudra y ériger trois phares: un à l'extrémité nord de l'île Dundas, un sur les arêtes, et un sur l'île Burnie, avec sifflets d'alarme. Les navires à voiles et les steamers peuvent entrer sans pilote à Port-Simpson, presque par tous les temps."

" J'ai remonté le chenal Wark sur un parcours d'environ 20 milles, exécutant des sondages et ne trouvant pas fond à 130 brasses. Vis-à-vis de Port-Simpson se trouve une petite baie d'environ un mille de longueur; en remontant cette baie, j'ai trouvé fond à mi-route, 42 brasses. Cette profondeur diminue graduellement en allant vers le fond de la baie. On me dit que cette baie n'a que 2½ milles de largeur et que les bords en sont plats; il n'y aurait aucune difficulté pour faire arriver une ligne par le côté nord de Port-Simpson jusqu'à ces terrains bas, dans la direction de la passe. Je trouve le port régulier et la terre basse; c'est un superbe emplacement pour un terminus. L'eau a 8 brasses de profondeur tout près du bord."

" Je n'hésite pas à dire que Port-Simpson est un havre excellent, sûr et commode; il est à l'abri de la mer par tous les temps, vu qu'il y a un récif de rochers qui forme un brise-lames presque en travers et ne laisse qu'une passe libre d'environ ¾ de mille."

" Autant que je puis m'en assurer, le climat de Port-Simpson peut être comparé à celui de l'Ecosse. Très peu de neige et rarement de gelée. Il semble qu'il y tombe plus de pluie pendant les mois d'hiver. Les brouillards sont à peu près les

mêmes que sur la côte est de la Nouvelle-Ecosse, depuis Halifax jusqu'à Sydney, Cap-Breton. Le vent souffle du sud-est en hiver et est parfois très violent. L'été est délicieux; durant cette saison les vents soufflent du sud à l'ouest et au nord-ouest, et il n'y a que peu de brouillards. Nous n'avons eu qu'une demi-journée de brouillard depuis que je suis ici, et ce brouillard était comparativement léger."

* * * * * * * *

J'inclus un bulletin qui rend compte des observations de M. Morrisson, gérant de la compagnie de la Baie d'Hudson, à l'égard du climat.

* * * * * * * *

BULLETIN *des variations atmosphériques en général à Port-Simpson, par M. Charles F. Morrison, Cie B. H.*

Janvier—Temps clair et froid; vent dominant, coups de vent du nord.
Février—Temps clair et froid; vent dominant, coups de vent du nord.
Mars—Mixte. Rupture de l'hiver; pluie, neige et grêle. Coups de vent S. O. et S. E.
Avril—Devient plus beau; plus calme, mais accompagné d'averses; agréable.
Mai—Beau mois, en général. Jardinages, etc., etc., se font.
Juin—Beau, chaud, accompagné généralement de vents d'ouest, calme.
Juillet—Chaud, vents d'ouest; pluie par intervalle; calme.
Août—Chaud; beau temps; très sec en général; calme.
Septembre—Beau; pas si chaud qu'août.
Octobre—La saison pluvieuse commence; vents du sud.
Novembre—Mauvais temps; pluie, brouillards, gros vents de S. E.
Décembre—Mauvais temps, accompagné de neige molle et de vents.

Tel est ici le bulletin ordinaire de la température. A ma connaissance, le thermomètre est descendu à zéro une fois; on peut dire cependant que le climat y est généralement humide. Si les jours sont chauds en été, les nuits sont toujours fraîches. Les hivers n'y sont pas plus rigoureux que je ne les ai connus à Londres, Angleterre, mais ils sont accompagnés de plus de pluie. Il n'y a jamais de glace dans le port, et il tombe peu de neige; il y a aussi quelquefois des brouillards en été.

CHARLES F. MORRISON.

EXTRAITS *d'une lettre concernant Port-Simpson et ses abords. Capitaine Brundige, 19 août 1870.*

" J'ai mis à la voile pour Massett; le vent tourna au sud et à l'ouest, et la nuit arrivant, je me dirigai vers Port-Simpson. Le vent soufflait avec violence et il pleuvait. Il était 9 heures p.m.; nous avions parcouru 10 milles et nous nous trouvions à 5 milles à l'ouest de Massett. Je reconnus l'île Dundas à 2 heures a.m., et j'arrivai à Port-Simpson à 5.30 a.m. Ce fut la seule forte brise accompagnée de brouillard que nous eûmes depuis que je fréquente la côte. Je mentionne ces faits seulement pour démontrer que les navires peuvent franchir la Passe Dixon sans danger par un temps sombre et brumeux.

* * * * * * *

Avant mon départ j'ai été retenu ici durant deux jours par une acalmie. J'ai étudié le port et pris des relèvements, et par la prochaine malle je vous enverrai un plan exact sur une grande échelle, ainsi qu'une carte de la Passe Dixon. Je considère que la carte marine actuelle n'est pas correcte; les navires peuvent jeter l'ancre dans 5 à 10 brasses d'eau, presque à chaque endroit le long de la rive nord de l'île de la Reine-Charlotte, depuis le cap Nord jusqu'à Rose-Spit."

" Le havre de Port-Simpson est supérieur à aucun port de la Nouvelle-Ecosse; il est d'accès facile et la marée ne s'y fait pas sentir. Aucun courant ne remonte le port—l'eau monte seulement et descend d'environ 22 pieds sur place. Il y a pourtant un bon ancrage, et il est à l'abri des vents qui pourraient y faire de la houle. Je vous ai dit dans ma première lettre qu'à mon avis la Passe Dixon est supérieure au chenal St. George d'Irlande, entre le phare Tuscar et le Môle de Galloway, et si j'avais à

choisir entre les deux comme capitaine d'un grand navire, je préférerais prendre la Passe Dixon et rentrer à Port Simpson sans le secours d'aucun phare, que de passer dans le chenal en question jusqu'au Môle de Galloway avec l'aide de tous ses phares et sifflets d'alarme.

* * * * * * * *

Voici maintenant deux mois que je suis ici ; nous n'avons eu que cinq jours de ce que l'on pourrait appeler un temps de brouillard, et encore ce brouillard n'a-t-il été que de courte durée. Pendant les derniers cinq jours il a plu un peu chaque jour. Les vents ont toujours été légers ; je n'ai pris des ris que deux fois depuis mon départ de Victoria.

* * * * * * * *

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 4 octobre 1879.

Sur l'avis de l'honorable ministre des chemins de fer et des canaux, le comité recommande que l'arrêté du Conseil en date du 13 juillet 1878, fixant le tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique à travers la Colombie-Britannique jusqu'à un point quelconque à Burrard-Inlet ou près cet endroit, soit confirmé.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil privé.

A l'honorable
Ministre des chemins de fer et
des canaux.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 13 juillet 1878.

Vu le mémoire en date du 11 juillet 1878, de l'honorable ministre des travaux publics, faisant rapport que le 1er de juin un arrêté du Conseil a été rendu conformément aux dispositions de l'acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1874, fixant le tracé du chemin de fer entre Fort-William, sur la rivière Kaministiquia, et Jasper-House et la Cache de la Tête Jaune ;

Que le même arrêté du Conseil a aussi fixé le tracé depuis le point en dernier lieu mentionné jusqu'à l'océan Pacifique, dans le cas où la route de Bute-Inlet ou celle de Dean-Inlet serait définitivement adoptée, ces deux routes passant à travers la Colombie-Britannique et l'une d'elles paraissant à cette époque devoir être choisie selon toute probabilité ;

Et que des renseignements postérieurs ont démontré qu'il serait de l'intérêt public que le tracé du chemin de fer à partir des environs de la Cache de la Tête Jaune se dirigeât vers Burrard-Inlet ;

Le ministre recommande en conséquence que le tracé du chemin de fer soit fixé généralement comme passant du voisinage de la Cache de la Tête Jaune par la rivière Albuda jusqu'à la rivière Thompson du Nord, et descendant la vallée de la dite rivière Thompson du Nord vers le lac Kamloops jusqu'à la vallée de la Fraser à Lytton, et de ce point descendant la vallée de la Fraser par Yale et New-Westminster jusqu'à Port-Moodey ou tel autre point à ou près de Burrard-Inlet qui pourrait être trouvé le plus convenable pour les fins de la navigation.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil privé.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Contrat entre Sa Majesté et la Compagnie d'acier hématite de Barrow (à responsabilité limitée), (*Barrow Hematite Steel Company,*) pour la fourniture de 30,000 tonnes de rails d'acier, avec éclisses, boulons et écrous pour le chemin de fer Canadien du Pacifique.

La spécification A à laquelle renvoie le contrat ci-annexé passé entre Sa Majesté et la Compagnie d'acier hématite de Barrow (responsabilité limitée.)

(19 L.)

SPECIFICATION DU TYPE DES RAILS D'ACIER, 57¼ LBS., ET DES ATTACHES.

RAILS.

1. Les rails doivent être laminés avec soin, partout uniformes, semblables au gabarit, et de la forme connue comme le rail type du chemin de fer Canadien du Pacifique.

2. L'acier employé pour confectionner les rails doit être de première qualité, de telle sorte qu'il produise le meilleur rail fabriqué et le mieux adapté au climat du Canada. Les bouts doivent être coupés droit et perpendiculaires à l'axe du rail. Le champignon doit être parfaitement lisse et sans aucun défaut ; la semelle nette et sans barbures. Il ne faut pas essayer de remédier aux défauts dans les rails après le laminage, soit en les martelant ou en les corroyant ; de même il ne sera pas permis de rechauffer les rails pour les couper.

Le dressement des rails doit être fait à froid par pression.

Chaque rail doit être distinctement marqué sur la tige comme suit : *C. P. R. steel,* avec le nom du fabricant et l'année.

3. Le poids du rail doit être aussi près que possible de 57¼ lbs, par verge et il faut prendre tous les moyens pour lui donner ce poids. Lorsque le laminage aura été commencé et à d'autres périodes de la fabrication, dix rails, parfaitement conformes à la section, seront pesés et s'ils n'ont pas le poids voulu, il faudra faire dans la section les légères modifications nécessaires pour amener le poids à 57¼ lbs. par verge. Aucun rail ne sera accepté s'il varie de plus d'un pour cent en plus ou en moins, du poids normal de 57¼ lbs. par verge, et aucun paiement ne sera fait pour un excédant de poids.

4. La longueur générale des rails sera de 30, 28, 26 et 24 pieds, mais on en acceptera une certaine quantité, n'excédant pas 10 pour cent, de longueurs moindres (22, 20, 19 et 18 pieds. Les rails de 19 pieds doivent être marqués spécialement avec de la peinture rouge.

Les rails courts ne doivent pas être faits ainsi à dessein, mais doivent être coupés de ceux des rails longs dont les bouts peuvent être défectueux. La longueur des rails doit être telle que mentionnée ci-dessus, et on n'admettra aucune déviation de la longueur exacte qui soit plus de $\frac{3}{16}$ de pouce en plus ou en moins ; soit une variation possible entre deux rails de tout au plus de $\frac{3}{8}$ de pouce, l'un pouvant être $\frac{3}{16}$ trop long et l'autre $\frac{3}{16}$ trop court.

5. Deux trous doivent être faits près de chaque bout au foret, mais non au poinçon, ni au poinçon et ensuite alésés. Ces trous doivent être de forme oblongue, de 1 pouce par $\frac{7}{8}$ de pouce suivant le dessin, le centre des trous à $2\frac{1}{2}$ et $7\frac{1}{2}$ pouces respectivement du bout du rail. Deux encoches seront pratiquées dans la semelle à chaque bout du rail avec coins arrondis, et le tout doit être dans la position indiquée au plan.

Il faut prendre tout le soin possible pour faire que chaque rail et chaque attache soit échangeables à volonté.

6. Les rails seront inspectés durant les procédés de fabrication par un ingénieur ou inspecteur nommé par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada. Cet officier aura le droit d'être admis dans l'usine à toute heure et le pouvoir de rejeter tous les rails qui, dans son opinion, ne sont pas du type voulu quant à la forme ou à la qualité.

Outre l'examen externe fait avec soin, les rails seront sujets aux épreuves suivantes, aux frais du fournisseur.

On choisira un rail sur chaque 100 tonneaux (ou un ou plusieurs rails pris au hasard sur le produit de l'ouvrage de chaque jour) et on l'éprouvera comme suit:—

a. Une partie du rail placé sur des supports éloignés de quatre pieds l'un de l'autre, doit subir sans fracture le choc d'un boulet pesant une tonne et tombant d'une hauteur de vingt pieds.

b. Une autre partie du rail placé sur des supports disposés de la même manière sera soumise aux coups successifs d'un boulet de trois quintaux tombant de trois, de quatre et de cinq pieds, et la flexion ne doit pas excéder $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ pouce respectivement.

Si le premier rail pris sur le lot de 100 tonnes ne résiste pas aux épreuves ci-dessus, le lot sera divisé par moitiés et un rail de chaque moitié (50 tonnes) éprouvé. Si ces épreuves ne réussissent pas, tout le lot doit être rejeté.

L'épreuve des poids tombant sera continuée jusqu'à ce qu'il en résulte une fracture, et les faits seront dûment consignés et rapportés.

Les épreuves se feront aux frais des fabricants. Les épreuves doivent être consignées dans un rapport signé par l'inspecteur chargé de l'acceptation et par l'agent du fabricant présent aux épreuves. Tous les rails rejetés doivent être peinturés en blanc aux deux bouts et des deux côtés de la tige sur les lettres C. P. R. Les rails acceptés seront pesés et chaque rail sera marqué aux deux bouts des initiales de l'inspecteur.

ÉCLISSES D'ACIER.

1. Les éclisses doivent être faites de manière à s'adapter au rail type du chemin de fer Canadien du Pacifique, de la même qualité d'acier doux et affiné que les rails, et elles pourront être soumises à telles épreuves que l'on exigera.

2. Il sera fourni un gabarit d'après lequel deux éclisses échantillons seront faites, et lorsqu'elles auront été approuvées par l'ingénieur elles serviront de type pour le fini et le poids.

3. Elles doivent être longues de 20 pouces, carrées aux extrémités, parfaitement droites et lisses sur chaque face, et partout d'une coupe uniforme.

4. Quatre trous tels que désignés sur le dessin seront pratiqués au poinçon à chaud, dans chaque éclisse. Ces trous doivent être nets et à plomb, coupés carrément dans l'éclisse et exactement au centre de la largeur, exempts d'ébarbures de chaque côté et parfaitement corrects sous le rapport des dimensions et de la position.

5. Il faut prendre tous les moyens de faire les éclisses uniformément semblables au gabarit et exactement conformes au dessin, de sorte qu'elles s'adaptent aux rails parfaitement et sans distinction.

6. Les éclisses doivent être plongées dans une substance qui les empêchera de rouiller, et ensuite attachées par paquets de dix, en la manière usitée pour l'expédition.

BOULONS ET ÉCROUS.

1. Les boulons de $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre, $3\frac{3}{4}$ pouces de long, doivent être faits avec têtes en champignon et cols carrés, suivant le dessin.

Les écrous doivent être carrés.

2. Le fer doit être de qualité flexible et fibreuse, égal au "Best Best Staffordshire," et l'ingénieur-inspecteur peut l'accepter ou le refuser.

3. L'exécution et le fini doivent être parfaits, en ayant grand soin que les faces internes de la tête et de l'écrou soient exactement normales à l'axe du boulon.

4. La tête et le col du boulon doivent être solides. Le filet de vis doit être du type Whitworth, de dix pas au pouce, coupé net, s'adaptant étroitement dans l'écrou et fait de manière à tenir sur toute sa longueur.

5. Des échantillons seront soumis à l'ingénieur-inspecteur avant de commencer la fabrication, et le tout sera sujet à une inspection en aucun temps.

6. Les boulons et écrous doivent être chauffés et plongés dans une substance qui les empêchera de rouiller, et emballés dans de fortes caisses cerclées de fer, chaque caisse ne contenant pas plus de 2 quintaux.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

OTTAWA, 15 juillet 1879.

Le sceau de corporation de la Compagnie d'acier hématite de Barrow (à responsabilité limitée) a été à ce apposé en présence de— (Sceau).

H. W. SCHNEIDERS,
JOHN FELL,
Deux des directeurs de la compagnie.

LES ARTICLES DU CONTRAT arrêtés ce trentième jour d'août de l'année mil huit cent soixante et dix-neuf entre la COMPAGNIE D'ACIER HÉMATITE (à responsabilité limitée), ci-après appelée la compagnie, et SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA, a ce représentée par l'honorable SIR CHARLES TUPPER, ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, (ci-après appelé le ministre), de seconde part;

FONT FOI que la compagnie, en considération des conditions et convention ci-après mentionnées par le présent, convient avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, de fabriquer, fournir et délivrer à la satisfaction du ministre, en conformité pleine et entière des termes et de la véritable intention et signification de la spécification ci-annexée, marquée A (qui est, par le présent, déclarée et convenue être partie intégrante de cette convention et devoir être prise et lue comme y étant incorporée et qui est ci-après appelée la Spécification), trente mille tonnes de rails d'acier du type du chemin de fer Canadien du Pacifique (ci-après appelé le chemin de fer), ainsi que tels nombre et quantité proportionnels d'éclisses d'acier qui peuvent être nécessaires à la pose des rails sur la voie du dit chemin de fer; et aussi conjointement avec tels nombre et quantité proportionnels de boulons et d'écrous de fer qui peuvent être requis pour les rails sur la voie du chemin de fer; la dite livraison de ces effets respectivement devant être faite en entrepôt sur tel quai dans le port de la ville de Montréal que le ministre indiquera comme suit:—Cinq mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre proportionnels respectivement d'éclisses d'acier et de boulons et d'écrous de fer nécessaires à la pose des dits rails, le ou avant le premier jour d'octobre de la présente année, mil huit cent soixante et dix-neuf; une autre quantité de cinq mille tonnes des dits rails d'acier ainsi que la quantité et le nombre respectivement proportionnels d'eclisses d'acier et de boulons et d'écrous de fer, nécessaires pour la pose de la quantité de rails d'acier en dernier lieu mentionnée, le ou avant le premier jour de juin de l'année mil huit cent quatre-vingt; une autre quantité de dix mille tonnes des dits rails d'acier ainsi que la quantité et le nombre respectivement proportionnels d'éclisses d'acier et de boulons et écrous de fer, requis pour la pose de la quantité de rails en dernier lieu mentionnée, le ou avant le premier jour de septembre de l'année mil huit cent quatre-vingt; et la balance ou quantité restante de dix mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre respectivement proportionnels d'éclisses d'acier et de boulons et écrous de fer nécessaires à la pose de la quantité de rails en dernier lieu mentionnée le ou avant le premier jour d'octobre de l'année mil huit cent quatre-vingt, la livraison dans la période prescrite étant la condition essentielle du contrat, et chaque tonne de rails, éclisses et boulons de fer respectivement de deux mille deux cent quarante livres la tonne.

En considération de quoi, Sa Majesté, représentée comme susdit, convient par le présent de payer à la compagnie ou à ses représentants légaux, les sommes mentionnées et contenues dans la cédule suivante, savoir :—

Nombre de tonnes délivrables et dates des livraisons respectives.	Prix par tonne des rails d'acier.	Prix par tonne de la quantité proportionnelle d'éclisses.	Prix par tonnne de la quantité proportionnelle des boulons et écrous.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
5,000 le 1er octobre 1879	4 17 6	5 17 6	10 5 0
do 1er juin 1880	5 0 0	6 0 0	10 5 0
do 1er septembre 1880	4 17 6	5 17 6	10 5 0
do do	5 0 0	6 0 0	10 5 0
10,000 le 1er octobre 1880	5 2 6	6 2 6	10 7 6

Le tout payable comme suit, savoir, quatre-vingt pour cent ou environ du prix de chaque envoi sera payé à compte à la compagnie par l'intermédiaire de la Banque de Montréal dans la ville de Londres, en Angleterre, ou du banquier ou de tout autre agent dûment autorisé du Canada en Angleterre, sur présentation du connaissement de tel envoi, des polices ou papiers d'assurance sur le dit envoi et des certificats d'inspection signés de l'inspecteur nommé par le ministre à cette fin, et la balance ou somme restante de vingt pour cent du prix du contrat plein et entier sur le certificat de l'ingénieur en chef du chemin de fer que ce contrat et convention ont été dûment exécutés et que la quantité, la qualité et le poids stipulés des dits rails ont été délivrés en conformité entière avec la spécification et avec ce contrat sur le quai désigné en la ville de Montréal susdite, en bonne condition et exempts des frais et dépens d'expédition, d'assurance, de transport, de quaiage, de havre, de débarquement et autres droits et dépenses en rapport avec les dits rails ; pourvu, toutefois, que par rapport à la livraison de dix mille tonnes de rails d'acier et de la quantité proportionnelle et requise d'éclisses d'acier et des boulons et écrous de fer qu'il est convenu ci-dessus de faire le ou avant le premier jour de septembre mil huit cent quatre-vingt, aucun paiement y ayant rapport ou à compte ne devienne dû ou payable à la compagnie avant le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt, quelle que soit la date ou les dates auxquelles la dite dernière quantité de dix mille tonnes soit délivrée ; et il est par le présent convenu que, pour les fins de paiement de la balance de vingt pour cent, les mots " du prix du contrat plein et entier " contenus dans la clause précédente prendront effet et la dite balance de vingt pour cent sera payable sur chaque quantité distincte de rails et d'éclisses et de boulons et écrous de fer en nombre proportionnel, délivrables à chacune des dates qui y sont mentionnées, mais qu'ils n'auront aucun autre effet sur ce contrat comme tout ; pourvu et il est par le présent convenu que l'acceptation à la ville de Montréal susdite d'aucun nombre de tonnes d'aucun envoi des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer ou d'aucun de ces articles respectivement, ne constituera pas une acceptation du tout de chaque lot d'aucun envoi ou délivrance à Montréal susdit ; mais que le ministre pourra accepter une partie et rejeter une partie de chaque lot respectivement quand celle-ci ne se trouvera pas être en conformité avec cette spécification et ce contrat, et dans ce cas le montant du paiement pour la partie ainsi acceptée sera en conformité avec les conditions de la présente restriction, et la partie ainsi rejetée sera laissée aux risques, frais et dépens de la compagnie ; et il est de plus convenu que l'inspecteur, en Angleterre, qui doit être nommé par le ministre à cette fin, aura plein pouvoir de rejeter aucuns des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer qui, dans son opinion, ne seront pas complètement et sous tous les rapports en conformité et d'accord avec la spécification et ce contrat ; et de plus que pour garantir la due exécution de ce contrat par la compagnie, la somme de sept mille cinq cents livres sterling, soit par des reçus de dépôts à la banque ou par des

valeurs au montant de la dite somme ou autres garanties approuvées par le ministre ou le banquier ou autre agent dûment autorisé du Canada à Londres, Angleterre, sera dans les dix jours de cette date déposée à la banque de Montréal, à Londres, au crédit du ministre des finances du Canada pour par lui en disposer pour suppléer à aucune faute de la compagnie dans la due exécution de ce contrat et de cette convention, mais Sa Majesté ou le Canada, ou aucun ministre, officier ou agent ne sera dans aucun cas responsable d'aucun intérêt sur ce dépôt ni d'aucune perte ou diminution dans ces valeurs ; et il est de plus convenu que si par des grèves ou des circonstances extraordinaires en dehors de son contrôle, la compagnie était incapable de compléter les dites délivrances ou aucune d'elles à la date respective spécifiée, un délai n'excédant pas trois mois sera accordé pour telle délivrance incomplète, et après cela seulement tel autre délai que le ministre pourra accorder par écrit à cette fin. En foi de quoi, la compagnie a mis et apposé au présent son sceau de corporation, et le président et le secrétaire de la compagnie ont à ce mis leurs signatures, et le ministre a mis sa signature et apposé son sceau au présent et le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux du Canada a contresigné le dit acte le jour et l'an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

Signé, scellé et délivré par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada en présence de
H. A. FISSIAULT,
Et contresigné par
F. BRAUN,
Secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, Canada.

[Sceau.]

CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et des canaux.

Le sceau de corporation de la Compagnie d'acier hématite de Barrow (à responsabilité limitée) a été apposé au présent en présence de
H. W. SCHNEIDERS,
JOHN FELL,
Deux des directeurs de la compagnie.

F. BRAUN,
Secrétaire.

[Sceau.]

SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX

DU

CHEMIN DE FER

CANADIEN DU PACIFIQUE

REÇUES DEPUIS

JANVIER 1879

IMPRIMÉES PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA
IMPRIMERIE DE MACLEAN, ROGER ET Cie, RUE WELLINGTON
1880

RÉPONSE

(19 N.)

A un ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880, exigeant la production des demandes de soumissions pour les travaux du chemin de fer du Pacifique faites depuis le mois de janvier 1879, ainsi que toutes les soumissions reçues, avec indication des noms des cautions, de la nature des garanties collatérales déposées, et des noms des personnes auxquelles les entreprises ont été adjugées, et tous les rapports faits au département, les arrêtés du Conseil et la correspondance concernant les soumissions, qui n'ont pas encore été produits.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
31 mars 1880.

OTTAWA, 30 mars 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse à l'adresse de la Chambre des communes, en date du 16 février 1880, demandant la production des demandes de soumissions pour les travaux du chemin de fer du Pacifique faites depuis le mois de janvier 1879, ainsi que toutes les soumissions reçues, avec indication des noms des cautions, de la nature des garanties collatérales déposées, et des noms des personnes auxquelles les entreprises ont été adjugées, et tous les rapports faits au département, les arrêtés du Conseil et la correspondance concernant les soumissions, qui n'ont pas encore été produits.

Les documents se rattachent tous aux entreprises mentionnées dans les tableaux.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A EDOUARD J. LANGEVIN, écr.,
Sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

Purcell et Cie, construction de la section A, de la Rivière-des-Anglais à la Rivière-à-l'Aigle.

Fraser, Manning et Cie ; construction de la section 3, de la Rivière-à-l'Aigle à Kéwatin.

R. Dickson ; construction des bâtiments des stations, embranchement de Pembina.

John Ryan ; chemin de colonisation, 100 milles à l'ouest de Winnipeg.

Kellogg Bridge Co. ; construction d'un pont à Portage-du-Rat.

Andrew Onderdonk ; construction de la section A, d'Emory-Bar à Boston-Bar.

Andrew Onderdonk ; construction de la section C, de Lytton à Junction-Flat.

Andrew Onderdonk ; construction de la section D, de Junction-Flat au Passage de Savona.

Purcell, Ryan, Goodwin et Smith ; construction de la section B, de Boston-Bar à Lytton.

Whitehead et Ruttan ; fourniture des traverses.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

41E CONTRAT.—SECTION A, DE LA RIVIÈRE-DES-ANGEAIS À LA RIVIÈRE-À-L'AIGLE.

Entrepreneurs—Maison Purcell et Cie, composée de Thomas Marks, John Ginty, Patrick Purcell et Hugh Ryan.

Date du contrat—7 mars 1879.

Garantie—Effets de banques, Banque Canadienne de Commerce..... $79,900
Certificat de dépôt de la Banque de Québec..... 20,000
" " Banque Ontario..... 1,100
$110,000

FORMULE DE SOUMISSION **A.**—De la Rivière-des-Anglais à la Rivière-à-l'Aigle, 118 milles. Tableau des soumissions reçues jusqu'à mardi, le 30 juin 1879, à midi.

Numéros.	NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.	NOMS DES CAUTIONS	TOTAUX. 1re colonne. Travaux terminés le 1er juil. 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882.	TOTAUX. 2e colonne. Travaux terminés le 1er juil. 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881.
			$ cts.	$ cts.
1	Marks et Conmee	A. M. Smith W. W. Keighley	2,203,896 00	2,300,196 00
2	Andrews, Jones et Cie	Ablert Chatfield John Heney	.....	2,248,585 00
3	Charlebois et Shanly	L. Z. Mallette Alex. Bowie	2,207,534 00	2,423,036 00
4	Denis O'Brien	Richard Warminton Louis Paré	2,305,754 00	2,421,041 00
5	Wardrop et Ross	Augustus Myers John W. Wardrop	2,324,499 00	2,440,724 00
6	Hunter, Murray et Booth	J. W. Coy T. B. Hart	.....	2,490,980 00
7	J. R. Macdonell	Joseph Kavanagh R. W. Cruice	2,353,602 00	2,505,744 00
8	James Goodwin et Cie	Ed. Griffin A. Mortimer	2,397,335 00	2,573,297 00
9	Robert H. McGreevy	John Heney John S. Corcoran	2,412,520 00	* 2,774,398 00
10	Manning, McDonell et Cie	Joseph Kavanagh C. H. Macintosh	2,504,523 00	2,726,172 00
11	James G. Grant et Cie	E. N. Lafrance P. E. McConville	2,508,420 00	2,633,842 00
12	Purcell, Ginty et Ryan	John Turner Robert Beatty	2,528,843 00	2,604,643 00
13	F. B. McNamee et Cie	Joseph Cloran Thomas Patton	2,612,565 00	2,976,565 00
14	Walsh et McCarron	W. H. Stevenson John D. Cameron	2,661,591 00	3,202,459 00
15	Pitblado, Fraser et Grant	C. B. Archibald John M. Blackie	2,699,005 00	† 2,860,199 00
16	Stevens, Turner, Burns et Cie	W. Spencer et Fils Thomas D. Hodgins et Frère	2,805,794 00	Ajout. 10 p.c.
17	Hurlburt, Crennell et Campbell	James W. Johnson Thomas Orr	.....	2,945,787 00
18	H. C. O'Reilly	Patrick Kennedy Thomas Buchanan	2,825,217 00	2,825,217 00
19	Wm. Hendrie	John Proctor John Harvey	3,019,766 00	3,160,766 00
20	Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie	Wm Robinson A. Jeffrey	3,190,294 00	3,366,488 50

* Ajoutez 15 pour cent.
† Ajoutez 6 pour cent.

SECTION A.—RIVIÈRE-DES-ANGLAIS À LA RIVIÈRE-A-L'AIGLE, 118 MILLES.

Tableau des soumissions reçues, avec noms des soumissionnaires, prix détaillés et prix en bloc des soumissions, noms des cautions.---Janvier 1879.

NATURE DES TRAVAUX.	QUANTITÉS APPROXIMATIVES.			NOMS. Andrews, Jones et Cie. 1 — Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. Prix.	Andrews, Jones et Cie. 2 — Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. Prix.	Marks et Conmee 1 — Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. Prix.	Marks et Conmee 2 — Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. Prix.	Denis O'Brien. 1 — Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. Prix.	Denis O'Brien. 2 — Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. Prix.	Charlebois et Shanly. 1 — Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. Prix.	Charlebois et Shanly. 2 — Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. Prix.	Wardrop et Ross. 1 — Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. Prix.	Wardrop et Ross. 2 — Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. Prix.	Hunter, Murray, Cleveland et Booth. 1 — Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. Prix.	Hunter, Murray, Cleveland et Booth. 2 — Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. Prix.	J. R. Macdonell. 1 — Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. Prix.	J. R. Macdonell. 2 — Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. Prix.	James Goodwin et Cie. 1 — Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. Prix.	James Goodwin et Cie. 2 — Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. Prix.	Purcell, Ginty et Ryan. 1 — Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. Prix.	Purcell, Ginty et Ryan. 2 — Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. Prix.	James S. Grant et Cie. 1 — Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. Prix.	James S. Grant et Cie. 2 — Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. Prix.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres	470	par acre		22 00	21 00	22 00	50 00		30 00	33 00	15 00			25 00	20 00	20 00	25 00	25 00	25 00	25 00	17 00		
Essartement	"	110	"		50 00	33 00	35 00	50 00		32 00	33 20	15 00			15 00	20 00	20 00	30 00	30 00	20 00	20 00	25 00		
Déracinement	"	80	"		70 00	68 00	70 00	100 00		65 00	71 50	100 00			80 00	40 00	40 00	75 00	75 00	120 00	120 00	50 00		
Platef. de pièces de bois dans les marais, enfouies à une prof. moy. de 16 pcs. et recouv. de brouss.	"	30	"		2,100 00	175 00	180 00	2,250 00		275 00	300 00	4,000 00			1,200 00	1,500 00	1,500 00	1,000 00	1,200 00	500 00	600 00	650 00		
Clôturage	Pds. lin	41,000	par p. l		0 07	0 01	0 01	0 10		0 07	0 08½	0 03			0 15	0 06	0 06	0 06	0 06	0 04	0 04	0 06½		
Excavation dans le roc solide	Verg. c	245,000	par v. c		1 40	1 50	1 55	1 60		1 65	1 81½	1 25			1 75	1 70	1 80	1 80	2 00	1 65	1 75	1 75		
" " détaché	"	97,000	"		0 75	0 90	0 95	0 50		0 60	0 66	0 50			0 80	0 90	0 90	0 80	0 80	0 90	0 90	0 75		
" la terre, emprunts compris	"	4,830,000	"		0 23	0 25	0 26	0 25		0 23	0 25½	0 28			0 26	0 26	0 28	0 25	0 27	0 28	0 29	0 28		
Emprunts de terre, y compris charroi sur un parcours de 1 à 1½ mille. (Voir 20e art. du mém.)	"	210,000	"		0 37	0 10	0 10	0 40		0 25	0 26½	0 28			0 50	0 30	0 32	0 35	0 35	0 40	0 40	0 40		
Fossés d'égouttem. au-delà des limit. de la voie ferr.	"	3,000	"		0 25	0 25	0 26	0 30		0 30	0 33	0 20			0 50	0 26	0 26	0 27	0 27	0 40	0 40	0 22		
Egoûts sousterrains	Pds. lin	2,400	par p. l		0 60	0 33	0 35	1 50		0 50	0 55	0 30			1 50	0 28	0 28	0 12	0 12	0 30	0 30	0 30		
Maçonnerie de ponts	Verg. c	1,100	par v. c		11 00	8 00	9 00	12 00		14 00	15 40	10 00			8 00	12 00	12 00	13 00	15 00	9 00	9 00	11 00		
" de ponceaux	"	600	"		8 00	4 00	4 50	12 00		7 50	8 25	6 00			8 00	10 00	10 00	10 00	10 00	7 00	7 00	6 00		
Pavage	"	60	"		8 00	4 00	4 50	3 00		2 50	2 75	3 00			6 00	10 00	10 00	8 00	8 00	2 00	2 00	3 00		
Béton	"	300	"		8 00	1 00	1 00	7 00		6 50	7 15	7 00			6 00	8 00	8 00	7 00	7 00	4 00	4 00	8 00		
Caissons des culées et des piles de ponts	"	22,000	"		3 00	3 00	3 50	2 50		5 00	5 50	4 00			4 00	2 75	3 00	3 75	4 00	3 50	3 50	4 00		
Ouvrages en pierres perdues	"	4,400	"		2 50	2 00	2 50	1 00		3 00	3 30	2 00			3 00	2 00	2 00	2 50	2 50	2 50	2 50	2 50		
Tuyaux de fonte, de 3 pieds de diam. à l'intér., 1 pc. d'épaisseur, et noyés dans le béton	Pds. lin	520	par p. l		28 00	3 50	4 00	8 00		11 00	12 10	14 00			40 00	25 00	25 00	20 00	27 00	15 00	15 00	8 00		
Superstruct., ponts de bois,—100 pds. d'ouverture	Arches	3	par arc		3,000 00	3,600 00	3,700 00	7,000 00		4,000 00	4,400 00	3,600 00			4,500 00	3,500 00	4,000 00	4,000 00	4,000 00	3,500 00	3,500 00	3,200 00		
" " 80 " "	"	8	"		2,760 00	3,000 00	3,200 00	5,000 00		3,000 00	3,300 00	2,400 00			3,200 00	2,500 00	3,000 00	2,800 00	2,800 00	2,500 00	2,500 00	2,360 00		
" " 40 " "	"	14	"		1,000 00	1,000 00	1,200 00	2,000 00		800 00	880 00	560 00			1,200 00	1,000 00	1,000 00	1,000 00	1,000 00	1,200 00	1,200 00	1,000 00		
Pilotis—pieux de 12x12 pouces	Pds. lin	18,500	par p. l		0 30	0 24	0 25	0 40		0 30	0 33	0 40			0 45	0 30	0 30	0 20	0 33	0 35	0 35	0 35		
Bois carré pour tréteaux, ponceaux, ponts, etc.																									
16 pcs. sur 12, pin blanc	"	14,000	"		0 36	0 38	0 40	0 40		0 30	0 33	0 45			0 50	0 38	0 40	0 50	0 60	0 50	0 50	0 40		
16 pcs. sur 10 "	"	700	"		0 36	0 35	0 38	0 40		0 30	0 33	0 40			0 60	0 38	0 40	0 50	0 58	0 40	0 40	0 31		
14 pcs. sur 12 "	"	400	"		0 36	0 35	0 38	0 40		0 28	0 31	0 45			0 40	0 38	0 40	0 48	0 57	0 40	0 40	0 27		
12 pcs. sur 12 " ou épinette rouge	"	100,000	"		0 30	0 34	0 35	0 25		0 24	0 26½	0 30			0 30	0 32	0 35	0 34	0 36	0 37	0 37	0 25		
12 pcs. sur 9 " "	"	12,000	"		0 30	0 29	0 30	0 25		0 24	0 26½	0 30			0 30	0 30	0 35	0 33	0 34	0 30	0 30	0 23		
12 pcs. sur 8 " "	"	300	"		0 30	0 28	0 29	0 25		0 22	0 24½	0 24			0 30	0 28	0 30	0 33	0 33	0 30	0 30	0 21		
12 pcs. sur 4 " "	"	1,700	"		0 30	0 23	0 24	0 20		0 18	0 20½	0 12			0 25	0 18	0 20	0 20	0 20	0 18	0 18	0 13		
9 pcs. sur 8 " "	"	48,000	"		0 15	0 20	0 21	0 20		0 15	0 17½	0 18			0 25	0 20	0 22	0 20	0 21	0 20	0 20	0 13		
9 pcs. sur 6 " "	"	34,000	"		0 15	0 20	0 21	0 20		0 12	0 13½	0 12			0 25	0 20	0 22	0 20	0 20	0 18	0 18	0 11		
9 pcs. sur 4 " "	"	6,500	"		0 15	0 16	0 17	0 10		0 12	0 13½	0 10			0 25	0 16	0 18	0 16	0 16	0 15	0 15	0 07		
8 pcs. sur 6 " "	"	300	"		0 15	0 16	0 17	0 10		0 10	0 11	0 12			0 25	0 16	0 18	0 20	0 20	0 15	0 15	0 09		
Méplats de 8 pcs. "	"	4,400	"		0 12	0 18	0 20	0 10		0 10	0 11	0 10			0 20	0 15	0 18	0 20	0 20	0 18	0 18	0 10		
Madriers de pin ou d'épinette rouge	P. M. P	54,000	par m		22 00	28 00	30 00	25 00		15 00	16 50	30 00			35 00	25 00	30 00	30 00	30 00	25 00	25 00	20 00		
" de bois dur	"	1,000	"		40 00	30 00	31 00	40 00		25 00	27 50	30 00			60 00	45 00	45 00	40 00	40 00	40 00	40 00	25 00		
Fer forgé, y compris boulons, carrelles, liens, etc.	Lbs.	60,000	par lb		0 09	0 08	0 08	0 10		0 10	0 11	0 07			0 10	0 09	0 10	0 10	0 10	0 10	0 10	0 13		
Fonte	"	12,200	"		0 09	0 08	0 08	0 07		0 10	0 11	0 06			0 10	0 07	0 08	0 08	0 08	0 10	0 10	0 07		
Traverses	Nombre	300,000	par trav		0 22	0 25	0 25	0 25		0 30	0 33	0 25			0 25	0 25	0 28	0 25	0 26	0 30	0 30	0 26		
Charroi de rails et attaches, parcours moyen, 172 milles	Tonneaux	12,200	par tonn		5 00	2 00	2 00	1 00		3 40	3 74	1 70			3 00	2 00	2 00	2 50	2 50	1 25	1 25	4 75		
Pose de la voie	Milles	125	par mille		290 00	275 00	300 00	200 00		225 00	247 50	350 00			225 00	175 00	175 00	270 00	270 00	300 00	300 00	275 00		
Balastage	Verg. c	437,500	par v. c		0 37	0 34	0 35	0 25		0 28	0 31	0 35			0 40	0 28	0 28	0 34	0 35	0 40	0 40	0 31		
Aiguilles et croisements	Jeu	36	par jeu		50 00	29 00	30 00	20 00		10 00	11 00	20 00			50 00	40 00	40 00	40 00	40 00	40 00	40 00	35 00		
Montants totaux des soumissions					2,248,585 00	2,248,585 00	2,203,896 00	2,360,196 00	2,305,754 00	2,421,041 00	2,207,534 00	2,423,036 00	2,324,499 00	2,440,724 00		2,490,980 00	2,353,602 00	2,505,744 00	2,397,335 00	2,573,297 00	2,528,843 00	2,604,643 00	2,508,420 00	2,633,842 00	
Noms des cautions					Albert Chatfield, John Heney.		A. M. Smith, W. W. Keighley.		Richd. Warminton, Louis Paré.		L. Z. Malette, Alex. Bowie.		Augustus Myers, John W. Wardrop.			J. W. Coy, T. B. Hart.	James Kavanagh, R. W. Cruice.		Edward Griffin, A. Mortimer.		John Turner, Robert Beaty.		E. N. La France, P. S. McConville.	

Ajoutez 5 pour cent. (Hunter, Murray, Cleveland et Booth. 2)

Ajoutez 5 pour cent. (James S. Grant et Cie. 2)

SECTION A.—RIVIÈRE-DES-ANGLAIS À LA RIVIÈRE-A-L'AIGLE, 118 MILLES.—*Suite.*

Tableau des soumissions reçues, avec noms des soumissionnaires, prix détaillés et prix en bloc des soumissions, noms des cautions.—Janvier 1879—*Suite.*

NATURE DES TRAVAUX.	QUANTITÉS APPROXIMATIVES.			NOMS. Manning, McDonald et Cie. — 1: Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. — Prix.	Manning, McDonald et Cie. — 2: Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. — Prix.	R. H. McGreevy. — 1: Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. — Prix.	R. H. McGreevy. — 2: Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. — Prix.	H. C. O'Reilly. — 1: Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. — Prix.	H. C. O'Reilly. — 2: Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. — Prix.	Pitblado, Fraser et Grant. — 1: Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. — Prix.	Pitblado, Fraser et Grant. — 2: Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. — Prix.	Hurlburt, Crennell et Campbell. — 1: Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. — Prix.	Hurlburt, Crennell et Campbell. — 2: Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. — Prix.	F. B. McNamee et Cie. — 1: Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. — Prix.	F. B. McNamee et Cie. — 2: Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. — Prix.	Stevens, Turner, Burns et Cie. — 1: Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. — Prix.	Stevens, Turner, Burns et Cie. — 2: Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. — Prix.	Wm. Hendrie. — 1: Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. — Prix.	Wm. Hendrie. — 2: Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. — Prix.	Walsh et McCarron. — 1: Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. — Prix.	Walsh et McCarron. — 2: Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. — Prix.	Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie. — 1: Travaux terminés le 1er juillet 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. — Prix.	Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie. — 2: Travaux terminés le 1er juillet 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. — Prix.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres	470	par acre	20 00	22 00	30 00		60 00	60 00	30 00				5 00		50 00	50 00	22 00		30 00	30 00	30 00	36 00	25 00	26 25
Essartement	"	110	"	20 00	22 00	30 00		70 00	70 00	50 00				25 00		60 00	60 00	35 00		30 00	30 00	18 00	21 60	40 00	42 00
Déracinement	"	80	"	50 00	55 00	150 00		100 00	100 00	80 00				80 00		100 00	100 00	75 00		100 00	100 00	48 00	57 60	155 00	163 00
Platef. de pièc de bois dans les marais, enfoncées à une prof. moy. de 16 pcs. et recouv. de brouss	"	30	"	1,700 00	2,000 00	600 00		500 00	500 00	1,500 00				1,000 00		400 00	400 00	400 00		1,000 00	1,000 00	2,178 00	2,613 00½	4,356 00	4,575 00
Clôturage	Pds. lin	41,000	par pd. l	0 06	0 06	0 10		0 15	0 15	0 06				0 20		0 15	0 15	0 05		0 07	0 07	0 08	0 09½	0 06	0 07
Excavation dans le roc solide	Verg. c	245,000	par v. c	1 75	2 00	1 70		1 35	1 35	2 00				1 70		1 50	2 00	1 80		2 25	2 30	1 80	2 16	2 15	2 26
" " détaché	"	97,000	"	0 90	1 00	0 75		0 90	0 90	0 95				1 20		1 00	1 00	1 00		1 30	1 35	0 90	1 08	1 10	1 15
" la terre, emprunts compris	"	4,830,000	"	0 28	0 30	0 27		0 35	0 35	0 30				0 35		0 30	0 35	0 30		0 33	0 35	0 29	0 35	0 34	0 36
Emprunts de terre, y compris charroi sur un parcours de 1 à 1½ mille. (Voir 20e art. du mém.)	"	210,000	"	0 30	0 33	0 40		0 40	0 40	0 35				0 50		0 40	0 40	0 64		0 36	0 40	0 39	0 46½	0 38	0 40
Fossés d'égouttem.au-delà des limit. de la voie ferr.	"	3,000	"	0 25	0 25	0 20		0 60	0 60	0 50				0 35		0 50	0 50	0 35		0 36	0 40	0 36	0 43½	0 30	0 32
Egoûts souterrains	Pds. lin	2,400	par p. l	0 30	0 33	0 50		0 30	0 30	0 20				0 50		0 25	0 25	0 50		1 00	1 00	0 65	0 78	0 50	0 53
Maçonnerie de ponts	Verg. c	1,100	par v. c	12 00	14 00	14 00		11 00	11 00	12 00				10 00		11 00	11 00	12 00		15 00	15 00	14 40	17 28	12 00	12 50
" de ponceaux	"	600	"	8 00	10 00	8 00		9 00	9 00	8 00				6 00		9 00	9 00	6 00		10 00	10 00	9 60	11 52	10 00	10 50
Pavage	"	60	"	12 00	14 00	3 00		6 00	6 00	4 00				5 00		5 00	5 00	6 00		5 00	5 00	3 60	4 32	8 00	8 50
Béton	"	300	"	8 00	10 00	8 00		6 00	6 00	7 00				6 00		6 00	6 00	8 00		5 00	5 00	6 00	7 20	8 00	8 40
Caissons des culées et des piles de ponts	"	22,000	"	3 00	3 50	4 00		2 00	2 00	3 50				3 00		1 50	1 50	4 50		3 00	3 50	4 20	5 04	5 00	5 25
Ouvrages en pierres perdues	"	4,400	"	1 50	2 00	3 00		2 00	2 00	3 00				2 00		2 00	2 00	3 00		1 50	1 75	3 60	4 32	3 50	3 70
Tuyaux de fonte, de trois pieds de diam. à l'intér., 1 pc. d'épaisseur, et noyés dans le béton	Pds. lin	520	par p. l	35 00	35 00	32 00		2 00	2 00	42 00				36 50		1 00	1 00	16 00		12 00	15 00	32 00	38 40	25 00	25 00
Superstruct., ponts de bois,—100 pds. d'ouverture	Arches	3	par arc	4,000 00	4,000 00	2,500 00		7,000 00	7,000 00	4,000 00				4,000 00		6,000 00	6,000 00	4,000 00		5,000 00	5,000 00	4,800 00	5,760 00	3,500 00	3,700 00
" " 80 " "	"	8	"	2,500 00	2,500 00	1,800 00		6,000 00	6,000 00	3,200 00				2,800 00		5,000 00	5,000 00	2,800 00		3,500 00	3,500 00	3,456 00	4,147 20	2,500 00	2,600 00
" " 40 " "	"	14	"	1,000 00	1,000 00	750 00		2,000 00	2,000 00	1,000 00				1,200 00		2,500 00	2,500 00	1,200 00		1,200 00	1,200 00	1,200 00	1,440 00	1,500 00	1,600 00
Pilotis—pieux de 12 × 12 pouces	Pds. lin	18,500	par pd. l	0 30	0 33	0 60		0 30	0 30	0 30				0 25		0 30	0 30	0 40		0 50	0 50	0 36	0 43½	0 45	0 48
Bois carré pour tréteaux, ponceaux, ponts, etc.																									
16 × 12 pouces, pin blanc	"	14,000	"	0 40	0 42	0 30		0 30	0 30	0 56				0 40		0 30	0 30	0 50		0 50	0 50	0 36	0 43½	0 42	0 44
16 × 10 " "	"	700	"	0 40	0 42	0 30		0 28	0 28	0 56				0 34		0 28	0 28	0 40		0 50	0 50	0 36	0 43½	0 42	0 44
14 × 12 " "	"	400	"	0 40	0 42	0 25		0 20	0 20	0 56				0 30		0 25	0 25	0 35		0 50	0 50	0 36	0 45½	0 40	0 42
12 × 12 " " ou épinette rouge	"	100,000	"	0 27	0 30	0 25		0 30	0 30	0 40				0 30		0 25	0 25	0 30		0 25	0 25	0 24	0 29	0 35	0 37
12 × 8 " " "	"	12,000	"	0 27	0 30	0 20		0 20	0 20	0 30				0 28		0 22	0 22	0 25		0 25	0 25	0 18	0 23	0 33	0 35
12 × 4 " " "	"	300	"	0 27	0 30	0 15		0 25	0 25	0 30				0 28		0 20	0 20	0 25		0 25	0 25	0 18	0 23	0 33	0 35
12 × 8 " " "	"	1,700	"	0 20	0 24	0 10		0 20	0 20	0 20				0 18		0 15	0 15	0 26		0 25	0 25	0 12	0 14½	0 25	0 27
9 × 6 " " "	"	48,000	"	0 18	0 20	0 15		0 10	0 10	0 15				0 18		0 12	0 12	0 20		0 25	0 25	0 14	0 17½	0 25	0 26
9 × 4 " " "	"	34,000	"	0 16	0 18	0 10		0 12	0 12	0 15				0 18		0 10	0 10	0 18		0 25	0 25	0 12	0 14½	0 25	0 27
9 × 6 " " "	"	6,500	"	0 12	0 12	0 07		0 10	0 10	0 15				0 15		0 08	0 08	0 18		0 25	0 25	0 10	0 11½	0 25	0 27
8 × 8 " " "	"	300	"	0 18	0 20	0 10		0 09	0 09	0 15				0 15		0 08	0 08	0 20		0 25	0 25	0 10	0 11½	0 22	0 23
Méplats de 8 pcs " "	"	4,400	"	0 18	0 20	0 05		0 06	0 06	0 12				0 12		0 07	0 07	0 20		0 25	0 25	0 10	0 11½	0 22	0 23
Madriers de pin ou d'épinette rouge	P. M. P	54,000	par mille	25 00	30 00	60 00		21 00	21 00	25 00				25 00		20 00	20 00	25 00		30 00	30 00	24 00	28 80	30 00	32 00
" de bois dur	"	1,000	"	50 00	55 00	100 00		25 00	25 00	25 00				50 00		20 00	20 00	50 00		50 00	50 00	20 00	43 20	30 00	32 00
Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc.	Lbs	60,000	par lb	0 10	0 12	0 10		0 10	0 10	0 10				0 10		0 08	0 08	0 10		0 10	0 10	0 07	0 08½	0 13	0 13
Fonte	"	12,200	"	0 08	0 10	0 05		0 08	0 08	0 08				0 08		0 06	0 06	0 07		0 08	0 08	0 05	0 05½	0 11	0 11
Traverses	Nombre	300,000	par trav	0 28	0 30	0 20		0 20	0 20	0 27				0 30		0 30	0 30	0 32		0 30	0 30	0 36	0 43¼	0 35	0 37
Charroi des rails et attaches, parcours moyen, 172 milles	Tonneaux	12,200	par ton	3 00	3 50	3 00		10 00	10 00	1 50				2 50		6 00	6 00	7 00		3 00	3 50	2 15	2 58	4 00	4 25
Pose de la voie	Milles	125	par mille	200 00	200 00	300 00		500 00	500 00	250 00				300 00		400 00	400 00	300 00		400 00	400 00	270 00	324 00	300 00	320 00
Balastage	Verg. c	437,500	par v. c	0 30	0 30	0 25		0 20	0 20	0 28				0 40		0 30	0 30	0 37		0 44	0 44	0 29	0 34½	0 41	0 43
Aiguilles et croisements	Jeu	36	par jeu	40 00	40 00	25 00		50 00	50 00	50 00				50 00		75 00	75 00	50 00		25 00	25 00	18 00	21 60	20 00	21 00
Montants totaux des soumissions				2,504,523 00	2,726,172 00	2,412,520 00	2,774,398 00	2,825,217 00	2,825,217 00	2,699,005 00	2,860,199 00			2,945,787 00		2,612,565 00	2,976,665 00	2,805,794 00		3,019,766 00	3,160,766 00	2,661,591 00	3,202,459 80	3,190,294 00	3,366,488 50
Noms des cautions				Joseph Kavanagh, C. H. Macintosh.		John Heney, John S. Corcoran.		Patrick Kennedy, Thomas Buchanan.		C. B. Archibald, John M. Blackie.				James W. Johnson, Thos. Orr.		Joseph Cleran, Thomas Patton.		W. Spencer et fils, Thos. D. Hodgins et Frère.		John Proctor, John Harvey.		W. H. Stevenson, John D. Cameron.		A. Jeffrey, Wm. Robinson.	

Ajoutez 15 pour cent. — Ajoutez 6 pour cent. — Ajoutez 10 pour cent.

OTTAWA, 13 février 1879.

MONSIEUR,—Si notre soumission pour la construction de la section A du chemin de fer canadien du Pacifique est acceptée, nous nous associerons MM. Purcell, Ginty et Ryan, les entrepreneurs de la section voisine du côté de l'est, et nous serons satisfaits de tous les arrangements que pourront prendre ces messieurs avec le gouvernement au sujet de notre soumission.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

THOS. MARKS.
JAMES CONMEE.

A l'hon. Dr TUPPER, C.B.,
Ministre des travaux publics.

OTTAWA, 20 février 1879.

MESSIEURS,—En réponse à votre lettre en date du 13 février et reçue aujourd'hui, m'informant que si votre soumission est acceptée, vous vous associerez MM. Purcell, Ginty et Ryan, les entrepreneurs de la section voisine du côté de l'est, et vous serez satisfaits de tous les arrangements que pourront prendre ces messieurs avec le gouvernement au sujet de votre soumission, je dois vous dire que le gouvernement est disposé à vous donner l'entreprise lorsque vous vous serez associé MM. Purcell, Ginty et Ryan, pourvu que le dépôt voulu soit fait d'ici à une semaine, mais que l'entreprise doit être basée sur votre soumission, sans qu'il soit fait à celle-ci aucune modification quelconque.

Bien à vous,

CHARLES TUPPER.

M. THOMAS MARKS, et
M. JAMES CONMEE, Ottawa.

OTTAWA, 21 février 1879.

MONSIEUR,—Nous accusons réception de votre lettre du 20 du courant, nous informant que l'entreprise de la section A du chemin de fer canadien du Pacifique nous a été adjugée à condition que nous nous associons MM. Purcell, Ryan et Ginty, et que le dépôt voulut soit fait d'ici à une semaine. Nous consentons à ces conditions, et demandons que les noms de Patrick Purcell, Hugh Ryan et John Ginty soient substitués à celui de James Connell dans le contrat. Nous avons pris avec M. Connell des arrangements à cet effet.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissants serviteurs,

MARKS ET CONMEE.

A l'hon. Dr TUPPER, C.B.
Ministre des travaux publics.

QUEEN'S PARK, TORONTO,
24 février 1879.

CHER MONSIEUR,—J'ai été très surpris d'apprendre que MM. Ginty, Purcell et Ryan, qui ont soumissionné pour l'entreprise de la section de la Rivière-des-Anglais à la Rivière-à-l'Aigle, et dont la soumission était plus élevée que la nôtre, ont eu le privilége de présenter une seconde soumission avec MM. Marks et Conmee, dont la soumission, me dit-on, n'était pas officielle. Mais supposons cependant qu'elle fût officielle, ce qui a été fait n'en fait pas moins une nouvelle soumission.

Je dois dire qu'il n'est pas juste de leur avoir permis de faire une nouvelle soumission sans nous en informer ou nous offrir l'entreprise. J'espère que vous rendrez justice en revenant sur votre décision avant que les contrats soient définitivement passés.

Votre obéissant serviteur,

JOHN WARDROP.

A l'hon. CHARLES TUPPER,
Ministre des travaux publics.

OTTAWA, 8 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 du mois dernier au sujet des soumissions reçues pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique entre la Rivière-des-Anglais et Kéwatin.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A M. JOHN WARDROP,
Queen's Park, Toronto.

BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE,
OTTAWA, 25 février 1879.

MONSIEUR,—On désire que je vous informe que Patrick Purcell et Hugh Ryan sont porteurs d'effets de cette banque, l'un au montant de six cent soixante (660) actions valant au pair $33,000, et l'autre de (498) quatre cent quatre-vingt-dix-huit actions valant au pair $24,900, soit en tout, $57,900. J'ai transmis à Montréal des procurations de ces messieurs autorisant le transport de ces effets de façon à ce qu'ils servent de garantie au gouvernement de l'exécution d'une entreprise.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

R. GILL,
Gérant.

T. TRUDEAU,
Sous-ministre des travaux publics.

OTTAWA, 27 février 1879.

CHER MONSIEUR,—La soumission présentée par M. Marks et moi pour la construction de la section A du chemin de fer canadien du Pacifique ayant été acceptée, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a été entendu entre nous que MM. Patrick Purcell, Hugh Ryan et John Ginty me remplaceront comme associés de M. Marks dans l'entreprise. En conséquence j'ai l'honneur de vous demander de permettre à MM. Purcell Ryan et Ginty de signer tout contrat qui pourra être passé pour cette entreprise et de me substituer ces messieurs en tout comme s'ils avaient soumissionné à ma place.

Vous voudrez bien aussi permettre à M. Marks de retirer les $5,000 déposées sur cette soumission, vu que la garantie au complet a été fournie par lui.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES CONMEE.

A l'honorable ministre des travaux publics.

Témoins : P. PURCELL.

OTTAWA, 27 février 1879.

MONSIEUR,—La garantie de 5 p.c. pour la section A du chemin de fer canadien du Pacifique ayant été déposée, nous sommes prêts à passer immédiatement avec le ministre des travaux publics le contrat pour l'exécution de l'entreprise d'ici à deux ou à trois ans, et à commencer immédiatement les travaux avec l'outillage employé sur la section 25.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

THOS. MARKS,
JOHN GINTY,
P. PURCELL,
HUGH RYAN.

A l'honorable DR TUPPER, C.B.,
Ministre des travaux publics.

BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE,
OTTAWA, 27 février 1879.

MONSIEUR,—Au sujet de ma lettre du 25 du courant, notre représentant à Montréal m'informe que M. Purcell a autorisé le transport de nouvelles parts de banque, et que le nombre total des actions données en garantie par MM. P. Purcell et H. Ryan a été porté à 1,598, représentant au pair $79,900.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ROBERT GILL,
Gérant.

A M. T. TRUDEAU,
Sous-ministre des travaux publics.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL ADJOINT.
TORONTO, 25 février 1879.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu de vous aujourd'hui en dépôt le chèque de "Smith et Keighley," pour $29,000, accepté par la banque de Québec, et j'ai donné avis au département des finances à Ottawa que cette somme a été déposée entre mes mains.

Bien à vous,
A. FRASER,
Receveur général adjoint.

A M. W. A. SMITH, Toronto.

Liste des garanties données au gouvernement pour la section A du chemin de fer canadien du Pacifique :

Effets de la Banque de Commerce, valeur courante...	$80,000 00
Chèque de Smith et Keighley, accepté par la Banque de Québec.....	29,000 00
Chèques déposés par M. Ginty avec sa soumission.....	10,000 00
Chèque de Smith et Keighley, accepté par la Banque de Québec, déposé avec la soumission de Marks et Conmee pour la section A.....	5,000 00
	$124,000 00

Par télégraphe de PERTH, 1er mars 1879.

A THOMAS MARKS, Russell House.

Quatre-vingt mille piastres ($80,000) d'effets de la Banque de Commerce, chèque de Ginty dix mille piastres ($10,000) ; ne puis dire sur quelle banque.

HUGH RYAN.

OTTAWA, 27 février 1879.

MONSIEUR,—Je désire respectueusement protester contre ce qu'on me dit être l'intention du gouvernement, savoir: de permettre aux plus hauts soumissionnaires de prendre une soumission de $300,000 moins élevée que n'était la leur, pour cette partie du chemin de fer du Pacifique comprise dans la section A des travaux qu'il est actuellement question de donner à l'entreprise. Cette différence énorme rend la chose étonnante et de nature à intriguer.

Cette soumission apparemment basse faite au profit de cette coalition et représentée, grâce à une fausse interprétation des chiffres, comme au-dessous de la mienne, laissera si elle est acceptée la porte ouverte à la formation d'une autre ligue entre les entrepreneurs et l'ingénieur qui pourra être chargé de protéger le public dans la direction de ces travaux lointains à l'abri de la surveillance salutaire des chefs de votre administration.

De telles soumissions, tout en étant nominalement basses, entraînent presque toujours des tentations de changements qui, si elles réussissent, coûtent souvent au pays le double de ce que les travaux peuvent originairement paraître devoir coûter d'après les soumissions.

Il n'est pas nécessaire d'aller loin pour trouver des exemples de ce qui arrive avec des soumissions comme celle-ci. Qu'on jette la vue sur les entreprises 15 et 25 du même chemin, adjugées et en partie exécutées sous votre prédécesseur.

Je prends de plus la liberté de suggérer que lorsqu'on donne à des soumissionnaires pour quelque entreprise publique le privilége d'unir leurs intérêts, ce ne devrait être qu'à des soumissionnaires dont les soumissions ne diffèrent guères entre elles où sont voisines par ordre de montants, le soumissionnaire heureux recevant la permission de s'associer le soumissionnaire dont les chiffres sont immédiatement au-dessus des siens, s'ils peuvent s'entendre à cet effet. Telle est la règle suivie en Angleterre ; et le soumissionnaire de bonne foi y trouve une protection contre la concurrence que peuvent lui faire deux ou plusieurs soumissions à dessein variant énormément entre elles, combinées de façon à obtenir l'entreprise à un prix très élevé s'il est possible, mais l'obtenir à tout événement.

Je soutiens respectueusement que ma soumission a été faite loyalement et honnêtement et qu'elle peut être jugée selon son mérite ; et, bien qu'elle soit moins élevée que l'évaluation de l'ingénieur elle est étrangère à toutes les ruses qui caractérisent la soumission qu'on se propose d'accepter ; elle ne prête à aucuns de ces remaniements de chiffres et de " quantités" dont la possibilité est si clairement ménagée dans la prétendue basse soumission de la ligue ; trucs et machinations qui ont si notoirement entaché l'exécution des entreprises publiques aux Etats-Unis, ainsi que quelques-unes des récentes entreprises de notre propre gouvernement.

Je prétends en outre que l'on a commis une injustice à mon égard en ne tenant pas compte d'une clause formelle du document soumis à tous les entrepreneurs avant l'adjudication de l'entreprise. On informa alors les entrepreneurs que l'on préparerait une soumission bien ordonnée pour la totalité des 185 milles compris dans la formule C, à des soumissions séparées pour les deux sections A et B. Loin d'exercer aucune préférence de cette nature, je vois que l'on a fait directement l'opposé. De plus, j'apprends que l'on se propose de donner une section à l'entreprise, tandis qu'il est encore tout-à-fait incertain que l'autre section pourra être entreprise à des prix comme ceux des plus bas soumissionnaires pour cette section.

Avec l'espoir que votre sens de ce qui est juste et celui du gouvernement, ainsi que votre solicitude pour l'intérêt du public dont vous êtes le gardien, vous engageront à revenir sur une décision qui suivant moi constitue une injustice pour moi et pour le public,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
DENIS O'BRIEN.

OTTAWA, 5 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan ont obtenu l'entreprise de la construction de la section de 118 milles du chemin de fer canadien du Pacifique, entre la Rivière-des-Anglais et la Rivière-à-l'Aigle, sur la soumission de MM. Marks et Conmee se montant à $2,203,000, et que l'administration a reçu avis que ces entrepreneurs ont déposé les effets suivants pour les 5 pour cent ou les $110,000 de garantie exigés pour l'exécution de l'entreprise, savoir :

1,598 parts de la Banque Canadienne de Commerce, agence de Montréal, valeur courante.....	$79,900
1 certificat de dépôt de la Banque Ontario au crédit du receveur général par Purcell et Cie.....	1,100
1 chèque de Smith et Keighly, accepté par la banque de Québec à Toronto, en date du 25 février 1879.....	29,000
	$110,000

J'ai à vous prier d'informer ce département si la valeur des parts de banque ci-dessus est bien telle que représentée, et s'il en est ainsi de nommer une personne chargée d'accepter le transport de ces parts de banque en faveur du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN, *secrétaire.*

A l'honorable
Ministre des finances,
Ottawa.

OTTAWA, 6 mars 1879.

MONSIEUR,—Au sujet de votre lettre du 6 courant je suis chargé de demander qu'il soit donné instruction au sous-receveur général à Montréal d'accepter le transport des parts de la Banque Canadienne de Commerce données en garantie par les entrepreneurs pour la partie du chemin de fer du Pacifique qui reliera la Rivière-des-Anglais à la Rivière-à-l'Aigle, en conformité de votre lettre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN, *secrétaire.*

A J. M. COURTNEY, écr., sous-ministre des finances.

OTTAWA, 6 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer en réponse à votre lettre d'hier au sujet des quantités offertes par les entrepreneurs à qui a été adjugée l'entreprise de la construction de la section de 118 milles du chemin de fer du Pacifique entre la Rivière-des-Anglais et la Rivière-à-l'Aigle, que le montant y mentionné comme étant la valeur de 1,598 parts de la Banque Canadienne du Commerce est exact.

Ces actions doivent être transportées au nom du receveur général, et le transport peut être accepté par le sous-receveur général à Montréal.

Votre obéissant serviteur,
W. REGINALD BAKER,
Pour le sous-ministre des finances.

A F. BRAUN, écr.,
Secrétaire du département des travaux publics.

OTTAWA, 7 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai reçu un télégramme du sous-receveur général, m'informant qu'il a accepté les parts de la Banque de Commerce.

Bien à vous,
J. M. COURTNEY.

A F. BRAUN, écr.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 1er mars 1879.

MONSIEUR,—Comme la soumission de Marks et Conmee, formule A, a été acceptée, je considère qu'il est de mon devoir de signaler de nouveau ce qui me paraît être une erreur.

Je crois qu'il est dû à ceux qui offrent de faire les travaux de leur signaler cette erreur avant qu'ils ne commencent l'exécution de l'entreprise.

Le prix de l'excavation ordinaire dans la première colonne de la soumission est de 25 centins et de 26 centins dans la seconde.

L'article suivant est celui de la terre d'emprunt, avec charroi de 1 à 1¾ mille, et dans les dix colonnes le prix en est de 10 centins. Comme ceci comprend en outre de l'excavation le charroi sur un long parcours, le prix devrait nécessairement être plutôt plus que moins élevé que celui de la simple excavation ordinaire.

L'article 18 du devis porte que dans les cas ordinaires le maximum sera de 13 centins pour un charroi de 2,500 pieds ou plus; ce prix doit être ajouté au prix de l'excavation ordinaire qui est de 25 centins, ce qui fait 38 centins par verge.

Il s'agit ici d'un charroi extraordinaire—de 5,280 à 9,240 pieds, et l'on s'attendait à des prix spéciaux. Néanmoins, je serai obligé, selon le devis et la formule imprimée de soumission, de compter à *dix centins seulement* toute l'excavation avec le charroi sur un parcours particulièrement long.

Je crois que les entrepreneurs devraient être informés qu'il ne pourront être payés qu'en conformité des termes exacts de leur soumission ainsi que mentionnés plus haut.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

A l'honorable ministre des travaux publics.

Mémoire. OTTAWA, 1er mars 1879.

Le soussigné a l'honneur de rapporter que des soumissions ont été demandées et reçues pour la construction des 185 milles du chemin de fer canadien du Pacifique entre la Rivière-des-Anglais et Kéwatin.

Que ces 185 ont été divisés en deux sections, et que les soumissions ont été faites selon les formules marquées A et B; la première, A, relative aux 118 milles qui séparent la Rivière-des-Anglais de la Rivière-à-l'Aigle, et la seconde, B, se rapportant aux 67 milles entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin.

Que les formules de soumissions employées sont à deux colonnes: la première donnant les prix demandés par le soumissionnaire pour les travaux terminés le 1er février 1883, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er février 1882, et la seconde donnant les prix demandés pour les travaux terminés le 1er février 1882, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er février 1881.

Que les deux plus basses soumissions reçues pour la section de 67 milles, formule B, pour l'exécution des travaux dans le plus court délai, sont les suivantes:

Morse et Cie	$3,364,274
Andrew, Jones et Cie	3,915,942

Que MM. Morse et Cie ayant reçu l'offre de l'entreprise selon leur soumission, ont refusé de l'accepter par lettre adressée au département en date du 25 du mois dernier.

Que le soussigné, sur l'avis du Conseil a informé MM. Andrews, Jones et Cie, que le gouvernement passerait un contrat avec eux pour l'entreprise de la section B, pourvu que le dépôt voulu de 5% du montant de leur soumission fût fait avant quatre heures p. m. samedi, le premier mars.

Que la plus basse soumission pour la section de 118 milles, formule A, les travaux devant être terminés dans le délai le plus long, celui mentionné dans la première colonne, a été reçue de

Marks et Conmee	$2,203,896

et que les plus basses soumissions pour les travaux devant être terminés dans le délai le plus rapproché, celui mentionné dans la deuxième colonne, sont celles de

Andrews, Jones et Cie	$2,248,585
Marks et Conmee	2,300,196

Qu'à la demande faite par écrit de MM. Marks et Conmee, les noms de MM. John Ginty, P. Purcell et Hugh Ryan, entrepreneurs bien connus et expérimentés, ont été associés à celui de Marks en remplacement de celui de M. Conmee dans la soumission.

Que MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan se sont déclarés capables de terminer les travaux dans le plus court délai donné et ont fait le dépôt voulu de 5% du montant de leur soumission, soit $115,000.

Que le soussigné recommande que la soumission de MM. Marks et Conmee, formule A, soit acceptée, et qu'un contrat soit passé avec MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan, conformément à cette soumission; qu'ils soient payés à mesure que les travaux progresseront suivant les prix de la première colonne de la soumission, jusqu'au 1er

février 1881, et que si les rails ont alors été posés et si la voie est prête pour la circulation des trains, les entrepreneurs reçoivent, à compter de cette date le prix de la deuxième colonne pour toute l'entreprise.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,
Ministre des travaux publics.

RAPPORT *de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le* 3 *mars* 1879.

Sur rapport de l'honorable ministre des travaux publics constatant que des soumissions ont été demandées et reçues pour la construction des 185 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, entre la Rivière-des-Anglais et Kéwatin.

Que ces 185 milles ont été divisés en deux sections, et que les soumissions ont été faites selon des formules marquées A et B: la première, A, relative aux 118 milles qui séparent la Rivière-des Anglais de la Rivière-à-l'Aigle, et la seconde, B, relative au 67 milles entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin.

Que les formules de soumissions employées sont à deux colonnes, la première donnant les prix demandés par le soumissionnaire pour les travaux terminés le 1er juillet 1883—la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882, et la seconde donnant les prix demandés pour les travaux terminés le 1er juillet 1882, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881.

Que les deux plus basses soumissions reçues pour la section de 67 milles, formule B, pour l'exécution des travaux dans le plus court délai, sont les suivantes:

Morse et Cie	$3,364,274
Andrew, Jones et Cie	3,915,942

Que MM. Morse et Cie ayant reçu l'offre de l'entreprise selon leur soumission ont refusé de l'accepter par lettre adressée au département en date du 25 février 1879.

Que sur l'avis du Conseil, il (le ministre) a informé MM. Andrews, Jones et Cie que le gouvernement passerait un contrat avec eux pour l'entreprise de la section B, pourvu que le dépôt voulu de 5 pour cent du montant de leur soumission fût fait avant quatre heures p.m. samedi le 1er mars.

Que la plus basse soumission pour la section de 118 milles, formule A, les travaux devant être terminés dans le délai le plus long, celui mentionné dans la première colonne, a été reçue de Marks et Conmee, $2,203,896; que les plus basses soumissions pour les travaux devant être terminés dans le délai le plus rapproché, celui mentionné dans la deuxième colonne, sont celles de:

Andrews, Jones et Cie	$2,248,585
Marks et Conmee	2,300,196

Qu'à la demande faite par écrit de MM. Marks et Conmee, les noms de MM. John Ginty, P. Purcell et Hugh Ryan, entrepreneurs bien connus et expérimentés, ont été associés à celui de M. Marks en remplacement de celui de M. Conmee dans la soumission.

Que MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan se sont déclarés capables de terminer les travaux dans le plus court délai donné et ont fait le dépôt voulu de 5 pour cent du montant de leur soumission, soit de $115,000, et recommandant que la soumission de MM. Marks et Conmee, formule A, soit acceptée et qu'un contrat soit passé avec MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan, conformément à cette soumission; qu'ils soient payés à mesure que les travaux progresseront suivant les prix de la première colonne de la soumission, jusqu'au 1er juillet 1881, et que si les rails ont alors été posés et si la voie est prête pour la circulation des trains, les entrepreneurs reçoivent à compter de cette date les prix de la deuxième colonne pour toute l'entreprise.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence les recommandations qui précèdent.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil privé.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

42e contrat—Section B.—De la Rivière-à-l'Aigle à Kéwatin.

Entrepreneur : Maison Fraser, Manning et Cie, composée de L. Hugh Fraser, John Johnstone Grant, James McDonald Pitblado, Alexander Manning, John Shields et John James McDonald.

Date du contrat, 20 mars 1879.

Garantie : Effets de banque, Banque Fédérale.....	$20,000	
" d'Hamilton.....	7,900	
" Impériale.....	7,000	
Certificat de dépot, Banque Canadienne de Commerce.	34,500	
" " Banque Union du Bas-Canada..	34,500	
" " Halifax Banking Co.....	100,000	
Chèque accepté sur la Banque de Pictou.....	3,000	
		$206,900

FORMUDE DE SOUMISSION **B**.—De la Rivière-à-l'Aigle à Kéwatin, 67 milles. Tableau des soumissions reçues jusqu'à jeudi, le 30 janvier 1879, à midi.

Numéros.	NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.	NOMS DES CAUTIONS.	TOTAUX. 1re colonne. Travaux terminés le 1er juill. 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882. $ cts.	TOTAUX. 2e colonne. Travaux terminés le 1er juill. 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881. $ cts.
1	Morse, Nicholson et Warpole...	P. J. Close A. J. Thompson	3,364,274 00	3,467,506 00
2	Andrews, Jones et Cie	Albert Chatfield John Heney	.....	3,915,942 00
3	Fraser, Grant et Pitblado.....	Wm. Fraser et Cie John W. Blackie	4,130,707 00	.....
4	Manning, McDonell et Cie.....	James Kavanagh C. H. Macintosh	4,158,933 00	4,470,275 00
5	James Goodwin et Cie	Ed. Griffin A. Mortimer	4,313,135 00	4,716,606 50
6	Wardrop et Ross.....	Augustus Myers John A. Wardrop.	4,343,747 00	4,647,809 00
7	F. B. McNamee et Cie.....	Joseph Cloran Thomas Patton	4,404,196 00	5,136,796 00
8	Joseph Whitehead	Patrick Kelly E. McGillivray	4,587,064 00	4,722,954 00
9	Ferguson, Symmes, Mitchell et C.	A. Jeffrey Wm. Robinson	4,682,639 00	4,920,230 50
10	Loss et McRae.....	John McDougall Row Fawcett	4,774,544 00	5,213,544 00
11	Denis O'Brien.....	Richard Warminton Louis Paré	4,774,740 00	5,013,477 00
12	Hurlbut, Crennell et Campbell.	James W. Johnson... Thomas Orr	.....	5,250,852 00
13	Robt. H. McGreevy.....	John Heney John A. Corcoran	4,833,005 00	* 5,799,606 00
14	Hunter, Murray et Booth	J. A. Coy T. B. Hart	4,987,870 00	.....

* Ajoutez 20 pour cent.

SECTION B.—DE LA RIVIÈRE-À L'AIGLE À KÉWATIN, 67 MILLES.

Tableau des soumissions reçues, avec noms des soumissionnaires, prix détaillés et prix en bloc des soumissions, et noms des cautions.—1879.

		NOMS.													
		Andrews, Jones et Cie.		G. D. Morse, Nicholson et Marpole.		Fraser, Grant et Pitblado.		Manning, McDonell et Cie.		Jas. Goodwin et Cie.		Wardrop et Ross.		F. B. McNamee et Cie.	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
		A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.
		Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Abattage	par acre		30 00	20 00	20 00	25 00		20 00	25 00	26 00	28 60	15 00		50 00	50 00
Essartement	"		60 00	45 00	45 00	35 00		25 00	30 00	35 00	38 50	15 00		60 00	60 00
Déracinement	"		80 00	50 00	50 00	75 00		60 00	65 00	80 00	88 00	100 00		100 00	100 00
Plateformes de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une profondeur de 16 pouces et recouvertes de broussailles	"		3,000 00	2,500 00	2,800 00	1,450 00		1,700 00	2,000 00	1,500 00	1,980 00	1,000 00		400 00	400 00
Clôturage	par pd.lin.		0 07	0 06	0 06	0 06		0 06	0 06	0 06	0 07	0 03		0 15	0 15
Excavations dans le roc solide—tranchées de la ligne	par vg. c.		1 50	1 47	1 52	1 85		2 00	2 25	2 15	2 25	2 50		2 00	2 50
Pierre d'emprunt. (Voir 19e article du mémoire)	"		1 80	1 44	1 48	2 00		1 50	1 50	1 62	1 80	1 60		2 00	2 50
Excavation dans le roc détaché	"		0 80	0 80	0 80	0 75		0 95	1 00	0 86	1 10	0 60		1 00	1 00
Excavation dans la terre (ordinaire). (Voir 17e et 18e articles du devis)	"		0 32	0 26	0 28	0 31		0 33	0 36	0 28	0 31	0 28		0 35	0 40
Emprunts de terre extra—prix spécial pour couvrir le coût du charroi ainsi que l'excavation (voir article 20 du mémoire) sur un parcours de plus d'un mille :															
Entre les 241e et 273e milles	"		0 44	0 33	0 33	0 37		0 40	0 40	0 42	0 47	0 30		0 40	0 40
" 273e et 289e "	"		0 42	0 32	0 32	0 35		0 38	0 38	0 37	0 42	0 30		0 40	0 40
" 289e et 295e "	"		0 38	0 30	0 30	0 33		0 35	0 35	0 33	0 37½	0 30		0 33	0 33
Fossés d'égouttement au-delà des limites de la voie ferrée	"		0 30	0 30	0 30	0 50		0 30	0 30	0 30	0 33	0 20		0 50	0 50
Egoûts souterrains	par p. lin.		0 65	0 50	0 50	0 40		0 35	0 38	0 15	0 16½	0 30		0 50	0 50
Tunnels de cours d'eau percés dans le roc, 8 pieds de diamètre (2 verges cubes par pied linéaire)	"		16 00	20 00	20 00	18 00		15 00	18 00	11 00	15 40	25 00		15 00	15 00
Tunnels de cours d'eau percés dans le roc, 6 pieds de diamètre (1 verge cube par pied linéaire)	"		16 00	15 00	15 00	12 00		10 00	12 00	8 00	11 00	20 00		9 00	9 00
Maçonnerie de ponts	par vg. c.		12 50	14 00	15 00	11 00		14 00	16 00	18 00	19 80	12 00		11 00	11 00
" de ponceaux	"		8 00	8 00	8 40	9 00		10 00	12 00	10 00	11 00	6 00		9 00	9 00
Pavage	"		8 00	6 00	6 00	6 00		12 00	14 00	7 00	7 70	3 00		5 00	5 00
Béton	"		8 00	4 00	4 00	6 00		10 00	12 00	E 00	8 80	7 00		6 00	6 00
Caissons des culées et des piles de ponts	"		3 50	2 75	2 85	4 00		3 00	3 50	4 00	4 40	4 00		1 50	1 50
Ouvrages en pierres perdues	"		3 00	2 25	2 37	3 00		2 00	2 25	2 00	2 20	3 00		2 00	2 00
Tuyaux de fonte de 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épaisseur, et noyés dans le béton	par pd.lin.		35 00	31 00	33 60	50 00		40 00	45 00	25 00	38 50	14 00		1 00	1 00
Superstructure, pont de bois—100 pieds d'ouverture	par arche		3,500 00	4,000 00	4,000 00	4,000 00		4,000 00	4,000 00	4,400 00	4,840 00	4,000 00		6,000 00	6,000 00
Pilotis—pieux de 12 × 12 pouces	par pd.lin.		0 30	0 30	0 30	0 30		0 35	0 38	0 40	0 44	0 40		0 30	0 30
Bois carré pour tréteaux, ponceaux, ponts, etc.															
Pin blanc, 16 × 12 pouces	par pd.lin.		0 36	0 50	0 50	0 56		0 45	0 47	0 65	0 71½	0 50		0 30	0 30
" 16 × 10 "	"		0 36	0 41	0 41	0 56		0 45	0 47	0 62	0 68	0 45		0 28	0 28
" 16 × 9 "	"		0 36	0 37	0 37	0 55		0 45	0 47	0 60	0 66	0 40		0 27	0 27
" 14 × 12 "	"		0 36	0 43	0 43	0 50		0 35	0 37	0 50	0 55	0 50		0 25	0 25
" ou épinette rouge, 12 × 12 pouces	"		0 30	0 37	0 37	0 40		0 35	0 37	D 40	0 46	0 30		0 26	0 26
" " 12 × 9 "	"		0 30	0 28	0 28	0 35		0 23	0 25	0 39	0 43	0 30		0 22	0 22
" " 12 × 6 "	"		0 30	0 17	0 17	0 30		0 19	0 21	0 30	0 33	0 20		0 20	0 20
" " 12 × 4 "	"		0 30	0 12	0 12	0 20		0 19	0 21	0 25	0 27½	0 12		0 15	0 15
" " 9 × 8 "	"		0 15	0 17	0 17	0 18		0 19	0 21	0 24	0 26½	0 18		0 12	0 12
" " 9 × 6 "	"		0 15	0 13	0 13	0 16		0 18	0 20	0 23	0 25½	0 12		0 10	0 10
" " 9 × 4 "	"		0 15	0 12	0 12	0 15		0 15	0 17	0 20	0 22	0 10		0 08	0 08
" " 8 × 6 "	"		0 15	0 12	0 12	0 15		0 17	0 19	0 20	0 22	0 12		0 08	0 08
" " 6 × 4 "	"		0 15	0 10	0 10	0 12		0 12	0 14	0 12	0 14	0 08		0 08	0 08
Mêplats de pin blanc ou d'épinette rouge, 8 pouces	"		0 12	0 10	0 10	0 15		0 17	0 18	0 22	0 25	0 10		0 07	0 07
Madriers de pin ou d'épinette rouge	par M.		30 00	25 00	25 00	40 00		40 00	45 00	40 00	44 00	30 00		20 00	20 00
" de bois dur	"		40 00	40 00	40 00	40 00		60 00	65 00	50 00	55 00	30 00		20 00	20 00
Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc	par lb		0 10	0 10	0 10	0 10		0 10	0 12	0 09	0 13½	0 06		0 06	0 06
Fonte	"		0 10	0 09	0 09	0 09		0 30	0 35	0 35	0 44	0 25		0 30	0 30
Traverses	par trav.		0 25	0 20	0 20	0 27		4 00	4 00	2 75	3 02	1 90		12 00	12 00
Charroi des rails et attaches, parcours moyen, 190 milles	par ton		6 00	1 60	1 60	2 25		200 00	200 00	280 00	330 00	400 00		400 00	400 00
Pose de la voie	par mille		320 00	225 00	250 00	250 00		0 35	0 35	0 38	0 44	0 35		0 30	0 30
Balastage	par vg. c.		0 45	0 28	0 30	0 29		40 00	40 00	50 00	55 00	20 00		75 00	75 00
Aiguilles et croisements	par jeu		60 00	20 00	20 00	50 00									
Montants totaux des soumissions			3,915,942 00	3,364,274 00	3,467,506 00	4,130,707 00		4,158,933 00	4,470,275 00	4,313,135 00	4,716,606 50	4,343,747 00	4,647,809 00	4,401,196 00	5,136,796 00
Noms des cautions		Albert Chatfield, John Heney.		M. G. Close, A. J. Thompson, Walker Morley.		Wm. Fraser et Cie. John W. Blackie.		Joseph Kavanagh, C. H. Mackintosh.		Edward Griffin, A. Mortimer.		Augustus Myers, John W. Wardrop.		Joseph Cloran, Thomas Patton.	

Ajoutez 7 pour cent à cette colonne.

SECTION B.—DE LA RIVIÈRE-À-L'AIGLE A KÉWATIN, 67 MILLES—*Suite.*

Tableau des soumissions reçues, avec noms des soumissionnaires, prix détaillés et prix en bloc des soumissions, et noms des cautions, 1879—*Suite.*

		NOMS.													
		Joseph Whitehead.		Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie.		Loss et McRea.		Denis O'Brien.		Robt. H. McGreevy.		Hunter, Murray et Booth.		Hurlbut, Crennell et Campbell	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
		A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.	A terminer pour le 1er juillet 1883.	A terminer pour le 1er juillet 1882.
		Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Abattage	par acre	30 00	30 00	25 00	26 25	40 00	40 00	60 00		40 00		30 00			5 00
Essartement	"	50 00	50 00	40 00	42 00	50 00	50 00	60 00		40 00		20 00			25 00
Déracinement	"	75 00	75 00	155 00	163 00	100 00	100 00	100 00		175 00		80 00			80 00
Plateformes de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une profondeur de 16 pouces, et recouvertes de broussailles	"	500 00	500 00	4,356 00	4,575 00	800 00	800 00	3,000 00		600 00		1,200 00			1,000 00
Clôturage	par pd lin.	0 06	0 06	0 06	0 07	0 30	0 35	0 12		0 15		0 20			0 20
Excavations dans le roc solide—tranchées de la ligne	par vg. c.	2 25	2 30	2 15	2 26	2 25	2 50	2 00		2 40		2 40			2 00
Pierre d'emprunt. (Voir 19e article du mémoire)	"	2 00	2 05	2 05	2 15	1 75	1 75	2 25		2 00		2 00			2 00
Excavation dans le roc détaché	"	1 25	1 25	1 10	1 15	1 50	1 50	0 50		0 80		1 00			1 20
Excavation dans la terre (ordinaire) (Voir 17e et 18e articles du mémoire)	"	0 32	0 34	0 34	0 36	0 30	0 35	0 35		0 32		0 35			0 50
Emprunts de terre extra—prix spécial pour couvrir le coût du charroi ainsi que l'excavation (voir article 20 du mémoire) sur un parcours de plus d'un mille :—															
Entre les 241e et 273e milles	"	0 38	0 40	0 44	0 46	0 40	0 45	0 55		0 45		0 50			0 70
" 273e et 289e "	"	0 34	0 36	0 39	0 41	0 40	0 40	0 50		0 43		0 50			0 60
" 289e et 295e "	"	0 34	0 36	0 38	0 40	0 35	0 40	0 45		0 42		0 50			0 50
Fossés d'égouttement au-delà des limites de la voie ferrée	"	0 30	0 30	0 30	0 32	0 25	0 35	0 50		0 20		0 60			0 50
Égouts souterrains	par pd. lin.	0 50	0 50	0 50	0 53	0 75	1 00	2 00		0 50		1 50			0 50
Tunnels de cours d'eau percés dans le roc, 8 pieds de diamètre (2 verges cubes par pied linéaire)	"	16 00	17 00	18 00	19 00	12 00	14 00	30 00		12 00		30 00			10 00
Tunnels de cours d'eau percés dans le roc, 6 pieds de diamètre (1 verge cube par pied linéaire)	"	14 00	14 00	10 00	10 50	8 00	9 00	20 00		7 50		20 00			10 00
Maçonnerie de ponts	par vg. c.	16 00	17 00	12 00	12 50	20 00	22 00	15 00		16 00		20 00			10 00
" de ponceaux	"	14 00	14 00	10 00	10 50	12 00	14 00	12 00		10 00		12 00			6 00
Pavage	"	6 00	6 00	8 00	8 50	4 00	4 00	4 00		4 00		7 00			4 00
Béton	"	6 00	6 00	8 00	8 40	10 00	10 00	8 00		10 00		12 00			6 00
Caissons des culées et des piles de ponts	"	5 00	5 00	5 00	5 25	4 00	5 00	3 00		10 00		6 00			3 00
Ouvrages en pierres perdues	"	2 50	2 50	3 50	3 70	2 00	2 00	1 00		4 00		3 50			2 00
Tuyaux de fonte de 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épaisseur, et noyés dans le béton	par pd. lin.	18 00	18 00	25 00	25 00	5 00	5 00	10 00		50 00		60 00			36 50
Superstructure, pont de bois—100 pieds d'ouverture	par arche	3,000 00	3,000 00	3,500 00	3,700 00	6,000 00	6,000 00	8,000 00		3,500 00		5,500 00			4,000 00
Pilotis—pieux de 12 × 12 pouces	par pd. lin.	0 40	0 40	0 45	48 00	1 50	1 50	0 50		0 80		0 60			0 25
Bois carré pour tréteaux, ponceaux, ponts, etc.															
Pin blanc, 16 × 12 pouces	par pd. lin.	0 50	0 50	0 42	0 44	1 25	1 25	0 50		0 30		0 65			0 40
" 16 × 10 "	"	0 50	0 50	0 42	0 44	1 00	1 00	0 50		0 30		0 50			0 34
" 16 × 9 "	"	0 50	0 50	0 40	0 42	0 75	0 75	0 50		0 25		0 45			0 30
" 14 × 12 "	"	0 50	0 50	0 40	0 42	0 75	0 75	0 50		0 25		0 50			0 35
" ou épinette rouge, 12 × 12 pouces	"	0 35	0 35	0 35	0 37	0 70	0 70	0 40		0 25		0 40			0 30
" " 12 × 9 "	"	0 30	0 30	0 33	0 35	0 60	0 60	0 40		0 20		0 30			0 28
" " 12 × 6 "	"	0 25	0 25	0 25	0 26	0 40	0 40	0 30		0 15		0 25			0 20
" " 12 × 4 "	"	0 20	0 20	0 25	0 27	0 25	0 25	0 30		0 10		0 25			0 18
" " 9 × 8 "	"	0 18	0 18	0 25	0 26	0 20	0 20	0 30		0 15		0 25			0 18
" " 9 × 6 "	"	0 18	0 18	0 25	0 27	0 20	0 20	0 30		0 10		0 25			0 18
" " 9 × 4 "	"	0 18	0 18	0 22	0 23	0 18	0 18	0 20		0 07		0 25			0 15
" " 8 × 6 "	"	0 18	0 18	0 22	0 23	0 18	0 18	0 20		0 10		0 25			0 15
" " 6 × 4 "	"	0 18	0 18	0 20	0 21	0 15	0 15	0 20		0 05		0 25			0 15
Méplats de pin blanc ou d'épinette rouge, 8 pouces	"	0 12	0 12	0 17	0 18	0 15	0 15	0 20		0 05		0 25			0 15
Madriers de pin ou d'épinette rouge	par M.	30 00	30 00	30 00	32 00	60 00	60 00	40 00		60 00		60 00			25 00
" de bois dur	"	40 00	40 00	30 00	32 00	100 00	100 00	50 00		100 00		70 00			50 00
Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc.	par lb	0 13	0 13	0 13	0 13	0 20	0 20	0 12		0 15		0 12			0 10
Fonte	"	0 10	0 10	0 11	0 11	0 15	0 15	0 10		0 06		0 12			0 08
Traverses	par trav	0 30	0 30	0 35	0 37	0 50	0 55	0 30		0 20		0 30			0 30
Charroi des rails et attaches, parcours moyen, 190 milles	par ton	4 00	4 00	4 00	4 25	16 00	20 00	1 50		4 50		6 00			2 75
Pose de la voie	par mille	290 00	300 00	300 00	320 00	400 00	450 00	200 00		300 00		300 00			300 00
Balastage	par vg. c.	0 40	0 40	0 41	0 43	0 50	0 55	0 30		0 35		0 50			0 40
Aiguilles et croisements	par jeu	10 00	10 00	20 00	21 00	60 00	75 00	40 00		30 00		60 00			50 00
Montants totaux des soumissions		4,587,064 00	4,722,954 00	4,682,639 00	4,920,230 50	4,774,544 00	5,213,544 00	4,774,740 00	5,013,477 00	4,833,905 00	5,799,606 00	4,987,870 00			5,250,852 00
Noms des cautions		Patrick Kelly, E. McGillivray, Alex. Bowie.		A. Jeffrey, Wm. Robinson.		John McDougall. Row. Fawcett.		Richard Warminton, Louis Paré.		John Heney. John S. Corcoran.		J. W. Coy, T. B. Hart.		James W. Johnson, Thomas Orr.	

Ajoutez 5 pour cent.

Ajoutez 20 pour cent, $966,601.

OTTAWA, 20 février 1879.

MESSIEURS,—Au sujet de votre soumission pour la construction de la section de 67 milles du chemin de fer canadien du Pacifique entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin, s'élevant à $3,364,274, j'ai reçu instruction de vous informer que si d'ici à huit jours vous déposez au crédit du receveur général du Canada des garanties au montant de 5 p. c. du chiffre total de votre soumission, ou de $168,000, l'entreprise de cette section de 67 milles vous sera adjugée selon votre soumission.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

A MORSE et Cie, entrepreneurs.

OTTAWA, 20 février 1879.

Votre soumission pour la section de 67 milles sera acceptée si d'ici à huit jours vous déposez au crédit du receveur-général du Canada cent soixante et huit mille piastres ($168,000) comme garantie. Veuillez accuser réception sans délai.

F. BRAUN, *secrétaire.*

A MORSE et CIE, entrepreneurs, Toronto.

OTTAWA, 25 février 1879.

MONSIEUR,—Relativement à l'entrevue que notre M. Nicholson a eu l'honneur d'avoir avec vous hier au sujet de notre soumission pour la section C du chemin de fer du Pacifique, et à votre déclaration que l'entreprise de la section partielle A a été adjugée à d'autres entrepreneurs, et après avoir réfléchi sur les difficultés que comporte l'exécution de l'entreprise exclusive de la section B, considérant surtout l'opinion bien arrêté de l'ingénieur du département, qui déclare que nos chiffres pour l'excavation dans le roc, section B, sont au-dessous du coût réel, j'ai l'honneur de vous informer que nous avons résolu de retirer notre soumission quant à la dite section B.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

MORSE ET CIE.

A l'honorable ministre des travaux publics.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET DES CANAUX,
OTTAWA, 26 février 1879.

MESSIEURS,—J'ai reçu instruction du ministre des travaux publics d'accuser réception de votre lettre du 25 courant, refusant l'entreprise qui vous a été adjugée de la section B du chemin de fer canadien du Pacifique, entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin, et retirant la soumission que vous avez faite pour cette section.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A MORSE ET CIE, entrepreneurs, Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à ce qui nous a été suggéré par un billet reçu hier de l'ingénieur en chef du chemin de fer canadien du Pacifique. J'ai l'honneur de dire que je me suis rendu au département des travaux publics, et que j'ai pris connaissance de la lettre adressée à notre maison, Morse et Cie, relative à l'adjudication qui lui a

été faite de l'entreprise de la section de 67 milles du chemin de fer du Pacifique, et que mes associés seront à Ottawa au commencement de la semaine prochaine, et qu'ils demanderont audience à l'honorable ministre des travaux publics à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FRANK NICHOLSON..

A F. BRAUN, écr.,
Secrétaire, département des travaux publics.

OTTAWA, 24 février 1879.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que nous nous sommes associé M. A. Laberge, jr., entrepreneur de Montréal, relativement à nos soumissions pour les travaux de la construction des sections du chemin de fer Canadien du Pacifique entre la Rivière-les-Anglais et Kéwatin, et de dire que si nos soumissions se trouvent au nombre des plus basses et si les entreprises nous sont adjugées, *nous sommes prêts à faire le dépôt voulu de 5 pour cent et à commencer les travaux immédiatement*.

Nous avons l'honneur d'être monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

ANDREWS, JONES ET CIE.
Par N. F. JONES.

A F. BRAUN, écr.
Secrétaire des travaux publics.

OTTAWA, 26 février 1879.

MESSIEURS,—Je dois vous informer que votre soumission pour l'entreprise de la section B du chemin de fer canadien du Pacifique a été acceptée et, que le gouvernement passera un contrat avec vous pour l'exécution de l'entreprise d'après cette soumission, pourvu que vous fassiez avant quatre heures p.m., samedi prochain, le dépôt de cinq pour cent mentionné dans le devis.

Bien à vous,

CHARLES TUPPER.

A MM. ANDREWS, JONES et Cie.

OTTAWA, 26 février 1879.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre de cette date nous informant que notre soumission pour l'entreprise de la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique a été acceptée.

Nous regrettons de constater que vous nous avez accordé moins de trois jours francs pour effectuer le dépôt voulu de 5 p.c. S'il devenait nécessaire que l'un de nous se rendît à New-York pour compléter le dépôt, nous espérons que vous nous donnerez deux ou trois jours pour cela. Nous serons prêts à exécuter les travaux aussitôt qu'il conviendra au département.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos très obéissants serviteurs,

ANDREWS, JONES ET CIE.

A l'honorable ministre des travaux publics.

OTTAWA, 27 février 1879.

MESSIEURS,—Au sujet de votre lettre, en date d'hier, dans laquelle vous vous plaignez de l'insuffisance du délai de (3) jours qui vous a été accordé pour faire le dépôt voulu de 5 p.c. sur le montant de votre soumission pour la section B du

chemin de fer canadien du Pacifique, et vous demandez qu'il soit prolongé de deux ou trois jours, le ministre me donne instruction de dire que depuis quelque temps déjà vous saviez qu'il était possible que l'on vous offrirait l'entreprise basée sur votre soumission pour la section B, et que vous ne pouvez raisonnablement prétendre que le délai qui vous est donné soit trop court.

C'est pourquoi, vu l'importance qu'il y a d'user de la plus grande diligence possible, le ministre regrette de ne pouvoir accorder votre demande d'un nouveau délai pour vous permettre de faire votre dépôt.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A MM. ANDREWS, JONES ET CIE.

Mémoire.

OTTAWA, 1er mars 1879.

Le soussigné a l'honneur de rapporter que des soumissions ont été demandées et reçues pour la construction des 185 milles du chemin de fer canadien du Pacifique entre la Rivière-des-Anglais et Kéwatin.

Que ces 185 milles ont été divisés en deux sections, et que les soumissions ont été faites selon les formules marquées A et B: la première, A, relative aux 118 milles qui séparent la Rivière-des-Anglais de la Rivière-à-l'Aigle, et la seconde, B, se rapportant aux 67 milles entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin.

Que les formules de soumissions employées sont à deux colonnes, la première donnant les prix demandés par le soumissionnaire pour les travaux terminés le 1er juillet 1883, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882, et la seconde donnant les prix demandés pour les travaux terminés le 1er juillet 1882, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er février 1881.

Que les deux plus basses soumissions reçues pour la section de 67 milles, formule B, pour l'exécution des travaux dans le plus court délai, sont les suivantes:

Morse et Cie	$3,364,274
Andrews, Jones et Cie	3,915,942

Que MM. Moore et Cie ayant reçu l'offre de l'entreprise selon leur soumission ont refusé de l'accepter par lettre adressée au département en date du 25 du mois dernier.

Que le soussigné, sur l'avis du Conseil a informé MM. Andrews, Jones, et Cie, que le gouvernement passerait un contrat avec eux pour l'entreprise de la section B, pourvu que le dépôt voulu de 5% du montant de leur soumission fût fait avant quatre heures p.m., samedi le 1er mars.

Que la plus basse soumission pour la section de 118 milles, formule A, les travaux devant être terminés dans le délai le plus long, celui mentionné dans la première colonne, a été reçue de

Marks et Conmee	$2,203,896

et que les plus basses soumissions pour les travaux devant être terminés dans le délai le plus rapproché, celui mentionné dans la deuxième colonne, sont celles de—

Andrews, Jones et Cie	$2,248,585
Marks et Conmee	2,300,196

Qu'à la demande faite par écrit de MM. Marks et Conmee, les noms de MM. John Ginty, P. Purcell et Hugh Ryan, entrepreneurs bien connus et expérimentés, ont été associés à celui de M. Marks en remplacement de celui de M. Conmee dans la soumission.

Que MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan se sont déclarés capables de terminer les travaux dans le plus court délai donné et ont fait le dépôt voulu de 5% du montant de leur soumission, soit $115,000.

Que le soussigné recommande que la soumission de MM. Marks et Conmee, formule A, soit acceptée et qu'un contrat soit passé avec MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan, conformément à cette soumission; qu'ils soient payés à mesure que les travaux progresseront suivant les prix de la première colonne de la soumission, jusqu'au 1er

février 1881, et que si les rails ont alors été posés et si la voie est prête pour la circulation des trains, les entrepreneurs reçoivent à compter de cette date les prix de la deuxième colonne pour toute l'entreprise.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,
Ministre des travaux publics.

RAPPORT *de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le* 3 *mars* 1879.

Sur rapport de l'honorable ministre des travaux publics constatant que des soumissions ont été demandées et reçues pour la construction des 185 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique entre la Rivière-des-Anglais et Kéwatin.

Que ces 185 milles ont été divisés en deux sections, et que les soumissions ont été faites selon les formules marquées A et B: la première, A, relative aux 118 milles qui séparent la Rivière-des-Anglais de la Rivière-à-l'Aigle, et la seconde, B, se rapportant aux 67 milles entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin.

Que les formules de soumissions employées sont à deux colonnes, la première donnant les prix demandés par le soumissionnaire pour les travaux terminés le 1er février 1883, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er février 1882, et la seconde donnant les prix demandés pour les travaux terminés le 1er juillet 1882, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881.

Que les deux plus basses soumissions reçues pour la section de 67 milles, formule B, pour l'exécution des travaux dans le plus court délai, sont les suivantes—

Morse et Cie	$3,364,274
Andrews, Jones et Cie	3,915,942

Que MM. Morse et Cie ayant reçu l'offre de l'entreprise selon leur soumission ont refusé de l'accepter par lettre adressée au département en date du 25 du mois dernier.

Que lui, le ministre, sur l'avis du Conseil, a informé MM. Andrews, Jones et Cie que le gouvernement passerait un contrat avec eux pour l'entreprise de la section, formule B, pourvu que le dépôt voulu de 5% du montant de leur soumission fût fait avant quatre heures p.m., samedi le 1er mars.

Que la plus basse soumission pour la section de 118 milles, formule A, les travaux devant être terminés dans le délai le plus long, celui mentionné dans la première colonne, a été reçue de—

Marks et Conmee	$2,203,896

et que les deux plus basses soumissions pour les travaux devant être terminés dans le délai le plus rapproché, celui mentionné dans la deuxième colonne, sont celles de

Andrews, Jones et Cie	$2,248,585
Marks et Conmee	2,300,186

Qu'à la demande faite par écrit de MM. Marks et Conmee, les noms de MM. John Ginty, P. Purcell et Hugh Ryan, entrepreneurs bien connus et expérimentés, ont été associés à celui de M. Marks en remplacement de celui de M. Conmee dans la soumission.

Que MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan se sont déclarés capables de terminer les travaux dans le plus court délai donné et ont fait le dépôt voulu de 5 p.c. du montant de leur soumission, soit $115,000, et recommandant que la soumission de MM. Marks et Conmee, formule A, soit acceptée et qu'un contrat soit passé avec MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan, conformément à cette soumission; qu'ils soient payés à mesure que les travaux progresseront suivant les prix de la première colonne de la soumission, jusqu'au 1er juillet 1881, et que si les rails ont alors été posés et si la voie

est prête pour la circulation des trains, les entrepreneurs recevront, à compter de cette date, les prix de la deuxième colonne pour toute l'entreprise.

Attesté,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil privé.

A l'honorable ministre des travaux publics.

1er mars 1879.

Lettre reçue de MM. Andrews, Jones et Cie, annonçant qu'ils ont déposé $50,000 comme garantie pour la section B, qu'ils parferont le dépôt de 5 pour cent dans la semaine qui suivra l'acceptation de leur soumission, et qu'ils sont prêts à exécuter les travaux.

(Cettre lettre a été égarée.)

Télégramme de Toronto.

OTTAWA, 1er mars 1879.

A l'honorable receveur général.

A. L. Thompson a déposé quarante-huit mille neuf cent cinquante piastres à votre crédit, au compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique.

GEORGE W. YARKER, *gérant.*

Reçu à 4.30 p.m., 1er mars.

BANQUE DE MONTRÉAL,
TORONTO, 1er mars 1879.

A l'honorable receveur général, Ottawa.

A la demande de M. A. L. Thompson, j'ai l'honneur de vous transmettre un reçu de dépôt pour la somme de $48,950,000, payable à votre ordre à six mois de cette date, sans intérêt, ce qui confirme ma dépêche télégraphique d'aujourd'hui.

Si le reçu n'est pas employé veuillez me le renvoyer annulé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEORGE W. YARKER, *gérant.*

OTTAWA, 3 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu du gérant de la Banque de Montréal à Toronto, un reçu de dépôt pour $48,950, somme déposée par M. A. L. Thompson au compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. REGINALD BAKER,
Pour le sous-ministre des finances.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire du département
des travaux publics.

Télégramme de Toronto.

OTTAWA, 3 mars 1879.

A l'honorable receveur général.

G. D. Morse a déposé quarante-huit mille neuf cent cinquante piastres à votre crédit, au compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique, pour Andrews, Jones et Cie.

G. W. YARKER, *gérant.*

Reçu à 2.15, 3 mars.

BANQUE DE MONTRÉAL,
TORONTO, 3 mars 1879.

MONSIEUR,—A la demande de M. G. D. Morse, j'ai l'honneur de vous transmettre un reçu de dépôt pour la somme de $48,950, ce qui confirme ma dépêche télégraphique d'aujourd'hui.

Si le reçu n'est pas employé, veuillez me le renvoyer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

GEO. W. YARKER, *gérant.*

A l'honorable receveur général, Ottawa.

OTTAWA, 3 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été reçu une dépêche télégraphique du gérant de la Banque de Montréal à Toronto, annonçant qu'il a reçu de M. G. D. Morse une nouvelle somme de $48,950 à compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique.

Cette somme est en sus de celle mentionnée dans ma lettre d'aujourd'hui portant le numéro 18,080.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. REGINALD BAKER.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire du département des travaux publics.

Lettre reçue de MM. Andrews, Jones et Cie, en date du 3 mars 1879. Renvoie au n° 17,954 et dit qu'une nouvelle somme de $50,000 sera déposée dans la journée au crédit du receveur général, qu'ils se sont associés des entrepreneurs canadiens, et qu'ils espèrent qu'ils ne seront pas privés de l'entreprise pour quelques jours de délais.

(*Ce document est égaré.*)

Reçu à 2.15 p.m., le 5 mars 1879.

OTTAWA, 5 mars 1879.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que la balance des 5 p. c. devant être déposés au crédit du receveur général sur notre soumission pour la section B du chemin de fer du Pacifique, a été déposée par nos agents à Toronto, et vous en recevrez aujourd'hui avis de la part de la banque.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

ANDREWS, JONES ET CIE.

A l'honorable ministre des travaux publics.

OTTAWA, 29 février 1879.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous annoncer que si l'entreprise de la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique nous est adjugée d'après notre soumission, nous sommes prêts à nous associer MM. Manning, Shields et McDonald.

Respectueusement à vous,

FRASER, GRANT ET PITBLADO.

A l'honorable C. TUPPER, C. B.,
Ministre des travaux publics.

OTTAWA, 7 mars 1879.

MONSIEUR,—Le département accuse réception de votre lettre du 29 du mois dernier, nommant les messieurs avec lesquels vous avez l'intention de vous associer si votre soumission pour la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique est acceptée.

Je suis, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

A FRASER, GRANT ET PITBLADO, Ottawa.

OTTAWA, 5 mars 1879.

Mémoire.

Le 6 février, MM. Andrews, Jones et Cie adressèrent au département une lettre disant que si l'entreprise leur est accordée, ils sont prêts à fournir les 5 p. c. de garantie exigée par le gouvernement pour l'exécution des travaux, et qu'ils sont prêts à commencer ceux-ci immédiatement.

Le 24 février, ils adressèrent une seconde lettre disant: Nous avons l'honneur de vous informer que nous nous sommes associé M. A. Laberge, jr, entrepreneur de Montréal, pour nos soumissions relatives aux travaux de la construction des sections du chemin de fer Canadien du Pacifique entre la rivière des Anglais et Kéwatin, et de dire que si nos soumissions se trouvent être les plus basses, et si les entreprises nous sont adjugées, *nous sommes prêts à faire le dépôt voulu de 5 pour cent et à commencer les travaux immédiatement.*

Le 26 février, la soumission d'Andrews, Jones et Cie, formule B pour les 67 milles qui séparent la rivière à l'Aigle de Kéwatin, s'élevant à $3,915,942, étant la plus basse, ces messieurs furent informés que l'entreprise leur était adjugée, pourvu qu'ils fissent le dépôt voulu de 5 pour cent avant 4 heures p.m. samedi le 1er courant.

Ils répondirent :—"S'il devenait nécessaire que l'un de nous se rendît à New-" York pour compléter le dépôt, nous espérons que vous nous donnerez deux ou trois " jours."

Le 27 février le département leur écrivit :—"Depuis quelque temps déjà vous saviez " qu'il était possible que l'on vous offrirait l'entreprise basée sur votre soumission " pour la section B, et vous ne pouvez raisonnablement prétendre que le délai qui " vous est donné soit trop court."

Vers 8 heures samedi soir, le 1er mars, le département reçut une lettre d'Andrews, Jones et Cie, disant :—" Nous avons déposé au crédit du receveur général la somme de $50,000 comme garantie de l'exécution de l'entreprise de la section B," et à 4.30 p.m. le même jour, 1er mars, le télégramme suivant fut reçu de Toronto par le receveur général : " A. L. Thompson a déposé quarante-huit mille neuf cent cinquante piastres à votre crédit, au compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique."

GEORGE H. YARKER, *gérant*.

Lundi, le 3 mars, la lettre suivante fut reçue par le receveur général :

" BANQUE DE MONTRÉAL, TORONTO, 1er mars 1879.

" A l'honorable receveur général, Ottawa.

" A la demande de M. A. L. Thompson, j'ai l'honneur de vous transmettre un reçu de dépôt pour la somme de $48,950.00, payable à votre ordre à six mois de cette date, sans intérêt, ce qui confirme ma dépêche d'aujourd'hui.

" Si le reçu n'est pas employé, veuillez me le renvoyer annulé.

" J'ai l'honneur d'être, monsieur,

" Votre obéissant serviteur,

" GEORGE W. YARKER, *gérant.*"

A 2.15 p.m., le 3 mars, la dépêche télégraphique suivante fut reçue par le receveur général :

" G. D. Morse a déposé quarante-huit mille neuf cent cinquante piastres à votre crédit, au compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique, pour Andreews, Jones et Cie.

" G. W. YARKER, *gérant.*"

Le 4 mars la lettre suivante a été reçue :

" BANQUE DE MONTRÉAL, TORONTO, 3 mars 1879.

" MONSIEUR,—A la demande de M. G. D. Morse, j'ai l'honneur de vous transmetre un reçu de dépôt pour la somme de $48,950, ce qui confirme ma dépêche télégraphique d'aujourd'hui.

" Si le reçu n'est pas employé, veuillez me le renvoyer.

" J'ai l'honneur, etc.,

" G. W. YARKER, *gérant.*

" A l'honorable receveur général, Ottawa."

Une autre lettre, datée du 3 mars, a été reçue d'Andrews, Jones et Cie, disant " qu'une nouvelle somme de $50,000 sera déposée dans la journée au crédit du receveur " général."

Jusqu'aujourd'hui, 5 mars, il n'a été reçu rien autre chose de personne.

En conséquence, le soussigné recommande que la soumission d'Andrews, Jones et Cie soit mise de côté, et que la soumission venant en troisième lieu, celle de MM. Fraser, Grant et Pitblado, soit acceptée, à condition qu'ils fassent le dépôt voulu d'ici à trois jours.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,

Ministre des travaux publics.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le* 5 *mars* 1879.

Dans un mémoire de l'honorable ministre des travaux publics, en date du 5 mars 1879, concernant MM. Andrews, Jones et Cie, dont la soumission (pour $3,915,942), formule B, pour la section de 67 milles du chemin de fer canadien du Pacifique, entre la rivière à l'Aigle et Kéwatin, était la deuxième par rang d'infériorité, le ministre recommande pour les raisons mentionnées dans le dit mémoire, que la soumission d'Andrews, Jones et Cie, soit mise de côté et que la soumission venant en troisième lieu, celle de MM. Fraser, Grant et Pitblado, soit acceptée, à condition qu'ils fassent le dépôt voulu d'ici à trois jours.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,

Greffier, Conseil privé.

OTTAWA, 5 mars,
7.30 p.m. 1879.

A M. G. D. MORSE, Toronto.

Le conseil a recommandé aujourd'hui que l'entreprise de la section B soit adjugée à MM. Fraser, Grant et Pitblado.

CHARLES TUPPER.

Télégramme.

TORONTO, 5 mars 1879.

A l'honorable Dr Tupper,
Ministre des travaux publics.

Morse et Cie, avec lesquels je suis maintenant associé, seront prêts à parfaire le dépôt de garantie demain matin. Les arrangements sont pris, mais il peut se faire que nous ne puissions envoyer le certificat par le courrier de ce soir. Est-ce que cela vous conviendra ? Veuillez répondre à G. D. Morse.

F. SHANLY.

A FRASER, GRANT ET PITBLADO, Ottawa. OTTAWA, 5 mars 1879.

MESSIEURS,—Je dois vous informer que votre soumission pour la section B du chemin du Pacifique Canadien a été acceptée à condition que vous fassiez le dépôt voulu de 5 p. c. du montant de la dite soumission d'ici à 4 heures p. m. samedi prochain, le 8 mars.

Bien à vous,

CHARLES TUPPER.

Télégranme de Toronto, 9 heures p. m.

A l'honorable DR TUPPER,
Ministre des travaux publics. OTTAWA, 6 mars 1879.

MM. Morse et Cie, sont à prendre des arrangements avec nous pour un certificat de dépôt de cinquante mille piastres, à appliquer comme garantie pour la soumission d'Andrews, Jones et Cie pour la construction de la section B du chemin de fer du Pacifique. Nous nous attendons de pouvoir vous expédier le certificat ce soir ou demain.

D. R. WILKIE, *caissier.*

A D. R. WILKIE, Toronto.

M. Morse a été informé par dépêche télégraphique le 5, que le conseil a recommandé que l'entreprise de la section fût adjugée à Fraser, Grant et Pitblado.

F. BRAUN, *secrétaire.*

OTTAWA, 7 mars 1879.

CHER MONSIEUR,—J'ai à vous annoncer que la somme de trente mille piastres est déposée à la Banque de Pictou, au crédit du receveur général, au compte de M. H. Fraser, l'un des entrepreneurs du chemin de fer du Pacifique. Cette somme est destinée à garantir l'exécution de l'entreprise.

Cette banque vous enverra un certificat régulier.

Je suis, etc.,

R. P. GRANT, *président de la Banque de Pictou.*

A M. J. M. COURTNEY.

OTTAWA, 8 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que les garanties additionnelles suivantes ont été reçues pour l'entreprise de MM. Fraser, Pitblado et Grant, de la section B du chemin de fer du Pacifique:

Certificat de transport de 200 actions de la Banque Fédérale	$20,000
79 actions de la banque d'Hamilton	7,900
" " Impériale	4,000
Certificat de dépôt de la Banque Canadienne du Commerce	34,500
" " de la Banque Union du Bas-Canada	30,000
	$96,400

On m'a informé aussi que deux chèques de $5,000 ont été déposés entre vos mains à la même fin.

Je mets sous ce pli des formules en blanc de procuration pour l'acceptation des garanties.

Votre obéissant serviteur,
W. REGINALD BAKER,
Pour le sous-ministre des finances.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire du ministère des travaux publics.

(*Télégramme de Toronto à J. M. Courtney, ministère des finances.*)

OTTAWA 19 mars 1879.

J'ai accepté trente parts additionnelles de la Banque Impériale venant de Shields. Le certificat est mis à la poste.

A. FRASER, *percepteur.*

OTTAWA, 8 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été reçu une dépêche du caissier de la compagnie de la Banque d'Halifax, annonçant que MM. Fraser, Pitblado et Grant, ont déposé cent mille piastres au crédit de l'honorable receveur général, comme garantie de l'exécution de leur entreprise.

Votre obéissant serviteur,
W. REGINALD BAKER,
Pour le sous-ministre des finances.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire du département des
travaux publics.

OTTAWA, 8 mars 1879.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre la somme que nous avons à fournir comme notre moitié de la garantie voulue pour l'entreprise adjugée à MM. Fraser, Pitblado et Cie, de la section B du chemin de fer du Pacifique, et de mettre sous ce pli deux chèques de $5,000 signés d'Alexandre Manning et de John J. Macdonald, comme garantie pour Manning et Cie.

Nous sommes, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,
ALEX. MANNING,
JOHN SHIELDS,
JOHN J. MACDONALD.

A l'honorable M. TUPPER,
Ministre des travaux publics.

OTTAWA, 8 mars 1879.

MON CHER MONSIEUR,—Je suis chargé de vous expédier copie d'une lettre reçue de M. Grant, le président de la Banque de Pictou, relativement à la garantie de J. H. Fraser, l'un des entrepreneurs du chemin de fer du Pacifique.

Bien à vous,

THOS. CROSS.

A M. F. BRAUN.

OTTAWA, 7 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai à vous annoncer que la somme de trente mille piastres est déposée à la Banque de Pictou au crédit du receveur général, au compte de M. Fraser, l'un des entrepreneurs du chemin de fer du Pacifique. Cette somme est destinée à garantir l'exécution de l'entreprise.

Cette banque vous enverra un certificat régulier.

Je suis, etc.

R. P. GRANT,
Président de la Banque de Pictou.

A M. J. M. COURTNEY.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

49e contrat : construction de gares sur l'embranchement de Pembina.

Entrepreneur :—R. Dickson.
Date du contrat :—25 août 1879.
Garantie :—Certificat de dépôt de la Banque des Marchands, $800.

TABLEAU des soumissions reçues, avec noms des soumissionnaires,

(*Gares—embranchement de Pembina.*)

Milles.	Nom des stations.	Description et dimensions.	Prix de chaque gare.	NOMS DES SOUMISSIONNAIRES..... Hugh Sutherland et frères. Prix.	Joseph Wood. Prix.
				$ cts.	$ cts.
0	Emerson.....	Gare, 120 pds x 24 pds ; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	5,200 00	5,000 00
10	Penza.....	Gare, 60 pds x 24 pds ; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étend. aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	3,300 00	3,209 00
18	Arnaud.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....	.....	250 00	225 00
26	Dufrost	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....	.....	250 00	237 00
35	Otterburn.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	3,300 00	3.209 00
43	Niverville.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	3,300 00	3,209 00
54	St. Norbert. ...	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....	.....	250 00	225 00
68	St. Boniface ...	Gare, 120 pds x24 pds, plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	5,200 00	5,000 00
70	.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....	.....	250 00	225 00
77	Gonor.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....	.....	250 00	225 00
85	Selkirk..	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	3,300 00	3,209 00
		Total du montant.....	.....	24,850 00	23,973 00

NOMS DES CAUTIONS.....	H. S. Donaldson. A. Colquhoun.	A. W. Sutherland, M.P.P. — Alloway.

prix détaillés et prix en bloc des soumissions, et noms des cautions, juillet 1879.

(Gares—embranchement de Pembina.)

Aikman et Wardle.	Strachan et Arnoldi.	T. Kavanagh.	R. Dickson.	J. L. P. O'Hanly.
Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
5,450 00	5,800 00	4,850 00	3,340 40	3,826 00
3,650 00	3,995 00	2,515 00	2,030 40	2,650 00
280 00	460 00	310 00	200 00	120 00
280 00	460 00	320 00	200 00	120 00
3,650 00	3,995 00	2,540 00	2,030 40	2,570 00
3,650 00	3,995 00	2,547 00	2,030 40	2,531 00
280 00	460 00	340 00	200 00	120 00
5,450 00	5,800 00	4,950 00	3,340 40	3,712 00
280 00	460 00	350 00	200 00	120 00
280 00	460 00	355 00	200 00	120 00
3,650 00	3,995 00	2,570 00	2,030 40	2,530 00
26,900 00	29,880 00	21,647 00	15,802 40	18,419 00
John Grant. W. W. Ogilvie.	Alexander Christie. W. G. Perley.	M. White. F. O'Connor.	McKichnie et McMillan. James McLenaghan.	P. Baskerville. W. Mosgrove.

TABLEAU des soumissions reçues, avec noms des soumissionnaires,

(*Gares—embranchement de Pembina.*)

Milles.	Nom des stations.	Description et dimensions.	Prix pour chaque gare.	NOMS DES SOUMISSIONNAIRES..... McQuarrie et Woodburn. Prix.	Rankin et Sheppard. Prix.
				$ cts.	$ cts.
0	Emerson.....	Gare, 120 pds x 24 pds; plateforme, 300pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	4,224 55	5,475 00
10	Penza.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	2,724 55	3,489 63
18	Arnaud.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation	.....	300 00	275 00
26	Dufrost.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation	.....	300 00	275 00
35	Otterburn.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	2,724 55	3,489 63
43	Niverville.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	2,724 55	3,489 63
54	St. Norbert.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....	.....	300 00	275 00
68	St. Boniface....	Gare, 120 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	4,224 55	5,475 00
70	.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation	.....	300 00	275 00
77	Gonor.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....	.....	300 00	275 00
85	Selkirk.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.	.....	2,724 55	3,489 63
		Total du montant	.....	20,847 30	26,283 52

NOMS DES CAUTIONS	A. S. Woodburn. Thomas Clarke.	Thomas Scott. J. Norquay.

prix détaillés et prix en bloc, et noms des cautions, juillet 1879.—*Fin.*

(*Gares, embranchement de Pembina*).

Woodburn et Jones.	George Harvey.	James Tutt et Cie.	Wm. T. Parry.	R. T. Sutton.
Prix.	Prix	Prix.	Prix.	Prix.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
4,550 00	8,750 00	3,597 00	3,900 00	3,997 00
3,200 00	5,500 00	2,953 00	2,000 00	3,153 75
375 00	900 00	220 00	350 00	239 00
375 00	900 00	225 00	350 00	269 00
3,200 00	5,500 00	3,975 00	2,000 00	3,175 75
3,200 00	5,500 00	2,979 00	2,000 00	3,297 75
375 00	900 00	251 00	350 00	279 00
4,550 00	8,450 00	3,739 00	3,900 00	3,999 00
375 00	800 00	239 00	350 00	297 00
375 00	800 00	239 00	350 00	297 00
3,200 00	5,000 00	3,100 00	2,000 00	3,300 00
23,775 00	43,000 00	21,517 00	17,550 00	22,374 25
McLevat Stewart. R. W. Cruice.	John Bruce. Alexander Sproat.	J. H. Hull. John Squires.	J. C. Lamb. W. S. Galbraith.	A. Spence. Charles Turner.

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES pour la construction des gares sur l'embranchement Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique.

	Nom.	Résidence.	Montant.
			$ cts.
	R. Dickson	Selkirk	15,802 00
	W. T. Parry	Dunville	17,550 00
	J. L. P. O'Hanly	Ottawa	18,419 00
	McQuarrie et Woodburn	do	20,847 30
	James Tutt et Cie	Brantford	21,517 00
	T. Kavanagh	Ottawa	21,647 00
	R. P. Sutton	Brantford	22,374 25
	Woodburn et Jones	Ottawa	23,775 00
	Joseph Wood	Winnipeg	23,973 00
	Hugh Sutherland et frères	do	24,850 00
	Rankin et Sheppard	do	26,283 52
	Aikman et Wardle	Ottawa	26,900 00
	Strachan et Arnoldi	do	29,880 00
	George Harvey	Winnipeg	43,000 00

OTTAWA, 16 juillet 1879.

17 juillet 1879.

R. Dickson, de Selkirk, soumissionnaire à quinze mille huit cent deux piastres pour les gares de l'embranchement de Pembina, est-il capable d'exécuter l'entreprise?

F. H. ENNIS, *pour le secrétaire*.

A J. H. ROWAN, Winnipeg.
(Ce document n'a pas été envoyé.)

De H. Rowan à F. H. Ennis, 19 *juillet* 1879.

" *Télégramme :* R. Dickson est un bon et respectable ouvrier. Le prix me paraît très bas. Les garanties devront être bonnes."

21 juillet 1879.

Votre soumission pour la construction des gares de l'embranchement de Pembina étant la plus basse, veuillez déposer au crédit du receveur général, huit cents piastres ($800), étant la garantie voulue de 5 pour cent, et transmettre le certificat de dépôt à ce département.

Le chèque qui accompagne votre soumission vous sera renvoyé.

F. H. ENNIS, *pour le secrétaire*.

A R. DICKSON, Winnipeg.

Par télégraphe de Winnipeg, Manitoba, à F. H. Ennis.

OTTAWA, 26 juillet 1879.

R. Dickson a déposé huit cents piastres ainsi que voulu par votre télégramme du 21.

H. T. CHAMPION.

29 juillet 1879.

A R. DICKSON, Winnipeg.

Avez-vous mis à la poste le certificat de dépôt ? Sinon, faites le tout de suite.

F. H. ENNIS.

Par télégraphe de Winnipeg, Manitoba, à F. H. Ennis.

OTTAWA, 2 août 1879.

J'ai vu l'original du reçu de la Banque des Marchands ici ; le double et le triple ont été mis à la poste par Dickson le 25, mais ont été adressés à F. H. Dennis par erreur. En demandant au bureau de poste la lettre à cette adresse, vous les recevrez

J. H. ROWAN.

SELKIRK, MANITOBA, 25 juillet 1879.

MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus un reçu de la Banque des Marchands à Winnipeg, pour huit cents piastres mis à votre crédit à la demande de M. F. H. Ennis, comme garantie de l'exécution de l'entreprise des gares de l'embranchement Pembina.

Votre respectueux serviteur,

RICHARD DICKSON.

Au receveur général, Ottawa.

---

8 août 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un certificat de dépôt de la Banque des Marchands à Winnipeg, portant le numéro 231, pour la somme de $800, étant la garantie de 5 pour cent déposée par M. R. Dickson, relativement à son entreprise de la construction de gares sur l'embranchement Pembina.

Votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS, *faisant fonctions de secrétaire.*

A M. J. M. COURTNEY,
Sous-ministre des finances.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

48e *contrat—Ligne de colonisation,—100 milles de Winnipeg.*

Entrepreneur :—John Ryan. Date du contrat :—19 août 1879.

Garantie :	Certificat de dépôt,	Banque de Montréal.....	$ 3,000
	"	Banque de Québec.....	15,000
	Effets de banque,	Banque de Montréal.....	6,000
	"	Banque Ontario.....	5,000
			$29,000

SOUMISSIONS reçues le 1er août 1879,—avec prix originaires et prix après déduction faite du clôturage et de la moitié du ballastage.

SOUMISSIONS.		NOMS.	MONTANTS.		
No	Lettre		Total de la soumission.	Total réduit.	Prix réduit par mille.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.
1	X	W. C. Hall	553,060 00	486,810 00	4,868 10
2	B	John Ryan	600,500 00	533,000 00	5,330 00
3	K[1]	C. B. Falardeau et Cie	645,200 00	541,450 00	5,414 50
4	O	R. J. Flanagan	626,145 00	548,645 00	5,486 45
5	Y	J. L. P. O'Hanly	633,935 00	548,935 00	5,489 35
6	E	James G. McDonald	651,200 00	569,950 00	5,699 50
7	Z	Patrick Shannon	685,545 00	588,045 00	5,880 45
8	C[1]	Joseph Whitehead	687,080 00	589,580 00	5,895 80
9	H	Dennis O'Brien	683,000 00	591,750 00	5,917 50
10	L	Stewart, Strachan et Cie	696,780 00	598,030 00	5,980 30
11	R	Nicholson, Marpole et Cie	693,450 00	599,700 00	5,997 00
12	D	Richard Nagle et Cie	764,070 00	600,320 00	6,003 20
13	H[1]	A Charlebois et Cie	693,825 00	601,325 00	6,013 25
14	T	Rodgers et Farrell	684,740 00	603,490 00	6,034 90
15	I	Stevens, Turner et Burns	677,230 00	604,730 00	6,047 30
16	K	Charles Peterson	735,650 00	611,900 00	6,119 00
17	C[1]	Hunter, Murray et Cleveland	728,550 00	616,050 00	6,160 50
18	S	Charles McCarron et Cie	737,140 00	623,390 00	6,233 90
19	L[1]	R. T. Sutton	716,705 00	626,705 00	6,267 05
20	N	Henry Rousseau	745,800 00	628,300 00	6,283 00
21	J	Grant et Skead	716,586 00	630,336 00	6,303 36
22	W	Robert H. McGreevey	722,950 00	631,700 00	6,317 00
23	F[1]	Edward A. Bowes et Cie	726,250 00	632,500 00	6,325 00
24	P	A. Laberge et Cie	731,350 00	636,350 00	6,363 50
25	V	G. A. Gouin	740,330 00	640,330 00	6,403 30
26	I	Furguson, Symmes et Mitchell	734,340 00	640,590 00	6,405 90
27	F	H. Large	708,245 00	640,745 00	6,407 45
28	M	T. Kavanagh et Cie	729,255 00	643,005 00	6,430 05
29	U	Peter Whalen	738,100 00	654,350 00	6,543 50
30	A	George J. Grant et Cie	773,900 00	668,900 00	6,689 00
31	G	A. E. Killam, et Cie	781,970 00	678,220 00	6,782 20
32	J[1]	Kavanagh et Sutherland	784,170 00	697,295 00	6,972 95
33	D[1]	C. E. English et Cie	805,050 00	701,300 00	7,013 00
34	Q	James Goodwin	823,400 00	723,400 00	7,234 00
35	B[1]	Wm. Buckner et Cie	860,970 00	723,470 00	7,234 70
36	C	Harvey et Bruce	863,160 00	748,160 00	7,481 60
37	M	C. C. Gregory	876,750 00	756,750 00	7,567 50
38	E	John Wardrop	872,050 00	774,550 00	7,745 50
39	A	Hutchison et Wood	994,550 00	782,050 00	7,820 50

SOUMISSION No 5.—J. L. P. O'HANLY.

MÉMOIRES SUIVANTS Y-JOINTS.

Article 5—*Excavations dans la terre.*

Lorsque la tranchée est de moins de 100 pieds continus, ajoutez 2c. la verge pour chaque 100 pieds de charroi, de 100 à 500 inclusivement, et pour chaque 100 pieds additionnels, 1c. la verge.

Article 18—*Ballastage.*

Pour les bouts de moins d'un mille, ajoutez 4c. la verge pour chaque mille de charroi, de 1 à cinq milles inclusivement, et 2c. la verge cube pour chaque mille additionnel, avec le coût de la voie depuis la ligne jusqu'à la sablonnière, lorsqu'en dehors des limites du chemin de fer.

Montant total.—Avec charroi extra, etc., s'il en est.
Moyenne par mille.—Avec charroi extra, etc., s'il en est.

(*Lettre accompagnant la soumission de C. E. English et Cie.*)

TORONTO, 4 août 1879.

CHER MONSIEUR,—En repassant les chiffres de ma soumission pour la ligne de colonisation du chemin de fer Canadien du Pacifique, je m'aperçois que le clôturage est porté à $6,000 au lieu de $60,000, et que les ouvrages en terre sont portés à $21,000 au lieu de $210,000, et qu'en conséquence le total devrait être de $800,000, et le prix du mille de $8,000 au lieu des chiffres donnés dans la soumission.

Les mêmes erreurs ont été faites dans la soumission d'Edward C. Bowes et Cie, dans laquelle je suis intéressé, c'est-à-dire, la soumission porte $5,000 au lieu de $50,000, et $18,900 au lieu de $189,000, et les totaux devraient être en ce cas $721,250 et $7,212.50 par mille.

Auriez-vous la complaisance de soumettre la chose à M. Sandford Fleming, l'ingénieur en chef? Peut-être que ce monsieur ne trouvera pas qu'il est trop tard pour corriger ces erreurs, vu que rien n'a encore été annoncé.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. E. ENGLISH.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire du département des
Chemins de fer et des canaux.

48*e contrat.*) SOMMAIRE des soumissions reçues, indiquant les noms

NATURE DES TRAVAUX.	QUANTITÉS APPROXIMATIVES.			W. C. Hall. Prix.	John Ryan. Prix.
				$ cts.	$ cts.
1. Abattage	Acres....	100	par acre	21 00	2 00
2. Essartement	"	50	"	75 00	4 00
3. Plateforme de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une profond. moy. de 9 pcs...	"	1	"	400 00	750 00
4. Clôturage	Pds. l...	1,000,000	p. pd. l..	0 04	0 04
5. Excavation de la terre	Vgs. c...	700,000	p. vg. c.	0 18	0 16
6. Caissons des culées et des piles de ponts, y compris l'empierrement	" ...	500	"	2 70	2 50
7. Ouvrages en pierres perdues	" ...	500	"	2 00	1 50
8. Bois carré et madriers pour estacades, ponceaux, ponts, etc., pin blanc ou épinette rouge	Pds. c...	100,000	p. pd. c.	0 30	0 28
9. Pilotis—pieux de 12 x 12 d'épinette rouge...	Pds. l...	8,000	p. pd. l..	0 27	0 50
10. Méplats de 8 pcs	" ...	2,000	"	0 20	0 15
11. Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc.	Lbs	60,000	par lb....	0 06	0 07
12. Fonte	"	10,000	"	0 04	0 07
13. Passage à niveau des chemins publics, y compris les fossés à bestiaux, les liaisons de clôture, les écriteaux, l'empierrement du chemin, etc	Nombre	100	par passage.	127 00	145 00
14. Passages à niveau des chemins de ferme, y compris les barrières, la mise en état du chemin, etc	" ..	200	"	30 00	10 00
15. Traverses	" ..	275,000	par trav.	0 20	0 20
16. Charroi des rails et attaches, depuis Montréal	Tonnes.	11,000	par ton..	15 00	17 75
17. Pose de la voie	Milles....	106	par mille	200 00	275 00
18. Ballastage	Vgs. c...	250,000	p. vg. c.	0 21	0 22
19. Aiguilles et croisements	Nombre	50	par jeu..	30 00	20 00
20. Gares, 69 pieds x 24 pieds, avec plateforme complète	" ..	14	par gare	2,000 00	2,250 00
Montant total pour une longueur approximative de 100 milles. ...	.....	.....	.....	553,060 00	600,500 00
Soit, par mille	.....	.....	.....	5,530 60	6,500 00
Signatures des cautions				A. J. Tessier; W. Dusablon.	A. S. Brown, H. Ryan.

des soumissionnaires, le prix des soumissions, août 1879. (48*me contrat.*

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.

C. B. Falardeau et Cie.	R. J. Flanagan.	J. L. P. O'Hanly.	Jas. G. McDonald.	Patrick Shannon.	Joseph Whitehead.	Denis O'Brien.	J. Stewart, Strachan et Cie.
Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
15 00	22 00	5 00	5 00	6 00	6 00	30 00	10 00
60 00	80 00	25 00	35 00	30 00	25 00	70 00	40 00
300 00	500 00	1,000 00	1,200 00	900 00	1,100 00	1,100 00	1,200 00
0 06	0 05	0 06	0 05	0 06	0 06	0 06	0 06½
0 16	0 20	0 13	0 17	0 17	0 19	0 22	0 15
3 00	3 25	0 40	2 50	0 50	4 00	4 50	3 00
3 00	2 00	0 35	2 50	0 25	2 50	4 00	2 00
0 35	0 35	0 40	0 40	0 40	0 30	0 45	0 57
0 25	0 32	0 60	0 30	0 60	0 32	0 50	0 30
0 20	0 25	0 18	0 15	0 18	0 06	0 20	0 30
0 07	0 07	0 10½	0 07	0 10½	0 09	0 08	0 06
0 07	0 05	0 05	0 06	0 06	0 08	0 07	0 06
50 00	150 00	145 00	40 00	145 00	165 00	25 00	80 00
30 00	30 00	30 00	15 00	30 00	40 00	20 00	25 00
0 37	0 22	0 34	0 30	0 35	0 35	0 33	0 40
18 00	17 50	18 70	21 00	18 66	18 00	18 50	18 18
250 00	210 00	275 00	200 00	250 00	250 00	200 00	275 00
0 35	0 22	0 20	0 25	0 30	0 30	0 25	0 27
25 00	40 00	20 00	15 00	20 00	15 00	20 00	25 00
1,500 00	2,200 00	2,000 00	1,700 00	1,900 00	2,000 00	1,200 00	2,500 00
645,200 00	626,145 00	633,935 00	651,200 00	685,545 00	687,080 00	683,000 00	696,780 00
6,452 00	6,261 45	6,339 35	6,512 00	6,855 45	6,871 00	6,830 00	6,967 80
John McIntosh, J. D. McIntosh.	Géo. O'Keefe, John O'Reilly.	P. Baskerville, W. Mosgrove.	Hugh McDonald, J. M. Taylor.	Patrick Breen, Robt. Peterson.	Patrick Kelly, Miller Blythe, C. H. Macintosh.	John Murray, R. W. Cruice.	Alex. Christie, John Heney.

48*me contrat.*) TABLEAU des soumissions reçues, indiquant les noms

NATURE DES TRAVAUX.	QUANTITÉS APPROXIMATIVES.			Nicholson, Marlpole et Cie.	Richard Nagle et Cie.
				Prix.	Prix.
				$ cts	$ cts.
1. Abattage	Acres....	100	par acre	10 00	16 00
2. Essartement	"	50	"	50 00	50 00
3. Plateforme de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une prof. moyenne de 9 pcs...	"	1	"	100 00	500 00
4. Clôturage	Pds. lin.	1,000,000	p. pd. l.	0 06	0 12
5. Excavation dans la terre	Vgs. c...	700,000	p. vg. c.	0 20	0 20
6. Caissons des culées et des piles de ponts, y compris l'empierrement	" ...	500	"	3 50	3 00
7. Ouvrages en pierres perdues	" ...	500	"	3 00	3 00
8. Bois carré et madriers pour estacades, ponceaux, ponts, etc., pin blanc ou épinette rouge	Pds. c...	100,000	p. pd. c.	0 40	0 40
9. Pilotis—pieux de 12×12 d'épinette rouge ...	Pds. lin.	8,000	p. pd. l.	0 40	0 35
10. Méplats de 8 pcs	" ...	2,000	"	0 15	0 20
11. Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc	Lbs.....	60,000	par lb...	0 10	0 11
12. Fonte	"	10,000	"	0 09	0 08
13. Passages à niveau des chemins publics, y compris les fossés à bestiaux, les liaisons de clôture, les écriteaux, l'empierrement du chemin, etc	Nombre.	100	par passage.	77 00	100 00
14. Passages à niveau des chemins de ferme, y compris les barrières, la mise en état du chemin, etc	" ..	200	"	7 50	40 00
15. Traverses	" ..	275,000	par trav	0 42	0 37
16. Charroi des rails et attaches, depuis Montréal	Ton'x ...	11,000	par ton..	0 16	17 00
17. Pose de la voie	Milles ...	106	par mille	250 00	245 00
18. Ballastage	Vgs. c...	250,000	p. vg. c.	0 27	0 35
19. Aiguilles et croisements	Nombre.	50	par jeu..	20 00	45 00
20. Gares, 69 pieds x 24 pieds, avec plateforme complète	" ..	14	par gare.	2,000 00	1,600 00
Montant total pour une longueur approximative de 100 milles	.....	.....	.....	693,450 00	764,070 00
Soit, par mille	.....	.....	.....	6,934 50	7,640 07
Signatures des cautions				Walker Morley, L. Oliver.	Edward Griffin, F. McDougal.

des soumissionnaires, et le prix des soumissions, août 1879—*Suite.* (48*me contrat.*

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.

A. Charlebois et Cie.	J. C. Rodgers et Farrell.	Stevens, Turner et Burns.	Charles Peterson.	Hunter, Murray et Cleveland.	McCarron, Murphy et Cameron.	R. T. Sutton et Cie.
Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
22 50	19 00	10 00	15 00	60 00	10 00	20 00
37 50	90 00	20 00	25 00	80 00	20 00	30 00
1,500 00	4,000 00	80 00	1,500 00	3,800 00	3,500 00	375 00
0 06	0 05	0 03	0 08	0 05	0 07	0 05
0 22	0 19	0 19	0 19½	0 18	0 20	0 22
7 00	5 00	3 00	5 00	6 50	5 00	4 00
3 00	2 00	3 00	3 00	3 50	2 50	4 00
0 35	0 35	0 30	0 45	0 40	0 35	0 39
0 50	0 35	0 30	0 40	0 60	0 50	0 29
0 25	0 12	0 15	0 25	0 35	0 20	0 12
0 08	0 09	0 08	0 10	0 06	0 10	0 11
0 08	0 08	0 07	0 07	0 06	0 08	0 08
60 00	75 00	120 00	100 00	50 00	100 00	104 00
30 00	18 00	35 00	30 00	25 00	5 00	35 00
0 42	0 37	0 35	0 40	0 45	0 40	0 35
16 75	19 00	18 50	17 50	15 00	17 50	19 00
250 00	225 00	250 00	250 00	300 00	240 00	270 00
0 26	0 25	0 34	0 35	0 50	0 35	0 32
25 00	8 00	30 00	40 00	10 00	25 00	30 00
1,400 00	2,500 00	2,600 00	1,500 00	2,000 00	2,500 00	3,000 00
693,825 00	684,740 00	677,230 00	735,650 00	728,550 00	737,140 00	716,705 00
6,938 25	6,847 40	6,772 30	7,356 50	7,285 50	7,371 40	7,167 00
John McDougall, Row Fawcett.	A. A. Stevenson, Daniel Wilson.	F. A. Ste. Gerald et Cie T. D. Hodgens et Miwhinnick, Geary et Cie.	John T. Bush. Alex. Manning.	J. W. Coy, T. B. Hart.	Chas. H. Mackintosh. John Graham.	James McKnight, A. Spence.

48*me contrat.*) TABLEAU des soumissions reçues, indiquant les noms

NATURE DES TRAVAUX.	QUANTITÉS APPROXIMATIVES.			Heney et Rousseau.	Grant et Skead.
				Prix.	Prix.
				$ cts.	$ cts.
1. Abattage	Acres ...	100	par acre.	30 00	18 00
2. Essartement	" ...	50	par pd l.	70 00	40 00
3. Plateforme de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une prof. moyenne de 9 pcs...	" ...	1	" ...	2,000 00	980 00
4. Clôturage	Pds lin.	1,000,000	" ...	0 07	0 05½
5. Excavation de la terre	Vgs. c...	700,000	par vg c	0 22	0 20
6. Caissons des culées et des piles de ponts, y compris l'empierrement	" ...	500	" ...	4 00	4 00
7. Ouvrages en pierres perdues	" ...	500	" ...	4 00	4 00
8. Bois carré et madriers pour estacades, ponceaux, ponts, etc., pin blanc ou épinette rouge	Pds c....	100,000	par pd c.	0 30	0 40
9. Pilotis—pieux de 12 x 12 d'épinette rouge...	Pds l....	8,000	par pd l.	0 40	0 38
10. Méplats de 8 pcs	" ...	2,000	" ...	0 20	0 18
11. Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc	Lbs	60,000	par lb...	0 09	0 09
12. Fonte	"	10,000	" ...	0 06	0 07
13. Passages à niveau des chemins publics, y compris les fossés à bestiaux, les liaisons de clôture, les écriteaux, l'empierrement du chemin, etc	Nombre.	100	par traverse	100 00	149 00
14. Passages à niveau des chemins de ferme, y compris les barrières, la mise en état du chemin, etc	" ..	200	" ...	50 00	29 00
15. Traverses	" ..	275,000	par trav.	0 36	0 43
16. Charroi des rails et attaches, depuis Montréal	Ton'x ...	11,000	par ton..	19 00	17 70
17. Pose de la voie	Milles ...	106	par mille	250 00	230 00
18. Ballastage	Vgs c....	250,000	par vg c.	0 38	0 25
19. Aiguilles et croisements	Nombre.	50	par jeu..	40 00	20 00
20. Gares, 69 pieds x 24 pieds, avec plateforme complète	" ..	14	par station..	1,300 00	2,984 00
Montant total pour une longueur approximative de 100 milles				754,800 00	716,586 00
Soit, par mille				7,458 00	7,165 86
Signatures des cautions				J. W. McRae, D. O'Connor.	W. B. Scarth, W. F. Powell.

*Revisé. Voir correspondance. $726,250 00.

des soumissionnaires et le prix des soumissions, août, 1879.—*Suite.*

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.

R. H. McGreevy.	E. A. Bowes et Cie.	A. Labergé et Cie.	G. A. Gouin.	Ferguson, Symmes et Mitchell.	H. Large.	T. Kavanagh et Cie.	Peter Whelen.
Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
25 00	20 00	10 00	10 00	15 00	14 00	20 00	20 00
100 00	180 00	20 00	20 00	25 00	40 00	40 00	30 00
750 00	1,000 00	500 00	500 00	2,000 00	1,100 00	1,500 00	4,000 00
0 06	0 05	0 06	0 06½	0 05	0 08	0 04	0 04
0 22	0 27	0 23	0 21	0 19	0 24	0 20	0 22
4 00	5 00	6 00	5 50	8 50	2 75	3 75	4 00
3 00	3 00	2 50	2 00	4 00	2 25	2 50	3 00
0 40	0 40	0 40	0 38	0 43	0 42	0 45	0 45
0 35	0 30	0 40	0 40	0 40	0 30	0 20	0 40
0 25	0 10	0 20	0 15	0 30	0 20	0 15	0 30
0 08	0 12	0 10	0 08	0 08	0 08	0 08	0 10
0 05	0 10	0 10	0 07	0 06	0 06	0 07	0 08
175 00	80 00	60 00	75 00	220 00	50 00	75 00	175 00
40 00	20 00	20 00	10 00	10 00	15 00	50 00	35 00
25 00	0 35	0 42	0 42	0 45	0 46½	0 38	0 50
21 00	16 00	17 00	19 00	16 70	19 00	19 00	15 00
225 00	300 00	250 00	250 00	250 00	220 00	255 00	250 00
0 25	0 35	0 28	0 28	0 35	0 30	0 37	0 35
40 00	30 00	40 00	50 00	25 00	15 00	40 00	30 00
2,500 00	1,100 00	3,000 00	3,000 00	2,960 00	650 00	2,550 00	2,500 00
722,950 00	*506,150 00	731,350 00	740,330 00	734,340 00	708,245 00	729,255 00	738,109 00
7,229 50	†5,061 00	7,313 00	7,403 30	7,343 40	7,082 45	7,292 55	7,381 00
H. J. Chaloner, John Woolsey.	E. W. English, R. H. L. Bowes.	A. B. Desmarteau, O. Polletier.	Chas. Magee, J. A. Gouin.	A. Jeffery, Wm. Robinson.	J. W. McRae, Ralph Jones.	E. McGillivray, James Kelley.	D. O'Connor, Samuel Bingham.

†Revisé. Voir correspondance. $7,262 50.

48*me contrat.*) TABLEAU des soumissions reçues, indiquant les noms

NATURE DES TRAVAUX.	QUANTITÉS APPROXIMATIVES.			George J. Grant et Cie.	A. E. Killam et Cie.
				Prix.	Prix.
				$ cts.	$ cts.
1. Abattage	Acres ...	100	par acre.	20 00	14 00
2. Essartement	" ...	50	" ..	50 00	50 00
3. Plateforme de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une prof. moyenne de 9 pcs	" ...	1	" ..	1,000 00	3,000 00
4. Clôturage	Pds. 1...	1,000,000	p. pd. l..	0 07	0 06
5. Excavation de la terre	Vgs. c..	700,000	p. pd. c..	0 22	0 21
6. Caissons des culées et des piles de ponts, y compris l'empierrement	" ...	500	" ..	7 00	4 50
7. Ouvrages en pierres perdues	" ...	500	" ..	6 00	4 00
8. Bois carré et madriers pour tréteaux, ponceaux, ponts, etc., pin blanc ou épinette rouge	Pds. c...	100,000	p. pd. c..	0 45	0 60
9. Pilotis—pieux de 12 x 12 d'épinette rouge	Pds. l...	8,000	p. pd. l..	0 30	0 50
10. Méplats de 8 pcs	" ...	2,000	" .	0 20	0 10
11. Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc	Lbs.	60,000	par lb....	0 10	0 09
12. Fonte	"	10,000	"	0 09	0 06
13. Passages à niveau des chemins publics, y compris les fossés à bestiaux, les liaisons de clôture, les signaux de la voie, l'empierrement du chemin, etc	Nombre.	100	par pas age.	250 00	100 00
14. Passages à niveau des chemins de ferme, y compris les barrières, la mise en état du chemin, etc	"	200	" .	100 00	35 00
15. Traverses	"	275,000	par trav.	0 40	0 45
16. Charroi des rails et attaches, depuis Montréal	Tonnes..	11,000	par ton..	18 00	18 50
17. Pose de la voie	Milles ...	106	p. mille..	250 00	270 00
18. Ballastage	Vgs. c...	250,000	p. vg. c.	0 28	0 35
19. Aiguilles et croisements	Nombre.	50	par jeu..	50 00	25 00
20. Gares, 69 pieds x 24 pds., avec plateforme complète	"	14	par gare.	2,200 00	1,900 00
Montant total pour une longueur approximative de 100 milles	.....	.....	.....	773,900 00	781,970 00
Soit, par mille	.....	.....	.....	7,739 00	7,719 70
Signature des cautions				James H. Fraser, Jas. M. Pitblado.	T. R. Jones, William Fraser.

*Revisé. Voir correspondance. $805,050 00.

des soumissionnaires et le prix des soumissions, août 1879—*Fin.* (48*me contrat.*)

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.

J. Kavanagh et Hugh Sutherland.	C. E. English et Cie.	James Goodwin.	William Buchner et Cie.	G. Harvey et J. Bruce.	C. C. Gregory.	J. Wardrop.	W. Hutchinson et Wood.
Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
20 00	25 00	22 00	30 00	20 00	20 00	15 00	40 00
65 00	200 00	30 00	60 00	100 00	50 00	60 00	80 00
1,800 00	1,500 00	1,500 00	900 00	1,500 00	1,400 00	1,400 00	2,500 00
0 04	0 06	0 05	0 07½	0 06½	0 07	0 05	0 15
0 22	0 30	0 24	0 26	0 24	0 27	0 24	0 28
4 00	5 50	4 00	8 00	6 00	4 00	4 00	5 00
2 50	5 00	2 50	5 00	6 00	2 00	3 00	5 00
0 49	0 50	0 42	0 40	0 40	0 50	0 45	0 40
0 27	0 35	0 40	0 50	0 45	0 40	0 40	0 40
0 17	0 10	0 25	0 20	0 25	0 30	0 30	0 30
0 07	0 15	0 09	0 09	0 14	0 10	0 08	0 09
0 06	0 12	0 07	0 10	0 12	0 07	0 07	0 06
80 00	75 00	200 00	100 00	200 00	100 20	170 00	200 00
55 00	25 00	30 00	50 00	40 00	20 00	15 00	75 00
0 37½	0 38	0 45	0 35	0 63	0 40	0 65	0 55
22 00	18 00	21 00	22 50	15 00	24 00	20 00	20 00
240 00	300 00	250 00	220 00	285 00	225 00	350 00	300 00
0 37½	0 35	0 40	0 50	0 40	0 40	0 38	0 50
55 00	30 00	30 00	50 00	50 00	30 00	30 00	50 00
2,750 00	1,200 00	2,600 00	1,800 00	4,500 00	2,500 00	3,000 00	1,800 00
784,170 00	*557,050 00	823,400 00	860,970 00	863,160 00	876,750 00	872,050 00	4,550 00
7,841 00	†5,570 00	8,234 00	8,609 70	8,631 60	8,767 50	8,226 93	9,945 50
Michael Kavanah, John Haverby.	E. W. English, R. H. L. Bowes.	Edward Griffin, A. Mortimer.	D. D. F. Potter, Harry Buchner.	James G. Cooper, A. R. Moat.	E. Byron Winslow, Robt. Robinson.	A. Myers, J. W. Wardrop.	Conrad Quackenbush, Fredk. E. Wood.

†Revisé. Voir correspondance. $8,050 50.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF, 8 août 1879.

MONSIEUR,—Vendredi après-midi, le 1er courant, les soumissions pour les 100 milles de la ligne de colonisation de Winnipeg furent ouvertes par le sous-ministre, M. Trudeau, en présence de M. Burpé et de moi, et furent dûment enregistrées ainsi qu'il est dit dans le compte-rendu ci-joint, au nombre de trente-neuf, portant les lettres de A à Z et de A1 à M1.

Dans tous les cas, excepté pour la soumission G n° 31, on s'était conformé à la condition qui exigeait que chaque soumission fût accompagnée d'un chèque accepté par une banque. Cinq des chèques n'étaient cependant pas endossés, savoir: ceux des soumissions E, n° 8; O, n° 6; V, n° 26; W, n° 22, et J, n° 32.

Les quantités et les prix des douze plus basses soumissions furent contrôlés avec soin, et l'on trouva que F, qui était en apparence la plus basse, et D, qui venait en troisième lieu, portaient toutes deux des erreurs considérables dans l'expression des montants. L'erreur de la première était de $219,900 et dans l'autre de $248,000, toutes deux en moins. Elles durent prendre les nos 23 et 33 de la liste.

L'ingénieur en chef, avant de partir pour l'Angleterre, à la fin de juin, avait écrit un mémoire me chargeant de voir à ce qu'à la réception des soumissions, on déduisît de leur montant tout l'article du clôturage et la moitié du chiffre du ballastage.

C'est ce qui fut fait, comme on peut voir par le tableau ci-joint, dans lequel différentes colonnes indiquent les déductions, la balance du montant total et le prix du mille.

Vous remarquerez que ces déductions font prendre à certaines soumissions sur la liste un autre rang que celui qu'elles occuperaient si elles étaient classifiées suivant leur montant total originaire. Les numéros 1 et 2 de la liste ne se trouvent pas déplacés.

La plus basse soumission est celle de M. W. C. Hall, de Trois-Rivières, s'élevant, après les déductions ci-dessus mentionnées, à $486,810 ou à $4,868 par mille. En général les chiffres de cette soumission sont très bas, surtout ceux du transport des rails et des attaches et ceux des traverses.

J'ai eu une entrevue avec M. Hall qui a été mandé ici au sujet de sa soumission, et je me suis aperçu qu'il ne peut donner que bien peu de renseignements sur la base de ses calculs, ceux-ci ayant été en grande partie faits par d'autres personnes qu'il nomme.

M. Hall dit qu'il a fait des travaux de chemins de fer pendant un certain nombre d'années et qu'il est à présent contre-maître de la pose de la voie et du ballastage de l'embrancement des Piles du chemin de fer du gouvernement de Québec sous M. McGreevy.

Je ne connais pas M. Hall, mais je me suis adressé à l'ingénieur des chemins de fer du gouvernement de Québec, pour obtenir des renseignements sur les capacités et les ressources de cet entrepreneur, et il m'a répondu qu'il n'avait jamais entendu parler de lui.

Le tout bien consideré, je suis d'avis que M. Hall n'a ni les capacités, ni les ressources nécessaires pour l'exécution de cette vaste entreprise, et je ne crois pas qu'il soit à propos pour le gouvernement de lui adjuger l'entreprise.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. B. SMELLIE,

Pour et en l'absence de l'ingénieur en chef.

A l'honorable J. H. POPE,
Faisant fonctions de ministre des
chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 8 août 1879.

Ceci étant la première fois que je soumissionne pour quelque entreprise publique, je ne savais pas qu'il me fallût être prêt à faire immédiatement le dépôt; ayant des associés en cette affaire (bien que non mentionnés dans la soumission), qu'il m'est

impossible de faire venir ici tout de suite; et étant du reste informé qu'il y a un changement dans le devis, je suis forcé de décliner l'offre de l'entreprise, et j'espère que vous voudrez bien avoir quelques égards pour moi et ne pas me forcer à forfaire le dépôt que j'ai déjà fait.

Je demeure votre obéissant serviteur,

W. C. HALL,

Chemin de fer de colonisation de Winnipeg.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

---

9 août 1879.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le ministre intérimaire des chemins de fer et canaux, de vous annoncer que votre soumission pour la construction des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, s'étendant à l'ouest de Winnipeg, est actuellement la plus basse qu'ait le département. Je dois en conséquence vous demander d'informer le département si vous êtes prêt à passer contrat et à déposer la garantie nécessaire de $29,000.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS,

Faisant fonction de secrétaire.

A M. JOHN RYAN, Ottawa.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 9 août 1879.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre d'aujourd'hui m'annonçant que ma soumission pour la construction des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, est actuellement la plus basse qu'ait le département, et me demandant de déclarer si je suis prêt à passer contrat, j'ai l'honneur de dire que je suis prêt à le faire suivant les termes de ma soumission. J'ai de plus l'honneur, conformément à la dernière partie de votre lettre, de mettre sous ce pli à votre adresse un certificat de dépôt de la Banque de Québec pour la somme de $15,000. Pour ce qui est de la balance des $29,000, veuillez retenir la somme de $3,000 qui accompagnait ma soumission, et dans le cours d'une journée ou deux, je vous transmettrai trente parts de la Banque de Montréal et 150 de la Banque Ontario, ce qui complètera la somme demandée en garantie.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN RYAN.

Au secrétaire du département des
chemins de fer et canaux.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, CANADA,

OTTAWA, août 1879.

MONSIEUR,—En sus des garanties que vous transmettait ma lettre du 9 du courant pour l'exécution de mon entreprise des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous faire tenir sous ce pli les nouvelles garanties qui suivent pour compléter le montant exigé par le département, savoir :

30 parts de la Banque de Montréal, 125 parts de la Banque Ontario.

Je suis monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES RYAN.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire des chemins de fer et canaux.

---

8 août 1879.

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'à la suite d'une demande de soumissions faite par la voie des journaux, M. C. W. Hall, des Trois-Rivières, a envoyé une soumission pour la construction des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, pour la somme de $553,060 ;

Que conformément à un article du devis M. Hall a accompagné sa soumission d'un chèque sur la Banque Stadacona pour $3,000 ;

Que l'ingénieur chargé de l'entreprise fait rapport que selon lui il n'est pas à propos que le gouvernement confie à M. Hall l'exécution de cette section de chemin de fer pour la somme mentionnée dans sa soumission, et qu'il insiste pour lui faire passer contrat ;

Que M. Hall a écrit au département une lettre disant qu'il n'est pas en état de faire le dépôt de garantie nécessaire.

En conséquence, puisque l'ingénieur du département ne croit pas qu'il soit à propos de faire entreprendre les travaux par M. Hall, le ministre recommande que l'on informe M. Hall que sa soumission, quoique la plus basse, n'est pas acceptée, et que de plus le chèque accompagnant sa soumission lui soit remis.

Respectueusement soumis,

J. H. POPE,

Faisant fonction de ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil le* 12 *août* 1879.

Dans un mémoire de l'honorable J. H. Pope, faisant fonction de ministre des chemins de fer et canaux en l'absence du ministre en exercice, portant la date du 8 août, et rapportant qu'à la suite d'une demande de soumissions faite par la voie des journaux, M. W. C. Hall, de Trois-Rivières, a envoyé une soumission pour la construction des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, pour la somme de $553,060 ;

Que conformément à un des articles du devis, M. Hall a accompagné sa soumission d'un chèque sur la Banque Stadacona pour $3,000 ;

Que l'ingénieur chargé de l'entreprise fait rapport que selon lui il n'est pas à propos que le gouvernement confie à M. Hall l'exécution de cette section de chemin de fer pour la somme mentionnée dans sa soumission, et qu'il insiste pour lui faire passer contrat ;

Que M. Hall a écrit au département une lettre disant qu'il n'est pas en état de faire le dépôt de garantie nécessaire ;

En conséquence, puisque l'ingénieur du département ne croit pas qu'il soit à propos de faire entreprendre les travaux par M. Hall, le ministre recommande que l'on informe M. Hall que sa soumission, quoique la plus basse, n'est pas acceptée et que de plus le chèque accompagnant sa soumission lui soit remis.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, *G.C.P.*

---

18 août 1879.

(Mémoire.)

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que 39 soumissions ont été reçues le 1er août 1879 pour le nivellement, la pose de la voie et le ballastage des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, et que les soumissions varient entre $553,060 et $994,550 ;

Que la plus basse soumission était celle de M. W. C. Hall, de Trois-Rivières, qui offrait de faire les travaux à des prix s'élevant à un total de $553,060 ;

Que lundi, le 4, M. Hall fut mandé à Ottawa et arriva le 7 ;

Que l'un des articles du devis sur lequel ces soumissions sont basées exige, que l'entrepreneur dépose entre les mains du gouvernement une somme d'argent égale à 5 pour cent du prix total de l'entreprise ou son équivalent en actions de banque ou obligations publiques calculées à leur valeur courante ;

Que M. Hall, par sa lettre en date du 8 du courant, s'est déclaré incapable de se conformer à cette condition, et qu'il a déclaré verbalement ne commander que huit ou dix mille piastres ;

Que l'ingénieur chargé de l'entreprise a rapporté que suivant lui M. Hall ne pouvait pas exécuter les travaux aux prix mentionnés dans sa soumission ; et d'après son propre aveu il n'a ni les moyens ni les capacités nécessaires pour exécuter les travaux dans le délai fixé ;

Que la soumission suivante par ordre d'infériorité, est celle de M. John Ryan, qui s'élève à un total de $600,500 ;

Que M. Ryan s'est déclaré prêt à commencer les travaux, et a régulièrement déposé la somme de $29,000 en garantie.

Le ministre recommande en conséquence que les travaux soient confiés à M. John Ryan aux prix mentionnés dans sa soumission.

J. H. POPE,
Faisant fonction de ministre des chemins de fer et canaux.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 22 août 1879.

Dans un mémoire de l'honorable J. H. Pope, faisant fonction de ministre des chemins de fer et canaux en l'absence du ministre en exercice, portant la date du 18 août 1879, et rapportant que 39 soumissions ont été reçues le 1er août 1879 pour le nivellement, la pose de la voie et le ballastage des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, et que les soumissions varient entre $553,060 et $994,550 ;

Que la plus basse soumission était celle de M. W. C. Hall, de Trois-Rivières, qui offrait de faire les travaux à des prix s'élevant à un total de $553,060 ;

Que lundi, le 4, M. Hall fut mandé à Ottawa et arriva le 7 ;

Que l'un des articles du devis sur lequel ces soumissions sont basées, exige que l'entrepreneur dépose entre les mains du gouvernement une somme d'argent égale à 5 pour cent du prix total de l'entreprise ou son équivalent en actions de banque ou obligations publiques calculées à leur valeur courante ;

Que M. Hall, par sa lettre en date du 8 du courant, s'est déclaré incapable de se conformer à cette condition, et qu'il a déclaré verbalement ne commander que huit ou dix mille piastres ;

Que l'ingénieur chargé de l'entreprise a rapporté que suivant lui M. Hall ne pouvait pas exécuter les travaux aux prix mentionnés dans sa soumission ; et d'après son propre aveu il n'a ni les moyens ni les capacités nécessaires pour exécuter les travaux dans le délai fixé ;

Que la soumission suivante par ordre d'infériorité, est celle de M. John Ryan, qui s'élève à un total de $600,500 ;

Que M. Ryan s'est déclaré prêt à commencer les travaux, et a régulièrement déposé la somme de $29,000 en garantie ;

Le ministre recommande en conséquence que les travaux soient confiés à M. John Ryan aux prix mentionnés dans sa soumission.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence le recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, *G.C.P.*

28 août 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour être conservée dans votre département la garantie acceptée par le gouvernement pour l'entreprise de M. John Ryan des 100 milles de chemin de fer à l'ouest de Winnipeg, consistant en 30 parts de la Banque Ontario, auxquelles est jointe une procuration nommant respectivement M. R. B. Angus et M. David Fisher porteurs de ces effets, en fidéicommis, pour le gouvernement; avec une traite sur la Banque de Montréal pour la somme de $3,000 avec le triplicata du reçu de la banque pour la dite somme; avec en outre un certificat du dépôt de la banque de Québec pour la somme de $15,000; la dite garantie s'élevant en tout à $29,000.

Votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS,
Faisant fonction de secrétaire.

A M. J. M. COURTNEY,
Sous-ministre des finances.

MINISTÈRE DES FINANCES,
OTTAWA, 29 août 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 du courant, avec y inclus la garantie de $29,000 donnée par M. John Ryan pour son entreprise de 100 milles du chemin de fer du Pacifique.

Votre obéissant serviteur,

W. REGINALD BAKER,
Pour les sous-ministre des finances.

A M. F. H. ENNIS,
Faisant fonction de secrétaire, travaux publics.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

56me contrat—construction d'un pont sur la rivière du Rat, embranchement Pembina.

Entrepreneurs:—Kellogg Bridge et Cie.
Date du contrat:—24 novembre 1879.
Garantie:—Aucune.

Par télégraphe de Toronto à Sandford Fleming.

17 novembre 1879.

Veuillez passer à M. Braun la lettre qui m'est adressée à vos soins; elle forme partie de notre soumission.

J. P. BARTLETT.

TORONTO BRIDGE COMPANY,
TORONTO, Ont., 15 nov. 1879.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire, chemins de fer et canaux, Ottawa.

CHER MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus une soumission pour un pont de fer, qui vous est expédiée conformément à votre demande par la voie des journaux. Elle sera mise au bureau de Toronto dimanche le 16 du courant, et vous arrivera à temps, j'espère.

Avec l'espoir d'obtenir l'entreprise,

Je demeure respectueusement à vous,
J. H. BARTLETT, *gérant.*

P.S.—Des documents se rapportant à cette soumission m'ont été envoyés le 12 du courant, de Canton, Ohio, aux soins de M. Sandford Fleming. Veuillez donc, s'il vous plait, vous les procurer et les considérer comme formant partie de la soumission.

TORONTO BRIDGE COMPANY,
TORONTO, ONT., 15 nov. 1879.

MONSIEUR,—En réponse à votre demande de soumissions par la voie des journaux pour la construction d'un pont de 60 pieds de travée sur la rivière du Rat, embranchement Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai l'honneur de soumissionner aux prix suivants :

	Pont à tablier supérieur.	Pont à tablier inférieur. Poutre haute.	Poutre basse.
Pièces de fer délivrées sur wagons à Toronto	$2,320	$2,770	$2,970
Pièces de fer délivrées à Saint-Boniface	3,520	3,970	4,170
Pont érigé sur place	5,156	5,640	5,840

Des documents se rapportant à cette soumission ont été mis à la poste à Canton, Ohio, le 12 du courant, adressés à moi aux soins de M. Sandford Fleming, Ottawa.

Je regrette que cette soumission ne soit pas faite dans une forme plus régulière, mais le temps a été court et j'ai fait une absence.

Respectueusement à vous,

J. H. BARTLETT, *gérant.*

A M. F. BRAUN,
Secrétaire, chemins de fer et canaux, Ottawa.

HAMILTON, ONT., 15 nov. 1879.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire, chemins de fer et canaux,

MONSIEUR,—Nous offrons par la présente de construire et ériger au complet et prête à recevoir les rails de la voie et les rails de sûreté, la superstructure d'un pont en treillage métallique sur la rivière du Rat, pour l'embranchement Pembina du chemin de fer du Pacifique, comme suit :

Pont à tablier inférieur, suivant le plan accompagnant la soumission.

Prix du pied linéaire, avec longerons de bois assujétis à la face supérieure des poutrelles métalliques du tablier, par paires 6" x 12", et traverses 8" x 6" x 12 pds de longueur, espacement de 18" d'axe en axe $42 40

Prix du pied linéaire, avec longerons métalliques reposant sur les poutrelles métalliques du tablier, et traverses de bois comme ci-dessus. $46 30

Poids avec longerons métalliques ..... 34,000 lbs.

Pont à tablier supérieur, suivant le plan qui sera fourni, et avec les dimensions générales suivantes :

Largeur de la poutre, centre à centre ..... 12 pieds.
Hauteur de la poutre ..... 9 "
Tirants, contre-tirants et montants consistants en *tés* de 3" x 3".
Poutrelles métalliques du tablier reposant sur chaque montant, 13½ de profondeur.
Longerons métalliques consistant en poutrelles de 10 pouces.
Longerons de bois, en pin sain 6 x 12, par paires.
Traverses en pin sain 8" x 6" x 11 pds. de longueur, espacement de 18" d'axe en axe.

Poids y compris les longerons métalliques ..... 36,000 lbs.

Prix du pont à tablier supérieur par pied linéaire avec longerons et traverses en bois $44 90

" " par pied linéaire avec longerons et traverses métalliques $48 85

La force du pont, la qualité des matériaux et les conditions, seront en conformité du devis général des ponts métalliques du chemin de fer Canadien du Pacifique, en date du 4 novembre courant.

Terme d'achèvement, 1er février 1880.

Tout le rivetage fait à l'usine le sera à la vapeur.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos très obéissant serviteurs,

THE HAMILTON BRIDGE TOOL CO.,
Par A. JAMESON, *gérant*.

NOTE.—Il a été construit deux ponts sur le chemin de fer *Midland of Canada*, d'après le plan de pont à tablier inférieur qui est soumis avec la présente. Les dessins et les calibres, etc., sont ainsi prêts, et nous pouvons nous mettre à l'œuvre immédiatement.

A. J.

BUFFALO, N.-Y., 17 novembre 1879.

CHER MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus un plan de pont à tablier supérieur de 60 pieds de travée. Nous construirons, transporterons, et érigerons ce pont au complet, prêt à la circulation pour $1,300. Le transport et les droits forment une partie très-considérable de ce chiffre. Avec l'espoir de recevoir votre commande,
Nous demeurons respectueusement,

KELLOGG BRIDGE CO.,
Par CHAS. KELLOGG.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire des chemins de fer et canaux.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 24 novembre 1879.

MONSIEUR,—A mon retour du Manitoba, j'ai fait rapport entre autres choses qu'un pont destiné à durer devrait être érigé sur la rivière du Rat pour l'embranchement Pembina, vu que la construction provisoire actuelle est loin d'être satisfaisante et peut être emportée par la crue des eaux du printemps.

Tandis que j'étais sur les lieux, j'ai fait préparer des culées en pilotis pour le nouveau pont par les entrepreneurs, et à mon arrivée à Ottawa, j'ai fait publier, avec votre autorité, dans les journaux de Toronto, Hamilton et Montréal, une demande de soumissions pour une arche simple de 60 pieds d'ouverture en fer.

Des soumissions ont été reçues de la *Hamilton Bridge Company*, de la *Toronto Bridge Company* et de la *Kellogg Bridge Company*. Un résumé de ces soumissions se trouve ci-après.

Je me suis aperçu que le plan particulier du pont Kellogg demande que celui-ci ait trois pieds de plus pour pouvoir s'adapter aux culées en voie de construction. J'ai demandé par dépêche télégraphique combien coûteraient les trois pieds additionnels, et j'ai reçu la réponse suivante: "Trois pieds additionnels coûteront quatre-vingt-quatre piastres."

Les trois soumissions acceptables sont donc comme suit:

Hamilton Bridge Co.....	$2,798
Toronto Bridge Company.....	3,103
Kellogg Bridge Company.....	1,384

Je trouve en examinant les soumissions, qu'à celle de la Kellogg Bridge Co., il faut ajouter le coût des traverses à poser immédiatement sous les rails. Ceci ne porterait pas à plus de $1,600 le coût total de l'arche sur place et les rails posés.

Je recommande donc que la soumission de la *Kellogg Bridge Company* soit immédiatement acceptée, si les soumissionnaires veulent entreprendre de terminer l'ouvrage le 1er février prochain.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

A l'honorable
Sir CHARLES TUPPER, C. C. M. G.,
Ministre des chemins de fer et canaux.

SOUMISSIONS pour pont métallique de 60 pieds de travée—Coût sur place.

Noms des entrepreneurs.	Pont à tablier supérieur.		Pont à tablier inférieur.	
	Prix au pied.	Prix de la travée.	Prix au pied.	Prix de la travée.
Kellogg Bridge Company, Buffalo, New-York.				
60 pieds, prêt à recevoir les traverses	21 66	1,300 00	.....	.....
3 pieds additionnels selon dépêche télégraphique.	.....	1,384 00	.....	.....
Hamilton Bridge Company.				
66 pieds, avec longerons en bois et traverses	44 90	2,963 40	42 40	2,798 40
Avec longerons en fer et traverses	48 85	3,224 10	46 30	3,055 80
Toronto Bridge Company.				
64 pieds, avec traverses fortes posées sur les semelles	51 56	3,299 84	.....	.....
Avec poutrelles transversales, longerons et traverses métalliques,—poutre haute	.....	.....	56 40	3,609 60
Avec poutrelles transversales, longerons et traverses métalliques,—poutre basse	.....	.....	58 40	3,737 60

Par télégraphe de Toronto.

29 novembre 1879.

A F. BRAUN,
Secrétaire, chemins de fer et canaux.

Qui a obtenu l'entreprise de l'arche de 60 pieds ? S'il y a eu décision répondez.

J. H. BARTLETT.

OTTAWA, 29 novembre 1879.

A J. H. BARTLETT, Toronto.

La *Kellogg Bridge Company*, Buffalo. Prix moins de la moitié de celui de la compagnie de Toronto.

F. BRAUN, *secrétaire.*

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

60e contrat. Section **A**. *—D'Emory's Bar à Boston Bar, Colombie-Britannique.*

Entrepreneur :—Andrew Onderdonk.
Date du contrat :—23 décembre 1879.
Garantie :—Reçu de dépôt à la Banque de Montréal, $137,000.

TABLEAU des soumissions reçues pour la section A.—D'Emory's Bar à Boston Bar.

P.	Duncan Macdonald, H. Macfarlane, A. P. McDonald, Loss, Charlebois, McRae, McRae Mallette et E. Shanly, Sullivan	2,727,300
E.	John Heney et Cie	2,766 780
N.	Charles Peterson	2,770,525
C.	Rodgers et Farrell	2,940,115
K.	Shields, McDonald et Brown	2,995,620
Q.	Bannerman et Doty	2,993,650
L.	Purcell, Ryan, Goodwin et Smith	3,017,180
S.	C. E. English et F. Shanly	3,066,465
R.	McNamee, Nish et Bright	3,128,352
D.	Andrew Onderdonk	3,253,485
O.	W. Davis et Fils	3,298,060
T.	H. S. Howland	3,480,565
G.	Denis O'Brien	3,532,410
F.	Robert H. McGreevy	3,574,145
D.	Hunter, Murray et Cleveland	3,638,480
	Reçue par la poste à 3.30 p.m., le 17 novembre, mise à la poste à Ottawa le 17.	
W.	J. Battle, Symmes, Wood et Jackson	2,634,120

62e contrat.—Section **C**.*—De Lytton à Junction Flat, Colombie-Britannique.*

Entrepreneur :—Andrew Onderdonk.
Date du contrat :—23 décembre, 1879.
Garantie :—Reçu de dépôt à la Banque de Montréal, $103,000.

TABLEAU des soumissions reçues pour la section C.—De Lytton à Junction Flat.

P.	Duncan MacDonald, H. Macfarlane, A. P. McDonald, Loss, Charlebois, McRae, Sullivan, McRae, Mallette et Shanly	$2,056,950
L.	Purcell, Ryan, Goodwin et Smith	2,080,310
Q.	Bannerman et Doty	2,162,950
H.	Shields, McDonald et Brown	2,224,940
U.	James H. Fraser et Geo. J. Grant	2,245,635
S.	C. E. English et F. Shanly	2,256,200
D.	Andrew Onderdonk	2,454,875
G.	Denis O'Brien	2,706,675
B.	Hunter, Murray et Cleveland	2,721,860
T.	H. S. Howland	2,732,465
R.	McNamee, Nish et Bright	2,820,905

☞ **Note.—L'entête suivant est applicable à chacune des seize soumissions qui suivent pour la section A.**

FORMULE DE SOUMISSION—SECTION A.

Ne sera reçu aucune soumission qui ne sera faite sur la présente formule en blanc, et dont la table des quantités ne portera les prix et les montants correctement indiqués, ou qui ne sera accompagnée d'un chèque de $5,000 accepté par une banque, ainsi que voulu par le devis.

Chemin de fer Canadien du Pacifique.—D'EMORY'S BAR À BOSTON BAR, Colombie-Britannique.—Longueur, 29 milles.

SOUMISSION.

Le soussigné offre par les présentes d'exécuter à l'entière satisfaction de l'ingénieur-en-chef, tous les travaux d'excavation et de nivellement, la construction des ponts et la pose de la voie, le ballastage et les autres ouvrages qu'il y aura à faire pour terminer la partie du chemin de fer qui commence à Emory's Bar, à environ quatre milles en aval de Yale, sur la rivière Fraser, et va jusqu'à Boston Bar, sur une longueur de 29 milles environ, et de fournir tout l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires, conformément aux termes et conditions énoncées dans le devis général portant la date du 30e jour de novembre 1878, et dans le contrat en blanc qui l'accompagne ; et le soussigné propose et offre de plus de terminer tous les travaux compris dans l'entreprise le ou avant le 31 décembre 1883, aux prix mentionnés dans la seconde colonne de la table suivante. Les quantités mentionnées dans la première colonne ont été correctement calculées aux prix énoncés dans la seconde, et les montants en sont portés dans la troisième, qui comprend en outre le chiffre du dernier item ($250,000).

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept centvingt-sept mille trois cents piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		2 Prix.	3 Montant.
			$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	30 00	7,500 00
Essartement	do	10	do	40 00	400 00
Déracinement	do	10	do	80 00	800 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd.l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	p. vg. c.	1 50	750,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 75	187,000 00
do dans la terre (y sompris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 30	450,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd.l.	40 00	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne " dans le roc, des longueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds	do	Soit 6,000	do	105 00	630,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	200	do	36 00	7,200 00
" Tunnels de cours d'eau "—6 pieds	do	1,000	do	12 00	12,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	10 00	150,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	6 00	60,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	4 00	20,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd.l.	10 00	5,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	0 75	11,250 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	p. travée	7,500 00	60,000 00
do do 125 do	do	1	do	6,250 00	6,250 00
do do 100 do	do	6	do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,100 00	2,100 00
do do 40 do	do	3	do	1,400 00	4,200 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds.	Pds. lin.	2,000	par pd.l.	0 30	600 00
12 pds × 12 pds.	do	5,000	do	0 30	1,500 00
8 pds × 16 pds.	do	1,500	do	0 25	375 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 25	350 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	Pds.M.P	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 15	75 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	p. mille.	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	p. vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	50 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000					250,000 00
Total					2,727,300 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.	DUNCAN MACDONALD, Montréal. H. MACFARLANE, Stratford, Ont. A. P. MACDONALD, Montréal. L. M. ROSS, do A. CHARLEBOIS, do JOHN SULLIVAN, do P. McRAE, do WM. McRAE, do L. Z. MALLETTE, do E. SHANLY, do (Tous entrepreneurs).
Signature et domicile des cautions.	JOHN McDOUGALL, Montréal. JOHN McINTOSH, do

Ottawa, 17 novembre 1879.

19m—4½

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	30 00	7,500 00
Essartement	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement	do	10	do	150 00	1,500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par pd. c.	1 65	825,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 60	150,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du dévis)	do	1,500,000	do	0 28	420,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 35	700 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne" dans le roc, des dimensions suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds.	do	Soit 6,000	do	105 00	630,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	200	do	25 00	5,000 00
" Tunnels de cours d'eau "— 6 pieds	do	1,000	do	18 00	18,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs c.	15,000	par vg. c.	11 00	165,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Tuyaux de fonte 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	16 00	8,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	0 70	10,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre	8	par travée	5,000 00	40,000 00
do do 125 do	do	1	do	.....	4,000 00
do do 100 do	do	6	do	3,000 00	18,000 00
do do 60 do	do	1	do	.....	1,200 00
do do 40 do	do	3	do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 36	1,800 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 32	480 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 25	350 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	Pds.M.P	20,000	par M.	30 00	6,000 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 10	50 00
Traverses	Nombre	75,000	chaque	0 20	15,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes	3,000	par ton.	2 00	6,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	400 00	1,600 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,766,780 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. } JOHN HENEY ET CIE,
Entrepreneurs, Ottawa.

Signature et domicile des cautions. { T. W. McRAE, Ottawa.
AMOS ROWE, do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept cent soixante-et-dix mille cinq cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			2 Taux.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	50 00	12,500 00
Essartement	do	10	do	100 00	1,000 00
Déracinement	do	10	do	120 00	1,200 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	1 75	875,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 90	225,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 30	450,000 00
Fossés d'égoutement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 50	1,000 00
Tunnels, (voir l'article 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne " dans le roc, des dimensions suivantes: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100,110, 230, 350 et 500 pieds	do	Soit 6,000	do	75 00	450,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	200	do	40 00	8,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—6 pieds	do	1,000	do	15 00	15,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	11 00	165,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc)	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage	do	1,000	do	4 00	4,000 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierre perdues	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	51,000	par vg. c.	1 50	22,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre	8	par travée	4,000 00	32,500 00
do do 125 do	do	1	do	3,500 00	3,500 00
do do 100 do	do	6	do	3,000 00	18,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,500 00	1,500 00
do do 40 do	do	1	do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 50	1,000 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 40	2,000 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 35	525 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 30	4,200 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	Pds. M.P	20,000	par M.	20 00	400 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 10	50 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 25	18,750 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	2 00	6,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	250 00	7,500 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre	20	chaque.	40 00	800 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	100 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général: pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000					250,000 00
Total					2,770,525 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { CHARLES PETERSON. Sainte-Catherine, Ont.

Signature et domicile des cautions. { A. MANNING, Toronto, Ont. JOHN T. BUSH, Clifton, Ont.

Toronto, 13 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions neuf cent quarante mille cent quinze piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	30 00	7,500 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	2 00	1,000,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 50	125,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 28	420,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 60	1,200 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis—					
" Tunnels de ligne" dans le roc, en la longueur suivante: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds	do	Soit 600	do	98 00	588,000 00
" Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	200	do	32 00	6,400 00
" Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	1,000	do	17 00	17,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	14 00	210,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	9 00	90,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage	do	1,000	do	5 00	5,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrage en pierres perdues	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	par travée	6,000 00	48,000 00
do do 125 do	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do	do	6	do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do	do	3	do	1,200 00	3,600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds.	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 60	1,200 00
12 pds × 12 pds.	do	5,000	do	0 60	3,000 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 60	900 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 60	840 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 50	1,500 00
Madriers	Pds. M.P	20,000	par M.	50 00	1,000 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 15	75 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 25	18,750 00
Charroi des rails et attaches à partir du bas de la section, y compris tout le hâlage	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	250 00	7,500 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 28	28,000 00
Aiguilles et croisements	No.	20	chaque.	20 00	400 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	200 00	800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 90
Total					2,940,115 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. J. C. RODGERS, Lachine, Québec.
EDWARD FARRELL, Winnipeg, Manitoba.

Signature et domicile des cautions. H. R. JONES, Montréal.
F. FAIRMAN, do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent vingt piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	25 00	6,250 00
Essartement	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	1 80	900,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 75	187,500 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 29½	442,500 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne" dans le roc, des longueurs suivantes: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds	do	Soit 6,000	do	116 25	697,500 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	200	do	50 00	10,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6pieds	do	1,000	do	20 00	20,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remb.en pierres pos à la main, lorsq la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seulem.)	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	par travée.	5,200 00	41,600 00
do do 125 do	do	1	do	4,375 00	4,375 00
do do 100 do	do	6	do	3,000 00	18,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 40 do	do	3	do	720 00	2,160 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 30	600 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 30	1,500 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 30	450 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 30	420 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels).					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 15	450 00
Madriers	Pds.M.P	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 09	270 00
Fonte	do	500	do	0 09	45 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 28	21,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	200 00	6,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.	do	4	do	100 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédaux estim.de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,993,620 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

JNO. SHIELDS, Winnipeg.
JOHN J. McDONALD, Winnipeg.
PETER J. ROWE, Ingersoll.
JOHN SHIELDS, Jersey City, New Jersey.
(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions.

THOS. WELLS, avocat, Ingersoll.
JAMES ISBESTER, entrepreneur, Ottawa.

Ottawa, 7 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions neuf cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	30 00	7,500 00
Essartement	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement	do	10	do	150 00	1,500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	1 80	900,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 80	200,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 28	420,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	Par pd. l.	0 35	700 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne" dans le roc, des dimension suivantes: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds.	do	Soit 6,000	do	120 00	720,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pds	do	200	do	25 00	5,000 00
"Tunnels de cours d'eau"— 6 pds	do	1,000	do	18 00	18,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	7 00	70,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	2 50	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	20 00	10,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	15,000	per vg. c.	0 70	10,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	par travée	5,000 00	40,000 00
do do 125 do	do	1	do	4,500 00	4,500 00
do do 100 do	do	6	do	3,500 00	21,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,800 00	1,800 00
do do 40 do	do	3	do	1,200 00	3,600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 35	1,750 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 30	450 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 25	350 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	P. M. P.	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 10	50 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Ton'x.	3,000	par ton.	2 00	6,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	250 00	7,500 00
Ballastage	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	0 60	1,200 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	400 00	1,600 00
Pour les ouvrages qui pour. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000	.....	.....	.....	.....	250,000 00
Total	.....	.....	.....	.....	2,993,650 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JOHN BANNERMAN, Renfrew.
EDWIN DOTY, Ingersoll, Ont.
(Entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions. { WM. A. WOOLSON, marchand, Hamilton.
ALEX. BARNET, Renfrew, Ont.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions dix-sept mille cent-quatre-vingt piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	0 25	6,250 00
Essartement	do	10	do	0 30	300 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	1 80	900,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 75	187,500 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	15,000,000	do	0 30	450,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne" dans le roc, des longueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 110, 230, 350 et 500 pieds	do	Soit 6,000	do	120 00	720,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	200	do	50 00	10,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	1,000	do	20 00	20,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	per vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)	do	5,000	do	3 00	15,000 00
Pavage	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Béton	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	par travée	5,800 00	46,400 00
do do 125 do	do	1	do	4,200 00	4,200 00
do do 100 do	do	6	do	3,000 00	18,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,500 00	1,500 00
do do 40 do	do	3	do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 60	1,200 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 45	2,250 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 40	600 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 30	420 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	Pds.M.P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 12	360 00
Fonte	do	500	do	0 10	50 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	250 00	75,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	40 00	800 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	150 00	600 00
our les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.	.....	.....	.....	.....	250,000 00
Total					3,017,180 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

P. PURCELL, Williamston.
HUGH RYAN, Perth.
JAMES GOODWIN, Ottawa.
JAMES N. SMITH, Brooklyn, N.-Y.
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions.

EDWARD GRIFFIN, Ottawa.
A. MORTIMER, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions soixante-six mille quatre cent soixante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives, *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	40 00	10,000 00
Essartement	do	10	do	40 00	400 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pd lin.	10,000	par pd l.	0 12	1,200 00
Excavation dans le roc solide	Vg. c.	500,000	par vg. c	1 85	925,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 80	200,000 00
Excavation dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 28	420,000 00
Fossés d'égouttement	Pds lin.	2,000	par pd l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de la ligne" dans le roc, des longueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pds	do	6,000	do	120 00	720,000 00
"Tunnels de cours d'eau—12 pieds"	do	200	do	40 00	8,000 00
"Tunnels de cours d'eau—6 pieds"	do	1,000	do	20 00	20,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs c.	15,000	par vg. c.	13 00	195,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	9 00	90,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc	do	5,000	do	6 00	30,000 00
Pavage	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds lin.	500	par pd l.	25 00	12,500 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs c.	15,000	par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	par travée	6,000 00	48,000 00
do do 125 do	do	1	do	4,500 00	4,500 00
do do 100 do	do	6	do	3,500 00	21,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do	do	3	do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis,)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds × 16 pds	Pds lin.	2,000	par pd l.	0 55	1,100 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 45	2,250 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 45	675 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 35	490 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels—					
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis.)	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	PdsM.P.	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 10	50 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	30 00	600 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	250 00	1,000 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. $250,000					250,000 00
Total					3,066,465 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { C. E. ENGLISH, Toronto,
T. SHANLEY, "
(Entrepreneurs).

Signature et domicile des cautions. { R—— BOWES, Toronto.
WM. BADENACH, Toronto.

Toronto, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions cent vingt-huit mille trois cent cinquante-deux piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	30 00	7,500 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	2 00	1,000,000 00
do do détaché	do	250,000	do	1 00	250,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 38	570,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis—					
" Tunnels de ligne " dans le roc, en la longueur suivante : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds	do	Soit 6,000	do	45 00	270,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	200	do	15 00	3,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—6 pieds	do	1,000	do	12 00	12,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	20 00	300,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).	do	5,000	do	8 00	40,000 00
Pavage	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrage en pierres perdues	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).	Pds. lin.	500	par pd. l.	2 00	1,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	par travée	8,000 00	64,000 00
do do 125 do	do	1	do	7,000 00	7,000 00
do do 100 do	do	6	do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 40 do	do	3	do	1,500 00	4,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds.	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 35	700 00
12 pds × 12 pds.	do	5,000	do	0 30	1,500 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 20	300 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 18	252 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 20	600 00
Madriers	Pds. M.P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 10	300 00
Fonte	do	500	do	0 08	400 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 50	37,500 00
Charroi des rails et attaches à partir du bas de la section, y compris tout le hâlage	Tonnes.	3,000	par ton.	20 00	60,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	500 00	15,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 50	50,000 00
Aiguilles et croisements	No.	20	chaque.	100 00	2,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	50 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					3,128,352 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.
F. B. McNAMEE, Montréal.
A. GUISH do
JAMES WRIGHT do

Signature et domicile des cautions.
JOHN HENEY, marchand, Ottawa.
DAVID REAY do Montréal.

Ottawa, 14 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions deux cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	25 00	6,250 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	90 00	900 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l..	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c...	500,000	par pd. c..	2 00	1,000,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 80	200,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du dévis)	do	1,500,000	do	0 35	525,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l..	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'artic e 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne" dans le roc, des dimensions suivantes : 300. 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds.	do	Soit 6,000	do	100 00	600,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	200	do	35 00	7,000 00
" Tunnels de cours d'eau "— 6 pieds	do	1,000	do	15 00	15,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs c...	15,000	par vg. c..	16 00	240,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l..	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	2 00	30,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre	8	par travée	9,000 00	72,000 00
do do 125 do	do	1	do	6,000 00	6,000 00
do do 100 do	do	6	do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do	do	3	do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	2,000	par pd. l...	0 75	1,500 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 60	900 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 40	560 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 40	1,200 00
Madriers	Pds.M.P	20,000	par M.	50 00	1,000 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 15	75 00
Traverses	Nombre	75,000	chaque	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs. c...	100,000	par vg. c..	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	100 00	400 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédaux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					3,258,485 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du soumissionnaire. } ANDREW ONDERDONK,
Entrepreneur et ingénieur civil,
San Francisco, Californie.

Signature et domicile des cautions. { JOHN IRVING, New-Westminster, C.-B.
THOMAS EARLE, Victoria, C.-B.

San Francisco, 22 octobre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	35 00	8,750 00
Essartement	do	10	do	45 00	450 00
Déracinement	do	10	do	160 00	1,600 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 09	900 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	2 25	1,125,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 95	237,500 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 35	525,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	Par pd. l.	0 50	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne" dans le roc, des dimension suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds	do	Soit 6,000	do	95 00	570,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pds	do	200	do	45 00	9,000 00
"Tunnels de cours d'eau"— 6 pds	do	1,000	do	13 00	13,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	13 50	202,500 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	9 00	90,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	5 50	27,500 00
Pavage	do	1,000	do	5 50	5,500 00
Béton	do	1,000	do	9 00	9,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	15,000	per vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	par travée	7,500 00	60,000 00
do do 125 do	do	1	do	6,250 00	6,250 00
do do 100 do	do	6	do	5,000 00	30,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do	do	3	do	1,500 00	4,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 55	1,100 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 40	2,000 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 40	600 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 40	560 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 75	7,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 30	900 00
Madriers	P. M. P.	20,000	par M.	45 00	900 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 10	50 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 27	20,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Ton'x.	3,000	par ton.	2 00	6,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	40 00	800 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	125 00	500 00
Pour les ouvrages qui pour. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000	.....	.....	.....	.....	250,000 00
Total	.....	.....	.....	.....	3,298,060 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { WILLIAM DAVIS.
M. P. DAVIS.
W. H. DAVIS.

Signature et domicile des cautions. { JOHN McDOUGALL, Montréal.
F. FAIRMAN, Montréal.

Ottawa, 17 novembre 1880.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions quatre cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives, *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	45 00	11,250 00
Essartement	do	10	do	45 00	450 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pd lin.	10,000	par pd l.	0 12	1,200 00
Excavation dans le roc solide	Vg. c.	500,000	par vg. c	2 20	1,100,000 00
do do détaché	do	250,000	do	1 00	250,000 00
Excavation dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 31	465,000 00
Fossés d'égouttement	Pds lin.	2,000	par pd l.	0 50	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de la ligne" dans le roc, des longueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230. 350 et 500 pds...	do	Soit 6,000	do	120 00	720,000 00
"Tunnels de cours d'eau—12 pieds"	do	200	do	40 00	8,000 00
"Tunnels de cours d'eau—6 pieds"	do	1,000	do	22 00	22,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs c.	15,000	par vg. c.	18 00	270,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	13 00	130,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc	do	5,000	do	8 00	40,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	4 00	4,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds lin.	500	par pd l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs c.	15,000	par vg. c.	0 85	12,750 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	par travée	6,300 00	50,400 00
do do 125 do	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do	do	6	do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,700 00	1,700 00
do do 40 do	do	3	do	900 00	2,700 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis,)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds lin.	2,000	par pd l.	0 65	1,300 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 45	2,250 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 50	750 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 30	420 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels—					
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis.)	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc, de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 30	900 00
Madriers	PdsM.P.	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 13	390 00
Fonte	do	500	do	0 11	55 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 25	3,750 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	325 00	9,750 00
Ballastage	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 31	31,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	35 00	700 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	400 00	1,600 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. $250,000					250,000 00
Total					3,480,565 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat d'conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.	H. S. HOWLAND, Marchand, Toronto.
Signature et domicile des cautions.	P. HOWLAND, Toronto. W. P. WILLIAMS, do

Toronto, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions cinq cent trente-deux mille quatre cent dix piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	50 00	12,500 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	2 25	1,125,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 70	175,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 38	570,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 50	3,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne" dans le roc, des longueurs suivantes: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds	do	6,000	do	130 00	780,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	200	do	40 00	8,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6pieds	do	1,000	do	20 00	20,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c	14 00	210,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage	do	1,000	do	5 00	5,000 00
Béton	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	50 00	25,000 00
Remb.en pierres pos à la main, lorsq la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seulem.)	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	1 00	15,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	par travée.	6,500 00	52,000 00
do do 125 do	do	1	do	5,500 00	5,500 00
do do 100 do	do	6	do	4,500 00	27,000 00
do do 60 do	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 40 do	do	3	do	2,000 00	6,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 60	1,200 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 45	675 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 40	560 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels).					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 60	6,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 40	1,200 00
Madriers	Pds.M.P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 15	75 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 40	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	3 00	9,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	225 00	6,750 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.	do	4	do	100 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim.de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					3,532,410 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { DENIS O'BRIEN,
Entrepreneur, Montréal.

Signature et domicile des cautions. { R. W. CRUICE, marchand, Ottawa.
J. C. ROGER, imprimeur, do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions cinq cent soixante-et-quatorze mille cent quarante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		2 Prix.		3 Montant.	
				$ cts.		$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	50 00		12,500 00
Essartement	do	10	do	60 00		600 00
Déracinement	do	10	do	150 00		1,500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 20		2,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	p. vg. c.	2 25		1,125,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 90		225,000 00
do dans la terre (y sompris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 30		450,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 30		600 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—						
" Tunnels de ligne " dans le roc, des longueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds	do	Soit 6,000	do	131 00		786,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	200	do	13 25		2,650 00
" Tunnels de cours d'eau "—6 pieds	do	1,000	do	4 50		4,500 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	20 00		300,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	12 00		120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	6 00		30,000 00
Pavage	do	1,000	do	6 00		6,000 00
Béton	do	1,000	do	12 00		12,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	3 00		3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00		15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	1 00		15,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	p. travée	4,500 00		36,000 00
do do 125 do	do	1	do	3,200 00		3,200 00
do do 100 do	do	6	do	2,100 00		12,600 00
do do 60 do	do	1	do	990 00		990 00
do do 40 do	do	3	do	540 00		1,620 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)						
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—						
12 pds × 16 pds.	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 35		700 00
12 pds × 12 pds.	do	5,000	do	0 30		1,500 00
8 pds × 16 pds.	do	1,500	do	0 20		300 00
8 pds × 12 pds.	do	1,400	do	0 15		210 00
Le bois d'autres dimensions qui poura être nécessaire, à des prix proportionnels.						
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 75		7,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 20		2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 25		750 00
Madriers	Pds. M.P	20,000	par M.	30 00		600 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 10		300 00
Fonte	do	500	do	0 05		25 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 30		22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.	Tonnes.	3,000	par ton.	3 00		9,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	p. mille.	300 00		90,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	p. vg. c.	0 20		20,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	50 00		1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	500 00		2,000 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.			do			250,000 00
Total						3,574,145 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { ROBERT H. McGREEVY, Entrepreneur.

Signature et domici des cautions. { JOHN O'REILLY, Ottawa.
JOHN H. CHALONER, Québec.

Ottawa, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions six cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingts piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			2 Taux.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	25 00	6,250 00
Essartement	do	10	do	20 00	200 00
Déracinement	do	10	do	80 00	800 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	2 60	1,300,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 90	225,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 35	525,000 00
Fossés d'égoutement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 50	3,000 00
Tunnels, (voir l'article 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne " dans le roc, des dimensions suivantes: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100,110, 230, 350 et 500 pieds	do	Soit 6,000	do	125 00	750,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	200	do	40 00	8,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—6 pieds.	do	1,000	do	20 00	20,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc)	do	5,000	do	6 00	30,000 00
Pavage	do	1,000	do	5 00	5,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierre perdues	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	51,000	par vg. c.	1 00	15,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre	8	par travée	8,000 00	64,000 00
do do 125 do	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do	do	6	do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,500 00	2,500 00
do do 40 do	do	3	do	1,500 00	4,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 60	1,200 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 40	600 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 30	420 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	Pds. M. P	20,000	par M.	35 00	700 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 12	360 00
Fonte	do	500	do	0 10	50 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	3 00	9,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	400 00	12,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 50	50,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre	20	chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	100 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général: pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000	.....	.....	.....	.....	250,000 00
Total	.....	...	.....	.....	3,638,480 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

JOHN HUNTER, Canal Welland, Ont.
JAMES MURPHY, Ste.-Catherine.
M. A. CLEVELAND, Port Colborne, Ont.
Tous entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions.

T. B. HART, entrepreneur, Ste-Catherine.
P. W. COY, marchand, Ste-Catherine.

Ste-Catherine, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions six cent trente-quatre mille cent vingt piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	25 00	6,250 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	80 00	800 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	1 65	825,000 00
do do détaché	do	250,000	do	0 75	187,590 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	15,000,000	do	0 28	420,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 50	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne" dans le roc, des longueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 110, 230, 350 et 500 pieds	do	Soit 6,000	do	70 00	420,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	200	do	40 00	8,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	1,000	do	10 00	10,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	per vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)	do	5,000	do	6 00	30,000 00
Pavage	do	1,000	do	5 00	5,000 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	par travée	5,000 00	40,000 00
do do 125 do	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 100 do	do	6	do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do	do	3	do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds.	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 60	1,200 00
12 pds × 12 pds.	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds.	do	1,500	do	0 40	600 00
8 pds × 12 pds.	do	1,400	do	0 30	420 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur.	do	3,000	do	0 20	600 00
Madriers	Pds. M. P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 10	50 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 25	18,750 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	2 00	6,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	250 00	7,500 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	100 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.	.....	.....	.....	.....	250,000 00
Total	.....	.....	.....	.....	2,634,120 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

JOHN BATTLE, Thorold, Ont.
HY. SYMMES, Welland.
R. WOOD, Ste-Catherine, Ont.
H. G. JACKSON, Thorold, Ont.
(Entrepreneurs).

Signature et domicile des cautions.

A. FRASER, Thorold, Ont.
W. HUTCHINSON, Port Dalhousie, Ont.

Thorold, 13 novembre 1879.

19m—6

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingts piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	250	par acre.	26 00	6,500 00
Essartement	do	10	do	30 00	300 00
Déracinement	do	10	do	70 00	700 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	1 80	900,000 00
do do détaché	do	250,000	do	1 20	300,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	1,500,000	do	0 28	420,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 75	1,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne" dans le roc, des longueurs suivantes: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds	do	Soit 6,000	do	46 00	276,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	200	do	18 00	3,600 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	10 25	153,750 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	8 50	85,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage	do	1,000	do	4 00	4,000 00
Béton	do	1,000	do	7 50	7,500 00
Ouvrage en pierres perdues	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	16 00	8,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	70 00	10,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	8	par travée	4,750 00	38,000 00
do do 125 do	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 100 do	do	6	do	3,000 00	18,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,800 00	1,800 00
do do 40 do	do	3	do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 35	1,750 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 30	450 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 25	350 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 18	1,800 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 18	540 00
Madriers	Pds. M.P	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 10	300 00
Fonte	do	500	do	0 08	40 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 25	18,750 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section, y compris tout le halage	Tonnes.	3,000	par ton.	1 50	4,500 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	225 00	6,750 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements	No	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	200 00	800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.	.....	.....	.....	.....	250,000 00
Total	.....	.....	.....	.....	2,598,480 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JAMES BROWN, I.C., boîte 238 B.P., Charlottetown, I.P.E. / JOHN CORBETT, constructeur, boîte 58 B.P., Charlottetown, I.P.E.

Signature et domicile des cautions. { Garantie en effets ou en argent si la soumission est acceptée.

Charlottetown, I.P.E., 13 novembre 1879.

19 *m*—6½

☞ **Note.—L'en-tête suivant est applicable à chacune des seize soumissions qui suivent pour la section C.**

FORMULE DE SOUMISSION—SECTION C.

Ne sera reçu aucune soumission qui ne sera faite sur la présente formule en blanc, et dont la table des quantités ne portera les prix et les montants correctement indiqués, ou qui ne sera accompagnée d'un chèque de $5,000 accepté par une banque, ainsi que voulu par le devis.

Chemin de fer Canadien du Pacifique.—DE LYTTON À JUNCTION FLAT, Colombie-Britannique.—Longueur, 28½ milles.

SOUMISSION.

Le soussigné offre par les présentes d'exécuter à l'entière satisfaction de l'ingénieur en chef, tous les travaux d'excavation et de nivellement, la construction des ponts et la pose de la voie, le ballastage et les autres ouvrages qu'il y aura à faire pour terminer la partie du chemin de fer qui commence à Lytton et se termine à Junction Flat, environ six milles en amont du pont de Spence, sur la rivière Thompson, sur une longueur de 28½ milles environ, et de fournir tout l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires, conformément aux termes et conditions énoncées dans le devis général portant la date du 30e jour de novembre 1878, et dans le contrat en blanc qui l'accompagne ; et le soussigné propose et offre de plus de terminer tous les travaux compris dans l'entreprise le ou avant le 31 décembre 1884, aux prix mentionnés dans la seconde colonne de la table suivante. Les quantités mentionnées dans la première colonne ont été correctement calculées aux prix énoncés dans la seconde, et les montants en sont portés dans la troisième, qui comprend en outre le chiffre du dernier item ($250,000).

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cinquante-six mille neuf cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			2 Taux.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	40 00	8,000 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 60	320,000 00
do do détaché	do	10,000	do	0 80	80,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	2,500,000	do	0 30	750,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels, (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne"	do	Soit 400	do	105 00	42,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	7 00	70,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc)	do	30,000	do	4 00	120,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierre perdues	do	20,000	do	2 00	40,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	10 00	5,000 00
Remblais en pierres posées à la main, lorsque la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre	2	par travée	7,500 00	15,000 00
do do 100 do	do	19	do	4,000 00	7,600 00
do do 60 do	do	1	do	2,100 00	2,100 00
do do 50 do	do	2	do	2,100 00	4,200 00
do do 40 do	do	1	do	1,400 00	1,400 00
do do 30 do	do	1	do	1,400 00	1,400 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc— 12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 40	400 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 40	2,000 00
8 pds × 16 pds	do	1,000	do	0 30	300 00
8 pds × 12 pds	do	1,000	do	0 30	300 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Madriers	Pds. M. P	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 20	600 00
Fonte	do	500	do	0 20	100 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	300 00	3,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	7	do	50 00	350 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général: pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000					250,000 00
Total					2,056,950 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

Adresse, 7 Place d'Armes, Montréal

DUNCAN MACDONALD, Montréal.
H. MACFARLANE, Stratford, Ont.
A. P. MACDONALD, Montréal.
L. M. LOSS, do
A. CHARLEBOIS, do
JOHN SULLIVAN, do
P. McRAE, do
WM. McRAE, do
L. Z. MALLETTE, do
E. SHANLY, do
(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions.

JOHN McDOUGALL, Montréal.
JOHN McINTOSH, Montréal.

Ottawa, 17 novembre 1880.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions quatre-vingt mille trois cent dix piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	25 00	5,000 00
Essartement	do	10	do	30 00	300 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds lin.	10,000	par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 80	360,000 00
do do détaché	do	100,000	do	0 75	75,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	2,500,000	do	0 30	750,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne"	do	Soit 400	do	120 00	58,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	30,000	do	3 00	90,000 00
Pavage	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Béton	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	20,000	do	2 00	40,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remb. en pierres pos. à la main, lorsq la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seulem.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	2	par travée.	5,800 00	11,600 00
do do 100 do	do	19	do	3,000 00	57,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,500 00	1,500 00
do do 50 do	do	2	do	1,200 00	2,400 00
do do 40 do	do	1	do	1,000 00	1,000 00
do do 30 do	do	1	do	700 00	700 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 60	600 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 45	2,250 00
8 pds × 16 pds	do	1,000	do	0 40	400 00
8 pds × 12 pds	do	1,000	do	0 30	300 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels).					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Madriers	Pds.M.P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 12	360 00
Fonte	do	500	do	0 10	50 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	250 00	7,500 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	40 00	800 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	7	do	150 00	1,050 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,080,310 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

P. PURCELL, Williamstown.
HUGH RYAN, Perth.
JAMES GOODWIN, Ottawa.
JAMES N. SMITH, Brooklyn, N.Y.
(Entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions.

EDWARD GRIFFIN, Ottawa.
A. MORTIMER, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cent soixante-deux mille neuf cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	30 00	6,000 00
Essartement	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement	do	10	do	150 00	1,500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 90	380,000 00
do do détaché	do	100,000	do	0 80	80,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	2,500,000	do	0 30	750,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	Par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne"	do	Soit 400	do	125 00	50,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	7 00	70,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	30,000	do	5 00	150,000 00
Pavage	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	20,000	do	2 50	50,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	25 00	12,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	per vg. c.	1 50	1,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	2	par travée	6,000 00	12,000 00
do do 100 do	do	19	do	3,400 00	64,600 00
do do 60 do	do	1	do	1,800 00	1,800 00
do do 50 do	do	2	do	1,500 00	3,000 00
do do 40 do	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 30 do	do	1	do	900 00	900 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 40	400 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 35	1,750 00
8 pds × 16 pds	do	1,000	do	0 30	300 00
8 pds × 12 pds	do	1,000	do	0 25	250 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Madriers	P. M. P.	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 10	50 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Ton'x.	3,000	par ton.	4 00	12,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 25	20,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	60 00	1,200 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	7	do	400 00	2,800 00
Pour les ouvrages qui pour. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000					250,000 00
Total					2,162,950 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JOHN BANNERMAN, Renfrew.
EDWIN DOTY, Ingersoll, Ont.
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { WM. A. WOOLSON, marchand, Hamilton.
ALEX. BARNET, Renfrew, Ont.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions deux cent vingt-quatre mille neuf cent quarante piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	25 00	5,000 00
Essartement	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	p. vg. c.	2 00	400,000 00
do do détaché	do	100,000	do	0 90	90,000 00
do dans la terre (y sompris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	2,500,000	do	0 30	750,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 50	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne"	do	Soit 400	do	125 00	50,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	13 00	195,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	30,000	do	5 00	150,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	10 00	10,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	20,000	do	2 00	40,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	50 00	25,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	1,000	p. vg. c.	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	1	p. travée	5,250 00	10,500 00
do do 100 do	do	19	do	3,000 00	57,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 50 do	do	2	do	1,000 00	2,000 00
do do 40 do	do	1	do	720 00	720 00
do do 30 do	do	1	do	600 00	600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds.	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 30	300 00
12 pds × 12 pds.	do	5,000	do	0 30	1,500 00
8 pds × 16 pds.	do	1,000	do	0 30	300 00
8 pds × 12 pds	do	1,000	do	0 30	300 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Madriers	Pds. M. P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 12	360 00
Fonte	do	500	do	0 12	60 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	p. mille.	200 00	6,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	p. vg. c.	0 33	33,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	4	do	100 00	700 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.	.....	.....	do	.....	250,000 00
Total	.....	.....	.....	.....	2,224,940 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 53 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

JNO. SHIELDS, Portage-du-Rat.
JOHN J. McDONALD, Winnipeg.
PETER J. ROWE, Ingersoll.
JOHN SHIELDS, Jersey City, New Jersey.
(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions.

THOS. WELLS, avocat, Ingersoll.
JAMES ISBESTER, entrepreneur, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions deux cent cinquante-six mille deux cents piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives, *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	40 00	8,000 00
Essartement	do	10	do	40 00	400 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pd lin.	10,000	par pd l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide	Vg. c.	200,000	par vg. c	2 00	400,000 00
do do détaché	do	100,000	do	0 85	85,000 00
Excavation dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	2,500,000	do	0 30	750,000 00
Fossés d'égouttement	Pds lin.	2,000	par pd l.	1 25	2,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne"	do	Soit 400	do	120 00	48,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs c.	15,000	par vg. c.	14 00	210,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.	do	30,000	do	5 00	150,000 00
Pavage	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	20,000	do	3 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds lin.	500	par pd l.	25 00	12,500 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs c.	1,000	par vg. c.	0 60	600 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	2	par travée	6,500 00	13,000 00
do do 100 do	do	19	do	4,000 00	76,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,200 00	2,200 00
do do 50 do	do	2	do	2,000 00	4,000 00
do do 40 do	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 30 do	do	1	do	700 00	700 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis,)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds lin.	1,000	par pd l.	0 60	600 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds	do	1,000	do	0 50	500 00
8 pds × 12 pds	do	1,000	do	0 40	400 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels—					
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis.)	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 33	3,300 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Madriers	Pds M.P.	20,000	par M.	28 00	560 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 16	480 00
Fonte	do	500	do	0 12	60 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 20	3,600 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	30 00	600 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	7	do	250 00	1,750 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. $250,000					250,000 00
Total					2,256,200 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { C. E. ENGLISH, Toronto,
T. SHANLY, do
(Entrepreneurs).

Signature et domicile des cautions. { R. BOWES, Toronto.
WM. BADENACH, Toronto.

Toronto, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions deux cent quarante-cinq mille six cent trente-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	25 00	5,000 00
Essartement	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement	do	10	do	175 00	1,750 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 20	440,000 00
do do détaché	do	100,000	do	0 95	95,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du dévis)	do	2,500,000	do	0 27	675,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 60	1,200 00
Tunnels (voir l'artic e 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne "	do	Soit 400	do	100 00	40,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs c.	15,000	par vg. c.	18 00	270,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	30,000	do	2 50	75,000 00
Pavage	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	20,000	do	2 50	50,000 00
Tuyaux de fonte 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	70 00	35,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c	1,000	par vg. c.	1 10	1,100 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre	2	par travée	7,500 00	15,000 00
do do 100 do	do	19	do	4,000 00	4,000 00
do do 60 do	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 50 do	do	2	do	2,500 00	5,000 00
do do 40 do	do	1	do	2,500 00	2,500 00
do do 30 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 70	700 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 60	3,000 00
8 pds × 16 pds	do	1,000	do	0 60	600 00
8 pds × 12 pds	do	1,000	do	0 50	500 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 24	2,400 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 27	2,700 00
Madriers	Pds. M.P	20,000	par M.	45 00	900 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 20	600 00
Fonte	do	500	do	0 17	85 00
Traverses	Nombre	75,000	chaque	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes	3,000	par ton.	7 00	21,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 32	32,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque	30 00	600 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	7	do	200 00	1,400 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,245,635 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du soumissionnaire. { JAMES N. FRASER, Winnipeg, Man.
GEO. J. GRANT et Cie. do
(Entrepreneur).

Signature et domicile des cautions. { DONALD McDONALD, Pictou.
ISAAC GRANT. do

New Glasgow, 13 novembre, 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions quatre cent cinquante-quatre mille soixante-quinze piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives, *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	25 00	5,000 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	90 00	900 00
Clôturage	Pd lin.	10,000	par pd l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide	Vg. c.	200,000	par vg. c	2 00	400,000 00
do do détaché	do	100,000	do	0 80	80,000 00
Excavation dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	2,500,000	do	0 35	875,000 00
Fossés d'égouttement	Pds lin.	2,000	par pd l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne"	do	Soit 400	do	100 00	40,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs c.	15,000	par vg. c.	16 00	240,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc	do	30,000	do	5 00	150,000 00
Pavage	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	20,000	do	3 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds lin.	500	par pd l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs c.	1,000	par vg. c.	2 00	2,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	2	par travée	9,000 00	18,000 00
do do 100 do	do	19	do	4,000 00	76,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 50 do	do	2	do	1,500 00	3,000 00
do do 40 do	do	1	do	1,000 00	1,000 00
do do 30 do	do	1	do	750 00	750 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis,)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds lin.	1,000	par pd l	0 75	750 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds	do	1,000	do	0 60	600 00
8 pds × 12 pds	do	1,000	do	0 40	400 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels—					
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis.)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Madriers	PdsM.P.	20,000	par M.	50 00	1,000 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 15	75 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	7	do	100 00	700 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. $250,000					250,000 00
Total					2,454,875 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

19m—7

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du soumissionnaire. { ANDREW ONDERDONK,
Entrepreneur et ingénieur civil,
San Francisco, Californie.

Signature et domicile des cautions. { JOHN IRVING, New Westminster, C.-B.
THOMAS EARLE, Victoria, C.-B.

San Francisco, 22 octobre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept cent six mille six cent soixante-quinze piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			2 Taux.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	50 00	10,000 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 50	500,000 00
do do détaché	do	100,000	do	0 70	70,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	2,500,000	do	0 38	950,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 50	3,000 00
Tunnels, (voir l'article 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne "	do	Soit 400	do	130 00	52,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	15 00	225,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc)	do	30,000	do	7 00	210,000 00
Pavage	do	1,000	do	5 00	5,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierre perdues	do	20,000	do	3 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	60 00	30,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre	2	par travée	7,000 00	14,000 00
do do 100 do	do	19	do	5,000 00	95,000 00
do do 60 do	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 50 do	do	2	do	3,000 00	6,000 00
do do 40 do	do	1	do	2,500 00	2,500 00
do do 30 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 60	600 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds	do	1,000	do	0 45	450 00
8 pds × 12 pds	do	1,000	do	0 40	400 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 60	6,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Madriers	Pds. M. P	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	de	0 15	75 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 40	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	3 00	9,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	250 00	7,500 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	7	do	100 00	700 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général : pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000					250,000 00
Total					2,706,675 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { DENIS O'BRIEN, Entrepreneur, Montréal.

Signature et domicile des cautions. { R. W. CRUICE, marchand, Ottawa.
J. C. ROGER, imprimeur, do

Charlottetown, I.P.E., 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept cent vingt-un mille huit cent soixante piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	25 00	5,000 00
Essartement	do	10	do	20 00	200 00
Déracinement	do	10	do	75 00	750 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l..	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c...	200,000	par vg. c..	2 75	550,000 00
do do détaché	do	100,000	do	0 95	95,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du dévis)	do	2,500,000	do	0 38	950,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l..	0 25	2,500 00
Tunnels (voir l'artic e 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne "	do	Soit 400	do	130 00	52,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs c...	15,000	par vg. c..	15 00	225,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	30,000	do	6 00	180,000 00
Pavage	do	1,000	do	5 00	5,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	20,000	do	3 00	60,000 00
Tuyaux de fonte 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l..	35 00	17,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c	1,000	par vg. c.	1 50	1,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre	2	par travée	8,000 00	16,000 00
do do 100 do	do	19	do	4,500 00	85,500 00
do do 60 do	do	1	do	2,500 00	2,500 00
do do 50 do	do	2	do	2,000 00	4,000 00
do do 40 do	do	1	do	1,500 00	1,500 00
do do 30 do	do	1	do	1,000 00	1,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l...	0 60	600 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds	do	1,000	do	0 45	450 00
8 pds × 12 pds	do	1,000	do	0 35	350 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Madriers	Pds.M.P	20,000	par M.	45 00	900 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 12	360 00
Fonte	do	500	do	0 10	50 00
Traverses	Nombre	75,000	chaque	40 00	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes	3,000	par ton.	4 00	12,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille	450 00	13,500 00
Ballastage	Vgs. c...	100,000	par vg. c..	0 55	55,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	7	do	100 00	700 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,721,860 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JOHN HUNTER, Welland, Ont.
JAS. MURRAY, Sainte-Catherine.
M. A. CLEVELAND, Port-Colborne, Ont.
(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions. { T. B. HART, entrepreneur, Sainte-Catherine.
J. W. COY, marchand, Sainte-Catherine.

Sainte-Catherine, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept cent trente-deux mille quatre cent soixante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		2 Prix.		3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	30 00	6,000 00
Essartement	do	10	do	35 00	350 00
Déracinement	do	10	do	80 00	800 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 13	1,300 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	p. vg. c.	2 42	484,000 00
do do détaché	do	100,000	do	1 10	110,000 00
do dans la terre (y sompris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	2,500,000	do	0 33	825,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 55	1,100 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne"	do	Soit 400	do	135 00	54,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	20 00	300,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	14 25	142,500 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	30,000	do	9 00	270,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	20,000	do	3 25	15,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	33 00	16,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	1,000	p. vg. c.	0 95	950 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	1	p. travée	6,300 00	12,600 00
do do 100 do	do	19	do	4,400 00	83,600 00
do do 60 do	do	1	do	1,875 00	1,875 00
do do 50 do	do	2	do	1,700 00	3,400 00
do do 40 do	do	1	do	900 00	900 00
do do 30 do	do	1	do	600 00	600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 65	650 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 47	2,350 00
8 pds × 16 pds	do	1,000	do	0 55	550 00
8 pds × 12 pds	do	1,000	do	0 33	330 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 37	3,700 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 33	3,300 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 33	3,300 00
Madriers	Pds. M. P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte	do	500	do	0 12	60 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 40	4,200 00
Pose de la voie	Milles.	30	p. mille.	325 00	9,750 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	p. vg. c.	0 33	33,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	35 00	700 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	7	do	400 00	2,800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.			do		250,000 00
Total					2,732,465 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature. état et domicile du soumissionnaire. { H. S. HOWLAND, Marchand, Toronto.

Signature et domicile des cautions. { P. HOWLAND, Toronto.
W. P. HOWLAND, do

Toronto, 15 novembre, 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions huit cent vingt mille neuf cent cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	30 00	6,000 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 50	500,000 00
do do détaché	do	100,000	do	1 00	100,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	2,500,000	do	0 40	1,000,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	Par pd. l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne"	do	Soit 400	do	45 00	18,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	15 00	225,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	30,000	do	8 00	240,000 00
Pavage	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	20,000	do	3 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	2 00	1,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul)	Vgs. c.	1,000	per vg. c.	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	2	par travée	8,000 00	16,000 00
do do 100 do	do	19	do	4,000 00	76,000 00
do do 60 do	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 50 do	do	2	do	3,000 00	6,000 00
do do 40 do	do	1	do	1,500 00	1,500 00
do do 30 do	do	1	do	1,000 00	1,000 00
Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 35	350 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 30	1,500 00
8 pds × 16 pds	do	1,500	do	0 20	200 00
8 pds × 12 pds	do	1,400	do	0 18	180 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'art cle 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Madriers	P. M. P.	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	1 00	3,000 00
Fonte	do	500	do	0 75	375 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 50	37,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Ton'x.	3,000	par ton.	20 00	60,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	500 00	15,000 00
Ballastage	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 50	50,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	150 00	3,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	7	do	100 00	700 00
Pour les ouvrages qui pour. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles et pour faire face aux dép. conting., ajout. $250,000	.....	.....	.....	.....	250,000 00
Total	.....	.....	.....	.....	2,820,905 00

* NOTE —Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 33 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { F. B. McMANEE, Montréal. / A. G. WIST, do / JAMES WRIGHT, do

Signature et domicile des cautions. { JOHN HENEY, marchand, Ottawa. / DAVID REAY, do Montréal.

Montréal, 10 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions vingt mille trois cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	200	par acre.	26 00	5,200 00
Essartement	do	10	do	30 00	300 00
Déracinement	do	10	do	70 00	700 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 00	400,000 00
do do détaché	do	100,000	do	1 20	120,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	2,500,000	do	0 25	625,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 75	1,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne"	do	Soit 400	do	44 00	17,600 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	15,000	par vg. c	10 50	157,500 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	30,000	do	5 00	150,000 00
Pavage	do	1,000	do	4 00	4,000 00
Béton	do	1,000	do	7 50	7,500 00
Ouvrages en pierres perdues	do	20,000	do	2 50	50,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	16 00	8,000 00
Remb. en pierres pos à la main, lorsq la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seulem.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0 75	750 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	2	par travée.	5,000 00	10,000 00
do do 100 do	do	19	do	3,000 00	57,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,800 00	1,800 00
do do 50 do	do	2	do	1,600 00	3,200 00
do do 40 do	do	1	do	1,000 00	1,000 00
do do 30 do	do	1	do	750 00	750 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 40	400 00
12 pds × 12 pds	do	5,000	do	0 35	1,750 00
8 pds × 16 pds	do	1,000	do	0 30	300 00
8 pds × 12 pds	do	1,000	do	0 20	200 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels).					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 27	2,700 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 16	1,600 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 16	1,600 00
Madriers	Pds. M. P	20,000	par M.	20 00	400 00
Fer forgé	Lbs.	3,000	par lb.	0 10	300 00
Fonte	do	500	do	0 08	40 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 23	17,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 50	4,500 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	225 00	6,750 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 28	28,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.	do	7	do	180 00	1,260 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,020,350 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le ultrésat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

JAMES BROWN, I.C.,
238, B.P., Charlottetown, I.P.E.
JOHN CORBETT, constructeur,
58, B.P., Charlottetown, I.P.E.

Signature et domicile des cautions.

Garantie par bons ou en argent si la soumission est acceptée.

Charlottetown, I.P.E., 13 novembre 1879.

Le rapport de M. Fleming sur les soumissions reçues se trouve parmi les documents relatifs à la Section D.

OTTAWA, 25 novembre 1879.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que votre soumission pour la section de 28½ milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Lytton à Junction Flat, dans la Colombie-Britannique, a été acceptée. Je dois en conséquence, vous prier de déposer au crédit du receveur-général du Canada, d'ici au 8 décembre prochain à 4 p. m., la somme de $102,000 à laquelle s'élèvent les 5 pour cent du montant de votre soumission, dont le dépôt est exigé suivant les conditions du dépôt.

J'ai de plus à vous dire que si, le 8 décembre prochain, le dépôt ci-dessus n'est pas fait, votre soumission se trouvera *ipso facto* mise de côté, et le chèque qui l'accompagne sera confisqué au profit de la Couronne.

Veuillez accuser réception de la présente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *Secrétaire.*

A MM. Duncan Macdonald, H. MacFarlane, A. P. Macdonald, L. M. Loss, A. Charlebois, John Sullivan, P. McRae, L. Z. Malette, E. Shanly, entrepreneurs, 7 Place d'Armes, Montréal.

OTTAWA, 25 novembre 1879.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que votre soumission pour la section de 29 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Emory's Bar à Boston Bar, dans la Colombie-Britannique, a été acceptée. Je dois, en conséquence vous prier de déposer au crédit du receveur-général du Canada, d'ici au 8 décembre prochain à 4 p. m., la somme de $136,000, à laquelle s'élèvent les 5 pour cent du montant de votre soumission, dont le dépôt est exigé suivant les conditions du devis.

J'ai de plus à vous dire que si, le 8 décembre prochain, le dépôt ci-dessus n'est pas fait, votre soumission se trouvera *ipso facto* mise de côté, et le chèque qui l'accompagne sera confisqué au profit de la Couronne.

Veuillez accuser réception de la présente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A MM. Duncan Macdonald, H. MacFarlane, A. P. Macdonald, L. M. Loss, A. Charlebois, John Sullivan, P. McRae, L. Z. Malette, E. Shanly, entrepreneurs, 7 Place d'Armes, Montréal.

OTTAWA, 26 novembre 1879.

MONSIEUR,—Nous accusons réception de vos lettres d'hier nous informant que les entreprises des sections A et C, dans la Colombie-Britannique, nous ont été accordées, et nous avons l'honneur de vous dire que nous serons en état de nous conformer aux conditions du devis et de la soumission.

Nous avons l'honneur d'être,
Vos obéissants serviteurs,

DUNCAN MACDONALD ET CIE.

A M. F. BRAUN, secrétaire.

OTTAWA, 17 novembre 1879.

MONSIEUR,—Le 3 octobre 1879, vous avez demandé par la voie des journaux, des soumissions pour la construction d'environ 127 milles du chemin de fer du Pacifique, d'Emory's Bar à Savona's Ferry, les dites soumissions devant vous être remises le 17 novembre 1879, à midi.

J'offre par la présente de construire le dit chemin, l'équiper et le livrer en parfait état de fonctionnement le ou avant le premier jour de novembre 1882, pour la somme de $12,000,000.

Les détails de la construction seront déterminés plus tard avec l'ingénieur en chef, et correspondront sous tous les rapports avec le *Central Pacific Railway*.

La somme ci-dessus mentionnée couvrira la fourniture de quatre locomotives à voyageurs, huit locomotives à convois de marchandises, deux chasse-neige, cent cinquante wagons à marchandises fermés, cent cinquante wagons plats, cent wagons à bestiaux, vingt voitures de première, dix wagons à bagages, cinq wagons mixtes, dix wagons dits caboose, cinq wagons-poste et de messagerie, quinze wagons à bras et un wagon-sauveteur, la construction des gares à voyageurs et à marchandises, des remises de locomotives, des ateliers des machinistes, des plateaux tournants, des réservoirs à eau, et comprendra tous les accessoires du chemin et des travaux, à l'exception de ce qui est généralement fourni aux entrepreneurs par le gouvernement du Canada.

Si cette soumission est acceptée, je serai prêt à fournir immédiatement comme garantie la somme que l'on jugera satisfaisante.

Bien respectueusement à vous,

DAVID OPPENHEIMER.

A M. F. BRAUN,
Département des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 26 novembre 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous remettre les quatre chèques de $5,000 chaque qui accompagnaient votre soumission pour les quatre sections du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique, s'étendant d'Emory's Bar à Savona's Ferry.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

A M. DAVID OPPENHEIMER,
Entrepreneur, Ottawa.

OTTAWA, 26 novembre 1879.

Reçu du département des chemins de fer et canaux, une lettre portant le No 12,293, contenant quatre chèques sur la Banque des Marchands du Canada, pour $5,000 chaque.

DAVID OPPENHEIMER.

OTTAWA, 26 novembre 1879.

Je certifie par les présentes que le 17 novembre 1879, vers 11 heures de l'avant-midi, dans le cours d'une conversation avec M. Symmes, entrepreneur, celui-ci me déclara qu'il avait mis à la poste de la ville, sa soumission pour les sections du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique. Je lui demandai pourquoi il ne l'avait pas remise à M. le secrétaire Braun ; il me répondit que tout était bien, et me montra un document qu'il dit être un certificat d'enregistrement de sa soumission.

JAMES MURPHY.

COMTÉ DE CARLETON, *In re* { Soumission pour la construction de la section A du chemin de fer Canadien du Pacifique, d'Emory's Bar à Boston Bar, dans la Colombie-Britannique.

1. Je soussigné, Henry Charles Symmes, de la ville de Welland, dans le comté de Welland, déclare solennellement que conjointement avec John Battle, Richard

Wood et H. G. Jackson, j'ai soumissionné pour la construction de la section ci-dessus mentionnée du chemin de fer Canadien du Pacifique.

2. Notre soumission a été faite de bonne foi en réponse à l'annonce du gouvernement du Canada demandant des soumissions pour la dite entreprise.

3. Le 17 novembre 1879, avec l'autorisation de mes dits associés mentionnés plus haut, j'ai régulièrement logé au bureau de poste de Sa Majesté à Ottawa, entre dix heures et dix heures et demie de l'avant-midi, notre dite soumission, adressée à F. Braun, secrétaire du département des chemins de fer et canaux, Ottawa.

4. L'enveloppe dans laquelle était la dite soumission, portait les mots "*Tender for Pacific Railway Works.*"

5. La dite soumission ainsi adressée fut enregistrée à ma demande.

6. Le document ci-joint marqué A est le certificat d'enregistrement que je reçus du commis du dit bureau de poste de la ville d'Ottawa.

Et je fais cette déclaration la croyant en conscience vraie, et sous l'empire de l'acte passé en la trente-septième année du règne de Sa Majesté sous le titre *Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires.*

HENRY SYMMES.

Fait par devant moi, en la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, ce 28e jour de novembre A.D. 1879.

J. BISHOP,
Commissaire.

OTTAWA, 28 novembre 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que bien que mon nom ne paraisse pas sur les soumissions, je suis pour deux douzièmes dans l'entreprise des sections A et C du chemin de fer du Pacifique, adjugée à Duncan Macdonald et autres.

Je joins à la présente, pour votre renseignement, copie d'une lettre de Duncan Macdonald portant la date du 26 novembre.

Respectueusement à vous,

A. E. KILLAM.

Au ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 26 novembre 1879.

Nous, soussignés, consentons à admettre A. E. Killam à une part de deux douzièmes dans l'entreprise des sections A et C qui nous a été adjugée, pourvu qu'il paie sa part des 5% à déposer, qu'il nous donne avis de ce paiement d'ici à une semaine, et qu'il paie sa part du capital nécessaire à l'entreprise lors de la signature du contrat ou auparavant ; à défaut de quoi il n'aura aucun intérêt dans l'entreprise.

DUNCAN MACDONALD.

OTTAWA, 2 décembre 1879.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 28 novembre dernier, annonçant que Duncan MacDonald, l'entrepreneur des sections A et C du chemin de fer Canadien du Pacifique vous a cédé une part de deux douzièmes dans l'entreprise de ces deux sections.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A. E. KILLAM, Ottawa.

A et C.

OTTAWA, décembre 1879.

MONSIEUR,—Nous consentons à ce que l'entreprise des sections A et C du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique soit transférée et adjugée à Andrew Onderdonk, et à ce que le gouvernement passe avec le dit Onderdonk, le contrat de la dite entreprise, et accepte le dépôt en garantie que fera le dit Onderdonk, au lieu et place de celui que nous avons fait et dont nous nous engageons à recevoir la remise quand le gouvernement aura accepté la garantie que donnera le dit Onderdonk.

Vos obéissants serviteurs,

MACDONALD, LOSS, CHARLEBOIS, MCCREA et CIE.

Les différents membres de l'association étant les suivants :

DUNCAN MACDONALD,
H. MACFARLANE, par D. MACD.,
L. M. LOSS,
A. CHARLEBOIS,
L. Z. MALETTE,
ED. SHANLEY,
JOHN SULLIVAN,
P. MCCREA, par D. MCD,
A. P. MACDONALD.

A l'honorable
Sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre des chemins de fer et canaux.

---

20 décembre 1879.

Cette lettre annonce que la Banque de Montréal, succursale de New-York, a $137,000 affectées à la garantie de l'exécution du contrat d'A. Onderdonk relatif à la section A dans la C.-B., et offre de passer sans frais cette somme au crédit du receveur-général à la succursale d'Ottawa.

La garantie ci-dessus est déposée au crédit du receveur-général.

---

20 décembre 1879.

Cette lettre annonce que la Banque de Montréal, succursale de New-York, a $103,000 affectées à la garantie de l'exécution du contrat d'A. Onderdonk relatif à la section C dans la C.-B., et offre de passer sans frais cette somme au crédit du receveur-général à la succursale d'Ottawa.

OTTAWA, 20 décembre 1879.

(*Mémoire.*)

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que MM. Duncan Macdonald et Cie, les plus bas soumissionnaires pour les sections du chemin de fer Canadien du Pacifique, s'étendant d'Emory's Bar à Boston Bar (section A) et de Lytton à Junction Flat (section C), ont fait tenir à ce département des lettres du caissier de la Banque d'Hochelaga portant que MM. Macdonald, Loss, Charlebois, McCrae et Cie ont déposé dans cette banque, au crédit du receveur-général les sommes de $198,334 et de $39,666, formant en tout la somme de $238,000 payable à demande;

Que le 20 du courant MM. Duncan Macdonald et Cie ont adressé au département une lettre demandant que les entreprises des sections A et C soient données à Andrew Onderdonk.

Que M. Onderdonk a déposé au crédit du receveur-général, à la Banque de Montréal, la garantie voulue.

Le soussigné recommande en conséquence qu'il soit autorisé à passer contrat avec M. Andrew Onderdonk pour la construction des sections A et C aux prix mentionnés dans les soumissions de MM. Duncan Macdonald et Cie.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER, *ministre des chemins de fer et canaux.*

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 22 décembre* 1879.

Dans un mémoir de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux en date du 20 décembre 1879, constatant que MM. Duncan Macdonald et Cie, les plus bas soumissionnaires pour les sections du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant d'Emory's Bar à Boston Bar (section A) et de Lytton à Junction Flat (section C), ont fait tenir à ce département des lettres du caissier de la Banque d'Hochelaga portant que MM. Macdonald, Ross, Charlebois, McRae et Cie., ont déposé dans cette banque, au crédit du receveur général les sommes de $198,334 et $39,666, formant en tout la somme de $238,000 payable à demande ;

Que le 20 du courant MM. Duncan Macdonald et Cie ont adressé au département une lettre demandant que les entreprises des sections A et C soient données à Andrew Onderdonk ;

Que M. Onderdonk a déposé au crédit du receveur général, à la banque de Montréal, la garantie voulue ;

Le ministre recommande en conséquence qu'il soit autorisé à passer contrat avec M. Andrew Onderdonk pour la construction des sections A et C aux prix mentionnés dans les soumissions de MM. Duncan Macdonald et Cie.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *greffier-adjoint, C. P.*

OTTAWA, 22 décembre 1879.

MONSIEUR,—De nouveaux arrangements ont été faits, et vous voudrez bien renvoyer les certificats de dépôts de la Banque d'Hochelaga, déposés entre vos mains comme garanties pour les sections A et C, de la Colombie-Britannique, selon le désir exprimé dans le télégramme du caissier de la dite banque.

Vos obéissants serviteurs,

DUNCAN MACDONALD ET CIE.

A sir CHARLES TUPPER, ministre des chemins de fer et canaux.

Reçu à 11·15.

Télégramme à sir CHARLES TUPPER.

MONTRÉAL, 22 décembre 1879.

Veuillez renvoyer sans endossement nos deux certificats de dépôts dans l'affaire Duncan Macdonald ; d'autres arrangements ont été faits.

J. E. BRAIS, *caissier de la Banque d'Hochelaga.*

OTTAWA, 24 décembre 1879.

MONSIEUR,—MM. Duncan Macdonald et Cie, qui ont déposé dans ce département deux certificats de dépôts de la Banque d'Hochelaga, en date du 2 du courant, signés par vous comme caissier, pour les sommes de $198,334 et $39,696, comme garantie de l'exécution de l'entreprise des sections A et C du chemin de fer Canadien du

Pacifique dans la Colombie-Britannique, ont depuis adressé une lettre au département disant que d'autres arrangements ont été faits relativement à cette entreprise, et demandant que les deux certificats ci-dessus mentionnés vous soient renvoyés en conformité de votre télégramme du 22 du courant.

Je suis chargé de vous transmettre sous ce pli les deux certificats de dépôts en question.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

J. E. BRAIS, caissier de la Banque d'Hochelaga, Montréal.

OTTAWA, 25 février 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour être conservés dans votre bureau les trois documents énumérés ci-après et relatifs au chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique.

1. Lettre du gérant général de la Banque de Montréal, disant que la banque a en dépôt à son bureau à New-York, au compte du receveur général, la somme de $137,000 comme garantie donnée par Andrew Onderdonk pour la fidèle exécution de son entreprise de la section "A", d'Emroy's Bar à Boston Bar.

2. Lettre disant que la banque a en dépôt au compte du receveur-général, la somme de $103,000 comme garantie donnée par M. Onderdonk de la fidèle exécution de son entreprise de la section C, de Lytton à Jonction Flat.

3. Lettre disant que la banque en dépôt la somme de $130,000, également au compte du Receveur-général comme garantie de la fidèle exécution de l'entreprise de MM. Ryan, Goodwin et Cie., de la section B, de Boston Bar à Lytton.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A M. J. M. COURTNEY, sous-ministre des finances.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

63E CONTRAT, SECTION D, DE JUNCTION FLAT À SAVONA'S FERRY, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Entrepreneur—ANDREW ONDERDONK.
Date du contrat—15 décembre 1879.
Garantie—Certificat de dépôt de la Banque de Montréal, $90,000.

SOMMAIRE des soumissions reçues pour la section D, de Junction Flat à Savona's Ferry.

A.	T. et M. Kavanagh	$1,809,150
V.	C. C. Gregory et J. W. McManus	1,844,590
I.	Shields, McDonald et Brown	1,928,400
Q.	Bannerman et Doty	1,951,000
S.	C. E. English et F. Shanly	1,965,550
P.	Duncan MacDonald, H. MacFarlane, A. P. McDonald, Loss, Charlebois, McRae, McRae, Mallette, et E. Shanly	1,986,675
L.	Purcell, Ryan, Goodwin, Smith, Killam	2,100,325
G.	Denis O'Brien	2,143,300
D.	Andrew Onderdonk	2,153,625
T.	H. S. Howland	2,205,125
R.	McNamee, Nish, Wright	2,317,800

☞Note.—L'en-tête suivant est applicable à chacune des quatorze soumissions qui suivent, pour la section D.

FORMULE DE SOUMISSION—SECTION D.

Ne sera reçue aucune soumission qui ne sera faite sur la présente formule en blanc, et dont la table des quantités ne portera les prix et les montants correctement indiqués, ou qui ne sera accompagnée d'un chèque de $5,000 accepté par une banque, ainsi que voulu par le devis.

Chemin de fer Canadien du Pacifique.—De JUNCTION FLAT A SAVONA'S FERRY, Colombie-Britannique.—Longueur 40½ milles.

SOUMISSION.

Le soussigné offre par les présentes d'exécuter à l'entière satisfaction de l'ingénieur en chef, tous les travaux d'excavation et de nivellement, la construction des ponts et la pose de la voie, le ballastage et les autres ouvrages qu'il y aura à faire pour terminer la partie du chemin de fer qui commence à Junction Flat, environ six milles en amont du pont de Spence, sur la rivière Thompson, et se termine à Savona's Ferry à l'extrémité ouest du lac Kamloops, et d'une longueur d'environ 40½ milles environ, et de fournir tout l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires, conformément aux termes et conditions énoncés dans le devis général portant la date du 30e jour de novembre 1878, et dans le contrat en blanc qui l'accompagne; et le soussigné propose et offre de plus de terminer tous les travaux compris dans l'entreprise le ou avant le 30e jour de juin 1885, aux prix mentionnés dans la seconde colonne de la table suivante. Les quantités mentionnées dans la première colonne ont été correctement calculées aux prix énoncés dans la seconde, et les montants en sont portés dans la troisième, qui comprend en outre le chiffre du dernier item ($250,000.)

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de un million huit cent neuf mille cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	25	par acre.	30 00	750 00
Essartement	do	5	do	40 00	200 00
Déracinement	do	5	do	50 00	250 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	1 75	175,000 00
do do détaché	do	50,000	do	0 75	37,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 27	810,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 20	400 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais	do	Soit 250	do	60 00	15,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	20 00	2,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	500	do	15 00	1,500 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	10,000	par vg. c.	10 50	108,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	5,000	do	10 00	50,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	8 00	40,000 00
Pavage	do	1,000	do	5 00	5,000 00
Béton	do	1,000	do	5 50	5,500 00
Ouvrages en pierres perdues	do	15,000	do	2 75	41,250 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds lin.	500	par pd. l.	18 00	9,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	2 75	2,750 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	No.	2	par travée	8,000 00	16,000 00
do do 150 do	do	1	do	6,000 00	6,000 00
do do 125 do	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do	do	1	do	3,500 00	3,500 00
do do 60 do	do	1	do	2,100 00	2,100 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc —					
12 pds. × 16 pds.	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 50	500 00
12 pds. × 12 pds.	do	50,000	do	0 40	20,000 00
8 pds. × 16 pds	do	15,000	do	0 30	4,500 00
8 pds. × 12 pds	do	50,000	do	0 30	15,000 00
8 pds. × 10 pds	do	50,000	do	0 25	12,500 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Madriers	Pds.M.P	200,000	par M.	35 00	7,000 00
Fer forgé	Lbs.	50,000	par lb.	0 12	6,000 00
Fonte	do	10,000	do	0 10	1,000 00
Traverses	No.	100,000	chaque.	0 25	25,000 00
Charroi des rails et attaches, à parter du bas de la section	Tonnes	4,000	par ton.	3 00	12,000 00
Pose de la voie	Milles.	42	par mille.	300 00	12,600 00
Ballastage	Vgs. c.	130,000	par vg. c.	0 27	35,100 00
Aiguilles et croisements	No.	25	chaque.	30 00	750 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	200 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000					250,000 00
Total					1,809,150 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 33 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { T. KAVANAGH, Ottawa.
M. KAVANAGH, do
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { M. O'GARA, avocat, Ottawa.
E. McGILLIVRAY, marchand, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale d'un million huit cent quarante quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	25	par acre.	18 00	450 00
Essartement	do	5	do	26 00	130 00
Déracinement	do	5	do	80 00	400 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd.l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	100,000	p. vg. c.	1 85	185,000 00
do do détaché	do	50,000	do	1 40	70,000 00
do dans la terre (y sompris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd.l.	0 30	600 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais.	do	Soit 250	do	120 00	30,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	100	do	30 00	3,000 00
" Tunnels de cours d'eau "— 6 pieds	do	100	do	10 00	1,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	10,000	p. vg. c.	15 00	150,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	5,000	do	10 00	50,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	6 00	30,000 00
Pavage	do	1,000	do	4 00	4,000 00
Béton	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	15,000	do	2 00	30,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd.l.	1 50	750 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	1,000	p. vg. c.	0 25	250 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	Nombre.	2	p. travée	7,000 00	14,000 00
do do 150 do	do	1	do	5,500 00	5,500 00
do do 125 do	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 100 do	do	1	do	2,750 00	2,750 00
do do 60 do	do	1	do	1,200 00	1,200 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds.	Pds. lin.	1,000	par pd.l.	0 16	160 00
12 pds × 12 pds.	do	50,000	do	0 12	6,000 00
8 pds × 16 pds.	do	15,000	do	0 10	1,500 00
8 pds × 12 pds.	do	50,000	do	0 08	4,000 00
8 pds × 10 pds	do	50,000	do	0 06	3,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 10	1,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 12	1,200 00
Madriers	Pds.M.P	200,000	par M.	15 00	3,000 00
Fer forgé	Lbs.	50,000	par lb.	0 08	4,000 00
Fonte	do	10,000	do	0 06	600 00
Traverses	Nombre.	100,000	chaque.	0 25	25,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	4,000	par ton.	0 80	3,200 00
Pose de la voie	Milles.	42	p. mille.	150 00	6,300 00
Ballastage	Vgs. c.	130,000	p. vg. c.	0 30	39,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	25	chaque.	16 00	400 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					1,844,590 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { CHAS. CURRIE GREGORY, I. C., Antigonish, N.-E., JOHN WILLIAM McMANUS, Memramcook, N.-B., Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { WM. WILSON, M.D., Dorchester, N.-B. JOSEPH HICKMAN, do N.-B.

Dorchester, 7 novembre 1879.

ANTIGONISH, 11 novembre 1879.

A M. F. BRAUN, secrétaire, chemins de fer et canaux.

CHER MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus la soumission Gregory et McManus, pour la section de 40½ mille du chemin de fer Canadien du Pacifique, ainsi que deux chèques acceptés de $2,500 chacun, qui forment les $5,000 voulues. Les chèques ont été comme d'ordinaire faits en votre faveur et ce n'est qu'à la dernière heure que nous nous sommes apperçus qu'ils auraient dû être payables à l'honorable ministre, alors qu'il était trop tard pour y remédier.

Si notre soumission ne réussit pas, veuillez renvoyer le chèque de McManus à lui-même à Memramcooke, Nouveau-Brunswick, et le mien ici à Antigonish, Nouvelle-Ecosse.

Respectueusement à vous,

CHARLES C. GREGORY.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de un million neuf cent vingt-huit mille quatre cents piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	25	par acre.	50 00	1,250 00
Essartement	do	5	do	100 00	500 00
Déracinement	do	5	do	100 00	500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	2 00	200,000 00
do do détaché	do	50,000	do	1 00	50,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	5 00	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais	do	Soit 250	do	100 00	25,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	50 00	5,000 00
"Tunnels de cours d'eau"— 6 pieds	do	100	do	20 00	2,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	10,000	par vg. c.	15 00	150,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	5,000	do	10 00	50,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	6 00	30,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	10 00	10,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	15,000	do	2 50	37,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	do	50 00	25,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m -d'œuv. seul)	Vgs. c.	1,000	do	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	Nombre.	2	par travée	6,000 00	12,000 00
do do 150 do	do	1	do	5,250 00	5,250 00
do do 125 do	do	1	do	4,350 00	4,350 00
do do 100 do	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,200 00	1,200 00
Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds.	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 30	300 00
12 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 30	15,000 00
8 pds × 16 pds	do	15,000	do	0 30	4,500 00
8 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 30	15,000 00
8 pds × 10 pds.	do	50,000	do	0 30	15,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Madriers	P. M. P.	200,000	par M.	30 00	6,000 00
Fer forgé	Lbs.	50,000	par lb.	0 10	5,000 00
Fonte	do	10,000	do	0 10	1,000 00
Traverses	Nombre.	100,000	chaque.	0 30	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Ton'x.	4,000	par ton.	1 00	4,000 00
Pose de la voie	Milles.	42	par mille.	500 00	12,600 00
Ballastage	Vgs c.	130,000	par vg. c.	0 33	42,900 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	25	chaque.	50 00	1,250 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pour. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000					250,000 00
Total					1,928,400 00

* NOTE —Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

JOHN R. SHIELDS, entrepreneur, Winnipeg.
JOHN J. McDONALD, do do
PETER J. ROWAN, do Ingersoll.
JOHN SHIELDS, Jersey City, New Jersey.

Signature et domicile des cautions.

THOS. WELDS, avocat, Ingersoll.
JAMES ISBESTER, entrepreneur, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de un million neuf cent cinquante-un mille piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	25	par acre.	40 00	1,000 00
Essartement	do	5	do	60 00	300 00
Déracinement	do	5	do	150 00	750 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l..	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c...	100,000	par vg. c..	2 00	200,000 00
do do détaché	do	50,000	do	0 80	40,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du dévis)	do	3,000,000	do	0 32	960,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l..	0 40	800 00
Tunnels (voir l'artic e 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais..	do	Soit 250	do	125 00	31,250 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	100	do	30 00	3,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—6 pieds	do	100	do	20 00	2,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs c...	10,000	par vg. c..	13 00	130,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	5,000	do	8 00	40,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).	do	5,000	do	6 00	30,000 00
Pavage	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	3,400 00
Ouvrages en pierres perdues	do	15,000	do	2 50	37,500 00
Tuyaux de fonte 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l..	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c	1,000	par vg. c.	1 50	1,500 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	Nombre	2	par travée	8,000 00	16,000 00
do do 150 do	do	1	do	6,000 00	6,000 00
do do 125 do	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do	do	1	do	3,400 00	3,400 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis).					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l...	0 40	400 00
12 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 30	15,000 00
8 pds × 16 pds	do	15,000	do	0 28	4,200 00
8 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 25	12,500 00
8 pds × 10 pds	do	50,000	do	0 20	10,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Madriers	Pds. M.P	200,000	par M.	30 00	6,000 00
Fer forgé	Lbs.	50,000	par lb.	0 15	7,500 00
Fonte	do	10,000	do	0 10	1,000 00
Traverses	Nombre	100,000	chaque	0 30	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes	4,000	par ton.	4 00	16,000 00
Pose de la voie	Milles.	42	par mille	300 00	12,600 00
Ballastage	Vgs. c...	130,000	par vg. c..	0 25	32,500 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	25	chaque	60 00	1,500 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	400 00	800 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					1,951,000 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JOHN BANNERMAN, Renfrew, Ont.
EDWIN DOTY, Ingersoll, Ont.
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { WM. A. WOOLSON, marchand, Hamilton.
ALEX. BARNET, Renfrew, Ont.

Ottawa, 17 novembre, 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de un million neuf cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives, *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	25	par acre.	40 00	1,000 00
Essartement	do	5	do	40 00	200 00
Déracinement	do	5	do	100 00	500 00
Clôturage	Pd lin.	10,000	par pd l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide	Vg. c.	100,000	par vg. c	2 00	200,000 00
do do détaché	do	50,000	do	0 85	42,500 00
Excavation dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement	Pds lin.	2,000	par pd l.	1 25	2,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais.	do	Soit 250	do	230 00	57,500 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pds	do	100	do	30 00	3,000 00
"Tunnels de cours d'eau"— 6 pds	do	100	do	20 00	2,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs c.	10,000	par vg. c.	14 00	140,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	5,000	do	8 00	40,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	15,000	do	3 00	45,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds lin.	500	par pd l.	25 00	12,500 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs c.	1,000	par vg. c.	0 60	600 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	Nombre.	2	par travée	9,000 00	18,000 00
do do 150 do	do	1	do	6,500 00	6,500 00
do do 125 do	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,200 00	2,200 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis,)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds lin.	1,000	par pd l.	0 60	600 00
12 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 50	25,000 00
8 pds × 16 pds	do	15,000	do	0 50	7,500 00
8 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 40	20,000 00
8 pds × 10 pds	do	50,000	do	0 40	20,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels—					
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis.)	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 33	3,300 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Madriers	Pds M. P.	200,000	par M.	28 00	5,600 00
Fer forgé	Lbs.	50,000	par lb.	0 16	8,000 00
Fonte	do	10,000	do	0 12	1,200 00
Traverses	Nombre.	100,000	chaque.	0 35	35,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	4,000	par ton.	1 25	5,000 00
Pose de la voie	Milles.	42	par mille.	300 00	12,600 00
Ballastage	Vgs c.	130,000	par vg. c.	0 35	45,500 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	25	chaque.	30 00	750 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	250 00	500 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. $250,000					250,000 00
Total					1,965,550 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { C. E. ENGLISH, entrepreneur, Toronto. F. SHANLY, entrepreneur, Toronto.

Signature et domicile des cautions. { R. HENRY, Toronto. WM. BADENACH, Toronto.

Toronto, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale d'un million neuf cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-quinze piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			2 Taux.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	25	par acre.	40 00	1,000 00
Essartement	do	5	do	50 00	250 00
Déracinement	do	5	do	100 00	500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs c.	100,000	par vg. c.	1 70	170,000 00
do do détaché	do	50,000	do	0 80	40,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 35	1,050,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels, (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne" Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais.	do	Soit 250	do	105 00	26,250 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	36 00	3,600 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds.	do	100	do	12 00	1,200 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	10,000	par vg. c.	12 00	120,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	5,000	do	7 00	35,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc)	do	5,000	do	4 00	20,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierre perdues	do	15,000	do	3 00	45,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	10 00	5,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	Nombre	2	par travée	12,000 00	24,000 00
do do 150 do	do	1	do	7,500 00	7,500 00
do do 125 do	do	1	do	6,250 00	6,250 00
do do 100 do	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 70 do	do	1	do	2,100 00	2,100 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 40	400 00
12 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 40	20,000 00
8 pds × 16 pds	do	15,000	do	0 30	4,500 00
8 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 30	15,000 00
8 pds × 10 pds	do	50,000	do	0 30	15,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Madriers	Pds. M.P	200,000	par M.	25 00	5,000 00
Fer forgé	Lbs.	50,000	par lb.	0 15	7,500 00
Fonte	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Traverses	Nombre.	100,000	chaque.	0 30	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	4,000	par ton.	1 00	4,000 00
Pose de la voie	Milles.	42	par mille.	300 00	12,600 00
Ballastage	Vgs. c.	130,000	par vg. c.	0 30	39,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre	25	chaque.	25 00	625 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	50 00	100 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général: pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000					250,000 00
Total					1,986,675 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

Adresse, 7 Place d'Armes, Montréal.

DUNCAN MacDONALD, Montréal.
H. MacFARLANE, Stratford, Ont.
A. P. MacDONALD, Montréal.
L. M. LOSS do
A. CHARLEBOIS do
JOHN SULLIVAN do
P. McRAE do
WM. McRAE do
L. Z. MALLETTE do
E. SHANLY do

(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions.

JOHN McDOUGALL, Montréal.
JOHN McINTOSH do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cent mille trois cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	25	par acre.	25 00	625 00
Essartement	do	5	do	30 00	150 00
Déracinement	do	5	do	100 00	500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	1 80	180,000 00
do do détaché	do	50,000	do	0 75	37,500 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 35	1,050,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne". Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais.	do	Soit 250	do	75 00	18,750 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	50 00	5,000 00
"Tunnels de cours d'eau"— 6 pieds	do	100	do	25 00	2,500 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	10,000	par vg. c	12 00	120,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	5,000	do	10 00	50,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	4 00	20,000 00
Pavage	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Béton	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	15,000	do	2 00	30,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remb. en pierres pos. à la main, lorsq la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seulem.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	Nombre.	2	par travée.	8,000 00	16,000 00
do do 150 do	do	1	do	5,800 00	5,800 00
do do 125 do	do	1	do	4,200 00	4,200 00
do do 100 do	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,500 00	1,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 60	600 00
12 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 45	22,500 00
8 pds × 16 pds	do	15,000	do	0 40	6,000 00
8 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 30	15,000 00
8 pds × 10 pds	do	50,000	do	0 25	12,500 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels).					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Madriers	Pds. M. P	200,000	par M.	30 00	6,000 00
Fer forgé	Lbs.	50,000	par lb.	0 12	6,000 00
Fonte	do	10,000	do	0 10	1,000 00
Traverses	Nombre.	100,000	chaque.	0 30	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	4,000	par ton.	1 00	4,000 00
Pose de la voie	Milles.	42	par mille.	250 00	10,500 00
Ballastage	Vgs. c.	130,000	par vg. c.	0 40	52,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	25	chaque.	40 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.	do	2	do	150 00	300 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,100,325 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 95 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.
P. PURCELL, entrepreneur, Williamstown.
HUGH RYAN, Perth.
JAMES GOODWIN, Ottawa.
JAMES N. SMITH, Brooklyn, N.-Y.

Signature et domicile des cautions.
EDWARD GRIFFIN, Ottawa.
A. MORTIMER, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

19*m*—9

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cent quarante-trois mille trois cents piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres ...	25	par acre...	50 00	1,520 00
Essartement	do ...	5	do ...	50 00	250 00
Déracinement	do ...	5	do ...	100 00	500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l...	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c...	100,000	par vg. c...	2 25	225,000 00
do do détaché	do ...	50,000	do ...	1 00	50,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do ...	3,000,000	do ...	0 35	1,050,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l...	1 50	3,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne" Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais.	do ...	Soit 250	do ...	100 00	25,000 00
" Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do ...	100	do ...	40 00	4,000 00
" Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do ...	100	do ...	20 00	2,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c...	10,000	par vg. c...	14 00	140,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do ...	5,000	do ...	9 00	45,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc)	do ...	5,000	do ...	6 00	30,000 00
Pavage	do ...	1,000	do ...	5 00	5,000 00
Béton	do ...	1,000	do ...	6 00	6,000 00
Ouvrage en pierres perdues	do ..	15,000	do ...	3 00	45,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l...	60 00	30,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem)	Vgs. c...	1,000	par vg. c..	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	Nombre.	2	par travée	6,000 00	12,000 00
do do 150 do	do ...	1	do ...	5,000 00	5,000 00
do do 125 do	do ...	1	do ...	4,000 00	4,000 00
do do 100 do	do ...	1	do ...	3,500 00	3,500 00
do do 60 do (Voir les articles 42 et 43 du devis.)	do ...	1	do ...	2,000 00	2,000 00
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. × 16 pds.	Pds. lin.	1,000	par pd. l...	0 60	600 00
12 pds. × 12 pds.	do ...	50,000	do ...	0 50	25,000 00
8 pds. × 16 pds.	do ...	15,000	do ...	0 40	6,000 00
8 pds. × 12 pds.	do ...	50,000	do ...	0 40	20,000 00
8 pds. × 10 pds.	do ...	50,000	do ...	0 30	15,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do ...	10,000	do ...	0 60	6,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do ...	10,000	do ...	0 40	4,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do ...	10,000	do ...	0 35	3,500 00
Madriers	Pds.M.P	200,000	par M	25 00	5,000 00
Fer forgé	Lbs	50,000	par lb.....	0 15	7,500 00
Fonte	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Traverses	Nombre.	100,000	chaque.....	0 40	40,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	4,000	par ton	3 00	12,000 00
Pose de la voie	Milles ...	42	par mille..	250 00	10,500 00
Ballastage	Vgs. c...	130,000	par vg. c...	0 35	45,500 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	25	chaque.....	20 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.	do ...	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédaux estim.de quantit.trop faibles,et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.	.....	.....	.....	.....	250,000 00
Total	.....	.....	.....	.....	2,143,300 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { DENIS O'BRIEN, Montréal. Entrepreneur.

Signature et domicile des cautions. { J. W. CRUICE, marchand, Ottawa. J. C. ROGER, imprimeur, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cent cinquante-trois mille six cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	25	par acre.	25 00	625 00
Essartement	do	5	do	50 00	250 00
Déracinement	do	5	do	90 00	450 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	2 00	200,000 00
do do détaché	do	50,000	do	0 80	40,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 35	1,050,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais	do	Soit 250	do	100 00	25,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	35 00	3,500 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	100	do	15 00	1,500 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	10,000	par vg. c.	16 00	160,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	5,000	do	12 00	60,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrage en pierres perdues	do	15,000	do	3 00	45,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	2 00	2,000 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	Nombre.	2	par travée	16,000 00	32,000 00
do do 150 do	do	1	do	9,000 00	9,000 00
do do 125 do	do	1	do	6,000 00	6,000 00
do do 100 do	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds.	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 75	150 00
12 pds × 12 pds.	do	50,000	do	0 50	25,000 00
8 pds × 16 pds	do	15,000	do	0 60	9,000 00
8 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 40	20,000 00
8 pds × 10 pds	do	50,000	do	0 30	15,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Madriers	Pds. M.P	200,000	par M.	50 00	10,000 00
Fer forgé	Lbs.	50,000	par lb.	0 15	7,500 00
Fonte	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Traverses	Nombre.	100,000	chaque.	0 35	35,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section, y compris tout le halage	Tonnes.	4,000	par ton.	1 00	4,000 00
Pose de la voie	Milles.	42	par mille.	300 00	12,600 00
Ballastage	Vgs. c.	130,000	par vg. c.	0 35	45,500 00
Aiguilles et croisements	No.	25	chaque.	50 00	1,250 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250 000 00
Total					2,153,625 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du soumissionnaire. { ANDREW ONDERDONK, Entrepreneur et ingénieur civil. San Francisco, Californie.

Signature et domicile des cautions.... { JNO. IRVING, New Westminster, C.B. THOMAS EARLE, Victoria, C.B.

San Francisco, 22 octobre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions deux cent cinq mille cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		2 Prix.		3 Montant.
			$ cts.		$ cts.
Abattage	Acres.	25	par acre.	30 00	750 00
Essartement	do	5	do	35 00	175 00
Déracinement	do	5	do	60 00	300 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 13	1,300 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	2 42	242,000 00
do do détaché	do	50,000	do	1 10	55,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 33	990,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 55	1,100 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tout les frais.	do	Soit 250	do	175 00	43,750 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	44 00	4,400 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	100	do	25 00	2,500 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	10,000	per vg. c.	20 00	200,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	5,000	do	14 25	71,250 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)	do	5,000	do	9 00	45,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	15,000	do	3 25	48,750 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	33 00	16,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0 95	950 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	Nombre.	2	par travée	7,000 00	14,000 00
do do 150 do	do	1	do	6,300 00	6,300 00
do do 125 do	do	1	do	5,300 00	5,300 00
do do 100 do	do	1	do	4,400 00	4,400 00
do do 60 do	do	1	do	1,875 00	1,875 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 65	650 00
12 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 47	23,500 00
8 pds × 16 pds	do	15,000	do	0 55	8,250 00
8 pds × 12 pds	do	50,000	do	0 33	16,500 00
8 pds × 10 pds	do	50,000	do	0 30	15,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 37	3,700 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Madriers	Pds.M.P	200,000	par M.	30 00	6,000 00
Fer forgé	Lbs.	50,000	par lb.	0 15	7,500 00
Fonte	do	10,000	do	0 12	1,200 00
Traverses	Nombre.	100,000	chaque.	0 35	35,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	4,000	par ton.	1 50	6,000 00
Pose de la voie	Milles.	42	par mille.	325 00	13,650 00
Ballastage	Vgs. c.	130,000	par vg. c.	0 33	42,900 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	25	chaque.	35 00	875 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	400 00	800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,205,125 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du soumissionnaire. { H. S. HOWLAND, Marchand, Toronto.

Signature et domicile des cautions. { P. J. HOWLAND, Toronto.
W. P. HOWLAND, Toronto.

Toronto, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions trois cent dix-sept mille huit cents piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		2 Prix.	3 Montant.
			$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	25 par acre.	30 00	750 00
Essartement	do	5 do	50 00	250 00
Dessouchement	do	5 do	100 00	500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	2 50	250,000 00
do do détaché	do	50,000 do	1 00	50,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000 do	0 40	1,200,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—				
"Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais	do	Soit 250 do	45 00	11,250 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100 do	15 00	1,500 00
"Tunnels de cours d'eau"— 6 pieds	do	100 do	12 00	1,200 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	10,000 par vg. c.	16 00	160,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	5,000 do	12 00	60,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc)	do	5,000 do	8 00	40,000 00
Pavage	do	1,000 do	2 00	2,000 00
Béton	do	1,000 do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	15,000 do	3 00	45,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500 par pd. l.	2 00	1,000 00
Remblais en perres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv, seulem.)	Vgs. c.	1,000 par vg. c.	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	Nombre.	2 par travée	10,000 00	20,000 00
do do 150 do	do	1 do	8,000 00	8,000 00
do do 125 do	do	1 do	7,000 00	7,000 00
do do 100 do	do	1 do	4,000 00	4,000 00
do do 60 do	do	1 do	3,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds. × 16 pds	Pds. lin.	1,000 par pd. l.	0 35	350 00
12 pds. × 12 pds	do	50,000 do	0 30	15,000 00
8 pds. × 16 pds	do	15,000 do	0 20	3,000 00
8 pds. × 12 pds	do	50,000 do	0 20	10,000 00
8 pds. × 10 pds	do	50,000 do	0 20	10,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.				
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do	10,000 do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	10,000 do	0 20	2,000 00
Madriers	Pds. M.P	200,000 par M.	30 00	6,000 00
Fer forgé	Lbs.	50,000 par lb.	0 12	6,000 00
Fonte	do	10,000 do	0 10	1,000 00
Traverses	No.	100,000 chaque.	0 50	50,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	4,000 par tonne.	20 00	800 00
Pose de la voie	Milles.	42 par mille.	500 00	21,000 00
Ballastage	Vgs. c.	130,000 par vg. c.	0 50	65,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	25 chaque.	100 00	2,500 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2 do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.				250,000 00
Total				2,317,800 00

* NOTES.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { F. B. McNAMEE, Montréal.
A. G. NISH do
JAMES WRIGHT do

Signature et domicile des cautions. { JOHN HENEY, marchand, Ottawa.
DAVID REAY do Montréal.

Montréal, 14 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale d'un million huit cent vingt-deux mille quatre cent dix piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		2 Prix.		3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	25	par acre.	35 00	875 00
Essartement	do	5	do	40 00	200 00
Déracinement	do	5	do	70 00	350 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	2 00	200,000 00
do do détaché	do	50,000	do	1 20	60,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 28	840,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 75	1,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
"Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais	do	Soit 250	do	100 00	25,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	18 00	1,000 00
"Tunnels de cours d'eau"— 6 pieds	do	100	do	8 00	800 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	10,000	par vg. c.	11 00	110,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	5,000	do	9 00	45,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)	do	5,000	do	7 00	35,000 00
Pavage	do	1,000	do	4 50	4,500 00
Béton	do	1,000	do	7 50	7,500 00
Ouvrages en pierres perdues	do	15,000	do	3 00	4,500 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non-compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	16 00	8,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds	Nombre.	2	par travée	7,500 00	15,000 00
do do 150 do	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 125 do	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 100 do	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. × 16 pds	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 40	400 00
12 pds. × 12 pds	do	50,000	do	0 35	17,500 00
8 pds. × 16 pds	do	15,000	do	0 30	4,500 00
8 pds. × 12 pds	do	50,000	do	0 25	12,500 00
8 pds. × 10 pds	do	50,000	do	0 20	10,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Bois en grume pour caissons, etc, de 12 pouces de diamètre au moins	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Madriers	P. M. P.	200,000	par M.	25 00	5,000 00
Fer forgé	Lbs.	50,000	par lb.	0 10	5,000 00
Fonte	do	10,000	do	0 08	800 00
Traverses	Nombre.	100,000	chaque.	0 30	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Ton'x	4,000	par ton.	1 75	7,000 00
Pose de la voie	Milles.	42	par mille.	230 00	9,660 00
Ballastage	Vgs. c.	130,000	par vg. c.	0 35	45,500 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	25	chaque.	25 00	625 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	200 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et n. faire face aux dép. conting., ajout $250,000.	.....	.....	.....	.....	250,000 00
Total	.....	.....	.....	.....	1,822,410 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

JAMES BROWN, I.C., 238 B. P., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.
JOHN CORBETT, constructeur, 58 B. P., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

Garantie par bons ou en argent si la soumission est acceptée.

Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, 13 novembre 1879.

OTTAWA, 22 novembre 1879.

A sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Par annonces en date du 3 octobre, des soumissions ont été demandées pour les travaux à faire dans la Colombie-Britannique sur les sections suivantes:

D'Emory's Bar à Boston Bar	29 milles.
De Boston Bar à Lytton	29 "
De Lytton à Junction Flat	28½ "
De Junction Flat à Savona's Ferry	40½ "
	127 "

Des copies imprimées du devis, des conditions de l'entreprise, des formules en blanc de soumission, et autres renseignements, ont été donnés à ceux qui en ont demandées.

L'annonce disait que les soumissions seraient reçues au bureau du secrétaire du département des chemins de fer et canaux jusqu'à midi, lundi, le 17 novembre, et qu'il ne serait reçu aucune soumission qui ne serait faite sur les formules fournies et qui ne se trouverait pas dans toutes les conditions prescrites.

Des soumissions conformes aux conditions de l'annonce ont été reçues, comme suit:

15 pour la section entre Emory's Bar et Boston Bar;
14 pour la section entre Boston Bar et Lytton;
11 pour la section entre Lytton et Junction Flat, et
11 pour la section entre Junction Flat et Savona's Ferry.

Les différentes soumissions ont été ouvertes une à une par le sous-ministre, le secrétaire et moi, et à mesure, des notes de chacune d'elles étaient prises sur des feuilles numérotées 1, 2, 3 et 4.

Plusieurs soumissions irrégulières ont été reçues, et ont été mises de côté.

Elles sont inscrites au bas de chaque feuille.

Ci-joint se trouve un résumé de chacune des soumissions régulières pour chaque section, par ordre de la plus basse à la plus haute.

Les cinq plus basses soumissions pour chaque section ont été repassées avec soin, pour voir si les montants des différents items avaient été correctement calculés, et ces montants ayant été additionnés, il fut constaté quelques erreurs dans une ou deux soumissions.

Je ne mentionnerai que les montants corrigés.

Les cinq plus basses soumissions pour la section entre Emory's Bar et Boston Bar sont dans l'ordre suivant:

1.	Soumission P.	D. MacDonald et Cie	$2,727,300
2.	" E.	J. Heney et Cie	2,761,360
3.	" N.	C. Peterson	2,766,745
4.	" C.	Rodgers et Farrell	2,940,115
5.	" K.	Shields et Cie	2,993,620

Les cinq plus basses soumissions pour la section entre Boston Bar et Lytton sont dans l'ordre suivant:

1.	Soumission L.	Purcell et Cie	$2,573,640
2.	" P.	D. MacDonald et Cie	2,592,225
3.	" J.	Shields et Cie	2,602,185
4.	" Q.	Bannerman et Cie	2,607,702
5.	" U.	Fraser et Grant	2,678,310

Les cinq plus basses soumissions pour la section entre Lytton et Junction Flat sont dans l'ordre suivant:

1.	Soumission P.	D. MacDonald et Cie	$2,056,950
2.	" L.	Purcell et Cie	2,070,310
3.	" Q.	Bannerman et Cie	2,168,200
4.	" H.	Shields et Cie	2,220,240
5.	" S.	English et Cie	2,256,200

Les cinq plus basses soumissions pour la section entre Junction Flat et Savona's Ferry sont dans l'ordre suivant:

1.	Soumission	A.	T. et M. Kavanagh	$1,809,150
2.	"	V.	C. C. Gregory et Cie	1,844,590
3.	"	I.	Shields et Cie	1,928,400
4.	"	Q.	Bannerman et Cie	1,951,000
5.	"	S.	English et Cie	1,965,550

Neuf entrepreneurs ou associations d'entrepreneurs ont soumissionné pour chacune des quatre sections. Le tableau suivant indique l'ordre dans lequel ces soumissions prennent rang:

TABLEAU des soumissions présentées par les soumissionnaires pour les quatre sections.

Numéro.	Lettre.	Noms des entrepreneurs.	D'Emory's Bar à Boston Bar.	De Boston Bar à Lytton.	Lytton à Junction Flat.	Junction Flat à Savona's Ferry.	Totaux.
			$	$	$	$	$
1	P	D. MacDonald et Cie	2,727,300	2,592,225	2,055,950	1,986,675	9,363,150
2	Q	Bunnerman et Cie	2,993,650	2,607,702	2,168,200	1,951,000	9,720,552
3	H I J K	Shields, McDonald et Cie	2,993,620	2,602,185	2,220,240	1,928,400	9,744,445
4	L	Purcell et Cie	3,017,180	2,573,640	2,070,310	2,100,325	9,761,455
5	S	English et Cie	3,066,465	2,947,247	2,256,200	1,965,550	10,235,462
6	D	A. Onderdonk	3,258,485	3,037,065	2,454,875	2,153,625	10,904,050
7	G	Denis O'Brien	3,532,410	3,263,755	2,706,675	2,143,300	11,646,140
8	R	McNamee et Cie	3,128,352	3,472,664	2,820,905	2,317,800	11,739,721
9	T	H. S. Howland	3,480,565	3,325,878	2,732,465	2,205,125	11,744,033

En prenant les plus basses soumissions pour chacune des quatre sections, nous avons:

D'Emory's Bar à Boston Bar, P	$2,727,300 00
De Boston Bar à Lytton, L	2,573,640 00
De Lytton à Juncton Flat, P	2,056,950 00
De Junction Flat à Savona's Ferry, A	1,809,150 00
Total	$9,167,040 00

J'ai examiné les prix demandés dans les soumissions les plus basses; en général ils correspondent assez régulièrement entre eux, et sont à peu près les prix auxquels ont été faites les récentes entreprises des autres sections du chemin. Je ne crois pas que des entrepreneurs expérimentés et sûrs entreprendraient les travaux à plus bas prix.

Comme on voit plus haut le total des soumissions les plus basses pour les quatre sections est de $9,167,040. Il ne faut pas oublier que la nature de l'entreprise est tout-à-fait différente de celle des entreprises ordinaires. Cette somme est le chiffre maximum. L'entreprise ne dépassera pas ce montant, mais elle pourra coûter beaucoup moins (voyez les articles 5, 6 et 7).

Ceux qui ont fait les explorations et les calculs m'informent que les quantités sont très fortes, et qu'elles pourront dans la construction être réduites de beaucoup. Je suis de plus convaincu qu'en faisant avec un soin extrême le tracé définitif, en resserrant les courbes en quelques endroits, en adoptant très-judicieusement l'alignement aux sinuosités et aux accidents du terrain, en substituant aux ouvrages très-dispendieux des ouvrages plus communs, lorsque la chose peut se faire sans inconvénient, et en ne faisant rien qui ne soit d'absolue nécessité, on pourra réduire considérablement la somme aujourd'hui demandée pour les travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,

Ingénieur-en-chef.

Liste des soumissions pour les sections de la Colombie-Britannique.—D'Emory's Bar à Boston Bar.

No.	Lettre.	Noms des entrepreneurs.	Montant de la soumission.	Montant corrigé.
			$ cts.	$ cts.
1	P	D. MacDonald et Cie	2,727,300 00	2,727,300 00
2	E	J. Heney et Cie	2,766,780 00	2,761,380 00
3	M	C. Peterson	2,770,525 00	2,766,745 00
4	C	Rodgers et Farrell	2,940,115 00	2,940,115 00
5	K	Shields et Cie	2,993,620 00	2,993,620 00
6	G	Bannerman et Cie	2,993,650 00	
7	Z	Purcell et Cie	3,017,180 00	
8	S	English et Cie	3,066,465 00	
9	R	McNamee et Cie	3,128,352 00	
10	D	A. Onderdonk	3,258,485 00	
11	O	Wm. Davis et fils	3,298,060 00	
12	T	H. S. Howland	3,480,565 00	
13	G	Denis O'Brien	3,532,410 00	
14	F	Robt. H. McGreevy	3,574,145 00	
15	B	Hunter, Murray et Cleveland	3,638,480 00	

De Boston Bar à Lytton.

1	I	Purcell et Cie	2,573,640 00	2,573,640 00
2	P	D. MacDonald et Cie	2,592,225 00	2,592,225 00
3	J	Shields et Cie	2,601,185 00	2,602,185 00
4	Q	Bannerman et Cie	2,607,952 00	2,607,702 00
5	U	Fraser et Grant	2,678,110 00	2,678,310 00
6	C	Rodgers et Farrell	2,710,825 00	
7	B	Hunter, Murray et Cleveland	2,752,012 00	
8	M	Gray, Wheaton et Cie	2,821,446 00	
9	S	English et Cie	2,947,247 00	
10	D	A. Onderdonk	3,037,065 00	
11	E	Robt. H. McGreevy	3,206,381 00	
12	G	Dennis O'Brien	3,263,755 00	
13	T	H. S. Howland	3,325,878 00	
14	R	McNamee et Cie	3,472,664 00	

De Lytton à Junction Flat.

1	P	D. MacDonald et Cie	2,056,950 00	2,056,950 00
2	L	Purcell et Cie	2,080,310 00	2,070,310 00
3	Q	Bannerman et Cie	2,162,950 00	2,168,200 00
4	H	Shields et Cie	2,224,940 00	2,220,240 00
5	S	English et Cie	2,256,200 00	2,256,200 00
6	V	Fraser et Grant	2,245,635 00	2,281,635 00
7	D	A. Onderdonk	2,454,875 00	.....
8	G	Dennis O'Brien	2,706,675 00	.....
9	B	Hunter, Murray et Cleveland	2,721,860 00	.....
10	T	H. S. Howland	2,732,465 00	.....
11	R	McNamee et Cie	2,820,905 00	.....

De Junction Flat à Savona's Ferry.

1	A	T. et M. Kavanagh	1,809,150 00	1,809,150 00
2	V	C. C. Gregory et Cie	1,844,590 00	1,844,590 00
3	I	Shields et Cie	1,928,400 00	1,928,400 00
4	Q	Bannerman et Cie	1,951,000 00	1,951,000 00
5	S	English et Cie	1,965,550 00	1,965,550 00
6	P	D. MacDonald et Cie	1,986,675 00	.....
7	L	Purcell et Cie	2,100,325 00	.....
8	G	Dennis O'Brien	2,143,300 00	.....
9	D	A. Onderdonk	2,153,625 00	.....
10	T	H. S. Howland	2,205,125 00	.....
11	R	McNamee et Cie	2,317,800 00	.....

OTTAWA, 25 nov., 1879.

A MM. T. et M. KAVANAGH,
Entrepreneurs, Ottawa.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que votre soumission pour la section de 40½ milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, dans la Colombie-Britannique, a été acceptée. Je dois en conséquence, vous prier de déposer au crédit du receveur-général du Canada, d'ici au 8 décembre prochain, à 4 heures p.m., la somme de $90,000, à laquelle s'élèvent les 5 pour cent du montant de votre soumission, dont le dépôt est exigé suivant les conditions du devis.

J'ai de plus à vous dire que si, le 8 décembre prochain, le dépôt ci-dessus n'est pas fait, votre soumission se trouvera *ipso facto* mise de côté, et le chèque qui l'accompagne sera confisqué au profit de la couronne.

Veuillez accuser réception de la présente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN, *secrétaire.*

OTTAWA, 27 nov., 1879.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire, département du chemin de fer et canaux.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 du courant nous adjugeant l'entreprise de la section de Junction Flat à Savona's Ferry, dans la Colombie-Britannique. Nous acceptons l'entreprise et ferons le dépôt voulu —$90,000—d'ici au terme fixé par votre lettre.

Nous demeurons, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,
T. et M. KAVANAGH.

OTTAWA, 8 décembre 1879.

MONSIEUR,—Nous désirons vous informer qu'il est venu à notre connaissance, par déclaration de M. T. Kavanagh (faite aujourd'hui à nous-mêmes), l'un des soumissionnaires pour la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, division de la Colombie-Britannique, que le dit Kavanagh, pour lui-même et ses associés dans la dite entreprise, a convenu de retirer sa soumission en considération d'une certaine somme qui sera payée par Gregory et McManus, les soumissionnaires dont la soumission est la moins élevée après celle de T. M. Kavanagh et Cie, d'Ottawa ; et comme les soussignés croient que l'arrangement est frauduleux et contraire aux règles du département, nous portons les faits à votre connaissance pour que vous agissiez suivant que vous jugerez à propos dans l'intérêt public et eu égard aux réclamations légitimes des soumissionnaires honnêtes.

Vous ayant fait connaître ce fait, dont nous sommes prêts à prouver l'exactitude, nous vous prions respectueusement de considérer comme nul et de nul effet la soumission de Gregory, McManus et Cie, qui se trouve devenue la plus basse à la suite de cet arrangement frauduleux.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos très-obéissants serviteurs,

SHIELDS, McDONALD, BROWN ET CIE.,

Soumissionnaires pour la dite section.

OTTAWA, 8 décembre 1879.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,

Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—MM. Davis & Sons, qui avaient convenu de devenir nos associés pour la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, division de la Colombie-Britannique, et d'apporter leur part de la garantie voulue, nous ont inopinément fait défaut ce matin et refusé de s'acquitter de leur engagement. Nous sommes ainsi pris par surprise et désirons demander un délai de deux jours pour fournir les garanties demandées, ce que nous croyons être capables de faire sans plus tarder.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

MICHAEL KAVANAGH,
TIMOTHY KAVANAGH.

OTTAWA, 12 décembre 1879.

(*Mémoire*).

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'à la suite d'une demande de soumission faite par la voie des journaux, des soumissions ont été reçues pour la construction de quatre sections du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique ;

Que pour la section A, s'étendant d'Emory's Bar à Boston Bar, sur une longueur de 29 milles, les soumissions sont au nombre de 15, et varient de $2,727,300 à $3,638,480, les cinq plus basses étant comme suit :

Duncan MacDonald et Cie	$2,727,300 00
John Heney et Cie	2,761,380 00
C. Peterson	2,766,745 00
Rodgers et Farrell	2,940,115 00
Shields et Cie	2,993,620 00

Que pour la section B, s'étendant de Boston Bar à Lytton, sur une longueur de 29 milles, les soumissions sont au nombre de 14, et varient de $2,573,640 à $3,472,664, les cinq plus basses étant comme suit :

Purcell et Cie	$2,573,640 00
Duncan MacDonald et Cie	2,592,225 00
Shields et Cie	2,602,185 00
Bannerman et Cie	2,607,702 00
Fraser et Grant	2,678,310 00

Que pour la section C, s'étendant de Lytton à Junction Flat, sur une longueur de 28½ milles, les soumissions sont au nombre de 11, et varient de $2,056,950 à $2,820,905, les cinq plus basses étant comme suit:

Duncan, MacDonald et Cie	$2,056,950 00
Purcell et Cie	2,070,310 00
Bannerman et Cie	2,168,200 00
Shields et Cie	2,220,240 00
English et Cie	2,256,200 00

Que pour la section D, s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, sur une longueur de 40½ milles, les soumissions sont au nombre de 11, et varient de $1,809,150 à $2,317,800, les cinq plus basses étant comme suit :

T. et M. Kavanah	$1,809,150 00
C. C. Gregory et Cie	1,844,590 00
Shields et Cie	1,928,400 00
Bannerman et Cie	1,951,000 00
English et Cie	1,965,550 00

Que le 25 novembre, une lettre fut envoyée aux plus bas soumissionnaires pour chaque section, les informant que leur soumission était acceptée, et leur demandant de déposer le ou avant le 8 décembre 1879, à 4 p m., les 5 p.c. de garantie exigée pour la fidèle exécution de l'entreprise, le montant à déposer étant comme suit dans les différents cas :

		Mont. des soumissions.	Mont. à déposer.
Duncan, Macdonald et Cie.—	Section A...	$2,727,300 00	$136,000 00
Purcell et Cie,	" B...	2,573,640 00	128,000 00
Duncan MacDonald et Cie,	" C...	2,056,950 00	102,000 00
F. et M. Kavanagh,	" D...	1,809,150 00	90,000 00

Qu'à 4 p.m., le 8 du courant, les garanties suivantes avaient été reçues :

De Duncan MacDonald et Cie, deux certificats de dépôt de la banque d'Hochelaga, signés par le caissier et datés du 2 décembre 1879 pour les sommes suivantes:

1 certificat pour	$198,334 00
1 " "	39,666 00
Total	$238,000 00

De Purcell et Cie :

1 traite de James Goodwin, acceptée par le gérant de la Banque de Québec, d'Ottawa, pour	$43,000 00
1 chèque accepté, accompagnant leur soumission	10,000 00
1 certificat de dépôt de la Banque de Montréal	3,000 00
1 " " Banque des Marchands	2,000 00
1 " " " "	25,000 00
1 " " Banque de Montréal	12,000 00
1 chèque accepté par la Banque Ontario, en date du 8 décembre 1879	33,000 00
Total	$128,000 00

Que T. et M. Kavanagh n'ont pas fait le dépôt voulu, mais ont adressé au département une lettre en date du 8 du courant, demandant un délai de deux jours pour faire ce dépôt. Le soussigné recommande que le terme du délai soit fixé à jeudi, à 4 heures p. m.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le* 10 *décembre* 1879.

Dans un mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, en date du 9 décembre 1879, constatant qu'en réponse à une demande de soumissions faite par la voie des journaux, des soumissions ont été reçues pour la construction de quatre sections du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, sections A. B, C et D;

Que le 25 novembre une lettre fut envoyée aux plus bas soumissionnaires pour chaque section, les informant que leur seumission était acceptée, et leur demandant de déposer avant le 8 décembre 1879, à 4 p. m., les 5 °/₀ de garantie exigée pour la fidèle exécution de l'entreprise;

Qu'à 4 p. m., le 8 du courant, certaines garanties avaient été reçues des soumissionnaires mentionnés dans le dit mémoire;

Que T. et M. Kavanagh n'ont pas fait le dépôt voulu, mais ont adressé au département une lettre en date du 8 du courant demandant un délai de deux jours pour faire ce dépôt;

Le ministre recommande que le terme du délai soit fixé à jeudi à 4 heures p. m.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *greffier adjoint.*

A l'honorable
Ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 10 décembre 1879.

A MM. T. et M. KAVANAGH,
Entrepreneurs, Ottawa.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 du courant, demandant un délai pour vous permettre de faire le dépôt de garantie voulu, se rattachant à votre soumission pour la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, dans la Colombie-Britannique, et j'ai à vous informer que le terme du délai accordé pour déposer les garanties voulues a été fixé à 4 heures p. m., jeudi, le 11 du courant.

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN *secrétaire.*

BANQUE DE MONTRÉAL, OTTAWA, 20 novembre 1879.

A Sir CHARLES TUPPER, C. B. M. G.
Ministre des chemins de fer et canaux.

CHER MONSIEUR,—Permettez-moi de vous présenter M. Andrew Onderdonk, ingénieur civil et entrepreneur de la Californie, que des affaires ont amené en cette ville.

Il a été présenté à nos agents de New-York par M. Laidlaw, agent de la Banque de Californie, comme un homme de la plus haute respectabilité et possédant une fortune considérable; et d'après différentes lettres en sa possession, reçues d'ingénieurs de SanFrancisco et d'ailleurs, il a une grande expérience comme entrepreneur, et il a exécuté d'une manière satisfaisante plusieurs travaux publics d'importance entrepris par lui.

Bien à vous,

AND. DRUMMOND, *gérant.*

SAN-FRANCISCO, 23 octobre 1879.

A CEUX QUI CES PRÉSENTES VERRONT :

Je connais le porteur, A. Onderdonk, depuis trois ans. Pendant cette période il a été engagé dans des entreprises considérables, et il est l'un des plus grands entrepreneurs de cette côte. D'après ce que je sais des grandes affaires qui lui ont été confiées par le passé et du succès qu'il y a rencontré, je me crois en état, et c'est pour moi un plaisir de déclarer que je le crois parfaitement capable d'accomplir tout ce dont il se sentira disposé à se charger comme entrepreneur.

A. N. TOWNE,
Surintendant, Central Pacific R.R.

AQUEDUC DE SPRING-VALLEY,
SAN-FRANCISCO, 29 octobre 1879.

A l'ingénieur en chef
Du chemin de fer Canadien du Pacifique.

CHER MONSIEUR,—C'est avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que je témoigne des capacités de M. Onderdonk comme ingénieur civil de grande expérience, qui a longtemps été engagé dans des travaux en terre, en pierre ou d'amélioration de port, soit comme ingénieur ou comme entrepreneur. L'excellente façon dont il a exécuté et terminé toutes ses entreprises sur cette côte, le place dans mon estime au rang des premiers et des plus sûrs ingénieurs et entrepreneurs.

Très-respectueusement,

H. SCHUISLER,
Ingénieur en chef de l'aqueduc de Spring-Valley, S.-F.

SAN-FRANCISCO, 28 octobre 1879.

A l'ingénieur en chef
Du chemin de fer Canadien du Pacifique, Ottawa, Canada.

MONSIEUR,—M. Andrew Onderdonk a passé les trois dernières années à exécuter des travaux publics dans le port de San-Francisco, et c'est avec plaisir que nous déclarons qu'il s'est montré entrepreneur et ingénieur expérimenté, honorable et habile.

On peut compter sur ses estimations de la valeur et du coût des ouvrages.

Ses rapports avec notre bureau ont été très agréables, et toujours ses engagements ont été promptement remplis. Notre propre expérience nous permet de dire sans hésitation que M. Onderdonk exécutera fidèlement tout ouvrage qu'il entreprendra de faire.

Respectueusement à vous,

WM. BLANDING, BENCES ET LEE, } *Commissaires du port.*

OTTAWA, 11 décembre 1879.

A l'honorable SIR CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Nous vous informons par les présentes que M. Onderdonk est autorisé à faire en son nom l'entreprise de la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, qui nous a été adjugée.

TIMOTHY KAVANAGH,
MICHAEL KAVANAGH.

(*Mémoire.*)

OTTAWA, 12 décembre 1879.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que conformément à un arrêté du Conseil en date du 10 du courant, une lettre fut le même jour adressée à T. et M. Kavanagh, les plus bas soumissionnaires pour la construction de la section du chemin de fer Canadien du Patifique s'étendant de Jonction Flat à Savona's Ferry, leur annonçant que le terme du délai accordé pour déposer la garantie voulue avait été fixé à 4 p.m., jeudi le 11 du courant;

Que le 11 du courant, MM. T. et M. Kavanagh demandèrent un nouveau délai de deux jours s'étendant jusqu'au 13 du courant, délai qui leur a été accordé;

Que MM. T. et M. Kavanagh ont adressé la lettre suivante au département:

"OTTAWA, 11 décembre 1879.

"A l'honorable SIR CHARLES TUPPER,
"Ministre des chemins de fer et canaux.

"MONSIEUR,—Nous vous informons par les présentes que M. Onderdonk est "autorisé à faire en son nom l'entreprise de la section D de chemin de fer Canadien "du Pacifique dans la Colombie-Britannique, qui nous a été adjugée.

"TIMOTHY KAVANAGH,
"MICHAEL KAVANAGH."

Le soussigné recommande qu'il soit autorisé à passer contrat avec M. Onderdonk d'après la soumission de MM. T. et M. Kavanagh pour la dite section du chemin de fer.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le* 13 *décembre* 1879.

Dans un mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, en date du 12 décembre 1879, rapportant que conformément à un arrêté du Conseil en date du 10 du courant, une lettre fut le même jour adressée à M. Kavanagh, les plus bas soumissionnaires pour la construction de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique, s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, leur annonçant que le terme du délai accordé pour déposer les garanties voulues avait été fixé à 4 p.m., jeudi, le 11 du courant;

Que le 11 du courant, MM. T. et M. Kavanagh demandèrent un nouveau délai de deux jours s'étendant jusqu'au 13 du courant, délai qui leur ont été accordés;

Que MM. T. et M. Kavanagh ont adressé la lettre suivante au département:

"OTTAWA, 11 décembre 1879.

"A l'honorable sir CHARLES TUPPER,
"Ministre des chemins de fer et canaux:

"MONSIEUR,—Nous vous informons par les présentes que M. Andrew Onderdonk "est autorisé à faire en son nom l'entreprise de la section D du chemin de fer Cana-"dien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, qui nous a été adjugée.

"TIMOTHY KAVANAGH,
"MICHAEL KAVANAGH."

Le ministre recommande qu'il soit autorisé à passer contrat avec M. Andrew Onderdonk, d'après la soumission de MM. T. et M. Kavanagh, pour la dite section de chemin de fer.

Le comité conseille que l'autorisation recommandée soit accordée.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ,
Greffier-adjoint, C. P.

OTTAWA, 12 décembre 1879.

Au secrétaire du département des
Chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un certificat de dépôt de quatre-vingt-dix mille ($90,000) piastres en faveur du receveur général ; le dit dépôt étant fait en garantie de la fidèle exécution de l'entreprise de la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique.

L'entreprise adjugée devra m'être transportée.

Votre obéissant serviteur,

ANDREW ONDERDONK.

A M. ANDREW DRUMMOND,
Gérant, Banque de Montréal, Ottawa.

OTTAWA, 20 décembre 1879.

MONSIEUR,—Le gérant général de la Banque de Montréal, ayant, par lettre en date du 16 du courant, informé le département que la banque a en dépôt à la succursale de New-York, au compte du receveur général du Canada, la somme de $90,000 comme garantie de la fidèle exécution de l'entreprise de M. Andrew Onderdonk de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry. dans la Colombie-Britannique, et que la banque offre de passer la dite somme de $90,000 au crédit du receveur général, à la succursale d'Ottawa, sans frais, lorsque la demande lui en sera faite ; et M. Onderdonk ayant demandé par lettre en date du 15 du courant, que cette garantie soit acceptée, au lieu du certificat de dépôt de votre banque portant le N° 1,020 en date du 12 du courant, mis en possession du gouvernement comme garantie pour la dite entreprise,—j'ai l'honneur de vous dire que le ministre approuve la substitutien proposée, et me charge de vous renvoyer avec la présente le certificat de dépôt de votre banque pour la somme de $90,000 donnée par M. Onderdonk à ce département.

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

(*Mémoire.*)

Le 15 décembre 1879, MM. C. Gregory et Cie ont adressé une lettre au département portant le numéro 21,177, demandant que leur chèques ne leur soient pas renvoyés maintenant, vu qu'ils réclament avoir droit à l'entreprise de la section D, si elle n'est pas donnée à MM. Kavanagh.

Cette lettre a été égarée.

OTTAWA, 15 déc. 1879.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire du département des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Je vous renvoie sous ce pli le contrat pour la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, et la convention relative à la garantie dont vous parlez dans votre lettre d'aujourd'hui.

J'ai examiné ces documents, et j'ai l'honneur de rapporter qu'ils me paraissent corrects quant à la forme.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. POWER, pour le ministre de la justice.

---

12 décembre 1879.

M. Braun, secrétaire du département des chemins de fer et canaux, voudra bien remettre notre chèque de $5,000 qui accompagne notre soumission pour la section D, la somme totale de la garantie voulue (à part ce chèque) ayant été déposée vendredi le 12 du courant; le chèque devra être remis à Onderdonk, Ottawa, Ontario.

T. et M. KAVANAGH.

OTTAWA, 16 déc. 1879.

A. M. ONDERDONK,
San-Francisco, Californie.

MONSIEUR,—En conformité d'une lettre de MM. T. et M. Kavanagh, en date du 12 du courant, je vous remets sous ce pli le chèque de la Banque de Montréal, en date du 17 novembre 1879, pour $5,000, qui accompagnait leur soumission pour la construction de la partie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique, s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

BANQUE DE MONTRÉAL,
MONTRÉAL, 16 décembre 1879.

A l'honorable
SIR CHARLES TUPPER, C. B.,
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que la banque a en dépôt à la succursale de New-York, au compte du receveur général du Canada, la somme de $90,000 comme garantie de la fidèle exécution de l'entreprise de M. Andrew Onderdonk de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, dans la Colombie-Britannique, et que la banque offre de passer la dite somme de $90,000 au crédit du receveur général, à la succursale d'Ottawa, sans frais, lorsque la demande lui en sera faite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHARLES F. SMITTHERS,
Gérant général.

BANQUE DE MONTRÉAL, 15 décembre 1879.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C. B.,
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Le gérant général de Banque de Montréal désire que je substitue au certificat de dépôt que vous avez comme garantie de l'exécution de l'entreprise de la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique, une autre pièce déclarant que l'argent est au crédit du receveur général à la succursale de New-York de la Banque de Montréal, et que cette somme sera transférée à la succursale d'Ottawa sans frais lersque le gouvernement le désirera.

La chose est entendue entre le gérant général et moi, et si elle a votre approbation, j'y consens volontiers.

J'ai l'honneur de demeurer
Votre obéissant serviteur,
A. ONDERDONK.

DORCHESTER, 17 décembre 1879.

(*Télégramme à sir Charles Tupper.*)

Nous croyons avoir droit à l'entreprise de la section D, et espérons que vous nous l'adjugerez. Sommes prêts à nous conformer aux conditions. Veuillez nous répondre immédiatement par le télégraphe.

GREGORY ET MCMANUS.

OTTAWA, 22 décembre 1879.

MM. GREGORY et MCMANUS, Dorchester, N.-B.

Contrat passé avec Onderdonk, à qui Kavanah a cédé l'entreprise.

F. BRAUN, *secrétaire.*

---

27 janvier 1880.

A M. J. M. COURTNEY,
Sous-ministre des finances.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre à votre département la lettre ci-incluse, que j'ai reçue du gérant général de la Banque de Montréal, annonçant que la banque a en dépôt, à la succursale de New-York, au compte du receveur général du Canada, la somme de $90,000 comme garantie de la fidèle exécution de l'entreprise de M. Andrew Onderdonk de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, dans la Colombie-Britannique, et que la banque offre de passer la dite somme de $90,000 au crédit du receveur général, à la succursale d'Ottawa, sans frais, lorsque la demande lui en sera faite.

Je vous transmets aussi sous ce pli copie d'une lettre adressée par ce département au gérant de la Banque de Montréal, à Ottawa, M. Onderdonk ayant demandé de substituer la garantie mentionnée plus haut à celle déjà en la possession du gouvernement, approuvant cette substitution, et renvoyant le certificat de dépôt à la banque de cette ville.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN, *secrétaire.*

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
OTTAWA, 28 janvier 1880.

A M. F. BRAUN, secrétaire.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 du courant, au sujet de la garantie donnée par M. Andrew Onderdonk pour la fidèle exécution de son entreprise de la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie Britannique, et il en sera tenu compte.

Je désire cependant attirer votre attention sur un point de la correspondance que vous me transmettez.

Je vois que la somme de $90,000 a été déposée le 12 du mois dernier au crédit du receveur général à la Banque de Montréal à Ottawa; que subséquemment une nouvelle somme de $90,000 a été déposée à la succursale de New-York de la même banque; et que sans vous occuper de ce département vous avez donné instruction au gérant de la succursale d'Ottawa d'annuler le premier dépôt. Je suppose qu'il n'y a eu là qu'inadvertance; mais je dois vous dire que dernièrement, dans le cas de M. McNamee, qui avait fait un dépôt trop considérable pour une entreprise sur le canal Welland, M. Drummond ayant suggéré que le certificat de dépôt devait être annulé, j'ai cru à propos de l'informer officiellement que l'argent une fois déposé au crédit du receveur général, ne peut être retiré que sur un ordre de l'auditeur général ou de moi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. M. COURTNEY,
Sous-ministre des finances.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

61E CONTRAT: SECTION B, DE BOSTON BAR À LYTTON, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Entrepreneurs:—Maison Ryan, Goodwin et Cie, composée de Patrick Purcell, Hugh Ryan, James Goodwin et T. N. Smith.
Date du contrat—10 février 1880.
Garantie—Débentures de la ville d'Ottawa.....$39,000
Chèques acceptés sur la Banque Ontario..... 43,000
Certificats de dépôts de la Banque de Toronto 48,000
——— $130,000

TABLEAU des soumissions pour la section B—de Boston Bar à Lytton.

L.	Purcell, Ryan, Goodwin et Smith.....	$2,573,640
P.	Duncan Macdonald, H. MacFarlane, A. P. McDonald, Loss, Charlebois, McRae, McRae, Mallette, Shanly, Sullivan..	2,592,225
J.	Shields, McDonald et Brown.....	2,601,185
Q.	Bannerman et Doty.....	2,607,952
U.	James H. Fraser et George J. Grant	2,678,110
C.	Rodgers et Farrell	2,710,825
B.	Hunter, Murray et Cleveland.....	2,752,012
M.	Gray, Wheaton, Oakes et Murray.....	2,821,446
S.	C. E. English et F. Shanly	2,947,247
D.	Andrew Onderdonk.....	3,037,065
F.	Robert H. McGreevy (1 chèque $5,000 pour 2 sections).	3,206,381
G.	Denis O'Brien.....	3,263,755
T.	H. S. Howland.	3,325,878
R.	McNamee, Nish et Wright.....	3,472,664

☞Note.—L'entête suivante est applicable à chacune des quatorze soumissions qui suivent, pour la section B.

FORMULE DE SOUMISSION—SECTION B.

Ne sera reçue aucune soumission qui ne sera faite sur la présente formule en blanc, et dont la table des quantités ne portera les prix et les montants correctement indiqués, ou qui ne sera accompagnée d'un chèque de $5,000 accepté par une banque, ainsi que voulu par le devis.

Chemin de fer Canadien du Pacifique.—DE BOSTON BAR À LYTTON, Colombie-Britannique.—Longueur 29 milles.

SOUMISSION.

Le soussigné offre par les présentes d'exécuter à l'entière satisfaction de l'ingénieur en chef, tous les travaux d'excavation et de nivellement, la construction des ponts et la pose de la voie, le ballastage et les autres ouvrages qu'il y aura à faire pour terminer la partie du chemin de fer qui commence à Boston Bar, sur la rivière Fraser, et va jusqu'à Lytton, sur une longueur de 29 milles environ, et de fournir tout l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires, conformément aux termes et conditions énoncées dans le devis général portant la date du 30e jour de novembre 1878, et dans le contrat en blanc qui l'accompagne; et le soussigné propose et offre de plus de terminer tous les travaux compris dans l'entreprise le ou avant le 30 juin 1884, aux prix mentionnés dans la seconde colonne de la table suivante. Les quantités mentionnées dans la première colonne ont été correctement calculées aux prix énoncés dans la seconde, et les montants en sont portés dans la troisième, qui comprend en outre le chiffre du dernier item ($250,000.)

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions cinq cent soixante-treize mille six cent quarante piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres ...	400	par acre...	25 00	10,000 00
Essartement	do ...	10	do ...	30 00	300 00
Déracinement	do ...	10	do ...	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l...	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c...	200,000	par vg. c...	1 80	360,000 00
do do détaché	do ...	300,000	do ...	0 75	225,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do ...	3,000,000	do ...	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l...	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne"	do ...	Say 600	do ...	120 00	72,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do ...	100	do ...	50 00	5,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—6 pieds	do ...	500	do ...	20 00	10,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c...	25,000	par vg. c...	12 00	300,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do ...	10,000	do ...	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do ...	25,000	do ...	3 00	75,000 00
Pavage	do ...	1,000	do ...	2 50	2,500 00
Béton	do ...	1,000	do ...	7 00	7,000 00
Ouvrage en pierres perdues	do ...	30,000	do ...	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l...	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c...	1,000	par vg. c..	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	1	par travée	5,800 00	5,800 00
do do 125 do	do ...	1	do ...	4,200 00	4,200 00
do do 100 do	do ...	34	do ...	3,000 00	102,000 00
do do 60 do	do ...	1	do ...	1,500 00	1,500 00
do do 40 do	do ...	1	do ...	1,000 00	1,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc —					
12 pds. × 16 pds.	Pds. lin.	200	par pd. l...	0 60	120 00
12 pds. × 12 pds.	do ...	2,000	do ...	0 45	900 00
8 pds. × 16 pds.	do ...	200	do ...	0 40	80 00
8 pds. × 12 pds.	do ...	200	do ...	0 30	60 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do ...	10,000	do ...	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do ...	10,000	do ...	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do ...	3,000	do ...	0 25	750 00
Madriers	Pds. M. P	10,000	par M.	30 00	300 00
Fer forgé	Lbs	1,000	par lb	0 12	120 00
Fonte	do	100	do	0 10	10 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles ...	30	par mille..	250 00	7,500 00
Ballastage	Vgs. c...	100,000	par vg. c...	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque	40 00	800 00
Passages à niveau de chemins publics y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.	do ...	2	do ...	150 00	300 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quantit. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,573,640 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du racé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat e conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

P. PURCELL, Williamstown.
HUGH RYAN, Perth.
JAMES GOODWIN, Ottawa.
JAMES N. SMITH, Brooklyn, N.Y.
(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions.

EDWARD GRIFFIN, Ottawa.
A. MORTIMER, do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	30 00	12,000 00
Essartement	do	10	do	40 00	400 00
Deracinement	do	10	do	80 00	800 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 70	340,000 00
do do détaché	do	300,000	do	0 90	270,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne"	do	Soit 600	do	105 00	63,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	32 00	3,200 00
"Tunnels de cours d'eau"— 6 pieds	do	500	do	12 00	6,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	11 00	275,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	7 00	70,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc)	do	25,000	do	4 00	100,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	30,000	do	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	10 00	5,000 00
Remblais en perres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv, seulem.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	1	par travée	7,500 00	7,500 00
do do 125 do	do	1	do	6,250 00	6,250 00
do do 100 do	do	34	do	4,000 00	136,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,100 00	2,100 00
do do 40 do	do	1	do	1,400 00	1,400 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. × 16 pds	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 45	90 00
12 pds. × 12 pds	do	2,000	do	0 40	800 00
8 pds. × 16 pds	do	200	do	0 30	60 00
8 pds. × 12 pds	do	200	do	0 30	60 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	Pds.M.P	10,000	par M.	25 00	250 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	0 15	150 00
Fonte	do	100	do	0 15	15 00
Traverses	No.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par tonne.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	50 00	100 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,592,225 00

* NOTES.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires u tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.	DUNCAN MACDONALD,	Montréal.
	H. MACFARLANE,	Stratford, Ont.
	A. W. MACDONALD,	Montréal.
	L. M. LOSS,	do
	A. CHARLEBOIS,	do
	JOHN SULLIVAN,	do
Adresse, 7 Place d'Armes, Montréal.	P. McRAE,	do
	J. M. McRAE,	do
	L. Z. MALLETTE,	do
	E. SHANLY,	do

(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions....	JOHN McDOUGALL,	Montréal.
	JOHN McINTOSH,	do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions six cent un mille cent quatre-vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	30 00	12,000 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 90	380,000 00
do do détaché	do	300,000	do	0 75	225,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 28	840,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
" Tunnels de ligne "	do	Say 600	do	125 00	75,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	100	do	50 00	5,000 00
" Tunnels de cours d'eau "— 6 pieds	do	500	do	20 00	10,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	12 00	300,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)	do	25,000	do	5 00	125,000 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	7 50	7,500 00
Ouvrages en pierres perdues	do	30,000	do	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non-compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.	Nombre.	1	par travée	5,250 00	5,250 00
do do 125 do	do	1	do	4,375 00	4,375 00
do do 100 do	do	34	do	3,000 00	102,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 40 do	do	1	do	720 00	720 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. × 16 pds	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 30	60 00
12 pds. × 12 pds	do	2,000	do	0 30	600 00
8 pds. × 16 pds	do	200	do	0 30	60 00
8 pds. × 12 pds	do	200	do	0 30	60 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc, de 12 pouces de diamètre au moins	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	3,000	do	0 15	450 00
Madriers	P. M. P.	10,000	par M.	30 00	300 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	0 10	100 00
Fonte	do	100	do	0 10	10 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à parter du bas de la section	Ton'x.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	200 00	6,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 33	33,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.	.....	.....	.....	.....	250,000 00
Total	.....	.....	.....	.....	2,601,185 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

JNO. SHIELDS, entrepreneur, Portage-du-Rat.
JOHN J. McDONALD, do Winnipeg.
PETER R. ROWAN, do Ingersoll.
JOHN SHIELDS, Jersey-City, New-Jersey.

Signature et domicile des cautions.

THOS. WELLS, Barrister, Ingersoll.
JAMES ISBESTER, entrepreneur, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions six cent soixante-dix-huit mille cent dix piastres.

Nature des travaux.		1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	25 00	10,000 00
Essartement	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement	do	10	do	150 00	1,500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 90	380,000 00
do do détaché	do	300,000	do	0 75	225,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 29	870,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 35	700 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne"	do	Soit 600	do	120 00	72,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	25 00	2,500 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	500	do	18 00	9,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	12 00	300,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	7 00	70,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	25,000	do	5 00	125,000 00
Pavage	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	30,000	do	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds lin.	500	par pd. l.	22 00	11,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 50	1,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	No.	1	par travée	6,000 00	6,000 00
do do 125 do	do	1	do	4,500 00	4,500 00
do do 100 do	do	34	do	3,200 00	108,800 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do	do	1	do	1,200 00	1,200 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc — 12 pds. × 16 pds.	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 40	80 00
12 pds. × 12 pds.	do	2,000	do	0 35	700 00
8 pds. × 16 pds	do	200	do	0 30	60 00
8 pds. × 12 pds	do	200	do	0 25	50 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	Pds.M.P	10,000	Par M.	30 00	300 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	Par lb.	0 15	150 00
Fonte	do	100	do	0 12	12 00
Traverses	No.	75,000	chaque.	0 30	22,250 00
Charroi des rails et attaches, à parter du bas de la section	Tonnes	3,000	Par ton.	3 00	9,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	Par mille.	260 00	7,800 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements	No.	20	chaque.	60 00	1,200 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	400 00	800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,607,952 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JOHN BANNERMAN, Renfrew, Ont.
EDWIN DOTY, Ingersoll, Ont.
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { WM. A. WOOLSON, marchand, Hamilton.
ALEX. BARNETT, Renfrew, Ont.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions six cent soixante-dix-huit mille cent dix piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	25 00	10,000 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds lin.	10,000	par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 90	380,000 00
do do détaché	do	300,000	do	0 60	180,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 55	1,100 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne"	do	Soit 600	do	100 00	60,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	40 00	4,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	500	do	20 00	10,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	25,000	par vg. c	15 00	375,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	11 00	110,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	25,000	do	3 25	81,250 00
Pavage	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	30,000	do	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	65 00	32,500 00
Remb. en pierres pos à la main, lorsq la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seulem.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0 95	950 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	1	par travée.	8,000 00	8,000 00
do do 125 do	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 100 do	do	34	do	3,000 00	102,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,250 00	2,250 00
do do 40 do	do	1	do	1,600 00	1,600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. × 16 pds.	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 65	130 00
12 pds. × 12 pds	do	2,000	do	0 60	1,200 00
8 pds × 16 pds	do	200	do	0 55	110 00
8 pds. × 12 pds	do	200	do	0 50	100 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels).					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	Pds.M.P	10,000	par M.	45 00	450 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	0 12	120 00
Fonte	do	100	do	0 10	10 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 28	21,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	8 00	24,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	275 00	8,250 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 29	29,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	30 00	600 00
Passages à niveau de chemins publics y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	170 00	340 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,678,110 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JAMES N. FRASER, Winnipeg, Manitoba.
GEORGE I. GRANT, do
(Entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions. { ISAAC A. GRANT, marchand, Pictou, N.E.
WILLIAM FRASER, New-Glasgow, N.E.

New-Glasgow, 13 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions sept cent dix mille huit cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	30 00	12,000 00
Essartement	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement	do	10	do	150 00	1,500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 10	420,000 00
do do détaché	do	300,000	do	0 60	180,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 60	1,200 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis—					
" Tunnels de ligne"	do	Say 600	do	100 00	60,000 00
" Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	40 00	4,000 00
" Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	500	do	18 00	9,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	15 00	375,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	9 00	90,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	25,000	do	4 00	100,000 00
Pavage	do	1,000	do	4 00	4,000 00
Béton	do	1,000	do	10 00	10,000 00
Ouvrage en pierres perdues	do	30,000	do	1 50	45,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	1	par travée	7,000 00	7,000 00
do do 125 do	do	1	do	6,000 00	6,000 00
do do 100 do	do	34	do	4,000 00	136,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do	do	1	do	1,500 00	1,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. × 16 pds	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 60	120 00
12 pds. × 12 pds	do	2,000	do	0 60	1,200 00
8 pds. × 16 pds	do	200	do	0 60	120 00
8 pds. × 12 pds	do	200	do	0 60	120 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	3,000	do	0 50	1,500 00
Madriers	Pds. M.P	10,000	par M.	50 00	500 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	0 15	150 00
Fonte	do	100	do	0 15	15 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements	No.	20	chaque.	20 00	400 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	200 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,710,825 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { J. C. RODGERS, Lachine, Québec.
EDWARD FARRELL, Manitoba.
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { H. R. INS, Montréal.
F. FAIRMAN, Montréal.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions sept cent cinquante-deux mille et douze piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		2 Prix.	3 Montant.
			$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	25 00	10,000 00
Essartement	do	10	do	20 00	200 00
Déracinement	do	10	do	80 00	800 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 80	360,000 00
do do détaché	do	300,000	do	0 90	270,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 25	750,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	Par pd. l.	1 50	3,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne"	do	soit 600	do	100 00	60,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pds	do	100	do	50 00	5,000 00
"Tunnels de cours d'eau"— 6 pds	do	500	do	25 00	12,500 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	15 00	375,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	25,000	do	6 00	150,000 00
Pavage	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	30,000	do	2 50	75,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	per vg. c.	1 50	1,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	1	par travée	8,000 00	8,000 00
do do 125 do	do	1	do	6,000 00	6,000 00
do do 100 do	do	34	do	4,500 00	153,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,500 00	2,500 00
do do 40 do	do	1	do	1,500 00	1,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. × 16 pds	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 60	120 00
12 pds. × 12 pds	do	2,000	do	0 50	1,000 00
8 pds. × 16 pds	do	200	do	0 45	90 00
8 pds. × 12 pds	do	200	do	0 35	70 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins	do	10,000	do	0 28	2,800 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	P. M. P.	10,000	par M.	40 00	2,800 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	0 12	120 00
Fonte	do	100	do	0 12	12 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Ton'x.	3,000	par ton.	4 00	12,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	400 00	12,000 00
Ballastage	Vgs c.	100,000	par vg. c.		55,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	40 00	800 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pour. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles et pour faire face aux dép. conting., ajout. $250,000					250,000 00
Total					2,752,012 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

JNO. HUNTER, entrepreneur, Welland, Ont.
JAS. MURRAY, entrepreneur, Ste-Catherine.
M. A. CLEVELAND, entrepreneur, Port-Colborne.

Signature et domicile des cautions.

T. B. HART, entrepreneur, Ste Catherine.
J. W. COY, marchand, Ste-Catherine.

Ste-Catherine, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions huit cent vingt-un mille quatre cent quarante-six piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	18 00	7,200 00
Essartement	do	10	do	10 00	100 00
Déracinement	do	10	do	30 00	300 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l..	0 08	800 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c...	200,000	par pd. c..	2 20	440,000 00
do do détaché	do	300,000	do	0 90	270,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du dévis)	do	3,000,000	do	0 29	870,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l..	0 35	700 00
Tunnels (voir l'artic e 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne"	do	Say 600	do	125 00	75,000 00
" Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	36 00	3,600 00
" Tunnels de cours d'eau"— 6 pieds	do	500	do	15 00	7,500 00
Ponts en maçonnerie	Vgs c...	25,000	par vg. c..	16 00	400,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	9 00	90,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	25,000	do	6 00	150,000 00
Pavage	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Béton	do	1,000	do	6 50	6,500 00
Ouvrages en pierres perdues	do	30,000	do	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l..	33 00	16,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c	1,000	par vg. c.	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre	1	par travée	4,000 00	4,000 00
do do 125 do	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 100 do	do	34	do	2,500 00	85,000 00
do do 60 do	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 40 do	do	1	do	600 00	600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. × 16 pds	Pds. lin.	200	par pd. l...	0 50	100 00
12 pds × 12 pds	do	2,000	do	0 40	800 00
8 pds. × 16 pds.	do	200	do	0 40	80 00
8 dds. × 12 pds.	do	200	do	0 30	60 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)..	do	10,000	do	0 48	4,800 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	Pds.M.P	10,000	par M.	30 00	300 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	0 10	100 00
Fonte	do	100	do	0 06	6 00
Traverses	Nombre	75,000	chaque.....	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes	3,000	par ton.	2 00	6,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille	275 00	8,250 00
Ballastage	Vgs. c...	100,000	par vg. c..	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque...	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,821,446 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { A. E. KILLENN, entrepreneur, Moncton, N.B.
GRAY ET WHEATON, Salisbury, N.B.
OAKES, MURRAY ET CIE, entrepreneurs, Halifax.

Signature et domicile des cautions. { WARREN TAYLOR, entrepreneur, Salisbury.
OWEN WILSON, Salisbury.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions neuf cent quarante sept mille deux cent quarante-sept piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives, *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	40 00	16,000 00
Essartement	do	10	do	40 00	400 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pd lin.	10,000	par pd l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide	Vg. c.	200,000	par vg. c	1 95	595,000 00
do do détaché	do	300,000	do	0 85	255,000 00
Excavation dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 28	840,000 00
Fossés d'égouttement	Pds lin.	2,000	par pd l.	1 20	2,400 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)					
"Tunnels de la ligne"	do	Soit 600	do	120 00	72 000 00
"Tunnels de cours d'eau—12 pieds"	Vgs c.	100	par vg. c.	30 00	3,000 00
"Tunnels de cours d'eau—6 pieds"	do	500	do	22 00	11,000 00
Ponts en maçonnerie	do	25,000	do	14 00	350,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc	do	25,000	do	5 00	125,000 00
Pavage	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Béton	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	30,000	do	3 00	90,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds lin.	500	par pd l.	25 00	12,500 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs c.	1,000	par vg. c.	0 60	600 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	1	par travée	6,500 00	6,500 00
do do 125 do	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do	do	34	do	4,000 00	136,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,200 00	2,200 00
do do 40 do	do	1	do	1,200 00	1,200 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis,)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.					
12 pds × 16 pds	Pds lin.	200	par pd l	0 60	120 00
12 pds × 12 pds	do	2,000	do	0 48	960 00
8 pds × 16 pds	do	200	do	0 48	96 00
8 pds × 12 pds	do	200	do	0 40	80 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels					
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis.)	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins	do	10,000	do	0 32	3,200 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 30	900 00
Madriers	PdsM.P.	10,000	par M.	27 00	270 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	0 16	160 00
Fonte	do	100	do	0 11	11 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 33	24,750 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 10	3,300 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	30 00	600 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	250 00	500 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. $250,000					250,000 00
Total					2,947,247 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { C. E. ENGLISH, Toronto.
J. SHANLEY, do
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { R. ROWES, Toronto.
WM. BADENACH, Toronto.

Toronto, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions trente-sept mille et soixante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			2 Taux.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	25 00	10,000 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	90 00	900 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	Par pd. l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 00	400,000 00
do do détaché	do	300,000	do	0 80	240,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 35	1,050,000 00
Fossés d'égoutement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 00	2,000 00
"Tunnels de ligne"					
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	Say 600	do	100 00	60,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds.	do	100	do	35 00	3,500 00
Ponts en maçonnerie	do	500	do	15 00	7,500 00
Ponceaux en maçonnerie	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	16 00	400,000 00
Ponts en maçonnerie	do	10,000	do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc)	do	25,000	do	5 00	125,000 00
Pavage	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierre perdues	do	30,000	do	3 00	90,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	2 00	2,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre	1	par travée	9,000 00	9,000 00
do do 125 do	do	1	do	6,000 00	6,000 00
do do 100 do	do	34	do	4,000 00	136,000 00
do do 60 do	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do	do	1	do	1,000 00	1,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc—					
12 pds. × 16 pds	Tonnes.	200	par pd. l.	0 75	150 00
12 pds. × 12 pds	do	2,000	do	0 50	1,000 00
8 pds. × 16 pds	do	200	do	0 60	120 00
8 pds. × 12 pds	do	200	do	0 40	80 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur.	do	3,000	do	0 40	1,200 00
Madriers	Pds. M. P	10,000	par M.	50 00	500 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	0 15	150 00
Fonte	do	100	do	0 15	15 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre	20	chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr, être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général: pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000					250,000 00
Total					3,037,065 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { ANDREW ONDERDONK, Entrepreneur et ingénieur civil, San Francisco, Californie.

Signature et domicile des cautions. { JOHN IRVINE, New-Westminster, C.B. THOMAS EARLE, Victoria, C.B.

San Francisco, 22 octobre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de trois millions deux cent six mille trois cent quatre-vingt-une piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	60 00	24,000 00
Essartement	do	10	do	75 00	750 00
Déracinement	do	10	do	150 00	1,500 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 20	2,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 50	500,000 00
do do détaché	do	300,000	do	1 10	330,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 31	930,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 35	700 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne"	do	Soit 600	do	135 00	81,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	15 00	1,500 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	500	do	5 00	2,500 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	25,000	per vg. c.	21 00	525.000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	12 50	125,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)	do	25,000	do	6 00	150,000 00
Pavage	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton	do	1,000	do	13 00	13,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	30,000	do	3 00	90,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	35 00	17,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m-d œuv. seulem.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 20	1,200 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	1	par travée	4,500 00	4,500 00
do do 125 do	do	1	do	3,200 00	3,200 00
do do 100 do	do	34	do	2,100 00	71,400 00
do do 60 do	do	1	do	990 00	990 00
do do 40 do	do	1	do	540 00	540 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. × 16 pds	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 40	80 00
12 pds. × 12 pds	do	2,000	do	0 35	700 00
8 pds. × 16 pds	do	200	do	0 25	50 00
8 pds. × 12 pds	do	200	do	0 20	40 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 75	7,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do	10,000	do	0 22	2,200 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers	Pds.M.P	10,000	par M.	30 00	300 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	0 12½	125 00
Fonte	do	100	do	0 06	6 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 25	18,750 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton.	4 00	12,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	320 00	9,600 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 20	20,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	500 00	1,000 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et pour faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.	.....	.....	.....	.....	250,000 90
Total	.....	.....	.....	.....	3,206,381 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { ROBERT McGREEVY ET CIE, Québec, Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { JOHN O'REILLY, Ottawa, JOHN H. CHALONER, Québec.

Ottawa, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de trois millions deux cent soixante-trois mille sept cent cinquante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		2 Prix.		3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	50 00	20,000 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd.l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	p. vg. c.	2 50	500,000 00
do do détaché	do	300,000	do	0 70	210,000 00
do dans la terre (y sompris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 38	1,140,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd.l.	1 50	3,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne "	do	Say 600	do	130 00	78,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	100	do	40 00	4,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—6 pieds	do	500	do	20 00	10,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	25,000	p. vg. c.	15 00	375,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	25,000	do	6 00	150,000 00
Pavage	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	30,000	do	3 00	90,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 p. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd.l.	60 00	30,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	1,000	p. vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	1	p. travée	6,500 00	6,500 00
do do 125 do	do	1	do	5,500 00	5,500 00
do do 100 do	do	34	do	5,000 00	170,000 00
do do 60 do	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 40 do	do	1	do	2,500 00	2,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc—					
12 pds. × 16 pds	Pds. lin.	200	par pd.l.	0 60	120 00
12 pds. × 12 pds	do	2,000	do	0 55	1,100 00
8 pds. × 16 pds	do	200	do	0 45	90 00
8 pds. × 12 pds	do	200	do	0 40	80 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 60	6,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur	do	3,000	do	0 40	1,200 00
Madriers	Pds.M.P	10,000	par M.	30 00	300 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	0 15	150 00
Fonte	do	100	do	0 15	15 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 40	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.	Tonnes.	3,000	par ton	3 00	9,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	p. mille.	250 00	7,500 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	p. vg. c.	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000					250,000 00
Total.					3,263,755 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du soumissionnaire. { DENIS O'BRIEN, Entrepreneur, Montréal.

Signature et domicile des cautions. { R. W. CRUICE, marchand, Ottawa. J. C. ROGER, imprimeur, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

19 *m*—12

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de trois millions trois cent vingt-cinq mille huit cent soixante-dix-huit piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		2 Prix.		3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	45 00	18,000 00
Essartement	do	10	do	45 00	450 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 12	1,200 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 28	456,000 00
do do détaché	do	300,000	do	1 00	300,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 33	990,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 50	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
" Tunnels de ligne "	do	Soit 600	do	125 00	75,000 00
" Tunnels de cours d'eau "—12 pieds	do	100	do	43 00	4,300 00
" Tunnels de cours d'eau "— 6 pieds	do	500	do	25 00	12,500 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	20 00	500,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	14 00	140,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)	do	25,000	do	8 50	212,500 00
Pavage	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	30,000	do	3 00	90,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non-compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	35 00	17,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0 90	900 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.	Nombre.	1	par travée	6,400 00	6,400 00
do do 125 do	do	1	do	5,200 00	5,200 00
do do 100 do	do	34	do	4,300 00	146,200 00
do do 60 do	do	1	do	1,850 00	1,850 00
do do 40 do	do	1	do	975 00	975 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. × 16 pds	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 65	130 00
12 pds. × 12 pds	do	2,000	do	0 46	920 00
8 pds. × 16 pds	do	200	do	0 55	110 00
8 pds. × 12 pds	do	200	do	0 35	70 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc, de 12 pouces de diamètre au moins	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	3,000	do	0 33	990 00
Madriers	P. M. P.	10,000	par M.	27 00	270 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	0 15	150 00
Fonte	do	100	do	0 13	13 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Ton'x.	3,000	par ton.	1 25	3,750 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	325 00	9,750 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 33	33,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque.	35 00	700 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	400 00	800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					3,325,878 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du soumissionnaire. { H. S. HOWLAND, marchand, Toronto.

Signature et domicile des cautions.... { P. HOWLAND, Toronto.
W. P. WILLIAMS, Toronto.

Ottawa, 15 novembre 1879.

---

19 *m*—12½

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions quatre cent soixante-douze mille six cent soixante-quatre piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres.	400	par acre.	30 00	1,200 00
Essartement	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 00	400,000 00
do do détaché	do	300,000	do	1 00	300,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	3,000,000	do	0 40	1,200,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
"Tunnels de ligne"	do	Say 600	do	45 00	27,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do	100	do	15 00	1,500 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do	500	do	12 00	6,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	20 00	500,000 00
Ponceaux en maçonnerie	do	10,000	do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	25,000	do	8 00	200,000 00
Pavage	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Béton	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues	do	30,000	do	3 00	90,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l.	2 00	1,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	No.	1	par travée	8,000 00	8,000 00
do do 125 do	do	1	do	7,000 00	7,000 00
do do 100 do	do	34	do	4,000 00	136,000 00
do do 60 do	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 40 do	do	1	do	1,500 00	1,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc —					
12 pds. × 16 pds.	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 35	70 00
12 pds. × 12 pds.	do	2,000	do	0 30	600 00
8 pds. × 16 pds	do	200	do	0 20	40 00
8 pds. × 12 pds	do	200	do	0 18	36 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do	3,000	do	0 20	600 00
Madriers	Pds.M.P	10,000	par M.	30 00	300 00
Fer forgé	Lbs.	1,000	par lb.	1 10	1,100 00
Fonte	do	100	do	1 18	118 00
Traverses	No.	75,000	chaque.	0 50	37,500 00
Charroi des rails et attaches, à parter du bas de la section	Tonnes	3,000	par ton.	30 00	90,000 00
Pose de la voie	Milles.	30	par mille.	500 00	15,000 00
Ballastage	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 50	50,000 00
Aiguilles et croisements	No.	20	chaque.	100 00	2,000 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet	do	2	do	50 00	100 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour remédier aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. contin., ajout. $250,000					250,000 00
Total					3,472,664 00

* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.
F. B. McNAMEE, Montréal.
A. G. NISH do
JAMES WRIGHT do

Signature et domicile des cautions.
JOHN HENEY, marchand, Ottawa.
DAVID REAY do Montréal.

Montréal, 14 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions six cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-huit piastres.

Nature des travaux.	1 Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			2 Prix.	3 Montant.
				$ cts.	$ cts.
Abattage	Acres ...	400	par acre...	27 00	10,800 00
Essartement	do ...	10	do ...	30 00	300 00
Déracinement	do ...	10	do ...	70 00	700 00
Clôturage	Pds. lin.	10,000	par pd. l...	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide	Vgs. c...	200,000	par vg. c...	2 00	400,000 00
do do détaché	do ...	300,000	do ...	1 20	360,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do ...	3,000,000	do ...	0 28	840,000 00
Fossés d'égouttement	Pds. lin.	2,000	par pd. l...	0 75	1,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
" Tunnels de ligne"	do ...	Say 600	do ...	45 00	27,000 00
" Tunnels de cours d'eau"—12 pieds	do ...	100	do ...	18 00	1,800 00
" Tunnels de cours d'eau"—6 pieds	do ...	500	do ...	6 00	3,000 00
Ponts en maçonnerie	Vgs. c...	25,000	par vg. c...	10 25	256,250 00
Ponceaux en maçonnerie	do ...	10,000	do ...	8 50	85,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc)	do ...	25,000	do ...	5 00	125,000 00
Pavage	do ...	1,000	do ...	4 00	4,000 00
Béton	do ...	1,000	do ...	7 50	7,500 00
Ouvrage en pierres perdues	do ...	30,000	do ...	2 50	75,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item)	Pds. lin.	500	par pd. l...	20 00	10,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c...	1,000	par vg. c...	0 80	800 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds	Nombre.	1	par travée	5,000 00	5,000 00
do do 125 do	do ...	1	do ...	4,000 00	4,000 00
do do 100 do	do ...	34	do ...	3,000 00	102,000 00
do do 60 do	do ...	1	do ...	1,800 00	1,800 00
do do 40 do	do ...	1	do ...	1,000 00	1,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. × 16 pds.	Pds. lin.	200	par pd. l...	0 40	80 00
12 pds. × 12 pds.	do ...	2,000	do ...	0 35	700 00
8 pds. × 16 pds.	do ...	200	do ...	0 30	60 00
8 pds. × 12 pds.	do ...	200	do ...	0 25	50 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis)	do ...	10,000	do ...	0 27	2,700 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins	do ...	10,000	do ...	0 18	1,800 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur	do ...	3,000	do ...	0 18	540 00
Madriers	Pds.M.P	10,000	par M.	25 00	2,500 00
Fer forgé	Lbs	1,000	par lb	0 10	100 00
Fonte	do	100	do	0 08	8 00
Traverses	Nombre.	75,000	chaque	0 25	18,750 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section	Tonnes.	3,000	par ton	1 50	4,500 00
Pose de la voie	Milles ...	30	par mille..	225 00	6,750 00
Ballastage	Vgs. c...	100,000	par vg. c...	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements	Nombre.	20	chaque	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.	do ...	2	do ...	200 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour remédaux estim.de quantit.trop faibles,et p. faire face aux dép. conting., ajout. $250,000.					250,000 00
Total					2,642,888 00

*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.

JAMES BROWN, I.C., 238 B. P., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.
JOHN CORBETT, constructeur, 58 B. P., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

Garantie par bons ou en argent si la soumission est acceptée.

Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, 13 novembre 1879.

Le rapport de M. Fleming sur les soumissions reçues se trouve avec les documents relatifs à la section D.

25 novembre 1879.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que votre soumission pour la section de 29 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Boston Bar à Lytton, dans la Colombie-Britannique, a été acceptée. Je dois en conséquence, vous prier de déposer au crédit du receveur général du Canada, d'ici au 8 décembre prochain à 4 p.m., la somme de $128,000, à laquelle s'élèvent les 5 pour cent du montant de votre soumission, dont le dépôt est exigé suivant les conditions du devis.

J'ai de plus à vous dire que si le 8 décembre prochain le dépôt ci-dessus n'est pas fait, votre soumission se trouvera *ipso facto* mise de côté, et le chèque qui l'accompagne sera confisqué au profit de la couronne.

Veuillez accuser réception de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN, *secrétaire.*

A MM. P. Purcell, Hugh Ryan, James Goodwin et James N. Smith, entrepreneurs, au soin de M. Hugh Ryan, entrepreneur.

OTTAWA, 28 novembre 1879.

A M. F. BRAUN, secrétaire,
Chemins de fer et canaux.

CHER MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre de lundi, le 24 du courant, nous annonçant que le département a accepté notre soumission pour la section B, division de la Colombie-Britannique du chemin de fer Canadien du Pacifique, etc.

Nous demeurons, cher monsieur, bien à vous,
PURCELL, RYAN, GOODWIN ET SMITH.

OTTAWA, 9 décembre 1879.

A M. F. BRAUN, secrétaire,
Chemins de fer et canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément aux termes de votre lettre du 24 novembre dernier, nous annonçant que le département a accepté notre soumission pour la construction de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Boston Bar à Lytton, dans la Colombie-Britannique, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-inclus la somme demandée en garantie, savoir, $128,000, comme suit :—

Reçu du gérant de la Banque de Québec, à Ottawa, en débentures de la ville d'Ottawa, à l'ordre du ministre des chemins de fer et canaux, déposées par J. Goodwin	43,000 00
Chèque accepté de H. Ryan acompagnant la soumission.	10,000 00
do sur la Banque Ontario, accepté, déposé par H. Ryan	33,000 00
Certificat de dépôt de la Banque des Marchands, déposé par H. Ryan	25,000 00
Certificat de dépôt de la Banque des Marchands, déposé par H. Ryan	12,000 00
Certificat de dépôt de la Banque des Marchands, déposé par H. Ryan	2,000 00
Certificat de dépôt de la Banque de Montréal, déposé par H. Ryan	3,000 00
Total	$128,000 00

Nous avons l'honneur d'être
Vos obéissants serviteurs,
HUGH RYAN.

A M. T. TRUDEAU, OTTAWA, 11 décembre 1879.
Sous-ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Je sollicite respectueusement la faveur de substituer un certificat de dépôt de la Banque de Toronto pour $48,000, en faveur du ministre des chemins de fer et canaux, aux effets suivants déposés en garantie par Hugh Ryan pour la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Boston Bar à Lytton, dans la Colombie-Britannique, savoir :

Certificat de dépôt de la Banque de Montréal.....	$3,000 00
do do des Marchands.....	2,000 00
do do do do	12,000 00
do do do do	25,000 00
	42,000 00

et demande que les effets ci-dessus soient remis au dit Hugh Ryan.

J'ai l'honneur d'être
Votre obéissant serviteur,
J. M. SMITH, de SMITH et RIPLEY.

OTTAWA, 12 décembre 1879.

A M. HUGH RYAN, entrepreneur,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que M. Joseph N. Smith, qui a signé avec vous-même et d'autres, la soumission acceptée pour la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Boston Bar à Lytton, dans la Colombie-Britannique, a transmis à ce département un certificat de dépôt de la banque de Toronto, en remplacement d'autres effets énumérés ci-après et fournis par vous pour cette section, et qu'il a demandé que les effets vous fussent remis.

Je suis donc chargé de vous transmettre, conformément à la demande de M. Smith, les certificats de dépôts suivants que contenait votre lettre du 8 du courant, savoir :

1 certificat de dépôt, en date du 2 décembre 1879, portant le n° 40,648, de la Banque de Montréal, pour..	$3,000 00
1 certificat de dépôt en date du 27 octobre 1879, portant le n° 4,511, de la Banque des Marchands du Canada, pour	2,000 00
1 certificat de dépôt en date du 14 mai 1879, portant le n° 1,048, de la Banque des Marchands du Canada, pour	12,000 00
1 certificat de dépôt en date du 2 juillet 1879, portant le n° 1,118, de la Banque des Marchands du Canada, pour	25,000 00
Total.....	$42,000 00

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN, *secrétaire.*

A M. Z. A. LASH, OTTAWA, 12 décembre 1879.
Sous-ministre de la justice.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un projet du contrat que l'on se propose de passer avec MM. Purcell et Cie pour la construction de la partie du chemin de fer Canadien du Pacifique entre Boston Bar et Lytton, dans la Colombie-Britannique, connue sous la désignation de section B.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN, *secrétaire.*

OTTAWA, 15 janvier 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—Nous consentons par les présentes à ce que vous transportiez à Andrew Onderdonk l'entreprise qui nous a été adjugée de la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique, et passiez contrat avec le dit Onderdonk pour la dite entreprise ; nous consentons de plus à ce que le gouvernement accepte la garantie que donnera le dit Onderdonk au lieu de la nôtre, que nous nous engageons à recevoir du gouvernement lorsque la garantie du dit Onderdonk aura été acceptée.

Vos obéissants serviteurs,

PATRICK PURCELL,
HUGH RYAN,
JAMES GOODWIN,
JAMES N. SMITH.

---

16 janvier 1880.

Cette lettre dit que la Banque de Montréal a en dépôt la somme de $180,000 comme garantie donnée par MM. Ryan, Goodwin et Cie sur l'entreprise de la section Colombie-Britannique.

Cette lettre a été envoyée au receveur général pour être gardée dans son bureau.

OTTAWA, 28 janvier 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—On m'a soumis une lettre signée de Patrick Purcell, Hugh Ryan, James Goodwin et James N. Smith, en date du 15 janvier.

Ces personnes ont présenté la plus basse soumission reçue pour la section de la Colombie-Britannique s'étendant de Boston Bar à Lytton, et la lettre dont je viens de parler autorise le transport de l'entreprise à M. Andrew Onderdonk ; et l'on me prie de dire si je vois aucune objection à la chose.

Vu que les trois autres sections de la Colombie-Britannique sont déjà adjugées à M. Onderdonk et que celle dont il s'agit se trouve à les séparer, il serait avantageux que les quatre entreprises fussent entre les mains d'un seul entrepreneur capable de les exécuter ; et d'après les lettres fournies par le gérant général de la Banque de Montréal, et autres personnages distingués, il ne semble y avoir de doute sur les moyens financiers et l'expérience de M. Onderdonk.

Je suis, etc.,

SANDFORD FLEMING, *ingénieur en chef.*

OTTAWA, 30 janvier 1880.

A l'honorable J. W. TRUTCH,
Agent du gouvernement fédéral à la Colombie-Britannique.

MONSIEUR,—Je vous envoie sous ce pli la proposition faite par MM. Purcell, Ryan, Goodwin et Smith, les entrepreneurs auxquels la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique a été accordée, de transporter leur entreprise à M. A. Onderdonk, avec lequel le gouvernement a passé contrats pour les sections A, C et D de ce chemin.

Vous voudrez bien avoir la complaisance de me dire si d'après vous il serait dans l'intérêt public d'accéder à cette proposition et de passer encore contrat pour la section B avec M. Onderdonk, qui a déjà mis au crédit du receveur général, dans la

Banque de Montréal, la somme de ($460,000) quatre cent soixante mille piastres, comme garantie de l'exécution des travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 31 janvier 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Relativement à la proposition faite par MM. Purcell, Ryan, Goodwin et Smith, de transporter leur entreprise de la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique, à M. Onderdonk, avec lequel le gouvernement a passé contrats pour les sections A, C et D du chemin, proposition qui m'a été soumise par votre lettre d'hier, me demandant mon avis à ce sujet, j'ai l'honneur de dire que je crois assurément qu'il y aura avantage pour le public à ce que ces quatre sections du chemin soient entreprises par un même entrepreneur ou une même maison, en raison de la commodité qu'il y aura pour le gouvernement à n'avoir affaire qu'à un seul entrepreneur au lieu de différentes maisons, hostiles peut-être les unes aux autres, chargées chacune de l'exécution d'une partie d'une entreprise, pour laquelle il va falloir un système de main-d'œuvre spécialement organisé, concentration d'efforts et unité de plan, pour arriver à un résultat satisfaisant pour le public : pourvu toutefois que l'on soit sûr, comme on semble pouvoir l'être d'après les documents qui accompagnent votre lettre, que cet entrepreneur général soit sous tous les rapports capable de mener à bonne fin une entreprise de cette importance, et que les quatre sections de l'entreprise soient commencées et construites simultanément.

Cette considération est surtout importante pour la section dont il s'agit. A mon jugement, basé sur une connaissance familière des lieux, la situation de la section B fait qu'il est particulièrement important, qu'au moins la partie de la section qui s'étend depuis sa jonction avec la section A sur la rive droite (ouest) de la Fraser jusqu'au chemin projeté qui doit passer cette rivière, soit rattachée dans l'entreprise à la section A et conséquemment bâtie par ceux qui auront le contrôle de cette dernière ; le fait est que cette partie de la section B est tellement isolée par la rivière et les montagnes, que le seul accès que l'on puisse y avoir—si ce n'est au moyen d'un bateau passeur—doit être par le chemin ordinaire à partir de l'endroit de la section A, où il se détache de la ligne du chemin de fer pour passer la Fraser sur le pont suspendu, sur une distance d'environ dix milles presqu'impraticables, au milieu de montagnes et de précipices jusqu'au point initial de la section B à Boston Bar.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRUTCH.

OTTAWA, le 6 juillet, 1880.

A MM. P. PURCELL, H. RYAN, JAS. GOODWIN, ET JAS. N. SMITH,
Aux soins de M. James Goodwin, Ottawa.

MONSIEUR, J'ai l'honneur de vous informer que le contrat qui doit être passé entre Sa Majesté et vous pour la construction de la partie du chemin de fer Canadien du Pacifique qui s'étend de Boston Bar à Lytton dans la Colombie-Britannique, a été préparé, et je suis chargé de vous prier de venir le signer.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *Secrétaire.*

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

59E CONTRAT:—FOURNITURE DE 100,000 TRAVERSES POUR LES DEUXIÈMES 100 MILLES À L'OUEST DE WINNIPEG.

Entrepreneurs :—WHITEHEAD, RUTTAN et RYAN.
Date du contrat :—6 février 1880.
Garantie :—Certificat de dépôt, $1,587.50.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 23 janvier 1880.

A l'honorable SIR CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Dans le but de favoriser le prolongement aussi prochain que possible du chemin de fer à l'ouest du Manitoba, et considérant la difficulté d'obtenir des traverses le long de la première partie de la ligne des deuxièmes cent milles, la nécessité de les avoir sur la section 14 et de les faire couper, transporter, et passer du côté ouest de la rivière Rouge, tandis que le pont de glace à Winnipeg est ferme, je recommande que l'on prenne les mesures suivantes :

1. Que l'ingénieur de district soit autorisé par télégraphe à demander par les journaux 100,000 traverses devant être délivrées à des endroits commodes le long de la voie sur la section 14—les soumissions devant être reçues très-prochainement; et qu'il fasse rapport par le télégraphe de la nature et du nombre des soumissions qui seront reçues.
2. Qu'il soit immédiatemont passé un contrat avec le plus bas soumissionnaire acceptable.
3. Qu'il soit pris immédiatement des arrangements pour que ces traverses, à mesure qu'elles seront faites, soient transportées du côté ouest de la rivière Rouge, sur le pont de glace, et pour qu'elles soient empilées à des endroits commodes en attendant qu'on en ait besoin.

Je suis, etc.,

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

OTTAWA, 23 janvier 1880.

(*Mémoire.*)

Conformément a un rapport de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, constatant que, dans le but de favoriser le prolongement aussi prochain du chemin de fer à l'ouest du Manitoba, et considérant la difficulté d'obtenir des traverses le long de la première partie de la ligne des deuxièmes cent milles, et la nécessité de les avoir sur la section 14, et de les faire couper, transporter et passer du côté ouest de la rivière Rouge tandis que le pont de glace à Winnipeg est ferme, il importe de prendre des mesures immédiates à ce sujet ;

Le soussigné recommande qu'il soit autorisé à demander des soumissions et à passer contrat pour la fourniture de cent mille traverses, et à prendre les mesures nécessaires pour leur transport du côté ouest de la rivière Rouge sur le pont de glace de Winnipeg.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,
Ministre, chemins de fer et canaux.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en Conseil, le* 26 *janvier* 1880.

Dans un mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, à la suite d'un rapport de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique constatant que dans le but de favoriser le prolongement aussi prochain que possible du chemin de fer à l'ouest du Manitoba, et considérant la difficulté d'obtenir des traverses le long

de la première partie de la ligne des deuxièmes cent milles, et la nécessité de les avoir sur la section 14, et de les faire couper, transporter et passer du côté ouest de la rivière Rouge tandis que le pont de glace à Winnipeg est ferme, il importe de prendre des mesures immédiates à ce sujet ;

Le ministre recommande qu'il soit autorisé à demander des soumissions et à passer contrat pour la fourniture de cent mille traverses, et à prendre les mesures nécessaires pour leur transport du côté ouest de la rivière Rouge sur le pont de glace de Winnipeg.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ,
Greffier, C. P.

OTTAWA, 10 février 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,
Ministre des chemins de fer et des canaux.

MONSIEUR,—Je désire faire entrer dans les archives les télégrammes ci-inclus relatifs à l'entreprise de la fourniture des traverses pour les deuxièmes 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge.

Le n° 1, en date du 29 janvier, a été envoyé sur votre autorisation à James H. Rowan, le chargeant de demander des soumissions pour la fourniture de 100,000 traverses pour être employées à la construction des deuxièmes 100 milles de chemin à l'ouest de la rivière Rouge.

Le 5 du courant, je reçus de M. Rowan le télégramme, n° 4, et le même jour, ayant été autorisé par vous à cet effet, je lui addressai la dépêche n° 6.

Hier je reçus le télégramme n° 7 de M. Rowan, disant que le contrat avait été passé avec MM. Whitehead et Ruttan pour 100,000 traverses, et que 5 pour cent du prix de l'entreprise avaient été déposés à la Banque de Montréal à Winnipeg comme garantie de l'exécution du contrat.

J'ai reçu aujourd'hui la dépêche n° 8, à laquelle vous avez donné votre assentiment lorsque je vous l'ai soumise, et j'ai communiqué le fait à M. Rowan par le télégramme n° 6.

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Votre obéissant serviteur,
SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

OTTAWA, 29 janvier 1880.

A M. JAMES H. ROWAN, Winnipeg.

Recevez des soumissions pour 100,000 traverses d'épinette rouge, à être délivrées le long de la voie, section 14, à temps pour être passées du côté ouest de la rivière Rouge sur le pont de glace ; télégraphiez renseignements sur les soumissions aussitôt que reçues.

SANDFORD FLEMING.

WINNIPEG, 31 janvier 1880.

A SANDFORD FLEMING, Ottawa.

Le droit de coupe sera-t-il exigé sur le bois employé pour ces traverses ?

JAMES H. ROWAN.

OTTAWA, 31 janvier 1880.

JAMES H. ROWAN, Winnipeg.

Recevez soumissions avec et sans droit de coupe.

SANDFORD FLEMING.

WINNIPEG, 5 février 1880.

SANDFORD FLEMING, Ottawa.

Dix soumissions pour traverses reçues aujourd'hui. Les suivantes sont les plus basses. Les chiffres couvrent le droit de coupe; si ce droit n'est pas exigé déduisez pour chaque soumission 3 cents : Charles Whitehead et Ruttan, $27\frac{3}{4}$ cents ; Rigney et Carey, 28 ; Robinson Marris, 28 ; John Sheelds, 31 ; John Ryan, 33. Vous connaissez Whitehead et Ruttan ; Rigney et Cary sont des marchands considérables et offrent de bonnes garanties. Je ne connais pas Marris ; il n'a pas offert de garantie ; Sheelds est engagé dans l'entreprise 42, garantie assez bonne ; vous connaissez M. Ryan.

JAMES H. ROWAN.

OTTAWA, 6 février 1880.

A JAMES H. ROWAN, Winnipeg.

Le ministre accepte la soumission de Whitehead et Ruttan pour 100,000 traverses à $27\frac{3}{4}$ cents ; faites contrat de façon à garantir la fourniture à temps.

SANDFORD FLEMING.

WINNIPEG, 9 février 1880.

A SANDFORD FLEMING, Ottawa.

Le contrat a été passé samedi avec Whitehead et Ruttan et deux cautions ; j'ai en ma possession un certificat de dépôt de la Banque de Montréal au crédit du ministre pour 5% du montant de l'entreprise.

JAMES H. ROWAN.

WINNIPEG, 10 février 1880.

A SANDFORD FLEMING, Ottawa.

Whitehead et Ruttan demandent que le nom de John Ryan soit porté au contrat comme leur associé dans l'entreprise et partie au contrat. Celui-ci y consent. Cela vous convient-il ? Je crois que cela tendrait à assurer l'exécution de l'entreprise.

JAMES H. ROWAN.

OTTAWA, 10 février 1880.

A JAMES H. ROWAN, Winnipeg.

Le ministre donne son assentiment à la proposition.

SANDFORD FLEMING.

OTTAWA, 9 mars 1880.

A M. SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef, C. C. P.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous informer que le ministre vous approuve d'avoir fait passer contrat avec MM. Whitehead et Ruttan pour la fourniture de 100,000 traverses pour être employés à la construction des deuxièmes 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'ouest de Winnipeg, selon qu'il est mentionné dans votre lette du 10 du mois dernier, et donne de plus son assentiment à l'entrée de M. Ryan dans cette entreprise.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

(19 M)

A une ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880, demandant la production des demandes de soumissions pour les travaux du chemin de fer du Pacifique faites depuis le mois de janvier 1879, ainsi que toutes les soumissions reçues, etc, avec indication des noms des personnes auxquelles les entreprises ont été adjugées, et tous les rapports faits au département, les arrêtés du Conseil et la correspondance concernant les soumissions, qui n'ont pas encore été produits.

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,

9 avril 1880.

OTTAWA, 8 avril 1880.

A EDOUARD J. LANGEVIN,
Sous-secrétaire d'Etat.

MONSIEUR,—En sus des documents relatifs aux entreprises de 1879 du chemin de fer du Pacifique, que je vous ai transmis dans ma lettre du 30 mars en réponse à une adresse de la Chambre des communes en date du 16 février 1880, j'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce pli les documents additionnels se rattachant au transfert à un syndicat des entreprises de M. Andrew Onderdonk des Sections A, C et D, dans la Colombie-Britannique, les dits documents formant un supplément à la réponse déjà faite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,
OTTAWA, 4 mars 1880.

(*Mémoire.*)

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'il a été reçu une lettre de M. Andrew Onderdonk, l'entrepreneur des sections suivantes du chemin de fer Canadien du

Pacifique dans la Colombie-Britannique, savoir: A, d'Emory's Bar à Boston Bar; C, de Lytton à Junction Flat; D, de Junction Flat à Savona's Ferry, disant qu'afin d'exécuter ces contrats le mieux possible il a formé un syndicat composé des personnes suivantes: H. B. Laidlaw, banquier, 12 Pine Street, New-York; M. P. Morton, (de Morton, Bliss et Cie), banquier, New-York; S. G. Reed, vice-président de la Cie de chemins de fer et de navigation de l'Orégon, Portland, Oregon; D. O. Mills, banquier, San-Francisco et New-York; Andrew Onderdonk, entrepreneur et ingénieur civil; et qu'il a transféré ces dites entreprises à M. Mills, le représentant du dit syndicat, sauf la sanction du gouvernement.

Que M. Mills a soumis le dit transfert pour le faire approuver par le gouverneur-général en Conseil.

Le soussigné est d'avis que si le gouvernement consent au transfert de l'entreprise à M. Mills, celui-ci et M. Onderdonk, doivent s'engager envers la Couronne à la fidèle exécution du contrat, et que les documents doivent être soumis au département de la justice pour que l'acte de transfert contenant les clauses nécessaires soit régulièrement préparé;

Il soumet avec le présent mémoire le projet d'acte de transfert préparé au département de la justice, et recommande que le consentement de la Couronne y soit donné, pourvu que les cautions actuelles de l'entrepreneur y donnent aussi leur consentement afin de conserver leur responsabilité, et pourvu aussi que toutes les garanties que possède actuellement le gouvernement relativement à ces entreprises soient affectées aux entreprises transférées.

CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 16 février 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.B., C.M.G.,
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Afin d'exécuter le mieux possible mon entreprise du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai formé un syndicat composé des personnes suivantes: H. B. Laidlaw, banquier, 12 Pine Street, New-York; M. P. Morton (de Morton, Bliss et Cie), banquier, New-York; S. G. Reed, vice-président de la Cie de chemins de fer et de navigation de l'Orégon, Portland, Oregon; D. O. Mills, banquier, San-Francisco et New-York; Andrew Onderdonk, entrepreneur et ingénieur civil.

Je puis dire en toute confiance que la position et le caractère des messieurs que je me suis associés doivent donner au gouvernement la plus complète assurance de la fidèle exécution de l'entreprise.

Je représenterai le syndicat dans la Colombie-Britannique et surveillerai moi-même les travaux.

M. Mills représentera le syndicat dans les affaires financières, et conformément à nos arrangements, j'ai, *sauf la sanction du gouvernement*, transféré mes contrats à lui comme représentant.

Je sollicite respectueusement que l'assentiment du Conseil privé soit donné à l'acte de transfert.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ANDREW ONDERDONK.

NEW-YORK, 16 février 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un acte de M. Onderdonk en ma faveur, me transférant ses entreprises des sections A, C et D du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de vous prier respectueusement de bien vouloir soumettre cet acte à l'approbation du gouverneur-général en Conseil.

Le transfert m'est fait en ma qualité de représentant du syndicat formé par M. Onderdonk pour l'exécution de son entreprise, lequel se compose des personnes suivantes:

Andrew Onderdonk, entrepreneur et ingénieur civil; H. B. Laidlaw, agent de la banque de la Californie, à New-York; L. P. Morton (de la maison Morton, Bliss et Cie) banquiers, New-York; D. O. Mills, banquier, San-Francisco, Californie; S. G. Reed, vice-président de la compagnie de chemin de fer et de navigation de l'Orégon, Portland, Orégon.

Je me sens en état d'affirmer qu'en matière de finances les personnes associées avec moi ont droit à la plus haute considération.

M. Onderdonk sera notre représentant dans la Colombie-Britannique, et les travaux se feront sous son contrôle personnel.

Je suis, monsieur,

Respectueusement à vous,

D. O. MILLS.

OTTAWA, 4 mars 1880.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire, chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Je vous transmets ci-inclus les contrats de M. Onderdonk pour la construction des sections A, C et D du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, en même temps que les lettres de MM. Onderdonk et D. O. Mills, au ministre des chemins de fer et canaux, annonçant qu'un syndicat a été formé pour l'exécution de ces entreprises, et que M. Mills est le représentant financier de ce syndicat, ainsi qu'un acte de tranfert de l'entreprise de M. Onderdonk à M. Mills qui a été passé pour la mise à exécution de cet arrangement, et un projet de rapport du ministre des chemins de fer et canaux au conseil recommandant que le gouvernement donne son assentiment au transfert des entreprises.

Ces documents ont été passés au ministre de la justice par le ministre des chemins de fer et canaux, avec prière d'examiner si le transfert à M. Mills est satisfaisant, et si non de préparer un acte régulier et sûr.

L'acte de transfert actuel étant défectueux sous certains rapports, le ministre m'a chargé de préparer un projet d'acte pour le remplacer. C'est ce que j'ai fait, et je vous transmets ce projet. Le nouvel acte devrait être exécuté par M. Onderdonk, M. Mills et le ministre des chemins de fer et canaux.

Si le transfert doit se faire, les cautions doivent naturellement s'engager de nouveau.

Ceci et les changements faits à l'acte de transfert, rendent nécessaires des modifications et des additions correspondantes au rapport à présenter au conseil.

J'ai donc préparé le projet du nouvel acte à passer avec les cautions, et celui du rapport que je crois devoir être fait par le ministre des chemins de fer et canaux.

Je renvoie tous les documents, y compris la convention par écrit relative aux garanties déposées par M. Onderdonk, que vous m'avez passée hier.

Votre obéissant serviteur,

Z. A. LASH, *S.-M.J.*

RAPPORT *d'un comité de l'honorable conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur-général, le* 8 *mars* 1880.

Dans un mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux en date du 4 mars, rapportant qu'il a été reçu une lettre de M. Onderdonk, l'entrepreneur des sections suivantes du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, savoir: A, d'Emory's Bar à Boston Bar; C, de Lytton à Junction Flat; D, de Junction Flat à Savona's Ferry, disant qu'afin d'exécuter ces contrats le mieux possible, il a formé un syndicat composé des personnes suivantes: H. B. Laidlaw,

banquier, 12 Pine Street, New-York; M. P. Morton, (de Morton, Bliss et Cie), banquiers, New-York; T.G. Reed, vice-président de la Cie de chemin de fer et de navigation de l'Orégon, Portland, Orégon; D. O. Mills, banquier, San-Francisco et New-York; et Andrew Onderdonk, entrepreneur et ingénieur civil;

De plus, qu'il a transféré ces dites entreprises à M. Mills, le représentant du dit syndicat, sauf la sanction du gouvernement; que M. Mills a soumis le dit transfert pour le faire approuver par le gouverneur-général en conseil.

Le ministre dit qu'il est d'avis que si le gouvernement consent au transfert de l'entreprise à M. Mills, celui-ci et M. Onderdonk, doivent s'engager envers la couronne à la fidèle exécution du contrat, et qu'il a soumis les documents au département de la justice pour que l'acte de transfert contenant les clauses nécessaires fût régulièrement préparé.

Le ministre soumet avec le présent mémoire le projet d'acte de transfert préparé au département de la justice, et recommande que le consentement de la couronne y soit donné, pourvu que les cautions actuelles de l'entrepreneur y donnent aussi leur consentement, afin de conserver leur responsabilité, et pourvu aussi que toutes les garanties que possède actuellement le gouvernement relativement à ces entreprises soient affectées aux entreprises transférées.

Le comité approuve cette recommandation et la soumet à la sanction de Votre Excellence, le ministre de la justice ayant fait un rapport qui y est favorable.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *G.C.P.*

Au ministre des chemins de fer et canaux.

RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNELLE

(19M)

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880, exigeant la production des demandes de soumissions pour les travaux du chemin de fer du Pacifique faites depuis le mois de janvier 1879 ainsi que toutes les soumissions reçues, avec indication des noms des cautions, de la nature des garanties collatérales déposées, et des noms des personnes auxquelles les entreprises ont été adjugées, et tous les rapports faits au département, les arrêtés du Conseil et la correspondance concernant les soumissions, qui n'ont pas encore été produits.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
22 avril 1880.

OTTAWA, 20 avril 1880.

A M. EDOUARD LANGEVIN,
Sous-secrétaire d'Etat.

MONSIEUR,—En sus des documents relatifs aux entreprises de 1879 du chemin de fer Canadien du Pacifique, que je vous ai transmis avec ma lettre du 30 mars en réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 16 février 1880; et en sus des documents supplémentaires contenues dans ma lettre du 8 du courant relatifs au transfert de M. Onderdonk à un syndicat, des entreprises des sections A, C et D de la Colombie-Britannique; j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie de l'acte de transfert, comme supplément additionnel à la réponse déjà faite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

Le présent acte, fait et passé ce dix-septième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt, entre Andrew Onderdonk, de San-Francisco, dans l'Etat de la Californie, ingénieur civil, d'une part; Darius O. Mills, du même lieu, banquier, d'autre part; et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, de troisième part;

Attendu que le dit Andrew Onderdonk a passé avec Sa Majesté, représentée par le dit ministre, trois différents contrats pour la construction de trois sections du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, connues sous les désignations de sections A, C et D, portant respectivement les dates du 23 décembre 1879, et du 15 décembre 1879, et a consenti à transférer les dits contrats au dit Darius O. Mills, sauf l'assentiment de Sa Majesté à ce transfert, et le dit Darius O. Mills s'engageant à remplir les dits contrats;

Atteste qu'en conformité de la dite convention, et en considération de la somme d'une piastre cours légal du Canada, et de l'engagement pris comme ci-après par le dit Darius O. Mills, le dit Andrew Onderdonk par les présentes transfère et passe au dit Darius O. Mills, les trois différents contrats ci-dessus cités et tous les avantages qui pourront en résulter.

Et en considération de ce transfert, les dits Andrew Onderdonk et Darius O. Mills, par les présentes, pour eux-mêmes et chacun d'eux, leurs hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayants-causes, conjointement et solidairement s'engagent vis-à-vis de Sa Majesté et ses successeurs, à ce que le dit Darius O. Mills, ou ses exécuteurs et administrateurs en tout temps, remplira bien et dûment toutes et chacunes des conditions des trois dits actes mentionnées dans les dits actes comme devant être remplies par l'entrepreneur.

Et attendu que le dit Onderdonk a déposé dans la Banque de Montréal au crédit du receveur-général, les sommes ci-dessous mentionnées comme garanties de l'exécution des dits contrats respectivement, savoir: $139,000 comme garantie de l'exécution du contrat relatif à la section A, $103,000 comme garantie de l'exécution du contrat relatif à la section C, et $90,000 comme garantie de l'exécution du contrat relatif à la section D; et qu'il a remis à Sa Majesté des certificats de dépôts de ces dites différentes sommes;

Et attendu que les conditions auxquelles les dites sommes sont à la disposition de Sa Majesté, sont consignées dans trois différents actes, portant les dates respectives du 23 décembre 1879, du 23 décembre 1879 et du 15 décembre 1879, tous trois faits et passés entre le dit Andrew Onderdonk et Sa Majesté;

Le présent acte atteste de plus, et le dit Andrew Onderdonk stipule, que les trois dites sommes resteront en dépôt comme susdit, et seront à la disposition de Sa Majesté comme garanties de l'exécution des dits contrats par le dit Darius O. Mills, de la même manière et de la même façon que dans les trois actes en dernier lieu mentionnés, il était stipulé qu'elles resteraient en dépôt et seraient à la disposition de Sa Majesté comme garanties de l'exécution des dits contrats par le dit Andrew Onderdonk.

Et Sa Majesté, en considération de ce qui précède, et par et de l'avis de Son Conseil privé du Canada, consent au transfert des dits contrats que l'on fait ou l'on veut faire par les présentes.

En foi de quoi, les dits Andrew Onderdonk et Darius O. Mills, et le dit ministre des chemins de fer et canaux, ont apposé leur seings et sceaux; et toutes les parties élisent la ville d'Ottawa, Canada, comme lieu où les présentes seront considérées avoir été exécutées.

Signé, scellé et délivré par Andrew Onderdonk en présence de JOHN T. WARD. — ANDREW ONDERDONK, [Sceau]

Signé, scellé et délivré par Darius O. Mills, en présence de D. O'CONNOR, de la cité d'Ottawa, avocat. — D. O. MILLS, [Sceau.]

Signé, scellé et délivré par le ministre des chemins de fer et canaux, et contresigné par le secrétaire du département des chemins de fer et canaux, en présence de A. G. BRADLEY. — CHARLES TUPPER, *Ministre des chemins de fer et canaux.* F. BRAUN, *Secrétaire.* [Sceau.]

ETAT DE LA CALIFORNIE. } Je, soussigné, JOHN T. WARD, de la ville de San-Francisco, dans le dit Etat, déclare sous serment:

1. Qu'étant présent en personne, j'ai vu Andrew Oderdonk, nommé dans le corps, de l'acte ci-annexé, exécuter, signer, sceller et délivrer le dit acte de transfert ci-annexé; que j'ai signé au dit acte comme témoin, et que le dit acte a été ainsi exécuté en la ville de San-Francisco.

Attesté sous serment devant moi en la ville de San-Francisco, ce 24e jour de mars 1880. En foi de quoi j'ai apposé mon seing et mon sceau officiel comme notaire public. J. ROBERT READ, *Notaire public.* — JOHN T. WARD.

RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNELLE

(19M)

A une ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880, exigeant la production des demandes de soumissions pour les travaux du chemin de fer du Pacifique faites depuis le mois de janvier 1879, ainsi que toutes les soumissions reçues, avec indication des noms des cautions, de la nature des garanties collatérales déposées, et des noms des personnes auxquelles les entreprises ont été adjugées, et tous les rapports faits au département, les arrêtés du Conseil et la correspondance concernant les soumissions, qui n'ont pas encore été produits.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
30 avril 1880.

OTTAWA, 29 août 1880.

A M. E. J. LANGEVIN,
Sous-secrétaire d'Etat.

MONSIEUR,—En sus des documents relatifs aux entreprises de 1879 du chemin de fer Canadien du Pacifique, que je vous ai transmis avec ma lettre du 30 mars en réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 16 février 1880 ; et en sus des documents supplémentaires contenus dans ma lettre du 8 avril et dans ma lettre du 20 avril, relatifs au transfert de M. Ondendonk à un syndicat, des entreprises des sections A C et D, de la Colombie-Britannique, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous transmettre de nouveaux renseignements sur l'adjudication de l'entreprise de la section D de la Colombie-Britannique, comme supplément additionnel à la réponse déjà faite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

OTTAWA, 8 décembre 1879.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux,
Ottawa.

MONSIEUR,—Nous désirons vous informer qu'il est venu à notre connaissance, par déclaration de M. T. Kavanagh (faite aujourd'hui à nous-même) l'un des soumissionnaires pour la section D, chemin de fer Canadien du Pacifique, division de la Colombie-Britannique, que le dit Kavanagh, pour lui-même et ses associés dans la dite entreprise, a convenu de retirer sa soumission en considération d'une certaine somme qui sera payée par Gregory et McManus, les soumissionnaires dont la soumission est la moins élevée après celle de T. et M. Kavanagh et Cie, d'Ottawa.

Et comme les soussignés croient que l'arrangement est frauduleux et contraire aux règles du département, nous portons les faits à votre connaissance, pour que vous agissiez suivant que vous jugerez à propos dans l'intérêt public et eu égard aux réclamations légitimes des soumissionnaires honnêtes.

Vous ayant fait connaître ce fait, dont nous sommes prêts à prouver l'exactitude, nous vous prions respectueusement de considérer comme nulle et de nul effet, la soumission de Gregory, McManus et Cie, qui se trouve devenue la plus basse au moyen de cet arrangement frauduleux.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos très-obéissants serviteurs,

SHIELDS, McDONALD, BROWN ET CIE,
Soumissionnaires pour la dite section.

ANTIGONISH, N. E., 20 avril 1880.

A l'honorable Sir CHARLES TUPPER, C. C. B.,
Ministre des chemins de fer, Ottawa.

MONSIEUR,—Je vois parmi les documents fournis par le gouvernement à la Chambre des Communes, une lettre de Shields et Cie, accusant Gregory et McManus de menée frauduleuse au sujet de la soumission de Kavanagh pour la section D, (Colombie Britannique) du chemin de fer Canadien du Pacifique; et cette lettre a de là passé dans les journaux. De pareilles assertions lancées dans le public ne peuvent manquer de faire tort aux accusés.

Je prends donc la liberté de rappeler les faits suivants à votre mémoire :

Dans une entrevue qui a eu lieu dans votre bureau, vous m'avez parlé de la réception d'une semblable lettre de la part de MM. Shields et Cie, et vous m'avez demandé si je désirais que vous prissiez des renseignements sur l'affaire. J'ai répondu que non seulement je le désirais mais que j'en avais le droit, et que je pouvais prouver que non-seulement nous avions voulu n'avoir rien à faire avec M. Kavanagh, mais que nous-mêmes nous avions refusé de vendre nos chances aux soumissionnaires plus élevés que nous, qui prétendaient avoir en leur possession un engagement par écrit de la part des soumissionnaires au-dessous de nous, par lequel ceux-ci promettaient de vendre leur intérêt si nous en faisions autant.

Vous vous êtes déclaré content d'apprendre que l'accusation portée contre nous pouvait être réfutée victorieusement. Dans une entrevue subséquente vous m'avez dit que vous aviez vu M. Kavanagh, et que celui-ci vous avait assuré qu'il n'y avait rien de vrai dans l'accusation de MM. Shields et Cie.

Quelques jours après, j'appris de vous que l'entreprise avait été donnée sur la soumission de MM. Kavanagh. Vous me dîtes alors que vous m'enverriez une copie de la lettre de Shields et Cie, pour que ma réponse pût paraître dans les archives. Je n'ai jamais reçu cette copie de lettre.

Je n'ai pas de doute que c'est à la pression des affaires départementales que je dois attribuer la chose. Il semble cependant étrange que l'accusation de Shields et Cie ait été portée devant la Chambre et le public, sans qu'il ait été mentionné, soit

dans les documents, soit même oralement en Chambre, que l'affaire avait été examinée et l'accusation trouvée sans fondement, ou au moins que les accusés avaient nié l'accusation et demandé une investigation. Je prétends respectueusement que la justice exige qu'une investigation soit faite ou qu'il soit consigné dans les archives que l'accusation a été niée par nous et par M. Kavanagh, et que l'investigation n'a pas eu lieu simplement parce que le gouvernement était convaincu que l'accusation n'avait aucun fondement.

Je me propose de ne pas laisser dormir dans les documents publics répandus par tout le pays une accusation comme celle-là.

Il me faudra une réfutation régulière dans les documents publics, ou une réparation par le verdict d'un jury dans une action au civil pour diffamation de caractère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHARLES C. GREGORY.

OTTAWA, 23 avril 1880.

A M. C. C. GREGORY, Antigonish.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le ministre des chemins de fer et canaux, d'accuser réception de votre lettre du 20 du courant, et de vous transmettre copie de la lettre qui y est mentionnée, adressée à ce département le 8 décembre par MM. Shields, McDonald, Brown et Cie, dans laquelle il est déclaré que vous avez pris de certaines mesures répréhensibles pour devenir le plus bas soumissionnaire pour la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, division de la Colombie-Britannique.

Je dois de plus vous dire que lors de la réception de cette lettre, le ministre avait donné instruction de vous en envoyer une copie, et exprimer son regret de ce que, par inadvertance, la chose ait si longtemps retardé.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

REPONSE.

(19 N.)

A une ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880; demandant copie des arrêtés du conseil et de la correspondance qui ont conduit à l'ajournement ou à la cessation des travaux de construction sur l'embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique à la Baie Georgienne; aussi copie de toutes les demandes de compensation faites par les ci-devant entrepreneurs au sujet de la suspension de leurs travaux, et un état indiquant quel règlement ou arrangement a été fait avec eux et s'il y en a eu; aussi, copie des rapports des ingénieurs sur les diverses routes dans les environs du lac Nipissingue.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
23 mars 1880.

OTTAWA, 22 mars 1880.

A E. J. LANGEVIN, écr.,
Sous-secrétaire d'Etat,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une réponse à une adresse de la Chambre des communes en date du 16 février, demandant copie des arrêtés du conseil, etc., relatifs à l'ajournement ou à la cessation des travaux de construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN, *secrétaire.*

EMBRANCHEMENT DE LA BAIE GEORGIENNE, 10 juin 1879.

(*Mémoire,*)

MONSIEUR,—A la demande de l'honorable ministre, le soussigné prend la liberté de faire rapport sur l'état actuel de l'embranchement de la Baie Georgienne.

D'après les états reçus, la valeur totale des travaux exécutés jusqu'au 1er de ce mois était de $11,173. Cette somme a été presque entièrement dépensée pour abattre les arbres; aucuns travaux de déblaiement ou d'excavation, et aucune autre espèce de travaux, excepté $45 pour déracinement, n'ont encore été exécutés.

Le nombre total d'hommes employés d'après les derniers états, est de 69, mais ils ne paraissent avoir été sur le terrain que depuis quelques jours, parce que la moyenne pour le mois de mai n'était que de 36.

La moyenne du mois précédent était d'environ 30.

Le contrat de l'entreprise est daté du 2 août 1878; la date de l'achèvement est fixée au 1er juillet 1880, ce qui donne 23 mois pour l'exécution des travaux, qui, suivant la soumission, sont évalués à $809,813.

Dix mois se sont écoulés entre la date du contrat et le 1er juin, et dans cet espace de temps, la somme totale de travail se chiffre par $11,173, laissant encore à exécuter dans l'espace de 13 mois, des travaux évalués à $798,643.

Il est bien évident, d'après le peu de travaux exécutés et le prix comparativement peu élevé de ceux qui restent à faire, qu'il sera impossible aux entrepreneurs de terminer leur entreprise d'une manière satisfaisante.

SANDFORD FLEMING.

OTTAWA, 11 juin 1879.

A Z. A. LASH, écr.,
Député du ministre de la justice.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, pour avoir votre opinion, un contrat passé avec MM. Heney, Charlebois et Flood, par acte du 2 août 1878, pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Pour cela, j'ai reçu instruction de vous transmettre un mémoire préparé par l'ingénieur en chef de ce chemin de fer, disant que bien que le contrat stipulât l'achèvement de la ligne pour le 1er juillet 1880, si peu de progrès ont été faits jusqu'à ce jour, qu'il est, d'après lui, impossible aux entrepreneurs de compléter leur entreprise d'une manière satisfaisante.

Dans ces circonstances, le ministre désire avoir votre opinion sur les questions suivantes:—

1° Le temps fixé pour l'exécution des travaux est-il la condition essentielle de ce contrat?

2° Le contrat renferme-t-il une disposition qui en autorise l'annulation?

3° S'il n'existe aucune condition semblable, le gouvernement a-t-il le pouvoir d'arrêter les travaux, ou bien les entrepreneurs peuvent-ils persister à les continuer?

4° Si le rapport de l'ingénieur indique qu'il est impossible de terminer les travaux à l'époque spécifiée dans le contrat, les entrepreneurs sont-ils passibles de dommages, même si le temps fixé pour l'exécution des travaux n'est pas une condition essentielle du contrat?

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN, *secrétaire.*

OTTAWA, 16 juin 1879.

A F. BRAUN, écr., ministère des T. P.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 11 du courant, demandant une opinion sur le contrat passé avec MM. Heney, Charlebois et Flood, le 2 août 1878, pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai l'honneur de vous dire en réponse à votre première question: Le temps fixé pour l'exécution des travaux est-il la condition essentielle de ce contrat?

Que par l'article 18 le temps fixé pour l'exécution des travaux est déclaré être la condition essentielle de ce contrat; et à moins que le gouvernement n'ait fait quelque chose pour se désister de cette condition, l'on doit considérer le temps prescrit comme une condition essentielle du contrat.

En réponse à votre seconde question: Le contrat renferme-t-il une disposition qui en autorise l'annulation? Je dois vous renvoyer à l'article 14 qui autorise

expressément le gouvernement de retirer l'ouvrage aux entrepreneurs, après leur en avoir donné certain avis, dans le cas où ces derniers manqueraient ou retarderaient de pousser avec diligence l'exécution ou la continuation des travaux au gré de l'ingénieur.

Il est inutile de répondre à votre troisième question, qui se lit comme suit : S'il n'existe aucune condition semblable, le gouvernement a-t-il le pouvoir d'arrêter les travaux ou bien les entrepreneurs peuvent-ils persister à les continuer ? attendu que j'ai déjà montré que cette condition existe.

En réponse à votre quatrième question : Si le rapport de l'ingénieur indique qu'il est impossible de terminer les travaux à l'époque spécifiée dans le contrat, les entrepreneurs sont-ils passibles de dommages même si le temps prescrit pour l'exécution des travaux n'est pas une condition essentielle du contrat ? Je dois vous dire qu'en vertu de l'article 14, le gouvernement a le pouvoir de retirer les travaux aux entrepreneurs, et de prendre tous les moyens qu'il jugera à propos pour les faire terminer. Cet article dit que les entrepreneurs seront responsables de toutes pertes ou dommages que le gouvernement aura pu souffrir à raison de l'inachèvement des travaux par les entrepreneurs.

Si l'on a intention de retirer les travaux des entrepreneurs actuels, je vous recommanderais de laisser à ce ministère la préparation des avis nécessaires, etc., et de lui demander des conseils ultérieurs, attendu qu'en cas de contestation avec les entrepreneurs, il serait bon que les procédures qu'il faudra nécessairement instituer, le soient d'une manière correcte.

Je vous renvoie les papiers.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Z. A. LASH, *D.M.J.*

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le* 25 *juillet* 1879.

Vu le rapport, en date du 24 juillet 1879, de l'honorable J. H. Pope, faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux, en l'absence de ce dernier, disant que le 2 août 1878, un contrat fut passé avec MM. Heney, Charlebois et Flood, pour le nivellement, la construction des ponts, la pose des lisses, et le ballastage d'une ligne de chemin de fer entre un point sur le côté ouest de la rivière du Sud, près du bureau de poste de Nipissingan, et la tête de la navigation sur la rivière des Français, à environ cinq milles de la Baie Cantin, cette ligne ayant une longueur d'environ 50 milles.

Que le contrat stipule que tous les travaux seront terminés et livrés le ou avant le 1er juillet 1880.

Que la valeur approximative des travaux entrepris s'élève à la somme de $\$809{,}813.\frac{00}{100}$, et la valeur des travaux exécutés, tel qu'indiqués dans les rapports de l'ingénieur, du 30 juin dernier, a été estimée à $12,260.40.

Le ministre recommande de donner avis aux entrepreneurs que le gouvernement n'a pas intention de continuer davantage les travaux en vertu de ce contrat, et qu'il leur soit donné instruction de les suspendre.

Le comité soumet cette recommandation à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *greffier-adjoint.*

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 5 août 1879.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux,

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons acheté des entrepreneurs de " l'embranchement de la Baie Georgienne," du chemin de fer Canadien du Pacifique, tous leurs droits, titres et intérêts dans cette entreprise, ainsi que toutes les sommes d'argent et bénéfices payables ou recevables, acquis aujourd'hui ou à

acquérir en vertu contrat, et qu'en tant que ces entrepreneurs avaient le droit ou l'autorité de céder leur contrat et leur intérêt, ou de substituer aucune personne ou personnes en leur lieu et place pour l'exécution de ce contrat, nous avons été substitués aux premiers entrepreneurs et nous avons entrepris les charges et l'exécution de leur contrat. Les entrepreneurs originaires nous ont transporté, comme vous le verrez par les documents ci-joints, tous leurs intérêts et bénéfices respectifs dans ce contrat, et nous avons été et nous sommes maintenant occupés, avec un grand nombre de travailleurs, à exécuter les travaux entrepris en vertu de leur contrat. Nous prenons la liberté de vous transmettre ci-inclus cinq (5) documents énumérés dans un mémoire ci-joint, qui, avec la cession de Heney, l'un des entrepreneurs originaux, à Charlebois et Flood, gardée dans les archives de votre département, indiquent clairement nos titres comme cessionnaires des entrepreneurs originaires, et comme les seules parties intéressées actuellement dans les bénéfices de ce contrat. Nous désirons être reconnus par votre département comme successeurs des entrepreneurs originaux, et être traités comme tels par le département, recevoir de lui les instructions relatives à tout ce qui a rapport à ce contrat. Nous vous ferons remarquer quant au document "B", daté du 30 juin dernier, entre Charlebois et Cie et nous, que nous nous sommes obligés de remplacer le chèque de $20,000 déposé dans votre département par Charlebois et Cie comme partie du cautionnement pour ce contrat, par un cautionnement semblable pour une somme égale, et satisfaisante pour votre département; de retirer le chèque déposé par Charlebois et Cie et de le leur remettre le ou vers le 1er août courant. Afin de mettre à exécution notre arrangement au sujet de ce contrat, nous avons demandé à votre département, le 1er août, la permission de substituer à la garantie donnée par Charlebois et Cie, la nôtre propre pour une somme semblable, et la remise du chèque déposé par Charlebois et Cie, mais on nous informa qu'aucune réponse ne pouvait nous être donnée ce jour-là. Nous n'avons jusqu'à présent reçu aucune réponse à notre demande, et nous apprenons que le retard est dû à quelque changement que l'on se propose de faire dans les travaux compris dans le contrat. Nous vous représenterons avec respect, qu'en attendant, la remise de la garantie déposée par Charlebois et Cie, comme nous venons de le dire, nous déchargerait de toute responsabilité (s'il y en a) quant à la remise de la dite garantie et aussi de payer double intérêt,—*c.-à.d.*, l'intérêt sur le chèque de Charlebois et sur notre propre garantie pour une somme semblable, que nous tenons prête pour la substitution, et, en ce qui nous concerne, cette remise ne dérangerait aucun arrangement futur qu'on aurait en vue. Nous demandons, s'il n'est pas absolument nécessaire de garder les originaux des documents que nous transmettons ci-inclus, après leur inscription dans les livres du département, de nous les renvoyer, parce que nous n'en avons pas de copies.

Nous avons l'honneur d'être vos respectueux,

RIPLEY, SMITH et CIE,
Par A. FERGUSON, *leur procureur.*

Liste des documents.

30 juin 1879.—Arrangement entre A. Charlebois, *et al.*, et J. N. Smith, *et al.*
30 juin 1879.—Arrangement entre A. Charlebois, *et al*, et J. B. Ripley, *et al.*
19 septembre 1878.—Acte de société.
16 mai 1879.—Arrangement entre Flood et Cie et J. B. Ripley.
30 juin 1879.—Procuration de Heney et Cie à Ripley.

R. S. et CIE, *par* A. F.

MONTRÉAL, 13 août 1879.

A l'hon. JOHN POPE, faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 du courant (n° 12,191), contenant copie d'un arrêté du conseil (n° 19,791) du 25

juillet, vous autorisant de résilier notre contrat pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique; aussi votre notification du 9 août, nous ordonnant de discontinuer les opérations en vertu de ce contrat.

Conformément à cette notification, j'ai immédiatement transmis votre ordre de discontinuer les travaux, à ceux qui en avaient temporairement la direction, par télégraphe à Collingwood, où se trouve le bureau principal de notre société.

Si les gens qui ont la direction temporaire des travaux négligeaient de se conformer entièrement à vos ordres, à raison de certains efforts qu'ils font pour obtenir de nous le contrôle absolu des travaux, nous prenons la liberté de vous informer et de vous notifier, que nous n'avons jamais eu intention de céder ce contrôle et que nous n'avons jamais jugé qu'il était assez probable que ces négociations aboutissent, pour vous demander de les sanctionner d'une manière officielle. Donc, nous ne ferons qu'énumérer, sujet à un règlement à l'amiable, les dépenses que nous avons faites avant la réception de votre notification de discontinuer les travaux.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

HENEY, CHARLEBOIS ET FLOOD.

[*Mémoire.*] OTTAWA, 9 août 1879.

Le soussigné fait respectueusement rapport qu'un arrêté du conseil du 25 juillet dernier résilia le contrat de MM. Heney, Charlebois et Cie, pour la construction de cette section du chemin de fer Canadien du Pacifique, connue sous le nom d'embranchement de la Baie Georgienne, pour les raisons énoncées dans le rapport du soussigné, recommandant de résilier ce contrat.

Que depuis ce 25e jour de juillet, savoir, le 5e jour d'août courant, il vint à la connaissance du soussigné qu'avant le vingt-cinquième jour de juillet, savoir, le treizième jour de juin dernier, les entrepreneurs, MM. Heney, Charlebois et Flood, sans la connaissance ou le consentement de Sa Majesté, ou du ministre des chemins de fer et canaux, agissant au nom de Sa Majesté, ont cédé et transporté leur contrat à MM. Smith, Ripley et Cie.

Que le soussigné ne savait pas, lorsqu'il a recommandé la passation de l'arrêté du conseil du vingt-cinq juillet, que cette cession avaient été faite en contravention de l'article dix-sept du contrat passé entre les entrepreneurs ci-haut mentionnés et Sa Majesté.

Que le cinq août dernier, il reçut avis par une lettre censée signée par MM. Smith, Ripley et Cie, que telle cession avait été faite, et en même temps un document censé être une cession, régulièrement faite, de ce contrat fut déposée au ministère des chemins de fer et canaux.

Que par le dix-septième article du contrat passé avec les entrepreneurs susdits, il est stipulé comme une des conditions de ce contrat, qu'il ne pourra être cédé et transporté sans le consentement de Sa Majesté.

Sa Majesté peut retirer les travaux aux entrepreneurs et prendre les moyens qu'elle jugera à propos pour les faire terminer.

Que Sa Majesté ou l'honorable ministre des chemins de fer et canaux agissant au nom de Sa Majesté, n'ont jamais consenti à cette cession.

Le soussigné, pour les raisons ci-dessus exprimées et pour celles contenues dans le rapport précédent, recommande que conformément aux conditions du contrat, avis soit donné aux entrepreneurs, MM. Heney, Charlebois et Flood, que ce contrat leur est retiré et qu'il est annulé.

Respectueusement soumis,

J. H. POPE,

Faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le* 14 *août* 1879.

Vu le mémoire, en date du 9 août 1879, de l'honorable J. H. Pope, faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux, en l'absence de ce dernier, ayant rapport à l'arrêté du conseil du 25 juillet dernier, annulant le contrat fait avec MM. Heney, Charlebois et Flood, pour la construction de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique, connue sous le nom d'embranchement de la Baie Georgienne et recommandant, pour les raisons énoncées dans ce mémoire, de donner avis aux entrepreneurs MM. Heney, Charlebois et Flood que ce contrat leur est retiré et qu'il est annulé.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, *G.C.P.*

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 9 août 1879.

A MM. HENEY, CHARLEBOIS ET FLOOD,

MESSIEURS,—Par ordre du ministre intérimaire des chemins de fer et canaux, je dois vous informer que par un arrêté du conseil en date du 25 juillet dernier, dont vous trouverez copie ci-jointe, le contrat fait avec vous pour la construction de cette partie du chemin de fer Canadien du Pacifique connue sous le nom d'embranchement de la Baie Georgienne, a été par et en vertu des termes de cet arrêté du conseil, annulé, et vous êtes par les présentes avertis que ces travaux vous sont retirés, au nom de Sa Majesté, et vous voudrez bien en conséquence cesser toutes opérations à raison et en vertu de ce contrat.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS,

Faisant les fonctions de secrétaire.

OTTAWA, 11 août 1879.

A MM. SMITH, RIPLEY ET CIE,
aux soins de A. FERGUSON, écr., Ottawa.

MESSIEURS,—J'ai reçu ordre du ministre des chemins de fer et canaux d'accuser réception de votre lettre du 5 du courant, contenant une cession à vous faite par MM. les entrepreneurs Heney, Charlebois et Flood, de tous les droits et intérêts dans leur contrat pour l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de vous informer que le contrat de MM. Heney, Charlebois et Flood avait été annulé avant la réception de votre lettre.

Je dois de plus vous dire qu'aux termes de leur contrat, il est défendu à MM. Heney, Charlebois et Flood de faire une cession semblable sans le consentement de Sa Majesté, et que tel consentement n'a pas été donné et ne le sera pas.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS, *faisant les fonctions de secrétaire.*

OTTAWA, 9 août 1879.

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que le contrat, daté du 2 août 1878, fait avec MM. Heney, Charlebois et Flood, pour le nivellement, la construction des ponts, la pose des lisses et le ballastage de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, a été annulé par un arrêté du Conseil du 25 juillet 1879.

Que le département possède comme garantie du fidèle accomplissement de leur contrat, un chèque de $20,000 sur la Banque d'Hochelaga, ainsi qu'une hypothèque sur propriété foncière, pour un montant de $18,000.

Le soussigné recommande que les garanties ci-dessus spécifiées soit maintenant remises à ceux qui les ont données au gouvernement.

Respectueusement soumis,

J. H. POPE,
Faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le* 14 *août* 1879.

Vu le rapport, en date du 9 août 1879, de l'honorable J. H. Pope, faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux, disant que le contrat daté du 2 août 1878, passé avec MM. Heney, Charlebois et Flood, pour le nivellement, la construction des ponts, la pose des lisses et le ballastage de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique a été annulé par un arrêté du Conseil daté du 25 juillet 1879.

Que le département possède maintenant comme garantie du fidèle accomplissement de ce contrat un chèque de $20,000 sur la Banque d'Hochelaga, ainsi qu'une hypothèque sur propriété foncière, au montant de $18,000, et recommandant que les garanties ci-dessus spécifiées soient maintenant remises à ceux qui les ont données au gouvernement.

Le comité soumet cette recommandation à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme.

W. A. HIMSWORTH, *C. P. C.*

A l'hon. ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 26 août 1879.

A. CHARLEBOIS, écr., Montréal,

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre du ministre intérimaire des chemins de fer et canaux de vous transmettre un chèque du gouvernement sur la Banque d'Hochelaga, en faveur de la société Heney, Charlebois et Flood, pour $20,000, étant le remboursement de la somme que vous avez déposée comme garantie du fidèle accomplissement de votre contrat pour l'embranchement de chemin de fer de la Baie Georgienne, les travaux compris dans ce contrat ayant été discontinués à la demande du gouvernement.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS,
Faisant les fonctions de secrétaire.

OTTAWA, 27 août 1879.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de la lettre de votre département, en date du 11 du courant, (laquelle ne nous est parvenue qu'hier,) en réponse à notre lettre du 5 août, au sujet de la cession qui nous a été faite du contrat de l'embranchement de la Baie Géorgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique.

En réponse à ce qui est dit dans votre lettre quant à l'annulation du contrat avant la date de notre lettre, 5 août, nous désirons vous dire que la cession de ce contrat nous a été faite, comme le sait votre département, le 30 juin dernier, ce qui est longtemps avant l'annulation dont vous parlez, et plus longtemps encore avant qu'aucun avis de cette annulation n'ait été donné aux entrepreneurs originaux ou à nous.

Quant à la nécessité d'obtenir le consentement de Sa Majesté à une cession comme celle qui vient de nous être faite, pour la rendre valide, bien qu'on ne puisse attribuer à cette question une signification semblable à celle que votre département paraît lui donner par la lettre dont nous parlons, cependant, même dans le cas où votre construction de phrase serait techniquement exacte, nous ne croyons pas que le gouvernement de Sa Majesté au Canada puisse en prendre avantage pour nous empêcher d'être indemnisés pour les travaux exécutés, les dépenses et les pertes encourues de bonne foi en vertu de ce contrat, après être devenus comme nous le prétendons, les cessionnaires et représentants de Heney, Charlebois et Flood.

Immédiatement après que cette cession nous eût été faite, comme le sait très bien votre département, nous avons fait des préparatifs considérables, et nous avons déboursé une forte somme d'argent afin de pousser vigoureusement les travaux à exécuter en vertu du contrat, et de les terminer comme nous aurions bien pu le faire, dans les limites du temps fixé par le contrat; nous avons poussé les travaux avec toute la célérité possible, jusqu'à ce que nous ayions reçu avis de l'annulation du contrat par le gouvernement. Notre principal but en vous écrivant aujourd'hui est de vous soumettre d'une manière générale ce que nous prétendons avoir droit de réclamer en vertu du contrat de l'embranchement de la Baie Georgienne qui nous a été cédé, quant aux travaux réellement faits d'après ce contrat, à l'argent déboursé et aux pertes encourues en faisant les préparatifs pour continuer et achever les travaux.

En faisant la réclamation et la déclaration ci-dessous, nous comptons garder et enlever, avec votre permission, et disposer de la manière que nous trouverons la plus avantageuse pour nous, tout le matériel que nous jugerons valoir la peine d'être enlevé ou vendu, à part ce que nous demandons comme indemnité pour les pertes subies et les travaux exécutés. Les préparatifs considérables que nous avons faits et dont nous parlons plus haut sont principalement les suivants :—Scierie à vapeur construite par nous sur la ligne en vue des travaux, et une grande quantité de bois scié. Quais et magasins, chemins de fer et tramways pour transporter les matériaux sur les portages entre les divers lacs et rivières sur la route. Sur le lac Winnipeg, un navire construit par nous pour les fins de cette entreprise. Remorqueurs à vapeur et chalands de transport. Grues sur les quais, baraquements et maisons de pension pour les travailleurs, granges et écuries pour les chevaux et le fourrage, sur tout le parcours de la route. Forges et poudrières. Chemins à travers le bois sur une longueur de plusieurs milles pour avoir accès à la ligne avec les hommes et les matériaux, à part une grande quantité de bois de chauffage pour la scierie à vapeur, une forte quantité de poudre, de dynamite, de charbon de bois, de ciment, de lard, de farine, de pommes de terre, de foin et autres approvisionnements pour les hommes et les chevaux. Nous avons aussi défriché de grandes étendues de terrains dans les bois pour la construction de maisons et de bâtiments, pour cultiver les légumes et le fourrage nécessaire aux chevaux; nous avons acheté et transporté à divers endroits sur la ligne un grand nombre de chevaux et de bœufs pour les fins de cette entreprise Afin de prévenir une augmentation de dépenses et de déboursés, nous avons fait discontinuer immédiatement, au reçu de l'avis de l'annulation du contrat par le gouvernement, tous les préparatifs ultérieurs et les travaux eux-mêmes, et afin de diminuer encore davantage la mise de fonds occasionnée par nos grands préparatifs, nous nous proposons de vendre aussi rapidement que possible et de céder tous nos animaux ainsi que le matériel et les approvisionnements périssables; et, comme d'après le contrat nous trouvons que tout le matériel et les approvisionnements deviennent la propriété de Sa Majesté lorsqu'ils sont livrés sur la ligne pour les fins du contrat, et qu'aucune partie de ce matériel ou de ces approvisionnements ne peut être enlevée par les entrepreneurs sans le consentement de Sa Majesté, nous vous demandons de nous autoriser d'enlever et de vendre aussitôt que possible lorsque nous le jugerons à propos, tous les animaux ainsi que le matériel et les approvisionnements périssables. Le total de notre réclamation en bloc, vu notre incapacité actuelle d'en donner un état détaillé, mais que nous vous soumettons aujourd'hui, dans le but d'obtenir, si c'est possible, un prompt règlement, comprend tous les travaux que nous avons faits en vertu du contrat, à part ce qui a été réellement

payé aux entrepreneurs originaires, ainsi que toutes pertes et réclamations pour les préparatifs et les pertes que nous avons faits, pour ce contrat, et par son annulation, s'élève à $135,000.00. Comme nous l'avons dit plus haut, nous aurons, à part la somme ci-dessus mentionnée, le droit entier et absolu d'enlever et de vendre telle partie du matériel et des approvisionnements que nous pourrions ainsi enlever et vendre avec l'autorisation nécessaire pour faire telle vente ou enlèvement. Nous pouvons dire que dans la somme que nous demandons ci-haut, nous n'avons fait aucune réclamation quelconque pour les bénéfices que l'on comptait retirer de l'exécution des travaux, mais naturellement, dans le cas où l'on n'arriverait pas à un arrangement entre le gouvernement et nous, basé sur nos propositions actuelles, nous nous réservons le droit de faire telle réclamation de bénéfices que nous jugerons à propos.

Cette proposition de règlement est faite sans préjudice, dans le cas où elle ne serait pas acceptée, à toute négociation ou démarches ultérieures, que nous pourrions faire à ce sujet.

Vous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos respectueux,

SMITH, RIPLEY ET CIE.

OTTAWA, 20 septembre 1879.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Relativement à nos lettres des 5 et 27 août, et aux entrevues que nous avons eues personnellement avec l'honorable J. H. Pope, remplaçant alors le ministre, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à ces lettres, nous avons reçu de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique, tous les approvisionnements, animaux et matériel périssables qui restaient en la possession des entrepreneurs et de leurs représentants lorsque les travaux ont été arrêtés.

La plus grande partie de ces effets ont été vendus au meilleur prix qu'on a pu obtenir, suivant le conseil de l'honorable J. H. Pope.

Il y a encore une quantité considérable de matériel et d'outils, consistant en perforateurs, terrassiers, machines, bateaux à vapeur, etc., y compris environ $14,000 de matières explosives en magasin dans ou près de ces constructions.

Dans notre lettre du 29 août dernier, nous avons demandé la permission en vertu de l'article 12 du contrat, de transporter ce matériel, etc., à quelque autre endroit où l'on pourra l'utiliser, ou le vendre. Bien que ce matériel ne soit pas périssable dans le sens ordinaire du mot, il est cependant exposé à se détériorer, et il serait avantageux pour toutes les parties intéressées de le transporter avant l'hiver à quelque endroit dans le voisinage d'un chemin de fer.

Nous nous proposons de transporter de suite et d'emmagasiner à Collingwood tous ces matériaux, à part les matières explosives, et nous attendons respectueusement l'autorisation de l'ingénieur à cet effet.

Quant aux matières explosives qui sont maintenant emmagasinées à l'embouchure de la rivière des Français, nous prenons la liberté de vous informer que les fabricants de ces dangereuses matières ont offert de les reprendre à 50 pour cent d'escompte, pourvu qu'on les autorise de les enlever de suite.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

SMITH, RIPLEY ET CIE,

Entreprenenrs.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 9 février 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,

Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport sur la réclamation de MM. Smith, Ripley et Cie, qui représentent MM. Heney, Charlebois et Flood, les entrepreneurs de

l'embranchement de la Baie Georgienne et qui, en qualité de procureurs, ont reçu paiement des travaux accomplis.

Le 25me jour de juillet dernier, un arrêté du conseil fut passé, résiliant et annulant le contrat, et une lettre fut adressée à MM. Heney, Charlebois et Flood, le 9 août suivant, leur annonçant ce fait.

Les travaux exécutés jusqu'à cette date en vertu du contrat furent mesurés, et un certificat final de $24,807.94 fut délivré.

Les entrepreneurs prétendent qu'en sus des travaux ainsi mesurés, ils avaient construit des bâtiments, fait des chemins, défriché de la terre, et transporté sur les lieux, une grande quantité d'approvisionnements pour l'usage des hommes et des chevaux, afin de pousser les travaux avec vigueur.

Toutes ces dépenses ont été rendues inutiles à raison de l'annulation du contrat et les entrepreneurs en demandent compensation. Ils réclament aussi une indemnité pour les bénéfices qu'ils auraient faits.

Les entrepreneurs demandent depuis longtemps le règlement de leurs réclamations, et ils proposent maintenant de soumettre l'affaire à des arbitres Il n'y a aucune contestation quant à la valeur des travaux exécutés, qui ont été mesurés et payés. La question à régler est celle-ci: MM. Ripley, Smith et Cie, comme procureurs et représentants seront-ils indemnisés pour les pertes qu'ils ont éprouvées à raison de l'annulation, et quelle indemnité doivent-ils recevoir, s'il y a lieu.

Pour vous permettre de juger correctement cette question, je crois qu'il serait bon de nommer une personne spécialement chargée de s'enquérir de tous les faits, d'entendre les témoignages et de faire un rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

SANDFORD FLEMING,

Ingénieur en chef.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE—EMBRANCHEMENT DU SAULT SAINTE-MARIE.—RAPPORT DE WILLIAM MURDOCH, I.C., FÉVRIER 1872.

OTTAWA, 9 février 1872.

MONSIEUR,—Suivant vos instructions, reçues par moi à Ottawa le 22 juin 1871, je me suis rendu au Sault-Sainte-Marie pour procéder aux études du terrain.

J'ai commencé mes opérations sur le côté américain du canal, par la ligne du rivage, au sud du lac Supérieur, prenant des points de triangulation et les reliant à une base, dirigée exactement de l'est à l'ouest, sur l'île Sainte-Marie. J'ai relevé ensuite les rives canadiennes, et j'ai choisi ma ligne de triangulation occidentale pour être l'emplacement d'un pont, après avoir exécuté des sondages sur cette ligne de vingt-cinq pieds en vingt-cinq pieds et constaté que le fond était partout, sous une très faible épaisseur de surface, un roc de grès. Les résultats de ces premiers travaux sont résumés dans le profil ci-joint.

J'ai de là mené ma ligne vers l'est sur les plats terrains de la rivière Sainte-Marie, en passant à travers une partie du derrière du village Sainte-Marie, immédiatement sous la chaîne de tertres argileux, l'espace de quatre milles, et continué la ligne sur la rive plate de la Sainte-Marie jusqu'à la traversée de la rivière des Racines. Cette traversée nécessitera un pont d'une portée de 100 pieds, établi sur un sol sablonneux, avec un terrassement pour les abords, par les deux extrémités, d'un développement total de 1,200 pieds, et de 25 pieds de hauteur. De là la ligne court à la rivière Desjardins, sur laquelle il faudra jeter un pont de 120 pieds, fondations sur sol argileux, avec un terrassement d'accès sur la rive est de 250 pieds de long et 10 de haut; sur la rivière suivante – la rivière à l'Echo—un pont d'une portée de 150 pieds, (reposant sur sol d'argile) serait suffisant. A venir jusqu'à ce point, le terrassement se ferait uniquement du déblai des fossés latéraux; le terrain est formé de sable et de gravier, et offre une surface presque toujours horizontale depuis le Sault-Saint-Marie, faiblement boisée d'une seconde venue de pins, trembles, peupliers-baumiers et merisiers. La distance jusque-là est de dix-huit milles et demi. De l'autre côté de la rivière à l'Echo, le même terrassement se continuerait pendant encore un mille;

ensuite viendrait une tranchée d'un mille ouverte sur le flanc d'une colline, dans un sol sablonneux et plein de cailloux. Au sortir de là, on traverse un terrain de prairie à sous-sol de sable et d'argile, pendant six milles, pour atteindre les plaines de la rivière de la Barre, où la pente est douce jusqu'à la traversée. Il y a là, je le dis en passant, environ 15,000 acres de terrain de prairie, propres à faire des pâturages et çà et là bouquetés d'arbres. Les traversées de la rivière, au nombre de trois, exigeront des portées de 50 pieds, reposant sur fondations de roc et élevées de 15 pieds au-dessus de l'étiage ordinaire. A cet endroit, il y aura à exécuter quelques travaux de tranchées et de remblais, représentant un mouvement de 500 verges cubes de roche et un certain emprunt de terres. Puis, après un mille de terrain uni, on commence la montée de la *hauteur des terres ;* la pente est d'environ 1·12 p. 100 par deux milles. En faisant passer les lignes un peu plus au nord, les travaux seraient plus faciles que ceux que comporte le présent profil; ils consisteraient principalement en un maniement de roches détachées et de terres sableuses, et l'on trouverait sur place les matières d'emprunt en abondance. Du point initial de la montée, un terrassement de 2,000 pieds, haut moyennement de 10, avec 1 p. 100 de pente, nous conduit au faîte des terres (station 1,653) : ici une tranchée dans le roc, large de 2,000 pieds et profonde de 20, est nécessaire. Sur le revers de la hauteur des terres, il y a une descente de trois milles par le vallon d'un petit cours d'eau au lit de sable ; ensuite la ligne remonte sur une colline latérale de pente douce, avec un terrassement d'un mille, haut de 10 pieds et présentant une inclinaison de 1 p. 100, jusqu'à la station 1,900. A ce dernier point, il faut pratiquer dans le roc une tranchée, longue de 1,200 pieds et profonde de 20.

Dans la descente jusqu'au lac du Désert, la rampe sera faible. Le long du lac, sur un espace d'un mille et demi, il y aura d'assez grands déblais et remblais en sol rocheux. Ensuite, nouvelle montée douce jusqu'à un plateau de terrain argileux, qui nous mène à la rivière Thessalon, à la distance de cinq milles et demi, en longeant en partie le lac Queue-de-Loutre ; dans presque tout ce parcours les travaux consisteront en terrassements faits par voie d'emprunt aux fossés latéraux, avec quatre ou cinq tranchées, moyennement profondes de 5 pieds, sur un développement total d'environ 4,000 pieds. A la rivière Thessalon, il suffira d'un pont (appuyé sur sol d'argile) d'une portée de 100 pieds. Il serait nécessaire de faire baisser ici la rivière en pratiquant une coupure à la chute située à deux milles en aval, ce qui serait facile car on n'aurait à pratiquer qu'une excavation dans le roc, de 300 pieds de long sur 6 pieds de large et 6 pieds de profondeur. Cette ouverture causerait un abaissement d'au moins cinq pieds dans la rivière, suivi du dessèchement des terrains adjacents, qui, au printemps, sont couverts de quatre à cinq pieds d'eau. La rivière passée, on traverse des terrains herbeux et marécageux (sol argileux), pendant deux milles, jusqu'à la station 2,410. Ici le présent profil indique une tranchée de 3,000 pieds, profonde de 25, ayant 1 p. 100 de pente ascendante et faisant courbe. Le déblai sera du gravier et des cailloux à la surface, et probablement du roc en-dessous.

On peut éviter cet obstacle, je pense, en inclinant la ligne davantage vers le sud, c'est-à dire en la maintenant près de la rivière Thessalon ; on arriverait ainsi, plus directement, avec moins d'inflexion, par une pente douce d'environ quatre milles. à la même élévation, et l'on rencontrerait la présente ligne presqu'à la station 2,650.

De là, l'espace de douze milles, sur un terrain sablonneux, à peu près sans reliefs notables, le terrassement se ferait avec le déblai des fossés latéraux. Quelques petits bois d'essences mêlées, parmi lesquelles de grands pins. Après quoi, pendant deux milles, travail plus considérable : tranchées à ouvrir en rochers de grès, et, à la station 3,360, nouvelle tranchée dans le grès, profonde de 25 pieds et longue de 1,000.

De ce point jusqu'à la distance de six milles et demi, (station 3,710), le terrain, formé de sable et de cailloux, demandera d'assez faciles travaux de terrassement et de pente. A cette station (3,710), il faudra ouvrir une tranchée, longue de 2,000 pieds et profonde, en moyenne, de 15 pieds, dans un terrain de même nature (sable et pierres roulées).

Nous voici rendus à la vallée de la rivière Mississagua, plaine plate et sablonneuse, de deux milles, jusqu'à la traversée de la rivière.

Sur la rive ouest, la berge est élevée de vingt pieds environ au-dessus du niveau ordinaire de l'eau et formée de sable; sur la rive opposée, elle est formée de roche et a vingt-cinq pieds. Il faudra là un pont d'une portée de 200 pieds.

A trois quarts de mille plus loin, tout sol uni, se rencontre la rivière Obatitgosing, qui nécessitera une portée de 75 pieds; puis une plaine de treize milles, parfaitement égale, tantôt sablonneuse et découverte, tantôt garnie d'une végétation clair-semée de pins et de peupliers; le terrassement à travers cette plaine se ferait avec le déblai des fossés.

Cela me conduit au passage de la rivière Blind, sur laquelle un pont de 100 pieds de portée suffirait; fondations sur roc, aux deux extrémités.

Sur la rive orientale, tranchée moyenne de cinq pieds, longue de 1,550, avec montée de 1 p 100; mêmes travaux sur la contre-pente, pour descendre dans la vallée de la rivière Blind, que nous traversons ensuite; c'est une savane de bon fond, presque horizontale, plantée de frênes et de cèdres, et large de cinq milles, jusqu'à la station 4,852. De celle-ci au bout des premiers cent milles de notre levée instrumentale, le terrain est caillouteux et n'a que des pentes aisées; cette contrée est couverte de bons bois de chênes, érables, mérisiers et pins; et la ligne, en la traversant, touche par endroits le lac Huron.

Toutes les rivières mentionnées ont des crues de 4 à 5 pieds après la fonte des neiges, et plusieurs sont barrées par des écluses de scieries, qui les gonflent et les font déborder le printemps et l'automne.

En reprenant ma reconnaissance de la station 4,296, point où finissent mes relèvements de précision, j'ai exploré, vers l'est, une sortie du plateau uni, élevé d'environ cinquante pieds au-dessus du lac Huron; à la distance de cinq milles, je suis arrivé à une petite rivière, dont le bord, par une pente douce, m'a conduit au lac, sur un point où vient aussi tomber un autre cours d'eau. Pour la traversée de ce confluent, il faut une portée de 50 pieds; roc sur les deux rives. De là on aurait à établir le terrassement le long du rivage du lac, en partie dans l'eau—plus d'un mille—et sur presque tout cet espace, dans le bord sans profondeur d'un fond de sable, et par de petites anses de quatre pieds d'eau. Cette chaussée conduirait aux plans, naturellement horizontaux, de la vallée de la rivière aux Serpents, en passant tout près des scieries à vapeur de M. Walsh, où les barges viennent charger. La vallee, à l'ouest de la rivière, jusqu'à la distance de six milles et demi, est parfaitement unie; le sol est d'argile et couvert de brûlés de cèdres et de pins.

Pour la traversée de la rivière un pont d'une portée de 100 pieds serait suffisant; on trouverait, je pense, le roc à une petite profondeur.

Jusqu'à la rivière, le pays a été dévasté par les incendies et est impropre à la colonisation, En s'avançant un demi-mille au-delà, sur la rive orientale et parallèlement au cours d'eau, on arrive au relief de terrain situé entre la rivière aux Serpents et la rivière des Espagnol. C'est un monticule de roche, haut d'environ 45 pieds et coupé par un ravin naturel. Il y faudrait faire une tranchée de 300 pieds, profonde de 20 pieds, avec un terrassement de sortie, du côté sud,—haut de 10 pieds et long de 3,000. Ces travaux conduiraient à un terrain plat, qui s'étend jusqu'à la baie des Espagnol, distance de deux milles, où commence une vallée, bordant la baie et la rivière, parfaitement unie, ayant un sol argileux et couverte principalement, pendant plusieurs milles, d'arbres renversées par le vent, puis on passe à travers des brûlés d'épinettes, larges d'un demi-mille à un mille et fort longs, en rencontrant çà et là des élévations garnies d'érables. A dix-huit milles du lac Huron, nous traversons la rivière des Espagnol, à l'endroit où tombe la petite rivière McGee, sur le côté est. Les rives sont élevées d'environ 15 pieds et formées de sable; la rivière ici est large de 300 pieds et profonde de 12.

Nous suivons les terrains plats qui bordent la rivière McGee, sur le côté sud, où l'on traverserait à environ deux milles de l'embouchure, par une arche de 24 pieds.

Nous remontons par là l'espace de dix-huit milles; le terrain s'élève en pentes douces, et nous laissons derrière nous quatre rapides dans la rivière, dont la dénivellation totale est d'environ soixante pieds. Nous entrons ensuite en plaine ouverte; au bout d'environ trois milles, nous nous engageons dans une savane plantée d'épi-

nettes, à travers une vallée. Rendus à un mille au nord du lac Long, nous prenons une direction parallèle à ce lac, pour atteindre le lac appelée White-Fish-Home. De là nous allons au sud-est jusqu'à l'endroit qui porte le nom de Cinquième-Portage, sur le lac Long ; nous passons un gros ruisseau. En longeant celui-ci l'espace d'un mille vers l'est, on irait franchir le rétréci du lac Long par un pont d'une portée de 50 pieds. La ligne menée toujours vers l'est, de manière à passer entre le lac N° 1 et le lac N° 2, rencontrerait là une petite butte rocheuse de quinze pieds, dans laquelle il y aurait à faire une tranchée de 10 pieds sur une longueur de trente seulement. J'ai pris ensuite, comme le montre mon plan-esquisse, par les rives méridionales des lacs N^os^ 3, 4, 5, 6 et 7, en droite ligne vers l'est ; mais on pourrait aller passer au nord des lacs 5, 6 et 7, à travers une vallée naturellement unie. Sur le parcours que j'ai suivi on peut établir une ligne sans grands travaux ; une partie du déblai se ferait au flanc de collines et le remblai avec de la terre glaise et du sable pris sur place. On rencontrerait quelques petits tertres rocheux d'une douzaine de pieds de hauteur, et de bonnes plaines entre les lacs. Distance : cinq à six milles, de là nous nous sommes dirigés droit sur l'est, à travers des prairies sèches et planes, pendant environ quatre milles, puis le long de la rive sud du lac N° 14 ; nous avons passé la chaîne des lacs entre les N^os^ 15 et 16 ; nous sommes entrés dans une vallée unie, et, en prenant la direction indiquée sur mon plan-esquisse, par des bois d'épinettes rouges, cèdres et peupliers-baumiers, nous sommes parvenus au lac N° 18, environ six milles plus loin. A cet endroit le terrain commence à se hérisser de petits mamelons de terre argileuse. Nous traversons un étroit courant d'eau entre deux lacs. Sur la rive orientale du lac N° 18, commence à apparaître le granit. Nous montons environ quarante pieds dans l'espace d'un quart de mille, et nous arrivons sur un plateau d'un mille ; nous traversons un chemin de chantier, et nous descendons au lac N° 20 par une côte douce et une vallée d'un mille, sans rencontrer d'autre relief qu'une faible crête rocheuse. La traversée a lieu au lac 20, très-peu profond et ayant un lit d'argile ; une chaussée de castors en élève les eaux de quatre pieds. Nous prenons ensuite le portage entre les lacs N^os^ 20 et 21 ; c'est une vallée où se rencontre une chaîne d'éminences d'argile, probablement à noyau rocheux, haute de 40 pieds et large de 300 ; le terrain de chaque côté est presque de même niveau. Cette vallée mène directement au lac N° 21, source de la branche orientale de la rivière Matazenazing, qui va se jeter dans le lac Huron à Collin's-Inlet. La ligne suit la rive nord et est du lac N° 21, tantôt sur des pentes latérales tantôt sur des terrains plats, jusqu'au vallon d'une petite rivière qui s'échappe du lac N° 22 ; ce vallon, à sol argileux, est large d'un mille ; après quoi se présente une faible élévation granitique, courant du nord au sud, où il faudra percer une tranchée, profonde de 15 pieds, longue de 600 ; la ligne passera sur la rive sud du lac N° 22. A cet endroit on a devant soi une vallée de trois milles (direction E.N.E.), parfaitement unie, à la limite de laquelle se trouve un petit lac ou mare, qui est la tête de ce qu'on appelle la rivière de la Savane (*Swamp Creek*) ; de l'autre côté s'étend une large vallée plate, bordée de bas-fonds unis à sol argileux en approchant de la rivière Wahnapitabi ; ce pays plat a été entièrement dévasté par les incendies, qui en ont dévoré tout le bois et jusqu'au sol végétal ; le terrain est de glaise forte et, dans toute son étendue, a une pente presque imperceptible. La traversée de la Wabnapitabi sera d'environ 200 pieds ; sous-sol argileux. De ce point vers le sud-est on suit la rive plate de la rivière, quatre ou cinq milles, jusqu'à la traversée d'un gros ruisseau de 50 pieds, dont les bords s'élèvent de 10 pieds au-dessus de l'eau et sont unis ; puis, tournant à l'est, on monte par une pente aisée au point culminant des terres ; ce côteau est d'argile, probablement jusqu'à 12 pieds de profondeur ; il y aura à faire là une tranchée de 800 pieds, profonde de 12 à 15. On entre ensuite dans une bonne vallée. En nous y avançant un mille vers le sud-est ; puis deux milles vers l'est, nous avons atteint le lac N° 23, à l'entrée duquel il y aura à faire un déblai en roc granitique, par pente latérale aisée, sur un espace de 300 pieds, et une chaussée de 500 pieds à travers une anse très-peu profonde. De la rive ouest du lac, il y a ensuite une traversée inévitable à une île ; longueur de la traversée, 500 pieds, hauteur 30 pieds. Entre cette île et l'île N° 2, le chenal à passer n'a que 30 pieds. Sur la rive est du lac, avec un terrassement haut de 10 pieds

et long de 1,000, on arriverait à une vallée unie. Nous l'avons passée en nous dirigeant d'abord vers l'est, l'espace d'un mille et demi, puis vers le sud-est, pendant encore un mille et demi ; ensuite en obliquant un demi-mille nous avons atteint un petit relief rocheux, que l'on franchirait au moyen d'un léger terrassement d'accès ayant environ 0·50 p. 100 de pente, et d'une tranchée de 10 pieds, sur 300 pieds de longueur, à la sortie de laquelle on aurait une descente aisée d'un mille. De là, vers le sud-est, en tournant par une seule courbe trois petits lacs, sur un terrain qui n'exigerait que le terrassement ordinaire, on parvient à une vallée courant S.S.E., à sol argileux, située entre des collines granitiques et hautes de quarante pieds, faisant des chaînes presque droites jusqu'à la distance de dix milles et larges de 500 à 600 pieds. Cette contrée est par endroits tout-à-fait découverte, mais elle est plus généralement hérissée de troncs d'épinettes noircis par le feu et morts. De cette vallée, en inclinant au sud-est, on se rend à la première traversée de la rivière des Français, par un terrain presque uni. Le principal chenal présente une largeur de 600 pieds et, dans la moitié de cet espace, une profondeur de 30 pieds ; le courant est très-fort et l'eau n'y gèle point. Les deux rives sont rocheuses. De l'autre côté du grand bras se trouve aussi une dépression de terrain ou vallon. A la distance d'un mille en droite ligne, on rencontre la branche du milieu, qui ne demande qu'une traversée de 60 pieds ; il y a là environ deux pieds d'eau, formant un petit rapide. Les rives sont élevées d'environ vingt-cinq pieds, et il faudrait des culées de quinze pieds établies sur le roc. La vallée qui se présente ensuite est accidentée, et exigera environ 15,000 verges cubes de remblais, et une tranchée d'un demi-mille dans un terrain argileux, sur une pente ascendante de 1 p. 100, conduisant à un plateau horizontal et magnifique. Après un parcours de deux milles et demi dans une direction presque toujours franchement est, sur ce plateau, nous arrivons aux rapides du Cheval, autrement dit à la dernière traversée de la rivière des Français, sur laquelle il faudra un pont de 100 pieds ; fondations sur roc, et hauteur de 25 pieds au-dessus du niveau de l'étiage ordinaire. Au-delà, le pays, sur un espace d'un mille, est légèrement entrecoupé de petits tertres rocheux entourés par des parties de terrain horizontales. Après ces légers reliefs, on entre dans une plaine unie et longue de deux milles, pour aller à la traversée de la rivière du Doré ; de là, dans la direction du sud-est, pendant environ quinze milles, on chemine à travers des terrains plats, propres à la coloniaation ; le sol, formé de marne argileuse, est garni de différentes essences d'arbres : chêne blanc, orme de montagne, érable, merisier, bois-blanc, bois de fer, pruche et cèdre.

Les traversées, à la rivière du Doré, seront d'environ 100 pieds. Fond sableux et rives argileuses jusqu'à une faible profondeur.

Cet endroit est propre à devenir le point de jonction des différentes lignes projetées qui viendraient de l'Ontario et de Québec, car il réunit les avantages de la commodité du terrain et de l'abondance du bois, en même temps qu'il forme un grand plateau de sol cultivable.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WILLIAM MURDOCK,
Ingénieur contrôleur de la division W.

A SANDFORD FLEMING, écr.,
Ingénieur en chef,
du chemin de fer du Pacifique.

RAPPORT, CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, DIVISION A, 1879.

OTTAWA, 1er mars 1880.

A SANDFORD FLEMING, écr., C.M.G.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que le 30 avril dernier, je reçus de vous avis verbal de me tenir prêt à faire certains travaux demandés par le ministère des chemins de fer et canaux.

En conséquence, pendant le mois qui suivit, je fis faire et préparer des tentes et autres choses nécessaires, afin de n'éprouver aucun retard lorsque mon personnel serait nommé pour me rendre de suite sur la scène des opérations.

PERSONNEL NOMMÉ.

Le 20 mai je reçus avis que les messieurs suivants avait été choisis pour m'accompagner: M. T. D. Taylor, préposé au tracé des lignes; M. E. J. Duchesnay, niveleur; M. J. H. McGill Des Rivières, aide-niveleur; M. A. De B. Tremaine, porteur de la règle; M. F. F. Busteed, M. G. G. Odell, porte-chaînes.

Parti d'Ottawa le jour suivant.—Je partis d'Ottawa pour Pembroke, accompagné de mon commissaire des vivres M. Dyer, et je m'y procurai mes approvisionnements pour les premières cinq semaines de notre voyage, ainsi que des ustensiles de cuisine, des haches, trois bateaux, etc. Le 26, mon détachement fut entièrement formé et se composait de trente-huit personnes en tout. Mes compagnons étant arrivés à temps, nous partîmes le lendemain de Pembroke par le bateau à vapeur *John Egan* pour les Deux-Joachims, et ayant fait le portage, nous arrivâmes le même soir à la Roche Capitaine par le bateau à vapeur *Keepawa*.

Le lendemain (28) à 11 p. m. nous atteignîmes Mattawa, en apportant avec nous tous nos effets.

Nous restâmes à Mattawa pendant la journée du 29 pour arranger nos provisions en paquets commodes pour faire les portages, et nous achetâmes une autre chaloupe.

Le jour suivant (vendredi) nous quittâmes Mattawa et atteignîmes le premier portage sur la rivière de la Vase, venant du lac Winnipeg, lundi le 2 juin, et nous y campâmes. Le 3 juin fut employé à vérifier les instruments, à aiguiser les haches, et à faire le portage des provisions sur ce long parcours.

COMMENCEMENT DES OPÉRATIONS.

Partant d'un point environ 20 pieds au-dessus de la surface du lac Nipissingue, 404 pieds à l'est de la baie du Sud-Est, et près du débarcadère en eau profonde, j'examinai la contrée et tirai une ligne préliminaire dans une direction nord-ouest, en allant vers le lac Long, distance de 63 milles

DÉTAILS DES TRAVAUX.

A partir du point dont je viens de parler le niveau s'élève jusqu'à la 40ème station ($\frac{3}{4}$ de mille), en passant sur le versant des collines et dans la vallée d'un petit cours d'eau; de là le terrain est presque de niveau jusqu'à la 110ème station (2ème mille), en passant sur un terrain marécageux parsemé de buttes rocheuses. Puis il s'abaisse jusqu'à la 160ème station (3ème mille).

LE BOIS.

Jusqu'à cette station le bois est en général le pin blanc et rouge, avec de l'érable, de l'épinette rouge et blanche, du cèdre et du tremble; il n'y a que peu de bois sur quelques-uns des marais. La contrée est de nouveau généralement unie jusqu'à la 260ème station, où le tracé coupe le ruisseau de l'Argile à la station 168, et la rivière à la Vase, à la station 216.

LIGNE ABANDONNÉE.

A partir de la 260ème station, le tracé le plus direct et le plus court d'un mille et demi, passerait à travers un pays plat, et marécageux, n'ayant que peu de roc, et quelques collines de sable et d'argile. Mais à cause du niveau peu élevé des marais, dont quelques parties n'ont que 5 pieds au-dessus du niveau reconnu du lac Népissingue, cette partie de la ligne a dû être abandonnée.

Vos instructions nous disaient de conserver une hauteur de 20 pieds au-dessus du lac Nipissingue, pour le cas où l'on construirait le canal de l'Outaouais et du lac Huron, conséquemment, à la 260ème station, la ligne incline plus au nord, en courant à travers quelques marais, et buttes de roc, versants de collines, etc., et atteint la rive ouest de Side Lake à la station 352 ($6\frac{2}{3}$ milles). En longeant le Side Lake, le sol est généralement rocheux jusqu'à la 270ème station, (7ème mille) puis à la 377ème station, la ligne atteint le lac La Crosse, qui, sur une longueur de 660 pieds devra être traversé au moyen d'un pont sur pilotis; la plus grande profondeur de ce lac est de 30 pieds, et le niveau de l'eau est à 22 pieds au-dessus du lac Nipissingue.

A partir de cet endroit, le terrain s'élève graduellement, et à la 540ème station atteint une hauteur de 110 pieds au-dessus du lac Nipissingue.

A la 506ème station, il faut traverser la rivière Chippawa au moyen d'un pont de 30 pieds, avec culées de 30 pieds d'élévation.

Le bois entre les 160ème et 540ème stations, est généralement mêlé, et se compose d'épinette rouge, d'épinette blanche, de pruche, de pin rouge et blanc, de cèdre, de sapin, avec du tremble et des aulnes.

La surface du terrain est en certains endroits accidentée et rocheuse avec certaines étendues planes de sable et de cailloux, d'argile sablonneuse, et de marais. Il y aurait des tranchées et des remblais assez considérables.

VISITE D'UN CHEF SAUVAGE.

Je fais ici une petite digression. Pendant que je faisais mes explorations à cet endroit, le chef des Sauvages du lac Nipissingue fit une visite à mon camp et me dit que les Sauvages ne voulaient pas qu'aucune ligne de chemin de fer ou autre traversât leur réserve, et il m'informa qu'il y avait un endroit très propice pour un chemin de fer en remontant la rivière Chippewa, et qu'ayant atteint la tête des rapides, je trouverais une contrée très-unie au nord des collines Taylor, s'étendant jusqu'aux chutes de la Boucane, sur la rivière à l'Esturgeon ; nous étions alors aux pieds de ces collines (Taylor).

Connaissant les difficultés qui nous attendaient, parce que déjà descendu ces collines pendant une exploration, six ans auparavant, je décidai de faire un essai dans la vallée de la rivière Chippewa tout en continuant mes travaux.

Je fis une exploration jusqu'à la contrée unie, et je découvris que la montée était beaucoup trop raide, mais je continuai tout de même, sachant que les Sauvages diraient que je refusais de tenir aucun compte de leur demande, si je ne faisais pas une exploration réelle avec les instruments,—

ESSAI DANS LA VALLÉE DE LA CHIPPEWA.

Je fis donc tracer et prendre le niveau d'une voie par la vallée de la Chippewa.

Sur une partie de la distance, environ 80 chaînes, je trouvai une montée de cent soixante et dix (170) pieds, et cela après avoir allongé la ligne afin de gagner de la distance, mais l'élévation de la rivière est d'environ 200 pieds en 80 chaînes, ce qui donne $2\frac{1}{2}$ pour 100.

CONTINUATION DE LA LIGNE.

A partir de la station 540 il y a déclivité graduelle jusqu'à la station 796 (15me mille) où la surface n'est qu'à 10 pieds au-dessus du lac Nipissingue ; il faudrait ici faire un remblai de 20 pieds sur une longueur d'environ 8 chaînes ; il faudrait aussi traverser un grand nombre de petits cours d'eau qui coupent cette dernière distance ainsi que la rivière Duchesnay, dont un pont aurait 60 pieds d'ouverture, faire des remblais profonds mais pas très-longs, ainsi qu'un grand nombre de tranchées, la plupart dans du sable mêlé de cailloux et un peu de roc.

Bois qui couvre ce pays—Le pin blanc, le cèdre, la pruche, le bouleau, l'épinette rouge, l'épinette blanche, l'érable, etc., abondent.

La surface est composée principalement de roc solide ou détaché et de sable mêlé de cailloux.

En continuant jusqu'à la 995me station (19me mille), la ligne arrive aux pieds des collines Taylor. Cette dernière distance d'environ quatre milles n'a qu'une seule tranchée de quelqu'importance, qui a en moyenne 15 pieds de profondeur sur une longueur d'environ 7 chaînes, et seulement trois cours d'eau, dont un de 20 pieds de largeur, qui nécessiteraient des culées de 25 pieds de hauteur. En général le sable mêlé de cailloux forme la surface.

Plus loin, à partir de la 995 me station jusqu'à la 1,160me (22me mille), la ligne s'élève jusqu'au sommet des collines Taylor, montant diagonalement jusqu'à une hau-

teur de 200 pieds au-dessus du lac Nipissingue (839 pieds au-dessus du niveau de la mer).

En général, les tranchées sur cette distance sont de roc, de sable et de cailloux, et de sable sur le versant des collines. Au sommet une tranchée de 30 pieds sera nécessaire sur une longueur d'environ 8 chaînes à travers du sable mêlé de cailloux, avec indication de roc sous-jacent.

Le bois se compose généralement de pruche, de sapin, de pin, de merisier, de cèdre et de tilleul.

La 1,167ème station atteint un plateau marécageux parsemé de quelques petits monticules de sable et de cailloux jusqu'à la 1,300me station (24⅔ milles). Quelques petits ponts, dont un de 20 pieds d'ouverture, seront nécessaires sur le ruisseau qui coupe cette prairie.

Vallée de la petite rivière à l'Esturgeon—A partir de la 1,300ème station la ligne passe à travers une contrée assez accidentée jusqu'à la 1,450ème station (27½ milles), où elle atteint sa plus grande élévation, savoir, 220 pieds au-dessus du lac Nipissingue (859 pieds au-dessus de la mer). Cette partie de la ligne passe dans la vallée immédiate de la petite rivière à l'Esturgeon, qui est elle-même traversée au moyen d'un pont de cent pieds de longueur avec culées de 25 pieds de hauteur.

Il y a un grand nombre de tranchées dans le roc de peu d'importance et quelques remblais passablement profonds, mais étroits, le plus considérable étant de 20 pieds de hauteur sur 10 chaînes de longueur. Tranchées dans le roc, le sable et le sable mêlé de cailloux.

Amélioration de la ligne—A partir de la 1,350ème station, on pourrait améliorer la ligne en la raccourcissant d'un demi-mille; et cela en appuyant plus à l'ouest pour éviter une courbe aiguë vers le nord, mais nécessairement la tranchée sera changée, et le talus beaucoup plus grand.

Vallée de la rivière à la Boucane.—A partir de la 1,450ème station jusqu'à la 1,710ème (32½ milles), la ligne suit en général la vallée de la rivière à la Boucane.

La direction du pays nous force à agir ainsi, ce qui cependant augmente la distance, et cause une divergence d'un demi-mille vers le nord; on a essayé une route plus directe, mais elle était impossible à cause des rampes.

Une ligne de ceinture a été construite de la station 1,484 x 97 à 1,832 x 96 de la ligne principale, qui est un demi-mille plus courte que la ligne principale mais qui n'offre pas d'aussi bonnes rampes. Le long de la vallée de la rivière à la Boucane les rampes descendent toutes vers l'ouest.

La rivière elle-même doit être traversée trois fois; deux ponts de 60 pieds de longueur et un de 40 pieds seront nécessaires; il faudra aussi s'éloigner de la rivière sur une certaine distance.

Il y a quelques tranchées dans le roc sur cette section, et des remblais considérables à cause de l'élévation de la rivière à la Boucane.

Le bois dans cette section est presque tout brûlé, il ne reste plus que quelques épinettes, des sapins et des aulnes; la surface est de roc, d'argile légère et de marais.

ABORDS DE LA RIVIÈRE À L'ESTURGEON.

La ligne à la traverse de la rivière à la Boucane est à plus de 4,000 pieds au nord-est de la rivière à l'Esturgeon, au grand Coude. De la station 1,710 en avançant, elle court en montant graduellement vers la rivière à l'Esturgeon à cause des collines situées au nord, et à la station 1,877 (36⅔ milles) le tracé arrive sur ses bords, et ne se trouve qu'à 400 pieds de la rivière.

Terrain de surface et bois.—La surface du pays est généralement unie, mais sur une distance d'un mille dans la première partie du parcours de la ligne elle est coupée de nombreuses coulées. Sable et argile avec un peu de roc à la surface.

Traverse de la rivière.—A la 2234ème station il faut traverser la rivière Otanacamigosi au moyen d'un pont de deux arches de 80 pieds chacune, avec culées et pilier de 18 pieds de hauteur. On trouve ici du pin, de l'épinette blanche et rouge, du cèdre, du merisier, du sapin, et des aulnes.

Quittant la rivière à l'Esturgeon à la station 2,270, et traversant la rivière Odell à la 2,276ème station au moyen d'un pont de 80 pieds d'ouverture avec culée de 22 pieds de haut, puis s'élevant jusqu'à un plateau 50 pieds plus élevé que le précédent il faudra faire un remblai considérable.

De là, à travers une contrée unie jusqu'à la 2,640ème station (50ème mille) la ligne près du milieu de cette distance atteint à 80 chaînes de la rivière à l'Esturgeon, et à l'autre extrémité elle arrive à moins de 500 pieds de la rivière.

Sol et bois.—Cette belle étendue de sept milles ne contient que peu de roc qu'on peut éviter; le sol est de sable mêlé de cailloux, d'argile, de sable et de marne sablonneuse. On traverse un grand nombre de cours d'eau très peu considérables, que j'ai inscrits sous forme de tableau pour plus de commodité, avec le reste du tracé. Le pin, l'épinette rouge et blanche, le sapin, le merisier, le cèdre, l'érable et le frêne abondent; il y a aussi du bois brulé.

VALLÉE ET RIVIÈRE TAMAGAMING.

A partir de la station 2,650 (55½ème mille), la ligne passe au-dessus d'une coulée profonde, à la 2,670ème station, dans laquelle coule le ruisseau du Serpent, avant d'atteindre les hautes terres à gauche de la rivière Tamagaming, dont on approche par une rampe d'environ 30 pieds en 60 chaînes, et qui devra être traversée par un pont de deux arches de 60 pieds et dont le tablier sera à trente pieds au-dessus de l'étiage; il faudra faire ici un remblais d'une hauteur moyenne de 15 pieds sur une longueur de 15 chaînes.

Puis la ligne s'élève de 30 pieds en 33 chaînes, jusqu'à un plateau élevé, station 2,860, et ensuite redescend par un pays accidentée jusqu'à la station 2,930.

Traversant le ruisseau de l'Eau Noire à la 2,901ème station, où il faudra faire un remblai de 30 pieds de hauteur sur 7 chaînes de largeur, puis un certain nombre de tranchées qui, prises ensemble, auront une moyenne de 15 pieds de profondeur sur 45 chaînes.

Sol et bois.—Sur cette étendue on trouve presque partout du sable mêlé de cailloux, avec roc sous-jacent; la marne sablonneuse forme aussi une grande partie du sol de surface; il n'y a que peu de marais et une petite quantité de roc.

Le bois se compose de pin, de merisier, d'épinette, de cèdre, de sapin, de frêne, de chêne et d'aulnes.

On pourrait essayer de s'écarter au 53ème mille de la ligne tracée, en restant près de la rivière, c-a-d., à gauche de la ligne, et s'y rattacher de nouveau à ou près de la station 2,930. Par ce moyen on pourrrait quelque peu réduire la descente rapide entre les stations 2,860 et 2,927, et changer pour le mieux les tranchées et remblais.

LE TERMINUS.

De la station 2,930 à la 3,310ème station (62⅔ milles), la dernière partie de la ligne passe surtout près de la rivière, le terrain est uni et droit, il n'y a pas beaucoup de tranchées mais presque partout des remblais. Il faut presque sur toute la longueur de ce parcours faire des remblais à cause des crues du printemps. Il y a un grand nombre de petits rochers qu'il faudra percer soit d'un travers à l'autre soit de côté, mais aucun d'eux n'est considérable. Il faudra aussi traverser un nombre de cours d'eau, dont deux, le ruisseau Pebble, à la station 2,975, devra être franchi par un pont de 40 pieds, et un autre, à la station 3,140, par un pont de 25 pieds.

Sol et bois.—Le sol de surface se compose principalement de sable mêlé de cailloux, de marne sablonneuse, d'argile, de sable et de gravier mêlé de cailloux.

Il y a du pin rouge et blanc, du merisier, de l'épinette, du cèdre, de l'épinette rouge, du frêne, du sapin, de l'érable, et quelques petits pins résineux; le bois sur une partie de ce parcours est brûlé.

Marais.—Les marais le long de ce tracé ne sont pas mauvais en général, mais partout où il y avait des dépôts mous ou profonds, je les ai fait sonder comme je l'indique sur le profil.

La rivière à l'Esturgeon, depuis sa source jusqu'au lac Nipissingue, a environ 130 milles de long ; elle est rapide en plusieurs endroits, mais il existe cependant de longues étendues d'eau tranquille. Elle coule vers le sud-est, à travers une contrée généralement accidentée, mais qui offre cependant sur ces bords des facilités pour y établir un chemin de fer.

Elle baigne une superficie d'environ 2,300 milles carrés. Le lac Tamagaming, situé à environ 30 milles à l'est de la rivière à l'Esturgeon, est un de ses principaux tributaires. Il a environ 200 milles carrés et se décharge par une rivière du même nom, ayant 28 milles de long, et se jetant dans la rivière à l'Esturgeon à environ 37 milles de son embouchure.

La rivière du Maskinongé, qui est une autre branche, coule de l'ouest à 52 milles du lac Winnipeg et sert de décharge à une étendue considérable de lacs.

A environ 115 milles plus haut, la rivière principale de l'Esturgeon se divise en deux branches de peu d'importance.

Crues du printemps.—La ligne qui longe la rivière se trouve inévitablement pendant près de vingt milles sur un terrain bas, et à cause des inondations du printemps le bords doivent être élevés en quelques endroits, mais non pas à une hauteur considérable ; à plusieurs places le long de la rivière on a observé et noté le niveau des hautes eaux.

On pourrait à l'eau basse faire sauter une partie du barrage naturel de rochers aux chutes de la Boucane sur la rivière à l'Esturgeon sur une longueur d'environ cinq cents pieds de largeur en amont de la chute ; par ce moyen l'eau du printemps pourrait s'écouler plus rapidement et resterait conséquemment à un niveau peu élevé.

Les collines Taylor.— Ainsi nommées sur le plan—sont un contrefort des Laurentides ou chaîne Laurentienne, ayant ici un caractère entièrement gneissoïde (granit bâtard) très dûre et résistable, et aux endroits où l'on en trouve des couches considérables il serait très propre aux constructions, mais très dur et très difficile à tailler. La même formation existe des deux côtés de la rivière à l'Esturgeon. En quelques endroits j'ai vu des indices de fer, mais d'aucun autre minéral, à l'exception du mica, qui était cependant de qualité très inférieure.

Ces contreforts, après avoir laissé à Mattawa le côté de la rivière qui se trouve dans la province de Québec, courent le long de la rivière Mattawa, des deux côtés des lacs Talon et de la Trinité, ainsi que sur la rive nord du lac Nipissingue, et coupent la rivière à l'Esturgeon entre le 10ème et le 14ème mille en amont de son embouchure. Tout le roc qu'on a rencontré sur le parcours de ce tracé a le même caractère.

Le sol.—Celui qui serait propre à l'agriculture se trouve limité aux rives du lac Nipissingue, au nord des collines Taylor, et sur les bords immédiats de la rivière à l'Esturgeon. La plus grande partie étant de la marne sablonneuse, (mélange de sable fin et d'argile) sur presque tous les terrains plats de la rivière à l'Esturgeon, se compose d'alluvions, de même que le delta à l'embouchure de la rivière à l'Esturgeon, dont les bords sur une distance de deux milles de son embouchure sont aussi formés d'alluvions.

Le haut de la rivière, où l'on a tracé la ligne, est de même nature, et ses rives paraissent augmenter chaque année.

J'ai vu au nord des collines Taylor quelques clairières dont le sol paraissait être de même nature.

L'argile en quelques endroits se trouve à la surface, et en d'autres endroits on trouve un dépôt végétal.

Les marais ne sont pas considérables, le sous-sol est sablonneux, et la surface se compose en général d'un dépôt végétal.

Sur les rives du lac Nipissingue on trouve un mélange de terres, rocheuses en quelques endroits, produisant de l'érable et du merisier rouge, et ayant à la surface un peu de terre végétale qui produirait un assez bon rendement pendant quelques années, mais qui s'épuiserait bientôt sans l'emploi d'engrais.

Le bois.—L'importance du bois le long de cette ligne demande une mention spéciale quant à sa quantité, sa grosseur et sa qualité, et son existence dans une localité particulière quelconque désigne généralement la nature du sol.

Pinus Genus.—D'abord, le plus important et le abondant, nous trouvons le pin blanc ou pin de Lord Wymouth (Pinus strobus), en quelques endroits très-gros, et partout en abondance le long de la ligne.

Puis, le pin rouge ou de Norvége (P. resinosa), beaucoup plus disséminé sur ce parcours, mais abondant en quelques endroits, (P. niger). L'épinette noire est abondante, est l'arbre dont on tire l'extrait : il est bon et de grosseur raisonnable.

La pruche (P. Canadensis) abonde aussi, et de bonne grosseur ; on la trouve principalement près du lac, et un peu aussi sur la rivière à l'Esturgeon.

(Lares pendula). Le mélèze noir ou épinette rouge, (à Terreneuve connue sous le nom de genévrier ou chêne de Terreneuve,) dans la province de Québec sous le nom d'épinette rouge, de bonne grosseur et abondante.

(P. Balsamea). Sapin ou sapin pectiné dont on tire le baume du Canada, n'est pas très abondant.

(P. rigida). Pin résineux ou pin noir ; on ne le trouve qu'à ou près de l'extrémité de la ligne, et il est petit.

De la famille Bentula (B. lenta). Merisier rouge, le plus important, connu aussi sous le nom de merisier et acajou de montagne, très-abondant et de bonne grosseur.

(B. Papyracea). Bouleau blanc dont l'écorce sert à faire des canots ; une bonne quantité et gros.

De la famille acer ; celui qu'on rencontre le plus fréquemment est le (Acer sacharinum) ou érable à sucre, en différents endroits sur la ligne et de grande dimension.

(A nigrum.) Erable piqué ou noir, qui sert pour les meubles, mais pas très abondant.

Aussi (A. desycarpum). Erable tendre, en grande quantité sur la rivière.

(A. Striatum) on trouve aussi de l'érable striée—ou bois barré.

Le frêne noir ou d'eau, (fraximus sambricifolia) en petite quantité le long de la rivière à l'Esturgeon.

Famille des peupliers (Populus candicans) Baume de Gilead.

Aussi (P. trepida) tremble, une bonne quantité, dont quelques-uns très gros.

Cèdres (Thuija occidentalis). Cèdre commun, une bonne quantité. (Capressus thyoides.) Cèdre blanc, en grande quantité.

On trouve aussi quelques ormes blancs (Ulmus pendula).

Il y a quelques chênes gris (Luercus amligua) dans bon nombre d'endroits.

Par places le glable ou tilleul (tilia glabia) pousse çà et là sur la ligne.

Aussi le cerisier à grappes, le cerisier noir, le cerisier sauvage, le noisetier ou coudrier sauvage, avec une grande variété d'arbustes fruitiers.

RECONNAISSANCE DE SERVICES RENDUS.

Avant de terminer cette partie de mon rapport, je désirerais dire que je suis heureux de reconnaître ce que le département doit et ce que je dois moi-même personnellement à tous et à chacun des membres du personnel que j'ai eu sous mes ordres, pour leur énergie, leur bonne volonté, et pour leur conduite de gentilhommes pendant cette entreprise.

A M. Henry K. Dyer fut confié la tâche difficile de transporter les provisions de Mattawa, au siege de nos opérations, et la preuve qu'il a bien rempli son devoir c'est que nous avons toujours été bien pourvus en temps convenable, de toutes nos provisions. J'ajouterai aussi que la carte de 4,000 pieds est complétée, et aussi une carte de 400 pieds de la ligne, avec profil, et environ 1,600 sections transversales au crayon ; il ne reste à faire que les tracés, et j'aurai alors l'honneur de vous soumettre tous les documents.

Le nombre de jours de travail en campagne a été de 145. Le tracé préliminaire,—distance de 3,310 chaînes, soit en moyenne 23 chaînes (environ) par jour, a été fait et en outre on a tiré une ligne d'essai sur une distance d'environ 120 milles à travers un pays très-accidenté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. A. AUSTIN, I. C., A. T. F.,

Ingénieur-dirigeant.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE—DIVISION A.—1879.

Liste des constructions.

Description.	No. de constructions.	Dimensions.
		Pds.
Ponceaux	104	10
Egouts	16	.....
Construction	1	30
do	1	25
do	2	20
do	4	15
Pont sur tréteaux (lac la Crosse)	1	621
do	1	20
Pont sur pilotis (rivière à la Boucane)	2	60
Pont, système Howe, do	1	40
do 2 arches de 80 pieds	1	160
do 2 do de 60 do	1	120
do 1 arche	1	100
do 1 do	1	80
do	3	60
do	4	40
do	1	20

Terre de surface sur la ligne.

Description.	Longueur en chaînes.	Longueur en milles.	Percentage.
Sable et cailloux	926·94	17·55	28
Marne sablonneuse	761·42	14·42	23
Marais, sablonneux	529·68	10·03	16
do dépôt de matières végétales	331·05	6·26	10
Roc solide	297·95	5·64	9
Roc détaché	198·63	3·76	6
Glaise	165·53	3·15	5
Gravier	99·31	1·88	3
Total	3,310·51	62 69	100

Bois sur le parcours de la ligne.

Description.	Longueur en pieds.	Longueur en milles.	Percentage.
Pin blanc	728.31	13·79	22 00
Epinette	496·58	9·40	15·00
Cèdre	314·50	5·59	9·50
Epinette rouge	297·95	5·64	9·00
Bouleau rouge	231·74	4·39	7·00
Pruche	198·63	3 76	6·00
Bouleau blanc	165·52	3·15	5 00
Peuplier	165·52	3·15	5 00
Bois brûlé	165·52	3·15	5 00
Erable plane	132·42	2 50	4·00
Tremble	99·32	1·88	3·00
Erable à sucre	99·32	1·88	3·00
Pin rouge	66·21	1·25	2·00
Aulnes	66·21	1·25	2 00
Frêne	33·11	0 62	1·00
Orme	16·55	0·31	0·50
Chêne	16·55	0·31	0 50
Herbe	16·55	0·31	0·50
Total	3,310·51	62·69	100·00

TABLEAU des distances.

De la baie du Sud-Est, lac Nipissingue, en allant vers le nord-ouest, vers le lac Long.	Longueur en chaînes.	Longueur en milles.
Longueur en ligne directe	2,949·75	55·866
do de la ligne d'essai	3,310 51	62 699
Ligne directe, plus courte que la ligne d'essai, de	360 76	6·832
Longueur droite	2,288·94	43·350
do en courbes	1,021·57	19 347
Courbe maxima 4°		
Montée maxima en allant vers l'ouest 1 par cent		
do do l'est 0·75 par cent		

Courbes.

Description.	No. de courbes.	Longueur en chaînes.
	c	
Courbes 4°	36	351·43·1
do 3°	23	223·16·1
do 2° 30'	8	60·81·6
do 2°	36	312·51·1
do 1° 30'	6	40·80·6
do 1°	4	26·84·8
do 0° 30'	1	6·00·0
Longueur totale (milles, 19·35), par cent 29·26	114	1,021·57·3

SANDFORD FLEMING, écr., C.M.G.,
Ingénieur en chef.

OTTAWA, 14 février 1880.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, EMBRANCHEMENT DU SAULT SAINTE-MARIE, RAPPORT D'ALFRED BRUNEL, I. C., FÉVRIER 1880.

Explorations.

CHER MONSIEUR,—Me conformant à vos instructions du 12 novembre 1879, je me rendis à Collingwood le 13, et je m'y procurai des provisions, des chiens, et j engageai des hommes pour mon voyage, que je prévoyais devoir durer deux mois.

Le premier bateau à vapeur que je pus prendre ne partant que le mercredi 19 novembre, le détachement fut prêt à s'embarquer; dans l'intervalle je reçus votre lettre d'instructions.

Une forte tempête de neige, suivie d'un très gros temps empêcha le bateau de partir de Collingwood avant le 21; il atteignit Killarney le lundi, 24, après avoir été obligé de rester dans une baie à l'entrée du lac Huron pendant près de 30 heures, à cause du mauvais temps. Je jetai mon premier camp dans le voisinage du village de Killarney, et je m'enquis auprès des habitants de la meilleure manière de me rendre au point où devaient commencer mes opérations, au confluent des rivières Vermillon et des Espagnols.

J'ai trouvé des différences d'opinion nombreuses sur la route à suivre, vu qu'il n'existait que deux chemins pour se rendre de l'autre côté de la chaîne de montagnes, située en arrière de Killarney; soit par Collin's Inlet, soit par la rivière du Poisson Blanc. Je choisis cette dernière rivière, qui est un cours d'eau d'une centaine de pieds de largeur à son embouchure, et servant de décharge à la chaîne de lacs qui

mènent au lac du Poisson Blanc, et se jette dans la baie Georgienne, à environ mi-chemin entre Killarney et le Petit Courant.

Je quittai Killarney avec mon détachement dans un bateau de pêche, le 26, à midi, et j'arrivai à moins de quatre milles de l'embouchure de la rivière vers la nuit, lorsque nous fûmes arrêtés soudain en donnant contre un rocher; comme nous ne pouvions voir le chenal, qui est très difficile, j'en vins à la conclusion de camper au premier endroit favorable sur la rive.

Le lendemain, jeudi 27, il plut beaucoup toute la journée, et nous fûmes forcés de rester dans le camp. Le vendredi nous partîmes de nouveau pour atteindre l'embouchure de la rivière, mais nous avions à peine fait un mille que nous fûmes arrêtés par la glace qui s'était formée pendant la nuit, et nous fûmes obligés de nous couper un passage jusqu'à une île qui nous offrait le seul bon endroit pour camper dans le voisinage, et nous dûmes y rester jusqu'à ce que la glace fut assez forte pour nous porter.

Le lundi 1er décembre, je levai le camp et me rendis à l'embouchure de la rivière du Poisson Blanc, que nous atteignîmes sans accident, bien qu'avec quelques dangers, la glace étant très mince, et le lendemain nous transportâmes le reste de nos provisions.

Je trouvai la rivière libre, et les petits lacs seulement en partie gelés, ce qui occasionna quelques jours de retards.

J'arrivai au lac Ahmic le 8 décembre, et le 9, laissant le camp sous les soins d'un de mes aides, avec instruction de se transporter sans délai à l'extrémité est du lac Penage, je partis avec M. Quin et trois porteurs, à travers la contrée, pour nous rendre à la rivière Vermillon, que nous atteignîmes le 11, à midi, juste en amont de son confluent avec la rivière des Espagnols; la Vermillon a environ trois cents pieds de largeur à cet endroit.

Je suivis la rive sud de la rivière Vermillon, qui est très rapide par endroits, mais avec plus ou moins de plateaux à la base des montagnes sur environ un mille, puis la rivière se rétrécit soudainement à une largeur de cent pieds, les rives deviennent escarpées et rocheuses sur environ un quart de mille, et dans cette distance la rivière fait une chute de vingt pieds environ. A un mille et demi de son confluent, la rivière s'élargit de nouveau jusqu'à trois cents pieds, et les plateaux de la rive sud s'étendent en arrière jusqu'à une certaine distance de la rivière; les rives ont en moyenne de huit à dix pieds au-dessus de l'eau, qui était alors assez haute à cause des pluies récentes.

A environ trois milles et demi du confluent, j'arrivai au premier lac, qui a environ un demi-mille de longueur, et deux mille pieds de large; il y a un plateau qui s'étend depuis près des chutes jusqu'à l'extrémité est du lac, à environ quatre milles du confluent. Jusqu'à ce point la ligne serait très-bonne et toute de terrassements, excepté environ un demi-mille près des chutes, qui serait en tranchées dans le roc assez faciles sur le versant des collines.

A partir du quatrième mille, je suivis la rivière qui est formée presque continuellement de rapides ayant une chute de vingt pieds en trois-quarts de mille, avec collines latérales passablement à pic et rocheuses.

Au cinquième mille, j'arrivai au second lac, dont la rive sud tourne abruptement vers le sud à sa décharge, ce qui nécessitera une assez forte tranchée pour traverser le sommet des collines après avoir quitté la rivière.

Entre les cinquième et huitième milles en suivant la rive sud du lac N°. 2, j'ai trouvé le pays très accidenté et rocheux, et coupé d'un grand nombre de baies, mais les travaux ne serait pas considérables; je ne prévois aucune difficulté à trouver une bonne ligne; la rive nord est beaucoup plus difficile que la rive sud.

Du huitième au onzième mille le pays est très bon, il y aura des tranchées sur le versant des collines, ou du terrain plat; le roc qu'on y rencontre n'est d'aucune importance.

Au onzième mille la rivière fait une chute de quarante-cinq pieds environ, et juste en amont, je crois qu'on pourrait facilement la traverser pour atteindre la rive nord sur laquelle il est possible de trouver une bonne ligne jusqu'au treizième mille,

et revenir ensuite de nouveau sur la rive sud, ce qui nécessitera la construction de deux ponts de cent cinquante pieds d'ouverture chacun. En traversant sur la rive nord de la rivière, la ligne entre ces deux points serait raccourcie, et l'on éviterait au moins un pont.

La rivière tournant soudainement au sud à environ un demi-mille au-dessus des chutes, et se trouvant divisée en deux branches, avec une grande baie à tourner, il faudrait nécessairement faire une courbe très aiguë, ou construire deux ponts. Un autre grand cours d'eau coulant du sud se jette dans la Vermillon, un mille plus loin.

Quelque côté que l'on choisisse, la ligne sera quelque peu difficile et rocheuse, et il faudra en plusieurs endroits faire de très grandes courbes.

Entre le onzième et le quinzième mille la rivière tombe d'environ vingt-cinq pieds, et les deux derniers milles ont été passablement brûlés.

Du quinzième jusqu'à près du vingt et unième mille la ligne passerait à travers une contrée brûlée à quelque distance au sud de la rivière, en évitant ainsi un grand détour. Les travaux ne seraient pas considérables, les collines indiquant à la surface qu'elles sont formées d'argile. Cette partie de la ligne s'élèverait à environ de soixante et dix à quatre-vingts pieds au-dessus du niveau de la rivière, mais la courbe serait facile.

Près du vingt et unième mille la ligne traverse la rivière, qui a deux cents pieds de large, et après être passée sur une étendue de contrée facile, d'environ un mille, elle franchit de nouveau la rivière. Cette dernière a environ quatre cents pieds de largeur à cette seconde traverse, mais l'eau est morte, étant une continuation du lac du Rat, situé au sud.

Ici, vers le vingt-deuxième mille, je quittai la rivière et remontai sur environ un mille un petit cours d'eau coulant de l'est, et se terminant dans un petit lac. Ce mille serait marécageux mais pourrait être asséché facilement, n'étant séparé des eaux qui coulent dans le lac Rond, que par un bourrelet de roc bas et étroit et une chute d'environ vingt-cinq pieds dans un autre lac d'un mille et demi de long sur un mille de large. Sur le premier quart de mille la rive nord de ce lac est rocheuse, mais les travaux ne seraient pas considérables; après quoi la ligne traverse une bonne étendue de pays brûlé qui s'élève graduellement depuis la rive du lac jusqu'à l'extrémité est, près du vingt-quatrième mille, où commence le cours d'eau qui sert de décharge au lac.

Ce cours d'eau a environ cent pieds de large, et très peu de courant; les rives sont élevées de dix à vingt pieds avec une largeur de vallée considérable de chaque côté; la terre paraît être très bonne; il se jette dans le lac Rond à son extrémité ouest.

La ligne suit ce cours d'eau jusqu'au vingt-sixième mille, sur une contrée très unie, puis elle tourne vers le nord-est, et suivant la rive du lac Rond, situé à 785 pieds au-dessus du niveau de la mer, elle s'en détache au vingt-neuvième mille.

Les deux derniers milles seraient complètement sur le versant des collines, avec un cours d'eau d'environ cinquante pieds à traverser; le versant des collines est formé principalement de roc.

Quittant le lac Rond au vingt-neuvième mille, la ligne s'élevant vers l'est en suivant une colline couverte de bois franc qui sépare le lac Rond du lac Long (ce dernier étant à 794 pieds au-dessus de la mer) atteint au trentième mille le sommet, à quatre-vingt-dix pieds au-dessus du lac Rond. Cette chaîne de collines est très-étroite à cet endroit, et s'abaisse subitement des deux côtés, de sorte que bien que la tranchée doive avoir une profondeur de trente à quarante pieds à l'endroit le plus profond, elle n'aurait pas plus de deux cents pieds de long à cette profondeur.

Du trentième au trente-cinquième mille la ligne suivrait la rive du lac Long sur le côté nord; bien qu'on rencontre plusieurs endroits difficiles, la ligne est généralement bonne, le versant des collines est facile, la rive régulière, et malgré l'apparence rocheuse du pays en général, la moitié de la distance sera en terrassements. Au trente-cinquième mille il y a un cap élevé projetant dans le lac, mais s'abaissent en arrière. Les angles de ce cap sont très-aigus, et je crois qu'il sera nécessaire

d'élever la ligne au-dessus de la partie basse des collines en arrière, ce qui nécessitera une tranchée considérable dans le roc.

Du trente-cinquième au quarantième mille la ligne s'améliore graduellement, il y a moins de roc que sur les derniers trente-cinq milles, et aucune tranchée importante. Le niveau de l'eau est plus élevé ici de trois pieds environ, avec un petit cours d'eau entre les lacs.

Du quarantième au quarante-quatrième mille la ligne traverserait un pays plat qui borde le lac du côté nord et qui est de dix à vingt pieds au-dessus du niveau des lacs.

Du quarante-quatrième mille au quarante-sixième mille, la ligne se ferait entièrement à travers un roc léger en suivant un facile versant de collines.

Au quarante-sixième mille la ligne atteint le bief de partage des eaux entre les rivières du Poisson Blanc et Wahapitae. Ce bief est très peu élevé, n'ayant qu'à peu près vingt-pieds au-dessus du portage, qui a environ un quart de mille de longueur en amont des eaux qui coulent vers l'ouest, mais les rochers au sud du portage s'élèvent perpendiculairement à une hauteur de cent pieds.

Après avoir passé le portage, le niveau de l'eau s'abaisse d'environ quarante pieds traversant un petit lac (élevé de 757 pieds au-dessus du niveau de la mer) sur une distance d'un demi-mille à l'est, puis un quart de mille d'un petit cours d'eau qui se jette dans un lac situé nord et sud, et ayant environ un mille et demi de longueur. De l'extrémité sud de ce lac coule un cours d'eau qui se jette dans la rivière Wahnapitae, (élévation de 754 pieds au dessus de la mer).

A partir du quarante-sixième mille la ligne resterait de niveau avec le bief de partage, et le versant des collines jusqu'après avoir passé l'extrémité du dernier lac et entrerait dans une vallée couverte de bois franc, bordée de rochers élevés de chaque côté, et après avoir traversé une colline d'argile à l'extrémité de la vallée, vers le quarante-huitième mille, elle arriverait dans une contrée unie de bois brûlé presqu'entourée de collines, avec un petit cours d'eau la coupant d'un bout à l'autre, dans une direction nord-est et se jetant dans la rivière Wahnapitae au quarante-neuvième mille, juste en aval des chutes. Elévation 757 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Ces chutes consistent en diverses cascades variant en hauteur sur environ quarante pieds de longueur, en tout s'étendant sur un tiers de mille ; les rives sont escarpées des deux côtés et sont entièrement formées de roc. Elévation de la rivière en amont des chutes, 800 pieds au-dessus de la mer.

Du quarante-sixième au quarante-septième mille la ligne passerait sur le versant d'une colline plus ou moins rocheuse, mais entre le quarante-septième et le quarante-neuvième mille, où elle touche la rivière Wahnapitae, la ligne serait toute en terrassements très faciles.

Du quarante-neuvième mille la ligne longera le côté ouest de la rivière, en suivant un versant rocheux de collines pendant un tiers de mille, puis elle atteindra un plateau d'environ dix pieds au-dessus du niveau de la rivière qu'elle traversera vers le cinquantième mille.

Du cinquantième au cinquante-quatrième mille la ligne traverserait des terres unies, qui s'étendent en arrière à quelque distance jusqu'au pied des collines ; les bords de la rivière s'élèvent de dix pieds au cinquantième mille, jusqu'à environ cinquante pieds, vers le cinquante-quatrième mille. La rivière serpente beaucoup, mais la base des montagnes est assez régulière, de sorte qu'on peut obtenir assez facilement une ligne passablement droite, sur les terrains bas qui séparent les collines de la rivière, et qui ne contiennent pas de roc.

Du cinquante-quatrième au cinquante-huitième mille, la ligne passerait presqu'entièrement sur un versant de colline assez facile et composé en grande partie d'argile ; on ne recontre de roc que sur environ un mille. Entre ces deux points la rivière s'élève de trente pieds.

La ligne quitterait la rivière Wahnapitae (hauteur de 830 pieds au-dessus de la mer) au cinquante-huitième mille, et suivrait un petit cours d'eau jusqu'à sa source vers le soixantième mille, où il se perd parmi des petits monticules et des marais ; la ligne passerait ici à une hauteur de cinquante pieds au-dessus de la rivière, ou environ

880 pieds au-dessus de la mer, s'abaisserait ensuite d'environ trente pieds au soixantième mille, soit à une hauteur de 850 pieds au-dessus de la mer, et courant sur le bord d'une prairie de castor, et d'un marais d'aulnes communes sur une petite distance, elle arriverait à un grand marais d'épinette rouge brûlé qui s'étend au nord-est jusqu'au soixante-quatrième mille. Ici le marais se termine par un lac peuplé de castors, se déchargeant par un petit cours d'eau coulant vers le nord, et de hautes collines au nord-est.

Une vallée s'étend à l'est de ce lac, et la ligne aurait à monter, en atteignant le sommet après environ un mille de parcours, à une hauteur de 940 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Du soixante-deuxième mille, le marais d'épinette rouge est bordé au sud par des monticules de roc de quatre-vingt à cent cinquante pieds de haut. Le niveau commençant à s'élever vers le soixante-troisième mille, sur le versant des collines, atteindrait le sommet vers le soixante-cinquième mille sans travaux bien considérables, bien qu'ils soient entièrement dans le roc.

Du soixante-cinquième mille la ligne longerait une prairie et un lac de castors sur un mille et demi, et après avoir traversé une colline peu élevée, elle suivrait le versant des montagnes, bordant un second lac de castors à peu près du même niveau que le précédent, jusqu'au soixante-huitième mille ; environ un demi mille de cette distance serait de roc, et le reste de fossés latéraux.

Au soixante-huitième mille la ligne commence à descendre dans une direction nord, passant sur le versant de la colline sur une distance de trois quarts de mille, et franchit une gorge peu profonde dans une chaîne de collines courant nord et sud. Après avoir suivi cette gorge de montagne pendant environ un mille dans une direction nord-est, la ligne tourne à l'est et descend graduellement pendant un demi-mille en longeant le côté nord des collines qui bordent un lac étroit, dont coule un cours d'eau de 30 pieds de largeur, dans une direction est. La ligne suit ce cours d'eau, en restant toujours sur le versant des collines pendant environ un mille ; où le cours d'eau tourne abruptement vers le sud, et la ligne le franchira vers le soixante-dixième mille. Ces deux milles seraient en grande partie entièrement dans le roc. Le niveau du cours d'eau à la traverse serait environ 810 pieds au-dessus de la mer, soit cent trente pieds au-dessous du sommet.

Après avoir traversé le cours d'eau, la vallée s'élargit jusqu'à un quart de mille ; la ligne suivrait la rive nord, dont la première partie est basse et marécageuse, ce qui obligera de rester sur le versant des collines, mais après le premier mille les rives s'élèvent de dix à quinze pieds au-dessus du niveau de l'eau, la vallée devient plus ouverte et les collines reculent.

Il n'y a pas de travaux difficiles dans cette partie de la ligne ; ce sont partout des terrassements excepté deux ou trois petites tranchées dans le roc sur le versant des collines à certains endroits où la rivière coule près des caps rocheux. Le sol se compose en grande partie de terre grasse argileuse, et a été brûlé ; il est couvert maintenant en grande partie de petites broussailles de cyprès.

Le cours d'eau change de direction en plusieurs endroits, mais la vallée s'élargissant beaucoup nous permet de maintenir la ligne dans sa direction générale nord 70° est, jusqu'à la traverse de la rivière à l'Esturgeon, à environ un quart de mille plus loin que l'extrémité du tracé d'essai fait par M. Austin l'été dernier, station 3,310 x 51. La hauteur de la rivière à l'Esturgeon à cet endroit, est de 790 pieds au-dessus de la mer.

Il serait très facile de raccorder cette ligne avec celle de M. Austin.

RAMPES.

En général, les rampes seraient faciles, attendu qu'il n'y a aucune élévation ou aucun abaissement soudain dans le niveau général du pays.

Les rampes maxima de un sur cent seraient limitées aux endroits suivants sur la ligne, savoir :—

1. Entre le quatrième et le huitième mille, sur les rives rocheuses du lac, qui nécessiteront probablement plusieurs rampes maxima pour monter sur les caps qui s'avançent dans le lac, soit un mille dans chaque direction.

2. Entre les onzième et treizième milles, environ un mille dans chaque direction.

3. Entre les quinzième et vingtième milles, deux milles dans chaque direction, pour franchir deux monticules de soixante-dix à quatre-vingts pieds au-dessus de la rivière.

4. Entre le vingt-neuvième et le trente-unième mille, un mille dans chaque direction, pour franchir la rangée de collines située entre le lac Rond et le lac Long.

5. Entre le trente-sixième et le trente-huitième mille, où un cap élevé s'avance dans le lac Long et forme un angle aigu de chaque côté, un mille dans chaque direction.

6. Entre le soixante-troisième et le soixante-cinquième mille, pour atteindre le sommet entre la rivière Wahnapitae et la rivière à l'Esturgeon dans une direction est.

7. Entre le soixante-huitième et le soixante-dixième mille pour redescendre du sommet jusqu'à la rivière à l'Esturgeon, deux milles en descendant vers l'est.

PONTS.

Les ponts à construire sur la ligne explorée ne seraient pas considérables, et se feraient à la traverse des cours d'eau aux endroits suivants :—

Au onzième mille, une arche de cent cinquante pieds. Au treizième mille, une arche de cent-cinquante pieds. Au vingt et unième mille, une arche de cent-cinquante pieds, et deux arches de soixante-quinze pieds chacune. Au vingt-deuxième mille, une arche de cent cinquante pieds, et deux de soixante et quinze pieds chaque. Au vingt-septième mille une arche de cent pieds. Au cinquantième mille, une arche de cent cinquante pieds, et deux arches de soixante et quinze pieds chacune. Au soixante et dixième mille, une arche de cinquante pieds, et au soixante-seizième mille, une arche de cent cinquante pieds et deux arches de soixante et quinze pieds sur la rivière à l'Eturgeon.

Il y a aussi quelques petits cours d'eau qu'on peut traverser au moyen de ponceaux de dix à vingt pieds d'ouverture, outre le nombre ordinaire de plus petites constructions nécessaires.

BALLASTAGE.

J'ai trouvé de bonnes indications de sablières en divers endroits bien situés par rapport à la ligne, mais la terre se trouvant gelée dûre et recouverte de plusieurs pouces de glace, je n'ai pu m'en assurer au moyen de creusages dans divers endroits.

BOIS.

La contrée que nous avons traversée est bien pourvue de bois de la meilleure qualité pour les traverses et les ponts, à une distance raisonnable de la ligne ; il consiste surtout en pin rouge et blanc, en pruche, en bouleau, etc.

ROC.

Le roc varie de l'ardoise dure noire, dans la partie ouest de la ligne, à un gneissoïde ou roc granitique, dans la partie est, mais les travaux se faisant principalement sur le versant des collines, et le roc étant plus ou moins désagrégé par l'intempérie des saisons, pourrait se travailler facilement.

AUTRE LIGNE.

En arrivant à la rivière Wahnapitae, je donnai instruction à M. Quin d'explorer une ligne dans une direction est jusqu'à la rivière de la Veuve, pour le cas où nous ne pourrions traverser la rivière à l'Esturgeon avec la ligne que m'indiquaient de tracer mes instructions.

M. Quin se sépara du reste du détachement le 31 décembre, au cinquantième mille, accompagné de trois hommes avec un équipage de chiens, et remonta un petit cours d'eau venant de l'est. Le dimanche suivant, son équipage de chiens arriva au camp au cinquante-huitième mille chercher les provisions de quinze jours pour les mener jusqu'au lac Nepissing.

Dans l'intervalle, je m'étais assuré qu'il était possible de trouver un bon tracé conformément à mes instructions, de sorte que je fis dire à M. Quin de revenir au camp, ce qu'il fit le lendemain, 5 janvier.

Il me fit rapport qu'il lui avait été impossible de trouver la rivière de la Veuve, qu'il croyait avoir été erronnément marquée sur la carte, mais d'après le caractère général du pays qu'il a examiné, je n'ai aucun doute qu'on peut faire un bon tracé jusqu'à ce cours d'eau, à partir de la rivière Wahnapitae, et comme c'était là le seul point douteux au sujet d'une ligne par la rivière de la Veuve, je suis porté à croire qu'on peut établir un bon tracé dans cette direction.

Je me suis efforcé d'indiquer sur la carte ci-jointe, la position de la ligne projetée aussi loin que je l'ai explorée, mais la petitesse de l'échelle m'empêche d'indiquer la topographie du pays aussi clairement que je le voudrais.

J'ai une carte à l'échelle de 4,000 pieds au pouce en voie de préparation, et je vous la remettrai aussitôt que je l'aurai terminée.

J'atteignis le terminus de la ligne de M. Austin, le mardi 13 janvier, Nipissingue, le samedi 17, et Rosseau le 20; après avoir payé les hommes à ce dernier endroit, je me mis en route pour Ottawa le 24 janvier.

Je ne puis terminer ce rapport sans exprimer ma satisfaction et mes remerciements pour la manière dont MM. Quin et Busteed, mes aides dans cette campagne, ont uniformément rempli leurs devoirs, quelques fois dans les circonstances les plus difficiles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.
A. BRUNEL, Junr.

RÉPONSE

(19 o)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 février 1880; —pour un état donnant les noms et les appointements de toutes les personnes employées, pendant l'année 1879, à titre d'ingénieurs ou d'aides-ingénieurs, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, et des autres personnes employées en dehors du département à Ottawa; aussi la dépense encourue pour les approvisionnements, les noms des fournisseurs, et la manière dont ces approvisionnements ont été obtenus, soit par voie d'achat ordinaire, soit au moyen de soumissions.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT,

2 avril 1880.

A E. J. LANGEVIN, écr.,
Sous-secrétaire d'État.

OTTAWA, 2 avril 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus la réponse à l'ordre de la Chambre des communes, en date du 23 février 1880, demandant un état donnant les noms et les appointements de toutes les personnes employées, pendant l'année 1879, à titre d'ingénieurs ou d'aides-ingénieurs, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, et des autres personnes employées en dehors du département à Ottawa; aussi la dépense encourue pour les approvisionnements, les noms des fournisseurs, et la manière dont ces approvisionnements ont été obtenus, soit par voie d'achat ordinaire, soit au moyen de soumissions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN, *secrétaire.*

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

LISTE nominale et des appointements de toutes les personnes employées durant l'exercice 1879, comme ingénieurs ou aides.

PERSONNEL CHARGÉ DE LA CONSTRUCTION,—DE FORT-WILLIAM À LA RIVIÈRE À L'AIGLE.

Noms.	Qualité.	Appointements par mois.	Remarques.
		$ cts.	
J. St. V. Caddy	Ingénieur contrôleur	200 00	Sections 25 et 41
G. H. Middleton	Ingénieur divisionnaire	160 00	
H. P. Bell	do	160 00	
E. A. Wilmot	do	160 00	
C. E. Perry	Aide-ingénieur	100 00	
D. A. Stewart	do	100 00	
D. McMillan	do	100 00	
L. Malhiot	do	100 00	
W. McCarthy	do	100 00	N'est plus employé.
C. H. Morse	do	100 00	
H. J. Wicksteed	do	100 00	
G. L. Wetmore	do	60 00	
R. B. Crawley	do	60 00	
J. M. O'Hanly	do	60 00	
R. B. Hazlewood	Subordonné	30 00	
J. E. Turgeon	do	30 00	N'est plus employé.
W. Palen	do	30 00	
J. R. McLennan	do	30 00	
L. De Carle	Dessinateur	80 00	
J. Chambers	Comptable	80 00	
L. Allison	Commis	50 00	

SECTION No. 42—DE LA RIVIÈRE A L'AIGLE À KÉWATIN.

W. T. Jennings	Ingénieur contrôleur	200 00	
P. J. Lynch	Ingénieur divisionnaire	160 00	
E. G. Garden	do	160 00	
H. Donkin	do	160 00	
J. Simpson	Aide-ingénieur	100 00	
J. Patton	do	100 00	
W. Robinson	do	100 00	
D. Leduc	do	100 00	
H. Langton	do	100 00	
F. C. Gamble	do	100 00	Transféré à la Colombie-Britannique.
W. Holland	do	60 00	
A. Wallace	do	60 00	
C. F. Hanington	do	60 00	do do
A. Bleakney	Subordonné	30 00	
S. H. Fleming	do	30 00	
W. E. Allison	do	30 00	
A. B. Morine	do	30 00	Parti.
C. E. Pines	do	30 00	Nommé pour remplacé Morine.
J. Outram, jun	Comptable	80 00	Transféré au bureau de l'auditeur, Winnipeg.

DISTRICT DU MANITOBA.

James H. Rowan	Ingénieur de district	250 00	
Jacob Smith	Dessinateur	100 00	
T. A. Pope	Commis	30 00	
D. S. Curry	Comptable	80 00	Transféré au bureau de l'auditeur, Winnipeg.

LISTE nominale et des appointements de toutes les personnes employées durant l'exercice 1879, comme ingénieurs ou aides.—*Suite.*

SECTION NO. 15.

Noms.	Capacité.	Appointements par mois.	Observations.
		$ cts.	
Henry Carre	Ingénieur contrôleur	180 00	
G. R. L. Fellowes	Aide-ingénieur	120 00	
W. W. Kirkpatrick	do	100 00	
H. W. D. Armstrong	do	100 00	
D. Rodger	do	80 00	
John Macara	Subordonné.	30 00	
J. C. Morrison	do	30 00	
T. J. Kennedy	do	30 00	
C. L. B. Miles	do	30 00	

BALLASTAGE DE LA SECTION 14, ET EMBRANCHEMENT DE PEMBINA.

H. F. Forrest	Aide-ingénieur	120 00	
A W. Molesworth	do	100 00	
R. A. Davy	do	100 00	
G. P. Brophy	Ingénieur	166 66	Retourné au dépt. trav. publics.
I. Malloy	Aide-ingénieur	100 00	N'est plus employé.
A. I. McLean	do	80 00	
E. C. Steele	Subordonné	30 00	do
E. L. Matheson	do	30 00	
W. H. Ingalls	do	30 00	
James Hislop	do	30 00	

1ERS 100 MILLES À L'OUEST DE WINNIPEG.

Wm. Murdoch	Ingénieur	200 00	
E. Forse	Aide-ingénieur	100 00	
J. H. E. Secretan	do	100 00	N'est plus employé,
F. F. Blanchard	do	100 00	do
W. M. L. Maingy	do	100 00	do
W. Gouin	do	60 00	Transféré à la Col.-Britannique.
E. N. Albro	Subordonné	30 00	N'est plus employé.
Jas. Rockett	do	30 00	do
G. Borrodaile	Faisant fonct. de comptab.	40 00	

2NDS 100 MILLES À L'OUEST DE WINNIPEG.

Marcus Smith	Ingénieur contrôleur	375 00	
W. D. Barclay	Ingénieur	160 00	
E. McNicol	Aide-ingénieur	100 00	
L. P. W. Desbrisay	do	80 00	
M. Harris	do	80 00	

MANITOBA ET LE NORD-OUEST.

Wm. Skead	Agent pour l'achat du droit de passage	133 33	

SERVICE TEMPORAIRE OU SPÉCIAL—REMESURAGE DE LA SECTION No. 14.

T. H. White	Ingénieur contrôleur	150 00	Transféré à la Col -Britannique.

LISTE nominale et des appointements de toutes les personnes employées durant l'exercice 1879, comme ingénieurs ou aides.—*Suite.*

SERVICE TEMPORAIRE OU SPÉCIAL—REMESURAGE DE LA SECTION No. 14—*Suite.*

Noms.	Capacité.	Appointements par mois.	Observations.
		$ cts.	
W. C. Mitchell	Aide-ingénieur	100 00	Transféré à la Col.-Britannique.
J. Langton	Subordonné	30 00	N'est plus employé.

VÉRIFICATION DU MESURAGE, SECTION No. 15.

Peter Grant	Ingénieur	166 66	Service temporaire.

REMESURAGE DE LA SECTION No. 25.

L. G. Bell	Ingénieur	180 00	Service temporaire.
A. J. Hill	Aide-ingénieur	150 00	Transféré à la Col.-Britannique.
C. McGammon	Subordonné	30 00	N'est plus employé.
Wm. Fraser	do	30 00	do

DÉTACHEMENTS D'ARPENTEURS ET EXPLORATIONS—EXPLORATION DE LA RIVIÈRE DES FRANÇAIS.

E. P. Bender	Ingénieur	150 00	Transféré à la Col.-Britannique.
A. Deville	Aide-ingénieur	100 00	N'est plus employé.
I. N. Gastonguay	do	80 00	do
C. P. Aylen	do	80 00	Service temporaire.
H. W. Stanton	do	80 00	N'est plus employé.
S. Pariseau	Subordonné	30 00	do
D. C. Morency	Aide-ingénieur	80 00	do

EXPLORATION AU NORD DU LAC NIPISSINGUE.

W. A. Austin	Ingénieur	180 00	N'est plus employé.
T. D. Taylor	Aide-ingénieur	100 00	Service temporaire.
E. J. Duchesnay	do	80 00	N'est plus employé.
I. T. McGill Desrivieres	do	60 00	do
A. DeB. Tremaine	Subordonné	40 00	do
F. F. Busteed	do	30 00	do
G. G. Odell	do	30 00	do
L. A. Desrosier	do	30 00	do

EXPLORATION À L'EST DE LA RIVIERE NEPIGON.

C. H. Gamsby	Ingénieur	180 00	
F. Moberly	Aide-ingénieur	100 00	
R. Poulin	do	80 00	
N. B. Gauvreau	do	60 00	Transféré à la Col.-Britannique,
A. Valentine	Subordonné	30 00	
E. Lecourt	do	30 00	N'est plus employé.
E A. Dickinson	do	30 00	do

EXPLORATION À L'OUEST DE LA RIVIÈRE NEPIGON.

R. McLennan	Ingénieur	180 00	
A. Crickmore	Aide-ingénieur	100 00	N'est plus employé.

LISTE nominale et des appointements de toutes les personnes employées durant l'exercice 1879, comme ingénieurs ou aides—*Suite*.

EXPLORATION À L'OUEST DE LA RIVIÈRE NEPIGON—*Suite*.

Noms.	Capacité.	Appointements par mois.	Remarques.
		$ cts.	
E. Tetu	Aide-ingénieur	80 00	
I. Boyd Andrews	do	60 00	
J. Aylen	Subordonné	30 00	
P. Colter	do	30 00	

EXPLORATION DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

H. J. Cambie	Ingénieur contrôleur	240 00	Nommé pour la construc. B. C.
G. A. Keefer	Ingénieur	200 00	do do
H. A. F. MacLeod	do	200 00	do do
Chas. Horetzky	Explorateur	160 00	
I. H. Gray	Aide-ingénieur	100 00	do do
W. Pinder	do	90 00	do do
R. L. Tupper	Explorateur	100 00	N'est plus employé.
G. Y. Creighton	Comptable	100 00	Colombie-Britannique.
G. Major	Commis	80 00	do

EXAMEN DE L'ISLE VANCOUVER ET EXPLORATION NAUTIQUE, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Joseph Hunter	Ingénieur	180 00	N'est plus employé.
Capt. Brundige	Spécial	100 00	Exploration nautique.

EXPLORATIONS DANS LE NORD-OUEST.

M. Eberts	Ingénieur	150 00	Transféré à la Colombie-Brita-
Allison Smith	Aide	80 00	N'est plus employé,
Henry Costigan	Subordonné	30 00	do
D. C. O'Keefe	Explorateur	150 00	do
E. C. Clarke	Aide	80 00	do
Dr. John Smith	Explorateur	150 00	do
H. B. Smith	Aide	80 00	Transféré à la Colombie-Britan.
Prof. Macoun	Géologiste	150 00	Service temporaire.
F. A. Wilkins	Aide	80 00	N'est plus employé.

EMBRANCHEMENT DE LA BAIE GEORGIENNE.

H. D. Lumsden	Ingénieur	180 00	N'est plus employé.
A. Brunel, jr	do	180 00	Nommé pour rempla. Lumsden emplo. dans le ser. spé. tempo.
W. Quin	Aide-ingénieur	100 00	Service temporaire.

ROUTE DAWSON.

Stephen Knight	Evaluateur du matériel	120 00	N'est plus employé.

INSPECTEURS, ETC.

I. P. Donelly	Chef de voie, Fort William	100 00	
H. I. McGrath	Inspecteur dela maçonnerie	100 00	N'est plus employé.
Thos. Drope	Inspec. de bois et traverses.	75 00	

LISTE des personnes qui ont fournies des approvisionnements pour les explorateurs du chemin de fer du Pacifique, durant la campagne de 1879.

Noms.	Montants.	Noms.	Montants.
	$ cts.		$ cts.
Cie de la Baie d'Hudson	6,902 15	J. McDonald	150 00
Mulholland, frères	286 45	Gamble et Owen	140 00
Stobert, Eden et Cie	901 86	D. Currier	128 00
George A. Graham	101 15	C. Prudehomme	122 00
H. L. Reynolds et Cie	1,934 93	H. S. Donaldson et frère	108 68
T. et R. Kenny	14,030 08	S. P. McGregor	120 05
J. H. Ashdown	1,674 85	D. Scott et Cie	180 00
McAuley et James	157 00	Thos. Marks et frère	3,982 97
Thomas Howard	182 50	Smith, Coursell et Cie	445 00
Oppenheimer, frères	2,464 91	Fraser, Manning et Cie	211 70
Higgins, Young et Jackson	577 48	Bowell et Fraser	681 31
Geo Wishart et fils	601 30	Brown, Routh et Cie	279 48
W. Bathgate	364 00	Jas. Whitehead	294 60
W. H. Lyon	1,959 61	A. G. B. Bannatyne	60 77
J. Adams	264 65		359 30
Arch. McMillan	134 25	Coté et Cie	165 00
Mara et Wilson	225 38	Kavanagh, frères	4,787 94
Jones et Miller	194 86	Wm. Ryan	987 94
Allan Graham	252 00	J. Long et frère	1,282 86
James Reid	1,116 24	Mahoney et McDonald	75 55
M. N. Waitt et Cie	172 73	Thos. Jacques	88 00
Langley et Cie	91 94	Connell et Burke	65 50
E. B. Marvin	544 85	Thos. Hawkins	75 77
Cameron et Ross	139 59	Duck et Pringle	77 00
J. Heywood	1,970 80	Sydney Smith	88 00
W. J. McMaster, McLong et Cie	443 67	Geo Kennedy	77 05
Fred. Reynolds	115 00	W. English	70 00
R. A. Marmion	229 44	S. P. McGregor	576 00
Alex. Calder	140 00	J. & W. Hall	54 00
Oneas McDonald	110 00	R A. Newman	61 00
Wm. Sutherland	115 00	Henry Short	89 05
Montgomery, frères	2,885 00	W. Alloway	50 00
		Total	57,217 59

N.B.—On n'a tenu aucun compte des petits montants,—les comptes sont encore incomplets.

WM. L. PRINCE, *pour le comptable.*
14 mars 1880.

RÉPONSE

(19P)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 8 mars 1880 ;— Demandant copie de toute correspondance concernant l'inefficacité du télégraphe du chemin de fer Canadien du Pacifique, et celle échangée avec les entrepreneurs au sujet du fonctionnement de la ligne ; aussi, un état indiquant : 1° les deniers payés pour la construction de chaque section ; 2° les montants réclamés comme étant dus aux entrepreneurs, et la correspondance à ce sujet ; 3° le montant détaillé des sommes (s'il en est) qui ont été déduites de la subvention payable aux entrepreneurs, par suite d'arrêts fréquents dans le fonctionnement de la ligne.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,

6 avril 1880.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.*]

RÉPONSE

(19Q)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 8 mars 1880 ;—pou copie d'un mémoire relatif au tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique, fait en 1879 par M. Marcus Smith.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
5 avril 1880.

OTTAWA, 5 avril 1880.

A M. EDOUARD J. LANGEVIN,
Sous-secrétaire d'Etat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport en réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 8 mars 1880, pour copie d'un mémoire relatif au tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique, fait en 1879 par M. Marcus Smith.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN,

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 2 mai 1879.

A l'honorable ministre des travaux publics.

MONSIEUR,—La lettre de M. Marcus Smith, du 12 avril 1879, recommandant un changement dans le tracé du chemin de fer du Pacifique, que l'on m'a soumise pour en avoir un rapport, est en substance donnée dans la lettre de ce dernier en date de mars 1878, jointe à mon rapport d'avril l'année dernière.

En préparant ce rapport j'ai donné toute la considération possible aux opinions que M. Smith exprimait alors, et bien que depuis cette époque, on n'ait obtenu aucuns renseignements nouveaux, il exprime encore les mêmes opinions et répète les mêmes arguments.

M. Smith condamne la route adoptée pour le chemin de fer vers l'ouest à partir de la montagne du Canard (vers le 52° de latitude, 101° de longitude) en allant vers la côte du Pacifique, et il recommande une route plus au nord, vers la passe de la rivière au Pin, et de là, *viâ* Bute Inlet, jusqu'à l'île Vancouver. Toute l'argumentation tend à cette seule conclusion à laquelle arrive M. Smith : que le pays à travers lequel passe la ligne qu'il recommande, serait plus favorable.

Il assume la responsabilité de dire que la contrée sur le parcours de la ligne choisie est, pour la plupart, impropre à la colonisation, et il affirme que sur la ligne nord qu'il recommande, la terre est des plus riches, et propre à une culture continuelle, et en même temps, que la construction du chemin de fer serait facile.

Ainsi, dans la comparaison des avantages, il considère que tout est en faveur de la route qu'il propose, entre la montagne du Canard et les montagnes Rocheuses, tandis que la route choisie par le département est sous tous les rapports inadmissible.

Dans mon rapport du 5 avril dernier, soumis au parlement dans le cours de cette session, j'ai tâché, autant qu'il était possible de le faire, de mettre en regard tous les récits connus et publiés par les explorateurs et les savants voyageurs qui ont parcouru ces territoires. Ces descriptions sont classées d'une manière systématique pour faciliter la consultation. Elles couvrent plus de cent pages. On peut dire avec confiance qu'elles ne s'accordent pas avec les représentations de M. Smith. Je vous prie de me permettre d'attirer votre attention sur ces documents de sir Alexander Mackenzie, sir John Richardson, colonel MacLeod, capitaines Clarke et Crozier, MM. Aldools, Cunningham, Dawson, Dennis, Hind, Horetzky, King, MacLeod, Macoun, Moberly, Ogilvie, Palliser, Russell, Selwyn, et autres. Sur la carte qui accompagne mon rapport, le caractère topographique du pays est indiqué autant qu'il est possible de le faire; nous avons devant nous tous les renseignements positifs connus, et nous savons l'importance et l'étendue de ceux qui nous manquent.

Les témoignages que nous produisons tendent à prouver que la terre sur le parcours du tracé choisi entre la montagne du Canard et les montagnes Rocheuses, présente un caractère varié. Quelques endroits exceptionnels contiennent des étangs alcalins, ou manquent de bonne eau, d'autres localités isolées sont sablonneuses et de valeur douteuse, mais il est établi qu'une portion considérable des terres est excellente, et que la plus grande partie de cette distance est propre à l'agriculture et aux pâturages.

Les mêmes autorités rendent témoignage de l'existence de vastes étendues de terre ayant en moyenne le même caractère sur 300 milles au sud de la ligne de chemin de fer, telle que tracée entre Battleford et Edmonton ; de vastes étendues de terre semblables s'étendent au nord de la ligne à une distance indéterminée. Nous avons donc, sous ce rapport, des renseignements clairs et dignes de confiance, dont chaque lecteur peut estimer lui-même la nature et la valeur.

Mais on connaît très peu le territoire à travers lequel M. Smith se propose de faire passer la ligne qu'il recommande au nord. Les voyageurs qui l'ont visité, ont passé par les routes connues de la compagnie de la Baie d'Hudson. Ces routes, pour la plupart, suivent une ou deux des plus grandes rivières au-delà du bord desquelles

on ne voit réellement rien. De plus, des voyageurs comme l'étaient sir Alexander Mackenzie et sir John Richardson, qui ont suivi ces routes, n'ont pas fait des études dans le but de trouver une ligne de chemin de fer. Ils voyageaient aussi rapidement qu'ils le pouvaient,—en canot en été, en traîneaux tirés par des chiens en hiver—leurs moyens d'observations étaient limités, et leur but était tout à fait différent.

La carte jointe à mon rapport indique les routes suivies dans cette partie du territoire. Ce sont les suivantes:

1. La rivière Saskatchewan, depuis les Fourches jusqu'au lac Winnipeg. Cette rivière se trouve à 200 milles de la montagne du Canard, sur la ligne nord projetée du chemin de fer. Aucun voyageur n'a relaté les incidents de son voyage dans cet intervalle de 200 milles. Ce manque de renseignements est probablement dû au fait que la contrée est densément boisée et que les voyageurs suivent la région plus découverte qui s'étend à l'ouest. Que ce soit pour une raison ou pour une autre, nous n'avons guère que des rapports vagues faits sur ce pays par les trappeurs ou les chasseurs. Les montagnes du Porc-Epic cependant sont indiquées sur la carte, directement sur la ligne proposée par M. Smith, et les collines Basquia, avec leurs vallées intermédiaires, devront être évitées au moyen d'un détour à droite ou à gauche; mais nous ne possédons aucunes données pour déterminer jusqu'à quel point un détour serait nécessaire. De fait, il n'existe que peu ou pas de renseignements définis quant au sol ou à la possibilité de construire un chemin de fer sur la ligne projetée. Certainement M. Smith ne cite aucune autorité à l'appui de ses déclarations.

2 La route de la baie d'Hudson de Carlton à l'île à la Crosse. Cette route est coupée par la ligne projetée de chemin de fer dans les environs du lac du Pellican, possiblement à 130 milles à l'ouest de la traverse de la Saskatchewan. Il n'y a pas la moindre relation prouvant que cette partie de la ligne projetée ait jamais été traversée par l'homme civilisé; son caractère est tout à fait inconnu.

3. La route de la baie d'Hudson, d'Edmonton au Petit lac de l'Esclave et à la rivière de la Paix. On propose de faire passer le chemin entre le lac du Pellican et le Petit lac de l'Esclave. La distance, n'ayant probablement pas moins de 350 milles, n'a pas été explorée, n'ayant été visitée par M. Smith lui-même qu'à un endroit intermédiaire, le lac la Biche. Voilà les principales routes de la baie d'Hudson qui traversent la ligne de chemin de fer recommandée, et que l'on sait avoir été suivies par de savants voyageurs.

Du Petit lac de l'Esclave jusqu'à la passe de la rivière au Pin, la distance est probablement de 350 milles. Aucune personne n'a parcouru la ligne de chemin de fer projetée. Des études limitées ont cependant été faites sur le caractère général des vallées des rivières, par MM. Macoun et Horetzky, attachés à mon personnel, qui ont été envoyés jusqu'à la rivière de la Paix en 1872. Leurs explorations indiquent de graves difficultés à surmonter dans cette section. M. Selwyn a aussi été jusqu'à la rivière de la Paix; il a remonté son confluent, la rivière à la Boucane, jusqu'à une distance de 25 milles; ses notes représentent la vallée comme ayant 600 pieds de profondeur et deux milles de largeur; une telle description laisse entrevoir de sérieuses difficultés à surmonter par les ingénieurs, et une mise de fonds nécessaire considérable.

La passe de la rivière aux Pins a été explorée en 1877, et l'on en trouvera une description dans l'annexe G de mon rapport de l'année dernière.

Il est donc évident qu'à part ce que je viens de mentionner, on ne connaît rien qui soit digne de confiance au sujet de la ligne nord projetée de chemin de fer entre la montagne du Canard et la passe de la rivière au Pin. Tout ce que l'on en a dit est imagination et conjecture.

Je doute même que l'on puisse, à cent milles près, évaluer correctement la longueur de la ligne projetée; on n'en a pas mesuré une seule verge; aucun être civilisé n'en a parcouru aucune partie importante. Cependant, M. Smith nous donne des renseignements positifs sur la possibilité d'y construire une ligne de chemin de fer, et nous fournit une estimation du coût de cette construction.

Sur une distance de 1,000 à 1,100 milles, la ligne projetée n'a été visitée qu'à un seul endroit par un ingénieur habile dans sa profession. M. Smith a visité le lac

LaBiche, où il désire faire passer la ligne projetée, seul point dans une distance aussi longue qu'entre Ottawa et le Manitoba, où un ingénieur ait fait le moindre examen. M Smith est monté sur une éminence, et quelque belle qu'ait été la perspective devant lui, il ne pouvait cependant qu'embrasser un horizon borné; aussi étendu peut être qu'une personne placée sur le sommet de la montagne de Montréal pourrait voir de la ligne du chemin de fer du Grand-Tronc et de ses embranchements entre Portland et Chicago.

Les renseignements si limités que l'on possède sur la contrée au nord de la Saskatchewan sont cependant encourageants. Il n'y a aucun doute qu'on trouve un sol riche et une végétation luxuriante le long des routes de la baie d'Hudson dont on vient de parler. Sur ces données restreintes on s'est formé une opinion sur toute la région. M. Smith a représenté sur sa carte qu'il se trouve certainement cent millions (100,000,000) d'acres de terre s'étendant au nord de la ligne du chemin de fer projetée, entre la montagne du Canard et la passe de la rivière au Pin, qu'il décrit comme suit: "Forêt presque continue de trembles et d'épinettes, avec zones intermédiaires de prairies. Sol, riche terre grasse généralement propre à la culture du blé; luxuriante végétation herbacée, et presque identique à celle de l'Ontario; bien arrosée de nombreux cours de bonne eau."

Je ne puis partager l'opinion de M. Smith quant à ces cent millions (100,000,000) d'acres de terre, car je ne trouve aucune preuve qu'un dixième de cette superficie, dix millions (10,000,000) d'acres, de cette description, ait été examiné jusqu'à ce jour.

J'ai dit qu'à ces exceptions près, la ligne proposée par M. Smith, sur plus d'un millier de milles, est inconnue, et n'a jamais été visitée. Je ne puis donc approuver une recommandation qui entraînerait une dépense aussi énorme. A mon avis, il serait tout à fait imprudent d'adopter une route sur laquelle on a si peu de renseignements. Il ne faut rien moins qu'un examen approfondi, comme j'en ai recommandé plus d'une fois, pour juger si une ligne est praticable ou si elle est désirable. Personne plus que moi ne désire sincèrement que la région qui s'étend au nord de la rivière Saskatchewan soit trouvée égale aux espérances les plus vives qu'on a de sa valeur. Mais aujourd'hui, ce que M. Smith avance au sujet de la vaste étendue de terrains propres à la colonisation, ne repose que sur des conjectures.

L'exploration que vous autorisez officiellement aujourd'hui, démontrera s'il existe ou non d'immenses étendues de terre fertiles au nord, et si l'on peut trouver une ligne moins coûteuse et préférable que celle qu'on a découverte jusqu'à ce jour pour un chemin de fer jusqu'au Pacifique.

M. Smith renvoie à une carte qu'il a dressée lui-même pour son rapport de mars, l'année dernière. Lorsque cette carte est tombée sous mes yeux, je l'ai trouvée inexacte, parce qu'elle n'était pas conforme aux faits établis, et pouvait induire en erreur. Pour remplir mon devoir, j'ai signalé ces inexactitudes. Il est essentiel que toutes cartes portant l'autorisation du département soient irréprochables. En conséquence, le ministère a considéré que dans l'intérêt du public, cette carte ne devait pas être publiée.

M. Smith pose le principe qu'on n'aura jamais besoin de plus d'une ligne principale. L'expérience ne nous fait pas arriver à cette conclusion. Dans la petite péninsule du Canada baignée par les lacs Erié et Ontario, il y a quatre lignes principales de chemin de fer de l'est à l'ouest. De la côte américaine de l'Atlantique, des lignes principales innombrables sillonnent l'intérieur, et plusieurs d'entre elles s'élancent déjà vers le Pacifique. M. Smith évalue la largeur des terres propres à la culture de 400 à 600 milles, et il croit que cette étendue de pays n'aura besoin que d'une seule ligne si elle est bien choisie. Je ne partage pas cette opinion.

Pour des raisons satisfaisantes la passe de la Tête-Jaune a été choisie en 1872 par le gouvernement d'alors comme le point où l'on entrerait dans la Colombie-britannique en venant de l'Est. Il n'est rien survenu depuis pour faire changer cette décision.

Le chemin de fer a été tracé sur ce que l'on croyait être la meilleure ligne à travers le pays entre le lac Supérieur et la Passe de la Tête-Jaune. Une ligne de télégraphe a été construite sur ce tracé sur les cinq sixièmes de son parcours. Les

meilleurs autorités s'accordent à dire que la région des prairies sur toute l'étendue du parcours du tracé, est généralement favorable à la colonisation, qu'on trouve de vastes dépôts de houille et de fer dans la section ouest; que sur des centaines de milles au sud, surtout sous la longitude d'Edmonton, il existe des plaines immenses d'une très grande fertilité. De même au nord, dans la direction de la rivière de la Paix, on a de légitimes espérances de découvrir au moins une égale quantité de terre fertile.

On ne peut dire que la Passe de la Tête Jaune et la route à l'est des montagnes Rocheuses ont été, au point de vue du génie ou autres, choisies à la légère. A moins qu'on ne puisse établir sans conteste, par des renseignements authentiques, qu'on peut trouver une route préférable, ou des raisons d'Etat pour faire le changement, je maintient qu'il serait très imprudent de changer le tracé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,

Ingénieur en chef.

OTTAWA, 12 avril 1879.

A l'honorable C. TUPPER, C. B.,
Ministre des travaux publics.

MONSIEUR,—Dans le cours de mes fonctions comme ingénieur en chef intérimaire du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai envoyé au département des travaux publics, un rapport daté du 29 mars 1878, sur les résultats des études et explorations faites dans les divisions centrales et occidentales de la ligne.

Ce rapport donne des renseignements complets et authentiques au sujet des explorations et du caractère du pays le long des diverses routes; ces renseignements ont été recueillis principalement dans un examen personnel et complétés par les rapports d'autres explorateurs.

Une partie essentielle de ce rapport était une carte indiquant les diverses routes et les principaux caractères topographiques du pays, au moyen de couleurs dont la clef se trouvait en marge.

La carte, pour des raisons qu'il est inutile de discuter ici, n'a pas été publiée en même temps que le rapport, bien qu'elle ait été approuvée par le ministre des travaux publics et qu'un grand nombre d'exemplaires en ait été imprimé; en conséquence très peu de personnes ont lu le rapport, attendu qu'il est difficile de suivre et de comprendre la description de plusieurs routes sur un parcours de plus de 2,000 milles sans l'aide d'une carte.

Dans le mémoire suivant, j'ai tâché d'arranger les faits extraits de mes propres rapports et de ceux d'autres officiers d'une manière succincte, et d'en tirer quelques conclusions au sujet du tracé dans la division ouest du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui, je l'espère, contribueront à empêcher le gouvernement et le public d'être induits en erreur par les déclarations *ex parte* de personnes intéressées et irresponsables.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

MARCUS SMITH.

(*Mémoire.*)

TRACÉ DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Le choix de la route du chemin de fer Canadien du Pacifique est un travail d'une grande importance nationale, attendu qu'elle servira de ligne de base à partir de laquelle s'étendra la colonisation de près d'un tiers d'un continent; elle devra donc être essentiellement une ligne de colonisation. D'un bout à l'autre de ce vaste territoire, se trouvent d'immenses régions de riches terres à pâturages et agricoles, et des districts miniers d'une richesse presque fabuleuse. Ces terres sont cependant séparées par intervalles par de grandes zones de rochers, de lacs, de marécages, et de stériles

chaînes de montagnes, à travers lesquels les frais de construction d'un chemin de fer seraient très onéreux.

En examinant quel système de chemin de fer conviendrait à ce vaste territoire, il est donc de la plus grande importance, dans le choix de la route de la ligne principale, de réduire au minimum la longueur et le coût de la traversée de ces zones accidentées et stériles, et si c'est possible de l'établir de telle sorte que les embranchements et les routes charretières puissent être commodément et économiquement prolongées dans toutes les directions, afin que dans la colonisation future du pays on ne soit pas obligé de construire *plus d'une seule ligne principale* dans ces zones stériles.

Cette construction seule taxera les ressources de la Confédération jusqu'à leur limites extrêmes, et considérant l'importance vitale de ce projet, une erreur dans le tracé de cette ligne principale pourra avoir pour conséquence des désastres irréparables.

Ce projet doit donc être étudié à plusieurs points de vue.

1° *Comme chemin de fer de colonisation.*—Il devrait traverser la plus grande étendue des plus fertiles terres agricoles et minières, dont la culture et le développement produiraient la plus grande richesse et attireraient le plus de population, sans augmenter suffisamment la longueur de la ligne pour nuire à sa valeur comme moyen de transport des produits de l'intérieur vers la mer et vers les centres commerciaux et manufacturiers des anciennes provinces.

2° *Comme ligne commerciale.*—Il devrait se terminer à un port et pouvoir se prolonger jusqu'à un ou plusieurs ports de la côte du Pacifique, situés de telle manière relativement au commerce avec l'Asie, qu'ils possèdent des avantages supérieurs à toute autre ligne traversant le continent par les Etats-Unis.

3° *Au point de vue de l'intérêt impérial.*—Le tracé de cette ligne devrait être examiné au point de vue de la défense du pays, et offrir une ligne directe de communication par le territoire canadien entre la Grande-Bretagne et l'Asie.

4° *Coût de construction.*—Cette question devrait être examinée en tenant compte du trafic probable et des frais d'exploitation, de manière à ce que le chemin de fer puisse, autant que possible, subvenir à ses propres dépenses, et donner l'espoir de rapporter plus tard des bénéfices.

Des études et des explorations approfondies ont été faites de la contrée entre le lac Nipissingue et la côte du Pacifique, distance d'environ 2,700 milles.

Après ces explorations une ligne a été tracée de Fort Willam, lac Spérieur, vers l'ouest jusqu'à Livingston, près de Fort Pelly, distance d'environ 681 milles. Sur ce nombre, 410 milles de chemin de fer sont donnés à l'entreprise et près de la moitié de cette longueur est presque terminée.

D'un point près de l'extrémité nord de la montagne du Canard, à 629 milles de Fort-William, deux lignes ont été proposées, se terminant à différents points sur la côte du Pacifique.

Celle de ces lignes qui est le plus au sud traverse les montagnes Rocheuses par la passe de la Tête Jaune, suit les vallées des rivières Albreda, Thompson et Fraser, et atteint les bords du Pacifique à Burrard Inlet.

L'autre ligne se dirige plus au nord-ouest, traverse la Saskatchewan en aval des Grandes Fourches et suit une ligne presque directe jusqu'au Petit lac de l'Esclave. Elle traverse ensuite une partie du grand bassin de la rivière de la Paix et franchit les montagnes Rocheuses par la passe de la rivière aux Pins. De là elle appuie vers le sud jusqu'à un point près de la rivière Fraser au-dessus de Fort-George, où elle se relie à la ligne antérieurement choisie entre la passe de la Tête-Jaune et Bute Inlet.

Ces lignes sont indiquées sur la carte annexée aux rapports de 1878, annexe D, dans lesquels le pays le long des deux routes est décrit au long—*voir* pages de 22 à 26 et de 49 à 54.

Par ces rapports nous apprenons que la grande zone fertile du territoire du Nord-Ouest propre à la culture du blé, commence dans la province du Manitoba, et s'étend dans une direction nord-ouest au-delà de la région de la rivière de la Paix.

L'inclinaison remarquable de la ligne isotherme vers le nord dans cette partie du continent s'explique en partie par le fait que l'altitude du pays s'incline rapidement dans cette direction.

Au sud de cette zone fertile, le pays s'élève graduellement, la chute des pluies diminue, le sol est plus pauvre et imprégné d'alcali.

En approchant de la ligne frontière internationale, on rencontre l'extrémité nord du désert américain, qui s'étend à une distance considérable sur le territoire canadien.

Ces gradations sont indiquées sur la carte, au moyen de couleurs diverses; en marge se trouve une courte description du pays et du sol prédominant. La position des différents districts aurifères, et les zones propres aux pâturages dans la Colombie-Britannique sont indiquées de la même manière.

LIGNE JUSQU'À BURRARD INLET PAR LA PASSE DE LA TÊTE-JAUNE.

J'ai dit plus haut que les deux lignes proposées se séparaient à un point près de la montagne du Canard, à 629 milles à l'ouest de Fort-William, lac Supérieur. A partir de ce point la ligne, *viâ* la passe de la Tête-Jaune, prend une direction sud-ouest en remontant la fertile vallée de la rivière du Cygne, jusqu'au 673e mille. Ensuite vers l'ouest jusqu'au 1,130e mille, distance de 457 milles, le sol est généralement léger et plus pauvre, mais aux endroits où la pluie tombe en abondance suffisante, il produit de bons pâturages, de l'orge, de l'avoine et des légumes.

Sur un tiers, cependant, de cette distance, la ligne traverse l'extrémité nord des grandes plaines dans lesquelles le sol est aride, et en plusieurs endroits grandement imprégné d'alcali. Ses cours d'eau sont rares, et l'eau des nombreux petits lacs et étangs est généralement alcalin ou saumâtre, et impropre aux usages domestiques. Il n'y a que quelques portions isolées de cette région qui soient habitables.

Du 1,130e mille à la rivière Pembina, au 1,267e mille, la ligne traverse une zône de terre grasse qui s'étend aux pieds des contreforts des montagnes Rocheuses. Elle est bien arrosée, et propre à la culture du blé et de toutes sortes de produits agricoles.

De la rivière Pembina au sommet de la zone de la Tête Jaune, dans les montagnes Rocheuses, distance de 180 milles, le sol est généralement pauvre, humide et froid, et coupé d'un grand nombre de muskegs et de marais. La contrée est boisée de trembles et de bouquets de pins noirs et d'épinettes blanches, ce dernier bois indiquant que le sol est bon ; mais l'altitude a en moyenne 3,000 au-dessus de la mer, ce qui est une latitude trop élevée pour cultiver les céréales avec profit. On pourrait établir quelques fermes pour l'exploitation de la laiterie dans les vallées, mais la contrée est en général impropre à la colonisation.

DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

De la Passe de la Tête-Jaune la ligne descend par les étroites et profondes vallées du Haut Fraser, l'Albreda et de la rivière Thompson, jusqu'au confluent des deux branches de cette dernière à Kamloops, distance de 255 milles.

Jusqu'au 2.55e mille il n'y a presque pas de terre propre à la culture, et les maigres pâturages des deux côtés des montagnes ne produisent pas assez d'herbe pour nourrir les quelques animaux de transport nécessaires aux explorations.

De là jusqu'au 327e mille, au pont Spence, la ligne traverse la contrée des herbes ou plateau central entre les montagnes Rocheuses et les montagnes de la Cascade, qui a été décrit au long dans les rapports de 1878, pages 43 et 44. Dans ces rapports on verra que la proportion des terres arables comparée au tout, est très-faible, et que toutes celles qui sont propres à la culture sans nécessiter trop de frais d'irrigation ont été prises.

Du pont Spence, en passant par les vallées des rivières Thompson et Fraser jusqu'à Fort-Hope, au 419e mille, la ligne passe dans une gorge étroite et profonde à travers les montagnes de la Cascade, dans lesquelles on ne trouve qu'un petit nombre de morceaux de terre propres à la culture.

De Fort-Hope la vallée du Fraser s'élargit, et l'on trouve des morceaux de bonne terre de chaque côté de la rivière, mais ils ne sont pas très considérables en étendue avant le 44 ième mille, près de la rivière Harrison, au-delà de laquelle on rencontre de grands établissements. *Voir* rapport de 1878, pages 44 et 45.

La ligne du chemin de fer est tracée sur le côté nord de la rivière Fraser afin d'économiser les frais qu'occasionneraient les ponts, mais la plus grande partie des terres propres à la culture est située sur la rive sud de la rivière, dans les îles et dans l'estuaire en aval de New-Westminster.

Ces terres sont presque toutes prises, excepté celles qui sont exposées aux inondations de la rivière, qui nécessiteront des travaux considérables pour les protéger.

La rivière Fraser offre plus de facilités pour transporter les produits de ces terres au marché que ne pourrait le faire aucun chemin de fer, et comme le gros du trafic se fera par la mer, il ne restera que très peu à faire pour un chemin de fer.

La description ci-dessus de la contrée sur le parcours de la route, puisée dans les rapports officiels, montre : Qu'à partir de la montagne du Canard, où les deux routes se séparent, jusqu'à la rivière Pembina, distance de 368 milles, un peu moins de la moitié des terres est propre à la culture et à une colonisation continue. Environ une moitié de ce qui reste est un sol pauvre et qu'en partie convenable pour la colonisation. Le reste est aride et fortement imprégné d'alcali. La rareté de l'eau est ce qui nuira le plus à la colonisation.

De la rivière Pembina en allant vers l'ouest à travers les montagnes Rocheuses et par une chaîne de vallées jusqu'à Fort-Hope, la distance est de 605 milles. Sur ce parcours 92 milles seulement traversent un pays habitable, c'est-à-dire le plateau central ou zone des herbes à touffes entre les montagnes Rocheuses et de la Cascade.

Une largeur de 10 milles de chaque côté de la ligne comprendrait le lac de la Hache, et les établissements du district de Lillooet à l'ouest, ceux des lacs Okanagan et Shewswap à l'est, et embrasserait une superficie d'environ 1,200 milles carrés, dans lesquels on évalue à 200 environ le nombre de fermes habitées et à environ 1,000 le nombre de la population blanche. Un dixième environ des terres arables est sans culture, mais les terres à herbes sont presque toutes occupées et alimentent de 20,000 à 25,000 bêtes à cornes, et un nombre considérable de chevaux et de moutons.

Si toute l'étendue des terres arables de cette superficie était cultivée, le produit total n'excéderait probablement pas celle de la moyenne d'un comté de l'Ontario. Sur le reste des 605 milles, la contrée ne pourrait pas supporter une population blanche de plus que quelques centaines. Le coût de la construction de cette division de la ligne serait considérable, et serait probablement d'au moins $50,000,000.

MINERAUX.

D'épaisses couches de houille ou de lignite affleurent sur les rives de la Saskatchewan du nord et de la rivière Pembina, dans le voisinage de la ligne du chemin de fer. A l'ouest des montagnes Rocheuses la ligne ne touche à aucun des districts miniers connus jusqu'à ce jour ; elle passe à environ 100 milles de quelques-unes des mines d'or de Caribou, mais elle en est séparée par une haute et infranchissable chaîne de montagnes. Une ligne d'embranchement de chemin de fer n'est praticable jusqu'à ces mines, qu'à partir d'un point dans la vallée de la rivière Thompson du nord, à environ 77 milles de Kamloops. Elle devra suivre la vallée de la crique de Clearwater Bridge, le lac la Hache, et le Fraser jusqu'à la crique Soda, distance de près de 160 milles, en grande partie à travers une contrée très-difficile. Les frais de construction et d'équipement de la moins dispendieuse espèce de chemin de fer seraient d'au moins de $8,000,000. De la crique Soda à l'embouchure de la rivière Quesnelle, 60 milles, le Fraser est navigable par bateaux à vapeur, puis il y a une route carrossable de 66 milles jusqu'à Barkerville, la principale ville du district de Caribou.

Comme cette route traverse une si petite quantité de terres propres à l'agriculture, et ne touche pas aux districts miniers de la Colombie Britannique, on peut donc la déclarer très défavorable à la colonisation.

Les terres propres à l'agriculture dans les zones d'herbes à touffe, quoique d'une étendue limitée, ont un sol riche, mais avant qu'elles puissent être cultivées à fond, il faudra établir de meilleures communications avec les terres incultes afin d'atteindre un marché pour leurs produits. Une ligne de chemin de fer de Yale au lac Kamloops, de 125 milles de longueur, pour la construction de laquelle l'ancien gouvernement a

demandé des soumissions, donnerait accès dans ce district, mais le coût en serait de plus de $12,000,000, somme beaucoup trop élevée pour une construction provinciale ou pour les bénéfices qu'on en retirerait. Il y aurait d'autres moyens beaucoup moins dispendieux de communiquer avec ce district, soit en améliorant les routes au moyen de communications par chemin de fer et par eau, soit par un chemin de fer économique avec rampes ci et là, servies par des machines stationnaires, qui établiraient ainsi des communications amplement suffisantes pour le trafic de ce district.

PORT POUR LE TERMINUS ET LE COMMERCE ÉTRANGER.

Burrard Inlet comme port pour le terminus du chemin de fer est minutieusement décrit dans les rapports de 1878, pages 50, 51, et de 66 à 68, dans lesquels on voit que ce port n'est pas bien situé pour le commerce étranger, à cause de la difficulté qu'éprouvent les navires d'y arriver en venant de l'océan par les étroits chenaux de l'archipel du détroit de Géorgie.

Ces chenaux ont de forts courants de marée, et le passage principal est commandé par les forts d'une puissance étrangère.

Il y a aussi des difficultés pour entrer dans le port à cause des forts courants de marée et des fréquents brouillards.

Un bateau à vapeur portant des convois du chemin de fer à Nanaïmo ou dans d'autres ports de l'île Vancouver, n'est pas possible, parce qu'il y a 40 milles de navigation en eau libre, exposée à de gros vents, de sorte que le transbordement à Burrard Inlet serait inévitable.

La ligne peut cependant être prolongée depuis Sumas, environ 35 milles en amont de New Westminster, jusqu'à un ou plusieurs ports du détroit Puget, territoire de Washington, moyennant des frais très modérés, parce que le pays est comparativement uni.

Les navires à voiles pourraient atteindre ces ports à la remorque, au moyen d'un petit canal, qu'on a déjà projeté, à travers une basse langue de terre.

Les Américains connaissaient parfaitement ces avantages; ils ont surveillé tout ce que nous avons fait au sujet de la route du chemin de fer Canadien du Pacifique. Immédiatement après que l'ancien gouvernement eût annoncé son intention de construire un chemin de fer de Yale au lac Kamloops, une compagnie américaine a formé le projet d'une ligne du détroit de Puget à la frontière, afin d'intercepter le trafic par chemin de fer ou par eau à Sumas, point dont je viens de parler. Il leur faudrait naturellement demander un acte du parlement pour construire la partie de la ligne qui se trouverait dans la province de la Colombie-Britannique. Dans l'intérêt du commerce on ne pourrait le leur refuser.

Ainsi, le terminus réel de notre chemin de fer sur le Pacifique, serait dans le territoire des Etats-Unis, où une grande ville surgirait d'une entreprise canadienne, au détriment de nos propres ports. Le chemin de fer canadien n'aurait que très peu du trafic américain par le détroit Puget, qui se compose surtout des produits du territoire de Washington et de l'Orégon, transportés vers l'ouest dans l'île Vancouver et dans l'Alaska. Tout trafic venant de ces contrées et allant vers l'est serait transporté par les chemins de fer américains.

ROUTE VERS LA CHINE ET LE JAPON.

La distance par cette ligne à partir de Fort-William, lac Supérieur, jusqu'au détroit de Puget ou cap Flattery, à l'entrée du détroit de San Juan de Fuca, est d'environ 100 milles plus longue que par le chemin de fer *Northern American Pacific*, depuis Duluth jusqu'aux mêmes endroits, et pas beaucoup plus courte que par le chemin de fer *Union Pacific*, et une ligne projetée entre Winnemuca, une des stations de cette ligne, jusqu'à Portland, Orégon avec prolongement jusqu'au détroit de Puget. Nous n'aurions donc aucun avantage sur les lignes américaines comme moyens de communication directe avec la Chine et le Japon, ce qui est une considération très importante pour les capitalistes anglais.

ROUTE AU POINT DE VUE DES INTÉRÊTS NATIONAUX.

Dans la vallée de la rivière Fraser, la ligne, sur une distance d'environ 60 milles, est à moins de 10 à 12 milles de la ligne frontière internationale, et n'en est séparée sur la plus grande partie que par une contrée unie. On a dit que le passage entre Burrard Inlet et Esquimalt, station navale britannique dans le nord du Pacifique, n'est pas seulement difficile, mais se trouve commandé par les canons des forts d'une puissance étrangère.

La conclusion à laquelle il faut arriver est que cette route est défectueuse dans tous ses points essentiels.

1. Comme ligne de colonisation.

2. Elle ne possède aucun avantage sur les lignes américaines pour le commerce avec la mer.

3. Elle n'est pas favorable aux intérêts nationaux.

4. Elle n'est pas même une bonne ligne provinciale, parce qu'elle ne desservirait qu'une très faible partie de la Colombie-Britannique, en laissant de côté les districts miniers, qui sont les principales sources de la richesse de cette province

5. Les frais de construction du chemin de fer seraient très élevés. Plus loin, on examinera cette considération en établissant une comparaison avec d'autres routes.

LIGNE ENTRE LA PASSE DE LA TÊTE-JAUNE ET BUTE INLET.

Cette ligne diverge de celle dont je viens de parler, à l'extrémité ouest de la passe de la Tête Jaune, et suit la vallée du Haut Fraser sur environ 140 milles. A partir de ce point, elle se dirige vers l'ouest, en longeant l'extrémité nord de la chaîne des montagnes du Caribou, et en traversant le Fraser à environ 20 milles en amont de Fort-George, près duquel elle se relie à la ligne projetée *vià* la passe de la rivière au Pin. Ensuite elle se dirige vers le sud par une chaîne de vallées jusqu'à la Tête de Bute Inlet. Cette ligne est commune aux deux autres tracés et sera décrite lorsqu'on parlera de cette route.

Comme ligne de colonisation elle a naturellement tous les défauts de la route décrite, jusqu'au point de divergence ; puis jusqu'à la traverse du Fraser en amont de Fort-George, elle coule au pied de la chaîne de montagnes aurifères de Caribou, en offrant des facilités pour le développement complet de ces mines. Vers l'ouest jusqu'à Bute Inlet, elle jouit des avantages que possède la route de la rivière au Pin.

LIGNE PROJETÉE ENTRE LA MONTAGNE DU CANARD ET BUTE INLET, PAR LA PASSE DE LA RIVIÈRE AU PIN.

Le caractère général du pays le long de cette route est très favorable à la construction d'un chemin de fer et à la colonisation. Voyez rapport de 1878, pages 23 à 26 et 46 à 48, dans lequel je prends ce qui suit :—

" Une ligne tirée de Winnipeg au Fort à la Corne, près du confluent des deux " branches de la Saskatchewan, couperait l'angle sud-ouest du lac Manitoba, tourne- " rait la base nord-est de la montagne du Dauphin, traverserait l'extrémité nord de " la montagne du Canard, et passerait à 15 ou 20 milles au nord de Fort Pelly, et à " travers les buttes Basquia. Si cette ligne était prolongée à travers la vallée du " Castor, au lac La Biche, de là par le Petit lac de l'Esclave, de façon à couper la " rivière de la Paix près de l'embouchure de la rivière à la Boucane, elle donnerait le " cours général de la grande zone fertile de terrains agricoles dans le nord-ouest. Il " ne faut pas s'attendre que sur la longueur de plus de 1,000 milles, le sol soit uniformément bon. La partie fertile est conséquemment très-irrégulière, souvent coupée " et rétrécie par des muskegs, des lacs et des chaînes basses de collines sur lesquelles " le sol est de qualité passable; il y a aussi des portions d'une fertilité extraordinaire. " La qualité du sol et la salubrité du climat s'améliorent en remontant vers le nord- " ouest, et les investigations ont démontré que même au delà de la rivière de la Paix, " les facultés productives du terrain étaient très-grandes."

Ce passage décrit presque le parcours de la ligne de chemin de fer désigné sur la carte, depuis la montagne du Canard jusqu'au Petit lac de l'Esclave.

Depuis ce point, elle prend une direction plus au sud, afin de diminuer les travaux occasionnés par le passage des vallées latérales des rivières qui se jettent dans la rivière de la Paix.

La section entre les rivières à la Boucane et au Pin, est décrite par ceux qui l'ont parcourue, comme une contrée demi-prairie, légèrement accidentée et coupée de nombreux cours d'eau. Le sol est très-riche et les chevaux hivernent dehors en broutant les herbes naturelles.

La vallée de la rivière au Pin, sur une distance de 50 milles en remontant à partir des fourches inférieures, a de un à deux milles de largeur ; le sol est bon et propre à la culture et aux pâturages. Ceci conduit à moins de 20 milles du sommet de la passe, qui est à 2,440 pieds au-dessus du niveau de la mer, celle de la Tête-Jaune étant à 3,730 pieds.

Sur environ huit milles de longueur, près du sommet, les tranchées dans le roc seraient passablement considérables par places. De là jusqu'à la jonction des lignes, près du confluent des rivières du Saumon et Fraser, la route est beaucoup plus favorable à la construction d'un chemin de fer que celle depuis la passe de la Tête-Jaune jusqu'au même point.

Du lac MacLeod à l'extrémité ouest de la passe de la rivière au Pin, les communications avec les districts aurifères et argentifères d'Omineca sont faciles. A Fort-George la ligne passe près de l'extrémité nord de la chaîne aurifère du Caribou, et à Blackwater elle est à moins de 50 milles de l'embouchure de la rivière Quesnelle, jusqu'à laquelle on pourrait faire une route convenable moyennant un prix modéré. Ceci donnerait une communication directe au moyen d'une bonne route, entre le chemin de fer et les mines d'or de Caribou.

De Fort-George la ligne prend une direction presque directe à travers le plateau central par les vallées des rivières Stewart, Chilacho, Blackwater et Nazco, jusqu'aux montagnes de la Cascade, puis à travers ces dernières par les vallées de l'Homathco jusqu'à la tête de Bute Inlet.

La topographie de cette division de la ligne est décrite dans les rapports de 1877 sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, pages 263 à 270, d'après lesquels il paraît que le travaux généraux de construction seraient modérés, excepté sur une distance d'environ huit milles dans le Canyon Nazco, et 20 milles au cœur des montagnes de la Cascade, dans lesquels les tranchées dans le roc seraient bien considérables, en y comprenant un certain nombre de petits tunnels dont la longueur réunie serait d'environ 1¼ milles.

La rivière Blackwater est près du 53ème parallèle de latitude, au nord de laquelle la chute des pluies est suffisante pour la culture du sol sans irrigation.

Dans la Nechaco, bassin Stewart, et dans les vallées qui y aboutissent, il y a une grande superficie de terres arables, et sur les terres plus élevées il y a des pâturages en abondance, avec des marais à foin et des plateaux d'ivraie vivace et autres herbes de même espèce. *Voyez* les rapports de 1877, pages 249 à 255.

La région qui s'étend au sud de la Blackwater, est une contrée d'herbe à touffe, avec une petite quantité de terres arables, mais elle est plus considérablement alternée de bois et de terres à foin naturel, que la région correspondante au sud de la Fraser.

La partie inférieure de la vallée Homathco a environ deux milles de large, et le sol y est bon ; une petite partie de cette vallée est en prairie, le reste est couvert d'épinette blanches, de pins Douglas, et de cèdres de grande dimension.

Le plateau considérable à la tête de Bute Inlet est favorable à la fondation d'une grande ville commerciale. Le mouillage y est passable, et l'on pourrait y faire un port comme de si c'était nécessaire, mais il est probable que quelques quais ou cales suffiraient pour le présent, attendu que le chemin de fer devra être éventuellement prolongé jusque sur le côté du passage pour faire face aux besoins du commerce croissant.

Aujourd'hui, cependant, tout le passage et les chenaux avoisinants pourraient servir à un bac à vapeur portant un train jusqu'à l'île Vancouver, et le passage pourrait être raccourci en prolongeant le chemin de fer le long du bras de mer jusqu'à Frédéric Arm, lorsqu'on le jugera nécessaire. *Voyez* le rapport de l'amiral de

Hervey, pages 66 à 68, dans le rapport sur le chemin de fer Canadien du Pacifique de 1878.

Les difficultés de transporter les trains de chemin de fer à travers le détroit jusqu'à l'île Vancouver ont été grandement exagérées par les adversaires de cette route. Les compagnies Grand Occidental et Grand-Tronc ont fait un trafic considérable pendant 25 ans, au moyen d'un bateau passeur franchissant un courant de quatre à six milles à l'heure, et obstrué par les glaces en hiver. Nous pouvons assurément diriger un trafic moins considérable avec un bateau qui n'aurait pas à surmonter tous ces obstacles. D'Otter Cove ou autres points sur le passage Discovery, le chemin de fer pourrait être prolongé sur l'île Vancouver au nord jusqu'à Quatsino, ou au sud-ouest jusqu'à Alberni, avec des frais relativement modérés. Le prolongement jusqu'à Esquimalt serait plus dispendieux, mais outre les facilités qu'il offrirait au commerce vers le sud, ce sera un tronçon important pour les intérêts impériaux. Esquimalt est la station navale dans le nord du Pacifique et commande les détroits de Géorgie et de San Juan de Fuca, mais à présent la houille ne peut y être transportée de Nanaïmo que par un passage à la portée des canons d'une puissance étrangère.

D'immenses houillères, presqu'à côté de riches mines de fer, une quantité de terres arables suffisante pour une population considérable, des facilités commerciales, le charme, du paysage joints à la douceur et à la salubrité du climat, promettent un brillant avenir à l'île Vancouver.

La ligne entre Seymour Narrows, Discovery Passage et Alberni et Esquimalt, passerait sur les plus riches de ces terres agricoles et minières, et présenterait l'occasion la plus favorable à l'établissement d'une fabrique de fer sur une grande échelle.

Tenant compte de la vaste étendue de riches terres agricoles et minières auxquelles ce chemin ouvrirait l'accès, on peut dire qu'il est grandement supérieur à toute autre route pour la colonisation.

POUR LE COMMERCE ÉTRANGER.

Cette route commande toutes les baies de la côte depuis Bute Inlet jusqu'à Port Simpson.

1°. A partir du confluent des rivières Nechase et Stewart, près de Fort-George, il y a une route naturelle et facile pour un embranchement de chemin de fer jusqu'à Port Simpson, par les vallées des rivières Stewart, Nechase, Watsonquah et Skeena, le point le plus élevé sur cette route étant à environ 2,500 pieds au-dessus du niveau de la mer.

2°. D'un point dans la vallée de la rivière Blackwater, on a exploré une ligne jusqu'à la baie Kamsquot, Dean Inlet, n'ayant à peu près que la moitié de la longueur de celle de Port Simpson. C'est la plus courte ligne possible qu'on ait trouvée jusqu'aux eaux du Pacifique, et elle se trouve sur la route directe de la Chine et du Japon.

3°. Depuis Otter Cove, Ile Vancouver, une ligne pourrait être construite vers le nord jusqu'à Quatsino Sound.

Je crois, cependant, qu'on trouvera Alberni, détroit de Barclay, si bien situé par rapport au commerce étranger, que si l'on y prolongeait jusque là la ligne principale, on n'aurait pas besoin de construire aucun embranchement pour atteindre les ports du nord, du moins d'ici à bien longtemps.

La distance de Yokohama, Japon, jusqu'à Port Simpson, est amplement de 300 milles plus courte que jusqu'à Alberni ; et cette première ligne aurait cet avantage pour un voyage dans cette direction ; mais pour le voyage en sens contraire il faudrait suivre une autre route.

En consultant la Carte Mercantile du Monde, par Collins, on verra que le courant du Japon coule vers l'est, longe les îles Aléoutiennes et la côte ouest de l'île Vancouver.

Après avoir passé San Francisco le courant se divise, une partie suit la côte du Mexique, l'autre tourne vers le sud, touche les îles Sandwich, et rejoint le courant équatorial qui coule vers l'ouest. Avant d'atteindre la côte de la Chine, il incline vers le nord et rejoint le courant du Japon. Ainsi ces courants continuels forment un oval allongé dont les marins prennent avantage.

Les navires quittant San Francisco se dirigent vers le sud avec le courant et touchent d'abord aux îles Sandwich ; puis ils se dirigent franc est vers la côte de la Chine. En revenant ils longent la côte du Japon, puis prenant leur course vers l'est, en suivant toujours le courant, ils passent près de la côte ouest de l'île Vancouver.

COMME LIGNE NATIONALE.

Cette ligne est sans rivale au point de vue de la défense, parce qu'elle est absolument inaccessible.

Le passage Discovery, entre les îles Vancouver et Wades, avec le joli petit havre de la baie Menzies d'un côté, le havre Gowlland de l'autre, et le cap Mudge, à l'extrémité sud des îles Wades, forment en miniature ce que l'on pourrait assez justement appeler le Bosphore, les Dardanelles et le Gallipoli du Pacifique. On pourrait se permettre de prédire que la grande ville de l'avenir sur la côte nord du Pacifique sera en quelque part dans ce voisinage.

Cette ligne offrirait aussi la route de communication la plus directe à travers le continent américain, entre la Grande-Bretagne et la côte est de l'Asie.

COUT DE LA CONSTRUCTION ET FRAIS D'EXPLOITATION.

On a pris exception de la longueur extraordinaire de la ligne, du coût de la construction, et des frais d'exploitation qu'elle occasionnerait par son prolongement jusqu'à l'île Vancouver.

Il semble, cependant, qu'on n'a pas voulu voir que *trois* éléments entre dans le calcul du coût d'un chemin de fer.

1. L'intérêt sur le capital de construction.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien.
3. Le gain.

Si le troisième égale ou excède les deux autres, alors le chemin de fer ne coûte rien au pays ; et plus on se rapprochera de cet équilibre, moins les frais seront onéreux, quelle que soit la longueur de la route. On ne peut obtenir ce résultat qu'en établissant la ligne dans les régions agricoles et minières les plus riches, dans le but de faciliter la colonisation, et il ne peut y avoir que peu de trafic direct avant qu'on ait atteint ce but. On ne peut s'attendre à voir se fonder sur notre côte du Pacifique aucune ville aussi considérable que San Francisco, avant que les ressources du pays soient plus amplement développées.

M. Fleming a une opinion désespérée sur ce projet. Dans son rapport de 1878 il dit :

"Il est évident que, quand même les besoins de communications entre les districts populeux se feraient sentir à l'avenir, il n'y a, quant à présent, aucune nécessité à faire une autre ligne que celle qui doit se poursuivre jusque sur les côtes du Pacifique. La construction de ce chemin est nécessaire, pour plusieurs raisons, quoique le trafic soit à peu près nul. Le tracé par cette route coûtera moins que par une autre et les dépenses se trouveront être réduites comparativement à la distance à parcourir."

En 1872, M. Fleming a parcouru cette partie de la route sud depuis la rivière Pembina, à l'est des montagnes Rocheuses, en passant par la passe de la Tête-Jaune, et en descendant les vallées des rivière Thompson et Fraser jusqu'à Burrard Inlet, et il a parfaitement raison de ne pas s'attendre à ce que le trafic soutienne le chemin de fer sur cette route. Mais il ignore le fait qui est attesté par les savants que le gouvernement a envoyé explorer le pays, que les terres fertiles de la région traversée par la ligne qui suit la passe de la rivière au Pin, sont non-seulement plus riches sous le rapport de la qualité du sol, mais aussi sous celui de l'étendue, tandis que le climat est beaucoup plus doux.

Voyez les rapports sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, 1877, annexe X, et de l'Exploration géologique de 1875-76. Le major Butler, qui a voyagé depuis les grandes plaines du sud, jusqu'au nord, à la rivière de la Paix, et dans l'ouest par cette rivière à travers les montagnes Rocheuses, dit que pour un acre de terre fertile au sud de la Saskatchewan, on en trouve dix au nord de cette rivière.

En donnant la préférence à la ligne de la Passe de la Tête-Jaune, M. Fleming ne considère pas suffisamment la différence de caractère du pays par les deux routes, mais il suppose que la ligne la plus courte aura l'avantage pour le trafic direct; il ne montre pas cependant de quelle manière on créera un trafic directe sur cette route. Si le peu d'étendue de la ligne doit contrebalancer toutes les autres considérations, alors on aurait dû choisir la route de Dean Inlet, parce que c'est la route la plus courte pour se rendre au Pacifique, parce qu'elle se trouve la plus directe pour la Chine et le Japon, et le coût de la construction serait d'au moins $7,000,000 de moins que celle de Burrard Inlet. Les arguments en faveur de la ligne de Burrard Inlet par la passe de la Tête-Jaune n'ont pour base que l'économie prétendue dans le coût de la construction et les frais d'exploitation ; de fausses représentations flagrantes de ces questions ont été faites dans la presse et dans quelques-uns des rapports officiels. Je ne citerai qu'un passage du rapport de 1878 sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, page 56.

" Sur la route n° 2 (Burrard Inlet), il y a une bonne communication par eau dans le voisinage immédiat de la ligne pendant 10) milles, en partant de la côte et suivant ensuite une route carossable sur un parcours de 125 milles, suivie d'une autre portion navigable de 100 milles, donnant ainsi un accès facile pour les deux tiers de la longueur de la route. Il peut donc être supposé que les travaux sur cette portion de la ligne peuvent être exécutés à un taux moins élevé que sur l'autre ligne, *qui est à présent dépourvue de tout moyen d'accès naturel ou artificiel.*"

" Afin d'amener le coût à une base convenable pour une comparaison, une déduction d'au moins 12 pour cent devrait être faite sur le coût de tous les travaux de cette route, au-dessous du niveau de la voie, réduisant ainsi le montant total à $31,000,000."

Les mots en italiques comportent l'idée d'une fausse représentation très-audacieuse. Tout membre du personnel qui fait des explorations dans cette région sait qu'à partir de la cache de la Tête-Jaune jusqu'à Fort George, distance de 200 milles par la ligne de chemin de fer parallèle à la rivière Fraser en la touchant à plusieurs endroits, la navigation équivaut à celle de New-Westminster à Yale, et n'est interrompue que par un seul rapide dangereux. Que sur les rivières Stewart, Nechaco, Homathco et sur de nombreux lacs il y a un total de 199 milles de navigation pour les bateaux légers amplement équivalente à celle de la Thompson en amont de Kamloops; qu'on trouve sur cette route, ce qui n'existe pas sur l'autre, des prairies à foin produisant de l'herbe très-riche; que la ligne est coupée par des sentiers pour les chevaux conduisant de Quesnelle et autres points jusqu'à Lillooet, et qu'on se procure à ces divers endroits nos principaux approvisionnements de farine, de fèves et autres produits de ferme, de sorte qu'en réalité les facilités de construction sur la route de Bute Inlet sont beaucoup plus grandes que sur aucune autre route.

Sur d'autres points encore les rapports de M. Cambie sont également erronés. Il n'a jamais vu la plus grande partie de la route de Bute Inlet et n'en a jamais fait d'explorations, de cartes ou de profils, et par conséquent il ne possédait pas les renseignements nécessaires pour se faire une opinion correcte des mérites comparatifs des deux routes, et il aurait dû limiter ses remarques aux travaux dont il avait eu la direction. Si son rapport avait été soumis à l'ingénieur en chef intérimaire, ce dernier n'aurait pas permis l'impression sans le corriger. M. Fleming a dû être induit en erreur par ces évaluations.

Les évaluations comparatives données dans mon rapport de 1878, page 41, ont été faites d'après une connaissance parfaite du pays, et de fréquentes consultations avec les ingénieurs qui ont conduit des explorations, et on peut les accepter comme évaluations approximatives assez exacte.

D'après elles, on verra que le coût évalué de la construction du chemin de fer de la passe de la Tête-Jaune à Bute Inlet, est de $3,100,000 de moins qu'à partir du même point jusqu'à la Baie English, Burrard Inlet.

Les lignes de Bute Inlet jusqu'aux passes de la Tête-Jaune et de la rivière au Pin sont identiques sur plus de 300 milles, la distance depuis le point de divergence jusqu'au sommet de la passe de la Tête-Jaune, étant de 230 milles. Si cette distance se trouvait sur la route de la rivière au Pin, elle porterait le chemin de fer au-delà des

montagnes Rocheuses et assez loin dans les plaines du Castor bordant la rivière de la Paix, jusqu'à laquelle on a poussé les explorations, probablement à moins de frais que par la passe de la Tête-Jaune, qui ne se trouve qu'un peu plus qu'à mi chemin dans le passage de ces montagnes.

Des plaines du Castor en allant vers l'est jusqu'à la montagne du Canard, où les deux routes se rejoignent, sur une distance de 900 milles, on n'a fait qu'un examen général du pays, avec exploration régulière à la traverse des principales rivières. L'altitude du pays varie très-peu, et la surface légèrement accidentée est très favorable à la construction d'un chemin de fer. Les renseignements qu'on a ainsi obtenus et les explorations de l'autre ligne offrent des données pour évaluer approximativement le coût comparatif de construction des deux routes à partir de leur point de divergence à la montagne du Canard jusqu'à la côte du Pacifique. Cette évaluation ne peut-être faite très approximativement sans de nouvelles explorations, mais elle montre que la différence du prix de construction sera de $6,000,000 à $10,000 000 en faveur de la ligne qui suivrait par la passe de la rivière au Pin pour se rendre à Bute Inlet.

Avec la plus faible de ces sommes on construirait le chemin de fer sur l'île Vancouver, depuis Otter Cove jusqu'à Alberni ouNanaïmo, y compris la construction d'un bateau passeur ; avec la plus forte on prolongerait la ligne jusqu'à Esquimalt.

Il faut maintenant dire un mot sur les frais d'exploitation et les gains. La ligne par la passe de la rivière au Pin serait de 10 à 15 pour cent plus longue que l'autre si on la prolongeait jusque dans l'île Vancouver par un bateau-passeur, et il y aurait une augmentation proportionnelle dans les frais d'exploitation, attendu que les rampes seraient à peu près les mêmes en moyenne, sur chaque ligne. Cependant, la bien plus grande étendue de terres fertiles, agricoles et minières, que traverse cette ligne, et auxquelles elle donne accès, ferait vivre une population bien plus nombreuse que ne le feraient des terres semblables sur l'autre ligne, et le terminus se trouvant dans l'un des meilleurs ports sur la côte du Pacifique, et admirablement situé par rapport au commerce étranger, cette route offrirait de bien plus grands avantages au trafic direct, de sorte qu'on ne peut douter que les gains supplémentaires excéderont tellement les frais d'entretien supplémentaires, que si on les capitalisaient, ils indiqueraient une économie de plusieurs millions, et cette économie augmenterait constamment à mesure que les ressources du pays se développeraient, tandis que sur l'autre ligne il n'y a qu'une petite proportion de terres fertiles à développer.

En terminant, je dois énoncer ma conviction sincère que la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, *viâ* la passe de la Tête-Jaune, jusqu'à Barrard Inlet, serait une bévue sans exemple dans l'histoire des chemins de fer, à cause de la magnitude de la mise de fonds, et la petitesse des bénéfices qu'on en obtiendrait La distance entre la montagne du Canard et Burrard Inlet est de plus de 1.300 milles ; pleinement une moitié de cette distance traverse une contrée déserte, et le reste peut être également divisée entre bonnes et médiocres terres, de sorte qu'il n'y aura jamais une très forte population sur cette route, et l'on ne peut s'attendre à ce que le chemin de fer subvienne à ses frais d'exploitation.

Je crois que la construction et l'entretien d'un chemin de fer sur cette route entraîneraient inévitablement toute compagnie qui l'entreprendrait et ensuite le gouvernement, dans de graves embarras financiers.

Ce ne serait même pas une ligne nationale mais une ligne de frontière ayant son terminus est à Saint-Paul, Minnesota, et son terminus ouest à la Terre de Puget, territoire de Washington. Cette route a attiré l'attention beaucoup plus qu'elle ne le méritait. Elle a été explorée et abandonnée il y a six ans, et ce projet n'a été remis en lumière que grâce aux efforts persistants de personnes intéressées et irresponsables, qui ont occasionné des explorations qui ont coûté au-delà de $200,000, et la perte de deux années, temps qu'on aurait pu employer ailleurs avec avantage.

Même le projet de l'ancien gouvernement de construire un chemin de fer de première classe, de Yale au lac Kamloops, 125 milles, au coût probable de $12,000,000 ou plus, soit comme ligne provinciale, soit comme compromis avec la Colombie-Bri-

tannique à cause du retard apporté dans la construction de la ligne principale du chemin de fer Canadien du Pacifique, était une erreur, attendu que ce district aurait pu aussi bien être desservi par une ligne plus convenable à un prix infiniment moins élevé.

La route par la passe de la rivière au Pin présente quelques objections, mais elle possède indubitablement des avantages que l'autre n'a pas.

1° Le chemin de fer ne dépendrait pas du trafic direct pour ses bénéfices ; bien que sur la ligne directe de la Chine et du Japon, le trafic avec ces pays pourrait, avec le temps, devenir important.

2° Entre la montagne du Canard et la rivière au Pin, distance d'au moins 900 milles, la ligne traverserait une zone des plus riches terres agricoles des territoires du Nord-Ouest, de sorte que chaque section successive du chemin aurait un trafic local aussitôt qu'elle serait ouverte.

3° La passe de la rivière au Pin, à travers les montagnes Rocheuses, est si basse, la distance si courte, les travaux de construction seraient si peu considérables, et les rampes si faciles, que les difficultés que l'on éprouverait pour franchir cette barrière de montagne seraient en pratique surmontées.

4° Dans la Colombie-Britannique la proportion des terres agricoles est faible sur l'une ou l'autre route, mais sur celle-ci, elles sont toutes convenables pour les fins de chemins de fer. Sur l'autre route, étant accessibles de la côte par un chemin carossable jusqu'à Caribou, les terres sont toutes prises, mais les minéraux sont les principales sources de richesses de cette province, et le chemin de fer sur cette route donnerait accès aux plus riches districts miniers, tant sur la terre ferme que sur l'île Vancouver.

Le coût de la construction se trouverait réduit à un minimum. De Bute Inlet la distance jusqu'au lac Tattayaco, en passant par les montagnes de la Cascade, est de 62 milles, dans lesquels se trouvent les trois quarts des ouvrages les plus considérables de toute la ligne, et ils pourraient être construits pour $5,000,000. A l'est, la ligne passe dans des vallées très peu au-dessous du niveau du pays en général, et elles sont par conséquent faciles d'accès dans toutes les directions.

5° Ce serait réellement une ligne nationale passant au cœur du pays et se terminant dans l'un des meilleurs ports de la côte du Pacifique pour le commerce étranger.

Des embranchements pourraient être prolongés dans toutes les directions nécessaires à un prix modéré, attendu qu'il n'y a aucune grande rivière à traverser, et que jamais aucune autre ligne principale ne sera nécessaire à travers ces chaînes de montagnes.

6° Elle offrirait, par la construction d'une ligne d'embranchement à partir d'un des points déjà mentionnés, la route la plus directe et la plus praticable vers la Chine et le Japon à travers le continent américain.

7° D'après la connaissance parfaite du pays, je puis dire, sans hésitation, qu'on ne trouvera aucune ligne offrant autant d'avantages et si peu de désavantages, et l'on peut raisonnablement prévoir qu'après ces avantages, qui sont incalculables, comme chemin de colonisation elle donnera avant beaucoup d'années des bénéfices, et deviendra un bon placement financier.

Votre bien dévoué,

MARCUS SMITH.

NOTE.—Dans la Colombie-Britannique, sur la route de la Passe de la Tête-Jaune à Burrard Inlet, il y a 125 milles, de Gale au lac Kamloops, de tracés pour la construction, et un tracé préliminaire a été fait sur le reste, 383 milles.

Sur la route de la passe de la rivière au Pin jusqu'à Bute Inlet, il y a 62 milles, de la tête de Bute Inlet, en passant par les montagnes de la Cascade jusqu'au lac Tattayaco, en partie tracés pour la construction, et un tracé préliminaire sur une longueur additionnelle de 274 milles, s'étendant presque jusqu'au partage des eaux du continent au nord de Fort-George. A partir de cet endroit une exploration a été faite par la passe de la rivière au Pin, jusqu'aux plaines du Castor, à l'est des montagnes Rocheuses.

Afin de compléter le tracé de construction jusqu'aux montagnes du Canard, où les deux lignes convergent, il faudrait encore près de deux années d'explorations sur l'une ou l'autre route. La ligne sud, *viâ* la passe de la Tête-Jaune, est indiquée sur la carte comme étant tracée pour la construction, mais il n'a été fait qu'une exploration préliminaire, ainsi que des ébauches de tracé pour la construction de quelques parties de cette ligne.

M. S.

RÉPONSE

(19 R)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 février 1880, pour une liste de tous les navires qui ont transporté des cargaisons au terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique à Fort-William ; leur tonnage, leur tirant d'eau, et la description ainsi que la quantité de leurs chargements.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT,

10 avril 1880.

OTTAWA, 9 avril 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus la réponse demandée par l'ordre ci-inclus de la Chambre des communes, en date du 23 février dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. JOHNSON,
Commissaire des douanes.

A E. J. LANGEVIN, écr.,
Sous-secrétaire d'Etat,
Ottawa.

LISTE des navires qui ont transporté des cargaisons au terminus de Fort-William du chemin de fer du Pacifique, leur tonnage, leur tirant d'eau et la description de la cargaison, durant la saison de navigation de 1879.

(*Ordonnée par la Chambre des communes, 23 février* 1880.)*

Date.	Description et nom du navire.	Tonnage enregistré.	Tirant d'eau.	Description et quantité de la cargaison.
			Pds. pcs.	
18 mai	S A. Frances Smith	462	8 10	340 boiss. de pommes de terre.
29 do	Goëlette R. W. Taylor	322	8 9	400 tonnes de roues de wagon.
31 do	S. H. A. Neff	128	6 0	5 tonnes de foin.
18 juin	S. A. Frances Smith	462	8 10	10 ton. marchandises générales.
17 juill.	S. H. Manistee (étranger)	667	8 10	20 barils de lard.
28 do	S. A. Frances Smith	462	8 10	do
4 août	S. H. Manistee (étranger)	667	8 10	10 do
8 do	S. H. City of Duluth (étranger)	1,110	9 6	1,000 boisseaux d'avoine.
10 do	S. H. Manistee (étranger)	667	8 10	9 têtes de bestiaux.
30 do	S. H. Peerless (étranger)	1,200	10 9	877 boisseaux d'avoine.
30 do	S. H. Asia	267	9 6	300 tonnes rails d'acier.
2 sept	S. A. Frances Smith	462	8 10	5 ton. marchandises générales.
10 do	S. H. Peerless (étranger)	1,200	10 9	418 boisseaux d'avoine.
12 do	S. A. Manitoba	338	8 6	200 barils de farine.
15 do	S. A. Frances Smith	462	8 10	15 ton. marchandises générales.
27 do	do	462	8 10	500 boiss. d'avoine, 20 tonnes. de petit blé.
28 do	S. H. Asia	267	9 6	315 tonnes de rails d'acier.
9 oct.	do	267	9 6	50 tonnes d'éclisses.
10 do	S. H. Shickluna	387	10 2	434 tonnes de clous.
12 do	S. H. Frances Smith	462	8 10	1,000 boiss. d'avoine, 15 bestiaux et 40 ton. de petit blé.
16 do	Goëlette Jennie Graham	362	9 10	200,000 pieds de bois.
18 do	S. A. Frances Smith	462	8 10	10 ton. marchandises générales et 420 barils de lard.
28 do	S. H. Sovereign	426	10 0	450 tonnes de rails d'acier.
3 nov	S. H. Argyle	397	10 0	1,500 boisseaux d'avoine et 170 tonnes de houille.
4 do	S. H. City of Winnipeg	823	10 6	256 tonnes de rails d'acier.
6 do	S. H. City of Owen Sound	743	10 6	208½ do
6 do	S. A. Manitoba	338	8 6	14 tonnes de clous et 25 barils d'huile de charbon.
10 do	S. A. Frances Smith	462	8 10	4 ton. marchand. générales, 125 brls. farine, 60 ton. petit blé.
14 do	S. H. Asia	267	9 6	190 tonnes rails d'acier et 24 tonnes de clous.
16 do	S. H. Winnipeg	823	10 6	321 tonnes de rails d'acier.
17 do	S. H. Sovereign	426	10 0	421 tonnes de rails d'acier et 24¼ tonnes de clous.

* NOTE.—Abréviations—S. A. pour steamer à aubes, et S. H. pour steamer à hélice.

J. JOHNSON,
Commissaire des douanes.

MINISTÈRE DES DOUANES,
OTTAWA, 9 avril 1880.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

(19s.)

CONTRAT passé entre MM. George Bowie et McNaughton et Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, pour le déblai, le nivellement, la construction des ponts, la pose de la voie, le ballastage, etc., sur la 2me section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'ouest de la rivière Rouge (environ 100 milles).

"A"

DEVIS GÉNÉRAL ET FORMULE DU CONTRAT POUR LE NIVELLEMENT, LA CONSTRUCTION DES PONTS, LA POSE DE LA VOIE ET LE BALLASTAGE.

Les travaux à exécuter par les entrepreneurs, et dont les devis sont ci-annexés, consistent dans le débai, le nivellement, la construction des ponts, la pose de la voie, le ballastage, et autres ouvrages requis sur cette partie du chemin de fer Canadien du Pacifique commençant au terminus du 48e contrat, près de la frontière occidentale du Manitoba, et s'étendant jusqu'à un point sur le côté ouest de la vallée de la Crique à la Queue d'Oiseau, d'une longueur d'environ 100 milles, ou toute autre distance plus courte que le ministre des chemins de fer et canaux déterminera, et qui pourra autrement être désignée comme " La 2me section de 100 milles,à l'ouest de la rivière Rouge."

DEVIS GÉNÉRAL ET FORMULE DU CONTRAT POUR LE NIVELLEMENT, LA CONSTRUCTION DES PONTS, LA POSE DE LA VOIE ET LE BALLASTAGE.

1. Ce devis embrasse tous les travaux de construction ainsi que les matériaux nécessaires à la confection du chemin de fer jusqu'au *niveau des remblais*, de même que les ouvrages préparatoires à l'établissement de la voie permanente. Il comprend le déblai, l'abattage à fleur de terre, le déracinement, les clôtures, les excavations, les tunnels, les travaux de dessèchement, les travaux de fondation, la maçonnerie des ponts et canaux souterrains, ainsi que la pose de la voie et tous les autres travaux qu'exigent la construction et l'achèvement de la ligne de chemin de fer auxquels, de l'avis de l'ingénieur, le présent devis pourra s'appliquer.

DÉBLAI, ETC.

2. Le déblai est compris dans le contrat pour la construction du télégraphe ; mais dans le cas où il resterait du déblai à faire, l'entrepreneur du nivellement pourra être invité et chargé de finir ce travail ; il sera donc nécessaire de proposer un prix pour le déblai.

3. Là où le chemin de fer traverse une région boisée, le sol devra être déblayé sur une largeur de soixante-six pieds de chaque côté de la ligne centrale, ou sur une largeur plus ou moins grande, selon que l'ingénieur pourra, au besoin, l'ordonner.

4. Les travaux de déblai devront être exécutés de manière à ce que les broussailles, troncs d'arbres et autres matériaux épars, dans les limites fixées, puissent être brûlés. L'on ne devra jamais rejeter les broussailles ou troncs d'arbres sur les

terres en bois debout voisines de la ligne ; immédiatement ils devront être empilés près du centre de l'espace à déblayer et là entièrement consumés par le feu ; les broussailles ou les arbres qui auront été accidentellement ou de toute autre manière jetés dans les bois adjacents devront en être retirés et brûlés. Une fois déblayé, le sol devra être laissé dans le même état que s'il était destiné à la culture.

5. Là où il faudra faire des remblais de moins de quatre pieds ou de plus de deux pieds de hauteur, le bois debout, ainsi que les souches, devront être abattus à fleur de terre dans les limites du remblai, et brûlés.

6. Là où les excavations ne devront pas excéder trois pieds de profondeur ou les remblais plus de deux pieds de hauteur, toutes les souches devront être déracinées ou brûlées, si possible ; celles qu'il sera impossible de brûler devront être transportées, au-delà des limites des tranchées et remblais, aux endroits désignés, et là empilées. Des instructions seront données en temps utile, quant à l'étendue du déblai, de l'abattage à fleur de terre et du déracinement. Ce dernier travail devra aussi être fait pour les fossés latéraux et d'assèchement, mais il ne sera rien payé pour le déracinement aux endroits où des emprunts sont faits au sol.

CLÔTURAGE.

7. Partout où une clôture sera nécessaire, celle-ci devra être bien et solidement construite d'après un modèle approuvé, et ses palées devront être parfaitement liées aux pieux à l'aide de lisses et d'étais, ou autrement, mais de manière à ce que les gros vents ou les animaux ne puissent la faire tomber.

8. Les barrières, lorsqu'il en faudra sur les fermes, devront être à la fois solides et légères, et construites d'après un modèle approuvé semblable à celui adopté pour le chemin de fer Intercolonial.

9. Des clôtures devront être construites le long de toutes les terres défrichées et partout où l'ingénieur pourra l'ordonner.

NIVELLEMENT.

10. Sur les terrains boisés, on commencera le nivellement après que le déboisement et l'abattage à fleur de terre et le déracinement nécessaires auront été terminés au gré de l'ingénieur, et l'entrepreneur sera tenu responsable des dommages causés aux récoltes.

11. La largeur des remblais, au niveau voulu, sera de 17 pieds, et celle des tranchées d'au moins 22 pieds. Le talus du terrassement devra avoir un et demi d'horizontal sur un de perpendiculaire. Pour les tranchées dans le roc, la déclivité devra, en général, avoir un d'horizontal sur quatre de perpendiculaire. Pour les tranchées où le sol se composera de roc et de terre, une berme de six pieds devra être laissée à la surface du roc. La largeur, le talus et les autres dimensions ci-dessus définies pourront en tout temps, et selon que les circonstances l'exigeront, être modifiés au gré de l'ingénieur. Et l'entrepreneur ne devra pas enlever le roc—et il ne sera pas non plus payé pour ce travail,—ni ne fera aucune autre excavation au-delà des talus sans un ordre par écrit de l'ingénieur. Au cas où il surviendrait un éboulement dans une tranchée pratiquée dans le roc, l'entrepreneur devra enlever les matériaux au même prix que pour des pierres détachées ou de la terre, selon que, de l'avis de l'ingénieur, l'éboulement sera de pierres ou de terre.

12. Les matériaux destinés au remblais devront être acceptés par l'ingénieur, et dans les endroits où la surface du sol sur laquelle un remblai doit reposer est couverte de matière végétale que l'on ne peut parvenir à brûler en opérant le déboisement, et si, de l'avis de l'ingénieur, cette matière est de nature à rendre les travaux de quelque manière défectueuse, elle devra être enlevée à son entière satisfaction. Dans les cas où la ligne traversera des marais ou terrains crouliers, l'ingénieur jugera de la nécessité de faire au remblai des fondations en pièces de bois dépassant d'à peu près six pieds le talus. Ces pièces devront être placées à une profondeur en rapport avec l'élévation du remblai. Elles devront être d'un diamètre de 6 à 15 pouces, placées

côte à côte et recouvertes de broussailles. Tout terrain en pente recouvert de végétation devra être labouré à une grande profondeur sur toute la base des remblais avant de commencer ces derniers.

13. Pour les sections qui se trouvent dans les prairies il sera nécessaire d'ouvrir des fossés de dessèchement à de grandes distances, à la droite où à la gauche de la ligne. Ces fossés sont généralement nécessaires dans les bas-fonds, où le sol est fréquemment dur et désigné dans la localité sous le nom de *Gumbo*. Ces fossés devront être faits de la largeur et profondeur qui seront prescrites. La déclivité de leur talus devra être de un sur deux, et la terre provenant de l'excavation devra être jetée assez loin pour laisser une berme d'au moins six pieds entre la terre ainsi déposée et le haut du talus. Pour les fossés de dessèchement un prix distinct devra figurer dans les soumissions, et les quantités comprendront toute excavation nécessitée par ces fossés en dehors des limites du terrain du chemin de fer.

14 Tout terrain situé sur le penchant d'une colline et destiné à recevoir un remblai devra, au préalable, être parfaitement desséché au moyen d'égoûts souterrains, selon que l'ingénieur pourra le prescrire, et toutes les tranchées pratiquées, ainsi que toutes les déclivités susceptibles d'être détériorées par l'humidité, devront être pareillement desséchées longitudinalement ou transversalement, ou les deux à la fois, selon que les circonstances, à son avis, pourront l'exiger. Ces égoûts souterrains seront construits comme le sont parfois les égoûts ordinaires dans les exploitations agricoles; l'on ouvrira d'abord une tranchée à une profondeur de quatre pieds en moyenne, et au fond l'on placera en premier lieu, à la main et plein sur joint, trois ou quatre perches de cèdre ou d'épinette blanche d'environ deux pouces de diamètre ; sur les perches, l'on mettra ensuite au moins trois pieds de pierres cassées de la grosseur de celles qui servent d'ordinaire à l'empierrement des chemins ; après quoi, la tranchée sera comblée avec des matériaux trouvés sur les lieux et que l'ingénieur permettra d'employer. L'entrepreneur devra se procurer tous les matériaux nécessaires à la confection de ces égoûts souterrains, exécuter tous les travaux en question et enlever la terre provenant de l'excavation. Ces égoûts souterrains devront toujours avoir une inclinaison longitudinale, afin de faciliter l'écoulement des eaux ; conséquemment, dans les tranchées de niveau, ils pourront être plus profonds à une extrémité qu'à l'autre, mais la profondeur moyenne ne sera pas au-dessous de quatre pieds.

15. Les tranchées et égoûts souterrains exigés par l'article ci-dessus étant terminés, des fossés pour l'écoulement des eaux de surface seront creusés de chaque côté au bas du talus, conformément aux instructions données. Des fossés de ceinture (*catch water ditches*) seront aussi creusés à quelque distance en arrière du sommet des pentes afin d'éloigner des excavations l'eau venant des terres voisines. L'entrepreneur devra également faire tous les autres égoûts et fossés que l'ingénieur pourra juger nécessaire au parfait drainage du chemin de fer et des constructions.

16. Tous les fossés à ciel ouvert, dans les tranchées ou ailleurs, et différents de ceux désignés par la 13e article, et toutes les excavations pour détourner, faire ou échanger des cours d'eau, et qui devront être faits selon qu'il sera de temps à autre prescrit, seront mesurés et payés comme excavations et selon leur nature ; et toutes autres excavations qui pourront être nécessaires à la confection de chemins publics ou pour faciliter les emprunts de terre ou le nivellement des terrains destinés aux fondations (*foundation pits*) devant servir à la maçonnerie de ponts et d'égoûts souterrains qui ne sera pas au-dessous du niveau de l'eau, seront considérés comme formant partie des excavations nécessaires à l'établissement de la voie, et devront être faites, et les matériaux déposés conformément aux instructions de l'ingénieur, au même prix par verge que les excavations ordinaires, c'est-à-dire selon leur nature particulière. Dans les travaux ordinaires pour fondations, lorsqu'il faudra ôter l'eau qui s'y trouvera, soit à l'aide d'une pompe, soit en faisant faire la chaîne aux travailleurs, toute excavation au-dessous du niveau de l'eau sera, après mesurage, payée *trois fois* le prix de l'excavation dans la terre, afin de couvrir le surcroît de dépense ainsi encouru.

17. Les excavations seront classées sous trois dénominations, savoir : Excavations dans le *roc solide*, le *roc détaché* et dans la terre, et le prix en sera payé d'après les définitions suivantes :

1° Les pierres et cailloux mesurant plus de 27 pieds cubes, et tout roc solide de carrière, seront dénommés *excavations dans le roc solide ;*

2° Les pierres et cailloux mesurant moins de 27 pieds cubes, et tout roc détaché, en place ou non, qui peuvent être facilement déplacés avec la main, la pince ou le pic, sans l'obligation de les faire sauter, seront dénommés *excavations dans le roc détaché ;*

3° Toutes les autres excavations, quelle qu'en soit la nature, les fossés de dessèchement exceptés, mentionnés dans l'article 19, seront dénommées *excavations dans la terre.*

18. Les prix stipulés au contrat relativement à ces différentes dénominations d'excavations seront censés couvrir tous les frais de charroi, sauf seulement les cas extrêmes où les charrois pourront excéder un parcours de douze cents pieds. Pour chaque cent pieds en sus de douze cents, et jusqu'à concurrence de deux mille cinq cents pieds, un centin par verge cube sera alloué à l'entrepreneur ; c'est-à-dire que dans le cas où le charroi serait de deux mille cinq cents pieds, trente centins par verge seront ajoutés au prix de la cédule, et l'on arrivera ainsi à l'allocation la plus élevée qui puisse être accordée pour le charroi. Cet article ne s'appliquera pas au ballastage.

19. Les remblais devront être faits de telle façon pour qu'après tassement ils soient d'une hauteur et d'une largeur suffisantes, et une fois le contrat exécuté les tranchées et remblais seront laissés à la hauteur, au niveau, à la largeur et dans la forme que l'ingénieur prescrira, la surface des terrasements devant être arrondie pour faciliter l'écoulement des eaux.

20. Le nivellement, dans tout son ensemble, devra être strictement conforme aux niveaux donnés, et la voie, dans les tranchées, devra invariablement être arrondie et avoir de six à huit pouces de plus bas aux côtés que sur la ligne centrale. Dans les tranchées pratiquées dans le roc il suffira de faire une rigole d'environ deux pieds de large et de huit pouces de profondeur de chaque côté. Tous les matériaux trouvés dans les excavations, soit dans les tranchées pratiquées pour le lit du chemin, dans les fossés, canaux, passages à niveau, excavations servant aux emprunts, ou ailleurs, devront être déposés aux endroits indiqués par l'ingénieur. Dans le cas où les excavations pour le lit du chemin ne suffiraient pas pour les remblais, le déficit sera comblé en élargissant les tranchées ou en prenant les matériaux sur les côtés du chemin, ou dans les excavations servant aux emprunts, mais les matériaux ne seront pas ainsi fournis sans l'approbation de l'ingénieur, ni avant l'achèvement des tranchées, sans ses ordres formels. Toutes les excavations servant aux emprunts devront, si l'ingénieur l'exige, être dégagées de leurs aspérités, d'une forme régulière et bien égouttées. Lorsque l'on prendra sur les côtés des matériaux pour faire les remblais, l'on devra laisser intacte une berme d'au moins dix pieds à partir du bas du talus du remblai.

21. Lorsque les excavations d'une tranchée sont plus que suffisantes pour donner aux remblais la largeur voulue, l'ingénieur pourra ordonner que la largeur en soit augmentée au moyen des matériaux de surplus ; et cela fait à son gré, le reste, s'il en est, pourra être jeté de côté ; mais, dans tous les cas, si l'on a recours à ce dernier moyen ou aux emprunts, les matériaux devront être enlevés et déposés selon qu'il pourra le prescrire.

22. Dans le cas où des travaux en pierres ou en pierre perdues seront nécessaires à la protection des remblais contigus à des cours d'eau, toute la pierre propre à ces ouvrages trouvée dans les tranchées pourra être enlevée et déposée dans quelque endroit convenable jusqu'à se qu'il en soit besoin ; et toute pierre à bâtir de bonne qualité qui se trouvera dans les excavations pratiquées dans le roc pourra, avec l'approbation de l'ingénieur et selon ses instructions, être conservée et empilée le long de la ligne ; mais le prix de tous matériaux ainsi trouvés et employés ne sera pas payé deux fois ; la quantité, si elle est considérable, sera déduite de l'étendue des excavations telle que mesurée dans la tranchée.

23. Les ouvrages en pierres perdues, lorsqu'ils seront nécessaires et exigés pour la protection du talus des remblais, devront être bien et soigneusement exécutés, de la manière et de telle épaisseur qui pourront être prescrites. Ils seront mesurés et payés à la verge cube.

24. Les chemins construits entre deux points quelconques sur la ligne de la voie ferrée, pour la commodité de l'entrepreneur, le transport des matériaux où autrement, devront l'avoir été à ses propres risques et frais, mais l'entrepreneur ne sera pas tenu de faire l'acquisition du terrain nécessaire au chemin de fer, aux embranchements ou servant comme terre d'emprunt.

25. Lorsque la ligne sera traversée par des chemins publics ou particuliers, l'entrepreneur devra, à ses propres frais, entretenir des passages convenables, et il sera obligé de tenir toutes les traverses, pendant l'exécution des travaux, dans un tel état que le public puisse les utiliser en toute sûreté et qu'ils ne puissent donner lieu à aucune juste plainte. Les entrepreneurs seront tenus responsables de tous les dommages résultant de leur négligence ou de celle de leurs employés. A tous les passages publics à niveau, l'entrepreneur sera tenu de placer deux solides barrières à bestiaux (*cattle guards*) en bois, de la dimension que l'ingénieur désignera.

26. Lorsque dans les excavations l'on trouvera des matériaux qui, de l'avis de l'ingénieur, seront nécessaires et propres au ballastage, ces matériaux seront, à sa discrétion, mis à part pour cet objet.

27. Lorsqu'il surviendra des éboulements dans les tranchées après qu'elles auront été convenablement pratiquées, les matériaux devront en être immédiatement enlevés par l'entrepreneur, le talus ramené à son état primitif, et l'on devra également recourir aux précautions que l'ingénieur pourra juger nécessaires. Pour cet enlèvement, l'entrepreneur sera indemnisé tel que plus haut prévu.

28. Si dans le cours de l'hiver l'on avait à pratiquer des excavations dans la terre, ni glace, ni neige ne devra être jetée dans les remblais ni y être recouverte, et toute terre gelée devra être exclue de l'intérieur des remblais.

29. Avant que les travaux ne soient définitivement acceptés, l'entrepreneur devra finir les tranchées et remblais, niveler et égoutter où c'est nécessaire les terrains servant aux emprunts, donner au talus l'angle voulu, réparer tous les dommages causés par la gelée ou autrement, et terminer toute chose se rattachant au nivellement de la chaussée, aux ponts, etc., d'une manière convenable, selon les principes de l'art, et conformément aux instructions et au gré de l'ingénieur.

30. Le mesurage des quantités se fera invariablement dans les excavations, sauf dans les cas exceptionnels où la chose sera impraticable. En ces cas, l'ingénieur constatera les quantités sur le remblai, tout en tenant compte des circonstances dont il sera juge.

31. Les prix stipulés pour les différentes excavations, ainsi que le prix de charroi dans les cas extrêmes et celui des travaux sous le niveau de l'eau dans les tranchées pour fondations, constitueront la totalité des prix pour les excavations, le chargement, l'enlèvement et le dépôt de tous les matériaux; en un mot, les prix stipulés au contrat devront toujours couvrir toutes dépenses imprévues, la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, de la force motrice et de l'outillage, les frais d'achèvement des tranchées et remblais, l'aplanissement et l'asséchement, au besoin, des terrains servant aux emprunts, l'alignement des inclinaisons sur l'angle voulu, et l'achèvement parfait et bien exécuté, selon les principes de l'art, de tout ouvrage en rapport avec le nivellement de la chaussée, d'accord avec les instructions et au gré de l'ingénieur.

TUNNELS.

Il y a aura les tunnels de la ligne et les tunnels de cours d'eau. Les premiers devront être faits exactement selon le plan qui sera fourni en temps et lieu. Pour faciliter les soumissions, l'aire des tunnels de la ligne devra être calculé d'après une superficie de 405 pieds, soit 15 verges cubes par pied linéaire du tunnel. Les tunnels de cours d'eau devront être placés dans des tranchées percées dans le roc solide qui,

en quelques endroits, forme la pente de ravins. Ils devront être construits selon le devis donné en chaque cas. On devra pratiquer à leur extrémité des tranchées à ciel ouvert pour le facile écoulement des eaux.

Ces tranchées pourront décrire une légère courbe, mais les tunnels devront être droits d'un bout à l'autre et leurs parois aussi unies que possible.

L'extrémité de chaque tunnel où s'introduira l'eau devra généralement être d'un pied plus bas que le lit du cours d'eau, et au tunnel même on devra donner l'inclinaison nécessaire. Il faudra prendre soin de laisser une solide pile de roc entre le tunnel et la paroi du ravin, la dimension de cette pile, sauf dans les cas exceptionnels, devant être d'au moins le double du diamètre du tunnel. L'épaisseur du roc solide sur le tunnel devra être de la même proportion. Les tranchées à l'issue et à l'entrée des tunnels seront mesurées et payées comme excavations ordinaires, selon leur espèce, et les matériaux en provenant serviront aux remblais ou à d'autres fins, selon qu'il sera ordonné.

Les tunnels seront payés au pied linéaire, et le prix devra couvrir tous les frais pour faire pomper ou ôter l'eau, pour drainer, etc.

Les tunnels nécessaires devront avoir les dimensions suivantes :

Aire.				Pieds linéaires.			
Tunnels de 20 pieds	—	superficie de	324	pieds	=	12	verges cubes.
" 16 "	"		216	"	=	8	"
" 12 "	"		108	"	=	4	"
" 8 "	"		54	"	=	2	"
" 6 "	"		27	"	=	1	"

CONSTRUCTIONS EN BOIS.

33. Les constructions pour le passage de petits cours d'eau pourront être faites avec le bois le plus propre à ce service qui se trouve dans le pays. L'essence et la qualité devront être approuvées par l'ingénieur. Ces travaux seront faits selon le devis suivant et d'après les plans mentionnés, mais ces derniers pourront être modifiés selon que les circonstances l'exigeront.

34. Les plans depuis 1 jusqu'à 9, inclusivement, indiquent le genre des constructions qu'il faudra exécuter pour faire passer les plus petits cours d'eau sous le chemin de fer.

Plan n° 1	pour remblais de	2	pds. d'élévation.
2	"	4	"
3	"	6	"
4	"	8	"
5	"	10	"
6	"	15	"
7	"	20	"
8	"	25	"
9	"	30	"

35. Le n° 1 se compose de deux chevalets liés ensemble et munis de semelles d'assemblage. Ces chevalets devront être placés dans des tranchées à 11 pieds d'axe en axe, et à 5 pieds au moins de profondeur. Lorsqu'ils seront mis de niveau avec la rampe, etc., la tranchée sera remplie et la terre fortement pilonnée. Sur ces chevalets seront placés des longrines de 16 x 12 pouces, maintenues à l'aide de boulons de $\frac{7}{8}$ de pouce appuyés sur rondelle. Les poutres sur la berge seront de 12 x 12 pouces. Le tout sera ensuite recouvert par des traverses de 9 x 8 pouces et de la longueur indiquée sur le plan.

36. Excepté quant à l'élévation des chevalets, le n° 2 est en tout point semblable au n° 1. Voir plan.

37. Le n° 3 se composera de quatre chevalets; chaque chevalet aura un chaperon et des semelles d'assemblage de 12 x 12 pouces, quatre poteaux de 12 x 12 pouces et deux entretoises de 12 x 12 pouces,—le tout devant être assemblé et che-

villé tel qu'indiqué. Deux entretoises en sautoir, de 9 x 6 pouces seront posées de la manière indiquée, et clouées aux chevalets à l'aide de boulons de $\frac{7}{8}$ de pouce munis de rondelles aux deux bouts. Chaque entretoise sera maintenue par 7 boulons. Des tranchées seront pratiquées pour y placer ces chevalets à 11 pieds d'axe en axe, et à 5 pieds de profondeur. Après que ces chevalets seront installés et mis de niveau avec la rampe, la tranchée sera remplie et la terre fortement battue. Des longrines de 16 x 12 pouces seront maintenues sur les chevalets à l'aide de boulons à rondelles de $\frac{7}{8}$ de pouce. Sur la berge, les longrines seront de 12 x 12 pouces, et toute la charpente sera recouverte de traverses spéciales de 9 x 8 pouces, tel qu'indiquée.

38. Depuis 4 jusqu'à 9, ces plans sont semblables au n° 3. Le n° 6 aura six chevalets, le n° 7 en aura huit, le n° 8 huit, et le n° 9 dix, et leur élévation variera avec la hauteur des berges. Si l'on ne pouvait se procurer de longrines assez longues pour atteindre tous les chevalets, comme pour les n^{os} 6, 7, 8 et 9, alors on en mettra deux ou trois et on les joindra soit bout à bout, sur un sous-longeron reposant sur le chaperon, soit en superposant leurs extrémités, après quoi elles devront être solidement boulonnées aux chaperons des chevalets.

39. Partout où il faudra substituer aux remblais une charpente en tréteaux, celle-ci devra être solidement faite et selon les plans et devis que l'ingénieur fournira de temps à autre.

40. Partout où il sera nécessaire de construire des ponts sur pilotis, ils devront être faits selon le devis suivant ou d'après un autre plan approuvé. On pratiquera d'abord des tranchées à 21 pieds d'axe en axe et jusqu'au niveau du lit du cours d'eau. Chaque pilotis se composera de quatre pieux fichés perpendiculairement et maintenus d'aplomb par deux contre-fiches inclinées tel qu'indiqué par le plan. A leur plus gros bout, le diamètre des pieux devra être d'au moins 12 mais de pas plus de 17 pouces en dedans de l'écorce. Ces pieux devront être parfaitement sains et droits, et de la longueur exigée par les circonstances. A l'aide d'un mouton du poids de 1,500 livres ou plus, on les enfoncera jusqu'à ce qu'ils atteignent une couche bien ferme. Ce résultat sera constaté en laissant, pour le dernier coup, tomber le mouton de 30 pieds de hauteur. Il faudra prendre soin de les enfoncer d'aplomb, afin de pouvoir les bien lier par des racinaux, lisses et entretoises boulonnés. Un bout des contre-fiches devra être biseauté afin qu'il se joigne au pieu auquel elles seront boulonnées une fois qu'elles seront obliquement enfoncées dans le sol. Chaque contre-fiche devra être maintenue par deux boulons. Avant d'être enfoncés, les pieux devront être récépés ou coupés d'équerre au gros bout et taillés en cône à pointe obtuse au petit bout. S'il y a apparence que quelques-uns des pieux vont fendre sous les coups du mouton, il faudra en entourer la partie supérieure de cercles de fer, et ferrer aussi leurs pointes si la chose paraît nécessaire. Les longrines devront être doubles, de 12 x 16 pouces, liées ensemble par des boulons, appuyées sur des sous-longerons et solidement boulonnées avec ces derniers et les racinaux Les longrines devront être de pièces aussi longues que possible et placées de manière à faire plein sur joint, en dedans et en dehors. Les longrines sur la berge devront être de 16 x 12 pouces. Sur le tout seront posées des traverses spéciales de 9 x 8 pouces, tel qu'indiqué sur le plan.

41. Le chemin de fer franchira les grands cours d'eau sur des ponts. Dans quelques cas leurs culées et piles seront construites en caissons remplis de pierre. Ces caissons devront être faits le plus solidement possible et avec le meilleur bois que l'on pourra se procurer dans les environs. Les pièces extérieures devront être d'au moins un pied carré, taillées en queue d'aronde aux angles et bien liées avec des chevilles de bois dur ou des boulons barbelés, selon que l'ingénieur le spécifiera. Les traverses pourront être en grumes taillées en queue d'aronde s'adaptant aux pièces extérieures auxquelles elles seront chevillées. Les faces arasées en contre-bas des avant-becs des piles devront être en bois carré, taillées en queue d'aronde aux angles et placées de manière à faire pointe d'angle, après quoi les faces des avant-becs recevront un revêtement en bois dur de trois pouces d'épaisseur, bien lié au caisson au moyen de carvelles ou boulons barbelés. Toutes les culées et piles devront être construites selon les plans fournis et de manière à satisfaire l'ingénieur.

42. Lorsque les circonstances feront opter pour les ponts en bois, la superstructure de ceux-ci devra être faite d'après le système le plus perfectionné de Howe. Les bois employés seront le pin et le chêne blanc; les prismes seront en fonte et les tirants, en fer forgé, devront être posés de bas en haut. Tous les matériaux devront être de première qualité et le travail fait selon les principes de l'art. Pendant que les travaux avanceront, l'ingénieur devra dresser des plans distincts et particuliers à chaque ouverture du pont ou à un pont, et à ces plans l'entrepreneur devra se conformer. A part du peinturage, qui n'est pas compris dans le contrat, ces ponts devront être construits selon les règles de l'art et de façon à ce qu'ils soient des plus solides.

43. Le gouvernement se réserve le droit de substituer, dans la superstructure de ces ponts, le fer au bois, et aussi de se charger de l'exécution de cette superstructure. Dans le cas où il exercerait ce droit, même lorsque l'entrepreneur a déjà fait des frais pour ce procurer une partie du bois nécessaire, l'entrepreneur ne pourra prétendre à une indemnité excédant la valeur des matériaux et de la main-d'œuvre fournis.

FONDATIONS.

44. Les tranchées pour les fondations seront pratiquées aux profondeurs que l'ingénieur jugera à propos, en vue de la sécurité et de la permanence des ouvrages à exécuter; elles devront, dans tous les cas, être pratiquées à une profondeur pouvant mettre la maçonnerie à l'abri de l'action de la gelée. Les matériaux que l'on en extraira devront être employés aux remblais, à moins que l'ingénieur n'en ordonne autrement. Pour les fondations ordinaires, voir le 16me article. Pour la construction des piles dans les grands lacs et rivières, un prix spécial devra figurer dans la soumission pour couvrir la dépense des batardeaux et toute dépense extra que nécessitera cettte construction.

MAÇONNERIE.

45. Afin de prévenir les retardements, il faudra d'abord des constructions en bois, mais si sur un ou plusieurs points il est possible de faire les travaux en maçonnerie sans retarder la construction générale, et que la chose paraisse nécessaire, l'ingénieur pourra faire substituer la maçonnerie aux constructions en bois. Dans ces cas, la maçonnerie devra être à la fois solide et durable et sous tout rapport égaler la meilleure espèce d'ouvrages de cette nature exécutés pour les chemins de fer.

46. La maçonnerie ne sera pas commencée à un point quelconque avant que les fondations n'aient été convenablement préparées, ni avant qu'elles n'aient été inspectées et approuvées par l'ingénieur, ni à moins que l'entrepreneur ne se soit procuré une quantité suffisante de matériaux et un outillage convenable pour pouvoir poursuivre les travaux d'une manière régulière et systématique.

47. La pierre employée dans toute maçonnerie sur la ligne du chemin de fer devra être d'une nature durable, grosse, bien proportionnée et propre à la construction d'édifices solides et permanents; les soumissionnaires devront rechercher les localités où les bons matériaux de maçonnerie peuvent être le plus facilement obtenus.

48. La maçonnerie de pont consistera d'ordinaire en assises régulières de grosses pierres bien façonnées et posées avec du mortier sur leurs lits naturels; les lits et joints verticaux seront faits au marteau de manière à former des joints d'un quart de pouce. Les joints verticaux seront taillés jusqu'à neuf pouces du parement; les lits devront être parfaitement parallèles sur toute leur étendue. La maçonnerie présentera la face de la pierre telle qu'extraite de la carrière (*quarry face*), sauf les arêtes extérieures, les cordons de saillie et les couronnements, qui seront taillés au ciseau.

49. Les assises n'auront pas moins de 12 pouces, et en dressant les plans, elles seront disposées de manière à concorder avec la nature de la pierre de la carrière; les assises pourront atteindre jusqu'à 24 pouces, et les moins épaisses devront invariablement avoir place vers le sommet de l'ouvrage.

50. Des parpaings seront posés dans chaque assise à des distances n'excédant pas six pieds; dans le sens du mur, leur largeur sera d'au moins 24 pouces sur une longueur d'au moins trois fois leur épaisseur, à moins que le mur ne permette pas

d'adopter cette proportion ; en ce cas, leur longueur devra correspondre à l'épaisseur du mur. Les panneresses, dans le sens du mur, auront une longueur de 30 pouces au moins, et la largeur de leur lit sera d'au moins 1½ fois leur épaisseur. Dans chaque assise, les joints verticaux devront être disposés de manière à déborder ceux de l'assise inférieure de dix pouces au moins. Les dimensions ci-dessus sont pour les moyennes assises d'un pied, et les proportions seront les mêmes pour des assises plus lourdes.

51. Les angles des culées, piles, etc., seront construits avec les pierres les plus grosses et de la meilleure qualité, et leur arête verticale devra être convenablement taillée sur une largeur de deux à six pouces, selon les dimensions et la nature de l'ouvrage.

52. Les pierres de couronnement, les cordons de saillie et les avant-becs seront convenablement travaillés selon les plans et instructions fournis dans le cours de l'exécution des travaux.

53. Les assises pour les longrines seront de la meilleure qualité de pierre saine, exempte de défauts d'aucune espèce ; elles ne devront pas avoir moins d'un pied d'épaisseur pour les plus petits ponts, et une superficie de huit pieds sur le lit. Les plus grands ponts exigeront des assises en pierres proportionnellement plus lourdes. Ces pierres seront solidement et soigneusement mises en place, afin que la longrine puisse reposer juste au milieu de la pierre.

54. Le massif se composera de pierres à lit plat, de forme convenable, avec une étendue de lit égale à quatre pieds ou plus en superficie. Sauf dans les piles ou culées élevées, deux épaisseurs de pierre à massif, mais pas plus, seront admises dans chaque assise, et leur épaisseur réunie ne devra pas excéder celle du parement. Dans les cas spéciaux, lorsque, de l'avis de l'ingénieur, la chose sera nécessaire pour assurer la stabilité, le massif sera d'une seule épaisseur ; les lits devront, si c'est nécessaire, être dégrossis de manière à offrir un appui solide. L'insertion de morceaux de pierre au-dessous ne sera pas permise. Entre les pierres du massif et celles du parement il devra y avoir un bon joint carré, n'excédant pas un pouce de large, et les pierres du parement devront être dégrossies à cet effet. Dans les murs de plus de trois pieds d'épaisseur, des parpaings seront posés en avant et en arrière, alternativement, et pendant cette opération l'on devra attentivement veiller à ce que la liaison soit parfaite.

55. La maçonnerie des canaux couverts (*culverts*) devra être faite avec de la pierre de bonne qualité, saine, grosse, à lit plat et posée par assises horizontales. Elle peut être dénommée gobétis (*random masonry*) ou maçonnerie à assises irrégulières. Les pierres employées dans ce genre de maçonnerie ne devront pas avoir, en étendue de lit, moins de trois pieds en superficie, ni moins de huit pouces en épaisseur, et elles devront être travaillées au marteau de manière à offrir de bons lits avec des joints d'un demi-pouce. Dans les constructions peu considérables, et lorsqu'il est impossible de se procurer des pierres de dimensions et d'une épaisseur suffisantes, elles peuvent, si d'ailleurs elles sont convenables, être employées à une épaisseur de cinq pouces. Toutes les pierres doivent être placées sur leur lit naturel.

56. Des parpaings seront posés dans le mur, alternativement de l'avant à l'arrière, un au moins tous les cinq pieds, dans le sens du mur, et fréquemment dans la partie élevée du mur. Dans les constructions les moins considérables, les parpaings n'auront pas moins de 24 pouces de longueur, et le minimum du lit que devront avoir les panneresses sera de 12 pouces. Dans les constructions plus considérables, toutes les pierres devront être d'un volume plus grand en proportion. L'on devra veiller attentivement à assurer une liaison parfaite et à donner au tout un fini solide, convenable et conforme aux principes de l'art.

57. Les murs en aile devront généralement se terminer par des gradins formés de pierre saine et durable, de pas moins de 10 à 12 pouces d'épaisseur et d'une superficie de six pieds, les autres murs seront surmontés de couronnements de même épaisseur et d'une superficie de sept pieds ou plus. Ces couronnements, si on l'exige, devront être faits de même manière qui pourra plus tard être prescrite. Les murs des ponceaux (*box culverts*) seront faits en pierres ayant la largeur de l'épaisseur du mur, et ces couronnements devront avoir de 10 à 15 pouces, selon l'ouverture ; ils

devront avoir une surface d'appui d'au moins un pied sur chaque mur, et être assez rapprochés pour que la terre ne passe entre.

58. Les *arches de dix pieds et plus d'écartement* seront construites de pierres taillées de manière à ce que, une fois placées, leurs lits rayonnent exactement du centre du cercle ; la largeur des pierres devra naturellement varier suivant l'ouverture, mais elle n'excédera jamais 30 pouces ; en longueur, elles ne devront pas avoir moins de 28 pouces et elles seront placées de manière à faire plein sur joint d'au moins dix pouces. Entre le soffite, leur épaisseur devra être de neuf pouces au moins, et elles devront être façonnées jusqu'au cercle. Toutes les pierres devront être travaillées jusqu'à la profondeur entière du lit de manière à présenter des joints rayonnants exacts de $\frac{3}{16}$ à $\frac{1}{4}$ de pouce. On devra les poser sans y insérer de morceaux de pierre d'aucune espèce, et à leurs extrémités les joints devront être bien équarris. Chaque pierre sera placée dans un plein lit de ciment, et chaque assise noyée ensuite parfaitement dans le mortier liquide, Les pierres de l'assise extérieure devront être convenablement travaillées autour des arêtes.

59. *Les arches dont l'écartement est de huit ou de moins de huit pieds* seront construites en pierres saines à lit plat variant, selon l'ouverture, de 16 à 24 pouces de profondeur sur une largeur de 16 à 24 pouces au moins, et d'une épaisseur de cinq à six pouces sur le soffite. Invariablement elles devront traverser l'épaisseur entière de l'arche. Chaque pierre devra être bien et solidement ajustée et placée de manière à offrir des joints d'un demi-pouce et à faire un plein sur joint de sept à neuf pouces. Le tout devra être posé dans du mortier clair, et chaque assise noyée dans du mortier liquide immédiatement après qu'elle sera faite. Autant que possible les pierres extérieures de l'arche devront être d'une épaisseur uniforme, de grandes dimensions et convenablement installées à la face perpendiculaire de la maçonnerie. La clef de voûte devra être de dix ou douze pouces sur le soffite ; elle devra être travaillée autour de ses arrêtes et faire saillie de deux à trois pouces.

60. Les arches seront construites avec du ciment, et avant de les recouvrir de terre ou d'en enlever les cintres de charpente, elles devront être parfaitement affleurées au sommet, nivelées et légèrement arrondies avec les matériaux apportés à cette fin.

61. Les cintres des arches devront, dans tous les cas, être bien construits, suffisamment solides, bien mis en place, et faits, sous tout rapport, au gré de l'ingénieur. En aucun cas leur fermes (*ribs*) ne pourront être séparées par plus de trois pieds de distance. Les pièces du cintrage seront de trois pouces carrés. Les montants des cintres seront solides, bien faits et munis de coins pour soulager au besoin cette charpente.

62. Les constructions ayant plus d'une arche auront autant de cintres de charpente que l'ingénieur le jugera nécessaire, et ces cintres ne devront jamais être enlevés sans sa permission.

63. Les cintres de charpente et échafaudages de tout genre seront fournis par l'entrepreneur, et ce qu'ils auront coûté sera couvert par le prix de la maçonnerie.

64. Le fond des canaux couverts sera pavé en pierres posées de champ de manière à offrir une surface modérément unie. Ces pierres devront être bien tassées l'une contre l'autre et les interstices bien remplis. L'épaisseur de ce pavage devra être de 12 à 16 pouces.

65. La maçonnerie sera *sèche* ou au *mortier*, selon que les circonstances le prescriront. Pour la maçonnerie sèche, il faudra surtout veiller à ce que la pierre soit massive et bien proportionnée.

66. Le mortier devra être fait avec de la chaux hydraulique ou du ciment et de la chaux commune.

67. A moins d'ordre contraire, l'on devra faire usage de mortier de chaux hydraulique dans la construction de toute maçonnerie depuis les fondations jusqu'à une hauteur de deux pieds au-dessus du niveau ordinaire du cours d'eau. L'on devra également l'employer à la construction des arches, au posage des longrines, pour les couronnements, le revêtement de murs, le hourdage et pour tirer les joints. La chaux ou le ciment hydraulique devra être frais broyé et de la meilleure qualité

possible; il faudra qu'il soit livré sur les lieux et conservé en bon état jusqu'à ce qu'on s'en serve. Avant de s'en servir, on devra donner à l'ingénieur des preuves concluantes de ses propriétés hydrauliques, vu que l'on ne recevra pas de ciment de qualité inférieure.

68. Le mortier de chaux devra être fait de la meilleure chaux ordinaire employée pour toute maçonnerie (sauf celle en pierres sèches), lorsqu'on aura pas l'ordre d'employer du ciment.

69. Le ciment et la chaux devront être parfaitement mêlés avec les proportions prescrites de sable net à gros grain et fin. Les proportions générales pourront être d'une partie de chaux pour deux parties de sable, mais elles pourront être modifiées selon la qualité de la chaux ou du ciment. Le mortier ne sera fait qu'au fur et à mesure qu'il en sera besoin, et il devra être préparé et employé sous la surveillance immédiate et au gré d'un inspecteur, par les ouvriers de l'entrepreneur, à défaut desquels l'inspecteur pourra en employer d'autres pour préparer le mortier, et tous les frais résultant de cette opération seront à la charge de l'entrepreneur. Le mortier liquide se fera en ajoutant une quantité d'eau suffisante à du mortier bien délayé et fait avec les substances voulues.

70. Pour la maçonnerie à liaison, chaque pierre devra être noyée et posée d'aplomb dans un lit de mortier; les joints verticaux devront être tirés de manière à bien affleurer, et chaque assise devra être parfaitement de niveau et complètement remplie de coulis.

71. Les parties exposées de tous les murs faits à la chaux commune seront revêtues d'un hourdage de quatre pouces en ciment.

72. Les joints de toute maçonnerie devront être bien tirés, mais si elle avait été faite dans une mauvaise saison, ou que, par quelque autre cause, il devenait nécessaire de la rejointoyer avant l'expiration du terme du contrat, l'entrepreneur sera tenu de faire exécuter cet ouvrage à ses propres frais. Aux risques et aux frais de l'entrepreneur, les travaux qui ne seront pas terminés à l'automne devront être convenablement protégés pendant l'hiver.

73. Un mur en terre battue d'au moins deux pieds d'épaisseur, et embrassant la longueur et la hauteur de la maçonnerie, devra être fait entre le massif de la maçonnerie en pierres sèches et le remblai.

74. Quatre ou cinq semaines après que la maçonnerie d'une construction aura été finie, l'on pourra procéder à la formation du terrassement qui doit l'entourer. La terre devra être entassée par couches minces pilonnées à l'entour des murs, et le remplissage devra se faire simultanément de la même manière des deux côtés. L'entrepreneur devra surveiller avec soin la formation des terrassements autour des souterrains et des ponts, vu qu'il sera tenu responsable des dommages que les constructions pourront éprouver par suite de sa négligence. Le pilonnage devra être fait avec beaucoup de soin, et tout le remplissage sera invariablement exécuté par couches uniformes de la base au sommet du terrassement, et cela tout en prenant garde de ne pas charger plus que l'autre un côté de la maçonnerie.

POSE DE LA VOIE ET BALLASTAGE.

75. L'entreprise de la pose de la voie et du ballastage comprendra la fourniture de locomotives, de wagons et de l'outillage (à moins qu'il ne soit autrement spécifié au contrat), de la main-d'œuvre et des outils nécessaires au charroi et à la distribution des rails, coussinets, carvelles, croisements, aiguilles et traverses le long de la ligne; la confection, l'exhaussement, le nivellement et le façonnage de la chaussée; aussi, la confection de chemins conduisant aux sablonnières et l'établissement de toutes voies de service; la fourniture du ballast, son charriage, placement et pilonnage sur la chaussée. A l'expiration du contrat, toutes les locomotives et wagons-plateformes que l'ingénieur jugera pouvoir encore servir seront transférés au gouvernement au prix que l'ingénieur les évaluera.

76. Le gouvernement fournira à l'entrepreneur les rails, coussinets, carvelles, aiguilles, croisements, tringles de connexion et cadres d'aiguille.

POSE DE LA VOIE.

77. Le gouvernement fera livrer à l'entrepreneur les rails, coussinets, carvelles, aiguilles, croisements, tringles de connexion et cadres d'aiguilles aux endroits qui seront indiqués, et de ces points l'entrepreneur les fera transporter aux lieux où ils doivent être placés.

78. La pose de la voie comprendra la fourniture et le posage des madriers (les carvelles nécessaires comprises) aux passages à niveau de chemins publics et particuliers, le transport des rails, coussinets, carvelles, aiguilles, croisements et traverses et leur posage sur les voies principale et d'évitement, et le pilonnage, le façonnage et le nivellement. Le travail de la pose de la voie sera payé par mille linéaire de 5,280 pieds.

79. Les rails seront posés à une distance de 4 pieds 8 pouces, dans œuvre, et bien et soigneusement liés à leurs joints—ces derniers devront être aussi rapprochés que possible—sur la même traverse. Aux points où se trouvent des aiguilles et croisements on devra veiller soigneusement à ce que les rails s'ajustent bien et soient solidement cloués. Dans les courbes, à moins d'ordre au contraire, le rail extérieur sera plus élevé, selon le degré de la courbe, c'est-à-dire, sur les courbes d'un degré, de 0.05 pied ; sur les courbes de deux degrés, de 0.10 pied ; sur les courbes de trois degrés, de 0.15, et sur celles de quatre degrés, de 0.20 pied. Les rails devront être maniés avec beaucoup de soin, et avant de faire passer dessus une locomotive ou des wagons ils devront être tout-à-fait d'à-plomb sur les traverses. Pendant l'opération du ballastage toute précaution devra être prise pour empêcher que les rails ne se courbent.

80. Les traverses devront être de bois sain, bien dégrossies, sans entailles et coupées ou récépées d'équerre, de 8 pieds de longueur, équarries sur deux faces à une épaisseur uniforme de six pouces, la surface aplanie ne devant pas être de moins de six pouces sur l'un ou l'autre côté du bout le plus étroit. Autant que possible elles devront être posées à une égale distance, à angle droit sur les rails et de manière à ce qu'environ un quart de la longueur du rail soit appuyé sur les traverses. Les traverses de joint, à leur plus petit bout, devront offrir, en dessus et en dessous, une surface d'appui d'au moins nuit pouces.

81. Lorsque pour la fourniture des traverses le contrat sera distinct de l'entreprise de la pose de la voie et du ballastage, l'entrepreneur de ces derniers travaux devra en accepter la livraison aux endroits où les inspecteurs du gouvernement les auront reçues.

82. Les entrepreneurs devront poser les rails, aiguilles et croisements de toutes les voies de garage, lesquels comprennent les contre-rails de croisement et d'engrenage, les cadres et tringles d'aiguille et de sémaphore.

83. Les entrepreneurs devront enlever de la voie tous les rails qui seront courbés et endommagés, afin de les remplacer ou redresser, et réparer tout dommage que les constructions auraient pu éprouver avant d'être définitivement acceptées. Ils seront en outre responsables de tous les matériaux qui leur auront été fournis et de la livraison desquels ils devront donner récépissé.

BALLASTAGE.

84. Les terrains des sablonnières et leurs abords seront fournis par le gouvernement et acceptés par l'ingénieur. Dans le choix de ces terrains on devra toujours donner la préférence à ceux qui recèlent les meilleurs matériaux, mais non si tel choix devait être désavantageux aux entrepreneurs. Si pendant que l'on travaille à une sablonnière l'on s'apercevait que ce que l'on en retire est impropre au ballastage, l'ingénieur pourra contraindre les entrepreneurs à l'abandonner et à en ouvrir d'autres.

85 La terre de surface des sablonnières devra être enlevée, s'il y en a, et on ne placera sur la chaussée aucune autre chose que du bon et pur gravier ne contenant ni terre, ni argile, ni marne ni sable marneux, et il en sera de même pour les grosses roches. La grosseur maximum du gravier ne devra pas excéder trois pouces de diamètre. En déchargeant le ballast le train devra opérer un mouvement de va-et-vient,

afin de bien mêler les différentes qualités de ballast, et cela jusqu'à ce qu'il en ait été déposé une quantité suffisante pour commencer l'opération du finissage (*first lift*). La voie devra alors être soulevée de manière à pouvoir placer sous les traverses un lit d'une épaisseur moyenne de six pouces, et le ballast devra ensuite être bien pilonné sous et entre les traverses. A mesure que l'exhaussement s'opérera on continuera à soulever la voie sur une longueur d'au moins trois rails à la fois, et avant que l'on ne fasse passer des trains sur la portion inclinée de la voie, il faudra que celle-ci soit suffisamment appuyée pour que les rails ne se courbent ou que leurs joints ne se faussent. Après l'exhaussement, la voie devra être redressée de manière à occuper le centre du remblai, nivelée et façonnée de manière à ce que sa largeur soit uniforme.

86. Dans le cas où il serait nécessaire que le ballastage fut de suite fait au complet, il faudra, de la même manière et avec les mêmes précautions, exhausser la voie une deuxième fois, afin d'élever à l'épaisseur uniforme d'un pied le lit des traverses. Dans les tranchées traversant des terrains humides, l'ingénieur, s'il le juge à propos, pourra exiger que l'on pose une plus épaisse couche de ballast.

87. Lorsque les travaux seront suffisamment avancés pour permettre de faire circuler des trains sur la ligne, le gouvernement aura la faculté de réglementer la circulation de ces trains de manière à ne faire que le moins possible obstacle à la régularité du trafic.

88. Les entrepreneurs devront tenir en bon état tous les passages à niveau publics et privés pendant l'exécution des travaux, et en dedans et en dehors des rails ils devront faire poser des madriers de la manière que le prescrira l'ingénieur, et ensuite faire faire un empierrement d'au moins dix pouces d'épaisseur, sur un espace de cinquante pieds, de chaque côté de la voie.

89. Les entrepreneurs ne devront livrer la voie que complètement terminée. Le ballastage devra être fait de la manière indiquée ; en un mot, le tout devra être exécuté d'après les indications et au gré de l'ingénieur en chef ou de tout autre officier régulièrement nommé.

90. Pour tout le ballast placé sur la voie, les entrepreneurs seront payés tant par verge cube, le mesurage sera fait dans la sablonnière ou tranchée, et le prix devra couvrir tous les frais de la pose des voies jusqu'aux sablonnières, du déblaiement de ces terrains, de l'excavation, du charroi du ballast sur la chaussée, et de ce qu'il faudra faire pour donner à celle-ci la forme voulue.

TRAVAUX DIVERS.

91. Si, de l'avis de l'ingénieur, il est exigé quelque ouvrage ou service nécessaire en dehors de la classe des travaux qui doivent être mesurés selon les stipulations du contrat, il pourra ordonner à l'entrepreneur de faire exécuter ce travail à la journée, et à ce travail il devra mettre autant de bras que l'ingénieur voudra. Pour ce travail qu'il devra faire, l'entrepreneur touchera le montant de gages raisonnables et réels pour le temps des travailleurs employés et tel que constaté par le commis et le bordereau de paie, plus 15 pour cent pour l'usage des outils et pour son profit. L'ingénieur sera libre de congédier tous les travailleurs incapables qui seront employés à ce travail, lequel, avant d'être payé, devra être accepté par lui.

92. Il ne sera tenu compte d'aucune soumission si elle n'est faite sur une des formules imprimées à cette fin, si elle ne renferme une liste des quantités avec leurs prix exactement spécifiés, ni si elle n'est accompagnée d'un chèque sur une banque ou de toute autre garantie valable représentant le dépôt exigé, lequel sera confisqué si le soumissionnaire ou ses cautions refusent ou négligent de passer contrat et de signer les cautionnements lorsqu'ils y seront appelés et que la soumission aura été acceptée. Le chèque ou autre garantie sera remis quand la soumission ne sera pas acceptée.

93. Pour le fidèle accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée, soit sous forme de dépôt d'argent soit son équivalent en effets publics ou cours actuel, ou en actions de banque, représentant cinq pour cent de la somme ronde

7. Pour une partie de la section le tracé n'est pas définitivement arrêté, de sorte qu'un état exact des quantités ne peut être fourni. Les quantités qui figurent sur la formule de soumission ont été évaluées par M. Marcus Smith, qui a fait le tracé. Elles sont fournies dans le but de donner aux entrepreneurs qui veulent soumissionner une idée des travaux à exécuter et de faciliter la comparaison entre les offres. L'exactitude de ces quantités n'est pas garantie; durant l'exécution des travaux, il se pourrait qu'elles fussent diminuées, et l'entrepreneur sera payé en conséquence.

8. La voie, sur le remblai, devra avoir une largeur de quinze pieds. Dans les parties basses, il devra être laissé une berne, entre la voie et le fossé, de la largeur qui sera jugée nécessaire, mais en aucun cas elle ne devra être de moins de cinq pieds.

9. Des constructions en bois, pour franchir les ravins ou pour faire passer l'eau sous la ligne, seront parfois nécessaires. Elles devront être exécutées selon les plans visibles au bureau de l'ingénieur, et ce qu'elles coûteront sera payé à raison du nombre de pieds cubes de bois et de livres de fer employés. Là où des ouvrages en pilotis seront nécessaires, ils seront payés de la même manière.

10. A tous les chemins publics des barrières à bestiaux devront être placées et construites conformément aux plans. Entre ces barrières, la chaussée sera planchéiée et le chemin public convenablement nivelé et empierré jusqu'aux limites du droit de passage du chemin de fer. Cet article comprend les passerelles sur les fossés latéraux, les clôtures depuis les barrières à bestiaux jusqu'à celles de la voie ferrée, ainsi que le poteau surmonté d'une enseigne et tout ce qui est nécessaire pour compléter un passage à niveau. Les clôtures reliant les barrières à bestiaux aux clôtures de l'espace où le chemin de fer a droit de passage seront en planches clouées sur poteaux selon les plans, ou en fils de fer, selon que l'un ou l'autre genre sera agréé.

11. Partout où cela sera nécessaire, des passages à niveau seront établis pour faciliter la circulation sur les terres traversées par la ligne. Ils devront être nivelés de manière à ce que les voitures de ferme passent aisément sur les rails, et planchéiés sur toute la largeur des traverses. Les fossés devront être convenablement couverts.

12. La section manitobaine du chemin de fer depuis Winnipeg jusqu'au point où celle-ci commence est donnée à l'entreprise et elle doit être terminée le 19 août 1880; mais il est probable que des circonstances en retarderont l'achèvement, et le gouvernement ne sera pas tenu de donner accès sur cette partie de la ligne vers la date fixée.

13. Afin d'éviter des retardements à la pose de la voie, des contrats ont été passés avec MM. Whitehead, Rattan et Ryan pour la livraison de 100,000 traverses le long de la voie sur la section 14, et assez tôt pour pouvoir profiter du pont de glace pour les transporter cet hiver sur le côté ouest de la rivière Rouge. Le prix de ces traverses, y compris le droit de souchetage, est de $27\frac{3}{4}$ cts. pièce. Ces traverses devront être prises à ce prix et constituer un item de la soumission. Les autres traverses qui seront nécessaires devront être d'aussi bonne qualité que celles-là ou que celles employées sur d'autres parties du chemin de fer du Pacifique.

14. Le gouvernement fournira à l'entrepreneur les rails, coussinets, carvelles, aiguilles et croisements, tringles et cadres d'aiguille, et les lui fera livrer en même temps que les 100,000 traverses plus haut mentionnées, au commencement (extrémité est) de la section, après que les premiers 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge seront terminés.

15. La pose de la voie et le ballastage devront être faits selon le devis général. Le ballastage sera borné à une seule couche et d'environ six pouces sous les traverses.

16. Sur chaque partie de la voie qui sera passée au-delà des premiers dix milles de la section, l'entrepreneur devra permettre aux trains du gouvernement de circuler jusqu'à la distance où finissent les rails, et en tout temps après que les rails seront posés et que la voie pourra être utilisée à la desserte du trafic public, le gouvernement sera libre de l'employer à cette fin et de réglementer la circulation des convois de manière à rendre sûr le service.

17. Les entrepreneurs soumissionnant pour la construction de cette section du chemin de fer seront censés s'être mis eux-mêmes au fait, par un examen ou autrement, de la nature du sol, de sa conformation à la surface, de la qualité des matériaux à

du prix du contrat, et dont le montant transmis avec la soumission sera considéré faire partie, ou toute autre garantie que le ministre des travaux publics du Canada alors en exercice pourra accepter ; et tout les frais et dépenses encourues à l'égard d'aucune garantie offerte par l'entrepreneur, soit pour en constater la validité, soit pour faire faire l'évaluation des garanties et préparer les documents, seront à la charge de l'entrepreneur, que ces garanties soient ou non acceptées.

94. A chaque soumission devront être apposées les signatures ordinaires de deux personnes responsables et solvables ayant domicile au Canada et consentant à se rendre cautions de l'accomplissement du contrat.

95. La ou les personnes dont la soumission sera acceptée, devront immédiatement libeller un contrat sous seing privé, semblable, par ses dispositions, à la formule ci-annexée, et dont elles seront censées avoir pris parfaitement connaissance ; de plus, ce contrat pourra renfermer telles stipulations spéciales que le ministre des travaux publics du Canada pourra juger nécessaires, et la ou les cautions de l'entrepreneur devront aussi libeller dans le même temps un acte, semblable par ses dispositions à la formule de cautionnement annexée à la présente formule de contrat, et renfermant en outre telles stipulations spéciales que le dit ministre pourra prescrire.

96. Les travaux devront être commencés aussitôt que possible après que la ou les personnes dont la soumission sera acceptée auront passé contrat.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

Bureau du chemin de fer canadien du Pacifique,
Département des travaux publics,
Ottawa, 30 novembre 1878.

"B."

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

DEUXIÈME SECTION DE 100 MILLES, À L'OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE.—MÉMOIRE POUR SERVIR AUX ENTREPRENEURS.

1. Les travaux qu'il s'agit maintenant de donner à l'entreprise consistent en cette partie du chemin de fer du Pacifique s'étendant depuis l'extrémité de la section du 48me contrat, près de la limite occidentale du Manitoba, jusqu'à un point sur le côté ouest de la vallée de la crique à la Queue-d'Oiseau. Longueur, environ 100 milles.

2. Des soumissions, cachetées et convenablement adressées, devront être rendues au bureau du secrétaire du département des chemins de fer et canaux, à Ottawa, vers midi, le 9 avril prochain.

3. Les soumissions devront être ainsi adressées :—"Soumission pour travaux du chemin de fer du Pacifique," F, Braun, écr., secrétaire, département des chemins de fer et canaux, Ottawa.

4. Il ne sera tenu compte d'aucune soumission qui ne sera pas faite sur la formule imprimée à cette fin, ni à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque accepté de $5,000 souscrit en faveur de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse ou manque de déposer cinq pour cent du prix de l'entreprise dans les huit jours de la réception de l'avis que sa soumission est acceptée, ou de passer contrat, lorsqu'il sera appelé à ce faire, conformément à son offre. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

5. S'ils en font la demande aux bureaux du chemin de fer du Pacifique, à Ottawa et à Winnipeg, où le devis, les termes, les plans et profils peuvent être examinés, des exemplaires de cette formule seront fournis à ceux qui ont l'intention de soumissionner comme entrepreneurs.

6. Le devis général du 30 novembre 1878 devra être suivi autant que possible et dans ses dispositions le contrat à remplir sera semblable à la formule annexée au devis général.

extraire des tranchées ou qui pourront être nécessaires à la formation des remblais et au ballastage, du genre de fondations exigées par les diverses constructions, de la distance des localités où peut être obtenu le bois pour les traverses, ponts et autres constructions; de la qualité des travaux et matériaux nécessaires à la complète exécution de l'entreprise, des moyens d'accès aux travaux ou autres facilités qui pourraient leur être indispensables de tous les cas fortuits probables, et généralement de toute chose pouvant de quelque manière influer quant au prix de revient des travaux. Et l'entrepreneur doit prendre à sa charge tous risques et responsabilité.

18. Le gouvernement ne s'engage pas d'accepter la plus basse ou aucune soumission.

19. Les travaux devront être commencés et poursuivis aussitôt possible après que la ou les personnes dont la soumission aura été acceptée se seront liées par le contrat. Quinze milles de la voie devront être complètement terminés vers le 1er juin 1881, et toute la distance devra être prête à recevoir des trains vers le 31 décembre 1881. Il sera loisible à l'entrepreneur de ne compléter le ballastage que dans la saison suivante.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

Bureau du chemin de fer Canadien du Pacifique, Ottawa, 26 février 1880.

LE PRÉSENT CONTRAT, conclu le troisième jour de mai mil huit cent quatre-vingt, entre GEORGE BOWIE, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et MALCOLM McNAUGHTON, de la cité d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, entrepreneurs, ci-après appelés les "entrepreneurs," de la première part; et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, de la seconde part, FAIT FOI, qu'en considération des stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, les entrepreneurs conviennent et stipulent avec Sa Majesté comme suit:

1. Dans le présent contrat le mot "ouvrage" ou "travaux" devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par les entrepreneurs en vertu de ce contrat. Le mot "ingénieur" devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses aides agissant d'après ses instructions, et toutes les instructions ou ordres, ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qu'il lui paraîtra à propos.

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs des entrepreneurs et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où les entrepreneurs seront concernés, leurs exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

3. Les entrepreneurs devront, à leurs propres dépens, fournir toute et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques et nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, daté du 30 novembre 1878 et marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé aux présentes annexés datés du 26 février 1880, et marqués B, et devront exécuter et compléter les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté, aux dates ou avant les dates suivantes, savoir: cinquante milles de la voie seront ouverts au trafic le premier jour de juin mil huit cent quatre-vingt-un, et toute la ligne sera prête à la circulation des trains le trente-unième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-un, le ballastage et les autres travaux seront complétés le premier jour d'octobre, A. D. mil huit quatre-vingt-deux. Le dit chemin devra être construit avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complété le

mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre, (lesquels devis sont par les présentes déclarés faire partie du présent contrat) ; et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

4. Les devis et le mémoire susdits, ainsi que les différentes parties de ce contrat, devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre, et à ce qu'ils forment un tout homogène ; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omise ou mal représentée, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, les entrepreneurs, à leurs propres frais et dépens, exécuteront telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été convenablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ses travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter ou le prix de son exécution, et les entrepreneurs devront immédiatement se conformer aux requisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet ; mais les entrepreneurs ne devront faire aucune modification ou addition aux travaux, non-plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'ils n'en aient reçu l'ordre de l'ingénieur, et ils n'auront droit à aucune indemnité pour tout modification, addition, omission ou déviation, à moins que telle modification, addision, omission ou déviation n'ait été préalablement ordonnée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit aux entrepreneurs, et à moins que le prix à payer pour des ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre, et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et les entrepreneurs devront obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à leur droit d'être payés pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause sera finale et obligatoire.

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

7. L'intention étant que le coût des travaux à exécuter en vertu de ce contrat soit limité à la somme de quatre cent trente-huit mille neuf cent quatorze piastres ($438,914), laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non encore exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute cause quelconque, les entrepreneurs seront alors tenus de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté ; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et les entrepreneurs n'auront plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront alors en vertu de ce contrat; et les entrepreneurs

s'engagent par les présentes à exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, les entrepreneurs n'auront pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. Les entrepreneurs ne pourront dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels ils comptaient.

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et les entrepreneurs n'auront pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit des entrepreneurs d'être payés pour les dits travaux.

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix a payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques nécessaires à la pleine exécution, à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

10. Les entrepreneurs devront avoir sur les lieux un contre maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal des entrepreneurs, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux, ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas où quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir les entrepreneurs d'enlever ces choses, et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas; et les entrepreneurs devront se conformer et se conformeront immédiatement à la dite réquisition; et si après un délai de vingt-quatre heures les entrepreneurs ne se sont pas conformés à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux ou autres choses ou tel ouvrage; et dans tous tels cas les entrepreneurs devront payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux, ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables aux entrepreneurs.

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par les entrepreneurs pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Ma-

jesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par les entrepreneurs de tous tels deniers, qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés aux entrepreneurs.

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par les entrepreneurs sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction et l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux, ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé aux entrepreneurs, requérir ces derniers d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où les entrepreneurs ne se conformeraient pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent des entrepreneurs et pour leur compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens des entrepreneurs, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines ou autre matériel et matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par les entrepreneurs, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables aux entrepreneurs; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel et matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en leur nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par les dits entrepreneurs ou en leur nom.

14. Dans le cas où les entrepreneurs feraient défaut ou retarderaient de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur aux entrepreneurs, les mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où les entrepreneurs deviendraient insolvables, ou feraient une cession au profit de leurs créanciers, ou négligeraient soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux des entrepreneurs et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage; et dans tels cas les entrepreneurs ne pourront réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeureront néanmoins responsables de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par les entrepreneurs; et tous les matériaux et choses quelconques et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par eux pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté aux fins et selon les termes et les dites conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat. Et s'il reste quelque excédant, lorsque la présente entreprise aura été ainsi achevée par Sa Majesté, et tous frais dommages étant payés, cet excédant pourra être remis aux entrepreneurs, étant entendu et convenu que Sa Majesté aura plein pouvoir de payer tous tels frais et dommages à même toute balance due aux entrepreneurs pour travaux faits antérieurement, ou matériaux et choses quelconques livrés ou procurés pour les travaux, et à même tous deniers ou autres dépôts placés comme garantie par lesentrepreneurs, et que si telle balance n'est pas suffisante pour payer tous tels frais et dommages, les entrepreneurs et leurs cautions s'obligent à fournir tout ce qui pourra manquer.

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces der-

niers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, sera aux risques des entrepreneurs ; et si telle perte ou tel dommage arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, les entrepreneurs devront immédiatement, et à leurs propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soint terminés dans la période fixée par les présentes.

16. Les entrepreneurs ne pourront faire aucune réclamation ou demande, ou intenter aucune poursuite ou procès, ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté pour tous dommages qu'ils pourraient éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté ; et il est convenu que dans le cas de tout tel retard les entrepreneurs obtiendront une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

17. Les entrepreneurs n'auront le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes. et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger les entrepreneurs de la responsabilié qu'ils assument par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où les entrepreneurs consentiraient toute telle cession ou tout tel contrat, alors les entrepreneurs ne pourront faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur ; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux aux entrepreneurs et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux ; et alors les entrepreneurs ne pourront faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeureront néanmoins responsables pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par les entrepreneurs ; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines, et autre matériel fournis par eux pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

19. Les entrepreneurs seront responsables de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de leur part, et ils devront à leurs propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires qu'il jugera nécessaire pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations, durant l'exécution des dits travaux.

20. Si les entrepreneurs manquent en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par eux sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner avis aux entrepreneurs d'avoir à payer tels salaire ou gages : et s'il s'écoule deux jours sans que les entrepreneurs paient en entier ce salaire jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit des entrepreneurs, et les entrepreneurs conviennent avec Sa Majesté de rembourser sur le champ toutes les sommes ainsi payées.

21. Les entrepreneurs devront protéger et ne devront pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placées sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devront prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné aux l'entrepreneurs sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aur été laissé au bureau des entrepreneurs ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue des entrepreneurs.

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec les entrepreneurs, qu'ils seront payés pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes qui suivent, savoir :

Nature des travaux.	Quantités approximatives.		Taux.	
			$ cts.	
1 Déboisement	Acres.	190	20 00	Par acre.
2 Abattage à fleur de terre	do	10	15 00	do
3 Déracinement	do	9	30 00	do
4 Platef de pièces de bois sur les marais, prof. moy., 16 p	do	2	500 00	do
5 Excavation dans la terre, y compris, emprunts, canaux d'égout. et fossés latéraux, fondations, stations, etc...	Vgs. c.	1,630,000	0 16	Par vg. c.
6 Egoûts souterrains	P. l.	1,000	0 40	Par pd. l.
7 Caissons des culées et des piles de ponts, y compris le remplissage en pierre	Vgs. c.	1,000	4 00	Par vg. c.
8 Maçonnerie en pierres perdues	do	300	2 50	do
9 Superstructure de ponts, système Howe, 100 pds d'ouv.	Arche.	1	3,500 00	Par arche.
10 do do do 80 do	do	1	2,400 00	do
11 Pilotis	P. l.	1,780	0 25	Par pd. l.
12 Pièces aplanies pour ponts en trêteaux	Pd. c.	180,000	0 19	Par pd. c.
13 Madriers d'épinette	Pd. s.	16,000	15 00	Par mille.
14 do de bois dur	do	2,000	30 00	do
15 Fer forgé	Lbs.	71,300	0 08	Par lb.
16 Fonte	do	21,500	0 07	do
17 Traverses de chemins publics	No.	50	22 00	Par trav.
18 do do privés	do	100	10 00	do
19 Liens, fournis par le ministère, devant être transférés et livrés à l'extrém. O. de la 1re section de 100 milles lorsque terminée, 27½ centins chacun	do	100,000	0 27½	Par trav.
20 Liens devant être fournis et livrés sur cette section	do	160,000	0 20	do
21 Charroi des rails, attaches, etc., charroi, 50 milles	Ton'x.	10,400	1 00	Par tonn.
22 Pose de la voie, y compris voies d'évitement	Milles.	104	180 00	Par mille.
23 Ballastage, 104 milles, 1,500 verges cubes par mille	Vgs. c.	156,000	0 18	Par vg. c.
24 Pose d'aiguilles et de croisements, charpente de sémaphore, etc.	No.	32	20 00	Par jeu.

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés, et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux, et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits aux entrepreneurs tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre alors en office pour le Canada ; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux a la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des

dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir ou d'être payés des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle les entrepreneurs auront justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur; mais s'il arrive que les entrepreneurs ont en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'ils croient n'être par comprises dans les certificats, ils devront faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après leurs prétentions, telles réclamations auront été omises.

26. Les entrepreneurs, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devront les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui leur en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours proscrites, et les entrepreneurs ne pourront plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur des entrepreneurs de la responsabilité qu'ils assument par les présentes; mais ils devront, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards aux entrepreneurs, alors il leur sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus, Et en aucun cas tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et les entrepreneurs ne pourront produire aucune réclamation pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie, les dits travaux pourront être encore repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par les entrepreneurs d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, les entrepreneurs devront immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner aux entrepreneurs avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis les entrepreneurs pourront, s'ils le jugent à propos, suspendre l'exécution des travaux qu'ils auront exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le parlement. Et dans aucun cas les entrepreneurs n'auront et pourront faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

30. Les entrepreneurs ne devront permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et les entrepreneurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes

déférée à l'ingénieur, devront être déférés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge, et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenues dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté. Et il est aussi convenu entre les parties aux présentes que ce contrat ne sera obligatoire avant d'avoir été soumis aux deux chambres du parlement pendant un mois sans être désapprouvé, à moins d'être ratifié plus tôt par les deux Chambres.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et d'annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet aux entrepreneurs. Les entrepreneurs toutefois auront le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir tous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée aux entrepreneurs ou réclamée par eux, pour les matériaux qu'ils se seront procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels ils comptaient soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'ils se seront ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi les entrepreneurs ont apposé aux présentes leurs seing et sceau et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par les entrepreneurs en présence de
H. A. FISSIAULT.

GEO. BOWIE, [L.S.]
M. McNAUGHTON, [L.S.]

Signé, scellé et délivré par le ministre, et contresigné par le secrétaire en présence de
H. A. FISSIAULT.

CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

F. BRAUN,
Secrétaire [L.S.]

ÉTAT

1—De toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 4, intitulé: "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en pourvoyant à la retraite en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées.

Dates des ordres en Conseil.	Noms.	Nature du service à l'époque de la retraite.	Allocation annuelle.	Gratification
1879.			$ cts.	$ cts.
		Ainsi qu'il appert dans un état soumis au Parlement, en date du 25 février 1879...	124,911 52	19,474 55
10 avril...	Jane Collins.....	Garde-malade, Grosse-Ile (au lieu de la gratific. de $50 ment. dans le dern. état)	71 28	
10 do ...	A. Holden	Percepteur des douanes, Lacolle.....	336 60	
26 do ...	Geo. Gunn.....	do Potton.....	346 50	
19 mai ...	F. M. Passow.....	Inspecteur des postes, Halifax	1,540 00	
21 do ...	L. Robertson	Percepteur du revenu de l'intérieur, Sydney Nord.....	99 00	
21 do ...	J. B. Stanton.....	Commis dans le bur. de l'audit. général..	1,120 00	
21 do ...	J. B. Lecroix.....	Messager, ministère de l'agriculture.....	158 40	
6 juin...	E. Langlois	Maître d'équipage et premier gardien d'hiver, Grosse-Ile.....	238 00	
6 do ...	F. X. Turcotte.....	Chaloupier et gardien d'hiver, Grosse-Ile	196 00	
6 do ...	J. E. Fortier.....	Percepteur du revenu de l'int., Québec....	.....	270 25
6 do ...	C. W. Shay	Commis dans le bur. de l'audit. général...	914 76	
13 do ...	W. M. Gorrie.....	Teneur de livres, bureau du revenu de l'intérieur, Toronto	455 40	
13 do ...	C. N. Rawding.....	Sous-percepteur des douanes, Canada Creek, N.E.....	106 92	
10 juill...	W. J. B. Marter...	Eclusier, Saint-Jean, N.-B.	560 00	
10 do ...	U. Benoit..	Commis, bureau de poste, Montréal	588 06	
10 do ...	F. X. M. Huot	do ministère de la milice, Ottawa...	389 82	
17 do ...	Peter Brown.....	Préposé au débarquement et commis, Sault Sainte-Marie.....	190 08	
17 do ...	Geo. W. Thomas.....	Préposé au débarq. et visiteur, Sarnia.....	152 46	
17 do ...	Robert Stuart.....	Premier éclusier, Montréal.....	445 50	
17 do ...	Thos. Watkins.....	Commis, bureau de douane, Montréal... ...	910 00	
17 do ...	John Bowker.....	Préposé au débarquement et visiteur, Bruce Mines	490 05	
4 août...	Wm. Patton	Percepteur du revenu de l'int., Hamilton..	410 00	
4 do ...	Chas. E. Romaine.....	do do London ...	680 00	
4 do ...	E. U. Piché, C.R.....	Greffier-adjoint, Chambre des communes.	400 00	
14 do ...	M. Dixon	Préposé au débarquement et sous-percepteur des douanes, Stanstead	392 04	
22 do ...	Theophilus Stewart	Surintendant des Sauvages, Ile-du-Prince Edouard	135 24	
4 sept....	Pierre Chatigney	Eclusier, canal Beauharnois	143 55	
4 do ...	Walter Thompson.	Sous-maître de glissoire, Mountain Station, rivière Ottawa	148 74	
22 do ...	Wm. Brundige.....	Douanier, Tidnish, N.E	18 00	
2 oct....	J. H. Thorne.....	Surintendant local, bureau des mandats sur la poste, Halifax.....	1,140 48	
29 do ...	Chas. Stronger.	Messager de Son Excellence le gouverneur général	.....	250 00
29 do ...	H. McPhie	Percepteur des douanes, Antigonish, N.E.	376 20	
11 nov....	Robt. Bell	Inspecteur des canaux	693 00	
11 do ...	Evan McColl	Préposé au débarquement, Kingston.....	415 80	
11 do ...	L'hon. F. Longworth...	Estimateur, douane, Charlottetown, I. P.-E.....	277 20	

1—ETAT de toutes les allocations et gratifications accordées, etc.—*Fin.*

Dates des ordres en Conseil.	Noms.	Nature du service à l'époque de la retraite.	Allocation annuelle.	Gratification.
1879.			$ cts.	$ cts.
11 nov. ...	Wm. Hynes	Préposé aux arrivages, Montréal	225 72	
11 do ...	Wm. Read	Maître d'écluses, canal Williamsburg	250 59	
12 do ...	G. Ramsay	Sous-percepteur du revenu de l'intérieur, Summerside, I.P.E		176 67
12 do ...	James McCabe	Eclusier, canal Welland	222 60	
10 déc....	Michael Dowling	Gardien de pont, canal Lachine	149 69	
10 do ...	Patrick McDonell	Eclusier, canal Williamsburg	210 88	
10 do ...	Wm Kennedy	do canal Cornwall	206 30	
10 do ...	Donald Currie	Percepteur des douanes, Charlottetown, I P.E	396 00	
10 do ...	D. W. Hart	Percepteur du revenu de l'intér., Paris	460 00	
29 do ...	Patrick Lindsay	Facteur, Kingston	201 60	
29 do ...	Michael Walsh	Messager, ministère des travaux publics	350 00	
1880.				
7 janv....	Dr. J. R. Dickson	Surintendant médical, asile Rockwood, Kingston	582 00	
16 do ...	L'hon. D. Hanington	Percepteur des douanes, Shédiac, N.B	616 00	
16 do ...	H. G. Bennett	Gardien de phare, île Amet	141 00	
16 do ...	Geo. Shepherd	Maître d'écluse, canal Rideau	235 84	
16 do ...	S. B. Merrill	Percepteur du revenu de l'int., Prescott	756 00	
16 do ...	A. Magurn	Commis, bureau de poste, Kingston	506 00	
16 do ...	T. W. Ross	do do Toronto		279 16
16 do ...	John Scott	Commis de la malle sur de chemin de fer		540 00
19 do ...	G. T. Kingston	Directeur de l'observatoire magnétique, Toronto	1,857 60	
26 do ...				
7 fév....	Wm. Lavender	Eclusier, canal Rideau	157 73	
	Norris Goddard	Teneur de livres, ministère des finances	1,680 00	
7 do ...	George Perns	Eclusier, canal Rideau	58 58	
7 do ...	R. A. Johnson	Inspecteur des postes, London	682 00	
12 do ...	F. H. Himsworth	Greffier du Conseil privé	1,122 00	
1[illegible] do ...	A. G. Lajoie	Sous-bibliothécaire du Parlement	1,488 00	
			152,007 42	20,980 63
		A déduire—Allocations périmées par décès ou autrement (voir état nº 3)	8,393 16	369 98
		Totaux	143,614 26	20,610 65

2—ETAT indiquant les noms des officiers mis à la retraite lors de l'abolition de leurs charges, et les appointements annuels antérieurement payés aux dits officiers.

Noms.	Emplois.	Appointements annuels.
		$ cts.
Wm. Hynes	Préposé au débarquement, Montréal	600 00
W. M. Gorrie	Teneur de livres, bureau du revenu du l'intérieur, Toronto	1,000 00
J. H. Thorne	Surintendant local, bureau des mandats sur la poste, Halifax	1,800 00
Jas. J. R. Dickson	Sérintendant médical, asile de Rockwood, Kingston	2,000 00
[illegible]ne Collins	Garde-malade, Grosse-Ile	150 00
[illegible]. Langlois	Maître d'équipage et 1er gardien d'hiver, Grosse-Ile	340 00
F. X. Turcotte	Chaloupier et gardien d'hiver, Grosse-Ile	280 00
	Total	6,170 00

3—ETAT indiquant les allocations périmées par décès ou autrement, depuis la date du dernier rapport.

Noms.	Cause.	Allocation annuelle.	Gratification.
		$ cts.	$ cts.
W. A. Bell	Décès	521 36	
John Blondin	do	45 36	
R. S. M. Bouchette	do	2,239 92	
Capt. R. K. Bullock	do	560 00	
Francis Clark	do	114 00	
John Crotty	do	139 00	
A. L. Cardinal	do	1,031 28	
P. Cummins	do	86 40	
E. Duggan	do	271 60	
A. M. Delisle	do	1,064 52	
D. Gallagher	do	178 20	
F. H. Haycock	do	582 00	
James Low	do	378 00	
J. S. Richardson	do	517 44	
W. W. Smith	do	197 88	
N. A. Beaudit	La mise à la retraite n'a pas eu lieu	266 12	
John Conly	do do	200 00	
R. G. Bourget	Retourné au service public		319 98
Jane Collins	Allocation annuelle accordée depuis le dernier rapport au lieu de gratification		50 00
	Totaux	8,393 16	369 98

4—ETAT des cas dans lesquels des additions ont été faites (depuis le dernier rapport) au nombre actuel d'années de service des personnes employées dans le service civil qui ont été mises à la retraite.

Personnes mises à la retraite.	Nombre d'années ajoutées.	Autorité.
W. M. Gorrie	10	Ordre en Conseil, 4 septembre 1879.
Robert Stuart	10	17 juillet do
E. U. Piché	4	4 août do
J. H. Thorne	10	2 octobre do
Robert Bell	10	11 novembre do
S. B. Merrill	10	16 janvier 1880.

5—ETAT des recettes et des paiements, fonds de retraite.

———	Recettes.	Paiements.
	$ cts.	$ cts.
Jusqu'au 30 juin 1878, conformément à l'état en date du 25 fév. 1879.	349,963 46	559,533 48
Pendant l'année expirée le 30 juin 1879.	41,959 20	113,531 63
Totaux	391,922 66	673,065 11

J. M. COURTNEY,
Député du ministre des finances.

MINISTÈRE DES FINANCES,
OTTAWA, 18 février 1880.

RAPPORTS

DES

BANQUES INCORPORÉES

DU

CANADA,

TELS QUE SOUMIS AU PARLEMENT POUR L'ANNÉE

1880

INDIQUANT LES NOMS ET LE LIEU DE RÉSIDENCE DE CHAQUE ACTIONNAIRE, ET LE NOMBRE ET LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS POSSÉDÉES PAR EUX.

Conformément à l'acte 34 *Vic., ch.* 5, *s.* 12.

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR MacLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON
1880.

TABLE DES MATIÈRES.

PROVINCE DE L'ONTARIO.

	Page
Banque Ontario	1
Banque de Toronto	22
Banque Canadienne de Commerce	29
Banque de la Puissance	54
Banque Impériale du Canada	59
Banque d'Hamilton	66
Banque Fédérale du Canada	72
Banque d'Ottawa	79
Banque Standard du Canada	83

PROVINCE DE QUÉBEC.

Banque de Montréal	91
Banque de Québec	131
Banque du Peuple	144
Banque des Marchands du Canada	156
Banque Stadacona	189
Banque Union du Bas-Canada	198
Banque Ville-Marie	212
Banque Molson	219
Banque des Townships de l'Est	225
Banque d'Echange du Canada	235
Banque Jacques-Cartier	240
Banque de St-Jean	247

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Banque de Pictou	250
Banque des Marchands d'Halifax	255
Banque de Yarmouth	259
Banque du Peuple d'Halifax	262
Banque Commerciale de Windsor	267

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Banque du Nouveau-Brunswick	270
Banque Maritime du Canada	275

ONTARIO BANK.

(BANQUE D'ONTARIO.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Allison, Wm	Bowmanville	30	1,200
Arnoldi, Amelia	Montreal	138	5,520
Augusta, Treasurer, Township of	Algonquin	350	14,000
Ault, J. R.	Aultsville	2	80
Allan, Sir Hugh	Montreal	250	10.000
Allan, Wm	do	40	1,600
Allan, Margaret	Toronto	34	1,360
Allen, Wm. F. & J. K	Clark	89	3,560
Allen, Chas E	Quebec	44	1,760
Allen, Wm. F.	Clark	25	1,000
Allen, Mrs. J	Peterborough	21	840
Allen, Margaret	Clark	26	1,040
Allen, Jas. K	Newcastle	30	1,200
Anderson, Robt. G	Toronto	50	2,000
Anderson, Rev. J	Tiverton	25	1,000
Adams, Hy	Whitby	92	3,680
Adams, Francis	Montreal	106	4,240
Adams, Wm	do	100	4,000
Accountant, Court of Chancery	Toronto	255	10,200
Andrew, Miss M. A	Montreal	6	240
Alexander, Rev. F.	Guelph	21	840
Auston, F. W	Brighton	9	360
Arnott, A. S.	Cobourg	28	1,120
Aldwell, Thomas D	England	178	7,120
Armour, J. F	Windsor	11	440
Armour, Robt	Hamilton	11	440
Adams, A	Montreal	35	1,400
Atkinson, W. Henry	Toronto	84	3,360
Annis, Rev. J. W.	Scarborough	25	1,000
Ambrose, R. S., Trust	Hamilton	15	600
Arnoldi, F	Toronto	11	440
Andrews, M	Cobourg	5	200
Adams, R. W	Montreal	11	440
Aikins, Hon. J. C	Toronto	30	1,200
Audy, J. R. & M. E	Ottawa	7	280
Austin, J., & Bethune, R H	Toronto	50	2,000
Adams, Miss M. C	Montreal	43	1,720
Blackwood, R.	Martintown	130	5,200
Billings, F. T., Estate	Oshawa	75	3,000
Bellwood, C., Estate	Bowmanville	5	200
Burk, H. W	do	5	200
Burk, W. K	do	32	1,280
Burk, Miss C. C	do	27	1,080
Burk, D. F., Estate	do	5	200
Burk, Marvin	Prince Arthur's Landing	18	720
Burk, D. F	do do	43	1,720
Burwell, P. Jane	Port Burwell	21	840
Burwell, M. G	do	12	480
Burwell, P. Jane, Trust	do	9	360
Burwell, L	do	140	5,600
Bowen, B	Newcastle	123	4,920
Bowen, Henry	do	108	4,320
Bowen, Mrs. M. A	do	14	560
Bellwood, J. H., Trust	do	45	1,800
Bellwood, C. J.	do	20	800
Boate, W. T., Estate	do	75	3,000
Best, John	Orono	145	5,800
Boyer, T. W., Estate	Kincardine	42	1,680
Bradley, T., Estate	Hampton	10	400

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Blamey, Mrs. A	Oshawa	2	80
Broadhead, Mrs. J. E.	Prescott	14	560
Bedard, Mrs. L. S.	Montreal	36	1,440
Brennan, Margaret	do	187	7,480
Blakey Jas., Estate	Prescott	53	2,120
Blakey, Miss M. A.	do	20	800
Blakey, Miss M.	do	20	800
Blakey, Miss E	do	20	800
Brown, W	Tyrone	14	560
Brown, Evelina	Montreal	50	2,000
Brown, Mary	do	20	800
Browne, Jas., M.D.	Toronto	60	2,400
Buchanan, Mrs. A.	Laggan	21	840
Buchanan, Mrs. A., Trust	do	41	1,640
Barrett Wm, M.D	Montreal	210	8,400
Brophy, Robt	do	3	120
Bradford, John	Granby, Que	67	2,680
Bradshaw, Mrs J. A.	Bowmanville	30	1,200
Bradshaw, M. T	Quebec	80	3,200
Bradshaw, M. H.	Inverness, Que.	95	3,800
Baldwin, W. M	Orillia	60	2,400
Bleakley, F.	Bowmanville	72	2,880
Borrowman, Miss E.	Whitby	2	80
Borrowman, Adam	do	3	120
Bird, Mrs. H.	Bowmanville	6	240
Bartlett, Permelia	Oshawa	60	2,400
Bartlett, Geo.	do	4	160
Braithwaite, Elizabeth	Cavansville	47	1,880
Brent, Wm.	Tyone	25	1,000
Bethune, Miss J. A. V.	Cobourg	4	160
Boswell, A. R., Trust	Toronto	19	760
Bates, J. S.	do	155	6,200
Bates, Nancy J.	Bowmanville	35	1,400
Blackwell, Ann	Toronto	373	14,920
Barlow, W. J.	Richmond	29	1,160
Blair, Mrs. M.	Prescott	1	40
Burland, G. B.	Montreal	150	6,000
Boyd, Mrs. M. S., Estate	Prescott	15	600
Boyd, Janet	Montreal	33	1,320
Boyd, Miss A.	do	33	1,320
Barss, J. W	Wolfville	500	20,000
Barnhart, A. J.	Mille Roches	90	3,600
Blong, Robt.	Toronto	75	3,000
Burnett, G. F.	St. Hyacinthe	42	1,680
Bell, L. G.	Carleton Place	45	1,800
Best, Samuel H.	Mount Pleasant	89	3,560
Baker, Wm. Hy.	Wales, Ont.	10	400
Baker, Chas. D.	Dawlish, England	58	2,320
Boothby, Thos.	Altona	7	280
Bigelow, Silas	Lindsay	117	4,680
Birnie, Grace J.	Toronto	16	640
Baptist, John, Executor	Three Rivers	14	560
Bond, J. R., Trust	Montreal	138	5,520
Brooks, E. T., and Senkler, W. S.	Perth	80	3,200
Beith, Mrs. J.	Bowmanville	27	1,080
Breadon, Mary	Richmond, Que.	12	480
Breadon, Ann J.	do	17	680
Borland, Mrs. A.	Bowmanville	3	120
Boucher, C. B	Campbellford	12	480
Brydon, W.	Lang	7	280
Baptist, Isabella A.	Three Rivers	90	3,600

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Baptist, Isabella	Three Rivers	12	480
Baptist, Margaret	do	12	480
Baptist, Alex	do	285	11,400
Burk, W. K, Trust	Bowmanville	4	160
Barber, Thos.	Eastwood, England	75	3,000
Bradshaw, Florence M.	Quebec	2	80
Bradshaw, Miss M. S.	do	2	80
Backer, Peter	Berlin	49	1,960
Brown, Miss A	Montreal	19	760
Beman, Mrs. M. C.	Newcastle	8	320
Bender, A J.	Montmagny	4	160
Bowen, Richard.	St. Sebastien	10	400
Bain, J, and Martin, D., Trust	Toronto	37	1,480
Blong, Jonathan	do	16	640
Brown, Alfred	Montreal	25	1,000
Baker, Mrs. A. A.	Wales, Ont.	5	200
Burwell, Mrs. A	Port Burwell	1	40
Bowen, Margaret A.	Newcastle	3	120
Bellwood, Mrs. M. A.	do	27	1 080
Bond Brothers	Montreal	1	40
Broad, Wm.	Haydon	25	1,000
Bowen, Mary	Newcastle	10	400
Burgess, R K.	Toronto.	1	40
Bryson, Thos M.	Montreal	60	2,400
Banks, Mary F	do	50	2,000
Beith, Alex.	Bowmanville	140	5,600
Beswich, Jas., Trust	Toronto	10	400
Beith, Hector	Bowmanville	100	4,000
Bryce, Peter H.	Guelph	5	200
Babcock, M., Trust	Montreal	10	400
Burnham, Geo.	Peterborough	25	1,000
Beith, Alex., and H., Trust	Bowmanville	8	320
Boyd, John.	Montreal	25	1,000
Baker, Mary E.	Paris, Ont.	28	1,120
Best, Jno.	Oshawa	45	1.800
Brookfield, Samuel M.	Halifax	40	1 600
Brookfield, Wm. H.	do	16	640
Brookfield, W. G.	do	48	1,920
Butterworth, C. A.	Ottawa	4	160
Bain, Rev. J.	Markham	10	400
Brittain Brothers	Bowmanville	25	1,000
Boyd, Geo.	Toronto	50	2,000
Berry, Wm A.	March	12	480
Braine, R. T.	Halifax	10	400
Brownrig, Mrs. M A.	Montreal	80	3,200
Blackett, Jno., Attorney	Ormstown	87	3,480
Boyer, L. A.	Montreal	30	1,200
Boyer, Mary L. A	do	30	1,200
Boyer, Mary E. C	do	30	1,200
Boyer, John C. A	do	30	1.200
Boyer, Jos. A. T	do	30	1,200
Brodie, J L, Cashier, Trust	Toronto	111	4,440
Best, Robt	Oshawa	20	800
Brown, Robt	Montreal	300	12,000
Brooks, Miss J. R	Brockville	39	1,560
Bleakley, John H. Y.	Montreal	50	2,000
Baines, W. & C	Toronto	3	120
Clemens, S., Estate	Bowmanville	96	3.840
Clemens, Wm	Tyrone	150	6,000
Clemens, Jos	Bowmanville	36	1,440
Clemens, Hannah, J.	do	12	480

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. — Noms.	Residence.	Shares. — (Actions)	Amount. — (Montant.)
			$
Clemens, Wm. J	Bowmanville	4	160
Clemens, Jos., Trust	do	3	120
Campbell. Matt	Montreal	120	4,800
Campbell, Mrs. Dr. C. A	Sabrevois, Que	20	800
Campbell, Duncan	Simcoe	300	12,000
Campbell, Maria	Colborne	12	480
Campbell, Alex., sen	Keene	25	1,000
Calder, Jno	Brocklin, Ont.	37	1,480
Cameron, Rev. J. Y. and Gray, A	William-town.	25	1,000
Cryderman, Jas	Hampton.	39	1,560
Cryderman, E. B	do	66	2,640
Courtice, Chris, sen	Bowmanville	20	800
Clark, Robt	Newcastle	7	280
Clark, Thomas	St Philomène	110	4,400
Currie, Mark	Port Perry	37	1,480
Clapperton, J., Estate	Prescott	20	800
Clerk, Alex	Montreal	175	7,000
Colton, V	Bowmanville	14	560
Colville, Alex	Orono	9	360
Christie, Wm	Montreal	175	7,000
Chafee, J. M	Toronto	60	2,400
Clarke, Wm., M.D	Guelph	500	20,000
Clarke, Agnes S	Meaford	16	640
Clarke, Miss M	Montreal	10	400
Clarke, Mrs. M	do	45	1,800
Chaffers, Mrs. H	do	100	4,000
Carter, Geo	do	60	2,400
Christie, M., Estate	Toronto	21	840
Canning, Rev. W. T	Oxford Mills	14	560
Crawford, Geo	Peterborough	20	800
Crawford, Nancy	Cobourg	50	2,000
Coleman, Jane H. S	England	125	5,000
Cuvillier, Miss L	Montreal	7	280
Cheese, R. E	do	120	4,800
Clouston, Rose M	do	11	440
Cleeve, Miss F. D	do	28	1,120
Christie, Mrs. S	do	33	1,320
Cumming, Mrs. J	Colborne	127	5,080
Croll, Isabella	Whitby.	62	2,480
Cook Mrs. L	Barrie	40	1,600
Cambie, H. J	Ottawa	24	960
Croskery, R. Estate	Perth	15	600
Cole, Rebecca	Hampton.	1	40
Carmichael, C. D., Estate	Toronto.	60	2,400
Cowie, Wm	Montreal	200	8,000
Chadwick, E. M	Toronto	2	80
Chadwick, E. M., Trust	do	3	120
Chadwick, Mrs. M. M., Trust	do	2	80
Crowley, D. K.	Ottawa	30	1,200
Coleman, W. J	Halifax	100	4,000
Confederation Life Association	Toronto	25	1,000
Crerar, W. G	Pictou, N S	150	6,000
Clemens, Miss A	Bowmanville	10	400
Carpenter, Mrs. L. D. T	West Effing, U.S	32	1,280
Cole, J. R	Tyrone	12	480
Cuthbert, Jno	Duffin's Creek	2	80
Christie, Mrs. A. B	Keene	12	480
Carter, Jno	Toronto.	28	1,120
Cuff, J. R	Township of Scott	12	480
Cuddihy, M	Montreal	50	2,000
Carpenter, Mrs. M. E	Kincardine	100	4,000

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Cryderman, J. M	Bowmanville	9	360
Cowie, K	Montreal	15	600
Campbell, M. C	Wales, Ont	5	200
Cummings, S	Goderich	18	720
Cody, Benj	Newmarket	15	600
Carmichael, J. R	New Glasgow, N.S	25	1,000
Carswell, Jno	Prince Albert	52	2,080
Cameron, D	Point St. Charles	50	2,000
Chisholm, C. R	Montreal	25	1,000
Culton, Helen C	New Glasgow, N.S	5	200
Carmichael, Miss J	do	13	520
Carr, Thos	Thornhill	13	520
Clarke, Jos., M D	Ohsawa	26	1,040
Carmichael, Caroline	New Glasgow, N.S	12	480
Campbell, Jas	Whitby	30	1,200
Cole, Roger, Trust	Tyrone	6	240
Cole, Mrs. C	do	6	240
Carter, Miss J. M	Beamsville	4	160
Clemens, Ada	Bowmanville	10	400
Cowan, Jno	Oshawa	55	2,200
Campbell, Mrs. M	do	4	160
City and District Savings Bank	Montreal	403	16,120
Campbell, M. J., and McGowan, A	do	25	1,000
Dardis, Mrs. A	Morrisburg	100	4,000
Dryden, Jas	Brooklin	164	6,560
Donovan, W., Estate	Dalkeith	10	400
Dunn, E, Estate	Toronto	31	1,240
Dunn, E, Estate, Trust	do	2	80
Draper, C., Estate	Whitby	104	4,160
Drummond, Jno	Spencerville	3	120
Devitt, J, Estate	Cartwright	44	1,760
Dowsley, Mrs. J	Prescott	24	816
Dowsley, Margaret	do	3	120
Doran, Geo	Morrisburg	75	3,000
Dow, Thos	Whitby	37	1,480
Dow, Mrs E. H	do	65	2,600
Drummond, D	Keene	18	720
Durnford, Jane	Montreal	3	120
Daley, Chas.	England	125	5,000
Dewar, F.	Dunvegan	30	1,200
Darling, Andrew	Montreal	18	720
Devine, J., sen., Estate	New Lancaster	24	960
Dymond, A. H., and O'Rielly, W. T.	Toronto	55	2,200
Dennistown, Robt	Peterborough	150	6,000
Dennistown, R, Trust	do	43	1,720
Dennistown, R., Trust	do	18	720
Dennistown, R. & J. F., Trust	do	16	640
Dovis, Miss K	Kingston	23	920
DeLorimier, L. G	St. Hyacinthe	120	4,800
Dean, Jas., Tutor	Three Rivers	12	480
Dabord, A	do	22	880
Dwyer, Robt	Toronto	30	1,200
Du, ont, Miss F	do	15	600
Dennison, Miss E. L	do	6	240
Dow, R	do	30	1,200
Dundas, Mrs. A. E	Lloydtown	14	560
Dades, Capt. G	Woolwich, Eng	142	5,680
Drynan, Mrs. J. A	Toronto	25	1,100
Dardis, Thos	Morrisburg	100	4,000
Denison, Mrs. J. A	Toronto	9	360
Doran, Mrs. E. A	Lachine	15	600

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Elwell, A	Montreal	67	2,680
Eqtauch, L	do	100	4,000
Edwards, Jos	Warsaw	14	560
Edwards, Richard	Cannington	22	888
Ellis, R. A., Estate	Waterloo, Q.	74	2,960
Elliot, Wm	Iroquois	67	2,680
Elliott, T. W., and Patterson, J.	Montreal	42	1,680
Eddy, J. Z	Newcastle	37	1,480
Eddy, Elizabeth H	Mitchell	12	480
Eddy, C. M, Estate	Orono	37	1,480
Edwardsburgh, Treasurer, Township of	Prescott	228	9,120
Elsworth Mrs. E	Ashburnham	6	240
Eastland Wm	Peterborough	30	1,200
Eadie, Margaret	Montreal	18	720
Evans, Fanny	do	5	200
Eastwood, W. O., *et al.*	Whitby	100	4,000
Edwards, Samuel	Warsaw	20	800
Eager, W. L., jun	Montreal	4	160
Edwards, Jas	Peterborough	10	400
Ewing, Revd. A	Collingwood	7	280
Erskine, J. S	Ottawa	10	400
Egan, S. L	Aylmer	5	200
Edwards, Hy.	Warsaw	18	720
Elliott, Jno.	Lachine, Que.	12	480
Evans, Jas	Port Hope	25	1,000
Foot, Mrs. M. A.	Rutland, Vt.	360	14,400
Fennell, J. N.	Newcastle	100	4,000
Fisk, Betsy	Montreal	22	880
Fraser, Eliz. M	do	150	6,000
Fraser, C. F.	Brockville	30	1,200
Fraser, Grace	Prescott	2	80
Fraser, Z	Bowmanville	9	360
Farncomb, F.	Newcastle	190	7,600
Ferguson, A.	Montreal	48	1,920
Ferguson, E., Estate.	Toronto	35	1,400
Ferguson, A., Estate	Lancaster	46	1,840
Freeland, Hy	Brockville	8	320
Farlinger, I. F.	Morrisburg	30	1,200
Foster, G. K	Richmond	74	2,960
Fireman's Benevolent Association	Montreal	20	800
Fitzgerald, E.	Toronto	249	9,960
Fitzpatrick, J., Estate	Montreal	229	9,160
Fisher, D., Trust	Toronto	18	720
Fisher, D., Trust	do	2	80
Fisher, Miss M. E.	Bowmanville	29	1,160
Fisher, Alex	Toronto	5	200
Fisher, Mrs. G. M	do	26	1,040
Fisher, Miss A.	Bowmanville	29	1,160
Folley, J. P	do	26	1,040
Filer, Geo	Montreal	10	400
Forrester, Jno.	Glen Major	80	3,200
Futvoye, C. H.	Montreal	12	480
Feilde, Mrs. C.	Prescott	58	2,320
Frothingham, G. H., Estate	Montreal	108	4,320
Frothingham, Rev. F.	Buffalo, N. Y.	107	4,280
Frothingham, L. G.	Montreal	106	4,240
Foley, A. G.	Peterborough	15	600
Filer, I. H.	Noyan, Q.	20	800
Ferguson, Miss C. C.	Peterborough	40	1,600
Fairbairn, J. N	Newcastle	25	1,000
Fisher, Jno	Cobourg	25	1,000

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Fisher, Mrs. M.	Bowmanville	17	680
Fielde, J. F., Trust	Mount Forest	25	1,000
Fisher, D , Trust.	Toronto	25	1,000
French, Mrs. S	Prescott	11	440
Fuller, Mrs. C.	Hamilton	75	3,000
Fish, W. T.	Cobourg	85	3,400
Fisher; D...	Toronto	160	6,400
Fisher, A., Trust	do	19	760
Fisher, D., Trust	do	25	1,000
Fothergill, A. T.	Oshawa	20	800
Forbes, Janet	New Glasgow, N.S.	20	800
Fitzgerald, Mrs. A.	Toronto	70	2,800
Fisher, D., Trust.	do	74	2,960
Ferguson, Mrs. M.	Emersley	12	480
French, Jas	Toronto	653	26,120
Funston, J. J.	do	20	800
Fisher, D., Gen. Manager, Trust	do	125	5,000
Forbes, H. R., Trust	do	22	880
Fisher, D., Trust	do	14	560
Gray, Rev. Jas.	Port Dover	40	1,600
Green, H. J	Clifton	12	480
Gunn, Jas.	Toronto	12	480
Godard, N	Ottawa	53	2,120
Gardiner, Chas.	Lyn	10	400
Glackmeyer, Chas.	Montreal	60	2,400
Gibb, M. C.	do	18	720
Gibb, Jas	Quebec	50	2,000
Greig, A., Estate	Oshawa	74	2,960
Glaiman, Jos., sen.	Port Hope	42	1,680
Green, Robt	Montreal	75	3,000
Gould, G., sen., Estate	St. Mary's	86	3,440
Gould, Jos , Estate	Oshawa	75	3,000
Gould, Jos., Estate	do	37	1 480
Gillespie, Elizabeth.	Toronto	32	1,280
Goufray, Jno	Peterborough	13	520
Gzowski, Lt.-Col. C. S	Toronto	1,057	42,280
Gzowski, C. S., jun.	do	48	1,920
Grenaway, Mrs. G.	Little Brittain	25	1,000
Gregston, Jno., Trust	London, O.	20	800
Grose, Stephen	Whitby	25	1,000
Grose, Richard	Newcastle	125	5,000
Grose, William	do	125	5,000
Germann, Charles, Estate	Waterloo, Ont.	38	1,520
Godson, G. R	London, Eng.	367	14,680
Gibbs, W. H , jun.	Oshawa	46	1,840
Gillbard, Thomas	Cobourg	5	200
Greenway, Richard	Haydon	50	2,000
Gamsby, Mrs. M.	Orono	37	1,480
Garnham, W	Toronto	30	1,200
Gwynne, Mrs. J.	do	30	1,200
Griffin, Edward	Ottawa	38	1,520
Glover, Bessie, Treasurer	Quebec	60	2,400
Gray, Andrew	Toronto	65	2,600
Gilmour, A	Ottawa	1,410	56,400
Gordon, Rev D. M.	do	50	2,000
Goodfellow, Miss E. J.	Springville, Ont.	10	400
Gillard, J., and Standley, R. W	Grafton	12	480
Gagnon, G	Stanfold, Que.	10	400
Geraghty, P., Estate	Kingston	35	1,400
Gernon, W.	Dunbarton	27	1,080
Grant, Mrs. I.	St. John, N.B.	10	400

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant).
			$
Gilmour, Thomas	Brockville	50	2,000
Gwynne, Rev. G. J	County Cork, Ireland	30	1,200
Gwynne, Miss E. A	Township of York	14	560
Graham, Rachel	Montreal	12	480
Gimson, J. F.	Toronto	2	80
Gzowski & Morse, Trust	do	6	240
Gimson, F. W.	England	135	5,400
Germann, Susannah	Waterloo, Ont.	25	1,000
Gray, R. B	Pembroke	5	200
Grant, R. P	Pictou, N.S.	50	2,000
Godfrey, R. F.	Montreal	10	400
Godfrey, Mary A	do	4	160
Garvin, Eleanor G.	Newcastle	20	800
Gairdner, Thomas	Bowmanville	134	5,360
Gairdner, Mrs. J.	Orono	8	320
Grasett, F. LeM.	Toronto	4	160
Green, R. Y	March	13	520
Green, George A.	Montreal	75	3,000
Green, George A., Trust	do	32	1,280
Gzowski, C. S., jun., Trust	Toronto	1,651	66,040
Gzowski & Morse	do	130	5,200
Honey, Charles, Trust	Bowmanville	7	280
Honey, Charles	do	25	1,000
Hoskin, Wm.	do	30	1,200
Hyland, John	Oshawa	90	3,600
Heron, William	Ashburn	26	1,040
Heron, John	do	7	280
Heron, Mary	do	30	1,200
Haines, Jacob	Morrisburg	14	560
Haines, Ann	Dixon's Corners	15	600
Holden, John, Estate	Prescott	150	6,000
Henry, Emma	South Elmsley	3	120
Howland, Sir W. P.	Toronto	212	8,480
Howland, Lady S.	do	74	2,960
Hacquoil, Francis	Quebec	90	3,600
Handyside, Mary B.	Montreal	35	1,400
Handyside, N. J.	do	2	8
Hughes, Emma	Cookstown	37	1,480
Hughes, Mrs. A	Toronto	75	3,000
Hazelwood, Samuel	Brockville	125	5,000
Hingston, W. H., M.D., Tutor	Montreal	36	1,440
Hingston, W. H., M.D., Trust	do	2	80
Hindes, Rev. R. W.	Campbellford	13	520
Hartford Insurance Company	Montreal	325	13,000
Higgins, Elizabeth	do	15	600
Higgins, Letitia	do	12	480
Hall, Rev. W.	do	12	480
Hall, James	Peterborough	100	4,000
Hall, Mrs. F. H	Montreal	14	560
Hall, Mrs. K.	Orono	42	1,680
Hall, Ezra	do	25	1,000
Hall, Jane G.	Peterborough	25	1,000
Hall, Ida M.	Bowmanville	25	1,000
Hoar, Thomas	do	50	2,000
Harper, Samuel	Kingston	72	2,880
Henson, John	Bowmanville	34	1,360
Hamilton, Andrew	Toronto	278	11,120
Hamilton, Hon. R.	Peterborough	72	2,880
Humphries, Ann	North Augusta	12	408
Holmes, B., Estate	Montreal	314	12,560
Hayes, Miss L.	Hawkesbury	11	440

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Hopper, Wm	Cobourg	4	160
Hallowell, Miss M. L	Windsor	15	600
Haymega, Elizabeth	Morrisburg	24	960
Hogan, Henry, Tutor	Montreal	14	560
Haldan, B., Managing Director	Toronto	50	2,000
Harding, Louisa	Prescott	21	840
Hodges, H	Newcastle	150	6,000
Hallam, Jno	Toronto	37	1,480
Hulbert, Mrs. M. O	Prescott	7	280
Howard, Miss M. C	Ottawa	6	240
Howard, Miss H. B	do	6	240
Hopper, Sarah	Quebec	37	1,480
Hale, George C	Kingston	40	1,600
Harris, E	Toronto	367	14.680
Hall, Adam	Township of Smith	175	7,000
Hall, Jno	do	175	7,000
Hughes, P., and Rees, D. J., Trust	Toronto	238	9,520
Hall, Mrs. M. A	Paris, Ont	70	2,800
Howell, Mrs. S	Galt	25	1,000
Hadrill, A. W	Montreal	25	1,000
Hadley, F	Upper Lachine	22	880
Hartley, Jonathan	Pirate Harbor	13	520
Hartley, Isaac	New Glasgow, N. S.	40	1,600
Howland, Sir W. P., and Arnoldi, F., Trust	Toronto	61	2,440
Holland, Charles, Trust	Montreal	75	3,000
Harris, Miss M. A	Toronto	195	7,800
Hull, Jno	Lakefield	7	280
Hall, Thomas	Paris, Ont	85	3,400
Hagar, C. W., Executor	Montreal	195	7,800
Hutchinson, John	do	35	1,400
Home Savings and Loan Company (Limited)	Toronto	1,027	41,080
Hobson, E	do	25	1,000
Hebert, Mrs. S. S	Montreal	24	960
Harvey, John H	Halifax	11	440
Hand in Hand Mutual Fire Insurance Company	Toronto	60	2,400
Howland, Sir W. P., Pres. L. and C., L. and A., Trust	do	1,156	46,240
Howland, Lady. S, Trust	do	35	1,400
Hughes, Patrick, Trust	do	125	5,000
Irwin, James	Prescott	152	6,080
Irving, Æmilius, and Robinson, J. B	Hamilton	49	1,960
Incorporated Synod, Ontario	Kingston	18	720
Imrie, Thomas	Mont eal	50	2,000
Ingham, J, Trust	Doncaster	60	2,400
Irving, A. S	Toronto	75	3,000
Irish, D. T	Montreal	70	2,800
Irvine, Rev. J	Mille Isles, Que	45	1,800
Ironfield, Thomas	Toronto	100	4,000
Joness, M., Estate	Bowmanville	30	1,200
Jewell, W	Oshawa	42	1,680
Joliff, Rev. W	Bowmanville	6	240
Jones, Andrew	Maitland	67	2,680
Jones, D	d	30	1,200
Jones, W. J., M.D	do	24	960
Jones, Mrs. F. A	do	44	1,760
Jones, Henry J	Perch Station.	100	4,000
Jennings, Marion C	Toronto	13	520
Johnson, S. W	Montreal	10	400
Jackson, Andrew	Peterborough	196	7,840
Jackson, Joseph	Montreal	78	3.120
Johnston, W. Ealing	Grafton	25	1,000

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Joness, Miss E	Bowmanville	83	3,320
Jack, Peter	Halifax	80	3,200
Joseph, H. A	Toronto	30	1,200
Jewett, George A	Lindsay	1	40
Jackson, Daniel	Pine Tree, N.S	35	1,400
Jones, Charlotte	Montreal	3	120
Jackson, John, jun	Toronto	13	520
Kinnear, John	Springville	12	480
Kinnear, James, sen	Kinnear's Mills	124	4,960
Kinnear, Harriet	do	25	1,000
Kinnear, James, jun	do	9	360
Kinnear, Thomas C	Halifax	50	2,000
Keith, Maria	Montreal	13	520
Keith, D. S	Toronto	25	1,000
Katerson, C	Newcastle	32	1,280
Katerson, E	do	14	560
Keeler, Jas	Spencerville	19	760
Keeler, J. and Dalton, G., Executors	do	77	3,080
Knapp, Annie, Tutrix	Douglas, Isle of Man	70	2,800
Kirkpatrick, J. C	Goderich	165	6,600
Kelly, C. O	Pembroke	90	3,600
Kelly, M. E	Port Hope	15	600
Kain, Miss S	Montreal	3	120
Kerr, G., Estate	Chatham, N.B	74	2,960
King, E. F	Montreal	6	240
Kay, Miss C. E	Toronto	71	2,840
Kenny, Sir E	Halifax	102	4,080
Kennedy, Jno	Dixie	46	1,840
King, E. F., Executor	Montreal	12	480
Keterson, Jos	Toronto	158	6,3 0
King, Mrs. A	do	9	360
Kenner, Rev. Henry	Madoc	10	400
Keith, Don	Halifax	40	1,600
Leslie, Pat	Montreal	55	2,200
Lorriman, W., Estate	Bowmanville	60	2,400
Lister, C. J	Meaford	11	368
Lister, Mrs. A	do	7	244
Lyness, Jno	Orono	10	400
Langmaid, J, sen	Hampton	6	240
Langmaid, J., jun., Trustee	Taunton	27	1,080
Langmaid, Mrs. E	do	2	80
Lick, Wm	Oshawa	74	2,960
Lick, Jos	do	44	1,760
Lick, Dan	do	30	1,200
Lyall, Jno	Clark	75	3,000
Luke, Jas	Oshawa	25	1,000
Luke, P., Trustee	W. Huntington	5	200
Lane, Chas	Napanee	104	4,160
Levy, Alex	Montreal	609	24,360
Lesslie, Jno	Dundas	80	3,200
Langwill, R	St. Laurent	64	2,560
Little, J. W, Estate	Wr xeter	28	1,120
Logie, Miss M	Quebec	19	760
LaMothe, J. M	Montreal	9	360
Lang, Mrs. A. S	Ottawa	50	2,000
Lavell, Rev. Chas	Palmerston	14	560
Leavens, Daniel	Duffins Creek	12	480
Lowrie, Jas	Montreal	25	1,000
Langton, Mrs. C	Carleton Place	10	400
Livernois, L	Montreal	15	600
LeFevre, Henry J	Lakefield	108	4,320

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Little, Mrs. B	Cork, Ireland	80	3,200
Lumsden, Geo	Newcastle	60	2,400
Lochead, Rev. W	Almonte	17	680
Lunn, Ellen	Montreal	6	240
Lloyd, G. A	London, Eng	20	800
Lochart, Mrs I	Orono	26	1,040
Lyon, Miss H	Ottawa	2	80
LaBatt, Mrs. M. S	Prescott	18	720
Lockhart, Mrs. M. A	Orono	24	960
LeGros, John	Point St. Peter	32	1,280
Lockhart, W. T. and Caldwell, S	Orono	38	1,520
Lockhart, K. F., Trust	Winnipeg	6	240
Loscombe, Mrs C	Bowmanville	5	200
Larminie, Mrs. D. D	Toronto	12	480
Leslie, Thos	New Lowell	25	1,000
Leclair, Rev. L. W	Montreal	52	2,080
Long, Thos	Collingwood	25	1,000
LeMarquand, Chas	Point St. Peter	6	240
Lockie, J. S. and Bolster, J. L., Trust	Toronto	26	1,040
Long & Bro., T., Trust	Collingwood	308	12,320
Lockhart, Mrs. E. M	Whitby	76	2,284
Lowell, W. L	Halifax	15	600
Leslie, Miss I. K	Montreal	3	120
Moat, S. & J	do	225	9,000
MacDougall Bros	do	7	280
Moore, R	Brooklin	14	560
Mulholland, R	Cobourg	3	72
Mathie, Agnes	Montreal	36	1,440
Mitchell, B., Estate	Oshawa	74	2,960
Matthews, Jane	Montreal	30	1,200
Masson, Wm	Whitby	75	3,000
Moorecraft, William, Estate	Bowmanville	27	1,080
Middleton, John	Newcastle	15	600
Mitchell, Joseph	Brooklin	74	2,960
Magill, Robert	Janetville	188	7,520
Montgomery, A	Enniskillen	8	320
Masson, Hon. Jos., Estate	Montreal	400	16,000
Masson, Joseph A. C	London, Eng	150	6,000
Milne, John	Bowmanville	12	480
Milne, Rev. Geo	New Carlisle, Que	30	1,200
Merrill, Mrs. L	Prescott	30	1,200
Merrill, Dame M. A	Montreal	12	480
Moss, Samuel H	Mille Roches	12	480
Milligan, Margaret	Clarke	171	6,840
Morris, Hon. James, Estate	Toronto	300	12,000
Morris, Maurice	Oshawa	70	2,800
Malcolm, Elizabeth	Montreal	67	2,680
Miller, William	Laggan	54	2,160
Miller, George B	Uxbridge	25	1,000
Murdoch, Janet and Mary	Bowmanville	105	3,928
Meiklejohn, John	Quebec	120	4,800
Mann, Mrs. J. M., Estate	Bowmanville	39	1,560
Moran, Peter	Prescott	50	2,000
Mountain, Miss C. A. P	Cambridge, Eng	36	1,440
Mabarg, Miss K. H	Montreal	70	2,800
Mulligan, Miss L	Toronto	20	800
Mulligan, John	Port Hope	60	2,400
Middleton, James	Whitby	60	2,400
Massey, H. A	Toronto	401	16,040
Massey, H. A., Trust	do	25	1,000
Massey, H. A., Trust	do	12	480

Ontario Bank *Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Menagh, J., sen., Estate	Oshawa	19	760
Melville, Rev. A. H., Estate	Spencerville	9	360
Molson, Thomas, Estate	Montreal	300	12,000
Mowbray, Ralph	Kinsale	10	400
Martin, Christiana	North Mall, Cork, Ireland	4	160
Moore, Mrs. Mary A.	Newcastle	7	280
Moore, Ralph	Lacolle, Que	33	1,320
Metcalf, Williamena	Fenella, Ont	9	360
Murison, Miss Margaret	New Carlisle, Que	20	800
Magee, Robert	South Gower	132	5,280
Morgan, Jane P	Montreal	21	840
Maunder, Elizabeth	London, Eng.	37	1,480
Mallory, R. J	Bowmanville	27	1,080
Mathewson, S, Trust	Montreal	4	160
Meikle, W. D	Morrisburg	15	600
Moody, Harry	Toronto	40	1,600
Meharg, Miss Jane	Montreal	12	480
Meharg, Miss Agnes	do	9	360
Mohr, L	Lachelle,	42	1,680
Montreal Lodge, No. 3,115, Oddfellows	Montreal	70	2,800
Morland, Thomas, Estate	do	32	1,280
Melville, J. H	Spencerville	15	600
Mann, Miss J. E, Trustees of	Ottawa	62	2,480
Magee, Sarah Jane	Kemptville	25	1,000
Miller, Robert	London, Eng.	300	12,000
Macklem, Mrs. J A., Estate	Chippawa	9	360
Molson, J. H. R.	Montreal	330	13,200
Morison, John	Toronto	100	4,000
Middleton, George H	Prince Arthur's Landing	69	2,760
Morse, Miss F. Louise	Toronto	4	160
Morrison, Miss E. W	Montreal	13	520
Meredith, Arthur	Toronto	75	3,000
Martin, Adelaide E	Wales, Ont.	10	400
Miller, Henry A	Alexandria	11	440
Marriott, Charles	Toronto	5	200
Manuel, John	Ottawa	50	2,000
Munro, Mary	Prince Arthur's Landing	28	1,120
Munro, Florence M.	Newcastle	5	200
Mailley, Jules (Curate)	Black River Station	25	1 000
Macklem, O. R	Toronto	150	6,000
Munro, Miss E. B	Newcastle	5	200
Minus, Henry Christopher	Bowmanville	36	1,440
Monk, John	Montreal	425	17,000
Moseley, Edward V., and George Filer, Executors	do	2	80
Marjotte, François Xavier	Granby, Que.	75	3,000
Moody, Francis W	Pimlico, London, Eng	12	480
Milloy, Donald	Toronto	75	3,000
Macklem, Miss Jessie	do	9	360
Macklem, Mrs. C. E.	Chippawa	9	360
Macklem, Miss Anna	Toronto	9	360
Mackee, William	Port Hope	28	1,120
Metcalfe, Chas. P.	Montreal	10	400
Murison, Miss Mary	New Carlisle, Que	21	840
Morris, Thomas	Oshawa	4	160
Menagh, John	Township East Whitby	3	120
Menagh, Agnes	Oshawa	5	200
Menagh, Charles	do	4	160
Macdonald, J Charles	St. Johns, Que	162	6,480
Macdonald, Miss J	Toronto	39	1,560
Macdonald, J., Solicitor	do	98	3,920

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Macdonald, Hon. D. A	Toronto	525	21.000
Macdonald, Hon. J. S., Estate	Cornwall	74	2,960
Macdonald, L. G.	St. Johns, Que	46	1,840
Macdonald, L. G., Trust	do	3	120
Macdonald, L. G. do	do	7	280
Macdonald, Alex. F., and D. B. Maclennan, Trustees	Cornwall	225	9,000
Macfarlane, Miss E. M.	Montreal	53	2,120
Mackay, E., Trust	do	54	2,160
Mackay, Donald	Toronto	182	7,280
Macdonell, H. J.	do	28	1,120
Macdonell, D. A., Estate	Brockville	59	2,360
Macdonell, Rev. A.	Lochiel	24	960
Maclennan, Mrs J. R.	Ottawa	25	1,000
Macnider, Miss M	Canifton, Hastings	12	480
Macdonell, Rev. G., Estate	Kingston	54	2,160
Mackay, Edward	Montreal	1,517	60,680
Macdonnell, Mrs. Carle	Whitby	75	3,000
McMurtry, Samuel	Bowmanville	37	1,480
McMurtry, Mrs. L. F.	Oshawa	27	1,080
McMurtry, Mrs. E	Cobourg	20	800
McLaughlin, John	Tyrone	14	560
McLaughlin, Alex.	Enniskillen	14	560
McMahon, E., Estate	Kendal	6	240
McGill. Wm., M.D.	Oshawa	250	10,000
McNally, Helen	Markdale	10	400
McDonell, Alex	Iroquois	26	1,040
McDonell, Mrs. J. P	Brockville	72	2,880
McDonell, Mrs. M. J.	Toronto	26	1,040
McGillivary, M., Estate	Alexandria	39	1,560
McDougall, D	Martintown	121	4,840
McLennon, Duncan	do	30	1,200
McLennon, Donald	Camerontown	104	4,160
McLennon, Isabella	Williamstown	11	440
McAuslan, Wm	Sunbury	36	1,440
McMartin, Malcolm	Williamstown	12	480
McArthur, A.	do	10	400
McHardy, Charles	Goderich	19	760
McHardy, Jane	do	39	1,560
McRitchie, Rev. Geo.	Perth, Ont	49	1,960
McKenzie, Rachel	Bowmanville	14	560
McKenzie, Miss J	Montreal	90	3,600
McCrimmon, J., Estate	Lancaster	37	1,480
McBean, A. L., Estate	do	66	2,640
McGuire, Mary	Bowmanville	1	40
McCallum & Son, P.	Cobourg	60	2,400
McClellan, John	Bowmanville	37	1,264
McClellan, Joseph	do	30	1,200
McGinnis, Sarah C	St. Johns, Que	20	800
McNaughton, Jas	River Raisin	6	240
McPherson, Mrs. P	Lancaster	14	560
McTavish, Maria L	Colborne	26	1,040
McTavish, Mary E. J	do	7	280
McNeil, Thomas	Newcastle	7	280
McCord, D. R., and G. Ross, Executors	Montreal	90	3,600
McNabb, Mrs. Mary	Southampton	60	2,400
McPaul, Sarah A	Mount Pleasant	26	1,040
McGoun, Archibald	Montreal	3	120
McMillan, Mary J	Prescott	10	400
McCallum, William	Sandhill	20	800
McVity, Mrs Agnes	Port Hope	3	120

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
McCrea, John	Guelph	49	1,960
McGill, Geo.	Bowmanville	25	1,000
McCallum, Finley	Brantford	10	400
McCabe, Wm	Toronto	70	2,800
McGill, Wm., Trust	Oshawa	25	1,000
Mclachlan, E	New Lancaster	3	120
McDonell, Mrs. M J.	Toronto	4	160
McVity, Mrs. Agnes	Port Hope	1	40
McLaughlin, Mrs. M	Montreal	15	600
McKenzie, Roderick	Pictou, N.S.	100	4,000
McFarren, Mrs Martha	Toronto	27	1 080
McDonald, Angus S.	Alexandria	400	16,000
McVity, Mrs. Agnes	Port Hope	1	40
McNeil, Robert	Little Harbor, N.S.	80	3,200
McTaggart, Duncan	Montreal	92	3,680
McDonell, Mrs. M. J.	Toronto	2	80
McLean, Neil, Trust	Cornwall	6	240
McPherson, Duncan	River Beaudette	25	1,000
McPherson, Angus	Curry Hill	25	1,000
McDowell, Wm	Montreal	6	240
McDonald, Neil	Bowmanville	6	240
McAlister, Rev. Jno.	Alistor	6	240
McGill, George, Trust	Bowmanville	3	120
McDonald, K	Vankleek Hill	6	240
McGill, George, Trust	Bowmanville	3	120
McLaughlin, Mrs. A. J.	Oshawa	6	240
McKay, Joseph	Montreal	1,034	41,360
McCallum, Mrs F.	Clifford	12	480
McDougall, T., Manager, Trust	Montreal	600	24,000
McGregor, Christian	New Glasgow	30	1,200
MacLean, Miss Margaret	Kingston	20	800
McNachtan, Mrs. E	Cobourg	8	320
McGregor, Jas. D.	New Glasgow	20	800
McBain, J J	Peterborough	20	800
McBain, W	do	15	600
Nonkey, Rev. E. W., and C. S. Gzowski, jun., Trustees	Toronto	63	2,520
Northrop & Lyman	do	24	960
Neill, Joseph	Bowmanville	56	2,240
Neads Charles	Lindsay	2	80
Nichols, Robert	Peterborough	1,121	44,840
Nasmith, M.	Toronto	20	800
Nichols, Miss A., Estate	Peterborough	125	5,000
Newton, Margaret A.	Quebec	25	1,000
Ogilvie, Francis	Montreal	60	2,400
Ogilvie, Agnes	do	120	4,800
O'Farrell, Rev. M. J	do	74	2,960
Ormeston, Rev. W.	New York	187	7,356
Ormeston, W. L., Estate	Owen Sound	39	1,560
Oke, Wm.	Bowmanville	8	320
Ogston, Alexander	Whitby	12	480
Orr, Henry, Estate	Bowmanville	15	600
Orr John, Estate	do	10	400
O'Meara, Dominick D	Quebec	2	80
Oswald, W. R.	Montreal		
Oxnard, Mrs. Dina L.	Guelph	60	2,400
O'Brien, Wm	Montreal	250	1,000
Oke, Mrs. Sarah	Welcome, Ont	6	240
Pope, Lt.-Col. James	Quebec	16	640
Pope, Lt.-Col. James, in trust	do	10	400
Pope, Lt.-Col. James, in trust	do	10	400

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Pellatt & Osler	Toronto	10	400
Pope, Lt.-Col. James, in trust	Quebec	10	400
Pope, Lt.-Col. James, in trust	do	10	400
Pope, F. J.	Newcastle	15	600
Pope, Mrs N. W.	do	10	400
Pope, Robert	Port Hope	13	520
Potts, Joseph	Grafton	68	2,720
Porter, Wm	Bomanville	125	5,000
Porter, Geo	do	28	1,120
Porter, Mrs. Margaret	do	35	1,400
Post, Jordan, Estate	Pickering	75	3,000
Post, G. W., Estate	do	10	400
Post, Matilda E	do	30	1,200
Power, E. G.	Bowmanville	24	960
Page, John	Brockville	74	2,960
Patton, Mrs. M. M.	Toronto	14	560
Peattie, Rev. Wm	Claremont	60	2,400
Pringle, John, sen.	Whitby	18	720
Pl yart, Anne A	Drummondville	37	1,480
Poston, Wm, Estate	Quebec	62	2,480
Porteous, Rev. John	Port Dalhousie	37	1,480
Philpott, James	Toronto	12	480
Payne, Lazarus	Peterborough	50	2,000
Paterson, Peter	Toronto	81	3,240
Pipe, John	Bowmanville	94	3,760
Pipe, Wm, Estate	Berlin	6	240
Pyke, Isabella, Estate	Montreal	9	360
Patrick, William	Prescott	175	7,000
Purser, Samuel	Cobourg	9	360
Purser, Samuel and A	do	20	800
Peters, George	Peterborough	16	640
Pinhey, Charles H.	Ottawa	40	1,600
Porah, Emma J.	Bowmanville	18	720
Paterson, P., Governor, and F. A. Ball, Mgr., in trust	Toronto	295	11,800
Plumb, Ducan C	do	10	400
Pennington, Mrs. J	Montreal	18	720
Phelan, Mrs. Anne	do	9	360
Powell, Thos Philip	do	10	400
Purcell, Patrick	Williamstown	206	8,240
Plumb, Miss E. S	Niagara	10	400
Pettigrew, Miss Sarah C., in trust	Toronto	4	160
Pettigrew, Miss S. C.	do	4	160
Poole, Henry S	Stellarton, N.S.	15	600
Reinhardt, Gotleib, Trust	Montreal	12	480
Roger, Isabel	Peterborough	22	880
Ross, William	West Flamboro'	62	2,480
Ross, David A	Montreal	40	1,600
Ross, Thomas	New Lancaster	30	1,200
Ross, Miss Christy	Montreal	8	320
Ruddock, Richard	Orono	74	2 960
Renwick, W. W.	Port Hope	188	7,520
Ruddock, John	Bowmanville	100	4,000
Robertson, John	Vankleek Hill	216	8,640
Robertson, Jane	New Lancaster	4	160
Rottray, David	Montreal	50	2,000
Rutledge, John	Bowmanville	37	1,480
Richardson, James, Estate	Pickering	50	2,000
Richardson, Mrs. M. A.	Bowmanville	31	1,240
Richardson, Mrs. E., Estate	Wardsville	13	520
Richardson, Rev. J. E.	Frelighsburg, Que.	35	1,400

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Richardson, Wm. V.	Pickering	10	400
Rogers, W. H.	Hampton	6	240
Rose, George M.	Toronto	39	1,560
Roy, Margaret	Montreal	39	1,560
Roy, Rev. Edward	do	35	1,400
Robson, John J	Newcastle	65	2,060
Robins, Rev. Paul	Bowmanville	21	840
Riggs, Alexander	Enniskillen	31	1,240
Robarts, Rev. T. T., Trust.	Toronto	7	280
Roberts, Henrietta H.	do	15	600
Rae, Jackson, Trust	Montreal	13	520
Robinson, Emma J	Waterloo, Que	30	1,200
Robinson, Wm. H.	do	5	200
Robinson, J G	Belleville	8	320
Ramsay, Mrs. A. H.	Montreal	40	1,600
Read, George	Kane	14	560
Rice, Mrs. S., Estate	Hampton	4	160
Rice, Mrs. Mary A., Trust	Whitby	15	600
Ryan, Hugh	Perth	63	2,520
Rutherford, E. H.	Toronto	60	2,400
Reilly, Mrs. E.	St. Johns, Que	60	2,400
Rowe, Richard	Bruce Mines	37	1,480
Rafter, Wm.	St. Lin, Que	15	600
Routh, H. L., Trust	Montreal	20	800
Roberts, Rev. E. R.	Selwyn	100	4,000
Reikie, Rev. T. M	Toronto	15	600
Rosevear, Mary A	Cold Spring	9	360
Ross, Rev. W	Carleton Place	25	1,000
Richardson, Rev. E, Estate	Edwardsburgh	10	400
Revis, Miss E	Stouffville	5	200
Ridley, Mrs. E.	Pickering	12	480
Remon, E. P.	Ottawa	13	520
Ranton, Mrs. J.	Bowmanville	16	640
Ramsay, Mrs. A. H., Trust	Montreal	57	2,280
Robertson, James	do	100	4,000
Rogers, Mrs. E. M	Brighton	13	520
Reid, Wm., Trust	Montreal	5	200
Robson, George	Eglington	34	1,360
Robinson, Rev. F.	Abbotsford	15	600
Ray, S. W.	P. A. Landing	10	400
Robinson, T. H., Trust	Montreal	12	480
Receiver-General of Canada	Ottawa	312	12,480
Raynes, Mrs. E	Montreal	21	840
Reikie, Mrs. M. C	Toronto	45	1,800
Ramsay, Wm.	do	3	120
Renwick, J. G.	Orono	8	320
Rae, G. M., and Smith, J. F.	Toronto	66	2,640
Renwick, John	Orono	8	320
Rowe, Ellen	Bruce Mines	37	1,480
Reynolds, Thomas	St. Catharines	20	800
Riordon, John	Merritton	100	4,000
Riordon, Charles	do	100	4,000
Rudd, Elizabeth	Oshawa	3	120
Rothschild & Co	Toronto	25	1,000
Strathy, H. S., Cashier, Trust	do	220	8,800
Strathy, H. S.	do	145	5,800
Simpson, C. B.	Bowmanville	6	240
Simpson, Mrs. S.	do	12	480
Simpson, D. B	do	6	240
Steel, D	Allan's Corners	45	1,800
St. Romain, Jos	Montreal	51	2,040

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Sickel, S	Toronto	12	128
Scott, John	Ottawa	37	1,480
Scott, Francis	Chateauguay Bridge	93	3,720
Scott, Eliza	Dublin, Ireland	24	960
Scott, Hannah	do	24	960
Scott, Anne	do	24	960
Scott, L. M.	Ottawa	50	2,000
Scott, Isabella	Montreal	6	240
Smith, J Th.	Toronto	47	1,880
Smith, L. F.	Port Hope	29	1,160
Smith, Mrs. E.	Columbus	33	1,320
Smith, Mrs. S. W.	Bowmanville	95	3,800
Smith, Mrs. J.	Grafton	20	800
Smith, Hon. S.	Cobourg	30	1,020
Smith, A., V.S.	Toronto	60	2,400
Smith, A M.	do	409	16,360
Smith, Edward	Halifax	300	12,000
Smith, Hon. S., Trust.	Cobourg	31	1,240
Smith, W. A, Trust	Montreal	3	120
Smith, Hon. D. A., Tutor	do	10	400
Smith, L. F., and Milligan, W.	Clarke	47	1,880
Smith, G. F. C., and Cassils, A. M.	Montreal	36	1,440
Stewart, Mrs. L.	Quebec	8	320
Shaw, Richard	Bowmanville	123	4,920
Shaw, Mrs. S.	do	30	1,200
Shaw, Robert	Cartwright	160	6,400
Shewan, M., jun.	Toronto	15	600
Stark, Jane	Newcastle	15	600
Street, T. C., Estate	Chippawa	20	800
Schiller, C. E.	Montreal	9	360
Shanly, J., and Tane, Rev. R. F.	London, Ont.	12	480
Sewell, Rev. E. W.	Quebec	21	840
Sutherland, Mrs. E	Toronto	28	1,120
Souch, R.	Bowmanville	119	4,760
Simpson, Hon. J.	do	250	10,000
Simpson & Lockhart	do	19	760
Simpson, Hon. J., and Fisher, D., Trust	do	10	400
Simpson A., Estate	Montreal	141	5,640
Strowger, Wm.	Newcastle	10	400
Skynner, M. A.	Credit	6	240
Sheppard, J., Estate	Balsam	74	2,960
Stephen, W., Estate	Montreal	252	10,080
Stephen, Barbara	do	24	960
Sparks, N.	Ottawa	10	400
Smyth, A., Estate	Prescott	44	1,760
Smyth, Miss Jane	Toronto	7	280
Saunders, H. & A.	Montreal	28	1,120
Saunders, Rebecca	do	9	360
Smail, Andrew	Spencerville	2	80
Stewart, Rev. A.	Orillia	77	3,080
Stewart, Mrs. W.	Ottawa	16	640
Stewart, Jno.	Bowmanville	55	2,200
Stewart, Kate	Southampton	30	1,200
Silver, A.	Bowmanville	31	1,240
Sprague, Mrs. M. A.	Montreal	175	7,000
Stevenson, Mrs. H.	Ottawa	140	5,600
Stevenson, Adam, Trust.	Montreal	5	200
Sherwood, Wm., Trust.	Brockville	93	3,720
Salkeld, Jos.	Gamblesby, Eng	49	1,960
Smart, Mrs. A.	Port Hope	37	1,480
Sandham, Major R.	Toronto	100	4,000

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Sweetland, M. S.	New York	102	4,080
Slavin, Jas., Curator	St. Johns, Que.	50	2,000
Sutherland, C. M.	Toronto	2	80
Shand, Miss E. A	Montreal	14	560
Sanders, Mrs. E.	Streetsville	12	480
Snell, Rev J. H.	Hollen	6	240
Sawers, Jno.	Peterborough	13	520
Stirling, W. S	Halifax	27	1,080
Symons, J. H	do	70	2,800
Steiner, N. L	Toronto	50	2,000
Smith, Miss A.	Port Hope	3	120
Smith, Miss C. J	do	6	240
Smith, R. C., un	do	3	120
Smith, Geo.	Ottawa	75	3,000
Stephens, R. H	Montreal	5	200
Scott, Miss C.	Peterborough	25	1,000
Starr, G. H.	Halifax	150	6,000
Sparrow, W. H	Toronto	50	2,000
Simpson, G. W., Trust	Montreal	3	120
Smith, Rev. J. W., Trust.	Grafton	1	40
Smith, Rev J. W.	do	5	200
Scott, Mrs A	Peterborough.	175	7,000
Spragge, Henry	Montreal	50	2,000
Seels, Mrs. E., and Saunders, B.	Barrie	37	1,480
Stalker, Mrs. E. E.	Toronto	100	4,000
Smart, John	Montreal	250	10,000
Smith, Miss M	Toronto	8	320
Smith, Wm. Henry	do	50	2,000
Sturroch, John	Laggan	24	960
Smyth, Miss M	Toronto	10	400
Shaver, Miss E. L.	Prescott	27	1,080
Strathy, J. A., Trust.	Barrie	6	240
Schofield, M. C	Berlin	5	200
Spragge, Hy., Trust	Montreal	2	80
Swetman, Mrs. R. L	Point Traverse	13	520
Smith, Mrs M	Quebec	25	1,000
Smith, Miss M	West River.	14	560
Shaw, Mrs. J. R	Toronto	34	1,360
Scott & Walmsly, Trust	do	10	400
Smith, R. C., jun., Trust.	Port Hope	1	40
Sailsbury, Wm	Cobourg	6	240
Spragge, Hy., Trust.	Montreal	3	120
Shaw, W. A	Peterborough	10	400
Steel, Jas	Allan's Corners	14	560
Stephens, R. P., Referee	Toronto	24	960
Smith, W. H, Trust	do	15	600
Shaver, Jane G.	Montreal	65	2,600
Start, Jno., Trust	Toronto	26	1,040
Shaver, C. A. and J. G., Tutrix	Montreal	25	1,000
Smith, Mrs. M. A.	Toronto	70	2,800
Snetsinger J. G.	Moulinette.	125	5,000
Smith, John	Toronto	350	14,000
Strathy, J. B.	London, Ont.	81	3,240
Saucer, J. B	Montreal	50	2,000
Spears, Adam	Davisville.	40	1,600
Stephens, Jonath.	Bowmanville.	125	5,000
Start, Mrs. E	Currie's Corners	6	240
Smith, Mrs. H	do	6	240
Tully, Wm	Peterborough	6	240
Trewin, Wm., sen.	Haydon	67	2,680
Treleaven, Jno	Newcastle.	2	80

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant).
			$
Tucker, Jno	Toronto	139	5,560
Todd, J. A	Montreal	15	600
Tamblyn, T	Newcastle	60	2,400
Tamblyn, J., Estate	do	125	5 000
Tamblyn, W. W	Oshawa	65	2,6 0
Trull, Allen	do	14	560
Trustees S. S. 3, Darlington	Bowmanville	12	480
do 2 do	do	10	400
Thomson, J. N., Estate	Montreal	75	3,000
Thomson, Mrs. M	Prescott	9	60
Thomson, Thos M.	Toronto	350	14,000
Thomson, Thos. M., Trust	do	15	6 0
Thomson, Thos M., Trust	do	10	400
Thompson, Hon J	Memphis, Tenn	386	15,440
Thompson, Wm., Trustee	Bowmanville	10	400
Thompson, Eliz	Montreal	7	280
Thompson, Louisa	Ottawa	30	1,200
Turner, R. H	B wmanville	50	2,000
Turner, Lt.-Col. E. P. B	Toronto	97	3,8 0
Turner, Rose A.	Bowmanvil e	25	1,000
Trigge, Capt. A	Montreal	90	3,6 0
Tucker, D., M.D	Pickering	130	5, 00
Toms, Jno	Newcastle	30	1,200
Tait, A., Trust	St. Laurent	18	720
Trotter, Miss E	Guelph	5	200
Tait, J. S., *et al*	Montreal	6	240
Toner, J., Tutor	do	70	2,8 0
Treleven, M	Bowmanville	25	1,000
Thomson, Rev. C. E	Elora	30	1,200
Tinkham, Miss M. F	Portland, Me	31	1,240
Trenholm, Wm	Montreal	1	40
Thompson, Wm, M D	Kinnear's Mills	3	120
Turner, Miss S	Pickering	25	1,000
Tufts, Mrs E. S	Halifax	20	800
Thomas, Wm	Oshawa	6	240
Till, Jas	Toronto	231	9,240
Taylor, Mary J	Cadmus	5	200
Thomson, T. M., Trust	Toronto	50	2,000
Tate, Geo	Montreal	113	4,520
Templeton, J. L	Newcastle	10	400
Teller, Mrs. E. G	Toronto	30	1,200
Tully, K. and Blomfield, C. J	do	65	2,600
Tarvis, Mrs J	Whitby	3	120
Taylor, Robt	Montreal	50	2,000
Treleven, J. D	Bowmanville	150	6,000
homson, T. M., Trust	Toronto	22	8 0
Turnor, Mrs M. E	Lennoxville	37	1,480
Thornton, Mrs A	Kirby	8	320
Turner, F E. P	Toronto	50	2,000
Urquhart, Henry, Estate	Cornwall	15	6 0
Underwood, Mrs. A	Oswego, N Y	24	960
Union Loan and Savings Company	Toronto	23	920
Underwood, Mrs. A., Trust	Oswego, N.Y	3	120
Vicat, H N	Melbourne, Que	25	1,000
Vancamp, Mrs. M. A	Bowmanville	27	1,080
Vancamp, Jesse	do	50	2,000
Vanstone, Samuel	Tyrone	111	4.080
Vernon, Mrs. M	Grafton	26	1,010
Vern n, Mrs. P	Prince Albert	15	600
Vibert, P	Montreal	18	720
Venner, Thomas	Orono	56	2,240

Ontario Bank—*Continued.*

(Banque d'Ontario—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions)	Amount. (Montant.)
			$
Vankoughnet, E. B	London, Eng	33	1,320
Vincent, Thomas	Orono	50	2,000
Vanderburgh, Miss L	Richmond Hill	5	200
Veal, Thomas	Bowmanville	45	1,800
Vanderburgh, Mrs. P	Richmond Hill	5	200
Williams, John	Clarke	8	320
Williams, M., jun	Montreal	62	2,480
Williams, D. D., Estate	Bowmanville	2	80
Wainwright, G., and Belfield, T. D	Grafton	26	1,040
Walbridge, A. F	Newcastle	135	5,400
Walbridge, Miss F H	do	44	1,760
Walbridge, Miss M. L	do	37	1,480
Walbridge, H. C	do	45	1,800
Walbridge, Mrs. A	do	6	240
Wilson, Rev. J	Grafton	150	6,000
Wilson, Alexander	Martintown	184	7,360
Wilson, Janet	Montreal	33	1,320
Wilson, M., Trust	St. Catharines	1	40
Wallace, W. B., Trust	Port Hope	4	160
Will, Chr	Lakefield	4	160
Welch, Miss C	Bowmanville	8	320
Wilbur, Clark	Oshawa	93	3,720
Willard, Charles	Prescott	132	5,280
Willard, Miss L. P	do	75	3,000
Worthington, John	Brooklyn, N.Y.	44	1,760
Windatt, William	Bowmanville	90	3,600
Windatt, R	do	30	1,200
Windatt, R., Trust	do	5	200
Windatt, R., Trust	do	5	200
Windatt, R., Trust	do	5	200
Windatt, Ada J	do	5	200
Wright, D. M	Colborne	30	1,200
Wright, John	Pickering	212	8,480
Wright, R	Henryville	12	480
Ward, Mrs. A	Greensprings	20	800
Watson, R. K	London, Eng	101	4,040
Watson, Miss A	Montreal	49	1,960
Watson, Miss E	do	49	1,960
Watson, Isabella	do	48	1,920
Waters, J R	Cedars, Que	48	1,920
Workman, Thomas	Montreal	21	840
Workman, Anna E	do	37	1,480
Walton, J., and Martyn, A	Peterborough	40	1,600
Woon, Robert	Oshawa	25	1,000
Webb, Mrs. E	Drummondville	25	1,000
Winn, Miss E	Toronto	25	1,000
White, William	Quebec	120	4,800
Windham, William	Montreal	37	1,480
Whitson, D	Singhampton	20	800
Whitesmith, H	Columbus	9	360
Woolrich, E	Montreal	90	3,600
Wallis, J., and Langton, J	Toronto	71	2,840
Wetherald, James	Whitby	164	6,560
Washington, Rev. G	Lakefield	4	160
Washington, A., Estate	Solina	30	1,200
Woodman, J. H., Trust	Ottawa	76	3,040
Walkem, Mary A. S	do	18	720
Weatherhead, Miss M	Grafton	2	80
Whitehead, E. S., and Smith, G. F. C	Montreal	22	880
Woodrow, Miss M. A	Longueuil	100	4,000
Wilkie, D. R., Trust	Toronto	69	2,760

Ontario Bank—*Concluded.*

(Banque d'Ontario—*Fin.*

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Wylde, J. T., and McLean, J. S	Halifax	50	2,000
Wilson, C. S	Picton, Ont	36	1,440
Walton, Mrs. J	Township of Smith	185	7,400
Walton, John	do	11	440
Wills, Alexander	Toronto	25	1,000
Windatt, A. R	Bowmanville	5	200
Woodrow, H. B	Longueuil	50	2,000
Wright, John, Trust	Pickering	100	4,000
Walmsley, Thomas	Toronto	82	3,280
Wand, B W	Hamilton	20	800
Windatt, Clara I	Bowmanville	5	200
White, Mrs. M	do	17	680
Ward, Mrs. M	Orono	74	2,960
Wallace, Samuel	Toronto	18	720
Watts, Mrs I. H	England	8	320
Whitt, Samuel	Toronto	58	2,320
Williamson, William	Port Hope	35	1,400
Western Assurance Company	Toronto	250	10,000
Winlow, R. C	do	11	440
Wilson, Thomas	Montreal	50	2,000
Wood, Robert	do	396	15,840
Youell, Mrs. C	Port Burwell	37	1,480
Younie, A	Bowmanville	150	6,000
Younie, A., Trust	do	9	360
Young, Rev W. C	Toronto	33	1,320
Young, Thomas	High and Creek	28	1,120
Young, Mrs. S	Toronto	8	320
Oswald Brothers	Montreal	1	40
	Shares	75,000	2,996,756

Certified,

D. FISHER, *General Manager.*

Ontario Bank, 2nd March, 1880.

BANK OF TORONTO.

[BANQUE DE TORONTO.]

Paid up Capital..... $2,000,000
(Capital payé..... $2,000,000)

Names. (Noms.)	Residence.	Number of Shares of $100 each. (Nombre d'Actions de $100 chaque.)
Appelbe, Mrs. Jemima	Hamilton	50
Alcorn, Samuel	Yorkville	70
Allen, Mrs Fanny H	Newcastle	7
Amys, Matilda	Smithtown	12
Anderson, R. G., Executors of late.	Toronto	29
Ardagh, W. D	Barrie	4
Armour, Miss Kate	Cobourg	4
Austin, James	Toronto	36
Auston, James, Eexecutors of late.	Cobourg	9
Auston, Fred. W	do	7
Austin, James, and R. H. Bethune, in trust.	Toronto	71
Adams, Mrs. Ellen A	Hamilton	25
Armour, Robert	do	6
Armour, John F	Windsor	5
Atkinson, John	Montreal	6
Adams, James D	do	10
Anderson, Robert	do	50
Arnton, John J	do	49
Baby, M. W	Quebec	299
Baldwin, Rev. M. S	Montreal	44
Beardmore George L	Toronto	10
Bennett, Humphrey	Barrie	9
Bidwell, Miss Harriett	Brighton	9
Birss, John, in trust	Hamilton	9
Blain, Mrs. Eliza H	Toronto	9
Boyd, George J	do	62
Braham, Alfred	London, Eng	34
Brown, Mrs. Dorah	Cork, Ireland	7
Bruce, George, Executors of late.	Gormly	24
Burnham, Rev. Mark, Executors of late	Ashburnham	17
Burton, E. J., M.D	London, Eng	166
British America Assurance Company	Toronto	100
Boyd, Mossom	Bobcaygeon	20
Burnside, John T. M	Toronto	10
Brittain Bros	Bowmanville	5
Bethune, R. H., and C J. S Bethune, in trust...	Toronto and Port Hope	5
Bethune, Rev. C. J S	Port Hope	5
Burd, John	Cobourg	20
Burnham, George	Peterborough	17
Burnham, John	do	17
Burnham, John and George, Trustees	do	16
Burnett & Co	Montreal	37
Barnston, George	do	10
Bannerman, D	Red River	49
Barrett, Wm. M. B	Montreal	125
Bell, Miss I. C	Sorel	12

Bank of Toronto—*Continued.*

(Banque de Toronto—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Pell, Susan	Montreal	17
Brookfield, Samuel M	Halifax, N.S	15
Brodie, Robert	Quebec	5
Brown, Robert	Montreal	100
Brown, Wm	Quebec	9
Bowles, Joseph	Annerley, Eng.	9
Botterell, E. H	Montreal	23
Botterell, Mrs. Sarah	do	23
Boucher, Touissant	Hudson Bay Co	1
Brass, William	do	1
Budd, Rev Henry, jun	Red River	9
Black, Andrew	Cobourg	4
Cawthra, William	Toronto	668
Campbell, James	do	30
Carpenter, A. B., Executors of late	Cobourg	9
Caldwell, George	Barrie	5
Cawthra, Henry	Toronto	60
Cawthra, John, Executors of late	do	32
Cartwright, John R	do	4
Chafee, Isaac McG	do	12
Cherriman, Margaret, Executor of late	Ottawa	9
Christie, Marjory, Executors of late	Toronto	26
Covert, Henry	Port Hope	350
Clark, Robert	Newcastle	4
Creighton, John, Executors of late	Cobourg	2
Crawford Mrs. Nancy	do	12
Crowther, Miss Amelia	Toronto	10
Crowther, James	do	19
Cosby, Mrs Clara A	do	4
Cantley, Mrs. Mary	Oakville	85
Campbell, James	Peterborough	14
Cooke, William	Toronto	20
Cook, Mrs. Louisa	Barrie	5
Cayley, John	London, Eng	20
Cayley, F. Osmond	Toronto	5
Cameron, Alexander	Ballenleish, Scot	69
Cameron, James A., Executor	Firhall do	300
Cameron, James A.	do do	30
Cameron, Grace	Ballenleish do	28
Cameron, Mary	do do	28
Cumming, Mrs. Jane	Newton Stewart, Scot'd	33
Campbell, Robert	Hudson Bay Co.	32
Chapman, Rev. John	Red River	19
Christie W. J	Leeds, Ont.	30
City and District Savings Bank	Montreal	1,138
Cramp, G B.	do	35
Clarke, Lawrence	Mackenzie River	20
Cumming, George W	Hudson Bay Co	1
Coyle, Peter, Usufructuary Legatee	Montreal	33
Coyle, Peter	do	2
Christie, Amelia M	Bath, Eng.	70
Crombie, Ernestus	Toronto	1
Cursitar, D.	Red River	20
Clerk, Alexander	Montreal	50
Dodd, Edward	Port Hope	33
Durie, N. S, and R. H. C Green, Trust	Toronto	7
Duff, Mrs. E. J., Administrator of Estate of	Clover Hill, County Simcoe, Ont.	4
Davis, Mrs Elizabeth	King	13
Duffett, Herbert	Toronto	2
Denison, Mrs Harriet C	do	6
Davidson, Robert	Peterborough	17

Bank of Toronto—*Continued.*

(Banque de Toronto—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Davidson, David	Montreal	40
Dawson, John T	do	80
Day, John J	do	24
Drummond Bros. & Co	do	6
Drake, Mrs. M. A	do	2
Eddy, James T	Newcastle	4
Evenden, James, Executors of the late	Barrie	6
Eade, John	Bolton Forest, Que	4
Executrices of late R. Armour, in trust	Montreal	20
Executors of late John Eakstur	Hudson Bay Co	1
Evans, Philip D	Montreal	3
Executors of late Geo. Deschambault	Hudson Bay Co	66
Executors of late John Tait	St. Andrews, Man	4
Executors of late Robert Graves	Salisbury, Eng	33
Fulton, Alexander T	Toronto	100
Foley, Mrs. Almira G	Norwood	9
Fulton, Alexander T., in trust	Toronto	1
Fenning, James	London, Eng	26
Fowler, Rev. Robert, M.D	Listowel	7
Farrell, Dominick	Dartmouth, N.S	25
Flett, Andrew	Hudson Bay Co	1
Flett, George	do	1
Fraser, Duncan	New Lancaster, Ont	14
Flett, Wiilliam	Hudson Bay Co	29
Gooderham, William	Toronto	1,768
Gairdner, Thos., Executrix of late	Bowmanville	49
Gaviller, Edwin A	Chippawa	8
Gibson, William	Newcastle	10
Gladman, Joseph, Executor of late	Port Hope	116
Gooderham, William, jun	Toronto	75
Gooderham, George	do	1,063
Gooderham Alfred	do	50
Gooderham, Mrs Sarah K	do	40
Gooderham, Henry	do	40
Gooderham, Robert T	do	53
Gooderham, Charles H	Meadowvale	40
Gooderham, William G	Toronto	110
Gowan, James R. and W. D. Ardagh	Barrie	9
Grasett, Rev. H J, D.D	Toronto	12
Grasett, Mrs Sarah M	do	8
Green, Walter	Cobourg	20
Gzowski, C. S., A.D.C	Toronto	104
Gowan, James R	Barrie	56
Grindlay, William, in trust	Toronto	170
Garnham, William	do	20
Gilmour, Miss Elizabeth	do	7
Graham, Mrs. Anne, Executors of Estate of late	Barrie	4
Gillbard, Thomas	Cobourg	8
Green, Robert	Montreal	4
Gregory, C. C	Fredericton, N.B	124
Gundry, Frederick	Halifax, N.S	10
Grant, Robert P	Pictou, N.S	10
Hodgson, Dame Annabella McI	Montreal	26
Halliday, James T. J., M.D	Grafton	6
Harvey, Alexander, M.D	Peterborough	12
Helm, John	Port Hope	48
Henwood, Marg't, Executors of late	Hamilton	10
Hodges, Hiram	Newcastle	13
Hodge, Robert	Kendall	2
Howland, Sir Wm. P., C.B	Toronto	29
Hughes, Miss Emma	Cookstown, Co. Cork, Ireland	5

Bank of Toronto—*Continued.*

(Banque de Toronto—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Hutchison, James	Cavan	21
Hyland, John	Oshawa	9
Harbon, Mrs. Letitia	Brooklyn, N. Y.	4
Hague, George	Montreal	43
Hirst, Mrs. Kate	Hadfield, Eng.	35
Hammond, H. C., in trust	Hamilton	13
Howland, Sir W. P., President, in trust, London & Canadian Loan and Agency Co.	Toronto	10
Henderson, Joseph	Cobourg	3
Hargraft, George R.	Toronto	4
Home Savings and Loan Co.	do	55
Hagar, Miss A. M.	Montreal	19
Hart, Jairus	Halifax, N.S.	20
Hardisty, W. L.	Hudson Bay Co.	14
Hardisty, Joseph.	do	10
Hargrave, J. J.	do	20
Holland, H. M., Tutor, in trust	Montreal	1
Hopkins, E. M., J. S. Clouston and G. W. Simpson, in trust for G. L. McTavish	do	50
Howard, R. P., M D.	do	17
Ingram, W. J., Asst. Gen. Manager, in trust	do	93
Jackson, Andrew	Otonabee	65
Jones, Mrs. Laura I.	Cobourg	8
Johnson, Henry	Hastings	50
Jones, Anson	Toronto	63
Jones, Clarkson, and J. O. Heward, Trust	do	100
Jones, John	London, Eng.	20
Keele, Joseph	Peterborough	5
Keith, D. S.	Toronto	12
Keterson, Joseph	do	27
Kennedy, George	Hudson Bay Co.	1
King, Charles, Heirs and Legatees of late	Lyster, Co. Megantic.	72
Kinnear, Thomas C.	Halifax, N.S.	304
Keugh, Mrs. Margaret	Owen Sound.	20
Leitch, Mrs. Margaret M.	Fergus	29
Lloyd, Thomas D.	Barrie	13
Lount, Samuel	do	29
Lundy, William, Executors of late	Peterborough	156
Long, Thomas	Collingwood	50
Lewis, George W.	Toronto	651
Lee, Walter S.	do	2
Lane, Emma	Leamington, Eng.	4
Lane, William D.	Montreal	20
Laurie, Francis, Curators of Estate of	Quebec	25
Lomas, Robt., Executors and Trustees of late	do	15
Lewes, Capt. Price	Trefilan, S.W.	25
Lowell, W. L.	Halifax	8
Laing, Rev. John	Dundas	10
Martin, Miss Sarah	Cork, Ireland	5
Martin, Miss Maria	do	1
Martin, Miss Jane	do	12
Mathieson, James	Aberdeen, Scot'd.	24
Mead, J. H., Executrix of late	Toronto	20
Michie, John	London, Ont.	30
Moore, Amos, Executors of late	Grafton	10
Mulholland, James, Administrator of late	Baltimore	32
Mullen, Mrs. M. A., Executrix of late	Toronto	26
Methot, E. W.	Quebec	50
Moffatt, Miss Jane	Montreal	2
Murray, John	Mabou, C.B.	23
Muir, Robert	Montreal	325

Bank of Toronto—*Continued.*

(Banque de Toronto—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Moreau, Paul	Morgan, Que	15
Morrison, H	Rupert's Land	4
Morrison, Murdoch	Hudson Bay Co	1
Mott, John P	Halifax	125
Montreal Investment Association	Montreal	50
Moat, R. & J	do	29
Mackelcan, Francis	Hamilton	8
McCann, Mrs. Almira	Omagh	8
McCallum, Peter	Cobourg	9
McGee, John, Executors of late	Toronto	9
McGregor, Alexander	Smithtown	1
McGregor, John	Otonab e	5
McGrigor, Alexander	Peterborough	1
McTavish, Mrs. Emily	Hudson Bay Co	22
Macdonald, John, Barrister	Toronto	5
McKellar, Mrs Louisa A	Chatham	4
Mackenzie, George	Moulinere, Eng	20
Mackenzie, George, in trust	do	20
McKeen, John	Pictou, N.S	2
McLeod, Norman	Hudson Bay Co	2
McKeen, Mrs. Sarah	Picton, N.S	5
McGregor, James D	New Glasgow, N.S	10
McBeath, Adam	Rupert's Land	149
McDermott, Andrew	Winnipeg	24
Macdonnell, John	Australia	2
McVity, George H. G., Manager, in trust	Port Hope	3
McFarlane, Roderick	McKenzie River	17
McFiggan, Malcolm	Colborne	60
McGillivray, E	Hudson Bay Co	5
Macfarlane, Mrs. M. H	Montreal	60
Mackenzie, Mrs. Isabella	Lachine	29
McKenzie, George	Hudson Bay Co	5
McKenzie, Hector A. E	Red River	9
McKenzie, Peter	Mingan	21
McKenzie, Roderick	Melbourne	88
McKay, Wm M	Hudson Bay Co	1
McLachlin, Hugh F., in trust	Arnprior	63
Mactavish, Florance	London, Eng	133
McLaren, David	Hudson Bay Co	4
Mackay, Edward	Montreal	50
McDougall, Thos., Manager, in trust	do	532
Mackay, Joseph	do	25
Nicholls, Robert	Peterborough	50
Nordheimer, Albert	Toronto	40
Nash, Frederick, in trust	Montreal	7
Owens, Daniel	Glen Williams	12
Paterson, Peter	Toronto	7
Perry, Mrs. Sarah B	do	4
Pettigrew, Mrs. Louisa	do	20
Plowman, Rev. John H	Haytesbury, near Bath, Eng	20
Power, Mary, Curator of Estate of	Montreal	150
Proudfoot, Mrs. Caroline	Richmond, Surrey, Eng	50
Palmer, John Parnell	Toronto	36
Potts, Joseph	Grafton	8
Pellatt & Osler	Toronto	5
Polson, Alexander	Red River	9
Polson, John	do	12
Porteous, John	Montreal	25
Pinch, John S	Peterborough	25
Quebec Notre Dame Savings Bank	Quebec	249
Richardson, Robert	Belleville	1

Bank of Toronto—*Continued.*

(Banque de Toronto—*Suite.*)

NAMES. (NOMS)	Residence.	Shares. (Actions.)
Robinson, Christopher	Toronto	27
Rogers, Joseph, Executrix of late.	do	20
Rutherford, Mrs. Anne	Mount Pleasant	4
Richardson, John G	Brockville	50
Romans Henry	Halifax	60
Renon, Mrs. M. E	Ottawa	7
Rowland, Wm C.	Victoria	15
Ramsay, Mrs A. H.	Montreal	24
Ramsay, Miss E. A	do	12
Ramsay, R A	do	5
Reynolds, Thomas H	Hudson Bay Co	3
Reid, L. R., Executors of late	London, Eng	49
Scadding, Rev. Henry, D D	Toronto	64
Scobie, Mrs. Justina.	do	21
Scott, Mrs Louisa M	Ottawa	38
Sewell, Rev. Henry D	Head Court, Kent, Eng	60
Skynner, Miss Mary A	Credit	4
Smith, Rev J. W. and John Mullholland, Trustees	Grafton	16
Smith & Wilby	Toronto	10
Smith, William	Weston	4
Stanton, Mrs. Julia	Toronto	20
Stayner, Rev Thos. L	Overburg, Warwickshire, Eng	12
Stayner, Frederick H.	Toronto	12
Stewart, Rev. Alexander	Orillia	8
Stewart, James A.	Ballintruan, Banuffshire, Scotland	12
Stothart, Ellenor	Smithtown	1
Stothart, Mary	do	4
Strachan, Mrs. Margaret A.	Toronto	5
Strathy, John, Executors of late	do	9
Stuart, Charles	Port Hope	173
Smith, Larratt W., and Wm. Arthurs, Trustees.	Toronto	10
St. George's Society of Quebec	Quebec	11
Smith, Hon. Donald A	Hudson Bay Co	80
Schillen, John	do	3
Saunders, H & A	Montreal	112
Snowdon, H. L., and E. Stuart, in trust	do	19
Stuart, Ernest H	do	11
Stuart, Miss Edith	do	9
Starke, George K	do	50
Sayer, Edward	La Cloche, Lake Huron	23
Schreiber, Collingwood.	Ottawa	112
Setter, Jessie C	Red River	20
Scott, James	Hudson Bay Co	2
Sidey, J G, in trust	Montreal	54
Shepherd, R. W	do	120
Sidey, J. G	do	27
Simpson, W M	Red River	40
Sprague, Mrs. M. A	Montreal	60
Smith, D. A., in trust	do	2
Smith, Bennett	Windsor, N.S.	20
Spence, James	Hudson Bay Co	1
Spence, William	do	2
Spence, Gilbert	do	2
Sinclair, Nicol J.	do	3
Swanston, Thomas	McKenzie River	12
Sellar, Miss Elspeth	Huntingdon	2
Simpson, G. W., in trust	Montreal	11
Saul, Miss Jane	London, Eng.	41
Saul, George T	do	41
Scantlebury, Thomas	Chesterfield	36

Bank of Toronto—*Concluded.*

(Banque de Toronto—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Surtees, Sir S. V., Executrix of late	Silkmore, Staffordshire, Eng	49
Tamblyn, Thomas	Newcastle	40
Timlin, Rev. M., Executor of late	Hastings	105
Todd, A T., S Brough and James McLennan, Trustees	Toronto	100
Tully, William.	Peterborough	15
Turnbull, James, Manager, in trust	Toronto.	35
Thompson, Mrs. Mary Anne	Bradford	4
Thomson, Thomas M	Toronto	38
Thompson, William.	Peterboro'	4
Taylor, Thomas M., in trust for A. Trigge	Montreal	6
Trigge, Alfred	Southampton, Eng	24
Taylor, E H	Halifax	7
Taylor, Anne, Executrix of late W. H.	Leamington, Eng	20
Taylor, Nicol.	Hudson Bay Co.	16
Thompson, James	do	3
Trottier, A. A., Cashier, in trust	Montreal	3
Tempest, J. W	do	311
Uniache, Robie	Halifax	10
Vassie, John	Dundas	24
Veit, Charles, sen.	Gaspé	11
Vernon, Mrs. Margaret	Grafton	21
Vincent, James and Clara C.	Port Hope	44
Vezina, F., Managing Director, La Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec	Quebec	133
Worts, James G.	Toronto.	1,752
Walbridge, Asa F	Newcastle	24
Walker, Henry S	Cobourg	50
Weiler, Charles A	Peterboro'	20
Wadsworth, C. & W	Weston	52
Worts, James G, jun	Toronto	16
Wright, D. M	Colborne	9
Waddell, S., and F. Bond, in trust.	Montreal	1
White, William	Quebec	33
Wilkes, George	Arundel, Eng	9
Whiteway, William	Hudson Bay Co	1
Whiteway, William V	St. John's, Nfld	14
Wilson, Miss F. M	Buckingham	8
Woodcock, Percy F.	Montreal	9
Walker, Andrew	New Glacgow, N.S.	18
Wurtele, Carl F	Quebec	2
Webb, Thomas	Brighton, Ont	25
Wagener, John	London, Eng	124
	Total, (Shares of $100 each.)	20,000

D. COULSON, *Cashier.*

Bank of Toronto, 1st March, 1880.

CANADIAN BANK OF COMMERCE.

(BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE)

120,000 Shares..... $6,000,000
120,000 (Actions)..... $6,000,000

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
	(TORONTO REGISTER.)	
Achert, Miss E.	Brooklyn, N.Y	5
Adamson, James, Trustee for E. Quinn	Toronto	6
Aikins, Hon J. C	do	30
Aitken, Mrs E. C., Tutrix	Hamilton	44
Aldwell, Thomas D.	Southsea, Eng.	110
Aldworth, Richard	Bayfield	62
Alexander, Rev. F.	Fredericton, N.B	24
Alexander, Miss Kate	Toronto	11
Alexander, Miss Isabella	do	27
Alexander, Hon. George	Woodstock	167
Alexander, Wm.	Guelph	37
Alexander & Stark	Toronto	10
Allan, Rev. Daniel	Goderich	15
Allan, Mrs. Margaret	do	3
Allen, John	Newmarket	106
Alma, John L	Niagara	10
Anderson, Mrs. Rachel	Mount Brydges	1
Anderson, Duncan, sen	Arva	3
Anderson, Walter N	Toronto	40
Armitage, Wm.	Ballymote	2
Armstrong, John	Tattenfree, Ireland	8
Archer, Henry R.	Newbury	400
Ashworth, Miss Isabella	New York	13
Ashworth, Caldwell, in trust	London, England	99
Atkinson, Mrs. Ann	Barrie	11
Austin, James	Toronto	50
Austin, James, and Bethune, R. H., in trust	do	134
Bagwell, J. B.	Hamilton	150
Bailey, Miss Ann	London	1
Bain, T. B.	Tilsonburg	30
Baines, Wm. J.	Toronto	1
Baines, W. & C	do	2
Baker, C. D.	Grafton, Eng	33
Balkwill, Wm	London	2
Barclay, John	Hyde Park	5
Barker, Mrs. Elizabeth	Markham	10
Barnett, Mrs. Catherine H	Toronto	3
Barnhart, Noah	do	100
Barrett, R. G., Administrator of Estate of George Hemmings	do	13
Barrie, Rev. Wm., Estate of	Guelph	25
Bartlett, Geo. R., in trust	Ottawa	11
Bartlett, Geo. R., in trust for H. C. W. Emberson	do	4
Bartley, J. M.	St Heliers, Jersey	5
Bassett, Thomas	Bowmanville	11
Baxter, Mrs. Agnes	Niagara	10
Baxter, Miss Flora	do	8
Beatty, Henry	Thorold	40
Beecher, Henry C. R	London	20
Beecher, Mrs. Caroline	do	534
Belcher, Mrs. Augusta L	do	4
Bell, Mrs. Emily	Hamilton	3
Bettz, Edmund	London	5

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Bendyshe, Nelson, Trustees of late	Ramsgate, Eng.	53
Bennett, Humphrey	Barrie	106
Bethune, Mrs. Unagh	Beaverton	46
Biddulph, Richard	London	11
Bigelow, Obadiah	Lindsay	3
Bigelow, Silas	do	17
Billett, Mrs. M. R.	Aylmer	17
Bird, Henry	Barrie	5
Bird, Henry, Treasurer	do	43
Biscoe, F., and Alexander, Rev. F., Trustees	Guelph	20
Biscoe, Mrs. Kate V.	do	40
Blackburn, Geo	Cheshire, Eng	20
Blackwell, John	Toronto	126
Blackwell, Geo. J	do	12
Blackwell, Miss Eliz	do	6
Blackwell, Mrs. Anne	London, Eng	52
Blain, Thos G	Galt	4
Blake, Hon. S. H., Trustee	Toronto	67
Blair, Wm	Hamilton	7
Blong, Robt	Chester	160
Bogert, Mrs. Anastasia	Brockville	20
Bonnell, Wm	Toronto	110
Boothby, Thos, Estate of late	Altona	17
Boswell, Charlotte	Ottawa	50
Boswell, A. R., Executor	Toronto	75
Boswell, A. R., Trust	do	12
Bowie, Rev. Jas	Dunscore, Scot	131
Boyd, Francis., Estate of late	Toronto	112
Boyd, Geo. J	do	70
Boyd, Wm. T	do	20
Boyd, Geo.	do	206
Bremner, Miss E. G.	Elgin, Scot	30
Brettell, Thos. H.	Greystead	12
Bridges, Edwd	Beachville	40
Briggs, Frances, Executrix	Toronto	88
Briggs, Mrs. Jane	Arva	4
Brittain Bros	Bowmanville	20
Britton, Byron M.	Kingston	10
Brodie, John L	Toronto	40
Brodie, John L., Cashier, in trust	do	24
Brooke, John L	Isle of Man	5
Brown, Hon. Geo.	Toronto	21
Brown, Henry	do	40
Brown, Wm	Caledonia	32
Browne, Jas	Kingston	80
Bruce, Alex	Hamilton	3
Burgess, R. K., in trust	Toronto	2
Burnham, Mrs. Helena	Whitby	152
Burns, John	Toronto	40
Burns, John, Committee for A. F. E. Gunther	do	563
Burrows, Major-General A. G.	Hadley, Eng	6
Cambie, Hy. J, in trust	Ottawa	1
Cameron, Ewing	Owen Sound	40
Cameron, Chas.	Collingwood	114
Campbell, Jas	Toronto	32
Campbell, Miss Letitia	do	8
Campbell, Jas	Whitby	50
Campbell, David	Cobourg	170
Campbell, Duncan	Simcoe	495
Campbell, Mrs. Maria	Colborne	7
Campbell, Alex	Toronto	24

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Campbell, Jas	Peterborough	100
Campbell, McNeil & Co	Keene	59
Canada Life Assurance Company.	Hamilton	600
Cardus, Mrs Jane	Lyndonville, N.Y	40
Carey, Miss Mary	Hamilton	6
Carey, Wm	do	8
Carfrae, Robt	London	73
Carfrae, Sarah	do	10
Carlyle, Jas., M.D	Toronto	40
Carmichael, Peter	Arva	2
Carmichael, John R	New Glasgow, N.S	25
Carmichael, Miss Jessie	do	6
Cartwright, Jas S	Toronto	40
Cawthra, Mrs. Anna C	do	68
Cawthra, Mrs. Elizabeth J	do	5
Cawthra, Wm	do	500
Cawthra, Henry, *et. al.*, Trustees for minor heirs of the late Hon. S. Mills	do	48
Cawthra, Joseph	Newmarket	50
Cayley, John	Toronto	100
Cayley, F. Osmond	do	10
Chadwick, Benjamin	Drummondville	41
Chadwick, James	Eglington	10
Chafee, J. McG	Toronto	92
Chapman, Chas	London	5
Charteris, C. G	Chatham	18
Chester, Geo	Scarboro'	16
Cheyne, Miss Jane M	Toronto	20
Chisholm, Kenneth	Brampton	40
Chisholm, Mrs. Margaret K	London	52
Christie, Major General H. P	Cheltenham, Eng	14
Christie, Walter H	Singapore Straits Settlement	34
Chrysler, Francis H	Ottawa	1
Clarke, Wm	Guelph	158
Clarke, Mrs. Clara P	do	20
Cleland, Robert M, in trust	Hamilton	31
Clemesha, J. W., M D	Port Hope	12
Cockburn, Geo. R. R	Toronto	18
Cockerline, M., Estate of late	do	58
Cooch, A. C	do	15
Cook, Miss Janet	Hamilton	7
Cook, Mrs. Agnes	do	7
Cook, Mrs. Amelia	do	6
Cook, Geo. J	Maple	36
Cook, Wm	Carrville	100
Cook, Miss Margaret A	do	12
Cook, Mrs. Louisa	Barrie	16
Cook, Miss Sarah P	Morrisburg	10
Cook, Miss Catharine E	do	10
Cooper, Mrs. Maria E	Port Hope	5
Coote, John	London	10
Coulson, D., and Taylor, J. H., Trustees	Toronto	32
Cowan, Miss Agnes	do	1
Cowdry, Thos, M.D	do	34
Crawford, John	Brockville	50
Crowther, Miss Amelia	Toronto	24
Cull, Thos	do	4
Cumberland, F. W	do	1
Cummings, Jas	Hamilton	35
Currie, Neil	Toronto	91
Curtis Elizabeth	Paris	22

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Daley, Chas.	Buntingsford, Eng	125
Dallimore, Miss Henrietta	Toronto	16
Dallimore, Miss Sarah	do	16
Dalton, Joshua D.	London	60
Daly, M. B., and Furniss, A. H., Trustees	Halifax	60
Darch, Mrs Jane	London	1
Davidson, Mrs. Elizabeth	Peterborough	27
Davidson, Wm., and Gray, Rev. J., Trustees	Toronto and Orillia	33
Davies, Robt	Toronto	27
Davis, Francis	Kingston	30
Dean, Mrs. Nancy	Hamilton	3
De Laporte, A. V	Toronto	287
Denison, Frederick C.	do	13
Denison, Mrs. Caroline	Toronto	101
Denison, Mrs. Julia A.	do	110
Dennistoun, Robt	Peterborough	80
Dickey, Hon. R. B.	Amherst, N.S.	95
Dickson, Mrs. Jane	Goderich	20
Dight, Thos.	Lucan	64
Dillon, Lt.-Col. Robt.	Bristol, Eng.	41
Dillon, Mrs. Minerva M.	do	48
Doan, Robt. W.	Toronto	5
Dobie, Rev. Robt.	Milton	40
Down, John	Bowmanville	24
Draney, Mrs. Mary J.	Crumlin	6
Dryden, Thos.	Guelph	37
Dudley, Edwd. E.	Newmarket	8
Duff, Mrs. Barbara	Toronto	13
Dumble, Thos., jun., Estate of late	Cobourg	68
Dwyer, Robt.	Toronto	6
Dycer, Thos.	Beamsville	40
Dycer, Eliza J. M.	do	48
Dyett, Chas. G.	Goderich	14
Easton, Geo. C.	Ingersoll	4
Eastwood, John	Toronto	45
Eastwood, John	Hamilton	20
Eccles, Mrs Jane	Toronto	18
Edgar, J. D., and F. B. Cumberland, Trust	do	101
Edmond, Lillias	Seneca	4
Elliot, Wm.	Toronto	280
Elliot, Wm., in trust	do	130
Elliott, Geo. E., in trust	Plymouth, Eng.	15
Ellston, John	Thornhill	51
Espagnol, Louis	La Cloche	3
Evans, Mrs. Rebecca	Toronto	16
Evans, John	do	65
Evans, George	do	10
Evans, G. W. and U. Kingsmill, Trust	do	18
Ewart, J., and R. H. Bethune	do	80
Estate of the late John Alexander	Barrie	19
do R. G. Anderson	Toronto	60
do Margt. Badgley	Ottawa	25
do W. T. Boate	Newcastle	43
do John Cawthra	Toronto	148
do Gilbert Davis	Burlington	45
do John Elliott	Woodbridge	52
do Jas. E. Elliott	Plymouth, Eng.	4
do Sarah Elliott	Kalamazoo, Mich.	3
do L. C. K. Fitzgerald	Simcoe	150
do Pk. Geraghty	Kingston	18
do Jos. Gladman	Port Hope	78

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. — Noms.)	Residence.	Shares. — Actions.)
Estate of the late Rev. W. Hay	Guelph	37
do L. Heyden	Toronto	75
do Thos. Hogarth	Burlington	11
do Wm. Holditch	Ottawa	35
do Rev. D. Inglis	New York	37
do D. Laidlaw	Toronto	100
do Geo. Laycock	Woodstock	20
do Ann Loring	Barrie	8
do Hon. S. Mills	Hamilton	245
do John Morrison, C.E.	Yorkville	25
do Margt. Mulligan	Tullamore	17
do John McGee	Toronto	392
do Arthur McRobert	Hamilton	132
do Hon. J. McCully	Halifax	203
do Henry Macdougall	Toronto	80
do D. Nicholson	Hamilton	5
do Eliza J. Rogers	Deans	72
do Thos. C. Scott	Toronto	63
do J. L. Smith	Hamilton	26
do N. Sparks, jun.	Ottawa	100
do Thos. C. Street	Chippawa	321
do Jas. W. Taylor	Dublin, Ireland	274
do Rev. M. Timlin	Cobourg	210
do D. Thompson	Cayuga	58
do D. Thorburn	Queenston	44
do Ann Warmington	Toronto	5
do John C. West	Halifax	100
do A. E. Williamson	Toronto	14
Falconbridge, Mrs. Eliza G.	Richmond Hill	65
Farncomb, Frederick	Newcastle	96
Farquharson, Miss Elizabeth	Toronto	7
Fearman, F. W	Hamilton	4
Fish, Norman	Arva	2
Fisher, Miss S	Edinburgh, Scot.	17
Fisher, Miss Julia	Hamilton	7
Fisher, David	Toronto	80
Fitch, J. C.	do	2
Fitzgerald, Edward	do	102
Fitzgerald, R. C.	do	6
Fitzgerald, Mrs. Georgina	do	40
Forbes, Anne, Administratrix	Chippawa	18
Forbes, Miss Janet	New Glasgow, N.S.	25
Fowler, Rev. Robt	Clinton	8
Foy, J. J., Furniss Dower Fund Trustee	Toronto	150
Frazer, Wm.	Grafton	8
Frazer, Miss E. M.	Toronto	10
Freeland, Mrs. Margaret	Yorkville	20
French, James	Toronto	24
Fuller, Miss Eliza	Hamilton	34
Fuller, Rev. T. B., D.D., Bishop of Niagara	do	270
Fuller, Mrs. Cynthia	do	854
Fuller, Shelton B	Toronto	10
Fulton, John, M.D.	do	50
Fulton, Michel & Co	do	71
Gamble, N. A	do	6
Garratt, Wm.	Elginfield	11
Gardiner, Miss M. J	Penzance, Eng.	30
Garnham, Wm	Toronto	50
Garrick, Jas	Queensville	300
Gaveller, E. A	Chippawa	40
Gates, F. W., and Brown, A., Trustees	Hamilton	15

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Geikie, Miss Catharine	Toronto	35
Geikie, W. B., M.D	do	114
George, James	do	4
Gibson, Rev. J. M	Chicago, Ill	16
Gibson, Peter	Willowdale	10
Gibson, Mrs. Eliza	do	19
Gildersleeve, Miss L. A. M	Kingston	3
Gill, Robt	Ottawa	10
Gillbard, Thos	Cobourg	55
Gillespie, G. H	Hamilton	14
Gilmour, Allan	Ottawa	805
Glass, Mrs. Christian	Goderich	6
Goldie, James	Guelph	20
Goodfellow, Miss Harriett	Hamilton	5
Gordon, Mrs. P. F	London	10
Gordon, Rev. D. M	Ottawa	20
Gormuly, Mrs. Margaret E	do	14
Gowan, James R	Barrie	50
Graham, Donald	Glencoe	41
Graham, James, in trust	Toronto	10
Grant, Miss Louisa M	St. John, N. B	5
Grant, Mrs. Isabella	do	10
Grant, D. A	Ottawa	9
Grasett, Rev. H. J	Toronto	20
Grasett, Mrs. Sarah M	do	35
Grasett, Rev. Elliott	Simcoe	13
Grasett, Rev. H. J., and Hagarty, J. H., Trust	Toronto	7
Grasett, Rev. H. J., and Gamble, C., Trust	do	6
Gray, William	do	14
Gray, Andrew	do	14
Green, Anson, D.D., and Macdonald, J., Trust	do	63
Green, Rev. Anson, D.D., Estate of late	do	20
Green, Mrs. Eleanor M	Granard, Ireland	32
Greene, Joseph	Hamilton	5
Greer, Mrs. S. A	Brantford	10
Grimmer, George S	St. Andrews, N.B.	20
Gregsten, John, in trust	Liverpool, Eng	45
Grose, William	Newcastle	40
Gunn, Mrs. Elizabeth M	London	11
Gunn, G. M., and Shanly, J., Trust	do	4
Gunn, Henry J	Clifton	8
Gwynne, Mrs. Julia	Toronto	120
Gzowski, C. S	do	687
Gzowski, C. S., jun., and Northey, Rev. E. W., Trust	do	57
Hague, George	Montreal	20
Hale, George C	Kingston	506
Hale, Jeffrey	Paris	4
Hall, Thomas	do	55
Hall, Adam	Peterborough	100
Hallgarten, Julius	New York	100
Halson, Henry	Burlington	10
Hamilton, Mrs. Catharine	Glasgow, Scot	59
Hamilton, W. B	Toronto	83
Hamilton, Andrew	Yorkville	50
Hammond, H. C., in trust	Hamilton	466
Hancock, Mrs. Jane	Melbourne, Eng	6
Hardy, Russell, Guardian	London	20
Harman, George	Toronto	10
Harrison, C	Barrie	2
Harrison, M. H	do	2

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions).
Harrison, Miss S. J	Barrie	1
Harrison, Thomas S	do	6
Harrison, George	Aurora	50
Harrison, John	Parkhill	8
Hartley, Isaac	New Glasgow, N.S.	15
Haynes, D. C	St. Catharines	20
Hearne, M. S	Hamilton	7
Hebblewhite, Thomas	Toronto	180
Helliwell, Miss Abigail	do	40
Helliwell, Thomas	do	80
Hellmuth, Rt. Rev. Isaac (Bishop of Huron)	London	60
Henderson, John	Cobourg	50
Henderson, John	Kelso, Scot	60
Henderson, John	Coldstream	22
Henderson, Miss Margaret	do	4
Henderson, Miss M. M	Holloway, Eng	24
Henderson, James	Hamilton	9
Hendrie, William	do	50
Heslop, John, Treasurer	Ancaster	8
Heward, J. O., Executor of the late Catharine Hamilton	Yorkville	6
Heward, Stephen, Trustee	Toronto	80
Heward, Eliza C., do	do	85
Heyden, Edward	do	15
Heyden, Barbara, sen., Administratrix	do	15
Hickman, Edward	Albion	71
Hindes, Mrs. Sarah	Campbellford	62
Hinde, George J	Yorkville	400
Hobson, Edward	Toronto	20
Hodgins, Thomas	Arva	4
Hodgins, William	Balinree, Ireland	24
Holiwell, Mrs. M J. H	Toronto	42
Holland, Rev Henry	St. Catharines	8
Holland, Rev. H., and Boyd, W. F., Trustees	St. Catharines and Toronto	60
Holmes, Gervas	Cobourg	64
Home Savings and Loan Company (Limited), in trust	Toronto	582
Homfray J. R, and Edmonds, F. W	Laleston, South Wales	98
Hope, Hon. Adam	Hamilton	180
Hopper, William	Cobourg	5
Hood, James	Lilliesleaf, Scotland	205
Hooper, Edward	Toronto	60
Hornby, Mrs. M. J	do	15
Hoosack, James	Cobourg	8
Hoosack, Mrs. Barbara	do	8
Houlton, Henry	Adelaide	42
Howard, Rev. V. B	Cobourg	25
Howe, Etna D	Toronto	5
Howell, Isaac	Jerseyville	8
Howland, Sir W. P, President, in trust	Toronto	359
Howland, Sir W.P., Mackenzie, K. and Cameron, M. C., in trust	do	42
Hudson, John	Lobo	4
Hughes, John W	Schomberg	25
Hunter, John	Owen Sound	20
Inglis, Rev W	Ayr	4
Ireland, James O'Neil	Toronto	64
Irving, A. E., and Robinson, J. B., Trustees of Diana Jarvis	Hamilton	165
Irving, E. H, and Irving, G. A	Hamilton—New York	400

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Isolated Risk and Farmers' Fire Insurance Company of Canada	Toronto	120
Jacques, John	do	170
Jarvis, S. M., in trust	do	9
Jeffrey, Wm, jun	Stratford	4
Jones, E. C	Toronto	64
Jones, E. C., in trust for L. A. Kingsmill	do	14
Jones, Margaret G., Trustees of	do	64
Jones, Mrs. Mary L	Cobourg	80
Jones, Mrs. Mary L., Executrix	do	202
Jones, William J	Bowmanville	20
Jones, B., and Moss C., Trustees	Toronto	7
Johnson, Martin	Barrie	170
Johnson, Ralph	Toronto	33
Johnson, Henry	Hastings	107
Just, D., Manager, in trust	London	128
Keefer, Samuel	Brockville	200
Keith, David S	Toronto	36
Keith, D. S. & Co	Toronto	20
Kent, Wm	London	26
Kent, Jas	Buffalo, N.Y	30
Kent, Henry	Toronto	16
Kerr, J. R., in trust	do	16
Kersteman, J. S	Teignmouth, Eng	45
Keterson, Jos	Toronto	100
King, Rev. J. M	do	50
Kilgour, Jos	do	2
Kirkpatrick, Geo. A	Kingston	3
Kirk, David	Collingham, Eng	164
Ketching, John	London	20
Knight, Mrs. Mary A	London, Eng	11
Lailey, Thos	Toronto	50
Lailey, Thos., in trust	do	20
Laing, Jas	Burlington	57
Lally, E. S., Trustee for E. S. Lally, jun	Barrie	2
Lally, E. S., Trustee for A. M. Lally	do	1
Lally, E. S., Trustee for D. and M. Bernard	do	3
Lamport, Hy	Vittoria	50
Langlois, Mrs. Eliza	Toronto	16
Lawder, A. W., and Lee, W. S, Trustees	do	20
Lawrie, John	Ballsquarry, Scot	5
Layton, Mrs. Jane E	Glasgow, Scot	120
Learoyd, Rev. J	Brampton	25
Leach, Hugh, Cashier, in trust	Toronto	40
Leach, Hugh, in trust	do	100
Leitch, Mrs. Margt	Fergus	37
Leith, Kingstone and Brough, in trust for J. Y. Bowie	Toronto	77
Leland, Frank, Administrator	Hamilton	30
Lepper, Arthur	Toronto	200
LePau, Frederick M. D	Owen Sound	560
Lesslie, John	Dundas	60
Levie, J., and Fraser, A, Executors	Fernhill	2
Levis, Rev. Alex., Estate of late	Mono Mills	80
Leys, Mrs. Helen	Toronto	1
Little, Mary	Moffatt	12
Lloyd, Chas	Kettleby	27
Logie, Jas	Hamilton	172
Lowell, Wm	Drummondville	75
Lumsden, Miss Eliz	Newcastle	100
Lunan, A. L., in trust for Wm. Lunan	Aberdeen, Scot	75

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. Actions.)
Lyman, John	Toronto	125
Main, Thos. A	Orillia	20
Mallock, F. S	Hamilton	45
Maloney, Miss Mary	Stanford	3
Maloney, Miss Bella	Drummondville	3
Manson, Jas	Strathroy	200
Marlatt, S. D	Port Nelson	40
Martin, Edwd	Hamilton	22
Martin, Mrs. Rachel	Toronto	47
Marsden, Fredk	St. Catharines	50
Mason, Miss L. A	Syracuse, N.Y	10
Mason, Mrs. Jane, and Gross, F. C., Trustees	Kilmarnock, Scot	33
Massey, H. A	Cleveland, Ohio	60
Matheson, Alan F	Ingersoll	7
Maver, Geo	Pickering	63
Mead, Mrs. Eliz	Toronto	50
Melville, And., and Fair, Thos. W	Collingwood	400
Meredith, J. C	London	201
Metcalfe, Jas	Yorkville	100
Michie, John	London	24
Michie, Jas	Toronto	132
Michie, Jas., in trust for Miss M. A. McClellan	do	12
Michie, Jas., in trust for Miss Janet Coutts	do	11
Michie, George & Co	do	102
Mickle, Chas	Pinkerton	50
Mickle, Chas., and Maddock, Richard, in trust	Guelph	1
Millar, Jas. E	Thorold	2
Milloy, Donald	Toronto	50
Mills, John	London	10
Mills, Jas. H	Hamilton	48
Mills, Hon. David	Palmyra	40
Mills, Thos., and Revel, Robert, Trustees	Woodstock	21
Milne, Mrs. Anne	Malvern	20
Milne, Jas	Hamilton	2
Mitchell, Edward	do	100
Monkhouse, Thos	Altona	206
Moody, H., in trust for F. W. Moody	Toronto	15
Moody, Harry	do	72
Moore, Hugh	Dundas	205
Moore, Daniel D	St. Catharines	20
Moore, Mrs. A. G	Toronto	27
Moore, Robt. M	Kingston	40
Morgan, Miss F. M	Holland Landing	31
Morgan, Miss Catharine E	Hamilton	11
Morris, Mrs. Frances	Toronto	10
Morris, Wm., Trustees of	do	160
Morris, Harriet E., Trustees of	do	100
Morris, Margaret W., Trustees of	do	80
Morse, Wm. M	do	200
Morse, Mrs. Elizabeth	do	220
Morse, Mrs. E. A	do	98
Mortimer, Herbert	do	1
Moyle, Wm	Paris	13
Muir, W. K. and Hendrie, Geo., Trustees	Detroit, Mich	100
Mulholland, Mrs. Mary	Cobourg	15
Mulligan, Jos	Toronto	8
Munsie, Jas	Albion	75
Munro, Mrs. Margaret	Lobo	7
Munro, John H	Wardsville	23
Munro, Chas. J. G	Toronto	6
Murray, Miss Sydney	Drummondville	13

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Murray, Geo	Toronto	11
Murray, Miss Anna M	Brantford	6
Murray, Rev. J. G	Hamilton	1
Murray, Mrs. Eliza B	do	2
Murton, Mrs. Marian	Guelph	10
Mutch, Mrs. Isabella	Fergus	38
Murchie, Frederick M	St. Stephens, N.B	55
Macara, John	Toronto	10
Macaulay, Miss C. J	Kingston	3
Macdonald, Rev. K	Belmont	10
Macdonald, John, Barrister	Toronto	117
Macdonald, Miss Isabella	do	6
Macdonald, Hugh, in trust	do	40
Macdonald, Peter	do	25
Macdonald, Mrs. Sarah	do	30
Macdougall, Alan	do	100
Macdougall, Wm	Edinburgh, Scot	20
Macdowell, Mrs. Catharine	Toronto	16
Macgarvey, Mrs. Mary	Hamilton	20
Mackenzie, Philip, Trust	London	375
Mackenzie, J. & C	Sarnia	552
Mackelcan, Francis	Hamilton	50
Macklem, Julia A., Estate of	Toronto	116
Macklem, Miss Jessie	do	116
Macklem, Miss Anna M	do	116
Macklem, Oliver R	do	100
Macklem, Mrs. Charlotte E	Chippawa	116
Macklem, Sutherland	do	90
Maclennan, Rev. A	Stella	20
Maclennan, Mrs. J. R	Charlottetown, P.E.I	20
Maclennan, Jas., and Johnson, H. A., Executors and Trustees of the late J. M. Strange, London.	Toronto	136
Macnee, Jas	Kingston	80
Macpherson, Hon. D. L	Toronto	500
Macpherson, Henry	Owen Sound	115
McArthur, D. C	Lobo	2
McArdle, Edward	St. Catharines	100
McCalla, Wm. J	do	120
McCallum, Samuel	Sandhill	7
McCarthy, Mrs. C. H	Barrie	6
McCarthy, D'Alton	do	7
McCarthy, D., Trustee for Mrs. A. Astley	do	22
McCarthy, D., Trustee for D. L. McCarthy	do	7
McCarthy, D., Trustee for A. E. McCarthy	do	8
McCarthy, Maitland	Orangeville	3
McConkey, Thos. D	Barrie	135
McConkey, Mrs. Mary	do	25
McDougall, John	Forrest	31
McDowell, Samuel, Estate of late	Hamilton	24
McDowell, Alex	do	12
McElderry, Frank	do	4
McFarren, Jas	Toronto	10
McFarren, Mrs. Martha	do	52
McGee, Robt	do	8
McGee, David	do	220
McGregor, Peter	Keene	24
McGlashan, John F	Drummondville	225
McGuffin, Henry	Arva	3
McGuffin, Mrs. Henry	do	2
McGuffin, Mrs. Margaret	Ballymote	2
McHardy, Miss Jane	Goderich	72

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McHardy, Chas.	Goderich	34
McInnes, Donald	Paris	6
McKay, F. L	Whitby	10
McKay, Donald	Gladstone	2
McKenzie, A. J., and Cresswell, F., Trustees	Hamilton	12
McLaren, Miss M	do	20
McLaren, Henry	West Flamboro'	20
McLean, Neil	Woodville	5
McLean, Neil	Toronto	40
McLeod, Wm. C	Woodstock	677
McLeod, Miss Grace	do	200
McMahon, Mrs. J. M	Dundas	40
McManus, Geo	Mono Mills	27
McMaster, Hon. Wm	Toronto	2,431
McMaster, Arthur R	do	114
McMaster, John	Collingwood	142
McMaster, Daniel	Weston	40
McMaster, Mrs. Susan M	Toronto	120
McMaster, Hon. Wm, in trust for And. McMaster	Omagh, Ireland	90
McMaster, Hon. Wm., in trust for And. Graham	do	110
McMaster, Hon. Wm., in trust for the Freehold Loan and Savings Company	Toronto	40
McMaster, Hon. William, in trust for J. G. Currie	Toronto	2
McMichael, D., L.L.D	do	46
McMillan, Edith F	Detroit, Mich.	93
McMillan, J. C	Toronto	6
McMullen, Thomas	Mount Brydges	7
McMurrich, W. B., Trust	Toronto	47
McMurtry, S. A., Manager, in trust	Lindsay	20
McNaughton, William	London	10
McPhail, Robert	Toronto	40
McQuestin, Isaac B.	Hamilton	} 398
McQuestin, Calvin B.	New York	
McRae, James	Galt	20
McSlay Brothers	St. Catharines	50
McTavish, Miss Mary E. I.	Toronto	12
McTavish, George S.	Little Whale River	74
Needham, Richard	Bryanston	3
Needham, Mrs. Richard	do	2
Neelon, Sylvester	St. Catharines	377
Neilson, James	Toronto	212
Neilson, Peter	Chatham	60
Neilson, Thomas, in trust for Eliza Darracott	Philadelphia, Penn	43
Neilson, Thomas, in trust for William Neilson	do	43
Neilson, Thomas, in trust for Thomas Neilson	do	41
Newbigging, Miss Janet	Toronto	42
Nicholls, Mrs. C. J.	Peterborough	500
Nicholls, Robert	do	55
Nickle, William	Kingston	37
Nicol, John	Ashburn	115
Nicol, Andrew	do	23
Nordheimer, Samuel	Toronto	522
Nordheimer, William	New York	33
Northrop, H S.	Toronto	125
Nugent, Francis	Ballymote	20
Nugent, Mrs. Francis	do	5
O'Brien, Henry, in trust	Toronto	2
O'Donnell, M.	do	76
Ogden, E. J.	Chicago, Ill	100
Ogden, Uzziel, M.D.	Toronto	26
Oliver, John	Plymouth, Eng.	26

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Ontario College of Pharmacy	Toronto	60
Ontario, the Incorporated Synod of the Diocese of, Cornwall Parochial Schools	Kingston	2
Ontario Divinity Students' Fund	do	15
Ontario Widows and Orphans' Fund	do	4
Ontario Mission Fund	do	2
O'Reilly, Charles, M.D	Toronto	3
O'Reilly, Mrs. H.	Hamilton	13
Ormiston, Rev. William, D.D.	New York	93
Orr, John A.	Hamilton	9
Osborne, John B., Trust	Beamsville	39
Osborne, Mrs. S. E	Hamilton	3
Palin, Mary E., and Gamon, C., Trust	Collingwood	53
Pank, C. W.	Port Rowan	50
Panton, E. H., Executor of late Sarah F. Mein	London, Eng.	48
Park, John S.	Hamilton	3
Parker, Thomas H.	Woodstock	60
Parker, Robert J.	Newcastle	4
Parlane, W. A.	Collingwood	20
Partridge, Charles	Barrie	56
Paterson, Peter	Toronto	118
Paterson, Robert, Estate of the late	Owen Sound	153
Paterson, Mrs. Anne J	do	120
Paterson, J. Frederick	Fergus	11
Paterson, Mrs. Isabella	Orillia	54
Paterson, P., and Ball, F. A., Trustees	Toronto	480
Patterson, Miss Margaret	Hillsborough, Ireland	11
Patterson, Miss Mary J.	do	11
Patterson, Miss Elizabeth	do	11
Pearce, Geoge J. F.	Altona	25
Pearson, Matthew	Toronto	15
Peers, Wm	Woodstock	11
Pellatt, Henry M.	Toronto	4
Penner, Miss Eliza M. A.	Kingston	60
Perry, Horace	Rochester, N.Y.	50
Peters, Geo	Peterborough	6
Peterson, Peter A.	Montreal	19
Peterson, Henry W., Trust. for M. Charles	Guelph	4
Pettie, Rev. Wm	Claremont	50
Pettit, Mrs. H. E.	Winona	2
Pewtress, Benjamin	Doncaster	12
Phillips, Thomas G.	Grahamsville	40
Philp, Rev. J.	London	6
Philpot, Fred. W.	Ottawa	20
Pipon, Mrs. Sophia	Woolwich, Eng	13
Platt, Samuel	Toronto	370
Plaxton, Geo.	Barrie	29
Playfair, John S.	Toronto	10
Plumb, Duncan C	do	82
Plumb, Miss E. S.	Niagara	07
Pope, Wm.	London	5
Postell, Mrs. Ann	Toronto	16
Pottenger, Mrs. Jane J.	St. Thomas	20
Pressland, Edward C.	London, Eng.	30
Pritchard, Miss Annie H	London	19
Priestman, Joseph, in trust	Toronto	30
Proudfoot, Mrs. Caroline	London, Eng	56
Proctor, Geo.	Beaverton	84
Proctor, Mrs. Sarah J.	Toronto	6
Prowse, Edward	Point Kaye, Muskoka	44
Quimby, A. C., Estate of the late	Hamilton	20

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Quin, Rev. J. C	Port Dover	25
Radcliffe, Edward D	Allanburgh	12
Radcliffe, Miss F. J	Detroit, Mich	12
Rae, G. M., and Smith, J. F., Trustees	Toronto	224
Rae, G. M., and Harris, H., Trustees	do	20
Rae, John	London, Eng	110
Rapley, Wm	Strathroy	100
Reed, Richard	Bowmanville	17
Reeve, Mrs. Emma L	Toronto	15
Reid, Miss Eleanor	do	58
Reid, Miss Isabella	Hamilton	61
Reid, John Y	Toronto	120
Reid, Mrs. Bessie	Branchton	12
Reid, Mrs. Bessie, in trust	do	6
Reid, Calvin P	Toronto	400
Richardson, Francis	do	25
Richardson, John	Kingston	21
Richardson, Mrs. M. M	Toronto	7
Rickard, Wm	Newcastle	8
Ridout, John G	Toronto	6
Ridout, Mrs. M. A	do	33
Riordon, Jonn	Merriton	200
Riordon, Chas	do	100
Risley, Sam'l	Toronto	213
Roach, Geo	Hamilton	1,100
Robarts, Mrs. H	Toronto	13
Robertson, Wm. J	St. Catharines	4
Robinson, Christopher	Toronto	20
Robinson, Geo	do	110
Robinson, Francis	London	41
Robinson, Wm	do	9
Robson, Miss Jeannette	Ilderton	7
Robson, Miss Mary A	do	7
Robson, Wm	Waterdown	68
Rogers, Miss Martha	Newmarket	6
Rose, Geo	do	2
Ross, Augustus C	West Flamboro'	2
Ross, Alex. M	Goderich	20
Ross, Chas. H	Barrie	86
Ross, Mrs. Mary C	do	20
Ross, John	Beachville	4
Ross, Wm	West Flamboro'	51
Ross, C. H., Representatives of the late	Llanelly, Wales	13
Routledge, Robt	Hyde Park	6
Rowland, Thos. M	Niagara	75
Rowsell, Henry	Toronto	40
Roy, Mrs. Jessie D	Owen Sound	64
Roy, Wm	do	127
Russell, And	Ottawa	42
Rutherford, E. H	Toronto	140
Ryerson, Rev. E., D D	do	81
Sadlier, Miss Susan	Greenwood	56
Sanders, Miss J. S	San Francisco, Cal	7
Sawbridge, Miss H. E	Chippawa	11
Schofield, C., and Scott, C. J	Berlin	10
Scobie, Mrs. Justina	Toronto	56
Scott, Henry	Telfer	5
Scott, Mrs. L. M	Ottawa	212
Scott, Mrs. Agnes	Peterborough	128
Scott, John	Port Dover	280
Scott, Miss Cath	do	33

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Scott, J. F., in trust	Chatham	1
Seagram, E. F.	Galt	41
Seels, John, Estate of the late	Barrie	50
Senkler, Mrs. F. I.	Toronto	22
Shanly, J., and Lesslie, G.	London	9
Shaver, Chas.	Etobicoke	22
Shenston, Thos. S.	Brantford	20
Sherwood, Wm., Surv'g Executor of the late Hon. Geo. Crawford.	Brockville	8
Shewan, Magnus	Toronto	12
Shickluna, Lewis	St. Catharines	67
Shields, Miss Agnes	Bolton	100
Shields, Miss Jane	do	106
Shields, John	do	353
Shipley, Lionel E	Duncrief	8
Shoff, Robt	Birr	1
Sifton, Chas. W.	Arva	82
Sifton, Mrs. Mary	do	8
Sinclair, Donald	Birr	10
Sisson, Wm.	Port Hope	80
Silverthorne, Newman	Summerville	50
Skey, Lawrence	Port Dover	6
Small, Jos. S	Strathroy	4
Smellie, Rev. George	Fergus	13
Smellie, Mrs. Ann	Concord	12
Smibert, James, Representatives of the late	Arva	8
Smibert, Mrs. Matilda	do	10
Smiles, James S.	Edinburgh, Scot.	40
Smith, L. W., and Arthurs, W., Trust	Toronto	27
Smith, Mrs. Mary E.	do	40
Smith, John E. J. B., Bursar, University of Toronto	do	7
Smith, John	do	4
Smith, Frank S.	do	3
Smith, Andrew, V.S	do	50
Smith, O. St., and J.	Kettleby	24
Smith, Mrs. Sarah	Hamilton	3
Smith, W. Simpson	London	50
Snider, George	Owen Sound	86
Snowden, John W.	Hamilton	8
Sorby, Walter	Guelph	300
Sparkhall, Cubett	Toronto	50
Speid, Henry	do	71
Springer, D. R.	Nelson	64
Spry, William	Toronto	116
Spry, Francis K.	do	36
Stanley, Bernard	Lucan	70
Stanton, Mrs. Julia	Toronto	104
Stammers, Samuel J.	do	10
Stayner, F. S., and Wood, S. G., Trust	do	180
Stayner, Thomas S.	do	1,125
Stayner, Frederic H.	do	217
Stayner, Rev. F. L.	Overbury, Eng.	187
Stead, Charles	London	37
Steiner, Newman L.	Toronto	50
Stephens, R. P., Referee, Court of Chancery.	do	125
Stephens, John	Byron	4
Stephenson, James	Montreal	27
Stevenson, Rachel S. and Isabella	Toronto	19
Stewart, Mrs. Catharine	Ottawa	6
Stewart, Miss Isabella	do	3

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. — (Noms.	Residence.	Shares. — (Actions.)
Stewart, Miss Linnie E	Ottawa	7
Stewart, John	London	127
Stewart, Samuel	do	5
Stewart, Donald C	Nairn	2
Stewart, Rev. Alexander	Orillia	46
Stiff, Charles	Hamilton	10
Stitt, James	Toronto	4
Stothers, James	London	4
Strachan, Mrs. M. A	Toronto	20
Strathy, Alexander, Estate of the late	do	20
Strathy, H. S., Cashier, in trust	do	1,589
Strathy, Henry H	Barrie	15
Strange, O. S., M.D	Kingston	4
Street, Miss E. G. H	Toronto	25
Strong, Miss Celia M	do	5
Stuart, Charles	Port Hope	76
Sutherland, Mrs. Anna	Newmarket	27
Swan, Mrs. Maria	Acton	38
Switzer Harvey M	Palermo	40
Symes, Miss Ellen C	Ottawa	20
Symington, Thomas and J. S.	Sarnia	75
Symons, Samuel	Hamilton	15
Talbot, Thomas H	Arva	2
Talbot, Mrs. Thomas H	do	1
Tamblyn, Thos	Newcastle	80
Tamblyn, Mrs. Sarah	do	20
Tamblyn, Wm. H	Oshawa	70
Tandy, Thos	Hamilton	12
Taylor, John, Estate of late	Toronto	1,278
Taylor, Thos	do	1,644
Taylor, Geo	do	1,584
Taylor, Geo., Executor	do	132
Taylor, Wm	do	100
Taylor, John F	do	200
Taylor, Miss Mary	do	6
Taylor, Miss Anne	do	42
Taylor, Geo. A	do	2
Taylor, John H	do	401
Taylor, J. F., in trust	do	18
Taylor, John	St. James' Park	10
Taylor, Nancy, and Turner, Mary M., Trustees	Toronto	273
Telfer, Wm., *et al*, Trustees of Mrs. G. J. Cook	Barrie	5
Temple, Miss Mary	Quebec	4
Thompson, Mrs. Cath	London	1
Thompson, Alfred A	Penetanguishene	40
Thompson, David	Deans	91
Thompson, Geo	Komoka	43
Thompson, John J. J	Chatham	4
Thompson, Mrs. Eliz	Deans	41
Thompson, Philip	Ottawa	600
Thomson, Thos. M	Toronto	300
Thomson, Thos. M, in trust for Mrs. U. Pollock	do	15
Thomson, Thos. M., in trust for Cath. Sinclair	do	15
Thomson, Thos. M., in trust for Annie and Jeannie Gilmour	do	15
Thomson, Thos. M., in trust for David Gilmour	do	21
Thomson, Thos. M., in trust for Wm. Gilmour	do	7
Thomson, Jas	Halifax, N.S	100
Thomson, Geo	do	50
Thomson, Jas	Woodbridge	230
Thorburn, Jas., M.D	Toronto	103

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.	Residence.	Shares. (Actions.)
Thorburn, Mrs. Isabel	Toronto	20
Torrance, Rev. Robt	Guelph	25
Torrance, W. B	Brantford	2
Topping, Wm. M	Galt	4
Trees, Saml	Toronto	10
Tucker, John	do	100
Tucker, Baruch	Allanburgh	200
Tucker, Baruch, jun	do	41
Tucker, John	do	60
Tucker, David, M.D	Pickering	20
Tully, K., and Blomfield, C. J., Trustees	Toronto	25
Tunis, Mrs. Susan	West Flamboro'	12
Turnbull, Jas., Manager, in trust	Toronto	402
Turner, Frank	Yorkville	23
Turner, Jas. W	Dartmouth, N.S	20
Vankoughnet, C. B., R.N	London, Eng	50
Venner, Thos	Orono	26
Vincent, Rev. Thos	Moose Factory, Hudson's Bay	28
Waldie, Mrs E. B	Toronto	5
Waldie, John	Burlington	200
Waldron, Richd	Kingston	50
Walker, Jas	Carluke	78
Walker, Thos. D	Hamilton	3
Walker, Spence	Norwich	26
Walker, Hy. S	Cobourg	100
Walker, Wm	Ilderton	2
Walker, Robert	Toronto	213
Wallace, Thomas F	Woodbridge	36
Wallace, Jeremiah	Toronto	34
Wallace, William	Hamilton	3
Wallace, Rev. C. H	Bristol, Eng	20
Wallis, James	Peterborough	47
Walue, Thomas	Norwich, Eng	60
Wardrop, John	Toronto	60
Waters, Miss Erie	Windsor	4
Wand, B. W	Hamilton	35
Waugh, Mrs. Jennie L	Stratford	17
Webster, Miss Sarah M	Tappleytown	18
Weinarg, John V	Brantford	45
Weir, John	Flamboro' West	112
Weir, Thomas C	Folkestone, Eng	250
Weir, Mrs. M. M	do	560
Westcott, Fraser	Chatham	30
Western Assurance Co	Toronto	1,237
Whatley, George	Drummondville	10
Whatley, Richard	do	10
Whetter, Francis	London	62
Whitcher, John	Seneca	18
Whitford, Margaret C., Trustees of	Ottawa	12
Whyte, John	Peterborough	59
Wickens, Richard	Toronto	10
Wickson, John	do	25
Wilkes, Robert	do	127
Wilkie, D. R., Cashier, and Richardson, S., Trustees	do and Galt	100
Wilkie, D. R., Cashier, in trust	Toronto	210
Wilkins, William H	do	54
Willard, Miss Laura P	Prescott	40
Willard, Charles	do	300
Williams, Rt. Rev. J. W., Lord Bishop of Quebec, in trust for Bishops' College, Que	Quebec	7

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.	Residence.	Shares. (Actions.
Williams, Mrs. Emily	Port Hope	127
Williamson, Mrs. I. J., and Haskin, A	Toronto	34
Willmott, John H	Point Kaye, Muskoka	6
Wilson, Crowell	Arva	41
Wilson, Miss M. P	Kingston	24
Winn, Miss Ellen	Toronto	20
Wood, Andrew F	Hamilton	11
Wood, Mrs. Caroline M	Toronto	30
Wood, Rev. William	Port Rowan	25
Wolverton, A., M.D	Hamilton	6
Woodley, Samuel	do	30
Woodruff, R	St. Catharines	41
Woodruff, S. D	do	100
Woodruff, Mrs. Jane C	do	200
Woodruff, Joseph C	St. Davids	71
Woodruff, Miss Ella V	do	20
Woodruff, Miss Ann H	do	20
Woodruff, Miss Marian C	do	20
Wright, David	Hamilton	37
Wright, Rev. W. P	do	19
Wright, George	Toronto	18
Wright, D. M	Colborne	19
Wright & Durand	London	18
Wrighton, Miss Elizabeth	Toronto	24
Yarker, G W., Manager, in trust	do	15
Yates, Henry	Brantford	50
Young, John C	Jackson, Michigan	50
Young, Mrs. Catharine	Hamilton	26
Young, Mrs. Margaret	Galt	8
Young, James	do	80
Young, Thos	Highland Creek	4
Young, Wm	Goderich	20
Young, Wm. A	London	20

MONTREAL REGISTER.

Acadia Fire Insurance Co	Halifax, N.S	625
Adams, James A	do	12
Almon, Mrs. F. A. M	do	45
Almon, Rev. H. P	Windsor, N.S	40
Arnton, John J	Montreal	1,100
Anderson, Robt	do	25
Allison, Miss Harriet	Halifax, N.S	5
Angus, R. B., in trust	Montreal	40
Archibald, Hon. A. J	Halifax, N.S	40
Armour, Robt	Montreal	17
Arnoldi, King	Ottawa	6
Atkinson, John	Montreal	40
Auld, John, in trust	do	56
Austin, Jas. and Bethune, R. H., in trust	Toronto	10
Avery, James F., M.D	Halfax	80
Avon Marine Insurance Co	Windsor, N S	100
Baldwin, Rev. M. S	Montreal	80
Barrett, Wm., M.D	Tunbridge Wells, Eng	200
Barbeau, E. J., in trust for Estate of the late É. Hébert	Montreal	4

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Barbeau, E. J.	Montreal	40
Barry, John L	Halifax	15
Barry, John L., Trust	do	41
Barber, Thos	Nottingham, Eng	160
Barlow, Mrs. Emma	Hochelaga	9
Barnston, Geo	Montreal	110
Bartlett, Geo. R	Ottawa	10
Bauld, Wm	Halifax	60
Bayne, Thos	do	100
Bauden, Jos	Montreal	80
Belcher, Jos. S., in trust	Halifax	7
Belcher, Miss M. A	do	7
Bell, Mrs Annie	Picton, Ont.	40
Bell, Andrew A	Fredericton, N.B.	2
Bell, Leonard G	New Edinburgh	11
Bendeler, Miss Mary	Halifax	16
Binmore, Mrs. Jane G	Montreal	93
Binmore, John, Estate of the late.	do	77
Bigelow, Mrs. Mary A	do	207
Bigelow, Miss Elizabeth	do	2
Birch, Mrs. C. L. M. V	Yarmouth, Eng	38
Black, Martin P	Halifax	50
Blackwood, W. M	Tatamagouche, N.S	18
Bland, Lancelot J	Halifax, N.S	10
Boak, Robt. B	do	2
Boak, Hon R., in trust No. 1	do	300
Boak, Hon. R., in trust No. 2	do	4
Board of Education of the General Assembly of the Presbyterian Church in Canada	Montreal	80
Boas, Bendix A	do	30
Bond, John B., in trust	do	200
Bowles, Jos	Quebec	120
Bradburn, Thos	Peterborough	50
Bradshaw, Miss M. S	Quebec	2
Brodie, Robt	do	18
Brodie, Robt. J	N. Georgetown, Que.	4
Bremner, J. J., and Mitchell, Geo	Halifax	27
Bremner, J. J., and Mitchell, Geo., Executors of the late R. Noble	do	49
Brine, Henry K	do	25
Brooks, E. T, and Senkler, W. S	Perth	94
Brooks, Mrs. Ellen A	Brockville	66
Brooks, Miss Isabella R	do	47
Britton, Byron M	Kingston	10
Brown, Robt	Montreal	470
Brown, Wm	Quebec	5
Brown, Thos. A	Halifax	80
Browne, Edward	Hamilton	80
Brookfield, Samuel M	Halifax	32
Brookfield, Wm. H	do	18
Brookfield, Walter G	do	24
Buck, Wm	Brantford	50
Buchanan, Mrs. C. T. C	Quebec	27
Buchanan, Wentworth J	Montreal	20
Buist, Geo	Halifax	10
Buist, Jas	do	3
Burland, G. B	Montreal	25
Burland, G. B., in trust	do	100
Burmester, Miss M. M	Halifax	10
Burnett & Co	Montreal	311
Burstall, John H	Quensboro' Hall, Leicester, Eng	42

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Butterworth & Co.	Ottawa	20
Cahill, Wm.	Montreal	55
Cambie, H. J.	Ottawa	11
Cameron, David	Montreal	38
Cameron, Rev. Jas. Y	Drummondville	13
Campbell, Jas	Peterborough	40
Campbell, Robt	Montreal	72
Campbell, Robt, in trust	do	8
Campbell, Rev. J. R	St. Martins, Que	26
Campbell, G. W., M.D., and Cross, S	Montreal	8
Cassils, John, in trust	do	325
Carmichael, Miss C	New Glasgow, N.S	7
Carter, John C.	Cambridge, Eng	300
Caverhill, John	Montreal	655
Chadwick, Mrs. A	do	23
Childs, W. L., in trust	Victoria, Kansas, U.S	27
Chisholm, Colin R	Montreal	18
Chisholm, Wm.	Halifax, N.S	90
Christian Wm. B	Prospect, N.S	140
City and District Savings Bank	Montreal	3,986
Clark, Mrs. A. G	Quebec	104
Clark, Horace D.	Montreal	130
Clark A. C.	do	125
Clerk, Alex	do	100
Cleary, Geo. F	Halifax	22
Clouston, E. S., in trust	Montreal	140
Coleman, W. J.	Halifax	50
Colquhoun, Wm	Dickinson's Landing	25
Cooke, Wm	Toronto	10
Cochran, Miss F. H.	Quebec	8
Cormack, Jas.	Guelph	100
Costley, John	Halifax	30
Crane, Miss M. A.	do	20
Crathern, James, in trust for J. W. F.	Montreal	10
Crathern, James, in trust for E. R.	do	4
Crathern, Jas., *et. al*, Trustees for Mrs. D. Lewis.	do	85
Crathern & Caverhill	Montreal	300
Cramp, George B.	do	50
Crawford, Mrs. C. A. B	Quebec	46
Creighton, W. L.	Brantford	25
Crerar, John	Pictou, N S.	100
Crerar, John	Hamilton	40
Crofton, Mrs. R. R.	Halifax	5
Crooker, T. C., M.D.	Humilton	20
Crosbie, John	Montreal	10
Cross, Hon. Alexander	Quebec	50
Cross, George	Ormstown, Que	25
Currier, Mrs. M. A.	Quebec	20
Cumminger, E.	Wilmot, N.S	10
Dalhousie, The Governors of	Halifax	100
Darling, William	Montreal	20
Darling, Adam, in trust	do	3
Darwall, Robert C.	Walsall, Eng	40
Davies, Rev. John	Phillipsburg, Que	10
Dawson, W. V., in trust	Montreal	3
Dawson, W. V., in trust for H. G. Dawson	do	9
Dean, C. W	do	1
DeCoverly Chas. R.	Burford, Ont	8
Desbarats, W. E., in trust	Quebec	2
Desbarres, Hon. Judge W. F.	Halifax	70
Dickson, Mrs. E. H.	Hamilton	33

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce---*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Dillon, John	Montreal	100
Dodwell, L. E	Halifax	1
Dodwell, Rev. G. B	do	12
Donnelly, Mary A. E	Montreal	27
Doull, John	Halifax	51
Drake, Mrs. Mary A	Montreal	37
Drummond, Andrew	Ottawa	4
Duckett, Mrs. E	Halifax	20
Dunn, F. H	Quebec	200
Earle, Henry	Montreal	31
Egan, Mrs. Ann M. G	do	78
Elliott, George H	Pictou, N.S	6
Ellis, Alfred E	Halifax	3
Empey, C. P	Brantford	60
Empson, Rev. John	Montreal	10
Ewing, William, M.D	Hawkesbury, Ont	9
Estate of the late Rev. J. Braithwaite	Montreal	100
do Hon. James Cochran	Halifax	160
do George E. Clerk	Montreal	157
do G. H. Frothingham	do	66
do Benjamin Hall	do	16
do Joseph Masson	do	8
do Andrew Mitchell	Halifax	17
do S. E. Molson and wife	Montreal	32
do John McKay	Woodstock, Ont	30
Executors of the late R. Armour, in trust	Montreal	20
do Hon. R. Matheson	Perth, Ont	35
do William Murray	Montreal	800
do Hon. C. Wilson	do	175
Farrell, Dominick	Dartmouth, N.S	25
Fenwick, Lieut. N. E	Halifax	10
Fish, William F	Cobourg	20
Forsyth, Robert, in trust for Mrs. F. E. Crawford	Montreal	6
Foster, Mrs. L. N	do	2
Foster, Stephen K	Montreal	6
Foulds, Archibald	Glasgow, Scot	100
Foulds, Arthur G., in trust	do	32
Fraser, Rev. J. W	Scotsburn, N.S	9
Fraser, D. A., M.D	Halifax	18
Fraser, R. W	do	400
Fraser, R. W., in trust	do	50
Frothingham, Rev. F	Montreal	66
Frothingham & Workman	do	2
Fuller, C. J., sen	Arichat, N.S	103
Gairdner, Miss A. S	Montreal	29
Gardiner, R. H., in trust	do	42
Gault, M. H., Treasurer	do	30
Gibb, Jas	Quebec	80
Gentle, Wm. S	Montreal	50
Gilmour, Thos	Brockville	140
Gilmour, John D	Quebec	50
Gilmour, Allan	Ottawa	400
Gibson, John	Halifax	90
Glen, C. W. E	Chambly	60
Goddard, Miss J. B	Sutton, Eng	19
Goold, Jas. K	Halifax	11
Gouin, Mrs. A. C	Sorel, Que	20
Grant, Hon. R. P	Pictou, N.S	40
Grant, Hon. R. P., in trust	do	190
Grant, Rev. G. M	Kingston	2
Gregor, Mrs. E. M	Halifax	10

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Gundry, Frederick	Halifax	8
Hagar, Miss A. M.	Montreal	168
Hagar, C. W., Executor of the late Mrs. L. A. Hagar	do	100
Hains, J. McD., and Gardner, J., in trust	do	8
Hall, Mrs. Maria	do	94
Hall, Mrs. Agnes F.	do	20
Halifax Fire Insurance Company	Halifax	200
Hamilton, W. D.	Montreal	102
Hamilton, W. D., in trust	do	10
Hamilton, Robt.	Quebec	285
Hamilton, Rev. Chas.	do	30
Hammond, H. C., in trust	Hamilton	138
Haly, Mrs. G. M.	London, Eng.	110
Harder, Wm.	Montreal	35
Hartshorne, Hugh	Halifax	150
Hartshorne, Mary A.	do	20
Hartley, Jonathan	Pirate Harbor, N.S.	20
Harvey, C. H.	Halifax	3
Harvey, C. H., Trust	do	18
Hayward, G. S.	Highgate, Eng.	23
Hazlewood, Samuel, Estate of the late	Brockville	70
Hessleine, Mrs. E. R.	Halifax	22
Hessleine, A. G., in trust	do	14
Higgin, Thos. C.	Killiney Castle, Killiney, Ireland	880
Higgins, Wm.	Woodstock	20
Hill, Thos. S.	Dartmouth, N.S.	15
Hill, H. P., and Christin A. J., Trustees	Ottawa	8
Holbrook, Samuel A.	Freeport, Me., U.S.	100
Holl, John M.	Montreal	20
Holland, Chas.	do	10
Holton, Hon. L. H.	do	135
Horetzky, Chas. G.	Ottawa	23
Hosmer, Mrs. C. J.	Montreal	25
Howard, Dr. R. P.	do	40
Howden, Capt. J. D.	Halifax	50
Howe, J. P.	Ottawa	20
Hunt, Aubrey S.	Dartmouth, N.S.	10
Hunter, David	Halifax, N.S.	20
Idler, Miss J. A.	Montreal	1
Institution for the Deaf and Dumb	Halifax, N.S.	100
Irvine, Rev. John.	Mille Isle, Que.	51
Irvine, James	Prescott	10
Ingram, Wm. J., Asst. Gen. Manager, in trust	Montreal	540
Jack, Peter	Halifax	30
Keith, Donald	do	25
Kelly, Fred. W.	Montreal	50
Kemp, George	do	190
Kenny, J. F.	Halifax	40
Kerr, Mrs. Jane M.	Montreal	30
Kewin, Edwin	Cornwall	15
Kinnear, Thomas C.	Halifax	632
Laing, Patrick S.	London, Eng.	124
Langwill, Robert	St. Laurent, Que.	50
Laurie, Francis	Quebec	50
Laurie, Francis, in trust	do	100
Laurie, Archibald	do	50
Laurie, Duncan	do	100
Lawson, Edward	Halifax	51
Lawson, William, in trust	do	8
La Caisse d'Economie de Notre Dame	Quebec	500

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Learmont, Mrs. E. B.	Montreal	220
Le Grandois, Joseph	Bay St. George, Nfld	35
Lewis, David, jun	Montreal	13
Loyd, Mrs H., Tutrix	Sherbrooke, Que	42
Louis, Joseph	Quebec	84
Lowell, William L.	Halifax	50
Lowell, William L., & Co	do	44
Lunn, Miss E. H.	Montreal	23
Lunn, William	do	100
Lyle, John	Halifax	5
Lyman, Benjamin	Montreal	1
Lyman, F. S.	do	17
Lyman, T., in trust for Mrs. A. I Savage	do	25
Lyon, Rev. John	Broughty Ferry, Scot.	16
Magee, Charles, Administrator Estate of the late N. Sparks, jun	Ottawa	50
Marshall, Roger	Côte des Neiges, Que.	16
Magill, Charles	Hamilton	30
Malloch, William B.	Brockville	4
Martin, Mrs M. M.	Hamilton	4
Masson, Madame M. G. S.	Terrebonne, Que.	87
Mather, John	Ottawa	30
Matheson, Miss J. R.	Perth	2
Matheson, Miss E. J.	do	6
Matthews, F. B., in trust	Montreal	70
Mayotte, Francis X.	Granby	30
Meeker, C J	Montreal	424
Meeker, J. R.	do	455
Meeker, Miss C J	do	242
Meeker, Miss Kate C.	do	12
Meikle, J. H.	Morrisburg	40
Meredith, Howard G.	Hamilton	60
Metcalfe, Charles P.	Montreal	25
Mill, Mrs Hannah	London, Eng	4
Mitchell, George, and Watt, R. T., Executors	Halifax	7
Mitchell, George, Treasurer	do	5
Moat, R. & J	Montreal	2
Molson, J. H. R	do	160
Molson, Mrs L. G F	do	100
Morehouse, Miss Lucy A	Yarmouth, N.S.	3
Morehouse, Miss H. L	do	3
Morrin, John, and McColl, H.	Terrebonne	6
Morris, David	St. Thérese	65
Morrow, James B.	Halifax	17
Morton, Lemuel J	do	50
Morgan, Mrs. Jane P	Montreal	18
Moody, Mrs. C. L.	Yarmouth, N.S	10
Moore, James	Montreal	50
Moss, Hyam	do	20
Mott, J. P	Halifax	200
Muir, Robert	Montreal	500
Mulligan, John	Port Hope	120
Murray, Mrs. Agnes	Montreal	132
Murray, Miss Annabella	do	60
Murray, Miss Grace	do	60
Murray, William George	do	20
Murray, Henry E	do	20
Murray, Walter G. and William George, in trust.	do	20
Murray, John	Mabou, Cape Breton	55
Murphy, W. J	Morrisburg	20
Murphy, Miss A. E.	Halifax	2

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Mussen, Thomas	Montreal	4
Macculloch, F M., Trust No. 2	do	18
Macdonald, Charles	Halifax	20
Macdonald, Mrs. C. E	Three Rivers	1
Macdonald, Alexander	St John, Que	100
Mackay, Joseph	Montreal	1,745
Mackay, Edward	do	3,500
Mackintosh, J C	Halifax	1
Mackintosh, Lydiard	do	4
Maclaren, Mrs. M E	Montreal	11
Maclean, J., and Wylde, J. F., Trustees	Halifax	35
Macnider, James & Co	Quebec	12
Macpherson, Hon. D. L	Toronto	116
McAdie, Donald	Montreal	52
McAndrew, John	Renfrew	30
McCallum, P & Son	Cobourg	50
MacCarthy, H. F	Ottawa	60
McCarthy, D & J	Sorel	65
McCrae, J. O., and Abbott, Hon. J.J.C, Trustees	Montreal	21
McCulloch, M, in trust	do	6
McDonald, Mrs. Janet	Williamstown	20
McDonald, A S	Alexandria	130
McDougall, Miss Isabella	Montreal	50
McDougall, D L., in trust for W. H. N	do	62
McDougall, Thomas	do	100
McDougall, Thomas, Manager, in trust	do	485
McFarlane, Andrew	do	7
McFarlane, W. S., in trust	do	30
McIntyre, Robert	Edingburgh, Scot	430
McKenna, Mrs. A. M	Montreal	10
McKenzie, Mrs. F. P. A	Sorel	62
McKenzie, Roderick	Pictou, N.S	160
McLachlan, William	Montreal	18
McLachlan, H F, in trust	Arnprior	86
McLeod, Wm. C	Wood tock	152
McLeod, Miss Grace A	do	300
McLeod, Mrs. Mary	Melbourne, Que	16
McLimont, Wm	Quebec	275
McLimont, Mrs S. E.	do	50
McLimont, Miss Anna	do	26
McNab, Mrs Annie	Halifax	17
McNeil, Robt	Little Harbor, N.S	32
McNider, John	Quebec	300
McMillan, Duncan	Grenville, Que	50
McPherson, Miss Phœbe	Montreal	8
Newberry, C. E	Hamilton	35
Nichols, Rev. E. E. B, D.D.	Liverpool, N.S	26
Nicolls, Armine D	Montreal	1
Nicholson, D., Estate of the late	Hamilton	125
Nichols & Marler	Montreal	62
O'Brien, Jas., in trust	do	24
Odell, Hon W. H	Fredericton, N B	40
O'Meara, D. D., in trust for Mrs. M. T. Bradshaw	Quebec	30
Paddon, John B	Lennoxville	60
Pallister, W H	Halifax	100
Payzant, J. Y., in trust	do	56
Pease, Orton	Montreal	25
Peck, Mrs. Margaret B	do	115
Peck, Benny & Co	do	60
Pemberton, E. H., in trust	Quebec	66
Penfold, Jeffery	Halifax	8

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*

(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

Names. (Noms)	Residence.	Shares. (Actions.)
Penfold, Jeffery, in trust	Halifax	6
Penny, Hon. E. G	Montreal	336
Penny, Hon. E. G., in trust for Eleanor E. Penny	do	7
Penny, Hon. E. G., in trust for Hannah S. Smith	do	20
Penny, Hon. E G., in trust for Margaret Steele	do	13
Petry, W. J., in trust	Quebec	63
Poole, Henry S	Stellarton, N.S	14
Pouliot, Jean Baptiste	Rivière du Loup (*en bas*) Que	140
Pollock, Rev. Alex., D.D	Halifax	18
Powell, Walker	Ottawa	40
Power, Patrick	Halifax	150
Power, Michael	do	21
Preddy, Miss M. M	Montreal	18
Price, Miss Cecilia	Quebec	100
Price, Evan J	do	100
Primrose, Howard	Pictou, N.S	27
Primrose, Howard, in trust	do	10
Quebec Fire Assurance Company	Quebec	1,000
Radford, Jos	Tadousac	22
Rattray, David	Montreal	15
Ramsay, R. A	do	30
Ramsay, Elizabeth A	do	35
Receiver-General of the Dominion of Canada	Ottawa	1,598
Redmond, Mrs. M. A	Montreal	16
Remon, E. P	Ottawa	10
Remon, Mary E	do	4
Ritchie, W. F	Montreal	4
Robertson, James	do	250
Robertson, Duncan	Halifax	5
Robertson, Patrick, M.D	St. Andrews, N.B	10
Robinson, James C	Sarnia	7
Rogers, Miss Minnie	Montreal	3
Richardson, Rev. J. E	Philipsburg, Pa	31
Ross, Donald, Aministrator, Catharine Ross	Montreal	5
Romans, Henry	Halifax	75
Roy, Candide	Montreal	50
Rudolf, W. N	Liverpool, Eng	32
Ryan, Hugh	Perth	2
Sellar, Robt	Huntingdon, Que	3
Shatford, John E	Hubbard's Cove, N.S	25
Shortt, Rev. W. K	Masonville, Que	24
Simmons, Jos. T	Albeville, S C., U.S	3
Simpson, Wm	Montreal	109
Simpson, Wm., Trust	do	42
Simpson, Wm., special account	do	490
Simpson, Thos., M.D., in trust	do	40
Smart, John	Port Hope	100
Smellie, Wm. B	Ottawa	20
Smellie, Wm. C	Poughkeepsie, N.Y	120
Smith, Wm	Halifax	14
Smith, Edward	do	340
Smith, Bennett	Windsor, N.S	150
Smith, Hannah S	Montreal	22
Smith, W. O	do	225
Smith, W. O., in trust	do	7
Smith, Hon. D. A, Curator	do	17
Smith, Hon. D. A, in trust for M. Spencer	do	2
Spike, Margaret L	Halifax	14
Spragge, Chas E	Montreal	1
Stalker, James	Pictou, N S	35
Starke, George K	Montreal	100

Canadian Bank of Commerce—*Concluded.*
(Banque Canadienne de Commerce—*Fin*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Starr, George H	Halifax	255
Starr, George H., in trust	do	42
Stirling, W. S	do	20
Stirling, W. S., in trust	do	20
Spencer, Henry T	Montreal	20
Stephen, Geo., in trust	do	40
Stephen, Alex	Halifax	15
Story, Mrs Eliza J	do	49
Strathy, James B., in trust	London	40
Stewart, Miss Elizabeth	Montreal	2
Stuart, Miss Edith	do	73
Stuart, Ernest H	do	16
Stuart, A.C ,Est of the late Agnes L.Gale, his wife	Quebec	80
Sevanston, Thomas	Fort Simpson, N.W.T	30
Symons, John, H	Halifax	100
Taunton, Edward W. P	Stockbridge, Eng	60
Taylor, Reuben, in trust for Alice Taylor	Montreal	1
Taylor, Reuben, in trust for Ada Taylor	do	1
Tessier, Hon N. J	Quebec	120
Thistle, Louisa S., Estate of the late	Aylmer, Que	12
Thompson, George	Halifax	50
Thomson, John C	Quebec	80
Thomson, Miss Margaret K	Halifax	4
Thomson, Miss Mary A	do	50
Thomson, James	do	100
Tooker, Mrs. Eliza B	Yarmouth	2
Torrance, Henry	Quebec	34
Tucker, Frederick N	London, Eng	4
Tyre, Mrs. Hugh	Montreal	7
Tyre, Mrs. Cornelia A	Kincardine	258
Uniacke, Robie	Halifax	20
Usborne, George W	Belleville	9
Vail, James W	Port Washington, Wis	150
Vail, Hon. W B	Halifax	100
Waite, Mrs. Emma	Montreal	40
Wainwright, F G	Halifax	8
Wainwright, F. G., in trust	do	3
Walker, Andrew	New Glasgow, N.S	18
Wardrope, John	Toronto	40
Wallis, James, in trust	Peterborough	6
Weaver, C. W., in trust	Montreal	50
West, William P	Halifax	200
White, William	Quebec	100
White, Henry A., and Charlotte, Tutors, and C. C Snowdon, Sub-Tutor	Montreal	40
White, Paul	Lancaster, Ont	20
Whitfield, George	St. Athanase	60
Whitney, N. S., in trust for his wife	Montreal	50
Williams, Miles	do	96
Wilson, Thomas	do	95
Wiswell, William H	Halifax	20
Wiswell, William H., in trust	do	125
Wood, Robert	Montreal	46
Workman, William, Estate of the late	do	22
Wylde, J. T., and Metzler, Harriet L., Guardians of R. and B. J. Metzler	Halifax	13
Wurtele, Carl F	Quebec	4
Young, Hon. Sir William	Halifax	160

Canadian Bank of Commerce,
Toronno, 23rd February, 1880.

W. N. ANDERSON,
General Manager.

DOMINION BANK.

(BANQUE DE LA PUISSANCE.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Adams, Mrs. M. J., in trust	Port Hope	14	700
Alcorn, Samuel	Yorkville	8	400
Allan, Margaret	Toronto	10	500
Allen, James K	Newcastle	31	1,550
Alma, Elizabeth	Niagara	30	1,500
Andrews, Mrs. L. H	Toronto	6	300
Ardagh, John A	Barrie	15	750
Arnold, R	Toronto	13	650
Austin, James	do	749	37,450
Austin, James, in trust	do	228	11,400
Austin, James, and R. H Bethune, in trust	do	145	7,250
Austin, James, in trust for W. D Burn & Co	do	2,295	114,750
Barr, Wm., Feir, Jno. T. A., Wilson, Isaac, Trust	Cobourg	2	100
Bascom, Joseph, M.D	Uxbridge	4	200
Beatty, Mrs. Jane	Cobourg	21	1,050
Bell, Robert	Toronto	50	2,500
Bentley, Lewis	do	25	1,250
Bethune, R. H., in trust	do	40	2,000
Bethune, Rev. C. J. S., Trustee for Mrs. R. H Bethune	Port Hope	110	5,500
Bethune, Rev. C J. S	do	6	300
Bethune, Miss Julia A. V	Cobourg	120	6,000
Beveridge, J. A	Edinburgh, Scot	150	7,500
Bidwell, Miss Eliza	Brighton	7	350
Bidwell, Miss Louisa	do	8	400
Bidwell, Miss Emma	do	3	150
Bidwell, Miss Mary C	do	9	450
Bidwell, Miss Harriet	do	21	1,050
Black, Andrew	Cobourg	12	600
Blong, Edward	Leslieville	120	6,000
Blong, Henry	Chester	80	4,000
Blong, Robert	do	50	2, 00
Blong, Miss Maria	Toronto	40	2,000
Bolger, Francis	do	13	650
Bonnell, William	do	80	4,000
Boswell, A. R	do	27	1,350
Boswell, Mrs. Mary	Cobourg	6	300
Bown, John Young, M.D	Brantford	70	3,500
Bowie, Rev. James	Dumfries, Scot	28	1,400
Brock, William, jun	Prince Albert	10	500
Brownscombe, H	Bideford	8	400
Brown Bros	Toronto	24	1,200
Brown, Charles	do	9	450
Brodie, J. L., Cashier, in trust	do	272	13,600
Buchanan, W. J	Montreal	20	1,000
Bunting, Brereton	Duffin's Creek	24	1,200
Burgess, R. K	Toronto	64	3,200
Burn, Mrs. C. M	Cobourg	2	100
Burn, Mrs Mary	Toronto	14	700
Burn, Miss Mary Theresa	do	28	1,400
Burn, Miss Helen	do	26	1,300
Burns, James	Raglin P. O	13	650
Burn, W. D., Trust, Arnott	Cobourg	81	4,050
Burnett, Miss Sophia R	Peterborough	32	1,600
Burnell, Tryphena S	Cramahe	1	50
Cade, John, Estate late	Oshawa	22	1,100

Dominion Bank—*Continued.*

(Banque de la Puissance—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Calder, John	Brooklin	27	1,350
Cambie, A J	Ottawa	2	100
Cameron, Mrs. Eliza	Grafton	2	100
Cameron, Mrs Mary Ann	Port Perry	12	600
Cameron, Mrs Selina	Grafton	24	1,200
Carr, Miss Anne	Welcome P. O	19	950
Carty, Miss Martha C	Toronto	27	1,350
Carty, Miss Mary E	do	27	1,350
Canada Life Assurance Company	Hamilton	100	5,000
Cattanach, A. J	Toronto	70	3,500
Cawthra, John, Executors of late	do	66	3,300
Cawthra, Joseph	Newmarket	27	1,350
Cawthra, Henry	Toronto	54	2,700
Cawthra, William	do	284	14,200
Cayley, John	do	120	6,000
Cayley, F. Osmond	do	20	1,000
Chapman & Son	do	51	2,550
Cook, Mrs. Louisa	Barrie	30	1,500
Coyle, Peter, and Hugh O'Leary, Executors of late Rev. B Coyle	Lindsay	110	5,500
Crawforth, Joshua	Whitby	10	500
Crickmore, John	Toronto	27	1,350
Croft, William	do	24	1,200
Croft, Henry	do	27	1,350
Crooks, Mrs Ellen	West Flamboro'	3	150
Crosby, Ira G	Uxbridge	18	900
Crowther, James	Toronto	161	8,050
Cullingford, John	Cobourg	64	3,200
Currie, Mark	Prince Albert	22	1,100
Currie, Neil	Toronto	67	3,350
Curtis, Mrs. Louisa	Quebec	10	500
Darling, Walter	Toronto	12	600
De Laporte, A. V	do	27	1,350
Devine, Thomas	do	105	5,250
Dewar, John F., Executors late	Port Hope	50	2,500
Dixon B. Homer	Toronto	100	5,000
Dixon, B. Homer, and F. E. Dixon, in trust for Mrs H E. M. Smith	do	50	2,500
Dingle, Mrs. Ann	do	81	4,050
Dumble, Mrs. Hester Ann	Cobourg	18	900
Dunbar, R	Toronto	30	1,500
Eagle, Thomas	Weston	24	1,200
Eastwood, John	Toronto	10	500
Eastwood, Mrs Margaret E	do	45	2,250
Eddy, Mrs. Elizabeth H	Mitchell	4	200
Elliot, Mrs. Annie G	annington	6	300
Elliot, William	Iroquois	40	2,000
Elwell, Rev J	Toronto	24	1,200
Farley, A , & Son	do	54	2,700
Farncomb, F., in trust	Newcastle	80	4,000
Ferguson, Robert	Cobourg	33	1,650
Fitzgerald, Edward	Toronto	27	1,350
Flint, George	do	20	1,000
Forrester, John	Uxbridge	5	250
Foster, Elizabeth	Weston	8	400
Foster, H. M. V	do	8	400
Fox, Edward	Toronto	48	2,400
Foy, P., Estate of late	do	81	4,050
Fraser, Hon. C. F	do	54	2,700
Gibson, J. A	Oshawa	10	500
Gilmour, Miss Elizabeth	Toronto	12	600

Dominion Bank—*Continued.*

(Banque de la Puissance—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Girls Home	Toronto	8	400
Gooderham, George, in trust	do	40	2,000
Gooderham, Robert T.	do	11	550
Gould, Joseph	Uxbridge	60	3,000
Grant, Mrs Isabella	St. John, N.B.	20	1,000
Gray, Robert M.	Toronto	8	400
Griffith, Mrs. Catharine R.	Quebec	44	2,200
Guillet, John, Estate of late	Cobourg	28	1,400
Guillet, James	Toronto	8	400
Hackett, Alexander	Oshawa	13	650
Harrison, James	Uxbridge	4	200
Hamilton, Mrs. Jane	Whitby	12	600
Hamilton, John F.	Cobourg	34	1,700
Harris, Rev. Henry	Guelph	27	1,350
Harris, Rusk	Toronto	20	1,000
Harris, Thomas, sen	Gore's Landing	17	850
Henderson, John	Toronto	20	1,000
Henderson, J. & E.	do	100	5,000
Henry, Robert	Yorkville	20	1,000
Hewitt, Miss Sarah Jane	Toronto	11	550
Heward, John O.	do	54	2,700
Heyden, Mrs. Barbara	do	62	3,100
Heron, Andrew	do	40	2,000
Holden, James	Whitby	139	6,950
Holmes, Gervas	Cobourg	40	2,000
Home Savings and Loan Company (Limited) in trust	Toronto	2,688	134,400
Horton, William	Rochester	10	500
Hoskin, Thomas	Oshawa	10	500
Howard, Rev. V. B.	Cobourg	16	800
Howland, Peleg	Toronto	100	5,000
Howland, W. P., President, in trust	do	31	1,550
Inches, Andrew	Fredericton, N.B.	61	3,050
Jacques, John	Toronto	20	1,000
Jarvis, Miss Julia E.	do	3	150
Johnson, Henry T.	Uxbridge	121	6,050
Johnson, James, Executors of late	Prince Albert	31	1,550
Johnston, J. J.	Delaware, U.S.	26	1,300
Jones, Anson	Toronto	200	10,000
Jones, Herbert William	Ottawa	28	1,400
Jones, John	Whitby	22	1,100
Julian, Mrs. Sallie	Toronto	4	200
Keith, David S	do	20	1,000
Kenny, Sir Edward	Halifax, N.S.	112	5,600
Kiely, W. T.	Yorkville	100	5,000
King, Henry	Burnhamthorpe, P.O	10	500
Kirchoffer, Mrs. Isabella	Ireland	55	2,750
Lally, Edmund Samuel	Barrie	27	1,350
Lally, Mrs. Anne	do	24	1,200
Lapp, Philip	Uxbridge	27	1,350
Lang, W	Oshawa	23	1,150
Lavell, Rev C.	Palmerston	14	700
Lauder, A. W., and Lee, W. S., Trustees.	Toronto	92	4,600
Leach, Hugh, in trust	do	12	600
Leadley, Edward	do	100	5,000
Lepper, A.	do	14	700
Lee, W. S., Chairman Estate of J. Worthington.	do	270	13,500
Lewis, George W.	do	129	6,450
Lockie, J. S., Manager, L. Boltster, Accountant, in trust	do	80	4,000
Logan, Mrs. C.	do	45	2,250

Dominion Bank—*Continued.*
(Banque de la Puissance—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Lyness, John	Orono	20	1,000
Masson, William	Whitby	54	2,700
Mathers, Wilmot D.	Toronto.	40	2,000
Maurice, Rev R. R.	Knatsford, Eng.	50	2,500
Mead, J. H., Estate of late, Mrs. E. Mead, Executrix	Toronto	240	12,000
Montgomery, William J.	Isli gton	28	1,400
Mitchell, Joseph, Estate of late, James Mitchell, Administrator	Whitby	29	1,450
Moore, Richard.	Brooklin	20	1,000
Morris, William, Executors of the late.	Toronto	20	1,000
Mossman, James.	do	27	1,350
Mulock, William.	do	100	5,000
Murray, R. S.	London	11	550
Murray, J. W.	Toronto	1	50
Murton, James.	Oshawa.	20	1,000
Mulock, William, and Cawthra J., Trustees.	Toronto.	20	1,000
Macdonald, Miss Isabella	do	10	500
Macdonald, Hon. J. S., Trustees of late.	Stormont	4	200
Macdonald, John, and Anson Greer, in trust.	Toronto	40	2,000
Macdonald, John.	do	10	500
Macdonald, Peter.	do	27	1,350
Macdougall, Henry, Estate of late.	do	100	5,000
McDonald, John J.	Quebec	30	1,500
McCarthy, Dalton.	Barrie	1	50
McCallum, Peter, & Son.	Cobourg.	45	2,250
McDonell, Alex	Ottawa	50	2,500
McGee, Robert.	Oshawa	53	2,650
McHardy, Charles.	Goderich	8	400
McHardy, Miss Jane.	Lucknow	12	600
McIlmurray, James	Toronto	24	1,200
McGiverin, Mrs. Helen	Brooklyn, U.S.	80	4,000
McMichael, Daniel, LL.D.	Toronto	25	1,250
McMurrich, W. Barclay, Trust	do	31	1,550
McNeill, E. A.	Grafton	23	1,150
Nanton, Edmond	Toronto.	120	6,000
Nash, Frederick	Montreal	50	2,500
Nicholls, Robert.	Peterborough	135	6,750
Nordheimer, Samuel	Toronto	140	7,000
O'Brien, Henry.	do	24	1,200
Osler, Mrs. E. B., Trustees of	do	40	2,000
Parlane, W. A.	Collingwood.	20	1,000
Parsons, Henry.	Prince Albert	4	200
Paterson, Peter, Governor of British America Assurance Company, and F. A. Ball, Manager in trust	Toronto	200	10,000
Pellatt & Osler.	do	43	2,150
Plank, A. C. W.	Uxbridge	10	500
Platt, Samuel, M.P.	Toronto	54	2,700
Potts, Joseph	Grafton	20	1,000
Priestman, John	Toronto	27	1,350
Purse, Alexander	do	30	1,500
Purser, Mrs. Anne	Cobourg	27	1,350
Purser, Samuel	do	71	3,550
Rae, Francis, M.D.	Oshawa	20	1,000
Ramsay, William	Toronto	300	15,000
Richardson, John G.	Brockville	100	5,000
Reed, Maria C. S.	Cramahe	8	400
Rice, John	Whitby	24	1,200
Risley, Samuel.	Toronto	155	7,750
Robson, John J.	Newcastle	20	1,000
Robinson, George	Yorkville	30	1,500

Dominion Bank—*Continued.*
(Banque de la Puissance—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Rose, Rev. S.	Toronto	36	1,800
Ross, Aaron	Port Perry	133	6,650
Rose, George Maclean	Toronto	27	1,350
Rowntree, Joseph	Thistleton	288	14,400
Roy, Mrs. Jessie D	Owen	40	2,000
Rutherford, E. H	Toronto	80	4,000
Scobie, Mrs. Justina	do	2	100
Scott, Mrs. Agnes	Peterborough	135	6,750
Seels, John H., Executors of the late	Barrie	20	1,000
Severn, John	Toronto	112	5,600
Severn, Jane, Executors of the late	do	22	1,100
Shenick, Adeline	Cobourg	6	300
Smart, John	Port Hope	10	500
Smith, Frank	Toronto	460	23,000
Smith, G. Y.	Whitby	22	1,100
Smith, Larratt W., Trust	Toronto	6	300
Smith, Jessie	do	14	700
Smith, Rev. John W	Grafton	2	100
Smith, Hon. D. A., in trust	Montreal	2	100
Smith, Andrew	Toronto	20	1,000
Smith, John T, Executors of the late	do	27	1,350
Smith, Larratt W.	do	27	1,350
Smith, Wm. H.	do	7	350
Spilsbury, Selina	Colborne	4	200
Scragge, Henry	Montreal	10	500
Stanton, James	Brighton	2	100
Stayner, F. W., Estate of the late	Toronto	81	4 050
Stennett, Rev. W.	Cobourg	48	2,400
Strathy, H. S., Cashier, in trust	Toronto	53	2,650
Stewart, Robert	do	67	3,350
Square, Thomas S.	Mitchell	30	1,500
Swan Bros	Toronto	54	2,700
Tait, Wm Kerr	do	15	750
Taylor, George	do	90	4,500
Taylor, H. B.	Whitby	8	400
Thompson, Mary Ann	Cornwall	24	1,200
Thompson, Miss Nancy	Grafton	2	100
Thompson, Thomas	Uxbridge	13	650
Thorburn, James, M D.	Toronto	27	1,350
Thorndike, William	Whitby	20	1,000
Tilt, James	Toronto	36	1,800
Timlin, Rev M., Executors of the late	Cobourg	120	6,000
Todd, A. T.	Toronto	178	8,900
Tucker, D.	Pickering Harbor	67	3,350
Turnbull, J., Manager, in trust	Toronto	119	5,950
Wadsworth, T. R.	Weston	67	3,350
Wadsworth, W. R.	do	192	9,600
Walker, H. S.	Cobourg	100	5,000
Ward, George D.	do	20	1,000
Weir, Mrs. Margaret M.	Toronto	80	4,000
Wickson, John	do	49	2,450
Wickson, Henry	do	29	1,450
Wilson, Miss Mary G.	Cobourg	10	500
Wilson, Miss Margaret E.	do	10	500
Wilkes, Alfred J	Brantford	2	100
Wilkie, D. R., Cashier, in trust	Toronto	65	3,250
Wingate, E.	Cobourg	18	900
Wood, Mrs. Caroline N.	Davenport	40	2,000
	Total	19,405	970,250

E. O. E.

Certified copy. R. H. BETHUNE, *Cashier.*

IMPERIAL BANK OF CANADA.

(BANQUE IMPÉRIALE DU CANADA.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Austin, James	Toronto	50
Aldwell, Thomas D	Southsea, Hants, Eng	20
Ardagh, Judge J. A	Barrie	8
Arnold, Miss Charlotte J	Torquay, Eng	15
Abell, John	Woodbridge	50
Allison, William, M.D	Bowmanville	12
Archer, Henry Ross	Newberry	25
Andrews, Mrs. Letitia H	Toronto	14
Allen, Mrs. Margaret	Goderich	7
Alexander, The Hon. George	Woodstock	10
Allan, John	Ingersoll	4
Andrews, Walter S	Toronto	1
Austin, James, and Bethune, R. H, in trust	do	55
Brodie, J. L, Cashier, in trust	do	20
Bain, John	do	30
Burgess, Ralph K	do	50
Benson, Mrs. M. A	St. Catharines	29
Backer, Peter	Berlin	71
Bessey, Mrs E. H	Grantham	14
Bate, Albert	Dunnville	19
Berkinshaw, Thomas	Toronto	10
Buell, Mrs S. M	St. Catharines	2
Brown, The Hon. George	Toronto	20
Brownlee, W. H	St. Catharines	37
Brown, Henry	Toronto	30
Bingham, Emma K	Aylmer	5
Burch, Edward	Toronto	10
Berryman, John	St. Catharines	37
Brown Brothers	Toronto	25
Bain, The Rev James	Markham	10
Burland, G. B	Montreal	25
Ball, G. P. M	St. Catharines	10
Benson, The Hon. James R	do	135
Boultbee, The Rev. Arthur	Georgetown	10
Barrick, Samuel	Marshville	30
Becher, Caroline	London	7
Bethune, The Rev. C. J. S., in trust for Mrs. R. H. Bethune	Port Hope	50
Brown & Wells	Ingersoll	5
Browne, James, M.D	Toronto	50
Blong, Robert	do	50
Benson, Miss Annie M	St Catharines	4
Beaty, Robert & Co	Toronto	20
Blong, Jonathan	Doncaster	5
Berston, William J	St. Catharines	10
Boomer, Joseph B	Toronto	3
Boomer, Joseph B, Trust	do	1
Cawthra, John, The Executors of the late	do	150
Clark, John, The Executors of the late	Philadelphia	37
Carrie, Robert	Toronto	50
Corwin, Mrs. Catharine	Drummondville, E	4
Carlisle, Henry	St. Catharines	30
Clark, John	Drummondville, E	17
Crickmore, John	Toronto	25
Chadwick, Miss J. S	London	3

Imperial Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Impériale du Canada—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Currie, Neil	Toronto	10
Crysler, Mrs. Catharine	St. David's	3
Crowther, James	Toronto	10
Crane, Robert	Marshville	30
Cameron, The Rev. J Y	Williamstown	5
Cook, Samuel	Port Colborne	7
Crowmiller, Henry	Port Colborne	10
Carter, L. G	do	22
Carter, C. H	do	20
Cambie, H. J., in trust	Ottawa	3
Carter, D. W	Port Colborne	10
Cambie, H. J., in trust	Ottawa	3
Cutler, Eber	Ridgeway	10
Christopher, Aaron N	Ingersoll	21
Christopher, John	do	5
Christopher, George	do	6
Campbell, Mrs. Margaret	Windsor	5
Carvan, Julia	St Catharines	5
Cambie, Henry John	Ottawa	4
Cooper, Henry	Toronto	21
Cameron, Mrs. Selina	Grafton	15
Colville, Robert, in trust	Orono	1
Campbell, Major D	Cobourg	14
Clark, Thomas S	Toronto	4
Campbell, James	do	12
Carswell, R	do	21
Collard, L. H	St. Catharines	7
Donald, Richard	Toronto	10
Drury, W C., and Holden, J., Trustees for Mrs. Luke Norman	St. John, N.B	16
Davidson, D	Toronto	20
Dickson, W. H., The Executors of the late	do	15
Duck, William	Grantham	8
Davies, Thomas	Toronto	62
Dixon, B. Homer	do	75
Dewar, John F, M.D., The Executors of the late	Port Hope	10
Disher, B. M	Ridgeway	10
Duncan, John	Toronto	5
Draper, Frank, and Macdonald, J. G, Executors	do	12
Denison, Mrs. Julia A.	do	7
Daly, M. B, and Furniss, A. H, in trust	Halifax and Quebec	35
Davis, Andrew	King	5
Elliott William	Toronto	2
Ellis, R. Y., & Brothers	Ingersoll	5
Ellsworth, John M	Humberstone	5
Elliot, Thomas	Lambton Mills	10
Elinger, The Rev. Frederick	Town Line, N.Y	10
Evans, Mrs. Jane	Toronto	10
Fisken, John	do	100
Forlong, Herbert J	do	25
Farley, A., & Son	do	30
Foster, W A	do	5
Fuller, Cynthia	Hamilton	37
Fitzgerald, Edward, Q. C	Toronto	105
Farncombe, Frederick	Newcastle	20
Fuller, Right Rev. T. B., Bishop of Niagara	Hamilton	84
Forster, William	Brampton	15
Forster, Thomas	do	10
Fairfield, B. C	St. Catharines	20
Fares, E W	Port Colborne	5
Fares, O. W., M.D	do	17

Imperial Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Impériale du Canada—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Forster, J. W. L	Toronto	7
Osler, Mrs. Kate E	Cobourg	25
Fidell, W. H	Toronto	1
Ferguson, Alexander	Ottawa	4
Foster, Mrs. Jane M	Toronto	5
Goulding, George	do	30
Goodman, Edwin, M.D	St Catharines	15
Gregory, M. C	Louth	10
Gregory, Sarah A	do	10
Gorrie, W. M	Toronto	15
Gregory, Philip	Louth	6
Gould, Joseph	Uxbridge	20
Grass, Maria Catharine	St. Catharines	7
Gibbons, Peter	Port Colborne	10
Gissing, F. J	Woodstock	15
Graham, James S.	Ridgeway	28
Grist, Henry	Ottawa	10
Grant, Patrick	Manchester, Eng	10
Graham, James, in trust	Toronto	5
Glover, Thomas	do	10
Gimson, J. F	do	11
Gordon, Gertrude G. W		4
Howland, Henry S	Toronto	251
Hixson, T. J	Port Robinson	33
Howland, Sir W. P	Toronto	50
Helliwell, Mrs. Mary	St. Catharines	2
Howland, Peleg	Toronto	40
Hipple, Mrs. Catharine	Jordan	10
Howland, W. H	Toronto	25
Hughes, Patrick	do	135
Holmes, Mrs. Lucinda C	Crowland	8
Hamilton, W. B	Toronto	10
Henry, William	L'Ameroux	15
Herbert, John	Toronto	10
Hall, Thomas	Paris	20
Henderson, James	Toronto	10
Hagar, Franklin, M.	Welland	5
Harris, Robert Carr	Ottawa	10
Hale, George C	Kingston	10
Hamill, Wm. John	St. Catharines	1
Helen, John, jun	Port Hope	50
Holden, John	St. John, N.B	6
Haynes, D C., The Executors of the late	St. Catharines	17
Hague, George	Montreal	10
Hann & Mathews	Port Colborne	5
Hamilton, James	do	10
Hamilton, Andrew	do	5
Henry, John	L'Ameroux	12
Howland, F. A	Lambton Mills	10
Heather, Richard	Toronto	12
Hall, Elizabeth W., in trust	do	20
Hamilton, C. E, and Benson, C. J., Trust	St. Catharines	8
Home Savings and Loan Co'y (Limited), in trust	Toronto	73
Howland, Sir W. P, President, in trust	do	128
Heward, Miss Arabella M	do	6
Henry, Miss Magdalene	L'Ameroux	8
Ingersoll, Miss Kate	St. Catharines	15
Irving, Æmilius	Hamilton	18
Jones, Clarkson	Toronto	10
Jukes, Mrs. Phœbe	St. Catharines	3
Junkin, S. S.	do	22

Imperial Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Impériale du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Jarvis, Joseph	Ingersoll	47
Jennings, Robert C	Toronto	2
Jones, Beverley, Trustee for George S Holmstead	do	4
Jones, Clarkson, and Jones, Beverley, in trust	do	2
Jukes, Susan Annie	St. Catharines	2
Johnson, Benjamin	Toronto	40
Kemp, Charles S	Kleinburg	4
Keith, D. S	Toronto	20
King, Miss Nancy	Stromness	3
Keefer, Samuel	Brockville	20
Kains, Eleanor M., and Kains, Eliza M	St. Thomas	5
Knowlton, W. H	Toronto	8
King, Frank	Port Colborne	5
Kinnard, J. D	Humberstone	5
Kent, Miss Myra	Toronto	5
Kennedy, Peter	Ingersoll	8
Keefer, Wm Napier	Galt	20
King, R S.	Port Robinson	5
Ketcrson, Joseph	Toronto	63
Kirkpatrick John C	Chippawa	25
Keefer, Samuel, in trust for Mrs. Margery Nash	Brockville	10
Lamb, James	St Catharines	43
Lawrie, James, Executors of the late	do	31
Lawson, Mrs. Jane	Weston	12
Lyman, John	Toronto	67
Langley, Langley & Burke	do	20
Lally, Conrad C. W	Barrie	6
Lowes, Mrs. Margaret	Brampton	8
Lovell, The Rev. Charles	Palmerston	5
Lattimore, Alexander	Marshville	10
Lattimore, Mary	do	10
Lally, Mrs. Annie	Barrie	10
Long, Thomas	Collingwood	101
Long, T., & Brother	do	10
Lawler, Miss Annie L	Toronto	65
Lytle, Thomas A	do	10
Lyness, John	Orono	10
Merritt, W. H., jun., The Executors of the late	St. Catharines	47
Merritt, J. P	do	109
Merritt, Mrs. Sarah	do	4
Merritt, Mrs. Janet L	Toronto	15
Morrison, John	do	25
Merritt, Thomas R	St. Catharines	375
Miller, Richard, Q C	do	30
Merritt, T. R., in trust	do	20
Merritt, Charles, The Executors of the late	St. John, N.B	2:5
Milroy, R	Toronto	20
Morrison, Mrs Catharine	Chicago	10
Murray, James	St Catharines	20
Muir, Alex., & Brothers	Port Dalhousie	40
Moore, James R	Ridgeway	3
Macklem, Julia A., The Executors of the late	Toronto	4
Manning, Alexander	do	10
Mellanby, William	Humberstone	10
Morris, James H	Toronto	40
Mitchell, The Rev. James	Mitchell	1
Meyers, Adam H	Toronto	15
Mack, T, M.D., in trust	St Catharines	6
Macklem, Miss Jessie	Toronto	4
Macklem, Mrs. C. E	do	4
Macklem, Oliver R	do	4

Imperial Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Impériale du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms)	Residence.	Shares. (Actions.)
Macklem, Miss Anna M	Toronto	4
Minister of Railways and Canals, the Hon. the	Ottawa	100
McPhail, Robert	Toronto	50
McPhail, R. S. J.	do	10
McDonald, Hon. J. S, The Executors of the late	Cornwall	16
McMurrich, W. B, in trust	Toronto	16
McFarland, Mrs A. M	Thorold	17
McDorragh, John	do	22
McGlashan, J. F	Chippawa	30
MacDougall, William	Edinburgh, Scot	20
McFall, Andrew	Kleinberg	10
Macdonald, John	Toronto	10
McPherson, R B.	Thorold	50
McAdam, James	St. Thomas	10
McCarthy, C. Hope	Barrie	11
Naunton, Edward	Toronto	80
Nairn, Alexander	do	20
Neilson, James	do	40
Nordheimer, William	New York	10
Northrop, H. S	Toronto	100
Newcombe, Octavius	do	5
Oille, G. N	St. Catharines	4
Oille, L. S., M.D	do	14
O'Brien, Henry	Toronto	10
Oliver, Malvina A	Louth	11
Osler, E. B	Toronto	11
O'Neill, Jeremiah	Ingersoll	9
Pounds, Samuel	Sharkeston	20
Paton, Miss Maggie	Toronto	9
Paton, Miss Jane	do	9
Phœnix Insurance Company	Hartford, Conn	50
Plumb, Miss Elizabeth S	Niagara	5
Purse, Alexander	Toronto	10
Plumb, Duncan C, in trust	do	5
Pennington, Enoch	do	12
Paterson, Peter	do	10
Phelps, N. & O. J.	Merritton	37
Platt, Samuel	Toronto	20
Perry, Robert D	do	10
Plumb, Duncan C	do	5
Pellatt & Osler	do	54
Price, J. H., and Pawling, N., Trust	Port Dalhousie	8
Ramsay, William	Toronto	284
Reynolds, B. F	St Catharines	34
Reid, C. P	Toronto	200
Rannie, John	do	100
Ranney, Jessie E	St Catharines	40
Ramsay, R. H	Toronto	10
Ransom, John Gay	Chippawa	8
Robeson, Mrs. Eliza C	Port Huron, Mich	12
Robinson, George	Yorkville	30
Robb, Mrs. Julia A.	Romeo, Mich	8
Rolph, J. T	Toronto	20
Rooth, Mrs. Ann Eliza	Port Colborne	5
Rolls, Henry, M.D.	Thorold	5
Reeb, John	Port Colborne	5
Raikes, Walter	Barrie	20
Riordan, Charles	St Catharines	50
Rogers, Mrs Eleanor M	Brighton	5
Riordan, John	St. Catharines	200
Robson, George	Eglington	15

Imperial Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Impériale du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Roberts, Mrs. J	Drummondville, E	4
Ranney, John L	St. Catharines	20
Read, John Moore	Toronto	8
Rowsell, Henry	do	22
Rose, Geo. McLean	do	25
Reed, Miss Maria C. S	Brighton	1
Rankin, Alexander	Toronto	6
Shields, James, The Executors of the late	do	70
Secord, Georgina K	Homer	3
Simpson, R	Toronto	10
Street, T. C., The Executors of the late	Niagara Falls	10
Simpson, Mrs. Mary A	Toronto	10
Sewell, The Rev. Henry D	Head Corn, Kent, Eng	25
Scoby, E. K	Toronto	10
Smart, Mrs Catharine S	Port Hope	10
Stevenson, Miss C. M	St. Catharines	3
Smith, Lieut.-Col. W. R. B., and Smith, C. W., Trustees for Mrs. Emily S. Hodgston	Stowbridge, Eng	15
Sisters of St Joseph	Toronto	3
Smith, Isabella Ann	Louth	7
Stewart, Robert	Toronto	30
Square, John	Mitchell	30
Smith, The Hon. Frank	Toronto	50
Smith, John, in trust for Charles Smith	do	2
Saunders, A	Montreal	20
Smith, Robert	Port Colborne	10
Swan, Miss Janet	Toronto	12
Scholfield, James S	Port Colborne	5
Schofield, Catharine	Berlin	2
Smith, Rosanquet H. J	Broxbournebury, Herts, Eng	63
Scobie, Mrs. Justina	Toronto	54
Start, John	Port Colborne	3
Smith, Andrew, V.S	Toronto	10
Shepard, Samuel	Port Stanley	5
Stuart, John	Ingersoll	10
Smith, John	do	5
Springer, William, M.D	do	5
Stewart, James	Toronto	50
Square, Thomas S	Mitchell	20
Smith, Marcus, C.E	Ottawa	10
Stidston, James H	Dunnville	15
Sparrow, W. H	Toronto	10
Scadding, Rev. Henry, D.D	do	12
Shillsburg, Mrs. Selina	Colborne	1
Smith, Goldwin	Toronto	10
Sprague, E. W., M.D	do	3
Smith, John, in trust for Edwin Smith	do	1
Smith, John	do	94
Thorburn, James, M.D	do	10
Tane, The Rev. F	Brockville	3
Tilt, James	Toronto	10
Tobin, John	St. Catharines	4
Thomas, William	Toronto	10
Ticehurst, Mrs. S J	Port Colborne	10
Trustees for Mrs. E. B. Osler	Toronto	25
Ticehurst, Charles E	Port Colborne	2
Trustees for Captain Charles Jones	Toronto	1
Thompson, Robert	do	10
Torrance, Henry	Guelph	9
Thorne, Horace	Toronto	5
Turner, Frank	do	10

Imperial Bank of Canada—*Concluded.*

(Banque Impériale du Canada—*Fin*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Urquhart, John	Oakville	10
Van Wick, Mrs. Maria	Port Colborne	5
Wright, D. M	Colborne	4
Warwick, W	Toronto	10
Wadsworth, T. R	Weston	150
Watt, Mrs. Julia M	Niagara	1
Wadsworth, W. R	Weston	20
Ward, Mrs. C. M	St. Catharines	3
Wilkie, Mrs. Angelica	Quebec	20
Woodruff, R. & W. C	St. Davids	15
Wilkie, C	Belleville	20
Woodruff, R	St. Catharines	12
White, Mrs. C. A., Estate of	Ingersoll	10
Wilson, Charles	do	4
Wilson, Rev. George, The Executors of the late	Thorold	8
Whiteman, John	Stonebridge	5
Wright, Richard	Ridgeway	1
Whatley, George	Drummondville, E	10
Wilson, James O	Port Colborne	5
Woodruff, W. H	St Davids	20
Williams, J. A., M.D	Ingersoll	5
Watterworth, William	do	56
Wood, James	St. Catharines	2
Wilkie, D. R	Toronto	13
Wilson, Miss Martha	Kingston	3
White, Charles A	Stonebridge	5
Wilkie, D. R., Cashier, in trust	Toronto	27
Whatley, Richard	Chicago	5
Wilkie, D. R., Trustee for Agnes C. C. Wilkie of	Belleville	21
Wright, Mrs. Jane	Toronto	4
Wright, Miss Marietta	do	2
Woodward, John M	St. Catharines	5
Woodruff, T. W	Drummondville, E	7
Woodruff, Joseph C	do	25
Wilkie, D. R., Cashier, in trust	Toronto	70
Wilson, Ann, and Wilson, Eliza, jointly	Sandwich	5
Yorke, Stephen	Ingersoll	5
Zavitz, Henry B	Sparkeston	2
Zavitz, Mrs. Melissa	Ridgeway	2
	Total	9,128

Certified as correct.

D. R. WILKIE, *Cashier.*

BANK OF HAMILTON.

(BANQUE DE HAMILTON.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Alcorn, Samuel	Yorkville	20
Alcorn, Samuel, in trust	do	21
Archer, Henry Ross	Newbury	20
Ardagh, John A.	Barrie	18
Arnott, Andrew S	Cobourg	16
Austin, James	Toronto,	52
Austin, James, and R. H. Bethune, in trust	do	253
Bain, Thomas	Strabane	5
Baker, Thomas	Hamilton	16
Bartlett, Rev. T. H. M	Drummondville	4
Bassett, Thomas	Bowmanville	5
Benson, Hon. J. R	St Catharines	50
Bethune, Rev. C. J. S	Port Hope	20
Bethune, Rev. C. J. S., Trust	do	68
Bethune, Miss Julia A. V.	Montreal	50
Birss, Miss Elizabeth C.	Hamilton	9
Birss, John, Executor	do	6
Black, Henry J	do	18
Blair, William	do	4
Blong, Jonathan	Toronto	23
Blong Miss Maria	do	12
Blong, Robert	do	100
Bowes, Mrs. Emily A	Hamilton	1
Boyd, J. Alexander	Toronto	7
Brazenor, E. L.	Hamilton	3
British America Assurance Company	Toronto	35
Brodie, John L.	do	5
Brodie, John L., Cashier, in trust	do	110
Brown, Adam, and G. S. Papps	Hamilton	30
Browne, Mrs. Maria	do	22
Browne, Mrs. Eliza, Administratrix	do	55
Bruce, Alexander	do	75
Buchanan, Wentworth J	Montreal	42
Bunbury, Henry T	Hamilton	3
Burland, Geo B	Montreal	50
Burns, Mrs. Catharine W	Hamilton	6
Burton, Hon. Geo W.	Toronto	22
Burton, Hon. G. W., and A. G. Ramsay	do	10
Burton, Warren F	Hamilton	10
Bush, Thomas	do	100
Cameron, Mrs. Rebecca		20
Cameron, Mrs. Selina	Grafton	15
Campbell, Joseph D	Hamilton	11
Canada Fire and Marine Insurance Company	do	247
Canada Life Assurance Company	do	100
Carcand, D	New Carlisle	2
Carnegie, Miss Jane	Toronto	35
Cawthra, Mrs. Anna C.	do	30
Cawthra, Henry, J. H. Mills and J. B. Young, Trustees	Hamilton	30
Cayley, John	Toronto	30
Chambers, Miss Adeliza	Winona	10
Clark, David, Executors of	Toronto	25
Clarkson, Rev. J. B	Brantford	10
Climie, Mrs. Elizabeth C.	Bowmanville	5

Bank of Hamilton—*Continued.*

(Banque de Hamilton—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Cockburn, Mrs. Elizabeth.	Uxbridge	10
Colquhoun, Edward A	Hamilton	10
Cook, Mrs. Louisa	Barrie	20
Cooke, William	Toronto	25
Coulson, Duncan	do	70
Cowan, James	Galt	15
Cowan, John	Oshawa	45
Cramp, George B	Montreal	22
Cruikshank, A. Scott	Hamilton	20
Currie, Rev. Hugh	Desborough	1
Currie, Mark	Prince Albert	10
Currie, Mrs. Mary	Desborough	2
Currie, Neil	Toronto	4
Davidson, David	Montreal	20
Day, Thomas J	Guelph	10
DeCoverly, Charles R	Burford	12
Dillon, Miss Minerva M	Belgium	30
Dillon, Lieut.-Col. Robert	do	6
Dixon, B. Homer	Toronto	100
Dolmage, Robert	Grimsby	51
Dynes, Mrs. Mary C	Burlington	20
Eastwood, John	Hamilton	40
Edson, Albert E	do	52
Eglauch, L	Montreal	10
Elliott, Thomas	Cobourg	8
Ewing, Mrs. Jane R	Hamilton	9
Farrell, S. W., and John G. Robinson, in trust	Toronto	4
Fergus, Rev. David	England	20
Ferrie, Campbell	Hamilton	9
Ferrie, John R	do	10
Field, John C	Cobourg	10
Findlay, Mrs. Annie	Hamilton	20
Fitzgerald, Edward	Toronto	26
Fraser, Rev. Simon C	Hamilton	8
Garrow, Thomas	do	1
Gates, Frederick W, and Adam Brown, in trust	do	28
Gibb, Mrs. Lizzie M	Quebec	30
Gillesby, William	Hamilton	5
Gilroy, Thomas	Montreal	20
Gissing, Frederick J	Goderich	30
Godfrey, Mrs. Mary A	Montreal	2
Goering, J. William, deceased	Hamilton	50
Goode, Cephas	Toronto	20
Gould, Joseph	Uxbridge	90
Gowan, James R	Barrie	30
Grant, Mrs. Jemima	Hamilton	6
Grasett, Rev. H. J., and Clarke Gamble, Trustees	Toronto	3
Gurney, Charles	Hamilton	50
Gurney, Edward	do	100
Hallen, George	Toronto	6
Halliday, Frank B	Hamilton	10
Halson, Christian	Burlington	25
Hamilton, Andrew	Yorkville	10
Hamilton, Mrs. Nancy	Uxbridge	10
Hammond, Herbert C., in trust	Hamilton	89
Hammond, Mrs Maria	do	50
Hancock, Mrs Catharine	do	10
Hancock, Joseph	do	20
Hanger, Ryland	do	30
Hanning, Clement G	Uxbridge	12
Harris, William	Hamilton	25

Bank of Hamilton—*Continued.*

(Banque de Hamilton—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Harvey, Alexander	Hamilton	50
Harvey, John	do	35
Hearle, William	Beamsville	10
Heath, Charles, in trust	do	10
Henderson, James	do	20
Hendrie, John S	do	20
Hendrie, William	do	90
Hendrie, William, Trust	do	25
Hendrie, William, in trust	do	8
Hendrie, William, in trust	do	5
Henry, Albert	Winona	1
Henry, Isaac B	do	20
Henry, James S	do	10
Henshaw, Mrs. Maria L	Montreal	2
Hirst, Mrs. Kate	England	25
Holland, Mrs. Margaret	Toronto	1
Home Savings and Loan Company	do	105
Howe, James	Southampton	10
Hudson, Charles L., Executors of	York	21
Hudson, Miss Maria	do	20
Hudson, Miss Mary A	do	20
Hunt, William	Hamilton	100
Hunter, William	Guelph	20
Innes, James	do	10
Jacques, John	Toronto	142
Jeffrey, Joseph	Hamilton	15
Jeffrey, Joseph, in trust	London	10
Keefer Peter	Galt	20
Keefer, William N	do	40
Kemp, John C., Manager, in trust	Hamilton	10
Kent, Miss Myra	Toronto	10
Kerns, William	Burlington	10
Kerns, Wm., Edward Thomas, and Walter Basted, Trust	do	10
Kerr, John	Toronto	40
Kerr, John, in trust	do	5
Kerr, John, in trust	do	5
Kidd, David	Hamilton	5
Kilner, Miss C. G	do	20
King, Miss Emma	Lyster	14
King, Rev. John M	Toronto	5
King, Robert, deceased	Hamilton	10
Kittson, Henry N	do	8
Laing, James	Burlington	20
Lamport, Henry	Toronto	50
Lapp, Philip	Uxbridge	10
Leach, Hugh	Toronto	1
Leggatt, Matthew	Hamilton	70
Lesslie, Miss Helen	Dundas	1
Lesslie, John	do	50
LeSueur, Mrs. Mary	Quebec	3
Lewis, Geo. F	Hamilton	5
Lewis, George W	Toronto	30
Lewis, Levi, deceased	Hamilton	50
Little, John	do	74
Little, Mrs. Mary	Moffat	8
Livingstone, Mrs. Sarah	Listowel	40
Lucas, Richard A	Hamilton	50
Lyman, Frederick S	Montreal	70
Madden, Rev. G. C	Lynden	8
Magill, Charles	Hamilton	73

Bank of Hamilton—*Continued.*

(Banque de Hamilton—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Magill, Henry	Winona	45
Malloch, Archibald E., M.D.	Hamilton	20
Marlatt, Stafford D	Port Nelson	30
Martin, Edward	Hamilton	50
Maurice, Rev. R. R	England	25
Mead, Joseph H., deceased	Toronto	25
Melvin, Robert	Guelph	40
Meredith, John C	London	60
Michie, James	Toronto	27
Middleton, William	do	17
Mills, James H	Hamilton	30
Mitchell, Richard	Guelph	10
Moore, Mrs. Annie	Montreal	8
Moore, Dennis	Hamilton	150
Moore, George	do	20
Moore, Lyman	do	88
Moore, Mrs. Maria F	do	10
Morden, Wellington J	do	20
Morden, Wellington J., in trust	do	10
Morgan Brothers	do	10
Muir, William K	Detroit	50
Munro, Colin	St. Thomas	50
Murray, Charles S		17
Murray, Stuart	England	49
Mustard, Alexander	Uxbridge	13
Myles, Charles J., in trust		10
Myles, Thomas		50
Macdonald, John D, M.D.		20
Macdonell, Mrs. Olivia	Whitby	50
Macdougall, D. Lorn, in trust	Montreal	15
Macdougall, D. Lorn, in trust	do	37
Macdougall, Henry, Executors of	Toronto	10
Macdougall, William	Scotland	20
Macfie, D.	London	20
MacGarvey, David H	Hamilton	10
Mackay, Joseph	Montreal	265
Mackenzie, Alexander J., and Frederick Cresswell, Trustees	Hamilton	4
Macnab, John, and W. F. Findlay	do	10
Macnab, Mrs. Sophia	Toronto	25
Macpherson, James C	Hamilton	10
McCalla, William J.	St. Catharines	50
McDowell, Alexander	Hamilton	8
McDowell, Samuel, Executors of	do	16
McGee, David	Toronto	10
McGregor, Peter	Keene	5
McInnes, Donald	Hamilton	200
McInnes, Donald, in trust	do	150
McInnes, Hugh, Executors of	do	25
McKeown, Thomas, in trust	do	20
McKeand, Thomas K	do	10
McLaren, Henry	do	25
McLean, John G., and J. B. Osborne, Trustees	Beamsville	12
McLennan, Mrs. Ellen	Hamilton	6
McLennan, Kenneth	do	20
McLeod, Miss Grace A	Woodstock	50
McLeod, William C	do	60
McMillan, Miss Grace	Galt	3
McMillan, James, in trust	do	10
McNeill, Edmund A	Grafton	7
McQuesten, Calvin, and Isaac B., Trustees	Hamilton	50

Bank of Hamilton—*Continued.*

(Banque de Hamilton—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McRoberts, Alexander	St. George	30
McRoberts, Mrs. Ruth	do	5
McTavish, Miss Maria L.	Colborne	8
McTavish, Miss Mary E	do	8
Nanton, Edward	Toronto	1
Nash, Frederick, in trust	Montreal	31
Nash, Samuel, Executors of.	Hamilton	10
Newberry, Charles E.	do	25
Niagara, Lord Bishop of	do	50
Nicol, George D	Toronto	12
Niehaus, Charles	Milton	10
O'Reilly, Charles, M.D.	Toronto	2
Orr, Robert	Grimsby	15
Orr, Mrs. Margaret S	Buffalo	15
Osborne, Mrs. Anne B.	Hamilton	7
Osborne, Mrs. Anne B, in trust	do	2
Osborne, James K	Brantford	10
Osborne, James K., in trust	do	10
Osborne, John B.	Beamsville	50
Osler, Britton B.	Hamilton	22
Osler, Mrs. E. B., Trustees of	Toronto	10
Osler, Mrs. Kate E	Cobourg	23
Pank, Christopher W.	Port Rowan	20
Papps, George S.	Hamilton	5
Papps, George S., and Rev. D. Armstrong, Executors	do	11
Papps, George S., and R. A. Lucas, Trust	do	50
Paterson, Peter	Toronto	30
Paterson, Rev. Thomas W.	do	13
Patterson, George	Hamilton	10
Paton, George, M.D	Petrolia	26
Pearson, Matthew	Toronto	10
Pedlar, George H.	Oshawa	50
Pelton, Mrs. Caroline H.	Montreal	2
Pettit, Mrs. Adelaide L.	Winona	10
Pettit, Edward	do	20
Pettit, William G.	Burlington	17
Philp, Rev. John	London	4
Philp, William, M. D.	Hamilton	20
Porter, George	Bowmanville	30
Pounden, Mrs. Harriette A.	Hamilton	15
Proctor, John	do	100
Proctor, John, and Charles Cameron, in trust	do	20
Prout, Mrs. Sarah	do	10
Ramsay, William	Toronto	57
Reed, Richard	Bowmanville	5
Richardson, Miss Caroline A.	Hamilton	7
Riddel, John	do	5
Ridley, Henry T., M.D.	do	20
Roach, George	do	150
Robarts, William P.	Milton	6
Robertson, F. Beverley	Hamilton	10
Robinson, Christopher	Toronto	20
Robinson, Isaac	Brantford	4
Robinson, James C	Sarnia	10
Roger, Mrs. Elizabeth, and Rev. Charles W. Paterson, Trust	Toronto	7
Rogers, Robert Z., and J. Charles, Executors	Grafton	4
Rose, Rev. S., and Rev. Enoch Wood, in trust	Toronto	40
Ross, C. S., Estate of late	do	50
Rutherforth, Miss Sarah A.	Burlington	4

Bank of Hamilton—*Concluded.*

(Banque de Hamilton—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Rutherford, Edward & J.	Toronto	50
Scott, John	Port Dover	5
Scott, Miss Katharine	do	40
Seabrook, Sidney	Delaware	10
Shields, James, Executors of	Toronto	79
Skinner, James A	Woodstock	1
Smith, Rev. James C	Guelph	5
Snider, Robert	Odessa	20
Spiers, David	Galt	20
Spittal, Mrs. Ann, Executrix	Hall's Corners	20
Square, John	Mitchell	19
Square, John S	do	5
Square, Thomas S	do	25
Stammers, Samuel J	Toronto	7
Stanton, W. H., deceased	do	40
Stennett, Rev. Walter	Cobourg	22
Stewart, James	Toronto	20
Strathy, James B	London	100
Stuart, John	Hamilton	122
Swan, Miss Janet	Toronto	11
Swan, Robert	do	4
Tait, William	Côté des Neiges	88
Thomas, Mrs. Mary M.	Lyster	32
Thompson, Mrs. Elizabeth	Deans	20
Timlin, Rev. Michael, Executors of	Cobourg	20
Todd, A. Thornton	Toronto	22
Torrance, John, and John Dillon, in trust	Montreal	10
Travers, John N., Manager, in trust	Hamilton	5
Trotter, Mrs. Emily	Guelph	10
Tucker, Frederick N	Ottawa	5
Tunis, Mrs. Susan	Greensville	8
Turner, Mrs. Antonia E.	Toronto	14
Turner, James	Hamilton	60
Veasey, George, Executors of	Quebec	20
Veasey, Mrs. Sarah W	do	10
Waddell, Samuel	Montreal	150
Waldie, John	Burlington	50
Walker, James	Carluke	24
Walker, James, Chandler	Hamilton	40
Walker, James, Chandler, Trust	do	15
Walker, Robert	Toronto	19
Walker, Robert, Administrator	do	20
Wallace, David	Southampton	10
Watson, Archer G	Toronto	3
Webster, Mrs. Frances C	Bullock's Corners	10
Webster, Francis E	Hamilton	5
Webster, Miss Sarah M	Tapleytown	2
Welch, Henry W., Executor of	Quebec	60
Whateley, George	Perth	10
Whicher, John	Seneca	20
Wigley, Arthur B	Pittsburgh, Pa	20
Wilkes, Mrs. Barbara		5
Wilkie, Mrs. Angelica	Quebec	15
Willmott, Austin	Milton	6
Wilson, Miss Martha P	Kingston	5
Wilson & Son, Wm	Hamilton	20
Wishart, Kenneth	Bullock's Corners	30
Wood, Andrew T	Hamilton	50

FEDERAL BANK OF CANADA.

(BANQUE FÉDÉRALE DU CANADA.)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			$
Alexander & Stark	Toronto	5	500
Alexander, William	do	50	5,000
Aldwell, Thomas D	Southsea, Eng	50	5,000
Allen, John	Newmarket	10	1,000
Allen, Elisha	do	10	1,000
Anderson, William	Toronto	10	1,000
Archbald, H	Montreal	10	1,000
Ardagh, J. A	Barrie	22	2,200
Ardagh, J. A., in trust	do	5	500
Ardagh, J. A., Trust	do	8	800
Ault, Wellington	do	10	1,000
Ardagh, Miss K. A	do	1	100
Allan, Rev. D	Toronto	10	1,000
Austin, James, and R. H. Bethune, in trust	do	76	7,600
Bain, T. B	Tilsonburg	10	1,000
Bain, Miss Mary	Toronto	25	2,500
Bain, John	do	40	4,000
Baines, W. J., in trust	do	6	600
Baines, W. & C	do	10	1,000
Baines, Mrs. Catharine	do	5	500
Baxter, John	do	6	600
Baxter, James B	do	10	1,000
Bates, James S	do	6	600
Betts, Rev. J. E	Port Perry	5	500
Bentley, Lewis	Brougham	5	500
Bentley, Nathan, Estate of late	Atha	10	1,000
Bishop, Henry	Petrolia	20	2,000
Blackwell, John	Toronto	5	500
Blakie, John L	do	60	6,000
Bleakly, Francis	Bowmanville	10	1,000
Blinn, H. W	London	6	600
Blyth, W. G	Ottawa	2	200
Bond, Mrs. Eliza	Toronto	4	400
Booth, Wm	do	10	1,000
Bourke, Mrs. Mary	Halifax	20	2,000
Bouthillier, T	Montreal	50	5,000
Boyd, Geo	Toronto	10	1,000
Boyd, Jno	Niagara	4	400
Boyd, J. A	Toronto	19	1,900
Bowman, Samuel	do	20	2,000
Bowie, Rev. Jas	Scotland	2	200
Brodie, J. L., Cashier, in trust	Toronto	20	2,000
Brodie, J. L	do	10	1,000
Browne, Jas	do	19	1,900
Brown Bros	do	10	1,000
Buchanan, W. J	Montreal	10	1,000
Burland, Geo. B	do	100	10,000
Burnham, Mrs. S	Port Hope	42	4,200
Burnham, Geo., sen., M. D	Peterborough	30	3,000
Burnham, H. H	Cobourg	30	3,000
Burgess, R. K	Toronto	13	1,300
Burns, Patrick	do	50	5,000
Bethune, R. H., in trust	do	10	1,000
Buchan, H. E	Yorkville	3	300

Federal Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Fédérale du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Buchan, Miss Jane	Yorkville	10	1,000
Buchan, Miss Maria	do	10	1,000
Buchan, Miss Erskine	do	10	1,000
Buchan, H. E., Buchan, L., Boyd, J. A., and Buchan, E., Trustees	Toronto	10	1,000
Buchan & Co	Toronto	1	100
Burnham, R. W., M D	Port Hope	30	3,000
Burton, G. W., Judge	Toronto	5	500
Benson, Hon. J. R	St. Catharines	10	1,000
Butterworth, C. A	Ottawa	4	400
Cameron, Rev. L	Thamesford	10	1,000
Cameron, Rev. James T	Montreal	10	1,000
Campbell, Major D	Cobourg	63	6,300
Campbell, John	Aurora	5	500
Campbell, R. S	Whitby	11	1,100
Carter, John	Toronto	5	500
Cattanach, A. J., Trust	do	10	1,000
Cattanach, in trust	do	3	300
Cattanach, Mrs. Sarah L	do	10	1,000
Cattanach, Miss. Annie	Dalhousie Mills	20	2,000
Carmichael, Duncan	London	15	1,500
Carmichael, Rev. James	Markham	10	1,000
Cayley, John	Toronto	10	1,000
Chafee, Isaac. M	do	16	1,600
Chappell, Elisha	Kettleby	15	1,500
Chappell, Orlin	do	15	1,500
Christie, Wm	Toronto	15	1,500
Clark, P. M	do	15	1,500
Clemesha, Jno. W., M.D	Port Hope	6	600
Clerk, Alex	Montreal	50	5,000
Cooch, A. C	Toronto	10	1,000
Copp, Clark & Co	do	35	3,500
Cormack, Jas	Guelph	10	1,000
Cronyn, Benj	London	32	3,200
Crooks, K., & Cattanach	Toronto	60	6,000
Cross, Rev. Arch	Yorkville	10	1,000
Crowe, W. Pitt	Claude	10	1,000
Childs, Mrs. Emily	Toronto	9	900
Cameron, Ewing	Owen Sound	25	2,500
Cattanach, A. J	Toronto	30	3,000
Cotter, J. R. Trust	Barrie	5	500
Cowan, John	Tilsonburg	40	4,000
Crawford, Mrs Hannah	Toronto	10	1,000
Crooks, Kingsmill & Cattanach., in trust	do	3	300
Davis, John. C	Aurora	10	1,000
Davis, Mrs. Elizabeth	King	21	2,100
Davies, Wm.	Aurora	5	500
Delaporte, A. V	Toronto	25	2,500
Dickson, W.A., Kingsmill, Nichol, Trustees	do	110	11,000
Doan, Mrs. Catherine	Aurora	4	400
Doan, Charles	do	20	2,000
Dow, Robert	Toronto	15	1,500
Duffett, Herbert	do	6	600
Dunspaugh, W. H	do	65	6,500
Dwyer, Robt	do	5	500
Dickson, Walter. A	Galt	43	4,300
Dickson, W. A., and J. G. Dickson, Executors, in trust	do	200	20,000
Dill, John	Toronto	3	300
Evans, Wm H	do	15	1,500
Farley, W. W	do	30	3,000

Federal Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Fédérale du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms,)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montânt.)
			$
Farley, & Son, A.	Toronto	10	1,000
Farley, Mrs. Eliza	do	1	100
Fairley, Arthur	do	20	2,000
Farquharson, Peter, Estate of late	do	5	500
Fenwick, J. F., Estate of late	do	1	100
Ferguson. John	London	10	1,000
Fisken, John	Toronto	10	1,000
Fitzgerald, Mrs. Anne	do	10	1,000
Fitzgerald, A. A	Guelph	4	400
Fitzgerald, L. C. K., Estate of late	Simcoe	30	3,000
Fleury, Joseph	Aurora	12	1,200
Flood, Mrs. Frances M	London	5	500
Foley, Mrs. Almina G	Peterborough	30	3,000
Forbes, Alexander M., in trust	Montreal	15	1,500
Freeland, Mrs. Margaret	Yorkville	20	2,000
Frue, W. B	Detroit	50	5,000
Frothingham, G. W., Estate of late	Montreal	20	2,000
Ferguson, John, M.D	Galt	13	1,300
Flood, Richard	Newmarket	10	1,000
Galbraith, William	Toronto	40	4,000
Gale, Miss A. R	Montreal	20	2,000
Garrick, James	Queensville	60	6,000
Gillies, John	King	10	1,000
Gissing, Frederick M	Woodstock	20	2,000
Girls' Home and Public Nursery	Toronto	5	500
Gowan, Mrs. Anne, Trust	Barrie	4	400
Gowan, J. R., Judge	do	62	6,200
Grassett, Rev. Dean	Toronto	10	1,000
Graydon, S. H	London	30	3,000
Gray, Donald	Forest	2	200
Grant, Patrick	Manchester, Eng	10	1,000
Gurney, James jun	Toronto	54	5,400
Gunn, G. M	London	2	200
Gibb, Lizzie M	Quebec	10	1,000
Graham, Mary J	Toronto	2	200
Gowan, J. R., Judge	Barrie	10	1,000
Gray R. M	Toronto	5	500
George, James	do	5	500
Gimson, J. F	do	12	1,200
Hall, John	Peterborough	12	1,200
Hall, Mark	Toronto	20	2,000
Harrison, George	Aurora	25	2,500
Haight, C., in trust	Toronto	1	100
Harris, Rev. Henry	Guelph	8	800
Hamilton, Miss S. M	Toronto	6	600
Hamilton, W. B	do	1	100
Heacock, Mrs. Hannah	Kettleby	2	200
Hennessy, James	Aurora	5	500
Higgins, Capt. William	Woodstock	10	1,000
Hobson, Edward, sen	Toronto	10	1,000
Hobson, Edward, jun	do	10	1,000
Holmes, John	do	50	5,000
Hope & Temple	do	180	18,000
Hooper, E	do	40	4,000
Hutton, James, M.D	Forest	20	2,000
Hughes, Mrs. Jerusha D	Sharon	10	1,000
Humphreys, C. D	Toronto	13	1,300
Hayward, Miss W. A	Bayfield	8	800
Howe, Mina D	Toronto	19	1,900
Hallgarten, Julius	New York	50	5,000
Hallgarten, Adolphe	do	100	10,000

Federal Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Fédérale du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount, (Montant.)
			$
Hunt, L. H	Simcoe	5	500
Howland, W. C., President, in trust	Toronto	458	45,800
Hodder, E. M., Estate of late	do	41	4,100
Harris, Rusk	do	10	1,000
Home Savings and Loan Co	do	799	79,900
Henderson, James, and Elens	do	50	5,000
Harris, Rusk, and G. M. Rae, Trustees	do	10	1,000
Jarvis, Salter M, in trust	do	4	400
Jarvis, Miss Julia	do	2	200
Jackson, John, jun	do	7	700
Keating, T. A	Guelph	3	300
Keeter, Wm. N	Galt	2	200
Keith, D. S	Toronto	20	2,000
Kerr, John	do	40	4,000
Kerr, John, in trust	do	10	1,000
King, Mrs. Janet M	do	3	300
King, Rev John	do	10	1,000
Kinnear, T. C	Halifax	100	10,000
Kleiser, John	Toronto	15	1,500
Knowlton, W. H	do	7	700
King, Miss Emma	Lyster, Megantic	15	1,500
Kent, Henry	Toronto	1	100
Laing, George	Gormley	6	600
Landon, Zebulon	Simcoe	17	1,700
Lauder, John	Yorkville	10	1,000
Lavell, Rev. Charles	Palmerston	8	800
Larminie, Mrs. Delia	Toronto	15	1,500
Le Fevre, Henry J	Lakefield	1	100
Lemon, W	Forest	15	1,500
Leslie, Thomas	Dalkeith, Scot	10	1,000
Lewis, Mrs. Sarah A	Newmarket	5	500
Leys, John	Toronto	10	1,000
Lloyd, John B	King	4	400
Lloyd, Benj	do	5	500
Lobb, Septimus	Toronto	2	200
Lusk, Charles, M.D	Oakville	4	400
Lyman, John	Toronto	45	4,500
Lynch, Kate	do	3	300
Lailey, Thomas	do	10	1,000
Lally, Mrs. Anne	Barrie	6	600
Machell, Samuel	King	3	300
Mather, James A	New Lowell	10	1,000
Maurice, Rev. R. R	Kentsford, Eng	25	2,500
May, S. P., M.D	Toronto	5	500
Marteus, Carl	Hamilton	20	2,000
Marsh, Randall	Gladston	3	300
Mills, John	London	10	1,000
Milne, Mrs. Annie	Malvern	5	500
Mitchell, James	Ashburn	10	1,000
Moncrieff, George	Petrolia	6	600
Moore, Henry	Owen Sound	10	1,000
Morrison, John	Toronto	50	5,000
Morrison, James	do	10	1,000
Murdoch, Janet and Mary	Bowmanville	10	1,000
Murdoch, Peter, Trust	do	20	2,000
Murray, R. S	London	5	500
Miller, Hyman	Toronto	16	1,600
Mead, J W., Estate of late	do	20	2,000
Mackie, Alex	do	4	400
Macklem, O. R	do	5	500
Munro, R. H. R	do	2	200

Federal Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Fédérale du Canada—*Suite.*)

Names. — Noms.	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			$
Morris, Hon. Alex., Wm. Sherwood, James H. Morris, Executors in trust	Toronto	10	1,000
Morris, J. H	do	10	1,000
Macdonald, Miss Isabella	do	8	800
Macdonald, John	do	20	2,000
Mackay, John	Aurora	5	500
Mackay, Donald	Toronto	20	2,000
Maclennan, Rev. Alexander	Stella	12	1,200
Macpherson, William	Weston	4	400
Mackellar, Mrs. A	Toronto	13	1,300
McAuslan, William	Sunbury	5	500
McCormick, Andrew, in trust	London	2	200
McCormick, Andrew, Trust	do	3	300
McCausland, Thomas, M.D	Aurora	10	1,000
McCrae, D.	Guelph	5	500
McDonald, Angus	Laggan	12	1,200
McFarlane, Mrs. L	Toronto	5	500
McFarren, Mrs. Martha	do	2	200
McGee, David	do	40	4,000
McKown, Mrs. Elizabeth	do	2	200
McKinnon, Mrs. Grace	do	5	500
McKibbon, Geo	Teeswater	20	2,000
McLeod, Simon	Parkhill	10	1,000
McMurrich, W. B., in trust	Toronto	3	300
McMillan, John C	do	10	1,000
McRitchie, Rev. Geo	Perth	15	1,500
McTaggart, Mrs. Jane	Strathroy	12	1,200
McTaggart, Miss Jane	do	16	1,600
Mackintosh, Rev. D. M	Unionville	4	400
McBride, Samuel	London	5	500
McCalla, W. J	St. Catharines	50	5,000
McMillan, Donald	Alexandria	5	500
Mackellar, Miss Ada	Toronto	30	3,000
Mackellar, Miss Alice	do	30	3,000
McLochlin, Miss Ann	do	2	200
Neilson, James	do	50	5,000
Nicholls, Miss Ann	Peterborough	50	5,000
Nicholls, Robert	do	200	20,000
Nichols, Jas	Aurora	8	800
Nordheimer, S., President, in trust	Toronto	70	7,000
Nordheimer, W	New York	58	5,800
Nordheimer, Albert	Toronto	50	5,000
Northrop, Henry S	do	75	7,500
Nash, Frederick	Montreal	14	1,400
Newbigging, Janet	Toronto	7	700
Nordheimer, S	do	443	44,300
Ogden, W. W., M.D	do	10	1,000
Oliver, S. A	do	31	3,100
O'Brien, Miss K. M	do	1	100
Paget, Charles B	Georgina	11	1,100
Paget, Mrs. F. A	do	7	700
Palmer, Ven. Arthur	Clifton	10	1,000
Parnell, Geo	Toronto	25	2,500
Park, Andrew	do	1	100
Pardee, Hon. T. B	Sarnia	10	1,000
Paton, G., M.D	Edinburgh, Scot	24	2,400
Patton, Rev. H. B	Billing's Bridge	15	1,500
Patton, A. M., in trust	Toronto	6	600
Peattie, Rev. Wm	Claremont	13	1,300
Pease, Mrs. Sarah	Aurora	2	200
Pease, Mrs. Catherine	do	3	300

Federal Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Fédérale du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Pease, Luther	Aurora	2	200
Peel, Thos	London	4	400
Perram, Mrs. M. A	Toronto	1	100
Peters, John	London	5	500
Playfair, J. S.	Toronto	50	5,000
Porter, Geo	Bowmanville	12	1,200
Prowse, Edward	Muskoka	50	5,000
Palmer, Mrs. Catherine	Clifton, Eng	5	500
Peterson, P. Alex	Montreal	40	4,000
Patton, Miss Ann C	Cornwall	16	1,600
Patton, Francis L	Toronto	6	600
Perram, Mrs. M. A	do	10	1,000
Paterson, Peter, Governor, and F. A. Ball, Manager, in trust	do	42	4,200
Parkinson, Adam G	do	10	1,000
Philpot, F. V	do	10	1,000
Ramsay, Wm	do	100	10,000
Rannie, John	Toronto	100	10,000
Rawlings, Albin	Forest	15	1,500
Reid, Rev. M	Toronto	5	500
Reid, John Young	do	10	1,000
Riddell, Alex. T	Montreal	10	1,000
Riddell, Alex. T., Tutor	do	10	1,000
Robinson, Alfred	Aurora	15	1,500
Rogers, Jas. H	Toronto	40	4,000
Rogers, Stephen	Kettleby	6	600
Rose, G. McLean	Toronto	5	500
Ross, A. T	do	25	2,500
Ross, Mrs. Agnes	Dumfries, Scot	2	200
Rowland, T. M	Niagara	63	6,300
Reed, Richard	Bowmanville	4	400
Riordon, John	Merriton	50	5,000
Saunders, B., and Mrs. E. Seels, Trustees	Barrie	27	2,700
Scarth, J. L, Manager, in trust	Toronto	15	1,500
Scott, Mrs. Agnes	Peterborough	25	2,500
Shields, Alex., and Jas. Park, Executors	Toronto	200	20,000
Shields, Wm	Aurora	4	400
Shepherd, R. W., sen	Montreal	50	5,000
Shepherd, R. W., jun	do	15	1,500
Sinclair, Angus	Windsor	6	600
Sibley, Mrs. Marie L	Detroit	100	10,000
Skinner, Miss Helen, Estate of	Toronto	10	1,000
Smith, Richard	Aurora	7	700
Smith, And., V.S	Toronto	50	5,000
Smith, L. H	Strathroy	10	1,000
Smith, Lanatt W	Toronto	25	2,500
Smith, John B	do	10	1,000
Smith, J. F., Trust	do	3	300
Sparrow, W. H	do	10	1,000
Spears, Adam	Davisville	16	1,600
Stanley, J. A., Estate of late	Lucan	5	500
Steiner, N. L	Toronto	50	5,000
Stewart, Wm	do	40	4,000
Stewart, John	Aurora	5	500
Strange, F. W., M D	Toronto	30	3,000
Strathy, H. S, in trust	do	8	800
Strathy, Mrs. Frances E	do	8	800
Strathy, G W	do	12	1,200
Strathy, H. H	Barrie	35	3,500
Strathy, J. A., Trust	do	15	1,500
Sutherland, Mrs. M	Toronto	5	500

Federal Bank of Canada—*Concluded.*
(Banque Fédérale du Canada—*Fin.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			$
Strathy, J. B	London	55	5,500
Strathy, H H., Trust, for the Misses E. A. M. and J. Foster	Barrie	3	300
Strathy, E. W., Manager, in trust	Owen Sound	25	2,500
Scott, Mrs. Janet	Delhi	5	500
Strathy, J. A	Barrie	20	2,000
Strathy, H. S	Toronto	71	7,100
Receiver General of Canada	do	100	10,000
Thomson, Jas	Woodbridge	25	2,500
Thompson, T. M	Toronto	70	7,000
Thompson, Robt	do	81	8,100
Thomas, M. A	do	20	2,000
Thorburn, Mrs Isabel	Yorkville	4	400
Tice, Geo. F. A	Campbellford	8	800
Torrance, E. F	Montreal	15	1,500
Torrance & Dillon	do	50	5,000
Torrance, Geo. W	Toronto	50	5,000
Torrance, Henry	Guelph	18	1,800
Toronto Stock Exchange	Toronto	13	1,300
Rae, G. M., and J. F. Smith, Trustees	do	44	4,400
Treble, J. M., in trust	Toronto	3	300
Treble, J. M	do	32	3,200
Taylor, Henry	London	5	500
Turnbull, J., Manager, in trust	Toronto	113	11,300
Thomas, M. M	Lyster	10	1,000
Townsend, John	Toronto	3	300
Tolfull, Mrs. Sarah	do	8	800
Van Nostrang, Jno	Aurora	30	3,000
Walton, John	Peterborough	70	7,000
Walton, Mrs. Mary	Kettleby	9	900
West, Miss Elizabeth	Toronto	9	900
Wells, Joseph	Eversley	5	500
Wells, Mrs. Eliza	do	4	400
Wells, Miss Mary Ann	Aurora	8	800
Whetter, Richard	London	10	1,000
Whitten, W	Toronto	35	3,500
Whitesides, Thos., and Amos Thompson, Trustees	Agincourt	30	3,000
Willis, Benjamin	King	5	500
White, Mrs. Mary K	Burlington	10	1,000
Wilson, Miss Ann	Sandwich	5	500
McQuaig, Malcolm, Administrator, estate of late M. McGillivray	Vankleek Hill	10	1,000
Wilson, John	London	30	3,000
Wood, J. A	Guelph	5	500
Wood, Rev. Wm	Port Rowan	32	3,200
Wright, Geo	Toronto	10	1,000
Wright & Durand	London	10	1,000
Wright, Wesley Pratt	Hamilton	10	1,000
Wright & Durand	London		
Yarker, Geo, W., Manager, in trust	Toronto	10	1,000
Young, Rev. Geo. P	do	102	10,200
Young, Mrs. Jane	do	22	2,200
	Total	10,000	1,000,000

Certified.

H. S. STRATHY, *Cashier.*

The Federal Bank of Canada,
Toronto, 24th February, 1880.

BANK OF OTTAWA.

(BANQUE D'OTTAWA.)

Names. (Noms.)	Occupation.	Address.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
				$
Allan, George		Hull	1	100
Addison Mrs. Francis		Ottawa	2	200
Allen, James	Merchant	New Edinburgh	20	2,000
Adamson, James	Civil Service	Ottawa	35	3,500
Arnold, George	Merchant	Bell's Corners	5	500
Arnoldi, King	Architect	Ottawa	7	700
Bate, H. G	Grocer	do	6	600
Bancroft, Amos		Hull	30	3,000
Bangs, C. W		Ottawa	10	722
Bate, C. T	Merchant	do	107	10,700
Ballantyne, Thomas	Manufacturer	do	5	500
Barnet, Alexander	Lumberman	Renfrew	50	5,000
Ballantyne, James	Manufacturer	Ottawa	10	1,000
Bearman, John F	Farmer	Nepean	5	500
Bingham, Samuel	Contractor	Ottawa	12	1,200
Blackburn, Robert	Merchant	New Edinburgh	87	8,384
Blackburn, Mrs. Mary Ann		do	48	4,800
Bolton, George C		Aylmer	10	800
Birkett, Thomas	Merchant	Ottawa	1	100
Bourgeau, Alexander	Official Assignee	Aylmer	70	7,000
Bowden, Richard		Wright	3	300
Borbridge, S. & H.	Saddlers	Ottawa	5	500
Bryson, Hon George	Lumberman	Mansfield	525	50,750
Bryson, Thomas	Merchant	Fort Coulonge	10	774
Brunet, Rev. A., p.p.		Portage du Fort	3	300
Burland, G. B.		Montreal	10	1,000
Burritt, Mrs. Amelia		Ottawa	5	500
Burritt, H. O., Estate		do	55	5,500
Campbell, Robert	Lumberman	Eganville	10	1,000
Church, Mrs. Sylvia C.		Aylmer	10	1,000
Church, C. M.	M.D.	do	15	1,271
Carswell, James		Renfrew	10	1,000
Church, G., jun		Chelsea	10	1,000
Church, Hon. L. R		Montreal	115	11,500
Church, Seldon	Tanner	Chelsea	10	1,000
Church, P. H., Estate of	M.D.	Aylmer	20	2,000
Church, Mrs. F. H. V		do	5	500
Church, Mrs. F. H. V., Tutrix		do	5	500
Christie, Alexander		Ottawa	50	5,000
Chabot, P. H	Merchant	do	5	285
Christie, Mrs. Margaret L.		do	5	500
Cowley, D. K		do	20	2,000
Clemow, Francis		do	17	1,700
Cosgrove, John		Buckingham	10	1,000
Cream, William		Quebec	45	4,500
Cridiford, John	Book-keeper	Ottawa	13	1,300
Cox, James		Mattawa	1	100
Cunningham, James		Ottawa	20	2,000
Cunningham, James F.	Clerk	do	4	400
Currier, Mrs. Florence A		do	4	400
Devine, Felix	Merchant	Renfrew	1	100
Dillabogh, Lemuel	Carpenter	Ottawa	3	300
Donnelly, Horace	Merchant	Ironsides	20	2,000
Driscoll, Alfred	Advocate	Aylmer	10	1,000

Bank of Ottawa—*Continued.*

(Banque d'Ottawa—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Occupation.	Address.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
				$
Driscoll, Eleanor C		Aylmer	2	200
Durie, John Stewart, Administrator		Ottawa	5	500
Edwards, George	Merchant	Thurso	10	1,000
Edwards, William, sen		Clarence	50	5,000
Edwards, Alexander H		Rockland	13	1,300
Erskine, James		do	10	685
Erskine, John S		Cumberland	10	1,000
Feely, William	Baker	Hull	5	500
Fogarty, Richard		Aylmer	10	1,000
Forbes, Andrew	Dry goods	Ottawa	5	500
Francis, Jonathan		Pakenham	10	1,000
Fraser, Alexander	Lumberman	Westmeath	270	27,000
Frost & Wood	Manufacturers	Smith's Falls	2	200
Gamble, John	Farmer	Cumberland	10	1,000
Garrett, Rev. Thos		Bear Brook	10	1,000
Gemmell, J. A	Barrister	Ottawa	2	80
Gemmell, J. D	do	Almonte	25	2,500
Gilmour, Allan	Gentleman	Ottawa	100	10,000
Glen, Andrew	Merchant	Pembroke	10	1,000
Gordon, James	Manager	Ottawa	10	600
Gordon, Rev. D. M		do	28	2,800
Graham, C. E	M.D.	Hull	52	5,200
Grant, Hugh	Lumberman	Pembroke	10	1,000
Griffin, Mrs. M		Ottawa	10	100
Graham, Mrs. Mary		New Edinburgh	5	500
Harrington, E., for Estate D. McLachlin		Arnprior	10	1,000
Harrington E., Executor, Estate N. Burwash		do	40	4,000
Hartney, James		do	5	500
Hannum, Elizabeth		Ottawa	10	1,000
Hay, George	Merchant	do	50	5,000
Hay, Nathaniel	Clerk	do	3	300
Heath, Edmund	Merchant	Clarendon	5	500
Henderson, Mrs. Mary		New Edinburgh	10	1,000
Heney, John		Ottawa	5	100
Higginson, Wm		Vankleek Hill	10	700
Hillman, E. W	Hotel-keeper	Ottawa	5	500
Higginson, Rev. G. N		New Edinburgh	5	250
Hodgins, Estate of James		Carp	50	5,000
Hogg, Wm		Buckingham	2	200
Hope, James	Stationer	Ottawa	12	1,200
Hubbell, James		Arnprior	50	5,000
Hurdman, W. H		Ottawa	10	1,000
Hughes, Michael	Merchant	Collfield	3	300
Hyde, Henry		Ottawa	10	1,000
Jouvent, Rev. L		do	10	1,000
Jamieson, Samuel		Buckingham	10	1,000
Judgson, Mrs Jane		Bristol	15	1,500
Keefer, T. C		Gloucester	50	5,000
Keefer, T. C., in trust		do	2	200
Kenny, Estate of Mrs. M		Aylmer	10	800
Kenny, T. W		South March	10	1,000
Kenny, Thomas		Ottawa	10	1,000
Kinnear, James		Kinnear's Mills	10	1,000
Laverdure, E. G	Plumber	Ottawa	10	1,000
Lafontaine, A		do	55	5,500
LeRoy & Gardner		Bryson	10	200
Magee, Chas		Ottawa	50	5,000
Magee, Chas., Administrator		do	100	10,000
Manuel, John	Manager	do	23	2,300

Bank of Ottawa—*Continued.*

(Banque d'Ottawa—*Suite*).

Names. (Noms.)	Occupation.	Address.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
				$
Masson, Andrew	Merchant	Ottawa	20	2,000
Masson, Hugh	Blacksmith	Billing's Bridge	5	500
Mather, John		Ottawa	60	6,000
May, George	Merchant	do	3	300
May, George, in trust	do	do	1	100
May, George, in trust	do	do	1	100
Meadows, Hy	do	do	2	200
Millar, John		L'Original	20	2,000
Monk, A. B		Ottawa	5	500
Morgan, Ira		Metcalfe	10	776
Moxley, Sarah		Ottawa	1	100
Munro, John	School Teacher	do	10	1,000
Murphy, Denis	Agt. M. & O. F. Co	do	10	1,000
Murphy, J. L		Aylmer	33	3,300
Melville, Estate of A. H		Spencerville	2	200
McKenzie, Mrs. Catharine		Almonte	4	400
Mackey, Rev. Michael		Marysville	20	2,000
Macdonald, Mrs. Sarah		Arnprior	3	300
McAndrew, John		Renfrew	5	500
McCallum, John		Six Portages	11	1,100
McDonald, Wm		Hull	1	100
McDonald, Rev. Duncan		Creemore	5	500
Macdonald, W. J		Arnprior	5	500
McGillivray, Duncan		Dalkeith	5	500
McFaul, Daniel		Ottawa	7	700
McIntosh Angus		Dunvegan	10	1,000
McKenzie, W. J		Buckingham	8	800
McKenzie, Mrs. Lizzie A		Ottawa	2	200
McKay, Thomas	Mill Owner	do	50	2,500
McLachlin, Claude		Arnprior	5	500
MacLaren, James		Buckingham	1,000	100,000
MacLaren, Jas., and Rev. Wm, Executors		do	250	25,000
MacLaren, Rev. A		Almonte	100	10,000
MacLaren, Rev. Wm		Toronto	56	5,600
MacLaren & Co., James		Buckingham	12	1,200
MacLaren, Jas. W		do	20	2,000
McLachlin, H F, in trust		Arnprior	6	600
McPhail, Duncan		Wakefield	5	500
O'Connor, James	Contractor	Ottawa	5	500
O'Connor & Waller	Brokers	do	2	100
O'Gorman, Mrs. Ellen		Stonefield	20	2,000
O'Dell, H. C	Brick Manufacturer	Ottawa	9	900
O'Dell, Walter Silas	Book-keeper	do	2	200
Pennal, Thomas		Buckingham	10	1,000
Petrie, John		Bobcaygeon	15	1,500
Porter, Wm	Contractor	Ottawa	5	500
Powis, Hy. Ward		Quebec	5	500
Prentiss, T. B	Merchant	Aylmer	43	4,300
Purvis, G. A		Portage du Fort	20	2,000
Ranscher, Rudolf	Civil Engineer	Montreal	10	1,000
Rankin, Colin		Temiscamingue	10	1,000
Rasicot, M	Hotel-keeper	Thurso	10	1,000
Reid, George		Portage du Fort	20	2,000
Robertson, John		Vankleek Hill	100	10,000
Roberts, John	Druggist	Ottawa	5	500
Robinson, Hiram	Manager	do	2	200
Robertson, Neil, Estate of		Arnprior	10	1,000
Robertson, John		Nepean	16	1,600
Ross, Rev. Walter		Carleton Place	10	1,000
Russell, Wm		Arnprior	5	500

Bank of Ottawa—*Concluded.*

(Banque d'Ottawa—*Fin.*)

Names. — (Noms.)	Occupation.	Address.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.
Russell & Co., Jas. W.		Ottawa	4	280
Rosa, Joseph		Quebec	10	1,000
Shaw, Lydia Theresa		Shawville	10	1,000
Scholfield, Mrs. Hannah		Ottawa	21	2,100
Sayer, Robert H.		Aylmer	20	1,600
Sawyer, William		Sawyersville	20	1,896
Sauvé, Dr. H. H.		Buckingham	5	500
Shaw, William		Navan	20	2,000
Simons, William		Quebec	5	500
Slater, Robert N.		Ottawa	24	2,400
Simmons, John		North Gower	5	500
Sippell, J. G.		Montreal	10	1,000
Smith, James		Buckingham	11	1,100
Stewart, James		Renfrew	3	300
Stewart, Peter S.		do	3	300
Stewart, George		Buckingham	12	1,200
Steckel, J. L. R.	Civil Engineer	Ottawa	20	2,000
Stirling, Geo.	Brewer	do	50	5,000
Storey, John		Quebec	5	500
Sumner, John		Carleton Place	5	500
Smith, John		Renfrew	5	500
Sweeney, James		Maniwaki	20	2,000
Sweetland, John	M.D.	Ottawa	60	6,000
Smith, T. and C.		do	25	2,500
Smith, Harry		Montreal	5	500
Stitt, Mrs. Isabella H.		Ottawa	5	443
Slater, Miss Esther A.		do	4	400
Slater, Mrs Esther		do	4	400
Slater, R. N., Administrator		do	4	400
Thomson, Alex		Fort Coulonge	10	1,000
Wade, Miss Annie		Brockville	5	500
Walker, John		Hull	1	100
Walker & Pennock		Ottawa	25	750
Waller, W. H., Executor		do	10	1,000
Whillans, Mrs. M.		do	1	100
Whelan, J. T.		Aylmer	12	1,200
Whyte, J. G.		Ottawa	75	7,500
Williams, Mrs. Caroline		Little Current	10	855
Wilson, F. J.		Buckingham	23	2,300
Wilson, Mrs. C. S. B.		do	83	8,300
Wilton, Mrs. C. S. B., in trust		do	21	2,100
Wilson, Mrs. C. S. B. do		do	21	2,100
Wilson, Mrs. C. S. B. do		do	4	400
Wright, Mrs. Mary		Hull	100	10,000
		Total	5,822	$569,901

GEO. BURN, *Cashier.*

Bank of Ottawa,
Ottawa, 9th February, 1880.

STANDARD BANK OF CANADA.

(BANQUE STANDARD DU CANADA.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Allen, W. F.	Bowmanville	225	11,250
Aldwell, T. D.	Toronto	15	750
Armitage, J. R.	Lucan	8	400
Alger, D. H.	Colborne	2	100
Ardagh, W. D.	Barrie	8	400
do J. A.	do	15	750
Arnall, Alfred.	do	8	400
Ault, Wellington	do	8	400
Armitage, Mrs. Margaret.	Lucan	3	150
Alger, Wm.	Colborne.	2	100
Allen, J. K.	Newcastle	45	2,250
Adam, R.	Cannington	8	400
Allen, J. K.	Newcastle	38	1,900
Austin, Jas., and Robt. Bethune, in trust.	Toronto	205	10,250
Anderson, Wm.	do	13	650
Bain, Rev. J.	Markham	8	400
Barlow, Mrs. Helen	Toronto	6	300
Binmore, John, Executors of late.	Montreal	60	3,000
Bickerstaff, John	St. Mary's	15	750
Blong, Ed.	Toronto	15	750
Boland, Mrs. Ann.	do (25 Queen street).	6	300
Burns, Mrs. Helen.	Windsor	30	1,500
Burland, G. B.	Montreal	75	3,750
Burke, H. W.	Bowmanville	30	1,500
Bunting, B.	Duffin's Creek	15	750
Boyce, S. A.	Colborne	3	150
Burke, Mrs. E. J.	do	8	400
Bennett, Humphrey	Barrie	15	750
Bickerstaff & Brother.	Toronto	15	750
Blackford, A.	do	3	150
Bingham, Robt.	Bradford	8	400
Brown Bros.	Toronto	15	750
Bowles, Geo.	Bradford	8	400
Black, James C.	Toronto	8	400
Bog, Thos., Executor.	Picton	21	1,050
Bowles, James.	Bradford	15	750
Baird, Samuel.	Cannington	8	400
Brown, D. S.	do	3	150
Brandon Bros.	do	8	400
Bannerman, David.	Bradford	8	400
Bailey, Chas. J.	Strathroy	1	50
Brown, Alex.	Toronto	38	1,900
Baker, John.	Northport	9	450
Bog, E. A.	Picton	3	150
Barratt, Mrs. A.	Huntington, Que.	15	750
Brown, Alfred G.	London	15	750
Barker, Gilbert C.	Picton	8	400
Bateman, John	Newport	8	400
Brodie, Mrs. A. J. H.	Toronto	60	3,000
Burgess, Ralph K.	do	41	2,050
Bickell, J. B.	Brooklin	8	400
Brien, Henry	New York (202 E. 11th st.)	18	900
Barber, R., in trust.	Streetsville	30	1,500
Brodie, J. L., Cashier, in trust.	Toronto	81	4,050

Standard Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Standard du Canada—*Suite*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Blong, Mrs. Aldred	Doncaster	20	1,000
Beith, W. M., Manager, in trust	Oshawa	26	1,300
Bunbury, H. W	Colborne	2	100
Burns, John	Toronto	100	5,000
Burns, Wm. S	Cannington	15	750
Cleghorn, J. P	Montreal	8	400
Cowan, John	Oshawa	150	7,500
Copp, Clark & Co	Toronto	60	3,000
Cummins, J. B	Colborne	42	2,100
Currie, John	Oshawa	15	750
Cummins, Mrs. J. B	Oshawa	8	400
Chapman, J	Colborne	1	50
Colton, W. H	do	8	400
Chinn, Frederick	Uxbridge	19	950
Clark, P. M	Toronto	3	150
Catto, John	do	3	150
Cumming, James	Three Rivers, Que	30	1,500
Cummer, W. W	Newtonbrook	42	2,100
Cotter, W. H	Picton	90	4,500
Cotter, Samuel	do	23	1,150
Cooledge, J. A	Demorestville	8	400
Campbell, J. A	Cannington	3	150
Chambers, John	do	2	100
Bethune, R. H., in trust	Toronto	30	1,500
Crosby, Parker	Richmond Hill	15	750
Carlyle, Dr. James	Toronto	45	2,250
Cotter, Samuel J	Picton	8	400
Cowan, W. F	Oshawa	150	7,500
Cayley, Hon. Wm	Toronto	15	750
Carr, Thos	Thorn Hill	15	750
Cull, Thos	Toronto	17	850
Craig, Mrs F. Gertrude	Mill Point	8	400
Cummer, Mrs. Margaret	Newtonbrook	5	250
Denison, W. G	Toronto	8	400
Dingle, W. T	Oshawa	45	2,250
Duff, James	Toronto	1	50
Dickson, Geo. P	do	2	100
Dewson, Thos	Bradford	15	750
Driffill, Thos	do	15	750
Duck, Robt	do	8	400
Denison, G. T	Toronto	40	2,000
Dingman, Jaspar	Picton	8	400
Davison, Andrew	do	5	250
Dewey, J. B	Colborne	8	400
Donnelly, Mrs. Ann	Cannington	1	50
Davis, John	Davisville	2	100
Deacon, Jos	Bradford	8	400
Dudley, Jos	London	8	400
Douglas & McNeice	Montreal	2	100
Dewar, Plummer, Executors of	Hamilton	8	400
Davis, John, in trust	Davisville	5	250
Daw, David S	Toronto	15	750
Denison, F. C., in trust	do	3	150
Denison, F. C	do	50	2,500
Earle, Henry	Montreal	38	1,900
Edwards, E	Cannington	6	300
Eyre, John	Brighton	5	250
Farncombe, Fred	Newcastle	30	1,500
Farewell, Mrs. Jane	Bowmanville	15	750
Fitch, Mrs. H. A	Toronto	45	2,250
Foster, Horace, Executors of late	Newcastle	15	750

Standard Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Standard du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Frankland, G. F.	Toronto	15	750
Ford, C. R	Colborne	3	150
Fuller, J. K	do	15	750
Fuller, Right Rev. Dr	Hamilton	15	750
Fralick, Benjamin	Wroxiter	8	400
Fitch, W. C.	Toronto	2	100
Falconbridge, J. K	Bradford	15	750
Fox, Mrs. Lydia	North Port	8	400
Fox, Peter	do	59	2,950
Fox, John W	Picton	7	350
Fisher & Irvine	Harriston	3	150
Farquhar, George	Toronto	30	1,500
Fothergill, A. T	Oshawa	45	2,250
Fetch, J. C	Toronto	60	3,000
Fox, Dorland	Picton	7	350
Fuller, Cynthia W.	Colborne	3	150
Fitzgerald, R. C., in trust	Toronto	36	1,800
Fisken, John Kerr	do	5	250
Fitzgerald, E	do	28	1,400
Fox, Phœbe M	North Port	8	400
Fox, John W., in trust	do	16	800
Fitzgerald, E. Q. C., in trust	Toronto	30	1,500
Gibson, Wm	Newcastle	8	400
Gibson, J. A	Oshawa	8	400
Glass, Wm	London	30	1,500
Gordon, J. K	Whitby	8	400
Grasett, Rev. Dean	Toronto	6	300
Greig, Mrs. H	Oshawa	15	750
Gray, R. M	Toronto	8	400
Gowan, J. R	Barrie	15	750
Goodwin, Wm	Bradford	8	400
Godson, Henry	Toronto	8	400
Godson, A. W	do	7	350
Gilmour, James	Lemonville	15	750
Gregory, John	Wingham	45	2,250
Gregory, Thos	do	23	1,150
Garrick, James	Queensville	60	3,000
Garrett, Jonathan	Picton	15	750
Gibbs, T. N.	Oshawa	225	11,250
Gibbs, W. H.	do	75	3,750
Gilbey, Margaret	Bradford	9	450
Gray, George	Harriston	5	250
Gibbs, T. N., in trust for J. Keeler	Oshawa	84	4,200
Gibbs, W. H., in trust	do	70	3,500
Goulding, George	Toronto	60	3,000
Gemmell, Alex	do	8	400
Gillespie, Dr. D	Cannington	8	400
George, James	Toronto	6	300
Gimson, J. F	do	20	1,000
George, Mrs. Isabella	do	10	500
Gibbs, T. N., President	Oshawa	388	19,400
Ginty, Mrs. Frances	Toronto	40	2,000
Gilpin, Oliver	do	50	2,500
Gray, Wm	do	6	300
Groff & Strome	Harriston	8	400
Hamilton, W. B	Toronto	15	750
Hayden, E	do	9	450
Hallett, James	Orono	15	750
Hackett, Alex.	Oshawa	15	750
Herson, James	Toronto	11	550
Higginson, A. T	Montreal	15	750

Standard Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Standard du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Hickson, Jos., G.T.R.	Montreal	45	2,250
Hovey, A. H.	Toronto	60	3,000
Hodges, Hiram	Newcastle	15	750
Hyland, John	Oshawa	8	400
Hart, P.	Colborne	1	50
Hall, Hamilton	Markham	8	400
Hall, James	Peterborough	8	400
Halse, Mrs. Isabella	Toronto	15	750
Hipwell, J. R.	Newtown Robinson	15	750
Harris, Miss M. A.	Toronto	68	3,400
Hall, Edmund	Pentland	8	400
Hickson, Mrs. Catharine	Montreal	30	1,500
Hamilton, James, Executor	Whitby	30	1,500
Hill, Catharine	Bond Head	2	100
Hawken, James	Toronto	3	150
Holston, William	Clarke	8	400
Hall, Ezra	Orono	15	750
Harrison, Miss Ann	Davisville	2	100
Harris, W. W., Executor of late	Thornhill	15	750
Houston, John	Cannington	7	350
Harper, Wm. Francis, in trust	London	53	2,650
Henderson, Christopher M.	Toronto	2	100
Hamilton, George R., in trust	do	2	100
Howland, Hon. W. P., President London and Canada Loan Assurance Co., in trust	do	122	6,100
Home Savings and Loan Co. (Limited), in trust		298	14,900
Higgins, David	do	11	550
Hay, Robert, in trust	do	18	900
Innis, William	Bradford	15	750
Inglis, Mrs. Jane	Toronto	3	150
Jamieson, R. C.	Montreal	100	5,000
Jerman, John	Markham	15	750
Jamieson & Carroll	Toronto	8	400
James, Silas	do	8	400
Jackson, Abraham	Wingham	8	400
Johnston, James	Cannington	8	400
Johnston, John	do	8	400
Junkin, William	do	6	300
Jones, W. J.	Bowmanville	3	150
Keith, J.	Toronto	8	400
King, W. L.	Colborne	2	100
King, Adam	do	3	150
Koch, J.	Markham	15	750
Kilkenny, Thomas	Bradford	8	400
Kent, Sextus	Wingham	60	3,000
Keller, Charles C.	Cannington	15	750
Kirkland, Mrs. C.	Argyle	2	100
Kerr, James	Bradford	6	300
Keith, Margaret McGreggor	Colborne	3	150
Keith, Julia	do	2	100
Kerr, John	Toronto	40	2,000
Kennedy, J. J.	Uxbridge	2	100
Kerr, John, in trust	Toronto	22	1,100
Kerr, John, Executor	do	10	500
L'Africian, George	Montreal	15	750
Lockhart, James	Toronto	40	2,000
Payne, W. L.	Colborne	2	100
Lawrie, James	Malvern, Scarboro	45	2,250
Lunn, Thomas, Executors of late	Owen Sound	23	1,150
Lount, Hiram, Executors of late	Barrie	15	750
Law, W. C. D.	Bond Head	11	550

Standard Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Standard du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Cassels, Son & Co	Toronto	00	000
Leech, W. H. & Joseph	Bluevale	8	400
Leech, James	Gorrie	15	750
Lumbard, John	Bradford	8	400
Lambert, R. G	Harriston	8	400
Leys, John	Toronto	8	400
Lumsden, George	Newcastle	18	900
Lundy, Jno. James	Peterborough	32	1,600
Long, T., & Brother	Collingwood	45	2,250
Leys, John	Toronto	3	150
Loudon, J. S	Harriston	2	100
Lockie J. S., Mgr., and L. Bolster, Acct., in trust	Toronto	115	5,750
Leach, Hugh, in trust	Toronto	16	800
Lockhart, Elizabeth Mary	do	110	5,500
Mallan, J. & Co	do	15	750
Martyn, J. P	St. Thomas	6	300
Madill, John	Whitby	8	400
Michie, James	Toronto	30	1,500
Milligan, Mrs. M	Clarke	45	2,250
Morris, M., Executors of late	Oshawa	15	750
Masson, Wm	Whitby	30	1,500
Morgan, T. and G	Markham	15	750
Maguire, Mary	Bowmanville	1	50
Manning, Samuel	Bond Head	15	750
Murphy, John, & Bro	Bradford	15	750
Morton, G. D., M.D	do	138	6,900
Mead, John	Toronto	8	400
Meiklejohn, Alex	Harriston	71	3,550
Milne, David	Paisley, Ont	3	150
Maughan, Jos	Owen Sound	8	400
Minaker, Isaac	Picton	7	350
Maybee, Mrs. Elizabeth	Cannington	8	400
Morrison, Agnes	do	8	400
Munro, Hugh	do	2	100
Miller, John	Valentine	15	750
Merriman, John Executors of late	Colborne	3	150
Munro, R, H. R	Toronto	10	500
Macklem, Oliver R	do	32	1,600
Martin, Dr. C. E	Oshawa	20	1,000
Macnab, Mrs. E. S	Toronto	26	1,300
Miller, Thomas	Newcastle	15	750
Middleton, James	Markham	26	1,300
McEachern, Duncan	St. Thomas	38	1,900
McLean, R	Lucan	8	400
McMillan, Duncan	Bowmanville	15	750
McMillan, Malcolm	do	38	1,900
McMillan, John	do	15	750
McNaughton, John, M.D	Newcastle	5	250
McTavish, Mary E. J	Colborne	2	100
McDonald & Patton	Toronto	15	750
McLean, A. F	do	13	650
McKibbon, Geo	Wingham	8	400
McMurtry, S	Bowmanville	45	2,250
McMichael, A., M.D	Gorrie	15	750
McDonnell, Chas A	Picton	11	550
McKay, Archibald	Cannington	3	150
McDougall, John	do	6	300
McDonald, Alex	do	6	300
McKinnon, Angus	do	2	100
McKay, Donald	do	3	150
McDonald, Hector	do	1	50

Standard Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Standard du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
McEarchern, D.	Cannington	8	400
McCartney, Ann	Bradford	2	100
McKay, John	Cannington	8	400
McEnera, Mrs. Christina	do	4	200
McKenzie, Mrs. Margt., Executors of the late	Hamilton	2	100
McLachlin Brothers & Co	Montreal	38	1,900
McLean, Neil	Toronto	37	1,850
McMillan, T. H	Oshawa	15	750
McFarren, Mrs. Martha	Toronto	7	350
McDonald, D. M	do	29	1,450
Nelson, H. A	Montreal	30	1,500
Niles, W. H. Executors of late	Colborne	8	400
Neelands, John	Wingham	8	400
Nokes, Richard	Southampton	3	150
Nordheimer, A. & S.	Toronto	8	400
Nairn, A.	do	38	1,900
Nicol, Geo. D.	do	6	300
Orme, Jos. A., Executors of late	Lucan	8	400
O'Brien, Henry	Toronto	5	250
Patterson, Thos.	Bowmanville	30	1,500
Pellow, W. H	Liverpool	8	400
Phillips, Thos.	St. Mary's	23	1,150
Pringle, Wm.	Orono	15	750
Potts, Mrs. C. G.	Brooklin	15	750
Puddicombe, R. W., Executors of late	London	8	400
Payne, S. H., Executors of late	Colborne	20	1,000
Perry, Mrs. Jane Margaret	Whitby	15	750
Patton, Mrs. M. M.	Toronto	6	300
Patton, Miss Helen L.	do	9	450
Power, Richard	Barrie	15	750
Paterson, Mrs. Ann J.	Owen Sound	15	750
Paterson, Robt.	do	15	750
Poyser, Wm.	Bradford	8	400
Porte, Jonathan A.	Picton	8	400
Palmatier, Capt. Zech.	Milford	8	400
Pierson, Jos.	Picton	8	400
Powell, A. B., & Co.	London	15	750
Proctor, G. R.	Cannington	8	400
Parkinson, Miss E.	Toronto	3	150
Pope, Mrs. Nancy W.	Newcastle	15	750
Pearen, J. E.	Toronto	5	250
Readwin, Wm.	Oshawa	8	400
Reid, Wm.	Clark	8	400
Rice, John	Whitby	8	400
Robson, J. J.	Newcastle	75	3,750
Ruddock, Richard	Orono	30	1,500
Robinson, Chris.	Toronto	8	400
Robinson, R. M.	Wingham	8	400
Ross, Richard	Gorrie	8	400
Reid, Robt.	London	15	750
Ross, Alex.	Cannington	8	400
Ross, Donald G.	do	2	100
Robertson, James	Montreal	23	1,150
Robinson, Chas.	Cannington	2	100
Ruddock, John	Bowmanville	11	550
Robinson, James	Markham	15	750
Denison, C. A.	Toronto	3	150
Ramsay, Wm.	do	116	5,800
Rose, Geo. McL.	do	38	1,900
Rogers, C. K	do	4	200
Rowsell, Henry	do	3	150

Standard Bank of Canada—*Continued.*

(Banque Standard du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant).
			$
Rhodes, Mrs. P. Ida	Sault Ste. Marie	14	700
Reid, Richard	Bowmanville	7	350
Rose, J. C.	Toronto	6	300
Scougall, James	Colborne	3	150
Shanly, Francis	Toronto	150	7,500
Smith, Wm.	Oshawa	15	750
Smillie, W. C.	Poughkeepsie, N.Y.	38	1,900
Snell, T., jun	Strathroy	3	150
Somerville, A. J.	Toronto	80	4,000
Soper, Leonard	Newcastle	6	300
Steele, Mrs. H.	Oshawa	15	750
Stanley, J. A., Executors of late	Lucan	16	800
Stephens, Jonathan	Bowmanville	15	750
Stephens, Darwin	Hawkesbury	15	750
Sparrow, Geo	Toronto	3	150
Speight, James	Markham	15	750
Strathy, H. H.	Barrie	8	400
Scanlon, Mark	Bradford	30	1,500
St. Clair, Wm. and James	Bond Head	15	750
Stewart, Robert	Bradford	15	750
Scott & Graham	do	15	750
Stibbs, John	do	15	750
Sanderson, John	Wroxeter	8	400
Somerville, Mrs. A. M. A.	Toronto	4	200
Spink, Wm.	Thorold	7	350
Strong, G.	Gorrie	8	400
Sims, Mrs. Elizabeth	Toronto	6	300
Scarf, John	Harriston	8	400
Stewart, J. D.	Russelldale	5	250
Smith, Wm.	Picton	5	250
Simmons, D. L	Colborne	26	1,300
Storey, Benjamin	Picton	8	400
Shier, Adam	Cannington	3	150
Sinclair, Mary	do	9	450
Shipman, Geo	do	6	300
Sharp, John	do	18	900
Sproule, James	do	6	300
Smith, Jas. E	Toronto	8	400
Spears, Adam	Davisville	12	600
Stirling, Mrs. Jane	Richmond Hill	15	750
Sheppard, Jos.	Lansing	15	750
Stewart, Jessie	East William	8	400
Strathy, H. S., Cashier, in trust	Toronto	24	1,200
Somerville, J. A., in trust	do	20	1,000
Saylor, A. H.	Picton	7	350
Shuter, John	Thornhill	30	1,500
Sparrow, W H	Toronto	27	1,350
Strathy, John Alexander, in trust	Barrie	15	750
Somerville, A. J., in trust	Toronto		
Shaw, Mrs. Jane R.	do	9	450
Square, John	Mitchell	10	500
Square, Thos. S.	do	10	500
Sutherland, Mrs. Eva	Toronto	3	150
Soules, Geo	Richmond Hill	20	1,000
Somerville, Mrs. A. M. A., in trust	Toronto	3	150
Somerville, Mrs. A. M. A., in trust	do	3	150
Somerville, Mrs. A. M. A., in trust	do	3	150
Taylor, E. A., Trust	London	8	400
Treleaven, John	Newcastle	9	450
Todd, A T	Toronto	125	6,250
Taylor, Wm.	Woodbridge	81	4,050

Standard Bank of Canada—*Concluded.*

(Banque Standard du Canada—*Fin.*)

Names. — (Noms.	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			$
Thorne, Horace	Toronto	3	150
Thomson, Thos. M.	do	44	2,200
Thomas, John	Markham	2	100
Thompson, John	Strathroy	17	850
Trees, Samuel	Toronto	30	1,500
Turnbull, James, Manager, in trust	do	100	5.000
Thompson, Mrs. A	Pennville	15	750
Taylor, R. N	Elder's Mills	16	800
Taylor, T. W	Toronto	14	700
Vicars, Rev. John	Cannington	2	100
Wills, James	Newcastle	15	750
Walls, Colin	do	8	400
Wallbridge, A. F	do	20	1,000
Waddell, John	Orono	15	750
West, John, Executors of the late	Oshawa	15	750
Weatherald, Jas., Executors of the late	Pickering	30	1,500
Wharin, Wm.	Toronto	8	400
Whyte, Paul	Lancaster	15	750
Williams, R. S	Toronto	8	400
Wilmot, Samuel	Newcastle	5	250
Woods, John	Toronto	15	750
Woon, Miss E	Oshawa	8	400
West, J. W.	Lambton Mills	30	1,500
Willson, Robt. H., Executors of the late	Wingham	8	400
Wilkinson, Donald	Harriston	8	400
Wilkinson, Alex	do	8	400
Waring, Thomas	Picton	6	300
Wilbanks, John	do	5	250
Webb, G. W	Colborne	57	2,850
Wilson, Stewart	Picton	50	2,500
Wortley, W. G.	Drayton	1	50
Ward, Wm	Cannington	3	150
Way, Wm	do	3	150
Webb, Barbara J	Colborne	18	900
Wait, Isaac N	Picton	15	750
Wilson, Benjamin	Wingham	30	1,500
Wellstead, Sarah J	London	15	750
Woon, John C.	Oshawa	23	1,150
Wilson, Hugh	Mount Forest	32	1,600
Wilkie, D. R, Cashier, in trust		136	6,800
Wyld, Fred	Toronto	65	3,250
Alexander & Stark	do	4	200
Baines, W. & C.	do	31	1,550
	Total	10,195	$509,750

J. L. BRODIE, *Cashier.*

STANDARD BANK,
TORONTO, February, 1880.

BANK OF MONTREAL.

(BANQUE DE MONTRÉAL.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Abbott, Harry, and Abbott, M. A., in trust	Brockville, O	29
Abbott, Hon. J. J. C., Executor of late Mrs. C. Crowder	Montreal, Q	40
Acadia Fire Insurance Co	Halifax, N.S	100
Acres, Richard	Portland, Me	2
Adams, George, (C. G.)	England	200
Adams, Francis	Montreal, Q	4
Adams, Gideon	Cornwall, O	7
Adams, Henry	Whitby, O	13
Adams, James D	Montreal, Q	12
Adams, Joel	Cornwall, O	9
Adams, John	do	6
Adams, William	do	6
Adams, William	Montreal, Q	4
Adams, Miss Mary C	do	26
Adams, Miss Hilda E		2
Aird, Alexander	Scotland	3
Aird, Charles	do	5
Aird, Thomas	do	5
Aird, John	do	3
Aird, Mrs. Mary	Montreal, Q	5
Aird, James, in trust	do	5
Aitken, Miss Agnes	Scotland	19
Aitken, Mrs. Mary	do	10
Aitken, Alexander M	London, Eng	85
Alcorn, Samuel	Toronto, O	125
Alexander, Mrs. Elizabeth	Malbaie, Q	6
Alexander, Rev. John	Brantford, O	5
Alexander, Robert	St. John's, Nfld	12
Allan, Andrew, Rae, W., and Mackenzie, F., Trustees	Montreal, Q	30
Allan, Sir Hugh	do	41
Allen, Charles E	Quebec	110
Allison, James, F., in trust	Sackville, N.B	2
Allison, Miss Harriet	Halifax, N.S	5
Almon, Lewis J	St. John, N.B	7
Almon, Mrs. Frances A. M	Halifax, N.S	3
Anderson, Alex., M.D., Army Medical Dept		16
Anderson, Mrs Anne	Montreal, Q	65
Anderson, Archibald	Ireland	4
Anderson, Mrs. Jane	Montreal, Q	14
Anderson, Mrs. Jane W	England	30
Anderson, James	Glasgow, Scot	15
Anderson, John	do	15
Anderson, John, jun	do	15
Anderson, Patrick	England	26
Anderson, Robert	Montreal, Q	75
Anderson, Miss Septinea H	do	7
Anderson, Thomas	Hudson Bay Co	4
Anderson, Rev. William	Montreal, Q	17
Andrews, Alfred	Fournierville, O	2
Andrews, Henry O	England	228
Annuity Fund Society of Bank of Montreal	Montreal, Q	50
Apps, Charles O	Brantford, O	3
Archibald, Henry, in trust for Harriet Frothingham	Montreal, Q	20

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Archibald, Henry, in trust for Ethel N. Frothingham	Montreal, Q.	10
Archibald, Edward	do	10
Archibald, Hon. Adams G	Halifax, N.S	50
Armour, John F	Windsor, O	3
Armour, Robert	Hamilton, O	3
Armour, Robert, Executors and Trustees of, in trust	Montreal, Q	7
Armour, Robert, Executor and Trustee of	do	2
Armstrong, Miss Ann	do	4
Armstrong. Rev. George M	St. John, N.B	20
Armstrong, Louis	Montreal, Q	24
Armstrong, Mrs. Mary	do	6
Armstrong, Louis and Whitehead, E. A., Trustees	do	25
Arnott, Mrs. Mary S	do	9
Ashworth, Miss Isabella	England	16
Atkinson, Mrs. Ruby	Ulverton, Q.	3
Atkinson, John	Montreal, Q.	43
Atkinson, Rev. Charles S., Rutter, Algernon and Harding, John, S. G.	England	25
Audy, Jacques R., and wife, Tutors	Ottawa, O	18
Auld, John and others	Montreal, Q.	28
Auld, Miss Margaret	Scotland	26
Auld, Samuel	New York	7
Aussen, Mrs. Elizabeth, Executors of, in trust	Lachine, Q	21
Austin, Hugh W	Chambly, Q	30
Austin, James, and Bethune, R. H	Toronto, O	69
Auston, Frederick Wm.	Cobourg, O.	3
Aylwin, Mrs. Ann	Montreal, Q	5
Bailey, Henry	do	60
Bailey, Henry, in trust for his wife	do	15
Bain, Rev. James.	Scarboro', O	2
Bain, Rev. William	Perth, O	6
Baker, Archer	Brockville, O	4
Baker, Thomas	Hamilton, O	39
Baker, Mrs Annette O.	Waterbury, Vt	17
Baker, John C.	Staubridge, Q	25
Baker, William H.	Wales, O	15
Baldwin, George R	Woburn, Mass.	11
Bailey, Wilfred	Montreal, Q.	18
Baldwin, Rev. Maurice S.	do	5
Baldwyn, Miss Augusta	do	8
Baldwyn, Edgar (Absentee), Coote, W. M., Curator	do	10
Balfour, Rev. Andrew	Magog, Q.	6
Balfour, Rev. Andrew J	Hatley, Q	5
Ballenie, George	Island of Jersey.	30
Balsillie, John	Red River	31
Balzaretti, Mrs. Marie E	Quebec	6
Bancroft, Mrs. Ellen	Montreal, Q.	6
Banks, Miss Mary F.	do	3
Bannerman, Alex., jun.	Fort Garry	1
Bannerman, George	Red River	6
Bannerman, Donald	do	7
Baptist, Alexander	Three Rivers, Q.	88
Baptist, Mrs. Isabella	do	66
Baptist, John	do	6
Baptist, John, Executor, Mrs. M. J. Baptist	do	38
Barbeau, Edmund J	Montreal, Q.	2
Barbeau, Edmund J., Executor late Geo. E. Clerk	do	30
Barclay, John	Carillon, Q.	35

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Barnston, Miss Frances F. S	Montreal, Q.	5
Barnston, George	do	65
Barnston, Miss Jane M	do	5
Barnston, Miss Margt	do	7
Barr, William J. T., Feir, A., and Wilson, J., Trustees, in trust for Cobourg Lodge No. 136 I.O.O.F		2
Barr, John, M.D., Executors and Trustees of	Montreal, Q.	32
Barrett, Mrs. Mary A. E	England	310
Barron, Frederick Wm, Trust	Township of Hamilton, O.	1
Barron, Mrs. Harriette S.	Gore's Landing	3
Bartlett, George R., in trust	Ottawa, O.	4
Bastien, Auguste	Hudson's Bay Co.	1
Bate, Albert	Dunnville	15
Bate, Henry Jno.	Chicago, Ill.	7
Bayley, Mrs. Eleanor.	Brantford, O.	1
Bazin, Mrs. Marie F.	Quebec	13
Beaufield, Miss Annie J.	Montreal, Q.	32
Becher, Francis George.	Ottawa, O.	7
Beechey, Miss Augusta	England	3
Belanger, Horace	Hudson Bay Co.	11
Bell, Archibald	do	25
Bell, David	Lévis, Q.	7
Bell, Edwin	England	21
Bell, General Sir George, K.C.B., Executors and Trustees of	do	150
Bell, Miss Mary	Carleton Place, O.	3
Bell, Miss Susan	Montreal, Q.	18
Bell, Thomas	do	7
Bell, Charles	Halifax, N.S.	1
Bell, Joshua A.	Montreal, Q	15
Bellairs, Walter G., Late	do	15
Belleau, Sir Narcisse F.	Quebec	100
Bellhouse, James G., in trust	Montreal, Q	43
Bennetts, Francis	Lennoxville, Q.	1
Bennetts, Francis K.	Ottawa, O.	1
Benny, Miss Sophie	Daillebout, Q.	20
Benny, Miss Margaret.	do	20
Benny, Miss Christiana	do	20
Benny, Miss Selina	do	20
Benny, James, sen., Executors of	do	40
Benny, Walter, Executors of	Montreal, Q.	20
Benny, Miss Elizabeth C.	do	108
Benny, Miss Jane	do	108
Benny, Miss Sarah K.	do	99
Benny, Robert, in trust	do	33
Benny, James	do	275
Benny, Robert	do	63
Benson, Mrs. Mary A.	do	15
Benny, Walter Nicol	Daillebout, Q.	20
Bentley, Mrs. Kath. M.	Ottawa, O.	48
Beresford, Benjamin, Executors of	Peterborough, O.	13
Bethune, Meredith B.	Montreal, Q.	3
Bew, Mrs. Sarah M.	Quebec	8
Bidwell, Miss Harriet.	Colborne, O.	2
Bigelow, Mrs. Mary Ann	Montreal, Q.	31
Bigelow, Mrs. Mary Ann, in trust.	do	18
Bigelow, Miss Clara J.	do	13
Bigelow, Miss Elizabeth S. J.	do	13
Billett, Mrs. Marion R.	Aylmer, O.	1
Billings, Mrs Helen W.	Toronto, O.	

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Binmore, Mrs. Jane G.	Montreal, Q.	6
Binmore, John, Executors and Trustees of	do	6
Binney, Mrs. Mary A.	Halifax, N.S.	20
Bird, Curtis J., Executors and Trustees of	Winnipeg	14
Bird, Mrs Sarah	London, Eng.	53
Birss, John, in trust	Toronto, O.	2
Bissett, Mrs. Jane	Montreal, Q.	20
Black, William L.	Halifax, N S.	40
Black, Andrew	Cobourg, O.	8
Black, Misses Mary and Christina	do	2
Black, Martin P.	Halifax, N.S.	50
Black, William	Quebec	2
Black, Miss Celia H.	Halifax, N.S.	6
Black, Hibbert C	Pugwash, N.S.	6
Blackburn, Malcolm, Tutor	Chateau Richer, Q	6
Blackburn, Henry	Quebec	2
Blackburn, Napoleon	do	2
Blacker, Miss Flora M	Ireland	12
Blackwood, Miss Margaret J	Montreal Q	75
Blackwood, Robert	Martintown, O	5
Blair, Robert	Saguenay, Q	34
Blais, Louis G	Montreal, Q	10
Bland, Lancelot J	Halifax, N.S.	3
Blatherwick, Thomas	England	6
Bleakley, John H. Y	Montreal, Q	10
Bolton, Richard	do	10
Bompas, George C	London, Eng.	6
Borton, Alfred J., H.M. 69th Regt.		15
Borton, Major-Gen. Arthur	England	4
Boswell, Arthur R., and Rev. Henry Auston, Trustees	Toronto, O	1
Boswell, William, M D.	Quebec	73
Botsford, Hon. Amos E	St. John, N.B.	44
Botsford, LeBaron, M.D	do	6
Botterell, Rev. Edmund	Montreal, Q	3
Botterell, John H	do	8
Bouchard, Chas. F., Curator to J. P. Garneau	Fraserville, Q.	10
Boulton, Miss Harriet	Cobourg, O	4
Bourinot, Hon John	Sydney, C.B.	15
Bouthillier, Tancrede	Montreal, Q	65
Boutin, Mrs. Marie E	Sorel, Q	5
Bouvier, Joseph	Hudson Bay Co	2
Bowen, Sarah A., Trustees children	England	53
Bowles, Joseph	Quebec	180
Boxer, Mrs. Harline	England	15
Boyd, Miss Agnes	Montreal, Q	7
Boyd, Mrs. Janet	do	7
Boyd, Mrs. Martha	Franklin Centre, Q	13
Boyd, John	Montreal, Q	5
Boyd, William	Scotland	3
Boyle, Mrs. Isabella	Quebec	17
Bradburn, Thomas	Peterborough, O	40
Bradshaw, James F., late		1
Bradshaw, Mrs. M. J., Tutrix	Quebec	105
Brady, William H	Montreal, Q	10
Brailsford, Rev. Wilson	England	35
Braithwaite, Mrs. Mary, Executors of	Montreal, Q	48
Braithwaite, Rev. Joseph, Executors of	do	69
Bramley, Thos. C	Kingston, O	5
Branchand, Moise	Montreal, Q	15
Brass, William	Hudson Bay Co	8

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Bray, Mrs. Isabella, Executors of, in trust for Ann Coxhead	Montreal, Q	2
Bray, Mrs. Isabella, Executors of, in trust for Theodoria Coxhead	do	13
Breland, Pascal	Red River	30
Bremner, Miss Eliza G	Scotland	6
Bremner, James, and Doull, John, in trust	Halifax, N.S	13
Bretnor, Enoch	Rockford, Ill	3
Br tton, Byron M	Kingston, O	8
Brocklebank, Mrs. Ann	Montreal, Q	40
Brodie, Alexander	Quebec	10
Brodie, William	do	10
Brookfield, William H	Halifax, N.S	4
Brookfield, John S., M.D	do	6
Brooks, Mrs. Ellen Amelia	Brockville	12
Brown, Miss Mary M	Scotland	3
Brown, Miss Eliza L	do	2
Brown, Mrs. Agnes	Kilmarnock, Scot	5
Brown, Alfred	Montreal, Q	150
Brown, Magnus	Red River	65
Brown, Miss Mary W	Montreal, Q	6
Brown, Wm., and Smith, Ed., in trust	Quebec and Montreal, Q	9
Brown, William Hy	Quebec	3
Brown, Thomas A	Halifax, N.S	10
Brown, Rev. Frederick	England	16
Brown, Thomas	Scotland	12
Brown, Robert	Montreal, Q	77
Brown, James, Executor late Thos. Boyd	Scotland	20
Browne, Daniel M	Halifax, N.S	8
Brown, Mrs. Alice S. H	Iron Hill, Q	2
Browning, Mrs. Mary A	Montreal, Q	2
Bruce, Rev. Geo	Red River	6
Bruce, Robert T. H	Scotland	2
Bruce, John	Red River	4
Bryson, Thomas M	Montreal, Q	10
Buchanan, Mrs. C. L. C	Quebec	5
Buchanan, Mrs. Agnes	Montreal, Q	16
Buchanan, W. J., and McKenzie, Hector, in trust	do	7
Buckley, Mark A	Halifax, N.S	5
Budd, Rev Henry	Red River	10
Budden, William H	Quebec	2
Buell, Mrs. Margt. S	Brockville, O	39
Buell, Andrew N	do	3
Buist, George	Halifax, N.S	4
Bunn, John	Red River	26
Buntin, Alexander	Montreal, Q	60
Burgess, Rev. Henry (heirs-at-law)	do	24
Burgess, Miss Mary	do	9
Burke, Michael	do	41
Burke, Michael, in trust	do	2
Burke, John	do	10
Burland, George B	do	28
Burmester, Miss Margt. M	Halifax, N.S	3
Burnett, Miss Mary E	Cobourg, O	4
Burnett & Co.	Montreal, Q	166
Burnham, Henry H	Cobourg, O	2
Burpee, John P. C	St. John, N.B	10
Burwash, Albert	St. Andrews, O	2
Burwash, John	do	2
Burwell, Edward	Port Talbot, O	10
Burwell, Hannibal	do	12

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Burwell, Isaac P	Caradoc, O	40
Burwell, Leonidas	Port Burwell, O	19
Buttery, William H., Executors of	Sorel, Q	19
Cambie, Alex. J., Godard, N., Trustees	Ottawa, O	5
Cambie, Henry J.	do	5
Cambie, Mrs. Helen E.	do	3
Cairns, Rev. Hugh	Upper Bedford, Q	2
Calder, Mrs. Maria S	Manitoba	7
Cameron, Allan G.	Hudson Bay Co	1
Cameron, Jas. A., Executor, Angus Cameron	Scotland	27
Cameron, David	Montreal, Q	5
Cameron, Miss Mary	Scotland	2
Cameron, Duncan	do	15
Cameron, Miss Selina	Haldimand, O	5
Cameron, Mrs. Ann, Executors of	Grenville, O	4
Cameron, Rev. James	Milbrook, O	5
Campbell, Rev. Robert, Tutor to minors Hardie	Montreal, Q	4
Campbell, Sir Alexander, and Gilman Cheney in trust	Toronto, O Montreal, Q	310
Campbell, Archibald H., and Thomas Davidson in trust	Toronto, O Montreal, Q	4
Campbell, Colin B	Glengarry, O	7
Campbell, Mrs. Delina M. G	Quebec	5
Campbell, Capt. Edmund A. C	St. Hilaire, Q	16
Campbell, Duncan	Simcoe, O	119
Campbell, Gen. Frederick, Trustees and Executors of	England	208
Campbell, George W., M.D.	Montreal, Q	210
Campbell, Miss Isabella	Haldimand, O	2
Campbell, Mrs. Marianne V	Scotland	5
Campbell, John J	Dominionville, O	2
Campbell, Major P. S., R. A	England	30
Campbell, Robert	Hudson Bay Co	100
Campbell, Robert	Montreal, Q	24
Campbell, William D., in trust	Quebec	7
Campbell, George W., M.D., and Selkirk Cross, in trust	Montreal, Q	8
Camsell, Julian S	Fort Simpson	7
Canada Life Assurance Company	Hamilton, O	106
Candlish, Charles	Longueuil, Q	9
Carey, Miss Eliza A	London, O	5
Carey, John, Sergeant	England	13
Carey, Miss Louisa M	London, O	5
Carey, Wm. Henry, Administrator	do	6
Carmichael, Robert A	Montreal, Q	15
Carpenter, Edward O	England	4
Carpenter, Frederick S	do	98
Carpenter, Mrs Louisa D	Epping, N.H	25
Carpenter, Mrs. Minna M	Montreal, Q	6
Carre, Henry	Ottawa, O	2
Carrier, Mrs. Mary A	Quebec	25
Carson, William, and John J. Lunham, Trust	Ireland	30
Carter, John T	England	90
Carter, John T., and F. Maculloch, in trust	Montreal, Q	60
Carter, William H	Quebec	13
Carter, Mrs Mary J., Usufructuary	Montreal, Q	8
Cartwright, Rev. Conway E, in trust	Kingston, O	40
Cary, George T., Usufructuary	Quebec	3
Cassie, Mrs. Pamela, Administratrix	Port Hope, O	8
Cassils, John, in trust	Montreal, Q	11
Cattanach, Miss Catharine	Glengarry, O	5

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Caverhill, Thomas	Montreal, Q	1
Cawthra, Joseph	Newmarket, O	6
Cayley, Mrs. Mary M	Toronto, O	7
Chaderton, Miss Mary	Quebec	1
Chaderton, Miss Phœbe	do	3
Chafee, Isaac McG	Toronto, O	21
Chamberlain, Mrs Mary A	Philadelphia	11
Chapleau, Zépherin	Montreal, Q	6
Chapman, Rev. John	Rupert's Land	25
Chapman, Miss Mary J	Quebec	15
Charles, Walter, Executors of	Montreal, Q	45
Chaytor, Rev. Charles	England	18
Chaytor, Edward C	do	18
Chaytor, Henry J	do	18
Chaytor, Henry J., and Mary, Administrators	do	24
Chaytor, Lt. Robert Jas	do	18
Cheney, Gilman	Montreal, Q	37
Cheney, Gilman, in trust	do	9
Cook, Thomas	do	2
Coote, Mrs. Emily	St. John's, Q	13
Cordner, Rev. John, and Thomas Bickerstaff, in trust	do	31
Coristine, Thomas J., in trust	Montreal, Q	20
Cheyne, Miss Jane M	England	5
Chipman, James B. M., in trust	Montreal, Q	3
Christie, William Joseph	Hudson Bay Co	175
Christie, Alexander J., in trust	Ottawa, O	12
Church of England Male Orphan Asylum, Quebec	Quebec,	4
Churchill, George	Montreal, Q	2
City and District Savings Bank	do	564
Clapham, John G., and Kirkpatrick, G. A., Trustees	Quebec and Kingston, O	4
Clark, Horace D	Montreal, Q	100
Clarke, Mrs. Helen S	Dublin	37
Clarke, Lawrence	Hudson Bay Co	29
Clarke, Mrs. Margaret	Prescott, O	6
Clarke, Orlando L	Montreal, Q	6
Clarke, Miss Harriet S	do	3
Clarke, John	Hudson Bay Co	2
Clark, Rev. George M	Kemptville, O	2
Cleeve, Mrs. Wealthy J., and Miss Frances D	Richmond	10
Clement, Israel	Lachine, Q	33
Clerk, Alexander	Montreal, Q	75
Clerk, Mrs. Harriet B	do	370
Close, Mrs. Mary Ann	do	1
Clouston, Mrs. Catharine	Red River	8
Clouston, James	do	18
Clouston, Miss Jane	do	4
Cloutier, Mrs. Josephine	Chateau Richer, Q	2
Cobden, George E	England	19
Cochran, Hon. James Executors and Trustees of	Halifax, N.S	88
Cochran, Rev. Thomas do do	Red River	15
Cogswell, Alfred C	Halifax, N.S	4
Cogswell, Mrs. Sarah A	do	3
Cogswell, Henry C	do	4
Coleman, William James	do	4
Collard, Joseph, Executors of	Brantford, O	15
Collins, Robert, M.D	England	20
Colman, William Thomas	do	35
Colquhoun, William	Dickinson's Landing	55

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Comley, Alexander	Montreal, Q	3
Confederation Life Association	Toronto, O	5
Connolly, Henry	Hudson Bay Co	2
Corrigal, Mrs. Frances	Red River	18
Costen, George William	Montreal, Q	5
Costley, John	Halifax, N S	40
Cotter, James L	Hudson Bay Co	6
Cousirral, Rev. Daniel	France	5
Cowie, Miss Catharine	Montreal, Q	31
Cowie, William	do	13
Cowley, Ven. Archdeacon	Winnipeg	5
Coyle, Richard, Executors and Trustees of.	Berthier, Q	58
Craig, Robert	Cornwall, O	5
Craig, William	Bristol	3
Craik, Robert, M D, and Barber, Mrs. Mary	Montreal, Q	6
Cramp, Miss Mary A	Wolfville, N.S	20
Cramp, Thomas, in trust	Montreal, Q	5
Cramp, Thomas, in trust for Higgins, Mrs. Eliza.	do	20
Crane, Patrick M	Manchester, Eng	10
Crathern & Caverhill	Montreal, Q	35
Crawford, Alexander	Windsor, O	3
Crawford, Alexander, in trust	do	10
Crawford, Mrs Caroline S	Brockville, O	50
Crawford, John	Montreal, Q	32
Crawford, Mrs. Nancy	Hamilton, O	21
Crawford, Mrs. Charlotte A.	Quebec	5
Crawford, William C	Scotland	25
Crawford, Rev Edward P	Brockville, O	3
Crawford, Samuel K	do	3
Creak, George	Montreal, Q	4
Crockett, Mrs Elizabeth, Tutrix	Quebec	3
Croil, James	Montreal, Q	46
Croil, William R., Executors of.	do	20
Crombie, Ernestus, Trust	Toronto, O	8
Croonan, Daniel	Halifax, N S	18
Cross, Selkirk, in trust	Montreal, Q	9
Cross, Selkirk, in trust	do	37
Cross, Selkirk, in trust	do	1
Cross, Selkirk, in trust	do	32
Cross, Hon. Alexander	do	28
Cross, Hon. Alexander, in trust.	do	24
Cross, Hon. Alex., in trust for Mary A. O'Neill	do	1
Cumming, Mrs. Jane	Colborne, O	3
Cumming, Walter B	Montreal, Q	150
Cumming, Walter B., in trust	do	32
Cumming, James C	Hudson Bay Co	14
Cumming, George W.	do	24
Cumming, Mrs. Jane C.	Scotland	15
Cummins, John H	Hudson Bay Co	1
Cunningham, Herbert R	Guysborough, N.S	4
Cunningham, Miss Mary	Montreal, Q	2
Cursitar, David	Portage la Prairie	25
Cusack, Mrs Catharine	Montreal, Q	64
Dalhousie College, Governors of	Halifax, N S	21
Dallas, Alexander G.	London, Eng	33
Dames, Miss Frances L., and Rev. F. G. Simpson.	Dublin and England	81
Daniel, Rev. Chas A.	Montreal, Q	2
Danskine, William	Vankleek Hill, O	7
Darcy, Pierre J.	Montreal, Q	1
Darling, William	do	35
Darling, Adam	do	33

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Darling, David	Montreal, Q.	10
Darling, David J. M	do	3
Dart, Rev William J.	Laprairie, Q	1
Darwall, Robert C.	Halifax, N.S	11
Danphine, Maxime, Executors of	ed River	16
Davidson, Henry.	Quebec	120
Davidson, Mrs. Sarah J	Montreal, Q	4
Davies, Rev. John	Aultsville, O.	10
Davies, Louis H	Charlottetown, P.E.I.	10
Davison, Mrs. Mary A	Montreal, Q.	4
Dawes, James P, jun, and Ferres, Jas., in trust.	Lachine, Q.	5
Dawes, Thomas A., jun.	do	15
Dawes, Thomas A, sen	do	60
Dawson, George M.	Montreal, Q.	8
Dawson, Benjamin	do	10
Deacon, Mrs Amanda M	Kingston, O	4
Deaf and Dumb Institute.	Halifax, N.S	24
Dean, Mrs. Jessie, Trustees of.	Quebec.	10
Dean, James, Tutor	Three Rivers, Q.	14
Dease, Miss Matilda	Pointe Claire, Q	7
Dease, John	Hudson Bay Co.	7
DeBeaujen, George R., in trust.	Côteau du Lac	13
DeBlois, Edward, J.	Quebec.	12
DeBlois, Pierre A	do	12
DeBlois, Rev. Henry D.	Annapolis, N.S.	22
DeLage, Jean B	Quebec.	3
DeLery, Hon. Alex.	do	85
DeLisle, Miss Henrietta.	Montreal, Q	1
DeMartigny, Mrs. Charlotte P.	Varennes, Q	3
DeMartigny, Adelard, in trust.	Montreal, Q	5
DeMontmorency, Chas. A. L.	England	35
Derbishire, Miss Ellen	Ottawa, O	22
Derry and Raphor, Bishop of.		65
Dery, Pierre C.	Quebec.	2
Desbarats, William E., in trust.	do	10
Desbarres, William F.	Halifax, N.S.	15
Deschambault, George, Executors of	Winnipeg	159
Devine, Thomas	Toronto, O	45
Dewar, Gilbart, J.	Edinburgh, Scot	30
Dickey, Hon. Robert B.	Halifax, N.S	44
Dickinson, Thos. E	Montreal, Q.	58
Dickson, Mrs. Harriet	do	14
Dobeney, James.	do	3
Doherty, Mrs Ann.	do	19
Doherty, Patrick	do	8
Dolbel, William	Jersey	15
Donaldson, Robert.	Portsmouth, Eng.	6
Donaldson, Robert, Executors of.	Ottawa, O.	4
Donohue, Miss Ellen	Quebec	18
Donovan, Mrs. Helen.	Ireland	7
Dooley, John	Montreal, Q	2
Doran, Mrs. Elizabeth	Quebec	2
Doran, James.	Montreal, Q.	60
Douglas, James M	do	3
Douglas, Mrs. Eleanor.	do	29
Dow, Mrs. Mary	do	69
Dow, Miss Mary	do	115
Dow, Miss Jessie	do	115
Dow, William, Executors of.	do	150
Dow, Alexander	Halifax, N.S.	10

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Dowsley, Miss Jane M., Administratrix to W. H. Dowsley	Brockville, O.	8
Dowsley, Miss Jane M	do	5
Doyle, Martin, Executors of	Lanark, O.	4
Drake, Joseph M, M.D.	Montreal, Q	19
Drake, Miss Mary Ann	do	3
Drum, William	Quebec	15
Drummond, Andrew, in trust	Ottawa, O.	2
Drummond, George A.	Montreal, Q	154
Drummond, James	Petite Côte, Q	16
Druon, Rev Zephirin	St. Albans, Vt	15
Duckett, William A., M.D.	Montreal, Q	22
Duffett, Mrs. Ann, Executrix to Mrs. M. Lambie	Quebec	2
Duffghé, Paul	Montreal, Q	2
Duffus, James B., in trust, No. 1	Halifax, N.S.	10
Duffus, James B., in trust, No. 2	do	22
Duffus, John	do	5
Dumas, Charles	Hudson Bay Co.	1
Dunbar, Miss Emma A.	Quebec	3
Dunkin, Hon. Christopher, in trust	Knowlton, Q.	10
Duncan, James	Drummondville, Q	4
Duncan, James, Usufructuary Legatee	do	6
Duncan, Mrs. Annie E	Grantham, Q	1
Dundas, Mrs. Anna E	Toronto, O.	13
Dunn, Fredk. J. A., Tutor; Gibb, J. L., Curator	Quebec	45
Dunn, William	Bathurst, N.B.	3
Durnford, Miss Mary	England	10
Dyke, John	Lacloche, O	1
Eager, Benjamin D.	Montreal, Q	10
Eager, William L	do	13
Eager, Wm. L., in trust	do	26
Eager, Wm. L., Executors of	do	1
Earl, Philip, jun	Hatley, Q	18
Earle, Henry	Montreal, Q	17
Early, James	Quebec	2
Edwards, Cadwallader & others	Jersey	21
Edwards, Trustees of, and wife	do	21
Edwards, Rev. William M.	Strabane, Ireland.	48
Edwards, James K.	Anacostia, U.S	15
Edwards, Miss Mary E	Dublin, Ireland	17
Edwards, William, in trust	Clarence, O	3
Edwards, Rev. Arthur H.	England	5
Egan, Mrs. A. M.	Montreal, Q	60
Egan, Miss Adele J	do	8
Egan, Miss Mary A	do	10
Egan, John L	do	4
Elder, George	Williamstown, O.	1
Elliott, Mrs. Barbara	Montreal, Q	6
Elliott, Robert	Coté St. Luke, Q.	40
Elliott, Rev. James	Brockville, O	12
Emmerson, Thomas A	Edmonston, N.B	4
Emmerson, William	do	4
Erill, James	Ottawa, O.	6
Esdaile, Robert, in trust, No. 1	Montreal, Q	10
Esdaile, Robert, in trust, No. 2	do	7
Esdaile, Robert, in trust, for Mrs. F. Davis	do	5
Esdaile, Robert, in trust	do	8
Evans, Miss Mary A	do	11
Evans, Walter N., in trust	do	2
Evanturel, Hon. François, and J. E. C. Pelletier, Tutor	Quebec, Q	12

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Evanturel, Hon. François, and A. B. Sirvis, Tutor	Quebec, Q	10
Evanturel, Miss Elmire A., and A. B. Sirvis, Tutor	do	10
Ewing, William, M.D	Hawkesbury, Q	32
Falconbridge, John K	Bradford, O	3
Fairfield, Miss Georgianna	Hinchinbrook, O	11
Faulkner, George	Montreal, Q	5
Faulkner, George, in trust	do	4
Fauvel, John B	Point St. Peter, Q	5
Fauvel, John	Jersey	30
Fauvel, William LeB	Gaspé, Q.	4
Fauvel, George P	do	3
Ferguson, Mrs. Catharine J.	Montreal, Q	108
Ferguson, Hector	England	7
Ferguson, Henrietta G., Trustees of	Montreal, Q	47
Ferrier, Mrs. Louisa	do	8
Ferrington, Miss Elizabeth	Boston, Mass	3
Finlayson, Miss A. McK	Beechridge	25
Finlayson, John	Pie River, O	6
Firth, Mrs. Penelope	Chatham, N.B	1
Fisher, Mrs Susannah	Montreal, Q	110
Fitzpatrick, John, Executors and Trustees of	do	87
Flather, John, Executors of	London, Eng	10
Fleming, Mrs. Katharine J	Aylmer, Q	3
Fleming, Elizabeth, Trustees and Exectors of	Montreal, Q	19
Fletcher, Henry C	England	13
Flett, David	Red River	2
Flett, James	Hudson Bay Co	4
Flett, William	Red River	33
Flett, Andrew	Hudson Bay Co	1
Flett, Thomas	do	1
Flett, George	do	5
Flett, Robert, Executors of, in trust	do	1
Foley, Dulan	West Port	3
Forbes, Miss Soph	Montreal, Q	9
Ford, Major-General E. T., and wife	England	42
Ford, Egerton	Montreal, Q	3
Forrence, Sandford K	Peru, N Y	21
Fortescue, Joseph	Hudson Bay Co	9
Fortier, Felix	Quebec, Q	5
Foster, George K	Richmond, Q	60
Foster, Mrs. Nancy E	Montreal, Q	1
Foster, William A	Toronto, O	6
Foster, Rev John	Coaticook, Q	1
Foulds, Archibald	Scotland	100
Foulds, Miss Elizabeth	do	17
Fournival, Mrs. A. C	Malone, N Y	7
Fox, Joseph	Montreal, Q	34
Fox, Mrs Ellen	Belleville, O	7
Franklin, Francis, in trust	Montreal, Q	4
Fraser, James A	Goldenville, N.S	11
Fraser, Hon. John	Quebec	78
Fraser, Hon. John, in trust for Mrs. G. C. Heigham	do	6
Fraser, Mrs. Miranda R	Montreal, Q	44
Fraser, Mrs. Selina	do	4
Fraser, William	Red River	15
Fraser, William, M.D., Executors of	Montreal, Q	40
Fraser, Duncan A., M D	Halifax, N S	2
Fraser, Mrs. Mary	Montreal, Q	3
Fraser, Geo. S, and Simpson, G. W., in trust	do	100
Fraser, Thomas	do	6
Freer, Mrs. Ann	do	1

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Freer, Miss Dora L	Montreal, Q	6
Fremont, Mrs. Cecile	Quebec	16
French, Mrs. Jessie M	Ottawa, O	3
Frothingham, Geo. H, Executors and Trustees of	Montreal, Q	37
Frothingham & Workman	do	2
Fuller, Miss Eunice L	Stanstead, Q	1
Fulton, Rev James	Franklin, Q	2
Furlong, Miss Anna E	Ireland	5
Gaetz, Mrs. Catharine M	Guysboro', N S	4
Gairdner, William F	Hudson Bay Co	10
Gaisford, Mrs Lucinda	England	1
Galbraith, Rev. Wm	Stanstead, Q	4
Gale, Mrs. Martha S	Quebec	20
Gale, John V, in trust	do	22
Galt, Sir A. T., K.C.M.G	Montreal, Q	50
Galt, Mrs. Margaret, Trustees, Administrators and Executors of	do	120
Gardiner, Rev. J. P	England	33
Gardiner, William	do	6
Garneau, Mrs. Geneviéve J	Quebec	7
Garrioch, Mrs. Eliza	Red River	23
Garrison, George	Halifax, N S	16
Gates, Fred. Wm., and Brown, Adam, in trust	Hamilton, O	10
Gaudry, Jean B	Montreal, Q	15
Gawne, Henry J	Melbourne, Q	30
Gentle, W. S	Montreal, Q	7
Geraghty, Patrick, Executors and Trustees of	Kingston, O	7
Gernon, Gerald D., M.D	St. Benoit	3
Gibb, Miss Ida C	Montreal, Q	15
Gibb, Beniah, Executors and Trustees of	do	14
Gibb, Mrs Margaret, Heirs at Law	do	6
Gibb, Mrs. Clarinda	do	55
Gibb, James	Quebec	21
Gibb, James D., Executors and Trustees of	Montreal, Q	135
Gibb, Miss Magdalene	do	15
Gibb, Miss Magdalene C	do	33
Gibb, Mrs. Elizabeth M	Quebec	26
Gibb, Isaac J	Como, Q	18
Gibb, Miss Julia S	Montreal, Q	6
Gibb, Miss Magdalene C., in trust	do	10
Gibb, Miss Magdalene C., in trust, No. 1	do	10
Gillbard, Thomas	Cobourg, O	10
Gillespie, Alex. and Robt., and Dobree, B., in trust	England	10
Gillespie, Robert	do	20
Gillies, George	Lanark, O	4
Gillis, Mrs Mary E	Landgrove, Vt	19
Gilmour, Thomas	Brockville, O	60
Gilmour, Allan	Ottawa, O	925
Gilmour, William	Brockville, O	21
Gipps, Mrs. Mary J	London, Eng	23
Girard, Hon. Marc A	St. Boniface	5
Glackmeyer, Charles	Montreal, Q	5
Glackmeyer, Charles, Executor of Gustave Glackmeyer	do	70
Gladman, Joseph, Executors and Trustees of	Port Hope, O	12
Gladstone, Mrs. Eleanor	Montreal, Q	1
Glawson, Mrs. Charlotte	Halifax, N S	2
Glen, W E., M.D	Chambly, Q	30
Gloag, Mrs. Helen	Edinburgh, Scot	13
Godard, Norris	Ottawa, O	30
Godard, Miss Julia B	England	10

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Godfrey, Robert T., jun	Montreal, Q	2
Godfrey, Robert T., sen	do	15
Goodhue, Hon. G. J., Trustees and Executors of	London, O	80
Godin, Joseph H C	Three Rivers, Q	3
Goldie, Mrs. Charlotte, Trustees and Executors of	England	52
Goldstone, Edmund A	Hudson Bay Co	1
Goldstone, Fred A	Quebec	14
Goldstone, Miss Mary J	do	12
Goold, James K	Halifax, N.S	3
Gordon, Mrs. Amelia	Pictou, N.S	10
Gordon, George	Ireland	50
Gordon, Mrs. Isabella C	Quebec	39
Gordon, William	Toronto, O	10
Gordon, Rev. Daniel M	Ottawa, O	2
Gordon, Miss Amelia G	Pictou, N.S	8
Gordon, James	Halifax, N.S	15
Gordon, Robert	Ireland	3
Gordon, Miss Bessie	do	3
Gordon, Miss Ellen	do	3
Gough, Alfred	England	58
Gouin, Antoine N	Sorel, Q	15
Gould, Mrs. Amelia	Chicago, Ill	4
Graham, Mrs. Maria M	Montreal, Q	20
Graham, Meiklejohn R	Hudson Bay Co	2
Grahame, James A	do	80
Grant, Miss Amelia	Nepean, O	9
Grant, Miss Isabella	do	9
Grant, Miss Catharine	do	9
Grant, Miss E A F	England	16
Grant, John J Forsyth	do	48
Grant, Miss Ella G.	Kingston, O	5
Grant, Miss Jean	Montreal, Q	1
Grant, Mrs Maria	Ottawa, O	80
Grasett, Charles	England	31
Grasett, Rev. Hy. J	Toronto, O	1
Grasett, Rev. James E	England	6
Grasett, Mrs. Sarah M	Toronto, O	18
Gravel, Jean A , in trust	Montreal, Q	17
Gravel, Joseph O	do	4
Gray, John H., C.M.G	Charlottetown, P.E I	29
Gray, Mrs. Jane H	Kingston, O	1
Gray, John, Executors of	Montreal, Q	13
Grav, Robt. B	Pemoroke, O	9
Greenshields, David J., in trust, No. 1	Montreal, Q	3
Greenshields, David J., in trust, Alex. Rowand, M.D	do	60
Greer, George M	Halifax, N.S	1
Grennan, Edward	Rivière St. Pierre, Q	4
Grieve, William	Scotland	9
Griffin, William Hy	Ottawa, O	1
Griffin, William Hy., Administrator and Executor of C. J. Griffin	do	16
Griffin, William	St Catharines, O.	17
Griffith, Mrs. Cath. R	Quebec	77
Griffiths, Wm. H	England	14
Gueront, Miss Lucy	Quebec	4
Guillet, Mrs Sarah C.	Cobourg, O	2
Guillet, John, Executors of	do	46
Gumery, Frederick	Halifax, N.S	5
Gunn, Alexander	Red River	1
Gzowski, Casimir S	Toronto, O	109

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Hackland, Mrs. Ellen, in trust	Ottawa, O	2
Hadley, Henry	Rivière St. Pierre, Q	3
Hadley, Henry, Executor and Trustee D. Hadley.	do	13
Hadley, Isaac	do	10
Hadley, Mrs Helen C	South Georgetown	5
Hagar, Lewis L	Saltfleet, O	14
Haldimand, Mrs. Mary A	Montreal, Q.	6
Hale, Edward John	Quebec	40
Hale, George C	England	175
Hale, Miss Frances J	do	40
Hale, Richard	do	30
Hale, Edward J. and Campbell, W. D., in trust	Quebec	5
Halford, Charles A. D	London, Eng.	100
Halifax Fire Insurance Co		30
Halkett, Mrs. Frances A	Ottawa, O	9
Hall, Miss Margt	Montreal, Q	36
Hall, Mrs. Maria	do	50
Hall, Adam	Township of Smith, O	15
Hall, Mrs. Agnes T	Montreal, Q	20
Hall, Rev. William	Cornwall, O	4
Hall, John S., in trust for G. M. Hall	Montreal, Q	6
Hall, Miss Alice Mary	Niagara, Q	10
Hall, William J	Peterborough, O	10
Hallowell, William	Montreal, Q	65
Haly, Mrs. Geraldine M	Halifax, N.S	18
Hamel, Mrs Georgina	Quebec	2
Hamilton, Rev. George	do	10
Hamilton, James, Executors and Trustees of	Montreal, Q.	5
Hamilton, Robert	Hudson Bay Co	34
Hamilton, Robert, in trust	Quebec	103
Hamilton, Robert C	Montreal, Q	6
Hamilton, Robert	Quebec	622
Hamilton, Robert, in trust for Susan	do	1
Hamilton, Mrs. Susanah C	do	38
Hamilton, Mrs. Susan	do	11
Hamilton, William D	Scotland	43
Hamilton, Miss Emma M	Quebec	4
Hamilton, Mrs. Henrietta	Montreal, Q	15
Hamilton, Richard T	Ireland	18
Hamilton, Mrs Frances L. H	Quebec	3
Hamilton, Digby J.	Winnipeg	10
Hamilton, Rev. C. C	Quebec	8
Hammond H. C., in trust	Hamilton, O	40
Hanbury, Miss Fanny	Dublin	18
Hanbury Ingham	England	7
Hannaford, Edmund P.	Montreal, Q	28
Hanson, Mrs. Martha S. A	Stanstead, Q	10
Harbeson, Mrs. Sarah M	Quebec	9
Hardie, Mrs. Eliza J., Trustees and Executors of	Longueuil, Q	4
Hardinge, Mrs. Caroline	Brockville, O	5
Hardisty, Joseph	Hudson Bay Co	30
Hardisty, Richard	do	65
Hardisty, Wm L	do	70
Hargrave, James, and wife, Trustees of	Brockville, O	131
Hargrave, Joseph J	do	25
Harkinson, Miss Mary A	Montreal, Q	1
Harper, Samuel	Kingston, O	15
Harriott, Mrs Frances	Red River	17
Harriott, John E	do	13
Harris, Wm. D	Montreal, Q.	7
Harris, Robert C	Ottawa, O	4

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montreal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Harris, Mrs. Ellen J	Ottawa, O	4
Harris, William	Hamilton, O	12
Harrower, James T., Tutor, in trust for Mrs. Ford	Quebec	52
Harrower, James T., Tutor, in trust for Lady Westphal	do	53
Harrower, Mrs. Caroline	Magog, Q	5
Hart, Jairus	Halifax, N.S.	14
Hart, Mrs. Matilda	England	9
Hart, George	Montreal, Q	3
Hartford Fire Insurance Company	Hartford, Conn	150
Hartley, Isaac	New Glasgow, N S	4
Hartley, Jonathan	Pirate Harbor, N.S	10
Hartshorne, Mrs. Margaret J	Halifax, N S	4
Harvey, Alexander	Hudson Bay Co	6
Harvey, Henry	Carleton Place, O	5
Hatt, Thomas C., Executors of	Montreal, Q	39
Hayes, Mrs. Amelia	do	1
Hayward, St John	St. John's, Nfl'd	13
Hayward, William A	do	3
Heath, Miss Elizabeth	Cobourg, O	1
Heath, Mrs. Mary, Administratrix, Mrs. M. Stokes	England	99
Heath, William A	Green Island, Q	3
Heath, William A., Curator, Mrs. Emily Heath	do	6
Heigham, Henry	Quebec	4
Hempsted, Mrs. Mary A	Chicago, Ill	5
Henderson, John	Montreal, Q	10
Henderson, John	do	101
Henderson, Miss Jane	Scotland	2
Henderson, Mrs. Agnes E	Montreal, Q	5
Henderson, George H	England	11
Henderson, Kenneth G	do	10
Henry, Mrs. Elizabeth	Ottawa, O	16
Henry, James	Buckingham, Q	3
Henshaw, Mrs. Catharine M	Montreal, Q	2
Herbert, Charles J	Ireland	40
Herring, Mrs. Mary	Montreal, Q	2
Herring, William	Quebec	50
Hervey, Miss Eliza M	Montreal, Q	1
Hesslien, Lewis J	Halifax, N.S	2
Hesslien, Mrs. Euphemia R	do	3
Hetherington, Thomas	Quebec	10
Heward, Francis H., in trust for Helen Strong	Toronto, O	1
Hicks, John	Halifax, N S	6
Higginbotham, Mrs. Mary	Belleville, O	20
Higgins, William	Quebec	7
Higgins, Miss Letitia	Montreal, Q	1
Higginson, Thomas, sen	Vankleek Hill, O	3
Higginson, William	do	5
Hill, Charles G	Montreal, Q	9
Hill, Miss Elizabeth	do	1
Hill, Mrs Jane K	Woodville, Q	14
Hill, Miss Jane E	Montreal, Q	40
Hill, Miss Rowena	do	16
Hill, Mrs. Ann S	Halifax, N.S	3
Hill, Hamnet, M.D	Ottawa, O	30
Hingston, William H., in trust	Montreal, Q	4
Hodgson, Mrs. Emily S., Trustees of	England	70
Hodgson, Mrs. Emily	do	2
Hodgson, Mrs. A. McJ	Montreal, Q	15
Hoffman, Christian	do	5
Holbrook, Samuel A	Freeport, Maine	15

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Holland, Henry M., Tutor	Montreal, Q.	4
Holland, Richard, in trust	do	5
Holland, Philip, Executors of	do	24
Holland, Philip, Executors of, in trust	do	44
Hollis, Mrs. Charlotte A. C.	do	14
Holton, Hon. L. H.	do	14
Home, Mrs. Mary	do	3
Hooper, Mrs Catharine	do	5
Hooper, Angus C., and Craig, D. J., in trust	do	54
Hope, John	Hudson Bay Co.	1
Hopkins, Mrs. Frances A.	London, Eng.	11
Hopkins, Manly, Trust	do	15
Hopkins, Manly O.	do	13
Hopkins, Edward M.	do	20
Hopkins, Edward M., in trust	do	42
Hopkins, E. M., J. S. Clouston and G. W. Simpson, in trust	do and Montreal, Q	74
Hopkins, E. M., and R. W. Shepherd	do do	43
Hopkins, Manly	do	10
Hopkins, Peter O.	Australia	10
Hopkins, E. M., Executor Mrs. McKay	London, Eng.	103
Hopper, Mrs. Jane	St. Andrews	17
Horden, Rev. John	Moose Factory	6
Horridge, Albert C.	England	25
Horwood, Alfred John	London, Eng.	4
Hoskins, Thomas C.	do	6
Houliston, Mrs Isabella	Three Rivers, Q.	13
Houliston, John	do	12
Houliston, George B.	do	11
Houseman, Rev. Geo. V., in trust for Male Orphan Asylum	Quebec	4
Houseman, Mrs. Louisa A., Executors and Trustees of	do	10
Howe, James P.	Ottawa, O.	4
Howard, Robert P., M.D.	Montreal, Q.	58
Howden, John Dowling	England	10
Howie, Mrs. Berthia	Scotland	5
Howe, Asa	Northfield, Vt.	5
Hua, Paul	Paris, France	25
Hugill, Mrs. Charlotte	Brockville, O.	1
Huke, Mrs. Mary H., Usufructuary	Rochford, Ill.	20
Hunt, Mrs. Anna R.	Boston, Mass.	150
Hunter, George	Hudson Bay Co.	3
Hunter, Rev. James	England	90
Hunter, James S., and others, in trust	Montreal, Q.	9
Hunter, Francis J.	Moncton, N.B.	1
Hurlbut, Abel.	Frelighsburgh	30
Huston, Mrs Ellen.	Montreal, Q.	20
Hutchison, Richard	Douglastown, N.B.	4
Hyde, Arthur	London, Eng.	2
Hyde, Mrs. Allison E. P.	Montreal, Q.	3
Ibbotson, Miss Catharine	do	4
Ibbotson, Miss Louisa	do	2
Idler, Ernest	do	25
Incorporated Synod, Diocese of Ontario	Kingston	2
Ings, George	England	20
Inglis, Rev. John	Scotland	5
Inkster, John, Executors of	Manitoba	38
Ireland, Walter W.	Ottawa, O.	5
Irish Protestant Benevolent Society	Montreal, Q.	8
Irvine, David	Esquimaux Bay	10

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Irvine, Rev. John	Mille Isles	33
Irving, Thomas	Montreal, Q	41
Irwin, Mrs Eliza B	do	34
Irwin, Mrs Isabella	Kingston, O	22
Jackson, Rev. Samuel N	do	1
Jaskson, Joseph	Montreal, Q	14
Jameson, Mrs. Frances	Quebec	38
Jemeson, John, Executors of	do	48
Jarvis, Miss Isabella C	Montreal, Q	4
Jarvis, Miss Jane C C	do	4
Jarvis, John Alpheus	Fraserville, Q	6
Jeffry, Fredrick	England	61
Jennings, Edward, M.D	Halifax, N.S	4
Jesse, George	London, Eng	6
Johnson, Mrs. Cath. S	Montreal, Q	5
Johnson, Sir W. G., Baronet	St Mathias, Q	5
Johnson, Alexander, L.L.D.	Montreal, Q	7
Johnson, Charles	do	3
Johnson, Henry	Hastings, O	25
Johnson, John	Halifax, N S	2
Johnston, Miss Margaret	Brockville, O	1
Johnston, Peter, in trust	Quebec	5
Johnston, John	Chatham, N.B	31
Johnstone, James B	Sherbrooke, Q	100
Johnstone, Thomas	Scotland	4
Johnston, Peter	Quebec	3
Joliffe, Rev. William	Cobourg, O	2
Jones, Mrs. Mary A	Quebec	5
Jones, Alfred G., in trust	Halifax, N.S	15
Jones, Edwin	Quebec	108
Jones, Miss Mary	Red River	32
Jones, Rev. A. A	Montreal, Q	10
Jones, Hon Robt., Executors of	do	70
Jones, Mrs. Mary	England	20
Jordan, William	Halifax, N S	25
Jost, Henry M	Guysborough, N.S	4
Joseph, Jacob Henry	Montreal, Q	50
Joseph, Henry	do	55
Jourdain, Augustin	Quebec	3
Kaulbach, Hon. H. A. N	Lunenburg, N.S	25
Keays, Ausley	Balderson's Corners	1
Keefer, Thomas C., Executors Thos. McKay, jun.	Ottawa, O	10
Keith, Donald	Halifax, N.S	20
Keith, Mrs, Maria O	London, Eng	6
Kellie, Mrs. Mary	Vankleek Hill	1
Kelly, James, Trustees and Executors of	Montreal, (72) Q	72
Kennard, Edmund H	London, Eng	20
Kennedy, George	Hudson Bay Co	1
Kenny, Thomas E	Halifax, N.S	15
Kent, Noel	Kingston, O	3
Kent, Miss Myra	Toronto, O	10
Kennedy, Mrs. Mary	Quebec	8
Kersabiac, Comtesse de	Côteau, Q	13
Kervin, Edwin	Cornwall, O	5
Kimpton, Miss Mary	Brockville, O	3
King, Charles, Universal Legatees	Megantic, Q	1
King, Edwin F	Montreal, Q	26
King, Edwin F., Executor B. King	do	6
King, Miss Emma	Megantic, Q	78
King, James, Curator to John King	Quebec	24
King, Wm., and wife	Montreal, Q	13

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
King, Edwin H	Montreal, Q	50
King-Harman, Mrs. A	England	5
Kingdom, Mrs. Mary E	do	17
Kinghorn, George M	Montreal, Q	11
Kinnear, James	Megantic, Q	22
Kinnear, Thomas C	Halifax, N.S	194
Kirby, Rev. W. W., and Hopkins, E. M., in trust	England	13
Kirkpatrick, Mrs. Jessie A	Montreal, Q	10
Kirkpatrick, Andrew	do	17
Knapen, Miss Edith C. S	Halifax, N.S	1
Knowles, Mrs. Mary E	Kingston, O	10
Knight, Robert S	Haverhill, U.S	3
Knox, Mrs. Frances H	Montreal, Q	4
Knox, James W	do	3
Kough, Mrs. Margaret	Owen Sound, O	16
Labadie, William	Quebec	2
Labatt, R. P., Executors and Trustees of	do	40
LaBruère, Boucher de	St Hyacinthe, Q	5
La Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec	Quebec	671
Lacroix, Miss Adèle	Sorel, Q	1
Ladies Benevolent Society	Montreal, Q	22
Ladies Protestant Orphan Asylum	do	9
Lally, Edmund S	Barrie, O	20
Lamontagne, Jean B	Ste. Flavie de Rimouski, Q	65
Lamothe, Pierre	Montreal, Q	18
Lamère, Mrs. Louise P	do	2
Lamplough, Henry T	do	90
Lamplough, John L	do	2
Lance, Mrs. Georgiana S	England	30
Lane, Miss Emma	Red River	11
Lane, William D	do	24
Lane, Miss Eliza, Executors and Trustees of	Montreal, Q	169
Lang, James G	England	6
Langlois, Mrs. Eliza	Montreal, Q	7
Langton, Miss Ann	Toronto, O	10
Langlois, Charles B	Quebec	4
Langwill, Robert	St. Jérôme, Q	30
Larmonth, John H	Montreal, Q	7
Larocque, Mrs. Melanie C	Ste. Marguerite, Q	6
Laronde, Charles F	Hudson Bay Co	2
Laslett, Mrs. Angelina S	Montreal, Q	9
Lathrop, Mrs. Elizabeth	Lebanon, U S	2
Laurent *dit* Lortie, Mrs. M. L	Quebec	2
Laurie, Archibald	do	75
Laurie, Duncan	do	135
Laurie, Duncan, Home, William, Curators	do	25
Laurie, Mrs. Sophia A	do	94
Laviolette, Mrs. Jessie, Usufructuary	St. Jérôme, Q	2
Lawford, Mrs. Ann S	Montreal, Q	61
Lawford, Mrs. Ann S, in trust	do	2
Lawson, Mrs. Caroline M	Halifax, N S	20
Learmont, Mrs. Eliza	Montreal, Q	81
Learmont, Mrs. Eliza, Executrix	do	19
Learmouth, John	England	10
Lebouthillier, Mrs. Rosalie J	Quebec	6
Leclerc, Francis A	St. Hyacinthe, Q	11
Lee, Rev. Charles	Ipswich, Eng	19
Legge, Henry	England	50
Legresley, Mrs. Emily S	Gaspé, Q	3
Legros, John	Point St. Peter, Q	6
Lemesurier, Thos. A	England	4

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names, (Noms)	Residence.	Shares. (Actions.)
Lemieux, Mrs. Julie	Quebec	2
Lemieux, Narcisse	do	8
Lemoine, Mrs. A. S. B., Executrix	England	46
Leonard, Miss Bridget M	Quebec	1
Lesage, Simeon, Executor of Mrs. M. J. C. Berthelet	do	16
Leslie, Anthony, Executors and Trustees of	England	39
Leslie, Patrick, Executor of Hon. Jas. Leslie	Montreal, Q	26
Leslie, John	St. Mary's, Ont	4
Leslie, John, in trust	do	3
Les Sœurs de la Charité de l'Hopital Général de Montréal	Montreal, Q	15
Levallée, Joseph Thomas, in trust	Quebec	2
Levey, Charles E	do	250
Levesque, Mrs. Marie L	L'Assomption, Q	11
Lewin, Rev. William	Prescott, O	3
Lewis, Francis J	Peterborough, Ont	3
Lightburne, Richard E	Arizona Territory	13
Lighthall, William F	Montreal, Q	13
Lillie, James	Hochelaga, Q	99
Lillie, Alexander R	Hudson Bay Co	4
Lindsay, Charles W	Montreal, Q	3
Lindsay, Thomas, Curator to James Johnston	do	2
Lindow, Henry W	England	30
Little, Robert	Ireland	10
Little, John	Scotland	26
Linton, Mrs. Margaret	Montreal, Q	3
Lloyd, Edward	Halifax, N.S	13
Lloyd, Miss Charlotte	Quebec	2
Lloyd, Mrs. Henrietta, Tutrix	Sherbrooke, Q	8
Lloyd, Mrs. Frances M., in trust	Melbourne, Q	4
Logie, Mrs. Sarah	Quebec	5
Lomas, Robert, Executors of	do	5
Lonsdale, Joseph C	Manchester, Eng	8
Lonsdell, Rev. Richard, in trust	St. Andrew's	24
Lonsdell, Rev. Richard, in trust for L. A. Lonsdell	do	3
Lorrain, Rev. Narcisse Z	Redford, U.S	4
Louis, Joseph	Quebec	200
Low, Mrs. Grace	Montreal, Q	3
Low, Charles A., Executors of	do	82
Lowell, William L	Halifax, N.S	6
Lowry, Robert William, C.B	England	19
Lowell & Co., W. L	Halifax, N.S	9
Lubbock, Sir John, Bart	London, Eng	30
Lucas, Mrs. Mary, Heirs at Law	Quebec	60
Ludwig, Carl	Montreal, Q	5
Lunn, Miss E. H	do	39
Lunn, William	do	40
Lunn, William, in trust	do	3
Lunn, Miss Emma H., and Cross, Selkirk, in trust	do	22
Lunn, Miss Emma	Hamilton, O	30
Lyman, Henry	Montreal, Q	6
Lyman, Henry, in trust for Lillie Memorial Fund	do	5
Lyman, Mrs Mary	do	200
Lyman, Theodore, in trust for Mrs. A. J. Savage		27
Lyman, Henry H	Montreal, Q	5
Lyman, Roswell C	do	3
Lyman, Albert C	do	5
Lyman, Frederick S	do	59

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Lyman, Frederick S., in trust	Montreal, Q	24
Lyman, Roswell C., in trust for W. E. Lyman		2
Lynch, Edward	L'Assomption, Q	5
Lynch, Mrs. Elizabeth, and Charles Patton	Robinson, Q	4
Lynch, Mrs. Janet	Montreal, Q	7
Lyon, Mrs. Annabella	Scotland	16
Lyon, Rev. John	do	5
MacArthur, Duncan, Administrator, Wm. McMurray	Winnipeg	105
MacArthur, Duncan, Administrator, Wm. Rowand	do	17
Macaulay, Mrs. Ann	Montreal, Q.	3
Macculloch, Ferdinand	do	150
Macculloch, Ferdinand, in trust	do	12
Macculloch, Ferdinand, Jackson Rae, D. McIntyre, Trustees for Mrs. G. A. Robertson.	do	47
MacDonald, Mrs. Luce O.	do	10
MacDonald, Rev. Malcolm	Stanstead, Q	5
MacDonald, Mrs. Catharine E.	Three Rivers, Q.	1
MacDonald, Miss Lilla	Cornwall, O	7
MacDonald, Mrs. Ann	St. John's, Q.	3
MacDonald, Archibald	Hudson Bay Co.	16
MacDonald, Mrs. Margaret	Montreal, Q.	15
MacDonald, John, Universal Residuary Legatee	St. John's, Q.	14
MacDonald, Mrs. Jane K.	St. Andrew's, Q.	15
MacDonald, Rev. Wm. A.	Dublin	7
MacDonald, Charles	Halifax, N S	7
MacDonnell, Rich. L., M.D., in trust	Montreal, Q	6
MacDonell, Rev. George, Executors of.	Toronto, O.	2
MacDonald, Mrs. Sophia H.	Montreal, Q.	15
MacDuff, Alexander	Scotland	15
Macfarlane, Andrew	Montreal, Q.	6
Macfarlane, Mrs. Janet	do	73
Macfarlane, Mrs. Janet, Tutrix	do	74
Macfarlane, Mrs. Alice	do	1
Macfarlane, Mrs. Rose A.	do	6
Macfarlane, Wm. S., in trust	do	10
Macfarlane, Roderick R.	Hudson Bay Co.	37
Macfarlane, Hon. Alex.	Wallace, N S.	15
MacGarvey, Mrs. Mary.	Hamilton, O.	5
Machin, Miss Eliza M.	Quebec,	1
Machin, Miss Hannah J.	do	1
Macintosh, Alexander	Carillon, O.	14
Macintosh, John, Curator	Montreal, Q.	23
Macintosh, John, Executor Mrs. A. R. Baldwyn	do	7
MacIntyre, Robert.	Edinburgh, Scot	110
Mackay, Wm. M., M.D.	Hudson Bay Co	1
Mackay, Edward	Montreal, Q	416
Mackay, Mrs. Harriet	England	19
Mackenzie, Hector, in trust.	Montreal, Q.	250
Mackenzie, Hector, in trust for Miss A. Muller	do	6
Mackenzie, Miss Jane	do	12
Mackenzie, John	Lennoxville, Q.	150
Mackenzie, John G.	Montreal, Q.	500
Mackenzie, John G., in trust	do	12
Mackenzie, John and Charles	Sarnia, O.	19
Mackenzie, Wm. S.	Montreal, Q.	40
Mackenzie, Gordon G., Executors of	do	500
Mackenzie, Roderick, Executors of	do	4
Mackenzie, Miss Geddes M.	England	16
Mackenzie, Miss Geddes M., in trust	do	10
Mackinlay, Miss Mary Y.	France	49

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Maclean, John S	Halifax, N.S	10
Maclennan, Rev. Alex	Stella, O	20
Maclennan, Rev Alex, in trust.	do	15
Macnab, Mrs. Elizabeth G	Halifax, N.S	19
Macnider, Mrs Janet	Quebec	20
Macnider, John	Bath, Eng	56
Macnider, Quintin	Montreal, Q	4
Macpherson, David M.	Lancaster, O	10
Macpherson, Hon D. L	Toronto, O	81
Macrae, George	Montreal, Q	74
Macrae, J. O, and Abbott, Hon. J J C., Trustees	do	135
Macrae, George and Macrae, J O., in trust for L. C. Macrae and children	do	12
Mactavish, Miss Florence	Scotland	239
Maingy, Ferdinand B.	England	8
Magee, Robert	South Gower, O	5
Maguire, Dennis	Joliette, Q	7
Mailley, Jules	St. Agapit de B	4
Maitland, Mrs Mary A	England	4
Malloch, Edward Geo, Executor John Glass	Perth, O	4
Malloch, Mrs. Elizabeth	Hamilton, O	43
Malloch, Miss Elizabeth	do	23
Malloch, Mrs Margaret G	Perth, O	10
Malloch, Edward C.	Ottawa, O	100
Malloch, Mrs. Mary S	do	115
Manuel, John	do	27
Marceau, Louis, Executors and Trustees of	Napierville, O	8
Marshall, Miss Ellen	St. Eustache, Q	1
Marshall, James H	Morrisburg, O	1
Marshall, Roger	Côte des Neiges, Q	24
Marsolais, Charles E. L	St. Urbain, Q	5
Martin, Edward	Hamilton, O	5
Maskelyne, William	Woodhouse, O	14
Mason, Mrs. Jane, and Gross, Fred. C., Trustees.	Scotland	80
Mason, Stephen	do	15
Massey, George H	Montreal, Q	5
Masson, Louis H. R.	do	85
Masson, Mrs. Marie G. S. R	Terrebonne, Q	251
Masson, Hon. Joseph, Executors of	Montreal, Q	260
Masson, J. A. C	France	35
Massue, Louis H	Varennes	20
Matheson, Miss Eliza J.	Perth, O	4
Matheson, Miss Anna	do	5
Matheson, Miss Joanna	do	5
Matheson, Miss Rose T	do	5
Matheson, Miss Isabella R	do	5
Matheson, Hon. Roderick, Executors of	do	31
Matheson, Alan F	Hamilton, O	3
Matheson, Murdoch	Hudson Bay Co	4
Matheson, James	Toronto, O	39
Matthews, Frederick B., in trust	Montreal, Q	48
Maxwell, Mrs. Julia	Quebec	3
May, Mrs. Elizabeth J	Montreal, Q	7
May, George	do	3
Megorian, Mrs. Sarah	do	10
Merchants Bank of Canada	do	14
Mercredi, Joseph	Hudson Bay Co	2
Meikle, John H	Morrisburg, O	10
Méthot, Edward W	Quebec	45
Meyer, Frederick	Halifax, N.S	1
Meredith, William Henry	Montreal, Q	32

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms)	Residence.	Shares. (Actions.)
Meredith, Wm. H , in trust	Montreal, Q	2
Middleton, Mrs. Elizabeth, Executrix	Quebec	4
Middleton, Mrs. Elizabeth	Quebec	3
Middleton, Henry N	Montreal, Q	26
Miller, Robert	Manchester, Eng	50
Miller, Miss Frances	Montreal, Q	23
Miller, Robert	do	1
Miller, Robert, and Lord, James, in trust	do	4
Miller, William, Heirs at Law	do	127
Miller, Walter, Executors of	do	40
Mills, Mrs. Ann	England	12
Mills, Mrs. Hannah	do	322
Milne, Rev. George	New Carlisle, Q	39
Milroy, Mrs. Susannah	St. John's, Nfld	8
Milroy, Arthur	do	1
Minchin, Miss Louisa	Montreal, Q	10
Minchin, William, Executors of	do	11
Mitchell, William F	Halifax, N.S	2
Moat, R. & J	Montreal, Q	21
Moffatt, Miss Jane	do	1
Moke, Mrs. Mary	Osnabruck	6
Molson, J. H. R	Montreal, Q	60
Molson, Mrs. Louisa G	do	82
Molson, Samuel E	do	2
Molson, S. E , and wife, Trustees of	do	157
Molson, William, Trustees and Executors of	do	404
Molson, Thomas, Executors of	do	120
Monk, Arthur B	Ottawa, O	7
Moncreiff, David S	Edinburgh	24
Montgomery, Rev. Hugh	Phillipsburg	90
Montreal, President of the Bank, in trust		14
Montreal, Bishop of, in trust	Montreal, Q	14
Montreal, Bishop of, in trust for Bishopric Endowment Fund	do	3
Montreal Horticultural & Fruit Growers Association, Province of Quebec	do	3
Montreal General Hospital (E. Moss Fund)	do	3
Montreal St. Patrick's Orphan Asylum	do	92
Montreal General Hospital	do	4
Montague, Horace Wm	England	8
Montizambert, Miss L	Quebec	5
Montizambert, Miss Sarah	do	5
Montizambert, Alexander	do	2
Montizambert, Fred	do	3
Montizambert, Mrs. Alice, and L. L. Gibb, Curator	do	30
Montizambert, James R	do	1
Montreal, St. Briget's Refuge	Montreal, Q	99
Moody, Thomas B	London, Eng	5
Moore, Hugh	Dundas, O	12
Moore, Mrs. Louisa	Kingston, O	30
Moore, Miss Mary A	Montreal, Q	1
Moore, Wm. Jackson	London, Eng	13
Moreau, Paul	Red River	2
Morin College	Quebec	5
Morrin, Miss Maria	St. Augustine, Q	9
Morrin, Miss Amy	do	9
Morrin, John	do	11
Morrin, Wm., Trustees and Executors	do	14
Morris, Hon. James, Executors and Trustees, in trust for Mrs. A. Morris	Brockville, O	40
Morris, David	St. Thérèse	50

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Morrison, Hector	Hudson Bay Co	8
Morrison, Rev. John	Waddington, N.Y	20
Morrison, Thomas	Hudson Bay Co	4
Morrison, Murdoch	do	1
Morrison, Andrew	do	2
Morrow, R. A, and wife, Trustees of	Peterborough, O	148
Moseley, E. Tilton	Sydney, C.B	4
Moss, Hyam D	Montreal, Q	16
Moss, John Edward	do	10
Motz, James	Quebec	12
Mount Royal Cemetery Company	Montreal, Q	60
Mountain, Miss Catharine A. P	England	32
Mountain, Rev. Jacob J. S	do	50
Mowle, Miss Hester	Montreal, Q	7
Moyse, Charles E	do	5
Mudge, Nicholas R., in trust for Miss Mudge	do	2
Mudge, Miss Eliza	do	10
Muir, Rev. James C	South Georgetown, Q	7
Muir, Robert	Scotland	320
Muir, Robert, in trust, No. 1	do	7
Muir, Robert, in trust, No. 2	do	5
Muir, Robert, in trust, No. 3	do	40
Mulligan, John	Port Hope, O	24
Mulligan, Miss Lucinda	Toronto, O	6
Municipality Township of Beckwith, O		13
do do Ramsay, O		13
Munn, Miss Elizabeth	Quebec	14
Munro, Peter, M.D	Montreal, Q	11
Munro, William	Chicago, Ill	25
Murdoch, Miss Marian	Toronto, O	2
Murison, Miss Eliza	New Carlisle, N. B	6
Murison, Miss Margaret	do	2
Murphy, Miss Mary	Montreal, Q	5
Murphy, William Jas	do	5
Murphy, Nicholas	St. Stanislas, Q	20
Murray, Rev. William	Campbellford, N.B	10
Murray, Rev. William, in trust	do	7
Murray, Mrs. Caroline M	Hamilton, O	2
Murray, John	Mabou, C.B	12
Murray, Mrs. Rebecca	Quebec	9
Murray, Mrs. Sybella S., Administratrix	Goderich, O	9
Murray, William F., M.D	India	10
Murray, William, Executors of	Montreal, Q	600
Murray, Mrs Anna M	Brantford, O	5
Murray, William Geo	Montreal, Q	30
Murray, Miss Grace	do	40
Murray, Miss Annabella	do	40
Murray, Alexander	do	107
Murray, John and Wm. G., in trust		20
Murray, Alexander, C.M.G	St. John's, Nfld	1
Murray, Walter G. and Wm. G, in trust	Montreal, Q	5
Mussen, Thomas	do	5
Mylne, Mrs. Ann	Smith's Falls, O	123
Mylne, Mrs. Ann, in trust	do	32
McAdam, William	Lachute, Q	5
McAdam, Mrs. Eliza	Montreal, Q	1
McAndrew, John	Renfrew, O	15
McArthur, Mrs. Margaret	Carleton Place, O	15
McArthur, Peter	Almonte, O	27
McBeath, Adam	Hudson Bay Co	41
McBain, John Jas	Peterborough, O	25

Bank of Montreal *Continued.*
(Banque de Montréal—*Suite*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McBurney, Thomas, Executors of	Port Hope, O	12
McCall, John	Scotland	26
McCall, John, jun	England	25
McCallum, Miss Rosina	Montreal, Q	2
McCallum, Peter, jun	Cobourg, O	5
McCallum & Son, Peter	do	30
McCall m, Mrs. and Misses, Trustees of	Scotland	22
McCambridge, Alex., in trust	Montreal, Q	5
McCarthy, D. & J.	Sorel, Q	280
McChlery, John, Executors of	London, O	1
McClintock, Rev. J. S., and Sinclair, W. F	Ireland	16
McColl, Hugh	St Joseph du Lac, Q	2
McCormick, Mrs Julia	Montreal, Q	6
McCrudden, Willi m	do	6
McCulloch, Mrs. Catharine	do	5
McCulloch, Michael, McIver, Colin, in trust	do	15
McCulloch, Michael, in trust for J. & A. Ogilvie	do	3
McCullough, William	Brockville, O	15
McDermott, Andrew	Hudson Bay Co	200
McDonald, Mrs. Caroline	Woodstock, O	9
McDonald, Angus S	Alexandria, O	150
McDonald, Miss Ann	Montreal, O	1
McDonald, Miss Ellen	do	6
McDonald, Miss Helen J	do	1
McDonald, John	do	130
McDonald, Mrs. Marion	Lancaster, O	3
McDonald, Miss Mary	Montreal, Q	2
McDonald, John	do	8
Mc onald, Miss Helen J	do	57
McDonald, William C	do	29
McDougall, Alexander	do	12
McDougall, Alexander, in trust	do	2
McDougall, Daniel	Ormstown, Q	17
McDougall, Miss Mary	do	10
McDougall, Thomas, in trust	Montreal, Q	6
McDougall, Thomas, Manager, in trust	do	10
McDougall, James	Hudson Bay Co	5
McDougall, William	Three Rivers, Q	4
McDougall, Miss Isabella	St John s, Nfl'd	10
McDougall, Miss Sarah C	do	10
McDougall, Miss Jessie	do	10
McIntyre, Daniel	Montreal, Q	4
McFarlane, Miss Isabella	Quebec	5
McFarlane, David	Montreal, Q	3
McGachen, Rev. Nicholas H	England	8
McGee, John Joseph	Montreal, Q	4
McGill, Sydenham C	Kingston, O	35
McGinn, Mrs. Bridget	Montreal, Q	2
McGill, Mrs. Emma	Melbourne, Q	3
McIntosh, Angus	Glengarry, O	5
McIntyre, Daniel	Montreal, Q	4
McIntyre, Mrs Janet	Lanark, O	6
McIntyre, Malcolm	Scotland	50
McIntyre, Duncan, in trust for Helen S. Douglas	Montreal, Q	10
McKay, William F	Hudson Bay Co	2
McKay, John, Executors of	Woodstock, O	9
McKay, William	Red River	6
McKay, Wm., jun	Hudson Bay Co	1
McKay, William	do	2
McKeen, Mrs. Sarah	Pictou, N.S	4
McKeen, John	do	1
McKenzie, Miss Annie	Quebec	60

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McKenzie, George	Hudson Bay Co	34
McKenzie, Hector	Scotland	153
McKenzie, Hector Æ	Hudson Bay Co.	27
McKenzie, Mrs. Isabella	Red River	36
McKenzie, Mrs. Jane	Melbourne, Q	83
McKenzie, Peter	Hudson Bay Co	54
McKenzie, Roderick, sen	Melbourne, Q	10
McKenzie, Thomas	Sorel, Q	6
McKenzie, Roderick, jun	Hudson Bay Co	3
McKercher, Mrs Elizabeth	Montreal, Q	8
McLachlin, Hugh F., in trust	Arnprior, O	15
McLachlin, Mrs. Annie	Montreal, Q	6
McLaren, Mrs. Isabella	Kingston, O	1
McLaren, Mrs. Margaret	Greensville, O	7
McLaurin, Peter Roy	Vankleek Hill, O	2
McLean, Allan N	Toronto, O	11
McLean, Miss Jessie	Cornwall, O	1
McLean, Miss Jessie	Montreal, Q	4
McLean, William J	Hudson Bay Co.	2
McLean, Miss Ellen P	Ottawa, O	3
McLean, Neil W.	do	3
McLennan, Hugh	Montreal, Q	1
McLennan, Alex	Lancaster, O	3
McLennan, John	Montreal, Q	6
McLennan, John, in trust	do	7
McLeod, Mrs. Elizabeth	do	3
McLeod, Angus	Hudson Bay Co	3
McLeod, Mrs. Sarah J	St. John, N.B.	5
McLeod, Mrs. Helen M	Montreal, Q	35
McLeod, Norman	Hudson Bay Co.	5
McLeod, Miss Margt	Halifax, N.S	7
McLimont, Mrs. Sarah	Quebec	20
McLimont, William	do	60
McMaster, Wm., jun	Montreal, Q	3
McMeeken, Rev. Hy	Lancaster, O	8
McMillan, Miss Cath	Ramsay, O	4
McMorin, Rev. John K.	Almonte, O	13
McMorin, Rev. John K., Trust	do	13
McMorin, Rev. Samuel	Carp, O	13
McNab, Charles R. S.	March, O	1
McNab, Mrs. Frances A., Administratrix	do	53
McNab, Mrs. Sophia C	Ottawa, O	2
McNab, Mrs. Annie	Halifax, N.S.	2
McNaughton, William	Ormstown, O.	19
McNaughton, Malcolm	New York	2
McRae, John, Executors and Trustees of	Lancaster, O	24
McRae, Rev. Donald	St. John, N.B.	3
McTavish, Mrs. Maria	Red River	43
McTavish, George S	Hudson Bay Co.	36
McVean, Donald	Chatham, O	18
Nairne, Mrs. Maria K.	Murray Bay	27
Nairne, John, Executors of	Montreal, Q	10
Nash, Fred, Manager, in trust	do	4
Nash, Fred., in trust, No. 1.	do	2
Nash, Fred., in trust	do	10
Nayler, Miss Esther	Cobourg, O.	1
Neil, Rev Robert	Seymour, O	7
Newton, William J.	Quebec	8
Nicnols, Rev. Edwd. E. B.	Liverpool, N S.	10
Nicholls, Mrs. Charlotte J	Peterborough, O.	400
Nicholls, Robert	do	365

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Nicholls, Robert, Executor late Wm. Hall	Peterborough, O	50
Nicholson, Robert	Montreal, Q	25
Nicol, Robert	Granby, Q	2
Nimmo, John	Toronto, O	50
Noil, Lagare	Quebec	5
Nolan, John	Montreal, Q	5
Nolin, Miss Angelique	Manitoba	5
Nolin, Miss Marguerite	do	5
North British Society	Halifax, N.S	2
Norton, Miss Mary	Newburgh, U.S.	3
Nova Scotia, Lord Bishop of	Halifax, N.S	15
Nolan, Mrs. A. P., Executors of	Montreal, Q	10
O'Brien, James, in trust	do	18
O'Brien, William	do	100
O'Brien, Bartholomew, Executors of	do	57
O'Brien, Michael G., Executors of	do	13
O'Brien, William	Quebec	5
O'Connor, James	Tralee, Irel	12
O'Connor, Rev. John S.	Alexandria, O	10
O'Doherty, Miss Lavinia	Brockville, O	5
O'Donahue, Mrs. Margaret	do	2
O'Dwyer, Mrs. Rebecca	Abbottsford, Q	3
O'Kane, Mrs Jane	Montreal, Q	6
O'Malley, Mrs. Mary	Ireland	4
O'Meara, Dominick D.	Quebec	4
Odell, Mrs. Elizabeth A.	Halifax, N.S.	4
Odell, Hon. Wm. H.	do	20
Ogilvie, Archibald B.	Lachine, Q	15
Ord, Sophia M., and Fanny M. L. Ord	England	45
Orkney, Miss Elizabeth C.	Montreal, Q	95
Orkney, Mrs. Laura L	Quebec	12
Orlebar, Mrs. Elizabeth	England	82
Orr, William R., Executors of	Montreal, Q	29
Oswald Bros.	do	2
Outhet, Rickson, Executors of	do	5
Oxenden, Rev. Bishop	England	26
Paddon, John B.	Lennoxville, Q.	8
Page, John Q.	Three Rivers, Q	8
Pangman, Mrs. Georgina	England	17
Paradis, Louis L.	Quebec	4
Pardey, Mrs. Amelia, Executrixes of	Montreal, Q	29
Paré, Mrs. Margaret, and A. B. Sirois, Tutor.	Quebec	10
Parker, Albert, Executors of	Halifax, N.S.	25
Parker, Thomas H.	Woodstock, O.	15
Parke, Mrs. Sarah H. M.	Quebec	7
Parkyn, Mrs. Cath. A.	Newguay, Eng.	12
Parnell, William J. R.	St. John's, Nfld	30
Parson, Samuel K.	Hudson Bay Co.	3
Parsons, Mrs. Anna P. D.	Morristown, N.J.	13
Parsons, Thomas J.	Rye, N.H.	16
Parker, Nathan	Manchester, N.H., U S	25
Patrick, Miss Rebecca	Montreal, Q	12
Patterson, Rev. James	Hemmingford, Q.	3
Patterson, Rev. Geo, D.D.	Greenhill, N.S.	3
Patton, Miss Annie	Quebec	10
Patton, Robert Geo.	Toronto, O	12
Payne, James	Rockford, Ill	29
Payzant, John Y., in trust	Halifax, N.S.	12
Peck, Mrs Margaret	Montreal, Q	190
Peck, Walter B, Curator	do	20
Pemberton, Edward H., in trust	Quebec	57

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Penfold, Jeffrey, in trust	Montreal	11
Pentland, Mrs. Margaret	Three Rivers, Q	13
Pepin *dit* Lachance, F	Quebec	6
Perkins, Lyman	Ottawa, O	80
Perry, Thomas	Edwardsburg, O	4
Perryman, James	Montreal, Q	20
Phelan, Stephen R	Halifax, N.S	5
Phelps, Mrs. Emily A	Montreal, Q	12
Phillips, Mrs. Ann	do	113
Phillips, Mrs. Ann, Executrix Chas. Phillips	do	37
Phillips, Thomas	do	16
Pickel, Mrs. Georgina M	Iberville, Q	8
Pinhey, Mrs. Catherine	Ottawa, O	4
Pinhey, Horace, Executors and Trustees of	do	9
Pinhey, John, and wife	do	15
Pinhey, Charles H	do	10
Pipon, Mrs. Sophia	England	10
Pitt, Charles	Quebec	250
Plees, Mrs. Maria E	Montreal, Q	11
Plimsoll, John, Executors of	do	21
Pollock, Rev Allan, D D	Halifax, N.S	10
Poole, Henry S	do	9
Pope, Mrs. Ann J W	Quebec	8
Pope, James Colonel	do	3
Pope, Richard	Ottawa, O	1
Porteous, Mrs. Mary A. L	Quebec	8
Poston, Edward, Executors of	do	50
Poston, William, Executors of	do	14
Potts, Mary Ann, Executors of, in trust	Montreal, Q	2
Power, Michael	Halifax, N. S	4
Power, Patrick	do	50
Power, Miss Bridget	Montreal, Q	1
Power, Miss Elizabeth	do	1
Power, Rev. Henry D., in trust	Toronto, O	1
Power, Catharine	Montreal, Q	2
Prentice, Mrs. Caroline, Tutrix, Miller, Robt., subtutor	do	14
Prentice, Edward, Trustees and Executors of, in trust for Charles Prentice	do	9
Prentice, Mrs. Elizabeth, Executors of, in trust for Mrs. C. E. Cormack	do	30
Prentice, Mrs. Elizabeth, Executors of, in trust for Charles Prentice	do	4
Prentice, Mrs. Elizabeth, Executors of, in trust for children of M Cormack and wife	do	28
Prentice, Mrs. Elizabeth, Executors of, in trust for Miss V. J Prentice	do	2
Preston, Robt. H., M D	Newboro', O	2
Preston, Mrs. Elizabeth	do	2
Prévost, Lewis de Tessier, Capt. 92nd Highlanders		100
Prévost, Arthur	Montreal, Q	10
Preddy, M. Mary	do	1
Price, Miss Cecilia	Quebec	1
Price, Miss Jane M	do	2
Price, Miss Mary E	do	2
Price, Miss Charlotte J	do	1
Price, Miss S. E. Douglas	England	37
Price, Mrs. Maria Ann	Montreal, Q	2
Price, Joseph	England	15
Pringle, Thomas	Montreal, Q	35
Proctor, George	Beaverton	18

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Provan, Mrs. Maria	Quebec	60
Provan, Joseph B	England	12
Prowse, George F	Montreal, Q	6
Purcell, Patrick	Williamstown, O	100
Purves, Miss Jane A	Three Rivers, Q	2
Pyke, Miss Mary L	Montreal, Q	4
Pyke, Isabella, Executors of, in trust	do	2
Pyke, Isabella, Executors of, in trust	do	2
Quebec, Corporation of the City	Quebec	6
Quebec, Corporation of the City, in trust for New Sinking Fund	do	207
Quebec, Bishop of, in trust for St. Matthews Church	do	13
Quebec Fire Assurance Co	do	110
Quebec, Bishop of, in trust for Mountain Fund	do	13
Quinn, Francis A., and Ewan, James, in trust	do	4
Radenhurst, Mrs. Sarah	Montreal, Q	22
Radenhurst, Miss Ann	Sorel, Q	1
Ramsay, Mrs. Agnes H	Montreal, Q	90
Ramsay, Alexander	Scotland	8
Ramsay, Mrs Charlotte	England	110
Ramsay, Miss Elizabeth A	Montreal, Q	10
Ramsay, Mrs. Frances M	do	4
Ramsay, Rev. James	England	30
Ramsay, Robert A	Montreal, Q	35
Ramsay, Robert A., in trust	do	12
Ramsay, William	Ireland	35
Ramsay, Mrs. Emily	Montreal, Q	10
Ramsay, William M	do	7
Ramsay, William M., Tutor	do	2
Ramsay, William M., in trust	do	8
Ramsay, Miss Bella	Ireland	2
Ramsay, Miss Ellen	do	3
Randolph, Francis, Executors of	England	100
Rankin, Colin	Hudson Bay Co.	20
Rankin, Joseph H., in trust	Windsor Mills, Q	22
Rankin, Mrs. Louisa	Montreal, Q	12
Raymond, Mrs. Albertine	St. Hyacinthe, Q	3
Rea, David, sen	Montreal, Q	2
Reddy, John, M.D	do	112
Redpath, Mrs. Ada M	do	75
Redpath, Mrs. Jane	do	90
Redpath, Peter	do	224
Redpath, Miss Jane M	Scotland	77
Redpath, Peter, in trust, No. 3	Montreal, Q	10
Redpath, Peter, in trust, No. 4	do	4
Redpath, Peter, in trust, No. 5	do	3
Redpath, Peter, in trust, No. 6	do	5
Redpath, Peter, in trust, No. 7	do	14
Redpath, Miss Emily J. B	do	10
Redpath, John, Executors of	do	500
Redpath & Son, John	do	150
Redpath, Miss Augusta E	do	10
Reeve, Thos. John	Quebec	7
Reid, Rev. Chas. P	Sherbrooke, Q	41
Reid, John	Hudson Bay Co.	20
Reid, Mrs. Julia	Sherbrooke, Q	19
Reid, William	Montreal, Q	44
Reid, Rev. James, Executors, in trust, No. 1	do	8
Reid, Rev. James, Executors, in trust, No. 2	do	32
Reiley, Miss Mary	do	12

Bank of Montréal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. — (Noms.	Residence.	Shares. — (Actions.
Reilly, Mrs. Elizabeth	St. John's, Q.	2
Remon, Mrs. Margt. E.	Ottawa, O.	2
Reinhardt, Mrs. Lavinia E	St. Lambert's, Q.	6
Reinhardt, George	Montreal, Q	35
Rémillard, Mrs. E. M., and A. B. Sirois, Tutor	Quebec	10
Remon, Edward P	Ottawa, O.	3
Renaud, Miss Isabella	Port Dover, O.	6
Reynolds, Patrick, in trust.	Montreal, Q	6
Rennick, John	Cleveland, Ohio	11
Rennick, John, in trust	do	14
Rent, George	Halifax, N.S	8
Reynolds, Mrs. Eleanor S	Brockville, O	39
Reynolds, Miss Isabella A. O	Ottawa, O	4
Reynolds, Miss Clara C	do	3
Reynolds, Miss Jean B	do	3
Reynolds, Arthur W	do	2
Rhodes, Armitage	Quebec, Q	4
Rhodes, Miss Ann C.	do	41
Rhodes, Francis B. F	do	2
Rhodes, Robert D	do	1
Rhodes, William	do	40
Rhodes, William, jun	do	4
Rhodes, William, in trust for Annie	do	1
Rhodes, William, in trust for Gertrude	do	1
Rhodes, William, in trust for Mary	do	1
Rhodes, Miss Mary E	do	1
Rice, Miss Harriet	Kingston, O	24
Rice, George, in trust	Montreal, Q	1
Richards, Miss Adeline	Ottawa, O	3
Richardson, Mrs Jane	Stouffville, O	2
Richardson, William C., Usufructuary	Montreal, Q	25
Richardson, Mrs. Cath	Quebec	3
Richardson, John	Kingston, O	12
Richardson, Mrs. Mary	Montreal, Q	3
Richardson, Robert	Belleville, O	12
Richardson, Rev James E	Granby, Q	11
Rimmer, Miss Harriet	Montreal, Q	8
Rintoul, Mrs. Christian	do	2
Rintoul, Peter	Scotland	100
Ritchie, Rev. James J	Annapolis, N.S	5
Ritchie, Thos. W., in trust for H. S	Montreal, Q	2
Ritchie, Mrs. Helen A	Lévis, Q	2
Roach, Walter	Montreal, Q	5
Roach, Walter, in trust	do	5
Robertson, Miss Sarah	Scotland	4
Robertson, Archer	Montreal, Q	9
Robertson, Mrs. Alice E	do	16
Robertson, Andrew, in trust	do	23
Robertson, Mrs. Helen J	do	5
Robertson, Hugh	Carillion, Q	5
Robertson, John	Vankleek Hill, O	81
Robertson, Robert J. E	England	22
Robertson, Thomas, Executor of Jas. Hardie	Montreal, Q	28
Robertson, Mrs. Ruth E		7
Robertson, Duncan	Halifax, N S	3
Robertson, Patrick, M.D	St. Andrew's, Q	5
Robins, Mrs. Maria D	Wendover, Q	4
Robinson, Miss Ann	Quebec	3
Robinson, Miss Eliza	do	1
Robinson, Isaac, Administrator	Toronto, O	1
Robinson, James	Montreal, Q	22

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — Actions.
Robinson, Mrs. Mary	Montreal, Q	94
Robinson, Rev. Geo. C	Aylmer, Q	3
Rogers, George	Lakefield, O	19
Rogers, Arthur M	Montreal, Q	2
Rollins, Miss Margaret	do	7
Romans, Henry	Halifax, N.S	5
Rose, Mrs Janet	Scotland	24
Rose, Sir John, Bart	London, Eng	60
Ross, James G	Quebec	20
Ross, David A., Executor to F. C. Vannovous	do	12
Ross, George, M D	Montreal, Q	3
Ross, Mrs Eliza J	Quebec	13
Ross, Miss Helen and Cath	Renfrew, O	7
Ross, John	Hudson Bay Co	3
Ross, Mrs. Mary	Red River	9
Ross, Mrs. Victoria	Arthabaska	14
Ross, Miss Eliza, Executors of	Montreal, Q	7
Ross, Walter	Carleton Place, O	4
Ross, John M	Halifax, N.S	6
Ross, Donald, Administrators of	Hudson Bay Co	27
Rossignol, Mrs. Emelie	Kamouraska, Q	3
Rottot, John P., in trust	Montreal, Q	5
Routh, Francis A, in trust for Dr. C. E. Kilkelly	do	6
Roy, Arthur, Executor and Usufructuary	do	6
Roy, William	Royston, O	78
Rudyerd, Mrs. Caroline L, Executrix	England	83
Rupert's Land, Bishop of, in trust for Sarah Logan		26
Russell, Robert Hy, M D	Quebec	3
Russell, Mrs. Laura E	do	2
Russell, John	St. John, N.B	10
Rutherford, Edward H	Toronto, O	18
Rutherford, Wm. J. G. H	England	30
Rutherford, James	Montreal, Q	1
Rutherford, Mrs. Mary	Scotland	9
Ryan, Hugh	Perth, O	53
Ryan, Hon. Thos	Montreal, Q	310
Ryan, Martin	do	11
Salter, William R	do	11
Salway, Alfred A. C. G	England	25
Saunders, Mrs. Rebecca	Montreal, Q	2
Saunders, H. & A	do	47
Sawtell, Miss Maria	do	11
Sayer, Edward	Hudson Bay Co	9
Saville, Henry M	New York	20
Scarth, Robert	Benscarth	10
Schreiber, Collingwood	Ottawa, O	40
Sclater, Mrs. Isabella	Longueuil, Q	1
Scott, Miss Jane, and Stephens, Pembroke S	England	35
Scott, Mrs. Agnes	Peterborough, O	25
Scott, Benjamin	Hudson Bay Co	3
Scott, Gilbert	Montreal, Q	50
Scott, Mrs. Hannah	Quebec	25
Scott, Mrs. Harriet	Côte St. Paul, Q	4
Scott, Henry S	Quebec	26
Scott, James	Hudson Bay Co	3
Scott, John	Ottawa, O	30
Scott, Mrs. Louisa M	do	45
Scott, Mrs Mary B	Quebec	73
Scott, A. Stewart, Executors of	do	31
Scott, Francis	Chateauguay, Q	3
Scott, Mrs. Eliza	Brockville, O	22

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.	Residence.	Shares. (Actions.)
Selby, Miss Maud E	England	5
Selby, Miss Gertrude	do	5
Senkler, Mrs. Honor	Perth, O	4
Senkler, Mrs. Agnes C	Brockville, O	39
Senkler, Albert E, M.D	Toronto, O	44
Senkler, Edmund J	St Catharines, O.	39
Senkler, William S	Perth, O	50
Senkler, Mrs. Frances J.	Toronto, O	17
Servante, Major Gen'l Hy., Executors of.	England	28
Setchell, Samuel.	Halifax, N.S	2
Setter, Mrs. Jessie	Red River	12
Sewell, Rev. Henry D	England	5
Sewell, Mrs Charlotte E	Quebec	10
Sewell, Rev. E. W	do	12
Shadbolt, Miss Eliza	England	7
Sharpe, Miss Anna H., Administratrix	Brockville, O	22
Shatford, John E	Halifax, N.S	15
Shatford, James E	do	22
Shaw, Joseph Wm	Montreal, Q	73
Sharpe, Miss Caroline	England	2
Shearly, Nicholas	Montreal, Q	62
Shearly, Nicholas, in trust	do	8
Sheffield, Charles H	Peterborough, O	13
Shehyn, Joseph	Quebec	25
Shelton, Augustus, D.S.G.	Halifax, N.S	29
Shepherd, Robert W	Montreal, Q	150
Shepherd, Henry W	do	107
Sherwood, William, in trust	Brockville, O	32
Shortt, Rev. Wm K	Seneca, O	13
Shuter, Mrs. Mary A., Tutrix.	Sherbrooke, Q	4
Shuter, Mrs. Mary A, Tutrix	do	3
Sidey, John G	Montreal, Q	25
Sidey, John G., in trust	do	20
Sidey, David D	do	15
Simmons, Joseph H	Quebec	12
Simms, Francis H	Montreal, Q	3
Simms, Charles and Robert, and John Cowan, in trust	do	24
Simms, William C., M.D	St. John's, Nfld	5
Simms, Mrs. Julianna S	do	6
Simons, Mrs. Jane	Quebec	5
Simons, Mrs. Jane, Usufructuary	do	5
Simons, John	do	10
Simpson, Frank Geo.	London, O	6
Simpson, Mrs. Catharine, Executrix.	Montreal, Q	41
Simpson, George W	do	10
Simpson, Geo. W., Curator to Wm. Hy. George	do	20
Simpson, Geo. W., Curator to Jas. Isbester	do	17
Simpson, Geo. W., Curator to Rod. McKenzie, jun	do	21
Simpson, Geo. W., Tutor to Minors Bird	do	25
Simpson, Geo. W., Tutor to E J. R. Rowand	do	74
Simpson, Geo. W., and James Bissett, in trust	do	11
Simpson, Wemyss M	Sault Ste. Marie, O	97
Simpson, Wemyss M., in trust	do	20
Simpson, William, in trust	Montreal, Q	109
Simpson, William B., in trust	do	6
Sims, Mrs Margaret	Lachine, Q	15
Sinclair, Alexander	Hudson Bay Co	15
Sinclair, John	do	7
Sinclair, Nichol J	do	9
Skelton, John G., M.D	St. John's, Nfld	3

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite*)

NAMES. — NOMS.)	Residence.	Shares. — Actions.)
Skelton, Frederick Chas., in trust	Montreal, Q	8
Slevin, Mrs. Sarah	do	8
Sloggett, Richard	Charlottetown, P.E.I.	40
Smart, John	Montreal, Q	10
Smart, Mrs. Catharine S	do	2
Smart, Alex, Executor of late Rev. Wm. Smart	Syracuse, N.Y	6
Smelli, W. B	Ottawa, O	16
Smellie, Mrs. Maria C	Newcastle, N.B	1
Smith. Bennett	Windsor, N S	30
Smith, Charles W	England	183
Smith, Hon. D. A.	Montreal, Q	152
Smith, Hon. D. A., in trust	do	19
Smith, Hon. D. A, in trust for W. McMurray, jun	do	5
Smith, Hon. D. A., in trust for C. S. Horden	do	1
Smith, Hon. D. A., in trust for P. Tate	do	1
Smith, Hon. D. A., in trust for Alex. McKenzie	do	1
Smith, Hon. D. A., in trust for Mrs S. McDermott	do	4
Smith, Hon. D. A., in trust for B C. Horden	do	1
Smith, Hon. D. A., in trust for H. H. Horden	do	1
Smith, Hon. D. A., in trust for Wm. Reid	do	3
Smith, Hon. D. A., Curator Chas. McKenzie	do	8
Smith, Hon. D. A., Tutor to minors Conolly	do	6
Smith, Hon D. A., Tutor to Agnes Wilson	do	8
Smith, Hon. D. A., Tutor to Chas. Wilson.	do	7
Smith, Hon. D. A., and Bissett, James, in trust for Miss. M. C. Smith	do	5
Smith, J. M, in trust.	do	25
Smith, Edward.	do	5
Smith, Mrs. Dorendo D.	Bristol, Q	3
Smith, Mrs. Elizabeth M	Montreal, Q	9
Smith, Miss Lillias S	do	21
Smith, Miss Eliza M	do	26
Smith, Goldwin	Toronto, O	44
Smith, Mrs. Eleanor, Benson, Mrs. Mary A., and McIntosh. John, Curator	Montreal, Q	16
Smith, Mrs. Phœbe, Executors and Trustees of	Quebec.	30
Smith, Thomas, Trustees and Executors of.	Scotland	46
Smith, William Chas.	England	4
Smith, William Oliver	Montreal, Q.	1
Smith, Mrs. Mary Ann	do	24
Smith, Mrs. Caroline, Executors of	Kingston, O	6
Smith, Mrs. Elizabeth F	Montreal, Q	17
Smith, Lady Sarah M.	Ottawa, O	94
Smith, William H., in trust	Montreal, Q.	1
Smith, Mrs Elizabeth F., in trust	do	21
Smith, Mrs. Wilhelmina	St. John, N.B.	8
Smythe, Mrs. Mary	Montreal, Q	20
Smythe, William.	Strabane, Ireland	10
Smithers, Charles F, Gen. Manager, in trust for J. N. Travers		20
Smithers, Charles F., Gen. Manager, in trust for Finance Minister of Canada		100
Smithers, Charles F., in trust.		75
Snetsinger, John G.	Moulinette, O.	50
Snodgrass, Rev. Wm.	Scotland.	24
Snowdon, Horace L	Montreal, Q	19
Somerville, Mrs. B. C. and J	Scotland	99
Somerville, James, Executors of.	Lachine, Q.	18
Somerville, Alex., Acting Executor and Trustee for Mrs. Catharine Somerville.	do	18
Sorby, Charles F	Gore's Landing, O	15

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Sorley, Mrs. Margaret T. M.	Ingersoll, O	5
Sparks, Nicholas, Executors of	Ottawa, O	15
Speid Henry	York, O	5
Spence, Gilbert	Hudson Bay Co	3
Spence, Wm.	do	3
Spence, James.	do	3
Spencer, Miles	do	1
Spencer, John R.	do	4
Spencer, Henry T	Montreal, Q	18
Spencer, Miss Margaret A.	England	19
Sprague, Mrs. Elizabeth S	Hochelaga, Q	10
Sprague, Mrs. Martha A	Montreal, Q	40
Sprague, Mrs. Martha A., in trust	do	4
Spring, Frederick	New York	25
St. Andrew's Society	Montreal, Q.	32
St. Cyr, Jean B	Hudson Bay Co	2
St. Ours, Mrs. Marie H. C. J	St. Ours, Q.	15
Stack, Rev. Thos. L	Ireland	48
Stackhouse, Benjamin S	St. Andrew's, Q	1
Stairs, John	Halifax, N.S	7
Starke, Richard G	Montreal, Q	8
Starke, Mrs. Maria	do	65
Starke, William	do	11
Starr, Geo. H	Halifax, N.S	87
Statham, Wm	England	26
Steeves, Miss Margaret J	do	15
Steeves Miss Lucinda	do	15
Steeves, Miss Mary	do	13
Steeves, Miss Carrie	India	10
Stein, Mrs. Margaret M.	Lachine, Q	13
Stephen, Alexander	Halifax, N S	19
Stephen, George	Montreal, Q	118
Stephen, George, President Bank of Montreal, as security for F. Grundy		12
Stephen, John Geo	England	4
Stephen, William, Executors of	Montreal, Q	14
Stephens, Pembroke S., and Miss Jane Scott	London, Eng	39
Stephens, Miss Ann Jane	Chatham, Q	2
Stephens, Romeo H., in trust for J B. Forsyth	Montreal, Q	4
Stephenson, Russell	do	3
Stevens, Miss Isabella	England	31
Stevenson, Adam	Montreal, Q	12
Stevenson, Miss Amy K.	Quebec	3
Stevenson, Robert J	Marbleton	4
Stevenson, James, Cashier	Quebec	14
Stewart, Alex., and Sir W. E. Logan, Trustees	England	170
Stewart, Miss Caroline	Vankleek Hill, O	2
Stewart, Charles J	Amherst, N.S	12
Stewart, Miss Isabella	Brockville, O	7
Stewart, Miss Louisa	Quebec	15
Stewart, Neil	Vankleek Hill, O	3
Stewart, James	Wales	34
Stewart, Lewis G	do	34
Stewart, Mrs. Elizabeth	Quebec	5
Stewart, Miss Louisa A	do	3
Stewart, Wm James	Halifax, N.S	2
Stirling, Miss Jessie	Scotland	20
Stirling, Miss Margaret	do	67
Stirling, James, Executors and Trustees of	do	14
Stirling John	Montreal, Q	25
Stockand, John	Hudson Bay Co	2

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Stodart, David R	Montreal, Q	25
Stodart, David R., in trust for R. R. Stodart	do	3
Stodart, D. R., in trust for Miss H. M. Stodart	do	5
Stotherd, Richard H	England	7
Story, Mrs Eliza Jane	Halifax, N.S	9
Strachan, Lt.-Col. Henry A	Dublin	54
Strange, Lt-Col. Thos. B	Quebec	4
Strange, Orlando S	Kingston, O	2
Strathy, J. B	London, O	5
Stuart, Andrew C	Quebec	7
Stuart Charles	Port Hope, O	29
Stuart, Sir Chas. J., Bart	London, Eng	105
Stuart, Geo. O	Quebec	110
Stuart, Geo. O., and wife	do	81
Stuart, William	Scotland	30
Stuart, Miss Matilda H	Buffalo, N.Y	3
Sun Mutual Life Insurance Co	Montreal, Q	145
Sutherland, Wm., M.D, Executors of	do	94
Sutherland, Hon. John	Manitoba	1
Sutherland, Mrs. Alice	Millbrook, O	4
Suzor, Mrs Sophia, and A. B. Sirois, Tutor	Quebec	10
Swail, James	Côte des Neiges, Q	2
Swan, Henry	Toronto, O	2
Swanborough, Abel	Richmond, Q	3
Swanston, Thomas	Hudson Bay Co	232
Sykes, Walter Henry	Halifax, N S	15
Symmes, Mrs. Abigail	Three Rivers, Q	15
Symmes, Mrs. Abigail, Executrix, Hy. R. Symmes	do	2
Symmes, Miss Mary E	do	1
Symons, John H	Halifax, N S	25
Tait, John, Executors of	Red River	6
Tait, William	Côte des Neiges, Q	136
Tait, William, in trust	do	9
Tait, Mrs. Rebecca	Montreal, Q	20
Tait, Robert	Hudson Bay Co	16
Tanner, Rev John E., Usufructuary Executor	Brompton Falls, O	6
Tapp, Wm. Horatio	Quebec	46
Taunton, Edmund W. P	England	12
Taylor, William Henry	Australia	10
Taylor, Mrs. Anne, Executrix	England	27
Taylor, Miss Eliza, Executors of	Quebec	8
Taylor, John, Administrator	Manitoba	8
Taylor, Nicol	Hudson Bay Co	6
Taylor, Thos. M., in trust	Montreal, Q	35
Taylor, William	do	2
Taylor, William	England	14
Taylor, Rev. Robt. H	Newfoundland	30
Taylor, Ernest Henry, in trust for John W. Taylor	Halifax, N S	4
Tennant, John and wife, Trust	Scotland	111
Terry, William P	England	2
Tessier, Mrs. Jane, Executors of	Chatham, Q	5
Tessier Hon. Ulric J	Quebec	20
Tett, Benjamin	Newboro', O	1
Thayer, Mrs. Alice L	Montreal, Q	10
Thomas, Mrs. Mary M	Quebec	30
Thompson, Mrs. Barbara, Usufructuary	Toronto, O	25
Thompson, Misses Frances and Mary	Dominica	2
Thompson, Mrs. Abigail M	Montreal, Q	3
Thompson, Wm. Henry, in trust	do	3
Thompson, James	Perth, O	6
Thompson, Mrs. Catharine	do	1

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Thompson, William	Lemesurier, Q.	1
Thompson, Mrs. Elizabeth	Indiana Village	7
Thomson, Alex	Montreal, Q	1
Thomson, Andrew, Tutor.	Quebec	13
Thomson, James, and Sawyer, Conrad	Halifax, N.S.	99
Thomson, Miss Mary	Quebec	17
Thomson, Thomas Henry, in trust.	do	30
Thomson, Thomas McL.	Toronto, O	150
Thomson, Rev. George, Whittey, Charles, M.D., in trust	England	18
Thomson, Samuel R	St. John, N.B.	20
Thomson, James	Halifax, N.S	30
Thomson, Cathcart, in trust	do	1
Thomson, Miss Mary E.	do	1
Thorburn, Robert	St. John's, Nfl'd.	3
Thorncloe, Rev. George	Stanstead, Q.	2
Thornton, Mrs. Annie, Executors of.	Montreal, Q.	3
Thurgar, John V	St. John, N.B.	25
Thurgar, John V., jun	do	10
Tiffin, Thomas	Montreal, Q	4
Timlin, Rev. Michael, Executor and Administrator of.	Hastings, O.	12
Tinkham, Miss Martha F.	Portland, Me	25
Tobin, Mrs. Frances	Garafraxa, O.	12
Todd, Richard C	England	4
Torrance, John, and Dillon, John, in trust	Montreal, Q	9
Torrance, Rev. Edward F.	do	5
Torrance, Mrs. Jane A.	do	12
Torrance, Mrs. Margaret W.	do	5
Torrie, Mrs. Maria S.	Quebec	3
Tourangeau, Mrs. V. A.	do	3
Toyne, John, Trustee to Mrs. F. Lightburne	London, O.	16
Traill, William E.	Hudson Bay Co.	2
Travers, John H.	Brockville, O	67
Travers, James, Lieut.-Gen., V.C, C.B.	London, Eng	60
Trigge, Alfred	England.	30
Trottier, A. A., Cashier, in trust	Montreal, Q.	4
Tubley, Miss Catharine Ann	do	9
Tucker, John	St. John, N.B.	48
Tunstall, Mrs. Elizabeth	Montreal, Q.	10
Turcotte, Mrs. Marie E. J., and Macdonald, Alexander, Curator	Three Rivers, Q.	3
Turnbull, Mrs. Elizabeth	Quebec	60
Turner, Miss Mary	Montreal, Q.	52
Tuzo, Mrs. Ann M	Barrie, O.	6
Tydd, Mrs. Mary E.	India	35
Tylee, Mrs. Mary Jane	Montreal, Q.	13
Tylee, Mrs. Mary Jane, in trust.	do	14
Tylee, Miss Mary Julia.	do	2
Tylee, Robert S. Executors of.	do	67
University Lying-in Hospital	do	3
Uniacke, Robie	Halifax, N.S.	5
Usborne, Miss Gertrude G	Belleville, O.	9
Utting, Mrs. Hannah	Montreal, Q.	10
Vail, Hon. Wm. B	Halifax, N.S	30
Van Bibber, Mrs. Margaret	Lachine, Q.	110
Vaughan, Timothy.	River St. Pierre	4
Vaux, Harry E, M.D.	Brockville, O.	2
Vaux, Thomas	Ottawa, O.	27
Vennor, Henry	Montreal, Q	2
Vibert, Peter	Gaspé, Q	16

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Villiers, Mrs. Mary	Fort Garry	5
Vincent, Rev. Thomas	Moose Factory	20
Vicar, Horatio M	Melbourne, Q	10
Victoria Skating Club	Montreal, Q	2
Waddell, Mrs Elizabeth	Buckingham	1
Waddell, Robert	Kingston, O	24
Waddell, James, Executors and Trustees of	Glasgow	19
Wadleigh, John, in trust	Ulverton, Q	3
Wainman, Gordon	London, Eng	15
Waite, Mrs. Emma	Montreal, Q	6
Waite, Mrs Emma, in trust	do	3
Waite, Miss Emma	do	3
Walcott, Sir Stephen	England	96
Waldron, Richard	Kingston, O	5
Walker, Kenneth M	Montreal, Q	1
Walker, Mrs. Jane A	do	1
Walker, Mrs. Margaret	Quebec	69
Walker, Hon. Wm., Executors of	do	79
Wallace, James	Montreal, Q	8
Wallis, Mrs Annie S	England	22
Wadleigh, Mrs. Sarah A	Ulverton, Q	3
Wallis, Samuel H	England	3
Wallis, James	Peterborough, O	17
Wallace, Andrew	Kilmarnock	2
Wallace, Miss Margaret	do	2
Walmsley, Mrs Sarah M. H	St. John's, Q	10
Walmsley, Alexander	do	14
Walmsley, Alexander, Executor of Major W Taylor	do	7
Walton, Mrs. Jane	Peterborough, O	10
Walton, Mrs. Catharine	Montreal, Q	5
Ward, Rev. E. A	Danville, Q	9
Ward, Alfred	Montreal, Q	3
Wardrop, John, Executor of Samuel Hazlewood	Toronto, O	15
Wardrop, John	do	90
Warren, Mrs. Alicia	Ireland	3
Warren, Andrew R	England	50
Warren, Mrs. Emily S	do	125
Warren, Mrs. Henrietta	Longueuil, Q	1
Warren, Miss Isabella D	England	53
Warren, Thomas G	Montreal, Q	2
Warren, Henry H., Executors of	London, Eng	6
Warnock, Mrs. Jane	Fort William	4
Washer, Rev. Charles B	Brompton Falls, Q	1
Watkins, Miss Christiana	Kingston, O	10
Watson, Charles S., in trust	Montreal, Q	6
Watson, Charles S., Executor of Mrs. E. R. Watson	do	9
Watson, James L	England	3
Watson, John	Scotland	38
Watson, Rev. Thomas H. G	Dunham, Q	1
Watt, Miss Flora	Montreal, Q	8
Watt, James Stewart, Executors of	do	29
Watt, William Henry	Hudson Bay Co	43
Way, Charles J	Montreal, Q	5
Weaver, George W	do	12
Welch, Henry W., Executor of Wm. Drum	Quebec	19
Welch, Henry W., Executor as Trustee for Wm Drum	do	14
Wells, Charles	Manchester, U.S	20
West, Bickford, in trust	Montreal, Q	1

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — Actions.)
West, William P., West, Augustus W., and Thomson, James	Halifax, N.S	25
Westphal, Lady Mary A	England	64
Wheeler, Mrs. Annie	Montreal, Q	1
Wheeler, Edward	do	8
White, Mrs. Amelia	d	6
White, William	Quebec	105
White, William, in trust	do	13
White, Mrs Catharine	Newport, R I	19
White, Thomas	Montreal, Q	2
Whitford, William	London, Eng	27
Whitford, Mrs. Margaret C., Trustees of marriage settlement	Brockville, O	16
Whitehead, Lord Tom., Tutor	Montreal, Q	3
Whiteway, William V	St Johns, Nfld	31
Whitfield, George	St. Athanase, Q	35
Whiting, Rev. Richard	Montreal, Q	7
Whitney, Mrs. Mary B	do	2
Whyte, Joseph	Charleston, S.C	50
Whyte, Joseph, in trust	do	22
Wicksteed, Gustavus W	Ottawa, O	132
Wicksteed, G. W., and Woods, Thomas John, Trustees	do	41
Wiggs, Mrs. Sarah	Quebec	6
Wilgress, George	Cobourg, O	12
Wilgress, Miss Julia C	Lachine, Q	3
Wilkes, Rev. Henry	Montreal, Q	5
Wilkie, D. R., Cashier, in trust	Toronto, O	2
Wilkie, Miss Eliza	Halifax, N.S	5
Wilkie, Miss Angelica	Quebec	5
Williams, Edward	Kingston, O	2
Williams, Miles	Montreal, Q	25
Willis, John	Halifax, N.S	12
Wilson, Mrs. Emma E	Waterloo, Q	2
Wilson, Andrew	Montreal, Q	30
Wilson, Alexander	Martintow , Q	21
Wilson, Hon. Chas., Executors of and Trustees	Montreal, Q	38
Wilson, Mrs. Elizabeth, in trust	Ascot, Q	12
Wilson, Thomas	Clarence, O	7
Wilson, Mrs. Caroline S	Buckingham, Q	112
Wilson, James, M.D	Scotland	30
Wilson, Rev. John	Cobourg, O	12
Wilson, Miss Mary F	Cumberland	15
Wilson, Mrs. Jane, Executrix and Usufructuary	Grenville, Q	34
Wilson, William	Cumberland	106
Wilson, William, in trust	do	5
Wilson, Joseph	Quebec	4
Wilson, Fredk. J	Buckingham, Q	6
Wilson, Miss Florence M	do	6
Wilson, James R	Montreal, Q	5
Wingfield, John H. L	England	180
Winn, Miss Jane	Clarenceville	9
Winn, Miss Maria L	do	6
Winslow, Edward P	Chatham, N.B	1
Winslow, Francis E., in trust	do	7
Wiswell, Wm. Henry, in trust	Halifax, N.S	6
Wiswell, Wm. Henry, Administrator	do	4
Wolff, Gustave W	Belfast, Irel	26
Wood, James John	England	8
Wood, James W. H	Toronto, O	3
Wood, Robert	Montreal, Q	64

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Wood, William	England	31
Wood, Wm. Frost	do	79
Wood, John Philip	Scotland	3
Woodrow, Matthew	Longueuil, Q	90
Woodward, Mrs Cath. E.	Montreal, Q	15
Woolf, Mrs. Isabella	New York	13
Workman, Joseph	Toronto, O	24
Workman, Thomas, Executor of Baroness Von Friesen	Montreal, Q.	136
Workingmen's Mutual Benefit and Widows' and Orphans' Provident Society	do	8
Worslev, Mrs. Margt. L.	Brockville, O.	10
Worthington, John	Brooklyn, N.Y.	39
Wotherspoon, F. G., in trust	Three Rivers, Q	3
Wotherspoon, Miss Helena C.	Quebec	4
Wragg, Mrs. Mary Ann	Belleville, O	108
Wright, Miss Mary M.	Moore	28
Wright, Rev. William	Montreal, Q	10
Wright, Miss Jane E.	Quebec	1
Wurtele, Miss Cath	Montreal, Q	8
Wurtele, Mrs. Annie	Quebec	5
Wurtele, Miss Magdalene	do	2
Wurtele, Miss Mary Ann	Montreal, Q.	14
Wurtele, Mrs. Elizabeth	Quebec	5
Wurtele, Miss Eleanor F.	do	5
Wurtele, Frederick C., in trust for Miss C. F. Wurtele	do	1
Wurtele, Frederick C., and Wurtele, Mrs. Annie, in trust	do	5
Wurtele, Rich'd H., in trust for François Hacquoil	do	9
Wurtele, Mrs. Marian, in trust	do	4
Wylie, Joseph	Montreal, Q	15
Wylie, Mrs. Rebecca L.	Almonte, Q	10
Wyllie, James	Kilmarnock, Scot.	5
Wyllie, John	do	3
Yates, Henry	Brantford, O	150
Young, Mrs. Charlotte L.	Côteau, Q	9
Young, Miss Isabella	Montreal, Q	4
Young, John R.	Quebec	11
Young, Mrs. Amelia J	Montreal, Q	80
Youngson, Drummond	Ormstown, Q.	2
Yule, William, Executors of	Chambly, Q	261
Zuhlcké, Geo, W. G. R.	Montreal, Q	30
Zwickl, Francis	Sherbrooke, N.S.	10
	Total	58,951

TORONTO BRANCH REGISTER.

Austin, James	Toronto, O.	8
Beatty, Mrs. Mary	Cobourg, O.	8
Birss, Elizabeth C.	Hamilton, O.	4
Brodie, John L., Cashier, in trust.	Toronto, O.	4
Bascour, Mrs. Anne M.	Uxbridge, O.	5
Bolger, Francis	Toronto, O.	4
Boake Trust Fund	do	1
Campbell, McNeil & Co.	Keene O.	10

Bank of Montreal—*Continued.*

(Banque de Montréal—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Cayley, John	Toronto, O.	5
Dillon, Mrs. Minerva M.	Lausanne, Switzerland	7
Dewar, Gilbert J.	Edinburgh	57
Dewar, Mrs. Anne J.	Port Hope, O.	2
Dycer, William B.	Beamsville, O.	14
Dycer, Thomas	do	7
Dycer, Edward B.	do	17
Fairbrother, Geo. F.	do	10
Foy, James J., Trust	Toronto, O.	50
Galt, Hon Thos.	do	40
Graham, James, in trust	do	5
Grant, John M., in trust	do	5
Grasett, Very Rev. H. J.	do	4
Grasett, Mrs. Sarah M.	do	2
Gzowski, C. S., and G. A. Kirkpatrick, in trust	do and Kingston, O.	7
Helliwell, Thomas	do	10
Henry, James L.	Beamsville, O.	8
Home Savings and Loan Co. (limited)	Toronto, O.	36
Imperial Loan and Investment Co.	do	3
Jones, Beverley, Executor and Trustee, Estate of Henry MacDougall	do	15
Jones, Beverley, in trust	do	7
Keith, David S.	do	6
Kirkpatrick, G. A., and Wm. Macpherson, in trust	Kingston, O., and Quebec	8
Lepper, Arthur, in trust	Toronto, O.	5
Louge, Francis D., in trust	Cheltenham, Eng.	13
Macklein, Oliver T	Toronto, O.	15
MacNab, Mrs. Sophia	do	5
Mead, Mrs. Elizabeth, Executrix	do	4
Milloy, Donald	do	11
McCracken, Mrs. Eliza	do	2
McDougall, William	Rochastle, Scotland.	13
McFiggins, Malcolm, in trust	Colborne, O	25
McMurchie, Fred. M.	St. Stephen's, N.B.	7
Nordheimer, Sam.	Toronto, O.	25
Northey, Rev. E. W., and C. S. Gzowski, jun., Trustees	Epsom, Eng, and Toronto, O.	6
O'Hara, James	Toronto, O.	14
Paterson, Jas., in trust	do	1
Robins, Henry.	do	2
Robinson, Christopher	do	5
Smith, Goldwin	do	130
Stammers, S. J., in trust.	do	3
Stayner, Rev. Thos. L.	do	13
Stayner, Thos. S.	do	14
Savage, Mrs. Mary M.	Montreal, Q.	5
Vankoughnet, S. J, in trust	Toronto, O.	3
Vankoughnet, Philip T.	Chicago, Ill	4
Walker, Arthur	Sand Hutton, Eng.	6
Walker, Henry S.	Cobourg, O.	25
Williamson, Wm.	Port Hope, O.	5
Wand, Briand W.	Hamilton, O.	5
Weir, Thomas C.	Folkestone, Eng.	3
	Total	738

Bank of Montreal—*Concluded.*

(Banque de Montréal—*Fin.*)

LONDON, ENGLAND, REGISTER.

Names. — (Noms.	Residence.	Shares. — (Actions.)
Bland, Mrs. Cecilia	Dublin	28
Burrows, Major General Arthur Geo.	Blackheath	20
Comyn, Surgeon Major Sarsfield J.	Dublin	14
Craig, Mrs. E M., and Walter R. Craig	Ashton and Mersey	5
Crane, Patrick M.	Manchester	8
Dallas, Alex. G.	Rutland Gate.	33
Ferguson, Robert	London	22
Fitz-George, A. C. G.	Capt 11th Hussars	36
Hart, Miss Evelin	Highgate	30
Moir, George.	Manchester	20
Moir, John.	do	5
McDonnell, Mrs. Julia	Dublin	36
Parker, Charles L., and Kath. H. Hopkins.	London	6
Rutherford, Andrew D.	Dowan Hill	20
Travers, Mrs Rosamond St. L. S. H.	London	18
Inglis, William.	England	10
London, England, Register		311
Toronto Branch Register		738
Montreal do		58,951
Total.		60,000

CHAS. F. SMITHERS, *General Manager.*

Bank of Montreal,

Montreal, 12th February, 1880.

QUEBEC BANK.

Capital all paid up.

(BANQUE DE QUÉBEC.)

(Capital tout payé.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant).
			$
Airey, Gen. Sir R.	England	6	600
Alain, Harriette	Quebec	2	200
Alford, Geo	do	40	4,000
Alexander, Eliz	Gaspé	17	1,700
Amouroux, A H	Baie St. Paul	12	1,200
Anctil, M M. C., U S Douce	St Anne	7	700
Anderson, Jane	England	67	6,700
Andrews Thomas	Quebec	32	3,200
Andrews, F. A., Q.C.	do	42	4,200
Andrews, F. W	do	1	100
Annett, William, J. and James	Gaspé	40	4,000
Areand, Ulric	Bécancour	17	1,700
Auld, Jos	Quebec	19	1,900
Auld, S Johnson	do	67	6,700
Austin, Myrrha H	do	14	1,400
Austin, H C	do	1	100
Austin, Lucretia	do	15	1,500
Auld, Sarah Jane	do	22	2,200
Baby, W M	do	82	8,200
Bailey, N., in trust	Three Rivers	13	1,300
Balcer, Henry M	do	69	6,900
Bald, Eleanor R., Tutrix	St. Maurice	59	5,900
Baldwin, G. R.	Quebec	15	1,500
Baller, Chris	do	20	2,000
Bardy, Marie S. L.	do	22	2,200
Barrow, J. W	do	41	4,100
Bates, William J	do	50	5,000
Bates, Sarah A	do	19	1,900
Bayne, Margaret	do	9	900
Bazin, Marie F	do	24	2,400
Bean, Mary Ann	do	4	400
Baudet, Rev. P. E	Lévis	6	600
Beaulieu, A. F	Quebec	19	1,900
Beaulieu, Timolaus	do	16	1,600
Beaulieu, J. A	do	19	1,900
Beaulieu, Chas G	do	16	1,600
Bell, Kate, Tutrix	England	10	1,000
Bell, D., Tutor	Chaudière	10	1,000
Bell, David	Quebec	18	1,800
Belleau, Sir N. F., K.C.M.G.	do	458	45,800
Bender, A	Montmagny	10	1,000
Bender, A., Tutor	do	2	200
Bender, A. J	do	1	100
Benson, Ann Jane	Lévis	5	500
Bernier, Eliza	Madawaska	2	200
Bernier, Eliz, Legatee	do	2	200
Bertrand, Maria	Quebec	5	500
Bertrand, C. F	Isle Verte	5	500
Bethune, M. L	England	16	1,600
Bethune, Julia A. O	Montreal	48	4,800
Bettz, F	Three Rivers	10	1,000
Bew, John J	Quebec	5	500
Bignell, Eliz	do	24	2,400
Black, Mary and Christina	Cobourg	10	1,000

Quebec Bank—*Continued.*

(Banque de Québec—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Black, William	Quebec	62	6,200
Blackburn, J, Estate	do	15	1,500
Blackburn, M	do	4	400
Blair, Hugh P	Saguenay	4	400
Bissett, Elizabeth	Quebec	8	800
Blair, Robert	Saguenay	66	6,600
Blampied, John	Labrador	15	1,500
Boque, Anastasia	Quebec	41	4,100
Boisvert, F O	do	32	3,200
Bouchette, Jos	do	7	700
Bouchette, Clara	do	10	1,000
Boudreau, O	Lotbinière	11	1,100
Bourgaise, John	Gaspé	15	1,500
Bowen, Constantia C	England	60	6,000
Bowen, James	Quebec	32	3,200
Bowen, Hilda	do	9	900
Boyle, Isabella	do	53	5,300
Boxer, C. A., Agt	do	8	800
Bradshaw, R. C	do	2	200
Bradshaw, M. T	do	8	800
Brahadi, Samuel	Montreal	14	1,400
Brochu, C	Quebec	125	12,500
Brodie, Ann M.	do	30	3,000
Brodie, Alexander	do	7	700
Brodie, Peter	do	3	300
Brousseau, Martha M	do	40	4,000
Brown, Mary J. (Mrs. Parke)	Melbourne	25	2,500
Brown, Henrietta	Quebec	1	100
Brown, John, in trust	do	1	100
Brown, Caroline A	do	1	100
Browne, Josephine, Executrix	England	40	4,000
Brown, William Henry	Quebec	25	2,500
Brown, John, in trust	do	1	100
Bruce, Robert	do	21	2,100
Buchanan, C. S. C	do	5	500
Buell, Margaret S	Brockville	21	2,100
Bureau, Adelaide A	Lotbinière	5	500
Burstall, John	Quebec	2	200
Cahill, Michael	Beauce	10	1,000
Caisse d Economie de Notre Dame	Quebec	717	71,700
Caldwell, Thomas, Executor	New Carlisle	27	2,700
Caldwell, James, sen	do	2	200
Caldwell, Martha	do	11	1,100
Caldwell, Sarah	do	11	1,100
Caldwell, Thomas	do	6	600
Cambie, H. J	Ottawa	12	1,200
Campbell, Jane	St. Léon	40	4,000
Campbell, Delina M	Quebec	4	400
Campbell, John Steele and Angus	New Carlisle	6	600
Campbell, Janet	do	10	1,000
Carcand, Daniel	do	10	1,000
Caron, Josephine	Quebec	15	1,500
Carrier, Mary Ann	do	40	4,000
Carter, W. H	do	65	6,500
Casgrain, Rev. R	do	25	2,500
Cazeau, Rev. C. F., in trust	do	3	300
Chaderton, Mary	do	1	100
Chalmers, James	St. Mary's	60	6,000
Chapleau, Ed	St. Paschal	12	1,200
Chivin, Annie W		1	100
Charlton, Chas. P	Grand Bay	6	600

Quebec Bank—*Continued.*

(Banque de Québec—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions).	Amount. (Montant.)
			$
Cinq-Mars, Chas.	Quebec	40	4,000
Clark, Amelia G	do	385	38,500
Clark, Elizabeth G	do	5	500
Clark, Rev. W. B	do	72	7,200
Clark, Rev. W. B., and James Hossack	do	8	800
Cloutier, Josephine	do	5	500
Clifford, Harriet	England	8	800
Coburn, Wm	Quebec	2	200
Codville, M. E., (Mrs. Gillis)	Vermont	50	5,000
Collas, James	Quebec	16	1,600
Cook, William	do	4	400
Cook, Jessie	do	40	4,000
Corporation, Finlay Asylum	do	5	500
Corriveau, Sophraine	do	3	300
Côté, Marie A. L.	do	10	1,000
Côté, Jos., M D	do	10	1,000
Côté, F. X	do	20	2,000
Cousin, Elizabeth G.	Scotland	57	5,700
Crawford, Charlotte A.	Quebec	30	3,000
Crawford, Margaret	do	16	1,600
Craig, R	do	1	100
Cream, E. A. E	do	15	1,500
Cross, Ellen	do	10	1,000
Cull, Thomas	do	53	5,300
Davison, Capt. W	do	19	1,900
Davenport, Frances G.	England	2	200
Dawson, B	Montreal	18	1,800
Dean, W. R., Cashier, in trust	Quebec	148	14,800
DeBlois, P. A	do	7	700
Delagrave, M. L., U. S. Leg	do	66	6,600
Derbishire, Catharine E	Toronto	57	5,700
Derbishire, Martha	do	20	2,000
Derbishire, Ellen	do	14	1,400
Desilets, Maria L. A.	Quebec	1	100
Devlin, Hugh, in trust	do	36	3,600
DeVillers, F. X	Lotbinière	10	1,000
Dick, John S	Quebec	10	1,000
Dionne, Narcisse	do	20	2,000
Dolbel, Wm	Jersey	7	700
Douglas, Eleanor	Quebec	11	1,100
Donohue, Ellen	do	60	6,000
Donohue, Ann	do	3	300
Dorion, Marie	do	48	4,800
Droy, Margaret	do	10	1,000
Dunn, Wm, Estate of	do	66	6,600
Dubé, Honorine	do	1	100
Dubé, Jos.	do	10	1,000
Dubeau, J. B. Z	do	60	6,000
Duffett, Mrs. Ann, Executor of	Etchemin	30	3,000
Dugal, F. O	Quebec	20	2,000
Dugas, Horace	Gaspé	3	300
Dugas, Cecile	do	4	400
Dunn, L. H., Tutor	Quebec	2	200
Dunn, John, Estate of	do	8	800
Dunn, T. H	do	30	3,000
Dunn, Alma M	do	40	4,000
Dunn, T. H., in trust, for Laura Dunn	do	40	4,000
Dunn, C. W. S	do	30	3,000
Dunn, T. H., in trust, for A. E. Dunn	do	30	3,000
Dunn, L. H	do	9	900
Dunn, Mary	do	40	4,000

Quebec Bank—*Continued.*

(Banque de Québec—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Dupont, Wm	Quebec	19	1,900
Durnford, Mary	England	36	3,600
Durnford, Jane	do	12	1,200
Duggan, Jane	Quebec	8	800
Egan, Ann Margaret	Montreal	19	1,900
Egan, John L	do	2	200
Egan, John L, in trust	do	2	200
Egan, F. A. M, (Mrs. Abner)	Halifax	2	200
Egan, H K	Montreal	2	200
Egan, Mary A	do	2	200
Egan, Aurelia C. (Mrs. Chambers)	do	2	200
Egan, A. J	do	2	200
Elliot, Rev. J. D. D., in trust	Brockville	30	3,000
Emmerson, T. A	Edmunston	9	900
Emslie, James	Quebec	7	700
Fauvel, John	Jersey	9	900
Fauvel, John, in trust	do	11	1,100
Fauvel, John, Trustee	do	31	3,100
Ferguson, Gilbert	Quebec	10	1,000
Fisher, Jane	Valcartier	6	600
Fitzgerald, Maria C	Ireland	80	8,000
Fitzgerald, Robert, Estate	Quebec	16	1,600
Flynn, Edward, Mayor, in trust	Percé	5	500
Fortin, L. J., Estate	Quebec	34	3,400
Fortier, John	Leeds	2	200
Fortier, J E., Tutor	Quebec	33	3,300
Forest, Alexander	Thorold	5	500
Foster, G K	Richmond	42	4,200
Foster, G. K., jun	do	4	400
Foster, C. E	do	4	400
Forsyth, J. R	England	16	1,600
Forsyth, Blanche A. C	Quebec	20	2,000
Fraser, Elizabeth H		43	4,300
Fraser, Hon. John, in trust for J. Blackburn	Quebec	12	1,200
Fraser, Mrs Christina	do	16	1,600
Fraser, John	do	88	8,800
Fréchette, Heirs Mme P	do	3	300
Fréchette, O. O. M, Tutor	do	9	900
Fremont Mrs Cecile P	do	29	2,900
Fremont, Jules J. T	do	2	200
Frenette, F. X	do	18	1,800
Fry, Henry	do	341	34,100
Fry, Mary E	do	1	100
Fry, Alfred	do	30	3,000
Fraser, Hon. John	do	50	5,000
Galt, R., late Executors of	do	88	8,800
Gale, E. Ann	do	6	600
Gale, Martha	do	55	5,500
Galbraith, Eliza	do	8	800
Garneau, Felix	Cap Santé	7	700
Garneau, Julie	Quebec	1	100
Gauthier, M	Montmagny	4	400
Gauvreau, Marie C	Quebec	24	2,400
Geggie, D. H	do	20	2,000
Geggie, James	do	64	6,400
Geggie, Agnes	do	15	1,500
Geggie, Margaret F	do	5	500
General Hospital, Ladies of	do	193	19,300
Gibb, Elizabeth M	do	14	1,400
Gibb, James	do	86	8,600
Gibb, Alice L. (Mrs. Montizambert)	do	2	200

Quebec Bank—*Continued.*

(Banque de Québec—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Gibsone, W. C	Quebec	4	400
Gibson, James	do	10	1,000
Gibson, Marion	do	16	1,600
Gillespie, James, sen	do	27	2,700
Giroux, E	do	25	2,500
Gingras, Caroline, Usufructuary Legatee	do	12	1,200
Gingras, Caroline	do	16	1,600
Gipps, Mary Jane	England	25	2,500
Girard, Pierre	Gaspé	22	2,200
Girard, Marie	Quebec	4	400
Girardin, Margaret T	do	4	400
Glass, Margaret F	do	10	1,000
Glass John	do	5	500
Godin, Cleophe	Nicolet	12	1,200
Godard, Norris, in trust	Ottawa	6	600
Godbout, Louis, Heirs	Isle d'Orleans	6	600
Goldstein, A	do	10	1,000
Goldstone, F. A	do	25	2,500
Goldstone, Mary Jane	do	35	3,800
Goldstone, S. (Mrs. Hamilton)	do	27	2,700
Goldstone, E. A	Quebec	11	1,100
Goldstone, Sarah M. (Mrs. Ben)	do	40	4,000
Graddon, Amelia	do	20	2,000
Graham, Ann	do	4	400
Goodwin, Emma	England	150	15,000
Grant, R	Quebec	22	2,200
Grant, G. J. F	do	25	2,500
Grant, Everette J. F	do	60	6,000
Gray, F. W	do	1	100
Green, Catharine	do	14	1,400
Grassett, Very Rev. Dean	Toronto	17	1,700
Grassett, Sarah M	do	7	700
Green, J. H	Quebec	30	3,000
Green, Charlotte	do	24	2,400
Greig, R	do	25	2,500
Grieve, Catharine	do	7	700
Grieve, Catharine, Usufructuary Legatee	do	6	600
Griffith, W. H	England	7	700
Grist, Amelia Jane	Ottawa	18	1,800
Grist, Henry	do	7	700
Gueront, Lucy	Quebec	50	5,000
Guillett, O	Three Rivers	6	600
Gurry, James	Quebec	20	2,000
Galarneau, G	do	4	400
Hacker, Judith A	do	31	3,100
Hacker, Eliza Jane	do	43	4,300
Hacquoile, François	Pointe St. Pierre	20	2,000
Hall, Frances Isabella	Quebec	25	2,500
Hale, G. C	do	10	1,000
Hale, Richard	do	32	3,200
Hale, E. J	do	20	2,000
Hale, E. J., M.D., Campbell, Trustees	do	12	1,200
Hall, Maria S	do	46	4,600
Hall, Mary	do	10	1,000
Hamilton, Mary	do	16	1,600
Hamilton, Rev. C	do	5	500
Hamilton, Robt	do	50	5,000
Hamilton, Emma M	do	10	1,000
Hammond, Mrs. E. J. E	do	6	600
Hanafin Mary	do	23	2,300
Hannon, O	do	1	1,000

Quebec Bank—*Continued.*

(Banque de Québec—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Harper, L. G	Percé	15	1,500
Hart, Julia	Three Rivers	20	2,000
Hart, Geo., Tutor	Montreal	21	2,100
Harbeson, Sarah	Quebec	54	5,400
Hatch, Hugh, Executor, Estate	do	94	9,400
Hatch, Jno., Tutor.	do	26	2,600
Hatch, Jno., Jas. Gibson and Wm. Kelly, Executors	do	8	800
Hawkins, Mary	do	12	1,200
Hawtayne, W. H. W., in trust	England	2	200
Hawtayne, W. H. W., in trust	do	2	200
Healey, Louisa	Quebec	6	600
Heath, W. A., Curator	Green Island	65	6,500
Henderson, G. A. and T. C., Margaret E., Eleanor D., and Jno. MacNaughton, Tutor	Quebec	17	1,700
Henderson, Jno	Montreal	7	700
Henderson, Rev. Jas	Cookshire	35	3,500
Henderson, Mary	Quebec	45	4,500
Henry, J	Inverness	6	600
Henry, J. W	Quebec	300	30,000
Hethrington, Eliza	Melbourne	25	2,500
Hethrington, Thomas	Quebec	71	7,100
Hudson, Emily S	do	17	1,700
Hogan, Michael J	do	30	3,000
Holt (Minors)	do	10	1,000
Holt, C. G., Jas. Adamson	do	22	2,200
Home, Mary	do	15	1,500
Hoskes, Isaac	do	30	3,000
Hossack, Jas., in trust for Mrs. Moore	do	5	500
Hossack, Jas., in trust for Margt. Wilson	do	7	700
Hossack, Jas	do	2	200
Hossack, Helen	do	28	2,800
Hossack, W., St. John Street	do	62	6,200
Hossack, W., D'Aiguillon Street	do	88	8,800
Hennebury, Margaret		1	100
Houliston, John	Three Rivers	28	2,800
Housman, Rev. G. V., in trust	Quebec	2	200
Housman, Rev. G. V., in trust	do	1	100
Housman, Rev. G. V., in trust	do	2	200
Hudon, Atala	Rivière-du-Loup	7	700
Hudon, J. T	Quebec	14	1,400
Hume, John, sen	Leeds	16	1,600
Hunt, Amelia, (Mrs. Browne)	Quebec	7	700
Hunt, Jas., Estate of late	do	146	14,600
Hunter, Ralph	do	4	400
Huot, A. J, Usufructuary Legatee	do	1	100
Huot, Chas., Legatee	do	1	100
Huot, P	do	20	2,000
Irvine, Louisa, Tutrix	England	4	400
Jackson, Ed., Junior, Tutor	Quebec	2	200
Jameson, John, Estate late	do	80	8,000
Jameson, Frances	do	81	8,100
Jazdowski, Wm	Scotland	16	1,600
Jiggins, Isabella	Colborne	30	3,000
Johnston, Peter	Quebec	40	4,000
Joly, H. G.	do	50	5,000
Jones, W. H	do	5	500
Jones, R. P	do	7	700
Jarvis, John A	do	6	600
Joseph Abraham	do	21	2,100
Jourdain, A	do	15	1,500

Quebec Bank—*Continued.*

(Banque de Québec—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			$
Jones, John L	Quebec	64	6,400
Journeaux, Edouard	Melbourne	12	1,200
Julien, Ferdinand	Quebec	10	1,000
Kelly, Jane	do	10	1,000
Kerr, William	do	12	1,200
Kennedy, O	do	2	200
Kennedy, W. H	do	15	1,500
Kerr, Lucy Johnson	Sandy Beach	7	700
King, Edwin F	Montreal	10	1,000
Kennedy, H. (Mrs. Thompson)	Leeds	5	500
Kelly, W	Quebec	8	800
Kinnear, W	Leeds	9	900
Kinnear, James, jun	do	3	300
Kinnear, Mrs. Harriet	do	67	6,700
Kinnear, James	do	100	10,000
Knight, Col. Alfred	Quebec	6	600
Knight, A. F. A	do	45	4,500
Knight, Henrietta	do	21	2,100
Knight, St. George J. R, in trust	do	4	400
Lachance, Frs. Papin dit	do	40	4,000
Ladies' Protestant Home	do	45	4,500
Laird, John	do	20	2,000
Laird, John, Tutor	do	50	5,000
Laird, J. U., Tutor	do	6	600
Langevin, C F., Estate	do	259	25,900
Langevin, Hon, Hector, L.C.B	do	4	400
Langevin, A E., in trust	do	1	100
Langevin, Mary A	do	1	100
Langevin, A. E	do	28	2,800
Langton, John, President C.S.B. Society	Ottawa	10	1,000
Latimer, Mary B	Quebec	7	700
Laurie, F., in trust	do	45	4,500
Laurie, Duncan	do	26	2,600
Lawrence, Geo	do	30	3,000
LeBoutillier, Rosa and Isabella	do	5	500
Leclère & Letellier	do	3	300
LeGros, John	Gaspé	3	300
Lemesurier, Amelia	Quebec	26	2,600
Lemoine, Gaspard	do	1	100
Lenoir, J, in trust	do	4	400
Lenoir, James	do	10	1,000
Leonard, Rev. J. H	do	7	700
Lespérance, Pierre	do	12	1,200
Lespérance, Michel	St. Thomas	5	500
Lespérance, Marie E	do	9	900
Levy, Rosetta	Quebec	100	10,000
Lindsay, A., Curator to W. E. Cole	do	2	200
Lindsay, E. B	do	17	1,700
Lindsay, E. B., Usufructuary Legatee	do	19	1,900
Lindsay, E. B., in trust	do	66	6,600
Lindsay, E L	do	30	3,000
Lodge, Henry	Matapedia	10	1,000
Logie, Sarah, Usufructuary Legatee	Quebec	17	1,700
Lomas, Robt	do	63	6,300
Lottinville, F	Three Rivers	8	800
Louis, Joseph	Quebec	20	2,000
Lord Bishop of Quebec, in trust	do	15	1,500
Lyng, Honora	do	17	1,700
Macpherson, E, (Mrs. Holt)	Gaspé	4	400
Macaulay, Eleanor, and A. Ahern, in trust	Quebec	32	3,200
Mackay, Ed	Montreal	55	5,500

Quebec Bank—*Continued.*

(Banque de Québec—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Mackay, Jos	Montreal	34	3,400
MacEwen, O., Cashier, in trust	Quebec	49	4,900
Macleod, D. R. Tutor	do	15	1,500
Magee, C. Administrator	do	73	7,300
Manuel, Jno	do	26	2,600
Marsh, Rev. D	do	5	500
Marsh, Rev. D., in trust for M. Marsh	do	1	100
Martin, Bertha	do	16	1,600
Martin, Alex	do	3	300
Martin, Mary	do	2	200
Martindale, Lt.-Col. B H	England	38	3,800
Masson, Hon. J., Estate of late	Montreal	200	20,000
Maxwell, Matilda K	Lévis	11	1,100
Marsh, Rev. D., in trust	Quebec	5	500
McConnecby, Jane	Leeds	12	1,200
McCullen, James, in trust	Quebec	21	2,100
McDougall, Margaret	do	9	900
McEnery, Mary	do	1	100
McGill, Mary Ann	Montreal	7	700
McGrath, E	St. Catharines	5	500
McKay, Judith	Boston	13	1,300
McKenna, Rosanna	Gaspé	17	1,700
McKenzie, Mary	Leeds	2	200
McLaughlin, H., Executors, Estate of late	Quebec	9	900
McLeod, Mary A	do	4	400
McLeod, R	do	13	1,300
McLeod, Annie S. B	do	13	1,300
McLimont, W	do	62	6, 00
McLimont, Christina	do	35	3,500
McLimont, W, in trust	do	59	5,9 0
McLymont, W., in trust	Ottawa	9	900
Macman, James, & Co	Quebec	4	400
McPherson, W	do	26	2,600
McQuilkin, Mrs. P., Legatee	do	14	1,400
McQuilkin, Mrs. P., Tutrix	do	14	1,400
McWilliam, Eliza	do	9	900
McWilliam, W	do	7	700
McWilliams, Ann	do	1	100
Meagher, John, Estate of late	Carleton	150	15,000
Meiklejohn, C	do	12	1,200
Meiklejohn, John	do	27	2,700
Messervey, W. J., Estate of	do	4	400
Méthot, E. W	Méthot's Mills.	50	5,000
Méthot, Clélie	do	26	2,600
Méthot, Eliza M	Boston	50	5,000
Middleton, Eliz	Quebec	9	900
Middleton, Elizabeth, Usufructuary Legatee	do	23	2,300
Miller, H. J. in trust	do	3	300
McGreevy, R. H	do	6	600
Milne, Rev. George	New Carlisle,	32	3,200
Moffat, R	Quebec	10	1,000
Moir, Gavin R	do	17	1,700
Montizambert, Alice L., Institute, and John L. Gibb, Curator	do	51	5,100
Morgan, Cath. E	do	8	800
Morrin, Mrs., Executors of Estate of	do	25	2,500
Morrin, J., Estate of late	do	6	600
Morrin College	do	4	400
Moss, Mary	do	12	1,200
Moss, Edward	do	16	1,600
Mossman, Sarah J	do	11	1,100

Quebec Bank—*Continued.*

(Banque de Québec—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Mott, J. P.	Halifax, N.S	91	9,100
Motz, James Ed	Quebec	14	1,400
Mount Hermon Cemetery Co	do	12	1,200
Mountain, Cath. A. P	England	73	7,300
Mountain, Revd. Jacob J. S	do	30	3,000
Munson, Eliza	New Carlisle	3	300
Murray, Hannah	Montreal, Q.	6	600
Myrand, S. A., Estate of late	do	6	600
Nairne, Kate	Quebec	36	3,600
Nairne, John, Estate of late	Murray Bay, N.B.	83	8,300
Nash, F, Manager, in trust	Montreal	50	5,000
Newton, W. J.	Quebec	20	2,000
Neil, R	do	72	7,200
Neilson, Margt	do	6	600
Noel, Lazare	do	27	2,700
Noel, H. V.	Ottawa, O.	20	2,000
Norris, Thomas	Quebec	65	6,500
O'Brien, W	Lévis, Q.	5	500
O'Connor, Annie	Quebec	90	9,000
O'Donnell, James	do	37	3,700
O'Donohue, Winfred	do	9	900
O'Donohue, Winfred, in trust	do	10	1,000
O'Meara, Josephine, Henrietta, Mary, Eliza, Ellen, Kathleen, Usufructuary Legatee	do	25	2,500
O'Meara, D D	do	3	300
O'Orlebar, Eliz. H.	England	47	4,700
Orr, John	Quebec	5	500
Orphan Asylum, Male	do	3	300
Orphan Asylum, Female	do	100	10,000
Parent, C., Minors	do	16	1,600
Parent, Luce.	do	5	500
Parke, Jos	do	16	1,600
Parke, G. H., Trust	do	8	800
Patton, Harriet	do	17	1,700
Patton, Agnes	do	28	2,800
Patton, Annie	do	31	3,100
Patton, Isabella	do	27	2,700
Patton, Deborah	do	101	10,100
Painchaud, And.	do	2	200
Patton, M A	do	6	600
Patton, James, jun., in trust	do	19	1,900
Patterson, J. R., and Mrs O'Neil.	Montreal	33	3,300
Pelletier, C	Quebec	27	2,700
Penrice, C. W.	England	8	800
Pentland, Catharine Zoé	Quebec	20	2,000
Pentland, C., and G. B. S. Young, in trust	do	35	3,500
Pentland, C	do	6	600
Pentland, Margaret	do	36	3,600
Perrelle, Elias de la	do	10	1,000
Petry, W., Executors, Estate of	do	69	6,900
Petry, W G, and G. Parker and H. J. Petry, Usufructuary Legatees	do	38	3,800
Phelan Mary	do	2	200
Phillips, Mary C.	do	64	6,400
Picher, Adelaide, Usufructuary Legatees	do	8	800
Picher, Adelaide	do	8	8 0
Picher, F X	do	32	3,200
Plees, Maria E	do	36	3,600
Pope, Ann J W.	do	26	2,600
Pope, Edward, jun	do	22	2,200
Pope, Richard	do	10	1,000

Quebec Bank—*Continued.*

(Banque de Québec—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Pope, Lt.-Col. James	Quebec	10	1,000
Poston, Ed., Executors of the late	do	105	10,500
Poston, Wm., Executors, Estate of	do	87	8,700
Poston, Susan	do	20	2,000
Prevel, Geo	Gaspé	15	1,500
Price, Charlotte Isabella	Quebec	181	18,100
Price, E J	do	63	6,300
Provan, Maria	do	7	700
Purvis, Jane Ann	Three Rivers	11	1,100
Pye, John, in trust	Quebec	9	900
Quebec, Archbishop of	do	104	10,400
Quebec, Bishop of (R C.)	do	77	7,700
Quebec, Cathedral Rector and Churchwardens of	do	20	2,000
Quebec City Mission	do	22	2,200
Quebec Corporation, in trust	do	765	76,500
Quebec Corporation of the Cure of the Parish of Notre Dame	do	200	20,000
Quebec Fire Assurance Company	do	275	27,500
Quebec Infant School	do	15	1,500
Quebec Irish Protestant Benevolent Society	do	12	1,200
Quebec Permt. Building and Savings Society	do	5	500
Quebec St Andrew's Society	do	16	1,600
Quebec Savings Bank	do	6	600
Quebec Seminary	do	110	11,000
Quebec Société Bienveillante des Ouvriers de	do	6	600
Quinn, Wm , Executors of	do	33	3,300
Raby, G. Amiot, Estate of	do	4	400
Racey, Susannah	do	73	7,300
Rae, Mrs. Vibert Jessie	Gaspé	7	700
Raines, M. A., and Mrs. Egan	Quebec	3	300
Ramsay, Jane	do	40	4,000
Ratté, Gilles	Methot's Mills	3	3,000
Ratté, L O	do	30	600
Ray, U J	Quebec	6	600
Receiver-General of Canada, in trust	Ottawa	350	35,000
Reilly, Aurelie	do	16	1,600
Renfrew, G. R., in trust	do	9	900
Renfrew, G. R	do	58	5,800
Reynolds, Eleanor S	Brockville	26	2,600
Rhodes. Armitage	Quebec	5	500
Richardson, Cath	do	44	4,400
Richardson, J. O	do	1	100
Richardson, O. L., jun , in trust	do	2	200
Richardson, Cath., in trust for A. D. Richardson	do	1	100
Richardson, Cath., in trust for Margt. T. Richardson	do	1	100
Ritchie, Helen A	Lévis	11	1,100
Rivard, Louis L.	Quebec	5	500
Robsrts, Jos	do	24	2,400
Roberts, Jane	do	13	1,300
Robertson, J. G., Treasurer, Province of Quebec	Sherbrooke	12	1,200
Robertson, D	Quebec	105	10,500
Robinson, Eliza	do	38	3,800
Robinson, Eliza	do	9	900
Robinson, Ann	do	21	2,100
Robitaille, O. L., M.D.	do	10	1,000
Robertson, Rev. James	do	24	2,400
Robertson, Jane M	do	25	2,500
Robertson, Alex	do	23	2,300
Ross, Harriet G	do	216	21,600
Ross, James G.	do	429	42,900

Quebec Bank—*Continued.*

(Banque de Québec—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
			$
Ross, J G., in trust	Quebec	70	7,000
Ross, J. G., in trust for Mr. and Mrs. A. Dickinson	do	35	3,500
Ross, James G., in trust	do	102	10,200
Ross, Harriet J., W.S., Frances, E. and Jno. A.	do	2	200
Ross, Frank, in trust	do	40	4,000
Ross, Agnes	do	1	100
Ross, John	do	10	1,000
Ross, Caroline	do	22	2,200
Ross, M. M., in trust	do	13	1,300
Ross, John F	do	11	1,100
Rowley, M. K	do	7	700
Roy, Helen	do	11	1,100
Roy, Saml	do	3	300
Roy, Thomas E	do	2	200
Russell, H. A	England	25	2,500
Russell, Catharine	Lévis	256	25,600
Russell, Rebecca P	Quebec	10	1,000
Russell, W. E	do	3	300
Sache, Wm	Montreal	7	700
Sandilands, Louisa Scott	Scotland	40	4,000
Sasseville, J. B. (F. Roy, Curator)	Ste. Anne de M.	2	200
Saunders, H. A	Montreal	9	900
Saunders, Rebecca	do	5	500
Savard, M. (Mrs. Gingras)	Quebec	12	1,200
Sax, Rev P., in trust for Mary Noonan	New Liverpool	3	300
Scarth, Robt, Estate	Scotland	9	900
Scott, Mary	Quebec	42	4,200
Scott, H. C., and Frances, J	do	42	4,200
Scott, Henry S	do	123	12,300
Scott, S, Executor, Estate of	Quebec	17	1,700
Scott, Rev. D	do	29	2,900
Scott, Hanna Executrix	do	75	7,500
Scott, Isabella S	do	6	600
Scott, Catharine	do	5	500
Scott, Margaret S	do	8	800
Sedgwick, Rev. T	Tatamagouche	12	1,200
Senkler, A. E	Toronto	21	2,100
Senkler, Agnes C	Brockville	21	2,100
Senkler, Honora	Perth	4	400
Senkler, W. S., Justice	do	17	1,700
Senkler, E. J	do	21	2,100
Sewell, Reginald, H. A	Quebec	1	100
Sewell, James A, M D	do	2	200
Sewell, Florence D., Reginald F., Carl D.	do	2	200
Sewell, Henrietta C	do	20	2,000
Sewell, Elizabeth	England	24	2,400
Sewell, Rev. E. W	do	15	1,500
Sewell, Rev. H. D	do	144	14,400
Sewell, W. S., late Executor of	Quebec	120	12,000
Sewell, Sophia J. (Mrs. Fleming)	do	16	1,600
Shanahan, B	do	3	300
Sharples, Honoria A	do	25	2,500
Sharples, Henry and John, in trust	do	50	5,000
Shaw, Maria A	do	26	2,600
Shaw, Catharine	do	3	300
Shaw Elizabeth	do	8	800
Shaw, S. J	do	131	13,100
Shaw, C. H	do	1	100
Shaw, Catharine A	do	4	400
Shaw, Elizabeth, in trust	do	5	500

Quebec Bank—*Continued.*
(Banque de Québec—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Simard, George Usupuctuary Legatee	Ottawa	16	1,600
Simard, Alfred	do	15	1,500
Simmons, J. H.	Lévis	40	4,000
Simon, W	Gaspé	13	1,300
Simon, W., *fils à* Abraham	do	4	400
Sissons, Robert	Valcartier	22	2,200
Sisters of Charity	Rimouski	3	300
Sisters of Good Shepherd	Quebec	8	800
Skinner, Mary A	do	6	600
Slater, Esther	Ottawa	74	7,400
Smith, R. H, in trust for R. Harcourt Smith	Quebec	4	400
Smith, John	Leeds	15	1,500
Smith, R. H., in trust for E. E Smith,	Quebec	2	200
Smith, R. H., in trust for A. B. Smith	do	2	200
Smith, R H, and A. Thomson, Trustees	do	10	1,000
Smith, H. F. M.D., Staff Surgeon	do	200	20,000
Smith, R. H., and E. Lemesurier, in trust	do	10	1,000
Smith, Amelia J	do	42	4,200
Smith, C. Webber	England	100	10,000
Smith, R. H, in trust	Quebec	8	800
Smith, R. H	do	125	12,500
Smith, David	do	30	3,000
Smith, Ed. and W. Brown in trust	do	14	1,400
Smith, Henry	do	10	1,000
Smith, Lieut.-Col. W. B., and C. W., Trustees	England	20	2,000
Snelling, Ed	do	10	1,000
Sœurs de la Congrégation de Notre Dame de Montréal	Montreal	67	6,700
Sœurs de la Charité	Quebec	14	1,400
St. Michel, C., in trust	do	10	1,000
Stanley, W	do	40	4,000
Stevenson, Amy K	do	28	2,800
Stevenson (Minors)	do	1	100
Stevenson, James.	do	6	600
Stevenson, M., Trustees	do	10	1,000
St George's Society	do	21	2,100
Storey, John	Ireland	75	7,500
Stuart, Hon. G. O'Kell, Q C	Quebec	106	10,600
Stuart, Mrs. Caroline, late Executors of	Montreal	16	1,600
Sutherland, William	Quebec	70	7,000
Swanson, Thomas	Montreal	30	3,000
Symmes, Abigail	Three Rivers	26	2,600
Taché, Adélé	Montmagny	2	200
Taché, Lady Sophie	do	19	1,900
Taché, Right Rev. Archbishop	Manitoba	45	4,500
Talbot, Georgina, Usufructuary Legatee	Quebec	8	800
Tapp, W. H	do	9	900
Taschereau, T. J	St. Joseph de Beauce	18	1,800
Taylor, J. B	do	10	1,000
Taylor, E. H.	Quebec	40	4,000
Tessier, Marie Sophie Emelie	do	55	5,500
Tessier, Ulric, jun	do	8	800
Tessier, C	do	10	1,000
Tomkins, Hannah M.	do	1	100
Tetû, W	do	36	3,600
Thibaudeau, Hon. J	do	47	4,700
Thistle, A. R., and H. K. Egan, Executors	Ottawa	2	200
Thom, J S	Quebec	2	200
Thomson, James	Leeds	2	200
Thomson, John C	Quebec	20	2,000
Thomson, D. C	do	16	1,600
Tofield, William, in trust	do	6	600
Torre, M. S.	do	2	200

Quebec Bank—*Concluded.*
(Banque de Québec—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Torre, M. S., in trust	Quebec	7	700
Tremblay, Mary E	do	8	800
Tucker, James	do	10	1,000
Tuckett, Walter	Leeds	40	4,000
Thompson, Sarah	do	2	200
Thompson, Wm, M.D.	Quebec	2	200
Tims, F. D., Curator	do	10	1,000
Tims, F. D., Curator	do	1	100
Union Bank of Lower Canada, in trust	do	100	10,000
Vibert, James	Percé	8	800
Vibert, Peter	do	86	8,600
Vivert, Elizabeth	do	6	600
Vibert, George	do	12	1,200
Von Exter, John	Quebec	106	10,600
Von Exeter, John, in trust	do	40	4,000
Von, Iffland Elizabeth	do	17	1,600
Walker, Hon. William, Executors Estate of	do	202	20,200
Walls, Eliza	do	5	500
Walsh, M. F., in trust	do	3	300
Walsh, John	Ottawa	1	100
Ward, Caroline	Megantic	10	1,000
Welch, H. A., Executor	Quebec	34	3,400
Webb, Jane	do	12	1,200
Webb, John	do	23	2,300
White, Mrs. Margaret	do	5	500
White, Wm	do	150	15,000
Wiggs, Sarah	do	10	1,000
Wilkie, Margaret S	New Carlisle	50	5,000
Wilson, Jos	Quebec	20	2,000
Winfield, R	do	20	2,000
Walcot, Florence M	do	1	100
Watkins, Sarah	Lévis	3	300
Wilkie, A. O'Hara	Quebec	50	5,000
Wicksteed, G. W., Q.C	Ottawa	101	10,100
Winter, Mary	Sherbrooke	13	1,300
Wishart, Maria	Madoc	40	4,000
Wishart, Rev. D	do	10	1,000
Withall, W	Quebec	1,109	110,900
Withall, W, in trust	do	4	400
Withall, W., and A. D. Webster, in trust	do	40	4,000
Wood, W. F., W. G. Petry and Geo. Irvine, Trustees	do	77	7,700
Woods, A., and A. D. Smith, in trust	do	15	1,500
Wotherspoon, F. G., in trust	Three Rivers	25	2,500
Worthington, J	New York	55	5,500
Wright, Rosalie, Estate	Magog	1	100
Wurtele, C. F	Quebec	22	2,200
Wurtele, F. C., in trust for Charlotte F. Wurtele	do	16	1,600
Wurtele, Eleanor F	do	10	1,000
Wurtele, R. H	do	8	800
Wurtele, Annie	do	14	1,400
Wright, Mary	do	73	7,300
Young, D. D, Executors Estate of	do	169	16,900
Young, James	do	24	2,400
Young, J. R	do	66	6,600
Young, Sarah	do	57	5,700
Young, G. B. S	do	36	3,600
Young, W. C	do	3	300
Young, Edith J	do	3	300
	Total Shares	25,000	2,500,000

J. STEVENSON, *Cashier.*

LA BANQUE DU PEUPLE.

32,000 Actions de $50 chaque, $1,600,000—Capital tout payé.

(THE PEOPLE'S BANK.)

(32,000 Shares of $50 each, $1,600,000—Capital all paid up.)

Noms. — (Names.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Austin, Mrs. M. H	Inverness, Q	17
Armand, Mrs. Eléonor	Rivière des Prairies, Q	40
Armand, F. X	do	40
Armand, Mme. Henriette	do	40
Armand, J. F	do	40
Anderson, Miss S H	Montreal	17
Alves, F. J., Succession	do	32
Angers, Réal	do	21
Adams, Francis	do	26
Archambault, P. A. O	L'Assomption, Q	20
Allard, L. A. D	Chambly, Q	8
Atkinson, John	Montreal	142
Archambault, Dlle. M. E. E	L'Assomption, Q	40
Archambault, Alex	do	20
Archambault, Prescille	do	20
Archambault, Laura	do	28
Archambault, Eliza	do	20
Archambault, Ozine	do	20
Armstrong, Louis	Montreal	76
Amiot, Antoine	do	20
Archambault, D. D	do	80
Archévêché de Québec	Quebec	4
Armstrong, Miss C. S	Sorel, Q	9
Adams, Miss M. C	Montreal	91
Adams, Miss H. E	do	4
Adams, Wm	do	4
Brosseau, Ant., Succession	Sault au Recollet	16
Brosseau, Mme. Ant., Succession	do	4
Brush, G. S	Montreal	60
Beaudry, Mme. Ed	Varennes, Q	12
Boulanger, Joseph	St. Hyacinthe, Q	73
Bigelow, Miss E. S. J	Montreal	10
Bigelow, Miss C. J	do	10
Benoit, François, Succession	do	2
Brousseau, J. B, Succession	Beloeil	25
Bilodeau, Louis	Quebec	24
Blake, Mrs. R. A	Montreal	15
Brewster. Mrs. S	do	40
Bouthillier, T	do	40
Blair, Robt	Grand Bay, Q	40
Beaudry, E. A	Varennes, Q	40
Bellemare, R	Montreal	31
Binmore, Mrs. C. M	do	12
Bureau, J. N	Trois Rivières, Q	80
Brunau, Dlle. M. T. A	L'Assomption, Q	40
Brousseau, Geneviève	Laprairie, Q	5
Bond, G. W	St. Andrew's, Q	27
Bourbonnière, Mme. Frs	Montreal	10
Brown, W. H	Quebec	20
Beaufort, E. P	Montreal	150

La Banque du Peuple—*Suite.*

(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. (Names.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Biron, S.	Montreal	2
Beaudry, Mme. J. L	do	19
Brooks, E. T., and W. S. Sinkler, in trust	Perth, O	20
Black, J. F. D.	Montreal	8
Bernard, Lucie	do	1
Bowles, Mrs Maria	do	17
Brock, Wm., Estate of	do	25
Bradshaw, Mrs. M. T.	Quebec	40
Bond, Emilie	do	8
Brown, T. S	Montreal	190
Bruneau, Mme. H	Sorel	44
Bond, C H	Vankleek Hill, O	23
Bender, A	Montmagny	48
Buell, Mrs. M. S	Brockville, O.	20
Bourret, Mme. S	Montreal	40
Brown, Wm., Estate of	do	12
Bigelow, Mrs. M. A	do	137
Baptist, Alex	Three Rivers	25
Bonneville, Mme. S.	Longueuil	27
Beaudry, Mme. Melina	Montreal	32
Brennan, Mrs. C. R	do	15
Benoit, Alfred	do	110
Burland, G. B	do	100
Beaudry, P. L. N	do	12
Baby, M. G	Quebec	200
Burwash, Mrs. L	St. Andrew's, Q	1
Boyer, L. A	Montreal	9
Boyer, M. L. A	do	9
Boyer, M. E. C	do	10
Boyer, J. C. A	do	10
Boyer, J. A. T	do	10
Bowles, G. J.	do	4
Beaudry, Hon. J. L.	do	55
Barsalon, Joseph, in trust	do	10
Brigham, Mrs. E. T	Brigham, Q	100
Butterworth, C. A	Ottawa City	8
Bond, J. B., in trust	Montreal	200
Bellefeuille, de, J. L	St. Eustache	23
Bracelin, Jas.	Montreal	23
Burn, Wm.	do	100
Bellefeuille, de, Mme. C. L	St. Eustache, Q	39
Bigelow, Mrs. M. A., in trust	Montreal	31
Browning, Mrs. M. A. M.	do	60
Beaudry, Mme. Joseph.	do	23
Branchaud, Moise	do	180
Brooks, Miss J. R.		10
Black, John	Montreal	4
Bleakley, J. H. Y.	do	30
Burnett & Co	do	231
Campbell, John		24
Coutu, Marie	Montreal	13
Cameron, Ann, Widow A. McDonald	do	26
Chapdelaine, Frs.	Sorel	50
Clark, H. D.	Montreal	30
Cadoret, Frs.	St. Hyacinthe	63
Cowie, Miss Kate	Montreal	21
Cherrier, C. S.	do	500
Comté, Jos.	do	77
Campbell, Matthew	do	40
Charles, Walter, Estate of	do	10
Charles, Walter, Executors of	do	34

La Banque du Peuple—*Suite.*

(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. — (Names.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Cholette, A. C.	Rigaud	14
Coursol, C. J	Montreal	60
Chaffers, H. C., Widow Jas. Lery	do	10
Cowie, Wm.	do	30
Clarke, Jas	Prescott, O.	20
Campbell, Miss Mary E.		10
College, St. Hyacinthe	St Hyacinthe	106
Campbell, R. P. W.	Quebec	2
Cavillier, Miss Luce	Montreal	160
Casgrain, Mme. C. E.	Quebec	79
Cameron, J. W		75
Cumming, W. B	Montreal	32
Churchwardens, St. James the Apostle Episcopalian Church	do	2
Chipman, R, Estate	do	200
Crawford, Alexander	do	3
Cimon, C	Malbaie, Q.	13
Cox, Patrick, Estate.	Montreal	4
Crawford, Miss M. A. E. L	do	1
Crawford, Miss E. S	do	1
Cazeau, Rev. C. F	Quebec	12
Cazeau, Dlle. J.	do	4
Center, Mrs. H	St. Andrew's, Q.	18
Campbell, Mrs Mary P	L'Avenir, Q	15
Croil, W. R., Estate	Montreal	31
Charlebois, Dlle. E	Pointe Clair, Q	30
Caisse d'Economie Notre Dame	Quebec.	673
Cussack, Mrs. C. J	Montreal	40
Craig, Robert	Cornwall, O.	21
Croil, Mrs C. M.	Montreal	9
Commissaire Fidré de, John McCallum	England	27
Corporation Episcopale Catholique Romaine de Montréal	Montreal	6
Coupal, Madame Mélanie	St Jacques le Mineur	20
Carter, J. F.	London, Eng	100
Crosbie, John, in trust	Montreal	30
Cole, Mrs. Maria B.	do	5
Chapleau, Ed	St. Pascal, Q.	20
Chapleau, Jos	do	20
Campbell, Archibald, Manager, in trust	Montreal	20
City and District Savings Bank	do	481
Dixon, George	do	17
Defoy, Madame Frs	Quebec	10
Dubord, Alphonse, en usufruit	Trois Rivières	18
Dubord, Alphonse	do	36
Dickson, Mrs. H.	Montreal	35
Dubord, Ed, Tuteur	Quebec.	13
Delorimier, L. G	St. Hyacinthe	80
Delisle, A. M.	Montreal	47
Delisle, Madame A. M.	do	29
Duncan, Frs	Drummondville	9
Desautels, Jacques, Succession	Montreal	26
Dubuc, C	do	2
Desforges, A.	Quebec.	20
Département de l'Education	do	24
Deschambault, Geo., Succession	Hudson Bay Co.	72
Dubord, Alexis	Montreal	82
Davies, Rev. John	Phillipsburg, Q.	10
Duncan, J. B.	Drummondville, Q.	20
Dumesnil, Madame Jos.	Côteau du Lac	42
Duncan, Mrs. Annie	Drummondville, Q.	7

La Banque du Peuple—*Suite.*

(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. — (Names.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Duncan, Mrs. Grace	Drummondsville, Q	16
Duncan, Mrs. Emelia	do	7
Dansereau, Jos	Montreal	8
Douglas, Miss Elizabeth	do	4
Douglas, Miss Margaret	North Georgetown, Q	11
Deming, M J	North Pinnacle, Q	20
Daigle, Joseph	Beloeil	8
Davis, Nelson, in trust	Montreal	50
Delisle, Miss H	do	30
Delorimier, E. N	Laprairie	73
Dease, John	Hudson Bay Co	19
Doran, James	Montreal	40
Dufresne, Joseph, Succession	do	6
Desbarats, G. E	do	20
Dorion, M. E., epouse de A. D. Decelles	do	53
Duff, J. M. M., in trust	do	6
Davis, Mrs. B. T	do	40
Douglas, Agnes, wife of W. Burns	Perth, O	4
Davis, Mrs. D. M, in trust	Montreal	1
Davis, Thos. A., Executor of Estate of Mary A. Stanley	Lachine, Q	9
Deschamps, Alderie	Montreal	20
Dobbell, R. R., President of St. George Society, Quebec	Quebec	42
Executor of Estate of Widow E. S. Prentice, in trust	Montreal	20
Executor of Estate of Widow E. S. Prentice, in trust	do	20
Evanturel, E. M., epouse de E. Remillard	Quebec	41
Evanturel, M. M., epouse de A. Paré	do	41
Evanturel, S, Veuve L. T. Sauzor	do	41
Evanturel, Dlle. E. A	do	41
Evanturel, Frs	do	86
Eglauch, L	Montreal	28
Executors of Estate of A. L. McBean	Lancaster, O	31
Executors of Estate of Walter Charles	Montreal	156
Executors of Estate of H B. Smith	do	196
Eadie, G. W	do	21
Fitzgerald, Miss J. S	Simcoe, O	14
Franklin, Frs., in trust	Montreal	5
Filer, Miss C. S., in trust	Noyan, Q	8
Fauteux, P. A., Cashier, in trust	Montreal	10
Fissiault, H. A	Ottawa City	2
Filer, S., in trust	Montreal	2
Fréchette, E. H	Chambly, Q	24
Fitzpatrick, Mrs. John	Montreal	8
Fournier, Ed	do	16
Forrence, Mrs. S. E	Cambridge, U.S	20
Foy, Ed, Estate	Montreal	106
Filer, Geo	do	42
Ferguson, John	do	44
Foster, G. K	Richmond, Q	66
Francœur & Giroux	Montreal	10
Francis, Wm	do	402
Fabre, G. R	do	41
Filer, J. H	Noyan, Q	12
Fraser, Wm, and W. Watson, in trust	Montreal	35
Frothingham, Rev. Fredk	Buffalo, U.S	100
Fréchette, Oliver, Succession	Montreal	65
Fraser, G. S., and G. W. Simpson, in trust	do	175
Fortier, T	Quebec	70

La Banque du Peuple—*Suite.*

(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. — (Names.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Forget, L. J. & Co	Montreal	28
Greenshields, D. J., in trust	do	142
Greenshields, D. J., in trust	do	2
Greene, E. K	do	30
Glackmeyer, Chas	do	20
Grant, Robt	Quebec	5
Graham, G. J., Estate	London, Eng	96
Grant, John	Montreal	12
Green, G. A	do	22
Gratton, Enst	Ste. Marie, Q	14
Galt, Mrs. Wm., Estate	Montreal	392
Gale, Anna R., wife of T. S. Hunt	Boston, Mass	64
Gamble, R	Lachine, Q	8
Gueront, Dlle. Lucy	Quebec	20
Gravel, J. A., in trust	Montreal	2
Gibb, Chas	do	80
Gibb, J. D., Executors, Estate	do	140
Gibb, J. D., Executors, Estate	do	80
Gravel, J. O	do	40
Galarneau, P. M	do	53
Galarneau, Mme. P. M	do	24
Giraldi, Mme. M. A	St. Ours, Q	28
Gravel, Gustave	Montreal	14
Gosselin, Dlle. Hermine	do	8
Grenier, Jacques	do	120
Gibb, James	Quebec	115
Guérin, Julien	St. Joachim, Q	6
Geddes, Mrs. Henrietta	Montreal	22
Gilman, F. E	do	45
Gilman, F. E., in trust	do	5
Gilman, Mrs. F. E	do	31
Grenier, Mme. Joseph	do	16
Gibb, Mrs. Clarinda	do	80
Gervais, L	St. Timothé, Q	40
Germain, Mme. Joseph	Quebec	16
Gibb, Mrs. Lizze M	do	20
Gorrie, Miss Maria D	Port Hope, O	30
Giddes, Chas., in trust	Montreal	25
Hamel, Mme. A. R	Quebec	32
Higginson, Thos	Vankleek Hill, O	3
Higginson, Henry	do	2
Higginson, Wm	do	5
Herbert, Mrs. Mary	London, Eng	64
Hullet, L. A., epouse de J. N. Bossé	Quebec	16
Hargrave, Joseph Jas	Hudson Bay Co	21
Hobbs, Thos., Estate	Montreal	80
Howard, James	do	8
Hedge, Mrs Anna A	do	20
Hamilton, Rev. Chas.	Quebec	4
Haldane, James	Montreal	100
Haldane, Mrs. James	do	20
Hill, C. G	do	217
Hall, Mrs. Jacob, Estate	do	8
Hutchison, M	do	22
Huot, C. H. V	Beloeil, Q	46
Huot, Dlle. Adeline	do	56
Hamilton, W. D	Glasgow, Scot	70
Hall, John	Montreal	21
Hamilton, Robert	Quebec	167
Huot, Philippe	do	200
Hughes, N. H	Montreal	24

La Banque du Peuple—*Suite.*

(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. (Names.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Hargrave, Miss Elizabeth	Montreal.	3
Huot, Geneviève, Succession	Quebec	3
Hargrave, Miss Jane	Beach Ridge, Q	4
Hurlbut, Abel	St. Armand, Q	100
Huot, Chas	Quebec	3
Huot, A. J	do	3
Herbert, C. J., Trustees	Montreal	433
Huot, Lucien, Tuteur	do	4
Haswell, Mrs. A. M. M	do	12
Hubert, R. A. R	do	4
Hagar, C. W., Mrs. Geo. Hagar, Executor, Estate	do	80
Herbert, Mme. Hector	do	40
Holt, Miss C. E	do	5
Hampson, Robt	do	50
Irwin, Mrs Isabella	Kingston, O	33
Johnstone, J. K	St. Andrew's, Q	50
Irvine, D	Hudson Bay Co	29
Jones, Robert, Estate	Montreal	40
Jackson, A. J., wife of Henry Grist	Ottawa, O	10
Johnson, John	Montreal, Q	2
Jones, R. A. A	do	25
Jones, Mrs. S. H.	St. Andrews, Q.	91
Jones, Miss A. H.	do	46
Jones, Ed	do	80
Johnston, J. B	Sherbrooke, Q.	40
Jones, M. E., wife of Benj. Tidd	Bangalor, India	25
Jones, H. M., wife of J. A. McLeod	Montreal, Q	25
Jones, E. A., wife of Robt. Phelps	do	15
Imbault, Frs	do	20
Joubert, Léon	Terrebonne, Q	9
Kemply, Henry	St. Andrews, Q	21
Kyte, Mrs. G. U	Montreal, Q	1
Kelly, M. E.	Port Hope, O	5
Kerr, Wm	Hochelaga, Q.	90
Laflamme, E. J	Thurso, Q	20
Livernois, Ls	Montreal, Q	30
L'Œuvre et Fabrique Notre-Dame	Quebec	22
Logan, Alice, wife of John Sutherland	Milbrook, Manitoba	22
Lefèbre, Dlle. Aimé	Montreal, Q.	3
Leclaire, J. V. H.	do	303
Leclaire, Jean	do	120
Lamoureux, Frs.	St. Charles, Q.	4
LeMoine, Mde. Victoria	Quebec	32
Louis, Joseph	do	82
Lamère, H	Montreal, Q	24
Lapierre, And.	do	24
LeMoine, Alexandre.	Quebec	160
LeMoine, Alexandre, in trust	do	80
LeMoine, Alexandre, in trust	do	20
LeMoine, Alexandre, in trust	do	10
Leslie, Patrick	Montreal, Q	102
Leslie, Patrick, in trust.	do	3
LeMoyne, John M.	Compton, Q	60
Lachapelle, P., Succession	Sault aux Récollets, Q.	4
Longprer, Dlle. Oct.	Montreal, Q	3
Learmont, Wm., Estate	do	118
Learmont, Mrs. Wm.	do	9
Levy, Jos., Estate	do	63
Leclaire, Madame Frs	do	92
Leblanc, Madame Jos	do	100
Latour, Madame L. A. H.	do	23

La Banque du Peuple—*Suite.*

(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. (Names.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Leclère, Francis	St Hyacinthe, Q	14
Levy, Alexander	London, Eng	342
Lonsdell, Rev. Rich	St Andrews, Q	12
Laframboise, Honble. M	Montreal, Q	18
LeMoine, Jas. M	Quebec	28
Langwill, Robt	St. Laurent, Q	31
Lévesque, Mde. Pierre, Succession	L'Assomption, Q	26
Leblanc, Mde Germain	Montreal, Q	10
Lespérance, Dlle. M. J. T	St. Charles, Q	11
LeRosignol, P., Estate	Quebec	10
Langevin, Mde. C. F	do	384
LaFontaine, Honble. Aimé	Aylmer, Q	82
Laurent, D., Succession	Montreal, Q	1
Lamère, Mde. J. B	do	24
Lamère, J. B., in trust	do	56
Lochhead, D	do	80
Leslie, E. S., in trust (deceased)	do	2
Leslie, E. S., in trust (deceased)	do	2
Lafricain, Geo	do	21
Low, Chas. A., Estate	do	21
Lawford, Mrs. A. S	do	16
Laflamme, J. D	West Winchester, O	10
Lawlor, Wm., Estate	Hawkesbury, Q	20
Leclerc, Albertine, épouse de A. Raymond	St Hyacinthe	24
Leprohon, L. A., épouse de D. McDonald	Montreal	63
Laurie, Mrs. S. A	Quebec	160
Lamothe, J. M., Succession	Montreal	21
Laurent, Madame Adeline	do	5
Levy, Mrs. Rosetta	Quebec	24
Lesperance, Pierre	do	100
Lackie, Mrs. Margt	Drummondville, Q	2
Lajoie, Mme. Maria	Montreal	50
Leclaire, Mme. Marie E	do	36
Lacaille, Chas	do	6
Lafleur, Ed	do	30
Lawlor, Mrs. M. D	do	40
Mohr, L	Lachute, Q	23
Murison, Miss Margt	New Carlisle, Q	16
Murison, Miss Eliza	do	5
Murison, Miss Mary	do	24
Moore, Luke, Executor	do	164
Megill, B	do	20
Moss, Clara L., wife of M. A. Davies	New York, U.S	81
Morand, J. B., Succession	Lotbinière, Q	29
Maharg, Miss K. H	Dublin, Irel	40
Masson, Joseph, Estate	Montreal	16
Masson, Mme. Joseph	Terrebonne, Q	67
Mills, Robt		10
Massue, G. A., Succession	St. Aimé	25
Mudge, N. R., in trust	Montreal	17
Morrough, Miss A. M	do	104
Mathie, Agnes, wife of Wm. Ross	do	240
Masson, Louise, épouse de C. Delagrave	Quebec	8
Manuel, John	Ottawa	60
Miller, Catherine, Estate	Montreal	93
Muir, E., Estate	do	44
Moore, Mrs. Annie	do	12
Muir, Robt	do	102
Montmarquet, Mme. M. E	do	162
Moreau, Henriette, Veuve J. Carrier	Quebec	85
Malhiot, Adolphe, Succession	Montreal	170

La Banque du Peuple—*Suite.*

(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. — (Names.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Mathison, A. E. A., wife of W. Whitlock	Hudson, Q.	16
Mathison, Vech. A., wife of M. Bulger	do	8
Mathison, Mrs. Widow J. A.	do	24
Morgan, Eliza, widow of R. Galt	Quebec	32
Martin, P. P.	Montreal	1
Mackeand, B., wife of Henry Wilkes	do	22
Municipalité du Havre aux Maisons	Isle de la Madeleine, Q.	13
Municipalité de l'Etang du Nord	do	13
Mills, Robt	Montreal	6
Moss, Hyam	do	10
Moss, Mrs. Sophia	London, Eng.	70
Moss, Samuel, for the English and German Synagogue	Montreal	9
Méthot, E. W.	Quebec	50
Ménault, P. B.	Montreal	80
Molson, Mrs. E. E.	do	12
Molson, W. A., in trust	do	12
Mathieu, Mme. E. A.	Sorel	9
Marselais, Rev. C. E. L.	St. Urbain	40
Moss, Hyam, in trust	Montreal, Q.	81
McCrank, Neil, Estate of	do	5
McCrank, Widow, Neil	do	8
McGill, M. C., wife of C. Howard	do	10
McVean, Donald	St. Andrews, Q.	100
Mactavish, Miss Florence	Scotland	22
McGrath, Miss Mary	Montreal, Q.	8
McDonald, Mrs. Helen M	do	80
McKenzie, Peter	England	29
McKenzie, Mrs. Isabella	Mingan	16
McKenzie, George	Lake Huron	26
McMillan, D	St Andrews, Q	12
McGill, Miss Margaret	Montreal, Q.	10
McArthur, John	do	58
McNabb, Leon	Lachine, Q.	25
McKenzie, George, Estate of	Montreal, Q.	24
MacDonald, Miss M	St. Laurent, Q	19
Macpherson, H., wife of D. MacDonald	London, O	1
Macpherson, Miss A. M.	Kingston, O.	1
Macpherson, Miss Johanna	do	1
McDonald, John	Montreal, Q	50
Macnider & Co., James	Quebec	5
MacDougall, Brothers	Montreal, Q.	50
Norvers, W H	do	16
Newcomb, Wm., Estate of	do	51
Newcomb, Wm., Estate, for Mrs. L. Armstrong	do	240
Nairn, John, Estate of	Gaspé, Q.	40
Nairn, John, Widow	do	13
Newton, W. J., in trust	Quebec	50
Nicholson, Mrs. S. W.	Chatham, Q	16
Nash, F., Manager, in trust	Montreal, Q.	313
Nolt & Co	do	2
Ogilvie, Miss Frances	do	40
Ogilvie, Miss Margaret H.	do	40
Ogilvie, Agnes, wife of A. M. Stewart	New York	80
Paré, Frs	Lachine, Q.	56
Prévost, G M	Terrebonne, Q	151
Pitt, Charles	Quebec	320
Pearson, Isabella, Estate of	Montreal, Q.	46
Pelletier, A. E P., Succession	Quebec	8
Parant, A. A., Succession	do	10
Prévost, Amable, Succession	Montreal, Q.	521

La Banque du Peuple—*Suite.*

(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. (Names.)	Residence.	Actions. (Shares.
Pelletier, Dlle., M. J.	Quebec	41
Paré, H., Succession	Montreal, Q	41
Pratt, John, Succession	do	1,400
Pelletier, D	St. Vincent de Paul	8
Panet, T. M. L, épouse de M. Levesque	L'Assomption	21
Papineau, C. F., in trust	Montreal, Q	1
Papineau, C. F., in trust	do	1
Papineau, C. F., in trust	do	1
Patton, Mrs. S	Montmagny, Q	2
Pominville, Frs., Succession	Montreal, Q	21
Parent, Et., Succession	Ottawa, O	96
Pope, Lieut.-Col., James	Quebec	13
Pope, Lieut.-Col., James, in trust	do	7
Pope, Lieut.-Col., James, in trust	do	5
Pope, Lieut.-Col., James, in trust	do	6
Perreault, Jeremie	Montreal, Q	60
Petrie, John	Bobcaygeon, O	25
Pritchard, Samuel D., Estate of	Montreal, Q	60
Perrault, Z	do	8
Papineau, Narcisse	St. Timothé, Q	40
Pheres, C. E., wife of M. Cormack	Montreal, Q	10
Prévost, Arthur	do	105
Préfontaine, F	do	41
Ployart, Miss Ann A	Drummondville	44
Papineau, Dlle. L. M. N	Montreal	2
Pope, Mrs. B. J	Boston, Mass	60
Panet, Miss Nancy	Montreal	6
Perrault, Louis	do	80
Phelan, John, Widow of	do	15
Peltier, Mdlle. Virginie	do	25
Patry, Ed	do	3
Pratt, John, Estate	do	20
Québec, Le Curé de	Quebec	8
Richardson, Rev. J. E	Freleighsburg, Q	6
Rea, David	Montreal	25
Ramsay, Rev. James	Ireland	64
Rudyard, Mrs. C. L	London, Eng	80
Richer, Benj., Succession	St. Denis, Q	20
Roy P. O., Succession	St. Jacques, Q	3
Rossin, M	Montreal	1
Renaud, Ignace, Succession	do	40
Robinson, Mrs. Daniel	do	40
Rae, Jackson, in trust	do	8
Ramsay, Mrs. Agnes	do	145
Racey, Mrs. S. W	Quebec	36
Ryan, M	Montreal	8
Roy, Candide	do	20
Robertson, John, Estate of	Huntington, Q	20
Ramsay, Mrs. M	Montreal	40
Richer, Ambroise, Succession	St. Denis, Q	20
Robertson, James	Montreal	45
Reeves, Miss Margaret	do	10
Rivet, Mme Marie	do	10
Richard, Edward	L'Assomption	3
Roy, Rev. Edward	Pierreville, Q	6
Robinson, Mrs. E. J	Waterloo, Q	24
Reddy, John, in trust	Montreal	56
Roy, Matilda, Veuve J. Pratt	do	16
Roy, Marguerite, Veuve Ls Perrault	do	8
Reynolds, Mrs. E. S	Brockville, O	20
Ramsay, R. A	Montreal	10

La Banque du Peuple—*Suite.*

(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. (Names.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Ramsay, Miss E. A	Montreal	10
Robinson, James	do	12
Robinson, George	do	16
Rough, Miss E. A	do	2
Roy, Arthur	do	20
Rea, J. M	do	5
Ritchie, Mrs. M. S	Quebec	4
Ross, Mrs. J., Heirs of Widow	do	20
Skene, G. M., Estate of	Hudson Bay Co	17
Smith, H. B, Estate of	Montreal	304
Simpson, Robert	St. Andrews, Q	24
Sancer, J. B., Succession	Montreal	80
Stevens, Mrs. Mary	Dunham, Q	53
Shepherd, F. J	Montreal	12
Sutherland, Mrs. Mary A	St. Andrews, Q	39
St. Charles, F. X	Montreal	200
Scholes, Frs	do	100
Shepherd, R. W	do	111
Somerville, Alex	do	16
Stirling, W. S	Halifax, N S	20
Sears, H	Montreal, Q	3
Sœurs de l'Hôtel Dieu de St. Hyacinthe	St. Hyacinthe, Q	50
Sinclair, A. P	Montreal, Q	1
Stevenson, Adam	do	29
Sutherland, D	St. Andrew's, Q	17
Smith, William, jun	Martintown, O	8
Shepherd, Mrs. Mary C	Montreal, Q	40
Senecal, Dame Frs., Succession	do	32
Shuter, Ellen, and others	England	2
Shuter, Ellen, wife of Samuel Hill	do	32
Shuter, Miss Elizabeth	do	32
Smith, Melvin	Montreal, Q	20
Soupras, D. B., veuve de Grosbois	Chambly, Q	46
Shuter, John	Lennoxville, Q	16
Shuter, Joseph M	Montreal, Q	16
Seminaire de Nicolet	Nicolet, Q	16
Senkler, Miss A. C	Brockville, O	20
Smith, Mrs. E. G	Montreal, Q	53
Smith, Mrs. E. G., in trust	do	40
Senkler, A. E	Toronto, O	83
Senkler, Hon. W. S	Perth, O	20
Stevenson, Adam, in trust	Halifax	8
Smith, Miss S. W	Montreal, Q	5
Salaberry, L., épouse de H. Larocque	L'Assomption, Q	40
Smith, John, Executor	Montreal, Q	40
Sewell, Rev. H. D	Quebec	40
Simpson, F. G	London, O	30
Scott, Stuart, Estate	Quebec	21
Swanston, Thomas	Hudson Bay Co	58
Stewart, C. J	Amherst, N.S	24
Simpson, Moses	St. Andrews, Q	3
Smith, Edward	Halifax, N S	100
Smith, William, sen	Martintown, O	25
Succession, Rose J. Deluga	Quebec	160
St. Jean, Antoine F., Succession	Montreal, Q	18
Scott, W. W., Estate	Quebec	40
Scott, Mrs. W. W	do	40
Senkler, E. J	Brockville, O	20
Shepherd, Miss F. A. R	Montreal, Q	12
Scott, Mrs. A. S	Quebec	12
Shepherd, H. W	Montreal, Q	100

La Banque du Peuple—*Suite.*

(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. (Names.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Sancer, J. B., Manager, in trust	Montreal, Q	79
Stunson, Mrs. M. M	do	31
Schiller, C. E	do	80
Stuppel, Mrs. Mary	do	20
Shepherd, S. A	do	12
Sœurs de la Congregation de Notre Dame	do	48
Stevens, A. D	Dunham, Q	24
Skene, C M, wife of P. Fortin		16
Sœurs de St. Noms de Jésus et Marie	Hochelaga, Q	17
Stalker, James	Pictou, N S	5
Simpson, Mrs. L., Executrix	St. Andrew's, Q	8
Somerville, Alexander, Executor	Montreal, Q	21
St. Onge, Urgel, in trust	do	10
St. Onge, Urgel	do	70
Sancer, J. B	do	9
Smith, R. H	Quebec	3
Simpson, G. W., in trust	Montreal, Q	153
Strathy, J. B	London, O	25
Têtu, Vital	Quebec	50
Trudeau, Toussaint	Ottawa, O	100
Trudeau, M L., épouse de A. C. Papineau	Montreal, Q	20
Truteau, Delle. D	do	64
Trustees, Samuel E. Molson	do	174
Thomson, Mary Ann, wife of J. W. Benson	do	24
Thomson, Eleanor, wife of George Smith	do	24
Thomson, Joseph N., Estate	do	84
Trigge, Alfred	England	80
Thibaudeau, Hon. J	Quebec	10
Trudeau, Mme. Rosina	Montreal	6
Thompson, W. H., in trust	do	20
Taché, E. P., Succession	Montmagny	210
Taché, Mme. E. P	do	31
Tessier, F. X	Montreal	16
Thompson, Mme. John	Ottawa	1
Taylor, James	Montreal	14
Taché, H. H., épouse de C. J. Coursol	do	4
Toupin, Rev Jos	do	5
Tempest, John	do	100
Tempest, John, in trust	do	50
Trottier, A. A., in trust	do	356
Tremblay, Mme. M. E	Quebec	37
Turner, Miss Elizabeth	St. Andrew's, Q	20
Turner, Miss Helen	do	20
Turner, Mary, wife of John Webster	do	20
Viger, Mme L. M	L'Assomption, Q	253
Valois, Rev L. E. A	Hochelaga, Q	56
Valleau, W. B., Estate of	Quebec	5
Vallée, J. D., Succession	Montreal, Q	16
Voyer, Dlle. A	Joliette, Q	20
Voyer, Henry	Stanfold, Q	16
Vézina, Frs	Quebec	6
Weaver, G. W	Montreal	40
Weaver, G. W., for Heirs Bury	do	8
Wilkinson, Chester	Brigham, Q	20
Waters, J. R	Cedres, Q	10
Watson, Miss Anna	Montreal	20
Watson, Miss Elizabeth	do	4
Watson, Miss Elizabeth	do	64
Watt, J S., Executors	do	33
Warner G. W., Heirs of	do	2
Williams, Frederick	do	16

La Banque du Peuple—*Fin.*

(The People's Bank—*Concluded.*)

Noms. — (Names.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Whitfield, Geo	St. Athanase, Q	86
Williams, Miles	Montreal	177
Williams, Miles, in trust	do	43
Wood, Robt	do	33
Wood, Mrs. Margt	St. Andrew's, Q	33
White, H. A. & C., Tutors	Montreal	30
Wilde, J. T., and J. S. Maclean	Halifax, N.S	47
Webber, R. N	Richmond, Q	20
Wilson, Miss Charlotte	Martintown, O	40
Weaver, Mrs. Mary A	Montreal	32
Workman, Thos., Executor, Estate of Mrs. Vonfrieson	do	66
Wilkes, Rev. Henry	do	20
Whitehead, E. H., and Louis Armstrong, Executors, Estate of Wm. Newcomb	do	133
Williams, A. L	do	5
Wardell, Miss M. H	Jersey, British Isles	32
Wilkes, Miss A. D	Montreal	8
Wilkie, Miss M. S	Quebec	4
Wilkie, Miss A. O	do	4
Younie, Alex., Estate of	Ormstown, Q	24
Younie, Mrs. Alex	do	8
Younie, Miss Isabella	do	16
	Total	32,000

Copie certifiée.

A. A. TROTTIER, *Caissier.*

Montreal, 16 février, 1880.

MERCHANTS' BANK OF CANADA.

(BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Acton, Robert	Montreal	2
Adams, George	London, Eng.	12
Adams, Catharine	do	10
Aitkin, Alex. M	do	200
Aitkin, A. G., and C. E., Tutrix	Kingston	12
Alcorn, Samuel	Yorkville, O	34
Allan, Sir Hugh	Montreal	1,100
Allan, Sir Hugh, Wm. Rae and A. Allan, Executors	do	233
Allan, Andrew	do	1,792
Allan, Andrew, in trust for W. H. Benyon	do	176
Allan, Andrew, in trust for J. S. Allan	do	4
Allan, Andrew, in trust for H. A. Allan	do	4
Allan, Andrew, in trust for A. A. Allan	do	4
Allan, Andrew, in trust for J. R. Allan	do	4
Allan, Andrew, in trust for W. R. Allan	do	4
Allan, Andrew, in trust for J. R. Allan	do	4
Allan, Andrew, in trust for J. A. Benyon	do	4
Allan, Andrew, in trust for Capt. J. Ritchie	do	6
Allan, Andrew, in trust for J. A. Allan	do	26
Allan, Andrew, Alex. Allan and G. Stephens, in trust for B. R. Allan	do	92
Allan, Andrew, Wm Rae and T. Mackenzie, in trust for J. C. Allan	do	136
Allan, Deborah and Eliza	do	2
Allan, Margaret	Township, North-East Hope	6
Allan, Rev. Daniel	do	12
Anderson, Robert	Montreal	2,016
Anderson, Robert, in trust	do	24
Anderson, Jacob D	Abercorn	6
Andrews, Alfred	Fournier	2
Angus, A. R	Quebec	6
Appleby, N S., R. F. Pegan and H. Werden, Executors	Belleville	6
Archambault, Hon. Louis	L'Assomption	20
Archambault, Sabin	Richelieu Village	10
Archibald, Hon. A. G	Halifax	26
Archibald, A. G., and J. C. Mackintosh, Trustees	do	
Armour, John	Township of Burgess	30
Armour, Robert	Hamilton	2
Armour, John F	Windsor	2
Armstrong, Rev. John	Shefford, Q	10
Armstrong, Louis, and E. A. Whitehead, Executors	Montreal	80
Ashhurst, Henry George	London, Eng	32
Atcherly, Louisa, Executrix, in trust	Rhyl, Eng	6
Atkinson, F. W	Montreal	2
Atwater, Julia E	do	6
Auld, Margaret	Invine, Scot	14
Auld, John C., W. C. and John, Tutor	Montreal	28
Austin, Jas, and R. H. Bethune, in trust	Toronto	23
Avery, James F., M.D	Halifax	115
Avon Marine Insurance Co	Windsor, N.S.	40
Awty, George	Mitchell, O.	8

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. — (Noms,)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Alexander, Rev John	Simcoe	6
Archibald, Ashbel	Clinton	10
Archibald, Caroline	do	10
Archibald, H., in trust for R. Hill	Montreal	20
Archibald, H., in trust for Mrs. E. H. Hedge	do	33
Audy, J. R., and Elizabeth, Tutors' Gaudets	Ottawa	30
Adams, Wm.	Montreal	6
Anderson, W. J	Brockville	3
Abbott, Harry and Amelia, in trust	do	100
Alexander, Elizabeth	Point St. Peter, Gaspé	6
Arnold, Jane M	Montreal	13
Baby, H., Curator	do	14
Bachlaw, S. & W.	do	20
Badcock, Thomas	do	2
Baird, Thomas	Ormstown, Q.	28
Bain, Thos. B.	Tilsonburgh, O	10
Bajus, Jacob	Kingston	4
Baker, C. D., and Hamet E.	Grafton, O	12
Baker, Charles D.	do	4
Bannerman, Alex.	Hudson Bay Co	2
Bannerman, George	do	2
Bannerman, Donald	do	4
Baptist, Isabella C.	Three Rivers	6
Baptist, John, Executor	do	44
Baptist, Alexander	do	166
Barber, Thomas	Nottingham, Eng	32
Barclay, Rev. John, D.D.	Toronto	8
Baker, Maria	Wales	2
Baker, W. H., in trust	do	6
Barlow, Emma	Montreal	8
Bamford, Thomas	Yarmouth, Eng	8
Barnhart, A. J.	Milleroche, O	40
Bartley, Lieut.-Col. J. C.	5th Regiment	18
Bastian, Thomas	Montreal	33
Bayne, Margaret	Quebec	8
Bayne, Thomas	Halifax	46
Bellerby, Mary Anne	Renfrew	3
Bell, John, Executor of J. Easton	Belleville	3
Bell, David	Quebec	10
Bell, Adam C.	New Glasgow, N S.	4
Bell, Thomas	Montreal	110
Bell, Susan	Hudson Bay Co	6
Bell, Mary	Carleton Place	10
Bender, Albert	Montmagny	6
Bender, Mary Ann Jane	Quebec	6
Bender, Prosper, M.D.	do	2
Bennett, Hon. Thomas	Roxborough, O	4
Bennett, Elizabeth Mary	Quebec	36
Benny, James	Montreal	18
Benson, Mary Jane	Kingston	3
Bethune, Unagh	Thorah, O	82
Bilodeau, Louis	Quebec	40
Binney, Right Rev. Hibbert.	Halifax	14
Birch, Isabella	Montreal	8
Bird, Wm.	London, Eng	16
Black, Rev. W. H.	Gatehouse, Scot	12
Black, Major Wilsone	24th Regiment	8
Black, Henderson, in trust	Montreal	4
Black, Mary Jane	do	16
Black, Ruth	do	8
Blackwood, Robert	Martintown, O	40

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Blais, Lewis Geo.	Montreal	16
Blais, L. Henri	St. Thomas, Montmagny	14
Blackler, Wm. H.	Chicago	14
Blount, Wm.	London, Eng	8
Bogue, Anastatia	Quebec	6
Bond, James	North Bangor, N.Y.	4
Bond, W.	Madoc	6
Bond, Eliza	do	6
Bond, Eda	do	6
Bond, Mary	do	28
Bond, George W.	St. Andrews	9
Borbridge, Wm.	Montreal	5
Boswell, A. R., and Rev. H. Auston, Trustees	Toronto	2
Bourrett, Caroline	Montreal	2
Bourrett, Michel	do	1
Bouthillier, Tancred	do	50
Bowen, Constantia C.	London, Eng	18
Bower, Rev. E. C.	Cobourg	8
Boyd, Agnes	Montreal, Q	14
Boyd, H. M.	do	6
Boyd, John	do	30
Boyd, Janet	do	14
Bradburn, Thomas	Peterborough, O	78
Bradburn, John	Little Sutton, Eng.	54
Bradford, John	Granby, Q	14
Bradshaw, M. T	Halifax, N.S	2
Braidwood, Francis	Sherbrooke	20
Braithwaite, Mary D.	Montreal, Q	10
Breden, John	Kingston, O	2
Bunton, John	Belleville, O	20
Briggs, Rev. Wm.	Toronto, O	10
Britton, R. M	Kingston, O	24
Brodie, Hugh	Montreal, Q	20
Brodie, John, M.D.	do	14
Brooke, T. & J. Executors	do	2
Brouse, W. N.	Prescott, O	12
Brown, Alexander S.	Belleville, O	68
Brown, Mary, and children	Montreal, Q	6
Brown, Magnus	Hudson Bay Co.	12
Brown, James	Kingston, O	34
Bruce Robert	Quebec	24
Bruce, Charles	Montreal, Q	2
Brunet, D. W.	do	16
Brush, George S.	do	9
Brush, George S., in trust	do	12
Bryson, Alex. Henry	Ottawa, O	24
Buchan, Wm.	Dundee, Scot	32
Buchanan, Agnes, in trust	Montreal, Q	8
Buck, Wm.	Brantford	40
Buell, Margaret S	Brockville	16
Buell, Andrew N.	do	8
Bull, Richard, Trust	Montreal, Q	2
Bureau, Jos. N	Three Rivers	38
Burke, Edward C.	Quebec	2
Burke, Michael	Montreal, Q	6
Burke, John	do	14
Burland, Geo. B	do	100
Burn, Wm.	do	32
Burnham, H. N.	Cobourg, O	5
Burnham, Sophronia	Port Hope, O	4
Burritt, George F	St. Hyacinthe	10

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Merchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Bush, Thomas	Hamilton, O	8
Burwash, John	St. Andrews, Q	6
Burwash, Thomas	do	4
Burwell, L., deceased	Port Burwell	12
Burland, G. B., in trust	Montreal, Q	100
Barnhart, W. J	do	6
Bacon, Sarah Jane	do	25
Burns, Agnes	Perth	2
Blair, Robert	Grand Bay, Q	20
Bell, Henry H	Halifax, N.S	2
Brodie, Peter	Quebec	5
Bureau, Mary Ann A	Three Rivers	24
Barnjum, S., in trust	Montreal, Q	8
Brown, Wm	Quebec	3
Beaudry, H. J. B, and others	Montreal, Q	18
Bowman, Elizabeth	do	10
Britton & Price	Kingston, O	2
Benny, Sophia	Daillebout	5
Benny, Margaret N	do	5
Benny, Christiana	do	5
Benny, Selina	do	5
Bannatyne, Louisa M	Winnipeg	4
Bell, Mary	Montreal, Q	2
Baker, J. C., Executors, in trust	do	4
Baker, Archer	Brockville, O	2
Badenach, Thos, in trust	Montreal, Q	6
Brookfield, Samuel M	Halifax, N.S	11
Butterworth, John G. B	Ottawa, O	5
Butterworth, Charles A	do	3
Bell, Charles	Halifax	5
Berthelot, Jos. A	Montreal	45
Budden, H. A., in trust	do	92
Browning, Mary Ann	do	10
Bennett, Thomas	New Glasgow	4
Benny, Walter N	Daillebout	5
Briggs, Thomas	Kingston	20
Butters, D	Montreal	2
Bryson, T. M	do	10
Barbeau, Henry	do	10
Burnett, & Co	do	59
Buchanan, W. J., in trust	do	27
Cahil, Wm	do	8
Calder, Maria	Hudson Bay Co	4
Caldwell, Wm	Malone, N.Y	10
Cameron, Andrew S	Lancaster	2
Cameron, Isabella	Tp. of Burgess	2
Cameron, Archibald	DeWittville	18
Cameron, Rev. I. Y., and A. Gray, in trust	Montreal	6
Cameron, Elizabeth A	Thurso	6
Cameron, Wm	Lancaster	4
Campbell, E. A. C	St. Hilaire	6
Campbell, Maria, Administatrix	Perth	8
Campbell, Flora C., Usufructuary	Limerick	2
Campbell, Donald J	Montreal	2
Campbell, Robert	Hudson Bay Co	25
Campbell, Robert, in trust	do	3
Campbell, Matthew	Montreal	48
Campbell, James	Peterborough	12
Campbell, Delina M. G	Quebec	4
Campbell, Maria	Drummond	4
Campbell, Donald J	do	3

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Carman, Emma H	Morrisburgh	6
Carnegie, David	Dumfries, Scot	4
Carron, Richard and Chas., deceased	Pembroke, Eng	8
Carter, George	Brighton, do	45
Carter, Clara Emily	Montreal	10
Carter Wm	Kingston	8
Carter, John T	Montreal	166
Carter, Wm Henry	Quebec	2
Cartwright, J. S. and J. R., Trustees	Napanee	6
Cartwright, Mary M	Toronto	16
Caty, Marie, T., Tutrix	Montreal	52
Center, Alfred	St. Andrews	8
Chapedelaine, Francis	Sorel	17
Charlebois, Léon	Pointe Claire	12
Charlebois, Hyacinthe	Montreal	50
Charlebois, Léon A. B	Laprairie	8
Charlton, Catharine L	St. John	30
Charleton, Geo. R	do	24
Charters, Ed., and W. Masterman, in trust	Montreal	32
Chisholm, Colin R	do	14
Chisholm, Angus	New Glasgow, N.S	20
Christie, Mrs. A. M. P	Bath, Eng	74
Christie, Alexander	Hudson Bay Co	26
Christie, Wm	Montreal	20
Church of England Female Orphan Asylum	Quebec	6
Clark, Rev. Wm. B	do	10
Clark, Rev. Wm. B., in trust for Mrs. Lawson	do	2
Clark, Amelia G	do	4
Clark, Thomas	Chateauguay	12
Clark, Robert	Trout River	14
Clark, C. F., J. D. and A. H. M	Brighton, Eng	20
Clark, James	Prescott Junction	8
Clark, Rev. R. F	Pope's Hill, Ireland	10
Clark, Agnes S	Montreal	2
Cleghorn, James P	do	51
Cleland, Jane	do	7
Clement, Israel	Lachine	28
Cleveland, Rachael A	Richmond	19
Cockburn, Robert	Campbellford	10
Cohen, E. T. Aitkin, and Don. U. Montijo	London, Eng	12
Colquhoun, Wm	Cornwall	60
Collas, Jas., in trust for P. J. Collas	Point St. Peter	2
Cole, Frederick	Montreal	4
Coleman, Wm. James	Halifax	18
Collins, Robert	Portsmouth, Eng	20
Conroy, Mary	Martintown	2
Cook, Amelia	Hamilton	40
Cook, Miss H. M. A	Port Maitland	6
Coombs, Annie M	Perth	4
Coombs, Mary F	Ottawa	2
Coombs, Robert M	Perth	4
Cooper, Wm	Montreal	10
Cooper, John	St. Vincent de Paul	6
Coote, Emily	St. Johns	20
Corbet, Wm. A	Glasgow, Scot	20
Corbet, George	Owen Sound	34
Corbould, Mary M	Picton, O	6
Corner, Robert	Montreal	6
Corporation, Township of Darling		2
Corse, Norton B	Montreal	134
Costen, Thomas, & Co	do	14

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. — Noms.	Residence.	Shares. — (Actions.)
Costen, George W	Montreal	20
Coupal, Dosithée	St. Philippe	12
Court, James	Montreal	8
Court, James, and W. McGinnis, Executors, &c...	do	2
Cowan, Hugh	Pittsburgh, O	2
Cowan, James	do	4
Cowie, Katharine	Montreal	12
Cowie, Wm	do	66
Cowley, Abrm	Hudson Bay Co	4
Cox, John	Montreal	18
Craig, Janet	Hopetown	4
Cramp, Thos., in trust	Montreal	10
Crawford, John	Verdun	2
Crawford, John	Brockville	20
Crawford, Nancy	Cobourg	2
Cream, Wm	Quebec	24
Crerar, Wm. G	Pictou, N.S	54
Crerar, John	do	68
Crispo, Francis	Montreal	10
Croil, James	do	55
Croskerry, Mary	Perth	4
Crothy, M., deceased	Montreal	12
Cruikshank, Edward	Edinburgh, Scot	10
Cruikshank, George	Montreal	40
Cullen, Bridget	do	2
Cuddihy, Michael	do	26
Cumming, James C	Hudson Bay Co	6
Cumming, Walter B.	Montreal	34
Cumming, Walter B., in trust for C. Johnston	do	34
Cream, Elizabeth A. C	Quebec	4
Close, Mary Ann	Montreal	2
Code, Abm. Alex	Carleton Place	2
Crosbie, John C	Montreal	20
Cook, Mrs. Louisa	Barrie	14
Campbell, Alex., sen	Keene	10
Charlebois, Emilie	Point Claire	16
Cluve, M. J., and Frances D	Richmond	14
Citizens Insurance Co	Montreal	242
Campbell, Donald	Colborne	2
Cockfield, Christina	Perth	2
Cameron, Rev. J. Y., in trust for J. Taylor	Montreal	4
Campbell, Robt., in trust	do	32
Clerk, Alex	do	50
Clerk, Harriet B	do	50
Cumming, Allan C	do	10
Curlyhead, Henry	Hudson Bay Co	9
Cresswell, D. T	Martintown	25
Corse, N. B., Executor	Montreal	40
Chambers, Mrs. Amelia C	Ottawa	20
Coristine, Thos. J., in trust	Montreal	20
Cameron, Rev. James	Millbrook	10
Clearihue, Jos. B	Montreal	10
Chapman, Charles F	Edwardsburgh	20
Craig, Thomas	Montreal	100
Danskine, Wm	Vankleek Hill	7
Darling, Wm	Montreal	154
Darling, Andrew	do	2
Darling, Wm., and Jno. Whyte, in trust	do	106
Danvall, Robert C	Dover, Eng	12
Davenport, T. B	Montreal	40
Davidson, Henry	Quebec	50

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Davidson, George	Kingston	6
Davies, Rev. John	Westmeath, O	16
Dawes, Thos. A., jun	Lachine	10
Dawes, James P., in trust	do	4
Dawson, John W.	Montreal	40
Dawson, Geo. M.	do	11
Dawson, Benjamin	do	50
Dean, Jane	do	2
Dean, W. R., Cashier.	Quebec	5
DeBeaujeau, G. R., in trust	Montreal	18
Dechêne, Francis M.	Quebec	12
DeLorimer, Edward N.	Laprairie	40
DeLorimer, G. L.	St. Hyacinthe	20
Delyea, Harriet	Mitchell	10
DeMartigny, C. B.	Varennes	6
Dennistoun, Robert	Peterborough	68
Dennistoun, Robert, Trust. for E. O. Dennistoun.	do	4
Desforges, Anatole	Quebec	4
Dionne, Hon. E	St. Anne de la Pocatière	18
Dobell, R. R.	Quebec	8
Dodge, Stephen	Halifax	2
Donald, John	McDonald's Corners.	12
Donovan, Peter	Montreal	14
Dobson, Joshua	Perth	4
Doran, J. H., in trust for A. G. Wood	Dublin.	4
Doran, James	Lachine	54
Dougall, James	Farnham Centre	14
Dougall, Geo	Montreal	10
Dougall, Geo., in trust	do	3
Dougherty, Mary Jane	Hamilton	2
Douglas, Alex.	Montreal	20
Douglas, Elisabeth.	Elora	4
Dorwin, J. H.	Montreal	12
Dowsley, R B.	Prescott	8
Dow, Alex.	Montreal	17
Drummond, James.	Petite Côté	60
Drummond, J. and D., Executors.	do	4
Drummond, Mary, Trust	Grafton	20
Drummond, Charles S	do	4
Duncan, Alex., Tutor	Chateaguuay	2
Duncan, Grace, deceased.	Drummondville.	18
Duner, S. H., in trust	Quebec	4
Dyde, Col. John.	Montreal	10
Dyer, Jessie F. C. P	Bournemouth, Eng	2
Darkus, James.	Montreal	4
Davison, Wm	Quebec	6
Dawson, John T.	Montreal	50
Dunsford, Catharine Mary	Lindsay	4
Downie, Robert	Hamilton	2
Davis, Francis	Kingston	10
Duck, Mrs. Annie	Hamilton	10
Dunkin, Hon. C., in trust.	Knowlton	10
Dorwin, Esther M	Montreal	10
Dodwell, Lawrence E.	Halifax	2
Deverell, Eleanor F.	Hereford	8
Dunn, Timothy H.	Quebec	100
Douglas, Margaret	Princetown, O	1
Drake, Mary Ann	Montreal	4
Desilets, Elizabeth	Brockville	1
Doran, E. A	Lachine	8
Dupuis, Jean B	St. Roch des Aulnais	4

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Eadie, George W	Montreal	8
Eager, Clara M	do	11
Eager, B. D	do	42
Eager, Wm. L	do	6
Easton, Geo. C	Ingersoll	17
Ecroyd, Wm	Penge, Eng	14
Edgar, Robert, sen	Lancaster	6
Edmond, Joseph	Caledonia	4
Edwards, James K	Anacostia, U.S	25
Edwards, John	Sherbrooke	14
Eglauch, Leonard	Montreal	14
Elder, George	Williamstown	6
Elliott, Wm	Iroquois	26
Elliott, John	Montreal	132
Elliott, Barbara	Beauharnois	12
Elliott, E. A. and G. E., Administrators	Plymouth	4
Elliott, Agnes	Allan's Corners	4
Elliott, Thomas	Chateauguay	16
Elliott, Robert	Montreal	14
Ellis, Francis	Brantford	5
Ellison, Geo N	Quebec	6
Empsom, Rev. John	Montreal	16
Ermatinger, F., deceased	St. Thomas	8
Erskine, John S	Ottawa	4
Esdaile, J. & R., in trust	Montreal	7
Evans, Wm. S	do	59
Eveleigh, Joseph	do	26
Everett, Robert	do	16
Ewing, Mary	do	4
Elliot, James	do	4
Ellis, Alfred Ernest	Halifax	3
Edwards, Geo. B., Tutor, and R. McDiamid, Sub-Tutor	Covey Hill	2
Egan, John L. M	Montreal	10
Egan, Ann M	do	98
Ewart, M. M., and A. Crooks, Executors	Toronto	2
Executors of E. J. Bancroft	Montreal	4
do H. Billerby	Renfrew	10
do J. Braithwaite	Montreal	42
do A. Ferguson	Lancaster	4
do G. H. Frothingham	Montreal	10
do G. T. Gooch	Coventry, Eng	8
do John Iukster	Montreal	8
do Wm. Lawlor	Hawkesbury	6
do Anthony Leslie	London	44
do L. Marceau	Montreal	20
do S. Muckleston	Kingston	12
do C. H. Peck	Prescott	35
do Wm. Polson	Montreal	8
do John Pratt	do	316
do H. B. Smith	do	96
do Elisa Taylor	Quebec	2
do Hon. C. Wilson	Montreal	42
do Wm. Dickson	Galt	134
do James Wilson	Buckingham	10
do J. G. Robson	Montreal	32
do James Hamilton	do	4
do Elisa Mathewson	do	6
do James Benny	Daillebout	9
do John Holden	Prescott	52
do James S. Watt	Montreal	10

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Merchands du Canada—*Suite*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Executors of Wm. Workman	Montreal	10
Executors of H. Hadley	do	6
Executors of Pat. Costello	do	6
Executors of Wm. S. More	Halifax	26
Executors of D. Masson	Montreal	490
Executors of Jessie McLean	Cornwall	19
Executors of Rev. B. Coyle	Montreal	26
Executors of C. E. Macrae	do	64
Executors of Maria Phair	Kingston	4
Executors of Joseph Gladman	Port Hope	22
Executors of Alex. Cowan	Pittsburgh	4
Executors of Wm. Morrin	Montreal	5
Executors of Hon. J. Northrop	Halifax	68
Executors of H. H. Warren	London	18
Fairbairn, Margaret	Montreal	7
Fairfield, Emily S	Watertown, N.Y	8
Fairie, Annie L., in trust	Montreal	4
Farley, Eliza	do	8
Farlinger, Nicholas	Dundee	6
Farlinger, Isabella A	Morrisburgh, O	10
Fellowes, M. M. O. L., Administratrix	Ottawa	34
Ferguson, Wm	Montreal	14
Ferguson, C. Wesley	Ingersoll	6
Filer, George	Montreal	12
Filer, Cornelia S	do	8
Finnemore, Alfred	London, O	18
Fisher, John	Burnstown	30
Fisher, John, R. McLaren and M. H. Thomson	do	14
Fitchett, David	Belleville	6
Fitchett, Alex	Township Huntingdon	6
Fitchett, E. A	Bannockburn	9
Fitchett, M. W	Harold	9
Flower, C., J. Brand and W. Flower, Executors	London	100
Flower, Edward, in trust	St. Hilaire	10
Frontenac Loan and Investment Co	Kingston	14
Forbes, M. S. E	Toronto	4
Ford, Major-General E. T. & S. R	Rome	12
Forgie, Catharine	Perth	2
Forsyth, John R	Huntley, Scot	6
Forsyth, John R., Trust	do	10
Foster, George King	Richmond	12
Foulds, Archibald	Glasgow, Scot	80
Foulds, Elizabeth	do	10
Fournier, George	London	16
Fox, John	Montreal	6
Francis, Wm	do	166
Franklin, Caroline	do	2
Fraser, John	do	20
Fraser, Elizabeth M	do	9
Fraser, Selina	do	8
Fraser, Elizabeth	do	11
Fraser, John	Perth	4
Fraser, Duncan	Lancaster	10
Fraser, Wm	Grafton	6
Fraser Institute	Montreal	164
Fremont, C. P	Quebec	30
Freer, Ann	Winnipeg	2
Firzell, R. N	Township Goulbourn	4
Futvoye, C. N	Montreal	8
Fitzgerald, John	do	19
Fletcher, Charles	Halifax	50

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Fraser, Charles	Grafton	4
Fenwick, Rev. Kenneth	Montreal	20
Frazer, Rev. James W	Pictou, N.S	5
Freer, Dora L	Winnipeg	6
Fair, John, jun	Montreal	3
Fraser, G. S., and G. W. Simpson, in trust	do	8
Fuller, Louise E	Stanstead Plain	4
Fisher, Samuel	Montreal	5
Fyshe, Thomas, Cashier	Halifax	950
Ford, Egerton	Montreal	5
Fairie, Annie L	do	18
Gafeny, Harriet O	Township of Southwold	2
Gafeny, Helena	London	6
Gagnon, Gideon	Stanfold	4
Gale, John V., in trust	Quebec	28
Gall, George L. A	Montreal	6
Gamble, Minerva A	Woodbridge	16
Gardner, William	St. Louis de Gonzague	6
Gardner, Andrew	Hudson Bay Co	7
Gaudry, Jean B	Montreal	10
Gauthier, A. A., and substitutes	do	38
Gauthier, Leandre	do	2
Gauthier, Narcisse	Montmagny	2
Gauvreau, Joseph F	Quebec	34
Gauvreau, Marguerite L	Rivière du Loup	2
Gemmill, James D	Almonte	72
George, Elizabeth, Treasurer Orphan Asylum	Kingston	2
Gibb, Charles	Abbotsford	10
Gibb, Clarinda	Montreal	42
Gibb, J. J., and J. Crawford, Executors	do	2
Gibson, William	Kingston	4
Gibson, Elizabeth	Montreal	3
Gilbert, H. J., deceased	Kingston	6
Gilchrist, William	Perth	8
Gill, Anne W	Montreal	2
Gillard, J., and R. W. Standly, Trustees	Grafton	2
Gillespie, Peter	Montreal	28
Gilmour, J. Y. & Co	do	42
Gilmour, James Y	do	68
Gilmour, J. Y. & Co., in trust	do	14
Gilmour, Jennie	do	4
Glackmeyer, Charles	do	20
Glidden, Sarah E	Kingston	4
Godard, Norris	Ottawa	16
Godfrey, J. R. R	London, Eng	20
Godfrey, Mary Ann	Montreal	4
Goold, Charlotte DeM	Halifax	8
Gordon, Isabella C	Quebec	10
Gordon, James	Howick	4
Gore, M. J. O., deceased	Oswestry, Eng	74
Grantham, M., Executrix	Toronto	4
Grasett, Rev. Henry J	do	6
Gravel, Joseph O., in trust	Montreal	34
Gravel, J. A., in trust for H. Monlun	do	20
Gravel, Louis Charles	do	20
Gravel, Gustave	do	2
Gray, Mary R	Perth	17
Gray, Andrew	Toronto	10
Gray, Henry R	Montreal	30
Gray, Robert B	Pembroke	10
Green, Julia	Poole, Eng	2

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Green, Robert	Montreal	4
Greenshields, D. J., in trust	do	26
Greig, Robert	Quebec	6
Grellier, Peter Paul	London, Eng	8
Griffiths, William H	Abergavenny	20
Gunn, J. C., Tutor	Lacolle	2
Gurry, James	Quebec	2
Gurd, Charles	Montreal	10
Guthrie, J. H	do	4
Gray, M. R. N. K.	Kingston	4
Gray, Jane	do	4
Grier, Dr. Charles	Weston Super-Mare	168
Gibb, Lizzie M	Quebec	51
Goode, Cephas	Chatsworth	14
Grant, Robert P	Pictou, N.S	30
Gilman, F. E., in trust	Montreal	2
Gibb, James	Quebec	49
Grant, Wm. Henry	Montreal	1
Gillies, John	Carleton Place	105
Gladston, Eleanor	Montreal	2
Gilmour, Thomas	Brockville	25
Griffin, Geo. H	do	10
Greene, Ann	Montreal	3
Gauthier, Rev. C. H	Williamstown	6
Gagnon, C. A. D., Tutor	Montreal	34
Gordon & Lindsay	do	16
Hackland, Ellen, Administratrix	Ottawa	8
Hadley, Henry	River St. Pierre	4
Hadley, Henry, Tutor	do	2
Hadley, Mary	do	4
Hagar, Charles, in trust for F. L. Hagar	Montreal	2
Hagar, Charles, in trust for K. G. Hagar	do	2
Hagar, Charles, in trust for G. M. Hagar	do	2
Hagerman, Ann	Kingston	8
Hall, Charlotte	Montreal	14
Hall, Jane G.	Peterborough	8
Hall, Adam	do	54
Hall, Margaret	Quebec	8
Halliday, J. T. J., in trust for A. J. Hare	Grafton	4
Halliday, James T. J.	do	4
Hallowell, Wm	Montreal	70
Halson, Christian	Wellington Square	10
Hamelin, Rev. J. R. L	Quebec	4
Hamilton, Robert	do	180
Hamilton, Frances L. H.	do	2
Hamilton, Rev. Charles	do	10
Hamilton, Andrew	Yorkville	34
Hamilton, Hon. John	Hawkesbury	764
Hamilton, Hon. John, in trust	do	10
Handyside, Charles	Montreal	7
Hannah, A. C., in trust	do	2
Hannah, Catharine	do	2
Hardie, Andrew	Longueuil	13
Harison, Maria	London	4
Harper, Samuel	Kingston	20
Harris, Elizabeth	Credit	4
Harris, James B.	do	14
Hart, Thomas, Administrator	Appleton	6
Hart, John S.	Perth	2
Hart, C. H	Montreal	2
Harvey, B., and J. M. Lawler, Administrators.	Hamilton	24

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Harvie, Robert	Montreal	2
Haworth, Richard	Manchester	4
Hastie, James, Chairman	Prescott	2
Hayunga, Elizabeth	Morrisburgh	16
Healey, M. C	Montreal	26
Healey, Annie	Quebec	2
Hearle, Caroline M	Montreal	8
Henderson, Solomon	Maitland	12
Henderson, John	Montreal	22
Henry, James	Ottawa	6
Henry, Emmy	South Elmsley	4
Henry, Catharine	Montreal	4
Henry, Joseph W	Quebec	40
Henshaw, Catherine M	St. Hyacinthe	8
Herring, Robert	Montreal	10
Herron, Wm. S., and N. H. Hughes	Dorval	13
Hesson, John	Morrisburgh	14
Higgins, Latitia	Montreal	2
Higgins, Jane	do	2
Higgins, Wm	Woodstock	6
Higginson, Wm	Vankleek Hill	20
Higginson, A. T., in trust	Montreal	4
Hill, Mary	London, Eng	10
Hill, Margaret	Montreal	2
Hilton, Stephen	do	8
Himsworth, John O	Ottawa	8
Hodgson, Jonathan	Montreal	154
Hodgson, Annabella McIver	do	36
Holditch, Wm., deceased	Ottawa	6
Holland, Richard	Montreal	2
Holland, Margaret	Toronto	4
Holmes, Benjamin, Executors of	Montreal	24
Hood, Thomas D	do	86
Hood, Thomas D., in trust M. A. Patton	do	2
Hope, Dr. Wm	Belleville	16
Hopkins, E. M., Curator	Montreal	4
Hopkins, Eliza Mary	Poole, Eng	2
Hopper, Jane	Cornwall	12
Horton, Geo	St. Gabriel de Brandon	4
Houliston, John	Three Rivers	20
Howard, F. M. E	Toronto	10
Howard, Margt. C	Montreal	2
Howard, Joseph	do	8
Howard, Rev. V. B	Cobourg	7
Howden, James G	Montreal	4
Hubbell, James	Arnprior	32
Hudspeth, Adam	Lindsay	6
Hughes, N. H	Dorval	8
Hugo, Nicholas	Kingston	16
Hunter, David	Halifax	16
Hunter, James	do	68
Hunter, Isabella W	Montreal	3
Hyde, Sarah	St. Andrew's	76
Hague, George	Montreal	370
Henshaw, Maria L	do	2
Hodgson, John C	do	8
Henshaw, Joshua, in trust	St. Hyacinthe	10
Hague, Henry	New York	54
Hogan, M. J	Quebec	6
Hamilton, Mrs. C. M	Montreal	18
Hill, Thomas S	Dartmouth, N.S	5

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Hague, Geo., in trust	Montreal	193
Holt, Ellen G. B.	Quebec	2
Hunter, Wm	Guelph	14
Hoy, M. A., Administratrix	Ottawa	4
Harris, Miss E., Administratrix	Credit	2
Healey, Louisa	Quebec	2
Howe, James P.	Ottawa	6
Hamilton, R. C.	Montreal	93
Hedge, Angelina	do	12
Hart, John	Perth	5
Higginson, A. T., in trust, No. 2	Montreal	2
Hamilton, Henrietta	do	35
Holland, C	do	10
Holland, R., in trust for M. P. H. Refuge	do	10
Hagar, Annie M	do	12
Hannah, Agnes C	do	6
Hanrahan, John	Quebec	18
Idler, Wm. G	Montreal	8
Idler, Ernest	do	62
Inkster, Hon. Colin, Administrator	Kildonan, Manitoba	6
Irvine, Rev. John	Mille Isle, Q	22
Irving, Thomas	Montreal	52
Irwin, James	do	36
Irwin, Robert	do	6
Irwin, James	Prescott	7
Irwin, Isabella	Kingston	22
Irwin, Mary	Montreal	2
Idler, Johanna	do	2
Idler, Caroline	do	1
Iffland, A. A. Von	Quebec	5
Ireland, A. H., in trust	Stratford	8
Inglis, Eliza Mary	New Grimsby, Eng	20
Ingram, W. J., Asst. G. M., in trust	Montreal	45
Jack, Alexander	Bootle, Eng	4
Jacobs, Henry	Montreal	48
Jackson, Joseph	do	25
Jago, Wm.	Higher Compton	2
Jamieson, R. C.	Montreal	2
Jamieson, R. C., A. McKeand and J. S. McLachlan, Trustees	do	26
Janes, W. D. B., Tutor	do	8
Jarvis, Wm. J. R.	do	4
Jeannotte, H.	do	6
Jefferson, Thomas	Geneva	30
Jennings, Edward	Halifax	8
Johnston, Peter	Quebec	12
Johnston, Wm. E.	Grafton	4
Johnston, John	St. Thomas de Noyan, Q.	12
Johnson, Samuel W	Montreal	8
Johnstone, James K.	St. Andrew's	16
Jones, Harriet	Montreal	6
Jones, Wm. J., M.D.	Prescott	20
Jones, Edwin	Quebec	20
Jones, Ann H.	St. Andrew's	38
Jones, Edward	do	68
Jones, Dunham	Maitland	6
Jones, Andrew	do	8
Jordan, Wm.	Halifax	20
Joseph, J. H.	Montreal	8
Jourdain, A.	Quebec	8
Jarvis, W. C.	Montreal	4

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Jaques, Jane E.	Cowansville	2
Jackson, Charles A.	Waterloo	5
Jackson, John	Montreal	18
Kean, Bernard	Prescott	3
Keith, Maria O.	London, Eng.	4
Kelly, Jane, Executrix and Administratrix.	Prescott	10
Kelly, John	Carillon	55
Kelly, Patrick.	Montreal	4
Kemp, Andrew	Kingston	4
Kendall, Wm.	Montreal	20
Kennedy, Alexander	Martintown	2
Kenny, Sir Edward	Halifax	66
Kenny, Thomas E.	do	30
Kenny, Jeremiah F.	do	32
Kent, Noel, Trust	Kingston	4
Kent, Belinda	do	2
Kent, Rybert	do	12
Kent, Myra	do	6
Kerns, Wm.	Burlington	4
Kirvin, Edward	Cornwall	12
Kilner, Marianne	Fredericton, N.B.	2
Kimlin, Eliza A.	Quebec	4
Kimpton, Mary	Brockville	2
King, James, and others	Lyster	20
Kingan, Jane.	Montreal	6
Kinghorn, G. W.	do	162
Kinnear, Thomas C.	Halifax	113
Kinnear, James, sen.	Kinnear's Mills	12
Kirby, Robert	Montreal	22
Kirby, Thomas	do	6
Kirk, J. M., in trust for M. McPherson	do	3
Kirkpatrick, T., and D. and A. F. Macpherson, Trustees	Kingston	2
Kirouac, Francis	Quebec	34
Knapp, Annie	London	8
Kershaw, John	Montreal	2
Kerr, Wm. M.	do	4
King, E. F., in trust	do	36
Keefer, Peter	Galt	14
Kinnear, James, jun.	Kinnear's Mills	2
Kaulback, Mary S.	Truro, N.S.	2
Kinghorn, G. M., in trust	Montreal	1
King, Edwin F.	do	5
Kinnear, Euphemia	Kinnear's Mills	1
Keith, Donald	Halifax.	18
La Banque Jacques Cartier	Montreal	39
Laberge Celeste	do	10
Lachance, Louis H.	St. Michel	4
La Cassie d'Economie de Notre Dame	Quebec	1,270
Lacy, Lieut.-Col. Richard	59th Regiment	12
Laflamme, J. D., G. N. Cameron, and George Edwards, in trust	Thurso	6
Lafleur, Edouard	Montreal	34
Lafricain, George	do	6
Laing, Patrick S.	Ottawa	2
Laing, Murdock	Montreal	48
Lamoureux, Julien, and Fils	St. Sebastien	2
Lane, Wm. D.	Hudson Bay Co	22
Lang, James	Chateauguay Basin	7
Langlier, François	Quebec	4
Langwill, Robert	St. Laurent	27

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Larmonth, J. H	Montreal	10
Lanier, Walter	do	4
Lavell, Rev. Charles	Palmerston	3
Leavens, D. R	Belleville	20
Leclair, Jean	Montreal	21
Leclere, François A	St. Haycinthe	12
Lefebvre, Charles	St. Martine	26
Legendre, N., Tutor	Quebec	2
Leitch, Margaret	Toronto	14
Lemoine, Alex	Quebec	52
Lepine, Louis J	do	6
Leslie, Mary	Hudson Bay Co	6
Lester, Wm	Montreal	2
Levseque, Delphine	do	16
Levey, Bros. & Schiner	Hamilton	34
Lewis, Rev. J. T., in trust for Mission Fund, Diocese of Ontario	Kingston	2
Lewis, Jane Hunter	Boston	6
Life Department, Citizens' Insurance Co	Montreal	94
Lighthall, Margaret	do	24
Lillie, Margaret	do	4
Lillie, Jessie	Perth	6
Lillicrap, Jane	Peterborough	2
Little, John	Cork	12
Livirnois, Louis	Montreal	54
Livingston, Charles	Kingston	6
Lloyd, Charlotte	Quebec	3
Lockhart, Rev. A. D	Lacolle	16
Logie, James	Hamilton	180
Logie, James	Montreal	4
Lorrain, Rev. N. L	do	6
Lowrie, James	do	10
Loyal Montreal Lodge, I. O. O. Fellows	do	12
Lundy, John James	Petrborough	68
Lyman, Hy., in trust for J. F. W	Montreal	6
Lyman, Hy., in trust for L. M. F	do	2
Lyman, F. S	do	10
Lyman, R. C	do	2
Lyman, H. H	do	5
Lyman, Mary C	do	12
Lynch, Edward	L'Epiphanie	6
Lynn, Mary H	Ludboro'	6
Lyon, Annabella	Broughty Ferry	14
Lyon, Rev. John	do	22
Lyon, Helen	Ottawa	2
Lisgar, Lady A. A	Baillieborough, Ireland	66
Laing, M., in trust	Montreal	8
Lessard, Louis	Quebec	2
Leslie, J. B., and D. G. Thompson, Executors	Montreal	3
Larmouth, P., in trust	Ottawa	8
Lowrie, Mrs. S. A	Quebec	20
Lunn, Wm	Montreal	9
Lawson, Caroline M	Halifax	24
Lewis, Montgomerie	Montreal	2
Laurie, Duncan	Quebec	40
Learmont, Eliza B	Montreal	26
Larmouth, J. H., in trust	do	4
Lowell, W. L., & Co	Halifax	5
Levesque, Marie L. P	L'Assomption	8
Lyman, Clarence	Montreal	4
Lacaille, Charles	do	10

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Lowell, Wm. L.	Halifax	15
Lambart, H. S., Trust	Ottawa	4
Lawrie, D., and Wm. Home, Curators	Quebec	30
Mabee, M. J.	Charlotteville	4
Maguire, Dennis	Joliette	74
Maharg, K. N.	Dublin	12
Maiben, Hector	Brome	26
Mailley, Rev. J.	Black River Station	38
Mair, John	Lanark	10
Mairs, James., Executors, Estate of Ployart	Melbourne, Q	8
Malloch, Ed. G.	Perth	19
Malloch, Ed. G., Executor of J. G. Malloch	do	146
Malloch, Margaret G.	do	3
Malloch, Mrs. Elizabeth	Hamilton	20
Malloch, Miss Elizabeth	do	18
Malloch, Caroline, deceased	do	6
Maloney, Michael	Montreal	10
Mansfield, Thomas	Perth	160
Mansfield, T., J. May and D. Ferguson, Executors	do	22
Marriar, James	Prescott	4
Marrier, E. B. M.	Terrebonne	1
Marshall, Roger	Côté des Neiges	20
Masson, Adolphe	Montreal	100
Masterman, Wm.	do	39
Masterman, Wm., in trust	do	6
Masterson, Rev. John	St. Raphael	8
Matheson, C. A. & A. J., Executors J. Matheson, Ex	Perth	10
Mathewson, John	Montreal	2
Matheson Eliza Jean	Perth	10
Mathie, Agnes	Montreal	4
Maughan, Adelia	Owen Sound	6
May, S. N., in trust for C. Robinson	Montreal	14
Mayrand, W. N., M.D.	St. Andrew's	18
Mee, A. W.	Winnipeg, Ma	6
Megill, Benjamin	Montreal	20
Megill, Mary Ann	do	2
Meharg, Agnes and Jane	do	6
Meighen, Wm. and R., in trust	Perth, O	2
Meikle, John H.	Morrisburgh	45
Meikle, Wm. D.	do	14
Meikle, M. W.	St. Andrew's	6
Menzies, James	Peterborough	2
Menzies, Mary A.	Almonte	8
Merkley, Geo. M.	Morrisburgh	6
Merwin, Dolly.	Prescott	9
Mitchell, Lt.-Gen. Sir John, deceased.	Langport	4
Milburne, Thomas D.	Montreal	16
Miller, Robert	do	14
Miller, E., Tutrix *et al.*	do	138
Miller, Euphemia	Almonte	4
Mills, Hannah Jane	Montreal	22
Mills, Robert	do	2
Mitchell, Alex., in trust for J. Cumming	do	12
Molson, John T., Executor of T. Molson	do	100
Molson, John H. R.	do	204
Molson, J. H. R., J. Croil and A. Macpherson, Trustees of J. Molson and wife	do	80
Mongenais, Jean B.	Rigaud	327
Montgomerie, R. C.	St. John's	32
Montgomerie, R. C., Executor	do	70

Marchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Merchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Montgomerie, H. E	London, Eng	12
Montgomery, Rev. Hugh	Phillipsburgh	8
Montreal Permanent Building Society	Montreal	2
Mooney, Geo. A	do	1
Mooney, Geo. A., in trust	do	10
Moore, James	do	376
Moore, Sarah	do	26
Moore, Luke, Executor	do	66
Moore, Margaret	do	40
Moore, Francis	do	8
Moore, Harriet	do	34
Moore, Hugh	Dundas	24
Moore, Aaron	Lacolle	22
Moran, Peter	Prescott	92
Moran, Peter, Administrator	do	8
Morgan, J. P	Montreal	6
Morice, Lewis	Erith, Eng	12
Morin College	Quebec	8
Morin, John	St. Augustine	10
Morris, John	Rochester, N.Y	6
Morris, Jno. L., *et al.*, Executors	Montreal	8
Morrison, John	do	56
Morrison, Rev. John	Madrid Springs	30
Morton, Lemuel J	Halifax	10
Moss, S. & H., in trust	Montreal	48
Moss, Hyam	do	2
Mott, Nelson, deceased	St. John's	60
Mountain, Rev. J. J. S	Isle of Wight	24
Mowle, Hester	Montreal	8
Muir, Rev. J. C., D.D	North Georgetown	20
Muir, Archibald	Huntingdon	2
Muir, Mary Ann	Howick	8
Mulholland, James, deceased	Cobourg	2
Mulholland, Mary	Castleton	4
Municipal Council of Escoumains	Saguenay Co	14
Municipal Council, Township of Wentworth	Dalesville	5
Munn, Elizabeth	Quebec	11
Munro, Christina	Belleville	2
Murdock, Joseph	Perth	35
Murphy, John	Montreal	16
Murphy, Joshua	Renfrew	2
Murray, John Smith	Montreal	46
Murray, J. S., in trust for J. Murray	do	2
Murray, J. S., in trust for C. Murray	do	4
Murray, Ann	do	4
Mylne, Ann	Smith's Falls	99
Mussen, Thomas	Montreal	68
Murray, Ann C	Mapleton, Ma	16
Myrand, Leon H	Quebec	2
Miller, R., and J. Sord, in trust	Montreal	10
Monhait, Andrew	do	6
Muir, Agnes	North Georgetown	4
Milroy, M. L	Oshawa	10
Moore, Hon. P. H., in trust	Moore's Station	20
Muir, Isabella McD	North Georgetown	4
Marrier, P. E	Terrebonne	1
Mitchell, Mary, Administratrix	Middleville	3
Matheson, Allan F	Hamilton	10
Milroy, Robt	Oshawa	30
Meeker, J. R	Montreal	700
Morgan, James	do	12

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Meeker, C. J.	Montreal	200
Mercer, J. A., Administratrix	Peterborough	6
Morris, David	St. Thérèse	100
Moore, Annie	Montreal	2
Murray, John	Mabou, C.B	25
Malloch, Mary S	Brockville	136
Miller, Robert	Manchester, Eng	100
Mills, James	Brantford, O	1
Murray, Ann C., Executrix	Winnipeg	6
Mitchell, John	Montreal	3
Moodey, Charles A	Pictou, N.S	20
Melancon, C	Montreal	20
Morrat, Louis	do	14
Morrison, Elizabeth W	do	1
Minchin, Louisa	do	14
Mitchell, Alexander	do	15
Merker, Charlotte J	do	20
Mudge, H. J	do	5
Malloch, E. C., M.D	Ottawa	40
Montreal City and District Savings Bank	Montreal	535
Moat, R. & J	do	101
MacArthur, Duncan, Administrator	Winnipeg	4
MacArthur, Duncan	do	14
McArthur, D. C	Almonte	10
McBride, John T	Montreal	2
MacCarthy, Henry F	Ottawa	65
McCallum, P., & Son	Cobourg	20
McCambridge, Alex., in trust	Montreal	17
McCarthy, D. & J	Sorel	200
McClurg, Wm	Montreal	10
McConnell, John	St. Jean Baptiste Village	12
McConnell, Wm	Montreal	2
McCormick, Lauchlin	Alexandria	14
McCreedie, Margaret	Chippawa	2
McCrudden, Wm	Montreal	20
McDermott, Andrew	Hudson Bay Co	16
Macdonald, James	St. Johns	250
Macdonald, L. George	do	8
Macdonald, L. G., in trust for W. E. McDonald	do	4
Macdonald, John	Toronto	22
Macdonald, Isabella	do	2
Macdonald, J. D., in trust for C. Macdonald	Hamilton	4
Macdonald, Maria E. J., and A. McDonald, Tutor	Three Rivers, Q	60
Macdonald, Wm., M.D	Montreal	20
Macdonald, Helen D	do	26
McDonald, James	Drummond	6
McDonald, Sarah Jane	Tp. Bathurst,	10
McDonald, Catharine	Alexandria	4
McDonald, Janet	Williamstown	6
McDonald, Angus	Laggan	2
Macdonell, John	Montreal	2
McDougall, Alexander	do	30
McDougall, Mary	Ormstown	4
McDougall, Daniel	do	62
McDougall, William	do	24
McDougall, Alexander	do	28
McDougall, David	Martintown	24
McEntyre, Daniel	Montreal	32
McEwan, John	Ferguson's Falls	2
McEwan, Donald	do	18
McEwan, Isabella	do	2

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McEwan, Janet	Ferguson's Falls	2
McEwan, Ewen, Treasurer, Municipality of Beckwith		10
Macfarlan, Ann T	Montreal	2
Macfarlan, Eliza M	do	6
Macfarlan, Margaret	Chateauguay	2
McGinn, Bridget	Montreal	8
McGinnis, Wm. J., in trust	St. Johns	10
McGinnis, Sarah C	do	12
McGillivray, John	Montreal	4
McGee, J. J	Grand Metis, Q	12
McGown, Archibald	Montreal	4
McGowan, James	Ste. Martine, Q	30
McGrath, John	Lachine	6
McGregor, James D	New Glasgow, N.S.	12
McGreevey, Cornelius	Rigaud	20
McIntosh, Angus	Kenyon	10
McIntyre, C. J	Montreal	4
McIntyre, Robert	Renfrew	176
McIntyre, Janet, Executrix	Balderson's Corners	6
McIntyre, Daniel E	Cornwall, O	20
Mackay, Edward	Montreal	34
Mackay, Mary	do	2
Mackay, Julia	do	2
Mackay, J. A. N	St. Andrew's	14
McKay, Wm	St. Andrew's, Ma	18
McKeernan, M. J	Montreal	6
Mackenzie, John G	do	112
Mackenzie, John G., in trust for M. M. Freer	do	18
Mackenzie, Hector	do	309
Mackenzie, Wm. E., and T., in trust for A.A.McK	do	2
McKenzie, Murdock	do	274
McLaren, Peter J	Lanark	4
MacLean, John S	Halifax	6
McLachlan, Wm	Montreal	36
McLachlan, Annie	do	36
McLean, Jessie	do	6
McLean, Neil, Administrator	Toronto	4
McLean, Allan N	London	10
McLean Neil	Birkenhead	6
McLellan, Ann	Williamstown	62
McLennan, John	Montreal	400
McLennan, Hugh	do	376
McLennan, Ann	Lancaster	14
McLennan, Margaret	do	20
McLennan, Roderick	Prince Arthur's Landing	23
McLennan, Donald	Lancaster	5
McLennan, Rev. Kennith	Charlottetown, P.E.I.	3
McLennan, Catharine	Williamstown	10
McLennan, Don. T	do	6
McLennan, Duncan	do	18
McLennan, Murdock	do	52
McLeod, Angus	Martintown	10
McLeod, Wm. C	Woodstock	92
McLeod, Grace A	do	232
McLimont, Christina	Quebec	6
McMartin, John, in trust	Montreal	8
McMartin, Jane	St. Mary's	4
McMeekin, Rev. H	Winona	4
McMillan, Duncan	Grenville	68
McMorine, Rev. J. K	Prince Arthur's Landing	14

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McMorine, Rev. J. K., in trust	Prince Arthur's Landing	12
McMorine, Samuel	Bell's Corners	2
McMurdo, Thos.	St. John's, Nfld.	28
McNider, J., & Co., in trust	Quebec	8
McNabb, Mary	Southampton	14
McNaughton, Wm	Ormstown	15
McNaughton, Malcom	New York	5
McNaughton, Duncan	Montreal	3
McNeice, James, jun	do	2
McPhail, Donald	Township of Drummond	2
Macpherson, John	do	2
Macpherson, A. F., and G. H. Bramley, Executors	Sorel	12
Macpherson, Henry	Owen Sound	10
Macpherson, Alex., in trust	Montreal	4
Macpherson, A. G	do	2
Macrae, J. O., and V. St. G. Ritchie, Trustees	do	60
McVean, Don	Chatham	22
McDonald, Wm. A.	Williamstown	4
Macculloch, F	Montreal	60
MacRedie, C. J	do	4
McLennan, Alex	Lancaster	23
McDiarmid, Kate S.	Covey Hill	1
McBride, Margaret J	Montreal	30
Macarthur, D., Administrator Estate McMurray	Winnipeg	63
McKercher, Elizabeth	Montreal	20
McCallum, P., jun	Cobourg	2
McCuaig, Caroline F	Vankleek Hill	2
McDonald, Rev. Duncan	Cremore	2
Macculloch, F. J. Rae, and D. McEntyre, Trustees	Montreal	40
McDougall, D. H	Martintown	2
McIntyre, Gregor	Renfrew	10
McCuaig, C., in trust	Lachine	2
McLeod, A. A	Montreal	2
McLaren, Amos R.	do	1
McKenzie, Roderick	Pictou, N.S.	40
McLennan, Mrs. Helen	P. A. Landing	3
McKenzie, Jane	Montreal	25
McKeen, Sarah	Pictou, N.S.	7
McDiarmid, Catharine	Covey Hill	2
McDonald, John	Montreal	12
Macintosh, Lydiard	Halifax	5
Macintosh, C. F.	Montreal	5
McDougall, Isabella	do	18
Macculloch, Robertson	do	2
McConkey, Thos. L	do	100
McBeath, Ellen	Hudson Bay Co	23
McCabe, John	Quebec	10
McColl, Minnie	Montreal	14
Macarthur, Peter	Almonte	6
McKenzie, Margt. H. J	Melbourne	8
McGill, Emma	do	8
Macpherson, K. R.	Montreal	2
Macallum, Rev. Dan'l	Athol	4
McEvilla, Wm.	Roxton Falls	2
MacDougall, D. L., in trust	Montreal	70
MacDougall & Davidson	do	44
MacDougall Bros	do	158
McDougall, T., Manager, in trust	do	1,326
McDougall, T., in trust	do	25
Nairn, Maria K	Quebec	44
Nelson, James	Belfast	6

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.	Residence.	Shares. (Actions.)
Nelson, Elizabeth	Montreal	8
Nelson, Albert D., in trust	do	4
Nelson, Horatio A	do	24
Neelin, Wm	Carleton Place	10
Newton, C. H., in trust	Quebec	10
Newton, David	Montreal	2
Nichol, Isabella	Perth	8
Nichol, Thos., M.D.	Montreal	35
Nichols, Rev. E. E. B	Liverpool, N.S	7
Nicholls, Robert	Peterborough	200
Nicholson, R. D. B	Montreal	2
Nicholson, Geo. C	do	44
Nickle, Wm	Kingston	156
Noble, James	Montreal	2
Noel, Lazare	Quebec	6
Nolan, John	Montreal	10
Nottle, J. T.	Hamilton	26
Norris, Wm., in trust	Montreal	2
Nash, Fred	do	5
Nicol, Robert	Granby	12
Nicholson, Robert	Montreal	4
Nichols & Marler	do	44
Nott & Co	do	4
Nash, F., Manager, in trust	do	159
O'Brien, Wm., Tutor	do	10
O'Donnell, Rev. A	St. Denis	6
Ogilvie, Agnes	New York	27
Ogilvie, Mary Ann	Montreal	27
Ogilvie, Frances	do	27
Ogilvie, John	do	18
Ogilvie, A. W. & Co	do	10
Ogilvie, Archibald	N. Georgetown	2
O'Kane, Jane	Montreal	5
Ostell, Jno., and J. W. Hopkins, Trustees	do	50
Osgood, Julia C	St. John's	4
O'Brien, Wm	Montreal	100
Page, John	Brockville	64
Paisley, Charles	Peterborough	2
Papineau, A. C.	Montreal	8
Pardey, Sophia Julia	do	2
Parent, Isabella	Quebec	2
Parsons, T. J	Rye, U.S.	4
Patrick, Rebecca	Montreal	8
Patrick, Wm	Brockville	22
Patton, Robert G	Toronto	40
Patton, Isabella	Quebec	4
Patton, Agnes	do	4
Patton, Annie	do	4
Patton, Ann O	Cornwall, O	4
Payzant, G. P	Windsor, N.S	50
Peck, Margaret B	Montreal	34
Pelton, Caroline N	do	3
Perrault, Jérémie	do	12
Perrigo, John	do	18
Peterson, P. A	do	14
Petrie, Miss E. W	St. Leonard's	5
Petrie, John	Bobcaygeon	4
Phillips, Wm. E., deceased	Montreal	26
Phillips, Henry	do	8
Phillips, Thomas G	Brampton	2
Phillips, Mary C	Quebec	20

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Pickles, Marrion	St. John's	4
Poole, Henry S	Halifax	20
Poole, Mary Ann	Carleton Place	6
Porteous, Rev. John	Port Dalhousie	24
Pottinger, John	St. Thomas	40
Pottinger, Jane J	do	10
Potts, Joseph	Grafton	32
Pouliot, Jean B	Fraserville	32
Poustie, James	Montreal	14
Powell, John A., in trust	Quebec	4
Powell, E. M., Trustees of	Toronto	9
Prefontaine, T	Montreal	2
Prevost, G. M	Terrebonne	116
Price, Maria A	Montreal	6
Price, Evan John	Quebec	46
Pringle, J. F., R. Neil, W. Bain and A. Urquhart, Executors	Cornwall	26
Proctor, J. W	New Edinburgh	5
Prowse, Mary A	Montreal	4
Pryor, W. and J.	Halifax	8
Puddicombe, Henry	Haysville	40
Penkis, Elizabeth	Brockville	15
Pemberton, G.T., and C.E. Montizambert, in trust	Quebec	16
Paterson, C. Cook	Three Rivers	52
Pardey, A. F. and S. J., Executrices	Montreal	6
Prichard, Mary C	St. John's	6
Pryor, Wm., Executor	Halifax	36
Pouliot, Olive	Lyster	1
Primrose, Clarence	Pictou, N.S	5
Penfold, J., in trust	Montreal	450
Patton, J. R.	Three Rivers	13
Pentland, C., in trust	Quebec	9
Quebec Friendly Society	do	12
Quebec Fire Assurance Co	do	100
Rae, Jackson	Montreal	2
Rae, Jackson, in trust for Capt. Dawson	do	14
Rae, Jackson, in trust for Mrs. Dawson	do	2
Rae, Jackson, in trust for M. E. R	do	20
Rae, G. M., R. Harris, Trust	Toronto	6
Rae, William	Quebec	25
Rae, William, in trust for R. R Rae	do	11
Rainville, Paul	Ste. Marie de Monnoir	54
Ramsay, R. A	Montreal	16
Ramsay, Elizabeth A	do	12
Ramsay, Agnes H	do	14
Ramsay, Agnes, in trust	do	8
Randolph, F. F	Sevenoaks, Eng	14
Rannie, Rev. John	Bubico	6
Ratté, Louis O	Méthot's Mills	40
Ranscher, R. E	Montreal	6
Ray, Louisa H	Halifax	4
Raymond, A. S	St. Hyacinthe	10
Rea, David	Montreal	20
Read, George	St. Felix de Valois	12
Read, L., in trust	Detroit	10
Reade, Rachael, Tutrix	St. John's	10
Ready, Anna M	do	4
Reay, Jane	Montreal	2
Redpath, Jane	do	68
Reid, M. C. S	Colborne	10
Reekie, R. J	Montreal	32

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Rees, D. J	Montreal	180
Reeves, Margaret	do	4
Reeves, Daniel	Grenville	130
Reid, William	Montreal	68
Reid, William, in trust	do	2
Reynolds, E. S	Rockville	30
Rhodes, William	Quebec	14
Richardson, Wm. P., Trust, deceased	Port Rush, Ireland	2
Richardson, Eliza Ann	Edwardsburgh	24
Richardson, Joseph	Stratford	8
Richardson, Joseph, Executor of A. Bond	do	2
Rintoul, Christian, Executrix	Montreal	6
Rivet, Louis	do	66
Roberts, John	Ottawa	12
Robertson, Farquhar	Williamstown	4
Robertson, John	Vankleek Hill	63
Robertson, John	Lavant	4
Robertson, William J	St. Catharines	2
Robertson, Hugh	Perth	4
Robertson, Amelia	Montreal	22
Robertson, James	do	160
Robertson, Duncan	Halifax	4
Robertson, Jessie	Prescott	4
Robertson, Anna M	Montreal	6
Robinson, Thomas	do	8
Robinson, James	do	14
Robinson, Clarissa	do	4
Robinson, T. H., in trust for E. Robinson	do	3
Roblin, Margaret	Madoc	4
Roche, C. P	Baillesborough	2
Rodger, Janet	Ormstown	2
Rodger, Joseph	Nobleton	13
Roger, Isabella	Peterborough	2
Rogers, George	Montreal	22
Rogers, Eliza	do	3
Rogers, George P	Mascouche Rapids	24
Rogers, George	Lakefield	12
Rose, Ruth	Morrisburgh	28
Rose, Alexander	Montreal	68
Rose, James, and T. K. Ramsay, Executors for Edward Morland	do	34
Rose, L. G., Treasurer Lying-in-Hospital	do	6
Rose, Janet	Irvine, Scotland	12
Ross, Donald, and R. Esdaile, Trustees	Montreal	4
Ross, William	West Flamborough	8
Ross, Rev. Walter	Carleton Place	10
Ross, Jane	Montreal	4
Ross, Mary McB	Hudson Bay Company	2
Ross, Rev Donald	Lachine	4
Ross, James	Cumnock	8
Ross, M., and J. McLennan, Executors	Lancaster	6
Routh, H. L., deceased, in trust for M. Keith	Montreal	4
Rowe, Thomas	Dublin	18
Rowley, J. W. H., in trust	Yarmouth	2
Roy, Wm.	Owen Sound	44
Roy, A., in trust for E. Prevost	Montreal	2
Russell, Robert	Ormstown	4
Russell, Margaret	do	5
Russell, Rebecca P.	Quebec	35
Rutherford, Wm., M.D., C.B.	London	14
Ray, Jane	Halifax	2

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Robertson, Archer	Montreal	2
Remon, E. P.	Ottawa	6
Ryan, Hon. Thomas	Montreal	106
Robertson, Mary Jane	do	6
Robertson, Jane	Kingston	14
Robinson, Eliza	Quebec	22
Robinson, Anne	do	28
Redpath, Ada	Montreal	14
Rae, Jackson, in trust for minors	do	8
Redpath, A. E.	do	20
Redpath, E. J. B.	do	20
Romans, George	Londonderry, N.S.	5
Rees, Grace	Kingston	2
Ross, John U.	Halifax	10
Reynolds, Richard	Montreal	5
Rhodes, Mary E.	Quebec	2
Rhodes, Wm., in trust for G. R. Rhodes	do	2
Rhodes, Wm., in trust for C. A. Rhodes	do	1
Roach, George	Hamilton	20
Richardson, John G.	Bursledon, Eng.	50
Riordon, Charles	Merriton, O.	50
Riordon, John	do	50
Ramsay, Alex.	Montreal	36
Robertson, Wm., in trust	do	10
Ready, Eliza B., *et al*	St. Johns	4
Robinson, Jos. O.	Brantford	22
Saucer, J. B.	Montreal	2
Saunders, H. & A.	do	8
Savage, A. P.	do	10
Savage, John	Prescott	40
Scadding, Chas.	Toronto	20
Scholes, Francis	Montreal	150
Scott, John	Ottawa	6
Scott, Eliza	Montreal	6
Scott, Francis	Chateauguay Bridge	5
Scott, Andrew	St. Laurent	14
Scott, Rev. Wm.	Charlottetown	10
Scott, Margaret	Quebec	4
Scott, Hy. S.	do	20
Scott, Agnes	Peterborough	30
Seminary of St. Sulpice	Montreal	32
Senkler, Edmond John	St. Catharines	20
Senkler, Wm. S.	Perth	30
Senkler, Agnes C.	Brockville	18
Senkler, Albert E., M.D.	Perth	44
Senkler, Frances J.	do	4
Shanly, Jas., in trust for H. O. Dewar	London	2
Sharpe, Ann H., Administratrix	Prescott	54
Sharts, Elizabeth R.	Woodstock, N.Y.	2
Shaw, Samuel J.	Quebec	10
Shelton, E. E.	Montreal	20
Shepherd, Hy. Wm.	do	24
Shepherd, R. W.	do	52
Sheridan, Thos.	St. Johns	26
Sherwood, Wm., Trust. for L. L. Schofield	Brockville	14
Shillington, Hy	Perth	6
Simpson, G. W., Tutor to E. R. F. Rowand	Montreal	4
Simpson, G. W., Tutor to J. R. and M. A. Bird	do	2
Simpson, Frank Geo.	London	8
Sims, Margaret	Lachine	14
Slattery, John	Montreal	10

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Slous, John	Quebec	6
Smardon, John	Montreal	70
Smart, John	Port Hope	10
Smart, Catharine S.	do	6
Smillie, Wm. C	Poughkeepsie	32
Smith, D. A., Tutor to minors Connolly	Hudson Bay Co	2
Smith, D. A., in trust for T. McKenzie	do	2
Smith, D. A., in trust for J. Sutherland	do	4
Smith, D. A., Tutor, and J. Bissett, Sub-Tutor to Wilson	Montreal	5
Smith, R. A., in trust for Wm. Smith	do	34
Smith, George	do	6
Smith, Sarah Ann	do	24
Smith, Wm., in trust	do	16
Smith, G. F. C., and A. M. Cassils, Executors	do	8
Smith, Emily G	Guelph	5
Smith, Edward	Halifax	180
Smith, Bennett	Windsor, N.S	47
Smith, John and George	Martintown	10
Smith, R. B	Lindiay	1
Smith, R. H., in trust for A. Lemesurier	Quebec	4
Smith, Charles W	London	20
Smith, James F., sen.	Toronto	4
Smith, W. R. B., and C. W., Trustees	London	12
Sorley, Margaret T. M	Ingersoll	2
Spalding, John, and G. Templeton, Executors	Perth	20
Spilsbury, S. M., Administratrix, in trust	Colborne	12
Spragge, M. A	Montreal	26
Sproule, M. J	Belfast	2
Stackhouse, B. S	St. Andrews	2
Stalker, James	Pictou, N. S	20
Stanley, B	Lucan	12
Starr, Gill & Co.	Brockville	7
Starr, Christina	Montreal	6
St. Denis, Alexander	do	328
St. Dizier, Henry	do	42
St. George's Society	do	10
St. Germain, Jos. and Ann A	Hudson Bay Co	15
Stidston, Richard	Windsor	6
Steel, David	Allan's Corners	18
Steele, Archibald, sen	Grenville	12
Steele, Archibald, jun	do	2
Stephen, Elizabeth, Tutrix	Montreal	4
Stephen, James	Huntingdon	7
Stephenson, Henry	Lacolle	12
Stewart, Henry	Montreal	8
Stewart, James	do	16
Stewart, Jessie M	Hamilton	4
Stewart, Rev. Alexander	Orillia	8
Stewart, Rev. Donald	Arthur	2
Stewart, Catharine	Ottawa	14
Stirling, John	Montreal	84
Stirling, W. S	Halifax	18
Stirling, Jessie	Glasgow	40
Stockand, John	Hudson Bay Co	2
Strachan, Lieut.-Col., H. A	Dublin	34
Strange, O. S.	Kingston	66
Stuart, Charles	Port Hope	8
Sturrock, John	Laggan	4
Sullivan, M., M.D	Kingston	2
Sumner, John	Carleton Place	2

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Sumner, George	Montreal	10
Sutherland, Daniel	St. Andrews	2
Sutherland, Daniel, in trust	do	2
Sutherland, John	Montreal	7
Sutherland, James	Owen Sound	68
Swail, James	Côte des Neiges	36
Swail, John	do	20
Swail, William	Belvidere, U.S.	24
Sutherland, John, M.D	Ottawa	2
Swift, Henry	Quebec	16
Symmes, Abigail	Drummondville, O.	8
Synod of Ontario, in trust for Cornwall F. P. School	Kingston	2
Synod of Ontario, in trust Widows' and Orphuns' Fund	do	2
Steven, Mary	Picton, O.	10
Stevens, Grace Jane	Edinburgh	8
Stevenson, Adam	Montreal	8
Stephens, Pembroke S.	London	100
Scott, Mary	Quebec	2
Stephens, Geo. W.	Montreal	34
Sims, P. H.	Waterloo	4
Scott, Mary J. C.	St. Laurent	14
Smith, R. A.	Montreal	77
Spilsbury, Emily C. M.	Colborne	4
Steel, James	Allan's Corners	15
Shipway, Maria	Montreal	14
Scott, Rev. Wm., in trust for M. A. Scott	Charlottetown, P.E.I.	5
Shields, Eliza Jane	Liverpool	9
Smith, Wm. H., in trust	Montreal	1
Sweeney, Margaret E.	Prescott	54
Shotton, John W	Montreal	26
Shillington, H., Administrator	Perth	12
Sampson, W. A., and T. Scott, Trustees	Galt	114
Smith, Donald A.	Montreal	4
Smith, Mary Ann, Executrix and Legatee	do	17
Skelton, Fred. Charles	do	20
Stewart, Donald McL., in trust	Quebec	125
Stuart, Ernest H.	Montreal	8
Stuart, Edith	do	8
Stuart, E. H, and H. L. Snowdon, Trustees	do	8
Simpson, Geo. Wm.	do	67
Simpson, Wm. in trust	do	235
Strathy, J. B.	London	1
Smith, J. M., in trust	Montreal	1,035
Stadacona Bank	Quebec	300
Taché, Rev. A., *et al*, Executors	Red River	38
Taché, Lady Sophia	Montmagny	10
Tait, John	St. Pauls, Min	6
Tait, John, jun.	do	3
Tait, Robert	Hudson Bay Co.	12
Tanner, Rev. John E.	Brompton Falls	6
Tasker, John	Montreal	8
Tavennier, Rosalie, in trust for R. C. and G. Deschamps	do	38
Tavennier, Rosalie, in trust for A. Deschamps	do	14
Taylor, John	Headingly, Ma.	20
Taylor, James B.	Quebec	4
Taylor, Edward H	do	14
Taylor, Thomas W.	Toronto	4
Taylor, Joseph	Kingston	6

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Taylor, T. M., in trust	Montreal	42
Templeton, Jane	Perth	4
Temporalities Board, Church of Scotland	Montreal	414
Tessier, Hon. U. J	Quebec	40
Tessier, U., jun	do	4
Thibaudeau, Euphemia B	do	22
Thibaudeau, Charles T	do	32
Thibaudeau, A. A	Montreal	32
Thom, A., J. Coldstream and W. Patterson, Trustees	do	8
Thomas, Wm. S	Lyster	7
Thomson, Jos. N., deceased	Montreal	8
Thomson, Jos. N., deceased, in trust	do	4
Thomson, David G	do	30
Thomson, Mary Ann	do	6
Thomson, Matilda Jane	Belleville	42
Thomson, Jane	do	4
Thomson, Margaret	do	6
Thomson, Adam	Montreal	10
Thompson, Christina	do	2
Thompson, John	do	3
Thompson, Wm	Trim, Ireland	4
Thompson, James	Perth	144
Thompson, Maria	Lemesurier	10
Thompson, Wm	do	2
Tiffin, J. A., Usufructuary	Montreal	6
Tilson, —	do	
Tofield, Wm	Lévis	6
Tofield, Wm., in trust	do	6
Tolmie, Mindo	Montreal	4
Tomkins, Rev. John	Stanstead	6
Townend, Rev. A. J	Halifax	8
Tracy, Amelia	Thorold	16
Travers, J. N., J. Rae and R. A. Smith, Trustees for A. R. Allan	Montreal	400
Trester, M	do	14
Trigge, Capt. Alfred	Southampton	150
Tucker, Ann	St. John, N.B.	12
Turgeon, E., in trust	Montreal	2
Tweedie, Charles	do	4
Thomloe, Rev. Geo	Stanstead	2
Tawse, Elizabeth, Administratrix	King, O	11
Thibaudeau, Hon. Isidore	Quebec	58
Tucker, David	Pickering	14
Tate, George	Montreal	45
Thomson, Margt	Renfrew	1
Taylor, Benjamin	Halifax	2
Turnbull John, in trust	Montreal	312
Tempest, John	do	50
Turgeon, Louis	Quebec	5
Telfer, James	Blenheim	4
Trottier, A. A., in trust	Montreal	82
Uniacke, Robie	Halifax	10
Unwin, Wm	St. Hyacinthe	8
Utting, Hannah	Montreal	34
Vallée, Prudent	Quebec	20
Vankleek, Jeptha	Thurlow	6
Vankleek, Wm	do	4
Vaughan, C. M	Kingston	4
Vennor, Henry	Montreal	20
Vézina, F	Quebec	40

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Victoria College, Trustees of	Cobourg	2
Vincent, James and Clara C	Port Hope	2
Vicat, H. N	Melbourne	10
Waddingham, Louisa	Kingston	8
Walker, Kenneth McL	Montreal	2
Walker, Elizabeth	Toledo, U.S.	4
Walker, Hon. Wm., deceased	Quebec	34
Walker, Mrs. Margaret	do	48
Walmsley, Alex., in trust	St. John's	8
Wallace, Elizabeth	Brockville	10
Wallbridge, Hannah C	Belleville	2
Walton, Jane	Peterborough	26
Wardrop, John	Toronto	110
Watson, Thomas	North Georgetown	6
Watson, Walter, Trust	New York	20
Watson, John	Perth, Scot	72
Webster, Louisa	Montreal	4
Weir, Elizabeth S	do	2
West, Walter B	North-West Territory	37
Whitby, Oliver R	Paris, O	2
White, H. A., and C. White, Tutors, and C. C. Snowdon, Sub-Tutor.	Montreal	4
White, Mary C., and E. A. and M. A. Dickinson	Sherbrooke	2
White, Mary	Orillia	2
White, Catharine, Executrix	Newport, R.I.	4
White, Samuel A	Halifax	57
White, Thomas	Montreal	4
White, Wm	Quebec	40
White, Mary Ann	Glasgow	34
Whiteley, Geo. F	Twickenham	4
Whitefield, Geo	Barbadoes	52
Whitney, U. S., in trust	Montreal	26
Wight, Isabella H	Montreal	6
Wight, R. H., M.D	St. John's	14
Wilkes, Mrs. Barbara	Montreal	20
Willan, Maria	St. John's	2
Willard, Charles	Prescott	80
Willard, Julia	Kingston	6
Williams, Edward	do	4
Willoughby, Admiral J. B	London	2
Wilson, Alexander	Martintown, O	14
Wilson, Rev. James	Lanark	4
Wilson, William	Cumberland	129
Wilson, Mary Jane	Belleville	4
Wilson, Thomas	Clarence	28
Wilson, Sarah E	Kingston	3
Wilson, Janet	Montreal	14
Wilson, James	do	8
Wilson, Elizabeth	do	6
Wilson, Thomas & Co	do	160
Windsor Marine Insurance Co	Windsor, N.S.	70
Wood, Andrew S	Newbury, U.S.	100
Wood, Robert	Montreal	100
Woods, Caroline	do	4
Woodhouse, F. V	Albury, Eng	16
Woodrow, Matthew	Longueuil	162
Woolf, Isabella	New York	40
Workman, Thomas	Montreal	37
Workman, Thomas, in trust	do	68
Worsley, Mary Louisa	Brockville	8
Wray, Maria D	Montreal	24

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Wreford, William, deceased	St. Albans, Eng	24
Wright. D.M.	Colborne	4
Wright, Lieut.-Col. Alfred	Rochester, Eng	4
Wurtele, Catharine	Montreal	12
Wurtele, R. H	Quebec	17
Wylie, J. H., Trust	Township of Ramsay	12
Wylie, Joseph	Montreal	20
Wray, Robert, Curator, Estate of J. B. Wray	do	7
Waldie, John	Burlington	50
Wood, William	Manchester	70
Walcot, H. T., and D. Rathay, Trustees of Mrs. Eppes	Quebec	20
Wilson, Mary	Vicars	3
Wardell, Marianne H	Jersey	4
Wheeler, Mrs. Annie	Montreal	12
Weilbrumer, Marguerite	do	6
West, Bickford	Londonderry, N.S.	59
Wilson, John	Grenville	7
Wheeler, Dr. T. B	Montreal	100
Woodhouse, Joshua	St. Hyacinthe	2
Wilson, Joseph	Quebec	12
Wilson, Mary Jane	Montreal	2
Whiting, Rev. Richard	Cornwall	10
White, J. R. H., in trust	Quebec	2
Williamson, William	Port Hope	10
Wrathall, Barbara	Bathurst	10
Wrathall, Margaret	Perth	12
Wilson, Jane S., Executrix and Administratrix	Grenville	42
Walcot, Florence M	Quebec	2
Walker, William	do	5
Walker, William E	do	5
Weir, William	Montreal	25
Wilson, Thomas	do	55
Yates, Henry	Brantford	66
Yates, Horatio, M.D.	Kingston	6
Young, Charlotte L.	Côteau Landing	2
Young, John R.	Quebec	40
Young, Isabella	Montreal	4
Yuile, William, in trust	do	2
Zulche, G. W. G. R	do	8
Toronto Register, per detailed list		2,407
Shares partially paid, per detailed list		4,789
	Total	59,571

I hereby certify that the above statement is true and correct, to the best of my knowledge and belief.

J. R. MUNRO, *Transfer Clerk.*

R. SHAW, *Accountant, Head Office.*

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

SHARES PARTIALLY PAID.—ACTIONS PAYÉES EN PARTIE.

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Abbott, Hon. J. J. C.	Montreal	50
Brewster, Mrs. Sarah	St. Johns, Q.	9
Benny, Elizabeth C.	Montreal	24
Benny, Jean	do	24
Benny, Sarah Kyle	do	24
Cowans, Robert	do	46
Coombs, Annie M.	Perth	2
Charlton, Catharine L.	St. Johns	15
Coote, Mrs. Emily	do	15
Cassidy, John L.	Montreal	850
Code, Abraham, Administrator	Carleton Place	1
De la Bruère, Boucher	St. Hyacinthe	26
Donnelly, James	Montreal	69
Dyer, Wm. A.	do	9
Elliott, John	do	50
Fraser, John	do	500
Fletcher, John	Rigaud	
Fauteux, P. A.	Montreal	221
Fairbairn, John	do	10
Fraser Institute	do	365
Fraser Institute	do	300
Gibb, Charles	Abbottsford	1
Gravel, Jean A.	Montreal	35
Gibb, Mrs. Clarinda	do	31
Gault, R. L.	do	45
Gilmour, James Y.	do	150
Gemmill, James D.	Almonte	2
Girard, L. A. A., Executor	Montreal	24
Goold, D. and Dora	do	4
Holland, Richard	do	100
Higginson, Wm.	Vankleek Hill	12
Hall, Francis A.	Perth	3
Hart, Mrs. C. N.	Montreal	2
Hearle, Mrs. Caroline M.	do	6
Hart, John S.	Perth	2
Hart, Rev. Thomas	Winnipeg	5
Irving, Thomas	Montreal	25
Janes, W. D. B., Tutor	do	24
Kay, Wm. F.	do	505
Leclair, Jean	do	65
Lamoureux, J., fils	St. Sebastien	9
Leavens, David R.	Belleville	15
Lyman, Mary C.	Montreal	10
Menzies, James	Peterborough	1
Moss, S. H., & J.	Montreal	125
Moss, Samuel E., & Clara	do	32
Meloche, Jean B., *dit* Livernois	Chicago	45
McDonald, Rev. Malcom	Stanstead	4
Macpherson, Henry	Owen Sound	7
McCready, James	Montreal	37
Macfarlan, Janet, Tutrix	do	150
Neelin, Wm.	Carleton Place	5
Ostell, Jno., & J. W. Hopkins, Trustees	Montreal	37
Perrault, Jérémie	do	5
Papineau, Casimer F.	do	23
Pringle, Thomas	do	102

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*

(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Perrin, Thomas	Montreal	10
Roy, Louis N. F.	do	12
Redmond, Mary Ann	do	6
Roy, A., in trust for E. Prevost	do	1
Rivers, J. W. B.	Brockville	15
Ramsay, A., and F. M. Paton	Montreal	27
Rees, D. J.	do	130
Richardson, Joseph	Stratford	7
Seminary of St. Sulpice	Montreal	10
Smardon, John	do	38
Simms, J. C.	Montreal	1
Smith, James F.	Toronto	10
Sharpe, Geo., in trust	Montreal	5
Trester, M.	do	50
Thompson, Wm. Hy., in trust	do	5
Wight, Isabella H.	do	1
Wallbridge, Hannah C.	Belleville	2
Weir, Elizabeth S.	Montreal	18
Wilson, Thomas, & Co.	do	120
Wurtele, E. C.	Sorel	25
Willard, Julia	Kingston	4
Winters, Lorenza	Pembroke	24
Whitney, Mary B.	Montreal	10
	Total	4,789

TORONTO REGISTER.

Allan, Rev. Daniel	Township of N. E. Hope	8
Allenby, Frederick George	Galt	26
Anderson, Rev. John	Tiverton	6
Anderson, William	Toronto	4
Armstrong, David	Keene	6
Austin, J., and R. H. Bethune, in trust	Toronto	61
Bain, Rev. James	Markham	8
Ball, A. T. H.	Galt	26
Barber, Robert, in trust	Streetsville	8
Bates, James S.	Toronto	4
Belcher, A. E.	do	2
Bennett, Humphrey	Barrie	10
Blackie, John L	Toronto	25
Boyd, George	do	61
Brownlee, Claud	East Craftsbury, U.S.	2
Brownscombe, Henry	Bedford, Eng.	2
Buchan, John	Stratford	20
Burrell, Mrs. T. S.	Brighton	6
Browne, J. & P.	Toronto	21
Cameron, Rev. D.	Lucknow	6
Campbell, James	Whitby	16
Campbell, James	Toronto	17
Carlyie, James, M.D	do	12
Cayley, Jenny S	do	4
Cayley, John	do	40
Chamberlain, Jane E.	Napanee	3
Christie, Major-General, H. P.	Cheltenham	4
Clark, A. M., and B. W. Gossage, Trustees	Toronto	6
Clarke, George A., M.D.	Yorkville	30
Climie, Elizabeth C.	Bowmanville	4

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

Names, — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Cottrell, George W	London	7
Daly, M. B., and A. H. Furniss, Trustees	Toronto	2
Dickson, W. A	Galt	100
Dickson, W. A. and J. G., Executors, Wm. Dickson	do	300
Dow, Robert	Toronto	8
Dow, Thomas	Windsor	10
Dryman, Jane A	Toronto	60
Duffett, Herbert	do	2
Elliott, Wm	do	12
Ellston, John	Thornhill	10
Forbes & Lounsbrough	Toronto	10
Foy, J. J., Furniss Dower Fund, Trustee	do	36
Fothergill, Augustus T	Oshawa	10
Fuller, Cynthia	Hamilton	61
Fuller, Elizabeth	do	8
Fuller, T. B., and R. Miller, Executor, T. C. Street	do	16
Fulton, John, M.D	Toronto	34
Garnham, Wm	do	6
Gilmor, Robert, in trust	do	2
Gilmor, Robert	do	4
Gissing, F. J	Woodstock	14
Gorman, Thomas	Brantford	17
Graham, F., Administartrix	Toronto	6
Gray, Wm	do	2
Hallgarten, Adolph	New York	50
Hallgarten, Julius	do	50
Halson, Henry	Burlington	4
Hamilton, Florence E	Collingwood	4
Harman, J. D. M	Waterloo	5
Harris, A. B	Credit	14
Hay, Robert, in trust	Toronto	5
Henry, James S	Beamsville	12
Home Saving and Loan Co., Limited, in trust	Toronto	54
Howland, W. H	do	10
Johnston, W. L	Peterborough	2
Lambart, Mrs. H. S., in trust	Toronto	2
Lamport, Henry	Toronto	14
Lang, Wm., sen	Keene	4
Lawrence, Geo. W	Stratford	2
Lesslie, John	Dundas	70
Lewis, Mrs. Helen	Toronto	50
Lewis, James	do	4
Lloyd, Geo. A., Tutor	London, Eng	6
Long, Thomas and John J	Collingwood	134
Lockhart, Mrs. E. M	Toronto	2
Main, Thomas A	Orillia	6
Melleville, Mrs. Helen	Nottawa	50
Middlemas, Geo	Chesterfield	4
Millar, Miss Jane	Brantford	4
Mitchell, Rev. J. W	Mitchell	2
Meyers, Mrs. Ann	Toronto	5
Meyers, James	do	3
McCabe, Wm	do	24
McCallum, Wm	Sandhill	4
Macdonald, Isabella	Toronto	8
Macdonald & Patton	do	12
Macpherson, Richard, in trust	Kingston	2
McTaggart, Miss Jane	Strathroy	2
McTaggart, Mrs. Jane	do	2
O'Connell, Rev. Daniel	South Douro	4
Parland, Wm. A	Collingwood	10

Merchants' Bank of Canada—*Concluded.*
(Banque des Marchands du Canada—*Fin.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Patton, F. L.	Toronto	4
Patton, H. B	Billings' Bridge	4
Patton, Miss M. L	Litchfield, Eng	4
Pellatt & Osler	Toronto	24
Peters, Geo	Peterborough	3
Pettigrew, Louisa	Toronto	43
Pettigrew, Sarah	do	7
Plumb, Duncan C	do	8
Plumb, Duncan C., in trust	do	8
Plumb, Miss E. S.	Niagara	8
Porter, John	Toronto	2
Radcliffe, Emily Jane	Dunnville	36
Rae, G., and W. M. Clark, Trustees	Toronto	12
Rae, G., and R. Harris, in trust	do	3
Rae, G., and J. F. Smith, Trustees	do	50
Richardson, Jane, Administratrix	Stouffville	4
Robertson, Elizabeth	Thorold	4
Robinson, Robert	Tormore	4
Rogers, Robt. Z	Grafton	2
Rooney, Mary Ann	Tyendinaga	4
Rose, Miss Catharine	Kingston	2
Rose, J. C.	Toronto	2
Scott, Walter	Nottawa	12
Seels, E., and B. Saunders, in trust	Toronto	4
Sharp, H. F.	St. Mary's	10
Shore, Henry	Toronto	4
Shields, John	Bolton	12
Smith, J. F., Trust for Mrs. A. G. Barber	Toronto	8
Spencer, A. V	Waterloo	2
Stalker, Emma E	Toronto	8
Stayner, T. H.	do	18
Stayner, Rev. T. L	Overbury, Eng	4
Stayner, T. S., and S. G. Wood, in trust	Toronto	30
Stephens, R. J	do	10
Stidston, Richard	Chatham	4
Strathy, H. S.	Toronto	14
Stuart, Charles	Port Hope	14
Taylor, M. H., and E. Horton, Trustees for Mrs. E. A. Gossage	St. Thomas	7
Treble, Mrs. Mary E	Toronto	50
Trees, Samuel	do	6
Vankoughnet, E. B.	Royal Navy	10
Vankoughnet, P. T	Chicago, U.S.	4
Wadsworth, W. R.	Weston	10
Walker, James	Hamilton	20
Wallace, James	Brockville	11
Wallace, Rev. Robert	Toronto	6
Waugh, Mrs. Imogene L	Hamilton	6
Weir, Mrs. M. M.	Folkstone, Eng	40
Whitt, Samuel	Toronto	14
Wilkes, Alfred J	Brantford	2
Wilkie, D. R., Trust for Mrs. A. C. C. Wilkie	Toronto	4
	Total	2,407

WM. J. INGRAM,
Assistant General Manager.

Merchants' Bank of Canada,
Montreal, 21st February, 1880.

STADACONA BANK.

(BANQUE DE STADACONA.)

Shares, $100 each. Actions, $100 chaque.

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Adams, John	L'Islet	8
Adams, W. C., & Co	Quebec	5
Alain, Michel	do	2
Allard, Joseph	do	10
Amiot, Sévère	do	14
Amouroux, Mme. Veuve Augustine H. Lardier	do	8
Anctil, George	Ste. Anne de la Pocatière	3
Anctil, Jacques	do	6
Anctil, Jean Marie	do	9
Anctil, Joseph, N.P	do	5
Andrews, F. A	Quebec	20
Andrews, F. W	do	12
Antil, Edouard	do	10
Antil, Mme. Marie Lévêque	do	4
Archambault, Oscar	do	7
Archer, Joseph, sen	do	7
Archer, Joseph, jun., in trust for Augustus	do	1
Archer, Joseph, jun., in trust for Chas. H.	do	1
Archer, Joseph, jun., in trust for M. Alice	do	2
Argue, Thos. H	do	4
Asylum of the Good Shepherd	do	27
Audet & Robitaille	do	15
Audet, F. M., N.P	do	15
Audet, Nicodème, M.P.P	St. Anselme, Dorchester	20
Audette, Dlle. Adélaïde	Quebec	3
Bacon, Mme. Joséphine Têtu	St. Thomas, Montmagny	20
Baillargeon, Ambroise	L'Ange-Gardien	5
Baillargeon, Mme. Kate Lelièvre	Quebec	1
Balzaretti, Eugène	do	5
Baril, Mme. Rosalie Panet	L'Islet	23
Barrow, John William	Quebec	14
Bayne, Mrs. Margaret Barron	do	15
Beaubien, Estate L. A., N.P	Cap St. Ignace	25
Beaudet, E	Quebec	22
Beaulieu, Rev. T. E	do	4
Behan, Miss Mary	do	1
Bélanger, Ulric A., M.D	La Canardière, Beauport	5
Bélanger, U. A., in trust for Jos. Spénard	do	2
Bernier, Siméon	St. Thomas, Montmagny	6
Bernier, Thomas	Quebec	15
Bertrand & Brochu	Lévis	12
Bertrand, Charles	L'Isle-Verte	75
Bew, John J., in trust for L. G. Bew	Quebec	2
Bilodeau, Louis	do	137
Bishop (Lord) of Quebec, in trust for National School Endowment Fund	do	30
Blais, L. H	St. Thomas, Montmagny	15
Blouin, Rev. F. A	Carleton, Baie des Chaleurs	6
Boisvert, L. A	Quebec	15
Boivin, L. J., in trust for Mme. H. Brewer Leclère	New Liverpool	1
Bolduc, Mme. M. E. Alvina Lavoie	Beauport	3
Bolduc, Rev. J. B. Z., in trust for La Corporation Archiépiscopale de Québec	Quebec	75

Stadacona Bank—*Continued.*

(Banque de Stadacona—*Suite*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Bolduc, Rev. J. B. Z., in trust for La Corporation Archiépiscopale de Québec (Mission Fund)	Quebec	39
Bolduc, Rev. J. B. Z., in trust for Dlle. M. Piché	do	2
Bonneau, Rev. E., in trust for Estate of Louis Godbout	do	1
Borland, Robert, Estate of	do	25
Boucher, Jean	St. Charles, Bellechasse	7
Bouchette, Joseph	Quebec	10
Bouillé, L. N	Deschambault	3
Bouillé, Zéphirin	do	3
Bourget, François, N.P	St. Henri de Lévis	12
Bowen, Amos	Quebec	7
Boyle, Mrs. Isabella Chambers	do	30
Brochu, Charles	do	40
Brodie, Robert	do	10
Brodie, Thomas	do	8
Brodie, William	do	10
Brown, Dlle. Odile	do	6
Bruce, Robert	do	25
Brunet, J. C	do	5
Budden, Wm , in trust for Miss Eva M. A. Budden	do	1
Byrne, Wm., in trust for John and Wm. Byrne	do	5
Cahill, Michael	St. George, Beauce	3
Cantin, Narcisse	St. Romuald	8
Carlile, Mrs. Rachel Louisa Phillips	Gibraltar, Spain	3
Caron, A. P., in trust for Mme. Veuve R. E. Caron	Quebec	12
Carrier, Antoine	Lévis	7
Carrier, L. N., N.P., Attorney for heirs of late Dame A. Derousselle	Lauzon, Lévis	35
Carrière, J. Baptiste	St. Anselme, Dorchester	45
Cazeau, Mgr. C. F., in trust for l'Asile du Bon Pasteur	Quebec	1
Cazeau, Mgr. C. F., in trust for Dlle. Josephte Cazeau	do	4
Chabot, Laurent	Lévis	30
Chalmers, James	St. Mary's, O	7
Chambers, Robert	Quebec	1
Chandonnet, Joseph	Lévis	9
Chapleau, Edouard	St. Pascal, Kamouraska	5
Chapleau, Joseph	do do	10
Charest, Rev. Z., Estate, in trust for Mme. Adéline Dubeau Lavoie	Quebec	10
Charlebois, J. A., N.P	do	7
Chinic, Mme. Marie Anne Leblond	do	9
Cinq-Mars, Charles, N.P	do	40
Cinq-Mars, Chas., in trust for La Fabrique Notre Dame de Québec	do	30
Clerk, Alexander	Montreal	60
Clerk, Alexander, in trust	do	60
Clerk, Alex., in trust for A. F. Clerk	do	18
Clerk, Alex., in trust for B. G. Clerk	do	15
Clerk, Alex., in trust for T. D. Clerk	do	15
Clerk, Alex., in trust for R. H. Clerk	do	12
Collard, Joseph	La Malbaie, Charlevoix	15
Collas, James, in trust for Perce J. Collas	Gaspé	6
Collet, Rev. Chas. Allyre	Quebec	30
Collet, Charles Arcadius	St. Henri de Lévis	34
Communauté des Révérendes Dames Religieuses de L'Hôpital Général de Québec	Quebec	25

Stadacona Bank—*Continued.*

(Banque de Stadacona—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Cormier, N. C., Exécuteur testamentaire de feu Dame Marie H. Dion La Rochelle	Plessisville, Mégantic	10
Corriveau, Dlle. Sophronie	Quebec	3
Costolow, George	do	10
Côté, Boniface	do	5
Côté, F. X	Lévis	10
Côté, Joseph, M.D	St. Valier, Bellechasse	15
Couët, Charles, Estate	St Henri de Lévis	
Couillard, Mme. Apolline Fortin.	Rimouski	6
Couture, L. E	Lévis	40
Crawford, Mrs. Charlotte Augusta Boulton	Quebec	11
Crawford, James S	do	7
Crépault, Jean	St. Valier, Bellechasse	6
Darveau, A. F. E	Quebec	30
Davie, G. T	Lévis	15
Davis, Mrs. Ellen E. Joseph	Montreal	10
Davidson, Ninian	Quebec	15
Davison, Wm	do	3
Dawson, J. T	do	5
Dean, Wm. R., in trust	do	28
Déchêne, F. Miville	do	30
DeGaspé, Rév. T. A	Lévis	3
Delâge, J. Bte., N.P	Quebec	6
Delagrave, Cyrille, Estate	do	15
Delisle, Nicostrate	Pointe aux Trembles, Portneuf	13
Deniss, Mrs. Sarah Jane Butler, in trust	Quebec	5
Déry, Honoré	Beauport	4
Déry, P. C	Quebec	12
DeVillers, F. X	Lotbinière	15
Dionne, Jean Baptiste	St. Gilles, Lotbinière	10
Dionne, Narcisse	do do	20
Dionne, Rév. Pierre	St. Alban, Portneuf	22
Doran, Mrs. Elizabeth Parker	Quebec	3
Doran, Wm	do	2
Dorion, Mme. Marie Belleau	do	7
Drolet, Rév. G. F. E	St. Colomban, Sillery	6
Drolet, Stanislas	Quebec	3
Drum, Wm., Estate	do	285
Dubé Mme. Julie Lortie	do	10
Dubeau, J. B. Z	do	20
Duchesneau, Guillaume	do	12
Dufresne, Joseph	do	5
Dumas, Ferdinand	do	13
Dumas, Louis	do	10
Elliott, Wm	do	22
Fabrique de St. Joachim, in trust for Le Curé de St. Joachim	Montmorency	6
Faraud, Mgr. Henri J., Evêque d'Anemour	Rivière McKenzie, Nord-Ouest	30
Filteau. Joseph	Lévis	10
Fiset, L. J. C	Quebec	25
Fisher & Blouin	do	15
Fisher, Mrs. Louisa S. Desbarats	do	2
Flynn, Edm , in trust as Mayor of Percé	Percé, Gaspé	5
Foisy. Théodule	Lévis	30
Forrest, Mrs. Clara	Sault-au-Cochon	30
Fortier, G. N. A	Ste. Marie, Beauce	25
Fortin, Dlle. Césarie	Cap St. Ignace	6
Fortin, L. N., M.D., M.P.P	do	2
Fortin, Irénée, Estate	Quebec	90
Fortin, Hon. Dr. P	do	16
Fournier, Andronic	Lotbinière	5

Stadacona Bank—*Continued.*

(Banque de Stadacona—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Fournier, Dlle. Philomène	Quebec	2
Fraser, John	do	12
Gagnon, Adolphe, sen	Baie St. Paul, Charlevoix	30
Gagnon, Gédéon	Quebec	4
Gale, J. V., in trust	do	25
Gamache, C. Solyme	Cap St. Ignace	7
Gariépy, Mme. Veuve Louise Brunet	Quebec	15
Garneau, Joseph	do	10
Garneau, J. P	do	15
Garneau, Hon. P	do	100
Garneau, Mme. Sara Caroline Coutlée	do	20
Gaucher, Alphonse, in trust for Dlle. Lumina Gaucher	do	1
Gauvin, Joseph	do	4
Gauvreau, J. F	do	113
Gauvreau, O. E	do	12
Gibb, Mrs. Lizzie M. McCallum	do	2
Giblin, John	do	5
Gillespie, Miss Emily	do	2
Gillis, Mrs. Mary Elizabeth Codville	Inverness, Megantic	20
Gingras, Mme. Veuve Coroline Tessier	Quebec	22
Girard, F. X	St. Urbain, Charlevoix	3
Girouard, Théophile	Quebec	5
Giroux, Mme. Veuve Catharine Tardif	do	2
Giroux, Edmond	do	7
Giroux et Frère, Edmond	do	64
Giroux, Dlle. Henriette	do	34
Glass, John	do	7
Godin, Mme. Veuve Cléophée Boudreau	St. Pierre les Becquets	3
Goldstein, A	Montreal	50
Gosselin, Rev. Aug. Hon	St. Jeanne de Neuville	6
Gourdeau, François	Quebec	40
Grant, Mrs. Caroline Drum	do	12
Grant, T. H	do	78
Green, James H	do	10
Grenier, A. E., M.D	L'Isle Verte	10
Gunn, B. P	Quebec	4
Hall, John, Estate, in trust for George Hall	Leeds, Mégantic	1
Hamel, Mme. Veuve Georgiana Mathilda Faribault	Quebec	36
Hamel, Jean	St. Thomas, Montmagny	27
Himilton, Miss Emma M	Quebec	9
Hardy, N. S	do	9
Hardy, Mme. Thercisse Fontaine dit Bienvenu	do	5
Harris, E. B	do	32
Healey, Miss Louisa	do	4
Henchy, Patrick	do	15
Henry, J. W	do	75
Hethrington, Thomas	do	7
Holt, John H	do	12
Home, Mrs. Mary Laurie	do	19
Home, Wm., and J. W. Henry, in trust	do	52
Huard, Joseph	do	5
Hudon, Théophile	do	23
Huot, Philippe	do	145
Hyman, Wm., as Mayor of Cap Rosier	Grande Grève, Gaspé	18
Incorporated Church Society of the Diocese of Quebec	Quebec	10
Jackson, Mrs. M. L. B	do	6
Jacobs, B	Montreal	75
Jameson, Mrs Frances Jolly	Quebec	20

Stadacona Bank—*Continued.*

(Banque de Stadacona—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Jean, Alexandres	Quebec	3
Johnsen, Mrs. Minnie Connolly	do	15
Joseph & Sons, A.	do	76
Joseph, Abraham	do	222
Joseph, Abraham, in trust	do	50
Joseph, Andrew C.	do	18
Joseph, Montefiore	do	20
Joseph, Miss Fanny D	do	5
Joseph, Miss Rachel S	do	5
Jourdain, Aug	do	20
Kelly, James	do	15
Kelly, Wm	do	5
Kennedy, Oliver	do	10
Kirouac, François	do	60
Labbé, Mme. Veuve Adélaide Rhéaume	do	7
Labrecque, Jérôme	do	43
Labrèque, Dlle. Adélaide	St. Laurent d'Orléans	3
Labrèque, Cyprien, N.P	Quebec	8
Lacroix, Edouard	Matane	120
Laforce, Narcisse	Quebec	15
Lagacé, Lazare	do	3
Lagacé, Rev. Pierre	do	20
Laliberté, J. B.	do	6
Lamard, Ferdinand	L'Islet	2
Lamontagne, J. Bte	Ste. Flavie, Rimouski	120
Landry, J. E. J., M.D.	Quebec	75
Langevin, Very Rev. Edmond, V.G.	Rimouski	2
Langevin, Hon. Hector L., C.B., M.P.	Quebec	15
Languedoc, Mme. M. E. E. Morrison	St. Michel, Bellechasse	10
Lapierre, Didace	Quebec	9
Lapointe, L M	do	45
LaRoche, Ambroise	do	6
LaRue, Charles	Pointe aux Trembles	30
LaRue, Eugène	do	30
LaRue, Praxède, M.D.	St. Augustin, Portneuf	12
LaRue, Swibert Augustin, M.D.	Sandy Bay, Rimouski	2
Laurin, Lt.-Col., M.P.	Quebec	9
Leclerc & Letellier	do	27
Leclerc, Louis Olivier	St. Michel, Bellechasse	1
LeDroit, Théophile	Quebec	100
Légaré, Rev. A. I. I	St. Denis, Kamouraska	7
LeGros, John	Pointe St. Pierre, Gaspé	6
Lelièvre, Estate Veuve Catharine Mailhot	Quebec	2
Lelièvre, Mme. Veuve Hélène Mailhot	do	3
Lemelin, Dlle. Rosalie	do	1
Lemieux, F. X	Lévis	12
Lemieux, Dlle. Jeanne de Chantal	Quebec	1
Lemieux, Narcisse	do	9
Lepage, Mme. Julia Thurber	do	6
Lépine, Louis George	do	51
Lépine, Mme. Mary Doyle	do	5
Lépine, Rev. Octave	do	11
LeSage, S	do	38
Lespérance, P.	do	8
Lessard, Louis, in trust for La Société de Construction Permanente de Québec	do	3
Levasseur, P. C	St. Jean Deschaillons	30
Lévêque, Dlle. Henriette	Quebec	7
Levy, Mrs. Rosetta	do	112
Louis, Joseph	do	30
Lovell Printing and Publishing Co.	Montreal	3

Stadacona Bank—*Continued.*

(Banque de Stadacona—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
MacEwen, P., Cashier, in trust	Quebec	69
Macnider, James & Co	do	1
Mailley, Rev. Jules	Besançon, France	34
Marcou, H. F	Quebec	104
Marcoux, L. C	do	2
Marquis, Louis	Ste. Famille d'Orleans	1
Martel, Charles	Quebec	12
Martin, Miss Bertha	do	8
Mercier, Honoré	do	8
Méthot, Mme. Veuve Célie Boudreau	Lotbinière	10
Méthot, Mme. Elise Malhiot	Boston, Mass., U.S	10
Méthot, Léandre	Cap St. Ignace	150
Michel, Jéan	Quebec	90
Michon, Mme. Adèle Fortin	St Thomas, Montmagny	6
Millard, Miss Elizabeth	St Mary's, Ont	7
Miller, Matthew	Quebec	26
Miller, Mathias	do	5
Mitchell, Mrs Elizabeth Jane Drum	do	15
Moffatt, Walter, M.D	do	10
Moffett, Alfred	do	30
Molloy, Miss Mary	do	32
Molloy, Miss Sarah	do	24
Montizambert, Lieut.-Col. C. E., in trust	do	5
Montminy, Octave	St. Jean Chrysostôme	31
Moore, William, in trust	Quebec	15
Mossman, Joseph, in trust for Mrs. Sarah Jane Horne-Mossman	do	6
Municipality of St. Edward of Frampton West	Dorchester	18
Munn, Miss Agnes	Quebec	6
Munn, Miss Elizabeth	do	10
McCall, John	London, Eng	50
McInenly, James	Sillery	5
McWilliam, William	Quebec	10
Nadeau, Mme. Françoise Labrie	do	2
Neilson, Hubert, M.D	do	8
Neilson, N. R	do	5
Neilson, Miss Margaret	Ste. Foye	40
Neilson, William	Valcartier	5
Noël, Lazare	Quebec	19
O'Brien, William	Lévis	10
O'Connell, Daniel	Quebec	10
O'Donohoe, John	do	7
O'Meara, Estate of Mrs. Mary Hannah	do	1
Overill, Mrs. Ellen Reid	do	2
Pâquet, Z	do	30
Parant, Louis	do	75
Pelletier, Hon. C. A. P	do	6
Pelletier, Chrysologue	Cacouna	4
Pelletier, Eusèbe	St. Romuald	15
Pelletier, Mme Veuve Rosalie Virginie Moreau	Fraserville	27
Pentland, Charles	Quebec	3
Pentland, Mrs. C. Z. Taschereau	do	12
Perron, Rev. J. O	Rimouski	8
Phillips, George T	Quebec	30
Picher, Mme Veuve Adele Vézina, for herself, and as Usufructuary Legatee of her late husband	do	11
Picher, F. X.	do	28
Piddington, T. A	do	15
Plante, Dlle. Julie	do	2
Pouliot, Alphonse	do	15

Stadacona Bank—*Continued.*

(Banque de Stadacona—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Prendergast, James	Quebec	5
Price, Miss Cecilia	do	101
Price, E. J	do	94
Price, H M., Manager, in trust	do	30
Quebec Benovelent Society.	do	15
Quebec Irish Protestant Benevolent Society	do	5
Rainey, Mrs. Christiana Cathcart	Kennebec Road, Beauce	14
Reid, Miss Margaret	Quebec	1
Renfrew, George R	do	114
Renfrew, George R, in trust	do	30
Renouf, Cyprien	Les Trois Pistoles	6
Richard, Octave	Cap St Ignace	10
Rickens, John	Quebec	3
Riopel, Mme. Justine Robitaille	do	15
Rioux, Eloi	Les Trois Pistoles	12
Roux, Narcisse	Quebec	15
Riverin, Mme. Veuve Délina Bélanger	St Jean, Port Joli	3
Roberge, Michel	St Jean Chrysostôme	8
Rosa, Joseph	Quebec	30
Ross & Co	do	50
Ross, John	do	146
Rousseau, Elouard, M D	do	20
Rousseau, Mme. Sénéville Clavet	St. Michel, Bellechasse	7
Routh, F. A., in trust for Estate of Sir R. J. Routh	Montreal	13
Routier, Charles, Estate	Quebec	15
Roy, Mme. Veuve Alzire F.	do	18
Roy, Mme. Veuve A. F., in trust for Mme. J. G Blanchet	do	5
Roy, Hon. Judge D., in trust for Mme. Hélène Parent Roy	do	15
Roy, Hon. Judge D., in trust for Dlle. Hélène Roy	do	1
Roy, François	Lévis	15
Roy, Léon, N.P.	do	4
Roy, Odilon, in trust for Mme. Rosalie Parent Wright	Quebec	6
Roy, Saluste, M D	St. Jean Port Joli	4
Roy, Thomas Etienne	Quebec	37
Russell, Wm. A	Lawrence, Mass. U S	23
Samson, Charles	Lévis	30
Samson, Léon.	do	7
Samson, Thomas	Quebec	2
Schmitt, Mrs. Christina Will.	do	20
Scott, Mrs. Catharine Frémont	do	10
Scott, H. S	do	60
Séminaire de Québec	do	100
Séminaire de Québec, in trust	do	60
Sharples, Mrs. Honoria Ann Alleyn	do	15
Sharples, Wm.	do	7
Sharples, Wm., and R. Alleyn, in trust for Honoria Ann Sharples Duchesnay	do	10
Shee, Patrick	do	1
Shehyn, Joseph, M.P.P.	do	100
Simard, Alfred	do	50
Simard, Etienne	St. Romuald	16
Sirois, Chrysogone	St. André, Kamouraska	2
Sirois, Mme. Veuve Henriette Reine Bélanger	Quebec	5
Slous, John	do	18
Slous, John, in trust for Miss Amelia Slous	do	7

195

Stadacona Bank—*Continued.*

(Banque de Stadacona—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Smith, Mrs. Rebecca McFedden	Quebec	3
Smyth, Mrs. Maria Doherty	do	7
Smyth, Thomas	do	14
Société de Construction Mutuelle	do	12
Société de Construction Permanente de Québec	do	9
Sœurs de la Charité de Québec	do	19
Sœurs de la Charité de Québec, in trust	do	20
Stevenson, James, Cashier, in trust	do	30
Stirling, John	Montreal	75
St. George's Society	Quebec	50
St. Michel, Charles	do	15
Sutcliff, John	Lévis	15
Sutherland, Wm.	Quebec	6
Swift, Henry	do	50
Taché, Lady	St. Thomas, Montmagny	2
Tanguay, Michel	St Charles, Bellechasse	2
Taschereau, Hon. Judge J. T.	Quebec	50
Taschereau, L. E., in trust	do	9
Taylor, E. H.	do	30
Terreau, Mme. Veuve Julie Blais	do	10
Tessier Cyrille, N.P.	do	59
Tessier, Félix	do	15
Têtu, Mme. Veuve Eléonore Guay	St. Thomas, Montmagny	7
Têtu, George	Les Trois Saumons	33
Têtu, Dlle. Hortense	St Jean Port Joli	8
Thibaudeau, Mme. Célina Méthot	Lévis	2
Thibaudeau, Misaël	Quebec	7
Thibaudeau, Urbain, Estate	do	33
Thivièrge, Rév. Paul Napoléon	St. Bonaventure	20
Thomson, Andrew	Quebec	12
Thomson, Thomas Henry	do	10
Tozer, Richard Samuel	do	8
Trudel, Augustin	do	10
Turcot, Alfred	do	2
Turcot, Mrs. Margaret Beatty	do	4
Turcot, Narcisse	do	6
Turcotte, George	do	3
Turcotte, Nassaire	do	5
Turgeon, Damase	Beaumont	15
Turgeon, Elie	Quebec	7
Turgeon, Louis	do	3
Union Bank of Lower Canada, in trust	do	267
Valleau, Mrs. Georgina Dorney	do	20
Vallée, Prudent	do	15
Vallière, Philippe	do	45
Veasey, George	do	10
Venner, William, sen	do	5
Vermette, Joseph, sen	do	10
Vermette, Joseph, jun	do	10
Vermette, Louis	do	20
Vézina, F., Cashier, in trust for La Banque Nationale	do	102
Vézina, F. R. A., in trust for La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec	do	407
Vézina, Louis	do	25
Villeneuve, Ferdinand	St. Romuald	8
Vincelette, Clément	La Canardière, Beauport	4
Vocelle, Augustin, jun., N.P.	Quebec	7
Von Exter, John	do	80
Wark, John	Inverness, Megantic	11

Stadacona Bank—*Concluded.*

(Banque de Stadacona—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Warren, Mrs. Mary Sullivan	Quebec	4
Webb, John	Ste. Jeanne de Neuville	3
Webster, A. Dunlop, in trust	Quebec	1
White, Mrs. Amelia Longmuir	do	1
Wilson, Alexander	Kennebec Road, Beauce	6
Wilson, Alexander, in trust for R. J. Hughes	do	3
Wilson, Alexander, in trust for James Rainy	do	5
Wurtele, R. H., in trust for Frs. Hacquoil	Quebec	21
	Total	10,000

Certified correct,

W. R. DEAN, *Cashier.*

Stadacona Bank,

Quebec, 12th February, 1880.

UNION BANK OF LOWER CANADA.

(BANQUE UNION DU BAS-CANADA.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Allan, Sir Hugh	Montreal	60
Ahern, Daniel	Cape Cove, Gaspé	26
Alleyn, Hon. C	Quebec	76
Allen, Fanny	do	4
Amiot, Sévère	do	16
Andrews, Martha Sealey, wife of T. Gale	do	53
Andrews, Thos	do	20
Andrews, Thos., in trust for Mrs. Jane Andrews	do	60
Anderson, Mrs. Mary	Springfield, Ont	20
Anderson, Mrs. Ann, widow of T. B. Anderson	Montreal	25
Antil, Marie Françoise, wife of E. Antil	Quebec	5
Anctil, Joseph	do	5
Anctil, Jean Marie	St. Anne de la Pocatière	14
Antil, Marie V., widow of A. E. Tessier	Quebec	2
Archiepiscopal Corporation of Quebec	do	155
Archiepiscopal Corporation of Quebec, Roman Catholic Mission Fund	do	45
Audette, Miss Adelaide	do	2
Austin, Henry C	do	3
Alexander, Mrs. James	Malbaie, Gaspè	7
Asylum of the Good Shepherd, Rev. C. F. Cazeau, Proc	Quebec	18
Argue, Thos. H	do	4
Argue, James	do	2
Anctil, Edouard	do	10
Asylum of the Good Shepherd	do	2
Brunet Damase W	Montreal	11
Barbeau, E. J., in trust	do	2
Boucher, Theo	Sault au Recollet	12
Burland, G. B	Montreal	11
Bureau, J. N	Three Rivers	20
Boxer, Chas. A	do	6
Buddon, H. A., in trust	Montreal	25
Ball, Rev. Thos. L	Maple Grove, Meg	10
Baker, Frs	Quebec	6
Baker, Frs., in trust for Nap. Gendron	do	5
Baptiste, Alex	Three Rivers	2
Balzaretti, Mrs. M. E	Quebec	24
Baile, John	do	33
Bates, W. J	do	12
Baillargé, L. G	do	14
Baquet, Raymond	St. Michel	2
Babin, Anthième	Quebec	1
Bazin, Miss Marie Flavien	do	12
Baillargeon, Jules	do	2
Babin, Elizabeth	do	4
Beaulieu, Rev. T. E., in trust	do	2
Bettez, Henri	Three Rivers	5
Belleau, Sir N. F	Quebec	30
Bernier, Rev. J. M	St. Ferdinand	20
Belnier, Elmira, wife of E. F. Balzaretti	Quebec	5
Beaulieu, Rev. T. E	do	8
Bender, Albert	St. Thomas	12
Beaulieu, Thimolaus	Lévis	32

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Bell, Annie S., wife of R McLeod	Quebec	12
Beaulieu, Jos. A	Lévis	15
Beaulieu, Charles Gédéon	do	7
Beaulieu, Aug Telesphore	do	19
Behan, Miss Mary	Quebec	2
Bender, Prosper, M.D.	do	6
Beaudet, Rev. Louis	do	11
Bélanger, Henriette R., widow of A. B. Sirois	do	4
Bilodeau, Louis	do	30
Blair, Robert	Saguenay	60
Bigaouette, Clarisse, wife of D. J. Montaubault	Quebec	4
Blanchet, Miss Melonie	do	4
Blouin, D., Tutor for children, Rebecca, Zoé, Octave and Joseph	do	1
Blais, Mrs. L. H	St. Thomas	16
Blouin, Miss Emilie	St. Jean, Ile d'Orleans	5
Bogue, Denis	Quebec	10
Bogue, Denis, in trust, for wife, Anastasia Bogue	do	6
Bowen, James	do	34
Bowen, James, in trust for Miss Gertrude Bowen	do	4
Bourassa, F	Lévis	2
Bourassa, Joseph	St. Romuald	6
Bonneau, Rev. E., in trust for Estate L. Godbout	Quebec	28
Bonneau, Rev. E, in trust for Sisters of Charity	do	10
Bogue, Mrs. A	do	2
Bowen, Mrs. Constantia C	London, Eng	5
Bouchette, Joseph	Quebec	15
Brady, Kate Ellen	New York	2
Brochu, Charles	Quebec	170
Brunelle et Frere L	Three Rivers	13
Bradshaw, Myrrha H., wife of F. W. G. Austin	Inverness, Megantic	7
Browne, Hugh	St. Joachim	8
Brien, Michael	Quebec	2
Bruce, Maria	do	23
Bruce, Robert	do	18
Brunet, Jas. C	do	85
Breakey, John	do	92
Bradshaw, Mrs. M. T	do	28
Bradshaw, Florence M., wife of H. T. Walcot	do	9
Bradshaw, R. C	Halifax, N.S	11
Budden, J. S.	Quebec	10
Budden, J. S., in trust for Miss E. Wheeler	do	2
Butler, Miss Emmelina, in trust	do	20
Butler, Simon	do	20
Budden, J. S., in trust for Kate Wheeler	do	1
Buchanan, J	St. Jean Chrysostôme	1
Burstall, John H.	Winchester, Eng	7
Boyle, Edward, and Isabella Chambers, his wife	Quebec	12
Bernier, Miss Flavie	St Thomas	4
Bowen, Mary Ann, wife of E. Fitch	Quebec	2
Begin, D	Rimouski	45
Cramp, Thomas	Montreal	45
Cramp, Thomas, in trust	do	16
Cramp, Mary Ann	Wolfville, N. S	16
Cramp, G. B	Montreal	46
Cumming, Mrs. Widow Jane	Colborne, O	22
Caisse d'Economie Notre Dame de Québec	Montreal	53
Cousins, Fanny	do	5
Cary, G. T	Quebec	4
Caisse d'Economie Notre Dame de Québec	do	266
Carrel, William	Boston, Mass	5

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Cary, G. T., in trust for Charlotte and Isabella Cary	Quebec	5
Cannon, E. G	do	14
Cantillon, Joseph	do	10
Caron, A. P., in trust for Mrs. C. P. Pelletier	do	13
County of Carleton, Municipality of the	Gaspé	24
Carrière, Jean Bte	St. Anselme	27
Catellier, Laurent J., M.D	Quebec	3
Cazeau, Rev. C. F., in trust for Miss Josette Cazeau	do	12
Cazeau, Rev. C. F., in trust for Bishop Taché and Mrs. Gingras	do	14
Campbell, Fanny, widow of late Herbt. Williams	Mégantic	5
Cayer, Alexander	St Raymond	3
Carcand, Daniel	New Carlisle	8
Carter, W. H.	Quebec	54
Cinq-Mars, Chas	do	26
Cinq-Mars, Chas., in trust for La Fabrique Notre Dame de Québec	do	10
Charleson, J. B., in trust for Miss Jane Ebbs	do	2
Connolly, Rev. John	Inverness	20
Chapleau, Edouard	St. Paschal	43
Chapleau, Joseph	do	32
Clapham, J. G., in trust for Blanche and Margaret Clapham	Quebec	1
Clapham, J. G., in trust for Nora and Etta Clapham	do	1
Cloutier, L. A.	do	1
Corporation of the City of Quebec	do	803
Cochrane, John	New Richmond	5
Collins, Mrs. Jane	Quebec	5
Coltin, Mrs. Martin	Belle Ile	13
Collas, James	Quebec	10
Couillard de Beaumont, Miss Julie	do	2
Couture, Louis Ed	Lévis	20
Cooke, Mrs. Elizabeth	Quebec	3
Cochrane, Miss Frances Hume, in trust	do	10
Corriveau, Octave	St. Valier	1
Costolow, George	Quebec	20
Crafton, Mrs. E. K	Halifax, N.S	5
Crépault, Miss Léa	Quebec	1
Cull, Thomas	Toronto	34
Corriveau, Sophronie	Quebec	32
Cream, Wm	do	20
Cream, Mrs. Elizabeth A. C	do	7
Clapperton, Wm. H., and Charles Cyr, Executors	Carleton, Boniface	30
Chinic, Hon. E., President, in trust for La Banque Nationale	Quebec	32
Corporation Episcopale and Romaine de	Trois Rivières	50
Claran, Henry Joseph	Montreal	18
Carter, W. H., in trust for Adny and Lucy Carter	Quebec	5
Davidson, D	Montreal	25
Dease, Matilda, Executrix	do	7
Dean, W. R., Cashier, in trust	Quebec	96
Davenport, Mrs. Frances G	London, Eng	10
Davidson, Henry	Quebec	122
Dean, James, in trust for Mrs. Gillespie	do	12
Dean, W. R., Tutor, in trust	do	80
Demers, George	St Henri	38
Derome, J. B.	Quebec	4
Derome, Mrs. Malvina Langevin	Rimouski	16

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Delisle, N	Pointe aux Trembles	6
Dionne, Françoise	Quebec	3
DeVillers, F. X.	Lotbinière	10
Dionne, J. B	St. Giles	26
Dionne, Narcisse	do	20
Donoghue, Miss E	Quebec	50
Dobell, R. R	do	62
Doucet, Rev. C. Isidore	Ste. Hélène	11
Doran, Wm	Quebec.	32
Dolbel, Wm	Paspebiac	7
Doucet, Miss Marie Delphine	Quebec.	3
Duggan, W. E.	do	11
Dumoulin, Sévère	Three Rivers.	15
Dugal, Felix D	Quebec.	26
Dufresne, Candide	St. Thomas	15
Dunn, Miss Mary	Quebec	30
Dunn, T. H, Executor, Estate of C. E. Dunn	do	10
Dunn, T. H., in trust for C. W. S. Dunn.	do	40
Dubé, Pierre	St. Jean, Port Joli	4
Dubeau, J. B. Z.	Quebec.	2
Drum, Wm.	do	53
Dunn, T. H	do	55
Drolet, Stanislas	do	18
Dunn, Miss Laura	do	30
Dunn, Miss Alma	do	30
Drolet, Rev. G. F. E.	Sillery	13
Drolet, Rev. G. F. E., as Curé of St. Colomban	do	15
Dynes, Joseph	Quebec	4
Dumas, Louis	do	10
Dumas, Ferdinand	do	13
Dionne, Hon. E.	Ste Anne de la Pocatière	19
Dyer, William	Quebec.	20
Eglauch, L	Montreal	23
Evans, Mary S	do	4
Emslie, James	Quebec.	12
Erskine, John S	Cumberland, O	5
Filer, George	Montreal	13
Fauteux, P. A., Cashier, in trust	do	10
Frothingham, Miss Mary L	do	13
Fafard, Rev. E., for La Fabrique St. Joseph	Lévis	20
Flynn, Edmund, Mayor of Percé, in trust	Percé	5
Fauvel, Wm. L. B.	Point St. Peter	7
Fauvel, John B	do	6
Fauvel, George P	do	7
Fauvel, Miss Emily	Jersey	7
Farand, H., Bishop d'Anemour	River McKenzie	32
Falardeau Frs.	Sillery	5
Falardeau, Louis	Quebec.	16
Foster, George King	Richmond	14
Fitzsimmons, Miss Elizabeth	Quebec	2
Fiset, L. J. C	do	2
Fiset, L. J. C., in trust for Hon. L. Fiset	do	4
Fitzgerald, Johanna, wife of late Thos. Lannen	do	4
Fournier, Miss P	do	3
Fortin, Hon. P	do	20
Fortin, Iréné	do	20
Fortin, Rev. M.	Cap Santé	5
Fortier, G. N. A	Ste. Marie, Beauce	120
Fortier, Miss Caroline	Quebec.	10
Fortier, Dr. Jos E	do	100
Fortier, Dr. Jos. E., in trust	do	12

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Fortier, R. A., Estate	Quebec	56
Fortier, Taschereau	do	40
Fournel, Augustin	do	11
Forsyth, Annie Bell	do	26
Foley, Edward	do	4
Fontana, Giovanni	Magdalen Islands	9
Frémont, Mrs. Cecile Panet	Quebec	15
Frenette, Frs X	do	10
Frémont, Jules J. Taschereau	do	5
Fraser, Mary Forsyth, wife of Lieut.-Col Reeves	do	10
Fraser, Mrs. Christina	Inverness, Scot	18
Flanagan, Mrs. Mary, in trust for Miss Mary Flanagan	Quebec	5
Flanagan, Mrs. Mary, in trust for Margaret Ann Flanagan	do	5
Flanagan, Mrs. Mary, in trust for Mrs. Jas. A. O'Connor	do	128
Griffin, James	do	22
Gravel, Jean Adolphe	do	20
Gariépy, A	do	3
Gariépy, A., Tutor for Elizabeth, Hermine, Alfred and Malina Gariépy	Montreal	3
Gale, John V	Quebec	2
Gauvreau, Jos. Ferdinand	do	45
Garneau, Félix	do	4
Garneau, J. P	do	9
Gauthier, N	St. Thomas	8
Gariépy, Mrs. L. B	Quebec	10
Gagnon, Gédéon	do	27
Gagné, Miss Nathalie	do	1
Gauvin, Joseph	do	6
Gamache, Mrs. E	Cap St. Ignace	12
Garbatz, John	Quebec	11
Gaspé Bay, North, and Sydenham South, Municipality of		12
Gibb, James, Estate of	Quebec	80
Gibb, Mrs. Marion	do	6
Gibson, W. C	do	4
Giroux, Miss Henriette	do	16
Giroux, Edmond	do	50
Giroux E, et Frère	do	23
Gignac, Ol	Sillery	5
Girard, W H	Malbaie, Gaspé	4
Gosselin, Rev. A. H	Pont-rouge	6
Goodfellow, Jane, Widow Chs. Timmoney	Quebec	5
Godin, J. N	Three Rivers	5
Gourdeaux, Delina M, wife of late Geo. Campbell	Quebec	10
Gibb, James	do	105
Green, Jas. A., in trust	do	13
Green, Jas. A	do	2
Gregory, J. U	do	4
Guillet, Valere	Three Rivers	10
Gunn, Francis	Quebec	25
Glackmeyer, Mrs. S. J	do	5
General Hospital, Ladies of the	do	102
Gurry, James	do	16
Giggie, David H	do	3
Gibb, James Sydney	do	4
Higgins, Elizabeth	Montreal	5
Hart E. M., & Son	Three Rivers	65

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Hagar, Charles	Montreal	15
Hall, John S	do	5
Hale, E. J., and W. D. Campbell, in trust	Quebec	6
Hale, E E., Executors of	do	100
Hamel, Théop., Estate of	do	5
Hamel, Mrs. Théophile	do	2
Harquoil, Frs	Gaspé	20
Hawkins, Thos	Quebec	14
Hall, Mrs. Lucretia, wife of late Francis Austin	do	8
Hawtayne, Capt. W. H. W	do	12
Hall, Mrs. Mary	do	10
Hagan, Elizabeth	do	3
Hamel Jos., et Frère	do	10
Hamel, Mrs. Jos	do	3
Hamel, Léon	Lévis, Q.	8
Hamelin, Rev. C. J. R. L	Quebec	10
Hardy, Chas	do	1
Harper, Ls. George	Percé, Q	13
Hamel, C. N., in trust for Misses Emélie and Eléonore Ledroit	Quebec	4
Henry, J. W	do	91
Henchey, P	do	38
Henchey, P., in trust for wife, Mary Henchey	do	13
Hearn, John	do	15
Healy, Mary	do	2
Higgins, Miss C. M. J	do	3
Hickman, Wm	do	10
Holt, George H	Gaspé, Q	15
Holt, Mrs. Charlotte, Isabella	Quebec	30
Hooks, Isaac	do	8
Home, Mrs. Mary	do	152
Huot, Philippe	do	20
Hudon, Théophile	do	11
Hunt, Mrs. M. C	do	10
Hunt, Weston	do	6
Holland, Nancy Ann	do	4
Holt, Mrs. Ellen	Gaspé, Q	4
Holt, Miss Caroline E	Quebec	15
Home, Wm	do	1
Hodgson, Emily S	Southbridge, Eng	5
Hossack, Wm	Quebec	16
Hale, E. J	do	296
Henderson, Gédéon Arthur	do	2
Irvine, Hon. Geo., in trust	do	83
Irvine, Hon. Geo, in trust for the Municipality of the Township of Leeds	Megantic, Q	33
Irvine, Hon. Geo., in trust for Mrs. A. Duff	Quebec	36
Irvine, Hon. Geo	do	41
Irvine, Hon. G, and C. H. E. Tilstone, in trust	do	40
Irvine, Hon. G., in trust for the Municipality of Halifax South	do	17
Jacobs, B	Montreal, Q	125
Joseph, J. Henry	do	69
Jackson, Mrs. M. LeB	Quebec	2
Jennings, Patrick	do	15
Jeffery, W. H., and Powis, H. D., trustees for Bridget Power	do	8
Jones, Edwin	do	50
Jourdain, Marie H	do	5
Joseph, Abraham	do	86
Joseph, Monefiore	do	2

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Johnston, Catharine, widow of late Thos. Green.	Quebec	35
Jourdain, A	do	10
Jameson, Mrs. Frances	do	148
Jameson, Hugh	Leeds	15
Isbester, James	Quebec	15
Kaulback, Mrs. M. S	Truro, N.S.	9
Kennedy, Oliver	Quebec	10
Ker, Mrs. Lucy Johnson	Gaspé	10
King, Hy	South Quebec	45
Kerwin, John	Sillery	12
Kinnear, James	Leeds	20
Kinnear, Wm	do	1
Kinnear, Jas., jun	do	2
Kirouac, Frs., in trust for L'Union St. Joseph	Quebec	25
Kirouac, Frs	do	45
Kenny, Catharine, widow of the late W. J. Saul	do	11
Leclaire, Jean	Montreal	45
Levesque, me. A.	do	14
Leclaire, J. V., Alphonse	do	8
Leclaire, Sophie E., wife of P. A. O. Archambault	do	10
Logie, James	do	6
Lamontagne, Marie Eliz	do	15
Laferrière, A. A., M.D	New Carlisle	3
Lamard, Ferdinand	L'Islet	4
Lavergne, Adeline	St. Romuald	1
Lachance, Louis H	St. Michel	6
Larue, Eleusippe	Quebec	53
Larochelle, Veuve Marie C	do	13
Langevin, Marie Louise, Minor child of Alfred Langevin	do	5
Langevin, Miss Mary	Rimouski	16
Langevin, Hon H., C B	Quebec	165
Langevin, Estate Chs	do	80
Langlois, Miss Delina	do	2
Lacerte, Narcisse	Lévis	11
LaCombe, Miss Seraphine	St. Michel	5
Labrie, Miss Françoise	Quebec	1
Labrie, Miss Françoise, in trust for Ursule Nadeau	do	3
Labrie, Célina, wife of Paul Dubé	do	1
Labarre, Elizabeth E., wife of H. G. Mailhot	Three Rivers	6
Laberge, Octave	L'Ange Gardien	4
Lafleur, Siméon	St. Antoine de Tilly	4
Langevin, J. P. Frs. Laforce, Bishop of Rimouski		5
Lacerte, Miss Marie D.	Lévis	1
Lardier, August. H., widow of M. L'Amoureux	Quebec	15
Leboutillier, Mrs. R. J	do	4
Lemieux, N. and Noel	do	46
Lemieux, Mrs. Julie G.	do	68
Lemieux, Jeanne de Chantal	do	12
Leacock, Mrs Annie S. D	do	7
Lemieux, Narcisse	do	45
Levey, C. E	do	1,107
Levy, Mrs. Rosetta	do	50
Leaycraft, Mrs. Mary C	do	15
LeMoine, J. M	do	40
LeMoine, Mrs. J. M	do	16
Levasseur, P. C	St. Jean des Chaillon	13
Levesque, Miss H.	Quebec	16
Letarte, Mme Adelaide	St. Valier	8
Lefrançois, Epiphane	Quebec	4
Le Grisley, Mrs. Emily S	Point St. Peter	13

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Leclerc, Miss Julie	St. Michel	1
Lelièvre, Mrs. Hélène	Quebec	38
Lelièvre, Miss Kate	do	2
Leclerc & Letellier	do	10
Le Bas, Chas. G	Paspebiac	3
Lessard, Louis	Quebec	2
Lessard, Louis, Secretary-Treasurer for the Quebec Permanent Building Society	do	3
Le Marquand, Charles	Point St. Peter	2
Le Sueur, R., in trust	Quebec	6
Le May, Germain	St. Croix	6
Letellier, Charles	Rivière Ouelle	40
Lindsay, E. B	Quebec	16
Légaré, Rev. A. J. J	do	4
Lynch, Susannah, widow of the late E. Quinn	do	235
Lomas, Robert	do	31
Logie, D., Estate of	do	17
Louis, Jos	do	20
Lane, John, J. Dunn, jun., and R. H. McGreevy, in trust	do	10
Lindsay, E. B., in trust	do	5
Lindsay, E. B., in trust for G. E. Lindsay	do	6
Lindsay, Mrs. Eliza L	do	1
Leslie, Mrs. Mary	do	19
Lennon, Mrs. E., in trust for E. Lennon, jun.	do	10
Lennon, Mrs. E., in trust for Jas. Lennon	do	10
Lapointe, L. M	do	22
Laberge, François	St. Sauveur	3
Lamb, John	Quebec	2
Lennon, James	do	3
MacAdams,, Miss M. J	do	2
McGreevy, Hon. Thos., in trust for children	do	40
Mortimer, Alex	Ottawa	43
Montgomery, M. J	Montreal	1
Moore, Jas	do	10
Moran, Peter	Prescott	7
McGill, B	Montreal	5
Moncil, G. N., in trust	do	132
Montreal City and District Savings Bank	do	10
Mackenzie, Richard	do	6
Mackay, Joseph	do	57
Mackenzie, W. S.	do	74
Macdougall Bros.	do	2
Mackay, Ed	do	50
MacNider, James, & Co., in trust	Quebec	89
Mayrand, Jos. E	Three Rivers	6
Marcoux, Rev. J, E	Quebec	10
MacAdams, Miss Mary Jane	do	26
Maheux, N	do	13
Martel, Marie	do	5
Marley, Rev. Jules	Lotbinière	11
Mavor, Alex	East Hatley	
Maxham, A	Quebec	5
Municipality of Etang du Nord	Magdalen Islands	10
Methot, L	Cap St. Ignace	14
Municipality of Maria	Bonaventure	42
Municipality of Havre aux Maisons	Magdalen Islands	12
Meiklejohn, Jas	Quebec	26
Miller, Wm	do	8
Michilletti, Mrs. Eliza Anna, in trust	do	2
Mitchell, Major E	Staffordshire	4

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Morisset, Louis	Quebec	19
Morisset, Rev. F	do	3
Mossman, Jos	do	10
Morin, Michel	do	2
Montminy, Oct	do	65
Moffet, A	do	35
Moffet, A., Tutor for Miss Emilie Tanguay	do	5
Moffet, Robert	do	4
Moffet, J. B	do	8
Morency, Miss Césarie	do	1
Moran, Peter	Prescott	13
Morgan, Mrs. Elizabeth	Quebec	2
Montizambert, Mrs. A. L	do	46
Moore, Mary, widow of late John Hanafin	do	24
Morrin, Mrs. Estate of	do	87
Murphy, Mrs. Margaret	do	1
Murray, Rev. W., in trust for A. T. Murray	do	8
Murray, Rev. W	Campbelltown, N.B	23
Murray, Rev. W., in trust for Louisa Murray	do	17
Muir, Mrs. S. P	Quebec	5
Macnaughton, John	do	2
Mulholland, Richard	do	8
Maxham, A. J	do	8
Maxham, Geo. L., Agent	do	5
Mason, M. L., widow of late C. Delagrave	do	21
McNaughton, E	do	10
Macinder, Jas., & Co	do	71
MacEwan, P	do	55
Marchmont, Edwin	Lévis	5
McConnell, A. B	Quebec	4
McCleary, Hugh	Lévis	30
McCrady, H	Sillery	2
McGreevey, Hon. Thomas	Quebec	66
McGrath, Mrs. Mary	do	9
McKenzie, Annie	do	26
McMillan, Mary Ann Jane, wife of late P. Bender	do	22
McNaughton, Frances, wife of D. Nolan	do	13
McLaughlin, Mrs	do	10
McDonnell, Mary C., wife of R. LeSueur	do	20
McLeod, R	do	5
McGie, D., & Son	do	20
McCallum, Lizzie M., wife of John L. Gibb	do	30
Nicolls, Mrs. Harriet M	Montreal	46
Nairne, Mrs. widow K	Quebec	55
Newton, W. J	do	13
Neilson, Dr. Hubert	do	2
Newton, C. H	do	21
Nelson, James	do	1
Normand, Edward	Three Rivers	18
Noël, Charles	Quebec	2
Noël, Lazare	do	39
O'Hare, Mrs. Mary Lattimore	Montreal	20
O'Donohoe, John	Quebec	45
O'Connor, H	do	5
O'Byrne, Bridget, wife of D. McSweeney	do	22
O'Brien, M	do	20
O'Donnell, Jas	do	10
O'Donohue, Mrs. widow T.	do	20
Oliver, F	do	1
O'Meara, Miss H. M	do	45
O'Meara, C. H	Ottawa	19

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Orr, John	St. Patrick	6
O'Reilly, Mary Ann	Quebec	2
O'Brien, Mrs. Widow P	Sillery	4
O'Brien, William	Indian Cove	8
O'Connor, Hy., Secretary-Treasurer St. Bridget's Asylum	Quebec	5
Panneton, P E	Three Rivers	2
Pâquet, Joseph	Quebec	11
Paradis, Etienne	do	4
Patton, Miss Annie	do	37
Patton, Miss Agnes	do	37
Patton, Miss Isabella	do	38
Patton, Duncan	do	7
Parant, Louis	do	38
Paré, Mrs Marguerite, widow of E. Boudreau	Three Rivers	10
Pâquet, Rev. A. C. H.	Ste. Petronille	2
Patterson, Isabella Robinson	Quebec	2
Pâquet, Rev. Benjamin,	do	15
Prevel, George	Gaspé	9
Pemberton, Miss, Caroline H	Quebec	60
Petry, W. G., in trust	do	5
Perrault, Matilde, wife of P. B. Casgrain	do	30
Pemberton, Miss Sophia	do	60
Pemberton, E H., in trust for Mrs. J. H. Burstall.	do	60
Pentland, Charles, and G. B. S. Young, Trustees for Mrs. E T. Russell	do	6
Pentland, Charles	do	1
Pentland, Mrs. Catharine Zoé	do	18
Pelletier, C. A. P	do	3
Picard, Pierre	do	4
Pentland, Charles, in trust	do	24
Pichette, Léocadie M	do	3
Poston, Wm., Estate	do	66
Pope, Lt.-Col. Jas.	do	20
Pope, Lt.-Col. Jas., in trust for Fanny E. Pope	do	2
Pope, Lt.-Col. Jas., in trust for Mrs. H. Pope	do	2
Pope, Lt.-Col. Jas , in trust for Emily C. Pope	do	2
Pope, Lt.-Col. Jas., in trust for Louisa F. Pope	do	2
Pelletier, J. E. C., N.P	do	4
Pope, Richard	Ottawa	20
Price, E. J	Quebec	190
Price, Miss C. J	do	219
Price, Miss Jane M	do	36
Price, Hon. D. E	do	65
Proulx, Adolphe	do	20
Phillips, Mrs. Louisa R., wife of W. O. Carlisle, R.A	do	31
Phillips, Geo. T	do	12
Phillips, Miss Mary C.	do	21
Phillips, Miss Isabella A	St. Thomas	21
Porteous, John, Manager, in trust	Quebec	23
Proulx, Samuel	St. Thomas	5
Pentland, C. A.	Quebec	5
Quinn, Wm	do	56
Quebec Benevolent Society	do	5
Quebec Fire Assurance Company	do	100
Quirouet, Catharine M., widow of Thos. Casault	do	3
Robertson, H	Montreal	20
Robertson, James.	do	25
Ray, Walter J	Quebec	15
Ratté, L. O	Méthot's Mill	10

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Rawsthorn, Mrs. Jane, wife of Johnathan Earl	Maple Grove	5
Ramsay, Mrs. Widow Jane	Quebec	20
Renfrew, Geo. R	do	10
Reeve, Lt.-Col. T. J	do	33
Richard, Jean	do	23
Riopel, L. J., in trust for the Municipal Corporation of	Caplan	12
Riopel, Louis J	Quebec	1
Richardson, Jno. O'Kill	do	3
Rhodes, Col. W., in trust for Gertrude Rhodes	do	2
Roache, John, in trust for Widow P. O'Brien	do	5
Rousseau, Miss Marie Ursule	do	2
Roy, F. W	do	17
Routh, F. A., in trust for Sir R. J. Routh	Montreal	9
Roy, Mrs., Alzire F	Quebec	36
Roy, S., M.D	St. Jean-Port-Joli	12
Robitaille, Hon. T., in trust for the Municipality of Hamilton	Quebec	21
Robitaille, Dr. O. L	do	40
Robitaille, Mrs. Emma Theod.	New Carlisle	7
Robertson, David	Quebec	78
Rouillard, Miss Emilie	do	1
Ross, Harriet Jane, Frances Eveline, Willoughby, Sewell and John	do	10
Roussel, Ant	Island of Orléans	2
Rousseau, Ed, M.D	Quebec	41
Roy, Mrs. Jos	Ste. Hélène	10
Ross, W. C	Hopetown	2
Roy, Mrs. Alzire F., in trust for Mrs. A. Boucher	Quebec	5
Roman Catholic Episcopal Corporation of St. Germain de	Rimouski	2
Russell, Dr. R. H., in trust for Annie Russell	Quebec	1
Russell, Dr. R. H., in trust for Henrietta Russell	do	1
Russell, Dr. R. H	do	3
Rhodes, Col. W	do	35
Rhodes, Col. W., in trust for Mary Eliz. Rhodes	do	10
Rhodes, Col. W., in trust for C. Ann Rhodes	do	2
Rhodes, Mrs. Ida P	do	7
Ross, Miss Harriet Jane	do	4
Ross, Miss Frances Eveline	do	4
Ross, W. S	do	3
Ross, John	do	4
Robinson, Anne, Executrix, Estate of W. Robinson	do	30
Robinson, Anne	do	10
Robinson, Jane, wife of Wm. McAdams	Newton, Mass	10
Robinson, Eliza	Quebec	10
Renaud, J. B., President Stadacona Fire and Life Insurance Co	do	16
Robitaille, Justine, wife of L. J. Riopel	do	72
Stuart, E. H	Montreal	16
Smith, Miles B	do	1
Starke, Geo. K	do	10
Sewell, Carl D	Quebec	2
Sewell, Rev. E. W	do	10
Séminaire de Québec, in trust	do	50
Samson, Léon	do	15
Sax, Rev. P	do	4
Séminaire de Québec	do	100
Sewell, Dr. Jas. A	do	37
Sewell, Rev. H. D	Headcorn	63
Simard, Etienne, N.P	St. Romuald	34

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.
Simmons, J. H.	Lévis	40
Simons, John	Quebec	7
Sisters of Charity	do	43
Sisters of Charity	Carleton	5
Sisters of Charity	St. Nicholas	10
Sisters of Charity	Lévis	20
Sisters of Charity	Cacouna	5
Sims, S. W., wife of G. Veasey	Quebec	10
Shaw, S. J	do	52
Shea, Miss Catharine	do	13
Sheppard, W. G	do	7
Sharples, Mrs. Euphemia	do	16
Sharples, Wm., John Sharples, and R. Alleyn, Trustees	do	234
Sharples, Mrs. Honoria Ann	do	45
Sharples, Charles	do	10
Sharples, Hon. J., in trust for H. H. Sharples	do	10
Sharples, Hon. J., in trust for son Archibald	do	10
Sharples, John, jun.	do	10
Sharples, Wm., and R. Alleyn, in trust	do	70
Sharples, Wm	do	40
Scott, H. S	do	42
Sharples, Wm., in trust for Mrs. Wm. Sharples	do	97
Scott, W. W.	do	68
Scott, W. W., in trust for Wm. B. Scott	do	10
Scott, W. W., in trust for Jane H. Scott	do	10
Scott, W. W., in trust for Mary F. Scott	do	10
Scott, W. W., in trust for Hannah E. Scott	do	10
Scott, Mrs. Catharine	do	37
Slous, John	Gaspé	46
Slous, John, in trust for Miss Jane Slous	do	7
Smith, John	Inverness	5
Smith, Mrs. Rebecca	Quebec	2
Smith, H. Fowle	do	12
Stadacona Fire and Life Insurance Co.	do	100
Société Bienveillante des Ouvriers	do	5
Stafford, L	do	24
Storey, John	do	13
Stewart, Robt	Megantic	4
Stevenson Jas., Cashier, in trust	Quebec	15
Strange, T. B, Lieut.-Col	do	6
Stewart, Mrs Louisa	do	58
Stevenson, Miss Amy Kate	do	6
St. Bridget's Asylum	do	21
Swift, H	do	50
Shaw, Alice Charlotte, wife of G. H. Balfour	do	1
Sharples, John, Executor of Estate of late M. Harty	do	10
Sewell, Mrs. H. C	do	110
Smyth, Miss Rebecca	do	3
Sewell, F. D., Reginald, T. M., and Carl. D.	do	10
Sullivan, Mary, wife of Chas. Warren	do	8
Schmitt, Mrs. Christina	do	10
Stewart, Mrs. Mary Frances	Kensington	30
Stadacona Bank	Quebec	100
Tardif, J. M., in trust for W. H. Tardif	do	11
Torrance, Hon. F. W.	Montreal	7
Torrance, J., and J. Dillon, in trust	do	1
Tavernier, Dame Rosalie, Tutrix, in trust	do	17
Taché, Right Rev. Bishop	Manitoba	20

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Taché, Lady Sophie	St. Thomas	11
Tessier, Marie, Sophie and Emilie	Quebec	57
Têtu, Vital	do	18
Têtu, Veuve Magloire	St. Thomas	17
Têtu, Josephine, wife of J. L. Bacon	do	21
Timmony, Jas, John and Mary J	Quebec	5
Têtu, Edouard	St. Thomas	6
Turcot, Mrs. Marguerite	Quebec	2
Turcot, Francis	do	3
Turcot, Geo	do	2
Turcotte, Mrs. M. E. J	Three Rivers	1
Thibaudeau, Hon. I	Quebec	6
Thomson, Andrew, in trust	do	503
Thomson, D. C	do	187
Thomson, D. C., in trust	do	14
Thomson, A	do	165
Thompson, Wm	Leeds	8
Thomson, Miss Isabella	Quebec	6
Thivièrge, Rev. P. N	Bonaventure	25
Thompson, Dr. W	Leeds	2
Turnbull, Lieut.-Col. J. F	Quebec	51
Thomson, T. Henry	do	100
Thomson, F. C. B	do	38
Turnbull, Mrs. Elizabeth	do	90
Veasey, George, Executor	do	15
Veasey, George, Executor for Estate of E. Poston	do	198
Vallière, P	do	21
Vézina, H	do	10
Vallerand, F. O	do	10
Vézina, F. R. A	do	1
Vézina, F., Cashier	do	18
Vézina, F., in trust for the Quebec Permanent Building Society	do	10
Vézina F., in trust for La Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec	do	418
Von Exeter, John	do	100
Von Iffland, Elizabeth	do	20
Von Iffland, Mrs. H. S.	do	2
Von Iffland, Rev. A. A	do	6
Vézina, F. R. A., in trust for La Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec	do	338
Voyer, H	Stanfold	6
Wood, R	Montreal	29
Whitfield, George	Iberville	7
Walsh, T. J., in trust	Quebec	4
Walsh, T. J., in trust for Mary and James Walsh	do	2
Walsh, John	Baie des Challeurs	20
Webster, C. C., and P. MacEwan, Trustees	Quebec	70
Weippert, F	do	33
Weippert, Mrs. F	do	5
Webster, Miss Margaret D.	do	1
Wilson, A	do	6
White, William	do	55
White, J. R. H., in trust	do	2
Whalen, Mary, wife of William Quinn	do	36
Wood, William F.	London	24
Wurtele, R. H	Quebec	1
Wurtele, Miss M	do	2
Wurtele, Miss M. G. L	do	1
Wurtele, F. C., in trust	do	4

Union Bank of Lower Canada—*Concluded.*

(Banque Union du Bas-Canada—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Wright, Mrs. Rosalie	Magog	2
Wurtele, Mrs. M. Amelia	Quebec	32
Winn, Martin	do	12
Ward, Ann, Widow of E. Lemon	do	10
Walker, William, Official Assignee, in trust	do	5
While, Miss Alice	do	6
	Total	20,000

G. H. BALFOUR, *Inspector.*

Quebec, 16th February, 1880.

BANQUE VILLE-MARIE.

(VILLE-MARIE BANK.)

Noms. — (Names.)	Résidence.	Actions. — (Shares.	Montant. — (Amount.)
			$
Allard, Dieudonné	St. Henri-de-Mascouche	3	300
Amiot, Antoine, fils	Montréal	10	1,000
Amiot, Sophie	do	10	1,000
Angers, Edmond (succession)	do	1	100
Archambault, Alexandre, Succession	L'Assomption	33	3,300
Archambault, Athala	do	10	1,000
Archambault, Camille	do	7	700
Archambault, Cyprien	Terrebonne	20	2,000
Archambault, Ernestine	L'Assomption	8	800
Archambault, Georgiana, Succession	do	25	2,500
Archambault, J. Azarie	Sherbooke	4	400
Archambault, Jos. Louis	Montréal	2	20
Archambault, Hon. Louis	L'Assomption	140	14,000
Archambault, Melina	Montréal	16	1,560
Archambault, P. A. O	L'Assomption	57	1,600
Archambault, Pancrède	do	63	6,300
Archambault, Zéphirin	do	24	2,400
Aubin, Frédéric	Montréal	20	200
Aubry, Rév. Fortunat	St. Jean, Dorchester	25	2,500
Augé, C. L	Rivière du Loup, en haut	20	2,000
Barette, Christine	Montréal	1	100
Bazinet, Erançois	do	1	100
Beaudoin, Alexandre	St. Roch-de-l'Achigan	21	2,100
Beaudry, F. X	Montréal	558	55,800
Beaudry, L. Z	Trois-Rivières	5	100
Beaudry, Narcisse	Montréal	12	1,200
Beauregard, Rév. Joseph	St. Mathias	43	4,300
Béland, Edouard	St. Barthélémi	50	5,000
Béland, Honoré	Rivière du Loup, en haut	6	600
Béland, J. B	do do	10	1,000
Bélanger, J. O	Maskinongé	20	2,000
Bélanger, Narcisse	St. Jérome	9	90
Belcourt, J. L	St. Antoine	5	500
Béliveau, Aimé	Montréal	6	600
Béliveau, Siméon	do	5	500
Béliveau, Sophie	do	1	100
Bergeron, O. I	Larochelle	3	60
Bergeron, V. N	Montréal	1	100
Berthelot, M. Anasthasie	do	4	390
Berthelot, M. Angélique	do	6	600
Bertrand, Charles	Ile Verte	58	5,800
Bissonnette, Julien	Montréal	21	2,100
Bistodeau, G. E	St. Maurice	2	200
Blais, L. G	St. Anselme	60	6,000
Blondin, J. Achille	Bécancour	5	100
Blondin, J. Alphouse	St. Maurice	2	200
Boivin, Guillaume	Montréal	1	100
Boucher, Léocadie	do	10	1,000
Boudreau, J. B	St. Grégoire	1	20
Bouillé, Zéphirin	D'Eschambault	4	400
Boulet, M. S	Montréal	20	2,000
Bourdon, Cordélia	Contrecœur	5	500
Bournival, Thomas	Trois-Rivières	2	40
Boutillier, F. G	Montréal	10	1,000

Banque Ville-Marie—*Suite.*

(Ville-Marie Bank—*Continued.*)

Noms. (Names.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
			$
Brien, Camille, Succession	Montréal	40	4,000
Brissette, Rév. Joseph	St. Timothé	51	5,000
Brossard, Julien	Laprairie	12	1,200
Brunel, Rév. Edouard	St. Grégoire	1	100
Brunelle, Ludger	Gentilly	2	40
Brunelle, Uldéric	St. Etienne	2	200
Buisson, L. F. T	Trois-Rivières	2	40
Bureau, J. N	do	25	2,450
Carignan, Onésime	do	5	100
Caron, Edouard	Rivière du Loup, en haut	16	1,480
Caron, George	St. Léon	40	3,300
Casgrain, P. F	Montreal	50	5,000
Cazeneuve, Eugénie	L'Assomption	5	380
Chagnon, Clara	St. Clet	1	100
Champoux, Claire S	St. Barthélémi	6	600
Chapdelaine, Frs	Sorel	30	3,000
Chapeleau, Zéphirin	Montreal	40	4,000
Chaput, Léandre	do	43	4,300
Charbonneau, Napoléon	Trois-Rivières	2	40
Charland, George	Montréal	5	500
Chévrefils, Mathilde	Ste. Anne du Bout de l'Ile	10	1,000
Cloutier, Jean	Trois-Rivières	1	20
Colette, F. X	Verchères	12	1,200
Cooke, R. S	Trois-Rivières	3	60
Cormier, Camille	L'Assomption	30	3,000
Cormier, Charlotte	L'Epiphanie	5	500
Cormier, Moïse	Point du Jour	10	1,000
Cormier, Urgel	L'Assomption	10	1,000
Coursolles, M. Emma	Ottawa	5	500
Courteau, Alvina	L'Assomption	20	2,000
Coutu, F. X. A	Jt. Jean-Baptist	85	8,500
Coutu, M. L. Lia	do	1	100
Craig, Adolphe	Montréal	6	600
Cressé, A. P	Nicolet	3	300
Dagenais, Rév. T. E	St. Edouard	16	1,600
Dagneau, Napoléon	Trois-Rivières	3	60
Darche, L. M	Chambly	10	1,000
Dauth, Gaspard	Coteau du Lac	20	2,000
David, David	Montréal	5	500
Décarie, Jean	do	20	2,000
Delisle, Elzéar	St. Maurice	2	200
Denis, Dieudonné	St. Cuthbert	40	4,000
Denoncourt, N. L	Trois-Rivières	2	40
Desaulniers, L. T	do	2	40
Désilets, A. O	Bécancour	1	20
Désilets, Gédéon	Trois-Rivières	3	60
Désorcy, Pierre	St. Hugues	5	500
DeTonnancour, L. C	Montréal	12	1,200
Dorion, P. A. A	do	113	11,300
Dorval, A. D	L'Assomption	6	600
Doutre, Joseph	Montréal	38	810
Dubois, N. H	Acton Vale	166	16,600
Dubord, Alexis	Montréal	97	7,600
Dubord, Alphonse	Trois-Rivières	4	400
Dubord, Elizabeth	Montréal	4	400
Dubuc, Justine	do	5	500
Dufort, J. B., Succession	do	120	12,000
Dufresne, Athanase	D'Eschambault	4	400
Dufresne, Ephrem	Trois-Rivières	2	40
Dufresne, G. B. R	do	5	100
Dufresne, L. Edmond	do	1	20

Banque Ville-Marie—*Suite.*

(Ville-Marie Bank—*Continued.*)

Noms. (Names.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
			$
Dufresne, L. Isaïe	Trois-Rivières	1	20
Dufresne, L. Napoléon	do	1	20
Duguay, J. N	Baie du Febvre	5	500
Duguay, Rév. Norbert	St. Célestin	1	20
Dumas, Arthur	Terrebonne	20	2,000
Dumesnil, G H	Montréal	31	3,100
Dumesnil, G. H., (enf. c. "B" pour la Banque)	do	1,034	103,120
Dumoulin, Sévère	Trois-Rivières,	9	900
Dupras, Rév. Calixte	Dover Sud	5	500
Dupras, Calixte	Montréal	30	3,000
Durand, L. J	do	26	2,600
Durand, Marie	do	4	400
Durocher, I. B	do	10	1,000
Dussault, Louis	Trois-Rivières	2	40
Duverger, L. N., Succession	Montréal	30	3,000
Fauteux, Anna	do	10	1,000
Fauteux, Arthur	do	4	200
Fauteux, G. N	do	35	3,500
Fauteux, Herminie	do	7	700
Fauteux, Laura	do	3	300
Fauteux, Léandre	do	40	4,000
Fauteux, Léopold, Succession	do	2	120
Fauteux, P. A	do	6	250
Fauteux, Sophie	Rivière du Loup, en haut	2	200
Fayel, Jeanne A	St. Jean	4	400
Fetherston, Ellen Cecilia	Trois-Rivières	5	500
Fisette, Louise	Sorel	13	1,300
Fleury, George	St. Léon	40	3,200
Foisy, Théodule	Québec	25	2,500
Fontaine, G. H	Verchères	10	1,000
Forest, J. B	L'Assomption	60	6,000
Forest, Joseph	do	12	1,200
Forest, Ludger	do	10	1,000
Fourquin, Marie	Montréal	8	800
Franchère, Félix	Marieville	20	1,100
Franchère, Jacques	do	20	2,000
Fréchette, Ed. P	Montréal	4	400
Frigon, J. G. A	Trois-Rivières	2	40
Frigon, L. G. B	do	2	40
Gagnon, Nazaire	Champlain	5	500
Galarneau, Edouard	L'Assomption	60	5,650
Garand, Ubalde	Montréal	6	600
Gatignol, Jean	Acton Vale	5	500
Gaudet, Honble. Jos	Gentilly	2	40
Gauthier, M. P. Emma	St. Jean-Baptiste	2	200
Gauthier, Marguerite	Côte des Neiges	1	100
Gauthier, Zéphirin	Trois-Rivières	2	40
Geddes, C. et C. G	Montréal	5	100
Gélinas, C. P. et frère	Trois-Rivières	2	40
Gérin, Elzéar	do	5	100
Gervais, A. E	do	5	100
Gingras, Louis	do	4	80
Girard, Octave	do	2	40
Giroux, C. H	Nicolet	3	300
Giroux, C. T	Les Cèdres	4	400
Giroux, Lina	St. Jacques le Min	1	100
Godin, J. N	Trois-Rivières	10	1,000
Godin, J. P	do	3	60
Gohier, Rémi, Sucession	Montréal	5	500
Gordon, Charlotte	do	12	1,200
Gouin, Rév. T. P	St. Stanislas	2	40

Banque Ville-Marie—*Suite.*

(Ville-Marie Bank—*Continued.*)

Noms. — (Names.)	Résidence.	Actions. — (Shares.)	Montant. — (Amount.)
			$
Grandbois, Ezéar	Ste. Anne de la Pér	2	200
Granger, Godfroy	Montréal	18	1,800
Gravel, Antoine	Riviére du Loup (en haut.)	7	700
Gravel, M. A	Montréal	3	240
Gravel, P. H. A	Trois-Rivières	2	40
Grenier, Eugène	do	1	100
Grenier, Narcisse	St. Grégoire	1	20
Grenier, Pierre	St. Maurice	2	200
Guérin, C. L	Montréal	10	100
Guérin, Narcisse	do	10	1,000
Guimond, Chs	Boucherville	7	700
Guimond, J. G	Montréal	126	12,600
Guimond, J. G. (enf. C. pour la Banque)	do	1,845	171,000
Hartt, G. A	do	10	1,000
Haynes, James, Succession	do	20	600
Hébert, Antoine	St. Grégoire	1	20
Hénault, Laura	Montréal	21	2,100
Héritiers Germain Leblanc	do	10	1,000
Héroux, P. J	St. Boniface	2	120
Hétu, J. E	Trois-Rivières	50	5,000
Hould, J. B. L	do	10	1,000
Huot, T. A	Belœil	7	700
Imbault, Frs	Ste. Catharine	20	2,000
Jeannot, Ant. dit L., Succession	Contrecœur	10	1,000
Jettè, Amable, Succession	Montréal	4	400
Jordan et Bénard	do	8	740
La Banque d'Epargne de la Cité et du District	do	42	4,200
La Banque Jacques-Cartier	do	10	1,000
Labarre et frère, C	Trois-Rivières	2	200
La Compagnie de Prêt et Crédit Fonciers	Montréal	28	2,800
La Corp. Episc. Cat. Rom	do	8	800
La Corp. Episc. Cat. Rom	Trois-Rivières	30	3,000
La Corp. du Séminaire	Nicolet	5	100
Laberge, Céleste	Montréal	6	600
Laberge, Edouard	Ste. Philomène	41	4,100
Labine, Jules	Montréal	50	5,000
Lacoursière, Dosithée	Ste. Geneviève de B	9	900
Laflamme, Ermelinde K	St. Antoine	10	1,000
Lafleur, Edouard	Montréal	25	2,500
Lafleur, F. B	do	46	4,600
Lafleur, M. L. Alphonsine, enf. C	Joliette	10	1,000
Lafleur, M. Rose J. F	Montréal	10	1,000
Lafleur, M. Rose J. F.. enf. C	do	10	1,000
Lafontaine, Lady Jane	do	100	10,000
Laframboise, Hon. M	do	51	820
Lajoie, Jos Gérin	Trois-Rivières	3	60
Lambert, Raphaël	Riviére du Loup (en haut.)	10	1,000
Lamoureux, Julien, fils, Succession	St. Sébastien	180	5,040
Lamoureux, Olivier	Contrecœur	12	1,200
Langelier, F. X, Succession	Montréal	10	520
Langevin, F. T	St. Isidore	13	1,300
Laplante, L. M, Rév	St. Maurice	1	100
Larue, Frs	Montréal	83	8,300
Laviolette, Suzanne	do	30	400
Leblanc, C. A., Succession	do	20	2,000
Leblanc, E. S	L'Epiphanie	4	400
Leclair, Edouard	Acton Vale	15	1,500
Leclerc, John A., Succession	Montréal	80	6,000
Lecompte, Pierre	do	3	300
Lecomte, Evariste	Nicolet	1	20
Leduc, Edouard	St. André Avelin	16	1,600

Banque Ville-Marie—*Suite.*

(Ville-Marie Bank—*Continued.*)

Noms. — (Names.)	Résidence.	Actions. — (Shares.)	Montant. — (Amount.)
			$
Leduc, Emélie	St. Joseph de Lauz	16	1,600
Leduc, Sévère	Bécancour	1	20
Lefebvre, Olivier	Ste. Philomène	6	600
Legris, Ovide	Montréal	7	700
Lemay, Télesphore	Trois-Rivières	1	100
Lemire, Rév. C. E. M	St. Urbain	30	3,000
Leroux, Damase	Vaudreuil	1	100
Lescarbeau, J. B	Montréal	4	400
Levasseur, Aimé	St. Maurice	1	100
Levasseur, Louis	do	1	100
Léveillé, Adéline	Montréal	16	1,060
Léveillé, Joseph	do	150	15,000
Lévesque, P. T	L'Assomption	26	2,600
Lord, L. A.	Yamachiche	5	100
Lottinville, Flavien	Trois Rivières	10	1,000
Luckerhoff et frère	do	2	40
Magan, Adolphe	Joliette	6	60
Mailhot, David	Gentilly	1	20
Malchelosse, M. Joséphine	Montréal	16	1,600
Malhiot, H. G., Hon	Trois-Rivières	12	1,200
Malhiot, Marie Louise	Montréal	2	200
Mallette, Joseph	do	5	500
Marchessault, Elmire	do	10	750
Marcotte, Joseph	Ste. Anne de la Pocatière	2	200
Martel, M.D., S	Chambly	32	3,200
Martel, P. N	Trois-Rivières	5	400
Martin, P. P	Montréal	30	3,000
Mason, Jane	Québec	16	1,600
Matte, P. H	Ste. Victorie	5	500
Mayé, Désiré	Rivière des Prairies	7	700
Méthot, Marie	Montréal	3	300
Monarque, Lucie	do	2	200
Monat, Louis	do	30	3,000
Mongeau, C. Eliza	Roxton Falls	5	120
Montpetit, Adéline	Montréal	4	400
Montplaisir, Hypolite	Cap la Magdeleine	5	500
Morasse, Louis	Sorel	40	4,000
Moreau & Trottier	Trois-Rivières	4	80
Morin, Rèv. Jos	St. Jacques le Mineur	30	3,000
Morisson, C. F. C. (ès qualite)	St. Cyprien	14	1,400
McDonald, M. Elizabeth	Montréal	13	1,300
McDougall, Alex	Trois-Rivières	2	200
Nault, Onésime	D'Eschambault	10	1,000
Nault, Pierre	St. Maurice	2	200
Niding, Joseph	St. Constant	2	200
Normand, Edouard	Trois-Rivières	30	3,000
Normand, J. B	do	14	1,400
Normand, T. E	do	24	2,400
O'Farrell, Rév. M. J	New York, E.-U	36	3,600
Panneton, P. E	Trois-Rivières	34	3,400
Papineau, A. B	St. Martin	3	300
Papineau, C. F. (enf. C)	Montréal	1	100
Papineau, Charlotte	do	2	200
Papineau, Emélie	do	1	100
Papineau, D. E	do	98	9,800
Papineau, G. B. (enf. C)	do	9	900
Papineau, L G	do	5	500
Paquet, Hon. A. H	St. Cuthbert	116	11,600
Paquet, Théophile	Sault au Récollet	30	3,000
Paradis, Rév. Didier	Baie du Febvre	20	2,000
Paré, C. S	Boston, Mass	5	500

Banque Ville-Marie—*Suite.*

(Ville-Marie Bank—*Continued.*)

Noms. — (Names.)	Résidence.	Actions. — (Shares.)	Montant. — (Amount.)
			$
Paré, Joseph	St. Hubert	15	1,300
Parent, E. H	Grenville	10	1,000
Patry, James	Montréal	1	100
Pauzé, Alfred	do	2	200
Perreault, Jérémie	do	8	800
Piette, Rév. Maxime	Boucherville	13	1,300
Poirier, J. A	St. Grégoire	1	20
Poirier, Maria Delphine	Montréal	15	1,500
Poirier, Narcisse	St. Grégoire	1	20
Poulin, Anathalie	Ste. Philomène	2	200
Poulin & Cie, Jos	Montréal	10	200
Poulin, Marie Louise	St Jean	12	1,200
Pratte, Joseph	St. Grégoire	1	20
Prévost, Adéline	Montréal	4	400
Prince, Rév. J. O	St. Maurice	2	200
Proulx, Hon. J. B. G	Nicolet	26	2,600
Provencher, J. N	Montréal	10	1,000
Quintal, I. A	do	1	100
Ratelle, J. O, Succession	Maskinongé	20	200
Raymond, Olivier	Montréal	3	300
Reed, J. H	Chateauguay	7	700
Renaud, Octave	St. Henri de Mascouche	4	400
Renaud, Rév. P. O	Terrebonne	5	500
Rey, Claude	Montréal	10	1,000
Rheault, Rév. Sévérin	Trois-Rivières	5	500
Ricard, Louis	Montréal	16	1,600
Ricard, M. L. Justine	do	10	600
Rivet, Antoine	l'Assomption	7	700
Rivet, Benjamin	St. Sulpice	4	400
Rivet, Louis	Montréal	20	2,000
Rocheleau, E. A	Trois-Rivières	3	60
Rolland, C. O., Succession	Marieville	100	2,000
Ross, Hon. J. J	Ste. Anne de la P	2	200
Rouleau, Frs	St. Grégoire	3	60
Rouleau, F. E	St. Barthélemi	2	200
Rousseau, J. C	Trois-Rivières	3	60
Ryan, John	do	2	40
Sarrasin, Hercule	Ste. Elizabeth	16	1,600
Seers, L. A	Beauharnois	20	2,000
Sénécal, Napoléon	Verchères	11	1,100
Simard, N. C	Terrebonne	7	700
Smith, Rév. A	Ste. Brigitte des S	1	100
Smith, Jane	St. Antoine	3	300
Smith, William	Baie du Febvre	1	100
St. Aubin, Rév. Jos	St. Norbert	13	1,300
St. Laurent, T	Nicolet	5	100
St. Pierre, Hermine	Montréal	6	600
Substitués de M. Crevier	Pointe-Claire	8	800
Substitués de B Hurtubise	Stratford	5	500
Succession L. N. Duverger	Montréal	20	2,000
Taillefer, Adèle	do	10	1,000
Taillefer, L. J	Montebello	3	300
Taillefer, Philomène	St. Martin	14	1,400
Tambareau, Rév. Damien	Montréal	1	100
Tassé, L. Z	do	2	200
Teasdale, E	Trois-Rivières	2	40
Teasdale, W	do	2	40
Terroux, C. A	Montréal	66	6,600
Thermault, J. B	Lévis	25	2,500
Therrien, Césaire	St. Isidore	40	4,000
Therrien, Honoré	Trois-Rivières	1	20

Banque Ville-Marie—*Fin.*

(Ville-Marie Bank—*Concluded.*)

Noms. (Names.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount)
			$
Thibaudeau, Frank	St Maurice	3	300
Thibault, Charles	Montréal	12	1,200
Toupin, Rév. Alfred	Rivière-des-Prairies	10	1,000
Tranchemontagne, Louis	Berthier	33	3,300
Trépanier, Isidore	Trois-Rivières	1	20
Trottier, A. A., en f. C	Montréal	10	1,000
Trottier, E. L.	Trois-Rivières	1	100
Trudeau, Emélie-Anne	Montréal	30	2,985
Trudel, E. H.	do	65	6,500
Trudel, Marie-Eugénie	do	4	400
Trudel, Olivier	Trois-Rivières	3	60
Truteau, A. M. des Anges	Montréal	11	1,100
Turcotte, Albert	Gentilly	2	40
Turgeon, L. P. H	Joliette	20	2,000
Valade, Joseph	Montréal	16	1,160
Valois, Narcisse, Succession	do	20	2,000
Veilleux, L. H.	Gentilly	2	40
Verronneau, Julien	Les Cèdres	6	600
Vienne, Charlotte A	Montréal	6	600
Villeneuve, Elias	do	30	3,000
Villeneuve, Félix	do	35	3,500
Villeneuve, Rév. G. V.	L'Assomption	4	400
Villeneuve, J. O.	St. Jean-Baptiste	18	600
Villeneuve, Nazaire	Montréal	121	12,100
Villeneuve, Philomène	do	2	200
Vinet, Alphonsine	do	2	200
Vinet, C. F	Sault-au-Récollet	60	6,000
Vinet, J. B	Montréal	70	7,000
Voligny, L. B., Succession	do	100	10,000
Watkins, Thomas	do	10	1,000

Je, Certifié que ce qui précède est une liste correcte des actionnaires de cette banque, indiquant le nombre d'actions possédées par chacun d'eux et le montant payé sur ces actions le quinzième jour de janvier, 1880.

I certify that the foregoing is a correct list of the Shareholders of this Bank, setting forth the number of shares held by each Shareholder, and the amount paid on these shares, this fifteenth day of January, 1880.

L. ARCHAMBEAULT, *Président.*

Attesté correct,

G. H. DUMESNIL, *Caissier.*

MONTRÉAL, janvier 26, 1880.

THE MOLSONS BANK.

(BANQUE MOLSON.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Adams, Wm	Montreal	20	1,000
Anderson, Richard	do	64	3,200
Archambault, T	L'Assomption	80	4,000
Archibald, H., in trust for Mrs. E. H. H.	Montreal	30	1,500
Archibald, H., in trust for Mrs. E. M. Y.	do	75	3,750
Archibald, H., in trust for Miss H. F.	do	50	2,500
Atkinson, Jno	do	349	17,450
Auld, Jno., Tutor and Attorney	do	80	4,000
Auld, Catharine J	Halifax	12	600
Avery, J S., M.D	Montreal	100	5,000
Baptist, A	Three Rivers	25	1,250
Barbeau, E. A	Montreal	40	2,000
Barbeau, H	St. Hyacinthe	12	600
Barry, Jno	Montreal	40	2,000
Bartlett, Mrs. Almira	Belleville	2	100
Bayne, Thos	Halifax	50	2,500
Bernard, Col Hewitt	Ottawa	20	1,000
Bigelow, Mrs. M. A	Montreal	20	1,000
Binmore, C. M	do	42	2,100
Bond, G. W	St. Andrew's	8	400
Bowman, Wm	Montreal	5	250
Brennan, Margaret	do	30	1,500
Brewer, H C	Exeter	5	250
Brewer, H. C., in trust	do	8	400
Browning, M. A	Halifax	26	1,300
Brown, T A	do	80	4,000
Budden, George	Montreal	32	1,600
Burland, G. B	do	100	5,000
Burnett & Co	do	110	5,500
Burwash, M. M	St. Andrew's	11	550
Burwell, L	Port Burwell	23	1,150
Cahill, Wm	Montreal	10	500
Campbell, W. Ira	Osnabruck	7	350
Carter, G. W	London, Eng	16	800
Carter, J. T	Montreal	350	17,500
Casselman, J. W	Morrisburg	7	350
Casselman, Martin	do	400	20,000
Center, Mrs. H. B	St. Andrew's	8	400
Christie, W. H	London, Eng	80	4,000
City and District Savings Bank	Montreal	1,170	58,500
Claxton, T. J., in trust for Capt. Dutton	do	35	1,750
Claxton, T. J., in trust for C. A. Murray	do	13	650
Claxton, T. J., in trust for S. E. V	do	20	1,000
Claxton, T. J., in trust for M F. D., and Mrs. B.	do	10	500
Claxton, T. J., in trust for Annie D	do	5	250
Clement, Israel	Lachine	50	2,500
Cooper, Mary	Montreal	15	750
Cordner, Rev. J	do	189	9,450
Corse, W. B	do	100	5,000
Couillard, Margaret	do	80	4,000
Cowan, Jno., in trust	do	7	350
Crawford, Jno	do	20	1,000
Crerar, John	Pictou, N. S	126	6,300
Crerar, W. Grant	do	100	5,000

The Molson Bank—*Continued.*

(Banque Molson—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Cross, W. H	Montreal	9	450
Cushing, C	do	1	50
Darwell, R. C	Halifax	4	200
Davidson, Rev. J	North Williamsburg	22	1,100
Day, Hon. C. D	Montreal	30	1,500
Derrick, Jane	Chatham	7	350
Doran, James	Montreal	120	6,000
Douglass, Elizabeth	do	4	200
Douglass, Eleanor	do	100	5,000
Dunbar, Mary	do	4	200
Durnford, Miss S. M	do	10	500
Durnford, Miss M. G	do	15	750
Durnford, A. D	do	8	400
Dyer, John	do	9	450
Elliott, Barbara	do	10	500
Elliot, Jas	do	128	6,400
Elliot, Jas., in trust	do		
Elliot, Jas., Manager	do	12	600
Elliot, Jas., and A. D. Durnford, in trust	do	100	5,000
Elliot, Wm	Iroquois	50	2,500
Elliot, Fred. J	do	10	500
Executors of Margaret Badgeley	Ottawa	17	850
Executors of S. Benison	London, Eng	80	4,000
Executors of Jas. Benny	Montreal	100	5,000
Executors of Rev J. Braithwaite	do	312	15,600
Executors of W. Charles	do	300	15,000
Executors of W. Clarke	do	30	1,500
Executors of Mrs. Foy	Sorel	61	3,050
Executors of Wm. Learmont	Montreal	14	700
Executors of Thos. Molson	do	1,140	57,000
Executors of Rev. M. Timlin	Cobourg	20	1,000
Executors of Margaret Shaw	Montreal	28	1,400
Executors of J. S. Watt	do	30	1,500
Executors of Sarah McCormick	do	14	700
Executors of Jas. Scuthorp	do	25	1,250
Executors of Lydia A. Hagar	do	120	6,000
Executors of Eliza Brown	St. Laurent	14	700
Executors of John Bridgman	Montreal	28	1,400
Executors of Andrew Hodge	do	140	7,000
Executors of P. H. Roy	do	57	2,850
Executors of John Wilson	do	76	3,800
Ewing, S. H.	do	281	14,050
Farlinger, Isabella F	Morrisburg	40	2,000
Filer, Geo	Montreal	35	1,750
Filer, C. S.	Noyan	20	1,000
Filer, Isaac H	Montreal	15	750
Fosbrooke, Leonard G. J	Sorel	20	1,000
Fuller, Eunice L	Stanstead	25	1,250
French, Sophia	Prescott	25	1,250
Frothingham, Miss M. L	Montreal	80	4,000
Gamble, Jane	Lachine	16	800
Gentle, W. S	Montreal	30	15,000
Gibb, Clarinda	do	173	8,650
Gibb, Isaac J	do	29	1,450
Gibb, James	Quebec	156	7,800
Gibb, Mary L	Montreal	73	3,650
Girard, Aug	do	100	5,000
Gnaedinger, L	do	4	200
Gnaedinger, E. W., in trust	do	2	100
Gordon, James	Howick	28	1,400
Gouin, Adèle C	Sorel	50	2,500

The Molsons Bank—*Continued.*

(Banque Molson—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions).	Amount. (Montant.)
			$
Gouin, A. W.	Sorel	65	3,250
Grant, Hon. W. P	Pictou, N.S	25	1,250
Gzowski, C. S.	Toronto	580	29,000
Halifax Fire Insurance Co	Halifax	100	5,000
Hall, Miss F. H	Quebec	12	600
Hall, John	Montreal	34	1,700
Hall, Margaret	Quebec	89	4,450
Halpin, Mrs. E	Montreal	13	650
Harkin, Ellen	do	14	700
Harrington, M. L	St. Andrew's	60	3,000
Hartley, Isaac	New Glasgow. N.S	20	1,000
Hartley, Jonathan	Pirate Harbor, N.S	10	500
Henry, J. W	Quebec	40	2,000
Henbach, Mrs E	Montreal	40	2,000
Himsworth, J. C.	Ottawa	14	700
Hodge, Agnes	Montreal	10	500
Hodge, Elizabeth	Côté Ste. Catherine	53	2,650
Horton, Geo	De Ramsay	7	350
Hunt, Lydia E. C	Huntsville	9	450
do Dr. T. Sterry	Boston	70	3,500
do Mrs. Anna R	do	25	1,250
Hunter, Mrs. G. M.	Montreal	5	250
Hurbut, Abel	Frelighsburg	90	4,500
Hutchison, Jno	Montreal	500	25,000
Ingram, W. J., Asst. Gen. Manager, in trust	do	550	27,500
Irving, Geo	do	12	600
Janes, D. B, in trust	do	10	500
Jarvis, W. G	do	10	500
Johnstone, J. K.	St. Andrew's	12	600
Jones, Edward	do	80	4,000
Jones, Edward, in trust	do	10	500
Kerr, W. H., Tutor, and A. Molson, Trustee.	Montreal	940	47,000
Kerr, W. H., Tutor, and A. Molson, Trustee.	do	34	795
King, Wm	do	40	2,000
Kirby, Thos, in trust	do	40	2,000
Krans, Rev. E. H	New York	30	1,500
Krans, G. L.	Frelighsburg	50	2,500
Lafleur, E.	Montreal	25	1,250
Laurie, Duncan	Quebec	75	3,750
Learmont, Mrs. E. B.	Montreal	20	1,000
Learmont, Wm	do	15	750
Leclaire, Jean.	do	40	2,000
Leclaire, M. S. Emma		40	2,000
Lepau, F. N. D Orr	Owen Sound	160	8,000
Lighthall, Margaret	Montreal	30	1,500
Lockhart, Rev. A. D.	Ormstown	32	1,600
Lovejoy, Mrs. Mary	Montreal	4	200
Lovejoy, G. W., M.D.	do	10	500
Moat, R. & J.		36	1,800
Mazette, F. X	Granby	40	2,000
Mach, E. M., Executor and Legatee-Devisee	Brompton Falls	40	2,000
Maguire, D	Joliette	100	5,000
Maharg. Kenelmina H	Dublin	30	1,500
Marchand, P. H	St. John's	160	8,000
Martin, Mary.	Harvey Hill	6	300
Masson, M. G. Sopia	Terrebonne	480	24,000
Mathews, Eliza, in trust	Montreal	25	1,250
Maxwell, Arch'd	do	10	500
Meeker, C. J	do	2	100
Meikle, J. W	Morrisburg	30	1,500
Méthot, E. W.	Methot's Mills	50	2,500

The Molsons Bank—*Continued.*

(Banque Molson—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant).
			$
Mills, Robt	Montreal	4	200
Molson, Wm., Executor late	do	7,400	370,000
Molson, Wm., in trust for E. S. M.	do	320	16,000
Molson, Wm., and J. H. R. Molson, in trust for H. A. M	do	186	9,300
Molson, Jno	do	80	4,000
Molson, Jno., in trust for E. A. M. M	do	4	200
Molson, Jno , in trust for Anne	do	40	2,000
Molson, John Wm	do	80	4,000
Molson, John Wm., in trust	do	7	350
Molson, W. A., M D	do	16	800
Molson, S. E., and J D. Crawford, Tutor and Trustee	do	671	33,550
Molson, Samuel E	do	639	31,950
Molson, H. M., Usufructuary Legatee, and H. A. Budden, Curator.	do	28	1,400
Molson, J. D., Tutor and Curator	do	420	21,000
Molson, A., in trust for C. A. M	do	3	150
Molson, A., in trust for E. G. G	do	3	150
Molson, A., in trust for H. S. S	do	3	150
Molson, A , in trust for P. V	do	3	150
Molson, A., in trust for E. A. M. *et al*	do	148	7,400
Molson, John H. R	do	851	42,550
Molson, John H. R and G. M. Spragge, Trust	do	100	5,000
Molson, John Thomas	do	2,259	112,950
Molson, John Thomas, Tutor	do	400	20,000
Molson, Mrs. Anne	do	125	6,250
Molson, Mrs. Louisa G. J	do	100	5,000
Moore, Aaron	Lacolle	30	1,500
Moore, Ralph W	do	53	2,650
Moore, Hugh	Dundas	40	2,000
Morris, J. H	Toronto	20	1,000
Morris, D., Sole Acting Executor	St. Thérèse	155	7,750
Morrison, Eliza W	Montreal	9	450
Morrison, David	do	4	200
Morton, L. J	Halifax	80	4,000
Mott, Nelson	St. Johns, Q	100	5,000
Mott, Nelson, Estate of	do	50	2,500
Mowatt, Wm	Montreal	20	1,000
Muir, Rev. J. C	North Georgetown	40	2,000
Munro, Colin	St. Thomas	300	15,000
Murray, Caroline M	Montreal	12	600
Macdonald, Lilla	Cornwall	30	1,500
Macdonald, Mrs. H. M. W	do	80	4,000
Macdonald, Hon. J. S	do	100	5,000
Macdonald, James	St. Johns, Q	200	10,000
Macdonald, A. F., and D. B. MacLennan, in trust	Cornwall	100	5,000
Macpherson, Hon. D. L	Toronto	1,812	90,600
McCarthy, D & J	Sorel	211	10,550
McCulloch, F	Montreal	40	2,000
McFee, Mrs. A	do	22	1,100
McGreevy, Cornelius	Stockwell	25	1,250
McGregor, J. D	New Glasgow	14	700
McKay, Christiana	Cornwall	33	1,650
McKeen, Mrs. Sarah	Pictou, N.S	13	650
McKenzie, John	Lennoxville	45	2,250
McKenzie, Sarah, in trust for J. G	Montreal	16	800
McKenzie, Wm	Morrisburg	52	2,600
McKenzie, Roderick	Pictou, N.S	80	4,000
McKinley, Barbara	Montreal	13	650
McLachlan, John	Halifax	100	5,000

The Molsons Bank—*Continued.*

(Banque Molson—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
McLaren, Margaret	Greensville	53	2,650
McLaren, W. D	Montreal	120	6,000
McLaren, W. D., in trust	do	32	1,600
McLimont, Wm	Quebec	100	5,000
McMillan, Duncan	Grenville	24	1,200
McNeil, Robert	Little Harbor, N.S	24	1,200
McNaughton, Duncan	Montreal	6	300
Nash, Fred	do	10	500
Nash, Fred., Manager, in trust	do	1,047	52,350
Nelson, H. A	do	168	8,400
Nelson, Jane	Sorel	37	1,850
Nelson, F. E., in trust	Montreal	5	250
Nelson, Mrs. M D	do	10	500
Nicholson, Robt	do	85	4,250
Nolan, John	do	20	1,000
Nicholson, G	do	30	1,500
Pagels, F	do	17	850
Penny, Hon E. G	do	92	4,600
Penny, E. G, jun	do	8	400
Perigo, John	do	10	500
Peters, Richard	North Stukely	20	1,000
Petry, W. J, Attorney for Usufructuary Legatee	Quebec	159	7,950
Phillips, Henry	Montreal	225	11,250
Phillips, Henry, in trust for C. C	do	56	2,800
Phillips, Sarah	do	10	500
Price, E. J	Quebec	65	3,250
Proctor, Emma M. L	Montreal	4	200
Porteous, John	do	130	6,500
Robertson, James	do	120	6,000
Ratté, L. O	Methot's Mills	40	2,000
Rea, D., sen	Montreal	40	2,000
Read, Leonard, in trust	Detroit	12	600
Read, Leonard, in trust	do	10	500
Reddy, John, M.D, in trust	Montreal	53	2,650
Reid, Wm., in trust	do	10	500
Reinhardt, Mrs. L. E	do	30	1,500
Remon, E. P	Ottawa	10	500
Rintoul, M. J	Montreal	6	300
Rimmer, Harriet	Ottawa	13	650
Robertson, John	Vankleek Hill	74	3,700
Robinson, Mary	Montreal	47	2,350
Robinson, Thomas	do	6	300
Robinson, James	do	15	750
Rogers, G. P	Mascouche	36	1,800
Rodger, James	Montreal	4	200
Rose, J W	Morrisburg	300	15,000
Ross, Walter	Carleton Place	16	800
Roy, Candide	Montreal	70	3,500
Roy, Candide, in trust	do	30	1,500
Roy, Candide, in trust	do	10	500
Ryan, Hugh	Perth	75	3,750
Robinson, John	Montreal	20	1,000
St. George's Society	do	3	150
Sache, Wm	do	1	50
Sangster, James	Lancaster	28	1,400
Schreiber, Collingwood	Ottawa	32	1,600
Schreiber, Caroline	do	35	1,750
Shepherd, R. W	Montreal	198	9,900
Shepherd, Mary C	do	40	2,000
Shatley, Elizabeth	do	10	500

Molsons Bank—*Concluded.*

(Banque Molson—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$
Simpson, Wm., in trust	Montreal	770	38,500
Skaife, Adam	do	61	3,050
Smith, George	do	22	1,100
Spragge, Mrs M. A	do	600	30,000
Spragge, Henry	do	20	1,000
Stackhouse, B. S	St. Andrew's	5	250
Stalker, James	Pictou, N.S	55	2,750
Stalker, Elizabeth	do	3	150
Stalker, Mrs. E. D	do	4	200
Stalker, John A	do	2	100
Stalker, Alex. P	do	2	100
Starr, Geo. H	Halifax	200	10,000
Steele, Archibald, sen	Grenville	12	600
Steele, Archibald, jun	do	10	500
Stephen, Algernon	Sorel	246	12,300
Stevenson, Adam	Montreal	2	100
Stewart, Agnes V.	New York	26	1,300
Stirling, W. S	Halifax	27	1,350
Stocks, Benjamin	Montreal	66	3,300
Stuart, Andrew C	Quebec	15	750
Stupper, Mary	Montreal	9	450
Sun Mutual Insurance Co	do	40	2,000
Swanston, Thos	do	200	10,000
Stephenson, Henry	do	45	2,250
Taylor, T. M., in trust	do	50	2,500
Taylor, Robert	do	200	10,000
Thomas, T. & W., in trust	do	60	3,000
Thompson, Clara	Toronto	4	200
Thompson, Mrs. B	do	4	200
Thornloe, Rev. G	Stanstead	11	550
Trigge, Capt. Alfred	H. M. 100th Regt	80	4,000
Uniacke, Robie	Halifax	50	2,500
Valois, Rev. L. E. A	Montreal	28	1,400
Walkem, Mrs. Mary	Kingston	8	400
Wallace, James	Montreal	10	500
Watt, A. C	do	20	1,000
Wells, Rev. G. H	do	50	2,500
Whitfield, Geo	Iberville	50	2,500
Wright, R. H., M.D	St. Johns	48	2,400
Wilkes, Mary L	Montreal	10	500
Williams, Miles	do	180	9,000
Wilson, Daniel	do	200	10,000
Wilson, F. J	do	6	300
Woodhouse, Joshua	St. Hyacinthe	36	1,800
Walff, Herman	New Glasgow, N.S	5	250
Workman, Thomas	Montreal	399	19,950
Workman, Thomas, Sole Executor	do	28	1,400
Workman, Joseph, M.D	Toronto	100	5,000
Wright, Mrs R. W	Montreal	10	500
Wurtell, Catharine	do	10	500
Wood, Robt	do	160	8,000
	Total	40,000	1,999,095

Note.—The above statement is as on 31st January.

A. D. DURNFORD, *Accountant.*

The Molsons Bank,

Montreal, 21st Feburary, 1880.

EASTERN TOWNSHIPS BANK.

(BANQUE DES CANTONS DE L'EST.)

Par value, $50 per share.
(Valeur au pair, $50 par action.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$ cts.
Abbott, Henry and Margaret A., Trust	Brockville	6	205 00
Abbott, Luther	Massawippi	60	3,000 00
Abbott, Sylvia Ann, Widow	Magog	53	2,650 00
Adams, Aaron A	Coaticook	151	5,325 00
Adams, Cynthia, Widow	Waterloo	20	1,000 00
Adams, George	Adamsville	100	5,000 00
Adams, Rev. Levi P	Fitch Bay	40	2,000 00
Allen, Charles	Waterloo	73	3,098 00
Allen, Daniel L	do	10	500 00
Allen, George H	do	42	2,100 00
Allen, Heman	East Farnham	10	500 00
Allen, Miss Laura R	Waterloo	19	950 00
Allen, Taylor & Co	do	7	350 00
Arnoldi, Miss Amelia	Montreal	36	1,800 00
Atkinson, Ruby, Widow	Ulverton	50	2,500 00
Austin, F. J., M.D	Sherbrooke	3	150 00
Austin, Mrs. F. J	do	6	300 00
Bachelder, Mrs. M. J	Hatley	15	750 00
Bacon, C. J. S., Estate	Sherbrooke	31	410 00
Bacon, Sarah Jane, Widow	Richmond	64	2,725 00
Baker, Arthur S	Sherbrooke	4	200 00
Baker, John	Stanbridge, E	228	11,400 00
Baker, John C	do	36	1,800 00
Baker, Wm. C., Executor	Dunham	2	100 00
Balfour, Rev. Andrew	East Hatley	33	1,650 00
Ball, Albert P	Stanstead	2	100 00
Ball, Albert P., Trust	do	23	807 60
Ball, Benj. P	do	6	240 19
Ball, Eliza G., Widow	do	20	707 59
Ball, Mrs. A. P	do	25	1,250 00
Baptist, Isabella, Widow	Three Rivers	32	1,600 00
Baptist, John, Executor	do	193	9,650 00
Barnard, Jacob W	Andover, Mass	30	1,500 00
Barnston Township	Barnston	180	8,288 71
Barron, Mrs. Wm	Geneva, N.Y	26	1,300 00
Bartlett, Geo. R., Trust	Ottawa	16	800 00
Batchelder, Nathaniel, Estate	Stanstead	21	750 00
Bedard, Joseph	Richmond	5	250 00
Bell, Rev. Thomas	West Farnham	24	1,200 00
Bellows, John, Estate	Barnston	49	1,730 00
Bender, Albert Jos	Montmagny	4	200 00
Bennetts, Mrs. Francis	Lennoxville	12	600 00
Bennetts, Francis	do	22	1,100 00
Bennetts, Francis K	Ottawa	6	300 00
Bixby, Mrs. George W	Derby Line, Vt	5	250 00
Blinn, Charles E	Stanbridge, E	10	500 00
Blinn, Nathan M	do	43	2,150 00
Bond, John B., Trust	Montreal	150	7,500 00
Boright, George	East Farnham	11	550 00
Boyd, Samuel W	Montreal	12	600 00
Brackett, Cephas	Littleton, N.H	100	5,000 00

Eastern Townships Bank—*Continued.*

(Banque des Cantons de l'Est—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$ cts.
Bradford, John	Granby	56	2,800 00
Bradshaw, Myra T., Widow	Halifax, N.S	82	4,100 00
Brainard, T. Dwight	Stanstead	19	775 00
Brent, Wm	Sherbrooke	2	100 00
Briggs, W. J	Waterloo	40	2,000 00
Brigham, E. O, Estate	Brigham	90	4,500 00
Brooks, E. T., M.P	Sherbrooke	306	9,980 00
Brooks, Elizabeth, Estate	do	7	350 00
Brooks, Lyman H	Waterloo	1	50 00
Brooks, Miss Maria M	Sherbrooke	2	100 00
Brooks, Mrs. Geo. W	Dunham	36	1,800 00
Brown, Betsey A., Estate	do	20	1,000 00
Brown, Mrs. D. W	Sherbrooke	2	100 00
Bruce, Robert	Quebec	66	3,300 00
Buchanan, Agnes, Widow	Montreal	3	150 00
Buck, F P., Trust	Sherbrooke	2	100 00
Buckland, Wm	Barnston	93	4,650 00
Bugbee, Abel G., M.D	Derby Line, Vt.	160	8,000 00
Bugbee, Mrs. A. G	do	4	200 00
Bundy, Galusha, J	Lyndon, Vt.	70	3,500 00
Burbeck, John C	Waterville	2	100 00
Burbeck, John C., Trust	do	1	50 00
Burnett & Co.	Montreal	4	200 00
Burnham, Henry	Monroe City, Mo	4	200 00
Burrows, J. G., and Mudge, H. J., Trustee	Montreal	6	300 00
Burstall, Lieut. John H.	Quebec	50	2,500 00
Burwash, Lurena M., Widow	St. Andrews	1	50 00
Butler, Miss Agnes F. Y	Sherbrooke	15	750 00
Butler, Miss Lavinia S. Y	do	24	1,200 00
Butler, Miss Selencia	Waterloo	62	3,100 00
Carter, Mrs. E. G	Waterford, W	10	500 00
Carter, Mrs. Geo. S	Danville	30	1,500 00
Carter, Mrs. Richard L	Knowlton	3	150 00
Cass, Luther	Rock Island	50	2,500 00
Cate, Benjamin	Stanstead	36	1,800 00
Chamberlin, Miss Hannah	do	22	1,100 00
Chamberlin, Henry	Newport, Vt	10	500 00
Chamberlin, Joshua, M.D	St. Armand, E	29	1,450 00
Chamberlin, Miss Rachael	Stanstead	30	1,500 00
Chamberlin, Wright	Sherbrooke	6	210 00
Chandler, Mrs. Geo. H	Montreal	39	1,950 00
Chandler, Horace M., Estate	Brome	60	3,000 00
Chandler, Lewis L	Cowansville	20	1,000 00
Channell, Mrs. Henry E.	Stanstead	12	600 00
Chapleau, Edouard	St. Paschal	15	750 00
Chapman, Edward	Lennoxville	90	4,500 00
Cheney, Sarah M., Widow	Beebe Plain	4	200 00
Child, Geo. M.	Coaticook	100	4,500 00
Christie, John G	Stanstead	25	1,250 00
Churchill, Miss Emily	Covey Hill	1	50 00
Churchill, Miss Helen	do	1	50 00
Clark, Eleazar	Sherbrooke	492	24,600 00
Clark, J. R	Waterloo	7	350 00
Cleeve, F. C., Estate	Richmond	7	350 00
Cleeve, W. Jane, Widow	do	70	3,500 00
Cleveland, Elijah	Coventry, Vt.	75	3,750 00
Cleveland, Miss Julana	Richmond	30	1,500 00
Cleveland, Mrs. Walace W	St. Armand, E.	20	1,000 00
Cleveland, W. Nelson	Richmond	43	2,150 00
Clough, C. Russell	Lennoxville	85	4,250 00
Clough, C. Russell, Trust	do	7	350 00

Eastern Townships Bank—*Continued.*

(Banque des Cantons de l'Est—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$ cts.
Clough, S. Lorenzo	Lennoxville	45	2,250 00
Cochran, Miss Frances H	do	11	550 00
Cochrane, Hon. M. H	Compton	466	23,300 00
Codd, James	Waterloo	6	300 00
Cole, Miss A. Russell	Paris, Me	10	500 00
Cole, Charles A	do	10	500 00
Cole, Mrs. Charles A	do	6	300 00
Cook, Miss Caroline J	Waterloo	6	300 00
Cook, Clara, Widow	Hatley	39	1,950 00
Cook, George W	do	34	1,700 00
Cook, J. C	Cookshire	19	950 00
Corey, Moses	Stanbridge	6	300 00
Cornell, Miss Prudence M	do	2	100 00
Cornell, S. H., Estate	do	4	200 00
Cox, Carlos	Massawippi	24	1,200 00
Crofton, Mrs. F. B	Truro, N S	4	200 00
Cushing, Edward Abbott	Montreal	1	50 00
Cushing, M. T	Barnston	6	300 00
Cushing, Miss Nannie W	do	1	50 00
Cutting, Arthur H	Coaticook	2	100 00
Cutting, C. S	West Derby, Vt	100	5,000 00
Dampier, Miss Laura	Waterloo	6	300 00
Davies, Wm. Augustus	Stanbridge	9	450 00
Davis, Mrs. Hiram	Hatley	10	500 00
Davis, Mrs. B. T	Montreal	3	150 00
Davis, Hon. Rob. A	Fort Garry	25	1,250 00
Dean, Edward R	Lennoxville	6	220 00
Dean, James, Tutor	Three Rivers	6	300 00
Delaney, Mrs. Louis N	Robinson	4	200 00
Denison, Miss Helen M	Richmond	15	750 00
Denison, J. W., Estate	do	10	500 00
Denison, Miss Mary Ann	do	13	650 00
Denison, S. M., Estate	Danville	12	600 00
Denison, Wm. H	Rock Island	10	500 00
Derbishire, Martha, Widow	Magog	137	6,850 00
Dickenson, Miss Margt. I	Cowansville	15	750 00
Dickerson, Miss Elizabeth	Stanstead	55	2,750 00
Dinning, Mrs. Neil	Lennoxville	15	750 00
Doak, Mrs. G. O	Coaticook	100	250 00
Donahue, John	Abbottsford	22	1,100 00
Dougall, James	Dunham	25	1,250 00
Edgell, Cynthia E., Widow	Lennoxville	21	1,050 00
Edgell, Gordon S., Minor	Sherbrooke	4	200 00
Ellis, Miss Charlotte E	Waterloo	36	1,800 00
Ellis, Charlotte K, Widow	do	117	5,210 00
Ellis, Mrs. O. K	Stanstead	1	50 00
Empson, Rev John	Montreal	1	50 00
England, George	Knowlton	6	300 00
Farwell, Mrs. Wm	Sherbrooke	19	950 00
Farwell, Lemuel	do	10	25 00
Farwell, Wm	do	112	5,600 00
Farwell, Wm., Trust	do	399	10,450 00
Felton, Catalina, Estate	do	22	1,100 00
Felton, Edward P	do	7	17 50
Field, Jonathan, Estate	Stanstead	133	6,650 00
Finley, Maria, Estate	Dunham	36	1,800 00
Fisher, Helen M., Widow	Eaton	9	450 00
Fisk, N. Cotton	Abbottsford	6	300 00
Fletcher, J., Estate	Sherbrooke	200	10,000 00
Flint, Alvin, Estate	Stanstead	20	1,000 00
Flint, Geo. A	do	17	850 00

Eastern Townships Bank—*Continued.*

(Banque des Cantons de l'est—*Suite.*)

Names. (Noms)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$ cts.
Fortin, Francis	Warden	9	450 00
Foss, O. R	Waterloo	18	750 00
Foster, A. B., Estate	do	90	225 00
Foster, Austin T	Derby Line, Vt	20	1,000 00
Foster, Austin T., Trust	do	6	300 00
Foster, Mrs. G. K., jun	Richmond	20	1,000 00
Foster, Frederick H	do	69	3,450 00
Foster, Geo. K	do	1,074	53,700 00
Foster, Geo. K., Trust	do	24	1,200 00
Foster, Geo. K., jun	do	20	1,000 00
Foster, Mrs. A. T	Derby Line, Vt	100	5,000 00
Francis, Wm	Montreal	240	12,000 00
Fraser, John	Quebec	46	2,300 00
French, John	Newport, Q	4	200 00
French, John L	Cookshire	10	500 00
Fricker, Miss Elizabeth C	Quebec	36	1,800 00
Frost, David, jun., Estate	Waterloo	6	90 00
Frothingham, Etheldred N	Montreal	8	400 00
Frothingham, Harriet	do	8	400 00
Frothingham, Rev. F	do	187	7,800 00
Frothingham, Geo. H., Estate	do	199	9,950 00
Fuller, Miss Eunice L	Stanstead	107	5,350 00
Fuller, Hannah P., Widow	Sweetsburg	4	200 00
Gagnon, Gédéon	Quebec	12	600 00
Gairdner, Miss Annie S	Montreal	18	900 00
Galer, Jacob N	Dunham	80	4,000 00
Gales, Rev. Thos	Dixville	13	550 00
Gamsby, John, Estate	Ascot	63	3,150 00
Gibb, Charles	Abbottsford	40	2,000 00
Gibb, Isaac Jones	Como	21	1,050 00
Gibb, James	Quebec	40	2 000 00
Gibb, Mrs. J. Lawson	do	136	6,800 00
Gillies, Rev. Archibald	Eaton	13	615 00
Gilman, Geo. C	Newport, Vt	17	850 00
Gilman, Hayes	Danville	73	3,650 00
Gilmour, Arthur H. J	Stanbridge	36	1,800 00
Goodenough, John C	Littleton, N.H	40	2,000 00
Goodwin, John H	Cookshire	20	1,000 00
Goodwin, Mrs. John H	do	6	300 00
Gordon, Andrew J	North Hatley	24	1,200 00
Gordon, James A	Sherbrooke	120	4,100 00
Gray, Wm	Toronto	5	250 00
Gunning, Martha, Widow	East Hatley	6	300 00
Hackett, Michael F	Stanstead	20	1,000 00
Hall, C. L	East Farnham	6	250 00
Hall, Chas. S	Waterloo	20	1,000 00
Hall, Ely W	East Farnham	6	300 00
Hall, Geo. C	do	7	350 00
Hale, Edward, Estate	Sherbrooke	45	2,250 00
Hale, Edward John	Quebec	10	500 00
Haney, Ellen J., Widow	Derby Line, Vt	10	500 00
Harkom, Mrs. John W	Montreal	60	3,000 00
Harris, Warren S	Waterloo	20	1,000 00
Hart, Thomas	Richmond	73	3,650 00
Harvey, Burton F	Compton Centre	30	1,500 00
Harvey, Charlotte, Widow	Compton	20	1,000 00
Harvey, Cyrus E	Waterloo	25	1,250 00
Harvey, Cyrus E., Trust	do	5	250 00
Harvey, Louisa, Widow	Sawyerville	6	300 00
Haseltine, Hazen	Hatley	39	1,950 00
Haskell, Martha M., Widow	Derby Line, Vt	30	1,500 00

Eastern Townships Bank—*Continued.*

(Banque des Cantons de l'Est—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
			$ cts.
Hatley Township	Hatley	150	7,500 00
Hawes, Frank M	Danvers, Mass	5	250 00
Hawes, Mrs. F. M	do	20	1,000 00
Hayes, James	West Shefford	19	950 00
Heath, Miss Ann	Beebe Plain	5	250 00
Heath, Samuel W., Estate	E. Douglass, M	26	1,300 00
Henderson, Eagle	Brompton Falls	10	500 00
Heneker, Miss Frances E	Sherbrooke	1	50 00
Heneker, Richard Tuson	do	4	200 00
Heneker, Richard W	do	180	9,000 00
Heneker, Richard W., Trust	do	96	4,800 00
Henry, Chas. S	Lennoxville	21	1,050 00
Henry, Geo	do	13	650 00
Hill, Chas. N	Eaton	3	150 00
Hills, Otis W	Waterloo	7	350 00
Hitchcock, Paul	Massawippi	49	2,450 00
Hodsoll, Jos., Estate	Cookshire	19	950 00
Holmes, Rev. A. Lee, Trust	Stanstead	2	100 00
Holmes, B., Estate	Montreal	124	6,200 00
Holmes, Horace D	Derby Line, Vt	73	3,650 00
Holmes, Mrs. A. Lee	Stanstead	60	3,000 00
Hopkins, Abraham, M.D	Cookshire	25	1,250 00
Hough, Deacon C	Montreal	13	650 00
Houliston, Mrs. George B	Three Rivers	6	300 00
Hubbard, John H	Cambridge, Mass	50	2,500 00
Hubbard, Lucy D., Widow	Stanstead	5	250 00
Hulburt, Hannah L., Widow	Sweetsburg	7	260 00
Hulburt, Hannah L., Tutrix	do	6	210 00
Humphrey, C. T. A	East Burke, Vt	20	1,000 00
Hunt, Fanny L., Widow	Sherbrooke	36	1,800 00
Hunt, Percy J	do	8	400 00
Hurd, S. A, Estate	do	54	2,700 00
Hurd, Mrs. A. S	do	17	850 00
Hurlbut, Abel	Frelighsburg	39	1,950 00
Hurlbut, Miss Eliza	do	10	500 00
Hutchins, R	East Farnham	13	650 00
Irving, Catharine M., Widow	Lennoxville	80	4,000 00
Irwin, James	Granby	9	450 00
Jackson, Chas. A	Waterloo	20	1,000 00
Jackson, John A	do	78	3,900 00
Jaques, Miss Edith	Cowansville	4	200 00
Jaques, Geo. E., Trust	do	20	1,000 00
Johnson, Rev. Thos	Abbottsford	60	3,000 00
Johnston, John	Lennoxville	10	500 00
Johnston, J. B., M.D	Sherbrooke	100	5,000 00
Jones, Charles H	East Coventry, Vt	15	750 00
Jones, Horace S	do	28	1,400 00
Joslin, Stephen P	Waitsfield, Vt	160	7,529 44
Joslyn, Ginethan S	Barton, Vt	80	3,633 09
Joslyn, Hubbard	Stanstead	312	15,600 00
Journeaux, Edward	Melbourne	5	250 00
Kathan, Chas. H	Rock Island	10	500 00
Kathan, Wm	Cowansville	60	3,000 00
Keenan, Mrs. F	Lingwick	12	600 00
Kellam, Eliza W., Widow	Haverhill, N.H	10	500 00
Keyes, Henry, Estate	Newbury, Vt	73	3,650 00
Kilner, Rev. C. Gibbon	Adamsville	20	1,000 00
Kimball, Albert	Knowlton	6	300 00
King, Lt.-Col. Charles	Sherbrooke	225	11,250 00
King, Edwin F	Montreal	36	1,800 00
Kinnear, James	Kinnear's Milis	49	2,450 00

Eastern Townships Bank—*Continued.*

(Banque des Cantons de l'Est—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$ cts.
Kinnear, James, jun	Kinnear's Mills	2	100 00
Knight, Alson	Boston	24	500 00
Knight, Miss Florence A	Stanstead	2	100 00
Knowlton, Almas A	Waterloo	30	1,5 0 00
Knowlton, A. E	do	40	2,000 00
Knowlton, Charles R	Knowlton	6	300 00
Knowlton, Frederick A	do	6	300 00
Knowlton, L. H	South Stukeley	2	100 00
Knowlton, Luke M	Knowlton	16	800 00
Knowlton, Myron M	do	6	300 00
Krans, Rev. Edward H	New York	60	3,000 00
Lake, Samuel	Eaton	10	500 00
Lane, Mrs. Daniel H	Boston	75	3,750 00
Laraway, Alva	Dunham	60	3,000 00
Laurie, Duncan	Quebec	65	3,250 00
Laurie, Francis, Trust	do	50	2,500 00
Lawrence, Geo. W	Watarloo	120	6,000 00
Lawrence, Henry Smith	Newport, Vt	10	500 00
Lawson, Edward	Richmond	11	550 00
Learned, Alden	Cookshire	6	200 00
Learned, Mrs. A	do	19	800 00
Leonard, Edward Burt	Newport, Vt	10	500 00
Lincoln, Franklin	Waterloo	24	1,200 00
Lincoln, Sarah, Executrix	Abbottsford	12	600 00
Lindsay, Edward N	Bulwer	13	650 00
Lloyd, Miss Charlotte	Quebec	2	100 00
Lloyd, Henrietta, Widow	Sherbrooke	40	2,000 00
Locke, Thomas	South Barnston	100	5,000 00
Lougee, Jos., Estate	Sherbooke	126	4,750 00
Lovell, Henry	Coaticook	200	10,000 00
Lyford, Mrs. W. C	Sherbrooke	10	500 00
Lyman, Benj, Estate	Montreal	43	1,485 00
Lynn, Miss Rachael	Nort Hatley	26	1,300 00
Macey, Mrs. Luther F	Abbott's Corners	30	1,500 00
Mack, Calos F	Ayer's Flat	10	500 00
Mack, D. W., Estate	Stanstead	30	1,500 00
Mack, Emma M, Widow	Brompton Falls	20	1,000 00
Mack, Mary A., Widow	Stanstead	211	8,600 00
Mack, Wm. P	do	80	4,000 00
Mair, Mrs. David	Cowansville	48	2,400 00
Major, James E	Montreal	7	350 00
Mansur, David A	Stanstead	40	2,000 00
Mansur, David A., Trust	do	12	600 00
Marble, Jarvis C	Paris, Me	20	1,000 00
Marler, John L., Trust	Montreal	73	3,650 00
Martin, Benjamin S	Dunham	10	500 00
Martin, Miss Carrie L	Stanstead	5	250 00
Martin, Jesse S	Dunham	8	400 00
Mayotte, Francois X	Granby	60	3,000 00
Megis, A D	Dunham	5	250 00
Megis, John, M D	Stanstead	10	500 00
Merrill, G. W	Compton	28	1,400 00
Miller, Jessie M., Widow	Melbourne	32	1,600 00
Moat, R. & J	Montraal	25	1,250 00
Molson, Mrs. J. H. R	do	187	9,350 00
Montreal City and District Savings Bank	do	606	30,300 00
Montreal, Rt. Rev. Lord Bishop, Trust	do	9	450 00
Morey, Samuel F	Sherbrooke	7	350 00
Morey, Thomas S	do	90	4,500 00
Morkill, R. D	do	18	45 00
Morris, Benjamin T	do	76	3,475 00

Eastern Townships Bank—*Continued.*

(Banque des Cantons de l'Est—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$ cts.
Morris, Mrs. L. E	Sherbrooke	13	650 00
Morris, L. E	do	93	3,700 00
Morris, Miss Mary A	Lennoxville	18	750 00
Morrison, Mrs. Geo	Waterville	1	50 00
Morse, J. N	North Haverhill	30	1,500 00
Moss, Samuel and Hyam, Trust	Montreal	110	4,250 00
Moulton, Hiram A	do	2	100 00
Mowle, Miss Hester	Margate, Eng	24	1,200 00
Mowle, J. M. B	Chester, Eng	50	2,325 53
Mowle, Miss Mary H	Cookshire	15	750 00
McClary, John	Compton	80	3,070 00
McDonald, Alex	St. Johns, Q	50	2,500 00
McDonald, Ann, Widow	do	37	1,850 00
McDonald, Duncan	do	180	9,000 00
McDonald, Miss Georgiana C.	Montreal	16	800 00
McDonald, James	St Johns, Q	49	2,450 00
McDougall, Mrs. Thomas	Montreal	6	300 00
McEvilla, Wm	Roxton Falls	20	1,000 00
McFarlane, Mrs. Andrew	Montreal	25	1,250 00
McFarlane, Henry	Stratford	40	2,000 00
McFarlane, Malcolm	Sherbrooke	114	5,700 00
Mackay, Hugh	Montreal	300	15,000 00
Mackay, Joseph	do	321	16,050 00
Mackay, Robert	do	300	15,000 00
Mackenzie, Catharine M., Estate	Melbourne	3	150 00
Mackenzie, Mrs. Roderick	do	20	1,000 00
Mackenzie, John	Lennoxville	60	3,000 00
McKinnon, Mrs. James A	Cowansville	12	600 00
McKinnon, T. Allan	Ottawa	20	1,000 00
McLaurin, Peter R	Vankleek Hill	10	500 00
MacLeay, Alex, Tutor	Danville	54	2700 00
MacLeay, Sarah R., Widow	do	81	2947 50
McLeod, Miss Catharine	Richmond	15	750 00
McLeod, Mary, Widow	Melbourne	16	800 00
McNicol, John	Sherbrooke	30	1,500 00
McPherson, Miss Betsey	Stanstead	6	300 00
Napier, Geo H., Estate	Napanee	5	250 00
Nicolls, Armine D	Montreal	3	150 00
Nicolls, Gustavus G	do	4	200 00
Nicolls, Harriet M., Widow	do	101	5,050 00
Norris, Geo	Lennoxville	20	1,000 00
North, Mary, Widow	Cookshire	12	600 00
Nourse, Mrs. Joshua	Eaton	10	500 00
Nourse, Joshua	do	18	900 00
O'Connor, Miss Catharine M.	Coaticook	16	800 00
O'Connor, John, jr	Brigham	37	1,850 00
O'Halloran, Miss Maria E.	Cowansville	24	1,200 00
Oliver, Adam	do	25	1,250 00
Orrock, Rev. John M	Boston	19	800 00
Osgood, Jonas F	Cookshire	55	1,940 00
Oswald Bros.	Montreal	4	200 00
Oxenden, Rt. Rev. Ashton, Trust	do	1	50 00
Paddon, John B	Lennoxville	194	8,885 00
Paddon, John B., trust E. H. M. P.	do	2	100 00
Page, J. Quincy	Three Rivers	19	950 00
Paige, Miss Lucy	Lennoxville	4	200 00
Paige, W. Warren	Compton	45	1,494 80
Parker, Jane	Sherbrooke	2	100 00
Parker, L. E	Hatley	70	3,500 00
Parker, Miss Maria S.	Danville	8	400 00
Parker, Samuel W.	Newport, Vt	20	1,000 00

Eastern Townships Bank—*Continued.*
(Banque des Cantons de l'Est—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$ cts.
Parmelee, Wm. G	Ottawa	30	1,500 00
Partison, Wm. Mead	Clarenceville	23	1,150 00
Peasley, A. S	Stanstead	19	950 00
Pehlemann, Carl	Bury	10	500 00
Pentland, Mrs W. C	Three Rivers	18	900 00
Peters, Richard, Trust	South Stukeley	6	300 00
Pettes, Nathaniel	Knowlton	75	3,750 00
Phelps, Oscar C	Sorel	24	1,200 00
Pierce, Frederick	Stanbridge	100	5,000 00
Pierce, Mary C., Widow	Stanstead	194	9,700 00
Pierce, Mary C., Tutrix	do	2	100 00
Pike, Charles B., Estate	do	46	2,300 00
Ployart, Miss Aline A	Drummondville	14	700 00
Ployart, Frederick, Estate	Sabrevois	1	50 00
Pollard, Emma J., Widow	Compton	28	1,400 00
Pomroy, Geo	Stanstead	10	500 00
Pomroy, Selah J	Compton	79	1,550 00
Pope, Albert W	Cookshire	50	1,834 00
Pope, Mrs. F. M	Robinson	56	900 00
Pope, Hannah, Widow	Cookshire	18	750 00
Pope, Hon. J. H	Ottawa	722	24,985 00
Porter, George	Rock Island	120	6,000 00
Price, Miss Cecilia	Quebec	25	1,250 00
Price, Evan John	do	150	7,500 00
Quebec Fire Assurance Co	do	200	10,000 00
Racicot, Ernest	Sweetsburg	30	1,250 00
Rankin, Zerah, Estate	Richmond	133	6,650 00
Rawson, Mrs. C. W	Quebec	61	3,050 00
Read, Matthew	Sherbrooke	79	3,950 00
Reid, Miss Annie M	do	12	600 00
Reid, Rev. C. P	do	320	16,000 00
Reinhardt, George	Montreal	20	1,000 00
Rhodes, Armitage	Sault Ste. Marie	10	500 00
Rice, Charles G	Compton	20	1,000 00
Rice, Martin	Riceburg	4	200 00
Richardson, C. A	Stanstead	60	2,475 00
Riddell, A. O	Huntingville	61	3,050 00
Roberts, Duke	West Shefford	140	4,320 00
Roberts, Wm	Farnham	79	3,710 00
Robertson, Hon. J. G	Quebec	73	3,650 00
Robertson, Peter	Montreal	10	250 00
Robins, Maria D., Widow	Lennoxville	30	1,500 00
Robinson, Miss Anne	Quebec	10	500 00
Robinson, Arthur F	Waterloo	12	600 00
Robinson, Edward N	Cowansville	23	700 00
Robinson, Emily, Widow	Waterloo	24	1,200 00
Robinson, Mrs. Edward N	Cowansville	108	5,400 00
Robinson, Emma J., Widow	Waterloo	244	12,200 00
Robinson, Rev. Frederick	Abbottsford	102	5,000 00
Robinson, Rev. Geo. C	Waterloo	90	4,182 50
Robinson, Rev. Geo. C., Trust	do	3	117 50
Robinson, William H	Granby	30	1,500 00
Roe, Rev. Henry	Lennoxville	44	2,200 00
Rogers, Carlos L	Pawtucket, R. I	6	300 00
Rogers, Charles	Stanstead	76	3,800 00
Rogers, Philip, Estate	do	73	3,650 00
Rose, George H	do	6	300 00
Ross, D. Robert	Dublin, Ireland	36	1,040 00
Ross, Mrs. D. Robert	do	19	950 00
Rykerd, Malcom, Estate	Dunham	2	100 00
St. George's Church	Lennoxville	10	500 00
St. John's Church	West Shefford	2	100 00

Eastern Townships Bank—*Continued.*
(Banque des Cantons de l'Est—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			$ cts.
St Luke's Church	Waterloo	33	1,650 00
St. Matthew's Church.	South Stukeley	2	100 00
St. Peter's Church..	Sherbrooke	20	1,000 00
Sanborn, J. S.. Estate	do	250	9,475 00
Saunders, William	Robinson	3	150 00
Savage, Miss Amanda	Dunham	20	1,000 00
Savage, Mrs Benjamin	Foriston, Ill.	6	300 00
Sawyer, Lydia, Widow	Cookshire	12	600 00
Scarth, Rev. A. C	Lennoxville	71	3,424 00
Scott, Thomas	Richmond	13	650 00
Shaw, Samuel John	Quebec	40	2,000 00
Shaw, Spencer	Waterloo	6	300 00
Shirtliff, Janathan B	Ayer's Flat	194	9,700 00
Short, Miss Susanna	Sherbrooke	20	1,000 00
Slack, Isabella A., Widow	Montreal	4	200 00
Smith, Ichabod, Estate	Stanstead	280	14,000 00
Smith, Samuel G., Estate	Montreal	223	11,150 00
Snow, Susan Jane, Widow	Kingsey	15	750 00
Stanbridge Township	Bedford	130	6,500 00
Stanton, Jane M., Widow	Stanbridge, East	22	1,100 00
Stanton, Miss Louisa H	do	8	400 00
Stanton, N. W.	Stanbridge	13	650 00
Starr, Gordon A.	Brockville	36	1,800 00
Stevens, Christiana, Widow	Dunham	6	300 00
Stevens, Gardner	Waterloo	20	1,000 00
Stevens, Hon. G. G	do	200	10,000 00
Stevens, Miss Lucy J	Dunham	5	250 00
Stevens, Mary, Widow	do	80	4,000 00
Stevens, Sidney	Stanstead	21	550 00
Stevenson, James,	Island Pond	40	2,000 00
Stewart, Horace	Beebe Plain	186	9,300 00
Stockwell, Isaac W	Danville	60	3,000 00
Stone, F. G., Estate	Stanbridge	4	200 00
Streeter. George M	Philadelphia	5	250 00
Stuart, Hon. G. Okill	Quebec	186	9,300 00
Sutherland, William	do	20	1,000 00
Sutton, Eliza E., Widow	Hatley	20	1,000 00
Sutton, Eliza E., Trust	do	2	100 00
Symmes, Abigail, Widow	Drummondville	54	2,700 00
Taylor, Edwin A.	Waterloo	22	1,100 00
Taylor, Mrs. E. A.	do	6	300 00
Taylor, Henry S	Stanstead	58	2,900 00
Taylor, Seth, Estate	do	24	1,200 00
Taylor, Walter A	Waterloo	184	8,700 00
Taylor, Walter A., Trust	do	4	200 00
Taylor, William	Richmond	15	750 00
Terrill, T. Lee, Estate	Stanstead	600	26,000 00
Thomas, D., & Foss, S. J., Trust	Sherbrooke	13	650 00
Thomas, Leonard	Melbourne	150	6,250 00
Thompson, Miss Mary	Coaticook	2	100 00
Thompson, William	Leeds	2	100 00
Thomson, Miss Mary	Quebec	40	2,000 00
Thorneloe, Mrs George	Stanstead	109	5,450 00
Thornton, John	Coaticook	85	4,250 00
Thornton, John, Trust	do	95	4,750 00
Tittemore, Miss Caroline	Frelighsburg	20	1,000 00
Townsend, Rev. Alfred J	Halifax, N.S.	6	300 00
Tree, Daniel C	Stanbridge	10	500 00
Tuck, Mrs. Samuel	Sherbrooke	4	200 00
Tuck, Thomas J	do	24	307 50
Veasey, Mrs. George	Quebec	50	2,500 00
Von Iffland, Rev. A. A	do	10	500 00
Wadleigh, John	Ulverton	2	100 00

Eastern Townships Bank—*Concluded.*
(Banque des Cantons de l'Est—*Fin.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			$
Wadleigh, John, Trust	Ulverton	90	4,500
Wadleigh, John, jun	Kingsey	126	6,300
Wadleigh, Mrs. John	Ulverton	50	2,500
Wadleigh, William E	Kingsey	40	725
Wadleigh, William E., Trust	do	60	2,200
Walker, Adaline, Widow	Sherbrooke	82	2,784
Walker, John	Melbourne	8	400
Washer, Mrs. Charles B	Brompton Falls	20	1,000
Webber, Richard N., M.D	Richmond	28	1,400
Webber, R. N., and Woodburn, W. J	do	10	500
Webster, Ozro C	Waterloo	6	300
Webster, Rebekah E., Widow	Haverhill, N.H.	20	1,000
Welch, Henry W., Executor	Quebec	45	2,250
Wells, Epenetus	Waterloo	30	1,500
Weston, Wilson & Luther	Cookshire	40	2,000
Whitcomb, Charles	Waterloo	36	1,710
White, Mrs. Wm	Sherbrooke	15	750
Whitfield, George	Montreal	50	2,500
Whitman, H. N	Stanbridge	67	3,350
Whitman, Zeno V	do	25	1,250
Whitney, Mary B., Widow	Montreal	33	1,650
Whitney, N. S	do	6	300
Wicksteed, Gustavus W	Ottawa	100	5,000
Wightman, Mrs. N	Stanbridge, East	15	750
Wilber, John	Farnham	6	220
Wilcox, Pardon B	Stanstead	43	2,150
Wiley, Lindon A	do	100	5,000
Wilkey, David	do	21	1,050
Willard, Miss Sarah A	Stukeley	23	1,150
Willard, W. W	do	41	2,050
Williams, Miles	Montreal	69	3,450
Williams, Miss Sara L	Brome	10	500
Wilson, Elizabeth A., Widow	Lennoxville	68	3,400
Wilson, Joseph	Quebec	10	500
Wilson, Wm. & J. H. L., Trust	Lennoxville	84	4,200
Winter, Alex	Sherbrooke	3	150
Winter, Alex., Trust	do	12	600
Winter, Miss Mary	do	36	1,800
Wood, Miss Frances L	do	20	1,000
Wood, Hannah W., Widow	Dunham	10	500
Wood, Israel	Sherbrooke	85	3,025
Wood, Hon. Thomas	Dunham	72	3,400
Woodbury, Anna S., Estate	Frelighsburg	11	550
Woodhouse, Lucy A., Widow	Quebec	12	600
Woods, Thomas W	St. François d'Halifax	14	700
Wurtele, C. E	Sherbrooke	30	1,500
Wurtele, Miss Eleanor F	Quebec	6	300
Wurtele, Mrs. F. C	do	19	950
Wurtele, F. C., Trust	do	30	1,500
Wurtele, F. C., and Annie	do	14	700
Wyman, T. W.	Stanstead	200	10,000
Young, A. Susan, Widow	do	12	600

I hereby certify the foregoing to be a correct list of the shareholders of the bank, showing the number of shares held by each, and the amount paid thereon on the 2nd January, 1880.

Je certifie par le présent que ce qui précède est une liste fidèle des actionnaires de la banque, indiquant le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ainsi que le montant payé sur ces actions au 2 janvier, 1880.

WM. FARWELL, *General Manager.*

Eastern Townships Bank,
Sherbrooke, Q., 17th Feb., 1880.

EXCHANGE BANK OF CANADA.

BANQUE D'ECHANGE DU CANADA.

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Abbott, Hon. J. J. C., in trust	Montreal	1
Armstrong, George	do	1
Abbott, Hon. J. J. C.	do	7
Bulmer, Henry	do	60
Burland, G. B	do	100
Bowles, Maria	Lacolle	18
Barbeau, Henry	St. Hyacinthe	5
Brodie, Ann	Montreal	10
Bleakley, John	do	42
Botsford, L. B., M.D	St. John, N.B	20
Boyd, John	Montreal	20
Botsford, Hon. A. E	Sackville, N.B	150
Bond, Geo. W	St Andrews	11
Bell, Elizabeth	Pointe Claire	8
Blanche, Thersila D	Montreal	36
Brauchaud, M	do	5
Baptist, Alex	Three Rivers	30
Bellemare, R	Montreal	5
Barclay, John	do	20
Barnes, Eliza E	Ottawa	5
Barnett, Hugh	Glasgow, Scot	25
Buntin, Alexander	Montreal	601
Browning, M. A.	do	20
Cross, Hon. Alex	do	11
Craig, Hugh	do	20
Clement, Isreal	Lachine	40
Casselman, M	Casselman	50
Corse, N. B	Montreal	25
Cartery, Catharine	Danville	7
Colquhoun, W	Dickinson's Landing	22
Clarke, Louise A	Montreal	4
Caverhill, T., in trust	do	30
Clark, O. L	Côte St. Paul	5
Cruikshank, Geo	Montreal	20
Cowie, Lucy A	do	2
Chapleau, Edouard	St. Paschal	12
Cross, Robt	Lachine	12
Crathern, James	Montreal	116
Chapman, Miss E. S. M	Lévis	4
City and District Savings Bank	Montreal	70
Chisholm, Duncan	Williamstown	10
Chisholm, Isabella	do	10
Caverhill, Thomas, in trust	Montreal	294
Caverhill, John	France	412
Court, James	Montreal	17
Cross, Geo	do	10
Craig, James M	do	1
Caverhill, Thomas	do	642
Craig, Thomas, in trust	do	30
Crathern, James, in trust	do	10
Craig, Thos	do	56
Dubuc, Arthur	do	10
Decary, François	do	20
Drumm, Eliza	do	9
Dickey, Hon. Robt. B	Amherst, N.S	8

Exchange Bank of Canada—*Continued.*

(Banque d'Echange du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Doherty, Patrick	Montreal	20
Desrivières, Marie L. T	Terrebonne	10
Dubord, Alexis	Montreal	36
Desautel, Sophie	do	8
Davis, Lurena M	St. Andrews	10
Darwall, R. C	Walsall, Eng	10
Desautel, Henriette, in trust	Montreal	21
Davenport, Thersila	do	3
Doheney, James	do	5
Donaghy, Sarah	do	1
Executors, Estate of late E. J. Bancroft	do	28
Edgar, Frank	do	25
Estate late A. Prévost	do	50
Eager, W. L	do	15
Eveleigh, Joseph	do	20
Elliot, James, Assistant Cashier	do	40
Fletcher, James	Rigaud	100
Foster, G. K	Richmond	30
Fortin, Hon. P	Magdalen Islands	23
Farrell, D	Dartmouth, N.S	51
Fair, John, and C. Beausoliel	Montreal	100
Forget, L. J. & Co	do	1
Gault, Hon. M. H	do	250
Greene, E. K	do	227
Garnham, W	do	20
Gould, C. H., in trust	do	9
Gervais, Louis	St. Timothy	10
Gauvereau, C	Terrebonne	1
Gilroy, Thomas	Montreal	8
Gault, Hon. M. H., in trust	do	60
Gardner, Wm	St. Louis de Gonzagues	6
Greene, Geo. A	Montreal	113
Gault, C. E	do	25
Gault, L. H	do	20
Greene, E. K., in trust	do	220
Gilman, F. E	do	40
Gault, Hon. M. H., in trust	do	17
Howden, James G	do	5
Hebert, Hector	do	20
Hebert, Marie E. S	do	2
Hart, Julia	Three Rivers	25
Hastings, Mrs. M. O	Montreal	39
Hastings, Fanny	do	1
Hutchison, John	do	50
Johnson, J. B., M.D	Sherbrooke	15
Jones, Edward	St. Andrews	38
Jones, Robert W	do	10
Jaques, G. E, jun	Montreal	2
Irish Protestant Benevolent Society	do	7
Jones, Ann H	St. Andrews	31
Jones, Sarah H	do	62
Jaques, G. E., sen	Montreal	16
Jaques, Alfred	do	5
Kinnear, Thomas C	Halifax, N. S	100
Kervin, Edwin	Cornwall	25
Kelly, Fred. W	Montreal	15
Kinnear, Mary	do	20
Kershaw, John	do	10
Learmont, E. B	do	71
Lafleur, Edouard	do	20
Laing, Murdoch	do	50

Exchange Bank of Canada—*Continued.*

(Banque d'Echange du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.	Residence.	Shares. (Actions.)
Lloyd. E. B	Montreal	10
Lamplough, H. T	do	30
Learmont, Jane F	do	3
Learmont, Agnes	do	3
Leslie, Capt. J. H	do	4
LaRocque, Lelia de Salaberry	do	6
LaRocque, Hertel	do	4
Leslie, A. C	do	35
Moore, James	do	47
Mills, Robert	Napanee	4
Mount Royal Cemetery Company	Montreal	40
Mussen, Thomas	do	38
Minors, Estate J. Norris	do	6
Matthews, Eliza	do	63
Muir, Robert	Great Britain	100
Murray, W. G	Montreal	30
Murray, Wm. G., and W. G	do	5
Moran, Peter	Prescott	20
Maloney, M	Montreal	10
Millen, Mary	do	3
Monette, Joseph	do	2
Murray, C. R., in trust	do	30
Mussen, Thomas, in trust	do	2
Murray, C. R.	do	43
Moat, R. & J	do	24
McCarthy, D. & J	Sorel	50
MacDonald, James	St. Johns	25
MacDonald, Wm	Montreal	25
McMaster, Thomas	Liverpool	15
McNaughton, James	Girvan, Scot	14
McMaster, W. J., in trust	Toronto	14
MacKay, Joseph	Montreal	100
McBain, J. C	Williamstown	10
McLennan, F	Dundee	4
McMssters, Arthur, Executors of	Montreal	80
MacKay, Edward	do	50
McMaster, W. J., in trust	Toronto	4
Maguire, Denis	Joliette	40
McMaster, W. J	Toronto	1
McMaster, W. J., in trust	do	24
McMaster, W. J., in trust	do	57
McCrimmon, Archibald	Lancaster	8
McMaster, W. J., No. 2	Toronto	1
MacDonald, D	St. Johns	75
McDiarmid, Catharine J	Montreal	2
McDiarmid, Mary Anne	do	2
MacBain, A. L., Estate of	Lancaster	17
Metcalfe. Charles P	Montreal	10
Nelson, H. A	do	20
Nutter, J. D	do	25
Newman, Henry	do	14
Nettleton, Thos	Sorel	5
Nutter, J. D., in trust	Montreal	3
Nichol, Thos., M.D	do	27
Nash, Fred., in trust	do	100
Ogilvie, John	do	100
Owens, T. & W	Stonefield	50
O'Brien, W. D	Montreal	25
O'Dyer, W. W	Granby	18
Ogilvie, Archd	North Georgetown	10
Ogilvie, A. W., in trust	Montreal	17

Exchange Bank of Canada—*Continued.*

(Banque d'Echange du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Ogilvie, A. W., in trust	Montreal	10
Ogilvie, Miss M. A	do	70
Ogilvie, Miss Frances	do	50
Ogilvie, A. W., in trust	do	196
Ogilvie, A. W	do	350
Plante, Elie	do	20
Papineau, N	St. Timothy	50
Pringle, Thomas	Montreal	50
Pratt, John	do	100
Poirier, Adelaide	do	6
Parant, Joseph	do	4
Pelton, Godfrey S	do	6
Patrick, Rebecca	do	12
Perrigo, Jas., M.D	do	2
Phillips, Henry	do	20
Patterson, A. T	do	4
Roy, Candide	do	20
Rivet, Louis	do	100
Ryan, Hon. Thos	do	100
Rose, Alexander	do	20
Avelier, Est. C. S	do	100
Reeves, Margaret	do	5
Russel, W., in trust	Toronto	4
Robertson, James	Montreal	72
Rutherford, A. D	Glasgow, Scot	56
Rutherford, W	do	13
Rogers, T. L	Parkhill	3
Rice, Patrick	Montreal	15
Simard, Jos	do	50
Sprigings, Richard	do	10
St. Charles, F. X	do	75
Smith, George	do	10
Smart, John	do	20
Smaill, John	Hochelaga	40
Simpson, M. D	St. Andrews	50
Smith, W. Howe	Montreal	10
Sun Mutual Life Insurance Co	do	100
Sutherland, D	do	3
Short, Thos. C	do	1
Semple, J. H., in trust	do	3
Stirling, John	do	100
Sheppard, Miss S. E	Lévis	8
Smith, M. B., in trust	Montreal	3
Smith, Mrs. E. F	do	2
Tiffin, Thomas	do	400
Thomson, J. M	do	50
Tunstall, Mrs. M. E	do	8
Townsend, T. B	Ottawa	10
Thornley, Wm	Montreal	23
Tate, George	do	52
Valade, Louis	do	2
Valiquette, Miss Adelaide	do	3
Vipond, T. S., in trust	do	5
Vipond, T. S	do	60
Workman, Thomas	do	40
Watt, Alexander	do	4
Wing, Mrs. Mary	Dunham	15
Whitney, N. S., in trust	Montreal	26
Woodhouse, Joshua	St. Hyacinthe	10
Warnock, Miss Jane	Montreal	5
Wright, Emily F.	Lévis	10

Exchange Bank of Canada—*Concluded.*

(Banque d'Echange du Canada—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Wylde, J. T., *et al.*, in trust	Halifax, N.S	21
Wylie, James, in trust	Monk	4
Wilson, Thomas	Montreal	140
Webster, George	do	2
Wurtle, Miss M. A	do	6
Wylde, J. T., in trust	Halifax, N.S	13
Wright, Alfred	Magog	10
Whitfield, George	St. Athanase	3
Wilson, Andrew	Montreal	64
Wilson, Rev. James	Lanark	5
Weir, W. H, in trust	Montreal	1
	Total	10,000

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

(THE JACQUES-CARTIER BANK.)

Noms. (Names.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
			$
Allan, James, Succession	Montreal	65	1,625
Amesse, Benj., Succession	do	17	425
Anderson, Robert	do	300	7,500
Arcand, L. J. U	Bécancour	45	1,125
Archambault, Alexandre	L'Assomption	19	475
Archambault, Camille	do	32	800
Archambault, Cyprien	Montreal	57	1,425
Archambault, F. A, Usufructuary	do	9	225
Archambault, J. N. A	Varennes	16	400
Archambault, Hon. Louis	L'Assomption	176	4,400
Archambault, Dame P. A. O	do	64	1,600
Archambault, Dame Prescille	do	32	800
Armand, François	Rivière des Prairies	4	100
Armand, Hon. J. F	do	4	100
Armand, Dame Eléonore	do	1	25
Arraud, Rev. J. V., in trust	Montreal	12	300
Baillargè, F	Les Cèdres	32	800
Banque d'Epargnes	Montreal	285	7,125
Banque Ville-Marie	do	58	1,450
Banque St. Hyacinthe	St. Hyacinthe	70	1,750
Baptist, John	Trois-Rivières	6	150
Barbeau, Henri	St. Hyacinthe	1	25
Barsalou, Erasme	Montreal	3	75
Barsalou, Hector	do	4	100
Barsalou, Joseph	do	33	825
Bauyeur, Godfroid	Berthier	25	625
Beaudry, Héritiers J. B	Montreal	1,326	33,150
Beaudry, Dame Emma	do	8	200
Beaudry, F. X	do	41	1,025
Beaudry, Hon. J. L	do	220	5,500
Beaudry, Dlle Marguerite	do	19	475
Beaudry, Dame Polexine	do	42	1,050
Beaudry, Victor	do	306	7,650
Beauregard, l'Abbé Joseph	La Présentation	96	2,400
Belisle, Sévère, Succession	D'Eschambault	9	225
Bellemare, R	Montreal	24	600
Bellerose, Dame H. A	St. Vincent de Paul	1	25
Bellerose, Hon. Jos. H	do	4	100
Bender, A	Montmagny	4	100
Bernard, J. M	Cap Santé	9	225
Bertrand, Paul	St. Mathias	13	325
Bertrand, Solime	do	23	575
Biron, Ed, Succession	Montreal	65	1,625
Bissett, Harriett	St. Jean	8	200
Bissonnette, Esdras	Les Cèdres	2	50
Bissonnette, Esdras, in trust	do	1	25
Bissonnette, François, père	do	5	125
Bolton, R	Montreal	100	2,500
Bonneville, Dame Euphémie	Longueuil	81	2,025
Bouchard, Olivier	Montreal	16	400
Boucher, Fanny McBean	Berthier	11	275
Boucher, Théo	Sault au Récollets	36	900
Boucher de la Bruyère, Succession	St. Hyacinthe	6	150
Beaudreau, Veuve Ed	Trois-Rivières	22	550

La Banque Jacques-Cartier—*Suite.*

(The Jacques-Cartier Bank—*Continued.*)

Noms. (Names.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
			$
Bourgault, Benj	Longue-Pointe	1	25
Bourret, Dlle Caroline	Montreal	4	100
Boyer, J. A. T	do	24	600
Boyer, L. C. A	do	24	600
Boyer, L. A	do	23	575
Boyer, Dame M. E. C	do	24	600
Boyer, Dame M. L. A	do	23	575
Brassard, l'Abbé Théo	Vaudreuil	12	300
Brière, Dame Angelique, Usufructuary	Montreal	32	800
Brisson, Médard	St. Rémi	22	550
Brown, P. E	Montreal	40	1,000
Brown, Wm., Succession	do	4	100
Brunet, D. W	do	30	750
Buckley, M	St. Hyacinthe	69	1,725
Bucknall, J. M	Montreal	50	1,250
Burke, M	do	12	300
Bureau, J. N	Trois-Rivières	32	800
Burland, G. B	Montreal	32	800
Burnett & Co	do	25	625
Burwash, Thos	St. André d'Argent	11	275
Bussell, W. T	Montreal	25	625
Cabana, Dame A. C	do	22	550
Cadoret, Frs	St. Hyacinthe	23	575
Cameron, A. H., Succession	Montreal	3	75
Campion, Ellen	do	5	125
Cassidy, J. L	do	120	3,000
Cassidy, M	do	75	1,875
Chaffers, Henriette, Veuve J. Levy	do	64	1,600
Champoux, Brigitte	do	11	275
Chanteloup, E	do	11	275
Chapdelaine, J. B	Joliette	2	50
Chapleau, Zéph	Montreal	114	2,850
Chapleau, E. et J	St. Paschal	13	325
Charbonneau, F. C	Montreal	1	25
Charles, Walter, Succession	do	114	2,850
Cheese, W. E	do	12	300
Chipman, Ralph, Succession	do	22	550
Cholette, J. C	do	2	50
Clark, H. D	do	6	150
Clark, Margt	do	3	75
Comte, Adélaïde, Usufructuary	do	10	250
Comte, Joseph	do	97	2,425
Comte, L. A., Succession	do	18	450
Contant, Pierre	do	23	575
Coursol, Dame H. T	do	32	800
Courtemanche, Abraham	do	12	300
Cowie, Catharine	do	11	275
Cowie, Catharine, in trust	do	11	275
Cowie, William	do	57	1,425
Craig, T., Cashier, in trust	do	100	2,500
Crathern, James, in trust	do	516	12,900
Cressé, A. P	Nicolet	5	125
Cuddihy, M	Montreal	85	2,125
Curran, John	do	219	5,475
Dacier, Joseph	Iberville	14	350
Dansereau, Pierre	Montreal	2	50
Darling, W., and J. White, in trust	do	97	2,425
Davies, Dame C. L. M	New York	12	300
Decary, Frs	Montreal	11	275
De Grandpré, C. Comte	do	25	625
De Grosbois, T. B	Boucherville	14	350

La Banque Jacques-Cartier—*Suite*.

(The Jacques-Cartier Bank—*Continued.*)

Noms. — (Names.)	Résidence.	Actions. — (Shares.)	Montant. — (Amount.)
			$
De Martigny, A. L.	Montreal	30	750
Demers, Ed., Succession	do	11	275
Déom, F. X.	do	4	100
Desautels, Esther, in trust	Ste. Rose	62	1,550
Deschamps, Clément	Lachine	2	50
Desjardins, Alph.	Montreal	120	3,000
Desnoyers, Christ. et Margt.	do	2	50
Desprès, E. L. R. C.	St. Hyacinthe	5	125
Dessaulles, Dame F. Leman	do	2	50
Dionne, Hon. Elisée	Ste. Anne de la Pocatière	28	700
Doran, James	Montreal	48	1,200
Dorval, Dame D. C.	do	11	275
Doucet, Théo., Succession	do	30	750
Doutney, W. L.	do	22	550
Duchesneau, H.	do	60	1,500
Duchesneau, Dlle. Virginie	St. Vincent de Paul	11	275
Dufort, Dame Denis	Montreal	63	1,575
Dufort, E. B.	St. Hyacinthe	36	900
Dufort, H.	Montreal	9	225
Duguay, Dame M. S. R.	Ste. Martine	19	475
Dumouchel, Dame M. B.	Montreal	38	950
Dulaz, Henri	do	15	375
Eglauch, L.	do	150	3,750
Faucher, Olivier, et fils	do	120	3,000
Fauteux, P. A., in trust	do	9	225
Fish, James	Lachute	6	150
Fissiault, H. A.	Ottawa	57	1,425
Fitzpatrick, Kate	Montreal	5	125
Forest, Ludger	L'Assomption	32	800
Forget, L. G., et Cie	Montreal	80	2,000
Forget-Dépati, Marie	do	6	150
Fortier, Nicholas	do	21	525
Fortin, Alfred	do	5	125
Fortin, Hon. Pierre	Quebec	19	475
Fournier, Ed.	Montreal	9	225
Fréchette, Dame M. A. P.	Quebec	22	550
Galarneau, P. M.	Montreal	32	800
Galarneau, Edouard	do	12	300
Gariépy, A. & T.	Lachine	8	200
Gatignol, J., Succession	Masham	1	25
Gauthier, Ed., Succession	Montreal	19	475
Gauthier, Léandre	do	5	125
Gauthier, Thomas	do	40	1,000
Gault, M. H.	do	300	7,500
Gauvreau, C.	Terrebonne	4	100
Germain, J. B.	St. Hyacinthe	45	1,125
Gibb, Miss Clarinda	Montreal	22	550
Gilbert, John, Tutor	New York	22	550
Giroux, C. T.	Les Cèdres	9	225
Globensky, C. A. M.	St. Eustache	365	9,125
Graham, David	Ormstown	5	125
Gravel, E. H.	Montreal	5	125
Gravel, J. O.	do	22	550
Grenier, Jacques	do	45	1,125
Grenier, Jacques, in trust	do	131	3,275
Grenier, M. A.	do	5	125
Greene, E. K.	do	363	9,075
Greene, George A.	do	50	1,250
Grotz, Xavier	do	34	850
Hainault, Louis	Beauharnois	65	1,625
Hall, John	Montreal	114	2,850

La Banque Jacques-Cartier—*Suite.*

(The Jacques-Cartier Bank—*Continued.*)

Noms. (Names.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
			$
Hayes, John J	Montreal	12	300
Hazelwood, S., Succession	Rimouski	43	1,075
Herse, Marie-Louise	Montreal	1	25
Hesson, John	Morrisburg	14	350
Hiscocks, John	Montreal	4	100
Houde, Louise	do	22	550
Huot, Lucien et Dame M. T. C.	do	122	3,050
Hurlbut, Abel	Frelighsburg	34	850
Jackson, Henry F. J	Montreal	306	7,650
Jones, Ann H	St. André d'Argent	6	150
Jones, Edward	do do	11	275
Jones, Sarah H	do do	11	275
Jordan, Catharine	Montreal	2	50
Joseph, Henry	do	150	3,750
Joseph, J. H	do	411	10,275
Kavanagh, H	do	144	3,600
Kiernan, Francis	do	10	250
Labelle, Auguste	do	21	525
Labine, Jules	do	57	1,425
LaCasse, L. G	do	20	500
Lacerte, E	Yamachiche	11	275
LaFleur, Edouard	Montreal	40	1,000
LaFleur, F. B	do	25	625
Laframboise, Hon. M.	do	27	675
Lafricain, George	do	40	1,000
Lamarche, F. Bricot	St. Vincent de Paul	19	475
Lamothe, J. M., Succession	St. Hyacinthe	38	950
Lapierre, André	Montreal	4	100
Lapierre, Zéphire	do	19	475
Lapointe, L. R	Côteau St. Louis	57	1,425
Larivière, Abraham, Succession	Montreal	15	375
LaRocque, Alf	do	6	150
LaRocque, Dr. Bazile	St. Jean	22	550
LaRocque, Dame L. B	Montreal	80	2,000
Larose, Auguste	do	32	800
Larue, François	do	34	850
Larue, Léon, fils	do	24	600
Latour, Pierre	do	4	100
La Municipalité du Hâvre Haubert	Isles de la Madeleine	14	350
La Municipalité du Hâvre aux Maisons	do	10	250
La Municipalité de l'Etang du Nord	do	10	250
Leblanc, C. A., Succession	Montreal	68	1,700
Leblanc, Dame C. A	do	68	1,700
Leblanc, David	St. Henri Tanneries	13	325
Leblanc, Edouard	L'Epiphanie	19	475
Lecavalier, N. M	St. Laurent	24	600
Leclaire, Jean	Montreal	160	4,000
Leclère, Francis	St. Hyacinthe	22	550
Lecompte, George	Montral	13	325
Leman, Dame A. H. P	St. Hyacinthe	16	400
Lescarbeau, J. B	Montreal	16	400
Levesque, Dame Delphine	do	41	1,025
Levy, Alexandre, Succession	Angleterre	162	4,050
Levy, Dame Rosetta	Quebec	58	1,450
Lewis, D. E	Montreal	2	50
Limoges, Benjamin	do	54	1,350
Limoges, Marie	do	14	350
Lisée, Adolphe	Batiscan	19	475
Lockhead, David	Montreal	45	1,125
Loignon, Bruno	do	36	900
Loiselle, Amable	do	50	1,250

La Banque Jacques-Cartier—*Suite.*

(The Jacques-Cartier Bank—*Continued.*)

Noms. — (Names.)	Résidence.	Actions. — (Shares.)	Montant. — (Amount.)
			$
Lorange, Joseph	Montreal	20	500
Lorge, Anne	do	6	150
Lunn, Dame E	do	1	25
Lupien, Virginie	do	3	75
Mailhiot, Dr. A., Succession	do	50	1,250
Malhiot, Hon. H. G	Trois-Rivières	11	275
Malo, François	Montreal	4	100
Marcoux, Rév. F. X	St. Regis	41	1,025
Marquet, Dlle Ph	St. Hyacinthe	5	125
Marsolais, Exérme	Montreal	9	225
Marsolais, Exilda	do	3	75
Martel, J. Z	L'Assomption	73	1,825
Martin, Dame Marie	Côteau Landing	21	525
Martin, P. P	Montreal	5	125
Masson, J. A. C	Angleterre	91	2,275
Massûe, G. A., Succession	St. Aimé	65	1,625
Massûe, L. H	Varennes	353	8,825
Mathieu, F. X	Ste. Scholastique	19	475
Mathieu, P. M	Grondines	38	950
McCarthy, D. & J	Sorel	22	550
McDonald, Dame M. E	Montreal	12	300
McEvilla, Wm	Roxton Falls	5	125
McFee, Christiana	Stockwell	6	150
McGreevy, C	Rigaud	30	750
McKenzie, H., and G. N. Moncel, in trust	Montreal	91	2,275
Meikle, John H	Morrisburg	14	350
Melançon, Paul	St. Amb. Kildare	5	125
Merrill, Dame W. H	Montreal	9	225
Michaud, J. B	do	51	1,275
Michon, Germain	do	21	525
Miller, Thos. F	do	7	175
Mills, Robert	Napanee	34	850
Molleur, Louis, fils	St. Jean	32	800
Monette, Joseph	Montreal	97	2,425
Mongenais, J. B	Rigaud	228	5,700
Montmarquet, F. X	Montreal	68	1,700
Montmarquet, Dame M. E	do	4	100
Moat, R. & J	do	97	2,425
Moore, Dame Annie	do	27	675
Moreau, L. A., Succession	do	32	800
Moreau, Pierre	Longueuil	20	500
Morgan, Dame Julia	Montreal	14	350
Morrison, David	do	150	3,750
Moss, Sam, and Davies, A. M., in trust	do	12	300
Mount, Mary Jane	do	9	225
Nantel, Trefflé	Ste. Rose	8	200
Newcomb, Wm., Succession	Montreal	34	850
Nott & Co	do	99	2,475
O'Connor, James	do	29	725
Oswald, W. R	do	100	2,500
Ouellet, Aurélie	Plessisville	3	75
Painchaud, C. F	Varennes	22	550
Pallascio, Guill	Montreal	72	1,800
Papineau, N	St. Thimothé	68	1,700
Papineau, Dlle. Zoé	Montreal	17	425
Parent, Benj., Succession	do	108	2,700
Paré, Hubert, Succession	do	90	2,250
Paré, Louis	Lachine	8	200
Payette, Jos	Montreal	13	325
Payne, F. G	do	1	25
Pelletier, M.-Louise	do	1	25

La Banque Jacques-Cartier—*Suite.*

(The Jacques-Cartier Bank—*Continued.*

Noms. — (Names.)	Résidence.	Actions. — (Shares.)	Montant. — (Amount.)
			$
Perrault, David	Montreal	13	325
Perrault, Jérémie	do	54	1,350
Perrault, Joseph	do	6	150
Perrault, Zeph	do	28	700
Perrin, Hercule	do	2	50
Peterson, P. A	do	60	1,500
Phillips, S. G	Cowansville	10	250
Pitt, Chs	Quebec	80	2,000
Plante, Frs	Montreal	6	150
Pouliot, Dame S. B	do	32	800
Pow, James	do	5	125
Pratt, John, Succession	do	140	3,500
Préfontaine, Ant	Longueuil	3	75
Prévost, Amable, Succession	Montreal	57	1,425
Prévost, Octave	do	1	25
Provencher, J. N	do	2	50
Racette, J. B	L'Assomption	25	625
Raymond, Dame M. A. A. L	St. Hyacinthe	2	50
Raymond, Dr. Olivier	Montreal	2	50
Rae, David	do	13	325
Reid, Rév. Sœur, M.M.	do	25	625
Renaud, J. B	do	130	3,250
Renaud, L'Hon. Louis, Succession	do	65	1,625
Ricard, Louis	do	20	500
Richard, Laurent, Succession	do	22	550
Rivet, Marcel	do	12	300
Robert, Bruno	do	5	125
Robertson, James	do	57	1,425
Rolland, Chs. O., Succession	do	8	200
Rolland, J. B	do	80	2,000
Sache, Wm	do	25	625
Saunder, H. & A	do	50	1,250
Schiller, C. E	do	205	5,125
Scott, H. C	do	7	175
Shannon, Dame Elizabeth	do	165	4,125
Shareholder's Stock in suspense	do	2,092	52,300
Shea, James	do	19	475
Simard, Dame L. A	Rivière-des-Prairies	4	100
Simpson, Geo. W	Montreal	85	2,125
Smellie, W. C	Poughkeepsie, N. Y.	100	2,500
Société de Construction Canadienne de Montréal	Montreal	172	4,300
Société Permanente de Construction du District d'Iberville	Iberville	57	1,425
Starnes, Hon. Henry	Montreal	28	700
Steel, David	Allan's Corner	4	100
Stevenson, Montague	Montréal	13	325
Stewart, Caroline, Succession	do	13	325
Stewart, Chas., in trust	do	1	25
St. Dizier, Henri	do	5	125
St. Louis, Jules	do	10	250
Taché, Dlle. A	Montmagny	1	25
Taché, Louis	St. Hyacinthe	4	100
Taché, Lady S	Québec	4	100
Terroux, Chas. A	Montréal	65	1,625
Thériault, J. B	Pointe Lévis	28	700
Thérien, Césaire	Verchères	34	850
Thivierge, M	Montréal	4	100
Thompson, John	do	32	800
Trottier, A. A., Caissier, in trust	do	93	2,325
Trudeau, Lactance	do	45	1,125
Trudeau, Romuald	do	74	1,850

La Banque Jacques-Cartier—*Fin.*

(The Jacques-Cartier Bank—*Concluded.*)

Noms. — (Names.)	Résidence.	Actions. — (Shares.)	Montant. — (Amount.)
			$
Trudeau, Toussaint	Ottawa	29	725
Trudel, Joseph	Montréal	64	1,600
Turcot, Séraphin	do	4	100
Turgeon, Dr. L. G	do	37	925
Valade, Joseph	do	34	850
Vandandaigne, Lima	do	1	25
Viau, Simon	St. Laurent	6	225
Viau, Louise, Usufructuary	Montréal	8	00
Viger, Dame A. F	L'Assomption	140	3,500
Villeneuve, Félix	Montréal	2	50
Villemaire, L. D., Succession	do	57	1,425
Vincent, André	do	29	725
Waters, J. R	Les Cèdres	7	175
Weir, Godfrey	Montréal	4	100
Weir, W	do	243	6,075
Weir, W., in trust	do	2	50
Whitfield, Geo	St. Athanase	22	550
Wilson, Hon. Chas., Succession	Montréal	80	2,000
Wilson, Thos., Broker	do	75	1,875
Wood, Robert	do	50	1,250
Young, Agnes	Ottawa	2	50
Young, Wm., Succession	Montréal	4	100

Vraie Copie,

A. DE MARTIGNY, *Caissier.*

1er Aout, 1879.

LA BANQUE DE St. JEAN.

(St. JOHN'S BANK.)

Noms. (Names.)	Occupation.	Résidence.	Actions. (Shares.)
La Société Permanente de Construction d'Iberville		St. Jean	30
Isaac Coote	Agent Seigneurial	do	100
Honorable F. G. Marchand	Notaire	do	350
Louis Molleur, fils	M.P.P	do	324
Ph. Baudouin	Notaire	do	24
J. P. Carreau	Avocat	do	147
L. H. Trudeau	Notaire	Henryville	10
Jacques Franchère	Médecin	Marieville	58
Succession F. Franchère		do	42
Wilfred Brosseau	Marchand	St. Jean	50
James O'Cain	do	do	11
Jos. Chagnon	Entrepreneur	do	11
E. Z. Paradis	Avocat	do	109
Rév. Louis Bonin	Prêtre	Pembina, D.T.	16
D. Hercule Brosseau	Cultivateur	Lacadie	10
Pascal Molleur	Navigateur	St. Damien	21
Thomas Roy, fils	Commerçant	St. Jean	21
Rév. F. Aubry	Prêtre	do	25
Succession Narcisse Piédalue		Lacadie	32
Alfred Molleur	Cultivateur	do	15
Succession Louis Marceau		Napierville	25
J. B. Bornais	Cultivateur	St. Valentin	11
Ant. Boissonnault	do	do	55
J. E. Clément	Marchand	St. Jean	272
Léon Déranleau	Hôtelier	do	5
Chs. J. Marchand	Agent de Terres	do	34
Succession Alexandre Dufresne		Iberville	11
Médard Brunelle	Maçon	do	19
Aug. Fournier	Cultivateur	Ste. Marie Monnoir	10
Louis Decelles	Commerçant	St. Jean	109
Joseph Carreau	Cultivateur	Ste. Marie Monnoir	16
Bernard Sauvage	Marchand	St. Jean	2
Thos Caldwell	Cultivateur	do	38
Norbert Bessette	do	St. Alexandre	11
Dme. Vve. Frs. Plante		St. Jean	25
Narcisse Catudal	Bourgeois	Napierville	59
Dme. Hermine Lamoureux		do	50
Félix Boivin	Cultivateur	St. Sébastien	109
J. Lamoureux, fils	Commerçant	do	545
Luc Lamoureux	do	do	109
Thos. Sheridan	Bourgeois	St. Jean	21
Léandre Tétreault	Journalier	St. Sébastien	5
Victor Robert	Bourgeois	Ste. Angèle	109
Télesphore Girard	Cultivateur	St. Valentin	13
Bénoni Loiselle	Commerçant	Ste. Angèle,	20
H. Moreau	Médecin	St. Jean	50
Succession M. L. Derome		do	20
David Brosseau	Cultivateur	Lacadie	55
Succession J. B. Bouchard		Iberville	11

La Banque de St. John—*Suite.*

(St. John's Bank—*Continued.*)

Noms. — (Names.)	Occupation.	Résidence.	Actions. — (Shares.)
Frs. Gosselin, père	Bourgeois.	St. Alexandre	54
A. A. L. Brien	Notaire	do	55
Frs. Ouimet	Commerçant	do	25
Rév. C. St. Georges	Prêtre	Iberville	10
Sinaï Bérubé	Journalier	do	5
Jos. Marengo	Peintre	do	10
Raphaël Marengo	do	St. Jean	10
Amédée Carreau	Bourgeois.	Ste. Marie Monnoir	14
Jos. Molleur, fils	do	St. Jean	22
Frs. Gosselin, fils	Marchand.	St. Alexandre	104
Narcisse Guay	Cultivateur	St. Valentin	11
Joseph Brosseau	do	Lacadie	10
Rév. O. Désorcy	Prêtre	St. Ours	55
Succession F. X. Langelier			40
Alexis Bertrand	Commerçant	St. Jean	40
Julien Poissant	Instituteur	do	10
Isidore Marcoux	Commerçant	Marieville	11
Dme. C. F Beauchemin		do	43
Césaire Pépin	Notaire	St. Césaire	21
J. B. Bissonnette	Bourgeois.	St Jean	100
Abraham Prairie	Cultivateur	Iberville	10
Isaac Piédalue	do	Lacadie	10
J. B. H. Beauregard	Notaire	Iberville	2
I. I. Derome	do	St. Jean-Chrysostôme	5
Rév. L. L. Pomminville	Prêtre	do do	1
Antoine Trahan	Cultivateur	St. Valentin	10
Rév. P. Hévey	Prêtre	Lewiston, Me	3
Dme. Vve. Pierre Baudouin		Iberville	6
L. S. Poulin	Médecin	St. Alexandre	4
Pierre Théberge	Cultivateur	Richelieu	1
Valiquet & Cie	Marchands	Farnham	11
Succession H. Chillingworth		do	2
Jos. Lequin, fils	Marchand.	do	5
J. J. Trudeau	do	do	5
Antoine Gobeille	do	Danville	2
F. X. Marcotte	Mécanicien	St. Césaire	1
Pierre Hébert	Boucher.	Farnham	1
Jos. Smith	Meublier	do	2
Louis Fréchette	Menuisier	Brome	1
Dlle. Euph. Nadeau		Malmaison	5
E. F. King	Inspecteur des Postes	Montréal	2
Dlle. Ursule Derome		St. Jacques-le-Mineur	2
J. B. Boissonnault	Bourgeois.	St. Jean	250
Succession A. Croteau		Farnham	1
J. Marchesseau	Teneur de livres	Bute City	19
Succession J. L'Ecuyer		St. Jean	50
Michel Guertin	Cultivateur	Lacolle	20
Pierre Cyr	do	Napierville	2
Succession J. B. Boudreau			3
Louis Ponton	Cultivateur		1
F. X. Boulais	do	Ste. Marie Monnoir	2
Magloire Fournier	Commerçant	St. Alexandre	2
Cyriac Sanstair	Marchand	Farnham	5
Etienne Patenaude	Cultivateur	Ste. Sébastien	9
David Lafond	Marchand.	Ste. Brigide	3
J. J. B. Gosselin	do	St. Alexandre	50
J. E. Molleur	do	St. Jean	1
Gustave Dacier	Gentilhomme	Iberville	25
Phillippe H. Roy	Avocat	Montréal	500
C. H. Beauchemin	Teneur de livres	St. Jean	354

La Banque de St. John—*Fin.*

(St. John's Bank—*Concluded.*)

Noms. — (Names.)	Occupation.	Résidence.	Actions. — (Shares.)
Hector Leblanc	Marchand	Montréal	10
A. Barette	Notaire	Napierville	2
George M. Allen	Commis	Montréal	10
Médéric Catudal	Gentilhomme	Napierville	109
Charles H. Kirkland	Cordonnier	do	6

Nous déclarons que la liste ci-dessus a été préparée d'après les livres de la Banque et que cette liste est exacte au meilleur de notre connaissance et croyance.

We certify that the above list has been prepared from the books of the Bank, and that it is correct to the best of our knowledge and belief.

LOUIS MOLLEUR, FILS, *Président.*

V. W. BAUDOUIN, *Caissier.*

St. Jean, 3 février 1880.

THE PICTOU BANK.

(LA BANQUE DE PICTOU.)

Capital Authorized, $500,000 | Shares, $100 each.
Capital autorisé $500,000 | Actions, $100 chaque.

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Archibald, C. B	Truro	10
Arnison, J. L	Newcastle-on-Tyne, Eng	80
Baillie, A. E	Pictou	10
Bayne, Rev. James, Executors of	do	15
Bell, Basil	Stellarton	20
Beck, W. J	Antigonish	10
Blenkinsop, Thomas	Stellarton	20
Blenkinsop, Mary A	do	5
Blair, J. K	Truro	10
Blanchard, Geo. A	Kentville	10
Blanchard, Chas	Truro	10
Black, M. P	Halifax	50
Bone, Helen	Pictou	20
Britton, Thos	Merrigonish	1
Bruce, Geo	Barney's River	4
Bell, A. C	New Glasgow	28
Bayne, Thomas	Halifax	58
Cullen, Robt	Albion Mines	10
Chisholm, John	Salt Springs	10
Campbell, Geo	Truro	5
Crerar, John	Pictou	160
Crerar, W. G	do	200
Collie, J. R., M.D	River John	5
Cameron, Mrs. P., Executors of	Pictou	100
Cochran, A. M	Maitland	30
Campbell, Robert	Pictou	30
Copeland, John D	Antigonish	15
Creed, Charles, M.D	Pugwash	15
Cooke, W. A	Pictou	5
Campbell, John	do	15
Cameron, Jas. W	Stellarton	10
Cameron, Mrs. Mary	Truro	5
Crichton, Peter	Dartmouth	40
Carmichael, J. R., Estate of	New Glasgow	30
Cumminger, Mrs. M. A	Wilmot	10
Carmichael, Margaret C	Pictou	50
Carmichael, Caroline	New Glasgow	30
Cameron, John F	Stellarton	15
Doyle, Mrs. E	Charlottetown, P.E I	1
Dickson, Mrs. Catharine	Stellarton	10
Douglass, Isaac	Maitland	20
DeWolf, C. B., Executors of	Pictou	10
Dickson, John	Onslow	5
Doull, F S	Halifax	10
Duffus, J. B	do	80
Desmond, Patrick, Estate of	Pictou	2
Doull, Robt., M.P	do	40
Dwyer, Michael	Halifax	40
Dodge, Stephen, M.D	do	10
Dickson, Chas W., in trust	Stellarton	10
Dawson, Gordon & Co	Pictou	20

The Pictou Bank—*Continued.*

(La Banque de Pictou—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Elliot, Geo. H.	Pictou	35
Eastwood, Jas.	New Glasgow	7
Fogo, James.	Pictou	10
Fraser, Jas. H.	New Glasgow	20
Fraser, Alex.	do	5
Fraser, Wm	do	10
Fraser, Thos	do	5
Fraser, Alex.	do	1
Fraser, J. D.	McLellan's Brook	1
Fraser, Donald	Acadia Farm	50
Fraser, Rev. J. W.	Roger's Hill	10
Fisher, Alex., and Jas. Fraser	Sherbrooke	20
Fraser, David	Stellarton	5
Fraser, Donald	Pictou	1
Fraser, Duncan	Carriboo	5
Fraser, J. W.	Stellarton	2
Ferguson, A. A	Pictou	10
Fraser, Laura E	Providence, R.I.	1
Ferguson, A. A., in trust	Pictou	20
Grant, Jas.	River John	5
Graham, Chas. A.	do	1
Graham, Mrs. E.	West River	48
Gordon, Geo	River John	10
Gray, Jno. A.	Stellarton	2
Gordon & Keith	Halifax	50
Grant, Donald	New Glasgow	20
Greener, Jno.	Vale Colliery	15
Gray, Hugh	Hopewell	2
Graham, Jno. R	Antigonish	10
Grant, A. R	Springville	10
Gelvert, D. M.	Pictou	2
Glover, Thos.	do	30
Graham, Jos C.	New Glasgow	3
Grant, Hon. R. P.	Pictou	35
Grant, J. A	do	44
Gordon, Jas. A.	do	20
Grant, Geo. J	do	10
Grant, Jno. R.	Springville	4
Henry, Jno	River John	5
Holmes, A. M.	New Glasgow	5
Hamilton, Geo. J.	Pictou	40
Harper, Jean	do	20
Hart, R. J	Halifax	50
Harris, Hy	Stellarton	2
Holmes, Hon. L. H.	Halifax	50
Hayward, Dawson	Amherst	5
Henderson, Hugh	Pictou	15
Hartshorne, Hugh	Halifax	65
Hockin, Daniel	Pictou	10
Harris, Wm	do	5
Ives, John J., Estate of	do	40
Ives, Sarah Frances	do	30
Jones, Thos. P	New Glasgow	10
Jackson, J. W	do	5
Johnston, John	Pictou	26
Johnston, E. M	do	10
Kirwan, Mich	Stellarton	1
Keith, Sylvanus	do	1
Keith, Robt	do	1
Keith, James	do	61
Kirk, Adam	Antigonish	40

The Pictou Bank—*Continued.*

(La Banque de Pictou—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Kinsman, Oscar	Cornwallis	2
Kitchin, James, Estate of	Pictou	355
Kitchin, James	River John	80
Kenny, J. F.	Halifax	20
Kaulbach, Rev. J	Truro	40
Loche, Hon. Jno., Estate of		10
Leigh, Edward	Lawrencetown	15
Lyall, Geo	Pictou	5
Little, Jas	do	5
Lewis, J. W	Halifax	35
Meagher, John, sen	Pictou	1
Morton, Wm, sen	New Glasgow	21
Murphy, Nelson	Maitland	35
Mitchell, Wm., M.D	Pictou	20
Mainland, Jas., Executors, Estate of	do	100
Mockler, Pat	Port Phillip	30
Mitchell, Jas	Morigomish	20
Matheson, W. Z	New Glasgow	10
Murray, Robt	Merigomish	20
Munro, Mrs. M. A	Wallace	4
Mackintosh, Lydiard	Halifax	5
Mackintosh, Mrs. Jane	do	2
Mackintosh, J. C., and Thos. Ritchie, in trust	do	16
Mitchell, James & Agnes, Executors	do	22
Muler, Mary, Jack	Roger's Hill	2
McColl, Jeffery	New Glasgow	100
McCallum, Archibald	Maitland	35
McCurdy, H. H	Antigonish	5
McDonald, Mrs. Catharine	do	1
McDonald, Rev. R	Pictou	5
McDonald, Rev. R	do	4
McDonald, Daniel	Greenhill	6
McDonald, Angus	Malignant Cove	10
McDonald, W. H., M.D	Antigonish	25
McDonald, Chris	do	5
McDonald, Anna	Truro	10
McDonald, Daniel	Pictou	20
McDonald, Wm	Barney's River	1
McDonald, Abram	Pictou	1
McDonald, Daniel Coll	do	10
McGregor, J. D	New Glasgow	55
McGregor, P. A	do	35
McGillivray, Mrs. Nancy	Springville	8
McGillivray, Wm	do	2
McGregor, J C	New Glasgow	4
McIntosh, James	W. B. River John	25
McIntosh, A., M D	Antigonish	10
McIntosh, Wm	River John	6
McKay, James	Bigbrook	5
McKay, Rev. H. B.	River John	20
McKay, Dond	Lime Rock	5
McKay, A. J	Loganville	10
McKenzie, Hector	Stellarton	8
McKenzie, Alex	Truro	5
McKenzie, Alex	New Glasgow	5
McKenzie, Wm	Stellarton	12
McKenzie, Adam	Barney's River	1
McKenzie, W. F.	New Glasgow	1
McKenzie, John	River John	20
McKenzie, Thomas	do	5

(The Pictou Bank—*Continued.*)

La Banque de Pictou—*Suite.*

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McKenzie, Capt. G., Estate of	New Glasgow	40
McKenzie, John W	Pictou	2
McLean, Rev. Alex.	Hopewell	50
McLean, James	Pictou	87
McLennan, Charles	River John	40
McLeod, James	Hopewell	8
McLeod, Benjamin, Estate of	Pictou Landing	2
McLeod, Wm	Middle River	8
McLeod, James	Pictou	10
McMillan, John, M.D.	do	2
McMillan, Rev. W.	Bridgeville	10
McNeil, Robert	Little Harbor	40
McNamara, James	Pictou	30
McPhail, Edward	do	2
McPherson, Wm	Albion Mines	8
McRae, Rev. Donald	St. John	25
McKinlay, John	Pictou	50
McDonald, Jane L.	Halifax	6
McDonald, Peter	Green Hill	10
McQuarrie, John	Stellarton	20
McKenzie, Alex	New Glasgow	10
McDougald, John	Westville	5
McDonald, Dan	Pictou	4
McIntosh, John, jun.	Stellarton	23
McKeen, John	Pictou	15
McGregor, Mrs. Jessie	New Glasgow	2
McKay, Joseph	Springville	5
Neal, T. M.	Montreal	10
Noonan, J. R.	Pictou	30
Nelson, Archibald	Shubenacadie	30
Narraway, H. R.	Pictou	6
Olding, Christy A.	Merigomish	1
Olding, W. E.	do	2
Owen, L. C.	Charlottetown	25
Power, Patrick	Halifax	40
Power, Maurice	Pictou	20
Robb, J. F.	Antigonish	5
Rae, Jas.	Rogers' Hill	1
Rettie, A. R.	Truro	8
Richardson, E. M.	Halifax	20
Russell, Rev. A	Dalhousie, N.B.	10
Sedgwick, Rev. Thos.	Tatamagouche	10
Sinclair, Marshall	Goldenville	14
Smith, Wm.	Barney's River	5
Smith, M. T.	Pictou	30
Sterling, Mrs. C. R.	Charlottetown	16
Stalker, Jas.	Pictou	10
Stairs, John	Halifax	20
Stairs, J. W	do	20
Sutherland, Agnes B.	Antigonish	2
Sutherland, Robt	River John	2
Sutherland, Dan.	Pictou	20
Sutherland, W. D.	Quarry Island	11
Sutherland, Angus	Rogers' Hill	1
Thain, Margaret	Pictou	10
Thompson, Sarah F.	Antigonish	12
Tremain, E. D.	Port Hood	40
Tremain, W. H.	Truro	2
Troop, Geo. J.	Halifax	25
Walker, Andrew	New Glasgow	25

The Pictou Bank—*Concluded.*

(La Banque de Pictou—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Walker, R. A	New Glasgow	10
Welsh, Wm	Charlottetown, P.E.I.	25
Whidden, C. B	Antigonish	10
Were, Penelope	Charlottetown	19
Willis, Robt	Stellarton	1
Wentworth, Jas	do	50
Wolf, Herman	Pictou	3
	Total	$5,000

R. P. GRANT, *President.*

The Pictou Bank,
Pictou, N.S., 1st February, 1880.

MERCHANTS' BANK OF HALIFAX.

(BANQUE DES MARCHANDS D'HALIFAX.)

Capital authorized	$1,000,000	Capital autorisé	$1,000,000
do subscribed	1,000,000	do souscrit	1,000,000
do paid up	900,000	do payé	900,0000

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Acadia Fire Insurance Co	Halifax	197
Anderson, Alexander	do	40
Avery, James F., M.D	do	100
Ansell, Rev. Edward	Port Mulgrave	10
Almon, Hon. W. J., M.D., Senator	Halifax	50
Anderson, George	Petpéswick, Halifax County	27
Anderson, George R	Halifax	50
Agnew, Letitia F	Liverpool, N.S	3
Anderson, Sarah Ann	Halifax	11
Artz, James A	do	1
Brookfield, Samuel M	do	25
Butler, Hon. James	do	459
Black, Mrs. Mary	do	40
Black, Martin P	do	217
Bayne, Thomas	do	67
Black, Samuel G	Windsor	30
Bell, Basil	Stellarton	30
Boyd, Albinia and J. Edward	Saint John	10
Binney, Mrs. Catharine M	Halifax	50
Belcher, Clement H	do	10
Belcher, Florence L	do	6
Belcher, Mary S	do	10
Barss, John W	Wolfville	40
Blanchard, Wm. H	Windsor	5
Burns, Adam	Halifax	62
Bishop, Jane E	do	8
Black, Rufus S., M.D	do	2
Buist, George, Estate of	do	13
Bremner, Jas. J., & G. Mitchell	do	12
Brookfield, Wm. Herbert	do	15
Brrookfield, Walter G	do	15
Brown, E. K. and M. S	do	17
Buist, Geo., & Robt Forsyth	do	26
Brown, Michael S	do	60
Barry, Sarah A	Chester	2
Board, Presbyterian College	Halifax	10
Burton, Harriet A	do	25
Brown, Michael S., Executor	do	9
Campbell, Colin	Weymouth	50
Collins, Francis W	Liverpool	40
Crerar, John	Pictou	200
Coleman, W. J	Halifax	25
Cochran, Jane	Newport	15
Costley, John	Halifax	10
Curry, Frederick	Avondale, N.S	50
Cunard, William	London	625
Currie, Rev. John	Halifax	15
Collins, Francis W., and others	Liverpool	16
Cochran, Hon. Arthur M	Maitland	10
Corbett, Frederick D	Halifax	5

Merchants' Bank of Halifax—*Continued.*

(Banque des Marchands d'Halifax—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Carney, Michael	Halifax	80
Cunningham, George	do	2
Duffus, John	do	30
Duffus, William	do	31
Duffus, James B	do	440
Duffus, J. B., Trust	do	16
Dickey, Hon. R. Barry	Amherst	10
DeGruchy, Louisa	Halifax	20
Dwyer, Michael	do	558
Dunbar, William	do	30
Duff, Rev. William	Lunenburg	20
DeBlois, Rev. Stephen	Wolfville	9
Downs, Andrew	Halifax	14
DesBarres, Hon. W. F	do	37
Doull, John, and James J. Bremner	do	15
Donaldson, Ann	do	5
Esson, George	do	75
Elliot, George H	Pictou	9
Fletcher, Charles R	Halifax	5
Fletcher, Charles, Estate of	do	20
Fairbanks, Anna B	do	10
Farrell, Dominic	Dartmouth	30
Forsythe, Alexander	Halifax	12
Forbes, Jas. F., and C. Bill	Liverpool	10
Fairbanks, Eliza S	Halifax	5
Fuller, H. H	do	20
Fay, John B., Estate of	Bridgetown	12
Forbes, Janet	New Glasgow	4
Gibson, John	Halifax	50
Grigor, Emily M	do	13
Gaetz, Rev. Joseph	do	7
Gilpin, S. Bernard, M.D	do	25
Gordon, Amelia	Pictou	52
Gordon, Amelia G	do	32
Gordon, Rev. D. M	Ottawa	11
Hopkins, John	Halifax	5
Hunter, James	do	50
Hart, Jairus	do	15
Humphrey, Wm. M	do	3
Hesslein, Henry	do	40
Harris, J. Duffus	do	23
Humphrey, Thomas, Estate of	Edinburgh, N.B.	20
Haire, Rev. Robert	Halifax	7
Ives, William	Pictou	21
Ives, Emma	do	24
Jordan, William	Halifax	40
Jermaine, Edward John, R.N	do	30
Kinnear, Thos., C. (deceased)	do	8
Kenny, Sir Edward	do	313
Kenny, Thomas E	do	438
Keating, Wm. H	do	20
Keith, Eliza	do	22
Knight, Wm. F	do	3
Kenny, Jeremiah F	do	27
Longard, Edward J	do	100
LeGuire, Edward J	do	5
Lewis, Wm. Jarrett	do	45
Longworth, Mary G	Truro	6
Lynch, John	Shubenacadie	35
Lowell & Co., W. L	Halifax	3
Lawson, Caroline M	do	5

Merchants' Bank of Halifax—*Continued.*

(Banque des Marchands d'Halifax—*Suite*.)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
LeGrandais, Joseph	Bay St. George, Nfld	14
Mott, John P	Halifax	50
Merkel, Jas. W., Estate of	do	391
Marshall, Edward	do	20
Magnus, Geo. Alex	do	3
Myers, Wm	Jeddore	4
Martin, Elizabeth	Musquodoboit	4
Mudge, J. Maggie	Montreal	20
Montgomery, Mary	Bedeque, P.E.I	2
Mott, John P., Trust	Halifax	3
Matheson, Joseph	Lower L'Ardoise, C.B	40
Maclean, John S	Halifax	20
Mackenzie, Geo. A	Dartmouth	45
Mackenzie, Roderick	Pictou	40
Macgregor, P. G., D.D	Halifax	10
McColl, Susan	do	4
McLeod, Alex	do	50
McEwen, Sasannah D	Hamilton, Bermuda	8
McGregor, James D	New Glasgow	20
Macdonald, Henrietta	Kemptown	5
Macdonald & Co., Jas. S	Halifax	11
Mackintosh, Lydiard	do	10
MacGregor, Adelaide L	LaHave	10
Maclennan, Jane R	Charlottetown, P.E.I	21
MacLachlan, John, Trust	Halifax	41
McMillan, Rev. John	Truro	17
MacKay, Elizabeth H	Halifax	27
MacKay, Catharine Olivia	do	27
MacNeill, Stephen, Trust	Summerside, P.E.I	3
Mackintosh, Mrs. Jane	Halifax	6
Northup, Joseph J., Estate of	do	50
Northup, Jeremiah, Estate of	do	306
Northup, John, Estate of	do	250
Northup, Mary Grace	Brooklyn, N.Y	27
North British Society	Halifax	2
O'Mullin, P. & J	do	5
O'Brien, Edward	Windsor	50
Parker, Francis G	Halifax	25
Parker, Francis D., Administrator	do	7
Parker, Hon. D. McN., M.D	do	20
Power, Patrick	do	100
Philps, Rev. Robert	do	2
Primrose, Howard	Pictou	15
Reeves, James	Dartmouth	50
Romans, George	Londonderry, N.S	10
Ross, David W	Halifax	20
Ritchie, Thomas A	do	253
Ritchie, J. Norman	do	111
Richardson, Jessie	Sydney	10
Stairs, Wm	Halifax	100
Stairs, Catharine M	do	150
Smith, Edward	do	300
Smith, Bennett	Windsor	158
Shatford, John E	Hubbard's Cove	10
Sinclair, John A	Halifax	45
Starr, John, and G. A. S. Crichton	do	20
Symons, John H	do	40
Smith, Rev. John S	Petite Rivière	44
Scott, James	Halifax	50
Smith, Wilhelmina	St. John	32
Shaw, J. A	Windsor	20

Merchants' Bank of Halifax—*Concluded.*

(Banque des Merchands d'Halifax—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Smith, Edward, Trust	Halifax	7
Smith, Edward, Trust	do	4
Salter, Benj. W., Trust	do	5
Smith, S. S B.	do	46
Shiels, George	do	1
Smith, Levi	Windsor	38
Simpson, Jemina M.	Halifax	7
Stewart, Wm D.	New Glasgow	2
Smith, Allison	Halifax	40
Smith, Wiley	do	40
Sterns, Margaret	Liverpool	4
Simmons, Joseph T.	Halifax	4
Sinclair, Isabella C.	do	5
Thomson, James	do	72
Taylor, John	do	100
Taylor, Wm	do	11
Tupper, Experience	Liverpool	10
Thomson, John, Estate of	Halifax	60
Turner, James W.	Dartmouth	10
Tupper, Miner	Bridgetown	32
Thomson, Mary Ann	Halifax	13
Townsend, Rev. Alfred John	do	7
Wier, Joseph, Guardians of	do	149
Watt, John, Estate of	do	34
West, Augustus W.	do	25
West, Wm. P.	do	50
Wier, Eliza A	do	3
Wier, Alice L.	do	3
Wier, Susan D.	do	3
Wier, Mary M.	do	3
Wier, Emily H.	do	3
Watt, Mrs Mary	do	6
Watson, Thomas, Trust	Pictou	30
Wainwright, Musson	Berbice, W.I.	2
Wilson, Elizabeth	Kingston, O.	5
Wiswell, Wm. H.	Halifax	9
White, Marianne V.	do	50
Zwicker, Mrs. Azariah	Mahone Bay	7
Uniacke, Robie, in trust	Halifax	10
	Total	10 000

GEORGE MACLEAN, *Cashier.*

HALIFAX, N.S., 25th February, 1880.

BANK OF YARMOUTH

(BANQUE DE YARMOUTH.)

Capital, 4,000 shares of $100 each, $400,000.
(Capital, 4,000 actions de $100 chacune, $400,000.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Allen, Elizabeth Eva	Yarmouth	4
Allen, Lewis	do	13
Allen, Lewis B	do	2
Allen, James E	do	2
Anderson, J. C	do	22
Anderson, Mrs. Caroline	do	2
Angell, Mrs. Adelaide	Les Angeles	10
Angell, Henry, Estate of	do	9
Baker, L. E	Yarmouth	357
Baker, L. E., and others	do	18
Baker, L. E, Trust	do	29
Bingay, Maria, Estate of	do	6
Bingay, Mrs. Jane M	do	12
Bingay, Mrs. Annie	do	78
Bingay, J. W	do	3
Bond, J. B	Barton, Digby	31
Bond, Mrs. Sarah	Tusket, Yarmouth	7
Brown, C. E., and C. E. Brown	Yarmouth	1
Brown, G. F., and C. E. Brown	do	1
Brown, M. F., and C. E. Brown	do	1
Brown, Stavley, Estate of	do	80
Brown, C. E	do	30
Brown, Benjamin	do	27
Brown, Mrs. Clarissa	do	1
Brown, Mrs. H. Curtis	do	15
Burrell, Joseph	do	15
Burrell, Mrs. H. L	do	128
Burrell, Emma R	do	15
Cain, Stephen	do	10
Cain, Wm. A	do	4
Campbell, Colin	Weymouth	25
Cann, Hugh	Yarmouth	257
Cann, L. E	do	61
Cann, Joanna H	do	14
Cann, Augustus	do	10
Cann, Hugh E	do	10
Cann, Lyman	do	6
Cann, Angus W	do	2
Cann, W. A	do	10
Cann, W. A., Guardian	do	13
Cann, Amy P., and A. Cann	do	39
Caskey, William	do	13
Churchill, Walter	do	8
Churchill, S. J., and L. Cann	do	10
Clarke, George M	Kemptville, O	10
Clendenning, Andrew, Estate of	Yarmouth	5
Clendenning, Thomas	do	10
Coggins, Andrew	Westport	1
Collins, Arthur	do	10
Cook, Francis G	Yarmouth	1
Corning, Bowman	do	19

Bank of Yarmouth—*Continued.*

(Banque de Yarmouth—*Suite.*)

Names. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Corning, Jefferson	Yarmouth	5
Crawley, John	do	9
Crosby, Enoch	do	20
Crosby, Samuel	do	55
Crosby, Isaiah	do	10
Crosby, George	do	64
Crosby, William	do	12
Crosby, James	do	3
Crosby, Joseph H	do	30
Crosby, Silas	do	1
Crosby, Mrs. Isabella M	do	19
Crosby, Mrs. Maria	do	1
Crowell, Miss Jane	do	6
Currier, William	do	12
Davis, Ethel	Westport	5
Davis, Hubbard	do	4
Ellis, B. F	Yarmouth	5
Farish, J. C	do	70
Farish, H. G	Liverpool, N.S.	4
Flint, Samuel T	Yarmouth	10
Forsyth, Miss Isabella	Halifax	30
Geddes, T. O	Yarmouth	1
Grantham, H. A	do	14
Guest, Mrs. Mary Ellen	do	80
Haley, Comfort	do	14
Hamilton, Samuel	do	2
Hatfield, Mrs. Agnes	Liverpool, Eng	5
Hatfield, J. L	Tusket, Yarmouth	1
Hatfield, S. J	Yarmouth	1
Heartz, W. H	Granville	60
Hibbard, William	Yarmouth	4
Hibbard, Thomas	do	1
Hibbard, Mrs. Elvira E	do	1
Hogg, N. W. W	do	15
Hood, H. A	do	5
Huestis, Miss Margery	do	6
Huestis, Miss Mary	do	6
Jenkins, Mrs. Elizabeth	do	53
Keating, W. H	Halifax	53
Killam, Samuel	Yarmouth	208
Killam, Thomas	do	22
Killam, Frank, and J. H. Killam	do	125
Kirby, Thomas	Tusket	18
Knowles, Mrs. Caroline	do	6
Landers, Mrs. H. A., and T. B. Flint	Yarmouth	10
Law, Mrs. Mary A	do	1
Law, Annie M., and Wm. Law	do	1
Lewis, N. B	do	1
Lewis, Adeline	do	15
Lewis, N. B., and L. Chipman	do	5
Lovitt, Andrew	do	450
Lovitt, Mrs. Ann	do	242
Lovitt, Mrs. Elizabeth	do	2
Lovitt, John	do	80
Lovitt, George H	do	75
Lovitt, James J	do	84
McDormand, Cormack	Westport	1
McManus, Hugh	Yarmouth	6
Moody, J. W	do	64
Moody, Mrs. C. L	do	28
Moody, Mrs. J. J	do	6

Bank of Yarmouth—*Concluded.*

(Banque de Yarmouth—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Moody, W. H	Yarmouth	6
Moody, T. C	do	6
Morrell, Charles	do	5
Murphy, John	do	1
Murray, John	Mabou	38
Murray, Perez F	Bridgetown	14
Newell, Thos	Barrington	3
Nickerson, Judah	do	4
Oakes, E. H., Estate of	Weymouth	12
Owen, Miss Laura C	St. John	9
Patten, N. E	Yarmouth	20
Peters, Maurice	Westport	1
Pinkney, W. G	Yarmouth	2
Power, Mrs. Wealthy A	do	9
Rankine, Silas	do	1
Rickards, F. C., and L. Cann	do	14
Robbins, A. C	do	25
Robertson, Mrs. Mary E. V	do	10
Robinson, Euph. T., and F. G. Cook	do	1
Ryerson, Miss Marietta	do	1
Ryerson, Ella S., Estate of	do	1
Ryerson, Edwin, and Chas. Ditmars	Hillsboro'	25
Ryerson, J. K. and S. M	Yarmouth	9
Scott, Amos H	do	20
Shaw, Mrs. Eunice P	do	17
Smith, William B	Barrington	2
Smith, Mrs. Margery	Yarmouth	6
Spinney, E. K., and T. M. Foley	do	6
Stoneman, A. F., and Henrietta	do	15
Sullivan, D	do	6
Sykes, James	do	6
Thorburn, Mrs. Maria J. J	Ottawa	1
Thurston, William	Yarmouth	6
Tooker, Mrs. Julia C	do	1
Tooker, H. K, and W. A. Chase	do	14
Trask, James P	do	23
Trefry, George K	do	4
Trinity Church Corporation	do	9
Weston, Leonard	do	30
Weston, Mrs. Matilda	do	1
White, Andrew C	do	1
Wilson, Mrs. Sarah	do	1
	Total	4,000

T. W. JOHNS, *Cashier.*

Bank of Yarmouth, N. S.
Yarmouth, 10th February, 1880.

THE PEOPLE'S BANK OF HALIFAX.

(LA BANQUE DU PEUPLE DE HALIFAX.)

Capital authorized	$800,000	Capital autorisé	$800,000
do subscribed	600,000	do souscrit	600,000
do paid up	600,000	do payé	600,000

30,000 shares of $20 each. (30,000 actions de $20 chacune.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Archibald, Hon. Adams G	Halifax	374
Archibald, C. B	Truro, N.S	37
Avery, James F	Halifax	268
Anderson, Lewis	Lunenburg, N.S	2
Avon Marine Insurance Co	Windsor, N.S	70
Almon, W. J., S. Selden, and R. Uniacke, Trust	Halifax	30
Anderson, Caroline	do	25
Anderson, Caroline, Trust	do	70
Acadia Fire Insurance Co	do	500
Bremner, J. J., and George Mitchell	do	7
Butler, James	do	247
Barss, John W	Wolfville, N.S	224
Binney, Edward, Estate of	Halifax	500
Bolton, Mrs. George S	do	14
Bauld, William	do	150
Bauld, Elizabeth M	do	21
Black, Wm. L., Estate of	do	144
Blanchard, W. H	Windsor, N.S	74
Belcher, Jos. S., and Lucy A. Knowlan	Halifax	43
Binney, H., D.D	do	30
Binney, H., D.D., Trust	do	120
Black, Jane, C	England	37
Black, Celia H	Halifax	150
Black, Martin P	do	340
Belcher, Mary S	do	54
Bayne, Thomas	do	1
Brine, Louisa J	do	1
Belcher, Florence L	do	33
Black, Samuel G	Windsor, N.S	44
Belcher, Clement H	Halifax	43
Burton, James W	New York	7
Burns, Adam	Halifax	60
Bell, J., and W. B. McNutt, Executors	do	250
Burton, Harriet A	do	62
Barry, John L	do	25
Buest, G., and R. Forsyth, Trust	do	36
Bland, John B	do	200
Brown, Thomas A	do	194
Bland, Mary M	do	100
Bell, Basil	Stellarton, N.S	30
Bell, Charles	Halifax	18
Boak, Mary Ann	do	15
Coleman, William J	do	727
Coffin, Peter	do	60
Crerar, John	Pictou, N.S	450
Crerar, John, jun	do	38
Cochran, M. J., Estate of	Halifax	300
Crerar, Jane Kate	Pictou, N.S	37

The People's Bank of Halifax—*Continued.*

(La Banque du Peuple d'Halifax—*Suite*)

Names. (Noms)	Residence.	Shares. (Actions.)
Crerar, Laura	Pictou, N.S.	37
Crerar, Henry Hatton	do	37
Corbett, F. D	Halifax	30
Cochran, Hon. James, Estate of	do	337
Crerar, James P	Pictou, N.S.	37
Coleman, Hannah J	Halifax	50
Coleman, Albert E., Estate of	do	6
Campbell, George	Truro, N.S.	20
Clay, Edwin	Halifax	62
Cumminger, Ebenezer	Wilmot, N.S	18
Cleary, F. C	Halifax	15
Cleary, George F	do	6
Cleary, George F, Trust	do	28
Clayton, W. J., Trust	do	24
Cunningham, George	do	25
Cochran, Mary	do	600
Donahoe, Redmond, Estate of	do	150
Downs, Andrew	do	31
DeWolf, Isabel M	Chicago, U.S.	30
Esson, Harriet Ann	Halifax	150
Esson, George	do	450
Eisenhauer, James	Lunenburg, N.S.	5
Educational Board, Presbyterian Church of L. Provinces	Halifax	150
Esson, W., and H. J. Esson	do	52
Esson, W., and G. Esson, jun	do	60
Esson, W., and E. G. Stayner	do	51
Esson, James	do	52
Esson, Robert	do	51
Esson, Harry L	do	103
Elliott, G. H	Pictou, N.S.	15
Finlay, William, Estate of	Truro, N.S.	450
Fraser, Robert W	Halifax	1,000
Fitzgeraid, John	Portuguese Cove, N.S.	92
Fay, William B., Estate of	Halifax	21
Fay, Helen E	Ottawa	21
Fay, John B., Estate of	Bridgetown, N.S	60
Fairbanks, Annie B	Halifax	57
Fraser, Honorable James	New Glasgow, N.S.	150
Forsyth, Martha Ann	Bridgetown, N.S.	150
Fletcher, Charles, Estate of	Halifax	60
Freeman, Edward H	Milton, N.S.	8
Forman, Marion	Acadia Mines, N.S.	8
Farquhar, Forrest & Co.	Halifax	5
Gibson, John	do	487
Gilpin, Gertrude A	do	7
Gilpin, Edwin	do	55
Gilpin, Elizabeth M.	Annapolis, N.S.	6
Godfrey, William M	Clementsport, N.S.	2
Godfrey, Sophia E	do	1
Gilpin, E., J. Kaye and E. K. Brown, Executors	Halifax	150
Gaetz, Catharine M	Guysborough, N.S.	52
Gordon & Keith	Halifax	25
Glawson, Charlotte	do	4
Hart, Jairus	do	300
Hart, Reuben I	do	284
Holloway, Thomas	do	150
Hunter, James	do	150
Hunter, David	do	45
Hesson, William A	do	50
Hesslein, Alexander G., Trust	do	6

The People's Bank of Halifax—*Continued.*

(La Banque du Peuple d'Halifax—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Hesslein Euphemia R	Halifax	6
Halifax Banking Company	do	111
Humphrey, Thomas, Estate of	Scotland	74
Hamilton, Celia B	England	275
Hesslein, Henry	Halifax	20
Hamilton, William B	do	25
Harrington, W. D	do	120
Harris, John D	do	30
Jordan, William	do	450
Jack, Peter	do	200
Jost, Mary E	Guysborough, N.S	52
Jermain, Edward J	England	134
Jost, Eliza J	Halifax	75
Kerr, Charlotte S	do	14
Kellahar, Daniel, Estate of	Liverpool, N.S	2
Knowlan, Lucy A	Halifax	36
King, John	do	21
King, Sophia J	do	15
Kenny, Sir Edward	do	210
Kinnear, T. C	do	120
Little, Margaret	do	56
Lynch, Peter	do	150
Lawlor, James E., Estate of	Dartmouth, N.S	37
Locke, John, Estate of	Lockeport, N.S	74
Lithgow, John, Estate of	Halifax	104
Longworth, Israel	Truro, N.S	8
Leaver, Frances	England	6
Lawson, Caroline M	Halifax	70
Marshall, Amy Ann	do	36
Morris, Elizabeth H	Wallace, N.S	160
Murison, Elizabeth	Dartmouth, N.S	30
Murray, John	Mabou, Cape Breton	50
Marshall, Edward	Halifax	75
Morton, L. J	do	200
Mott, John P	do	390
Marshall, Desiah	do	28
Murison, Charlotte Jane	Dartmouth, N.S	9
Murison, Margaret Ann	do	9
Mulroney, James, Estate of	Halifax	75
Myers, William	Jeddore, N.S	27
Mudge, Margaret J	Montreal	12
Maclean, John S	Halifax	60
McKay, Thomas	do	16
McKay, William, Estate of	Truro, N.S	6
McDonald, William	Halifax	7
Macdonald, Jas. S., & Co	do	15
McNeil, Charity	Truro, N.S	84
Macdonald, William H	Antigonish, N.S	62
McDonald Daniel, Peter McDonald and George Patterson	Greenhill, N.S	8
McMillan, Hugh	Elmsdale, N.S	7
Macdonald, James S	Halifax	15
Murphy, Annie E	do	7
Macdougall, Barbara B	do	15
Mackay, Elizabeth F	do	184
Mackay, Catharine O	do	214
McLean, James	Great Village, N.S	38
McCrum, Robert	River John, N S	17
Mackenzie, George A	Dartmouth, N.S	330
McDonald, Hugh, Estate of	Antigonish, N.S	150
McNeil, Catharine	Halifax	68

The People's Bank of Halifax—*Continued.*

(La Banque du Peuple d'Halifax—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McKenzie, Roderick	Pictou, N.S	247
Mackay, Jane	Halifax	40
Mackinlay, A K	do	35
Mackinlay A. K, Trust	do	50
Mackinlay, Andrew	do	6
McDonald, Henrietta	Kempton, N.S.	15
Peters, Thomas H	Halifax	50
Primrose, Howard	Pictou, N.S	35
Power, Patrick	Halifax	300
Payzant, G. P	Windsor, N.S.	74
Pineo, Hon. H. G., Estate of	Pugwash, N.S.	62
Primrose, Howard, Trust	Pictou, N.S.	30
Parker, Hon. D. McN	Halifax	170
Parker, Hon. D. McN., and F. G. Parker, Executors	do	95
Parker, Francis G	do	64
Pallister, W. H.	do	125
Payzant, John Y	do	15
Reid, A. P	Mount Hope, Halifax Co.	10
Ross, D. W	Halifax	150
Ross, John U	do	130
Reeves, James	Dartmouth, N.S	100
Richardson, Jessie	Halifax	15
Ritchie, Thomas A	do	224
Rawlings, Geo. A. W	Port Peswick, N.S	6
Reynolds, Helen E	Upper Musquidoboit	25
Smith, Bennett	Windsor, N.S	740
Starr, George H.	Halifax	306
Smith, John, Estate of	Windsor	37
Smith, William, Estate of	do	75
Smith, Edward	Halifax	1,450
Symons, John	do	200
Shatford, Mat lda	Hubbard's Cove, N.S	57
Sawyer, J. J., Estate of	Halifax	10
Smith, S. S. B	do	130
Shaw, J. A	Windsor	74
Starr, Sarah E	Cornwallis, N.S	43
Sinclair, John A	Halifax	6
Smith, Edward, Trust	do	16
Smith, Levi	Windsor	82
Smith, Julia E	do	19
Starr, George H., Trust	do	400
Shatford, John E	Hubbard's Cove, N S.	80
Stevens, Thomas G	Halifax	20
Scott, Samuel S	do	20
Sterns, Margaret	Liverpool, N.S	20
Shiels, George	Dartmouth	34
Spike, Margaret L	Halifax	6
Thomson, James, Barrister	do	25
Turner, James W	Dartmouth, N.S	60
Thomson, James	Halifax	413
Troop, George J	do	150
Tremain, James, Estate of	do	14
Tupper, Experience	Milton, N.S	81
Trustees of Pres. Mins. Widows and Orphans Fund	Pictou, N.S	6
Tupper, Nathan	Milton, N.S	30
Tupper, Jedediah G	do	21
Tupper, Jane	do	21
Tupper, Caroline	do	8
Thomson, J. and C. Thomson, Trust	Halifax	52

The People's Bank of Halifax—*Concluded.*

(La Banque du Peuple d'Halifax—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Thomson, George, and C. B. Bulloch	Halifax	15
Tupper, Susan	do	175
Twining, Wm	do	15
West, John C	do	208
Wiswell, Chas. E., Estate of	do	1,228
Wiswell, Mrs. S. S	do	50
Wiswell, Elizabeth	Truro, N.S	30
Wiswell, Amelia S	Halifax	30
Wiswell, S. S	London, G.B	30
Wiswell, Henry, Estate of	Halifax	37
West, Augustus W	do	750
West, William P	do	900
Walsh, Bartholemew	do	14
Webb, Wm. H	do	50
Wier, Mrs. Phœbe	do	74
White, Samuel A	do	62
West, Mrs. L. P	do	31
Wiswell, Wm. H., Trust	do	12
Wilson, Alexander	Pugwash, N.S	62
Wyman, Maria E	Halifax	53
West, John C., Estate of	do	200
Wier, Eliza A	do	12
Wier, Alice L	do	12
Wier, Susan D	do	12
Wier, Mary M	do	12
Wier, Emily F	do	12
West, Frank, S	do	4
Wilson, Elizabeth	Middleton, N.S	15
Wilkie, Eliza Ann	Halifax	4
White, Marianne V	do	200
Young, John W., Estate of	do	1,200
Young, Wm	Lunenburg, N.S	7
	Total	30,000

PETER JACK, *Cashier.*

Halifax, N.S., February, 1880

COMMERCIAL BANK OF WINDSOR.

(BANQUE COMMERCIALE DE WINDSOR.)

Names. (Noms)	Residence.	Shares. (Actions.)
Avon Marine Insurance Co	Windsor	809
Allison, W. E	do	20
Allison, Matthew	do	28
Almon, Rev. H. Pryor	do	75
Armstrong, Capt. John	Kemptown	26
Armstrong, William	Falmouth	50
Akins, Maria	do	12
Aylward, Capt. Thomas	Windsor	10
Bullock, F. W., and C. B. Executors	Halifax	35
Burnham, Wm	Falmouth	75
Barss, John W.	Wolfville	300
Bigelow, J. W	do	100
Black, Martin P	Halifax	213
Black, Wm. L	do	150
Black, Miss E. A	Windsor	2
Black, Miss L. S	do	2
Black, Samuel G	do	114
Blanchard, W. H	do	563
Blanchard, Aubrey	do	69
Blanchard, Geo. A	Kentville	62
Blanchard, Mary E	Windsor	3
Blanchard, H. Percy	do	3
Blanchard, Monson H	do	3
Blanchard, John W.	do	3
Burgess, John	Kemptown	7
Burgess, Joseph	Windsor	10
Brown, John L	Tusket	25
Bendeler, Mrs. Margaret	Windsor	10
Bishop, T. L., Estate of	Bridgetown	10
Churchwardens and Vestry of Christ Church, Windsor	Windsor	70
Card, John, (of Enos)	Kemptown	25
Card, Richard E., Estate of		25
Card, Capt. John M., Estate of		58
Card, Emma A		20
Chambers, Charles	Winnipeg	5
Chambers, Robert	do	5
Chipman, Mrs. Nancy L	Kentville	245
Chesley, T. W	Bridgetown	10
Churchill, Geo. W.	Hantsport	275
Churchill, John W	do	245
Clark, Mrs. Harriet A	Halifax	30
Clay, Edwin	do	22
Cochrane, James F	Newport	53
Coleman, Mrs. W. J	Halifax	35
Coleman, W. J	do	25
Collins, John, Estate of		14
Coffill, Capt. James, Estate of		10
Curren, John E	Windsor	25
Curry, Capt. Fred	Newport	196
Curry, Capt. Thomas, Estate of		315
Curry, Mark	Windsor	40
Curry, Robert	do	6
Cusuck, Major J.	Canard	35
Dart, Rev John	Windsor	100
DeWolf, Alice	Halifax	25

Commercial Bank of Windsor—*Continued.*

(Banque Commerciale de Windsor—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
DeWolf, Mrs. M. A	Windsor	38
DeWolf, Rev. T. N	do	28
Dimock, Wm	do	105
Dimock, E. W.	do	225
Dimock, Shubæl	do	25
Dimock, Lewis E	do	40
Dimock, Noah A	do	10
Dimock, C. Henry	do	12
Dimock, Mrs. Annie	do	14
Dodge, Stephen	Halifax	40
Doran, John	Windsor	10
Fielding, Thomas, Estate of	do	24
Fielding, W. H.	do	5
Fraser, B. D., M.D.	do	205
Farish, H. G., M.D	Liverpool	65
Farish, Joseph F	do	2
Graham, Jas. E	Windsor	25
Harris, E. P	do	10
Harvie, John A.	Avondale	30
Harvie, Abel	do	5
Hart, Jairus	Halifax	110
Hamilton, Helen, Administratrix		14
Harvie, Ruth M	Avondale	5
Harvie, Ezekiel N	do	5
Hind, Henry Y.	Windsor	75
"Hiram," Chapter No. 3	do	10
Hensley, J. M, Estate of	do	25
How, Henry, Estate of	do	87
Huestis, Rev. S. F	Halifax	7
Irish, J. W. M., Estate of	St. John	10
Irish, Mrs. Sarah		4
Keating, W. H.	Halifax	25
Keith, John	Walton	182
Killen, Miss Margaret	do	4
Keith, Donald	Halifax	10
Lewis, W. J	do	162
Lockhart, Capt Ephraim		10
Mann, Capt. John	Kemptown	25
Mann, Capt. James, Estate of		25
Maynard, Rev. Thomas	Windsor	93
Martin, Joseph S	do	5
Morris, Capt. David	Walton	14
Muir, Wm., and John, in trust		41
Morris, Mrs. Matilda	Windsor	10
Mosher, Nicholas, sen., Estate of		42
Mosher, James	Avondale	40
Mosher, Matilda	do	25
Mosher, Capt. Nelson, Estate of	do	50
Mounce, Capt. George	do	175
Maynard, Mrs Elizabeth S.		11
Murdoch, Rev. J. L, Estate of		53
Murdock, Mrs. E. A	Windsor	20
Murphy, James	Cornwallis	28
McCawley, Rev. George, Estate		70
McDonald, W. H	Antigonish	22
McLellan, Capt. John F	Walton	14
McNealy, R. W	Kemptown	12
Neily, Rev. S. J., Estase of		5
Nichols, Rev. E. E. B	Liverpool	75
North, J. B	Hantsport	25
Nicholson, Rev. A. W	Annapolis	98

Commercial Bank of Windsor—*Concluded.*

(Banque Commerciale de Windsor—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
O'Brien, Edward	Windsor	120
Oram, Prof. J. E	do	50
Payzant, G. P	do	1,149
Palmer, Wm. sen.	do	24
Phillips, Andrew		30
Pineo, Hon. H. G., Estate of		24
Paulin, Mrs. Robert	Windsor	30
Redden, John	do	47
Redden, John Otis	do	4
Redden, Mrs Elizabeth	do	6
Rines, Joseph	Walton	15
Riley, Edward	Falmouth	60
Riley, Rachel	do	40
Rockwell, Mrs. A. L	Westport	25
Scott, David, Estate of	Windsor	126
Scott, John M	do	180
Shaw, J. A	do	280
Shand, Andrew P.	do	75
Shand, Joseph C	do	30
Shand, Peter	do	10
Smith, Bennett	do	494
Smith, Charles	do	30
Smith, Joshua H	do	30
Smith, Levi	do	40
Smith, Wm., Blacksmith	do	10
Smith, Capt. Edward	Falmouth	20
Spence, Nath	St. Croix	10
Stanfield, Chas E	Truro	50
Stevens, William	Walton	15
Sterling, John	Windsor	35
Sterns, Miss Margaret	Liverpool	82
Storrs, Rev. John	England	100
Stairs, Hon. W. J	Halifax	235
Stairs, John	do	325
Sugatt, David	do	84
Stalker, James	Pictou	21
Sweet, John B	Windsor	2
Smith, Thomas B.	do	4
Taylor, William	Halifax	15
Tufts, J. F	Wolfville	25
"Welsford" Lodge No. 26.	Windsor	9
Welton, Rev. D. M	Wolfville	50
Wiggins, Mrs. G. C	Windsor	30
Wilson, Alex	Pugwash	22
Windsor Marine Insurance Co.	Windsor	708
Willets, Rev. C. E	do	2
Willets, Miss Margaret F. C.	do	1
Young, John W., Estate of		126
Young, J. A	Avondale	10
Young, J. E	Hantsport	10
Young, Miss Margaret	Falmouth	5
Young, C. E	do	240
	Total	

WALTER LAWSON, *Cashier.*

Commercial Bank of Windsor,
11th February, 1880.

BANK OF NEW BRUNSWICK.

(BANQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.)

Shares, $100 each. Actions, $100 chaque.

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Ansell, A. F	London	33
Abrams, Wilhelmina, Estate of	St. John	12
Allison, C. F., Estate of	Nova Scotia	66
Armstrong, Aaron	St. John	5
Armstrong, George	Fredericton	5
Allan, Harris	St. John	5
Adams, Julia A	do	11
Bishop of Fredericton	Fredericton	16
Botterell, Rev. E	Montreal	20
Burpee, Jeremiah	St. John River	6
Bruge, William	St. John	86
Boyd, John, Estate of	do	186
Bent, Rev. J. F	Nova Scotia	26
Brown, Elizabeth J	do	7
Bayard, W., M.D	St. John	13
Bernard, Peter	do	17
Bradley, James, jun	do	13
Barnes, James E	do	16
Boyd, Albinia	do	53
Brice, Thomas	Boston	28
Breeze, Dudue	St. John	8
Brigstocke, Rev. F. H. J	do	5
Barnes, Margaret J	do	5
Brown, Isabel D	do	5
Brown, Lavinia	do	5
Busby, W. L., Trust	do	5
Carvill, George	do	100
Central Fire Insurance Co	Fredericton	16
Crookshank, Catharine R	St. John	6
Crookshank, Elizabeth, Estate of	do	4
Crookshank, R. W	do	76
Chandler, Hon. E. B	Fredericton	70
Coster, Albinia	St. John	40
Canby, Mary A	do	33
Calhoun, Mary B	do	22
Calhoun, Caroline M	do	30
Clomes, Elizabeth A	Georgetown	12
Court, Wm	St. John	6
Campbell, Hon. Colin	Nova Scotia	6
Christie, Miss Emma	St. John	1
Coll, Michael	do	13
Cusack, Timothy	do	4
Crookshank, Allan O	do	4
Calhoun, Lydia J	do	4
Coll, James	do	15
Daniel, Thos. W	do	41
DeVeber, L. H, Estate of	do	155
DeVeber, J. S. Boies	do	33
DeVeber, Maria E	do	10
Donald, Wm., Estate of	do	45
Disbrow, Amelia	Fredericton	6
Duckrill, Rev. C. W	Massachusets	18

Bank of New Brunswick—*Continued.*

(Banque du Nouveau-Brunswick—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.
Daniel, Rev. Henry	St. John	26
Dyall, James	do	32
DeVeber, Leveret	do	27
DeVeber, Richard S., Executor	do	6
Daggett, Loring	Grand Manan	20
Diocesan Church Society	St. John	6
DeVeber, Nathaniel D	Gagetown	27
DeVeber, Gabriel	do	26
Eaton, Aaron, Estate of	St. John	288
Estabrooks, C. H., Estate of	do	58
Edwards, Alex., Estate of	Ireland	30
Ellison, Mrs. Charlotte	St. John	3
Earle, Allen O	Hampton	1
Frith, H. W., Trust	St John	3
Ford, Col. E T, and wife	London	53
Forsyth, A. M., Estate	St. John	3
Fotherby, Mary A	do	6
Fairweather, C. H	do	30
Frost, Edwin	do	14
Fraser, John	do	20
Fenety, Geo. E	Fredericton	30
Furlong, Thomas	St. John	30
Fleming, George	do	5
Fleming, Mary	do	7
Gallagher, Jane	do	23
Gilbert, Thomas	do	71
Godfrey, Susan B	Nova Scotia	16
Gilpin, Rev. A	do	42
Gilpin, Gertrude A	do	22
Gilpin, E. M	do	20
Gilchrist, Mrs. Thomas, Trust	Fredericton	12
Gaynor, John B	St. John	30
Girvan, Wm	do	110
Girvan, Mary	do	11
Girvan, Samuel	do	7
Gilpin, W. Savory	Nova Scotia	63
Gilmour, Andrew	St. John	27
Gilbert, James S	do	33
Hazen, Francis B	do	150
Hazen, Charles	Musquash	40
Hall, Rachel A	St. John	35
Heales, Elizabeth M	Nova Scotia	8
Hippisley, E., Estate	St. John	40
Holden, John	do	10
Heales, Jane	Nova Scotia	17
Hunt, Ariana L	St. John	60
Hamilton, John, Estate	do	39
Heale, John	do	20
Hall, Joseph, W	do	17
Hegan, Margaret J, Estate	do	4
Harris, James	do	50
Hamilton, Charlotte	do	5
Hare, George	do	8
Inches C. L	St. George	10
Johnston, Hugh, Estate	St. John	315
Johnston, Harriet M	do	34
Jardine, Alexander, Estate	do	20
Jack, Caroline A	Fredericton	34
Jardine, Robert, Estate	St. John	3
Knight, Rachel	St. George	6
Knight, Gideon	do	6

Bank of New Brunswick—*Continued.*

(Banque du Nouveau-Brunswick—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Kerr, David S.	St. John	40
Kerr, Geo., Estate	Chatham	30
Kinnear, Sarah	St. John	12
Kinney, Margaret	do	16
Langstroth, Craven	Hampton	60
Lewin, James D	St. John	140
Leavitt, Catharine M. A	do	33
Leavitt, Jane	do	24
Livingstone, Wm., M.D., Estate	do	13
Lawton, Charles	do	29
Lawton, James	do	6
Lawton, Sarah Ann	do	6
Lawrence, Bella R	do	18
Lawton, H. C., & Stanley	do	93
Merritt, Charles, Estate	do	266
Merritt, Thomas, Estate	do	100
Morrison, John	do	4
Miles, Amy, Estate	do	13
Merkel, J. W., Estate	do	33
Macnab, Eliza G	P. E. Island	23
Medley, Rt. Rev. John	Fredericton	5
Milligan, James	St. John	16
Milligan, Robert	do	16
Merritt, Rev. R. N	United States	4
Merritt, Emma N	Nova Scotia	4
Millidge, Thomas	St. John	1
Murray, Christopher	do	10
Macleod, Sarah J	do	7
McCarthy, Timothy	Fredericton	8
McIntyre, John, Estate of	St. John	33
McCawley, Rev. Geo., Estate of	Windsor	16
McLeod, Wm., Estate of	St. John	66
McLaughlin, D. J., Estate of	do	3
McLeod, George	do	76
McLean, Eliza	do	31
McDonald, Arthur, Estate of	do	11
McDonald, Elizabeth C	do	10
McAllister, John	do	5
McLean, John S., President	Halifax	40
McMaster, Margaret	Miramichi	2
McIntosh, John	St. John	11
Nevins, James	Liverpool	63
Norris, M. A	Nova Scotia	20
Noyes, Catharine	St. John	33
Odell, W. H	Halifax	16
Odell, E. A	do	114
Odell, W. Henry	Africa	4
Osgood, Samuel P	St. John	3
Osgood, Susan R	do	1
Otty, G., and Allen O. Earle	Hampton	6
Osgood, E. M	St. John	2
Otty, Geo. O. D	Hampton	1
Otty, William	do	3
Otty, Henry P	do	4
Otty, Allen C	do	3
Otty, Robt. W	do	5
Otty, George	do	6
Peters, Hon. J. H	Charlottetown	13
Pickup, Samuel	Nova Scotia	33
Pidler, Mary	St. John	60
Parker, Jane, Estate of	St. Andrews	255

Bank of New Brunswick—*Continued.*

(Banque du Nouveau-Brunswick—*Suite.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Pine, Geo J	London	56
Prescott, Sarah K	Halifax	20
Price, Lucy	St. John	9
Peters, Mary A	Gagetown	4
Peters, Catharine J	do	1
Peters, Sarah D. B	do	4
Peters, Susan M	do	4
Prescott, Gideon	St. John	44
Purdy, John D	do	8
Quick, Augustus	do	6
Read, Alfred	England	36
Robertson, Robt. D	Liverpool	45
Ring, Zebedee, Estate of	St. John	43
Ruddock, Wm., Estate of	do	6
Ruddock, F. L	do	30
Reynolds, Mary E	London	53
Reid, Peter, Estate of	St. John	6
Ray, G. T., Estate of	do	145
Ruel, James R	do	54
Ruel, Sophia M	do	19
Rector and Wardens, Trinity Church	do	81
Robertson, W. A., Estate of	Liverpool	63
Robertson, Mary E	St. John	2
Ritchie, Johanna R	do	15
Robinson, Geo. L	do	36
Rainnie, William	do	12
Russell, John	do	5
Robertson, Amelia J	do	7
Reynolds, James	do	13
Robinson, James	do	10
Ruddock, Charlotte	do	14
Ruddock, Harriet W	do	14
Robinson, John M., Agent	do	20
Ramsey, H. R	do	4
Rolph, Aug. P	do	5
Robertson, Ann J	do	2
Robinson, John M	do	12
Roop, Sarah A	Clementsports, N.B	33
Roop, Albert D	do	16
Robertson, John H., Estate of	St. John	3
Smith, Matilda	Prince Edward Island	21
Smith, Benj., Estate of	St. John	133
Smith, Wm. F	do	70
Smith, Geo. S	do	51
Semiott, Margaret	United States	15
Scovil, Laura	London	12
Smith, Mary E., Estate of	Prince Edward Island	24
Starr, Maria G	United States	12
Smith, Eliz. S	St. John	45
Smith, Chalotte L	do	156
Starr, R. P., and W. F	do	14
Scovil, Rev. W	London	12
Smith, Francis	St. John	30
Schofield Geo. A	do	36
Seeds, James A	do	5
Steeves, Mary, Widow	Liverpool	33
Sears, J., and W. M	St. John	113
Secord, Mary E	do	3
Scovil, W. H., Estate of	do	17
Smith, Geo. F	do	23
Smith, Chas. W	do	13

Bank of New Brunswick—*Concluded.*

(Banque du Nouveau-Brunswick—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Smith, Bennett	Windsor	33
Sanderson, Emma G.	St. John	5
Turnbull, W. W.	do	1
Thurgar, J. V.	do	76
Thurgar, Anna	do	10
Tucker, John	do	100
Thomson, Ann	do	15
Thomas, James U.	do	60
Trustees of Geo. C. Wiggins	do	180
Trustees of A. E. Gray	London	120
Travers, Boyle	St. John	6
Taylor, Mary J	do	15
Thomson, Samuel R.	do	242
Thorne, James	Annapolis	17
Turnbull, Chas. G.	St. John	6
Tobin, Jacob N.	do	16
Trustees of Eliz. Normand	do	226
Thompson, J. N.	do	3
Trustees of Mrs Geo. A. Schofield	do	4
Thurgar, J. V., jun.	do	3
Thomson, Janet G.	do	10
Thomson, James	Halifax	33
Vaughan, Lydia J.	St. John	32
Vaughan, Mary A.	do	83
Vaughan, Henry	do	100
Vaughan, Elizabeth	do	83
Vernon, Grace	Nova Scotia	48
Vassie, John	Glasgow	41
Wright, M A.	St. John	24
Wooster, Mary	Annapolis	8
Ward, Charles	St. John	23
Wiggins, F. A.	London	555
Weldon, Chas. W.	St. John	38
Waltham, Richard C.	London	5
Wiggins, Geo. C.	Windsor	20
Wishart, John	St John	5
Wickwire, Annie A.	Nova Scotia	3
Wilson, Elizabeth	St. John	50
White, James E.	do	8
Yeats, Cnarles	do	176
Yeats, John	do	101
Yeats, Helen M.	do	10
Yeats, Mary E.	do	14
Yeats, Isabella	do	10
	Total	10,000

W. GIRVAN, *Cashier.*

St. John, N.B.,
21st January, 1880.

MARITIME BANK OF THE DOMINION OF CANADA.

(BANQUE MARITIME DE LA PUISSANCE DU CANADA.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Allan, Hon. Sir Hugh	Montreal	100
Almon, Lewis J	St. John, N.B	45
Alward, Silas	do	1
Armstrong, J. R	do	1
Austin, James	Toronto	60
Bliss, Mrs. Dorothy A	Ottawa	15
Balfour, G. H	Quebec	50
Barbour, Geo. L	St. John	5
Bartlett, Allison A	do	100
Bates, Miss H. A	Rothesay, N.B	6
Bayne, Thomas	Halifax	10
Bethune, Rev. C. J. S., in trust	Port Hope	10
Botterell, Ed. H	Montreal	25
Botterell, J. H	do	25
Boulton, G. D'Arcy	Toronto	10
Boyd, Hon. John	St. John	30
Beddome, Arthur H	do	10
Brennan, Bernard	do	5
Buchannan, W. J	Montreal	30
Budden, H. A	do	25
Busby, William L	St. John	4
Bank of Montreal	do	1,070
Cameron, A. H., Estate of	Montreal	3
Campbell, Colin, jun	Weymouth, N.S.	40
Carvill, George	St. John	10
Carvill, F. & Sons	Liverpool, G.B	20
Chapleau, Edward	St. Paschal, Q	20
City and District Savings Bank	Montreal	950
Clementson, Francis, Estate of late	St. John	20
Clinch, Robert T	do	30
Collins, Mrs. Henrietta	Torquay, Eng	6
Dickey, Hon. R. B	Amherst	10
Domville, Fanny, Minor	Rothesay, N.B	14
Domville, Henry do	do	15
Domville, Isabelle do	do	15
Domville, J. W. do	do	15
Domville, Mary L. do	do	15
Domville, Major-General Jas. W	do	197
Domville, Major-General J. W., in trust	do	190
Domville, Major-General J. W., as President, in trust	do	40
Dowling, Charles	Montreal	5
Dunn, James L	St. John	54
Earle Sylvester Z, M.D	do	38
Eglaugh Leonard	Montreal	20
Fairweather, Chas. H	St. John	25
Fleming, George	do	25
Fleming, Sandford	Ottawa	60
Fraser, James	Montreal	10
Gandy, Barton	St. John	25
Gilbert, George G	do	1
Hamilton, Rev. C. C	Montreal	50
Hamilton, Hon. John	do	99
Harrison, Jermiah	St. John	22

Maritime Bank of the Dominion of Canada—*Continued.*

(Banque Maritime de la Puissance du Canada—*Suite.*)

Names. (Noms,)	Residence.	Shares. (Actions.)
Harrison, J., and W. F.	St. John	6
Hazen, Francis B.	do	30
Heusen, Geo. D.	Oxford, N.S.	30
Higgins, Rev. T. A.	Annapolis	44
Hincks, Alex. S., in trust	London	118
Holden, James	Whitby, O.	10
Jacques, John	Toronto	10
Johnson, J. S., & Co.	Bangor, Me.	10
Jones, John A.	St. John	10
Jones, Hon. T. R.	do	30
Killam, A. E.	Moncton.	55
Lawson, Edward	Montague, N.S.	100
Levey, C. E.	Quebec	100
Lewis, Hon. John	Hillsborough	10
Lindsay, R. A., in trust	Montreal	100
Macdonald, L. G.	St. Johns, Q.	50
Maclellan, Thomas.	St. John, N.B.	80
Maritime Warehousing and Dock Co.	do	400
Marshall, Robert	do	5
Masson, J. A. C.	London	150
Michie, James	Toronto	10
Miller, H W.	St. John	20
Moffatt, Wm., Estate of, in trust	Montreal	100
Mott, John P.	Halifax	50
Muir, R.	Wimbledon	100
Muirhead, Hon. Wm.	Chatham, N.B.	150
Mulock, William	Toronto	5
Munro, William	Chicago, Ill.	30
Myshrall, Joseph	Fredericton	35
Mackay, Joseph	Montreal	150
McCarthy, Timothy	Fredericton	20
McGibbon, Mary B.	Point Wolfe, N.B.	20
McGivern, R. P.	St. John	10
McKean, Geo.	do	234
Nauton, Edward	Toronto	5
Nash, Fred, in trust	Montreal	10
Nelson, Archibald	Shubenacadie	10
Nicholson, John W.	St. John.	50
Noyes, Mrs. Catharine	do	2
Osler, Bruton B.	Toronto	5
Osler, Featherstone	do	5
Palmer, Hon. A. L.	St. John	335
Pemberton, E. H.	Quebec	50
Prescott, Gideon	St. John	50
Purdy, E. J.	Westchester, N.S.	10
Ranney, Henry R.	St. John	50
Reed, C. G. S.	do	1
Renny, J. B, in trust	Montreal	10
Rhind, William	do	100
Richards, J. D. D.	Waterside, N.B.	28
Ritchie, Thomas A.	Halifax	50
Robertson, Robert, Estate of	Portland, N.B.	55
Robinson, J. Morris	St. John	24
Ross, James G.	Quebec.	100
Ryan, Hon. Thomas	Montreal	100
Scovil, Mrs E. A.	Rothesay	7
Shaw, Samuel J.	Quebec	30
Shives, Alexander	St. John	20
Sincennes, Damase	Montreal	3
Skinner, Col. J. A.	Woodstock, Ont.	5
Sleep, W. M.	Amherst	5

Maritime Bank of the Dominion of Canada—*Concluded.*

(Banque Maritime de la Puissance du Canada—*Fin.*)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Short, Mrs. Emma J	St. John	2
Smith, Hon. Sir A. J	Dorchester, N.B.	50
Smith, Geo F	St. John	10
Smith, G Sidney	do	10
Sorell, Charles, Estate of	do	25
Stead, Thomas, in trust	do	4
Steeves, Miss Carrie	do	6
Steeves, G. Walter	Liverpool	6
Steeves, Gilbert M	do	10
Steeves, Heward D., Estate of	do	6
Steeves, James T	St. John	10
Steeves, Miss Lucinda	do	6
Steeves, Miss Martha	do	6
Steeves, Mrs. Mary	do	19
Stephen, George	Montreal	100
Templeton, Geo., Estate of	do	10
Thorne, W. Henry	St John	35
Thurgar, John V	do	70
Todd, A. Thornton	Toronto	37
Troop, Howard D	St. John	100
Tupper, Miner	Bridgetown	28
Turnbull, Wallace W	St. John	50
Wishart, John	do	60
Wurtele, Richard H	Quebec	25
Wheaton, John A	Salisbury, N B	187
Young, J. W., Estate of	Halifax	50
	Total	8,005

J. W. DOMVILLE, *President.*

Maritime Bank of the Dominion of Canada,
St. John, N.B., 20th February, 1880.